MEUSE GRAND SUD Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération BAR LE DUC SUD MEUSE s'est réuni en séance plénière le jeudi 6 avril 2023 à 18h15, à la salle des fêtes de Tronville-en-Barrois, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire de Bar-le-Duc, suite à convocation du 23 mars 2023.

Sont présents :

Martine JOLY, Présidente ; Jean-Paul LEMOINE, Conseiller Communautaire ; Atissar HIBOUR, Conseillère Communautaire ; Juliette BOUCHOT, Conseillère Communautaire ; Sébastien FRANZ, Conseiller Communautaire ; Nathalie PLATINI, Conseillère Communautaire ; Vincent REMOND, Conseiller Communautaire ; Fatima EL HAOUTI, Vice-Présidente ; Alain HAUET, Vice-Président ; Bernard DELVERT, Vice-Président ; Benoît DEJAIFFE, Conseiller Communautaire ; Sylvie JOLLY, Conseillère Communautaire ; Mathias RAULOT, Conseiller Communautaire ; Pierre-Etienne PICHON, Conseiller Communautaire ; Frédéric VERLANT, Conseiller Communautaire ; Joël SWARTENBROEKX, Conseiller Communautaire Suppléant ; Gérard FILLON, Vice-Président ; Michel LAGABE, Conseiller Communautaire ; Benoît HACQUIN, Conseiller Communautaire ; Francis JOURON, Conseiller Communautaire ; Lydéric ENCHERY, Conseiller Communautaire ; Gérard ABBAS, Vice-Président ; Anne MOLET, Conseillère Communautaire ; Michel ROUSSELOT, Conseiller Communautaire ; Michel VIARD, Conseiller Délégué ; Patrick BERNARD, Conseiller Communautaire ; Jean-Michel GUYOT, Vice-Président ; Elisabeth GUERQUIN, Vice-Présidente ; Michel FAYS, Conseiller Communautaire ; Emmanuelle SIMON, Conseillère Communautaire ; Fabrice VARINOT, Conseiller Communautaire ; Franck BRIEY, Conseiller Communautaire ; Serge NICOLAS, Conseiller Communautaire ; Anthony YUNG, Conseiller Communautaire ; Sylvain GILLET, Vice-Président ; Marc DEPREZ, Vice-Président ; Hervé VUILLAUME, Conseiller Communautaire ; Luc FLEURANT, Conseiller Communautaire ; Alexandre AUBRY, Conseiller Communautaire ; François GATINOIS, Conseiller Communautaire ; Céline MAYEUR, Conseillère Déléguée ; Gérald MICHEL, Vice-Président ; Marie-France BERTRAND, Vice-Présidente ; Daniel BRIAT, Conseiller Délégué ; Jean-Paul REGNIER, Vice-Président ; Jean-Luc OBARA, Conseiller Communautaire ; Jean-Claude MIDON, Conseiller Communautaire

Sont excusés avec pouvoir de vote :

Isabelle CEREDA par pouvoir à Nathalie PLATINI, Marie-Josée HORNBERGER par pouvoir à Jean-Paul LEMOINE, Bertrand PANCHER par pouvoir à Martine JOLY, Emilie ACHARD par pouvoir à Fabrice VARINOT, Séverine KUBANY par pouvoir à Pierre-Etienne PICHON, Lionel BEAUFORT par pouvoir à Céline MAYEUR, Michel RIEBEL par pouvoir à Jean-Michel GUYOT

Sont excusés :

Fabrice COLLIGNON, Atika BENSAADI, Loup KNAVIE, Christophe GALOPIN, Philippe GERARD, Marie-Françoise NAVELOT-GAUDNIK, Didier SUGG, Cathie VARNIER

.../...

Secrétaire de Séance : Bernard DELVERT

Nombre de Conseillers en exercice : 62 - le quorum est donc atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Bernard DELVERT comme secrétaire de séance.

Mme la Présidente
Mes chers collègues, en propos liminaire, je souhaiterais revenir sur un temps fort survenu cette semaine sur notre territoire. En effet, lundi matin, en présence de plusieurs d'entre vous, la Communauté d'Agglomération était présente, à l'occasion de la journée d'électrification de l'entreprise Evobus -non pas que l'entreprise Evolus est électrifiée, mais il s'agissait de la mise en route officielle de la chaîne de fabrication des autobus électriques.

S'il n'est pas nécessaire, ce soir, de revenir sur une présentation de cette superbe entreprise, je souhaiterais saluer l'engagement et l'investissement d'Evobus sur notre territoire. En effet, vous le savez, le groupe Daimler Buses a décidé d'investir, sur le site de Ligny en Barrois, près de 50 millions d'euros dans son nouvel outil de production qui va devenir l'un des plus modernes du groupe. Fait d'autant plus marquant que cet investissement a vocation à faire du site de Ligny, la référence de l'entreprise dans tout ce qui a trait aux bus urbains électriques. Nous ne pouvons bien sûr que nous en féliciter.

Plus encore, au-delà de l'investissement numéraire, ce sont plus de 250 nouveaux emplois qui vont être créés à l'échelle de l'entreprise et donc, de surcroît, sur l'ensemble de notre territoire. Cette formidable réussite doit nous conforter dans le potentiel attractif de notre Agglomération et nous conforter également dans cette ambition commune qui est que le sud meusien doit aussi croire en ses qualités.

Nous avons à cœur de défendre et de promouvoir l'industrie locale et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre capacité pour promouvoir notre territoire et convaincre les investisseurs privés de lui faire confiance. Aussi, félicitons-nous des bonnes nouvelles, arguons le positif de notre territoire.

Cette réussite de l'entreprise Evobus sur Ligny en Barrois doit nous aussi nous convaincre de l'intérêt, au niveau communautaire, de travailler de concert et en cohérence. En effet, c'est en travaillant en parfaite synergie que nous serons en mesure d'annoncer de belles nouvelles comme celle-ci et que nous pourrons nous en réjouir tous ensemble pour notre territoire.

Enfin, et avant de laisser le champ libre à Bernard DELVERT à propos du budget prévisionnel, je tenais à vous exprimer une première pensée à la lecture de ces documents budgétaires. Il faut que nous prenions tous conscience que la situation de notre Communauté d'Agglomération -si elle est tendue- n'est pas désespérée et d'aucuns voudraient bien nous le faire croire. Nous avons une gestion particulièrement mesurée en ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens et arguant de démagogie en faisant fonctionner la planche à billet.

Nous n'avons pas à rougir du budget que nous présentons ce soir. En effet, les chiffres témoignent d'une gestion rigoureuse des finances de la collectivité et je tiens à remercier tout particulièrement Bernard DELVERT pour sa détermination à conduire un budget aussi ambitieux que réaliste, ainsi que Monsieur CLEMENT, et à travers vous tous, ce sont l'ensemble des services que je souhaiterais remercier pour leur confiance et la qualité de leur travail.

.../...

En tant qu'élus locaux, nous avons pour rôle de conduire la politique, notamment budgétaire, de notre territoire chaque année, mais plus encore pour les années à venir. Notre territoire est en santé financière acceptable et nous saurons faire face aux défis qui nous attendent.

Si je conçois que de nombreuses choses sont encore à améliorer, à développer, je souhaite mesurer le sérieux de notre collectivité. Nous avons des cartes à jouer pour que le sud meusien soit le territoire que nous souhaitons dans les années à venir ; à nous de nous en saisir collectivement. Je vous remercie de votre attention.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des comptes de gestion 2022
2. Adoption des comptes administratifs 2022
3. Affectation des résultats 2022
4. Adoption du budget primitif 2023
5. Vote des taux 2023
6. Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) pour 2023
7. Recouvrement des charges de centralité 2023
8. Subvention d'équilibre 2023 au CIAS
9. Attribution de compensation aux communes d'implantation d'éoliennes -2023
10. Modification de l'attribution de compensation 2023
11. Arrêt du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Barrois
12. Transfert de la compétence "suivi et évaluation du PCAET" au PETR du Pays Barrois
13. Coopération décentralisée - soutien à l'association Niger Ma Zaada - année 2023
14. Subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023 - Accueil des Jeunes
15. Programme d'aide au ravalement de façades privées - Année 2023
16. Engagement de la Communauté d'Agglomération dans le programme Action Cœur de Ville 2 pour la revitalisation du centre-ville de Bar-le-Duc
17. Signature de la convention cadre Petites villes de demain pour la revitalisation du centre-ville de Ligny-en-Barrois
18. Attribution d'un fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération - Programme et Règlement 2023
19. Subvention de fonctionnement aux Amicales des Sapeurs-pompiers - année 2023
20. Subvention exceptionnelle à l'OMS pour la journée Terre de sports en route pour 2024
21. Amélioration de l'isolation thermique au CIM - Validation du plan de financement
22. Remplacement du groupe d'eau glacée de la médiathèque Jean Jeukens - Validation du plan de financement
23. Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à la Côte Sainte Catherine - Validation de l'APS
24. Aménagement de la Maison France Services de la Côte Sainte Catherine
25. Désignation des membres de la commission locale du site patrimonial remarquable de la ville haute Bar-le-Duc
26. Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la friche SODETAL
27. Convention passée avec le Comité d'Action Sociale
28. Projet Véloroute voie verte - Sollicitation d'une subvention LEADER pour l'acquisition de solution de comptage vélo
29. Attribution d'une subvention aux associations pour des manifestations touristiques - Année 2023
30. Signature d'avenants aux Conventions d'Occupation Temporaire (COT Halte fluviale et aire de service de camping-car de Bar-le-Duc, halte fluviale de Fains-Véel, relai nautique et aire de camping-car de Ligny-en-Barrois) avec Voies Navigables de France (VNF)
31. Attribution des subventions à l'association "La Cité des Leuques" - Année 2023
32. Attribution d'une subvention 2023 à l'Office de Tourisme - Avenant à la convention initiale

Affaires diverses

.../...

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022

2023-04-06 - 01

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire entend, débat et arrête le compte de gestion (articles L2121-31).

Les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse, établis par le comptable de la Trésorerie de Bar-le-Duc, sont conformes aux comptes administratifs établis par l'ordonnateur en prévision et en exécution budgétaire. Toutefois, un travail devra être entrepris entre l'ordonnateur et la DGFIP pour ajuster les inventaires comptables.

Un extrait du compte de gestion de chaque budget est présenté en annexe.

Le conseil d'exploitation, réuni le 28 mars 2023, a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Adopter les comptes de gestion 2022,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

2023-04-06 - 02

(Madame JOLY donne la présidence à Monsieur GUYOT, 1ère Vice-Président, et quitte la séance.)

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-31 et D2342-11), le Conseil Communautaire arrête le compte administratif.

Le Compte Administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse -dont les balances figurent en annexe- est présenté ce jour en conseil.

Le conseil d'exploitation, réuni le 28 mars 2023, a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 52 voix pour
Ne prennent pas part au vote :
Mme JOLY, M. PANCHER

- adopter le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Madame la Présidente reprend la présidence de la séance.)

.../...

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

2023-04-06 - 03

L'instruction comptable impose que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de clôture de 2022 (1) :	6 071 450,98 €
Solde de la section d'investissement (2) :	2 730 672,92 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3) :	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	2 730 672,92 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4):	6 071 450,98 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de clôture de 2022 (1) :	5 863 438,11 €
Solde de la section d'investissement (2) :	663 015,56 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3):	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	663 015,56 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4) :	5 863 438,11 €

BUDGET EAU

Résultat de clôture de 2022 (1) :	2 375 162,07 €
Solde de la section d'investissement (2) :	768 998,08 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3)	257 123,56 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	768 998,08 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4) :	2 118 038,42 €

BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL

Résultat de clôture de 2022 (1) :	143 893,20 €
Solde de la section d'investissement (dépenses)(2) :	143 893,20 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3) :	143 893,20 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (dépenses) (2) :	143 893,20 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4):	0,00 €

BUDGET ORDURES MENAGERES

Résultat de clôture de 2022 (1) :	3 145 037,30 €
Solde de la section d'investissement (2) :	337 632,62 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3):	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	337 632,62 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4) :	3 145 037,30 €

BUDGET TRANSPORT

Résultat de clôture de 2022 (1) :	2 022 593,27 €
Solde de la section d'investissement (2) :	605 040,40 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3) :	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	605 040,40 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4):	2 022 593,27 €

BUDGET CENTRE DES AFFAIRES

Résultat de clôture de 2022 (1) :	271 319,34 €
Solde de la section d'investissement (2) :	14 788,27 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 (3) :	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (2) :	14 788,27 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (4) :	271 319,34 €

.../...

BUDGET LOTISSEMENT

Résultat de clôture de 2022 **(1)** :	912 666,73 €
Solde de la section d'investissement(dépenses) **(2)** :	1 142 190,50 €
Besoin de la section d'investissement au 1068 **(3)** :	0,00 €
Reprise du solde d'investissement au 001 (dépenses) **(2)** :	1 142 190,50 €
Reprise du résultat (fonctionnement) au 002 (recettes) **(4)** :	912 666,73 €

Dans les budgets lotissements, il n'existe aucune affectation de résultat

En l'absence d'indication, les comptes 001, 002 et 1068 sont des recettes.

Vous trouverez en annexe une vue financière schématique des résultats de l'année 2022 pour chaque budget. (1), (2), (3) et (4) renvoient à l'annexe.

Le conseil d'exploitation, réuni le 28 mars 2023, a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Autoriser les inscriptions budgétaires aux comptes 001 : solde d'investissement, 002 résultat de fonctionnement et 1068 financement de la section d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de l'agglomération comme indiqué en supra, ainsi qu'annexe,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

2023-04-06 - 04

M. DELVERT
Madame la Présidente, mes chers collègues, le 9 mars dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, je vous ai présenté dans le détail, le contexte du projet de budget 2023, ainsi que l'ensemble des évolutions de nos postes de dépenses et de recettes. Sachant que le projet de budget qui est soumis ce soir à votre approbation, est en tout point conforme -à une exception près-, je vais me contenter de vous rappeler les principaux chiffres qui caractérisent le projet de budget 2023, sans revenir en détail sur ce budget, en sachant que par ailleurs, vous avez reçu le dossier complet élaboré par les services.

Je rappelle également que jeudi dernier, en séance privée, le consultant qui nous suit maintenant depuis 2014, Monsieur GAUDIN du Cabinet Public Avenir, a pu nous fournir toutes les explications souhaitées sur le budget 2023, sur l'analyse rétrospective et prospective de notre Communauté d'Agglomération. Je dis « à une exception près » car effectivement, le lendemain du débat d'orientations budgétaires -soit le 10 mars-, nous recevions la notification de la DGFiP sur les bases 2023. Cette évolution des bases va avoir une conséquence positive sur les produits fiscaux à hauteur de 114.000 € et c'est donc la seule différence avec les chiffres du DOB.

Cela se décompose comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : +16.100 €
- taxe foncière non bâtie : 1.300 €
- taxe foncière bâtie : -47.000 €
- CFE : +49.600 €

.../...

Ces augmentations de la fiscalité, si elles ne changent pas fondamentalement le budget, vont avoir pour effet d'augmenter quelque peu la CAF brute qui atteindra la somme de 363.753 € et la CAF nette, compte tenu du remboursement de la dette, qui s'élèvera à 313.753 €.

Comme je l'avais indiqué lors du DOB, cette CAF -même augmentée de 114.000 €- reste très insuffisante pour financer les investissements courants, ce qui nécessitera un prélèvement sur les réserves pour les financer. Le budget 2023 atteindra un volume de dépenses de 21.335.000 € contre 20.420.000 € et un budget global de fonctionnement à hauteur de 22.638.000 €. Aujourd'hui, nous avons toujours une incertitude sur le montant de la compensation de la CVAE qui nous est attribuée ; ce sera à priori la moyenne des sommes encaissées à ce titre de 2020 à 2023 et donc, par prudence, nous avons repris pour 2023 la somme notifiée en 2022, soit 2.272.000 €, en espérant que nous aurons une bonne nouvelle à l'arrivée.

De la même façon, nous ne connaissons pas encore le montant de TVA qui nous sera affecté pour 2023 en compensation de la taxe d'habitation. Nous avons pris là encore, par prudence, la reconduction de la somme perçue en 2022. Comme je l'avais laissé entendre lors du DOB, la pression fiscale n'évoluera pas en 2023, le taux de la taxe foncière restant bloqué à 2 %. Pour ce qui est de la DGF, il n'y a pas de changement par rapport au DOB, nous misons sur une stabilité avec toujours ce prélèvement de 1 M€, ce qui va représenter un prélèvement cumulé de 8,5 M€ depuis 2014.

Côté des dépenses, nous avons eu beaucoup de difficultés à les maîtriser, compte tenu de trois facteurs principaux qui sont la revalorisation du point d'indice de nos personnels en année pleine, l'inflation qui tournera au-dessous de 6 % et enfin, le coût de l'énergie qui plombe le budget 2023.

En ce qui concerne la masse salariale, la revalorisation du point d'indice en année pleine représente une augmentation de 210.000 € ajouté au coût du GVT (glissement vieillesse technicité) de 90.000 €. Nous aurions dû connaitre une augmentation de la masse salariale de 300.000 €. En réalité, nous limitons la hausse à 1,72 %, soit 125.000 € en valeur absolue. Cela a pu être obtenu en ne remplaçant pas à l'identique certains personnels sur le départ et en différant certaines embauches. Ces économies ont pu se faire grâce à un effort de réorganisation dans certains services.

Ensuite, les dépenses à caractère général (chapitre 11) connaitront une hausse de 13,08 %, soit + 525 000 €, due à l'explosion du prix de l'énergie. Les fluides augmentent de plus de 605 000 €. La maîtrise des autres dépenses à caractère général (-80 000 €) nous permet de contenir ce chapitre. Cette baisse représente 2,60 % des dépenses hors fluides, et compte tenu d'une inflation de 6 %, cela correspond à près de 9 % de baisse réelle ; on est très près des objectifs que j'avais fixé aux services de 10 %. Ce chapitre s'élèvera à 4 536 000 € et représentera plus de 21 % (21,26) des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont quasi-stables à +0,62 %, soit + 23 000 € en valeur absolue. L'évolution du contingent incendie (+ 72 000 €) se trouve compensé par un plafonnement de l'aide au ravalement (- 37 000 €). Le solde de 33 000 € correspond à des ajustements de poste avec notamment des subventions légèrement en baisse comme pour l'Office du Tourisme. Le chapitre 65 s'élèvera globalement à 3 761 000 € et représentera plus de 17,30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Avec la M57, il y a quelques modifications dans les présentations, ce qui fait que des dépenses antérieurement exceptionnelles entrent maintenant dans ce chapitre 65. De ce fait, je les analyse séparément du reste du chapitre 65. Cela concerne des subventions aux budgets annexes pour d'une part, l'emprunt sur la zone de la Grande Terre (180 000 €), d'autre part, le bâtiment industriel (426 000 €) avec une échéance d'emprunt de 156 000 €, ainsi que pour les travaux (270 000 €) que nous octroierons en fond de concours pour Saraya, conformément aux engagements pris lors de la vente de l'ensemble immobilier. Cette sous-partie du chapitre 65 évolue de 172 000 € et représente 2,81 % du budget.

Le chapitre 014 -c'est-à-dire les atténuations de produits- augmente de 0,66 % (+29 500 €), représente 22,32 % des dépenses et s'élèvera à 4 763 000 €. Il se décompose en quatre entités. Tout d'abord, l'allocation de compensation versée aux communes qui est stable à 2 415 000 €. Ensuite, le FNGIR à hauteur de 2 263 000 €, structurellement stable depuis plusieurs années. Il correspond au « trop perçu » de taxe d'habitation lors de la

.../...

réforme de la taxe professionnelle. Ensuite, la dotation éolienne qui intègre le nouveau parc éolien de Chanteraine (+ 24 950 €), sachant que ça ne concerne que les implantations réalisées jusqu'en 2019. Et enfin, la partie contributrice du FPIC (+ 4 550 €).

Au final, comme je le disais en début de propos, l'autofinancement sera seulement d'un peu plus de 363 000 €. Pour permettre de maintenir un niveau d'investissement courant compatible avec le fonctionnement de l'Agglomération, celle-ci prendra sur ses disponibles à hauteur de 673 000 € pour atteindre un niveau d'investissement brut d'un peu moins de 1,8 million d'€ (en net -subvention et FCTVA déduits- de 1 124 000 €). Et comme je l'ai dit lors du DOB, il conviendra, à l'aune du projet de territoire que nous avons adopté le 7 juillet 2022, de planifier nos investissements sur les grands projets qui nécessiteront une réflexion sur leur financement et la nécessite de recourir à l'emprunt.

Cette double contrainte sur les investissements (courants et grands projets) va nous obliger à avoir une réflexion dès 2023 sur le niveau minimum de CAF annuelle à dégager, associé à un service public de qualité.

Enfin, il ne faut pas oublier que, grâce à notre gestion rigoureuse, tout au long de ces neuf dernières années, l'Agglomération a effectué des investissements structurants pour notre territoire comme le gymnase Leo Lagrange à Ligny-en-Barrois, la rénovation du stade Jean Bernard et du gymnase de Tronville-en-Barrois, mais également du centre nautique, ou encore la construction de la Barroise. De même, des participations sur la résidence autonomie Les Coquillottes, sur le nouvel EHPAD, sur la fibre sur tout le territoire, sur les travaux de la RN 135. D'autres projets se sont achevés comme la maison de santé de Ligny-en-Barrois, la Suzanne et l'EHPAD précédemment évoqué. Nous avons encore d'autres projets en prospective comme la rénovation des gymnases, les réserves du musée, le musée proprement dit, la médiathèque, le CIM et les maisons de santé sur le secteur de Bar le Duc et Fains-Véel.

Enfin, vous aurez pu constater que les annexes vous permettent d'obtenir quelques repères chiffrés sur l'investissement, en même temps que sur la réalisation 2022 et sur les projections 2023. On peut constater, dans l'annexe 1, qu'au cours de l'année 2022, c'est plus de 2 millions d'€ de travaux qui ont été réalisés avec notamment des investissements dans les structures culturelles (360 000 €), sportives (431 000 € dont 344 000 € pour les piscines), les maisons de santé (202 000 €), les eaux pluviales (27 000 €), les aides économiques (543 000 € dont la RN 135 pour 172 000 €) et la participation fibre (102 000 €).

A ces réalisations, il convient d'ajouter 1,772 million d'€ de report dont les principaux éléments sont :

- la fibre optique : 87 500 €
- le mobilier de la médiathèque : 58 100 €
- le musée (recollement) : 115 500 €
- les stades Jean Bernard et côte Sainte-Catherine : 34 700 €
- les piscines (Bar le Duc et Ligny-en-Barrois): 44 000 €
- les maisons de santé (Bar le Duc et Ligny-en-Barrois) : 75 200 €
- le fonds de concours EHPAD : 250 000 €
- le PLUI : 214 000 €
- les aires d'accueil et de grands passages : 23 700 €
- la zone d'activité : 100 100 €
- le fonds de concours aux communes : 537 500 €
- la zone d'activité Popey : 24 700 €
- le tourisme (dont camping) : 34 700 €
- l'hydraulique et gemapi : 90 000 €
- les eaux pluviales : 41 300 €

Vous trouverez, toujours en annexe I, le détail de ces reports.

.../...

En annexe 2, vous trouverez les propositions d'investissements courants 2023 à hauteur de 1 779 000 € avec quelques grandes thématiques :

- le chauffage : 63 000 €
- l'informatique : 64 000 €
- les zones d'activité : 55 000 €
- l'hydraulique : 199 000 €
- les eaux pluviales : 320 000 €
- l'entretien bâtimentaire : 52 000 €
- le mobilier : 11 000 €
- le tourisme : 24 000 €
- les investissements courants en matériel et mobilier : 11 000 €

Sans oublier des opérations plus « exceptionnelles :

- l'évolution du standard téléphonique : 53 000 €
- le remplacement du système d'eau glacée pour la climatisation de la médiathèque : 200 000 €
- les eaux pluviales : 96 000 €
- la signalétique zones d'activité : 40 000 €
- l'automatisation de la gestion de la médiathèque : 110 000 €
- le recollement collections musée : 77 300 €
- la maison de sante : 26 600 €
- les gens du voyage : 36 600 €
- l'urbanisme : 44 500 €
- l'aide aux entreprises : 40 000 €
- le fonds de concours communes : 90 000 €

Enfin, en annexe 3, vous avez trouvé les investissements au titre des grands projets 2023 à hauteur de 3.318.000 € :

- Les travaux à la médiathèque, liés au sinistre : 570 000 €
- la maîtrise d'œuvre du gymnase Bradfer : 150 000 €
- La maîtrise d'œuvre de la maison de santé côte Sainte Catherine : 459 000 €
- La maîtrise d'œuvre de l'aire d'accueil de Givrauval : 220 000 €
- Les terrains familiaux de l'aire d'accueil de Bar le Duc : 530 000 €
- La maitrise d'œuvre pour SODETAL : 100 000 €
- Le fonds de concours pour l RN 135 : 1 109 000 €

Enfin, quelques mots sur les budgets annexes. Pour les budgets eau et assainissement, nous avons déjà évoqué la hausse importante des tarifs liée à l'accroissement du prix de l'énergie. Je vous rappelle que la hausse moyenne sera hélas de 38 % pour l'eau et 26 % pour l'assainissement, soit une augmentation globale du prix de l'eau de 29+ %.

Pour le budget des ordures ménagères, le taux sera maintenu à son niveau antérieur, soit 11,19 % Mais je n'oublie pas que la revalorisation des bases décidée par l'Etat pèsera pour nous tous et nos concitoyens pour +7, 1 %. Par ailleurs, l'année 2023 est l'année de mise en place de la taxe incitative dont les incidences financières se feront sentir en 2024.

Le budget transport dont l'équilibre est assuré par le versement mobilité.
Le bâtiment industriel dont la clôture dépend de la finalisation des travaux par Saraya.
Le centre des affaires dont l'équilibre est assuré par la perception de loyer et dont la gestion est assurée par la CCI.
Les zones d'activité dont la clôture dépend de la finalisation des ventes de terrain.

.../...

Voilà, mers chers collègues, les principales caractéristiques de ce projet de budget 2023. Je vais en rester là dans les principales explications, préférant éventuellement répondre aux questions que vous auriez à nous poser sur les points qui resteraient encore flous dans vos esprits.

Je remercie une nouvelle fois le service financier pour l'important travail réalisé dans des conditions particulièrement difficiles et tout particulièrement son directeur. Je vous remercie de votre attention.

M. FILLON
Juste une observation à propos de la suppression de la CVAE. Au niveau national, il y avait l'engagement de l'Etat de compenser à l'euro près ; or, dans cette compensation, le compte n'y est pas et ce, pour deux raisons. Le Gouvernement lisse sur les années 2020, 2021 et 2022, avec une année qui -je dirais- n'est pas dans la normalité, puisqu'il y a eu évidemment un effondrement de l'activité économique, ce qui fait que c'est très préjudiciable pour nous de calculer une compensation en tenant compte de cette année. En plus, pour 2023, il a intégré comme si le système de la réforme ne s'était pas fait, ce qui fait que c'est très inférieur à ce qui est attendu comme produit pour 2023. C'est donc doublement pénalisant.

Au plan national, ce n'est pas négligeable, puisque ça représente 650 M€ qui ne sont pas dans la balance. Je voulais donc juste faire cette observation par rapport à ce que Bernard nous indiquait tout à l'heure sur les espérances qu'on aurait.

M. DELVERT
Je reste optimiste.

M. FILLON
Je voulais quand même évoquer cet aspect...

M. DELVERT
Et tu as raison.

M. FILLON
... qui n'est pas négligeable et qui est de nouveau en cours de discussion, puisque le Président de l'AMF -qui a eu un entretien mardi soir avec la Première Ministre- a remis sur la table ce dossier de la compensation.

M. PICHON
Merci, Monsieur DELVERT. Je voulais vous demander si vous aviez porté à la connaissance de Saraya, Bergère de France et Evobus, votre regret de voir disparaitre un impôt sur les grandes entreprises, c'est-à-dire la CVAE. Ce levier, comme vous le dites dans vos propos, vous le qualifiez de levier fiscal local, mais la disparition de cet impôt -contrairement à ce que dit Monsieur FILLON- n'affaiblit en rien notre collectivité ; elle semble au contraire nous garantir une belle compensation de l'Etat, puisque le consultant nous l'a dit la semaine dernière, en commission -n'est-ce-pas ?

Je crois qu'il faut peut-être mettre plus cela sur le compte de l'appétence pour la grave dramatiste de Monsieur DELVERT, plutôt que sur ses compétences qui ne sont en rien à remettre en cause sur la comptabilité. Aussi, je vous invite à renoncer à votre projet de taxe sur les enseignes, puisque ce sont encore nos entreprises locales qui paieront.

Par ailleurs, votre budget traduit une forme de renoncement. Le mot « attractivité » devient de plus en plus rare dans vos textes et vous avez raison, il tranche de plus en plus avec cette chute de population, chute du nombre d'habitants qui est mentionnée dans le rapport et qui se poursuit de façon inexorable. Le projet de territoire ne convainc pas grand monde autre qu'autour de cette table, pour inverser la tendance ; beaucoup sont résignés.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, à l'unanimité, nous avons choisi la stratégie défensive pour contenir la déprise, pour maintenir la population, plutôt que la stratégie offensive qui viserait à l'augmenter. Mais il y a

.../...

aussi une autre façon qui consiste à réduire et transférer des charges en adaptant le territoire à sa nouvelle population -ou plutôt à son nouveau niveau de population- et en investissement, ces nouvelles charges sont déportées pour le développer. Un exemple que nous avions déjà demandé il y a trois ans, c'est de constituer un groupe de travail par rapport à la pertinence du maintien de deux piscines sur l'Agglomération.

Par ailleurs, les Maires et conseillers municipaux qui se sont réunis à Robert-Espagne il y a quelques semaines, lors du comité de pilotage du PLUi, ont abordé plusieurs thématiques. Les centres bourgs -c'est évident, on le voit- perdent des habitants, alors que les petites communes refusent des habitants, refusent des demandes de logements, parce qu'elles n'ont pas les moyens d'accueillir, faute de logement ou de capacité financière pour investir dans de nouveaux logements ou remettre en état des bâtisses qui se dégradent. Les villages sont -on le voit dans l'Agglomération, mais aussi dans notre bassin de vie- très attractifs et constituent de l'attractivité, notamment pour des jeunes couples. Michel RIEBEL a même proposé de créer une foncière pour les petites communes pour supporter la réhabilitation de logements. J'espère qu'il ne faudra pas attendre la fin du PLUi, en 2026, pour la proposer.

Cette politique de logement est d'autant plus urgente et prégnante qu'elle s'inscrit dans le contexte maintenant nouveau des investissements d'EVOBUS qui prévoit 250 embauches. Et pour autant, notre territoire a un taux de chômage bas, la main d'œuvre manque. Il faudra donc attirer ou alors on va mettre en difficulté les entreprises existantes, parce qu'il y aura des tensions sur le marché du travail. Il ne faudrait pas mettre en difficulté nos entreprises, donc il faut pouvoir attirer de nouveaux salariés et aussi profiter de cette opportunité pour les fixer.

Je suis également inquiet, quand on lit la rubrique « ressources humaines ». Comment pouvons-nous mettre en œuvre des projets, rechercher des financements, bénéficier de nouvelles idées, si les personnes -trop nombreuses- quittent les services de l'Agglomération, et pas seulement pour des questions de niveau de salaire ? Le dernier exemple est celui de la Directrice de la médiathèque -brillante, dynamique, innovante- qui part. On a aussi l'absence d'un Directeur au service « Ordures ménagères », mais il y a aussi de nombreux autres départs.

Il va donc falloir revoir notre plan de vol, parce que si on perd une partie de l'équipage en plus d'une partie des passagers, la destination Meuse Grand Sud sera toujours aussi peu prisée.

La concurrence des territoires est vive, elle se situe dans un rayon de moins de 50 km. Saint-Dizier est un concurrent sérieux, puisque la ville regagne des habitants. Portes de Meuse et la COPARY innovent et se battent. Nous avons donc intérêt à « muscler le jeu » -comme on le dit au football- pour exploiter les opportunités de notre territoire. Merci.

M. RAULOT
Merci pour la présentation exhaustive du budget. Je vais souligner un point : pour la première fois, depuis plusieurs années, vous ne nous proposez pas une hausse d'impôt -autre que les bases, j'entends bien- et nous dirons « heureusement ! » vu le matraquage fiscal que vous avez réalisé sous votre gouvernance. Pour un petit rappel, c'est 11 points d'augmentation de la fiscalité, sans compter la création d'un nouvel impôt. Si on y ajoute l'augmentation du prix de l'eau, une TEOMi qui passe mal et qui inquiète les habitants, il aurait été difficile de comprendre, cette année, que vous proposiez encore une hausse d'impôt.

Madame JOLY, dans votre propos introductif, vous nous laissiez entendre que vous gériez cette collectivité « *en bon parent de famille* ». Je vais vous avouer sans honte que je ne vous confierais pas mon budget familial, de peur que vous ne préleviez l'impôt sur l'argent de poche de ma gamine et que vous nous empêchiez -ma femme et moi- de prévoir nos vieux jours....

Mme la Présidente
Je ne veux surtout pas m'en mêler, Monsieur RAULOT.

.../...

M. RAULOT
Vous avez raison. Plus sérieusement, une collectivité, c'est à la fois assurer bien sûr nos besoins, mais c'est aussi anticiper et investir pour l'avenir. Or, nous voilà à mi-mandat de votre gouvernance et on n'arrive toujours pas à dégager quelles sont vos priorités. Et la liste à la Prévert, à la fin de l'intervention de Monsieur DELVERT, me conforme dans cette idée.

Du coup, je vais vous interroger, puisque Monsieur DELVERT a dit que vous étiez là pour répondre aux questions, donc j'en ai plusieurs. La première est très simple : quel projet sera terminé dans trois ans ? Quelle identité de territoire souhaitez-vous définir ? Quelle stratégie pour attirer des entreprises ? D'ailleurs, quel type d'entreprise veut-on ? A valeur ajoutée, industrielle, tournée vers le développement ? On félicite bien sûr EVOBUS pour son investissement à Ligny-en-Barrois, mais par contre il ne faut pas se reposer simplement sur ce simple investissement. C'est aussi nous diversifier. On sait que la dépendance à quels gros employeurs fragilise les territoires, donc il faudrait qu'on arrive un peu à anticiper tout cela.

Il faudrait qu'on arrive à mettre en réseau nos entreprises, à diversifier les acteurs, à nous pencher sur la création de filières innovantes. Mon voisin a dit que des territoires aujourd'hui, qui rentrent dans le jeu de la concurrence, sont innovants. Il faut donc qu'on y arrive aussi -mais pas sur les mêmes qu'eux-, à créer tout ça. Si vous répondez à la question de l'identité du territoire, on pourra peut-être travailler là-dessus.

Au niveau national, la Meuse doit être un espace décarboné -et ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est l'aménagement du territoire depuis les années 70- pour compenser le sillon lorrain et la région rémoise. Alors, comment comptez-vous décliner toute cette politique économique ? Quelle part du budget est attribuée à cette politique économique ?

Sur la culture, on sait que ça va être de lourds investissements. Pour l'instant, rien n'est acté. Sur les sports, même chose. Quelles sont les pistes que vous dégagez aujourd'hui ?

Comment répondre aux besoins des habitants ? Je suis désolé, mais je ne peux me satisfaire -comme ça l'est indiqué dans le budget- d'un excédent sur le budget transport, surtout qu'on sait que cet excédent est généré par des problèmes de fonctionnement sur certaines lignes, donc s'en réjouir me parait quelque peu maladroit. Et aujourd'hui, avec ce que je viens de vous dire, beaucoup d'habitants s'interrogent sur ce que la Communauté d'Agglomération leur apporte et les impressions sont fortes, que ce soit chez les maires ou chez les habitants, quand vous discutez avec eux -mais je sais que vous allez me dire que nous ne discutons pas avec les mêmes personnes, puisque c'est généralement ce qu'on se dit, lorsqu'on échange là-dessus, Madame JOLY. En gros, ils ont l'impression de payer toujours plus d'impôts et d'avoir de moins en moins de services -c'est une impression et à vous de nous dire s'ils ont raison.

Sur la question de la santé, un chantier depuis 8 ans : qu'en est-il de l'investissement prévu ? Est-ce qu'on a une date pour les premiers travaux, puisque vous aviez annoncé que ça allait se faire ? Est-ce que vous pouvez vous engager ? Mais au-delà des murs, il faut aller bien plus loin et d'autres territoires le font. Nous, on n'envisage rien. Comment attire-t-on de nouveaux praticiens ? On doit être plus offensif, d'autant qu'il y a une concurrence. Comment se place-t-on ?

En réalité, avec cette petite « liste à la Prévert » bien plus court que celle de Monsieur DELVERT, la vraie question qui se pose est de savoir quelle est la stratégie financière de la collectivité. Quel est le niveau d'investissement qui nous parait nécessaire ? Quel recours à l'emprunt au regard des taux qui sont aujourd'hui importants ? Il faut investir. Le seul recours à l'impôt pour augmenter la capacité financière ne sera pas suffisant.

Monsieur GAUDIN du Cabinet Public Avenir l'a dit, notre Communauté d'Agglomération est moins endettée que les collectivités voisines et c'est un fait indéniable -il serait de mauvaise foi de dire que ce n'est pas vrai. Mais par contre, il a dit dans la même phrase aussi qu'elles investissent plus. Par conséquent, ce sont elles qui préparent leur avenir et pas nous. Votre budget ne répond en rien aux éléments d'interrogation que j'ai pour l'instant posés, mais peut-être que ce soir, on aura des réponses. Mais sans vision stratégique sur les différents points que j'ai évoqués, les autres territoires se développeront pendant que nous, nous attendons, donc il ne

.../...

faut pas s'étonner ensuite de tous les résultats négatifs qu'on puisse entendre à chaque réunion sur le PLUi, la perte des habitants, etc.... C'est nous qui devons être acteurs et ce n'est pas les autres qui nous attendront pour ça.

Mme la Présidente
Je voudrais juste répondre que la perte des habitants, etc..., ce n'est pas un message porté par nous, je vous le rappelle. Et je voudrais vous dire que nous étions, encore pas plus tard qu'hier, avec Madame BERTRAND, à la Préfecture sur la politique d'aide à l'ensemble des familles et que sauf si vous êtes complètement cloitré chez vous, la perte des habitants touche tous les secteurs et tous les territoires, donc pas spécifiquement celui de la Communauté d'Agglomération.

M. RAULOT
Il y a quelques territoires qui en gagnent, mais on ne va pas ouvrir ce débat.

M. ENCHERY
Je vais être plus bref que mes collègues et m'en tenir à ce que j'avais dit lors de la « daube »....le DOB....

Mme la Présidente
Il y a des moments où vous ne me faites plus rire, Monsieur ENCHERY.

M. ENCHERY
Moi, ça me fait encore rire et d'ailleurs, il vaut mieux rigoler d'une situation pareille. Je réitère mes propos de la dernière fois, c'est-à-dire que premièrement, la Communauté d'Agglomération -je l'ai toujours dit-, depuis 2014, nous amène droit dans le trou. On aura beau dire ce qu'on veut, j'estime -mais c'est mon point de vue- que quand Bernard DELVERT annonce qu'on n'augmente pas, heureusement ! Sauf qu'on voit quand même que le contingent d'incendie augmente, les bases aussi, donc indirectement ça augmente. Comme le dit mon collègue, le système absorbe de plus en plus et j'estime qu'on ne s'en sortira pas.

Pour parler pour nos administrés, comme le dit Monsieur RAULOT, j'en rencontre beaucoup, de même que des maires ici autour de la table, qui disent en avoir marre et ne pas s'en sortir, parce que tout augmente.

Je voterai donc bien entendu contre ce budget, comme d'habitude. Bernard DELVERT a fait ce qu'il a pu, mais le problème, c'est le système. Monsieur FILLON disait que l'Etat ne décompte pas comme il le faut, donc on est dans un cercle vicieux depuis le départ.

Nous avons reçu le tableau des indemnités des Vice-Présidents, que j'ai lu avec attention. Puisqu'on arrive au bout des économies, qu'on gratte tout, partout et qu'on essaie de tirer ce qu'on peut, je me dis que pour 196.000 €, pourquoi pas les élus ? Dans ma commune, je montre l'exemple en ne prenant pas mon indemnité et c'est la raison pour laquelle je me permets de le dire, c'est-à-dire pourquoi pas faire aussi un effort au niveau des élus ? Parce qu'on en revient toujours au même, nos habitants souffrent de payer toujours plus. On vient de prendre l'augmentation du prix de l'eau, mais on n'en est qu'au début.

Je tire donc de nouveau la sonnette d'alarme, même si je ne veux pas accabler Martine JOLY, même si je ne la fais parfois pas rire, mais on est face à une réalité où nos habitants vont, à un moment donné, « *pêter un câble* ». A Culey, il y a des gens qui ne savent pas comment ils vont finir. Ici, autour de la table, on a des revenus à peu près corrects et on s'en sort, mais pensons aux pauvres gens. Dans ma commune, je suis régulièrement interpellé par les personnes âgées qui me disent : « *on espère que tu as voté contre, parce qu'on en a marre, ça ne fait qu'augmenter, etc...* ». C'est sûr, j'ai un raisonnement primaire, mais à un moment donné, la réalité est bien là, puisque tout augmente.

Cette année, comme le dit Bernard DELVERT, on a réduit l'impact au maximum, mais avec toutes les augmentations venant de l'Etat, les décompensations qui n'arrivent pas, etc..., l'année prochaine, que va-t-il se passer ? On va de nouveau augmenter et ça sera tout à fait normal. Mais je pense qu'on « *tire vraiment sur la corde* » et à un moment donné, ça va craquer. Ou alors les gens que je côtoie me racontent n'importe quoi....

.../...

Donc vis-à-vis de l'effort que l'on doit faire, je pense que nous, élus, on pourrait aussi faire des efforts à titre personnel. Dans ma commune, mes adjoints et moi, nous pourrions effectivement prendre nos indemnités, mais on ne pourrait alors pas réaliser d'investissements dans la commune. Nous avons choisi d'investir et de faire un effort personnel en laissant nos indemnités. De ce fait, personne ne pourra nous critiquer, mais c'est notre manière de faire. Au niveau de l'Agglomération, j'entends toujours que ça coûte et c'est juste une idée, mais ça serait montrer aux gens qu'en tant qu'élus, nous sommes responsables. Il y a des gens qui souffrent, donc on ferait un effort en tant que Vice-Président ; c'est le message que je veux passer.

Et je réitère mes propos, quand je dis que ces communautés d'agglomération nous emmènent tout droit dans le trou. Dans 20 ans -mais je ne serai plus dans ce système-, on verra le résultat : les gens seront dégoûtés, ils n'iront plus voter.

Pour finir, désolé Bernard, mais je voterai contre ce budget.

M. BRIEY
Je ne vais pas faire de fausse promesse, parce que je ne sais pas si je vais faire court ou long. Tout d'abord, par rapport aux propos de Monsieur ENCHERY, je crois que ce qu'il est posé aujourd'hui, c'est de savoir si on croit encore à la capacité de la Communauté d'Agglomération à pouvoir éventuellement à avoir un projet.

Madame la Présidente, dans votre propos introductif, vous parliez de conduire la politique et surtout, ce que j'ai retenu, que c'est un territoire que nous souhaitons. Or, aujourd'hui, je n'ai pas encore l'impression que nous ayons été consultés pour savoir quel territoire nous souhaitions ici au sein de cette Communauté d'Agglomération. Ce qui fait que globalement, le budget que vous nous proposez, c'est encore une fois -et je le regrette- un budget qui n'a pas de sens au regard de ce qu'on souhaite ou de ce qu'on pourrait éventuellement faire. Monsieur RAULOT l'a dit, Monsieur PICHON l'a relevé, aujourd'hui on ne sait toujours pas ce qu'on souhaite et ce qu'on veut pour ce territoire. Est-ce que c'est une volonté de ne pas vouloir arbitrer pour ne pas froisser et pour garder une majorité ? Je ne sais pas, mais en tout état de cause -et c'est ce que dit Monsieur ENCHERY avec ses mots, mais il le dit à juste titre- c'est que globalement, à ne pas vouloir choisir et à ne pas vouloir faire quoique ce soit pour notre territoire, on va finir dans le mur.

On ne peut donc pas approuver un budget de cette nature, non pas parce qu'il n'est pas cohérent, puisqu'effectivement, comme d'habitude, vous nous le faites dans le dramatique. L'année dernière, vous nous l'aviez déjà fait dramatique, donc on a créé un impôt, parce que ce qui allait nous arriver, c'était terrible, etc..., sauf qu'on a 1,4 M€ d'excédent, donc finalement on ne s'en sort pas mal. On minore les recettes, on gonfle les dépenses et au bout du compte, vous nous dites : « *vous avez vu, on est des super gestionnaires* ». Mais ça, je veux encore bien le comprendre, puisqu'on va se créer des capacités.

Mais hier soir, lors du conseil d'administration du CIAS, -et je tiens à le dire- Madame BERTRAND m'a fait remarquer à quoi servait de prendre la parole ; pour moi, c'est tout simplement pour raconter une histoire. Vous racontez une histoire, mais on peut en raconter une autre. Comme vous le savez, lors d'un accident, si on est 4 mais pas à la même place, on ne racontera pas la même histoire. Donc je vous raconte l'histoire comme elle est là, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, qu'allez-vous faire ? Qu'est-ce que nous voulons faire de ça ? Puisque nous ne sommes pas consultés, nous ne le savons toujours pas. Vous parlez d'un territoire que nous souhaitons, mais ce territoire, je ne le sais pas ; on n'a jamais été interpellé sur le sujet. On découvre dans la presse un super document exposant le projet de territoire -peut-être-, mais moi, en tout cas, personnellement, je ne le sais pas.

Deuxième élément qui m'inquiète un peu et là-aussi, je vais vous le raconter de la manière avec laquelle je le vois, mais c'est effectivement l'histoire que je vous raconte, donc vous n'êtes pas obligé de me croire, tout comme vous n'êtes pas non plus obligé de croire l'histoire qu'on vous raconte, c'est à vous de faire votre point de vue. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, on nous a dit qu'on allait devoir diminuer les services. Là, on n'en entend plus parler, sauf qu'on nous dit qu'on va minorer les dépenses en termes de personnel. Monsieur DELVERT, puisque vous nous invitez à poser des questions, est-ce que la chute ou la perte de dépenses en termes de ressources humaines signifie des services en moins ? Et pour que la population puisse effectivement être informée -si c'est le cas-, lesquels ?

.../...

M. DELVERT
Non, il n'y a absolument pas de services en moins. Simplement, nous avons fait des économies -et je l'ai expliqué- en essayant de ne pas forcément remplacer les personnes qui partent par les mêmes types d'emploi, faisant ici ou là quelques économies. Je pense par exemple au CIM où il y a eu une petite réorganisation qui s'est opérée et qui permet de gagner un quart de poste. C'est la réorganisation des services qui permet de faire quelques économies substantielles. Ce sont des choses comme cela.

Tout à l'heure, Monsieur PICHON évoquait le départ de la directrice de la médiathèque, mais c'est l'évolution de carrière, chacun est libre de partir pour des raisons personnelles. Quant au service « ordures ménagères » -et je parle sous le contrôle de Marc DEPREZ-, le chef est en cours de recrutement depuis des lustres, mais on ne trouve malheureusement pas de candidat et c'est la faute à personne. Mais il n'est pas question de supprimer des postes, seulement de réorganiser autant que de besoin un certain nombre de choses pour trouver des économies d'échelle.

M. PICHON
Ce débat me semble très important, dans la mesure où on a beaucoup augmenté des tarifs comme l'eau, les impôts, etc... mais on l'a fait aussi, parce qu'il y a eu des moments politiques qui n'ont pas été réalisés, où des choix n'ont pas été faits et notamment sur l'eau. Je pense qu'on paie très cher l'eau, parce qu'on n'a pas investi ou pas suffisamment à un certain moment. Et là, je dirais que les causes de l'augmentation des charges de l'Agglomération sont multiples, mais que les ressources n'ont pas forcément baissé. Je ne suis pas convaincu.

Or, on est en train de revivre ce moment où on a l'impression de ne pas être en train de préparer l'avenir, alors que de nouvelles charges vont arriver, parce qu'il y a 10 ans, des choses n'ont pas été faites et on les paie aujourd'hui. Je parle notamment du développement durable, mais on l'abordera tout à l'heure avec le travail du PETR du Pays Barrois. Ce moment est donc important et c'est pour ça que si on n'a pas un projet de territoire, si on n'a pas quelque chose qui nous oriente, on aura de nouveau de nouvelles charges, de nouveaux retards et on sera obligé de réactualiser, de faire de la mise à jour, plutôt que de développer le territoire.

M. YUNG
Pour faire plus simple, je vais essayer d'aller à l'essentiel. Quand on traverse des difficultés ou qu'on doit surveiller son porte-monnaie, on guette les premières dépenses. Mon point de vue, c'est qu'il y a quelques semaines, dans le cadre de mon rôle de Maire, je suis passé dans les services de Meuse Grand Sud -encore hier, notamment au service de l'eau et de l'assainissement. Quand on me dit qu'un effort est fait sur le chauffage et qu'on fera tout ce qu'il faut pour mettre la température des bureaux à 19, j'invite Monsieur DELVERT à venir avec moi acheter un thermomètre -c'est la première chose-, parce qu'on est loin des 19°. Et si tu veux que je t'apprenne ce qu'est que la sobriété énergétique, tu viendras à Naives-Rosières où on est à 19°, où on éteint les luminaires à 21 heures et où on n'a pas explosé notre budget. C'est ma première remarque.

Concernant la TEOMi, chose qui est très bien pour l'environnement -j'en conviens-, ça fait des semaines qu'on dit que le problème des tournées doit être réglé. On m'a répondu qu'on y travaillait, mais on est déjà le 1er avril, donc un trimestre est déjà passé. Il y a 3 semaines, j'ai fait le tour de ma commune à 23 heures -c'est une petite commune, ce qui a l'avantage de pouvoir en faire le tour- pour compter le nombre de poubelles sorties : 41 poubelles pour 430 foyers. Pour la tournée, on mobilise un chauffeur et 2 rippers -soit 3 personnes-, le même nombre de litres de carburant que quand tous les foyers étaient collectés, sans compter l'usure du matériel, etc... alors expliquez-moi où on fait des économies avec la mise en place de la TEOMi. Là on n'en fait pas, c'est simple à calculer ! Le ramassage se ferait tous les 15 jours, on réaliserait des économies, on n'aurait pas mécontenté les gens et ça se passerait super bien.

Et aujourd'hui, on reçoit un mail de Meuse Grand Sud nous demandant de communiquer sur le contenu des poubelles, parce que ce qui était bien trié avant devient mal trié. Du coup, certains déchets qui se trouve dans les bacs jaunes n'ont rien à y faire -alors que ça fonctionnait bien avant. C'est un constat et qu'on ne me dise pas le contraire.

.../...

Quant à la taxe sur les enseignes, je vais revenir sur ce que disait mon ami Pierre-Etienne. Je ne suis pas pour, mais comme on va devoir le soumettre au vote dans nos différents conseils municipaux, je vais vous lire un mail que j'ai envoyé de la mairie pour demander des informations, suite au tableau que nous avons reçu : « *vous m'avez adressé une projection des structures taxables de la commune dans le cadre du transfert de la TLPE. Pouvez-vous m'indiquer la localisation et l'enseigne des 7 panneaux recensés sur la commune ? Je vous en remercie. Anthony YUNG, Maire de Naives-Rosières* ». Je vous lis la réponse qui m'a était faite : « *Monsieur YUNG, nous ne pouvons pas vous indiquer la localisation des 7 panneaux recensés sur votre commune. Le détail de l'étude réalisée ne nous donne pas cette information.* ». Je veux bien qu'on fasse voter les communes sur la base d'un tableau, mais je voulais simplement, en tant que Maire, vérifier le tableau pour le présenter à mon Conseil Municipal. Sauf qu'on n'est pas capable de me donner le nombre d'enseignes, ni l'identité des panneaux.

Et pour terminer sur les différents cabinets qu'on recrute ou les différentes études comme celle de SODETAL où on va voter 100.000 €, je pense qu'en ce moment, on a de l'argent à mettre ailleurs et notamment dans le budget de l'eau. SODETAL, je n'y suis pas favorable, mais si on y va, je suivrai. Par contre, 100.000 € pour une étude sur des terrains dont on n'est pas encore propriétaire, en sachant que Meuse Grand Sud a la compétence économique et le droit de préemption, les affaires sont les affaires et on devrait peut-être attendre d'avoir un acheteur pour préempter ce terrain, si on veut l'acheter le moins cher possible. Alors on va effectivement me dire qu'il existe des subventions pour les dépollutions -je veux bien-, mais les subventions, c'est quand même l'argent du contribuable qui n'est pas là pour payer de la dépollution. On avait déjà eu ce même discours il y a très longtemps au sujet de la station Oil, lorsque nous avions travaillé sur le projet de la Barroise, ce qui avait fait polémique, mais on y retourne tout droit.

Merci et je n'ai pas besoin de réponse à mes interrogations.

Mme la Présidente
Je voudrais quand même reprendre un certain nombre de points, dont celui du projet de territoire. Même si vous déplait la façon dont nous avons travaillé, je pense qu'il a été largement ouvert à tout le monde et tout le monde a pu y contribuer. Ça nous -et vous- a occupé quand même un certain nombre de temps pour avoir aujourd'hui, dans ce projet de territoire, nos actions, objectifs, projets, mais également hiérarchisés en un certain nombre d'actions. Vous ne pouvez donc pas dire qu'on n'a pas de vue sur la suite et pas de projet de territoire. Maintenant, qu'il ne vous convienne pas, c'est une chose, j'en conviens et je peux partager, en tout cas, je peux entendre ce que vous en dites.

Sur le fait qu'on ne sait pas où on en est aujourd'hui, il me semble que ça fait déjà deux ou trois fois que j'entends Bernard DELVERT dire que nous allons maintenant prendre ce projet de territoire, puisqu'aujourd'hui nous savons exactement où nous en sommes, pour pouvoir faire non seulement des projets, mais aussi hiérarchiser ce que nous voulons. Lorsque j'entends que nous avons encore deux piscines, pas plus tard qu'il y a quelques jours, nous avons travaillé sur ces deux bassins, afin de savoir ce qu'on en fait. Mais je suis désolée, ça ne se fait pas en un claquement de doigt. C'est facile de dire qu'on pourrait faire, etc… mais vous ne pouvez pas dire qu'on ne travaille pas ou qu'on n'a pas de vue sur la suite et sur nos équipements.

Qu'il n'y ait pas eu d'entretien ou qu'il n'y ait pas eu de projet pendant un certain nombre d'années, je suis désolée, c'est comme ça que ça se passe, mais en tout cas, aujourd'hui, nous avons la volonté de faire de notre territoire quelque chose qui bouge. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons rien fait, parce qu'une collectivité comme la nôtre qui peut se permettre de mettre en place un nouvel EHPAD, un foyer logement pour personnes âgées, une salle de spectacle, etc… il y a quand même eu des réalisations assez importantes sur notre territoire, qui contribuent à son attractivité et à la prise en charge d'un certain nombre de choses.

Mais effectivement, tout n'est pas rose, tout n'est pas formidable et on ne va pas le nier. Mais on y travailler et on fait un certain nombre de choses.

Quant à la TEOMi, Anthony, je suis désolée, mais le « i » de TEOMi signifie « incitative », donc on ne peut pas mettre du jour au lendemain quelque chose d'incitatif et 15 jours après, annoncer qu'on arrête telle ou telle tournée. C'est quelque chose qui se regarde, il y a des agents, des hommes et des femmes qui travaillent. Il y a très peu de temps, il y a eu des revendications importantes au niveau du service des ordures ménagères et

.../...

sur lesquelles il faut quand même qu'on se penche et qu'on regarde. Les économies, elles se font tous les jours, mais elles se programment aussi. On ne peut donc pas non plus dire que 15 jours après la mise en place de la TEOMi, on change les tournées. Ca va se faire et on s'est donné l'année 2023 pour regarder comment les gens réagissent, pour regarder effectivement certains endroits où il commence à y avoir des poubelles alors qu'il n'y en avait pas, mais tout ça s'étudie. On ne peut pas prendre une telle décision du jour au lendemain, quitte à revenir dessus en se disant qu'on s'est finalement trompé. On a suffisamment eu -et je l'ai entendu- de remarques sur des options ou des actions qui étaient prévues et pour lesquelles on nous a dit qu'on était moins bon parce qu'on s'était trompé. Parce qu'effectivement, on peut se tromper et justement, on essaie de se tromper le moins possible. Il ne faut quand même pas mettre sur le dos de l'Agglomération, comme le fait Lydéric, tous les malheurs du monde. Je suis désolée, mais l'Agglomération, ce n'est pas moi qui l'ai choisie. On est ensemble...

M. ENCHERY
C'est pour ça que je ne t'accuse pas.

Mme la Présidente
... et l'Agglomération apporte aussi un certain nombre de choses. Quand un Maire m'appelle en me disant qu'il y a un incendie dans sa commune et qu'il me demande ce qu'on peut faire pour aider les gens, c'est aussi ça l'Agglomération. Ce sont peut-être des petites choses comme ça mais qu'il faut remettre. On est tous ensemble, mais on l'est aussi pour dire qu'effectivement le prix de l'eau a sacrément augmenté, donc qu'est-ce qu'on va faire ? Comment va-t-on faire pour contenir ces augmentations et travailler ensemble ?

Oui, les ordures ménagères coûtent cher, donc qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous avons un sacré projet qui est l'UVE de Tronville-en-Barrois. Je pense que vous n'êtes pas beaucoup autour de cette table à y croire et à vous dire que ça aussi, c'est un projet fédérateur, puisqu'il va nous permettre de stabiliser le prix des ordures pendant 25 ans. S'il y a d'autres communautés d'agglomération de notre strate qui le font, je veux bien que vous m'emmeniez les voir.

Alors je veux bien prendre un certain nombre de mécontentements, mais je ne veux pas non plus qu'on tire à boulet rouge sur l'Agglomération et lui attribuer tous les malheurs du monde.

Et pour finir, on n'a jamais dit qu'on allait fermer un certain nombre de services ; c'est une éventualité, mais jusqu'à maintenant, nous avons justement travaillé pour que les services rendus aux habitants soient le moins dégradés possible. Il y aura sûrement un moment où on va se dire que sur les deux bassins, on va peut-être en fermer un, mais lequel ? Comment va-t-on le faire ? Il y a des agents, donc qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce qu'on va envoyer les scolaires ailleurs ? Je me fâche un peu, mais il faut arrêter de mettre sur le dos de l'Agglomération et sur les gens qui y travaillent, tous les malheurs du monde.

M. MICHEL
Pour aller souvent dans le service eau et assainissement, je crois pouvoir dire qu'il travaille en ce moment pour la commune de Naives-Rosières -si je ne me trompe pas-, parce que je suis quand même les dossiers. Je ferai le nécessaire pour que la température y soit de 19 ° -peut-être qu'il faisait 19,5°, peut-être qu'on va demander des thermomètres individuels pour vérifier...-. C'est le genre de réflexion qui me « *hérisse un peu le poil* », parce que je pense que les gens travaillent, on en a besoin, ils sont mobilisés sur les dossiers, ils aident les communes à avancer, donc dire et annoncer qu'il faisait peut-être 25° -pourquoi pas-, sauf que je n'ai pas l'impression qu'on soit dans un climat tropical. Nous sommes des élus, donc soyons très prudents par rapport à ce que nous disons. J'aurais tendance à dire qu'il faut toujours avoir le sens de la mesure et le sens de la bonne mesure dans ses propos.

M. YUNG
Gérald, ne mélange pas tout...

Mme HIBOUR
J'ai écouté attentivement et j'ai eu le sentiment, en écoutant les discours et les portraits pessimistes faits de notre territoire, qu'on ne vivait pas dans le même territoire. Je tiens quand même à dire que nous vivons dans

.../...

un cadre agréable, dans le sud meusien, à 1h30 de Paris et autant de Strasbourg -je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Ce cadre de vie est aussi le résultat notamment d'investissements qui ont été faits dans le précédent mandat -il ne faut pas l'oublier non plus.

Quant aux problématiques qui sont évoquées, ce sont des problématiques nationales. Il s'agit effectivement de l'augmentation du prix de l'eau, de la mise en place de la TEOMi, et ce sont des problématiques qui ne sont pas spécifiques à notre territoire, mais ce sont des problématiques nationales, auxquelles nous sommes confrontés et en responsabilité, il faut pouvoir répondre à ces problématiques.

D'ailleurs, on évoque l'augmentation du prix de l'eau et c'est quelque chose qui a été évoqué cette semaine par le Président de la République, dans le cadre de la présentation du plan Eau. Il annonce justement une augmentation du prix de l'eau et nous, nous l'avons anticipée, parce que ce sont des problématiques que nous rencontrions. On agit donc en responsabilité.

Il faut aussi faire attention aux discours que l'on tient, parce que je rappelle que les premiers ambassadeurs de ce territoire, ce sont toutes les personnes qui sont assises autour de cette table. Et à force de dire à nos concitoyens que tout va mal et qu'on va dans le trou, forcément ils en sont convaincus. C'est donc aussi à nous de tenir un discours optimiste, de dire ce qui va bien sur notre territoire et je viens de le dire, puisque nous avons fait des investissements dans le précédent mandat, qui dépassent la strate de notre territoire et de notre population. Alors, forcément, si on compare le précédent mandat et celui-ci, il y a moins d'investissements dans ce mandat.

Mais c'est aussi une histoire de méthode. Il y a eu une époque où je me souviens que la Communauté d'Agglomération se plaignait que des décisions soient prises de façon rapide, donc ça tient aussi à une présidence. Nous avons une Présidente qui choisit de travailler autrement, de prendre le temps de la concertation et de trouver un consensus avant de prendre des décisions, donc c'est sûr que ça prend du temps. C'est un temps long, donc les décisions et les projets viennent sur un temps long. Je crois qu'il faut l'entendre. Et soyons aussi attentifs aux discours que l'on tient, aux mots qu'on utilise et à l'image que l'on donne de notre territoire.

M. PICHON
Je crois qu'il ne faut pas prendre nos propos comme des propos qui vont forcément dégrader l'Agglomération. On est dans un débat démocratique où on donne des idées, où on fait des propositions, où il y a des choses qui ne nous plaisent pas. On le fait pour faire avancer l'Agglomération, on ne le fait pas pour la détruire, ni pour donner une mauvaise image d'elle -au contraire. Sinon on peut vous dire que tout est bien, que tout est formidable, mais on ne ferait pas le jeu de la démocratie -je suis désolé-, on ne ferait pas le jeu du débat et on ne ferait pas avancer les choses. S'il y a des choses qui ne vont pas, on doit le dire et de la même façon, on ne peut pas dire que le Président a décidé d'augmenter l'eau -ce n'est pas vrai-, il a proposé un tarif incitatif.

M. VUILLAUME
Quelques mots, parce que je ne voterai pas ce budget. C'est un vote de principe, un vote de raison. Je souligne la clarté de la présentation, je souligne aussi, Martine, ton investissement à chaque fois que j'ai besoin. Aujourd'hui, j'ai plus facilement trouvé de réponse auprès de la Présidente qu'auprès des services. Mais je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, on est quand même dans une période compliquée. Le développement économique à travers le territoire, ce n'est pas d'aujourd'hui ; on sait que c'est compliqué. Il y a des priorités qui sont données, il y a des lignes de conduite qui sont données, donc espérons qu'on arrive à aboutir.

Mon vote d'opposition portera surtout sur le tarif de l'eau, parce que je ne peux pas entendre aujourd'hui qu'on augmente l'eau parce qu'on a prévu des investissements. Non, on est juste en train d'essayer de rattraper et de « *tenir la barque à flot* », donc c'est quand même compliqué. Je retiens ce qu'a dit mon collègue de Naives-Rosières, puisqu'aujourd'hui, il faudrait quand même faire un effort au niveau des services pour reconnaitre le travail fait par les Maires et pas nous prendre de haut comme c'est fait habituellement. Il y a une non-reconnaissance du travail fait par les Maires ruraux. Aujourd'hui, quand une commune va chercher un demi-million d'euros d'aides directes pour les abonnés d'un service, c'est une mairie qui fonctionne avec une

.../...

moitié d'un ETP pour gérer ce dossier. Par ailleurs, il y a encore très peu de temps, on me harcelait -parce qu'on est harcelé par le service eau et assainissement- pour des broutilles.

Ce que je vais dire est peut-être déplacé, mais venir mettre un compteur au cimetière de Resson, alors que l'usage était de prendre un arrosoir et aujourd'hui, me menacer d'aller fermer l'eau, vous voyez où on en est ? Quand je demande au service de m'aider à porter un dossier qui ramène un demi-million d'euros aux administrés, on me répond que c'est chronophage et on vient m'emmerder pour mettre un compteur au cimetière. Je crois qu'à un moment, on tourne au ridicule, alors je t'appelle ; je t'appelle d'ailleurs assez souvent pour te demander des choses. Donc j'aimerais qu'on considère le travail des Maires et ce qu'on vous ramène de notre vécu en tant que Maire rural, alors qu'aujourd'hui, nous sommes mis de côté.

C'est comme aux réunions de l'Agglomération, j'y viens de moins en moins ; je lis les rapports et j'en ai assez, parce que je sais comment ça finit. Je ne suis pas là pour faire de la politique, ni pour faire du débat médiatique, mais simplement quand on vient déposer 50 rapports en conseil communautaire, il n'y a plus d'intérêt au débat -enfin, moi, je ne vois plus. Aujourd'hui, on est largement accaparé par les problématiques de terrain, de nos administrés, donc venir ici débattre de 50 rapports, je ne me sens plus investi, je ne me reconnais plus dans la communauté d'agglomération que nous avons souhaitée -et je l'ai souhaitée-. Je pense que nous avons loupé une mission qui était forte et qui était celle d'optimiser les services. Or, aujourd'hui on ne les optimise pas.

Gérald, je regrette, ce que tu as dit, je ne le cautionne pas du tout, parce qu'on n'a pas trouvé les phases d'harmonisation. On a harmonisé, mais on l'a fait vers le haut. Et aujourd'hui, la problématique énergétique que l'on subit, on la prend de plein fouet, mais on ne sera même pas capable d'appréhender ce qui a été dit par le Président de la République, de trouver des pistes d'amélioration, parce qu'on est juste en train de suivre la charrette et qu'on n'a rien devant nous pour faire évoluer le dossier. Donc je ne voterai pas par principe, surtout sur le budget eau et assainissement. Pour le reste, je souligne les efforts qui sont faits, puisque la conjoncture est compliquée.

Mme la Présidente
Je voudrais vraiment te dire que le ressenti que tu as par rapport à un service, il faut qu'on y travaille. Il y a peut-être des antécédents ou des situations difficiles à vivre pour certains et ça nous arrive tous par rapport à un service. Mais je veux ici défendre l'ensemble des services de l'Agglomération. Ce n'est pas peu dire aujourd'hui, qu'avec les efforts budgétaires qu'on a fait, dans les années passées, sur de la compression de personnel, je peux vous assurer qu'ils donnent plus qu'ils ne peuvent donner.

Il y a aussi ce travail de modernisation des services qu'on a commencé, qu'on a repris et qui va porter ses fruits, peut-être pas à l'identique, mais on va regarder poste par poste ce que font les agents, quelles sont aujourd'hui les nouvelles complexités, puisque tout se complexifie, y compris dans les normes et dans les lois.

En tout cas, je serai -s'il en reste une- la défenseuse des services et de chacun des agents de nos services. Je peux vous assurer qu'ils donnent. On n'est pas toujours content du résultat ou quand on a un problème particulier avec eux, mais je pense que sur cette question, en privé, on peut en parler et regarder comment arranger les choses.

M. ABBAS
J'ai écouté certaines interventions disant qu'on n'avait pas de projets, ni de projet de territoire. Je voudrais quand même préciser que la ruralité peine, on a des difficultés et il faut le reconnaitre. Actuellement, dans l'évolution sur le plan national, la ruralité n'est pas prise en considération -c'est une réalité-, donc il faut se battre.

Il n'y a pas de projet pour le territoire ? Si, nous avons un projet de territoire, le premier étant de maintenir la population -ça a été dit. Récemment, il y a eu une réunion pour travailler sur le PLUi et c'est une décision qui a été prise que de maintenir la population. On sait que la ruralité -mais ce n'est pas qu'ici, c'est sur l'ensemble du territoire- perd de la population au profit des métropoles. C'est la perspective qui est devant nous, donc il faut effectivement se battre pour maintenir cette population.

.../...

Concernant le projet de territoire, il y en a un. D'ailleurs, un certain nombre d'élus a mouillé sa chemise au cours de réunions avec les services, avec les chambres consulaires et autres, pour essayer de définir ce qu'il fallait mettre en place, de façon à ce qu'on puisse maintenir cette population. Le document est fait et maintenant, on passe à la mise en place et la réalisation concrète des choses à mettre en place.

Sur le plan financier, un certain nombre de réserves ont été accumulées justement pour nous permettre de lancer maintenant des projets importants. L'outil, la réflexion a été faite, donc maintenant il nous appartient de réaliser un certain nombre d'éléments et, comme l'a dit la Présidente, de prioriser les investissements à réaliser. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de projet de territoire et qu'on ne sait pas où on va. La vision, elle est claire dans ce projet.

M. DELVERT
Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur VUILLAUME concernant l'eau. Je comprends qu'il ait du mal à digérer l'augmentation du prix de l'eau -comme tout un chacun ici autour la table-. Je rappelle donc -même si je l'ai déjà dit de nombreuses fois et que Gérald MICHEL l'a aussi rappelé- que l'augmentation du prix de l'eau n'est pas du tout liée aux travaux à réaliser, mais uniquement au surcoût de l'énergie. Et comme c'est un budget annexe, nous ne pouvons pas faire autrement que de récupérer en recettes ce que nous avons comme dépenses supplémentaires. Les 29 % d'augmentation du prix de l'eau correspondent uniquement à l'augmentation du coût de l'énergie.

M. VUILLAUME
Monsieur DELVERT, je vous prends au mot : dès que l'énergie va baisser, vous baissez le prix de l'eau.

M. DELVERT
Oui, bien sûr, et on l'a déjà dit lors du DOB.

M. DEJAIFFE
Juste une question, puisqu'on parle du projet de territoire, le schéma directeur du sport est une ambition importante dans ce mandat et c'est comme ça qu'il a été présenté. Est-ce qu'on peut savoir ce qui va être fait ? J'ai vu qu'une somme de 150.000 € d'études est engagée sur le gymnase Bradfer, mais il y avait une ambition qui était beaucoup plus forte et qui dépassait très largement le gymnase Bradfer. Je voudrais donc savoir ce qui va être engagé dans les trois ans qui viennent, parce qu'il y a de fortes attentes et que beaucoup d'acteurs du territoire se posent la question de ce qui va être fait au regard de ce qui avait été dit être fait.

M. HACQUIN
Je ne reviendrai pas sur les propos des uns et des autres, concernant l'employabilité des personnes qui travaillent dans les services, mais je voudrais revenir sur les principales subventions et participations de fonctionnement. Je vois que le SDIS était depuis 2018 sur un effort financier constant et là, -ça a été dit tout à l'heure- sa subvention passe à 72.000 €. Qu'est-ce qui justifie le fait de passer à 40 €/habitant rien que pour le SDIS ? Je m'inquiète, quand on sait que quand on le sollicite pour qu'il prête le gymnase Bradfer parce qu'il n'y a pas assez d'équipements pour les associations, je crois que l'effort, ça serait un peu à lui de nous le retourner.

Mme GUERQUIN
Concernant les projets sportifs, nous avons tous évoqué le projet de territoire et dans ce projet de territoire que vous avez tous reçu, sont justement indiqués les prochains investissements sur les équipements sportifs. Cette année, sera engagée -et vous l'avez vu dans le budget- la maîtrise d'œuvre pour le gymnase Bradfer à hauteur de 150.000 €. En 2024, les infiltrations d'eau du toit du gymnase de Tronville-en-Barrois seront refaites pour une somme de 400.000 €. Ensuite, sont également cités dans le projet de territoire, le gymnase de la côte Sainte-Catherine et celui Vernet jusqu'en 2026.

M. DEJAIFFE
Du coup, sur Bradfer, il y a une maîtrise d'œuvre de 150.000 € ?

Mme GUERQUIN
Oui, elle va être lancée cette année.

.../...

M. DEJAIFFE
Comment est-ce que les travaux vont être réalisés ? Sur quelle temporalité ? Pour faire quoi, etc.... ?

Mme GUERQUIN
On lance déjà la maitrise d'œuvre, puisqu'elle n'est pas encore lancée, donc ça va se faire cette année...

M. DEJAIFFE
Oui, mais vous avez peut-être une idée de ce que vous avez envie qui s'y passe ?

Mme GUERQUIN
Il s'agit d'une réhabilitation.

M. DEJAIFFE
Complète ou pas ?

Mme GUERQUIN
Oui, complète.

M. FILLON
Je voudrais revenir sur une question de fond qui est celle de notre organisation territoriale. Monsieur PICHON a dit tout à l'heure quelque chose que je trouve important, à savoir qu'on n'est pas là pour casser la structure. C'est important, parce que nous, au niveau des Maires -et je pense que mes collègues ne me contrediront pas- on a tous effectivement des administrés qui nous demandent à quoi sert l'Agglomération, etc.... comme si on allait pouvoir faire marche arrière. Or, je suis prêt à parier qu'aucune de nos communes ne serait en mesure de reprendre la gestion de tout ce que l'on fait ensemble ici. Compte tenu de l'évolution des normes depuis 10 ans dans tous les domaines, nous serions totalement dépassés, complètement paralysés et on ne pourrait plus rien faire. Il est donc important de le dire.

Que nos administrés le disent, c'est logique, puisqu'ils sont contribuables, qu'ils ne connaissent pas la façon dont on s'organise, dont on travaille ; ils paient donc c'est logique qu'ils aient cette réaction. Mais nous en tant qu'élus, il faut qu'on soit conscient de cet aspect, c'est-à-dire qu'on a un outil, donc à nous de le faire marcher et certainement mieux marcher, puisqu'il y a toujours des possibilités de le faire. On a quand même beaucoup de contraintes qui sont extérieurs -nationales, etc... - et il faut en tenir compte. Mais je crois que le discours qui serait très démagogue de vouloir, nous en tant qu'élus, abonder dans le sens de nos concitoyens par une espèce de démagogie et dire qu'effectivement ça ne sert à rien et que c'était tellement mieux quand on s'organisait tout seul, c'est vraiment un faux débat. A un moment donné, il faut quand même le rappeler.

Ensuite, ce point-là étant balayé, on est bien d'accord qu'on ne peut plus faire tout seul ce qu'il en est, donc à partir de là, on travaille ensemble sur notre organisation, nos priorités et là, je rejoins un certain nombre de commentaires d'entre vous. Mais je crois qu'il faut bien rappeler, surtout dans une séance publique, les fondamentaux de notre organisation.

M. GUYOT
Je n'interviendrai pas sur les différents points qui ont été largement débattus, mais je voudrais simplement répondre sur le SDIS. Lors du Conseil d'Administration du SDIS a été présenté un projet d'investissement et de remise aux normes de différents bâtiments sur le département. Le Conseil d'Administration a validé les augmentations demandées pour pouvoir répondre aux investissements prévus sur différentes casernes. Celle de Tronville-en-Barrois a été réalisée il n'y a pas très longtemps, mais d'autres casernes vont subir le même chemin. D'ailleurs, le SDIS va faire des demandes de proposition pour pouvoir être adhérent à la subvention DETR pour certains investissements. Il va donc falloir venir le soutenir, tant certains matériels ou certaines casernes sont en retard.

.../...

M. MIDON
J'ajouterai simplement que le SDIS a dû faire front face aux investissements dans les nouvelles casernes ou dans les casernes à rénover. On a dû également repenser complètement la mise en commun de tous les moyens d'alerte pour arriver -et c'est en plein travaux- à un centre d'alerte unique entre les services de secours du SMUR et du SDIS, pour avoir quelque chose de cohérent au niveau du département et même ouvert sur les départements voisins.

Par ailleurs, les incendies de cet été nous ont également obligés à revoir notre choix en matière de matériel et d'équipements, ainsi qu'adapter les véhicules, lorsqu'il faudra lutter contre les prochains feux de forêt. Ce sont donc des investissements assez lourds que subit le SDIS, sans compter également des revendications tout à fait légitimes des sapeurs-pompiers qui s'estiment, dans le département de la Meuse, comme étant très mal payés et auxquels il a fallu faire face, d'où cette augmentation constatée au niveau du budget de SDIS.

Mme la Présidente
Tous les équipements et structures qui nous entourent subissent les mêmes difficultés que tout un chacun.

M. ENCHERY
Je voudrais répondre à Gérard FILLON à propos du système et je fais le pari que dans quelques temps, on reviendra en arrière. Moi, j'élève des vaches laitières et même si je suis « leur patron », c'est elles qui me font vivre et quand ça ne va pas, c'est encore elles qui me le font ressentir. Actuellement, nos habitants nous font bien ressentir que le système actuel ne marche pas. Je fais donc le pari qu'on reviendra en arrière. De toute façon, que créent les normes ? C'est tout le système et je pense que les gens qui viennent dans nos villages, même maintenant dans les villes, en ont marre de se retrouver dans de tels systèmes.

On parlait des Américains, mais on devient comme eux ; bientôt nous aurons des routes toutes droites, des pelouses tondues à une certaine hauteur, des maisons toutes pareilles, etc... et on sera tout content, on acceptera tout. Sauf que la France n'est pas un pays qui se laissera manœuvrer et je pense qu'on est arrivé à un système qui a ses limites. C'est mon point de vue et celui d'une partie de mon Conseil Municipal et nous nous employons à essayer de maintenir dans notre village, un petit semblant de ça. Peut-être qu'on se trompe... ou peut-être pas.

M. RAULOT
Dans toutes les interventions, dans les nombreuses réponses qui ont été apportées ou dans les prises de parole, remettant en cause ou estimant que certains élus ont une vision pessimiste ou ne s'intéressant qu'à des questions nationales, je vous invite vraiment à réécouter ce qui a été dit et vous verrez que beaucoup de choses qui ont été exposées sont des questions exclusivement locales. Et ce n'est pas être pessimiste que de s'interroger sur le devenir de nos habitants et ce n'est pas être quelqu'un ambassadeur que de remettre en question une gouvernance ou même un choix ; c'est le principe démocratique. Si on ne voulait pas être ambassadeur de notre territoire et si on ne voulait vraiment pas s'engager pour le territoire et pour la Communauté d'Agglomération avec des visions différentes -puisque je le rappelle, c'est quand même le principe démocratique-, je pense qu'on ne serait pas là régulièrement les jeudis soir.

M. HAUET
Je ne participerai pas au vote, non pas par désaccord, mais tout simplement parce que je suis Président d'une structure qui reçoit une subvention importante et qu'en tant que Président, je ne peux pas participer au vote.

.../...

Introduction

I)Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

A.A.A) Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2ème trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.

Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +1% contre une projection de +2,6% en 2022.

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le quadrimestre 2022 passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent à une augmentation modérée mais continue.

Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4%

B) La loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées de la Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée.

Un contrat de confiance a été évoqué. Il est attendu des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement sous un seuil fixé à l'inflation diminué de 0,5%. Les sanctions individuelles ne seraient mises en œuvre que dans le cas où l'ensemble du bloc concerné n'atteindrait pas la cible. Le projet de programmation des finances Publiques a cependant fait l'objet d'un vote rectificatif sur ce point.

Le solde du compte au Trésor des collectivités a atteint en 2021 un niveau record de 76 milliards d'euros, permettant selon l'État aux collectivités d'apporter une contribution au redressement des comptes publics dans des proportions identiques à la période 2014/2017.

Les échanges avec les représentants des collectivités et l'État mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie, les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés.

Cependant, ce complément de dotation serait limité aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité rurale ou soumis à des critères. L'agglomération ne bénéficierait donc pas a priori de cet amortissement.

II) Les grandes orientations budgétaires de l'agglomération pour 2023

A) L'impact des crises internationales affectent durement le fonctionnement de l'agglomération

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du COVID 19 pour laquelle des réponses pragmatiques et rapides ont été mises en place notamment au titre de la protection des populations.

Si les impacts de la crise sanitaire se sont poursuivis en 2021, une reprise économique a fortement marqué le paysage économique. En effet, le PIB a fortement augmenté (+ 6,7 %) après avoir connu une diminution importante en 2020 (-4,2 %). Cette reprise économique s'est accompagnée d'une hausse des prix des matières premières et parfois des difficultés d'approvisionnement. Ceci a pu impacter les collectivités notamment dans le cadre des projets d'investissement.

.../...

L'année 2022 a de nouveau été l'exemple d'une succession de crises géopolitiques et énergétiques.

La hausse du prix de l'énergie, liée à la hausse globale des prix de gros de l'énergie, a commencé en 2021 au lendemain de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation de la demande internationale. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conditions climatiques ont eu un effet aggravant.

Comme l'UE importe une grande partie de son énergie, la hausse des prix à l'importation depuis le deuxième trimestre de 2021 a eu une incidence aussi bien sur les prix à la production que sur les prix à la consommation. Entre décembre 2020 et décembre 2021, le prix à l'importation de l'énergie dans la zone euro a plus que doublé. Cette hausse était tout à fait sans précédent dans la mesure où, bien qu'assez volatils, les prix à l'importation de l'énergie n'évoluent en général pas de plus de 30 % environ sur une année.

En 2022, la guerre menée contre l'Ukraine par la Russie et la décision unilatérale de cette dernière de suspendre les livraisons de gaz à certains États membres de l'UE ont fait grimper le prix du gaz, ce qui a également entraîné un niveau record des prix de l'électricité dans l'UE.

Les canicules de l'été 2022 ont exercé une pression supplémentaire sur les marchés de l'énergie, causant d'une part une hausse de la demande d'énergie pour le refroidissement, d'autre part une réduction de l'approvisionnement énergétique en raison de la sécheresse et de la baisse de l'approvisionnement en hydroélectricité qu'elle a entraînée.

Concernant la hausse du prix de l'électricité en France, celle-ci est liée à plusieurs facteurs :

- **Augmentation du prix du gaz et risque d'un arrêt des importations de gaz russe** (les marchés anticipent la baisse des livraisons de la Russie);
- **Production réduite d'énergie nucléaire** (arrêt de réacteurs après la découverte de corrosion, calendrier des maintenances retardé par la crise sanitaire).

Il convient de souligner que les tarifs bloqués ne bénéficient pas à l'agglomération et que par ailleurs, l'agglomération possède de nombreux bâtiments énergivores (piscines, gymnases ...).
Les premières simulations de surcoût de l'énergie, en octobre 2022 donnaient un surcoût de plus de 1,2 million d'euros pour la collectivité (avec un coût de plus de 600 € du MWH).
Avec une légère détente des tarifs fin novembre et la mise en place d'un plan d'économie d'Énergie et de sobriétés, l'impact sera « limité » à un peu plus de 600 000 €.
Dès 2024, la fin des autres contrats risque d'entraîner des évolutions encore plus importantes des coûts. A l'heure actuelle, Engie est extrêmement déficitaire sur les contrats gaz.

Au regard de la conjoncture, il est hautement improbable que les tarifs redescendent aux niveaux précédents, même s'ils peuvent s'améliorer. Les contrats seront signés pour une période minimale de 2 ans, cette problématique pourrait donc se poursuivre jusque 2025-2026.

Les gestes de la part du Gouvernement (dont ceux votés dans le cadre de la loi de finances rectificative de juillet 2022 et loi de finances 2023), ne peuvent que couvrir très partiellement les charges engendrées. Seule une refonte globale du marché européen pourrait apporter une solution globale et durable. C'est dans ce contexte que des priorités politiques ont été affirmées et assumées.

A) Un cadrage stratégique posée dans le cadre du contexte du projet de territoire

L'étude réalisée en 2015 par le Cabinet Stratorial Finances continue de guider notre stratégie budgétaire.

Elle préconisait de reconstituer des marges de manœuvre en améliorant notre capacité d'autofinancement, d'abord par des économies sur notre gestion sans modifier substantiellement le périmètre des services publics rendus, puis en ajustant la fiscalité.

.../...

Nous avons suivi ces orientations depuis 2017 en réalisant des économies de fonctionnement et en faisant raisonnablement évoluer la fiscalité des ménages avec une hausse du taux de la Taxe d'habitation de 2 % en 2017, de 1 % en 2018 et 2% en 2019 et une stabilité en 2020 et 2021.

L'année 2018 a marqué la fin des prélèvements supplémentaires de L'État. Pour autant, la réduction de la DGF s'établissait à fin 2017 à 1 007 523 €. En 2022 comme en 2021, bien que le niveau de la DGF soit garanti par un coefficient d'intégration fiscale élevé, la DGF a tout de même diminué du fait d'une évolution de la population DGF à la baisse et d'une diminution de la dotation de compensation de 2 %.
L'année 2023 devra connaître une stabilisation de la DGF.

La CVAE sera supprimée pour les entreprises pour moitié en 2023 et moitié en 2024. Par contre elle sera totalement supprimée dès 2023 pour les EPCI. Elle sera compensée à « l'euro-l'euro » par une part fixe correspondant à la moyenne des années 2020 à 2023.
Une part variable sera attribuée titre du Fonds National d'Attractivité Économique des territoires (FNAET) qui dépendra de la dynamique nationale de la TVA affectée à ce fond.
La disparition de la CVAE après celle la taxe d'habitation entraîne une remonté au niveau national de la fiscalité et supprime tout levier fiscal au niveau local hormis le foncier bâti.
C'est pourquoi, la Taxe Foncière des Propriétés Bâties de 2 % a été votée en 2022. Elle permet d'abonder la CAF mise à mal par les différentes crises.
Compte tenu des base prévisionnelles 2022 de 37 068 000 €, le produit perçu en 2022 s'élève à 742 191 €.

Le FPIC, pour la part restant à la Communauté d'agglomération, compense partiellement ces évolutions en atteignant 501 492 € en 2022, somme qui sera reconduite en 2023 mais avec un risque de baisse légère en fonction des résultats de la péréquation nationale liée au potentiel financier, l'enveloppe nationale étant maintenue à 1 Milliards d'euros.

Tous les efforts ainsi entrepris sont en effet motivés par l'absolue nécessité de dégager des moyens servant notre ambition de continuer à investir en faveur du développement et de l'aménagement de notre territoire.

Cette évolution de la fiscalité jusqu'à 2019 a contribué à la restauration progressive d'une capacité d'autofinancement indispensable pour les projets d'investissements que la communauté d'agglomération envisage de réaliser dans les années à venir au-delà de ceux déjà engagés qui mobiliseront le fonds de roulement actuel. La mise en œuvre de notre projet de territoire s'agissant notamment de la modernisation de nos équipements sportifs et culturels, de l'accompagnement des communes, de l'amélioration de l'habitat, de la création de maisons de santé et du développement économique illustre cet enjeu.

Il est signalé un enjeu particulier sur le GIP puisque la communauté d'agglomération n'a plus le bénéfice depuis 3 ans de la mesure 6.10 du GIP qui lui apportait 700 000 de subventions d'investissement chaque année dont 200 000 restitués aux communes.

B) Notre projet de territoire basé sur trois axes forts

Avant de développer ces trois axes, rappelons le contexte dans lequel a été conçu et élaboré ce projet de territoire.

Notre projet de territoire s'est finalisé en 2022 et articulé avec celui du PETR Pays Barrois, en déclinaison notamment du SCOT du Pays Barrois à réviser. L'engagement de la Communauté d'agglomération dans un PLUI et la mise en œuvre de notre PLH conforteront aussi nos stratégies.

Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération se fera également dans le contexte du contrat de développement du territoire lié à Cigéo mais aussi de la contractualisation « Cœur de Ville » dont bénéficie Bar-le-Duc et du dispositif « Petite Ville de demain » qui concerne Ligny-en-Barrois et enfin « Territoire d'industrie » pour le projet de requalification de la friche SODETAL.

.../...

Le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** dénommé « **Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique** » **(PTRTE)** avec l'engagement de la Région Grand Est à travers son pacte territorial sera l'occasion de rechercher les meilleures conditions de financement de nos projets structurants non seulement à l'échelle de la CA mais aussi à celle du PETR Pays Barrois retenu comme échelle pertinente de contractualisation.

Le projet de territoire se veut une démarche structurante inédite et innovante. Ce projet s'appuie sur une stratégie de consolidation et de développement des actions dans le cadre d'un développement harmonieux du territoire, reposant sur un diagnostic partagé du territoire avec la mise en avant de la mobilité, du développement économiques, du cadre naturel et patrimonial à valoriser.
Toute la démarche s'est faite en concertation avec les forces vives du territoire.

Cela a abouti à la présentation de nos orientations lors de la séance du conseil communautaire du 7 juillet 2022 selon les axes suivants :

- **Axe 1 – Une politique dynamique de développement économique, touristique** et numérique intégrant notamment la requalification de la friche SODETAL, l'accompagnement du commerce et de l'artisanat, le développement de l'offre en matière de tourisme, l'accompagnement des organismes de formation professionnelle et le développement numérique du territoire

- **Axe 2 – Une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré** portant notamment sur la mise en œuvre de schémas culturel et sportifs tant sur les équipements que sur les usages, la prise en compte de besoins nouveaux en termes de jeunesse, d'enfance et de petite enfance, la structuration de l'offre en matière de santé, le développement de la mobilité et enfin la transition énergétique et écologique

- **Axe 3 – Une agglomération de partage d'échanges et de dialogue** prévoyant de renforcer la mutualisation au service d'une identité commune et d'une action coordonnée, d'envisager des transferts de compétences s'ils servent l'intérêt communautaire, d'assurer le marketing du territoire et d'agir dans un cadre de gestion rigoureux

Le budget primitif 2023 va répondre aux enjeux de ce projet de territoire alors même que la situation budgétaire de l'agglomération est fortement fragilisée par la perte de ressources fiscales (CVAE) et de nouvelles charges imposées par des décisions de l'Etat (M57, 1607 heures, transfert des eaux pluviales)

Notre communauté d'agglomération devra pour autant garder toute ses ambitions pour répondre aux besoins de ses habitants et rechercher les partenariats les plus actifs en revendiquant auprès de l'État la reconnaissance des spécificités de notre territoire rural. C'est notamment dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) que nous demanderons que nos projets prioritaires soient fortement accompagnés.

Titre I Contexte de préparation du budget 2023

I) Le contexte spécifique à la Communauté d'Agglomération

L'évolution de la population

- Population municipale 2013 = 36 565
- Population municipale 2014 = 36 385
- Population municipale 2015 = 36 101
- Population municipale 2016 = 36 187
- Population municipale 2017 = 35 851

.../...

- Population municipale 2018 = 35 661
- Population municipale 2019 = 35 222
- Population municipale 2020 = 34 849
- Population municipale 2021 = 34 458
- Population municipale 2022 = 34 213
- Population municipale 2023 = 33 980

Les compétences et l'intérêt communautaire

- Évolutions décidées en 2018 ayant pris effet au 1er janvier 2020
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Gestion de Eaux pluviales urbaines depuis 2020

Les relations avec les communes

- Mutualisation des services
  - Poursuite du service commun urbanisme pour suppléer le désengagement de l'Etat sur les autorisations du droit des sols (ADS) depuis le 1er juillet 2015 – Au 1er janvier 2023, cela concerne 26 communes de la communauté d'agglomération. La Codecom des Portes de Meuse a repris la gestion directe de ses ADS à cette date, cela concernait 17 communes.

  - Réflexion du projet de territoire à de nouvelles mutualisations possibles selon les besoins affirmés des communes notamment sur la gestion des ressources financières, humaines et techniques

- Généralisation des groupements d'achats. Ils sont systématiquement proposés aux communes

Les réflexions sur le projet de territoire de la CA

- Un projet de territoire à l'échelle du PETR Pays Barrois et à décliner sur la CA

- Un programme d'investissement de la CA qui se décomposera :

.1. en investissements courants notamment sur la logistique des services et sur les bâtiments supports des services publics

.2. en grands projets
.2.1. Appui au projet RN 135
.2.2.Aménagement numérique
.2.3.Équipements sportifs : stades et gymnases
.2.4. Équipements culturels à réhabiliter (musées, médiathèque Bar-Le-Duc) ou à créer (réserves)
.2.5.Maisons de santé
.2.6. Programme hydraulique
.2.7.L'OPAH
.2.8. Aire d'accueil des gens du voyage
.2.9. Zones d'activités économiques
.2.10. Réhabilitation de la Friche SODETAL territoire d'industrie
.2.11. Fonds de concours aux communes
.2.12. Eaux pluviales urbaines pour la part communautaire

.../...

II) Le contexte national et ses implications pour l'agglomération

A) La loi de finance 2022 et son amélioration mécanique du déficit public en 2022 par rapport à 2021 cache une détérioration durable des comptes publics et un redressement perenne reporté à 2027.

1) Retour sur les lois de finances 2022 :

Il convient de faire un rappel chronologique sur les lois de finances 2022.

La loi de finances initiale 2022 reposait sur un déficit budgétaire de 5 % (contre 8,1 % en 2021) avec une croissance du PIB de 4 % (6,25 % en 2021) et une dette publique à 113,5 % du PIB (contre 115,3 % en 2021) avec une inflation de 1,5 %.

La 1ère loi de finances rectificative du 16 août 2022 prévoyait un déficit budgétaire identique à 5 % du PIB (mais avec un accroissement de 60 M d'€ des dépenses et recettes) et un taux d'endettement de 111,9 %, avec une croissance du PIB revue à la baisse à 2,5 %, ainsi qu'un taux d'inflation de 5 %.
La 2ème loi de finances rectificative de novembre 2022 prévoit un déficit budgétaire de 4,9 % du PIB et un taux d'endettement de 111,5 % et une croissance du PIB revue à la hausse à 2,7 % avec une inflation de 5,3 %.

L'exécution de la loi de finance 2022 maîtrisera le déficit public (4,9 %) mais avec en contrepartie une inflation élevée à 5,3 % et de ce fait une prospective assombrie pour 2023.

2) du plan de relance au fond vert

Le plan de relance concerne essentiellement le soutien aux entreprises et s'élève à 100 milliards d'euros.

En 2020, 15 milliards d'autorisations d'engagement et 10 milliards de crédits de paiement avaient été votés. À fin 2021, 72 milliards étaient engagés et 42 milliards décaissés. Un bilan de ce plan, qui doit se terminer à fin 2022, a été publié en décembre 2022. Il reste provisoire et devra donner lieu à l'automne 2023 à des conclusions plus précises.

En 2023, un « fonds vert » de 2 milliards soutiendra les projets des collectivités. Le crédit de paiement sera annuellement de 500 millions d'euros.

3) du pacte de Cahors au contrat de confiance

Dans le cadre du « contrat de Cahors », les collectivités territoriales contribuaient à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devaient être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budgets annexes), et d'autre part, l'évolution du besoin de financement annuel minorée des remboursements de dette devait diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre l'État et les communes de plus de 50.000 habitants les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150.000 habitants devaient avoir lieu. Cela concernait 321 collectivités aux dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 millions.

Ces règles ne concernaient pas la Communauté d'Agglomération sous la législature précédente.

Après la suspension des contrats de Cahors en mars 2020, dans le contexte de la crise COVID 19, ainsi qu'en 2021, l'État ne pouvait plus les mettre en œuvre en 2022 du fait d'une durée limitée à trois ans des contrats, mais a consacré l'exercice 2022 à une réflexion sur une démarche contractuelle dans le but d'associer les collectivités à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques dont le pacte de confiance est l'aboutissement.

.../...

Le pacte de confiance :

Ce pacte accroît le nombre de collectivités concernées, puisque la référence pour les dépenses réelles de fonctionnement passe de 60 à 40 millions d'euros et concerne maintenant plus de 500 collectivités. L'objectif est que la progression des dépenses soit inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point.

La nouveauté est que l'objectif est évalué par strate de population. Par contre, si l'objectif n'est pas respecté, ce sont les seules collectivités qui dépassent l'objectif qui seront pénalisées. Cela se fera via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'en 2027.

B) Des hypothèses macroéconomiques durablement dégradées :

1) La loi de finances 2023 et ses agrégats en apparence stabilisés

La loi de finances repose sur une croissance réduite de 1 % (contre 2,7 % en 2022). Cela permettra au déficit public de se stabiliser à 5 % du PIB et d'obtenir un taux d'endettement de 111,2 % du PIB. Cette stabilité du déficit est de deux points supérieure aux règles budgétaires européennes. De plus, le taux de prélèvements obligatoires reste élevé, partant de 44,3 % en 2021 pour s'accroître en 2022 à 45,2 % avec une prévision en 2023 de 44,7 % (en % du PIB). L'inflation est estimée à + 4,2 %.

2) Une loi de programmation budgétaire peu ambitieuse sur la maîtrise des dépenses et un niveau d'endettement élevé rendent les perspectives de maîtrise des déficits publics aléatoires

Le projet de loi de programmation budgétaire 2023-2027 ramène le déficit budgétaire à 2,9 % du PIB en 2027. Même si l'amélioration du déficit budgétaire permet de répondre aux critères de Maastricht (déficit inférieur à 3 %), cela ne peut cacher qu'il ne sera atteint qu'en 2027 et au prix d'une dette publique de 110,9 % en fin de période.

Après 1 % de hausse en 2023, l'hypothèse annuelle de croissance des dépenses est de 0,6% de 2024 à 2027.

L'inflation retenue est en 2024 de 3 %, puis 2,1 % en 2025 et 1,75 % en 2026 et 2027.

Ces hypothèses reposent sur une maîtrise des dépenses publiques pour résorber les déficits publics. Elles devront se stabiliser à 53,8 % du PIB en fin de période. L'effort portera sur une baisse de 0,5 % en volume de ces dépenses qui correspond exactement aux ambitions du pacte de confiance envers les collectivités locales, qui fixe une progression des dépenses réelles de fonctionnement de -0,5 % par rapport à l'inflation.

C)Les différentes réformes : Du prélèvement sur la DGF à la suppression de la taxe d'habitation

1) Le prélèvement sur la DGF

Le prélèvement sur la DGF ne progresse plus, mais reste en place à son niveau de 2017.Le budget de l'agglo doit donc prendre en compte les nouveaux objectifs de la législature mais également la baisse de la DGF de la précédente législature. Ce plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2014-2017 ramené à 47,37 milliards, les concours aux collectivités territoriales ont diminué de 8.37 milliards d'euros pour la période 2014-2017 :

- 18 Md€ sur les dépenses de l'État
- 8.37 Md€ sur les dépenses des collectivités territoriales
- 10 Md€ sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale

.../...

Après la fin du prélèvement sur la DGF en 2014, celle-ci n'évolue plus que selon des critères locaux depuis 2018. Pour rappel, le prélèvement sur la DGF de la précédente législature représente 1 007 523 euros de capacité d'autofinancement annuel.

	2014	2015	2016	2017
Effort national total	1.5 milliards	5.167 milliards	8.834 milliards	11,464 milliards
Baisse des dotations aux collectivités/N-1	1.5 milliards	3.67 milliards	3.67 milliards	2.634 milliards
Part des EPCI et communes	840 millions	2.893 milliards	4.964 milliards	5,999 milliards
Part des communes (70 % bloc local)	588 millions	2.025 milliards	3.462 milliards	4,199 milliards
Contribution de la Communauté d'agglomération	**140 973 €**	**508 295 €**	**867 266 €**	**1 007 523 €**

2) La réforme de la taxe d'habitation

Le Gouvernement, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, a décidé, lors de la précédente législature, la suppression de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale (THP) pour les 80 % des foyers les plus défavorisés avec une suppression définitive en 2021.

Suite à une décision du Conseil constitutionnel, le Gouvernement a dû étendre l'exonération de taxe d'habitation à l'ensemble des contribuables. Cela signifie que la taxe d'habitation sur les habitations principales (THP) disparaît des recettes à compter de 2021 comme recette pour les EPCI. Par contre, pour les contribuables les plus aisés, cette dépense ne disparaîtra en totalité qu'en 2023 (par tiers de 2021 à 2023). A noter que leur cotisation THP sera calculée au taux TH de 2019.

La loi de finances 2020 prévoit donc un mécanisme de compensation de cette perte de recette de THP. Pour les EPCI, c'est une part de TVA nationale qui sera affectée. Chaque EPCI bénéficiera d'un montant calculé au prorata de la part de ses recettes TH dans le total des recettes TH des EPCI.

Le produit de TVA affecté à l'EPCI appelé "fraction de TVA nationale "ne pourra pas être inférieur au « produit TH 2020 de référence » de l'EPCI.
Les EPCI sont donc garantis de percevoir, à compter de 2021, au minimum leur « ancien produit TH 2020. ».
Il convient cependant de souligner que le taux de référence de la TH sera celui de l'année 2017.
En 2022 le montant de la fraction de TVA nationale s'est élevé à 5 527 717 €

En conclusion, le Budget 2023 de la Communauté d'agglomération devra prendre en compte tous ces éléments du niveau national.

De même qu'il est nécessaire d'anticiper le désengagement partiel possible de nos partenaires dans le financement de nos investissements, à commencer par l'État, mais aussi la Région et le Département eux aussi impactés par la réduction de leurs dotations.

C'est pourquoi un effort sera maintenu pour réduire nos dépenses à caractère général et de personnel chaque fois que cela est possible. C'est par une optimisation de nos modes de gestion, un pilotage plus rigoureux encore de notre budget, notamment de la masse salariale, que nous parviendrons à maintenir notre capacité d'action mais il faudra s'assurer que l'État ne vienne pas davantage ponctionner les dotations.

Titre II Stratégie financière et d'équilibre du budget 2023

Dans ce contexte budgétaire contraint, le budget de fonctionnement doit être maîtrisé.

.../...

I) Le compte administratif 2022 servira d'assise à notre projection financière 2023

Le compte administratif de l'année 2022

Il résulte d'une première analyse de l'exécution du budget 2022 les premières constatations suivantes :

Dépenses 2022

Nature	BP	Budget Total	Réalisé	Disponible
011 – Charges à caractère Général	4 011 767	4 066 767	3 367 370,36	699 396,64
012 – Masse salariale	7 491 180	7 595 700	7 473 509,89	122 190,11
014 – Atténuations charges	4 733 990	4 832 674	4 832 668,85	5,15
65 – Autres charges gestion courante	3 737 858	3 851 858	3 633 114,20	218 743,80
66 – Charges financières	4 000	4 000	3 023,71	976,29
67 – Charges exceptionnelles	441 000	441 000	321 673,39	119 326,61
023 – Virement section invt	34 670	152 126	0	152 126,00
042 – Opérations d'ordre	865 116	865 116	1 291 312,63	- 426 196,63
TOTAL DÉPENSES	**21 319 581**	**21 809 241**	**20 922 673,03**	**886 567,97**

Recettes 2022

Nature	BP	Budget Total	Réalisé	Disponible
002 – Résultat reporté	4 419 996,98	4 419 996,98	0,00	4 419 996,98
013 – Atténuation de charges	101 000	101 000	111 592,82	- 1 592,82
70 – Produits des services	1 478 533	1 478 533	1 381 005,39	97 887,51
73 – Remboursements Subventions Participations	14 895 731	14 889 164	15 368 393,38	- 479 229,38
74 - dotations et participations	4 727 574	4 727 574	4 822 004,01	- 94 430,01
75 – Autres produits de gestion courante	23 200	23 200	62 790,31	- 280 270,01
77 – produits exceptionnels	0	10 000	290 270,01	- 4 999,94
78 – Reprises sur provisions	0	42 380	47 379,94	- 4 999,94
042 – Opérations d'ordre	275 484	275 484	490 691,17	- 215 207,17
TOTAL RECETTES	**25 930 518,98**	**25 976 331,98**	**22 574 127,03**	**- 1 017 792,03**

Le résultat brut de l'agglomération est excédentaire de 1 651 454,00 €.
La CAF brute (hors dotations aux amortissements et opérations d'ordres) 2022 s'élève à 2 452 075,46 € contre 1 723 470,08 € en 2021. Hors opérations exceptionnelles sur les cessions, elle s'élève à 2 241 075,46 €

Préambule : Un budget de fonctionnement contraint lie à l'explosion des dépenses face à des recettes plus atones.

.../...

Le budget des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération s'élève à 21,335 M€ pour 2023 contre 20,420 M€ en 2022. Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération reste le principal, voire l'unique intervenant pour le développement économique, l'action sociale et la politique de la ville, les transports, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des ordures ménagères et la gestion des grands équipements culturels et sportifs (Musée, Médiathèques, Piscines, Écoles de Musique, Gymnases et Stades). La vue synthétique du BP 2023 des dépenses de fonctionnement du budget principal, par fonction serait la suivante :

Fonctions budgétaires	BP 2023
01 - Opérations non ventilables	4 815 387
02 et 03 - Services Généraux	4 171 578
1 – Sécurité	1 449 465
2 – Enseignement – formation	29 626
3 – Culture	3 257 135
3 – Sports et Jeunesse	2 846 569
4 – Santé et action sociale – dont subvention CIAS	1 688 171
5 – Aménagement des territoires et habitat	1 141 233
6 – Action économique	1 641 779
7 - Environnent	264 359
8 - Transport	30 000
TOTAL Budget de fonctionnement réel	**21 335 302**
Amortissement	***1 038 494***
Autofinancement (023)	***264 173***
TOTAL Budget global de fonctionnement	**22 637 969**

La CAF brute est de 363 753 €. En fonction de l'amortissement du capital des emprunts, la CAF net est de 313 753 €.

Cette projection synthétique repose sur des hypothèses évoquées en supra tant en recettes qu'en dépenses que nous allons développer ci-dessous.

II) Les recettes de fonctionnement

A) la fiscalité a évolué pour financer les investissements

Pour maintenir la CAF et donc les investissements nécessaires à un service de qualité, les hausses de fiscalité ont eu lieu tout au long de la mandature précédente. Ces hausses préconisées par le Cabinet Stratorial Finances dans son audit de 2015 était à hauteur de 10 %. A fin 2019, l'accroissement des taux s'élevait à 9 %sur la partie taxe d'habitation.

Face à la suppression de la taxe d'habitation en 2021 seul le taux de CFE et le foncier bâti peuvent varier.

1) La CVAE et son évolution

La CVAE sera supprimée pour les entreprises pour moitié en 2023 et moitie en 2024. Par contre elle sera totalement supprimée dès 2023 pour les EPCI, elle sera compensée à « l'euro-l'euro » par une part fixe .Cette

.../...

dernière correspond à la moyenne des années 2020 à 2023 .Par sécurité nous avons repris le montant notifié de 2022 soit 2 272 287 €.

Une part variable sera attribuée titre du Fonds national d'Attractivité Économique des territoires (FNAET) qui dépendra de la dynamique nationale de la TVA affectée à ce fond.

1) La réforme de la taxe d'habitation réduit les leviers fiscaux

Comme noté précédemment, le taux de référence de la THRP sera celui de l'année 2017.
Le produit de la taxe d'habitation disparaît en 2021, hormis pour les résidences secondaires.
La revalorisation des bases pour un ménage imposable en 2022 sera de 7,1 % en 2023.
Au vu du contexte économique, il est proposé de ne pas revaloriser les taux de fiscalité : CFE, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux qui ont prévalus à l'élaboration de la fiscalité aussi bien celle des ménages, que des entreprises.

- **L'évolution des bases (état 1259) :**

Ressources	Bases réelles 2022	Bases notifiées 2023	Evolution 2022/2023
CFE	9 454 909	9 659 000	+2,15%
Taxe foncière non bâti	996 030	1 065 000	6,92 %
Taxe foncier bâti	37 109 550	39 467 000	+ 6,35 %

- **L'évolution du produit fiscal 2022/2023**

Ressources	Année 2022 – réalisé Etat 1386 RC		Année 2023 - BP		Evolution Produit
	Taux	Produit (en €)	Taux	Produit (en €)	Evolution
THS	12,69	231 934	12,69	248 105	+ 16 171 €
TFNB	1,94	19 323	1,94	20 661	+ 1 338 €
TFB	2,00	742 191	2,00	789 340	+ 47 149 €
CFE	24,32	2 299 434	24,32	2 349 069	+ 49 635 €
Sous total		**3 292 882**		**3 407 175**	**+ 114 293 €**
CVAE		2 272 287		2 272 287	+ 0 €
IFER		598 453		624 192	+ 25 739 €
TASCOM		528 241		514 540	- 13 701 €
TAFNB		29 673		29 673	+ 0 €
Fraction TVA		5 527 717		5 527 717	+ 0 €
Sous total		**8 956 371**		**8 968 409**	**+ 12 038 €**

Le produit 2022 est le produit réel.
Ces bases sont des bases notifiées.

Il est à noter que l'augmentation de CFE ne pourrait se faire que par dérogation grâce à la majoration spéciale. Jusqu'en 2022, aucun taux n'était appliqué sur les bases de taxe foncière. Afin de pouvoir maintenir une CAF, suffisante pour accompagner les projets d'investissement un taux de taxe foncière sur le bâti de 2% a été mis en place en 2022.

.../...

B– Les dotations de l'État ont atteint un point bas

C'est le point de fragilité pour la Communauté d'agglomération même si, grâce à une progression du coefficient d'intégration fiscale, la baisse de la DGF a pu être contenue entre 2014 et 2017. L'année 2018 a marqué la fin de l'augmentation du prélèvement de L'État sur la DGF. Toutes choses égales par ailleurs, ce prélèvement a évolué comme suit dans le cadre de l'effort de 11 Milliards imposé aux collectivités territoriales sur la période 2014-2017, pour un montant maintenant figé à 1 007 257 €.

Année	Prélèvement annuel DGF pour le redressement des finances publiques
2014	143 927
2015	508 295
2016	867 266
2017	1 007 257
2018	1 007 257
2019	1 007 257
2020	1 007 257
2021	1 007 257
2022	1 007 257
Cumul des prélèvements	**7 563 030**

Cela signifie que sans prélèvement de l'État, l'Agglomération aurait eu sur l'ensemble de la période (2014 à 2022) plus de 7,563 M€ de recettes supplémentaires. Compte tenu de l'absence de bonifications liées aux transferts de compétences en 2020 et de la fin de prélèvement supplémentaire opéré par l'État, la DGF sera stable en 2023 hormis l'évolution liée à la population.

Année	CIF	Dot. Inter. Perçu	Dot. Compensation	DGF Totale
2014	35,13 %	1 911 719	1 966 788	3 878 507
2015	43,82 %	1 948 342	1 923 864	3 872 206
2016	45,33 %	1 456 442	1 886 636	3 343 078
2017	50.44%	1 909 252	1 834 211	3 743 463
2018	51.72%	1 890 526	1 795 910	3 686 436
2019	55,71%	1 864 991	1 754 674	3 619 665
2020	54,07%	1 837 636	1 722 593	3 560 229
2021	54,31%	1 819 180	1 688 668	3 507 848
2022	53,19%	1 807 651	1 651 626	3 459 277
2023 (BP)		1 807 651	1 651 626	3 459 277

Compte tenu des éléments de la loi de finances 2023, l'hypothèse retenue est celle d'une stabilité de la DGF, Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC) ne progresse plus au niveau national. L'hypothèse retenue en 2023 est une répartition stable entre la CA et les communes par rapport à 2022. A noter que l'agglo est contributrice de façon marginale : 4 374 € en 2022

Année	FPIC sur l'ensemble intercommunal	FPIC attribué à la CA
2014		221 162
2015	836 537	366 556
2016	1 023 766	464 061
2017	960 541	484 533
2018	944 062	488 296
2019	920 545	512 883
2020	957 318	517 357
2021	970 859 (1)	527 135 (1)
2022	945 792 (2)	501 942 (2)
2023 (BP)	945 792	501 942

.../...

(1) 971 481 - 622 = 970 859 et 527 585 – 450= 527 135
(2) 951 866 – 6 074 = 945 792 et 506 316 – 4 374 = 501 942

C) – Les produits d'exploitation et accessoires

1 – Les produits de l'exploitation des services

Les produits attendus sur les structures ci-dessous concernent un niveau de recettes de 414 000 €, soit 1,91 % (2,37 % en 2022) des recettes réelles de fonctionnement :

Postes de recouvrement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Piscines	335 000	335 000	240 000	265 000	240 000
Médiathèque	17 000	17 000	17 000	17 000	15 000
Musée Barrois	11 000	10 000	13 200	2 000	1 500
CIM - CLEM	155 000	150 000	150 000	150 000	112 000
Gens du Voyage (y compris grand passage)	18 000	16 500	16 500	16 500	16 500
Camping et haltes fluviales	30 000	29 000	29 000	29 000	29 000
TOTAL	**566 000**	**557 500**	**465 700**	**479 500**	**414 000**

2 – La facturation des charges aux budgets annexes

L'audit réalisé sur les comptes de la Communauté d'Agglomération a confirmé l'anomalie à ne pas facturer aux budgets annexes la charge des fonctions supports (Direction générale, Ressources humaines, Finances, Marchés Publics, ...) nécessaires à l'exercice des compétences gérées en budget annexe. Les modalités de calcul ont été présentées par délibération n°21 du 26 septembre 2016.
Depuis le budget 2018, le niveau de facturation de charges représente 100 % des coûts y compris pour les OM :

Budget annexe	Moyens généraux payés (CA 2019)	Moyens généraux payés (CA 2019)	Moyens généraux payés (CA 2020)	Moyens généraux payés (CA 2021)	Moyens généraux payés (CA 2022)	Moyens généraux payés (BP 2023)
Ordures ménagères	73 350	73 346	133 350	133 350 + 10 000	140 000 + 20 000	140 000 + 20 000
Assainissement	76 500	76 500	76 500	82 000 + 5 000	86 000 + 5 000	161 000 + 5 000
Eau	97 500	97 500	97 500	120 500 + 5 000	126 000 + 5 000	51 000 + 5 000
Transports	33 000	33 345	33 000	36 500	40 000	40 000
Total recouvrement	**280 350**	**280 691**	**340 350**	**392 350**	**422 000**	**422 000**

Depuis l'exercice 2021, les budgets annexes participent également aux frais de communication à hauteur de 5 000 € pour l'eau, 5 000 € pour l'assainissement et 10 000 € pour les ordures ménagères. La participation du budget ordures ménagères est augmentée de 10 000 €, soit un total de 20 000 € à compter de 2022.

III) Les dépenses de fonctionnement

La stagnation de la DGF, la suppression de la CVAE et l'évolution faible des produits fiscaux imposent une maîtrise des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel.

.../...

A) Les charges à caractère général (chap. 011) :

Leur taux de réalisation (du budget total) :

2014 : 93.6 %
2015 : 86.36 %
2016 : 83.57 %
2017 : 89.50 %
2018 : 77.37 %
2019 : 86,00%
2020 : 71,66 %
2021 : 77,31 %
2022 (CA) : 82,80 %

1) L'impact de l'inflation sur les dépenses à caractère général hors fluides :

Comme nous l'avons vu précédemment, l'inflation a augmenté de 5,9% sur un an et les produits manufacturés de 4,6 %. L'objectif pour ces dépenses est d'obtenir une évolution de 5 % maximum tout en essayant de se rapprocher les plus possible de 4 %

2) Les fluides sont une catégorie de dépenses difficilement compressibles mais dont l'explosion du coût rend nécessaire la maîtrise

a) L'impact des prix de l'électricité sur le chap 011

L'évolution de l'indice des prix de l'énergie sur un an est de 18,4 % à fin novembre 2022, trois fois plus vite que l'indice des prix à la consommation. La Ville a dû négocier au plus mauvais moment ses contrats électricité sur les tarifs C2-C3-C4 (ex tarifs verts et jaunes), c'est à dire pour le 01/01/23. Après attribution du marché, le coefficient multiplicateur est de 3,5, pour un prix moyen de 512 € du méga watt/heure. L'impact mesuré initialement était de 1 200 000 €.
Cette explosion des coûts va amener à des mesures fortes et la mise en place d'un plan de sobriété et d'économies d'énergie.

Nous allons l'examiner succinctement ci-dessous ses incidences financières.

b) Un plan de sobriété et d'économie d'énergie s'avère nécessaire.

Le plan de sobriété consiste à valoriser des comportements sobres :

- Limiter à 19 degrés en moyenne le chauffage dans les structures,
- Chauffer les bâtiments en fonction de leur utilisation réelle,
- Limiter le chauffage des installations sportives

Mais également un plan d'économie d'énergie.

Celui-ci s'établit sur « le moyen terme » en déterminant les bâtiments gros consommateur d'énergie pour les prioriser, optimiser et mutualiser les usages des bâtiments, réduire la consommation sur les heures de pointe qui sont au coût le plus élevé.

Tous ces éléments devraient permettre pour l'année 2023 de faire une économie et de limiter la prévision de hausse à 605 000 €.

.../...

c) L'amortisseur électricité :

Son objectif est de prendre en charge directement une partie du surcoût des tarifs.
Au-delà de 180 € du méga w/h, l'État prendra à charge 50 % du surcoût avec une limite de 160 € du méga w/h.
Le coût pour l'État serait de 2,5M d'€. La nouveauté est que la consommation prise en compte sera égale à 90 % de la consommation historique si cette dernière est inférieure à la consommation réelle. En première approche, la réduction pourrait être de 130 000 €

d) La dotation de soutien liée à l'impact de l'inflation sur les prix de l'énergie au titre de 2023

Plusieurs conditions cumulatives sont à respecter :

- Avoir un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de la strate,
- Avoir une baisse de l'épargne ente le CA 2022 et 2023, de plus de 25 %,
- La hausse des dépenses d'approvisionnement d'énergie doit représenter au moins 50 % de la hausse des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2023.

L'État compensera 50 % de cette hausse. Cette dotation ne sera acquise que lorsque le CA 2023 sera établi.

Le poids de ces dépenses par rapport à l'ensemble des charges à caractère général est le suivant :

Le poids de ces dépenses (fluides) par rapport à l'ensemble des charges à caractère général est de 789 860 € au CAA 2022 comme vous le détaille le tableau suivant

Année	Total 011	fluides	011 hors fluides
2015 (BP)	2 713 648	581 450	2 132 198
2015 (CA)	2 343 640	538 960	1 804 680
2016 (BP)	3 308 052	764 300	2 543 752
2016 (CA)	2 889 019	606 453	2 282 566
2017 (BP)	3 046 640	884 880	2 161 760
2017 (CA)	2 741 438	770 454	1 971 984
2018 (BP)	3 641 673	876 850	2 764 823
2018 (CA)	2 817 718	730 210	2087 508
2019 (BP)	3 554 001	902 000	2 652 004
2019 (CA)	3 101 834	901 849	2 199 985
2020 (BP)*	4 137 507	923 150	3 214 357
2020 (CA)*	2 973 353	749 056	2 224 296
2021 (BP)	3 910 701	941 200	2 960 401
2021 (CA)	3 104 423	708 031	2 396 392
2022 (BP)	4 011 767	924 500	3 087 267
2022 (CA)	3 367 670	789 860	2 577 510
2023 (BP)	4 536 826	1 530 050	3 006 776

- Remarque : l'année 2020 comprend des dépenses exceptionnelles liées à la COVID.

Du BP 2022 ou BP 2023, le chapitre 011, augmente de 525 059 €, les principales évolutions sont les suivantes :

- Fluides : + 605 550 €
- Fournitures hors fluides : - 20 014 €
- Services extérieurs : - 61 881 €
- Prestations de services : + 4 €
- Impôts et taxes : + 1 400 €

.../...

B) La masse salariale

L'évolution de la masse salariale

Année	MS brute
2015 (BP)	5 193 889
2015 (CA)	5 476 828
2016 (BP)	5 794 877
2016 (CA)	5 932 959
2017 (BP)	6 700 042
2017 (CA)	6 705 787
2018 (BP)	6 830 874
2018 (CA)	6 532 552
2019 (BP)	6 700 849
2019 (CA)	6 647 887
2020 (BP)	6 760 476
2020 (CA)	6 567 901
2021 (BP)	6 913 347
2021 (CA)	6 825 885
2022 (BP)	7 491 180
2022 (CA)	7 473 510
2023 (BP)	7 619 893

Le BP 2023 se traduise par une hausse des dépenses de masse salariale de 1,72 %.

Cette évolution intègre l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % au 1er juillet 2022 et estimé à 209 039 € pour l'année 2023.

Afin de stabiliser la masse salariale dans ce contexte inflationniste, la projection relative à l'évolution des effectifs amènera à proposer la réorganisation de certains services culturels de façon à dégager une économie de l'ordre d'un équivalent temps plein, soit 35 000 €.

Par ailleurs, une baisse du recours aux agents de renfort au sein des piscines communautaires sera entreprise.

Au 1er janvier 2023, le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération fait état de 234 emplois budgétaires.
Cela comprend les 6 emplois suivants créés en 2022 :

- Un emploi d'ingénieur chargé des fonctions d'encadrement lié à la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opération de construction et de restructuration. Ce poste a été pourvu via le dispositif de promotion interne dérogatoire organisé par voie de détachement d'un fonctionnaire en situation de handicap. Dans la mesure où l'agent est désormais recruté sur ce nouveau grade, son emploi d'origine relevant du cadre d'emploi des techniciens sera prochainement supprimé du tableau des effectifs.
- Dans le cadre de la mutualisation des services culturels avec la Ville de Bar le Duc, un emploi d'attaché territorial permettant le recrutement du coordinateur enseignement artistique et culturel et un emploi d'adjoint technique pour assurer les fonctions de technicien au sein des différentes salles (Barroise, salles communales)
- Conformément au nouvel organigramme des services acté au regard du plan de modernisation de l'administration, un emploi relevant du cadre d'emploi d'éducateur des activités physiques et sportives en charge du service jeunesse et sport

.../...

- Dans le contexte de mise en œuvre de la régie autonome du cycle de l'eau, un emploi de technicien responsable exploitation usine émargeant au budget annexe
- Un emploi d'attaché hors classe afin de pourvoir l'emploi de Directeur Général des Services par mutation puis détachement sur l'emploi fonctionnel

Pour 2023, l'évolution de la masse salariale intègre donc :

- **L'augmentation du point d'indice** de rémunération des fonctionnaires à hauteur de 3,5 % estimé en année pleine à 209 039 €

- **L'évolution du tableau des effectifs** projetant une baisse à hauteur d'un équivalent temps plein estimé à 35 000 €

- **Les avancements de grade et échelons intégrant** notamment la réforme des catégories B qui revalorise la carrière et la rémunération de certains agents au 1er septembre 2022. Le coût de ces mesures est estimé à 89 588 €

- **La hausse du montant brut du SMIC :**

Compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC est majoré de 1,81 % à compter du 1er janvier 2023. Ainsi à cette date, le montant brut du SMIC horaire est porté à 11,27 € (au lieu de 11,07 €).
Le montant du SMIC mensuel brut passe donc de 1678,95 € à 1709,28 € pour un salarié à temps plein.
Afin d'éviter que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du Smic, l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé au niveau du SMIC dès le 1er janvier 2023. Ainsi, à compter de cette date, le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 353 (au lieu de 352) correspondant à l'indice brut 385, soit 1 712,06 € brut mensuel pour un temps plein.

- **L'évolution des cotisations patronales :**

Aucun changement n'est à noter pour 2023 concernant les taux de cotisations CNRACL. Le taux de cotisation, part agent, reste à 11.10 %. Le taux de contribution, part employeur, reste à 30.65 %.
Les taux de cotisation IRCANTEC agents et employeurs n'évoluent pas eux non plus.
Le taux de cotisation au CNFPT est maintenu à 0.9%.
Toutefois, le CNFPT verse aux CFA à compter du 1er janvier 2022 les frais de formation des apprentis employés par les collectivités et établissements publics. Pour effectuer ce versement, la cotisation CNFPT a été assortie d'une majoration due par les collectivités au titre de la formation professionnelle de leurs agents à hauteur de 0.05 % en 2022 portée cette année à 0.10 %.
Les taux de cotisation obligatoire et facultatif au Centre de Gestion de la Meuse sont maintenus respectivement à 0,8% + 0,2%

Évolutions et perspectives pluriannuelles :

Après une forte évolution ces dernières années liée à l'accueil de compétences nouvelles et aux transferts d'agents dans le cadre de la gestion mutualisée des services fonctionnels, la structure des effectifs de la Communauté d'Agglomération se stabilise.

Au 1er janvier 2023, le tableau des effectifs fait apparaître un total de 234 emplois permanents.
Toutefois, il sera proposé lors des prochaines assemblées de baisser légèrement ce chiffre du fait de la fermeture d'emplois ouverts qui n'ont plus lieu d'être (postes d'origine d'agents ayant été nommés sur leur nouveau cadre d'emploi) ainsi que pour réajuster le tableau des effectifs de la direction de la Culture (moins 1 équivalent temps plein par la réduction d'un mi-temps au CIM et 1 mi-temps au sein des Médiathèques).

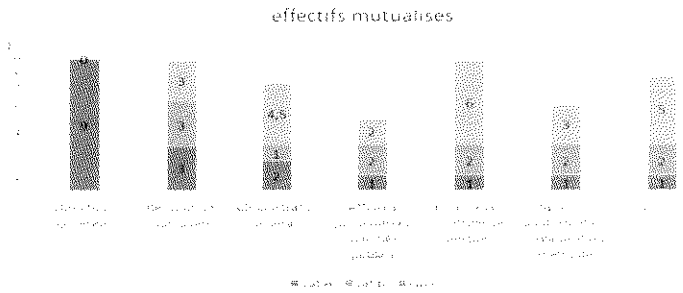
.../...

Rappel des effectifs mutualisés :

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération mutualise certains emplois avec la Ville de Bar le Duc dans une logique d'optimisation des moyens.

Une convention de services communs porte ainsi la mutualisation des services "supports" :

L'ensemble des agents exerçant dans ces services fonctionnels sont donc recrutés par la Communauté d'Agglomération, mais exercent leur activité également pour le compte de la ville. Cela concerne à ce jour 54 agents pour 53,5 équivalents temps plein



Par ailleurs, d'autres conventions sont en cours actant la mutualisation des moyens, notamment dans le champ de l'éducation, du sport, de la culture et du développement.

La rémunération et les dispositifs d'action sociale

Les rémunérations des agents publics ont évolué avec l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5% au 1er juillet 2022 et trouvera son effet "année pleine" en 2023. Des réformes sectorielles sont également entrées en vigueur avec notamment la réforme des catégories B qui revalorise la carrière et la rémunération de certains agents à compter du 1er septembre 2022 (modification de la structure de carrière en réduisant la durée de certains échelons et grades pour les 2 premiers grades).

Pour ce qui concerne les éléments de rémunération variable, le "RIFSEEP", régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant progressivement la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Il est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Dans le contexte du retour aux 1 607 heures exigé par la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il a été institué, en parallèle du dispositif de prime sur objectif individuel déjà en place, une nouvelle part de CIA liée à l'atteinte d'un objectif collectif de service dont le dispositif a été validé par délibération du 7 juillet 2022.

Accord relatif au temps et aux conditions de travail :

L'année 2022 marque la mise en place de l'accord relatif au temps et aux conditions de travail signé avec la CFDT et l'UNSA, organisations syndicales représentées au sein du comité technique et, désormais, du comité social territorial.

.../...

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a imposé un retour à une application stricte des "1 607 heures". La Communauté d'Agglomération n'était pas en écart très important avec cette durée annuelle de travail mais disposait tout de même de quelques congés supplémentaires qui doivent être supprimés (2 jours de congés « pont », en moyenne 1,5 jour de congés « ancienneté » par agent et 1 mois de congés dit de « pré-retraite »).

Afin d'accompagner la perte de ces congés à compter du 1er janvier 2022, la collectivité s'est saisie de cette réforme pour remettre à plat l'organisation du temps de travail de ses différents services avec en ligne de mire le maintien de la qualité du service rendu à l'usager. Elle s'est également engagée vers des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Il s'est agi notamment d'organiser un passage aux 38 heures dégageant une demi-heure de travail supplémentaire par semaine destinée à la mise en place d'actions et dispositifs allant dans le sens d'une meilleure communication au sein des équipes et de temps dédiés à encourager le bien-être au travail. Le projet "active physique au travail" a notamment été présenté au CHSCT.

Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère le bien-être au travail comme « un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante, entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre, les contraintes et les possibilités du milieu de travail ». Cette notion met ainsi l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Agir en ce sens nécessite de développer une posture d'écoute des agents sur les facteurs organisationnels reconnus comme ayant un impact en matière de risques psycho-sociaux : la définition des tâches, le sens du travail, la répartition de la charge de travail, les relations entre les collègues et avec la hiérarchie.

Il est à noter que le premier plan "santé et sécurité au travail" pour la fonction publique a été mis en place et couvre la période 2022-2025. Différents axes sont proposés par le gouvernement et s'accompagneront d'outils qui pourront être déclinés au sein de la collectivité :

- axe 1 : Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail ;
- axe 2 : Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
- axe 3 : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail ;
- axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle ;
- axe 5 : Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

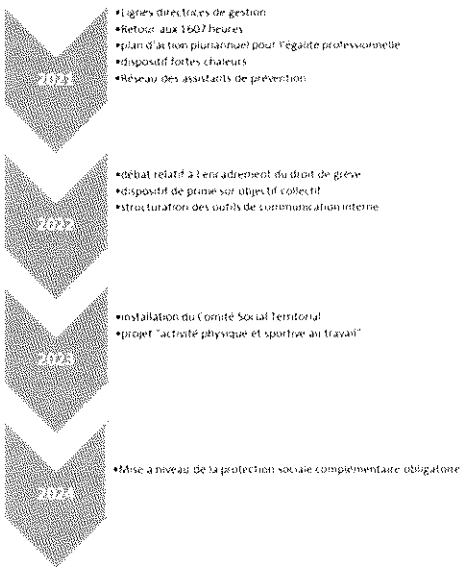
Pour ce qui concerne les conditions de rémunération, il a été acté la mise en place d'une prime sur objectif collectif basée sur un montant plafond de 250 € par agent et dont les critères comprennent une part "assiduité".

La Communauté d'Agglomération a par ailleurs délibéré en faveur d'une mesure destinée à mieux rémunérer les agents les plus précaires ne bénéficiant pas d'un emploi à temps complet. Ainsi, les heures complémentaires effectuées sont désormais indemnisées de manière majorée.

Les dispositions relatives à l'action sociale n'ont quant à elles pas évolué en 2022.

Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, si aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour, la Communauté d'Agglomération a inscrit différents projets à son agenda social principalement issus des dispositions de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

.../...



Par ailleurs, une réflexion est engagée afin de répondre à la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes concernant la prime de fin d'année

Plan de modernisation

La collectivité a souhaité se doter d'un plan de modernisation de l'administration, véritable projet d'administration intitulé « Cap 2023 »

Trois objectifs majeurs :

- Analyser la capacité de l'administration à faire face aux défis de la mise en œuvre des politiques publiques menées dans les deux collectivités, en termes de fonctionnement, d'organisation et de pilotage,
- Proposer des pistes d'amélioration priorisées permettant de répondre au diagnostic partagé des services,
- Concevoir et formaliser un nouveau système de gouvernance et de pilotage des services afin d'optimiser les réponses de l'administration aux commandes publiques, au service des usagers du territoire.

Le projet d'administration s'organise ainsi selon quatre axes :

Axe 1 : Une administration chargée de la mise en œuvre du projet municipal et du projet de territoire.
Une administration proactive en charge d'une mise en œuvre fidèle et performante du projet municipal et du projet communautaire au service des usagers

Objectif 1 La mise en œuvre des projets politiques municipal et communautaire
Objectif 2 La promotion de la Ville et du territoire
Objectif 3 Le développement de l'intercommunalité
Objectif 4 La coopération avec les partenaires institutionnels

Axe 2 : Une administration moderne et efficace dans son organisation et son fonctionnement.
Une administration moderne et performante dans son organisation, son fonctionnement et son pilotage pour répondre efficacement aux défis de son avenir

Objectif 1 Le rapport à l'exécutif
Objectif 2 L'organisation des services
Objectif 3 Le fonctionnement des services
Objectif 4 Les outils du pilotage stratégique et opérationnel des services

.../...

Objectif 5 La formalisation des objectifs de l'administration
Objectif 6 Une relation Client/Fournisseur à valoriser
Objectif 7 Une communication interne dynamique

Axe 3 : Une administration mobilisée sur l'écoute et les réponses apportées aux besoins des usagers.
Une administration disponible, réceptive, réactive et innovante, mobilisée sur l'optimisation des réponses apportées aux besoins des usagers

Objectif 1 L'accueil du public (physique, téléphonique et dématérialisé) et les réponses apportées
Objectif 2 La promotion du service public rendu
Objectif 3 L'évaluation de la satisfaction des usagers
Objectif 4Le dialogue participatif
Objectif 5 La gestion de la continuité du service et des situations de crises
Objectif 6 La communication externe

Axe 4 : Une administration soucieuse de la bonne gestion des ressources humaines, techniques et financières et promouvant un dialogue social actif.
Une administration rigoureuse et responsable dans sa gestion performante et durable des ressources humaines, techniques et financières.

Objectif 1 Le bien-être au travail au cœur des préoccupations managériales
Objectif 2 Une gestion dynamique et responsable des ressources humaines
Objectif 3 Un dialogue social attentif et participatif
Objectif 4 Une gestion efficiente de nos moyens budgétaires et techniques

Le comité technique du 24 novembre 2020 a marqué le lancement officiel de ce plan avec notamment l'entrée en vigueur du nouvel organigramme.
Les différentes actions se mettent en place progressivement dans un contexte évolutif et de plus en plus contraint entourant les collectivités. Cela amènera une réflexion relative à la modification de certaines actions, leur suppression mais aussi la mise en place d'engagements nouveaux.

Informations relatives aux dépenses de personnel :

Les prévisions relatives à la masse salariale 2023 projettent un montant de dépenses à hauteur de 7 619 893 €. Celles-ci se répartissent selon les éléments de rémunérations suivants :

- Traitement indiciaire :

La prise en compte des mesures annoncées concernant la revalorisation du point d'indice ainsi que les évolutions d'échelon et de grade amènent à une prévision à hauteur de 4 161 720 € soit 54.61 % de dépenses de masse salariale.

- Régime indemnitaire :

Le montant du régime indemnitaire et des primes, projeté pour l'année 2023, s'élève à 869 581 € soit 11,41 % des dépenses de masse salariale.

Il intègre le régime indemnitaire mensuel, très majoritairement composé de l'IFSE, le complément indemnitaire annuel ainsi que la prime de fin d'année et les éventuelles indemnités d'astreinte.

- Nouvelles bonifications indemnitaires :

La nouvelle bonification indemnitaire est versée dans la collectivité pour un montant total estimé à 43 108 € soit 0,57 % de la masse salariale.

.../...

- Heures supplémentaires rémunérées :

Le budget alloué à la rémunération des heures supplémentaires tous services confondus sur le budget général s'élève à 46 124 € correspondant à 0,61% des dépenses prévisionnelles de masse salariale.

C) Les subventions versées

Malgré les contraintes fortes pesant sur le fonctionnement, le soutien aux associations sera maintenu.

Toutefois, le niveau des subventions accordées sera, le cas échéant, révisé selon les critères d'octroi des subventions et la justification des besoins effectifs des associations.

Pour les participations, leur montant peut parfois varier en fonction de l'évolution de la population comme c'est le cas pour le PETR Pays Barrois ou encore la Mission Locale.
Par contre, la contribution du SDIS augmente de 5,60 % en raison de l'inflation

Les contractualisations préciseront davantage les objectifs poursuivis partagés.

Les principales subventions et participations de fonctionnement concernent :

Organismes	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
SDIS	1 268 333	1 283 491	1 283 246	1 272 294	1 298 631	1 371 565
Pays Barrois (6281)	122 515	123 000	123 066	123 000	123 000	124 000
Office de Tourisme – 6574)	271 850	274 450	299 593	297 500	297 500	289 000
Mission Locale (6281)	44 492	45 000	43 206	44 000	44 00	44 000
CAUE + ADIL (6281)	22 246	22 500	25 204	30 000	28 700	28 700
Refuge pour fourrière (6281)	37 744	38 000	39 606	40 500	43 200	43 200
Association des Leuques	2 500 + 8 500	2 500 + 5 500	2 500 + 8 500	2 500 + 5 000	2 500 +2 000	7 000

D) - Les atténuations de produit : les attributions de compensation versées aux commune et les dotations de solidarité communautaire :

1)L'attribution de compensation aux communes

Les attributions de compensation 2023 ont été votées par le conseil communautaire le 1er décembre 2022 .

Décomposition de l'attribution de compensation issue des transferts et restitutions réalisés	
Base attributions de compensation	2 615 152,65
Restitution voirie Communes ex CCCO	289 969,98
Restitution balayage Communes ex CCCO	112 472,56
Transfert Gymnase Léo Lagrange Ligny	- 32 384,41

.../...

Transfert Office Tourisme Ligny	- 51 146,67
Contribution SDIS Communes entrantes en 2014	818,33
Contribution Incendie Communes ex CCCO	- 362 292,00
Transfert Politique de la Ville Bar	- 35 238,48
Mutualisation des services communs Ville Bar et CA actualisée	- 1 410 765,34
Transfert compétence tourisme Communes entrantes en 2014	- 992,91
Transfert financement CAUE Communes entrantes en 2014	- 647,55
Transfert Équipements Sportifs Ville Bar et Tronville	- 337 219,33
Transfert Services des Sports Ville Bar	- 432 667,56
Transfert financement subvention OT Bar	- 11 850,00
Transfert du financement des permanences sociales au commissariat	- 8 000,00
Transfert équipements linéens - coût directs et indirects	- 349 824,43
Actualisation coût annualisé des investissements CIM, médiathèque, musée, centre nautique	- 112 637,85
Transfert du financement de l'accueil des jeunes	- 4 500,00
Attributions de compensation 2023	**- 131 753,01**
Dont à verser en 2023	**2 415 752,85**
Dont à recevoir en 2023	**2 547 505,86**

- **Les éléments validés en CLECT en 2023**

La CLECT s'est réunie le 1 février 2023 et s'est prononcée sur :

- les coûts annualisés d'investissement relatifs au transfert des établissements de Ligny-en-Barrois opérés au 1er janvier 2017.

  - Crèche
  - Bibliothèque
  - Camping et Relais nautique
  - École de musique
  - Gymnase Vernet

Cela représente un montant de 63 382,66 € d'ajustement dont 33 320,83 € de coût annualisé et 30 061,83 € de régularisation 2017. Cette somme deviendra définitive dans le budget lorsque le processus d'approbation par les communes de l'agglomération sera finalisé.
Au cours du 1er semestre 2023, elle se prononcera sur le transfert de la compétence eau pluviale urbaine

- **Contribution volontaire de la Ville de Bar-Le-Duc en 2021**

La Ville de Bar-Le-Duc a apporté une contribution complémentaire de 28 159 € en 2021, au titre de la dernière étape de l'actualisation des coûts annualisés des équipements culturels barisiens transférés au 01/01/2011.

.../...

Evolution des attributions de compensation nettes reçues pour les BP de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Base attributions de compensation	2 615 152,65	2 615 152,65	2 615 152,65	2 615 152,65	2 615 152,65
Restitution voirie Communes ex CCCO	**289 969,98**	289 969,98	289 969,98	289 969,98	289 969,98
Restitution balayage Communes ex CCCO	112 472,56	112 472,56	112 472,56	112 472,56	112 472,56
Gymnase Léo Lagrange Ligny	-32 384,41	-32 384,41	-32 384,41	-32 384,41	-32 384,41
Office Tourisme Ligny	-51 146,67	-51 146,67	-51 146,67	-51 146,67	-51 146,67
SDIS Communes entrantes en 2014	818,33	818,33	818,33	818,33	818,33
Contribution Incendie Communes ex CCCO	**- 362 292,00**	- 362 292,00	- 362 292,00	- 362 292,00	- 362 292,00
Transfert Politique de la Ville	-35 238,48	-35 238,48	-35 238,48	-35 238,48	-35 238,48
Mutualisation des services communs Ville Bar et CA	-1 294 232,24	-1 294 232,24	-1 294 232,24	-1 294 232,24	-1 294 232,24
Mutualisation des services Ville Bar et CA – Mutation d'un agent	25 736,37	**0,00**	0,00	0,00	0,00
Compétence tourisme Communes entrantes en 2014	-1 985,82	**- 992,91**	- 992,91	- 992,91	- 992,91
Financement CAUE Communes entrantes en 2014	-1 295,10	**- 647,55**	- 647,55	- 647,55	- 647,55
Équipements Sportifs Ville Bar et Tronville	- 325 463,33	**- 337 219,33**	- 337 219,33	- 337 219,33	- 337 219,33
Services des Sports Ville Bar	- 432 667,56	- 432 667,56	- 432 667,56	- 432 667,56	- 432 667,56
Financement subvention OT Bar	- 11 850,00	- 11 850,00	- 11 850,00	- 11 850,00	- 11 850,00
Transfert du financement des permanences sociales au commissariat	- 8 000,00	- 8 000,00	- 8 000,00	- 8 000,00	- 8 000,00
Transfert équipements linéens - coût directs et indirects	**- 317 783,54**	**- 349 824,43**	- 349 824,43	- 349 824,43	- 349 824,43
Actualisation mutualisation des services communs	**- 143 066,20**	**- 116 533,10**	- 116 533,10	- 116 533,10	- 116 533,10
Actualisation coût annualisé des investissements CIM, médiathèque, musée, centre nautique	**- 30 91,90**	**- 84 478,38**	**- 112 637,85**	**- 112 637,85**	**- 112 637,85**
Transfert du financement de l'accueil des jeunes	- 9 000,00	**- 4 500,00**	- 4 500,00	- 4 500,00	- 4 500,00
TOTAL	**-12 347,36**	**-103 593,54**	**-131 753,01**	**-131 753,01**	**-131 753,01**

.../...

2) Dotation de solidarité communautaire (DSC) et reversement fiscalité des éoliennes

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le budget primitif intègre la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dans les conditions prévues par l'article 1609 - nonies C - paragraphe VI du Code Général des Impôts.

En effet, la Communauté d'agglomération est tenue d'instituer la DSC dans la mesure où elle est signataire d'un contrat de Ville, conclu en juillet 2015 avec le représentant de l'Etat, pour la période 2015-2020, sans avoir conclu de pacte fiscal et financier.

Pour 2023, compte tenu de la suppression de la CVAE, et dans l'attente d'éléments plus précis, il n'y a pas à ce stade de versement au titre de l'année 2023. Son montant représente 50 % de la croissance du produit

Cette dotation doit faire l'objet d'une délibération. Il est rappelé que le vote des critères se fait à la majorité des 2/3 et les montants affectés à la majorité simple.

Le reversement de fiscalité aux communes d'implantation des éoliennes

Pour les Communes sur le territoire desquelles des éoliennes sont implantées et selon l'art 1609 quinquies C III 4 du Code Général des Impôts, une attribution de compensation peut être attribuée.

Cette attribution pour 2022 a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire le 07 avril 2022. Il a été proposé de reverser 25 % du montant de la fiscalité perçue sur les éoliennes pour un montant de 54 708 €.

Puis une délibération complémentaire a été prise le 07 juillet 2022, d'un montant de 94 310 €, pour régulariser des éoliennes implantées à Chanteraine,

Pour 2023, le reversement à nouveau de 25 % de la fiscalité perçue représentera 79 647 € et fera l'objet d'une délibération spécifique lors du conseil de ce soir, 6 avril 2023.

E) Les charges financières et l'encours de dette

La Communauté d'Agglomération a contracté un emprunt en 2019 dans le cadre du financement de la Barroise avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 000 000 euros
- Date de départ : 27/12/2019
- Maturité : 27/12/2039 (durée 20 ans)
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux d'intérêts : Euribor 3 mois + 0.41%

Compte tenu de la prévision d'évolution des taux, le tableau d'amortissement prévisionnel est présenté ci-dessous.

Période	Date de début	Date de fin	CRD initial	Capital	Intérêt
2023	01/01/2023	31/12/2023	850 000,00 €	31 258,18 €	81 258,18 €
2024	01/01/2024	31/12/2024	800 000,00 €	33 970,57 €	83 970,57 €
2025	01/01/2025	31/12/2025	750 000,00 €	26 808,52 €	76 808,52 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	700 000,00 €	23 064,19 €	73 064,19 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	650 000,00 €	21 233,60 €	71 233,60 €

.../...

2028	01/01/2028	31/12/2028	600 000,00 €	19 936,66 €	69 936,66 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	550 000,00 €	14 991,96 €	64 991,96 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	500 000,00 €	13 870,70 €	63 870,70 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	450 000,00 €	12 338,24 €	62 338,24 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	400 000,00 €	10 685,83 €	60 685,83 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	350 000,00 €	8 722,92 €	58 722,92 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	300 000,00 €	8 040,93 €	58 040,93 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	250 000,00 €	5 406,07 €	55 406,07 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	200 000,00 €	4 205,49 €	54 205,49 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	150 000,00 €	3 428,12 €	53 428,12 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	100 000,00 €	2 314,60 €	52 314,60 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	50 000,00 €	889,18 €	50 889,18 €
			7 650 000 €	**241 165,75 €**	**1 091 165,75 €**

Pour conserver les taux les plus avantageux, un réaménagement sera proposé lorsque les conditions de marché permettront d'obtenir un taux fixe autour de 2 %.

Nous débattrons de notre stratégie d'endettement à partir de l'élaboration d'un nouveau PPI.

IV) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) pour 2023 sera en baisse par rapport au BP 2022 de 85 590 €. L'hypothèse de CAF repose sur des taux inchangés de fiscalité entre 2022 et 2023. Le montant de CVAE a été figé à la somme encaissée en 2022.

Année	CAF
2015 (BP)	638 672
2015 (CA)	629 361 (2)
2016 (BP)	982 353 (3)
2016 (CA)	446 204
2017 (BP)	1 059 880
2017 (CA)	1 560 025
2018 (BP)	1 709 505
2018 (CA)	1 872 973
2019 (BP)	969 913
2019 (CA)	1 588 549
2020 (BP)	580 863
2020 (CA)	1 852 300
2021 (BP)	748 215
2021 (CA)	979 909
2022 (BP)	815 243
2022 (CA)	2 241 075
2023 (BP)	363 753

(2) Hors opérations exceptionnelles. Ce chiffre est donné à titre indicatif mais vu que le résultat est négatif cela est « non significatif » en terme financier.
(3) Hors opérations exceptionnelles

.../...

Le budget d'investissement

Dans le cadre de son projet de territoire, l'agglomération a adopté le 11 juillet 2019 ses grandes orientations qui reposent sur 3 piliers :

- Une politique dynamique de développement économique, touristique et numérique ;
- Une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré ;
- Une agglomération de partage, d'échanges et de dialogue.

La déclinaison opérationnelle a été adoptée le 7 juillet 2022 par le conseil communautaire. Il apparaît logique qu'un PPI soit présenté. Il devra prendre en compte les orientations sur la fiscalité mais aussi la baisse des dotations de l'État, la suppression de la CVAE. Il devra être piloté en retenant les hypothèses les plus réalistes possibles de concours de nos partenaires notamment à travers le PTRTE. Cette réflexion se déroulera tout au long de l'année 2023.

La déclinaison d'un PPI se traduira par la mise en place d'un une gestion **en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement dite « AP/CP),** afin de mieux percevoir la gestion pluriannuelle de nos investissements.

1 - Le financement de nos investissements

C'est en premier lieu l'objectif d'une restauration de la capacité d'autofinancement que nous poursuivrons autant que possible en raison des contraintes de baisse de nos dotations.

Nous piloterons aussi nos projets en fonction du soutien que continueront à nous apporter nos partenaires :

- La Région Grand Est ;
- Le soutien de l'État et de la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et du PTRTE ;
- Le programme d'activités 2022 du GIP Objectif Meuse ;
- Le département.
- Les subventions ne sont accordées qu'au moment de l'Avant-Projet Définitif (APD) nous obligeant à préfinancer les études préliminaires sans certitude de financement.
- La caducité des subventions devient une règle absolue pour tout projet non démarré.
- Les co-financements se restreignent en même temps que la répartition des compétences se précise.
- Les projets doivent être priorisés et pilotés dans leur exécution budgétaire pluriannuelle

2- Les principaux restes à réaliser au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent 1 772 305,03 € et leur décomposition est donnée en annexe 1.

Les restes à réaliser sont strictement les dépenses engagées qui génèrent les reports conformément aux principes budgétaires et aux recommandations de la chambre régionale des comptes

3 - Les crédits annulés au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, les disponibles estimés s'élèvent à 2 631 675,87 € et leur décomposition est donnée en annexe 1.

D) Les investissements courants envisagés pour 2023

Les investissements courants s'élèvent à 1 779 788 € en 2023.

Les principaux investissements courants envisagés en 2023 sont détaillés en annexe 2.

.../...

5 - Première approche de programmation sur les grands projets déjà engagés

Pour les projets engagés au moins au stade du programme, de la maîtrise d'œuvre voire des travaux, notre conseil a déjà approuvé les plans de financement.

Les principaux investissements au titre des grands projets envisagés en 2023 et au-delà sont détaillés en annexe 3 pour un montant d'inscription en 2023 de 3 163 712 €.

6 – Projets communautaires et fonds de concours

Le financement des investissements se fera grâce à :

- La CAF (363 753€)
- La vente du B851 (405 000 €)
- Le FCTVA (290 000 € sur les investissements courant et 520 000 € sur les grands projets)
- Les subventions en lien avec nos partenaires institutionnelles (365 120 € sur les investissements courants et 499 000 e sur les grands projets)
- La reprise sur le solde d'investissement (1 826 943€)
- La reprise sur le disponible à fin 2022 (673 472 €)

Telles sont les bases sur lesquelles il vous est proposé d'engager le débat sur les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération au titre de l'année 2023

Et avant d'aborder ce débat je vous propose d'exposer succinctement l'activité des budgets annexes

Sur les budgets de l'eau et de l'assainissement (régies à autonomie financière simple depuis le 1er janvier 2022), la tarification des redevances eau et assainissement est harmonisée sur l'ensemble du territoire depuis 2022. Le budget 2023 est lourdement marqué par un contexte jamais encore connu de flambée des prix, et particulièrement de celui de l'électricité qui devient le 1er poste de dépenses et conduit à une hausse des tarifs de la redevance eau de +39% et celui de la redevance assainissement de +26%.

Une stratégie d'investissement réactualisée devient d'autant plus nécessaire pour atteindre les rendements réglementaires le plus rapidement possible mais aussi pour réduire nos consommations d'énergie. Aussi il est prévu au 2è semestre 2023 le démarrage des travaux de renouvellement de la canalisation de refoulement de Neuville et de sa station de pompage, projet d'ampleur dont les coûts qui pâtissent du contexte actuel sont projetés à hauteur de plus de 8 Millions d'euros.

Sur le budget annexe des ordures ménagères, les tarifs ont été maîtrisés ces dernières années malgré l'évolution de la TGAP et de la TVA.

L'harmonisation du mode de financement en TEOM décidée par notre conseil a été suivie en 2019 de la mise en place de la redevance spéciale qui a permis de stabiliser le taux de la TEOM depuis 2020 à 11,19 %. Il est proposé de maintenir ce taux à 11,19 % en 2023.

Après l'extension des consignes de tri opérée en 2021, la communauté d'agglomération déploie désormais la tarification incitative à la levée et optimisera l'exploitation pour la collecte des OM comme du tri avec une remise à plat de la logistique des tournées.

En investissement, la Communauté d'Agglomération est engagée dans l'étude du devenir de l'usine d'incinération de Tronville en Barrois. Le mode de gestion en délégation de service public (concession) a été validée. Puis, un groupe d'autorités concédantes a été constitué en 2022 avec 6 autres EPCI. Ce groupement permettra aux collectivités de recruter ensemble le futur concessionnaire du service public qui sera chargé de

.../...

financer, concevoir puis de construire la nouvelle usine avant de l'exploiter, notamment en accueillant la totalité des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire des 7 collectivités

Sur le budget des transports, nous obtenons un excédent en 2022 de 346 771,23 €.

Cet excédent provient de dépenses moindres pour 221 226,96 € et de recettes plus favorables sur le versement transport, la budgétisation initiale ayant été prudente compte tenu du contexte économique.

Une nouvelle Délégation de Service Public a démarré en août 2022.

Sur le budget bâtiment industriel, lors de la vente en 2020, l'acte prévoyait que la Communauté d'Agglomération prendrait en charge des travaux de rénovation de l'étanchéité des espaces de stockage, ceux-ci présentant des fuites liées au vieillissement de l'installation.
Le sujet ayant évolué suite à des échanges entre l'entreprise et l'Etat, avec la nécessité de mener des travaux plus importants, il a été convenu fin 2022 que les travaux seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'entreprise avec un financement de la Communauté d'Agglomération à hauteur 270 000 € Cet engagement sera confirmé en 2023 suite à la validation du programme de travaux par les services de la DREAL

Sur le budget annexe « Zones », la communauté d'agglomération a entrepris la restructuration de certains lots de la ZAC de la Grande Terre, afin de pouvoir les commercialiser plus facilement, y compris le cas échéant avec une ouverture à des entreprises non commerciales. Des travaux de voirie seront engagés afin de prendre en compte l'occupation progressive de certains lots.

Annexes

- Annexe 1 - Synthèse
- Annexe 2 - Restes à réaliser et crédits annulés 2022
- Annexe 3 - Programmation des investissements courants
- Annexe 4 - Description des grands projets en cours
- Annexe 5 - Présentation du BP 2023 par fonction

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :
Par 39 voix pour
14 voix contre : M. DEJAIFFE, Mme JOLLY, M. RAULOT, M. PICHON, Mme KUBANY, M. VERLANT, M. JOURON, M. ENCHERY, M. BRIEY, M. NICOLAS, M. YUNG, M. VUILLAUME, M. AUBRY, M. OBARA
Ne prend pas part au vote : M. HAUET

- Adopter le Budget Primitif 2023 (budget principal et budgets annexes) et l'ensemble des dispositions associées décrites dans les annexes du présent rapport,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

VOTE DES TAUX 2023

2023-04-06 - 05

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Les ressources concernées par le vote des taux sont :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- La taxe foncière sur le non bâti (TFNB)
- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS)
- La taxe sur le foncier bâti (TFB)

.../...

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.

La revalorisation des bases est de 7,1 % et s'applique sur le foncier bâti et partiellement sur la CFE.

Concernant la CFE, la règle de majoration spéciale permet de déroger aux règles de lien entre les taux. Ce mécanisme est prévu par le 3 du I de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il convient également de noter que le taux de CFE est très proche du taux maximum avec majoration spéciale qui s'élève pour 2022 à 25,65 %.

Compte tenu du contexte économique, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau de 2022.

Les évolutions se trouvent décrites dans le tableau suivant :

	Bases effectives 2022	Base notifiée 2023	Taux 2023	Produit attendu (en €uros)
CFE	9 454 909	9 659 000	24,32%	2 349 069
THRS	1 825 484	1 955 121	12,69%	248 105
TFNB	996 030	1 065 000	1,94%	20 661
TFB	37 109 550	39 467 000	2,00 %	789 340
Total	49 385 973	52 146 121		3 407 175

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Maintenir les taux de 2022 qui se trouvent arrêtés de la manière suivante :

  Taux de CFE : 24,32 %

  Taux de foncier non bâti : 1,94 %

  Taux de taxe d'habitation : 12,69 %

  Taux foncier bâti 2,00 %

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) POUR 2023

2023-04-06 - 06

La compétence ordures ménagères est financée pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et pour les entreprises la redevance spéciale.

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2023 s'élève à 4 593 461 €.

.../...

Les bases d'imposition notifiées s'élèvent à 34 653 157 €. Le taux de 11,19 % générera un produit de 3 877 688 €. La reprise sur excédent sera de 130 852 € avec un taux d'exécution des dépenses de 90 %.

Si le taux d'exécution des dépenses devait être supérieur à 90 %, les dépenses seraient financées sur les excédents antérieurs avec un maximum de 715 773 €. Le résultat cumulé fin 2022 s'élèvent à 3 176 747,77 € permettront de financer ce besoin.

Si l'ensemble des dépenses s'exécute à 100 %, le disponible à la fin de l'exercice 2023 sera de 2 460 974,77 € (3 176 747,77 – 715 773).

Compte tenu des éléments précédents, il est proposé de fixer le taux de 2023 à 11,19 %, à l'identique du taux 2021 et 2022.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Fixer le taux de la TEOM à 11,19 %,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

RECOUVREMENT DES CHARGES DE CENTRALITE 2023

2023-04-06 - 07

Les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération bénéficient de l'expertise des services transversaux. A ce titre, une quote-part de ces frais généraux doit être refacturée aux budgets annexes. Les modalités de calcul ont été présentées dans la délibération n°21 du 26 septembre 2016.

Dans un premier temps, quatre thématiques ont été identifiées. Pour chacune d'entre elles, le coût annuel a été déterminé, en fonction du réalisé 2022 de la Communauté d'agglomération :

- Les ressources humaines : 373 895,16€
- La direction des finances : 372 022,66 €
- La direction générale : 372 732,15 €
- Les marchés publics/affaires juridiques : 215 943,24 €

Dans un deuxième temps, une clef de répartition a été appliquée à chacune des thématiques (cf. annexe partie 1)

Enfin, dans un troisième temps, les deux informations ont été croisées pour déterminer un coût annuel par budget (cf. annexe partie 2).

Au vu de la spécificité de chaque budget, il est proposé d'acter la refacturation pour les quatre budgets annexes conformément aux inscriptions du budget primitif 2023.

L'application stricte du modèle de calcul aurait entraîné une augmentation importante des charges de centralités pour les budgets annexes. Aussi, un plafonnement a été renouvelé au titre de 2023. De plus, compte tenu des contraintes spécifiques qui pèsent sur les budgets eau et assainissement, un transfert des charges de centralité est opéré pour 75 000 € du budget eau vers le budget assainissement.

.../...

	Pour rappel 2016 (1/3)	Pour rappel 2017 (2/3)	Pour rappel 2018	Pour rappel 2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	14 500 €	14 500 €	17 846 €	73 350 €	133 350 €	133 350 €	140 000 €	140 000 €
Assainissement	40 000 €	76 500 €	76 500 €	76 500 €	73 875 €	82 000 €	86 000 €	161 000 €
Eau	50 000 €	97 500 €	97 500 €	97 500 €	97 500 €	120 500 €	126 000 €	51 000 €
Transport	40 000 €	30 000 €	33 345 €	33 000 €	33 500 €	36 500 €	40 000 €	40 000 €

Enfin, le calcul des charges de centralité n'intégrait pas à l'origine le service communication. Or, il apparait que certains budgets nécessitent un appui important de ce service. Aussi, à compter de l'exercice 2021, une somme forfaitaire de participation a été intégrée en sus des charges de centralité.

Pour 2023, ces participations aux charges de communication sont maintenue au montant de 2022, soit :

- 20 000 € sur le budget ordures ménagères
- 5 000 € sur le budget assainissement
- 5 000 € sur le budget eau.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Valider le montant 2023 de refacturation des frais généraux du budget principal auprès des budgets annexes,

- Valider la participation forfaitaire aux frais de communication,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 AU CIAS

2023-04-06 - 08

M. BRIEY
L'an dernier, je vous avais fait une proposition pour éviter la mise en place de la taxe foncière avec éventuellement, une réduction de la subvention du CIAS. Je veux juste vous rappeler -parce que c'est toujours pareil, vous racontez des histoires- un des extraits du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui précise qu'aujourd'hui, la trésorerie de notre CIAS couvre -écoutez bien, soyez tous attentifs- 506 jours de fonctionnement. Sachez donc qu'aujourd'hui, nous votons une subvention d'équilibre qui ne s'impose absolument pas.

Mme la Présidente
Sauf qu'il y a quand même un PPI et qu'il y a des projets sur le CIAS.

M. DELVERT
Qu'il faudra bien financer.

M. BRIEY
Il y a 1,3 M€ dans les caisses ! Il faut raconter les histoires comme il faut qu'elles soient racontées...

.../...

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse verse au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, une subvention qui lui permet d'équilibrer son budget.

La subvention 2020 s'élevait à 1 380 121 €.

En 2021, compte tenu, d'une part des contraintes financières qui pèsent sur la Communauté d'Agglomération, et d'autre part des excédents cumulés au CIAS (1 944 719,33 € au 31 décembre 2020), la subvention avait été réduite de 100 000 €, soit 1 280 121 €.

En 2022, le montant de subvention est revenu au niveau de 2020, soit 1 380 121 €. Il est proposé de maintenir ce montant en 2023.

Cette dépense est inscrite sur la ligne budgétaire 420-657362.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :
Par 52 voix pour
2 voix contre : M. ENCHERY, M. BRIEY

- Autoriser le versement de la subvention au CIAS au titre de 2023 pour 1 380 121 €,

- Donner tout pouvoir au Président ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES D'IMPLANTATION D'EOLIENNES -2023

2023-04-06 - 09

Mme la Présidente
Ça aussi, c'est l'Agglomération.

Selon l'article 1609 quinquies C III 4 du Code Général des Impôts, les communes d'implantation d'éoliennes peuvent percevoir une attribution visant notamment « *à compenser les nuisances environnementales liées aux installations utilisant l'énergie mécanique du vent* ».

Le montant alloué ne peut être supérieur au montant perçu par l'Agglomération sur cette fiscalité.

Pour 2023, il est proposé de réserver 25 % du produit lié aux éoliennes. La répartition entre les communes d'implantation se fera en fonction du produit reçu par l'Agglomération pour les dites communes.

Depuis 2019, en fonction de la modification par la loi de finances 2019 N 2018-1317 du 28 décembre 2018, les communes d'implantation reçoivent directement un pourcentage de l'IFER pour les nouvelles implantations. De ce fait, le produit reversé aux communes sera gelé et n'évoluera plus que de l'indexation de chaque année.

Le montant pour l'Agglomération au titre des éoliennes s'établit à 318 586 € en 2023 et concerne les communes suivantes : Menaucourt, Chanteraine, Rumont, Vavincourt et Naives-Rosières. La somme à répartir sera donc de 79 647 € en 2023.

.../...

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Autoriser le versement d'une attribution aux communes d'implantation des installations éoliennes,
- Limiter à 25 % du produit reçu par l'Agglomération sur les installations d'éoliennes le montant de l'attribution qui s'élèvera à 79 647 € en 2023,
- Répartir ce montant au prorata contributif de chaque commune dans les IFER reçues par l'Agglomération pour la partie éolienne et selon le tableau joint en annexe,
- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023

2023-04-06 - 10

La Communauté d'Agglomération fonctionne en fiscalité professionnelle unique. Ce mode de fonctionnement entraîne le versement d'une attribution de compensation.

En fonction des transferts de charges étudiés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 1er février 2023, le montant de l'attribution de compensation de la commune de Ligny-en-Barrois pour 2023 est modifié comme suit :

- la somme à déduire au titre du coût annualisé des bâtiments de l'ensemble des équipements s'élève à 31 851 €,
- la somme à déduire au titre du coût annualisé des mobiliers de l'ensemble des équipements s'élève à 1 469,83 €,
- la somme à déduire au titre du rappel de 2017 relatif aux transferts des coûts ci-dessus s'élève à 30 061,83 €.

Soit une modification de -63 382,66 € au total de l'attribution de compensation 2023 de la commune de Ligny-en-Barrois. Le récapitulatif du calcul de cette attribution et de celles des années suivantes figure en annexe 1.

Vous trouverez en annexe 2, les attributions de compensation de l'année 2023 pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.
Cette attribution deviendra définitive, et donc inscrite au budget, lorsque le processus d'approbation par les communes membres de l'agglomération sera finalisé.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Adopter les montants ci-joints de l'attribution de compensation 2023 modifiée,
- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

M. DEPREZ
Il s'agit de l'arrêté du PCAET, puisqu'on arrive maintenant dans la phase de sa mise en action. Je rappelle que depuis 3 ans, nous avons travaillé sur le PCAET au niveau du Pays Barrois, avec dans un premier temps un diagnostic fouillé. Ensuite, nous avons déterminé une stratégie, puis nous avons travaillé sur les différentes actions possibles. 73 actions ont ainsi été dégagées, dont 45 seront réalisées à l'échelle du Pays Barrois, les autres étant à l'échelle de chaque collectivité -pour l'Agglomération, ce sont 14 actions, 6 pour la COPARY et 8 pour Portes de Meuse-. Les 14 actions prévues sont en bonne partie des actions qui ont déjà été envisagées et qui sont aussi dans le projet de territoire. Maintenant, il va falloir passer à la mise en place de ces actions.

M. RAULOT
Juste une remarque pour féliciter le travail fait au Pays Barrois sur ce thème ; le travail est vraiment de qualité et je tenais à le saluer ce soir.

Mme la Présidente
Merci pour eux.

M. PICHON
Je voulais moi-aussi féliciter toutes les personnes qui ont participé à ce travail exceptionnel. Je ne sais pas si vous l'avez lu en entier, mais c'est une mine d'informations, une mine de projets et d'idées, une bouffée d'air au niveau politique. J'espère que ces idées seront mises en œuvre, parce qu'elles constituent une vraie transition, un vrai territoire de transition. Madame la Présidente, vous allez faire rougir les écolos, si vous mettez en œuvre toutes ces actions. J'espère seulement qu'on va enfin entrer dans une nouvelle ère et là, le Pays Barrois nous propose des axes et orientations très structurants pour le territoire.

Il y a aussi une posture qui me semble très intéressante et on pourrait dire en quelque sorte que c'est une valorisation du territoire, c'est-à-dire que ce projet réconcilie les Meusiens avec leur territoire et fait des terres meusiennes un territoire d'opportunités. Et c'est à ce titre que je félicite à nouveau le Pays Barrois pour tout le travail qui a été engagé, parce qu'il faut surtout prendre ce virage de la transition et pas décevoir.

Mme la Présidente
Je prends les remerciements, mais le Président du Pays Barrois étant là, il les prend de bon cœur. Je voudrais quand même dire que je ne fais pas de projet pour faire rougir les voisins, mais parce qu'ils sont bons pour notre territoire -enfin, je le pense-. Je voudrais vous dire aussi que ça aussi, c'est l'Agglomération, puisque si elle n'était pas allée trouver le Pays Barrois pour lui proposer de se grouper à plusieurs Agglomérations pour faire, mais après ça, on n'a pas de projet et on n'a pas d'action.

M. HACQUIN
Madame la Présidente, on ne peut que se féliciter d'avoir pu mettre ce projet de PCAET en service ou du moins l'arrêter ce soir par la Communauté d'Agglomération. Actuellement, il est encore en discussion au niveau de la Préfecture de Région Grand Est. Effectivement, on peut souligner la mutualisation faite sur ce projet et comme quoi, quand on peut s'organiser et faire en sorte qu'on puisse travailler ensemble, on peut arriver à quelque chose. Je remercie donc l'ensemble des personnes qui soulignent le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission du Pays Barrois. Maintenant, après l'arrêt, il faudra le mettre en œuvre et ça sera un autre sujet dont nous reparlerons.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. La Communauté d'Agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse, obligée à l'élaboration d'un PCAET, et les Communautés de Communes de Portes de Meuse et du Pays de Revigny-sur-Ornain, volontaires, ont transféré la compétence d'élaboration au PETR du Pays Barrois en automne 2019.

.../...

Ce travail a officiellement commencé le 1er avril 2020 suite à l'embauche d'un chargé de mission dédié à la réalisation du PCAET.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic a été approuvé par le Conseil Communautaire le 15 avril 2021. Le Comité Syndical du Pays Barrois a approuvé le diagnostic le 31 mars 2021 et la stratégie territoriale le 25 mars 2022.

Selon le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le programme d'actions définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte.
Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Dans ce Plan Climat Air Énergie Territorial, les actions peuvent être menées à l'échelle du Pays Barrois dans son intégralité ou à l'échelle du territoire d'une seul intercommunalité.

2. La co-construction du plan d'actions

Le plan d'actions s'est construit en coopération avec les acteurs publics et privés du territoire. Les réflexions ont démarré en Septembre 2021 lors des trois ateliers de concertation autour de la stratégie. Outre la définition des objectifs chiffrés et des axes stratégiques, un vivier de contributions a été constitué. Ce vivier a servi de base aux réflexions menées à partir février 2022. Un premier atelier de concertation organisé à Velaines avec près de trente participants a permis de déterminer une centaine de pistes d'actions permettant de mettre concrètement en œuvre les onze orientations stratégiques. Les ateliers organisés au sein des intercommunalités en présence d'élus et d'agents ainsi que les ateliers ou discussions multilatérales organisés avec les acteurs économiques ont permis de rationaliser la liste d'actions et de détailler le contenu de chacun d'entre elles.

Lors de ces différents temps de concertations, quelques 45 organismes ont pu contribuer au projet. Les 73 actions finalement retenues ont ensuite été élaborées avec leurs partenaires et porteurs potentiels. L'évaluation environnementale de chaque action a le cas échéant permis d'améliorer certaines d'entre elles.

3. Principaux éléments du plan d'actions du PCAET

Le plan d'actions contient 73 actions, dont :
- 33 seront portées ou animées par le PETR du Pays Barrois,
- 26 seront portées par les collectivités (intercommunalités ou communes),
- 14 par d'autres acteurs.

L'échelle de mise en œuvre des actions est la suivante :
- 45 actions à l'échelle du Pays Barrois ;
- 14 actions à l'échelle du territoire de Meuse Grand Sud ;
- 6 actions à l'échelle du territoire de la COPARY ;
- 8 actions à l'échelle du territoire des Portes de Meuse ;

.../...

Les actions portées par la Communauté d'Agglomération sont détaillées en annexe de la présente délibération.

Le plan d'actions concerne les différents secteurs d'activités et répond à la stratégie du PCAET, plus précisément à chaque axe et orientation :

Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

1. a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités - 7 actions dont :
2 actions relatives à la Planification et l'Urbanisme
4 actions relatives aux Mobilités
1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat

2. b. Développer les infrastructures et un aménagement durable - 8 actions dont :
1 action relative à Planification et l'Urbanisme
1 action relative aux Mobilités
2 actions relatives à l'Aménagement durable
4 actions relatives aux Énergies Renouvelables

3. c. Développer un habitat sobre et adapté aux besoins des habitants – 12 actions dont :
12 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat

4. d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles – 11 actions dont :
4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
4 actions relatives à l'Aménagement durable
3 actions relatives à la Forêt

Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

5. a. Développer un écosystème de production et consommation locale – 5 actions dont :
4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
1 actions relatives à la Forêt

6. b. Rendre les activités économiques locales plus durables – 9 actions dont :
5 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
2 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
2 actions relatives aux Énergies Renouvelables

7. c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques – 5 actions dont :
4 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
1 actions relatives aux Énergies Renouvelables

Axe 3. Agir ensemble

8. a. Accompagner des actions collectives choisies, structurées et évaluées – 3 actions dont :
1 action relative aux Mobilités
2 actions relatives aux Énergies Renouvelables

9. b. Sensibiliser aux actions individuelles – 3 actions dont :
1 action relative aux Mobilités
1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat
1 action transversale

10. c. Montrer l'exemple : pouvoir d'agir des collectivités – 8 actions dont :
5 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat
2 actions relatives aux Énergies Renouvelables
1 action relative aux Déchets

.../...

11. d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire – 5 actions dont :
1 action relative à l'Aménagement durable
1 action relative aux Mobilités
3 actions transversales

3. L'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique, confiée à un bureau d'études indépendant, est composée de :

- L'état initial de l'environnement et les enjeux environnementaux ;
- L'explication des choix et scenarios retenus ;
- L'analyse des incidences de la stratégie et du plan d'actions du PCAET sur les composantes environnementales ;
- L'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 ;
- La présentation du dispositif de suivi ;
- La mise en perspective du plan d'actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD)

Au vu de l'ensemble des éléments qui leur ont été communiqués et présentés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le Plan d'Actions et à bien vouloir arrêter le PCAET.

Le document sera ensuite transmis pour avis à l'autorité environnementale, au Président de la Région Grand Est et au Préfet de Région.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- approuver le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois,

- arrêter le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE "SUIVI ET EVALUATION DU PCAET" AU PETR DU PAYS BARROIS

2023-04-06 - 12

M. DEPREZ
Je rappellerai ce que j'ai dit la semaine dernière, le jour de l'Assemblée Départementale de la forêt et du bois, puisqu'il est vrai que dans le domaine de la forêt, le PCAET a dégagé des choses intéressantes. Il y a des travaux très intéressants qui sont en train de se mener grâce au PCAET.

Au départ, comme l'a dit la Présidente, nous étions obligés de le mener au niveau de l'Agglomération, contrairement aux 2 autres intercommunalités. Mais nous avons travaillé ensemble et à l'époque, les statuts du Pays Barrois avaient été modifiés pour justement lui donner comme compétence, la réalisation du diagnostic, de la stratégie, etc... A l'époque, on n'avait pas prévu de suivi. Aujourd'hui, la raison dit qu'il faut que le Pays puisse continuer à suivre les actions qui sont menées au plan global du Pays avec une certaine coordination. Il est donc nécessaire de modifier les statuts pour y inclure la compétence de suivi et l'évaluation du PCAET.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants, L 5212-1 et suivants et L 5711-1 et suivants et L 5741-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-2844 du 26 novembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n°2014-4226 du 24 décembre 2014 modifié portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Barrois en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Barrois et validant les nouveaux statuts du PETR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-34, détaillant le rôle des collectivités territoriales ayant adopté un plan climat air énergie territorial,

Considérant l'arrêt du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Barrois par le comité syndical du 7 décembre 2022, et par le Conseil Communautaire le 6 avril 2023,

Considérant que le plan d'actions du PCAET du Pays Barrois envisage 73 actions dont 14 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,

Le PETR du Pays Barrois propose de modifier l'article 6.2 au sein de l'article 6 « Compétences et missions exercées par le PETR en lieu et place de ses membres » des ses statuts afin d'intégrer la compétence « suivi et évaluation du PCAET » :

« Article 6.2 : Activités d'études, d'animation et de gestion du Pays Barrois

Le PETR exerce les fonctions de représentation du Pays Barrois auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions.
Il anime et coordonne les réflexions de ses membres dans le cadre de la mise en œuvre des politiques contractuelles ou d'appels à projets au bénéfice du territoire et de ses acteurs. Il contribue aux opérations d'information, de communication et de formation sur le Pays.
Le PETR est chargé par les structures intercommunales de la réalisation de la signalétique de type : entrées de Pays, RIS de Pays et RIS d'intercommunalités (relais informations services) définis dans le cadre de l'étude signalétique du Pays.
Le PETR est chargé par les structures intercommunales de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, ***de sa mise en œuvre pour les actions directement portées par le PETR et de la coordination et le suivi des actions portées par les EPCI et partenaires, ainsi que de l'évaluation des résultats. Les modalités de financement de cette action seront actées par le Comité Syndical par voie de délibération.***

Le PETR est chargé par ses membres de la mise en œuvre des études et outils relatifs aux missions transversales de l'aménagement et de la structuration de filières, en particulier :

11.2. des enjeux d'études et soutiens techniques aux projets liés à l'énergie dans les bâtiments et de l'éclairage public, ainsi qu'aux enjeux de sensibilisation des populations et de l'animation d'un réseau d'acteurs territoriaux pertinents ;
11.3. des enjeux de diagnostic, évaluation, articulation, gestion, mise en œuvre d'opérations collectives relatives aux Energies renouvelables et aux ressources naturelles, en particulier biomasse / déchets, hydroélectricité, bois et actions sur la filière forestière, lutte contre la vulnérabilité et la précarité énergétique des populations (professionnelles ou non) ;
11.4. des enjeux d'évaluation, articulation, gestion des outils de déplacement et des systèmes de mobilité/transport (collectivités, entreprises, artisans, ...), ainsi qu'à la lutte contre l'isolement social, les freins à l'emploi, la précarité énergétique. »

La création de cette nouvelle mission s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre des missions du PETR pour le compte de ses EPCI membres et qu'à ce titre, les articles 13 et 14 des statuts du PETR prévoient les modalités financières pour la réalisation de ses missions :

« Le budget du PETR pourvoit aux dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la réalisation des missions et compétences pour lesquelles il est institué. [...] » (article 13) et que les recettes du PETR

.../...

comprennent entre autres ressources (article 14) : « *La contribution des membres du PETR : conformément à l'article L. 5212-20 du CGCT, la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du PETR et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du PETR l'ont déterminée.*

La contribution est calculée selon une clé de répartition qui tient notamment compte du nombre d'habitants de la population municipale des EPCI FP. La population municipale d'un établissement public de coopération intercommunale correspond à la somme des populations municipales de ses communes membres. Le périmètre qui doit être retenu pour les communes membres du groupement est celui constaté au 1er janvier de l'année au titre de laquelle a lieu la répartition.
Le montant de la contribution des EPCI est fixé selon la clé de répartition suivante :

- *80% du montant sera réparti entre les EPCI en fonction du nombre d'habitants par EPCI*
- *20% du montant sera réparti entre les EPCI en fonction du nombre de communes par EPCI*

Le montant de contribution des EPCI membres est défini annuellement par délibération du comité syndical. »

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver le transfert de la compétence « suivi et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial » au PETR du Pays Barrois,

- approuver le projet de modification de l'article 6.2 au sein de l'article 6 « Compétences et missions exercées par le PETR en lieu et place de ses membres » des statuts du PETR du Pays Barrois,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

COOPERATION DECENTRALISEE - SOUTIEN A L'ASSOCIATION NIGER MA ZAADA - ANNEE 2023

2023-04-06 - 13

M. MICHEL
Je rappelle que cette association fait des demandes depuis 2016. Cette année, elle a besoin d'une aide de la Communauté d'Agglomération, mais aussi de l'Agence de l'Eau et d'autres partenaires privés, à hauteur de 17.000 €. Ça se situe dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les EPCI à aider les associations caritatives.

M. ENCHERY
Le Niger, est-ce qu'il ne nous a pas mis dehors ?

Mme la Présidente
C'est le Mali qui nous a mis dehors.

M. MICHEL
Le Niger se trouve entre le Mali et le Tchad.

M. ENCHERY
Mais ils ne vont pas nous mettre dehors ?

Mme la Présidente
Non.

M. ENCHERY
Tu en es sûre ?

.../...

M. MICHEL
Je vais demander demain !

M. ENCHERY
Je n'en suis pas si sûr que ça !

Mme la Présidente
Mais Monsieur ENCHERY, et quand bien même ? Sachant que le Président de cette association vient tous les ans ou tous les deux ans, nous faire un retour sur ses actions, je peux vous assurer que c'est une association qui -il me semble- consacre à peu près 1% au fonctionnement, tout le reste étant reversé sur les moulins à grain, sur les adductions d'eau et sur l'équipement en assainissement. Et je peux vous assurer que de cette façon, on aide des populations en très grande difficulté, en dehors des options ou des personnes qui dirigent le pays.

M. RAULOT
Pour répondre à Monsieur ENCHERY, le Président nigérien paie d'ailleurs assez cher son petit attachement à la France....

M. ENCHERY
Pas pour longtemps.

M. RAULOT
... après, il n'est peut-être que factuel. Mais plus sérieusement, même si on n'est pas obligé d'être d'accord -et je l'ai déjà dit- l'aide au développement, c'est aussi régler la question qui occupe beaucoup de gens de l'échiquier politique qui est la migration migratoire. Si on laisse les gens crever et ne pas avoir accès à l'eau, on sait très bien que ça dégénèrera en conflit et que ça créera des déplacements de population encore plus forts. Et 17.000 € pour que des gamins et des familles aient accès à l'eau, même si ce ne sont pas nos enfants, Lydéric, on peut se dire qu'on est tous des enfants du monde et je pense que 17.000 €, ça n'a peut-être pas de prix.

M. ENCHERY
Sur le principe, je suis d'accord, mais la charité... Ces 17.000 €, je pense que nos Vice-Présidents pourraient les donner.

Mme la Présidente
Ce n'est pas de la charité...

M. ENCHERY
Si !

Mme la Présidente
Non, je suis désolée, c'est de l'aide au développement.

M. ENCHERY
Moi, j'estime que c'est quand même de la charité.

Les contraintes d'accès à l'eau et à l'assainissement constituent l'une des premières causes de mortalité au monde. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, environ 1,1 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à une source d'approvisionnement en eau améliorée, tandis que 2,4 milliards n'ont pas accès à une installation d'assainissement améliorée, quelle qu'elle soit.

Deux millions de personnes environ, pour la plupart des enfants de moins de cinq ans, meurent chaque année de maladies diarrhéiques. Les populations les plus touchées vivent dans les pays en développement, dans des conditions d'extrême pauvreté, en zone péri-urbaine ou rurale.

.../...

Pour réduire la charge de morbidité causée par ces facteurs de risque, l'OMS estime donc qu'il est d'une importance capitale de donner accès à des quantités suffisantes d'eau potable, de fournir des installations pour l'évacuation hygiénique des excreta et de mettre en place des comportements adéquats en matière d'hygiène.

Dans un contexte de mobilisation internationale et nationale sur ces enjeux, le parlement a adopté en 2005 la loi 2005-95 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement dite « loi OUDIN-SANTINI ».

L'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales créé par cette loi dispose que « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L.1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ».

Par ailleurs, il a été retenu par la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de l'étude sur l'évolution et l'harmonisation du prix de l'eau menée en 2016, une stabilisation de l'accompagnement au titre de la coopération décentralisée et un plafonnement à 0,5% des ressources qui sont affectées aux budgets Eau et Assainissement.

Nous sommes sollicités dans ce cadre par une association locale (NIGER MA ZAADA) engagée sur des actions de coopération décentralisée visant à l'amélioration des conditions de vie des populations, et ayant déjà accompagnée chaque année depuis 2015.

L'association souhaite cette année conduire, au NIGER, un projet de renforcement de la distribution d'eau et de l'assainissement sur trois villages, situés au cœur de la réserve naturelle des dernières girafes d'Afrique de l'Ouest, et composés essentiellement de cultivateurs et d'éleveurs qui vivent tant bien que mal de leur terre et de l'élevage :

- le village de BADWEL (2 590 habitants)
- le village de DAREY KOIRA TEGUI (900 habitants)
- le village de DJABATI PEULH (550 habitants).

Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de vie des populations en luttant contre les maladies hydriques et allégeant le travail des femmes, notamment celui relatif à la corvée d'eau. Ils contribueront aussi à sensibiliser les populations sur l'importance d'assainir la zone de pompage.

Le coût total de ce projet est de 99 340 € .

Concernant ce projet, les partenaires sollicités sont :

- Agences de l'Eau : 57 600 €
- **Communauté d'agglomération : 17 000 €**

Notre collectivité est donc sollicitée à hauteur de 17 000 €.

Il est proposé la répartition suivante :

CA_Eau	9 000 €
CA_Assainissement	8 000 €
TOTAL	**17 000 €**

.../...

Ce concours s'inscrit dans le respect du plafond précité de 0,5 % :

	BP 2023 Plafond (0,5%)	Niger Ma Zaada
Eau	17 636 €	9 000 €
Assainissement	14 041 €	8 000 €
TOTAL	**31 678 €**	**17 000 €**

Incidence sur le prix de l'eau :

	€ HT / m3	€ TTC / m3
Eau	0,0055 €	0,0058 €
Assainissement	0,0056 €	0,0061 €
TOTAL	**0,0111 €**	**0,0119 €**

Le conseil d'exploitation, réuni le 28 mars 2023, a émis un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :
Par 53 voix pour
1 voix contre : M. ENCHERY

- valider l'accompagnement, dans le cadre des dispositions précitées de la loi Oudin-Santini, du projet 2023 de l'association Niger Ma Zaada pour 17 000 € (9 000 € sur le budget eau, et 8 000 € sur le budget assainissement),

- autoriser la Présidente ou l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués à signer la convention de coopération, support de l'accompagnement de ce projet,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - ACCUEIL DES JEUNES

2023-04-06 - 14

M. DEJAIFFE
Est-ce que c'est le montant que demande cette structure ? Est-ce que ça correspondant à l'intégralité de sa demande ou est-ce qu'elle a demandé plus que cette somme de 8 350 € qu'on lui donne ?

Mme la Présidente
Il s'agit de l'intégralité de sa demande, parce que ça lui permet d'équilibrer son budget. A ce propos, je voudrais dire que l'Accueil des Jeunes a connu, les années précédentes, des difficultés importantes. Je sais que lors la dernière assemblée générale, nos élus qui y participaient ont souligné le travail de l'Accueil des Jeunes et sa volonté de se remettre à flots. Aujourd'hui, c'est donc une association qui fonctionne très bien.

Le logement des jeunes entrant dans la vie active ou réalisant un stage dans le cadre d'une formation professionnelle sur le territoire constitue un enjeu majeur pour la promotion de l'emploi local.

.../...

L'association « l'Accueil des Jeunes » intervient depuis des années sur ce champ.

Une demande de subvention de fonctionnement a été formulée par l'association « l'Accueil des Jeunes », œuvrant à accompagner des jeunes dans l'accès au logement, en leur proposant notamment une offre d'hébergement. Cette subvention s'élève à 8 350 € pour l'année 2023.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver, pour 2023, une subvention de fonctionnement de 8 350 € ;

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES PRIVEES - ANNEE 2023

2023-04-06 - 15

Mme la Présidente
A ce propos, Anthony, tu avais fait une proposition intéressante et j'avais dit qu'on la reprendrait.

M. YUNG
J'avais proposé de renforcer la signalétique de Meuse Grand Sud, quand il y a une opération de façade, pour valoriser les efforts de la Communauté d'Agglomération.

M. ABBAS
On pourrait avoir effectivement un panneau.

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse porte depuis plusieurs années un programme annuel d'aide au ravalement de façades privées à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Les seuils d'intervention et d'attribution sont les suivants :

- Immeuble construit entre 1900 et 1965 : 25 % d'une dépense subventionnable de 4 000 € TTC, soit une prime maximale de 1 000 € ;
- Immeuble construit avant 1900 ou en pierre apparente ou pans de bois : 25 % d'une dépense subventionnable de 8 000 € TTC, soit une prime maximale de 2 000 € ;
- Immeuble construit avant 1900 et en pierre apparente ou pans de bois : 25 % d'une dépense subventionnable de 12 000 € TTC, soit une prime maximale de 3 000 €.

Sur la base de ces critères et au titre de la campagne annuelle de 2022, 28 projets représentant 257 116,10 € de travaux ont été accompagnés par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 43 303,85 €.

Au regard de ces résultats, il est proposé de reconduire le même dispositif pour l'année 2023.

Mise en place d'un fonds d'intervention commun avec la Région Grand Est sur le périmètre ORT de Ligny-en-Barrois :

La Région Grand Est a la possibilité d'intervenir sur le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de Ligny-en-Barrois, ce dernier étant défini dans la convention ORT signée le 1er octobre 2020.

.../...

A ce titre et sous réserve d'approbation par le Conseil Régional, il est proposé de mettre en place un fonds d'intervention commun avec la Région Grand Est, en vue du versement d'une participation régionale équivalente à la prime versée par la Communauté d'Agglomération au sein de ce périmètre ORT. Le soutien régional serait d'une durée de 3 ans.

Ce dispositif correspondrait par conséquent à un doublement de la prime pour les bénéficiaires de la campagne d'aide au ravalement concernés.

Un règlement, joint en annexe, précise les conditions d'intervention de la collectivité.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver la poursuite de l'intervention financière pour soutenir une politique de ravalement des façades privées ;

- Solliciter la Région Grand Est en vue de la mise en œuvre d'un fonds commun d'intervention commun sur le périmètre ORT de la commune de Ligny-en-Barrois, pour une durée de 3 ans ;

- Autoriser la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués à signer la convention de financement avec le Conseil Régional Grand Est, visant à mettre en œuvre un fonds commun d'intervention, selon les termes figurant dans la présente délibération et dans le règlement joint ;

- Approuver le règlement d'attribution des primes d'aide au ravalement des façades privées ;

- Plus globalement, donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE 2 POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE BAR-LE-DUC

2023-04-06 - 16

M. PICHON
Toujours à Robert-Espagne, j'ai entendu le Maire d'une commune dire que sur Bar-le-Duc, on déplaçait surtout l'activité économique du centre vers les zones -en partie-. Ce n'est pas forcément une critique, mais c'est quelque chose qu'on observe. Je trouve que c'est intéressant, mais ça montre qu'il y a des questions nationales qu'on doit absolument ne pas accueillir comme des fatalités. Je suis désolé, mais quand j'entends dire que c'est partout pareil, etc..., on doit faire preuve de créativité, on doit inventer le devenir du centre-ville, parce qu'il y a des déterminations qui s'imposent au niveau national. Sur notre territoire, avant il y avait la DATAR qui avait été inventée pour rééquilibrer les territoires. Aujourd'hui, il y a des déséquilibres, mais on a des moyens de créer, d'inventer et on doit faire preuve de créativité.

Je trouve dommage d'avoir fait 29 études pour considérer que le problème est national, donc je ne vois pas pourquoi on fait des études. 29 études pour adapter un programme au niveau local, ça n'a pas d'intérêt, surtout si on doit regarder les choses se faire sans intervenir et sans montrer de la créativité comme l'a fait par exemple le Pays Barrois. D'ailleurs, ce sont certainement Portes de Meuse et la COPARY qui ont été les plus innovantes, je suis désolée, Madame la Présidente.

Mme la Présidente
Monsieur PICHON, je ne sais pas quel est l'élu qui vous a dit que l'activité économique du centre-ville se déplaçait vers la périphérie, mais c'est absolument faux.

.../...

M. PICHON
Ce n'est pas moi...

Mme la Présidente
Je répète, je ne sais pas quel est l'élu qui vous l'a dit, mais je suis désolée de le contredire, l'activité économique ne se déplace pas du centre-ville sur la périphérie, même s'il y a un certain nombre d'enseignes qui, il y a deux ans, ont déménagé. Le centre-ville de Bar-le-Duc se comporte beaucoup mieux qu'il n'y a quelques années, ceci grâce à Action Cœur de Ville. Et je peux vous dire que j'ai été l'invitée de la Ministre FAURE avec des 10 autres Maires Action Cœur de Ville et que pour une fois, Bar-le-Duc s'en sort beaucoup mieux qu'un certain nombre de villes. Il ne faut donc pas non plus, encore une fois, en tant qu'élu, rapporter des impressions ou des choses qui ne reposent absolument sur rien. L'activité économique du centre-ville de Bar-le-Duc progresse, il se diversifie et il est complètement faux de dire qu'elle se déplace sur la périphérie.

Mme JOLLY
L'action « ouverture de commerce à l'essai » a été réalisée et est terminée, puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle demande. Mais à ce jour, en 2023, il n'y a pas de nouvelle demande pour ce commerce à l'essai ?

Mme la Présidente
Vous parlez de l'action « commerce à l'essai » sur le centre-ville de Bar-le-Duc ?

Mme JOLLY
Tout à fait.

Mme la Présidente
Nous avons arrêté la convention qui nous liait avec Alexis Lorraine et qui ne nous donnait pas satisfaction. Nous avons pensé qu'il était donc temps d'arrêter, puisqu'Alexis Lorraine n'a pas réussi à nous convaincre de son efficacité. Encore une fois, un projet est en train d'émerger pour pouvoir permettre l'installation peut-être d'une structure à l'essai dans le centre-ville de Bar-le-Duc.

La signature de la convention cadre Action Cœur de Ville est intervenue à l'issue d'une phase de concertation entre les 7 villes moyennes du Grand Est et de la réalisation d'un atelier des territoires communs avec la Ville de Chaumont.

Ces étapes préalables ont permis de dégager de grands enjeux de revitalisation dans l'optique d'inverser les tendances à la déprise connues sur le territoire.

Ainsi, depuis 2018, la Communauté d'Agglomération est engagée, aux côtés de la Ville de Bar-le-Duc, dans le programme national Action Cœur de Ville initié par l'Etat en 2017.

Ce programme de revitalisation des villes moyennes s'articule autour de 5 axes :

12. Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
13. Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
14. Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
15. Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
16. Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intègre également des thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

.../...

Le programme Action Cœur de Ville a ainsi été initié pour une durée de 5 ans (2018-2022) et se compose de deux phases :

- Une phase d'initialisation de 18 mois maximum, destinée à formaliser la stratégie de revitalisation de la commune par la rédaction d'un plan d'actions et l'adoption d'un avenant à la convention cadre ;
- Une phase de déploiement opérationnel de mise en œuvre du plan d'action pour une durée maximum de 5 ans.

A l'issue de l'année 2022, le programme Action Cœur de Ville arrive ainsi à son terme et il convient à ce titre d'en dresser un premier bilan. Ce dernier sera complété par une évaluation approfondie menée sur l'année 2023.

Bilan de la phase d'initialisation

La convention cadre, signée par l'ensemble des partenaires le 14 novembre 2018 a lancé la phase d'initialisation du programme autour de 4 grands objectifs :

- Cultiver le vivre ensemble ;
- Mobiliser nos ressources et nos énergies ;
- Renforcer l'attractivité de notre ville ;
- Être une collectivité exemplaire.

Pour cette phase d'étude, la ville a souhaité que soient intégrées l'ensemble des études en cours sur le territoire, certaines découlant d'obligations légales sans lien a priori avec le programme mais qui devaient être menées dans l'objectif d'alimenter la stratégie locale et de décliner des objectifs cohérents.

A ce titre, 29 études étaient inscrites au plan d'action de la phase d'initialisation sur des thématiques habitat, commerce et économie, accessibilité et mobilités, patrimoine et espace public et équipements et services publics ainsi que des thématiques transversales.

A ce jour, 22 études ont été réalisées, 5 sont encore en cours de réalisation et 2 études demeurent non réalisées. Le bilan détaillé des réalisations figure en annexe de la présente délibération.

Cette phase de diagnostic a permis d'alimenter la stratégie de la Ville de Bar-le-Duc et d'identifier une feuille de route pour organiser l'aménagement de la ville, structurée autour de trois orientations majeures qui alimentent le projet cœur de Ville :

- Retisser des liens entre ville haute, ville basse et ville verte (Côte Sainte Catherine) ;
- Retourner la ville autour de l'Ornain ;
- Renforcer les liens de complémentarité entre la ville et son territoire.

En complément de la définition de cette stratégie, 9 actions matures étaient identifiées dans le plan d'action de la convention cadre. Toutes ont été réalisées ou engagées :

- Rénovation du marché couvert : nouveau marché inauguré le 17 janvier 2020 ;
- Création d'une salle multifonction : La Barroise inaugurée le 15 janvier 2020 ;
- Création d'un espace associatif ZAC Oudinot : Maison des associations inaugurée le 11 février 2020 ;
- Rénovation de l'Eglise Saint Antoine : fin du chantier en juillet 2022 ;
- Création d'un commerce à l'essai : mise en place du dispositif sur deux ans en 2018 et 2019 ;
- Programme de ravalement des façades privées : programmes en cours sur la Ville et la CA ;
- Extension du parking de la gare multimodale : fin du chantier en avril 2019 ;
- Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville : ouverture de la résidence en juin 2019 ;
- Rénovation de l'ancien théâtre des Bleus de Bar : travaux en cours, portés par l'association de sauvegarde.

.../...

Ainsi, la phase d'initialisation a abouti à la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle intercommunale en octobre 2020 et de l'avenant n°1 Cœur de Ville en décembre 2020.

Bilan de la phase de déploiement

L'avenant Cœur de Ville, signé par l'ensemble des partenaires marque le démarrage de la phase de déploiement avec l'adoption d'un plan d'action comprenant 6 axes et 42 fiches actions :

- Axe 1 : Amélioration et attractivité de l'habitat (8 fiches action)
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré (6 fiches action)
- Axe 3 : Développer l'accessibilité et la mobilité durable (6 fiches action)
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (9 fiches action)
- Axe 5 : Fournir un accès aux équipements et services publics en tenant compte des besoins spécifiques de la population (10 fiches action)
- Axe 6 : Inscrire la transition énergétique et écologique au centre du projet communal (3 fiches action)

Deux ans après la signature de l'avenant, 34 actions ont été réalisées ou engagées, 6 restent à engager et 2 ont fait l'objet d'une réévaluation et ne seront pas réalisées dans les conditions envisagées initialement. De premières réalisations ont déjà impacté favorablement l'attractivité de la Ville et plus largement du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le lancement de l'OPAH et de l'OPAH-RU en juin 2021 a permis d'accompagner de nombreux propriétaires et bailleurs privés dans la rénovation énergétique de leurs logements et a ainsi contribué à l'amélioration de l'habitat sur le territoire.

Le manager de centre-ville, recruté en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, propose aux commerçants un accompagnement continu et personnalisé dans le développement et le renforcement de leur activité. Son action a permis de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et de réduire la vacance.

La reconstruction du marché couvert contribue à la redynamisation du quartier Notre Dame en proposant aux commerçants et aux usagers un équipement moderne et adapté à leurs besoins.

La création de salle multifonctions « La Barroise » offre au Sud Meusien une offre évènementielle et culturelle riche. En 2022, la programmation diversifiée a ainsi permis d'accueillir 25 manifestations dont 16 spectacles et concerts, 7 salons et forums et 2 évènements privés pour un total de 22 850 visiteurs.

Dans le prolongement du projet de requalification du centre-ville, l'opération d'aménagement du quartier Saint Jean contribue au renforcement de l'attractivité de la Ville par l'implantation d'une nouvelle offre de services : construction du cinéma qui a ouvert ses portes en décembre 2020 et construction à venir de 39 logements, d'un centre de formation et d'un espace de bureaux.

Le bilan détaillé des réalisations figure en annexe de la présente délibération.

Perspectives du programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026)

La dynamique du programme Action Cœur de Ville et la mobilisation de l'ensemble des partenaires ont d'ores et déjà contribué à renforcer l'attractivité de Bar-le-Duc.

Au regard des premiers résultats constatés sur l'ensemble des villes engagées dans le programme, l'Etat a souhaité poursuivre son engagement auprès des collectivités au-delà de 2022 en proposant le déploiement d'Action Cœur de Ville 2 (2023-2026) autour de quatre priorités :

.../...

- Accompagner les villes pour relever le défi de la transition écologique ;
- Conforter le solde de services, le vivier d'emplois et le rôle de centralité des villes moyennes au sein de leur territoire ;
- Revitaliser prioritairement les centres-villes afin de renouveler leur attractivité à destination des habitants et activités, dans un cadre de vie accueillant, agréable et inclusif ;
- Accélérer le passage à l'opérationnel des actions en apportant aux villes l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets transversaux plus complexes et des financements adaptés.

A ce titre, le programme ACV 2 sera orienté prioritairement sur les enjeux de revitalisation des centres-villes, mais intègrera également un volet sur l'aménagement des quartiers de gare et des entrées de ville.

Ainsi, si la Ville de Bar-le-Duc doit poursuivre la réalisation du plan d'action établi dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention Cœur de Ville, elle doit également compléter son projet au regard de nouveaux enjeux qui ont émergé en phase opérationnelle, notamment sur les entrées de ville :

- L'aménagement de la Ville Haute à l'entrée Sud-Ouest de la Ville, en lien avec le projet de réhabilitation des Halles porté par l'OPH de la Meuse ;
- L'aménagement du quartier Libération à l'entrée Nord-Ouest de la Ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du quartier ;
- L'aménagement de l'avenue du 94ème RI à l'entrée Sud-Est de la Ville, axe majeur faisant le lien entre le centre-ville et le quartier Saint Jean nouvellement aménagé ;
- A l'entrée Nord-Est de la Ville, le secteur Marbeaumont-Débarcadère concentre des services, des commerces et de l'habitat. Le départ d'une entreprise de matériaux de construction laisse une friche importante dans le quartier qui nécessite de mener une réflexion sur l'aménagement du secteur.

Si de premières réflexions sont engagées pour l'aménagement de ces entrées de ville en favorisant la complémentarité des espaces et le lien avec le cœur de ville, il s'agit d'opérations complexes et onéreuses dont la mise en œuvre nécessitera la mobilisation du réseau de partenaires Action Cœur de Ville.

C'est pourquoi, par délibération du 2 février 2023, la Ville a affirmé sa volonté de poursuivre son engagement en souscrivant au programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026). Il est proposé à la Communauté d'Agglomération de poursuivre son engagement aux côtés de la ville de Bar-le-Duc.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- approuver l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le programme Action Cœur de Ville 2 (2023-2026) aux côtés de la ville de Bar-le-Duc,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE LIGNY-EN-BARROIS

2023-04-06 - 17

En octobre 2020, le gouvernement a lancé le programme Petites villes de demain qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

.../...

La commune de Ligny-en-Barrois a candidaté au programme le 26 octobre 2020. Elle a exprimé ses motivations à poursuivre les études engagées au cours des années précédentes et à mener des actions concrètes pour initier la revitalisation du centre-ville. Elle a reconnu dans le même temps avoir besoin d'ingénierie et de financements supplémentaires afin d'atteindre ses objectifs, ce qui expliquait son souhait d'obtenir la labellisation.

La commune de Ligny-en-Barrois a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain par la Préfecture de la Meuse et la Région Grand Est le 16 décembre 2020.

Par délibération du 10 juin 2021, la Communauté d'Agglomération s'est engagée aux côtés de la Commune dans ce programme de revitalisation. La convention d'adhésion a ainsi été signée par l'ensemble des partenaires le 11 juin 2021, lançant la phase d'initialisation pour 18 mois.

Durant cette période, la commune de Ligny-en-Barrois a construit avec l'appui de l'ensemble des partenaires sa stratégie de revitalisation autour de trois préoccupations :

- **L'attractivité résidentielle** : depuis près d'une dizaine d'années, il apparaît clairement que l'habitat doit être l'une des priorités de l'action publique à Ligny-en-Barrois et plus généralement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Toutefois, de récents diagnostics, comme celui effectué dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (intercommunal), attirent l'attention sur un point. Il y a certes une inadéquation de l'offre et de la demande en logements, et une lutte à mener contre la vacance et la dégradation du bâti ancien. Ce ne sont toutefois pas les seuls facteurs en jeu en ce qui concerne la difficulté du territoire à retenir ses habitants, vis-à-vis des intercommunalités limitrophes. Il y a plus généralement des carences sur le plan des services, de la mobilité et du cadre de vie – des éléments déterminants lorsqu'un ménage doit faire le choix de son lieu de résidence.

- **L'attractivité touristique** : au cours de différents ateliers et échanges avec les élus du Conseil Municipal, a été exprimée clairement la volonté de travailler plus activement sur les conditions d'accueil (d'hébergement notamment) des touristes. Labellisée « Village-Etape », la ville dispose d'un relais nautique accueillant des péniches, à proximité d'une aire d'accueil des camping-cars, ainsi que d'un camping. Un bureau d'accueil touristique est implanté sur le territoire et des visites guidées de la ville, ainsi que de certains monuments, sont proposées en été. Toutefois, une large part du patrimoine bâti (maisons remarquables) et paysager (parc des Luxembourg, Pilvétus, sentiers forestiers) sont peu mis en valeur et constituent un potentiel à explorer pour que Ligny-en-Barrois soit mieux identifiée à l'extérieur et puisse révéler ses nombreux atouts à celles et ceux qui décideront d'y faire étape.

- **L'émergence d'une identité différenciante pour la commune** : ce sujet sera l'une des conditions essentielles à la fois du développement touristique de la commune et de son attractivité résidentielle. Deux ateliers ont été menés, à l'aide du cabinet Espelia, afin d'identifier quelle image de Ligny-en-Barrois pouvait être mise en avant. « Petite cité de l'optique » ou « petite ville forestière », plusieurs thématiques sont étudiées et seront approfondies lors d'un groupe de travail dédié, au cours de l'année 2023.

Trois profils cibles sont identifiés pour cette stratégie de revitalisation. Ceux-ci peuvent être considérés comme des filtres permettant de s'interroger sur la pertinence des projets en cours et à venir, et donc motiver leur déploiement ou à l'inverse, les requestionner :

- **Le touriste de passage** : Le potentiel de développement touristique de Ligny-en-Barrois est offert principalement par sa proximité avec des axes de communication, en particulier la route nationale 4, reliant Nancy à Paris. Le touriste de passage est un voyageur véhiculé, peut-être camping-cariste, faisant étape à Ligny-en-Barrois le temps d'un déjeuner, d'une nuitée ou d'un week-end. Il est curieux du patrimoine et souhaite profiter de sa halte pour découvrir la ville.

.../...

- **Le ménage en transition :** Ligny-en-Barrois attire déjà des séniors, des familles monoparentales, des travailleurs isolés : des ménages qui ont en commun d'être en transition, familiale ou professionnelle, et qui pour ces raisons cherchent à s'installer sur la commune.
- **Les « déjà-là » :** Si la revitalisation induit la volonté d'attirer des ménages, un enjeu à ne pas négliger est celui de faire rester celles et ceux qui vivent déjà là. Entre 2013 et 2019, le nombre de jeunes (0-29 ans) s'est maintenu (29%), même s'il reste inférieur aux « 60 ans et plus », par ailleurs en hausse (36%). Ce sont les catégories de population active qui ont connu la plus forte baisse (30-44 ans et 45-59 ans) – passant de 38 à 35%. Les ménages installés dans la vie active quittent la commune pour s'installer dans les villages voisins ou dans d'autres intercommunalités.

Ainsi, la commune a abouti à l'élaboration d'une stratégie autour de 4 axes thématiques et 12 orientations stratégiques traduits dans un plan d'action opérationnel :

Axe 1 – Mener une politique du logement adaptée aux besoins tout en limitant l'étalement urbain :
- 1.1 - Lutter contre la vacance du bâti ancien et l'habitat dégradé,
- 1.2 - Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité,
- 1.3 - Développer une offre de logements à destination des seniors autonomes.

Axe 2 – Changer l'image de la Ville en s'appuyant sur son cadre paysager remarquable :
- 2.1 - Améliorer la qualité des espaces publics et en particulier le confort d'été par la végétalisation,
- 2.2 - Rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales,
- 2.3 - Travailler à l'émergence d'une « identité » différenciante de la commune et à sa traduction dans l'espace public.

Axe 3 – Conforter le rôle de centralité de la Ville, sur le plan économique et des équipements :
- 3.1 - Agir pour le maintien des commerces et services de proximité,
- 3.2 - Améliorer la qualité des équipements en direction de la jeunesse,
- 3.3 - Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi.

Axe 4 – Développer la vocation touristique de Ligny-en-Barrois, Village-étape :
- 4.1 - Accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique,
- 4.2 - Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine,
- 4.3 - Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville.

En signant la convention cadre Petites Villes de Demain aux côtés de la Commune de Ligny-en-Barrois, la Communauté d'Agglomération s'engage à mobiliser ses moyens pour concourir au bon déroulement du programme et à mettre en œuvre les actions inscrites au programme dont elle est maître d'ouvrage :

- Suivi et animation de l'OPAH et de l'OPAH-RU,
- Suivi des commerçants par le manager de centre-ville,
- Conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'une foncière de revitalisation,
- Projet de valorisation touristique du débarcadère en lien avec l'amélioration de la véloroute V52,
- Élaboration d'une charte de ravalement des façades.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- approuver la poursuite de l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le programme Petites Villes de Demain aux côtés de la Commune de Ligny-en-Barrois,

.../...

- approuver la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - PROGRAMME ET REGLEMENT 2023

2023-04-06 - 18

La Communauté d'Agglomération conduit une campagne annuelle d'attribution d'un fonds de concours visant à accompagner les projets d'investissement portés par les communes du territoire.

Entre 2015 et 2022, le fonds de concours a apporté un soutien financier à 84 projets communaux d'investissement, soit 1 275 417,57 € pour un montant total de travaux de 12 619 591,84 € HT.

Il est proposé de reconduire le fonds de concours en 2023, pour un budget de 90 000 €. Les demandes de subvention seront examinées sur la base du règlement joint.

En 2023, tous les demandes feront l'objet d'un examen unique. Parmi les dossiers éligibles, seront priorisées les communes n'ayant pas ou ayant déposé le moins de dossiers depuis 2020.

Les opérations ne pourront en aucun cas démarrer avant qu'un accord écrit ne soit envoyé à la commune par la Communauté d'Agglomération.

Les subventions seront attribuées par délibération du Conseil communautaire.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver la mise en œuvre d'un fonds de concours visant à accompagner les projets d'investissement communaux, à hauteur de 90 000 € pour l'année 2023 ;

- Approuver le règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération ;

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DES SAPEURS-POMPIERS - ANNEE 2023

2023-04-06 - 19

Des demandes de subventions de fonctionnement ont été formulées par les Amicales de sapeurs-pompiers.

La Communauté d'Agglomération décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux différentes amicales de sapeurs-pompiers présentes sur son territoire.

En 2023, le montant de la subvention est déterminé en lien avec le nombre d'adhérents de chaque amicale, dans une enveloppe globale de 9 500 €.

.../...

	2022		2023	
Amicale	Adhérents de l'association	Montant de la subvention votée	Adhérents de l'association	Montant de la subvention
Bar-le-Duc	70	3 500 €	83	3 810 €
Beurey-sur-Saulx	38	1 900 €	38	1 745 €
Ligny-en-Barrois	50	2 500 €	57	2 615 €
Tronville-en-Barrois	32	1 600 €	29	1 330 €
TOTAL	**190**	**9 500 €**	**207**	**9 500 €**

Le montant de la subvention sera susceptible d'évoluer chaque année en fonction du nombre d'adhérents par amicale.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver pour 2023, les subventions de fonctionnement telles que présentées dans la présente délibération,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Arrivée de Madame Emilie ACHARD)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OMS POUR LA JOURNEE TERRE DE SPORTS EN ROUTE POUR 2024

2023-04-06 - 20

M. PICHON
Je voulais juste saluer la manifestation qui avait été organisée l'année dernière à Fains-Véel. C'était vraiment extraordinaire, avec une organisation super. Par contre, il y a eu un manque de fréquentation important. Est-ce que cette année, vous vous êtes organisés pour qu'il y ait une correction au niveau de la fréquentation ?

Mme GUERQUIN
Bien sûr. Un compte-rendu avait été fait suite à la manifestation de Fains-Véel, donc nous avons repris tous les points négatifs pour que cette année soit vraiment réussie. Vous y serez invités et j'espère que tout le monde ira nombreux.

M. DEJAIFFE
Est-ce que par exemple, il y aura du transport organisé entre les villages et Ligny-en-Barrois ? Est-ce qu'il y aura un ramassage ? Est-ce qu'on se saisit en fait de cette occasion pour amener la population et inciter les jeunes à aller à Ligny-en-Barrois pour participer aux activités ? Ou est-ce que finalement, on attend que les gens y aillent, parce qu'on n'en a pas les moyens ?

Mme GUERQUIN
On n'a pas mis en place de transport entre les villages. Par contre, il y a des parkings qui sont excentrés et on réfléchit à organiser des navettes pour amener les gens depuis les parkings jusqu'à la manifestation. Mais il n'y pas de transport depuis les villages vers Ligny-en-Barrois.

.../...

Les conclusions du Schéma Directeur des Sports de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, validé lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2021, ont mis en lumière l'ambition pour le territoire, de pouvoir porter ou accompagner des initiatives événementielles concourant à renforcer son attractivité et à valoriser son image.

Dès lors, la mise en place de manifestations sportives majeures « grand public » qui auraient pour objectifs d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives s'inscrit parmi les stratégies de développement du sport de la Communauté d'Agglomération, dans sa compétence « Soutien à des manifestations ou évènements sportifs ou culturels » et dans le contexte de labellisation « Terre de Jeux 2024 ».

Le label Terre de jeux 2024 permet aux collectivités de pouvoir participer et contribuer à leur échelle, à la promotion des jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, autour de trois grands objectifs :

- La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- L'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- L'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

L'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc a fait connaître sa volonté de s'impliquer dans cette dynamique en proposant, en collaboration avec l'ensemble des associations sportives et des offices municipaux des Sports du territoire, le pilotage de l'organisation de l'évènement inédit « Terre de Sports : en route pour 2024 ».

Cette manifestation pensée sous le format de 3 éditions annuelles et programmée dans les communes de Fains-Véel, Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, respectivement autour des journées Olympiques de juin 2022, 2023 et 2024, entre ainsi pleinement dans les objectifs poursuivis par la politique sportive communautaire.

La 1ère édition « Terre de Sports : en route pour 2024 » s'est tenue le samedi 25 juin 2022 au stade Cité Fauchère à Fains-Véel mettant en pratique, autour de 30 activités animées par 120 bénévoles, plus 750 participants venus entre amis ou en famille.

La 2ème édition se déroulera le dimanche 25 juin 2023 au Parc des Luxembourg et ses équipements sportifs connexes (gymnases, plateaux sportifs extérieurs, piscine et stade), à Ligny en Barrois.
Les spécificités du site retenu ouvrent des perspectives d'intégration d'activités complémentaires (natation, plongée, pétanque, yoga ...). Les dimensions Sport Santé et développement durable/éco responsable seront également mises en avant. Plus 150 bénévoles seront mobilisés et 2 000 participants attendus.

Dans ce contexte, une demande de subvention de fonctionnement a été formulée par l'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc, désigné comme maître d'ouvrage. Il est proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, à l'association, au titre de la réalisation de la 2ème édition de la manifestation sportive « Terre de Sports : en route pour 2024 ».

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 €, à l'Office Municipal des Sports de Bar-le-Duc ;

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

AMELIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE AU CIM
VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

2023-04-06 - 21

Le Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM), est un établissement d'enseignement artistique agréé par l'État. Il dispense un enseignement de la musique conformément au "Schéma National d'Orientation Pédagogique de Musique".

La conception du bâtiment et notamment le mur rideau en façade principale engendre des températures intérieures très élevées en cas d'ensoleillement ce qui conduit à une utilisation très importante des systèmes de climatisation. C'est pourquoi, afin de garantir de bonnes conditions de conservation des instruments et l'accueil des usagers tout au long de l'année, la collectivité souhaite installer des stores et un film photochromique sur la façade principale et les salles de classe.

Leur installation permettra de réduire l'ensoleillement et donc la température intérieure. Cet investissement conduira à la réduction de la consommation électrique du bâtiment liée au fonctionnement du système de climatisation.

Le coût de cette opération est estimé à 20 361 € HT. Pour soutenir sa réalisation, le soutien de l'État sera recherché selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Stores salles de classe	2 271,00 €	Etat DETR	12 216,60 €	60%
Store + motorisation mur-rideau	6 500,00 €	Autofinancement CA	8 144,40 €	40%
Film photochromique mur-rideau	11 590,00 €			
Total HT	**20 361,00 €**	**Total HT**	**20 361,00 €**	**100%**

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- Approuver la réalisation des investissements en faveur de l'amélioration de l'isolation thermique du CIM,
- autoriser la sollicitation du soutien des partenaires financiers
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

REMPLACEMENT DU GROUPE D'EAU GLACEE DE LA MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

2023-04-06 - 22

La Médiathèque Jean Jeukens dispose de réserves d'ouvrages nécessitant un maintien de température et d'hygrométrie. Le site est donc équipé d'un groupe de production d'eau glacée pour le rafraîchissement d'une zone du bâtiment. Ce matériel est ancien et le remplacement des pièces devient de plus en plus compliqué. Ce groupe est situé dans des combles et son accès est très difficile.

Face à cette problématique, et pour garantir la bonne conservation des collections, la Communauté d'Agglomération a souhaité anticiper le remplacement du groupe froid de la médiathèque au cours de l'année 2023. La collectivité a missionné le bureau d'études Epure Ingénierie afin de proposer la solution technico-

.../...

économique la plus viable. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée et a permis d'identifier deux solutions techniques.

Suite au rendu de cette étude, un maître d'œuvre va être recruté afin de concevoir le projet de remplacement du groupe d'eau glacée qui implique de nombreuses suggestions techniques notamment liées à l'accessibilité des combles de la médiathèque.

L'objectif est de parvenir à la conception du projet en début d'été 2023 afin de procéder à la réaliser des travaux sur la fin d'année.

Le coût de cette opération est estimé à 167 504,01 €HT. Le soutien de l'État sera recherché selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Etude de faisabilité	3 840,00 €	Etat DETR	100 502,41 €	60%
Travaux	97 939,69 €	Autofinancement	67 001,60 €	40%
Option et divers	40 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	19 587,94 €			
Mission SPS	2 000,00 €			
Aléas et révisions (5%)	7 976,38 €			
Total HT	**167 504,01 €**	**Total HT**	**167 504,01 €**	**100%**

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 54 voix pour

- approuver la mise en œuvre du projet de remplacement du groupe d'eau glacée de la Médiathèque Jean Jeukens,
- autoriser la demande de financement aux partenaires,
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Départ de Monsieur Hervé VUILLAUME)

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LA COTE SAINTE CATHERINE - VALIDATION DE L'APS

2023-04-06 - 23

M. PICHON
Madame la Présidente, il y a quelques années, vous nous aviez dit qu'il n'y avait quasiment pas d'aide pour accompagner les maisons de santé -c'était il y a deux ans, vous pourrez regarder les rapports que j'ai consultés- et là, on est à 80 % de subventions...

Mme la Présidente
Non, on les demande et il n'y a pas d'aide quand c'est sous maîtrise d'ouvrage privée.

M. PICHON
Donc on va voter tout le budget prévisionnel qui ne tient pas compte de ces aides ?

.../...

Mme la Présidente
Bien sûr que si ! Je ne comprends pas votre remarque.

M. PICHON
Ce n'est pas clair ?

Mme la Présidente
Non.

M. PICHON
Vous avez construit un budget avec des subventions ; or, vous m'aviez dit, il y a deux ans, que les maisons de santé n'étaient quasiment pas aidées. Je suis donc en train de vous dire que vous êtes justement à 80 % de subventions sur ce projet.

Mme la Présidente
On a eu des subventions sur la maison de santé de Ligny-en-Barrois...

M. PICHON
Oui, mais vous m'aviez dit -et c'était votre réponse- qu'il n'y avait quasiment pas d'aide, mais peu importe, on voit qu'on peut quand même dégager 80 % de subvention...

Mme la Présidente
On espère 80 % !

M. PICHON
Oui, vous espérez, mais c'est quand même très intéressant. Il y a 15 professionnels de santé et on est loin du compte sur Bar-le-Duc. Concernant le projet de maison de santé du centre-ville, je voudrais savoir où on en est ? Parce que là aussi, il y a quand même sur le centre-ville, toute une problématique importante. On a aussi une gare multimodale qui a été construite...

Mme la Présidente
Arrivons au fait, Monsieur PICHON, et posez votre question.

M. PICHON
J'y arrive. C'est quand même un atout supplémentaire pour faire venir la patientèle des médecins...

Mme la Présidente
Mais quelle est votre question ?

M. PICHON
C'est aussi l'occasion de faire vivre le centre-ville un peu davantage, donc Madame la Présidente, quand allez-vous entreprendre le projet de création d'une maison de santé en centre-ville ?

Mme la Présidente
Monsieur PICHON, ça fait 5 ans qu'on commence à entreprendre pour la maison de santé du centre-ville et vous le savez parfaitement.

M. PICHON
Oui, mais quand est-ce qu'on aura une réalisation concrète ?

Mme la Présidente
Quand nous serons en phase avec les médecins, l'ARS et les différents financeurs, mais je ne peux pas vous en dire plus.

.../...

M. HAUET
Je voulais simplement expliquer à Pierre-Etienne qu'il y a une différence entre les maisons de santé privées et les maisons de santé publiques. Ces dernières peuvent obtenir des subventions, alors que les maisons de santé privées sont assujetties à un certain nombre de règles particulières, la plupart du temps sans subvention. Donc je ne sais pas si vous avez bien compris ce que je viens de dire, mais c'était la réponse à la question posée.

Quant à la maison de santé de la côte Sainte-Catherine, on ne peut que se réjouir qu'on commence par celle-ci. Et chaque chose en son temps, il y en a deux autres en prévision et vous le savez très bien -ça fait 5 ans qu'on en parle-, puisqu'il y en a une en centre-ville et une autre qui était imaginée également à Fains. Tout vient à point : celle de Ligny-en-Barrois est faite, celle de la côte Sainte-Catherine commence et la suivante sera probablement celle du centre-ville quand tout le monde sera d'accord et c'est ce qu'on vient de vous dire. Vous avez bien compris ?

M. PICHON
J'ai très bien compris, Monsieur HAUET, mais ce sont les professionnels de santé qui se posent des questions.

Mme la Présidente
Les professionnels de santé, je peux vous assurer qu'on les rencontre très souvent avec Madame EL HAOUTI, Madame PLATINI, Monsieur RIEBEL et un certain nombre de personnes, mais ils ont déjà énormément de mal à se mettre d'accord entre eux. J'en profite pour rappeler que sur la maison de santé de Ligny-en-Barrois qui est terminée, il y a encore des espaces disponibles.

M. RAULOT
Pour faire court et simple avec une question, au-delà des murs, est-ce qu'on prévoit à terme, une politique de recrutement de médecins ?

Mme la Présidente
Non.

Mme EL HAOUTI
Pas de recrutement, mais depuis 2 ans nous organisons des journées d'accueil des internes. Il y a des accueils d'internes en médecine hospitalière et en médecine de ville ; on leur présente le territoire, on met en avant le territoire, pour leur donner justement envie de venir s'y installer par la suite. Ça fait partie de notre stratégie.

Mme la Présidente
Pour l'instant, nous nous adressons à des médecins libéraux.

M. RAULOT
J'avais compris avec votre « non », mais merci de la précision.

Au cours de l'année 2017, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de la compétence "accès à la santé et aux soins" avec l'objectif de mailler le territoire en maisons de santé qui favoriseront le maintien des praticiens installés sur le territoire et l'implantation de nouveaux médecins.

Dans cette optique, la réflexion a été menée pour concevoir des pôles de santé qui permettront d'assurer un service de qualité à l'ensemble des habitants dans un contexte où le vieillissement des effectifs médicaux pousse à envisager des départs importants dans les prochaines années.

Après la construction de la maison de santé de Ligny-en-Barrois en 2020, la collectivité souhaite lancer l'opération de construction de la maison de santé de la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc, projet élaboré en concertation avec les professionnels de santé et l'ARS.

.../...

L'objectif est de pouvoir accueillir 15 professionnels de santé. Ces différents professionnels intégreront une SISA, société interprofessionnelle de soins qui louera le bâtiment à la collectivité.

L'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Bar-le-Duc et plus particulièrement dans le quartier de la Côte Sainte Catherine (QPV) permettra aux habitants de bénéficier d'une offre structurée et de qualité en matière de santé ce qui conduira à réduire les inégalités d'accès aux services de santé.

Dans un contexte de désertification médicale dans les territoires ruraux, la structuration de l'offre permettra de faciliter et coordonner la pratique des médecins actuellement présents sur le territoire et pourra également faciliter l'installation de futurs médecins.

Le projet comprend la création d'un bâtiment en de plain-pied de 610,95 m² situé allée de Bourgogne à Bar-le-Duc (parcelle BM n°28). Il sera composé de deux pôles (médical et paramédical) et permettra d'accueillir 15 professionnels de santé, regroupés autour d'un projet de santé élaboré en concertation avec l'ARS.

Ce bâtiment sera composé de :

- Un espace d'accueil
- 2 cabinets infirmières avec salle d'attente commune
- 2 cabinets vacataires avec salle d'attente commune
- 1 cabinet pour infirmière ASALEE
- 5 cabinets de médecins généralistes avec deux salles d'attentes mutualisées
- 1 cabinet d'interne
- 2 cabinets d'assistants médicaux
- Des sanitaires publics et privés
- Une salle de réunion
- Des locaux techniques

La maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement mené par l'agence d'architecture DEFI-ARCHI qui a rendu un Avant-Projet Sommaire (APS) en février 2023. A ce stade, le coût d'opération est estimé à 2 812 240€ HT. Il devra faire l'objet d'une actualisation dans le cadre d'un Avant-Projet Détaillé (APD) en mai 2023.

Le soutien financier de l'État, du GIP Objectif Meuse et de l'Union Européenne (FEDER) sera recherché selon le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Travaux	**2 300 100,00 €**	Europe FEDER	746 732,00 €	26,55%
Lot 1 - Désamiantage, déplombage, dépollution	216 100,00 €	Etat DETR	800 000,00 €	28,45%
Lot 2 - Gros œuvre	635 000,00 €	GIP Objectif Meuse	703 060,00 €	25,00%
Lot 3 - VRD	285 000,00 €	Autofinancement	562 448,00 €	20,00%
Lot 4 - ITE, Bardage	125 000,00 €			
Lot 5 - Étanchéité, zinguerie	150 000,00 €			
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie	140 000,00 €			
Lot 7 - Doublage, cloisons, plafonds	120 000,00 €			
Lot 8 - Menuiseries intérieures bois	131 000,00 €			
Lot 9 - Revêtement de sols dur et souples, faïences	65 000,00 €			
Lot 10 - Peinture	44 000,00 €			
Lot 11 - Chauffage, ventilation	133 000,00 €			
Lot 12 - Plomberie	30 000,00 €			

.../...

Lot 13 - Électricité	105 000,00 €			
Option 1 - Lot 3 - Rétention	45 000,00 €			
Option 2 - Lot 5 - Étanchéité sur dalle ancienne école	70 000,00 €			
Option 3 - Lot 13 - Borde de recharge véhicule électrique	6 000,00 €			
Honoraires et divers	**512 140,00 €**			
Maîtrise d'œuvre	209 300,00 €			
Diagnostic amiante/plomb	4 600,00 €			
Étude de sol	7 000,00 €			
Géomètre	3 300,00 €			
Contrôleur technique	7 000,00 €			
Coordonnateur SPS	3 000,00 €			
Raccordement réseau électricité	10 000,00 €			
Raccordement réseau eaux usées et eaux pluviales	10 000,00 €			
Raccordement réseau eau potable	6 000,00 €			
Raccordement réseau téléphonie	1 000,00 €			
Aléas et révisions (10%)	250 940,00 €			
Total HT	**2 812 240,00 €**	**Total HT**	**2 812 240,00 €**	**100%**
TVA	562 448,00 €	FCTVA	553 583,82 €	
		TVA CA	8 864,18 €	
Total TTC	3 374 688,00 €	Total TTC	3 374 688,00 €	

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- approuver l'avant-projet sommaire pour la construction d'une maison de santé à la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc,
- approuver la sollicitation des partenaires financiers,
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

AMENAGEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE LA COTE SAINTE CATHERINE

2023-04-06 - 24

En fin d'année 2022, le CIAS Meuse Grand Sud a obtenu la labellisation Maison France Services pour le site de la Côte Sainte Catherine.

Afin de permettre l'ouverture de la structure en mars 2023, la Communauté d'Agglomération souhaite porter l'opération d'aménagement du local situé en rez-de-chaussée de l'Espace Sainte Catherine, 4 bd des Ardennes à Bar-le-Duc.

.../...

Le projet comprend la réalisation de travaux de rénovation du local :

- Reprise de la façade,
- Remplacement des revêtements de sol,
- Passage en LED de l'éclairage,
- Mise en peinture des locaux.

Il comprend également l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour l'aménagement des espaces :

- un espace accueil avec salle d'attente et espace d'auto-documentation papier et numérique,
- un bureau d'accueil social,
- un bureau pour les permanences des partenaires,

Le coût de ces aménagements est estimé à 22 138,87€ HT. Le portage des travaux par la Communauté d'Agglomération permettra la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR. Le reste à charge sera pris en charge par le CIAS selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	14 098,60 €	Etat DETR	17 711,10 €	80%
Matériel informatique	4 585,70 €	Participation CIAS	4 427,77 €	20%
Téléphonie	279,65 €			
Mobilier	3 174,92 €			
Total HT	**22 138,87 €**	**Total HT**	**22 138,87 €**	**100%**

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- approuver la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Maison France Services,
- autoriser la demande de financement aux partenaires,
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Départ de Monsieur Sébastien FRANZ qui donne pouvoir à Madame Emilie ACHARD)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE HAUTE BAR-LE-DUC

2023-04-06 - 25

Depuis le transfert effectif de la compétence urbanisme des communes à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud le 19 mars 2021, la gestion du site patrimonial remarquable (SPR) de la ville haute de Bar-le-Duc revient à la CA Meuse Grand Sud. Pour rappel, son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) tient lieu de PLU / PLUi dans le périmètre du SPR.

Le rôle de la commission locale du SPR est d'assurer le bon fonctionnement du PSMV. La commission peut être consultée sur tout projet d'aménagement et de construction dans le périmètre du SPR.

.../...

Sa composition est définie dans l'article D631-5 du Code du patrimoine et comprend des membres de droit, à savoir :

- Le président de la commission : Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération
- Le maire concerné par le SPR ou son représentant : est proposé le 1er adjoint de la ville de Bar-le-Duc, M. LEMOINE
- Le préfet ou son représentant ;
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- L'architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

Outre les membres de droit, les membres nommés sont répartis entre un tiers de représentants d'élus, un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, et un tiers de personnalités qualifiées. Les membres nommés sont au nombre de 15 maximum.

En ce qui concerne les représentants d'associations, il est proposé de nommer :

- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Meuse ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par l'association Patrimoines en Barrois ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par Meuse Nature Environnement ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par l'Office de Tourisme Sud Meuse ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par Meuse Attractivité.

En ce qui concerne les personnalités qualifiées, il est proposé de nommer :

- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par la Direction départementale des Territoires (DDT) ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par le Service régional de l'Inventaire (SRI) Grand Est ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Meuse ;
- un membre titulaire et un membre suppléant proposés par le Conseil départemental de la Meuse ;
- en tant que titulaire : M. Olivier GONZATO, élu municipal en charge des Travaux, et en tant que suppléant : Isabelle CEREDA, élue municipale en charge d'un appui au suivi de l'urbanisme et des politiques de l'habitat.

Il est également proposé d'adjoindre le règlement de la commission du SPR à cette délibération à titre d'information et afin qu'il soit approuvé par la commission renouvelée lors de sa prochaine tenue, puis visé par le préfet.

Les articles L 5211-1 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

En conséquence et avant de procéder à cette élection, il est demandé au Conseil Communautaire de choisir le mode d'élection. Si le vote à scrutin secret est requis et avant de procéder à cette élection, il convient de désigner deux scrutateurs.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- Choisir le mode d'élection à main levée,

.../...

- Désigner les représentants d'élus suivants :

en tant que titulaires :
- Jean-Paul REGNIER, Vice-Président, Maire de Val d'Ornain
- Michel RIEBEL, Vice-Président, Maire de Silmont
- Marc DEPREZ, Vice-Président, Maire de Nant-le-Grand
- Juliette BOUCHOT, conseillère communautaire, conseillère municipale de Bar-le-Duc
- Benoît DEJAIFFE, conseiller communautaire, conseiller municipal de Bar-le-Duc

en tant que suppléants :
- Jean-Michel GUYOT, Vice-Président, Maire de Ligny-en-Barrois
- Gérard ABBAS, Vice-Président, Maire de Fains-Véel
- Alain HAUET, Vice-Président, conseiller municipal de Bar-le-Duc
- Bernard DELVERT, Vice-Président, Conseiller Municipal de Bar-le-Duc
- Pierre-Etienne PICHON, conseiller communautaire, conseiller municipal de Bar-le-Duc

- Valider la désignation des membres de droit, des représentants des associations et des personnes qualifiées comme indiqué plus avant,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

(Départ de Monsieur Sébastien FRANZ qui donne pouvoir à Madame Emilie ACHARD)

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FRICHE SODETAL

2023-04-06 - 26

Mme la Présidente
Sur la friche SODETAL, il y a 17 ha de foncier qui peuvent être réemployés et mis au service de l'industrialisation ou en tout cas, de l'économie locale. Je trouve que de notre part, ce serait complètement une erreur de ne pas s'intéresser à ce site qui -vous l'avez vu, en venant, si vous avez pris le giratoire- se trouve sur un axe particulièrement structurant de voirie. Nous allons donc faire tout ce qu'il faut et tout ce qui est en notre pouvoir pour pouvoir travailler sur cette friche et voir au moins dans quelle mesure on peut la réemployer. Ensuite, nous prendrons des décisions pour savoir ce qu'on fait avec, mais je pense que c'est quelque chose dont il ne faut pas se passer. Toutes les collectivités qui ont la chance d'avoir 17 ha de foncier se posent la même question et ont les mêmes objectifs.

M. PICHON
Je vais dire quelque chose d'agréable, puisque je trouve que c'est une très belle opportunité, d'autant plus qu'il y a l'UVE et le réseau de chaleur qui pourraient être concomitants dans le timing et c'est une vraie valeur ajoutée que de pouvoir proposer de la performance énergétique à des entreprises qui s'installeraient. La seule chose que je vous demanderai, c'est de ne pas faire comme pour les terres à côté et de ne pas épuiser nos réserves foncières avec des hangars qui sont très peu utilisateurs de main d'œuvre. Ça serait dommage qu'on ne profite pas de cette occasion pour accueillir des entreprises avec de nombreux salariés.

M. GILLET
Pierre-Etienne, tu as raison sur le réseau de chaleur. Pour ton information, ce réseau dessert d'ailleurs tout le patrimoine d'EDF, puisqu'ils ont fait traverser un réseau le long de la route nationale et qui mène jusqu'aux entrepôts d'EDF.

.../...

Sans présager de l'avenir, nous avons toujours eu la volonté de privilégier l'emploi par rapport à un bâtiment qui serait uniquement voué à du stockage ; il va sans dire que ce sera la priorité. Dans les différents prospects que nous avons aujourd'hui et avec qui nous sommes en contact, certains privilégient effectivement l'emplacement pour en faire un stockage. Mais pour nous, notre axe de priorité reste l'emploi, parce que souvenez-vous -et je n'ai pas oublié mes propos-, avec la fermeture de SODETAL, nous avons perdu 250 emplois. Donc si on pouvait, en valeur absolue, retrouver la même chose, je peux vous assurer que dans cette assemblée, il n'y en a pas un qui trouverait à redire sur le fait de retrouver cet équilibre qu'on a perdu. Certes, EVOBUS, c'est une chose, mais si on pouvait de nouveau apporter une dynamique de ce point de vue-là sur un volume relativement important d'emplois, ça sera une vraie priorité.

M. YUNG
Pour clarifier les choses, je ne suis pas contre le projet, mais je suis simplement inquiet sur les coûts et notamment celui de la dépollution. Sachant que ce dossier relève d'un liquidateur, on n'est pas là pour faire les affaires du liquidateur. Notre but est d'acheter le moins cher possible, pour que ça coûte le moins possible à la Communauté d'Agglomération.

M. GILLET
Anthony, jusqu'à preuve du contraire, j'ai les mêmes responsabilités que toi en tant que gestionnaire d'entreprise, c'est-à-dire que quand je dépense un euro, je fais en sorte de le rentabiliser et je fais la même chose pour ma commune. Quand je calcule mon budget, je me demande pourquoi je dépense tel argent et si je ne suis pas en mesure de justifier auprès de mes administrés la dépense, je ne la fais pas. En l'occurrence, là, il va sans dire que les dépenses que nous avons faites jusqu'à présent, étaient largement subventionnées et nous ont peu coûté. Quand on se projette sur la dépollution -tu as eu les chiffres comme tous les collèges autour de cette table-, nous avons fait le choix de démolir et d'assainir complètement le terrain, pour avoir quelque chose de très propre.

Certes, il y a un coût, mais au jour d'aujourd'hui -et je pense que Pierre-Etienne est peut-être au fait, au même titre que Mathias-, l'Etat vient de mettre en circulation un nouvel engagement pour la dépollution des friches et qui vient en complément de ce qui existait déjà.

Pour l'instant, on est volontairement dans la retenue compte tenu de la problématique que je vous avais évoquée dès le départ, entre le liquidateur et les services de l'Etat, mais je te rassure tout de suite, quand on aura solutionné ce problème et qu'on en aura la possibilité, on fera en sorte de mettre autour de la table tous les financeurs potentiels pour que ça coûte le moins cher possible. C'est un engagement des membres de l'exécutif, mais c'est aussi de la responsabilité de tout un chacun autour de cette table, pour qu'on minimise au maximum l'investissement nécessaire que devra faire la Communauté d'Agglomération. Il n'en sera pas autrement, nous n'avons pas l'intention de dilapider l'argent de nos administrés au travers d'un projet comme celui-ci, donc ça sera murement réfléchi et on fera en sorte d'aller chercher le maximum de subventions.

M. RAULOT
Sylvain a répondu à certaines interrogations que je me posais, notamment à la même question que celle posée par Monsieur PICHON, à savoir de ne pas faire de cette oasis de développement économique qu'on pourrait faire, une zone de stockage et tu y as répondu -c'est parfait. Concernant les fonds verts, tu y as répondu aussi. Je pense qu'on peut aussi aller voir le liquidateur et lui demander une petite somme pour la dépollution. Pour en avoir discuté avec les gens qui étaient venus nous présenter le rapport, il faut effectivement déjà payer toutes les dettes, mais comme je l'ai dit, la pollution d'un site est aussi une dette qu'on a envers le territoire, donc s'il y a quelques milliers d'euros à prendre, il ne faut pas s'en priver.

Que ce site soit relié à l'UVE, c'est très bien, mais il faut vraiment avoir une réflexion sur ce qu'on veut faire de ces 17 ha. Comme je le disais tout à l'heure, quelles entreprises ? quelle stratégie veut-on avoir au milieu de ce parc industriel ? Mais je vois que la réflexion est engagée, donc j'ai hâte d'assister cette réunion à laquelle tu m'as convié il y a quelques mois pour travailler sur ce projet.

.../...

M. GILLET
Je reste sur mes engagements initiaux, Mathias, au même titre que je l'avais fait pour Pierre-Etienne, c'est-à-dire que dès qu'on aura décanter l'affaire et qu'on aura en face de nous, un certain nombre de prospects, il va sans dire qu'on reviendra vers vous et qu'on fera des commissions ad hoc, de façon à exposer l'ensemble du dossier et à ce que des priorités soient données en amont. Ensuite, il appartiendra au Conseil Communautaire de prendre des décisions, comme on en a déjà pris préalablement sur ce dossier. Mais je vous assure que la priorité des emplois sera un vecteur majeur dans nos futures décisions -enfin, je l'espère- au sein de cette assemblée.

M. PICHON
Je voudrais préciser qu'en fait, il y a le fonds vert et à l'intérieur de cette enveloppe, il y a un fonds « friches » qui a été augmenté cette année. Par contre, Sylvain, je n'ai pas été invité.

M. GILLET
Pierre-Etienne, au-delà de poser des questions sur chaque rapport -et tu as le droit de participer-, il me semble que je t'ai invité.

La Communauté d'Agglomération a lancé en 2020 des études, en partenariat avec l'EPF Grand Est, pour définir les conditions de traitement permettant d'aboutir au réemploi du site SODETAL qui occupe plus de 17 hectares de foncier. Ces études ont été menées au cours de l'année 2021 et du premier semestre 2022 et ont permis de confirmer l'existence de pollutions présumées. Un diagnostic visant à déterminer l'état sanitaire des bâtiments a également été réalisé.

Suite à ces études préalables, les éléments produits ont conduit à retenir certaines options :

- l'option de démolition de l'ensemble des constructions ;
- les modalités de traitement des pollutions associées une fourchette de coûts pré-identifiés dans l'étude réalisée par l'EPF, tout comme les coûts de désamiantage.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui aura en charge le pilotage, la coordination et l'animation des différents intervenants en lien avec la Communauté d'Agglomération afin de mener à bien la procédure jusqu'au choix du mode d'aménagement sur le site.

Cette mission devra notamment :

- **apporter une aide au Maître d'Ouvrage** à la clarification des attendus,
- **élaborer les plannings du déroulement du projet d'aménagement** et des procédures liées, avec ses principales étapes,
- **apporter au Maître d'Ouvrage les conseils méthodologiques et opérationnels** afin de s'assurer de la réalisation du projet dans les délais impartis et dans le respect des objectifs annoncés,
- **apporter une expertise et une assistance à la direction de projet**, appui au pilotage de l'ensemble des études ou expertises pouvant être rendus nécessaires pour assurer la mise en œuvre du projet et son éventuelle adaptation,
- **assister juridiquement et administrativement le Maître d'Ouvrage** dans les domaines de la commande publique, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier,
- et plus globalement **mettre à la disposition du Maître d'Ouvrage ses savoir-être** (écoute, disponibilité, ...) **et savoir-faire** dans la conduite du projet.

La mission est décomposée comme suit :

.../...

Tranche ferme : assistance à l'élaboration des scenarii de requalification du site

- 1ère phase : réalisation d'un diagnostic socio-économique et de tout diagnostic nécessaire
- 2ème phase : proposition de pistes de restructuration - scenarii d'aménagement
- 3ème phase : réalisation des schémas d'aménagement et estimations financières
- 4ème phase : assistance sur le volet juridique et financier du montage opérationnel
- 5ème phase : analyse du cadre urbanistique et propositions de méthodologies

Tranche optionnelles exclusives : accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre selon la procédure d'aménagement choisie

- Tranche Optionnelle 1 : accompagnement au recrutement d'un maitre d'œuvre procédure sous maîtrise d'ouvrage publique directe
- Tranche Optionnelle 2 : accompagnement au lancement d'un mandat
- Tranche Optionnelle 3 : accompagnement au recrutement d'un aménageur

La Communauté d'Agglomération souhaite débuter cette assistance à maîtrise d'ouvrage en 2023 pour la réalisation de la tranche ferme.

Le coût de cette étude est estimé à 100 000,00€ HT. Pour l'accompagner, le soutien de l'État et de la Banque des Territoires seront recherchés selon le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Mission d'AMO	100 000,00 €	Etat DETR	49 000,00 €	49 %
		Banque des Territoires	31 000,00 €	31 %
		Autofinancement CA	20 000,00 €	20 %
Total HT	**100 000,00 €**	**Total HT**	**100 000,00 €**	**100 %**

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- approuver le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la friche SODETAL,

- autoriser la demande de subventions auprès des partenaires,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

CONVENTION PASSEE AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE

2023-04-06 - 27

L'action sociale vise, comme indiqué à l'article L 731-1 du code général de la fonction publique, à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Elle constitue une dépense obligatoire.

Dans ce contexte, le Comité d'Action Sociale bénéficie d'une subvention pour mener à bien son activité en faveur de ses adhérents, agents de la collectivité actifs et retraités, dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle.

.../...

La subvention est basée sur le nombre d'adhérents actifs avec un forfait de 237 € par agent.

Le dernier décompte transmis par le CAS fait apparaître un nombre d'adhérents actifs s'élevant à 187 agents. La subvention 2023 s'élève donc à 44 319 €.

Lors de sa séance du 1er décembre 2022, le Conseil Communautaire avait acté le versement d'une avance sur subvention d'un montant de 22 159 €. Le solde à verser s'élève donc à 22 160 € répartis comme suit :

Budget principal :

194 € en 020-65748 administration générale
1 659 € en 60-65748 Action économique
2 607 € en 313-65748 Médiathèque Jean Jeukens
474 € en 313-65748 Médiathèque Jeanne Hustache
948 € en 314-65748 Musée Barrois
3 792 € en 311-65748 CIM
3 792 € en 323-65748 Centre Nautique Bar le Duc
1 659 € en 323-65748 Piscine de Ligny en Barrois

Budgets annexes :

3 451 € en 012-6574 budget annexe ordures ménagères
1 792 € en 012-6472 budget annexe assainissement
1 792 € en 012-6472 budget annexe eau

Par ailleurs, il est proposé de renouveler le mandat de gestion confié au C.A.S pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants 2023 destiné aux agents employés par la Communauté d'Agglomération. Un versement complémentaire correspondant aux dépenses réellement engagées pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants sera effectué conformément aux termes de la convention.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- Autoriser la Présidente ou l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués à signer la convention de partenariat avec le comité d'action sociale,

- Accorder au Comité d'Action Sociale une subvention d'un montant de 44 319 €,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

PROJET VELOROUTE VOIE VERTE - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION LEADER POUR L'ACQUISITION DE SOLUTION DE COMPTAGE VELO

2023-04-06 - 28

Mme la Présidente
Je rappelle que ce n'est pas un compteur pour relever la vitesse des vélos, mais pour compter le nombre de vélos et de piétons.

Mme ACHARD
Monsieur HAUET parle des fonds Leader, mais dans le plan de financement, il est indiqué Feder.

.../...

M. DEPREZ
Les fonds Leader sont des fonds européens, donc c'est dans le cadre du Feder.

M. HACQUIN
Madame la Présidente, si vous me permettez, j'aurais une information à donner ce soir à l'ensemble des membres. Il s'agit là d'un des derniers projets dans le cadre de la candidature 2017/2022. Le PETR ayant de nouveau postulé au titre de 2023/2027, nous avons appris dernièrement que le Pays Barrois avait été retenu grâce au bon dossier qui a été élaboré. Les fonds européens devraient ainsi lui octroyer une manne de 1,1 M€ pour les 5 ans à venir, donc nous reviendrons avec les collectivités pour qu'elles nous proposent des projets, sachant que 5 fiches action vont être déclinées.

Je rappelle que lors de la précédente candidature, une manne supplémentaire avait été octroyée à hauteur de 400.000 € une première fois, puis abondée de nouveau à hauteur de 400.000 €, si bien que ça avait été un peu plus élevé puisqu'on avait obtenu 1,730 M€.

Mme la Présidente
Monsieur HACQUIN, vous êtes notre Père Noël.

Depuis 2021, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois, l'Office du Tourisme Sud Meuse et les 3 EPCI membres se sont rapprochés et ont, en prenant en compte les différents documents stratégiques du territoire, défini un cadre d'orientation pour la période 2021–2026 s'articulant autour de 4 objectifs :

- Développement de la Véloroute V52
- Définition d'un Schéma d'Accueil Vélo pour des usages quotidiens et touristiques
- Structuration d'une offre touristique vélo
- Sensibilisation à la mobilité durable

Aujourd'hui la priorité est donnée à la remise en état et au raccordement de la Véloroute V52. En effet, d'une longueur de 73 km, cet itinéraire offre une opportunité de relier le sud meusien aux itinéraires touristiques régionaux et nationaux, tout en proposant un équipement structurant de mobilité douce pour les habitants du territoire. L'itinéraire représente 33 kilomètres sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud (soit 45% du linéaire) et traverse plusieurs communes du territoire dont Fains-Véel, Bar-le-Duc, Longeville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois.

Afin de fournir des données fiables de fréquentation aux habitants, aux élus et aux partenaires, et afin d'analyser le marché du cyclotourisme et le déploiement de boucles cyclables, la collectivité souhaite acquérir des compteurs vélos. Il est à noter que le PETR installera également un compteur vélo sur le territoire, permettant ainsi d'obtenir des données plus précises.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 9 778,00€ HT réparti et financé comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		**FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS**		
Nature des dépenses	**Montants (HT)**	**Financeurs pressentis ou sollicités**	**Aides sollicitées**	**% sollicité**
Achat du matériel	7 058,00€	Autofinancement	1 956,00	20,00 %
Logiciel d'exploitation	670,00€	FEADER	7 822,00	80,00 %
Pose du matériel	1 300,00€			
Mise en service	750,00€			
TOTAL	9 778,00€	**TOTAL**	9 778,00€	100,00 %

.../...

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- approuver le plan de financement ci-dessous et autoriser la Présidente à solliciter la subvention LEADER,
- autoriser la Présidente à solliciter les subventions aux taux maximum,
- autoriser la Présidente à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES - ANNEE 2023

2023-04-06 - 29

M. RAULOT
Je voudrais faire part de mon étonnement quant à la non attribution à l'ACDIM et au festival qu'elle propose.

M. HAUET
Sauf que ce n'est pas très touristique.

M. RAULOT
Pas moins qu'un autre festival de musique.

M. HAUET
C'est en réalité sur ce fondement-là que ça n'a pas été accordé.

Mme la Présidente
C'est aussi parce que l'Agglomération n'a pas la compétence en matière d'accompagnement financier des associations culturelles. On est sur les équipements, mais pas sur les subventions.

M. RAULOT
Oui, la réponse de Monsieur HAUET me disait effectivement que le critère n'était pas respecté.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté d'Agglomération encourage et soutient les initiatives portées par le tissu associatif dans ce domaine.

Les dossiers de demandes de subventions, reçus dans les délais et dûment complétés, sont présentés dans cette délibération.

Un état des demandes 2023 est joint en annexe.

.../...

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 50 voix pour
Ne prennent pas part au vote : M. REMOND, M. DEJAIFFE, M. PICHON

- Attribuer les subventions à caractère touristique d'après le tableau joint en annexe,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT HALTE FLUVIALE ET AIRE DE SERVICE DE CAMPING-CAR DE BAR-LE-DUC, HALTE FLUVIALE DE FAINS-VEEL, RELAI NAUTIQUE ET AIRE DE CAMPING-CAR DE LIGNY-EN-BARROIS) AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

2023-04-06 - 30

Les haltes fluviales et les aires de stationnement de camping-cars situées sur les communes de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Fains-Véel sont propriétés du domaine public fluvial, géré par Voies Navigables de France.

La présente délibération a pour objet de valider les trois avenants proposés par Voies Navigables de France afin de prolonger d'une année supplémentaire les conventions existantes pour chaque site.

À compter de janvier 2024, une Convention d'Occupation Temporaire globale sera mise en place pour une durée de 3 ans.

Les avenants proposés sont établis pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2023. Les montants annuels de redevance restent inchangés et sont fixés à :

- 288, 75 € pour la halte de Fains-Véel ;
- 1 827, 89 € pour le relais nautique et l'aire de camping-car de Ligny en Barrois ;
- 1 910, 53 € pour la halte fluviale et l'aire de camping-car de Bar le Duc.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :
Par 53 voix pour

- valider les trois avenants aux Conventions d'Occupation Temporaire (COT) proposés par VNF,

- autoriser la Présidente à signer ces derniers,

- donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION "LA CITE DES LEUQUES" - ANNEE 2023

2023-04-06 - 31

M. HAUET
Je vous précise que nous avons bien reçu tous les documents qui permettent d'établir les comptes et de les observer.

Mme la Présidente
Lors d'une séance privée, on pourra vous transmettre un certain nombre de choses.

.../...

M. GATINOIS
Je souhaiterais réitérer ma remarque, à savoir que cette association n'honore pas l'action qu'elle doit mener dans le cadre de cette subvention, puisque je dois mettre à disposition la salle communale. L'association demande une somme pour chaque élève -ce sont les enseignants qui m'ont appelés-, alors que la subvention est censée servir à ça.

Mme la Présidente
Ce que je vous propose, c'est qu'on puisse se voir et qu'on puisse rapidement échanger sur le sujet, pour mettre les choses au point, pour la suite.

L'association La Cité des Leuques, créée en septembre 2002, a pour but de participer à la valorisation culturelle et touristique du patrimoine des trois villages autour du site de Nasium (Saint-Amand-sur-Ornain, Naix-aux-Forges et Boviolles). Forte de 240 membres, elle propose toute l'année des actions réalisées par ses membres, des animations pour tous les publics, adultes, scolaires et groupes.

L'association a présenté pour l'année 2023 deux demandes de subvention :

- Une subvention de fonctionnement de 2 500 € afin de mener les actions suivantes :
  - Nasium 2023
  - Ateliers scolaires
  - Cycle de conférence
  - Stage poterie
  - Entretien du matériel et costumes

- Une subvention d'investissement de 7 500 € liée à la continuité des travaux d'aménagement sur le terrain de reconstitution situé à l'entrée de Saint-Amand-sur-Ornain.

Au titre de l'année 2023, le montant de la subvention de fonctionnement est proposé à 2 500 €, celui d'investissement à 7 500 €.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :
Par 51 voix pour
1 voix contre : M. GATINOIS
1 abstention : M. OBARA

- Attribuer pour 2023, le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association La Cité des Leuques, à hauteur de 2 500 €, et le versement d'une subvention d'investissement de 7 500 € au titre de l'année 2023,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 A L'OFFICE DE TOURISME
AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

2023-04-06 - 32

M. DEJAIFFE
Est-ce que l'ouverture de l'église Saint-Etienne, c'est uniquement l'ouverture de l'église ou est-ce que ça comporte aussi des visites quand les touristes s'y rendent ? Parce que ce n'est pas tout à fait la même chose que d'ouvrir la porte ou ensuite d'accompagner les visiteurs.

.../...

M. HAUET
En ce qui concerne l'église Saint-Etienne, l'Office de tourisme reçoit une mission d'ouvrir à certains moments, selon une programmation précise, avec un personnel qui se trouve présent à l'intérieur de l'église pour y accueillir les visiteurs. Mais il y a des périodes où bien évidemment, on ne peut pas ouvrir 24h/24 et à tout moment, ça a des limites. Il y avait, dans le passé, un système organisé avec des bénévoles et ce système va probablement être repris, sous réserve que ça se passe de manière organisée. A ce moment-là, ça permettra effectivement d'ouvrir l'église en fonction des besoins éventuels des populations qui pourraient venir la visiter. Etant entendu que lorsqu'un bus arrive et que l'organisateur du voyage s'est adressé à l'Office de tourisme, on s'arrange pour qu'il y ait effectivement quelqu'un qui soit là pour guider.

Il y a des règles très particulières qui sont associées au système de Ville d'Art et d'Histoire, donc on ne peut pas faire n'importe quoi en ce qui concerne l'ouverture de cette église. Lorsque le personnel de l'Office de tourisme est dans le cadre de la programmation, il n'y a pas de difficulté. Les possibles problèmes qui peuvent survenir sont lorsque des visiteurs arrivent et qu'ils n'ont pas été programmés ; à ce moment-là, dans le passé, des bénévoles ouvraient l'église mais dans des conditions qui n'étaient pas obligatoirement très orthodoxes.

Mme la Présidente
Pour aussi apporter une précision de façon à ce que vous ayez toutes les informations, à la demande de Monsieur Georges DUMENIL, je lui ai confié une clé, puisqu'il est quand même suffisamment prêt et apte à donner de son temps et de ses connaissances pour -à titre tout à fait exceptionnel- faire visiter ce trésor patrimonial, lorsqu'il croise quelques touristes dans la ville haute.

M. HAUET
Dans le cadre de la subvention que nous venons d'évoquer, je voulais ajouter qu'il y a un poste qui s'appelle modernisation à hauteur de 20.000 €. Il s'agit de travaux qui vont coûter environ une soixantaine de milliers d'euros et qui ont commencé. Je voudrais dès à présent remercier les services de la Ville de Bar-le-Duc et de la Communauté d'Agglomération pour leur concours, parce qu'il fallait enlever tout ce qui était dans la salle.

Pour ceux qui sont déjà allés à l'Office de tourisme, il y a une grande salle où il y avait quand même une multitude de choses à l'intérieur, y compris du papier, etc... et qu'on a entièrement vidée. Les services ont repris toute la partie électrique qui était problématique. Nous sommes en train de réorganiser l'ensemble de cet Office de tourisme, ce qui fait qu'il sera, quand les travaux seront terminés, à la fois opérationnel, modernisé et surtout aux normes actuelles des offices de tourisme avec des écrans, etc... qui permettront d'avoir un système un peu plus performant que celui qui existait et qui datait des années 80.

Né de la fusion des Offices de tourisme de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois lors de la création de la Communauté d'Agglomération en 2013, l'Office de tourisme Meuse Grand Sud a vu son périmètre évoluer en 2019 pour devenir l'Office de tourisme Sud Meuse. Il intègre désormais la CODECOM des Portes de Meuse et la COPARY. Bien que non membre, un partenariat spécifique est opéré avec la CODECOM de l'Aire à l'Argonne.

Au titre de l'année 2023, il est proposé de réaliser un avenant à la convention approuvée le 07 avril 2022 afin d'actualiser les participations de chaque EPCI membres de l'Office de tourisme. Cet avenant propose ainsi la répartition suivante :

Objet de la subvention	Montant accordé
Fonctionnement	240 000,00€
Ouverture de l'Eglise Saint-Etienne	18 500,00€
Modernisation de l'accueil de l'Office de tourisme	20 000,00€
Total	**278 500,00€**

.../...

La participation financière des autres EPCI se décomposent de la manière suivante :

EPCI	Montant accordé
CODECOM des Portes de Meuse	55 000,00€
COPARY	24 000,00€
Partenariat CODECOM de l'Aire à l'Argonne	7 500,00€

Les EPCI membres et l'Office de tourisme engageront une réflexion autour d'une convention pluriannuelle à compter de l'année 2024. Cette convention devra permettre d'assurer le financement pérenne de l'association et de revoir la participation de chaque EPCI en fonction d'une répartition des charges prenant en considération, notamment, les actions réellement portées par l'association sur son territoire.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 52 voix pour
Ne prend pas part au vote : M. HAUET

- Attribuer pour 2023, une subvention globale à l'Office de tourisme Sud Meuse à hauteur de 278 500,00€,

- Autoriser la signature de l'avenant prolongeant la convention approuvée le 07 avril 2022,

- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

Madame la Présidente remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DELVERT

La Présidente,
Maire de BAR-LE-DUC,

Martine JOLY

.../...

Résultats budgétaires de l'exercice

14100 - CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 552 474,59	26 402 541,93	33 955 016,52
Titres de recette émis (b)	2 987 931,75	22 883 608,09	25 871 539,84
Réductions de titres (c)	0,02	309 481,06	309 481,08
Recettes nettes (d = b - c)	2 987 931,73	22 574 127,03	25 562 058,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 552 474,59	22 235 450,95	29 787 925,54
Mandats émis (f)	2 595 540,41	22 513 187,26	25 108 727,67
Annulations de mandats (g)		1 590 514,23	1 590 514,23
Depenses nettes (h = f - g)	2 595 540,41	20 922 673,03	23 518 213,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	392 391,32	1 651 454,00	2 043 845,32
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14100 - CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	2 338 281,60		392 391,32		2 730 672,92
Fonctionnement	4 454 101,93	34 104,95	1 651 454,00		6 071 450,98
TOTAL I	**6 792 383,53**	**34 104,95**	**2 043 845,32**		**8 802 123,90**
II - Budgets des services à caractère administratif					
14113-OM COLL TRAITMT-CA BAR-LE-DUC					
Investissement	302 149,41		35 483,21		337 632,62
Fonctionnement	3 095 452,83	22 274,20	71 858,67		3 145 037,30
Sous-Total	**3 397 602,24**	**22 274,20**	**107 341,88**		**3 482 669,92**
14117-ZAC-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	-1 606 329,35		464 138,85		-1 142 190,50
Fonctionnement	733 414,25		179 252,48		912 666,73
Sous-Total	**-872 915,10**		**643 391,33**		**-229 523,77**
14118-COMMERCE CTRE AFFAIRES-CA BAR					
Investissement	13 883,07		905,20		14 788,27

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14100 - CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	265 581,36		5 737,98		271 319,34
Sous-Total	**279 464,43**		**6 643,18**		**286 107,61**
TOTAL II	**2 804 151,57**	**22 274,20**	**757 376,39**		**3 539 253,76**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14101-EAU-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	1 033 205,47		-264 207,39		768 998,08
Fonctionnement	2 028 307,42	488 751,49	835 606,14		2 375 162,07
Sous-Total	**3 061 512,89**	**488 751,49**	**571 398,75**		**3 144 160,15**
14102-ASST-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	840 968,85		-177 953,29		663 015,56
Fonctionnement	5 421 515,18	89 464,51	531 387,44		5 863 438,11
Sous-Total	**6 262 484,03**	**89 464,51**	**353 434,15**		**6 526 453,67**
14104-BAT INDUSTRIEL-CA BAR-LE-DUC-S					
Investissement	-75 724,00		-68 169,20		-143 893,20

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14100 - CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	86 224,00	75 724,00	133 393,20		143 893,20
Sous-Total	**10 500,00**	**75 724,00**	**65 224,00**		
14124-TRANSPORT-CA BAR-LE-DUC-SUD ME					
Investissement	679 323,57		-74 283,17		605 040,40
Fonctionnement	1 627 811,12		394 782,15		2 022 593,27
Sous-Total	**2 307 134,69**		**320 498,98**		**2 627 633,67**
TOTAL III	**11 641 631,61**	**653 940,00**	**1 310 555,88**		**12 298 247,49**
TOTAL I + II + III	**21 238 166,71**	**710 319,15**	**4 111 777,59**		**24 639 625,15**

Résultats budgétaires de l'exercice

14102 - ASST-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 394 654,36	8 448 724,67	13 843 379,03
Titres de recette émis (b)	2 311 322,43	3 459 163,69	5 770 486,12
Réductions de titres (c)		22 776,91	22 776,91
Recettes nettes (d = b - c)	2 311 322,43	3 436 386,78	5 747 709,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 394 654,36	4 763 296,00	10 157 950,36
Mandats émis (f)	3 639 275,72	3 378 368,17	7 017 643,89
Annulations de mandats (g)	1 150 000,00	473 368,83	1 623 368,83
Dépenses nettes (h = f - g)	2 489 275,72	2 904 999,34	5 394 275,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		531 387,44	353 434,15
(h - d) Déficit	177 953,29		

∞

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14102 - ASST-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASST-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	840 968,85		-177 953,29		663 015,56
Fonctionnement	5 421 515,18	89 464,51	531 387,44		5 863 438,11
Sous-Total	**6 262 484,03**	**89 464,51**	**353 434,15**		**6 526 453,67**
TOTAL III	**6 262 484,03**	**89 464,51**	**353 434,15**		**6 526 453,67**
TOTAL I + II + III	**6 262 484,03**	**89 464,51**	**353 434,15**		**6 526 453,67**

Résultats budgétaires de l'exercice

14101 - EAU-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 756 182,96	6 046 101,93	14 802 284,89
Titres de recette émis (b)	3 482 508,04	4 707 718,94	8 190 226,98
Réductions de titres (c)		44 098,15	44 098,15
Recettes nettes (d = b - c)	3 482 508,04	4 663 620,79	8 146 128,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 756 182,96	5 113 356,00	13 869 538,96
Mandats émis (f)	4 897 606,09	4 400 668,73	9 298 274,82
Annulations de mandats (g)	1 150 890,66	572 654,08	1 723 544,74
Depenses nettes (h = f - g)	3 746 715,43	3 828 014,65	7 574 730,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		835 606,14	571 398,75
(h - d) Déficit	264 207,39		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14101 - EAU-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	1 033 205,47		-264 207,39		768 998,08
Fonctionnement	2 028 307,42	488 751,49	835 606,14		2 375 162,07
Sous-Total	3 061 512,89	488 751,49	571 398,75		3 144 160,15
TOTAL III	3 061 512,89	488 751,49	571 398,75		3 144 160,15
TOTAL I + II + III	3 061 512,89	488 751,49	571 398,75		3 144 160,15

Résultats budgétaires de l'exercice

14104 - BAT INDUSTRIEL-CA BAR-LE-DUC-S

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 657 457,00	1 957 511,00	3 614 968,00
Titres de recette émis (b)	75 724,00	358 263,60	433 987,60
Réductions de titres (c)		216 254,69	216 254,69
Recettes nettes (d = b - c)	75 724,00	142 008,91	217 732,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 657 457,00	1 957 511,00	3 614 968,00
Mandats émis (f)	143 893,20	14 779,54	158 672,74
Annulations de mandats (g)		6 163,83	6 163,83
Depenses nettes (h = f - g)	143 893,20	8 615,71	152 508,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		133 393,20	65 224,00
(h - d) Déficit	68 169,20		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14104 - BAT INDUSTRIEL-CA BAR-LE-DUC-S Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSPERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial BAT INDUSTRIEL-CA BAR-LE-DUC S					
Investissement	-75 724,00		-68 169,20		-143 893,20
Fonctionnement	86 224,00	75 724,00	133 393,20		143 893,20
Sous-Total	**10 500,00**	**75 724,00**	**65 224,00**		
TOTAL III	**10 500,00**	**75 724,00**	**65 224,00**		
TOTAL I + II + III	**10 500,00**	**75 724,00**	**65 224,00**		

Résultats budgétaires de l'exercice

14113 - OM COLL TRAITMT-CA BAR-LE-DUC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 421 978,61	8 053 501,63	9 475 480,24
Titres de recette émis (b)	567 758,98	5 866 026,83	6 433 785,81
Réductions de titres (c)		191 040,81	191 040,81
Recettes nettes (d = b - c)	567 758,98	5 674 986,02	6 242 745,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 421 978,61	6 492 348,00	7 914 326,61
Mandats émis (f)	532 275,77	5 708 437,93	6 240 713,70
Annulations de mandats (g)		105 310,58	105 310,58
Depenses nettes (h = f - g)	532 275,77	5 603 127,35	6 135 403,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 483,21	71 858,67	107 341,88
(h - d) Déficit			

14

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14113 - CM COLL TRAITMT-CA BAR-LE-DUC Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CM COLL TRAITMT-CA BAR-LE-DUC					
Investissement	302 149,41		35 483,21		337 632,62
Fonctionnement	3 095 452,83	22 274,20	71 858,67		3 145 037,30
Sous-Total	**3 397 602,24**	**22 274,20**	**107 341,88**		**3 482 669,92**
TOTAL II	**3 397 602,24**	**22 274,20**	**107 341,88**		**3 482 669,92**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**3 397 602,24**	**22 274,20**	**107 341,88**		**3 482 669,92**

Résultats budgétaires de l'exercice

14124 - TRANSPORT-CA BAR-LE-DUC-SUD ME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 178 536,46	4 574 898,12	5 753 434,58
Titres de recette émis (b)	506 368,88	3 178 895,77	3 685 264,65
Réductions de titres (c)		13 179,58	13 179,58
Recettes nettes (d = b - c)	506 368,88	3 165 716,19	3 672 085,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	656 934,00	2 991 995,00	3 648 949,00
Mandats émis (f)	930 688,55	3 083 877,64	4 014 566,19
Annulations de mandats (g)	350 036,50	312 943,60	662 980,10
Depenses nettes (h = f - g)	580 652,05	2 770 934,04	3 351 586,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		394 782,15	320 498,98
(h - d) Déficit	74 283,17		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14124 - TRANSPORT-CA BAR-LE-DUC-SUD ME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORT-CA BAR-LE DUC-SUD ME					
Investissement	679 323,57		-74 283,17		605 040,40
Fonctionnement	1 627 811,12		394 782,15		2 022 593,27
Sous-Total	**2 307 134,69**		**320 498,98**		**2 627 633,67**
TOTAL III	**2 307 134,69**		**320 498,98**		**2 627 633,67**
TOTAL I + II + III	**2 307 134,69**		**320 498,98**		**2 627 633,67**

Résultats budgétaires de l'exercice

14118 - COMMERCE CTRE AFFAIRES-CA BAR

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	60 000,00	304 581,36	364 581,36
Titres de recette émis (b)	905,20	51 527,17	52 432,37
Réductions de titres (c)		15 976,72	15 976,72
Recettes nettes (d = b - c)	905,20	35 550,45	36 455,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	60 000,00	79 916,93	139 916,93
Mandats émis (f)		29 812,47	29 812,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		29 812,47	29 812,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	905,20	5 737,98	6 643,18
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

L4118 - COMMERCE CTRE AFFAIRES-CA BAR Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
COMMERCE CTRE AFFAIRES-CA BAR					
Investissement	13 883,07		905,20		14 788,27
Fonctionnement	265 581,36		5 737,98		271 319,34
Sous-Total	**279 464,43**		**6 643,18**		**286 107,61**
TOTAL II	**279 464,43**		**6 643,18**		**286 107,61**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**279 464,43**		**6 643,18**		**286 107,61**

Résultats budgétaires de l'exercice

14117 - ZAC-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 296 329,35	1 634 695,04	3 931 024,39
Titres de recette émis (b)	660 686,00	873 414,50	1 534 100,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	660 686,00	873 414,50	1 534 100,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 296 329,35	1 634 695,04	3 931 024,39
Mandats émis (f)	196 547,15	694 211,28	890 758,43
Annulations de mandats (g)		49,26	49,26
Dépenses nettes (h = f - g)	196 547,15	694 162,02	890 709,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	464 138,85	179 252,48	643 391,33
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14117 - ZAC-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC-CA BAR-LE-DUC-SUD MEUSE					
Investissement	-1 606 329,35		464 138,85		-1 142 190,50
Fonctionnement	733 414,25		179 252,48		912 666,73
Sous-Total	-872 915,10		643 391,33		-229 523,77
TOTAL II	-872 915,10		643 391,33		-229 523,77
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-872 915,10		643 391,33		-229 523,77

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	20 922 673,03	G	22 574 127,03
	Section d'investissement	B	2 595 540,41	H	2 987 931,73
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 419 996,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 338 281,60 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	23 518 213,44	= G+H+I+J	32 320 337,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 772 305,03	L	881 285,90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 772 305,03	= K+L	881 285,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	20 922 673,03	= G+I+K	26 994 124,01
	Section d'investissement	= B+D+F	4 367 845,44	= H+J+L	6 207 499,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	25 290 518,47	= G+H+I+J+K+L	33 201 623,24

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 772 305,03	L	881 285,90
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		863 438,40
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		515 998,83		0,00
204	Subventions d'équipement versées		852 162,25		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	349 561,15	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	54 582,80	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	17 847,50

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 904 999,34	G 3 436 386,78	G-A 531 387,44
	Section d'investissement	B 2 489 275,72	H 2 311 322,43	H-B -177 953,29
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 5 332 050,67 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 840 968,85 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 394 275,06	Q= G+H+I+J 11 920 728,73	=Q-P 6 526 453,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 586 065,52	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 586 065,52	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 904 999,34	= G+I+K 8 768 437,45	5 863 438,11
	Section d'investissement	= B+D+F 3 075 341,24	= H+J+L 3 152 291,28	76 950,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 980 340,58	= G+H+I+J+K+L 11 920 728,73	5 940 388,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 586 065,52	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	6 345,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	542 322,95	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 397,57	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 828 014,65	G 4 663 620,79	G-A 835 606,14
	Section d'investissement	B 3 746 715,43	H 3 482 508,04	H-B -264 207,39
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 539 555,93 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 033 205,47 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 574 730,08	Q= G+H+I+J 10 718 890,23	=Q-P 3 144 160,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 026 121,73	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 026 121,73	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 828 014,65	= G+I+K 6 203 176,72	2 375 162,07
	Section d'investissement	= B+D+F 4 772 837,16	= H+J+L 4 515 713,51	-257 123,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 8 600 851,81	= G+H+I+J+K+L 10 718 890,23	2 118 038,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 026 121,73	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	59 563,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	497 913,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 645,44	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	8 615,71	G	142 008,91	G-A	133 393,20
	Section d'investissement	B	143 893,20	H	75 724,00	H-B	-68 169,20
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	10 500,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	75 724,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	228 232,91	Q= G+H+I+J	228 232,91	=Q-P	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 615,71	= G+I+K	152 508,91	143 893,20
	Section d'investissement	= B+D+F	219 617,20	= H+J+L	75 724,00	-143 893,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	228 232,91	= G+H+I+J+K+L	228 232,91	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 603 127,35	G	5 674 986,02
	Section d'investissement	B	532 275,77	H	567 758,98
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 073 178,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	302 149,41 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	6 135 403,12	= G+H+I+J	9 618 073,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	117 840,17	L	18 757,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	117 840,17	= K+L	18 757,60
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 603 127,35	= G+I+K	8 748 164,65
	Section d'investissement	= B+D+F	650 115,94	= H+J+L	888 665,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 253 243,29	= G+H+I+J+K+L	9 636 830,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 117 840,17	L 18 757,60
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 757,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	117 840,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 770 934,04	G	3 165 716,19	G-A	394 782,15
	Section d'investissement	B	580 652,05	H	506 368,88	H-B	-74 283,17
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 627 811,12 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	679 323,57 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	3 351 586,09	Q= G+H+I+J	5 979 219,76	=Q-P	2 627 633,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	22 666,99	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	22 666,99	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 770 934,04	= G+I+K	4 793 527,31	2 022 593,27
	Section d'investissement	= B+D+F	603 319,04	= H+J+L	1 185 692,45	582 373,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 374 253,08	= G+H+I+J+K+L	5 979 219,76	2 604 966,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	22 666,99	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 666,99	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	29 812,47	G	35 550,45
	Section d'investissement	B	0,00	H	905,20
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	265 581,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	13 883,07 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	29 812,47	= G+H+I+J	315 920,08

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	29 812,47	= G+I+K	301 131,81
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	14 788,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 812,47	= G+H+I+J+K+L	315 920,08

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	694 162,02	G	873 414,50
	Section d'investissement	B	196 547,15	H	660 686,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	733 414,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 606 329,35 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 497 038,52	= G+H+I+J	2 267 514,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	694 162,02	= G+I+K	1 606 828,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 802 876,50	= H+J+L	660 686,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 497 038,52	= G+H+I+J+K+L	2 267 514,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500020	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : [M1] ASSAINISSEMENT CA BLD (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 23
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 25
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 28
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 30
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 31
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 32
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 34
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 35

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 904 999,34	G	3 436 386,78	G-A	531 387,44
	Section d'investissement	B	2 489 275,72	H	2 311 322,43	H-B	-177 953,29
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 332 050,67 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	840 968,85 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	5 394 275,06	Q= G+H+I+J	11 920 728,73	=Q-P	6 526 453,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	586 065,52	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	586 065,52	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 904 999,34	= G+I+K	8 768 437,45	5 863 438,11
	Section d'investissement	= B+D+F	3 075 341,24	= H+J+L	3 152 291,28	76 950,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 980 340,58	= G+H+I+J+K+L	11 920 728,73	5 940 388,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	586 065,52	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	6 345,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	542 322,95	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 397,57	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 159 135,00	431 848,95	515 278,29	0,00	212 007,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	787 240,00	778 323,14	0,00	0,00	8 916,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 000,00	21 057,72	0,00	0,00	15 942,28
Total des dépenses de gestion courante		**1 983 375,00**	**1 231 229,81**	**515 278,29**	**0,00**	**236 866,90**
66	Charges financières	68 700,00	42 730,16	25 969,84	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	115 000,00	52 209,08	0,00	0,00	62 790,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	102 000,00	101 838,28			161,72
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 269 075,00**	**1 428 007,33**	**541 248,13**	**0,00**	**299 819,54**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*1 542 066,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*952 155,00*	*935 743,88*			*16 411,12*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 494 221,00***	***935 743,88***			***1 558 477,12***
TOTAL		**4 763 296,00**	**2 363 751,21**	**541 248,13**	**0,00**	**1 858 296,66**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	10 337,45	0,00	0,00	-10 337,45
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 710 391,00	2 943 073,67	0,00	0,00	-232 682,67
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	47 000,00	0,00	107 823,16	0,00	-60 823,16
75	Autres produits de gestion courante	12,00	2 063,54	0,00	0,00	-2 051,54
Total des recettes de gestion courante		**2 757 403,00**	**2 955 474,66**	**107 823,16**	**0,00**	**-305 894,82**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	14 488,62	0,00	0,00	-14 288,62
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 757 603,00**	**2 969 963,28**	**107 823,16**	**0,00**	**-320 183,44**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*359 071,00*	358 600,34			470,66
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***359 071,00***	***358 600,34***			***470,66***
TOTAL		**3 116 674,00**	**3 328 563,62**	**107 823,16**	**0,00**	**-319 712,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 332 050,67**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	292 500,00	13 660,00	6 345,00	272 495,00
21	Immobilisations corporelles	2 294 901,82	456 709,44	542 322,95	1 295 869,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	665 181,54	79 134,37	37 397,57	548 649,60
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**3 252 583,36**	**549 503,81**	**586 065,52**	**2 117 014,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 583 000,00	1 578 551,67	0,00	4 448,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**1 583 000,00**	**1 578 551,67**	**0,00**	**4 448,33**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**4 835 583,36**	**2 128 055,48**	**586 065,52**	**2 121 462,36**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*359 071,00*	*358 600,34*		*470,66*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*200 000,00*	*2 619,90*		*197 380,10*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***559 071,00***	***361 220,24***		***197 850,76***
TOTAL		**5 394 654,36**	**2 489 275,72**	**586 065,52**	**2 319 313,12**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	620 000,00	133 494,14	0,00	486 505,86
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 150 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 770 000,00**	**1 283 494,14**	**0,00**	**486 505,86**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	89 464,51	89 464,51	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**89 464,51**	**89 464,51**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**1 859 464,51**	**1 372 958,65**	**0,00**	**486 505,86**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*1 542 066,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*952 155,00*	*935 743,88*		*16 411,12*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*200 000,00*	*2 619,90*		*197 380,10*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 694 221,00***	***938 363,78***		***1 755 857,22***
TOTAL		**4 553 685,51**	**2 311 322,43**	**0,00**	**2 242 363,08**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**840 968,85**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	947 127,24		947 127,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	778 323,14		778 323,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 057,72		21 057,72
66	Charges financières	68 700,00	*0,00*	68 700,00
67	Charges exceptionnelles	52 209,08	*11 004,34*	63 213,42
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	101 838,28	*924 739,54*	1 026 577,82
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 969 255,46**	***935 743,88***	**2 904 999,34**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 904 999,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*358 600,34*	358 600,34
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 578 551,67	*0,00*	1 578 551,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	13 660,00	0,00	13 660,00
21	Immobilisations corporelles (6)	456 709,44	0,00	456 709,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	79 134,37	2 619,90	81 754,27
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**2 128 055,48**	***361 220,24***	**2 489 275,72**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 489 275,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 337,45		10 337,45
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 943 073,67		2 943 073,67
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	107 823,16		107 823,16
75	Autres produits de gestion courante	2 063,54		2 063,54
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	14 488,62	*358 600,34*	373 088,96
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**3 077 786,44**	***358 600,34***	**3 436 386,78**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**5 332 050,67**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 768 437,45**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	133 494,14	0,00	133 494,14
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*2 619,90*	2 619,90
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*11 004,34*	11 004,34
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*924 739,54*	*924 739,54*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 283 494,14**	***938 363,78***	**2 221 857,92**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**840 968,85**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**89 464,51**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 152 291,28**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 159 135,00**	**431 848,95**	**515 278,29**	**0,00**	**212 007,76**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	298 000,00	231 041,80	44 000,00	0,00	22 958,20
6062	Produits de traitement	105 000,00	106 256,12	6 540,48	0,00	-7 796,60
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 820,00	3 847,08	139,75	0,00	-166,83
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 811,62	0,00	0,00	-811,62
6066	Carburants	20 000,00	20 771,09	1 500,00	0,00	-2 271,09
6068	Autres matières et fournitures	60 000,00	39 028,14	3 593,94	0,00	17 377,92
611	Sous-traitance générale	322 500,00	97 634,85	79 279,00	0,00	145 586,15
6135	Locations mobilières	10 925,00	9 038,05	0,00	0,00	1 886,95
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	9 969,76	2 500,00	0,00	22 530,24
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	4 113,68	0,00	0,00	7 886,32
61558	Entretien autres biens mobiliers	27 140,00	10 062,73	22 778,02	0,00	-5 700,75
6156	Maintenance	5 000,00	1 999,89	0,00	0,00	3 000,11
6161	Multirisques	6 000,00	4 366,85	0,00	0,00	1 633,15
617	Etudes et recherches	50 000,00	4 838,49	36 385,00	0,00	8 776,51
618	Divers	7 500,00	-3 598,00	10 926,00	0,00	172,00
6226	Honoraires	6 250,00	21,82	0,00	0,00	6 228,18
6228	Divers	72 500,00	48 078,70	47 636,10	0,00	-23 214,80
6231	Annonces et insertions	3 500,00	90,00	0,00	0,00	3 410,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6237	Publications	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6238	Divers	0,00	40,91	0,00	0,00	-40,91
6241	Transports sur achats	3 000,00	813,53	0,00	0,00	2 186,47
6251	Voyages et déplacements	400,00	2 206,88	0,00	0,00	-1 806,88
6256	Missions	4 600,00	4 434,69	0,00	0,00	165,31
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	22 500,00	21 380,15	0,00	0,00	1 119,85
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	515,00	0,00	0,00	85,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	919,60	0,00	0,00	-319,60
6287	Remboursements de frais	70 000,00	-190 000,00	260 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	1 165,52	0,00	0,00	-665,52
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**787 240,00**	**778 323,14**	**0,00**	**0,00**	**8 916,86**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	91 000,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	2 134,00	2 198,23	0,00	0,00	-64,23
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 778,00	1 882,15	0,00	0,00	-104,15
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	0,00	6 804,00	0,00	0,00	-6 804,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 757,00	4 435,00	0,00	0,00	2 322,00
6411	Salaires, appointements, commissions	398 645,00	447 445,69	0,00	0,00	-48 800,69
6413	Primes et gratifications	107 235,00	10 312,79	0,00	0,00	96 922,21
64141	Indemnité inflation	0,00	800,00	0,00	0,00	-800,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	405,23	0,00	0,00	-405,23
6415	Supplément familial	10 193,00	7 409,57	0,00	0,00	2 783,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 438,00	80 601,27	0,00	0,00	-10 163,27
6452	Cotisations aux mutuelles	1 251,00	2 659,93	0,00	0,00	-1 408,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	86 841,00	81 291,96	0,00	0,00	5 549,04
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 868,00	6 084,45	0,00	0,00	-2 216,45
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 250,00	15 368,32	0,00	0,00	-13 118,32
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 800,00	3 792,00	0,00	0,00	8,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 050,00	1 702,55	0,00	0,00	-652,55
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	14 130,00	0,00	0,00	-14 130,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**37 000,00**	**21 057,72**	**0,00**	**0,00**	**15 942,28**
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 000,00	4 898,44	0,00	0,00	1 101,56
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	10 258,41	0,00	0,00	4 741,59
6542	Créances éteintes	15 000,00	5 898,91	0,00	0,00	9 101,09
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1,96	0,00	0,00	998,04
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 983 375,00**	**1 231 229,81**	**515 278,29**	**0,00**	**236 866,90**
66	**Charges financières (b) (5)**	**68 700,00**	**42 730,16**	**25 969,84**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	57 200,00	56 558,51	0,00	0,00	641,49
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-25 328,35	25 969,84	0,00	-641,49
6688	Autre	11 500,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	115 000,00	52 209,08	0,00	0,00	62 790,92
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	775,00	0,00	0,00	-775,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	14 000,00	8 000,00	0,00	0,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	43 434,08	0,00	0,00	56 565,92
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**102 000,00**	**101 838,28**			**161,72**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	102 000,00	101 838,28			161,72
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**2 269 075,00**	**1 428 007,33**	**541 248,13**	**0,00**	**299 819,54**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 542 066,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***952 155,00***	***935 743,88***			***16 411,12***
675	*Valeur comptable éléments d'actif cédés*	*11 004,00*	*11 004,34*			*-0,34*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*941 151,00*	*924 739,54*			*16 411,46*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 494 221,00***	***935 743,88***			***1 558 477,12***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***2 494 221,00***	***935 743,88***			***1 558 477,12***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**4 763 296,00**	**2 363 751,21**	**541 248,13**	**0,00**	**1 858 296,66**
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	641,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**10 337,45**	**0,00**	**0,00**	**-10 337,45**
64198	Autres remboursements	0,00	10 337,45	0,00	0,00	-10 337,45
70	***Ventes produits fabriqués, prestations***	***2 710 391,00***	***2 943 073,67***	***0,00***	***0,00***	***-232 682,67***
704	Travaux	*100 000,00*	*100 324,12*	*0,00*	*0,00*	*-324,12*
70611	Redevance d'assainissement collectif	*2 362 391,00*	*2 767 184,27*	*0,00*	*0,00*	*-404 793,27*
7062	Redevances assainissement non collectif	*3 000,00*	*4 931,00*	*0,00*	*0,00*	*-1 931,00*
7064	Locations de compteurs	*215 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*215 000,00*
7068	Autres prestations de services	*30 000,00*	*65 397,91*	*0,00*	*0,00*	*-35 397,91*
7087	Remboursement de frais	*0,00*	*5 236,37*	*0,00*	*0,00*	*-5 236,37*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**47 000,00**	**0,00**	**107 823,16**	**0,00**	**-60 823,16**
741	Primes d'épuration	47 000,00	0,00	107 823,16	0,00	-60 823,16
75	**Autres produits de gestion courante**	**12,00**	**2 063,54**	**0,00**	**0,00**	**-2 051,54**
7588	Autres	12,00	2 063,54	0,00	0,00	-2 051,54
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**2 757 403,00**	**2 955 474,66**	**107 823,16**	**0,00**	**-305 894,82**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**200,00**	**14 488,62**	**0,00**	**0,00**	**-14 288,62**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	109,49	0,00	0,00	-109,49
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	14 100,57	0,00	0,00	-14 100,57
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	36,22	0,00	0,00	-36,22
775	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	42,34	0,00	0,00	-42,34
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**2 757 603,00**	**2 969 963,28**	**107 823,16**	**0,00**	**-320 183,44**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***359 071,00***	***358 600,34***			***470,66***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*359 071,00*	*358 600,34*			*470,66*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***359 071,00***	***358 600,34***			***470,66***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 116 674,00**	**3 328 563,62**	**107 823,16**	**0,00**	**-319 712,78**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**5 332 050,67**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**292 500,00**	**13 660,00**	**6 345,00**	**272 495,00**
2031	Frais d'études	279 905,00	9 870,00	6 345,00	263 690,00
2033	Frais d'insertion	2 595,00	720,00	0,00	1 875,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	3 070,00	0,00	1 930,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**2 294 901,82**	**456 709,44**	**542 322,95**	**1 295 869,43**
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	11 975,00	-11 975,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 010 614,85	278 134,11	473 827,95	1 258 652,79
2154	Matériel industriel	122 665,93	91 072,22	55 755,68	-24 161,97
21562	Service d'assainissement	12 000,00	4 138,95	0,00	7 861,05
2182	Matériel de transport	120 941,16	75 999,33	0,00	44 941,83
2183	Matériel de bureau et informatique	6 679,88	4 860,69	379,80	1 439,39
2184	Mobilier	2 000,00	2 504,14	384,52	-888,66
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**665 181,54**	**79 134,37**	**37 397,57**	**548 649,60**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	665 181,54	79 134,37	37 397,57	548 649,60
	Total des dépenses d'équipement	**3 252 583,36**	**549 503,81**	**586 065,52**	**2 117 014,03**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 583 000,00**	**1 578 551,67**	**0,00**	**4 448,33**
1641	Emprunts en euros	1 502 000,00	348 070,00	0,00	1 153 930,00
166	Refinancement de dette	0,00	1 150 000,00	0,00	-1 150 000,00
1681	Autres emprunts	81 000,00	80 481,67	0,00	518,33
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**1 583 000,00**	**1 578 551,67**	**0,00**	**4 448,33**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 835 583,36**	**2 128 055,48**	**586 065,52**	**2 121 462,36**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***359 071,00***	***358 600,34***		***470,66***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***359 071,00***	***358 600,34***		***470,66***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*233 974,00*	*233 973,91*		*0,09*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*2 386,00*	*1 917,79*		*468,21*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*45 697,00*	*45 696,16*		*0,84*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*271,00*	*270,39*		*0,61*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*4 405,00*	*4 404,24*		*0,76*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*5 113,00*	*5 112,85*		*0,15*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*67 225,00*	*67 225,00*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***200 000,00***	***2 619,90***		***197 380,10***
21532	*Réseaux d'assainissement*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*0,00*	*2 619,90*		*-2 619,90*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***559 071,00***	***361 220,24***		***197 850,76***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**5 394 654,36**	**2 489 275,72**	**586 065,52**	**2 319 313,12**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**620 000,00**	**133 494,14**	**0,00**	**486 505,86**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	200 000,00	15 200,00	0,00	184 800,00
1313	Subv. équipt Départements	100 000,00	81 048,14	0,00	18 951,86
1314	Subv. équipt Communes	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	10 000,00	37 246,00	0,00	-27 246,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**1 150 000,00**	**1 150 000,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	1 150 000,00	0,00	-1 150 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 770 000,00**	**1 283 494,14**	**0,00**	**486 505,86**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**89 464,51**	**89 464,51**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	89 464,51	89 464,51	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**89 464,51**	**89 464,51**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**1 859 464,51**	**1 372 958,65**	**0,00**	**486 505,86**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 542 066,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***952 155,00***	***935 743,88***		***16 411,12***
2182	*Matériel de transport*	*11 004,00*	*11 004,34*		*-0,34*
28031	*Frais d'études*	*608,00*	*608,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*14 499,00*	*14 498,50*		*0,50*
28131	*Bâtiments*	*4 175,00*	*4 688,84*		*-513,84*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*889,00*	*888,88*		*0,12*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*228 125,00*	*211 204,27*		*16 920,73*
28154	*Matériel industriel*	*58 809,00*	*58 808,06*		*0,94*
28155	*Outillage industriel*	*85,00*	*85,00*		*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*102 403,00*	*102 402,72*		*0,28*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*6 390,00*	*6 390,00*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*6 787,00*	*6 786,25*		*0,75*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*472 561,00*	*472 560,10*		*0,90*
28182	*Matériel de transport*	*43 749,00*	*43 748,31*		*0,69*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 278,00*	*1 277,88*		*0,12*
28184	*Mobilier*	*793,00*	*792,73*		*0,27*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 494 221,00***	***935 743,88***		***1 558 477,12***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***200 000,00***	***2 619,90***		***197 380,10***
2031	*Frais d'études*	*200 000,00*	*1 809,90*		*198 190,10*
2033	*Frais d'insertion*	*0,00*	*810,00*		*-810,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***2 694 221,00***	***938 363,78***		***1 755 857,22***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**4 553 685,51**	**2 311 322,43**	**0,00**	**2 242 363,08**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**840 968,85**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					7 077 975,65									
1641 Emprunts en euros (total)					7 077 975,65									
206RAssA030065	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/06/2003	25/03/2004	824 000,00	V	Euribor 3m + 0,20%, floorè à 0,00%	2,339	2,339	EUR	T	P	O	A-1
215Ass8506635	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		21/07/2004	25/10/2004	394 684,00	F	Taux fixe à 4,63%	4,630	4,630	EUR	A	P	O	A-1
221Ass86413238479	Crédit Agricole de Lorraine		02/05/2006	02/08/2006	177 476,65	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	3,980	EUR	T	P	O	A-1
223AssA060195	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/10/2006	25/01/2007	25 000,00	F	Taux fixe à 4,05%	4,050	4,050	EUR	A	P	O	A-1
226Ass1045195	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/02/2002	25/05/2002	112 815,00	F	Taux fixe à 5,45%	5,450	5,450	EUR	T	P	O	A-1
259A260VAss0020155302F	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		01/02/2012	31/01/2013	2 000 000,00	V	LEP + 1,36%	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
262VAss9329928	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/02/2014	05/05/2014	2 000 000,00	V	Livret A + 1,45%	2,700	2,737	EUR	T	C	O	A-1
300VAss9436686	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/09/2014	05/12/2014	35 000,00	V	Livret A + 1,15%	2,150	2,180	EUR	T	P	O	A-1
301Ass86412587461	Crédit Agricole de Lorraine		11/04/2006	11/10/2006	140 000,00	F	Taux fixe à 3,80%	3,800	3,800	EUR	S	P	O	A-1
302Ass86412589347	Crédit Agricole de Lorraine		11/04/2006	11/04/2007	119 000,00	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	3,700	EUR	A	P	O	A-1
303Ass86467088037	Crédit Agricole de Lorraine		14/04/2012	14/05/2012	100 000,00	F	Taux fixe à 4,44%	4,440	4,440	EUR	M	P	O	A-1
311Ass06073869	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	1 150 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**1 196 725,00**									
1681 Autres emprunts (total)					1 196 725,00									
001Ass0659731 01	Agence de l'Eau Seine Normandie		20/10/2009	19/10/2010	165 600,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
061Ass06597300	Agence de l'Eau Seine Normandie		12/12/2007	12/12/2008	276 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
205Ass100495400	Agence de l'Eau Seine Normandie		15/10/2008	15/10/2009	72 305,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
267Ass071682A	Agence de l'Eau Seine Normandie		20/08/2014	20/08/2015	12 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
270Ass10417842-01	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/02/2016	03/02/2017	150 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
273Ass1065050	Agence de l'Eau Seine Normandie		29/08/2017	29/08/2018	87 899,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
274Ass1041784	Agence de l'Eau Seine Normandie		11/04/2017	11/04/2018	90 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
309Ass1078292	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/05/2019	03/05/2020	342 921,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**8 274 700,65**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**2 243 784,11**					**359 431,30**	**56 939,34**	**0,00**	**37 284,10**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 243 784,11					359 431,30	56 939,34	0,00	37 284,10
206RAssA030065	N	0,00	A-1	101 228,35	2,23	V	Euribor 3m + 0,20%, flooré à 0,00%	2,332	46 583,34	385,18	0,00	39,50
215Ass8506635	N	0,00	A-1	28 353,48	0,82	F	Taux fixe à 4,63%	4,630	27 098,72	2 567,44	0,00	240,66
221Ass86413238479	N	0,00	A-1	105 721,01	13,35	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	5 807,60	4 352,88	0,00	689,59
223AssA060195	N	0,00	A-1	6 503,45	3,07	F	Taux fixe à 4,05%	4,050	1 470,80	322,96	0,00	245,83
226Ass1045195	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 5,45%	5,450	2 292,76	31,61	0,00	0,00
259A260VAss0020155302F	N	0,00	A-1	762 652,10	4,09	V	LEP + 1,36%	5,960	142 144,27	21 353,19	0,00	33 447,05
262VAss9329928	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A + 0,95%	2,950	75 000,00	16 179,73	0,00	0,00
300VAss9436686	N	0,00	A-1	6 679,04	1,68	V	Livret A + 1,15%	3,150	3 705,55	202,40	0,00	15,78
301Ass86412587461	N	0,00	A-1	62 866,91	8,28	F	Taux fixe à 3,80%	3,800	6 159,19	2 565,03	0,00	530,88
302Ass86412589347	N	0,00	A-1	17 374,67	1,28	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	8 225,24	947,20	0,00	464,29
303Ass86467088037	N	0,00	A-1	35 981,74	4,29	F	Taux fixe à 4,44%	4,440	7 367,19	1 775,97	0,00	75,44
311Ass06073869	N	0,00	A-1	1 116 423,36	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	33 576,64	6 255,75	0,00	1 535,08
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**509 836,48**					**80 481,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		509 836,48					80 481,67	0,00	0,00	0,00
001Ass0659731 01	N	0,00	A-1	22 080,00	1,80	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	11 040,00	0,00	0,00	0,00
061Ass06597300	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	18 400,00	0,00	0,00	0,00
205Ass100495400	N	0,00	A-1	4 820,33	0,79	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	4 820,34	0,00	0,00	0,00
267Ass071682A	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 500,00	0,00	0,00	0,00
270Ass10417842-01	N	0,00	A-1	90 000,00	8,10	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00
273Ass1065050	N	0,00	A-1	58 599,35	9,67	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	5 859,93	0,00	0,00	0,00
274Ass1041784	N	0,00	A-1	60 000,00	9,28	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 000,00	0,00	0,00	0,00
309Ass1078292	N	0,00	A-1	274 336,80	11,35	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	22 861,40	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 753 620,59**					**439 912,97**	**56 939,34**	**0,00**	**37 284,10**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 753 620,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**1 175 000,00**	**1 150 000,00**							**11 500,00**	**16 179,73**	**75 000,00**	**0,00**
262VAss9329928	2014	C	01/08/2022	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne	1 175 000,00	1 150 000,00	0,00	T	V	Livret A + 0,95%	2,950	A	11 500,00	16 179,73	75 000,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**1 150 000,00**	**1 150 000,00**								**6 255,75**	**33 576,64**	**1 535,08**
311Ass06073869 (262VAss9329928)	2022	C	01/08/2022	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	1 150 000,00	1 150 000,00	11,01	M	F	Taux fixe à 1,65%	1,650			6 255,75	33 576,64	1 535,08

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Station d'épuration : génie civil et bâtiments divers	40	15/12/2014
L	Lagunes, lits filtrant et autres bassins	25	15/12/2014
L	Bâtiments légers, abris, baraquements	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2014
L	Canalisations principales	50	15/12/2014
L	Canalisations de branchements	25	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Poste de refoulement (hors équipements et pompes)	30	15/12/2014
L	Installations / équipements de traitement et transport des eaux usées (sauf CG et régulation)	15	15/12/2014
L	Pompes, appareils électro mécaniques	10	15/12/2014
L	Installation électriques et automatismes (dont régulation, capteurs)	10	15/12/2014
L	Installations thermiques : chauffage, ventilation, climatisation	15	15/12/2014
L	Matériel de laboratoire	10	15/12/2014
L	Petit matériel et outillage (dont électroménager).	5	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicule lourd et outillage de voirie	8	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Cheptel, emballages récupérables	3	15/12/2014
L	Agencements et aménagements de matériel et outillage	5	15/12/2014
L	Frais d'établissement	5	15/12/2014
L	Frais d'étude, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes public	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	310 152,38		0,00	310 152,38	0,00	310 152,38
Risque d'impayés	208 314,10	30/09/2021	0,00	208 314,10	0,00	208 314,10
Risque d'impayés	101 838,28	06/10/2022	0,00	101 838,28	0,00	101 838,28
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	310 152,38		0,00	310 152,38	0,00	310 152,38

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 942 071,00**	**I**	**787 152,01**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 583 000,00**		**428 551,67**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	1 502 000,00		348 070,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	81 000,00		80 481,67
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**359 071,00**		**358 600,34**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*359 071,00*		*358 600,34*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**787 152,01**	**586 065,52**	**0,00**	**1 373 217,53**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 483 217,00**	**III**	**924 739,54**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**2 483 217,00**		**924 739,54**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*608,00*		*608,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*14 499,00*		*14 498,50*
28131	*Bâtiments*	*4 175,00*		*4 688,84*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*889,00*		*888,88*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*228 125,00*		*211 204,27*
28154	*Matériel industriel*	*58 809,00*		*58 808,06*
28155	*Outillage industriel*	*85,00*		*85,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*102 403,00*		*102 402,72*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*6 390,00*		*6 390,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*6 787,00*		*6 786,25*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*472 561,00*		*472 560,10*
28182	*Matériel de transport*	*43 749,00*		*43 748,31*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 278,00*		*1 277,88*
28184	*Mobilier*	*793,00*		*792,73*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 542 066,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**924 739,54**	**0,00**	**840 968,85**	**89 464,51**	**1 855 172,90**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 373 217,53**
Ressources propres disponibles	IV	**1 855 172,90**
Solde	V = IV – II (3)	**481 955,37**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2013	MAD-NANT-RESEAU ASSAINISSEMENT de 2003 (2022M1-21754-051)	434 206,46	0,00	53
10/01/2022	MATERIEL INFORMATIQUE 2022	3 984,35	0,00	3
18/01/2022	BRCHTS NEUFS ASST EX CCCO	100,00	294,68	25
18/01/2022	PR MUSSEY_CANAL / POMPE N°2	920,33	0,00	10
18/01/2022	2 TOILES BANDE-PRESSE	2 270,00	0,00	10
28/01/2022	BRANCHEMENTS NEUFS ASST BAR LE DUC	41 374,40	0,00	25
10/02/2022	ÉQUIPEMENTS DAUTOSURVEILLANCE POUR 2 POINTS A1 LI	3 762,00	0,00	10
17/02/2022	1 PLUVIOMÈTRE PL2 À AUGET BASCULANT 0.2MM	758,25	0,00	10
17/02/2022	UNE TOILE 13.55M TISSU SP 031680	1 502,60	0,00	10
11/03/2022	PR6/ POMPE N°1	892,72	0,00	10
17/03/2022	ARMOIRE ÉLECTRIQUE / INTERRUPTEUR INS1000	1 319,06	0,00	10
18/03/2022	BRANCHEMENTS NEUFS ASST BEHONNE	4 846,70	0,00	25
18/03/2022	BRANCHEMENTS NEUFS ASST EX CCCO	101 991,24	0,00	25
04/04/2022	RENOUVELLEMENT PIÈCES POUR FILTRES PRESSE STATION	4 139,90	0,00	10
15/04/2022	STEU TRONVILLE / ONDULEUR ARMOIRE ÉLECTRIQUE STEU	0,00	0,00	10
15/04/2022	REMORQUE DE PREMIERE INTERVENTION DHYDROCURAGE SU	0,00	0,00	8
27/04/2022	BRANCHEMENTS NEUFS ASST ROBERT ESPAGNE	29 449,23	0,00	25
28/04/2022	UN AGITATEUR SR4650 PUISSANCE : 5.5 KW	6 201,28	0,00	10
28/04/2022	1 TRAPPE D400 75*75	1 029,05	0,00	10
04/05/2022	STEU TRONVILLE / ONDULEUR ARMOIRE ÉLE	1 219,20	0,00	10
05/05/2022	REMORQUE DE PREMIERE INTERVENTION DHYDROCURAGE	15 948,00	0,00	8
20/05/2022	POMPE DX 3069 LT411 2	1 192,16	0,00	10
20/05/2022	SONDES DE NIVEAU	1 960,50	0,00	10
20/05/2022	RENOUVELLEMENT POMPE NP3127MT438 4.7KW	2 809,89	0,00	10
03/06/2022	STEU TRONVILLE / DÉTECTEUR H2S	500,00	0,00	10
16/06/2022	MOE RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP ET ASST MUSSEY	1 871,87	0,00	0
22/06/2022	PR POPEY/ TÉLÉGESTION	268,00	0,00	1
07/07/2022	CAPTEUR RADAR PR BAR_SAINT JEAN	600,40	0,00	10
07/07/2022	HERONNIERE / PRÉTRAITEMT / DÉGRILLEUR N°1 - RENVT.	741,00	0,00	10
07/07/2022	EQUIPEMENT AUTOSURVEILLANCE /POINT A2 STEU MUSSEY	801,80	0,00	10
07/07/2022	POMPTE FORAGE / Steu TRONVILLE	1 219,72	0,00	10
13/07/2022	STEU TRONVILLE / NETTOYEUR HP	552,08	0,00	1
13/07/2022	PR COMPASSERIE/ SONDES RADARS	1 170,80	0,00	10
13/07/2022	STEU TRONVILLE / ÉLECTROVANNES	1 231,00	0,00	10
13/07/2022	STEU MUSSEY / EQUIPEMENT AUTOSURVEILLANCE POINT A2	1 397,00	0,00	10
13/07/2022	STEU TRONVILLE / FILTRE PRESSE / TOILES	10 002,80	0,00	10
21/07/2022	MARCHE 2021 15 TX ASSAINISSEMENT RUE TRUSON VELAIN	20 422,13	0,00	0
27/07/2022	BRANCHEMENTS NEUFS ASST VAL D ORNAIN	3 351,12	0,00	25
28/07/2022	HERONNIERE / AÉRATION/MOTEUR SURPRESSEUR N°1	3 997,98	0,00	10
05/08/2022	SONDES PIEZO. CNR10	2 744,70	0,00	10
19/08/2022	STRO / POMPE LAIT DE CHAUX + MOTOREDUCTEUR DEGRILL	4 808,00	0,00	10
19/08/2022	STEU TRONVILLE/FILTRE PRESSE	5 512,49	0,00	10
19/08/2022	VEHICULE PEUGEOT PARTNER	15 355,82	0,00	6
21/09/2022	2 SCANNERS ASSAINISSEMENT	466,64	0,00	1
30/09/2022	NAIX / PR PAQUIS/ POMPE N°1	3 188,59	0,00	10
30/09/2022	PR GÉNIN / POMPE POUR STOCK NP 3153 MT 434 (9KW)	5 629,46	0,00	10
06/10/2022	ACQUISITION PORTABLES	149,90	0,00	3
06/10/2022	ACQUISITION PORTABLE	259,80	0,00	3
17/10/2022	FOURNITURE D'UN CAMION BENNE 3,5T	44 695,51	0,00	8

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/10/2022	20 TAMPONS PAMREX ROND	3 109,90	0,00	1
07/11/2022	HERONNIERE : TRAVAUX URGENTS SUR CLARIFICATEUR N°1	55 200,00	0,00	15
07/11/2022	SH / PRÉTRAITEMENT / DÉGRILLEUR N°2 / RÉDUCTEUR +	957,00	0,00	10
07/11/2022	UNE MOUFLE COMPLÈTE CROCHET CARTERS ET ROULEMENTS	1 285,00	0,00	10
07/11/2022	HERONNIERE / PRESSES / COMPRESSEUR	2 694,00	0,00	10
18/11/2022	UTEU HERONNIERE / TOILE INOX ALIM DEGAZEUR	1 400,00	0,00	10
18/11/2022	UTEU / AGITATEUR BASSIN AERATION	9 600,00	0,00	10
02/12/2022	PLATEAU CHAMBRÉ POUR STRO	5 426,00	0,00	10
02/12/2022	STEU TRONVILLE / SONDE PH BOUES	1 204,51	0,00	10
02/12/2022	ARMOIRE BASSE CT EAU	475,04	0,00	1
02/12/2022	MOBILIER CT EAU	2 029,10	0,00	10
09/12/2022	TVX RNLVT MEMBRANES 2EME ANNEE	1 100,00	0,00	25
13/12/2022	BRCHT NEUF AEP SAVONNIERES	1 819,42	0,00	25
14/12/2022	LICENCE SUR AUTOMATE SG4000	3 070,00	0,00	2
14/12/2022	RNVLT DES 2 COURONNES DE PONT SUR CLARIF 1 ET 2	11 800,00	0,00	25
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**893 985,90**	**294,68**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
13/04/2022	FIAT DOBLO BB 585 BH non amorti (2022M1-2182-015)	11 004,34	0	11 004,34	0,00	200,00	200,00
13/04/2022	FIAT DOBLO BB 585 BH non amorti (2022M1-2182-015)	11 004,34	0	11 004,34	0,00	200,00	200,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		**22 008,68**					**400,00**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472		Subvention 2022	CAS BAR-LE-DUC	Association	3 792,00
6742		Coopération décentralisée	NIGER MA ZAADA	Association	8 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**1,00**	**3,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**13,00**	**0,00**	**13,00**	**9,00**	**4,00**	**13,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**11,00**	**5,00**	**16,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**8 822,20**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A REGIE AUTONOME	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	1 891,51	A REGIE AUTONOME	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**8 822,20**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
-	SUEZ EAU France			88 328,58
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500061	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BATIMENT INDUSTRIEL CA BLD (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 20
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 21
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 615,71	G 142 008,91	G-A 133 393,20
	Section d'investissement	B 143 893,20	H 75 724,00	H-B -68 169,20
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 10 500,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 75 724,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 228 232,91	Q= G+H+I+J 228 232,91	=Q-P 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	8 615,71	= G+I+K	152 508,91	143 893,20
	Section d'investissement	= B+D+F	219 617,20	= H+J+L	75 724,00	-143 893,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	228 232,91	= G+H+I+J+K+L	228 232,91	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**
66	Charges financières	12 000,00	5 474,71	3 141,00	0,00	3 384,29
67	Charges exceptionnelles	356 778,00	0,00	0,00	0,00	356 778,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**375 778,00**	**5 474,71**	**3 141,00**	**0,00**	**367 162,29**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*28 733,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 553 000,00*	*0,00*			*1 553 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 581 733,00***	***0,00***			***1 581 733,00***
TOTAL		**1 957 511,00**	**5 474,71**	**3 141,00**	**0,00**	**1 948 895,29**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	305 479,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	163 470,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**305 479,00**	**-216 254,69**	**358 263,60**	**0,00**	**163 470,09**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	907 323,00	0,00	0,00	0,00	907 323,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	444 299,00	0,00			444 299,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 657 101,00**	**-216 254,69**	**358 263,60**	**0,00**	**1 515 092,09**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*289 910,00*	0,00			289 910,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***289 910,00***	***0,00***			***289 910,00***
TOTAL		**1 947 011,00**	**-216 254,69**	**358 263,60**	**0,00**	**1 805 002,09**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**10 500,00**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	907 323,00	0,00	0,00	907 323,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	239 500,00	0,00	0,00	239 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 147 823,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 823,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 000,00	143 893,20	0,00	106,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**144 000,00**	**143 893,20**	**0,00**	**106,80**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 291 823,00**	**143 893,20**	**0,00**	**1 147 929,80**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*289 910,00*	*0,00*		*289 910,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***289 910,00***	***0,00***		***289 910,00***
TOTAL		**1 581 733,00**	**143 893,20**	**0,00**	**1 437 839,80**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**75 724,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	75 724,00	75 724,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**75 724,00**	**75 724,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**75 724,00**	**75 724,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*28 733,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 553 000,00*	*0,00*		*1 553 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 581 733,00***	***0,00***		***1 581 733,00***
TOTAL		**1 657 457,00**	**75 724,00**	**0,00**	**1 581 733,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	8 615,71	*0,00*	8 615,71
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**8 615,71**	***0,00***	**8 615,71**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 615,71**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	143 893,20	*0,00*	143 893,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**143 893,20**	***0,00***	**143 893,20**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**75 724,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**219 617,20**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	142 008,91		142 008,91
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**142 008,91**	***0,00***	**142 008,91**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	10 500,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	152 508,91

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	75 724,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 724,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**
6161	Multirisques	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**
66	**Charges financières (b) (5)**	**12 000,00**	**5 474,71**	**3 141,00**	**0,00**	**3 384,29**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	11 638,54	0,00	0,00	361,46
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-6 163,83	3 141,00	0,00	3 022,83
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**356 778,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**356 778,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	353 778,00	0,00	0,00	0,00	353 778,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**375 778,00**	**5 474,71**	**3 141,00**	**0,00**	**367 162,29**
023	***Virement à la section d'investissement***	***28 733,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***1 553 000,00***	***0,00***			***1 553 000,00***
675	*Valeur comptable éléments d'actif cédés*	*1 458 300,00*	*0,00*			*1 458 300,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*94 700,00*	*0,00*			*94 700,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 581 733,00***	***0,00***			***1 581 733,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 581 733,00***	***0,00***			***1 581 733,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 957 511,00**	**5 474,71**	**3 141,00**	**0,00**	**1 948 895,29**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 022,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	305 479,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	163 470,09
74	Subventions d'exploitation	305 479,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	163 470,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		305 479,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	163 470,09
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	907 323,00	0,00	0,00	0,00	907 323,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	907 323,00	0,00	0,00	0,00	907 323,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	444 299,00	0,00			444 299,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	444 299,00	0,00			444 299,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 657 101,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	1 515 092,09
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*289 910,00*	*0,00*			*289 910,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*289 910,00*	*0,00*			*289 910,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*289 910,00*	*0,00*			*289 910,00*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 947 011,00	-216 254,69	358 263,60	0,00	1 805 002,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		10 500,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
2031	Frais d'études	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**907 323,00**	**0,00**	**0,00**	**907 323,00**
2131	Bâtiments	907 323,00	0,00	0,00	907 323,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**239 500,00**	**0,00**	**0,00**	**239 500,00**
2313	Constructions	239 500,00	0,00	0,00	239 500,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 147 823,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 823,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**144 000,00**	**143 893,20**	**0,00**	**106,80**
1641	Emprunts en euros	144 000,00	143 893,20	0,00	106,80
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**144 000,00**	**143 893,20**	**0,00**	**106,80**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 291 823,00**	**143 893,20**	**0,00**	**1 147 929,80**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***289 910,00***	***0,00***		***289 910,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***289 910,00***	***0,00***		***289 910,00***
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*289 910,00*	*0,00*		*289 910,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***289 910,00***	***0,00***		***289 910,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**1 581 733,00**	**143 893,20**	**0,00**	**1 437 839,80**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**75 724,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 724,00	75 724,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	75 724,00	75 724,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		75 724,00	75 724,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		75 724,00	75 724,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*28 733,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*1 553 000,00*	*0,00*		*1 553 000,00*
28131	*Bâtiments*	*1 553 000,00*	*0,00*		*1 553 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*1 581 733,00*	*0,00*		*1 581 733,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*1 581 733,00*	*0,00*		*1 581 733,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 657 457,00	75 724,00	0,00	1 581 733,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 365 479,24**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 365 479,24									
001BI11L02211	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/05/2012	25/05/2013	1 081 551,18	F	Taux fixe à 3,72%	3,720	3,720	EUR	A	P	O	A-1
002BI11L02211	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		01/09/2012	01/09/2013	283 928,06	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					**1 365 479,24**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**149 597,80**					**143 893,20**	**11 638,54**	**0,00**	**3 141,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		149 597,80					143 893,20	11 638,54	0,00	3 141,00
001BI11L02211	N	0,00	A-1	117 239,50	0,40	F	Taux fixe à 3,72%	3,720	113 034,62	8 566,20	0,00	2 616,79
002BI11L02211	N	0,00	A-1	32 358,30	0,67	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	30 858,58	3 072,34	0,00	524,21
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**149 597,80**					**143 893,20**	**11 638,54**	**0,00**	**3 141,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes publiques	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014
L	Autres constructions	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrains	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagement de terrains	15	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Petit matériel et cheptel	3	15/12/2014
L	Autres installations, matériels et outillages techniques	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**444 298,39**		**0,00**	**444 298,39**	**0,00**	**444 298,39**
Risque de non recouvrement des loyers	164 921,65	09/07/2015	0,00	164 921,65	0,00	164 921,65
Risque de non recouvrement des loyers	83 008,01	07/06/2016	0,00	83 008,01	0,00	83 008,01
Risque de non recouvrement des loyers	123 306,81	26/09/2016	0,00	123 306,81	0,00	123 306,81
Risque de non recouvrement des loyers	73 061,92	14/12/2016	0,00	73 061,92	0,00	73 061,92
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**444 298,39**		**0,00**	**444 298,39**	**0,00**	**444 298,39**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**433 910,00**	I	**143 893,20**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**144 000,00**		**143 893,20**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	144 000,00		143 893,20
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**289 910,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*289 910,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**143 893,20**	**0,00**	**75 724,00**	**219 617,20**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 581 733,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**1 581 733,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28131	*Bâtiments*	*1 553 000,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*28 733,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**75 724,00**	**75 724,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**219 617,20**
Ressources propres disponibles	IV	**75 724,00**
Solde	V = IV – II (3)	**-143 893,20**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL CA BLD (2)

Numéro SIRET : 20003302500087

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CENTRE DES AFFAIRES JUSQUE 2022 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 19
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC	CA
55476	CENTRE DES AFFAIRES JUSQUE 2022	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	29 812,47	G	35 550,45
	Section d'investissement	B	0,00	H	905,20
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	265 581,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	13 883,07 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	29 812,47	= G+H+I+J	315 920,08
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	29 812,47	= G+I+K	301 131,81
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	14 788,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 812,47	= G+H+I+J+K+L	315 920,08

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 800,00	25 246,27	3 661,00	0,00	4 892,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**33 800,00**	**25 246,27**	**3 661,00**	**0,00**	**4 892,73**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**33 800,00**	**25 246,27**	**3 661,00**	**0,00**	**4 892,73**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*45 210,93*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*906,00*	*905,20*			*0,80*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***46 116,93***	***905,20***			***45 211,73***
TOTAL		**79 916,93**	**26 151,47**	**3 661,00**	**0,00**	**50 104,46**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	35 550,45	0,00	0,00	3 449,55
Total des recettes de gestion courante		**39 000,00**	**35 550,45**	**0,00**	**0,00**	**3 449,55**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**39 000,00**	**35 550,45**	**0,00**	**0,00**	**3 449,55**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**39 000,00**	**35 550,45**	**0,00**	**0,00**	**3 449,55**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **265 581,36**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*45 210,93*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*906,00*	*905,20*		*0,80*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***46 116,93***	***905,20***		***45 211,73***
TOTAL		**46 116,93**	**905,20**	**0,00**	**45 211,73**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	(2) **13 883,07**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 907,27		28 907,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*905,20*	905,20
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**28 907,27**	***905,20***	**29 812,47**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*			*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*			*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*			*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*			*0,00*	0,00
3...	Stocks		0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	35 550,45	*0,00*	35 550,45
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes de fonctionnement – Total		**35 550,45**	***0,00***	**35 550,45**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				**265 581,36**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*905,20*	*905,20*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	**905,20**	**905,20**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				**13 883,07**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 800,00	25 246,27	3 661,00	0,00	4 892,73
60611	Eau et assainissement	300,00	83,10	0,00	0,00	216,90
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	5 412,00	3 661,00	0,00	-3 073,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	988,17	0,00	0,00	11,83
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	18 763,00	0,00	0,00	2 237,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		33 800,00	25 246,27	3 661,00	0,00	4 892,73
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		33 800,00	25 246,27	3 661,00	0,00	4 892,73
023	*Virement à la section d'investissement*	*45 210,93*	*0,00*			*45 210,93*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)*	*906,00*	*905,20*			*0,80*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*906,00*	*905,20*			*0,80*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*46 116,93*	*905,20*			*45 211,73*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*46 116,93*	*905,20*			*45 211,73*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		79 916,93	26 151,47	3 661,00	0,00	50 104,46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. *DF 042 = RI 040.*

(5) Dont 675 et 676.

(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	35 550,45	0,00	0,00	3 449,55
752	Revenus des immeubles	25 000,00	25 500,00	0,00	0,00	-500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	14 000,00	10 050,45	0,00	0,00	3 949,55
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**39 000,00**	**35 550,45**	**0,00**	**0,00**	**3 449,55**
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**39 000,00**	**35 550,45**	**0,00**	**0,00**	**3 449,55**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		39 000,00	35 550,45	0,00	0,00	3 449,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		265 581,36				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*45 210,93*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*906,00*	*905,20*		*0,80*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*906,00*	*905,20*		*0,80*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*46 116,93*	*905,20*		*45 211,73*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*46 116,93*	*905,20*		*45 211,73*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	46 116,93	905,20	0,00	45 211,73
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	13 883,07			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2014-12-15
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	01/12/2022
L	Logiciels, licences	3	01/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles recues dans le cadre d'une mise à disposition	10	01/12/2022
L	Matériel et outillage (dont électroménager)	5	01/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	01/12/2022
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	7	01/12/2022
L	Matériel informatique	3	01/12/2022
L	Mobilier	10	01/12/2022
L	Autres	5	01/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	02/12/2022
L	Infrastructure des cablages de bâtiments	15	02/12/2022
L	Autres réseaux	15	02/12/2022
L	Constructions	30	02/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET EAU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : [M4] EAU CA BDL (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 24
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 26
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 29
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 31
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 32
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 33
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 828 014,65	G	4 663 620,79	G-A	835 606,14
	Section d'investissement	B	3 746 715,43	H	3 482 508,04	H-B	-264 207,39
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 539 555,93 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 033 205,47 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	7 574 730,08	Q= G+H+I+J	10 718 890,23	=Q-P	3 144 160,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 026 121,73	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 026 121,73	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 828 014,65	= G+I+K	6 203 176,72	2 375 162,07
	Section d'investissement	= B+D+F	4 772 837,16	= H+J+L	4 515 713,51	-257 123,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 600 851,81	= G+H+I+J+K+L	10 718 890,23	2 118 038,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 026 121,73	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	59 563,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	497 913,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 645,44	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 286 925,00	723 853,10	375 326,02	0,00	187 745,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 012 695,00	1 001 045,02	200,00	0,00	11 449,98
014	Atténuations de produits	710 000,00	549 002,00	6 200,00	0,00	154 798,00
65	Autres charges de gestion courante	40 010,00	25 965,75	0,00	0,00	14 044,25
Total des dépenses de gestion courante		**3 049 630,00**	**2 299 865,87**	**381 726,02**	**0,00**	**368 038,11**
66	Charges financières	247 500,00	179 445,54	58 415,52	0,00	9 638,94
67	Charges exceptionnelles	142 000,00	76 472,07	0,00	0,00	65 527,93
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	130 000,00	129 723,08			276,92
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**3 569 130,00**	**2 685 506,56**	**440 141,54**	**0,00**	**443 481,90**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*841 852,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*702 374,00*	*702 366,55*			*7,45*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 544 226,00***	***702 366,55***			***841 859,45***
TOTAL		**5 113 356,00**	**3 387 873,11**	**440 141,54**	**0,00**	**1 285 341,35**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	12 273,64	0,00	0,00	-12 273,64
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 401 318,00	4 519 994,49	0,00	0,00	-118 676,49
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 000,00	21 200,00	0,00	0,00	14 800,00
75	Autres produits de gestion courante	4 812,00	9 201,64	0,00	0,00	-4 389,64
Total des recettes de gestion courante		**4 442 130,00**	**4 562 669,77**	**0,00**	**0,00**	**-120 539,77**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	37 126,63	0,00	0,00	-37 126,63
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**4 442 130,00**	**4 599 796,40**	**0,00**	**0,00**	**-157 666,40**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*64 416,00*	63 824,39			591,61
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***64 416,00***	***63 824,39***			***591,61***
TOTAL		**4 506 546,00**	**4 663 620,79**	**0,00**	**0,00**	**-157 074,79**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 539 555,93**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	241 012,00	33 974,00	59 563,00	147 475,00
21	Immobilisations corporelles	3 491 622,16	1 250 637,79	497 913,29	1 743 071,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 646 632,80	290 647,13	468 645,44	1 887 340,23
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 379 266,96**	**1 575 258,92**	**1 026 121,73**	**3 777 886,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 112 500,00	2 107 632,12	0,00	4 867,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**2 112 500,00**	**2 107 632,12**	**0,00**	**4 867,88**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 491 766,96**	**3 682 891,04**	**1 026 121,73**	**3 782 754,19**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*64 416,00*	*63 824,39*		*591,61*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***264 416,00***	***63 824,39***		***200 591,61***
TOTAL		**8 756 182,96**	**3 746 715,43**	**1 026 121,73**	**3 983 345,80**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	840 000,00	141 390,00	0,00	698 610,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 650 000,00	2 150 000,00	0,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 490 000,00**	**2 291 390,00**	**0,00**	**3 198 610,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	488 751,49	488 751,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**488 751,49**	**488 751,49**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**5 978 751,49**	**2 780 141,49**	**0,00**	**3 198 610,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*841 852,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*702 374,00*	*702 366,55*		*7,45*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 744 226,00***	***702 366,55***		***1 041 859,45***
TOTAL		**7 722 977,49**	**3 482 508,04**	**0,00**	**4 240 469,45**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**1 033 205,47**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 099 179,12		1 099 179,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 001 245,02		1 001 245,02
014	Atténuations de produits	555 202,00		555 202,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 965,75		25 965,75
66	Charges financières	237 861,06	*0,00*	237 861,06
67	Charges exceptionnelles	76 472,07	*0,00*	76 472,07
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	129 723,08	*702 366,55*	832 089,63
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**3 125 648,10**	***702 366,55***	**3 828 014,65**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 828 014,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*63 824,39*	63 824,39
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 107 632,12	*0,00*	2 107 632,12
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	33 974,00	0,00	33 974,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 250 637,79	0,00	1 250 637,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	290 647,13	0,00	290 647,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**3 682 891,04**	***63 824,39***	**3 746 715,43**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	3 746 715,43

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 273,64		12 273,64
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 519 994,49		4 519 994,49
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	21 200,00		21 200,00
75	Autres produits de gestion courante	9 201,64		9 201,64
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	37 126,63	*63 824,39*	100 951,02
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**4 599 796,40**	***63 824,39***	**4 663 620,79**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 539 555,93

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 203 176,72

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	141 390,00	0,00	141 390,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*702 366,55*	*702 366,55*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 291 390,00**	***702 366,55***	**2 993 756,55**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 033 205,47

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	488 751,49

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 515 713,51

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 286 925,00**	**723 853,10**	**375 326,02**	**0,00**	**187 745,88**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	326 000,00	270 236,89	48 000,00	0,00	7 763,11
6062	Produits de traitement	26 000,00	15 113,02	1 400,00	0,00	9 486,98
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 720,00	1 052,45	0,00	0,00	2 667,55
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 140,58	0,00	0,00	-40,58
6066	Carburants	25 000,00	19 066,64	2 000,00	0,00	3 933,36
6068	Autres matières et fournitures	118 000,00	106 431,29	11 552,64	0,00	16,07
611	Sous-traitance générale	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	43 005,00	32 299,95	3 578,48	0,00	7 126,57
6137	Redevances, droits de passage, servitude	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	45,68	0,00	0,00	154,32
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	1 890,00	0,00	0,00	610,00
61523	Entretien, réparations réseaux	275 000,00	173 984,83	44 500,00	0,00	56 515,17
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	0,00	5 600,00	0,00	-5 600,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	5 745,15	421,31	0,00	2 833,54
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 250,00	17 351,00	2 447,30	0,00	-4 548,30
6156	Maintenance	12 000,00	5 210,87	0,00	0,00	6 789,13
6161	Multirisques	9 000,00	5 426,77	0,00	0,00	3 573,23
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	30 000,00	19 203,90	3 750,00	0,00	7 046,10
6226	Honoraires	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6228	Divers	34 000,00	4 441,07	8 132,80	0,00	21 426,13
6231	Annonces et insertions	2 000,00	90,00	0,00	0,00	1 910,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6238	Divers	0,00	40,90	0,00	0,00	-40,90
6241	Transports sur achats	400,00	148,09	0,00	0,00	251,91
6251	Voyages et déplacements	2 750,00	997,00	0,00	0,00	1 753,00
6256	Missions	3 600,00	3 535,20	0,00	0,00	64,80
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	763,82	0,00	0,00	236,18
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	27 673,96	900,00	0,00	-3 573,96
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 966,37	0,00	0,00	-966,37
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 114,79	0,00	0,00	-1 114,79
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	63,96	0,00	0,00	-63,96
6288	Autres	31 000,00	32 712,29	3 043,49	0,00	-4 755,78
6358	Autres droits	1 000,00	1 089,63	0,00	0,00	-89,63
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	280 000,00	-25 983,00	240 000,00	0,00	65 983,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 012 695,00**	**1 001 045,02**	**200,00**	**0,00**	**11 449,98**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	131 000,00	131 000,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	2 852,00	2 830,10	0,00	0,00	21,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 377,00	2 359,44	0,00	0,00	17,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 034,00	7 671,00	0,00	0,00	1 363,00
6411	Salaires, appointements, commissions	581 313,00	595 574,31	0,00	0,00	-14 261,31
6413	Primes et gratifications	53 612,00	3 048,12	0,00	0,00	50 563,88
64141	Indemnité inflation	0,00	1 700,00	0,00	0,00	-1 700,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	87,50	0,00	0,00	-87,50
6415	Supplément familial	1 152,00	2 292,61	0,00	0,00	-1 140,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 679,00	84 971,38	0,00	0,00	-4 292,38
6452	Cotisations aux mutuelles	1 851,00	2 281,02	0,00	0,00	-430,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	138 078,00	129 336,05	0,00	0,00	8 741,95
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 977,00	3 309,86	0,00	0,00	-1 332,86
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 020,00	11 124,35	0,00	0,00	-7 104,35
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 800,00	3 792,00	0,00	0,00	8,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	950,00	2 287,28	200,00	0,00	-1 537,28
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	17 380,00	0,00	0,00	-17 380,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**710 000,00**	**549 002,00**	**6 200,00**	**0,00**	**154 798,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	460 000,00	315 539,00	6 200,00	0,00	138 261,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	250 000,00	233 463,00	0,00	0,00	16 537,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**40 010,00**	**25 965,75**	**0,00**	**0,00**	**14 044,25**
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 000,00	7 628,00	0,00	0,00	-1 628,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	8 699,40	0,00	0,00	6 300,60
6542	Créances éteintes	15 000,00	9 637,88	0,00	0,00	5 362,12
658	Charges diverses de gestion courante	4 010,00	0,47	0,00	0,00	4 009,53
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**3 049 630,00**	**2 299 865,87**	**381 726,02**	**0,00**	**368 038,11**
66	**Charges financières (b) (5)**	**247 500,00**	**179 445,54**	**58 415,52**	**0,00**	**9 638,94**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	236 000,00	232 640,95	0,00	0,00	3 359,05
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-64 695,41	58 415,52	0,00	6 279,89
6688	Autre	11 500,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**142 000,00**	**76 472,07**	**0,00**	**0,00**	**65 527,93**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	350,00	0,00	0,00	4 650,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	15 000,00	9 000,00	0,00	0,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	120 000,00	67 122,07	0,00	0,00	52 877,93
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**130 000,00**	**129 723,08**			**276,92**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	130 000,00	129 723,08			276,92
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**3 569 130,00**	**2 685 506,56**	**440 141,54**	**0,00**	**443 481,90**
023	***Virement à la section d'investissement***	***841 852,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***702 374,00***	***702 366,55***			***7,45***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*702 374,00*	*702 366,55*			*7,45*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***1 544 226,00***	***702 366,55***			***841 859,45***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***1 544 226,00***	***702 366,55***			***841 859,45***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**5 113 356,00**	**3 387 873,11**	**440 141,54**	**0,00**	**1 285 341,35**
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 279,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**12 273,64**	**0,00**	**0,00**	**-12 273,64**
64198	Autres remboursements	0,00	12 273,64	0,00	0,00	-12 273,64
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***4 401 318,00***	***4 519 994,49***	***0,00***	***0,00***	***-118 676,49***
70111	Ventes d'eau aux abonnés	*3 151 318,00*	*3 768 872,80*	*0,00*	*0,00*	*-617 554,80*
70118	Autres ventes d'eau	*0,00*	*20 483,71*	*0,00*	*0,00*	*-20 483,71*
701241	Redevance pollution d'origine domestique	*460 000,00*	*364 188,19*	*0,00*	*0,00*	*95 811,81*
704	Travaux	*100 000,00*	*91 172,19*	*0,00*	*0,00*	*8 827,81*
706121	Redevance modernisation des réseaux	*250 000,00*	*274 549,95*	*0,00*	*0,00*	*-24 549,95*
7064	Locations de compteurs	*420 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*420 000,00*
7068	Autres prestations de services	*20 000,00*	*727,65*	*0,00*	*0,00*	*19 272,35*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**36 000,00**	**21 200,00**	**0,00**	**0,00**	**14 800,00**
748	Autres subventions d'exploitation	36 000,00	21 200,00	0,00	0,00	14 800,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**4 812,00**	**9 201,64**	**0,00**	**0,00**	**-4 389,64**
752	Revenus des immeubles	4 800,00	5 011,41	0,00	0,00	-211,41
7588	Autres	12,00	4 190,23	0,00	0,00	-4 178,23
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**4 442 130,00**	**4 562 669,77**	**0,00**	**0,00**	**-120 539,77**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**37 126,63**	**0,00**	**0,00**	**-37 126,63**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	247,03	0,00	0,00	-247,03
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	36 867,40	0,00	0,00	-36 867,40
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	12,20	0,00	0,00	-12,20
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**4 442 130,00**	**4 599 796,40**	**0,00**	**0,00**	**-157 666,40**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***64 416,00***	***63 824,39***			***591,61***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*64 416,00*	*63 824,39*			*591,61*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***64 416,00***	***63 824,39***			***591,61***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 506 546,00**	**4 663 620,79**	**0,00**	**0,00**	**-157 074,79**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 539 555,93**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**241 012,00**	**33 974,00**	**59 563,00**	**147 475,00**
2031	Frais d'études	227 512,00	31 004,00	59 563,00	136 945,00
2033	Frais d'insertion	3 500,00	2 970,00	0,00	530,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**3 491 622,16**	**1 250 637,79**	**497 913,29**	**1 743 071,08**
2111	Terrains nus	0,00	3 552,00	0,00	-3 552,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00	4 345,00	-4 345,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	68 380,62	0,00	8 903,99	59 476,63
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 837 015,13	1 056 352,88	361 696,72	1 418 965,53
2154	Matériel industriel	75 693,86	30 813,52	23 617,50	21 262,84
21561	Service de distribution d'eau	222 030,14	91 494,39	52 422,50	78 113,25
2182	Matériel de transport	275 029,25	61 539,04	46 927,58	166 562,63
2183	Matériel de bureau et informatique	10 343,16	6 331,04	0,00	4 012,12
2184	Mobilier	3 130,00	554,92	0,00	2 575,08
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**2 646 632,80**	**290 647,13**	**468 645,44**	**1 887 340,23**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 646 632,80	290 647,13	468 645,44	1 887 340,23
	Total des dépenses d'équipement	**6 379 266,96**	**1 575 258,92**	**1 026 121,73**	**3 777 886,31**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**2 112 500,00**	**2 107 632,12**	**0,00**	**4 867,88**
1641	Emprunts en euros	2 110 500,00	955 898,79	0,00	1 154 601,21
166	Refinancement de dette	0,00	1 150 000,00	0,00	-1 150 000,00
1681	Autres emprunts	2 000,00	1 733,33	0,00	266,67
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**2 112 500,00**	**2 107 632,12**	**0,00**	**4 867,88**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**8 491 766,96**	**3 682 891,04**	**1 026 121,73**	**3 782 754,19**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***64 416,00***	***63 824,39***		***591,61***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***64 416,00***	***63 824,39***		***591,61***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*42 032,00*	*42 031,99*		*0,01*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*6 993,00*	*6 992,23*		*0,77*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*148,00*	*148,00*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*9 434,00*	*9 433,87*		*0,13*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*2 548,00*	*1 957,32*		*590,68*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*0,00*	*890,66*		*-890,66*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*1 743,00*	*852,32*		*890,68*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*1 518,00*	*1 518,00*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***200 000,00***	***0,00***		***200 000,00***
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***264 416,00***	***63 824,39***		***200 591,61***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**8 756 182,96**	**3 746 715,43**	**1 026 121,73**	**3 983 345,80**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	840 000,00	141 390,00	0,00	698 610,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	108 126,00	0,00	391 874,00
1313	Subv. équipt Départements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1314	Subv. équipt Communes	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	10 000,00	33 264,00	0,00	-23 264,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 650 000,00	2 150 000,00	0,00	2 500 000,00
1641	Emprunts en euros	4 650 000,00	1 000 000,00	0,00	3 650 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	1 150 000,00	0,00	-1 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 490 000,00	2 291 390,00	0,00	3 198 610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	488 751,49	488 751,49	0,00	0,00
1068	Autres réserves	488 751,49	488 751,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	488 751,49	488 751,49	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 978 751,49	2 780 141,49	0,00	3 198 610,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*841 852,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*702 374,00*	*702 366,55*		*7,45*
28031	*Frais d'études*	*5 092,00*	*5 091,64*		*0,36*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 959,00*	*10 958,95*		*0,05*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*916,00*	*916,00*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*8 476,00*	*8 475,61*		*0,39*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*5 351,00*	*5 350,91*		*0,09*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*2 086,00*	*2 086,00*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*256 722,00*	*256 721,47*		*0,53*
28154	*Matériel industriel*	*49 124,00*	*49 123,46*		*0,54*
28155	*Outillage industriel*	*97,00*	*96,51*		*0,49*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*85 913,00*	*85 912,02*		*0,98*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*680,00*	*680,00*		*0,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*9 473,00*	*9 471,28*		*1,72*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*240 317,00*	*240 316,22*		*0,78*
28182	*Matériel de transport*	*16 762,00*	*16 761,29*		*0,71*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 483,00*	*8 482,68*		*0,32*
28184	*Mobilier*	*1 538,00*	*1 537,51*		*0,49*
28188	*Autres*	*385,00*	*385,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 544 226,00*	*702 366,55*		*841 859,45*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
2031	*Frais d'études*	*200 000,00*	*0,00*		*200 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 744 226,00*	*702 366,55*		*1 041 859,45*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	7 722 977,49	3 482 508,04	0,00	4 240 469,45
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 033 205,47			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**19 972 982,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					19 972 982,00									
231EauA050253	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		12/12/2005	25/03/2006	25 000,00	F	Taux fixe à 3,78%	3,780	3,780	EUR	A	P	O	A-1
233EauMON280536EUR001	Société de Financement Local		26/04/2004	01/09/2004	70 482,00	F	Taux fixe à 4,58%	4,580	4,580	EUR	A	P	O	A-1
235Eau1158033	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/04/2005	25/04/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	3,860	EUR	A	P	O	A-1
236Eau1176133	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		21/03/2006	25/03/2007	562 500,00	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	3,490	EUR	A	P	O	A-1
237Eau1212444	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/05/2008	25/05/2009	1 600 000,00	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
238Eau00020545102	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		31/01/2011	31/03/2011	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	3,450	EUR	T	P	O	A-1
2557Eau	Société Générale	20/12/2019	27/12/2019	27/03/2020	1 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,41%, floor à 0,41%	0,410	0,416	EUR	T	C	O	A-1
260Eau11L12142	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		06/01/2012	01/06/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
261VEau9329923	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/02/2014	05/05/2014	2 000 000,00	V	Livret A + 1,45%	2,700	2,737	EUR	T	C	O	A-1
268EAU1181001	Société Générale		22/12/2014	22/03/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2,095%	2,095	2,124	EUR	T	P	O	A-1
269EAU00030294302	Banque Fédérative du Crédit Mutuel		01/01/2016	31/03/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,85%	1,850	1,850	EUR	T	P	O	A-1
271VEau66390 5192152	Caisse des Dépots et Consignations		16/08/2017	01/11/2017	650 000,00	V	Livret A + 0,75%	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
272EAU66390 5192151	Caisse des Dépots et Consignations		16/10/2017	01/02/2018	650 000,00	F	Taux fixe à 1,81%	1,810	1,810	EUR	T	P	O	A-1
2756/001Eau	Société Générale	18/12/2020	28/12/2020	28/03/2021	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,10%	0,100	0,102	EUR	T	C	O	A-1
306Eau1161324	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		24/07/2005	25/08/2006	65 000,00	F	Taux fixe à 4,10%	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
308EauMPH525908EUR	Société de Financement Local	05/11/2018	21/11/2018	01/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,50%	0,500	0,507	EUR	T	C	O	A-1
310EauMON540519EUR	Société de Financement Local	10/01/2022	10/02/2022	01/06/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,65%	0,650	0,650	EUR	T	C	O	A-1
312Eau06073880	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	1 150 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**26 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)					26 000,00									
264Eau06598100	Agence de l'Eau Seine Normandie		27/03/2007	27/03/2008	26 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**19 998 982,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**11 680 809,90**					**968 398,79**	**236 048,62**	**0,00**	**58 441,59**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 680 809,90					968 398,79	236 048,62	0,00	58 441,59
231EauA050253	N	0,00	A-1	4 889,58	2,23	F	Taux fixe à 3,78%	3,780	1 512,61	242,00	0,00	141,70
233EauMON280536EUR001	N	0,00	A-1	5 068,07	0,67	F	Taux fixe à 4,58%	4,580	4 845,97	454,06	0,00	77,32
235Eau1158033	N	0,00	A-1	202 209,79	2,32	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	62 456,35	10 216,11	0,00	5 333,62
236Eau1176133	N	0,00	A-1	145 276,53	3,23	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	33 309,64	6 232,66	0,00	3 887,12
237Eau1212444	N	0,00	A-1	633 392,60	5,40	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	90 331,81	32 350,48	0,00	16 987,59
238Eau00020545102	N	0,00	A-1	580 246,01	8,01	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	61 950,21	21 360,03	0,00	55,61
2557Eau	N	0,00	A-1	850 000,00	17,00	V	Euribor 3m + 0,41%, flooré à 0,41%	2,542	50 000,00	6 176,88	0,00	299,27
260Eau11L12142	N	0,00	A-1	819 539,95	4,42	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	143 100,21	43 896,39	0,00	21 799,76
261VEau9329923	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A + 0,95%	2,950	75 000,00	16 179,73	0,00	0,00
268EAU1181001	N	0,00	A-1	1 299 961,41	11,98	F	Taux fixe à 2,095%	2,095	94 154,35	28 863,01	0,00	756,51
269EAU00030294302	N	0,00	A-1	1 382 220,67	13,01	F	Taux fixe à 1,85%	1,850	93 215,30	26 651,38	0,00	71,03
271VEau66390 5192152	N	0,00	A-1	513 500,00	19,60	V	Livret A + 0,75%	2,750	26 000,00	9 822,00	0,00	2 329,65
272EAU66390 5192151	N	0,00	A-1	542 216,70	19,85	F	Taux fixe à 1,81%	1,810	22 336,88	9 999,76	0,00	1 624,70
2756/001Eau	N	0,00	A-1	1 350 000,00	18,01	F	Taux fixe à 0,10%	0,100	75 000,00	1 416,20	0,00	15,00
306Eau1161324	N	0,00	A-1	13 365,23	2,65	F	Taux fixe à 4,10%	4,100	4 108,82	716,44	0,00	191,79

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
308EauMPH525908EUR	N	0,00	A-1	1 260 000,00	20,93	V	Euribor 3m + 0,61%, floor à 0,61%	2,742	60 000,00	10 022,51	0,00	2 814,49
310EauMON540519EUR	N	0,00	A-1	962 500,00	19,18	F	Taux fixe à 0,65%	0,650	37 500,00	5 193,23	0,00	521,35
312Eau05073880	N	0,00	A-1	1 116 423,36	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	33 576,64	6 255,75	0,00	1 535,08
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**1 733,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					1 733,33	0,00	0,00	0,00
264Eau06598100	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	1 733,33	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**11 680 809,90**					**970 132,12**	**236 048,62**	**0,00**	**58 441,59**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 680 809,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**1 175 000,00**	**1 150 000,00**							**11 500,00**	**16 179,73**	**75 000,00**	**0,00**
261VEau9329923	2014	C	01/08/2022	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne	1 175 000,00	1 150 000,00	0,00	T	V	Livret A + 0,95%	2,950	A	11 500,00	16 179,73	75 000,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**1 150 000,00**	**1 150 000,00**								**6 255,75**	**33 576,64**	**1 535,08**
312Eau06073880 (261VEau9329923)	2022	C	01/08/2022	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	1 150 000,00	1 150 000,00	11,01	M	F	Taux fixe à 1,65%	1,650			6 255,75	33 576,64	1 535,08

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Ouvrages de génie civil et bâtiments divers pour le captage et le traitement de l'eau	40	15/12/2014
L	Ouvrage de génie civil pour le stockage de l'eau	50	15/12/2014
L	Bâtiments légers, abris, baraquements	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2014
L	Canalisations principales	50	15/12/2014
L	Canalisations de branchements	25	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Installations / équipements de captage, transport et traitement de l'eau potable, compteurs	15	15/12/2014
L	Pompes, appareils électro mécaniques	10	15/12/2014
L	Installation électriques et automatismes (dont régulation, capteurs)	10	15/12/2014
L	Installations thermiques : chauffage, ventilation, climatisation	15	15/12/2014
L	Matériel de laboratoire	10	15/12/2014
L	Petit matériel et outillage (dont électroménager).	5	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicule lourd et outillage de voirie	8	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Cheptel, emballages récupérables	3	15/12/2014
L	Agencements et aménagements de matériel et outillage	5	15/12/2014
L	Frais d'établissement	5	15/12/2014
L	Frais d'étude, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes public	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	557 885,23		0,00	557 885,23	0,00	557 885,23
Risque d'impayés	428 162,15	30/09/2021	0,00	428 162,15	0,00	428 162,15
Risque d'impayés	129 723,08	26/06/2022	0,00	129 723,08	0,00	129 723,08
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	557 885,23		0,00	557 885,23	0,00	557 885,23

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 176 916,00**	**I 1 021 456,51**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**2 112 500,00**	**957 632,12**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 110 500,00	955 898,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 000,00	1 733,33
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**64 416,00**	**63 824,39**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*64 416,00*	*63 824,39*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**1 021 456,51**	**1 026 121,73**	**0,00**	**2 047 578,24**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 544 226,00**	III	**702 366,55**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**1 544 226,00**		**702 366,55**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*5 092,00*		*5 091,64*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 959,00*		*10 958,95*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*916,00*		*916,00*
28131	*Bâtiments*	*8 476,00*		*8 475,61*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*5 351,00*		*5 350,91*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*2 086,00*		*2 086,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*256 722,00*		*256 721,47*
28154	*Matériel industriel*	*49 124,00*		*49 123,46*
28155	*Outillage industriel*	*97,00*		*96,51*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*85 913,00*		*85 912,02*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*680,00*		*680,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*9 473,00*		*9 471,28*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*240 317,00*		*240 316,22*
28182	*Matériel de transport*	*16 762,00*		*16 761,29*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 483,00*		*8 482,68*
28184	*Mobilier*	*1 538,00*		*1 537,51*
28188	*Autres*	*385,00*		*385,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*841 852,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**702 366,55**	**0,00**	**1 033 205,47**	**488 751,49**	**2 224 323,51**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 047 578,24**
Ressources propres disponibles	IV	**2 224 323,51**
Solde	V = IV – II (3)	**176 745,27**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2013	MAD-NANT-POMPE DOSEUSE CHLORE (2022M4-217561-056)	384,17	0,00	3
10/01/2022	MATERIEL INFORMATIQUE 2022	5 364,70	0,00	3
20/01/2022	COMPTEUR D'EAU DN32	802,50	0,00	10
20/01/2022	COMPTEUR D'EAU VITESSE FLOSTAR - RADIO EVERBLU - D	1 083,75	0,00	10
20/01/2022	COMPTEUR DN 15 L 170 MM	3 257,50	0,00	10
20/01/2022	COMPTEUR DN15 L 110 MM	6 485,00	0,00	10
21/01/2022	BRCHTS NEUFS AEP EX CCCO	150,00	2 115,63	25
24/01/2022	MOE RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ROBERT ESPAGNE	4 942,75	0,00	0
25/01/2022	TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ROBERT ESPAGNE	1 598,16	0,00	0
25/01/2022	COMPTEUR VOLUMÉTRIQUE COAXIAL	1 461,00	0,00	10
25/01/2022	MODULE RADIO COMPACT CYBLE EVERBLU	7 305,00	0,00	10
02/02/2022	BRCHTS NEUFS AEP BAR LE DUC	90 930,79	0,00	25
02/02/2022	BRCHTS NEUFS AEP NAIVES ROSIERES	38 862,04	0,00	25
02/02/2022	BRCHTS NEUFS AEP VAL D ORNAIN	13 119,46	0,00	25
11/03/2022	TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ROBERT ESPAGNE	423 620,84	0,00	0
17/03/2022	COMPTEUR OCTAVE DN150 LONGUEUR 300MM	1 450,00	0,00	10
17/03/2022	2 COMPTEURS OCTAVE DN100 LONGUEUR 250MM	2 570,00	0,00	10
17/03/2022	PILONNEUSE BT65 AVEC ROUES	2 430,00	0,00	10
18/03/2022	BRANCHEMENTS NEUFS AEP EX CCCO	229 429,79	0,00	25
24/03/2022	LOGGERS SEPEM 100	19 898,64	0,00	10
05/04/2022	EAU / NRD / POMPE F2	3 472,26	0,00	10
17/05/2022	RENOUVELLEMENT GROUPE DE SURPRESSION FAINS VALLOT	12 650,00	0,00	25
17/05/2022	ELECTROVANNES	907,23	0,00	10
22/06/2022	BALLON ANTI-BÉLIER SELON DEVIS 8633	5 995,00	0,00	25
22/06/2022	COMPTEUR AGENCE VAL ORNAIN	584,25	0,00	10
23/06/2022	MOE RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP ET ASST MUSSEY	2 433,44	0,00	0
13/07/2022	BRCHTS NEUFS AEP LONGEVILLE	1 534,82	0,00	25
13/07/2022	BRCHTS NEUFS AEP RESSON	2 235,08	0,00	25
13/07/2022	BRCHTS NEUFS AEP ROBERT ESPAGNE	1 463,88	0,00	25
13/07/2022	BRCHTS NEUFS AEP CHARDOGNE	3 118,29	0,00	25
21/07/2022	MARCHE 2021 15 TX EAU RUE DE TRUSON A VELAINES	141 182,05	0,00	0
26/07/2022	SONDE DE NIVEAU	715,50	0,00	10
26/07/2022	UF MOUROT / ONDULEUR	907,46	0,00	10
27/07/2022	BRANCHEMENTS NEUFS AEP BEUREY	34 704,52	0,00	25
08/08/2022	FOURNITURE DE 2 VEHICULES LEGERS UTILITAIRES	35 726,34	0,00	6
08/08/2022	PEUGEOT EXPERT PREMIUM LONG BLUEHDI	25 812,70	0,00	6
09/08/2022	COMPTEUR D'EAU À HÉLICE AXIALE WOLTEX 60/65 RADIOT	286,75	0,00	1
09/08/2022	COMPTEUR WOLTEX 60/65	939,50	0,00	10
09/08/2022	COMPTEUR DN 40	2 167,50	0,00	10
09/08/2022	COMPTEUR DN 20	2 275,50	0,00	10
09/08/2022	MÉCANISME POUR COMPTEUR D'EAU À HÉLICE AXIALE WOLT	2 440,50	0,00	10
09/08/2022	COMPTEUR DN15 L=170 MM	6 515,00	0,00	10
09/08/2022	COMPTEUR DN15 - HR COAXIAL	7 305,00	0,00	10
09/08/2022	MODULE RADIO	7 305,00	0,00	10
09/08/2022	COMPTEUR DN 15 L=110MMM	12 880,00	0,00	10
19/08/2022	USINE DE FILTRATION CULEY/ COMPRESSEUR	490,83	0,00	1
19/08/2022	UD MENAUCOURT / NAIX / STATION DARFEUIL / VANNE M	1 030,00	0,00	10
19/08/2022	FAINS GEMINEL / CHLORATION / CHLORO-DETENDEUR TYP	1 567,00	0,00	10
21/09/2022	2 SCANNERS A DEFILEMENT SERVICE EAUX	466,64	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/09/2022	TRAVAUX DEPLACEMENT CANALISATION AEP GIRATOIRE	23 360,39	0,00	0
26/09/2022	RÉSERVOIR TANNOIS/ 2 GARNITURES MÉCANIQUES HQQE DI	792,00	0,00	10
26/09/2022	COMPTEUR WOLTEX 60/65	286,75	0,00	10
26/09/2022	COMPTEUR AGENCE FAINS GEMINEL RIVE GAUCHE	584,25	0,00	10
26/09/2022	FLOSTAR CHANTIER EVOBUS	1 181,00	0,00	10
30/09/2022	FOULANS / SONDE DE CHLORE	2 141,80	0,00	10
03/10/2022	ACQUISITION PARCELLE AB 426 A FAINS VEEL - POUR PR	3 552,00	0,00	0
06/10/2022	MOBILES JUIN ACHAT TELEPHONE SAMSUNG A22	499,70	0,00	3
20/10/2022	ACHAT FAUTEUIL ERGONOMIQUE ELEONORE DEMEUSY SUITE	554,92	0,00	10
04/11/2022	BRCHTS NEUFS AEP FAINS VEEL	4 094,23	0,00	25
04/11/2022	BRCHTS NEUFS AEP SAVONNIERES	9 403,43	0,00	25
04/11/2022	TOUS / CAPTEURS DE PRESSION	942,20	0,00	10
04/11/2022	UNE SONDE DE CHLORE 09184=A=1001	2 141,80	0,00	10
18/11/2022	FORAGE NRG / POMPE	5 458,19	0,00	10
02/12/2022	FILTRATION CULEY / COMPRESSEUR	861,90	0,00	10
02/12/2022	FAINS / MOUROT / POMPE DE REPRISE/MOTEUR NEUF	1 198,40	0,00	10
02/12/2022	TURBIDIMETRES PORTATIFS	5 865,95	0,00	10
14/12/2022	EAU/NRD/F2 REMPLACEMENT POMPE F2	13 900,00	0,00	25
14/12/2022	FORAGE ROCHA / VARIATEURS	881,00	0,00	10
14/12/2022	EAU/TELEGESTION/CARTES ETHERNET SOFRE	1 440,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**1 253 398,04**	**2 115,63**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
13/04/2022	RENAULT TWINGO 8290 QS 55 REMIS 2022 VILLE (EA-82)	7 300,57	7	7 300,57	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		**7 300,57**					**0,00**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472		Subvention 2021	CAS BAR-LE-DUC	Association	3 792,00
6472		Noël des enfants 2019	CAS BAR-LE-DUC	Association	449,76
6472		Noël des enfants 2020	CAS BAR-LE-DUC	Association	409,90
6742		Coopération décentralisée	NIGER MA ZAADA	Association	9 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,61**	**2,61**	**2,61**	**0,00**	**2,61**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	0,61
FILIERE TECHNIQUE (c)		**18,00**	**0,00**	**18,00**	**13,00**	**5,00**	**18,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**20,00**	**0,61**	**20,61**	**15,61**	**5,00**	**20,61**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**8 579,70**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A Régie autonome	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**8 579,70**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL CA BLD (2)

Numéro SIRET : 20003302500046

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT CA BLD (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC	CA
55029	LOTISSEMENT CA BLD	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	694 162,02	G	873 414,50
	Section d'investissement	B	196 547,15	H	660 686,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	733 414,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 606 329,35 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 497 038,52	= G+H+I+J	2 267 514,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	694 162,02	= G+I+K	1 606 828,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 802 876,50	= H+J+L	660 686,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 497 038,52	= G+H+I+J+K+L	2 267 514,75

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	200 000,00	261,00	0,00	0,00	199 739,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**200 000,00**	**261,00**	**0,00**	**0,00**	**199 739,00**
66	Charges financières	17 000,00	16 311,32	296,19	0,00	392,49
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**217 000,00**	**16 572,32**	**296,19**	**0,00**	**200 131,49**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 382 695,04*	*660 686,00*			*722 009,04*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*35 000,00*	*16 607,51*			*18 392,49*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 417 695,04***	***677 293,51***			***740 401,53***
TOTAL		**1 634 695,04**	**693 865,83**	**296,19**	**0,00**	**940 533,02**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 280,79	660 686,00	0,00	0,00	-494 405,21
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**166 280,79**	**660 686,00**	**0,00**	**0,00**	**-494 405,21**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	190 000,00	179 513,48	0,00	0,00	10 486,52
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**356 280,79**	**840 199,48**	**0,00**	**0,00**	**-483 918,69**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*510 000,00*	16 607,51			493 392,49
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*35 000,00*	16 607,51			18 392,49
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***545 000,00***	***33 215,02***			***511 784,98***
TOTAL		**901 280,79**	**873 414,50**	**0,00**	**0,00**	**27 866,29**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **733 414,25**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	179 939,64	0,00	60,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**180 000,00**	**179 939,64**	**0,00**	**60,36**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**180 000,00**	**179 939,64**	**0,00**	**60,36**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*510 000,00*	*16 607,51*		*493 392,49*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***510 000,00***	***16 607,51***		***493 392,49***
TOTAL		**690 000,00**	**196 547,15**	**0,00**	**493 452,85**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **1 606 329,35**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	634 231,00	660 686,00	0,00	-26 455,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	279 403,31	0,00	0,00	279 403,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**913 634,31**	**660 686,00**	**0,00**	**252 948,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**913 634,31**	**660 686,00**	**0,00**	**252 948,31**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*1 382 695,04*	*0,00*		*1 382 695,04*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 382 695,04***	***0,00***		***1 382 695,04***
TOTAL		**2 296 329,35**	**660 686,00**	**0,00**	**1 635 643,35**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	261,00		261,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*16 607,51*	16 607,51
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 607,51	*0,00*	16 607,51
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*660 686,00*	660 686,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**16 868,51**	***677 293,51***	**694 162,02**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	179 939,64	*0,00*	179 939,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*16 607,51*	16 607,51
Dépenses d'investissement –Total		**179 939,64**	***16 607,51***	**196 547,15**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				**1 606 329,35**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	660 686,00		660 686,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*16 607,51*	*16 607,51*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	179 513,48	*0,00*	179 513,48
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*16 607,51*	*16 607,51*
Recettes de fonctionnement – Total		**840 199,48**	***33 215,02***	**873 414,50**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				**733 414,25**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	660 686,00	0,00	660 686,00
Recettes d'investissement – Total		**660 686,00**	**0,00**	**660 686,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**200 000,00**	**261,00**	**0,00**	**0,00**	**199 739,00**
605	Achats matériel, équipements et travaux	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	261,00	0,00	0,00	-261,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**200 000,00**	**261,00**	**0,00**	**0,00**	**199 739,00**
66	**Charges financières (b)**	**17 000,00**	**16 311,32**	**296,19**	**0,00**	**392,49**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	16 360,58	0,00	0,00	639,42
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-49,26	296,19	0,00	-246,93
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**217 000,00**	**16 572,32**	**296,19**	**0,00**	**200 131,49**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)***	***1 382 695,04***	***660 686,00***			***722 009,04***
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 382 695,04*	*660 686,00*			*722 009,04*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 382 695,04***	***660 686,00***			***722 009,04***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (7)***	***35 000,00***	***16 607,51***			***18 392,49***
608	*Frais accessoires sur terrains en cours*	*35 000,00*	*16 607,51*			*18 392,49*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 417 695,04***	***677 293,51***			***740 401,53***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 634 695,04**	**693 865,83**	**296,19**	**0,00**	**940 533,02**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	246,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. *DF 042 = RI 040.*

(5) Dont 675 et 676.

(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*166 280,79*	*660 686,00*	*0,00*	*0,00*	*-494 405,21*
7015	Ventes de terrains aménagés	*166 280,79*	*660 686,00*	*0,00*	*0,00*	*-494 405,21*
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		166 280,79	660 686,00	0,00	0,00	-494 405,21
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	190 000,00	179 513,48	0,00	0,00	10 486,52
774	Subventions exceptionnelles	190 000,00	179 513,48	0,00	0,00	10 486,52
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		356 280,79	840 199,48	0,00	0,00	-483 918,69
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*510 000,00*	*16 607,51*			*493 392,49*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*510 000,00*	*16 607,51*			*493 392,49*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*35 000,00*	*16 607,51*			*18 392,49*
796	*Transferts charges financières*	*35 000,00*	*16 607,51*			*18 392,49*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*545 000,00*	*33 215,02*			*511 784,98*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		901 280,79	873 414,50	0,00	0,00	27 866,29
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		733 414,25				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	179 939,64	0,00	60,36
1641	Emprunts en euros	180 000,00	179 939,64	0,00	60,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	180 000,00	179 939,64	0,00	60,36
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	180 000,00	179 939,64	0,00	60,36
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*510 000,00*	*16 607,51*		*493 392,49*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*510 000,00*	*16 607,51*		*493 392,49*
3351	*Terrains*	*454 000,00*	*16 607,51*		*437 392,49*
33586	*Frais financiers*	*56 000,00*	*0,00*		*56 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*510 000,00*	*16 607,51*		*493 392,49*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	690 000,00	196 547,15	0,00	493 452,85
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 606 329,35			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	634 231,00	660 686,00	0,00	-26 455,00
3351	Terrains	634 231,00	660 686,00	0,00	-26 455,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	279 403,31	0,00	0,00	279 403,31
1641	Emprunts en euros	279 403,31	0,00	0,00	279 403,31
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	913 634,31	660 686,00	0,00	252 948,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	913 634,31	660 686,00	0,00	252 948,31
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*1 382 695,04*	*0,00*		*1 382 695,04*
3355	*Travaux*	*1 382 695,04*	*0,00*		*1 382 695,04*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*1 382 695,04*	*0,00*		*1 382 695,04*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 382 695,04*	*0,00*		*1 382 695,04*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 296 329,35	660 686,00	0,00	1 635 643,35
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 936 334,40**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 936 334,40									
239VLot00020545104	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier	21/05/2019	31/03/2019	30/06/2019	538 627,11	F	Taux fixe à 1,70%	1,700	1,700	EUR	T	P	O	A-1
240Lot00020545103	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		01/01/2012	31/03/2012	1 050 000,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	3,450	EUR	T	P	O	A-1
241VLotA990009E	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/08/2001	25/11/2001	347 707,29	V	Euribor 3m + 0,18%, flooré à 0,00%	4,490	4,490	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 936 334,40**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**640 831,55**					**179 939,64**	**16 360,58**	**0,00**	**296,19**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		640 831,55					179 939,64	16 360,58	0,00	296,19
239VLot00020545104	N	0,00	A-1	247 018,22	3,00	F	Taux fixe à 1,70%	1,700	79 585,07	5 046,69	0,00	11,66
240Lot00020545103	N	0,00	A-1	269 309,22	3,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	83 776,37	11 105,35	0,00	25,81
241VLotA990009E	N	0,00	A-1	124 504,11	6,16	V	Euribor 3m + 0,18%, flooré à 0,00%	2,312	16 578,20	208,54	0,00	258,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC - LOTISSEMENT CA BLD - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		640 831,55					179 939,64	16 360,58	0,00	296,19

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	640 831,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL CA BLD (2)

Numéro SIRET : 20003302500053

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ORDURES MENAGERES A PARTIR DE 2018 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 19
A4 - Etat des provisions 20
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 24
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 25

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	26
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC ORDURES MENAGERES A PARTIR DE 2018	CA 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 603 127,35	G	5 674 986,02
	Section d'investissement	B	532 275,77	H	567 758,98
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 073 178,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	302 149,41 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	6 135 403,12	= G+H+I+J	9 618 073,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	117 840,17	L	18 757,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	117 840,17	= K+L	18 757,60
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 603 127,35	= G+I+K	8 748 164,65
	Section d'investissement	= B+D+F	650 115,94	= H+J+L	888 665,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 253 243,29	= G+H+I+J+K+L	9 636 830,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 117 840,17	L 18 757,60
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 757,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	117 840,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 004 855,00	3 090 867,00	429 120,11	0,00	484 867,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 756 777,00	1 751 132,67	3 816,16	0,00	1 828,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 982,00	27 796,33	0,00	0,00	1 185,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**5 790 614,00**	**4 869 796,00**	**432 936,27**	**0,00**	**487 881,73**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 100,00	504,18	0,00	0,00	5 595,82
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 796 714,00**	**4 870 300,18**	**432 936,27**	**0,00**	**493 477,55**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*395 665,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*299 969,00*	*299 890,90*			*78,10*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***695 634,00***	***299 890,90***			***395 743,10***
TOTAL		**6 492 348,00**	**5 170 191,08**	**432 936,27**	**0,00**	**889 220,65**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 500,00	28 849,27	0,00	0,00	-26 349,27
70	Produits services, domaine et ventes div	739 000,00	1 054 767,82	243 985,61	0,00	-559 753,43
73	Impôts et taxes	3 676 518,00	3 643 770,00	0,00	0,00	32 748,00
74	Dotations et participations	500 800,00	372 365,12	240 706,88	0,00	-112 272,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	21 326,74	0,00	0,00	-1 326,74
Total des recettes de gestion courante		**4 938 818,00**	**5 121 078,95**	**484 692,49**	**0,00**	**-666 953,44**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	27 711,29	0,00	0,00	-27 711,29
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 938 818,00**	**5 148 790,24**	**484 692,49**	**0,00**	**-694 664,73**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*41 505,00*	41 503,29			1,71
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***41 505,00***	***41 503,29***			***1,71***
TOTAL		**4 980 323,00**	**5 190 293,53**	**484 692,49**	**0,00**	**-694 663,02**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **3 073 178,63**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 540,00	2 280,00	0,00	33 260,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 244 933,61	488 492,48	117 840,17	638 600,96
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 280 473,61**	**490 772,48**	**117 840,17**	**671 860,96**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 280 473,61**	**490 772,48**	**117 840,17**	**671 860,96**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*41 505,00*	*41 503,29*		*1,71*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***141 505,00***	***41 503,29***		***100 001,71***
TOTAL		**1 421 978,61**	**532 275,77**	**117 840,17**	**771 862,67**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	301 921,00	136 958,21	18 757,60	146 205,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**301 921,00**	**136 958,21**	**18 757,60**	**146 205,19**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	108 635,67	0,00	-108 635,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	22 274,20	22 274,20	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**22 274,20**	**130 909,87**	**0,00**	**-108 635,67**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**324 195,20**	**267 868,08**	**18 757,60**	**37 569,52**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*395 665,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*299 969,00*	*299 890,90*		*78,10*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***795 634,00***	***299 890,90***		***495 743,10***
TOTAL		**1 119 829,20**	**567 758,98**	**18 757,60**	**533 312,62**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	(2) **302 149,41**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 519 987,11		3 519 987,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 754 948,83		1 754 948,83
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 796,33		27 796,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	504,18	*0,00*	504,18
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*299 890,90*	299 890,90
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**5 303 236,45**	***299 890,90***	**5 603 127,35**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*41 503,29*	41 503,29
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 280,00	*0,00*	2 280,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	488 492,48	*0,00*	488 492,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**490 772,48**	***41 503,29***	**532 275,77**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	28 849,27		28 849,27
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	1 298 753,43		1 298 753,43
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	3 643 770,00		3 643 770,00
74	Dotations et participations	613 072,00		613 072,00
75	Autres produits de gestion courante	21 326,74	*0,00*	21 326,74
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	27 711,29	*41 503,29*	69 214,58
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**5 633 482,73**	***41 503,29***	**5 674 986,02**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**3 073 178,63**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	108 635,67	0,00	108 635,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 274,20		22 274,20
13	Subventions d'investissement	136 958,21	0,00	136 958,21
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*299 890,90*	*299 890,90*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**267 868,08**	**299 890,90**	**567 758,98**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			**302 149,41**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**4 004 855,00**	**3 090 867,00**	**429 120,11**	**0,00**	**484 867,89**
60611	Eau et assainissement	5 000,00	787,21	0,00	0,00	4 212,79
60612	Energie - Electricité	10 000,00	7 349,18	0,00	0,00	2 650,82
60622	Carburants	150 500,00	157 560,60	1 176,00	0,00	-8 236,60
60623	Alimentation	1 000,00	857,57	0,00	0,00	142,43
60631	Fournitures d'entretien	16 150,00	2 258,06	11 212,91	0,00	2 679,03
60632	Fournitures de petit équipement	91 000,00	41 391,76	50 559,25	0,00	-951,01
60636	Vêtements de travail	52 000,00	6 016,25	3 050,87	0,00	42 932,88
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 560,30	0,00	0,00	439,70
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	29 000,00	12 351,04	1 047,49	0,00	15 601,47
611	Contrats de prestations de services	2 995 500,00	2 520 608,79	198 066,71	0,00	276 824,50
6135	Locations mobilières	79 905,00	41 069,59	420,00	0,00	38 415,41
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	20 327,19	1 424,40	0,00	13 248,41
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	823,07	0,00	0,00	176,93
61551	Entretien matériel roulant	150 000,00	135 494,16	4 573,91	0,00	9 931,93
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 400,00	1 862,36	0,00	0,00	3 537,64
6156	Maintenance	15 000,00	12 089,76	7 437,60	0,00	-4 527,36
6161	Multirisques	4 000,00	2 980,29	0,00	0,00	1 019,71
617	Etudes et recherches	239 600,00	80 860,81	118 752,00	0,00	39 987,19
6182	Documentation générale et technique	300,00	70,90	0,00	0,00	229,10
6184	Versements à des organismes de formation	7 500,00	2 200,00	2 550,00	0,00	2 750,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	4 000,00	-115,68	605,72	0,00	3 509,96
6228	Divers	1 000,00	5 828,21	0,00	0,00	-4 828,21
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00	504,00	0,00	2 496,00
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00	7 654,80	22 384,00	0,00	4 961,20
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6238	Divers	10 000,00	6 261,20	1 020,00	0,00	2 718,80
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6248	Divers	36 000,00	12 949,31	300,00	0,00	22 750,69
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	117,30	0,00	0,00	882,70
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	3 666,64	0,00	0,00	1 333,36
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	1 031,00	0,00	0,00	469,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	4 904,05	4 035,25	0,00	-8 439,30
63512	Taxes foncières	0,00	51,28	0,00	0,00	-51,28
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6358	Autres droits	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 756 777,00**	**1 751 132,67**	**3 816,16**	**0,00**	**1 828,17**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,01	3 816,16	0,00	-3 816,17
6218	Autre personnel extérieur	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
6331	Versement mobilité	5 392,00	5 542,00	0,00	0,00	-150,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 493,00	4 621,00	0,00	0,00	-128,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 069,00	18 012,00	0,00	0,00	-943,00
64111	Rémunération principale titulaires	605 424,00	502 909,07	0,00	0,00	102 514,93
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 647,00	11 991,30	0,00	0,00	-4 344,30
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	1 900,00	0,00	0,00	-1 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	166 730,00	137 101,40	0,00	0,00	29 628,60
64131	Rémunérations non tit.	382 045,00	426 068,75	0,00	0,00	-44 023,75
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	1 900,00	0,00	0,00	-1 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	193 383,00	203 587,00	0,00	0,00	-10 204,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	184 010,00	176 645,00	0,00	0,00	7 365,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 809,00	17 045,00	0,00	0,00	-2 236,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 535,00	2 201,83	0,00	0,00	333,17
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 040,00	7 622,17	0,00	0,00	417,83
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	9 049,75	0,00	0,00	-9 049,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	1 969,08	0,00	0,00	-169,08
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	33 515,00	0,00	0,00	-33 515,00
6488	Autres charges	0,00	29 452,31	0,00	0,00	-29 452,31

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 982,00	27 796,33	0,00	0,00	1 185,67
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 000,00	11 846,40	0,00	0,00	153,60
6518	Autres	0,00	864,00	0,00	0,00	-864,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	7 990,84	0,00	0,00	-2 990,84
6542	Créances éteintes	5 000,00	418,96	0,00	0,00	4 581,04
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 970,00	6 675,42	0,00	0,00	294,58
65888	Autres	12,00	0,71	0,00	0,00	11,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 790 614,00	4 869 796,00	432 936,27	0,00	487 881,73
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 100,00	504,18	0,00	0,00	5 595,82
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	600,00	1,34	0,00	0,00	598,66
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	502,84	0,00	0,00	2 497,16
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 796 714,00	4 870 300,18	432 936,27	0,00	493 477,55
023	*Virement à la section d'investissement*	*395 665,00*	*0,00*			*395 665,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)*	*299 969,00*	*299 890,90*			*78,10*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*299 969,00*	*299 890,90*			*78,10*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*695 634,00*	*299 890,90*			*395 743,10*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*695 634,00*	*299 890,90*			*395 743,10*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 492 348,00	5 170 191,08	432 936,27	0,00	889 220,65
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**2 500,00**	**28 849,27**	**0,00**	**0,00**	**-26 349,27**
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	12 091,77	0,00	0,00	-9 591,77
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	16 757,50	0,00	0,00	-16 757,50
70	**Produits services, domaine et ventes div**	***739 000,00***	***1 054 767,82***	***243 985,61***	***0,00***	***-559 753,43***
7013	Ventes de produits résiduels	*75 000,00*	*315 157,47*	*243 640,61*	*0,00*	*-483 798,08*
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	*3 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*3 000,00*
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	*600 000,00*	*638 427,57*	*0,00*	*0,00*	*-38 427,57*
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	*60 000,00*	*79 721,74*	*0,00*	*0,00*	*-19 721,74*
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	*0,00*	*8 966,02*	*0,00*	*0,00*	*-8 966,02*
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	*0,00*	*8 966,02*	*0,00*	*0,00*	*-8 966,02*
7088	Produits activités annexes (abonnements)	*1 000,00*	*3 529,00*	*345,00*	*0,00*	*-2 874,00*
73	**Impôts et taxes**	**3 676 518,00**	**3 643 770,00**	**0,00**	**0,00**	**32 748,00**
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 676 518,00	3 643 770,00	0,00	0,00	32 748,00
74	**Dotations et participations**	**500 800,00**	**372 365,12**	**240 706,88**	**0,00**	**-112 272,00**
744	FCTVA	0,00	5 037,66	0,00	0,00	-5 037,66
7473	Participat° Départements	126 800,00	0,00	0,00	0,00	126 800,00
74741	Participat° Communes du GFP	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	-23 519,66	23 519,66	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	362 000,00	390 847,12	217 187,22	0,00	-246 034,34
75	**Autres produits de gestion courante**	**20 000,00**	**21 326,74**	**0,00**	**0,00**	**-1 326,74**
752	Revenus des immeubles	20 000,00	21 228,37	0,00	0,00	-1 228,37
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	98,37	0,00	0,00	-98,37
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**4 938 818,00**	**5 121 078,95**	**484 692,49**	**0,00**	**-666 953,44**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**27 711,29**	**0,00**	**0,00**	**-27 711,29**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	148,49	0,00	0,00	-148,49
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	27 562,80	0,00	0,00	-27 562,80
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**4 938 818,00**	**5 148 790,24**	**484 692,49**	**0,00**	**-694 664,73**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)***	***41 505,00***	***41 503,29***			***1,71***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*41 505,00*	*41 503,29*			*1,71*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***41 505,00***	***41 503,29***			***1,71***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 980 323,00**	**5 190 293,53**	**484 692,49**	**0,00**	**-694 663,02**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**3 073 178,63**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RF 042 = DI 040.*

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 540,00	2 280,00	0,00	33 260,00
2031	Frais d'études	29 540,00	2 280,00	0,00	27 260,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 244 933,61	488 492,48	117 840,17	638 600,96
2118	Autres terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2135	Installations générales, agencements	232 229,21	39 253,66	0,00	192 975,55
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	387 782,00	210 888,18	77 928,41	98 965,41
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	0,00	281,52	0,00	-281,52
2182	Matériel de transport	511 960,00	233 160,00	39 600,00	239 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 158,40	4 669,15	311,76	177,49
2184	Mobilier	2 000,00	239,97	0,00	1 760,03
2188	Autres immobilisations corporelles	5 804,00	0,00	0,00	5 804,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 280 473,61	490 772,48	117 840,17	671 860,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 280 473,61	490 772,48	117 840,17	671 860,96
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*41 505,00*	*41 503,29*		*1,71*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*41 505,00*	*41 503,29*		*1,71*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*5 971,00*	*5 970,68*		*0,32*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*6 420,00*	*6 419,50*		*0,50*
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	*19 557,00*	*19 556,57*		*0,43*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*9 557,00*	*9 556,54*		*0,46*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
2135	*Installations générales, agencements*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*141 505,00*	*41 503,29*		*100 001,71*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 421 978,61	532 275,77	117 840,17	771 862,67
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	301 921,00	136 958,21	18 757,60	146 205,19
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	143 164,00	136 958,21	0,00	6 205,79
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	18 757,00	0,00	18 757,60	-0,60
1318	Autres subventions d'équipement transf.	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	301 921,00	136 958,21	18 757,60	146 205,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 274,20	130 909,87	0,00	-108 635,67
10222	FCTVA	0,00	108 635,67	0,00	-108 635,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 274,20	22 274,20	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	22 274,20	130 909,87	0,00	-108 635,67
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	324 195,20	267 868,08	18 757,60	37 569,52
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*395 665,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*299 969,00*	*299 890,90*		*78,10*
2804171	*Autres EPL : Bien mobilier, matériel*	*2 816,00*	*2 816,00*		*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 922,00*	*2 921,92*		*0,08*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*246,00*	*246,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 155,00*	*1 155,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 158,00*	*1 158,00*		*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*29 438,00*	*29 437,24*		*0,76*
28138	*Autres constructions*	*21 676,00*	*21 676,00*		*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*25 415,00*	*25 415,00*		*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*119 367,00*	*119 366,82*		*0,18*
28182	*Matériel de transport*	*83 933,00*	*83 857,40*		*75,60*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*5 235,00*	*5 234,31*		*0,69*
28184	*Mobilier*	*1 488,00*	*1 487,26*		*0,74*
28188	*Autres immo. corporelles*	*5 120,00*	*5 119,95*		*0,05*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*695 634,00*	*299 890,90*		*395 743,10*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
2031	*Frais d'études*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*795 634,00*	*299 890,90*		*495 743,10*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 119 829,20	567 758,98	18 757,60	533 312,62
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	302 149,41			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes publiques	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014
L	Déchetterie	50	15/12/2014
L	Autres constructions	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagement de terrain	15	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Petit matériel et Cheptel	3	15/12/2014
L	Conteneurs et bennes	7	15/12/2014
L	Autres installations, matériels et outillages techniques	5	15/12/2014
L	Véhicule ramassage OM	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**206 210,00**	**206 210,00**	**0,00**	**206 210,00**
Impayés	0,00	22/02/2018	206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	**0,00**		**206 210,00**	**206 210,00**	**0,00**	**206 210,00**
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour dépréciation (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**41 505,00**	**I**	**41 503,29**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**41 505,00**		**41 503,29**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*41 505,00*		*41 503,29*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**41 503,29**	**117 840,17**	**0,00**	**159 343,46**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**695 634,00**	**III**	**408 526,57**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**108 635,67**
10222	FCTVA	0,00		108 635,67
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**695 634,00**		**299 890,90**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2804171	*Autres EPL : Bien mobilier, matériel*	*2 816,00*		*2 816,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 922,00*		*2 921,92*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*246,00*		*246,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 155,00*		*1 155,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 158,00*		*1 158,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*29 438,00*		*29 437,24*
28138	*Autres constructions*	*21 676,00*		*21 676,00*
281571	*Matériel roulant*	*25 415,00*		*25 415,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*119 367,00*		*119 366,82*
28182	*Matériel de transport*	*83 933,00*		*83 857,40*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*5 235,00*		*5 234,31*
28184	*Mobilier*	*1 488,00*		*1 487,26*
28188	*Autres immo. corporelles*	*5 120,00*		*5 119,95*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*395 665,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**408 526,57**	**18 757,60**	**302 149,41**	**22 274,20**	**751 707,78**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**159 343,46**
Ressources propres disponibles	IV	**751 707,78**
Solde	V = IV – II (3)	**592 364,32**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2022	FAC. 404155 DU 14/12/2021	102 360,00	0,00	5
14/01/2022	PROVISION TRAVAUX CHAUFFAGE OM	281,52	0,00	0
07/02/2022	SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS POUR VESTIAIRES OM	4 866,36	0,00	0
07/02/2022	200 BACS 120 LITRES AT/RG AVEC PUCE200 BACS 240 LI	31 110,83	0,00	5
21/02/2022	SYSTÈME COMPLET D'IDENTIFICATION DES BACS	16 800,00	0,00	5
02/03/2022	2022 MATERIEL INFORMATIQUE	2 104,99	0,00	3
23/03/2022	23 COLONNES AÉRIENNES HUBLO 4 M3 SIMPLE CROCHET AV	45 967,80	0,00	5
07/04/2022	150 BACS 240 BACS 120 L	27 314,52	0,00	5
13/04/2022	MARCHE 2021 16 ACQUISITION VEHICULE OCCASION COLLE	130 800,00	0,00	0
14/04/2022	INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'IDENTIFICATION	16 800,00	0,00	5
05/05/2022	50 BACS 180 LITRES COUVERCLE GRENAT100 BACS 240	23 714,23	0,00	5
05/05/2022	IMPRIMANTE ÉTIQUETTES ZEBRA ZT 230	2 108,40	0,00	3
05/05/2022	3 FAUTEUILS DE BUREAU NOIRS LOFT 2	239,97	0,00	1
09/05/2022	MARCHE 2021 16 TX INSTALLATIONS ASSAIN 59 RUE BRAD	32 191,30	0,00	0
16/05/2022	200 BACS 120 LITRES AT/RG100 BACS 240 LITRES	14 721,60	0,00	5
18/05/2022	3 DEFIBRILLATEURS EXTÉRIEURS DÉCHETTERIES BLD LIGN	3 812,40	0,00	5
05/09/2022	DIFFERENTS BACS DE COLLECTE	26 316,00	0,00	5
06/10/2022	ACQUISITION PORTABLE	455,76	0,00	3
12/10/2022	INSTALLATION CONTRÔLE D'ACCÈS SUR PORTE GARAGES BR	2 196,00	0,00	0
14/12/2022	30 COMPOSTEURS 800 LITRES POUR COMPOSTAGE COLLECTI	4 330,80	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**488 492,48**	**0,00**	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
CAS VILLE DE BAR	6 675,42	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
Autres		
TOTAL GENERAL	**6 675,42**	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
ADJOINT ADMNISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**27,00**	**0,00**	**27,00**	**25,00**	**2,00**	**27,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**30,00**	**0,00**	**30,00**	**28,00**	**2,00**	**30,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**3 256,32**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
TECHNICIEN	B	TECH	343	1 607,31	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**11 543,07**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	3-3-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
TOTAL GENERAL				**14 799,39**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,..).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500079	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : [M3] TRANSPORTS CA BDL (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 22
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 26
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 27
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 29
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 770 934,04	G	3 165 716,19	G-A	394 782,15
	Section d'investissement	B	580 652,05	H	506 368,88	H-B	-74 283,17
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 627 811,12 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	679 323,57 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	3 351 586,09	Q= G+H+I+J	5 979 219,76	=Q-P	2 627 633,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	22 666,99	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	22 666,99	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 770 934,04	= G+I+K	4 793 527,31	2 022 593,27
	Section d'investissement	= B+D+F	603 319,04	= H+J+L	1 185 692,45	582 373,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 374 253,08	= G+H+I+J+K+L	5 979 219,76	2 604 966,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	22 666,99	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 666,99	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 711 045,00	2 469 871,77	40 099,72	0,00	201 073,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	119 521,00	97 705,02	3 816,16	0,00	17 999,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
Total des dépenses de gestion courante		**2 830 966,00**	**2 567 576,79**	**43 915,88**	**0,00**	**219 473,33**
66	Charges financières	9 450,00	8 405,49	460,52	0,00	583,99
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 841 416,00**	**2 575 982,28**	**44 376,40**	**0,00**	**221 057,32**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*150 579,00*	*150 575,36*			*3,64*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***150 579,00***	***150 575,36***			***3,64***
TOTAL		**2 991 995,00**	**2 726 557,64**	**44 376,40**	**0,00**	**221 060,96**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	878,27	0,00	0,00	-878,27
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	1 900 000,00	1 997 412,55	0,00	0,00	-97 412,55
74	Subventions d'exploitation	1 015 000,00	1 115 467,51	0,00	0,00	-100 467,51
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	15 352,01	11 790,43	0,00	-16 642,44
Total des recettes de gestion courante		**2 925 500,00**	**3 129 110,34**	**11 790,43**	**0,00**	**-215 400,77**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 229,34	0,00	0,00	-3 229,34
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 925 500,00**	**3 132 339,68**	**11 790,43**	**0,00**	**-218 630,11**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*21 587,00*	21 586,08			0,92
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***21 587,00***	***21 586,08***			***0,92***
TOTAL		**2 947 087,00**	**3 153 925,76**	**11 790,43**	**0,00**	**-218 629,19**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 627 811,12**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	28 992,00	0,00	0,00	28 992,00
21	Immobilisations corporelles	231 375,00	186 529,47	22 666,99	22 178,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**260 367,00**	**186 529,47**	**22 666,99**	**51 170,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00	372 536,50	0,00	2 463,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**375 000,00**	**372 536,50**	**0,00**	**2 463,50**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**635 367,00**	**559 065,97**	**22 666,99**	**53 634,04**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*21 587,00*	*21 586,08*		*0,92*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***21 587,00***	***21 586,08***		***0,92***
TOTAL		**656 954,00**	**580 652,05**	**22 666,99**	**53 634,96**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 633,89	10 793,52	0,00	-7 159,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	345 000,00	345 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**348 633,89**	**355 793,52**	**0,00**	**-7 159,63**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**348 633,89**	**355 793,52**	**0,00**	**-7 159,63**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*150 579,00*	*150 575,36*		*3,64*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***150 579,00***	***150 575,36***		***3,64***
TOTAL		**499 212,89**	**506 368,88**	**0,00**	**-7 155,99**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**679 323,57**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 509 971,49		2 509 971,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	101 521,18		101 521,18
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	8 866,01	*0,00*	8 866,01
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*150 575,36*	150 575,36
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**2 620 358,68**	***150 575,36***	**2 770 934,04**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 770 934,04

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*21 586,08*	21 586,08
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	372 536,50	*0,00*	372 536,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	186 529,47	0,00	186 529,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**559 065,97**	***21 586,08***	**580 652,05**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	580 652,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	878,27		878,27
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	1 997 412,55		1 997 412,55
74	Subventions d'exploitation	1 115 467,51		1 115 467,51
75	Autres produits de gestion courante	27 142,44		27 142,44
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	3 229,34	*21 586,08*	24 815,42
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**3 144 130,11**	***21 586,08***	**3 165 716,19**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**1 627 811,12**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**4 793 527,31**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 793,52	0,00	10 793,52
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	345 000,00	0,00	345 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*150 575,36*	*150 575,36*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**355 793,52**	***150 575,36***	**506 368,88**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**679 323,57**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 185 692,45**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**2 711 045,00**	**2 469 871,77**	**40 099,72**	**0,00**	**201 073,51**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	28 800,00	24 323,51	0,00	0,00	4 476,49
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 800,00	8 446,99	0,00	0,00	-6 646,99
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	41,76	0,00	0,00	1 958,24
611	Sous-traitance générale	2 602 000,00	2 393 776,18	8 469,72	0,00	199 754,10
6132	Locations immobilières	10 500,00	4 933,32	0,00	0,00	5 566,68
6135	Locations mobilières	655,00	408,00	0,00	0,00	247,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 440,00	1 378,24	0,00	0,00	1 061,76
6156	Maintenance	16 500,00	11 443,27	0,00	0,00	5 056,73
6161	Multirisques	950,00	63,28	0,00	0,00	886,72
617	Etudes et recherches	5 000,00	11 084,17	21 740,00	0,00	-27 824,17
6226	Honoraires	5 000,00	270,24	0,00	0,00	4 729,76
6231	Annonces et insertions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6238	Divers	2 600,00	-9 890,00	9 890,00	0,00	2 600,00
6257	Réceptions	0,00	70,00	0,00	0,00	-70,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	444,00	0,00	0,00	56,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	8 600,00	0,00	0,00	-8 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	11 259,57	0,00	0,00	-3 259,57
6287	Remboursements de frais	0,00	1 886,50	0,00	0,00	-1 886,50
6288	Autres	9 000,00	1 032,74	0,00	0,00	7 967,26
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**119 521,00**	**97 705,02**	**3 816,16**	**0,00**	**17 999,82**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,01	3 816,16	0,00	-3 816,17
6331	Versement de mobilité	137,00	22,00	0,00	0,00	115,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	113,00	18,00	0,00	0,00	95,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	438,00	371,00	0,00	0,00	67,00
6411	Salaires, appointements, commissions	51 658,00	38 882,15	0,00	0,00	12 775,85
6413	Primes et gratifications	0,00	1 304,92	0,00	0,00	-1 304,92
64141	Indemnité inflation	0,00	63,07	0,00	0,00	-63,07
64148	Autres indemnités et avantages divers	5 882,00	12 614,01	0,00	0,00	-6 732,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 306,00	2 432,78	0,00	0,00	14 873,22
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 887,00	967,08	0,00	0,00	2 919,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 030,00	0,00	0,00	-1 030,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400,00**
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**2 830 966,00**	**2 567 576,79**	**43 915,88**	**0,00**	**219 473,33**
66	**Charges financières (b) (5)**	**9 450,00**	**8 405,49**	**460,52**	**0,00**	**583,99**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	5 799,21	0,00	0,00	200,79
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-843,72	460,52	0,00	383,20
6688	Autre	3 450,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**2 841 416,00**	**2 575 982,28**	**44 376,40**	**0,00**	**221 057,32**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***150 579,00***	***150 575,36***			***3,64***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*150 579,00*	*150 575,36*			*3,64*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***150 579,00***	***150 575,36***			***3,64***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***150 579,00***	***150 575,36***			***3,64***

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 991 995,00	2 726 557,64	44 376,40	0,00	221 060,96
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-383,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**878,27**	**0,00**	**0,00**	**-878,27**
64198	Autres remboursements	0,00	878,27	0,00	0,00	-878,27
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**1 900 000,00**	**1 997 412,55**	**0,00**	**0,00**	**-97 412,55**
734	Versement de mobilité	1 900 000,00	1 997 412,55	0,00	0,00	-97 412,55
74	**Subventions d'exploitation**	**1 015 000,00**	**1 115 467,51**	**0,00**	**0,00**	**-100 467,51**
7472	Subv. exploitat° Régions	1 015 000,00	1 115 467,51	0,00	0,00	-100 467,51
75	**Autres produits de gestion courante**	**10 500,00**	**15 352,01**	**11 790,43**	**0,00**	**-16 642,44**
752	Revenus des immeubles	10 500,00	4 933,32	11 790,43	0,00	-6 223,75
7588	Autres	0,00	10 418,69	0,00	0,00	-10 418,69
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**2 925 500,00**	**3 129 110,34**	**11 790,43**	**0,00**	**-215 400,77**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**3 229,34**	**0,00**	**0,00**	**-3 229,34**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 229,34	0,00	0,00	-3 229,34
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**2 925 500,00**	**3 132 339,68**	**11 790,43**	**0,00**	**-218 630,11**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***21 587,00***	***21 586,08***			***0,92***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*21 587,00*	*21 586,08*			*0,92*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***21 587,00***	***21 586,08***			***0,92***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 947 087,00**	**3 153 925,76**	**11 790,43**	**0,00**	**-218 629,19**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 627 811,12**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**28 992,00**	**0,00**	**0,00**	**28 992,00**
2031	Frais d'études	28 992,00	0,00	0,00	28 992,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**231 375,00**	**186 529,47**	**22 666,99**	**22 178,54**
2131	Bâtiments	141 755,00	186 529,47	4 296,99	-49 071,46
2135	Installations générales, agencements	18 370,00	0,00	18 370,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	61 250,00	0,00	0,00	61 250,00
2153	Installations à caractère spécifique	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**260 367,00**	**186 529,47**	**22 666,99**	**51 170,54**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**375 000,00**	**372 536,50**	**0,00**	**2 463,50**
1641	Emprunts en euros	375 000,00	27 536,50	0,00	347 463,50
166	Refinancement de dette	0,00	345 000,00	0,00	-345 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**375 000,00**	**372 536,50**	**0,00**	**2 463,50**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**635 367,00**	**559 065,97**	**22 666,99**	**53 634,04**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***21 587,00***	***21 586,08***		***0,92***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***21 587,00***	***21 586,08***		***0,92***
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*21 440,00*	*21 439,08*		*0,92*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*147,00*	*147,00*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***21 587,00***	***21 586,08***		***0,92***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**656 954,00**	**580 652,05**	**22 666,99**	**53 634,96**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	3 633,89	10 793,52	0,00	-7 159,63
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	3 633,89	10 793,52	0,00	-7 159,63
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	345 000,00	345 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	345 000,00	0,00	0,00	345 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	345 000,00	0,00	-345 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	348 633,89	355 793,52	0,00	-7 159,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	348 633,89	355 793,52	0,00	-7 159,63
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*150 579,00*	*150 575,36*		*3,64*
28033	*Frais d'insertion*	*216,00*	*216,00*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*6 599,00*	*6 599,00*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*1 282,00*	*1 281,17*		*0,83*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*627,00*	*626,80*		*0,20*
28138	*Autres constructions*	*52 700,00*	*52 699,01*		*0,99*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*26 739,00*	*26 738,29*		*0,71*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*60 484,00*	*60 483,88*		*0,12*
28181	*Installations générales, agencements*	*490,00*	*490,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*379,00*	*378,21*		*0,79*
28184	*Mobilier*	*563,00*	*563,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*500,00*	*500,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*150 579,00*	*150 575,36*		*3,64*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*150 579,00*	*150 575,36*		*3,64*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	499 212,89	506 368,88	0,00	-7 155,99
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	679 323,57			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**945 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					945 000,00									
263VTransp9329937	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/02/2014	05/05/2014	600 000,00	V	Livret A + 1,45%	2,700	2,737	EUR	T	C	O	A-1
313Transp06073887	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	345 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Total général					**945 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**334 927,00**					**32 573,00**	**6 730,65**	**0,00**	**460,52**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		334 927,00					32 573,00	6 730,65	0,00	460,52
263VTransp9329937	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	Livret A + 0,95%	2,950	22 500,00	4 853,92	0,00	0,00
313Transp06073887	N	0,00	A-1	334 927,00	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	10 073,00	1 876,73	0,00	460,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**334 927,00**					**32 573,00**	**6 730,65**	**0,00**	**460,52**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	334 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**352 500,00**	**345 000,00**							**3 450,00**	**4 853,92**	**22 500,00**	**0,00**
263VTransp9329937	2014	C	01/08/2022	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne	352 500,00	345 000,00	0,00	T	V	Livret A + 0,95%	2,950	A	3 450,00	4 853,92	22 500,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**345 000,00**	**345 000,00**								**1 876,73**	**10 073,00**	**460,52**
313Transp06073887 (263VTransp9329937)	2022	C	01/08/2022	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	345 000,00	345 000,00	11,01	M	F	Taux fixe à 1,65%	1,650			1 876,73	10 073,00	460,52

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2020-12-03

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	30/09/2020
L	Subventions versées personnes publiques	15	30/09/2020
L	Subventions versées personnes privées	5	30/09/2020
L	Logiciels, licences	2	30/09/2020
L	Souterrain de métro, bandes de roulement	60	30/09/2020
L	Gares ferroviaires, routières	35	30/09/2020
L	Trains, tramways, voies ferrées	30	30/09/2020
L	Trolleybus	20	30/09/2020
L	Autobus	15	30/09/2020
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	30/09/2020
L	Matériel électrique	5	30/09/2020
L	Installation et agencements de locaux	15	30/09/2020
L	Installation éléctriques et téléphoniques	10	30/09/2020
L	Matériel informatique	3	30/09/2020
L	Mobilier	10	30/09/2020
L	Petit matériel et cheptel	3	30/09/2020
L	Equipement de cuisine	10	30/09/2020
L	Immeuble de rapport	50	30/09/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**396 587,00**	I	**49 122,58**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**375 000,00**		**27 536,50**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	375 000,00		27 536,50
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**21 587,00**		**21 586,08**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*21 587,00*		*21 586,08*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**49 122,58**	**22 666,99**	**0,00**	**71 789,57**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**150 579,00**	**III**	**150 575,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**150 579,00**		**150 575,36**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28033	*Frais d'insertion*	*216,00*		*216,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*6 599,00*		*6 599,00*
28131	*Bâtiments*	*1 282,00*		*1 281,17*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*627,00*		*626,80*
28138	*Autres constructions*	*52 700,00*		*52 699,01*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*26 739,00*		*26 738,29*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*60 484,00*		*60 483,88*
28181	*Installations générales, agencements*	*490,00*		*490,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*379,00*		*378,21*
28184	*Mobilier*	*563,00*		*563,00*
28188	*Autres*	*500,00*		*500,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**150 575,36**	**0,00**	**679 323,57**	**0,00**	**829 898,93**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	71 789,57
Ressources propres disponibles	IV	829 898,93
Solde	V = IV – II (3)	758 109,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**1 891,51**		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	1 891,51	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**1 891,51**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,..).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
-	TRANSDEV BAR LE DUC			842 524,00
-	BUS EST			1 774 432,13
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL Page 2

- VUE SCHEMATIQUE Page 3
- SECTION D INVESTISSEMENT Page 4

Le financement de la section d'investissement Page 5
Vue synthétique Page 6
Dépenses Page 7
Recettes Page 8

- SECTION DE FONCTIONNEMENT Page 9

Le financement de la section de fonctionnement Page 10
Vue synthétique Page 11
Dépenses Page 12
Dépenses par domaine d'intervention Page 13
Recettes Page 14
Recettes par domaine d'intervention Page 15

BUDGETS ANNEXES Page 16

Eau Page 17
Assainissement Page 18
Ordures ménagères Page 19
Bâtiment industriel Page 20
Transport Page 21
Centre des affaires Page 22
Lotissement communautaire Page 23

BUDGET
PRINCIPAL

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	25 976 331,98	21 809 241,00		4 167 090,98
B)	**Reprise resultat anterieur**	4 419 996,98		4 419 996,98	
C)	**Realise**	22 574 127,03	20 922 673,03	1 651 454,00	
D)	**Reste à réaliser**				
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-1 017 792,03			1 017 792,03
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		886 567,97		886 567,97
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			6 071 450,98	6 071 450,98
		Recettes d'investissement	**Dépenses d'investissement**	**Décomposition de l'excédent**	**Décomposition de l'excédent**
A)	**Budget total**	7 337 264,64	7 337 264,64		
B)	**Reprise solde anterieur**	2 338 281,60		2 338 281,60	
C)	**Realise**	2 987 931,73	2 595 540,41	392 391,32	
D)	**Reste à réaliser**	881 285,90	1 772 305,03	-891 019,13	
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	1 129 765,41			-1 129 765,41
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		2 969 419,20		2 969 419,20
Fd)	**Besoin de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			1 839 653,79	1 839 653,79
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			7 911 104,77	7 911 104,77

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ACTIVITE

LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
EUROS
ANNEE 2022

			Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition de l'excéden	Décomposition de l'excédent
A)		**Budget total**	7 337 264,64	7 337 264,64		0,00
B)		**Reprise solde anterieur**	2 338 281,60	0,00	2 338 281,60	
C)		**Realise**	2 987 931,73	2 595 540,41	392 391,32	
D)		**Reste à réaliser**	881 285,90	1 772 305,03	-891 019,13	
E)		**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
	E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	1 129 765,41			-1 129 765,41
	E2)	**Depenses moindres de l'annee**		2 969 419,20		2 969 419,20
F)		**besoin de la section d'investissement (A) + (E 1) + (E 2)**			1 839 653,79	1 839 653,79

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
SECTION D' INVESTISSEMENT

Fonction et libellé de l'activité	Dépenses réalisées pour 2022				Recettes réalisées pour 2022			
	Budget total	Réalisé	Reste à réaliser	Dépenses moindres	Budget total	Réalisé	Reste à réaliser	Recettes déficitaires
DETTE	50 000,00	37 500,00		12 500,00				
AMORTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT	275 484,00	275 481,22		2,78	1 309 346,95	1 311 009,04		- 1 662,09
OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	30 000,00		470 000,00	500 000,00			500 000,00
DEPENSES REELLES								
01 OPERATIONS NON VENTILABLES	6 660,00	972,00		5 688,00				
020100 ADMINISTRATION GENERALE	34 792,24	9 189,04	11 280,12	14 323,08				
020101 ADMINISTRATION GENERALE LIGNY		185 209,95		-185 209,95		223 409,95		- 223 409,95
0201030 ASSEMBLEE LOCALE	750,00			750,00				
0201040 SERVICES GENERAUX	5 072,00	2 490,72		2 581,28	22 000,00	10 004,70		11 995,30
0201050 INFORMATIQUE ET RESEAUX	322 222,61	177 117,15	87 450,00	57 655,46				
0201061 RESSOURCES HUMAINES	1 250,00	2 538,75		-1 288,75				
0201130 AUTRES BATIMENTS	3 520,00	2 234,33	263,00	1 022,67				
0231360 COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE	22 183,58	840,62		21 342,96				
113110 CENTRE DE SECOURS	4 149,00	2 393,50		1 755,50				
23 1 CAMPUS CONNECTE	22 119,98	11 199,85	10 138,72	781,41				
30 2200 DIRECTION DE LA CULTURE		7 233,02		-7 233,02				
3111420 CIM	6 100,00	5 184,04		915,96				
3111421 CLEM	4 000,00	3 600,00		400,00				
3211460 MEDIATHEQUE JEAN JEURKENS	212 399,14	84 930,36	58 104,12	69 364,66	17 500,00	7 689,04		9 810,96
3211461 MEDIATHEQUE JEANNE ANCELET HUSTACHE	60 000,00	1 053,60		58 946,40	17 500,00			17 500,00
3221470 MUSEE DU BARROIS ET PATRIMOINE	470 650,25	188 704,69	115 470,00	166 475,56	87 913,70	48 214,25		39 699,45
33 1491 SALLE LA BARROISE	67 883,20	69 703,50		-1 820,30	34 000,00	37 527,66		- 3 527,66
40 1065 SERVICES DES SPORTS	7 220,00	13 069,83		-5 849,83		10 281,76		- 10 281,76
4111560 GYMNASE SAINTE-CATHERINE	10 191,60	3 608,40	5 858,40	724,80				
4111610 GYMNASE LEO LAGRANGE	107 398,90	35 241,38		72 157,52				
4111620 GYMNASE VERNET LIGNY EN BARROIS	200,00		3 164,02	-2 964,02				
4111680 GYMNASE TRONVILLE	4 500,00		5 322,24	-822,24				
4121550 STADE SAINTE-CATHERINE	69 150,00	7 020,00		62 130,00	624 434,00	648 284,21		- 23 850,21
4121600 STADE JEAN BERNARD	27 783,20	15 313,20	10 582,44	1 887,56				
4131650 CENTRE NAUTIQUE	39 498,93	12 781,66	24 158,20	2 559,07		11 400,00		- 11 400,00
4131651 PISCINE LIGNY-EN-BARROIS	193 480,70	129 376,81	35 533,68	28 570,21		957,85		- 957,85
4140000 HALL BOULISTES	285 012,79	226 667,62	8 511,60	49 833,57				
511 MAISON DE SANTE	30 191,00		3 024,00	27 167,00				
5111 MAISON DE SANTE LIGNY EN BARROIS	152 489,91	125 333,47	9 555,07	17 601,37	1 141 287,00	148 133,80	798 425,80	194 727,40
5112 MAISON DE SANTE COTE SAINTE CATHERINE	166 483,60	77 500,70	65 852,65	23 330,25				
5201711 AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	250 000,00		250 000,00					
524010 CONTRAT DE VILLE	500,00	389,08		110,92				
524320 AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	13 440,00	6 720,00		6 720,00				
524330 GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	19 250,00	1 262,39		17 987,61	350 000,00			350 000,00
524331 GENS DU VOYAGE GIVRAUVAL	440 315,00	14 842,00	12 084,54	413 388,46	1,00			1,00
524332 AIRE DE GRAND PASSAGE	10 566,00		11 613,60	-1 047,60				
8101080 URBANISME	6 329,41	5 560,06		769,35				
811400 EAUX PLUVIALES CA	308 091,76	27 600,52	41 292,80	239 198,44	12 500,00			12 500,00
8242120 AMENAGEMENT URBAIN					172 000,00			172 000,00
824400 OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	342 050,13	122 614,94	214 708,41	4 726,78	68 288,00	172 800,00		- 104 512,00
831100 HYDRAULIQUE	306 556,40	31 002,40	89 952,00	185 602,00	225 663,68	6 909,32	4 127,00	214 617,36
90 100 ACTION ECONOMIQUE	2 336 975,77	547 369,78	663 866,21	1 125 739,78	386 395,96	280 234,69	78 733,10	27 428,17
95 1910 CAMPING ET HALTE FLUVIALE	41 555,16	21 439,28	7 085,88	13 020,00				
95 1911 CAMPING LIGNY EN BARROIS	3 081,80	1 341,60	14 792,40	-13 052,40				
95 1912 RELAIS NAUTIQUE	731,22							
95 1930 ANIMATION TOURISTIQUE	95 045,56	65 743,35	12 830,93	16 471,28	30 162,75	71 075,46		- 40 912,71
95 1940 POLE D EXCELLENCE RURALE PER NASIUM		6 165,60		-6 165,60				
TOTAL hors resultats	**7 337 324,64**	**2 595 540,41**	**1 772 305,03**	**2 968 747,98**	**4 998 983,04**	**2 987 931,73**	**881 285,90**	**1 129 765,41**
REPRISE RESULTAT					2 338 281,60			
TOTAL	**7 337 324,64**	**2 595 540,41**	**1 772 305,03**	**2 968 747,98**	**7 337 264,64**	**2 987 931,73**	**881 285,90**	**1 129 765,41**

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

ANNEE 2022 - EUROS

		Budget total	Realise	Reste à réaliser	Dépenses annulées
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 024 002,16	178 433,47	515 998,83	329 569,86
CHAPITRE 204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSES	2 291 034,82	482 285,00	852 162,25	956 587,57
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 724 538,34	1 057 063,15	349 561,15	1 317 914,04
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	416 446,92	334 259,72	54 582,80	27 604,40
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000,00	37 500,00		12 500,00
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATION	55 758,40	3 907,90		51 850,50
CHAPITRE 040	OPERATIONS DE TRANSFERTS	275 484,00	490 691,17		-215 207,17
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	11 400,00		488 600,00
CHAPITRE 001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT		7 337 264,64	2 595 540,41	1 772 305,03	2 969 419,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANNEE 2022 - EUROS

		Budget total	Realise	Reste à réaliser	Recettes annulées
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 947 938,09	1 269 312,74	863 438,40	815 186,95
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		363 409,95		-363 409,95
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		11 400,00		-11 400,00
CHAPITRE 10	DOTATIONS,FONDS DIVERS,RESERVES	258 000,00	381 801,41		-123 801,41
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	34 104,95	34 104,95		0,00
CHAPITRE 27	AUTRES IMMOBILISATION	69 698,00		17 847,50	51 850,50
CHAPITRE 021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 126,00			152 126,00
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSIONS	172 000,00			172 000,00
CHAPITRE 040	OPERATIONS DE TRANSFERTS	865 116,00	927 902,68		-62 786,68
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00			500 000,00
CHAPITRE 001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	2 338 281,60			0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 337 264,64	2 987 931,73	881 285,90	1 129 765,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DECOMPOSITION GLOBALE DU RESULTAT

EUROS

ANNEE 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	25 976 331,98	21 809 241,00		4 167 090,98
B)	**Reprise resultat anterieur**	4 419 996,98	0,00	4 419 996,98	
C)	**Realise**	22 574 127,03	20 922 673,03	1 651 454,00	
D)	**Reste à réaliser**	0,00	0,00	0,00	
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**	0,00	0,00		
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	-1 017 792,03			1 017 792,03
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		886 567,97		886 567,97
F)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) + (E 1) + (E 2)**			6 071 450,98	6 071 450,98

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction et libellé de l'activité	Dépenses réalisées pour 2022			Recettes réalisées pour 2022			Coût net 2022
	Budget total	Réalisé	Dépenses moindres	Budget total	Réalisé	Recettes excédentaires	recettes moins dépenses
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	5 865 416,00	5 731 344,26	134 071,74	19 267 725,00	19 858 814,54	-591 089,54	14 127 470,28
020100 - ADMINISTRATION GENERALE	3 467 636,00	3 378 718,75	88 917,25	506 300,00	478 701,18	27 598,82	-2 900 017,57
020101 - ADMINISTRATION GENERALE LIGNY	3 709,00	227 779,98	-224 070,98		225 665,95	-225 665,95	-2 114,03
0201030 - ASSEMBLEE LOCALE	404 126,00	385 421,65	18 704,35	201 936,00	193 595,60	8 340,40	-191 826,05
0201040 - SERVICES GENERAUX	407 407,00	399 383,82	8 023,18		9 716,27	-9 716,27	-389 667,55
0201050 - INFORMATIQUE ET RESEAUX	456 706,00	448 195,91	10 510,09	5 000,00	11 745,50	-6 745,50	-436 450,41
0201060 - DIRECTION DES FINANCES	446 349,00	423 938,70	22 419,30	19 000,00	3 673,05	15 326,95	-420 265,65
0201061 - RESSOURCES HUMAINES	504 641,00	456 695,10	47 945,90	22 500,00	2 985,86	19 514,14	-453 709,24
0201130 - AUTRES BATIMENTS	75 797,00	77 173,76	-1 376,76				-77 173,76
0231360 - COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE	139 491,00	104 133,56	35 357,44	30 000,00	30 100,00	-100,00	-74 033,56
110100 - FOURRIERE AUTOMOBILE	7 200,00	5 146,02	2 053,98		4 899,55	-4 899,55	-246,47
113110 - CENTRE DE SECOURS	1 314 131,00	1 314 058,72	72,28				-1 314 058,72
23 1 - CAMPUS CONNECTE	41 088,00	36 677,35	4 410,65	30 000,00	-900,00	30 900,00	-37 577,35
302200 - DIRECTION DE LA CULTURE	112 400,00	74 071,78	38 328,22		37 082,00	-37 082,00	-36 989,78
31114201 - CIM	984 376,00	971 001,48	13 374,52	215 000,00	188 534,02	26 465,98	-782 467,46
31114211 - CLEM	28 030,00	19 828,83	8 201,17	20 000,00	13 802,00	6 198,00	-6 026,83
3112180 CONTRAT TERRITORIAL D EDUCATION ARTISTIQUE ET CUL	71 590,00	71 709,86	-119,86	75 330,00	57 660,00	17 670,00	-14 049,86
32114601 - MEDIATHEQUE JEAN JEURKENS	786 271,00	797 648,58	-11 377,58	15 500,00	14 498,48	1 001,52	-783 150,10
32114611 - MEDIATHEQUE JEANNE ANCELET HUSTACHE	139 081,00	136 103,36	2 977,64	2 000,00	2 575,65	-575,65	-133 527,71
32214701 - MUSEE DU BARROIS ET PATRIMOINE	315 992,00	298 974,65	17 017,35	6 500,00	17 311,03	-10 811,03	-281 663,62
33 1491 - LA BARROISE	443 013,00	436 358,55	6 654,45	27 000,00	27 037,02	-37,02	-409 321,53
40 1065 - SERVICES DES SPORTS	537 589,00	530 732,94	6 856,06	35 000,00	55 081,90	-20 081,90	-475 651,04
41115601 - GYMNASE SAINTE-CATHERINE	68 265,00	67 893,52	371,48	9 030,00	18 540,03	-9 510,03	-49 353,49
41115801 - GYMNASE ERNEST BRADFER	35 631,00	37 405,73	-1 774,73	9 450,00	11 093,55	-1 643,55	-26 312,18
41116101 - GYMNASE LEO LAGRANGE	74 943,00	40 421,40	34 521,60	5 916,00	20 952,70	-15 036,70	-19 468,70
41116201 - GYMNASE VERNET LIGNY EN BARROIS	65 542,00	47 037,54	18 504,46	5 916,00		5 916,00	-47 037,54
41116801 - GYMNASE TRONVILLE	47 331,00	34 547,82	12 783,18				-34 547,82
41215501 - STADE SAINTE-CATHERINE	116 345,00	95 392,34	20 952,66	10 000,00	9 612,72	387,28	-85 779,62
41216001 - STADE JEAN BERNARD	97 480,00	101 524,79	-4 044,79		408,00	-408,00	-101 116,79
41316501 - CENTRE NAUTIQUE	932 392,00	827 223,58	105 168,42	185 000,00	169 630,42	15 369,58	-657 593,16
41316511 - PISCINE LIGNY-EN-BARROIS	564 524,00	553 679,03	10 844,97	80 000,00	76 699,07	3 300,93	-476 979,96
511 - MAISON DE LA SANTE	64 952,00	73 195,01	-8 243,01	15 000,00	15 884,00	-884,00	-57 311,01
5111 - MAISON DE SANTE LIGNY EN BARROIS	28 705,00	20 627,66	8 077,34	48 347,00	40 660,86	5 686,14	20 033,20
5112 - MAISON DE SANTE COTE SAINTE CATHERINE	11 509,00	11 021,62	478,38	18 900,00	22 269,65	-3 369,65	11 248,03
5201711 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	8 342,00	8 977,04	-635,04		34,78	-34,78	-8 942,26
524010 - CONTRAT DE VILLE	164 889,00	152 563,81	12 325,19	10 000,00	8 200,00	1 800,00	-144 363,81
524320 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	56 050,00	54 471,85	1 578,15				-54 471,85
524330 - GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	27 231,00	18 652,62	8 578,38		50,00	-50,00	-18 602,62
524331 - GENS DU VOYAGE GIVRAUVAL	86 749,00	70 021,09	16 727,91	30 000,00	29 413,15	586,85	-40 607,94
524332 - AIRE DE GRAND PASSAGE	23 700,00	14 993,88	8 706,12	1 500,00	6 210,29	-4 710,29	-8 783,59
8101080 - URBANISME	443 576,00	346 147,48	97 428,52	168 000,00	228 255,02	-68 255,02	-117 892,46
811400 EAUX PLUVIALES CA	97 178,00	86 814,43	10 363,57	27 339,00	12 027,92	15 311,08	-74 786,51
822410 - VOIRIE DES COMMUNES ET ROUTES	30 000,00	2 859,60	27 140,40	30 000,00	2 859,60	27 140,40	0,00
824400 OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	593 847,00	630 780,64	-36 933,64	163 296,00	313 558,45	-150 262,45	-317 222,19
8242120 - AMENAGEMENT URBAIN	86 344,00	61 668,00	24 676,00				-61 668,00
831100 - HYDRAULIQUE	24 000,00	26 703,50	-2 703,50	58 100,00	14 093,26	44 006,74	-12 610,24
833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	924 693,00	696 784,52	227 908,48				-696 784,52
90 100 - ACTION ECONOMIQUE	45 000,00	14 496,00	31 504,00	165 250,00	339 433,31	-174 183,31	324 937,31
93 - AIDE A L'ENERGIE, INDUST, MANUF., BATIMENT ET T.P	73 600,00	64 313,82	9 286,18	17 500,00		17 500,00	-64 313,82
95 1910 - CAMPING ET HALTE FLUVIALE	86 110,00	94 127,41	-8 017,41	18 000,00		18 000,00	-94 127,41
95 1911 - CAMPING LIGNY EN BARROIS	0,00	109,43	-109,43				-109,43
95 1912 - RELAIS NAUTIQUE LIGNY EN BARROIS	4 200,00	1 983,00	2 217,00	11 000,00		11 000,00	-1 983,00
95 1930 - ANIMATION TOURISTIQUE	371 092,00	340 237,46	30 854,54		1 660,65	-1 660,65	-338 576,81
95 1940 POLE D EXCELLENCE RURALE PER NASIUM	0,00	900,00	-900,00				-900,00
TOTAL	**21 809 241,00**	**20 922 673,03**	**886 567,97**	**21 556 335,00**	**22 574 127,03**	**-1 017 792,03**	**1 651 454,00**
REPRISE RESULTAT				4 419 996,98	4 419 996,98		
TOTAL	**21 809 241,00**	**20 922 673,03**	**886 567,97**	**25 976 331,98**	**26 994 124,01**	**-1 017 792,03**	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2022 - EUROS

		Budget total	Realise	Dépenses moindres
CHAPITRE 011	CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	4 066 767,00	3 367 370,36	699 396,64
CHAPITRE 012	FRAIS DE PERSONNEL	7 595 700,00	7 473 509,89	122 190,11
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 832 674,00	4 832 668,85	5,15
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 851 858,00	3 633 114,20	218 743,80
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00	3 023,71	976,29
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	441 000,00	321 673,39	119 326,61
CHAPITRE 042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	865 116,00	1 291 312,63	-426 196,63
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 126,00	0,00	152 126,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 809 241,00	20 922 673,03	886 567,97

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2022

PAR DOMAINES D'INTERVENTIONS OU FONCTIONS

	Budget total	Réalisé	Dépenses moindres
LA BARROISE	443 013,00	436 358,55	6 654,45
CULTURE - MEDIATHEQUE- MUSEE- CIM	2 437 740,00	2 369 338,34	68 401,66
CAMPUS CONNECTE	41 088,00	36 677,35	4 410,65
SPORT- CENTRES NAUTIQUES	2 540 042,00	2 335 858,69	204 183,31
SOCIAL, SANTE, FAMILLE	472 118,00	424 524,58	47 593,42
AMENAGEMENT URBAIN, LOGEMENT	2 199 638,00	1 851 758,17	347 879,83
ACTIONS ECONOMIQUES	581 002,00	516 167,12	64 834,88
SERVICES RENDUS AU PUBLIC - SALUBRITE - POLICE	7 240 684,00	7 221 194,99	19 489,01
INTERETS DE LA DETTE	4 000,00	3 023,71	976,29
DOTATION AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
EPARGNE BRUTE	1 017 242,00	895 102,68	122 139,32
REVERSEMENT DE FISCALITE	4 832 674,00	4 832 668,85	5,15
TOTAL	**21 809 241,00**	**20 922 673,03**	**886 567,97**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2022 - EUROS

		Budget total	Realise	Recettes déficitaire
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000,00	111 592,82	-1 592,82
CHAPITRE 70	PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	1 478 533,00	1 381 005,39	97 527,61
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	14 889 164,00	15 368 393,38	-479 229,38
CHAPITRE 74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 727 574,00	4 822 004,01	-94 430,01
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 200,00	62 790,31	-39 590,31
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	290 270,01	-280 270,01
CHAPITRE 78	REPRISE SUR PROVISION	42 380,00	47 379,94	-4 999,94
CHAPITRE 042	OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SECTION	275 484,00	490 691,17	-215 207,17
CHAPITRE 002	REPRISE DE RESULTAT	4 419 996,98	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 976 331,98	22 574 127,03	-1 017 792,03

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2022

	Budget total	Realise	Recettes supplementaires
PRODUITS D'EXPLOITATION ET DOMAINE	1 478 533,00	1 381 005,39	97 527,61
FISCALITE DIRECTE LOCALE	6 553 345,00	6 732 204,00	-178 859,00
AUTRES RECETTES FISCALES	8 335 819,00	8 636 189,38	-300 370,38
AIDES DE L'ETAT	3 453 440,00	3 459 277,00	-5 837,00
AUTRES AIDES EXTERIEURES	1 274 134,00	1 362 727,01	-88 593,01
REMBOURSEMENTS	133 200,00	174 383,13	-41 183,13
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELLES	10 000,00	290 270,01	-280 270,01
PROVISION	42 380,00	47 379,94	-4 999,94
OPERATIONS DE TRANSFERT	275 484,00	490 691,17	-215 207,17
REPRISE DU RESULTAT	4 419 996,98		0,00
TOTAL	**25 976 331,98**	**22 574 127,03**	**-1 017 792,03**

BUDGETS
ANNEXES

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET EAU 2021

			Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)		**Budget total**	6 046 101,93	5 113 356,00		932 745,93
B)		**Reprise resultat anterieur**	1 539 555,93		1 539 555,93	
C)		**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	4 663 620,79	3 828 014,65	835 606,14	
D)		**Reste à réaliser**				
E)		**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
	E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-157 074,79			157 074,79
	E2)	**Depenses moindres de l'annee**		1 285 341,35		1 285 341,35
Fr)		**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			2 375 162,07	2 375 162,07

			Recettes D'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition du besoin	Décomposition du deficit
A)		**Budget total**	8 756 182,96	8 756 182,96		0,00
B)		**Reprise solde anterieur**	1 033 205,47		1 033 205,47	
C)		**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	3 482 508,04	3 746 715,43	-264 207,39	
D)		**Reste à réaliser**		1 026 121,73	-1 026 121,73	
E)		**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
	E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	4 240 469,45			-4 240 469,45
	E2)	**Depenses moindres de l'annee**		3 983 345,80		3 983 345,80
Fd)		**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			- 257 123,65	- 257 123,65
(Fr)- (Fd)		**Disponible net après financement de l'investissement**			2 118 038,42	2 118 038,42

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

			Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)		**Budget total**	8 448 724,67	4 763 296,00		3 685 428,67
B)		**Reprise resultat anterieur**	5 332 050,67		5 332 050,67	
C)		**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	3 436 386,78	2 904 999,34	531 387,44	
D)		**Reste à réaliser**	0,00	0,00	0,00	
E)		**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
	E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-319 712,78			319 712,78
	E2)	**Depenses moindres de l'annee**		1 858 296,66		1 858 296,66
Fr)		**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			5 863 438,11	5 863 438,11
			Recettes D'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)		**Budget total**	5 394 654,36	5 394 654,36		0,00
B)		**Reprise solde anterieur**	840 968,85		840 968,85	
C)		**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	2 311 322,43	2 489 275,72	-177 953,29	
D)		**Reste à réaliser**		586 065,52	-586 065,52	
E)		**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
	E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	2 242 363,08			-2 242 363,08
	E2)	**Depenses moindres de l'annee**		2 319 313,12		2 319 313,12
Fd)		**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			76 950,04	76 950,04
(Fr)- (Fd)		**Disponible net après financement de l'investissement**			5 940 388,15	5 940 388,15

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET ORDURES MENAGERES 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	8 053 501,63	6 492 348,00		1 561 153,63
B)	**Reprise resultat anterieur**	3 073 178,63		3 073 178,63	
C)	**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	5 674 986,02	5 603 127,35	71 858,67	
D)	**Reste à réaliser**	0,00	0,00	0,00	
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-694 663,02			694 663,02
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		889 220,65		889 220,65
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			3 145 037,30	3 145 037,30

		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	1 421 978,61	1 421 978,61		0,00
B)	**Reprise solde anterieur**	302 149,41		302 149,41	
C)	**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	567 758,98	532 275,77	35 483,21	
D)	**Reste à réaliser**	18 757,60	117 840,17	-99 082,57	
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	533 312,62			-533 312,62
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		771 862,67		771 862,67
Fd)	**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			238 550,05	238 550,05
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			3 383 587,35	3 383 587,35

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	1 957 511,00	1 957 511,00		0,00
B)	**Reprise resultat anterieur**	10 500,00		10 500,00	
C)	**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	142 008,91	8 615,71	133 393,20	
D)	**Reste à réaliser**				
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	1 805 002,09			-1 805 002,09
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		1 948 895,29		1 948 895,29
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			143 893,20	143 893,20
		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition du besoin	Décomposition du deficit
A)	**Budget total**	1 657 457,00	1 657 457,00		0,00
B)	**Reprise solde anterieur**		75 724,00	-75 724,00	
C)	**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	75 724,00	143 893,20	-68 169,20	
D)	**Reste à réaliser**			0,00	
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	1 581 733,00			-1 581 733,00
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		1 437 839,80		1 437 839,80
Fd)	**besoin de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			-143 893,20	-143 893,20
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			0,00	0,00

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET TRANSPORT 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	4 574 898,12	2 991 995,00		1 582 903,12
B)	**Reprise resultat anterieur**	1 627 811,12		1 627 811,12	
C)	**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	3 165 716,19	2 770 934,04	394 782,15	
D)	**Reste à réaliser**			0,00	
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-218 629,19			218 629,19
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		221 060,96		221 060,96
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			2 022 593,27	2 022 593,27
		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition de l'excéden	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	1 178 536,46	656 954,00		521 582,46
B)	**Reprise solde anterieur**	679 323,57		679 323,57	
C)	**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	506 368,88	580 652,05	-74 283,17	
D)	**Reste à réaliser**	0,00	22 666,99	-22 666,99	
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Recettes excedentaires de l'annee**	-7 155,99			7 155,99
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		53 634,96		53 634,96
Fd)	**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			582 373,41	582 373,41
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			2 604 966,68	2 604 966,68

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET CENTRE DES AFFAIRES 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	304 581,36	79 916,93		224 664,43
B)	**Reprise resultat anterieur**	265 581,36		265 581,36	
C)	**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	35 550,45	29 812,47	5 737,98	
D)	**Reste à réaliser**	0,00	0,00	0,00	
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	3 449,55			-3 449,55
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		50 104,46		50 104,46
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			271 319,34	271 319,34
		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition de l'excéden	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	46 116,93	60 000,00		-13 883,07
B)	**Reprise solde anterieur**	13 883,07	0,00	13 883,07	
C)	**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	905,20	0,00	905,20	
D)	**Reste à réaliser**				
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	31 328,66			-31 328,66
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		60 000,00		60 000,00
Fd)	**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			14 788,27	14 788,27
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			286 107,61	286 107,61

LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAUTAIRE 2022

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	**Budget total**	1 634 695,04	1 634 695,04		0,00
B)	**Reprise resultat anterieur**	733 414,25		733 414,25	
C)	**Realisé** (Hors reprise de résultat antérieur)	873 414,50	694 162,02	179 252,48	
D)	**Reste à réaliser**				
E)	**Explication du resultat (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	27 866,29			-27 866,29
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		940 533,02		940 533,02
Fr)	**Disponible brut avant financement de l'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			912 666,73	912 666,73

		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Décomposition du besoin	Décomposition du deficit
A)	**Budget total**	2 296 329,35	2 296 329,35		0,00
B)	**Reprise solde anterieur**		1 606 329,35	-1 606 329,35	
C)	**Realisé** (Hors reprise solde antérieur)	660 686,00	196 547,15	464 138,85	
D)	**Reste à réaliser**	0,00	0,00	0,00	
E)	**Explication du solde (A) - (B + C +D)**				
E1)	**Déficit de recettes de l'annee**	1 635 643,35			-1 635 643,35
E2)	**Depenses moindres de l'annee**		493 452,85		493 452,85
Fd)	**financement de la section d'investissement (A) - (E 1) - (E 2)**			-1 142 190,50	-1 142 190,50
(Fr)	**Disponible net après financement de l'investissement**			-229 523,77	-229 523,77
		ok	ok		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 62
Nombre de membres présents : 54 Nombre de suffrages exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0
Abstentions : 0 Date de convocation : le 23 mars 2023

Présenté par (1) , A , le Vice-Président, Mr Guyot
Trémonville, le 06 avril 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABBAS GERARD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
ACHARD EMILIE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
AUBRY ALEXANDRE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
BEAUFORT LIONEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
BENSAADI-TRAMONTANA ATIKA	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
BERNARD PATRICK	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
BERTRAND MARIE-France	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
BOUCHOT JULIETTE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
BRIAT DANIEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
BRIEY FRANCK	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
CEREDA Isabelle	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
CHARDIN JEROME	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
COLLIGNON FABRICE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
DEJAIFFE BENOIT	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
DELVERT BERNARD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
DEPREZ MARC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
EL HAOUTI FATIMA	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
ENCHERY LYDERIC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
FAYS MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
FILLON GERARD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FLEURANT LUC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	

FRANZ SEBASTIEN	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GALOPIN CHRISTOPHE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
GATINOIS FRANCOIS	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GERARD PHILIPPE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
GILLET SYLVAIN	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GUERQUIN ELISABETH	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GUYOT JEAN-MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HACQUIN BENOIT	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HAUET ALAIN	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HIBOUR ATISSAR	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HORNBERGER MARIE-JOSEE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
JOLLY Sylvie	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
JOLY MARTINE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
JOURON FRANCIS	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
KNAVIE LOUP	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
KUBANY Séverine	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
LAGABE MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
LEMOINE JEAN-PAUL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MAYEUR CELINE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MICHEL GERALD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MIDON JEAN-CLAUDE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MOLET ANNE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
NAVELOT MARIE-FRANCOISE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
NICOLAS SERGE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
OBARA JEAN-LUC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PANCHER BERTRAND	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
PICHON PIERRE-ETIENNE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
PLATINI NATHALIE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
RAULOT MATHIAS	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
REGNIER JEAN-PAUL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
REMOND VINCENT	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
RIEBEL MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
ROUSSELOT MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
SIMON EMMANUELLE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
SUGG DIDIER	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
VARINOT FABRICE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
VARNIER Cathie	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
VERLANT FREDERIC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
VIARD MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
VUILLAUME HERVE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
YUNG ANTHONY	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	20 922 673,03		20 922 673,03		20 922 673,03
RECETTES (R)	22 574 127,03	4 419 996,98	26 994 124,01		26 994 124,01
Résultat ordonnateur (R) - (D)	1 651 454,00	4 419 996,98	6 071 450,98 **(1)**		6 071 450,98

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	2 595 540,41		2 595 540,41	1 772 305,03	4 367 845,44
RECETTES (R)	2 987 931,73	2 338 281,60	5 326 213,33	881 285,90	6 207 499,23
Résultat (R) - (D)	392 391,32	2 338 281,60	2 730 672,92 **(2)**	-891 019,13	1 839 653,79

Besoin financier de la section d'investissement -1 839 653,79
Si besoin négatif alors capacité de financement

Besoin de la section d'investissement au 1068 0,00
(3)

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	2 043 845,32	6 758 278,58	8 802 123,90	-891 019,13	7 911 104,77

compte 1068 en N+1 0,00
Reprise du résultat au 002 6 071 450,98
(4)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	2 904 999,34		2 904 999,34	0,00	2 904 999,34
RECETTES (R)	3 436 386,78	5 332 050,67	8 768 437,45	0,00	8 768 437,45
Résultat ordonnateur (R) - (D)	531 387,44	5 332 050,67	5 863 438,11 **(1)**	0,00	5 863 438,11

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	2 489 275,72		2 489 275,72	586 065,52	3 075 341,24
RECETTES (R)	2 311 322,43	840 968,85	3 152 291,28		3 152 291,28
Résultat (R) - (D)	-177 953,29	840 968,85	663 015,56 **(2)**	-586 065,52	76 950,04

Besoin financier de la section d'investissement	-76 950,04
Si besoin négatif alors capacité de financement	
Besoin de la section d'investissement au 1068	0,00 **(3)**

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	353 434,15	6 173 019,52	6 526 453,67	-586 065,52	5 940 388,15

compte 1068 en N+1	0,00
reprise resultat comptable 002	5 863 438,11
	(4)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE EAU

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	3 828 014,65		3 828 014,65		3 828 014,65
RECETTES (R)	4 663 620,79	1 539 555,93	6 203 176,72		6 203 176,72
Résultat ordonnateur (R) - (D)	835 606,14	1 539 555,93	2 375 162,07 **(1)**	0,00	2 375 162,07

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	3 746 715,43		3 746 715,43	1 026 121,73	4 772 837,16
RECETTES (R)	3 482 508,04	1 033 205,47	4 515 713,51		4 515 713,51
Résultat (R) - (D)	-264 207,39	1 033 205,47	768 998,08 **(2)**	-1 026 121,73	-257 123,65

Besoin financier de la section d'investissement 257 123,65

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	571 398,75	2 572 761,40	3 144 160,15	-1 026 121,73	2 118 038,42

compte 1068 257 123,65 **(3)**

reprise resultat comptable 002 2 118 038,42 **(4)**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	8 615,71		8 615,71		8 615,71
RECETTES (R)	142 008,91	10 500,00	152 508,91		152 508,91
Résultat ordonnateur (R) - (D)	133 393,20	10 500,00	143 893,20 **(1)**	0,00	143 893,20

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	143 893,20	75 724,00	219 617,20		219 617,20
RECETTES (R)	75 724,00		75 724,00		75 724,00
Résultat (R) - (D)	-68 169,20	-75 724,00	-143 893,20 **(2)**	0,00	-143 893,20

Besoin financier de la section d'investissement 143 893,20
Si besoin négatif alors capacité de financement
Besoin bugetaire de la section d'investissement cpte 023

Besoin de la section d'investissement au 1068 143 893,20
(3)

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	65 224,00	-65 224,00	0,00	0,00	0,00

compte 1068 en N+1 143 893,20
reprise resultat comptable 002 0,00
(4)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE ORDURE MENAGERE

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	5 603 127,35		5 603 127,35		5 603 127,35
RECETTES (R)	5 674 986,02	3 073 178,63	8 748 164,65		8 748 164,65
Résultat ordonnateur (R) - (D)	71 858,67	3 073 178,63	3 145 037,30 **(1)**	0,00	3 145 037,30

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	532 275,77		532 275,77	117 840,17	650 115,94
RECETTES (R)	567 758,98	302 149,41	869 908,39	18 757,60	888 665,99
Résultat (R) - (D)	35 483,21	302 149,41	337 632,62 **(2)**	-99 082,57	238 550,05

Besoin financier de la section d'investissement -238 550,05

Besoin bugetaire de la section d'investissement cpte 023

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	107 341,88	3 375 328,04	3 482 669,92	-99 082,57	3 383 587,35

compte 1068 0,00 **(3)**

reprise resultat comptable 002 3 145 037,30 **(4)**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	2 770 934,04		2 770 934,04	0,00	2 770 934,04
RECETTES (R)	3 165 716,19	1 627 811,12	4 793 527,31	0,00	4 793 527,31
Résultat ordonnateur (R) - (D)	394 782,15	1 627 811,12	2 022 593,27 **(1)**	0,00	2 022 593,27

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	580 652,05		580 652,05	22 666,99	603 319,04
RECETTES (R)	506 368,88	679 323,57	1 185 692,45		1 185 692,45
Résultat (R) - (D)	-74 283,17	679 323,57	605 040,40 **(2)**	-22 666,99	582 373,41

Besoin financier de la section d'investissement -582 373,41
Si besoin négatif alors capacité de financement

Besoin de la section d'investissement au 1068 0,00
(3)

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	320 498,98	2 307 134,69	2 627 633,67	-22 666,99	2 604 966,68

compte 1068 en N+1 0,00
reprise resultat comptable 002 2 022 593,27
(4)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET ANNEXE CENTRE DES AFFAIRES

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	29 812,47		29 812,47	0,00	29 812,47
RECETTES (R)	35 550,45	265 581,36	301 131,81	0,00	301 131,81
Résultat ordonnateur (R) - (D)	5 737,98	265 581,36	271 319,34 **(1)**	0,00	271 319,34

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	0,00		0,00		0,00
RECETTES (R)	905,20	13 883,07	14 788,27	0,00	14 788,27
Résultat (R) - (D)	905,20	13 883,07	14 788,27 **(2)**	0,00	14 788,27

Besoin financier de la section d'investissement -14 788,27
Si besoin négatif alors capacité de financement

Besoin de la section d'investissement au 1068 0,00
(3)

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	6 643,18	279 464,43	286 107,61	0,00	286 107,61

compte 1068 en N+1 0,00
reprise resultat comptable 002 271 319,34
(4)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2022

BUDGET LOTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Résultat reporté N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	694 162,02		694 162,02		694 162,02
RECETTES (R)	873 414,50	733 414,25	1 606 828,75		1 606 828,75
Résultat ordonnateur (R) - (D)	179 252,48	733 414,25	912 666,73 **(1)**	0,00	912 666,73

INVESTISSEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
DEPENSES (D)	196 547,15	1 606 329,35	1 802 876,50		1 802 876,50
RECETTES (R)	660 686,00		660 686,00		660 686,00
Résultat (R) - (D)	464 138,85	-1 606 329,35	-1 142 190,50 **(2)**	0,00	-1 142 190,50

Besoin financier de la section d'investissement	1 142 190,50
Besoin bugetaire de la section d'investissement cpte 02	0,00

CUMUL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Nature	Mandats et titres émis (A)	Solde d'exécution N -1 (B)	Cumul (A) + (B)	Restes à réaliser (C)	Cumul (A)+(B)+(C)
Résultat comptable	643 391,33	-872 915,10	-229 523,77	0,00	-229 523,77

compte 1068	0,00 **(3)**
reprise resultat comptable 002	912 666,73 **(4)**

SOMMAIRE-ANNEXE 1

BUDGET PRINCIPAL Page 2

- VUE SCHEMATIQUE Page 3 à 6
- SECTION D INVESTISSEMENT Page 7
  - Dépenses Page 8 à 17
  - Recettes Page 18
- SECTION DE FONCTIONNEMENT Page 19
  - Dépenses Page 20 et 21
  - Recettes Page 22 et 23
  - Recettes par domaine d'intervention Page 24

BUDGETS ANNEXES Page 25

- Eau Page 26
- Assainissement Page 27
- Ordures ménagères Page 28
- Bâtiment industriel Page 29
- Transport Page 30
- Centre des affaires Page 31
- Lotissement communautaire Page 32

BUDGET
PRINCIPAL

ANNEXE I : BUDGET PRIMITIF 2023 - VUE SCHEMATIQUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES

	BP	REPORT	Total
EQUIPEMENT BRUT	3 646 988,00	920 142,78	4 567 130,78
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	1 246 512,00	852 162,25	2 098 674,25
OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00		400 000,00
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	265 441,00		265 441,00
REM. DE LA DETTE	62 500,00		62 500,00
REGULARISATION TITRE ANTERIEUR	0,00		0,00
PARTICIPATION	0,00		0,00
PRÊT FONDS DE RESISTANCE	0,00		0,00
TOTAL hors reprise solde d'investissement	*5 621 441,00*	*1 772 305,03*	*7 393 746,03*
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL GENERAL	5 621 441,00	1 772 305,03	7 393 746,03

RECETTES

	BP	REPORT	Total
SUBVENTIONS D EQUIPEMENT RECUES	864 120,00	863 438,40	1 727 558,40
			0,00
EMPRUNT	0,00		0,00
OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00		
DOTATIONS ET AUTRES *(fctva,cessions)*	810 000,00		
EPARGNE BRUTE	1 302 667,21		
(1 038 494) amortissement (264 173) virement			
PRODUIT CESSION DES IMMEUBLES	405 000,00		
PRÊT FONDS DE RESISTANCE	0,00	*17 847,50*	
TOTAL hors reprise solde d'investissement	*3 781 787,21*	*881 285,90*	*4 663 073,11*
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	*2 730 672,92*		*2 730 672,92*
TOTAL GENERAL	6 512 460,13	881 285,90	7 393 746,03

FONCTIONNEMENT

CHARGES D'ACTIVITE à CARACTERE GENERAL	4 536 826,00 (4 011 767) *	
FRAIS DE PERSONNEL	7 616 497,00 (7 491 160) *	
ATTENUATION DE PRODUITS	4 763 479,00 (4 733 990) *	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	4 375 092,00 (3 737 858) *	
CHARGES FINANCIERES	40 408,00 (4 000) *	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 (441 000) *	
EPARGNE BRUTE (1 038 494) amortissement (264 173) virement	1 302 667,21 (899 786) *	
TOTAL GENERAL ( )* Année 2022	22 637 969,21 (21 319 581) *	

		Dont financé sur exédent
ATTENUATION DE CHARGES	81 980,00 (110 000) *	
PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	1 340 930,00 (1 478 533) *	164 936,00
IMPOTS ET TAXES	15 434 733,00 (14 895 731) *	
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	4 770 265,35 (4 727 574) *	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	71 147,00 (23 200) *	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 (0) *	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	265 441,00 (265 441) *	
TOTAL HORS REPRISE DE RESULTAT	*21 964 496,35* (21 500 479) *	*164 936,00*
RESULTAT REPORTE	*6 071 450,98* (4 419 997) *	
TOTAL GENERAL	28 035 947,33 (25 920 476) *	164 936,00

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION
BUDGET PRIMITIF (hors report et solde d'investissement)

Sens			Dépenses BP 2023						TOTAL	Recettes BP 2023						TOTAL
Chapitre			040	041	16	20	204	21	23		021	024	040	041	10	13	
01	- Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	######	400 000	62 500	7 000				734 941	264 585	405 000	1 038 082	400 000	810 000		2 917 667
020	- Administration générale de la collectivité	AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE						1 100		1 100							
020	- Administration générale de la collectivité	FINANCES				6 000		5 940		11 940							
020	- Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE						69 230		69 230							
020	- Administration générale de la collectivité	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC						10 400		10 400						5 600	5 600
020	- Administration générale de la collectivité	PAS DE GESTIONNAIRE						14 040		14 040							
020	- Administration générale de la collectivité	RESSOURCES HUMAINES						8 550		8 550							
022	- Information, communication, publicité	COMMUNICATION						500		500							
022	- Information, communication, publicité	PAS DE GESTIONNAIRE						460		460							
028	- Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028						30 000		30 000							
031	- Assemblée délibérante	PAS DE GESTIONNAIRE						980		980							
12	- Incendie et secours	SDIS								0							
23	- Enseignement supérieur	CAMPUS CONNECTE								0							
30	- Services communs	CULTURE						230		230							
30	- Services communs	SPORTS						2 830		2 830							
311	- Activités artistiques, actions et manifestations c	CIM						27 078		27 078							
311	- Activités artistiques, actions et manifestations c	CLEM						2 030		2 030							
313	- Bibliothèques, médiathèques	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS				1 800		375 620	525 000	902 420						55 000	55 000
313	- Bibliothèques, médiathèques	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE						37 970		37 970						13 500	13 500
314	- Musées	MUSEE BARROIS						88 020		88 020						33 600	33 600
314	- Musées	PAS DE GESTIONNAIRE						230		230							
314	- Musées	RESERVES								0							
316	- Théâtres et spectacles vivants	SALLE LA BARROISE						230		230							
321	- Salles de sport, gymnases	COTE SAINTE CATHERINE						5 200		5 200							
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE BRADFER				150 000		500		150 500							
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE LEO LAGRANGE						20 200		20 200							
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE TRONVILLE						2 700		2 700							
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE VERNET								0							
321	- Salles de sport, gymnases	POLE TENNIS SAINTE CATHERINE						200		200							
322	- Stades	COTE SAINTE CATHERINE						24 000		24 000							
322	- Stades	STADE JEAN BERNARD						35 200		35 200							
323	- Piscines	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC						24 900		24 900							
323	- Piscines	PISCINE LIGNY EN BARROIS						13 200		13 200							
410	- Services communs	POLITIQUE SANTE				26 690				26 690							
414	- Dispensaires et autres établissements sanitaires	MAISON DE SANTE BAR LE DUC				200 000		6 000	259 700	465 700							
510	- Services communs	URBANISME						2 490		2 490							
515	- Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE				44 540				44 540						46 220	46 220
52	- Politique de la ville	PAS DE GESTIONNAIRE						730		730							
554	- Aire d'accueil des gens du voyage	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC														450 000	450 000
554	- Aire d'accueil des gens du voyage	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL				230 000		530 000		760 000							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2				14 400				14 400							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS				1 200				1 200							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE				100 000	1 239 012	40 000		1 379 012						49 000	49 000
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC				3 600				3 600							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PRAYE LONGEVILLE				2 400		3 600		6 000							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	SALVANGES POUTOTS BAR LE DUC				23 100		7 200		30 300							
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	TROIS FONTAINES ROBERT ESPAGNE															
633	- Développement touristique	CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC						9 000		9 000							
633	- Développement touristique	CAMPING ET HALTE FLUVILE LIGNY EN BARROIS						2 000		2 000							
633	- Développement touristique	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC					7 500	10 000		17 500							
731	- Politique de l'eau	GEMAPI				96 000		127 000		223 000						158 400	158 400
734	- Eaux pluviales	PAS DE GESTIONNAIRE				90 000		326 600		416 000						52 800	52 800
Total			######	400 000	62 500	996 730	1 246 512	1 865 558	784 700	5 621 441	264 585	405 000	1 038 082	400 000	810 000	864 120	3 781 787

SECTION FONCTIONNEMENT PAR FONCTION
BUDGET PRIMITIF

Sens			D								R								
Chapitre (Code)			011	012	014	023	042	65	66	67	TOTAL	002	013	042	70	73	74	75	TOTAL	Coût net
01	- Opérations non ventilables	PAS DE GESTIONNAIRE	2 000		4 763 479	264 173	1 038 494	6 500	40 408	3 000	6 118 054	6 071 451		265 441		15 399 733	4 208 167		25 944 792	19 826 738
020	- Administration générale de la collectivité	AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	1 599	194 823							196 422								0	-196 422
020	- Administration générale de la collectivité	FINANCES	38 557	423 385				32 600			494 542								0	-494 542
020	- Administration générale de la collectivité	INFORMATIQUE	97 945	308 452				80 850			477 247								0	-477 247
020	- Administration générale de la collectivité	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	30 000								30 000						24 000		24 000	-6 000
020	- Administration générale de la collectivité	NETTOYAGE		17 468							17 468								0	-17 468
020	- Administration générale de la collectivité	PAS DE GESTIONNAIRE	509 632	1 094 974				37 139			1 641 745				392 000			1 800	393 800	-1 247 945
020	- Administration générale de la collectivité	RESSOURCES HUMAINES	89 411	538 872				2 300			630 583						1 500		1 500	-629 083
020	- Administration générale de la collectivité	SERVICE BATIMENT FONCT 020 LIÉE AU PERSONNEL		58 840							58 840								0	-58 840
021	- Personnel non ventilé	PAS DE GESTIONNAIRE									0		81 980						81 980	81 980
022	- Information, communication, publicité	COMMUNICATION	72 071	75 228				120			147 419				34 000				34 000	-113 419
028	- Autres moyens généraux	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	20 810								20 810								0	-20 810
031	- Assemblée délibérante	PAS DE GESTIONNAIRE	3 533	140 879				312 090			456 502				52 000				52 000	-404 502
10	- Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE	12 000								12 000								0	-12 000
11	- Police, sécurité, justice	FOURRIERE ANIMALE	43 200								43 200								0	-43 200
11	- Police, sécurité, justice	FOURRIERE VEHICULES	7 200								7 200				2 000				2 000	-5 200
12	- Incendie et secours	SDIS		6 000				1 381 065			1 387 065								0	-1 387 065
23	- Enseignement supérieur	CAMPUS CONNECTE	7 126	22 500							29 626								0	-29 626
30	- Services communs	CULTURE	54 222	174 505							228 727				96 000				96 000	-132 727
30	- Services communs	SPORTS	5 676	664 822				5 000			675 498				79 200				79 200	-596 298
311	- Activités artistiques, actions et manifestations c	CIM	96 293	876 877				6 292			979 462				100 000		85 000		185 000	-794 462
311	- Activités artistiques, actions et manifestations c	CLEM	21 720								21 720				12 000				12 000	-9 720
311	- Activités artistiques, actions et manifestations c	CONTRAT TERRITORIAL EDUCATION ARTISTIQUE	74 764					2 130			76 894						71 403		71 403	-5 491
313	- Bibliothèques, médiathèques	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	373 770	529 367				6 907			909 044				13 000		3 868		16 868	-892 176
313	- Bibliothèques, médiathèques	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	56 788	82 798				474			140 058				2 000				2 000	-138 058
314	- Musées	MUSEE BARROIS	95 189	211 252				948			307 389				1 500		4 500		6 000	-301 389
315	- Services d'archives	PAS DE GESTIONNAIRE	280	41 858							42 138								0	-42 138
316	- Théâtres et spectacles vivants	SALLE LA BARROISE	361 271	190 432							551 703				50 000				50 000	-501 703
321	- Salles de sport, gymnases	COTE SAINTE CATHERINE	104 055								104 055						9 030		9 030	-95 025
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE BRADFER	33 811								33 811						9 450		9 450	-24 361
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE LEO LAGRANGE	64 363								64 363						5 916		5 916	-58 447
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE TRONVILLE	39 111								39 111								0	-39 111
321	- Salles de sport, gymnases	GYMNASE VERNET	68 622								68 622						5 916		5 916	-62 706
321	- Salles de sport, gymnases	POLE TENNIS SAINTE CATHERINE	44 500								44 500								0	-44 500
322	- Stades	COTE SAINTE CATHERINE	79 085								79 085								0	-79 085
322	- Stades	STADE JEAN BERNARD	97 400								97 400								0	-97 400
323	- Piscines	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	420 555	579 363				5 292			1 005 210				170 000				170 000	-835 210
323	- Piscines	PISCINE LIGNY EN BARROIS	295 136	337 019				2 559			634 714				70 000				70 000	-564 714
338	- Autres activités pour les jeunes	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	200								200						22 989		22 989	22 789
410	- Services communs	POLITIQUE SANTE	26 757	59 661							86 418				4 230		0		4 230	-82 188
414	- Dispensaires et autres établissements sanitaires	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	8 500								8 500							7 000	7 000	-1 500
414	- Dispensaires et autres établissements sanitaires	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	27 500								27 500							62 347	62 347	34 847
420	- Services communs	NETTOYAGE		9 772							9 772								0	-9 772
420	- Services communs	PAS DE GESTIONNAIRE		167 510				1 380 121			1 547 631								0	-1 547 631
4214	- Adolescence	ACCUEIL DES JEUNES						8 350			8 350								0	-8 350
510	- Services communs	URBANISME	34 275	325 933				4 000			364 208				100 000				100 000	-264 208
515	- Opérations d'aménagement	HABITAT	243 700					141 000			384 700						207 476		207 476	-177 224
515	- Opérations d'aménagement	PAS DE GESTIONNAIRE	11 000								11 000								0	-11 000
52	- Politique de la ville	PAS DE GESTIONNAIRE	29 321	157 360							186 681						19 000		19 000	-167 681
554	- Aire d'accueil des gens du voyage	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	2 400	19 622							22 022								0	-22 022
554	- Aire d'accueil des gens du voyage	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	120 300	19 622							139 922				15 000		13 000		28 000	-111 922
554	- Aire d'accueil des gens du voyage	GRAND PASSAGE	32 700								32 700				1 500				1 500	-31 200
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	ANNONCIADES LIGNY	2 300								2 300								0	-2 300
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	43 260								43 260								0	-43 260
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS	11 900								11 900								0	-11 900
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	183 666	213 640				632 959			1 030 265				80 500	35 000	41 250		156 750	-873 515
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	29 600								29 600								0	-29 600
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PRAYE LONGEVILLE	2 450								2 450								0	-2 450
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	SALVANGES POUTOTS BAR LE DUC	12 850								12 850								0	-12 850
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	TROIS FONTAINES ROBERT ESPAGNE	7 000								7 000								0	-7 000
633	- Développement touristique	CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC	74 704								74 704				18 000				18 000	-56 704

Sens		D								TOTAL	R							TOTAL	Coût net
Chapitre (Code)		011	012	014	023	042	65	66	67		002	013	042	70	73	74	75		
633 - Développement touristique	CAMPING ET HALTE FLUVILE LIGNY EN BARROIS	83 510								83 510				11 000				11 000	-72 510
633 - Développement touristique	HALTE FLUVIALE FAINS	3 600								3 600								0	-3 600
633 - Développement touristique	LA SUZANNE CHEMIN DE FER HISTORIQUE CFHVS	2 000								2 000								0	-2 000
633 - Développement touristique	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	34 340					304 000			338 340								0	-338 340
731 - Politique de l'eau	GEMAPI	35 900	43 105							79 005						12 800		12 800	-66 205
734 - Eaux pluviales	PAS DE GESTIONNAIRE	105 000	33 954							138 954				7 000		25 000		32 000	-106 954
76 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des	PAS DE GESTIONNAIRE	12 400					20 000			32 400								0	-32 400
78 - Autres actions	PAS DE GESTIONNAIRE	14 000								14 000								0	-14 000
846 - Viabilité hivernale et aléas climatiques	PAS DE GESTIONNAIRE	30 000								30 000				30 000				30 000	0
Total		4 536 828	7 819 893	4 763 479	264 173	1 038 494	4 371 696	48 408	3 000	22 637 969	6 071 451	81 980	265 441	1 340 930	15 434 733	4 770 265	71 147	28 035 947	

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ACTIVITE

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	AMORTISSEMENT - CHAPITRE 040	265 441,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	OPERATIONS PATRIMONIALES - CHAPITRE 041	400 000,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	62 500,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'INSERTION	7 000,00	-
		SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***734 941,00***	-
TOTAL 01 OPÉRATIONS NON VENTILABLE				**734 941,00**	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	1 PORTABLE BUREATIQUE + STATION	1 100,00	-
		SOUS TOTAL AFFAIRES JURIQUES COMMANDE PUBLIQUE		***1 100,00***	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE STATION 2 ECRANS NOUVEAU POSTE INVE	1 340,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE +STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE 17POUCES + STATIO INFO PRÊT	1 300,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE+ STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE+ STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	INTERFACE OMEGA CIRIL LICENCES CIRL	4 000,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	FINANCES	INTERFACE OMEGA CIRIL LICENCES OMEGA	2 000,00	-
		SOUS TOTAL FINANCES		***11 940,00***	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE CA INFO PRET	900,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	1SMARTPHONE	230,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	EVOLUTION TELEPHONIE IPBX + CENTRE DE CONTACT	53 000,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	IPBX + CENTRE DE CONTACT DEPLOIEMENT	-	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	RENOUVELLEMENT ONDULEURS SALLE PRA	6 000,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	RENOUVELLEMNT SWITCH SALLE PRA	8 000,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	INFORMATIQUE	SOLDE CONVENTION LOSANGE 2022 ET 2023 SUITE AVENANT 1	-	87 450,00
		SOUS TOTAL INFORMATIQUE		***69 230,00***	***87 450,00***
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	1 PC SURF INTERNET ECRAN	720,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	3 PC SURF INTERNET ECRANS ET WEBCAMS	2 310,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	3 TELEPHONES IP FIXES	570,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	4 000,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	BORNE WIFI SXITCH FILTRAGE ET SECURITE INTERNET	2 800,00	-
		SOUS TOTAL MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC		***10 400,00***	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC FIXE + 1 ECRAN SYNDICAT	870,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC PORTABLE + STATION + ECRANS DGS	1 740,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC PORTABLE BUREAUTIQUE 17P + STATION ACCUEIL	1 250,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC SURF INTERNET + ECRAN CAS	720,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	-	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	-	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE BUREATIQUE + STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	1 100,00	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 STATION ACCUEIL	-	-

Fonction	Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
			Montant	Montant
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	200,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	Fourniture et pose stores - 5 bureaux service RH	-	1 996,92
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 500,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	MOBILIER	5 560,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	RENOVATION PARQUET HOTEL COMMUNAUTAIRE PS 2022A71	-	9 283,20
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***14 040,00***	***11 280,12***
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION +1 ECRAN 27 P	1 300,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	1 100,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	2 ECRANS 27 POUCES	400,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	Fauteuil ergonomique synchrone	-	263,00
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	HORAIRE VARIABLE LICENCES LOGICIEL	-	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	HORAIRE VARIABLE BADGEUSES	-	-
020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	RESSOURCES HUMAINES	MOBILIER	1 750,00	-
	SOUS TOTAL RESSOURCES HUMAINES		***8 550,00***	***263,00***
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			**115 260,00**	**98 993,12**
022 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	COMMUNICATION	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	
022 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	COMMUNICATION	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	500,00	-
022 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	COMMUNICATION	MOBILIER	-	-
	SOUS TOTAL COMMUNICATION		***500,00***	-
022 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	460,00	-
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***460,00***	-
022 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ			**460,00**	-
028 - AUTRES MOYENS GÉNÉRAUX	BATIMENTS DIVERS FONCTION 028	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30 000,00	-
	SOUS TOTAL BATIMENTS DIVERS FONCTION 028		***30 000,00***	-
028 AUTRES MOYENS GÉNÉRAUX			**30 000,00**	-
031 - ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PC FIXE BUREAUTIQUE REMPLACEMENT CA-ELU-12	750,00	-
031 - ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	230,00	-
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***980,00***	-
031 ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE			**980,00**	-
23 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CAMPUS CONNECTE	1 SMARTPHONE	-	-
23 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CAMPUS CONNECTE	FONDS DE CONCOURS TRAVAUX CAMPUS CONNECTE	-	10 138,72
23 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CAMPUS CONNECTE	MOBILIER CAMPUS CONNECTE	-	-
	SOUS TOTAL CAMPUS CONNECTÉ		-	***10 138,72***
23 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			-	**10 138,72**
30 - SERVICES COMMUNS	CULTURE	1 SMARTPHONE	230,00	-
	SOUS TOTAL CULTURE		***230,00***	-
30 - SERVICES COMMUNS	SPORTS	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	1 100,00	-
30 - SERVICES COMMUNS	SPORTS	1 SMARTPHONE	230,00	-
30 - SERVICES COMMUNS	SPORTS	MOBILIER	1 500,00	-
	SOUS TOTAL SPORTS		***2 830,00***	-
30 SERVICES COMMUNS			**3 060,00**	-

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CIM	1 PC FIXE + 1 ECRAN CA CIM	870,00	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CIM	1 STATION ACCUEIL	100,00	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CIM	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	10 100,00	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CIM	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 100,00	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CIM	BATIMENTS PUBLICS	13 908,00	-
		SOUS TOTAL CIM		***27 078,00***	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CLEM	1 SMARTPHONE	230,00	-
311	- ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTAT	CLEM	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 800,00	-
		SOUS TOTAL CLEM		***2 030,00***	-
311	**ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTTAIONS**			**29 108,00**	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	2 cartes mémoire d'extension pour consoles de jeu	920,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	5 liseuses	1 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	AMENAGEMENT DE POSTE	-	1 981,20
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 700,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Automatisation	91 500,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Blocs de 4 sections de rayonnage + option serre li vres	-	9 190,60
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Boîte de retour	5 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	205 500,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Etagères post sinistre	-	3 800,00
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	525 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	LAVE LINGE	-	442,91
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	LECTEUR D INVENTAIRE MOBILE	-	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	LECTEUR D INVENTAIRE MOBILE LICENCES SIP2	1 800,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	MARCHE 2022 04 MOE TRAVAUX REMISE EN ETAT LOCAUX MEDIATHEQUE	-	31 388,61
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	MOBILIER	60 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	MOBILIER : 2 BUREAUX, 2 CAISSONS, 2 ÉTAGÈRES MOBIL	-	3 790,00
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Mobilier salle de pause:meuble bas et table (sui	-	1 380,00
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	REMPLACEMENT DISJONCTEUR MEDIATHEQUE SUITE SINISTRE	-	6 130,80
		SOUS TOTAL MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS		***902 420,00***	***58 104,12***
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	1 PC FIXE VESA + 1 ECRAN CCO	870,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	1 PORTABLE BUREAUTIUQE + STATION CCO	1 100,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	Automatisation	18 500,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	10 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	Bac à DVD	2 500,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	Boîte de retour	5 000,00	-
		SOUS TOTAL MÉDIATHÈQUE JEAN JEANNE HUSTACHE		***37 970,00***	-
313	**BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES**			**940 390,00**	**58 104,12**
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	1 PC FIXE + 1 ECRN CA MUSEE	870,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	1 PORTABLE BUREAUTIQUE FORMATION	900,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	1 STATION ACCUEIL AUTOALIMENTEE BUREAU 3	200,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	700,00	-

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	Aspirateur à filtre	-	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	Humidificateur	900,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	MARCHE 2018 28 MOE RENOVATION DU MUSEE BARROIS A BAR LE DUC	-	115 470,00
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	Matériel chantier de récolement	83 350,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	Matériel chantier de récolement (hors marché)	1 100,00	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	Restauration d'une oeuvre MNR	-	-
		SOUS TOTAL MUSEE BARROIS		***88 020,00***	***115 470,00***
314	- MUSÉES	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	230,00	-
		SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***230,00***	-
314 MUSÉES				**88 250,00**	**115 470,00**
316	- THÉÂTRES ET SPECTACLES VIVANTS	SALLE LA BARROISE	1 SMARTPHONE	230,00	-
316	- THÉÂTRES ET SPECTACLES VIVANTS	SALLE LA BARROISE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
316	- THÉÂTRES ET SPECTACLES VIVANTS	SALLE LA BARROISE	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	-	-
		SOUS TOTAL SALLE LA BARROISE		***230,00***	-
316 THÉÂTRES ET SPECTACLES VIVANTS				**230,00**	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	COTE SAINTE CATHERINE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 200,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	COTE SAINTE CATHERINE	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	2 000,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	COTE SAINTE CATHERINE	TABLEAU AFFICHAGE MULTISPORTS A LEDS GYMNASE SAINTE CATHERIN	-	5 858,40
		SOUS TOTAL COTE SAINTE CATHERINE		***5 200,00***	***5 858,40***
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE BRADFER	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	500,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE BRADFER	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE BRADFER	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	-	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE BRADFER	FRAIS D'ETUDES	150 000,00	-
		SOUS TOTAL GYMNASE BRADFER		***150 500,00***	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE LEO LAGRANGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE LEO LAGRANGE	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENTS PUBLICS	200,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE LEO LAGRANGE	P5-ADOUCISSEUR ECS - GYM LEO LAGRANGE	-	3 164,02
		SOUS TOTAL GYMNASE LEO LAGRANGE		***20 200,00***	***3 164,02***
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE TRONVILLE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 500,00	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE TRONVILLE	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	1 200,00	-
		SOUS TOTAL GYMNASE TRONVILLE		***2 700,00***	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE VERNET	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	GYMNASE VERNET	REFECTION SOL PARTIE SOUS TRIBUNES GYMNASE VERNET LIGNY EN B	-	5 322,24
		SOUS TOTAL GYMNASE VERNET		-	***5 322,24***
321	- SALLES DE SPORT, GYMNASES	POLE TENNIS SAINTE CATHERINE	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	200,00	-
		SOUS TOTAL PÔLE TENNIS SAINTE CATHERINE		***200,00***	-
321 SALLES DE SPORT, GYMNASES				**178 800,00**	**14 344,66**
322	- STADES	COTE SAINTE CATHERINE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
322	- STADES	COTE SAINTE CATHERINE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	24 000,00	-
322	- STADES	COTE SAINTE CATHERINE	PS 2022A52 TONDEUSE GR2120S KUBOTA STADE SAINTE CATHERINE	-	10 582,44
		SOUS TOTAL CÔTE SAINTE CATHERINE		***24 000,00***	***10 582,44***
322	- STADES	STADE JEAN BERNARD	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 600,00	-

Fonction	Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
			Montant	Montant
322 - STADES	STADE JEAN BERNARD	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-
322 - STADES	STADE JEAN BERNARD	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	33 600,00	-
322 - STADES	STADE JEAN BERNARD	REMPLACEMENT MENUISERIES LOGEMENT STADE J. BERNARD	-	24 158,20
	SOUS TOTAL STADE JEAN BERNARD		***35 200,00***	***24 158,20***
322 STADES			**59 200,00**	**34 740,64**
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION	900,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	1 PORTABLE BUREATIQUE + STATION TELETRAVIL	1 100,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	1 PORTABLE BUREAUTIQUE + STATION CNBLD TECH	1 100,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	AUTOLAVEUSE	-	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	11 000,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	Afficheur Températures	-	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	HORANET PISCINE LIGNY ET BLD	-	3 975,60
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	INSTALLATION SURPRESSEUR EF GENERALE PISCINE BAR LE DUC - PS	-	16 103,40
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	MONOBROSSE	1 500,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	Niveaux d'eau des bacs tampons	7 200,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	OPTIMISATION ENERGETIQUE PAR PROGRAMATION HORAIRE	2 100,00	-
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	P5-REQUALIFICATION CTA - PISCINE BLD	-	12 974,40
323 - PISCINES	CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC	TVX COMPLEMENTAIRE PISCINE BLD-VANNE COUPURE	-	2 480,28
	SOUS TOTAL CENTRE NAUTIQUE BAR LE DUC		***24 900,00***	***35 533,68***
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	1 PORTABLE BUREATIQUE + STATION	1 100,00	-
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	AUTOLAVEUSE	3 500,00	-
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	2 500,00	-
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	Aquabike (2)	4 000,00	-
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	HORANET PISCINE LIGNY ET BLD	-	3 975,60
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	OPTIMISATION ENERGETIQUE PAR PROGRAMATION HORAIRE	2 100,00	-
323 - PISCINES	PISCINE LIGNY EN BARROIS	PORTES METALLIQUES ACCES BASSINS	-	4 536,00
	SOUS TOTAL PISCINE LIGNY EN BARROIS		***13 200,00***	***8 511,60***
323 PISCINES			**38 100,00**	**44 045,28**
410 - SERVICES COMMUNS	POLITIQUE SANTE	AMENAGEMENT DE POSTE	-	3 024,00
410 - SERVICES COMMUNS	POLITIQUE SANTE	FRAIS D'ETUDES	26 690,00	-
	SOUS TOTAL POLITIQUE SANTÉ		***26 690,00***	***3 024,00***
410 SERVICES COMMUNS			**26 690,00**	**3 024,00**
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	6 000,00	-
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	CONSTRUCTIONS	259 700,00	-
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	CONTRÔLE TECHNIQUE BÂTIMENT MODULAIRE COTE SAINTE CATHERINE	-	720,00
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	FRAIS D'ETUDES	200 000,00	-
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	LEVE TOPOGRAPHQUE MAISON SANTE BAR LE DUC	-	3 960,00
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	MARCHE 2021 04 BATIMENT MODULAIRE TEMPORAIRE CABINET MEDICAL	-	4 932,65
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MAISON DE SANTE BAR LE DUC	MARCHE 2022 08 MOE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE BD FLA	-	56 040,00
	SOUS TOTAL MAISON DE SANTÉ BAR LE DUC		***465 700,00***	***65 652,65***
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	ACQUISITION TERRAIN MAISON DE LA SANTE LIGNY EN BARROIS	-	1,00
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	MARCHE 2018 07 MISSION AMO MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANT	-	1 529,77

Fonction	Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
			Montant	Montant
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	MODIFICATION CHASSIS ACCUEIL - MSL	-	4 539,60
414 - DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANI	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	Réalisation du branchement électrique dela Maison de Santé	-	3 484,70
	SOUS TOTAL MSP GEORGES RICHERT LIGNY		-	***9 555,07***
414 DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIR			**465 700,00**	**75 207,72**
4238 - AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂG	PAS DE GESTIONNAIRE	ACOMPTE 2 ET SOLDE SUBVENTION EHPAD	-	250 000,00
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		-	***250 000,00***
4238 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES			-	**250 000,00**
510 - SERVICES COMMUNS	URBANISME	1 PC FIXE + 2 ECRANS 22 P	990,00	-
510 - SERVICES COMMUNS	URBANISME	1 PC FIXE	750,00	-
510 - SERVICES COMMUNS	URBANISME	1 PC FIXE	750,00	-
	SOUS TOTAL URBANISME		***2 490,00***	-
510 SERVICES COMMUNS			**2 490,00**	-
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	ANNONCE LEGALE PLU LIGNY EN BARROIS	-	1 101,52
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-	-
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	DECLARATION DE PROJET GIVRAUVAL CABANES FLOTANTES	-	4 158,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	44 540,00	-
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TF - PART LE ROY	-	11 900,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TF - PHASE 1 DIAGNOSTIC LOT 1	-	16 320,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TF - PHASE 2 ELABORATION DU PADD LOT 1	-	38 400,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TO 2 - PDMS PART LE ROY	-	2 040,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TO1 - RLPI PART CITTANOVA	-	32 780,40
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TO1 - RLPI PART LE ROY	-	1 020,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI - TO2 - PDMS PART CITTANOVA	-	33 760,80
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2021 07 PLUI TF PHASE 3	-	38 760,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	PARTICIPATION REMISE ETAT VOIRIE CH BATTANTS	-	33 822,50
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	PLU ROBERT ESPAGNE	-	180,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	REUNION TECHNIQUE MARCHE ROBERT ESPAGNE PLU	-	360,00
515 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	Règlement Pub Interco	-	105,19
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***44 540,00***	***214 708,41***
515 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT			**44 540,00**	**214 708,41**
52 - POLITIQUE DE LA VILLE	PAS DE GESTIONNAIRE	1 SMARTPHONE	230,00	-
52 - POLITIQUE DE LA VILLE	PAS DE GESTIONNAIRE	MOBILIER	500,00	-
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***730,00***	-
52 POLITIQUE DE LA VILLE			**730,00**	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS CONST.	-	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	TERRAINS NUS	-	-
	SOUS TOTAL AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC		-	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	FRAIS D'ETUDES	220 000,00	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	10 000,00	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	GENS DU VOYAGE GIVRAUVAL DECLARATION DE PROJET	-	1 386,00
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	530 000,00	-
554 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE D ACCUEIL GIVRAUVAL	regard de comptage -poteau incendie GIV [2022A78]	-	10 698,54

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
		SOUS TOTAL AIRE ACCUEIL GIVRAUVAL		***760 000,00***	***12 084,54***
554	- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	GRAND PASSAGE	Travaux d'assainissement sur l'aire de grand passa ge	-	5 547,60
554	- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	GRAND PASSAGE	Éclairage aire de Grand Passage	-	6 066,00
		SOUS TOTAL GRAND PASSAGE		-	***11 613,60***
554	**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**			**760 000,00**	**23 698,14**
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	FRAIS D'ETUDES	14 400,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	RESEAUX DE VOIRIE	-	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	Travaux de signalisation ZA GT	-	1 430,35
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	création de trottoirs devant litrimarché GT	-	25 094,64
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	plantation ZA GT ave Romains	-	14 058,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	GRANDE TERRE 2	plantation et engazonnement zone de la grande terr e	-	5 346,00
		SOUS TOTAL GRANDE TERRE 2		***14 400,00***	***45 928,99***
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS	FRAIS D'ETUDES	1 200,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS	Panneaux signalisation sous lambelloup oct 2022	-	1 001,63
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS	Trottoir Rue de la Verrerie	-	53 039,45
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	LAMBELLOUP FAINS	relevé topographique impasse verrerie	-	988,92
		SOUS TOTAL LAMBELLOUP FAINS		***1 200,00***	***55 030,00***
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	1 PORTABLE BUREAUTIQUE	-	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	ACQUISITION SODETALCOMMUNE DE TRONVILLE EN BARROIS	-	16 600,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE FISAC 2022 - MAISON VOIRIOT	-	1 233,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - CANNELLE	-	1 519,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - MADO ET LES AUTRES	-	1 287,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - MAISON VOIRIOT	-	10 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - MEN'S BARBER	-	1 320,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - VU DE L'INTERIEUR	-	2 023,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - AU PALET D'OR BY MARIE	-	816,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - BISTRO ST JEAN	-	3 506,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - BONAVENTURE	-	800,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - BOULANGERIE MILLOT	-	10 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - BRANCHE MODE	-	2 842,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - LA FEE TOUT	-	1 939,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - O NATUREL	-	1 563,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - OPTIQUE DU BARROIS	-	1 429,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - QIPAO	-	4 218,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE OCM - RESTAURANT DU PARC	-	1 330,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - ATELIER COIFFURE	-	537,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - BORDEREAU IRENE	-	5 980,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - BOUCHERIE DUPUIS-LUKALOU-INVEST	-	5 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - BOUCHERIE DUPUIS-LUKALOU-TRAVAUX	-	7 500,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - COSY SOFA	-	5 047,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - DMZ RACING	-	4 092,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - DYLMAX	-	6 433,00

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - IMPRIMERIE YUNG	-	4 065,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - KPM	-	960,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - LE TALMELIER	-	3 344,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - LIGNY AUTOMOBILES	-	2 680,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - MAISON VOIRIOT	-	8 733,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - POPPY POTTERY	-	1 016,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - PROXI-DISTRIKOUD	-	1 291,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - RESTAURANT DU PARC-PERCIO ET FILS	-	1 843,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE PME TPE 2022 - SHAKY MILKY	-	1 259,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	20 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	COMPLÉMENT PARTICIPATION ÉTUDE EPF - SODETAL	-	20 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2019 - NANCOIS SUR ORNAIN - MISE EN PLACE VIDÉO PROTECTI	-	16 648,32
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - CHARDOGNE - VITRAUX ET TABLEAU	-	16 157,60
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - FAINS-VEEL - VIDEOSURVEILLANCE	-	20 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - GUERPONT - REQUALIFICATION PLACE VILLAGE	-	26 440,20
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - LONGEAUX - CREATION MAM ET LOGEMENT COMMUNAL	-	27 757,40
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - LONGEVILLE - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	-	20 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - MENAUCOURT - RESTRUCTURATION EGLISE	-	10 554,13
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2021 - VAVINCOURT - REHABILITATION FERME	-	30 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - BEHONNE - AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORTS ET SKAT	-	16 220,88
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - BEHONNE - COMPLEMENT VIDEOPROTECTION	-	1 824,50
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - LONGEAUX - RESTAURATION PEINTURE ET CHEMINEE	-	3 414,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - NANT-LE-GRAND - RENOVATION DE DEUX LOGEMENTS COMM	-	28 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - RESSON - VOIRIE CATASTROPHE NATURELLE	-	15 940,50
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - RUMONT - REFECTION EGLISE CLOCHER	-	36 816,50
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - SALMAGNE - RENOVATION ET ISOLATION TOITURE MAISON	-	6 549,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - SILMONT - SALLE MULTIGENERATIONNELLE	-	40 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - VAVINCOURT - REHABILITATION MAISON DAUPHIN	-	20 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FDC 2022 - VELAINES - CREATION SKATE PARK	-	9 784,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES	100 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	PARTICIPATION CA - ÉTUDE SODETAL EPFGE	-	30 000,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SIGNALETIQUE DANS LES ZONES D ACTIVITE	40 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SMARTPHONE SAMSUNG A22	-	215,88
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBV INVEST VERSEES COMMUNES MEMBRES GFP	90 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBV. PME-TPE 2020 - R FROID	-	2 526,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBV. PME/TPE 2021 - 3D MAX	-	2 281,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBV. PME/TPE 2021 - AU PETIT ROMAN (AMICONE)	-	955,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBV. PME/TPE 2021 - GARAGE MARTHELOT	-	7 500,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	SUBVENTION AIDE PME-TPE 2021 - CABANES FLOTTANTES T2	-	5 777,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	VOIRIES	1 109 012,00	-
		SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***1 379 012,00***	***537 566,91***

Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
				Montant	Montant
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	FRAIS D'ETUDES	3 600,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	RELEVES TOPO ZAE POPEY	-	12 648,00
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	RESEAUX DE VOIRIE	-	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	SIGNALETIQUE ZONES ACTIVITES	-	6 128,06
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	Signalisation zone de Popey	-	890,35
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	POPEY BAR LE DUC	Travaux Chaussée Impaase des lettres	-	5 116,66
		SOUS TOTAL POPEY BAR LE DUC		***3 600,00***	***24 783,07***
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PRAYE LONGEVILLE	FRAIS D'ETUDES	2 400,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PRAYE LONGEVILLE	RESEAUX DE VOIRIE	3 600,00	-
		SOUS TOTAL POPEY BAR LE DUC		***6 000,00***	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	SALVANGES POUTOTS BAR LE DUC	FRAIS D'ETUDES	23 100,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	SALVANGES POUTOTS BAR LE DUC	RESEAUX DE VOIRIE	7 200,00	-
		SOUS TOTAL SALVANGES POUTOTS BAR LE DUC		***30 300,00***	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	TROIS FONTAINES ROBERT ESPAGNE	FRAIS D'ETUDES	-	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	TROIS FONTAINES ROBERT ESPAGNE	Réfection de cadres de fenêtres de l'ancien poste de garde	-	557,24
		SOUS TOTAL TROIS FONTAINES ROBERT ESPAGNE		-	***557,24***
60 SERVICES COMMUN ACTION ÉCONOMIQUE				**1 434 512,00**	**663 866,21**
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 000,00	-
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC	Distribution eau froide - Camping BLD	-	7 095,88
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	8 000,00	-
		SOUS TOTAL CAMPING ET HALTE FLUVIALE BAR LE DUC		***9 000,00***	***7 095,88***
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CAMPING ET HALTE FLUVILE LIGNY EN BARROIS	Borne carte relais nautique LEB [2022A90]	-	14 792,40
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CAMPING ET HALTE FLUVILE LIGNY EN BARROIS	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	2 000,00	-
		SOUS TOTAL CAMPING ET HALTE FLUVIALE LIGNY EN BARROIS		***2 000,00***	***14 792,40***
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-	-
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	2 000,00	-
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	CONV MANDAT CFHVS PHASE 2 SOLDE - CPLT A SF16-00125P	-	1 856,67
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	Compteurs radar vélos piétons	-	10 174,26
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	INSTALLATIONS DE VOIRIE	8 000,00	-
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	MANDAT CFHVS CREATION VOIE DE CHEMIN DE FER	-	-
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC	SUBV EQUIPEMENT PERS DROIT PRIV /BIEN MOB/MAT/ETUD	7 500,00	-
		SOUS TOTAL OFFICE DU TOURISME BAR LE DUC		***17 500,00***	***12 030,93***
633	- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	Pose panneaux et table sentier Nasium	-	800,00
		SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		-	***800,00***
633 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE				**28 500,00**	**34 719,21**
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS LOISEY 1/3	55 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS RUISS SALMAGN	48 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	ETUDE GOUVERNANCE GEMAPI - GROUPEMENT DE COMMANDE 12 EPCI	-	5 160,00
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE CHEE + AFFLUENTS - GRPMT COMMAND	-	3 600,00
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE SAULX + AFFLUENTS - GRPMT COMMAN	-	2 400,00
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	FRAIS D'ETUDES - ORNAIN ETUDES EFFACEMENT 4 OUVRAGES	90 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	FRAIS D'ETUDES - ORNAIN ETUDES MOE BERGE 94E RI BLD	6 000,00	-

Fonction	Gestionnaire	Inscription budgétaire	BP	Reports
			Montant	Montant
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	MARCHE 2018 10 MOE REALISATION TRAVAUX PROTECTION BERGES ORN	-	21 000,00
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	MARCHE 2020 10 MOE TRAVAUX 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES ORNAIN	-	11 544,29
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	MARCHE 2020 10 MOE TRAVAUX RESTAURATION 4 OUVRAGES HYDRAULIQ	-	299,71
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	MARCHE 2020 19 TX PROTECTION DE BERGES DE L ORNAIN 94 EME RI	-	6 060,00
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	MATERIEL DE TRANSPORT	24 000,00	-
731 - POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	TRAVAUX FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE CLOTURE ET PASSAGE A GU	-	39 888,00
	SOUS TOTAL GEMAPI		***223 000,00***	***89 952,00***
731 POLITIQUE DE L'EAU			**223 000,00**	**89 952,00**
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	BRANCH POSTE SOURCE ENEDIS CH.NAUCHAMP A BAR-LE-DUC	96 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	ETUDE MODIFICATION RESEAU EP SECTEUR PETIT JURE A BAR-LE-DUC	24 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES : ETUDE DIAGNOSTIC + SCHEMA DIRECTEUR	36 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	FRAIS D'ETUDES : ETUDE ZONAGE EAUX PLUVIALES 14 COMMUNES	30 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	MARCHE 2020 18 MOE RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP ET EU A MUSSEY	-	2 172,80
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	MISE A NIVEAU TAMPON EP RUE LOUISE WEISS A BLD	-	1 800,00
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	MISSION MOE RENOUV RESEAU EP IMP DYCKHOFF A BLD	-	7 320,00
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	MODIFICATION RESEAU IMP. ETOILE A BAR-LE-DUC	42 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	POMPES RELEVAGE	4 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	RENOUV. RESEAU A MUSSEY	50 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	RENOUV. RESEAU IMP. DYCKHOFF A BAR-LE-DUC	84 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	RENOUVELLEMENT DE PARTIES DE RESEAU A NANCOIS SUR ORNAIN	-	30 000,00
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	RESEAUX : TRAVAUX COURANTS DT RENOUV TAMPON ET BRANCHTS	50 000,00	-
734 - EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	TAMPONS ET/OU TELEGESTION	-	-
	SOUS TOTAL PAS DE GESTIONNAIRE		***416 000,00***	***41 292,80***
734 EAUX PLUVIALES			**416 000,00**	**41 292,80**
TOTAL			**5 621 441,00**	**1 772 305,03**

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

				BP	Reports
Fonction		Gestionnaire	Inscription budgétaire	Montant	Montant
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	F.C.T.V.A.	810 000,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	OPERATIONS PATRIMONIALES - CHAPITRE 041	400 000,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 730 672,92	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	TERRAINS	1 038 494,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	VENTE B851	405 000,00	-
01	- OPÉRATIONS NON VENTILABLES	PAS DE GESTIONNAIRE	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	264 173,21	-
		PAS DE GESTIONNAIRE		***5 648 340,13***	-
01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES				**5 648 340,13**	-
020	- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	5 600,00	-
		MAISON FRANCE SERVICE BAR LE DUC		***5 600,00***	-
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ				**5 600,00**	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	-	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	55 000,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-
		MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS		***55 000,00***	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	13 500,00	-
313	- BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-	-
		MÉDIATHÈQUE JEANNE HUSTACHE		***13 500,00***	-
313 BIBLIOTHÈQUE, MÉDIATHÈQUES				**68 500,00**	-
314	- MUSÉES	MUSEE BARROIS	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX SUB NON TRANSF	33 600,00	-
		MUSÉE BARROIS		***33 600,00***	-
314 MUSÉES				**33 600,00**	-
414	- DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	SOLDE SUB DSIL - MSP LIGNY - 100		152 037,00
414	- DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	SOLDE SUB GIP - MSP LIGNY - DOSSIER 4100	-	38 240,80
414	- DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES	MSP GEORGES RICHERT LIGNY	SUB DSIL - MSP LIGNY 80	-	608 148,00
		MSP GEORGES RICHERT LIGNY		-	***798 425,80***
414 DISPENSAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES				-	**798 425,80**
515	- OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	31 300,00	-
515	- OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	PAS DE GESTIONNAIRE	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	14 920,00	-
		PAS DE GESTIONNAIRE		***46 220,00***	-
515 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT				**46 220,00**	-
554	- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	450 000,00	-
		AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BAR LE DUC		***450 000,00***	-
554 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				**450 000,00**	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	AIDE FISAC 2021	-	60 885,60
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	ETAT ET ETABLISSEMENTS	49 000,00	-
60	- SERVICES COMMUNSACTION ECONOMIQUE	PAS DE GESTIONNAIRE	FONDS DE RESISTANCE GRAND EST CC 03 12 2020	-	17 847,50
		PAS DE GESTIONNAIRE		***49 000,00***	***78 733,10***
60 SERVICES COMMUNS ACTION ÉCONOMIQUE				**49 000,00**	**78 733,10**
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	AUTRES SUBV AFFLUENTS ORNAIN - LOISEY 1/3	44 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	AUTRES SUBV AFFLUENTS ORNAIN - RUISS SALMAGNE	38 400,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	AUTRES SUBV ORNAIN EFFACEMENT 4 OUVRAGES	72 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	COMMUNES MEMBRES DU GFP - ORNAIN ETUDES MOE BERGE 94E RI BLD	2 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	DEPARTEMENTS : ORNAIN ETUDES MOE BERGE 94E RI BLD	2 000,00	-
731	- POLITIQUE DE L'EAU	GEMAPI	ETUDE ENVIRONNEMENTALE ENS	-	4 127,00
		GEMAPI		***158 400,00***	***4 127,00***
731 POLITIQUE DE L'EAU				**158 400,00**	**4 127,00**
734	- EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRES : AIDE AESN ETUDE DIAG + SCHEMA DIRECTEUR	28 800,00	-
734	- EAUX PLUVIALES	PAS DE GESTIONNAIRE	AUTRES: AIDE AESN ZONAGE EAU PLUVIAL 14 COMMUNES	24 000,00	-
		PAS DE GESTIONNAIRE		***52 800,00***	-
734 EAUX PLUVIALES				**52 800,00**	-
TOTAL				**6 512 460,13**	**881 285,90**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		EUROS 2023	2022
CHAPITRE 011	CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	4 536 826,00	4 011 767,00
CHAPITRE 012	FRAIS DE PERSONNEL	7 616 497,00	7 491 180,00
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 763 479,00	4 733 990,00
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 375 092,00	3 737 858,00
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	40 408,00	4 000,00
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	441 000,00
CHAPITRE 042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	1 038 494,00	865 116,00
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	264 173,21	34 670,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**22 637 969,21**	**21 319 581,00**

EVOLUTION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	EUROS		VARIATION	
	2023	**2022**	**En Euros**	**En %**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 637 969,21	21 319 581,00	**1 318 388,21**	**6,18**
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT **(Hors prélèvements,amortissements,ICNE, variation de stocks et cessions)**	21 335 302,00	20 419 795,00	**915 507,00**	**4,48**
A) CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	4 536 826,00	4 011 767,00	**525 059,00**	**13,09**
a) Fournitures et fluides (classe 60)	**1 867 666,00**	**1 282 130,00**	**585 536,00**	45,67
Fluides	1 530 050,00	924 500,00	605 550,00	65,50
Fournitures	337 616,00	357 630,00	-20 014,00	-5,60
b) Location, Entretien, Maintenance,,,,(classe 61)	**1 191 956,00**	**1 253 837,00**	**-61 881,00**	**-4,94**
Location et crédit bail	100 609,00	133 844,00	-33 235,00	-24,83
Entretien ,réparations et maintenance	670 906,00	696 082,00	-25 176,00	-3,62
Etudes,assurances,prestations et autres	420 441,00	423 911,00	-3 470,00	-0,82
c) Honoraire, publicite, missions,,,,(classe 62)	**1 459 604,00**	**1 459 600,00**	**4,00**	**0,00**
Honoraires	639 463,00	612 410,00	27 053,00	4,42
Catalogues, imprimés,publications et relations publiques	133 053,00	124 300,00	8 753,00	7,04
Autres prestations	687 088,00	722 890,00	-35 802,00	-4,95
d) Taxes et impôts (classe 63)	**17 600,00**	**16 200,00**	**1 400,00**	**8,64**
B) FRAIS DE PERSONNEL	7 616 497,00	7 491 180,00	**125 317,00**	**1,67**
C) ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 763 479,00	4 733 990,00	**29 489,00**	**0,62**
D) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 375 092,00	3 737 858,00	**637 234,00**	**17,05**
a) subventions aux associations et entreprises	453 377,00	453 377,00	0,00	0,00
b) autres	3 921 715,00	3 284 481,00	637 234,00	19,40
E) CHARGES FINANCIERES	40 408,00	4 000,00	**36 408,00**	**910,20**
F) CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	441 000,00	**-438 000,00**	**-99,32**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2023 EUROS	2022 EUROS	VARIATION En Euros	VARIATION En %
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	81 980,00	110 000,00	-28 020,00	-25,47
CHAPITRE 70	PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	1 340 930,00	1 478 533,00	-137 603,00	-9,31
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	15 434 733,00	14 895 731,00	539 002,00	3,62
CHAPITRE 74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 770 265,35	4 727 574,00	42 691,35	0,9
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 147,00	23 200,00	47 947,00	206,67
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	
CHAPITRE 042	OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SECTION	265 441,00	265 441,00	0,00	0
CHAPITRE 002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6 071 450,98	4 419 996,98	1 651 454,00	37,36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**28 035 947,33**	**25 920 475,98**	**2 115 471,35**	8,16
TOTAL RECETTES HORS RESULTAT		**21 964 496,35**	**21 500 479,00**	**464 017,35**	

EVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023 EUROS	2022 EUROS	VARIATION En Euros	VARIATION En %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 035 947,33	25 920 475,98	**2 115 471,35**	**8,16**
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors transfert, ICNE, variation de stocks et excédent)	21 699 055,35	20 241 805,00	**1 457 250,35**	**7,20**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	6 071 450,98	4 419 996,98		
A) Produits des services	1 340 930,00	1 057 550,00	**283 380,00**	26,80
a) Produits d'exploitation et redevances	494 000,00	546 500,00	-52 500,00	-9,61
b) Autres produits (dont participation communes (70)	846 930,00	932 033,00	-85 103,00	-9,13
B) Recettes Accessoires (013+75)	153 127,00	178 098,00	**-24 971,00**	**-14,02**
C) Recettes fiscales (73)	15 434 733,00	14 435 812,00	**998 921,00**	**6,92**
D) Dotations,subventions et participations (74)	4 770 265,35	4 570 345,00	**199 920,35**	**4,37**
a) DGF	3 459 277,00	3 453 440,00	5 837,00	0,17
b) Subventions reçues	582 098,35	586 877,00	-4 778,65	-0,81
c) Perequations et autres participations	728 890,00	687 257,00	41 633,00	6,06
E) Recettes Financières (76)	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
F) Recettes Exceptionnelles (77)	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU BP
Hors reprise de résultat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION ET DOMAINE	663 863	1 048 365	897 524	946 750	1 023 191	1 200 000	1 057 550	1 478 533	1 340 930
FISCALITE DIRECTE LOCALE	9 649 655	10 592 387	10 867 316	11 292 775	11 178 767	11 629 994	6 727 710	5 430 265	5 679 462
AUTRES RECETTES FISCALES	2 481 982	2 522 701	2 696 052	3 373 732	2 985 586	3 072 229	7 708 102	9 465 466	9 755 271
AIDES DE L'ETAT	4 496 715	3 956 841	4 083 020	3 867 713	3 647 668	3 707 249	3 500 793	3 453 440	3 459 277
AUTRES AIDES EXTERIEURES	267 800	408 313	292 289	723 058	808 698	800 586	1 069 552	1 274 134	1 310 988
REMBOURSEMENTS	84 800	141 000	145 000	120 000	109 000	110 000	101 000	110 000	81 980
AUTRES PRODUITS, FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	18 186	18 850	14 250	34 420	3 220	141 726	77 098	23 200	71 147
AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS	170 360	150 074	178 074	160 531	173 784	220 378	269 382	275 484	265 441
TOTAL	**17 833 361**	**18 838 531**	**19 173 525**	**20 518 979**	**19 929 914**	**20 882 162**	**20 511 187**	**21 510 522**	**21 964 496**

BUDGETS
ANNEXES

EAU - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					
		2023	2022	Variation	Reports
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1800,00	0,00	1800,00	
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	118 500,00	173 500,00	- 55 000,00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	2 678 570,00	2 683 810,00	- 5 240,00	18 417,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 000,00	2 000 000,00	500 000,00	258 386,39
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	1 058 294,00	962 500,00	95 794,00	781 572,20
040	AMORTISSEMENTS	72 283,00	64 416,00	7 867,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00		
001	SOLDE REPORTE	-	-		
	TOTAL INVESTISSEMENT	**6 629 447,00**	**6 084 226,00**	**545 221,00**	**1 058 375,59**
011	EXPLOITATION - GESTION	2 107 935,00	1 256 925,00	851 010,00	
012	FRAIS DE PERSONNEL	982 520,00	990 695,00	- 8 175,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	710 000,00	710 000,00	-	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	230 510,00	40 010,00	190 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	330 408,00	230 000,00	100 408,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	142 000,00	142 000,00	-	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	100 000,00	-	100 000,00	
042	AMORTISSEMENTS	774 079,00	702 374,00	71 705,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	858 368,00	841 852,00	16 516,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**6 235 820,00**	**4 072 004,00**	**1 305 448,00**	

RECETTES				
		2023	2022	Variation
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT	1 797 000,00	840 000,00	957 000,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	257 123,65	488 751,49	- 231 627,84
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	3 000 000,00	3 500 000,00	- 500 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	858 368,00	841 852,00	16 516,00
040	AMORTISSEMENTS	774 079,00	693 842,00	80 237,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	
001	SOLDE REPORTE	768 998,08	1 033 205,47	
	TOTAL INVESTISSEMENT	**7 655 568,73**	**7 597 650,96**	**322 125,16**
013	ATTENUATION DE CHARGES	10 000,00	-	10 000,00
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	5 626 500,00	4 401 318,00	1 225 182,00
74	SUBVENTION D EXPLOITATION	36 000,00	36 000,00	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 300,00	4 812,00	8 488,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	277 737,00	-	277 737,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	-	200 000,00
042	DOTATIONS AUX PROVISIONS	72 283,00	64 416,00	7 867,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**6 235 820,00**	**64 416,00**	**6 171 404,00**
002	RESULTAT REPORTE	2 118 038,42	1 539 555,93	578 482,49
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**8 353 858,42**	**5 901 485,33**	**2 452 373,09**

1 650 000 m3 facturés Tarif : 2,5576 € soit + 38%

ASSAINISSEMENT - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					
		2023	2022	Variation	Reports
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	282 500,00	292 500,00	- 10 000,00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 611 940,00	1 829 650,00	- 217 710,00	465 251,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00	200 000,00	100 000,00	465 181,54
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	15 200,00	-	15 200,00	
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	414 652,00	433 000,00	- 18 348,00	
040	AMORTISSEMENTS	401 319,00	359 071,00	42 248,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00		
	TOTAL INVESTISSEMENT	**3 225 611,00**	**3 314 221,00**	**- 70 262,00**	**930 433,36**
011	EXPLOITATION - GESTION	1 780 595,00	1 039 135,00	741 460,00	
012	FRAIS DE PERSONNEL	935 150,00	772 740,00	162 410,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	-	-	-	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	123 500,00	56 200,00	67 300,00	
66	CHARGES FINANCIERES	68 381,00	56 200,00	12 181,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 000,00	115 000,00	-	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	50 000,00			
042	AMORTISSEMENTS	1 073 202,00	941 151,00	132 051,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 687 458,96	1 553 070,00	134 388,96	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**5 833 286,96**	**4 533 496,00**	**1 249 790,96**	

RECETTES				
		2023	2022	Variation
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 000,00	620 000,00	- 432 000,00
16	EMPRUNTS	-	-	-
10	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	-	89 464,51	
040	AMORTISSEMENTS	1 073 202,00	941 151,00	132 051,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 687 458,96	1 553 070,00	134 388,96
001	SOLDE REPORTE	663 015,56	840 968,85	- 177 953,29
	TOTAL INVESTISSEMENT	**3 811 676,52**	**4 244 654,36**	**88 486,67**
013	ATTENUATION DES CHARGES	8 000,00	-	8 000,00
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 294 300,00	2 710 391,00	583 909,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	115 200,00	47 000,00	68 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	12,00	12,00	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 178,00	-	30 178,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS	100 000,00	-	100 000,00
042	AMORTISSEMENTS	401 319,00	359 071,00	42 248,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**3 949 009,00**	**3 116 474,00**	**832 535,00**
002	RESULTAT REPORTE	5 863 438,11	5 332 050,67	531 387,44
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**9 812 447,11**	**8 448 524,67**	**1 363 922,44**

1 435 000 m3 facturés Tarif : 2,0082 € soit + 26%

ORDURES MENAGERES - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					
		2023	2022	Variation	Reports
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 000	26 000	- 5 000	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 101 770	930 050	171 720	117 840
23	IMMOILISATIONS EN COURS	-	-	-	
040	AMORTISSEMENTS	68 073	41 505	26 568	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	100 000	-	
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 190 843**	**1 097 555**	**166 720**	**117 840**
011	EXPLOITATION - GESTION	4 151 720	4 004 855	146 865	
012	FRAIS DE PERSONNEL	1 707 277	1 601 951	105 326	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	33 162	20 582	12 580	
66	CHARGES FINANCIERES	-	-	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	3 000	- 1 000	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-		
042	AMORTISSEMENTS	329 170	299 969	29 201	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	471 451	395 665	75 786	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**6 694 780**	**6 326 022**	**368 758**	**-**

RECETTES					
		2023	2022	Variation	Reports
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	301 921	- 301 921	18 758
1022	FCTVA	151 672	22 271		
040	AMORTISSEMENTS	329 170	299 969	29 201	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	100 000	- 100 000	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	471 451	395 665	75 786	
001	SOLDE REPORTE	337 633	302 149	35 483	
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 289 926**	**1 421 976**	**- 35 316**	**18 758**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	28 000	2 500	25 500	
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	881 500	739 000	142 500	
73	IMPOTS ET TAXES	3 785 000	3 676 518		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	655 000	500 800	154 200	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000	20 000		
042	AMORTISSEMENTS	68 073	41 505	26 568	
	TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**5 437 573**	**4 980 323**	**457 250**	
002	RESULTAT REPORTE	3 145 037	3 073 179	71 859	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**8 582 610**	**8 053 502**	**529 109**	

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 5 042 207 €
Le taux est fixé à 11,19 %.

Avec une reprise sur résultat de 1 314 723,95 € au maximum

BATIMENT INDUSTRIEL - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					
		2023	2022	Variation	Reports
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	1 000,00	1 000,00	-	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	907 323,00	907 323,00	-	
23	TRAVAUX	-	239 500,00	- 239 500,00	10 500,00
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	150 000,00	144 000,00	6 000,00	
040	AMORTISSEMENTS	289 910,00	289 910,00	-	
001	SOLDE REPORTE	143 893,20	75 724,00		
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 492 126,20**	**1 656 457,00**	**- 233 500,00**	**10 500,00**
011	EXPLOITATION - GESTION	7 000,00	7 000,00	-	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	-	-	-	
66	CHARGES FINANCIERES	6 000,00	12 000,00	- 6 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	626 778,00	356 778,00	270 000,00	
042	AMORTISSEMENTS	1 553 000,00	1 553 000,00	-	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	34 813,49	- 34 813,49	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 192 778,00**	**1 963 591,49**	**229 186,51**	

RECETTES				
		2023	2022	Variation
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	143 893,20	69 643,51	74 249,69
040	AMORTISSEMENTS	1 553 000,00	1 553 000,00	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	34 813,49	- 34 813,49
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 696 893,20**	**1 657 457,00**	**39 436,20**
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-
74	SUBVENTION EXPLOITATION	551 246,00	235 835,49	315 410,51
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	907 323,00	907 323,00	-
78	REPRISES SUR PROVISIONS	444 299,00	444 299,00	-
042	AMORTISSEMENTS	289 910,00	289 910,00	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**2 192 778,00**	**1 877 367,49**	**315 410,51**
002	RESULTAT REPORTE	-	86 224,00	- 86 224,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 192 778,00**	**1 963 591,49**	**229 186,51**

TRANSPORT - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES						RECETTES					
		2023	2022	Variation	Reports			2023	2022	Variation	Reports
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	44 500,00	28 992,00	15 508,00		040	AMORTISSEMENTS	151 253,00	151 253,00	-	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	22 666,99	70 000,00	-47 333,01	0,00	13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	-	-	-	
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	35 257,00	30 000,00	5 257,00	22 666,99	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE			-	
040	AMORTISSEMENTS	57 921,00	21 587,00								
						001	SOLDE REPORTE	605 040,40	679 323,57	- 74 283,17	
	TOTAL INVESTISSEMENT	**160 344,99**	**150 579,00**	**-26 568,01**	**22 666,99**		**TOTAL INVESTISSEMENT**	**756 293,40**	**830 576,57**	**- 74 283,17**	**0**
011	EXPLOITATION - GESTION	2 803 216,00	2 711 045,00	92 171,00		73	VERSEMENT TRANSPORT	2 040 000,00	1 900 000,00	140 000,00	
012	FRAIS DE PERSONNEL	110 000,00	119 521,00	-9 521,00		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 010 000,00	1 015 000,00	- 5 000,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00	10 500,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	400,00	400,00	0,00		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-		
66	CHARGES FINANCIERES	9 932,00	6 000,00	3 932,00							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00		042	AMORTISSEMENTS	57 921,00	21 587,00		
042	AMORTISSEMENTS	151 253,00	150 579,00	674,00							
							TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**3 142 921,00**	**2 947 087,00**	**195 834,00**	
						002	RESULTAT REPORTE	2 022 593,27	1 627 811,12	394 782,15	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 075 801,00**	**2 959 636,00**	**87 256,00**	**0,00**		**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**5 165 514,27**	**4 574 898,12**	**590 616,15**	

CENTRE DES AFFAIRES - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					RECETTES				
		2023	2022	Variation			2023	2022	Variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	10 000,00	-	040	AMORTISSEMENTS	41 281,00	906,00	40 375,00
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	50 000,00	50 000,00	-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 437,73	45 210,93	- 9 773,20
					001	SOLDE REPORTE	14 788,27	13 883,07	905,20
	TOTAL INVESTISSEMENT	**60 000,00**	**60 000,00**	**-**		**TOTAL INVESTISSEMENT**	**91 507,00**	**60 000,00**	**31 507,00**
011	EXPLOITATION - GESTION	33 800,00	33 800,00	-	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00	39 000,00	-
042	AMORTISSEMENTS	41 281,00	906,00	40 375,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 437,73	45 210,93	- 9 773,20					
						TOTAL FONCTIONNEMENT Avant reprise de résultat	**39 000,00**	**39 000,00**	**-**
					002	RESULTAT REPORTE	271 319,34	265 581,36	5 737,98
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**110 518,73**	**79 916,93**	**30 601,80**		**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**310 319,34**	**304 581,36**	**5 737,98**

LOTISSEMENT COMMUNAUTAIRE - BP 2023

VUE GENERALE

DEPENSES					RECETTES				
		2023	2022	Variation			2023	2022	Variation
16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	185 000,00	180 000,00	5 000,00	16	EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	-	279 403,31	- 279 403,31
040	OPERATIONS D'ORDRE	56 000,00	16 000,00	40 000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE	1 148 412,35	2 016 926,04	- 868 513,69
001	SOLDE REPORTE	946 912,35	1 606 329,35	- 659 417,00	010	STOCKS	-	634 231,00	- 634 231,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 187 912,35**	**1 802 329,35**	**- 614 417,00**		**TOTAL INVESTISSEMENT**	**1 148 412,35**	**2 930 560,35**	**-1 147 917,00**
011	EXPLOITATION - GESTION	200 000,00	200 000,00	-	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	642 120,00	166 280,79	475 839,21
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES			-					-
66	CHARGES FINANCIERES	16 000,00	17 000,00	- 1 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	190 000,00	190 000,00	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 148 412,35	1 382 695,04	- 234 282,69	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	16 000,00	510 000,00	- 494 000,00
043	VARIATION DE STOCK	16 000,00	35 000,00	- 19 000,00	043	VARIATION DE STOCK	16 000,00	35 000,00	- 19 000,00
002	RESULTAT REPORTE	-	-	-	002	RESULTAT REPORTE	912 666,73	733 414,25	179 252,48
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 380 412,35**	**1 634 695,04**	**- 254 282,69**		**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**1 776 786,73**	**1 634 695,04**	**142 091,69**

Fonction 0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	6 600,00	972,00	0,00	5 628,00
	020100 ADMINISTRATION GENERALE	34 792,24	9 189,04	11 280,12	14 323,08
	0201030 ASSEMBLEE LOCALE	750,00	0,00	0,00	750,00
	0201040 SERVICES GENERAUX	5 072,00	2 490,72	0,00	2 581,28
	0201050 INFORMATIQUE ET RESEAUX - SOLDE FIBRE	322 222,61	177 117,15	87 450,00	57 655,46
	0201060 DIRECTION DES FINANCES	1 250,00	2 538,75	0,00	-1 288,75
	0201061 RESSOURCES HUMAINES	3 520,00	2 234,33	263,00	1 022,67
	0201130 AUTRES BATIMENTS	22 183,58	840,62	0,00	21 342,96
	0231360 COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE	4 149,00	2 393,50	0,00	1 755,50
Total 0	Total Fonction SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	400 539,43	197 776,11	98 993,12	103 770,20

Fonction 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

	Sous Rubrique	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	23 1 CAMPUS CONNECTE	22 119,98	11 199,85	10 138,72	781,41
Total 2	Total Fonction ENSEIGNEMENT - FORMATION	22 119,98	11 199,85	10 138,72	781,41

Fonction 3 - CULTURE

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	30 2200 DIRECTION DE LA CULTURE	0,00	7 233,02	0,00	-7 233,02
	3111420 CIM	6 100,00	5 184,04	0,00	915,96
	3111421 CLEM	4 000,00	3 600,00	0,00	400,00
	3211460 MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	212 399,14	84 930,36	58 104,12	69 364,66
	3211461 MEDIATHEQUE JEANNE ANCELET HUSTACHE	60 000,00	1 053,60	0,00	58 946,40
	3221470 MUSEE DU BARROIS ET PATRIMOINE	470 650,25	188 704,69	115 470,00	166 475,56
	33 1491 SALLE LA BARROISE	67 883,20	69 703,50	0,00	-1 820,30
Total 3	Total Fonction CULTURE	821 032,59	360 409,21	173 574,12	287 049,26

Fonction 4 - SPORT ET JEUNESSE

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	40 1065 SERVICES DES SPORTS	7 220,00	13 069,83	0,00	-5 849,83
	4111560 GYMNASE SAINTE-CATHERINE	10 191,60	3 608,40	5 858,40	724,80
	4111580 GYMNASE ERNEST BRADFER	107 398,90	35 241,38	0,00	72 157,52
	4111610 GYMNASE LEO LAGRANGE	200,00	0,00	3 164,02	-2 964,02
	4111620 GYMNASE VERNET LIGNY EN BARROIS	4 500,00	0,00	5 322,24	-822,24
	4111680 GYMNASE TRONVILLE	69 150,00	7 020,00	0,00	62 130,00
	4121550 STADE SAINTE-CATHERINE	27 783,20	15 313,20	10 582,44	1 887,56
	4121600 STADE JEAN BERNARD	39 498,93	12 781,66	24 158,20	2 559,07
	4131650 CENTRE NAUTIQUE	193 480,70	117 976,81	35 533,68	39 970,21
	4131651 PISCINE LIGNY-EN-BARROIS	285 012,79	226 667,62	8 511,60	49 833,57
Total 4	Total Fonction SPORTS ET JEUNESSE	744 436,12	431 678,90	93 130,58	219 626,64

Fonction 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	511 MAISON DE SANTE	30 191,00	0,00	3 024,00	27 167,00
	5111 MAISON DE SANTE LIGNY EN BARROIS	152 489,91	125 333,47	9 555,07	17 601,37
	5112 MAISON DE SANTE COTE SAINTE CATHERINE	166 483,60	77 500,70	65 652,65	23 330,25
	5201711 FONDS DE CONCOURS EHPAD	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
	524010 CONTRAT DE VILLE	500,00	389,08	0,00	110,92
	524320 AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	13 440,00	6 720,00	0,00	6 720,00
	524330 GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	19 250,00	1 262,39	0,00	17 987,61
	524331 GENS DU VOYAGE GIVRAUVAL	440 315,00	14 842,00	12 084,54	413 388,46
	524332 AIRE DE GRAND PASSAGE	10 566,00	0,00	11 613,60	-1 047,60
Total 5	Total Fonction INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 083 235,51	226 047,64	351 929,86	505 258,01

Fonction 8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	8101080 URBANISME	6 329,41	5 560,06	0,00	769,35
	811400 EAUX PLUVIALES CA	308 091,76	27 600,52	41 292,80	239 198,44
	824400 OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	342 050,13	122 614,94	214 708,41	4 726,78
	831100 HYDRAULIQUE	306 556,40	31 002,40	89 952,00	185 602,00
Total 8	Total Fonction AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	963 027,70	186 777,92	345 953,21	430 296,57

Fonction 9 - ACTION ECONOMIQUE

	Fonction	Budget total	Mandaté	Restes à réaliser	Disponible après RAR
	90 100 ACTION ECONOMIQUE - DONT RN 135	2 281 217,37	543 461,88	663 866,21	1 073 889,28
	95 1910 CAMPING ET HALTE FLUVIALE BLD	41 555,16	21 439,28	7 095,88	13 020,00
	95 1911 CAMPING ET HALTE FLUVIALE LIGNY	3 081,60	1 341,60	14 792,40	-13 052,40
	95 1912 RELAIS NAUTIQUE LEB	731,22	0,00	0,00	731,22
	95 1930 ANIMATION TOURISTIQUE	95 045,56	65 743,35	12 830,93	16 471,28
	95 1940 POLE D EXCELLENCE RURALE PER NASIUM	0,00	6 165,60	0,00	-6 165,60
Total 9	Total Fonction ACTION ECONOMIQUE	2 421 630,91	638 151,71	698 585,42	1 084 893,78
	TOTAL GENERAL	6 456 022,24	2 052 041,34	1 772 305,03	2 631 675,87

BP 2023

Conseil communautaire du 06 avril 2023

ANNEXE 3

La présentation des

Programmations des investissements courants

Investissements courants : 1 779 788 €

OPERATIONS NON VENTILABLE	Emprunts en euros	50 000,00 €
	Frais d'insertion marches publics	7 000,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	Mobilier	5 000,00 €
INFORMATIQUE ET RESEAUX	Evolution téléphonie IPBX et centre de contact	53 000,00 €
	PC surf internet et écran	720,00 €
	PC fixe et écran	870,00 €
	PC portable bureautique 17P et station d'accueil	1 250,00 €
	Portable bureautique et station accueil	1 100,00 €
	Portable bureautique	900,00 €
	Renouvellement onduleurs salle PRA	6 000,00 €
	Renouvellement SWITCH salle PRA	8 000,00 €
	Smartphone	230,00 €
	2 Smartphones	460,00 €
	Smartphone	230,00 €
	PC fixe bureautique remplacement	750,00 €
	Smartphone	230,00 €
	PC portable, station d'accueil et écrans	1740,00 €
	PC portable, station d'accueil	1 100,00 €
	PC portable, station d'accueil	1 100,00 €

DIRECTION DES FINANCES	3 PC bureautique et 3 stations d'accueil	3 300,00 €
	Portable bureautique, station d'accueil et 2 écrans	1 340,00 €
	Portable bureautique 17 P, station d'accueil	1 300,00 €
	Interface OMEGA CIRIL licences CIRIL	6 000,00 €
SERVICES DES MARCHES	Mobilier	560,00 €
	Portable bureautique et station d'accueil	1 100,00 €
	Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €
RESSOURCES HUMAINES	PC portable bureautique et station d'accueil	1 100,00 €
	PC portable bureautique, station d'accueil et écran 27 P	1 300,00 €
	2 écrans 27 P	400,00 €
	Mobilier	1 750.00 €
	Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €
CULTURE	Smartphone	230,00 €
AUTRES BATIMENTS	Travaux P5 Engie solution	30 000,00 €
COMMUNICATION	Autres installations, matériel et outillage technique	500,00 €
CIM	Autres bâtiments publics	100,00 €
	Fournitures et pose de store dans les salles de cours	10 000,00 €
	Film photochromique	13 908,00 €
	Station d'accueil	100,00 €
	PC fixe et écran	870,00 €
	Violon	2 100,00 €
CLEM	Smartphone	230,00 €
	Tuba	1 800,00 €
MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Lecteur d'inventaire mobile licences SIP2	1 800,00 €
	Aspirateur spécifique fonds anciens	1 700,00 €
	P3 ENGIE solution	5 500,00 €
	Remplacement groupe eau glacée	200 000,00 €

	Automatisation	91 500.00 €
	Boîte de retour	5 000,00 €
	5 liseuses	1 000,00 €
	2 cartes mémoire d'extension pour consoles de jeu	920,00 €
MEDIATHEQUE JEANNE HUSTACHE	Travaux divers toiture	10 000,00 €
	Portable bureautique et station CCO	1 100,00 €
	PC fixe VESA et un écran CCO	870,00 €
	Bac à DVD	2 500,00 €
	Automatisation	18 500.00 €
	Boite de retour	5 000,00 €
MUSEE DU BARROIS	Smartphone	230,00 €
	P3 ENGIE solution	700,00 €
	Station d'accueil auto alimenté bureau 3	200,00 €
	PC fixe et écran CA musée	870,00 €
	Portable bureautique formation	900,00 €
	Matériel chantier de récolement	77 350,00 €
	Matériel chantier de récolement (hors marché)	1 100,00 €
	Humidificateur	900,00 €
	Matériel chantier de récolement	6 000,00 €
LA BARROISE	Smartphone	230,00 €
SERVICE DES SPORTS	Smartphone	230,00 €
	PC portable, station d'accueil	1 100,00 €
	Mobilier	1 500,00 €
GYMNASE SAINTE CATHERINE	Autres installations, matériel et outillage tech	3 200,00 €
	Bâtiments culturels et sportifs	2 000,00 €
GYMNASE ERNEST BRADFER	P3 ENGIE solution	500,00 €
GYMNASE LEO LAGRANGE	Construction sur sol d'autrui bâtiments publics	200,00 €
	Filets de protection Futsal	20 000,00 €

GYMNASE TRONVILLE	Autres installations, matériel et outillage tech	1 500,00 €
	Construction bâtiments publics	1 200,00 €
STADE SAINTE CATHERINE	Changement portail	17 000,00 €
	Remplacement des buts	7 000,00 €
STADE JEAN BERNARD	Tondeuse, garage remisage, mobilier, aspirateur	33 600,00 €
	P3 ENGIE solution	1 600,00 €
CENTRE NAUTIQUE BLD	Optimisation énergétique par programmation horaire	2 100,00 €
	Monobrosse	1 500,00 €
	P3 ENGIE solution	11 000,00 €
	Portable bureautique, station tech	1 100,00 €
	Portable bureautique, station télétravail	1 100,00 €
	Portable bureautique, station	900,00 €
	Niveaux d'eau des bacs de tampons	7 200,00 €
PISCINE DE LIGNY	Autres bâtiments publics	2 500,00 €
	Optimisation énergétique par programmation horaire	2 100,00 €
	Autolaveuse	3 500,00 €
	Portable bureautique et station	1 100,00 €
	2 Aquabikes	4 000,00 €
MAISON SANTE COTE STE CATHERINE	Frais d'études	26 690,00 €
	P3 ENGIE solution	6 000,00 €
GENS DU VOYAGE GIVRAUVAL	Frais liés à la réalisation des docs urbanismes et cadastres	10 000,00 €
EAUX PLUVIALES CA	Etude zonage eaux pluviales 14 communes	30 000,00 €
	Etude diagnostic et schéma directeur	36 000,00 €
	Etudes modification réseau EP secteur petit Juré à Bar le Duc	24 000,00 €
	Tvx courants dt renouvellement tampon et branchements	50 000,00 €
	Branchement poste source ENEDIS Ch Nauchamp Bar le Duc	96 000,00 €
	Renouvellement réseau imp Dyckhoff à Bar le Duc	84 000,00 €

	Modification réseau imp Etoile à Bar le Duc	42 000,00 €
	Renouvellement réseau à Mussey	50 000,00 €
	Pompes de relevage	4 000,00 €
URBANISME	PC fixe et 2 écrans 22 P	990,00 €
	2 PC fixe	1 500,00 €
	Frais liés à la réalisation des documents urbanismes et cadastres	44 540,00 €
GEMAPI	Frais d'études Ornain études berge 94E RI BLD	6 000,00 €
	Frais d'études Ornain études effacement 4 ouvrages	90 000,00 €
	Aménagement, agencement terrains Loisey 1/3	55 000,00 €
	Aménagement, agencement terrains ruisseau Salmagne	48 000,00 €
	Matériel de transport	24 000,00 €
ACTION ECONOMIQUE	Signalétique dans les zones d'activité	40 000,00 €
	Frais d'étude grande terre II	14 400,00 €
	Frais d'études Lambelloup	1 200,00 €
	Frais d'études La Praye	2 400,00 €
	Frais d'études Popey	3 600,00 €
	Réseaux de voierie Praye	3 600,00 €
	Frais d'études Salvanges	23 100,00 €
	Réseaux de voierie Salvanges	7 200,00 €
DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	Mobilier	500,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aides TPE/PME	40 000,00 €
	Fond concours versés aux communes	90 000,00 €
CAMPING HALTE LIGNY	installation générale, agencement, aménag constructions	2 000,00 €
POLE TENNIS	Autres bâtiments publics	200,00 €
CAMPING BAR LE DUC	Installation générale, agencement des constructions	8 000,00 €
	Autres installations, matériel et outillage technique	1 000,00 €

OFFICE DU TOURISME BLD	Subvention équipement pers, dt priv, bien mob, mat, étud	7 500,00 €
	Reprise covering panneaux pavos	8 000,00 €
	Constructions bâtiments publics	2 000,00 €
BATIMENT	Bâtiments administratifs	200,00 €
MAISON FRANCE SERVICE BLD	3 PC surf internet, écrans et webcams	2 310,00 €
	PC surf internet écran	720,00 €
	Borne WIFI SXITCH filtrage et sécurité internet	2 800,00 €
	3 téléphones IP fixes	570,00 €
	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00 €

BP 2023

Conseil communautaire du 06 avril 2023

ANNEXE 4

La présentation des

Programmations sur grands projets

Grands projets : 3 163 712 €

MEDIATHEQUE JEAN JEUKENS	Travaux médiathèque suite sinistre	500 000,00 €
	Renouvellement matériel et mobilier suite sinistre	70 000,00 €
	Expert sinistre	25 000,00 €
GYMNASE BRADFER	AMO	150 000,00 €
MAISON DE SANTE STE CATH	AMO	459 700,00 €
AIRE ACCUEIL GIVRAUVAL	AMO	220 000,00 €
AIRE ACCUEIL BAR LE DUC	Terrains	530 000,00 €
AMO Sodetal		100 000,00 €
RN 135		1 109 012,00 €

BP 2023
Conseil Communautaire du 06 avril 2023

ANNEXE 5
Présentation du BP 2023 par fonction

Toutes fonctions budgétaires - Lecture transversale de la masse salariale et de la Gestion des Ressources Humaines

Les prévisions du BP 2023 se traduisent par une hausse de la masse salariale de 1,72%.

Cette évolution intègre l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % au 1er juillet 2022 et estimée à 209 039 € pour l'année 2023.

Afin de stabiliser la masse salariale dans ce contexte inflationniste, la projection relative à l'évolution des effectifs amènera à proposer la réorganisation de certains services culturels de façon à dégager une économie de l'ordre d'un équivalent temps plein, soit 35 000 €.
Par ailleurs, une baisse du recours aux agents de renfort au sein des piscines communautaires sera entreprise.

Au 1er janvier 2023, le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération fait état de 234 emplois budgétaires.

Cela comprend les 6 emplois suivants créés en 2022 :

- Un emploi d'ingénieur chargé des fonctions d'encadrement liées à la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opération de construction et de restructuration. Ce poste a été pourvu via le dispositif de promotion interne dérogatoire organisé par voie de détachement d'un fonctionnaire en situation de handicap. Dans la mesure où l'agent est désormais recruté sur ce nouveau grade, son emploi d'origine relevant du cadre d'emploi des techniciens sera prochainement supprimé du tableau des effectifs.
- Dans le cadre de la mutualisation des services culturels avec la Ville de Bar le Duc, un emploi d'attaché territorial permettant le recrutement du coordinateur enseignement artistique et culturel et un emploi d'adjoint technique pour assurer les fonctions de technicien au sein des différentes salles (Barroise, salles communales)
- Conformément au nouvel organigramme des services acté au regard du plan de modernisation de l'administration, un emploi relevant du cadre d'emploi d'éducateur des activités physiques et sportives en charge du service jeunesse et sport
- Dans le contexte de mise en œuvre de la régie autonome du cycle de l'eau, un emploi de technicien responsable exploitation usine émargeant au budget annexe
- Un emploi d'attaché hors classe afin de pourvoir l'emploi de Directeur Général des Services par mutation puis détachement sur l'emploi fonctionnel

Pour 2023, l'évolution de la masse salariale intègre donc :

- L'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à hauteur de 3,5 % estimée en année pleine à 209 039 €

- L'évolution du tableau des effectifs projetant une baisse à hauteur d'un équivalent temps plein estimée à 35 000 €

- Les avancements de grade et échelons intégrant notamment la réforme des catégories B qui revalorise la carrière et la rémunération de certains agents au 1er septembre 2022. Le coût de ces mesures est estimé à 89 588 €

- La hausse du montant brut du SMIC :
  Compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC est majoré de 1,81 % à compter du 1er janvier 2023. Ainsi à cette date, le montant brut du SMIC horaire est porté à 11,27 € (au lieu de 11,07 €).
  Le montant du SMIC mensuel brut passe donc de 1678,95 € à 1709,28 € pour un salarié à temps plein.
  Afin d'éviter que certains agents de la fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du Smic, l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé au niveau du SMIC dès le 1 er janvier 2023. Ainsi, à compter de cette date, le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 353 (au lieu de 352) correspondant à l'indice brut 385, soit 1 712,06 € brut mensuel pour un temps plein.

- L'évolution des cotisations patronales :
  Aucun changement n'est à noter pour 2023 concernant les taux de cotisations CNRACL. Le taux de cotisation, part agent, reste à 11.10 %. Le taux de contribution, part employeur, reste à 30.65 %.
  Les taux de cotisation IRCANTEC agents et employeurs n'évoluent pas eux non plus.
  Le taux de cotisation au CNFPT est maintenu à 0.9%.
  Toutefois, le CNFPT verse aux CFA à compter du 1er janvier 2022 les frais de formation des apprentis employés par les collectivités et établissements publics. Pour effectuer ce versement, la cotisation CNFPT a été assortie d'une majoration due par les collectivités au titre de la formation professionnelle de leurs agents à hauteur de 0.05 % en 2022 portée cette année à 0.10 %.
  Les taux de cotisation obligatoire et facultatif au Centre de Gestion de la Meuse sont maintenus respectivement à 0,8% + 0,2%

Evolution et perspectives pluriannuelles

Après une forte évolution ces dernières années liée à l'accueil de compétences nouvelles et aux transferts d'agents dans le cadre de la gestion mutualisée des services fonctionnels, la structure des effectifs de la Communauté d'Agglomération se stabilise.
Au 1er janvier 2023, le tableau des effectifs fait apparaître un total de 234 emplois permanents.
Toutefois, il sera proposé lors des prochaines assemblées de baisser légèrement ce chiffre du fait de la fermeture d'emplois ouverts qui n'ont plus lieu d'être (postes d'origine d'agents ayant été nommés sur leur nouveau cadre d'emploi) ainsi que pour réajuster le tableau des effectifs de la direction de la Culture (moins 1 équivalent temps plein par la réduction d'un mi-temps au CIM et 1 mi-temps au sein des Médiathèques).

Tableau des effectifs au 1er avril 2023

	Effectif par catégorie		Effectif budgétaire	Effectif pourvu
DIRECTION GENERALE	4		4	4
	4	A	4	3
CABINET	1		1	1
	1	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	77		73	72
	23	A	19	19
	20	B	20	20
	34	C	34	34
FILIERE TECHNIQUE	109		99	97
	10	A	9	8
	17	B	16	15
	82	C	74	74
FILIERE SPORTIVE	15		15	15
	2	A	2	2
	10	B	10	10
	3	C	3	3
FILIERE CULTURELLE	39		38	38
	4	A	4	4
	25	B	24	24
	10	C	10	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	A	1	1
EMPLOIS NON CITES	3		3	3
	3	A	3	3
TOTAL GENERAL	249		234	231

Pour rappel :

- Les effectifs par catégorie correspondent aux emplois présents au tableau des effectifs, certains étant créés sans crédits inscrits au budget (postes d'agents détachés, postes gelés...)
- Les effectifs budgétaires correspondent aux emplois pour lesquels les crédits sont inscrits au budget
- Les effectifs pourvus correspondent aux emplois occupés par un agent fonctionnaire ou contractuel

Cette évolution à la hausse est donc en partie liée au processus de mutualisation. Ce processus avait en effet donné lieu, au 1er janvier 2015, à la création de services fonctionnels partagés dans le cadre de la réglementation relative aux « services communs ».

L'ensemble des agents exerçant dans ces services fonctionnels sont donc recrutés par la Communauté d'Agglomération, mais exercent leur activité également pour le compte de la ville. Cela concerne à ce jour 54 agents pour 53,5 équivalents temps plein

▫ la rémunération et les dispositifs d'action sociale

Les rémunérations des agents publics ont évolué avec l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5% au 1er juillet 2022 et trouvera son effet "année pleine" en 2023. Des réformes sectorielles sont également entrées en vigueur avec notamment la réforme des catégories B qui revalorise la carrière et

la rémunération de certains agents à compter du 1er septembre 2022 (modification de la structure de carrière en réduisant la durée de certains échelons et grades pour les 2 premiers grades).

Pour ce qui concerne les éléments de rémunération variable, le "RIFSEEP", régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant progressivement la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Il est composé de deux parties :

• L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire
• Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Dans le contexte du retour aux 1 607 heures exigé par la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il a été institué, en parallèle du dispositif de prime sur objectif individuel déjà en place, une nouvelle part de CIA liée à l'atteinte d'un objectif collectif de service dont le dispositif a été validé par délibération du 7 juillet 2022.

Accord relatif au temps et aux conditions de travail

L'année 2022 marque la mise en place de l'accord relatif au temps et aux conditions de travail signé avec la CFDT et l'UNSA, organisations syndicales représentées au sein du comité technique et, désormais, du comité social territorial.
La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a imposé un retour à une application stricte des "1 607 heures". La Communauté d'Agglomération n'était pas en écart très important avec cette durée annuelle de travail mais disposait tout de même de quelques congés supplémentaires qui doivent être supprimés (2 jours de congés « pont », en moyenne 1,5 jour de congés « ancienneté » par agent et 1 mois de congés dit de « pré-retraite »).
Afin d'accompagner la perte de ces congés à compter du 1er janvier 2022, la collectivité s'est saisie de cette réforme pour remettre à plat l'organisation du temps de travail de ses différents services avec en ligne de mire le maintien de la qualité du service rendu à l'usager. Elle s'est également engagée vers des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail des agents.

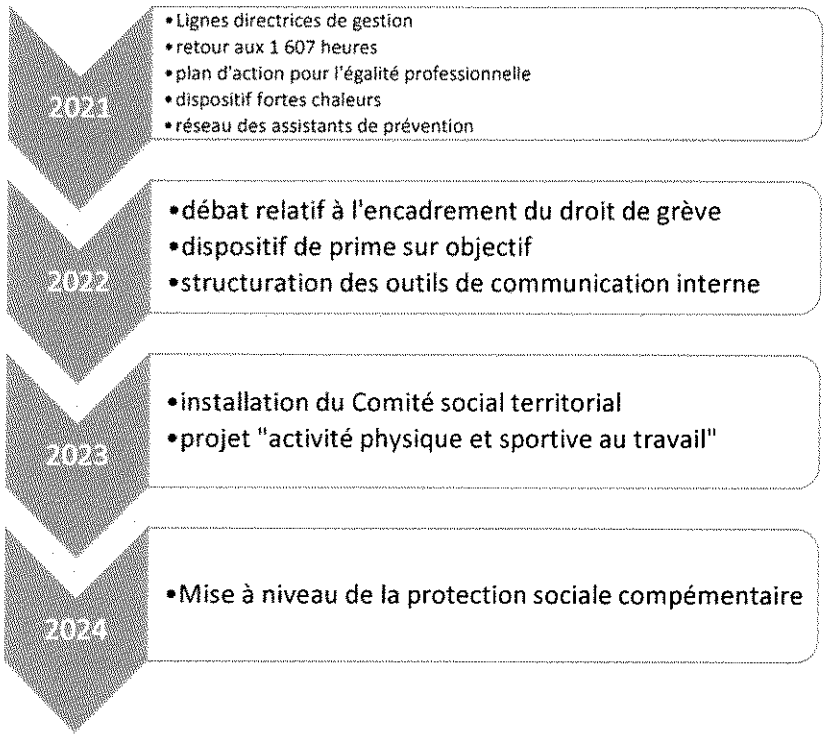
Il s'est agi notamment d'organiser un passage aux 38 heures dégageant une demi-heure de travail supplémentaire par semaine destinée à la mise en place d'actions et dispositifs allant dans le sens d'une meilleure communication au sein des équipes et de temps dédiés à encourager le bien-être au travail. Le projet "active physique au travail" a notamment été présenté au CHSCT.
Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) considère le bien-être au travail comme « un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante, entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur, et de l'autre, les contraintes et les possibilités du milieu de travail ». Cette notion met ainsi l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Agir en ce sens nécessite de développer une posture d'écoute des agents sur les facteurs organisationnels reconnus comme ayant un impact en matière de risques psycho-sociaux : la définition des tâches, le sens du travail, la répartition de la charge de travail, les relations entre les collègues et avec la hi**érarchie.**
Il est à noter que le premier plan "santé et sécurité au travail" pour la fonction publique a été mis en place et couvre la période 2022-2025. Différents axes sont proposés par le gouvernement et s'accompagneront d'outils qui pourront être déclinés au sein de la collectivité :

· axe 1 : Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail ;
· axe 2 : Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
· axe 3 : Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail ;

· axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle ;
· axe 5 : Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.
Pour ce qui concerne les conditions de rémunération, il a été acté la mise en place d'une prime sur objectif collectif basée sur un montant plafond de 250 € par agent et dont les critères comprennent une part "assiduité".

La Communauté d'Agglomération a par ailleurs délibéré en faveur d'une mesure destinée à mieux rémunérer les agents les plus précaires ne bénéficiant pas d'un emploi à temps complet. Ainsi, les heures complémentaires effectuées sont désormais indemnisées de manière majorée.
Les dispositions relatives à l'action sociale n'ont quant à elles pas évolué en 2022.
Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, si aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour, la Communauté d'Agglomération a inscrit différents projets à son agenda social principalement issus des dispositions de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Pour ce qui concerne les perspectives pluriannuelles, si aucune évolution majeure de la structure des effectifs n'est envisagée à ce jour, la Ville a inscrit différents projets à son agenda social principalement issus des dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.



Par ailleurs, une réflexion est engagée afin de répondre à la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes concernant la prime de fin d'année.

Plan de modernisation

La collectivité a souhaité se doter d'un plan de modernisation de l'administration, véritable projet d'administration intitulé « Cap 2023 »

Trois objectifs majeurs :

- Analyser la capacité de l'administration à faire face aux défis de la mise en œuvre des politiques publiques menées dans les deux collectivités, en termes de fonctionnement, d'organisation et de pilotage,
- Proposer des pistes d'amélioration priorisées permettant de répondre au diagnostic partagé des services,
- Concevoir et formaliser un nouveau système de gouvernance et de pilotage des services afin d'optimiser les réponses de l'administration aux commandes publiques, au service des usagers du territoire.

Le projet d'administration s'organise ainsi selon quatre axes :

Axe 1 : Une administration chargée de la mise en œuvre du projet municipal et du projet de territoire,
Une administration proactive en charge d'une mise en œuvre fidèle et performante du projet municipal et du projet communautaire au service des usagers

Objectif 1 La mise en œuvre des projets politiques municipal et communautaire
Objectif 2 La promotion de la Ville et du territoire
Objectif 3 Le développement de l'intercommunalité
Objectif 4 La coopération avec les partenaires institutionnels

Axe 2 : Une administration moderne et efficace dans son organisation et son fonctionnement,
Une administration moderne et performante dans son organisation, son fonctionnement et son pilotage pour répondre efficacement aux défis de son avenir

Objectif 1 Le rapport à l'exécutif
Objectif 2 L'organisation des services
Objectif 3 Le fonctionnement des services
Objectif 4 Les outils du pilotage stratégique et opérationnel des services
Objectif 5 La formalisation des objectifs de l'administration
Objectif 6 Une relation Client/Fournisseur à valoriser
Objectif 7 Une communication interne dynamique

Axe 3 : Une administration mobilisée sur l'écoute et les réponses apportées aux besoins des usagers,
Une administration disponible, réceptive, réactive et innovante, mobilisée sur l'optimisation des réponses apportées aux besoins des usagers

Objectif 1 L'accueil du public (physique, téléphonique et dématérialisé) et les réponses apportées
Objectif 2 La promotion du service public rendu
Objectif 3 L'évaluation de la satisfaction des usagers
Objectif 4 Le dialogue participatif
Objectif 5 La gestion de la continuité du service et des situations de crises
Objectif 6 La communication externe

Axe 4 : Une administration soucieuse de la bonne gestion des ressources humaines, techniques et financières et promouvant un dialogue social actif.
Une administration rigoureuse et responsable dans sa gestion performante et durable des ressources humaines, techniques et financières.

Objectif 1 Le bien-être au travail au cœur des préoccupations managériales
Objectif 2 Une gestion dynamique et responsable des ressources humaines
Objectif 3 Un dialogue social attentif et participatif
Objectif 4 Une gestion efficiente de nos moyens budgétaires et techniques

Le comité technique du 24 novembre 2020 a marqué le lancement officiel de ce plan avec notamment l'entrée en vigueur du nouvel organigramme.
Les différentes actions se mettent en place progressivement dans un contexte évolutif et de plus en plus contraint entourant les collectivités. Cela amènera une réflexion relative à la modification de certaines actions, leur suppression mais aussi la mise en place d'engagements nouveaux.

- **Avantage en nature et véhicules de services**

Le présent rapport de présentation du budget fait le point sur l'attribution de logements dans les conditions prévues par le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement complété par un arrêté du 22 janvier 2013 qui est venu modifier le régime applicable aux logements de fonction.

Il précisera aussi, en application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du CGCT, les mises à disposition de véhicules (Voiture de service Président et DGA, voiture de fonction DGS).

- ***Logement***

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement complété par un arrêté du 22 janvier 2013 est venu modifier le régime applicable aux logements de fonction.

Par délibération du 18 septembre 2014, la ville de Bar le Duc avait remis à plat le régime des logements de fonction de ses personnels bénéficiaires de logement de fonction pour certains désormais transférés auprès de la Communauté d'Agglomération suite au transfert d'équipements sportifs.
Ainsi, lors du transfert des équipements sportifs de la ville de Bar le Duc vers la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération, par délibération du 12 novembre 2015, a confirmé l'accueil des agents gestionnaires de ces installations transférées dans les mêmes conditions que celles qui leur étaient appliquées au sein de la ville de Bar le Duc, en maintenant notamment cet avantage en nature.

Il est donc réaffirmé que chaque bénéficiaire d'un logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, déterminées conformément à la législation relative aux foyers des locaux à usage d'habitation (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations…), ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux.

La liste des emplois auxquels est attaché un logement de fonction pour nécessité absolue de service est la suivante :

Emploi	Logement correspondant
1 poste de Gardien d'installation sportive pour le pôle « Ville basse » concernant les équipements suivants : - stade Jean BERNARD - gymnase Bradfer	78 rue Jean Bernard Bar le Duc F4 Habitation comprenant une cuisine, une salle de séjour et 3 chambres
3 postes de Gardien d'installations sportives pour le pôle « Côte Sainte-Catherine » concernant les équipements suivants : - Stade, pôle tennistique et gymnase Côte Sainte Catherine - Espace Sainte Catherine	4 bd des Ardennes Bar le Duc Appartement de type F5
	Stade Municipal Rue d'Anjou Bar le Duc F5 Habitation comprenant une salle de séjour, une entrée, couloir, une cuisine, salle de bain, WC, 3 chambres et garage au sous-sol
	43 rue de Champagne Bar le Duc F4 de 70m²

- ***Véhicules***

En application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du CGCT, nous avons formalisé, dans le cadre de notre délibération du 6 avril 2017, les mises à disposition de véhicules sur le cadre historique des pratiques opérées par la Ville, étant précisé que, parfois, cela pouvait concerner des fonctions partagées entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.

Concernant l'exécutif

En continuité des pratiques opérées lors des précédents mandats et depuis le début du mandat jusque renouvellement de l'exécutif, est confirmée la mise à disposition auprès de Mme la Présidente d'un véhicule de service PEUGEOT 208 CK 064 EF appartenant à la Ville de Bar-Le-Duc pour l'exercice de ses fonctions et l'organisation de la prise en charge des frais d'assurance, de carburant et d'entretien selon la clé suivante que je vous propose d'ajuster puisque le précédent Président était parlementaire et payait à ce titre une partie des frais de ce véhicule :

- Maire de Bar-Le-Duc : 50 % de l'usage pris en charge sur le budget de la Ville de Bar-Le-Duc pour la seule partie fonctionnement (assurance, entretien et carburant) et la totalité de l'amortissement du véhicule ;

- Présidente de la Communauté d'agglomération : 50 % de l'usage prise en charge au réel des dépenses sur le budget de la Communauté d'agglomération pour la seule partie fonctionnement (assurance, entretien et carburant), la mise à disposition du véhicule à l'Agglomération étant par ailleurs gratuite.

Les facturations à opérer seront établies par la Ville au semestre échu ou à l'année échue.

Il est prévu de renouveler ce véhicule en 2023, en maintenant la clé de répartition mentionnée ci-dessus.

Concernant les services

Pour le bon fonctionnement des services, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bar-le-Duc affectent des véhicules de services à des Directeurs Généraux Adjoints et des directeurs de services.

Exerçant par ailleurs des astreintes « encadrement », les agents mentionnés plus avant bénéficie d'un droit de remisage à domicile.

Les véhicules concernés sont :

- DGA Aménagement : Ford Fiesta BW 933 VQ (propriété Communauté d'Agglomération)
- Directeur Ressources : Renault Clio ED 675 QR (propriété Communauté d'Agglomération)
- DGA Education, Sport & Culture : Renault Clio DX 550 RE (propriété Ville de Bar-le-Duc)
- DGA Cohésion Sociale – CIAS : Peugeot 208 immatriculée EQ – 850 – JY (propriété Ville de Bar-le-Duc)

Par ailleurs, suite aux délibérations concordantes prises par la Communauté d'Agglomération et par la Ville de Bar-le-Duc, le DGS dispose d'un véhicule de fonction :

DGS : Peugeot 308 EL 432 RE (propriété Communauté d'Agglomération).

Ces véhicules peuvent aussi être utilisés plus ponctuellement par les services rattachés directement au DGS et aux DGA.

S'agissant des frais d'assurance, de carburant et d'entretien, est maintenue la clé de répartition antérieure, comme l'est la masse salariale actuelle de ces emplois partagés :

- A 50 % entre les deux collectivités sur la base des dépenses réelles pour les véhicules affectés au DGS et aux DGA, Aménagement, Education et Directeur Ressources,
- A 10 % Ville et 90 % Agglomération sur la base des dépenses réelles pour le véhicule affecté au DGA Cohésion Sociale.

Fonction 02 – Moyens généraux

- **Administration générale**

  - **Vente du B 851**

L'acte de vente a été signé le 27 septembre 2022 et le produit de la cession sera porté sur l'exercice 2023, dès retour de l'acte du service des hypothèques.

- **Assemblée locale**

Le budget nécessaire au versement des indemnités des élus est prévu à hauteur de 245 000 €.
L'article 10 de la loi de finances pour 2017 supprime la retenue à la source spécifique à laquelle étaient soumises les indemnités de fonction perçues par les élus locaux.

La retenue à la source spécifique est supprimée pour les indemnités de fonction perçues à compter du 1er janvier 2017. Les indemnités perçues à compter de cette date sont désormais imposables à l'impôt sur le revenu selon les règles de droit commun applicables aux traitements et salaires.

Toutefois, afin de tenir compte des frais de mandat que l'indemnité de fonction est destinée à compenser, les élus locaux bénéficieront d'un abattement fiscal spécifique correspondant à la « fraction représentative de frais d'emploi » maintenu à son niveau en vigueur, avant la réforme, dans la limite de 1 fois l'indemnité maximale d'un maire d'une commune de moins de 500 habitants et de 1,5 fois de cette somme en cas de cumul de mandat (à titre d'exemple, en 2016, celle-ci s'élevait à 7 778 € par an, pour un mandat, ou à 11 667 € en cas de cumul de mandats).

- **Adhésion au PETR du Pays Barrois (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)**

Chaque EPCI membre contribue au financement du PETR via une cotisation de 3,40 € par habitant.

Année	Population municipale	Cotisation versée au PETR
2015	36 096	122 726.40 €
2016	36 187	123 036.00
2017	35 851	121 893.40
2018	35 661	121 247.40
2019	35 222	122 948.13
2020	34 849	123 064.68
2021	34 458	123 004.84
2022	34 123	123 111.86
2023	33 980	123 000 (projection)

- **Adhésions et cotisations diverses**

  - Assemblée des communautés de France : 0,105 € par habitant avec une population totale de 37 077 habitants soit 3 894 € ;
  - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : 0,50 € par habitant, soit 16 990 €;
  - Citoyens et Territoire (Carrefour des Pays Lorrains) : cotisation forfaitaire de 866 €.
  - Adhésion à AtMO : 6 892 €

- **Informatique et réseaux**

Dépenses de Fonctionnement

Pour l'imprimerie : Les dépenses sont quasi stables à hauteur de 91 895 € (+ 735 €). La baisse du cout des photocopieurs, lié à un nouveau marché, est absorbée par la hausse par la hausse du papier (+ 5 100 €)

Pour l'informatique, les dépenses évoluent de 2 752 € atteignant un niveau de 308 190 € et se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Le chapitre 011 baisse de 18 692 €, cela correspond à la disparition de crédit formation lié à la mise en œuvre de la dématérialisation des ADS (autorisation du droit du sol).

La hausse de 21 144 € sur les licences (chap. 65) est due à la mise en place de logiciels notamment centre nautique et Mytrafic.

Pour la téléphonie :
- La demande augmente de 8 578 € notamment avec la mise en place de la fibre.

Dépense d'Investissement

Pour l'informatique, les dépenses s'élèvent à 145 310 €, correspondant notamment au remplacement du matériel informatique sur l'ensemble des structures pour un montant global de 40 710 € ainsi que les investissements plus spécifiques ci-dessous.

- Evolution de la téléphonie : 56 000 €
- Renouvellement 2 serveurs principaux (hyperviseurs) : 30 000 €
- Remplacement matériel informatique à la médiathèque : 18 600 €

- **Communication**

L'année 2022 a été consacrée à poursuivre le développement d'une stratégie multi-supports avec la création d'une page LinkedIn (Mag Agglo, réseaux sociaux, site Internet). La communication numérique a permis à la Communauté d'Agglomération de se doter d'une vitrine plus importante, mettant en avant les forces vives du territoire.
En 2023, la volonté est de continuer à asseoir cette visibilité et à mieux informer la population de l'Agglomération Meuse Grand Sud à travers une communication multisupport. La communication numérique constitue une priorité avec une présence plus active sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, YouTube, Twitter, LinkedIn).

Dans cette même dynamique et conformément à nos engagements, nous continuons à développer les actions de communication nécessaires à la compréhension de l'organisation et du fonctionnement des services publics communautaires, également afin de mieux informer nos concitoyens sur les équipements gérés par l'agglomération, et à mettre en valeur, par le biais du numérique, les points forts du territoire en termes économique, touristique et de services afin de développer l'attractivité de la CA.
La communication de la Communauté d'Agglomération s'adapte à la volonté des élus et de la population qui souhaitent plus de transparence et plus d'informations sur les actions menées par la collectivité. Ainsi, le travail engagé va permettre de valoriser le territoire, soutenir les initiatives locales et mieux informer les citoyens sur les services publics mis à leur disposition.
L'année 2023 sera consacrée à la consolidation de cette stratégie.

Fonction 1 – Sécurité

- **Fourrière animale – refuge de Cathy**

Pour l'année 2023, la Communauté d'Agglomération versera une adhésion sur la base de 1,10 € par habitant, soit 40 500 €, d'après une convention de 3 ans.

Le Refuge de Cathy assure une mission de service public indispensable, au vu des statuts de la collectivité. Le site hébergeant l'association a fait l'objet d'une alerte des services de l'Etat, pour des problématiques sanitaires nécessitant un investissement important auquel l'Agglomération pourrait être associée. Des premiers travaux ont été réalisés par l'association sur son budget propre.

Une étude de faisabilité a été financée en 2022 par l'Agglomération pour une reconstruction partielle du site. Des échanges doivent avoir lieu sur les scénarios identifiés pour convenir avec l'association du choix le plus réaliste et la meilleure forme de l'engagement de l'Agglomération.

- **Fourrière automobile**

Lancée en 2018, la fourrière automobile remplit sa mission en référence à la définition de l'intérêt communautaire de la CA qui précise que « Sont d'intérêt communautaire l'enlèvement, la garde, la restitution ou la destruction des véhicules abandonnés ou gênants (stationnement en contravention d'après le code de la route, article L325-1 à L325-15) et des véhicules réduits à l'état d'épaves (carcasses non identifiables le plus souvent sans plaques d'immatriculation, sans roues, sans portières ni moteur)».

Conformément aux engagements, la fourrière n'est pas sollicitée pour les stationnements en contravention avec le code de la route, hormis pour les véhicules abandonnés et lors de l'organisation de manifestations pour lesquelles la Préfecture a imposé une interdiction de stationner sur un secteur déterminé, pour raisons de sécurité.

Après une première année où la fourrière a réalisé l'enlèvement de 45 véhicules, nous constatons que les usagers prennent de bonnes habitudes et respectent les interdictions de stationner lors des manifestations.

- **Service incendie et secours**

Le conseil d'administration du SDIS a décidé le 08 novembre 2021 d'une augmentation de 1,5 % de la contribution au financement des dépenses du service public de lutte contre les incendies et de secours aux personnes.

La contribution 2023 pour les 33 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération sera de 1 371 565 € se décomposant comme suit à partir d'une population DGF au 31/12/2022 de 35 750 habitants (35 978 habitants au 31/12/2021) et d'un potentiel fiscal 2022 de 25 326 147 € (25 740 216 € en 2021) :

  - Contribution sur la part habitant = 629 080 € (620 367 € en 2021)
  - Contribution sur la part potentielle fiscal = 681 150 € (663 229 € en 2021)
  - Part représentative de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires = - 3 324 € (2 201 € en 2021)

L'évolution de la cotisation sera donc la suivante :

- Contribution 2014 = 1 283 498 €
- Contribution 2015 = 1 279 191 €
- Contribution 2016 = 1 271 259 € soit -0.62 %
- Contribution 2017 = 1 262 674 € soit – 0.68 %
- Contribution 2018 = 1 258 833 soit - 0.30 %
- Contribution 2019 = 1 283 491 € soit + 1.96 %
- Contribution 2020 = 1 283 746 soit + 1,20 %
- Contribution 2021 = 1 272 2994 €
- Contribution 2022 = 1 298 631 €
- Contribution 2023 = 1 371 565 €

Fonction 2 – Enseignement

Campus connecté

En 2019, la Communauté d'Agglomération a décidé de répondre à un appel à projet national relatif aux campus connectés. L'enjeu était de permettre à des personnes éloignées des campus universitaires traditionnels, de poursuivre un cursus d'études supérieures à distance, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité.

Le projet de Bar-le-Duc a été retenu, parmi 13, au niveau national. La cité scolaire Poincaré accueillant déjà des formations postbac, il a été convenu avec la Région Grand Est et le Rectorat d'installer le campus barisien dans ses locaux.

Au cours de l'année 2019-2020, le campus a accueilli 4 élèves, ce qui se justifie par un lancement tardif, hors cadre du dispositif d'orientation ParcourSup. La capacité maximale est fixée à 10 étudiants.

Au niveau des recettes, Campus connecté bénéficie d'une subvention de l'Etat de 50 000 €, pour les 3 ans et d'une aide de la Région, dédiée aux investissements, de 50 000 €, qui a été consacrée à l'aménagement de la salle réalisé pendant l'été 2020 (montant complété par la Communauté d'agglomération).

Pour les charges, la Communauté d'Agglomération salarie un coordinateur/animateur du Campus (à 80%, depuis le 1/09/2020, au lieu de 50% précédemment).

Depuis la rentrée de septembre 2020, la communauté d'Agglomération s'est engagée dans une campagne de communication autour du campus (flyer, information des élèves de terminale, présence sur les réseaux sociaux.
Malgré les différentes démarches initiées, la rencontre des établissements et des élèves, le campus n'a pas trouvé son public, restant à 4 étudiants inscrits à la rentrée 2022-2023 et 2 régulièrement présents. Le projet porté par l'Agglomération n'a pas été retenu par l'Etat, ce qui prive le campus de toute aide à compter de la rentrée 2023. Aussi, dans ces circonstances également affectées par le contexte budgétaire, l'exécutif a décidé de fermer le campus à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Fonction 3 – Culture

Après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire, les établissements culturels communautaires ont retrouvé leur public.
L'étude en vue d'élaborer un schéma directeur de la culture a été engagée, avec un diagnostic réalisé en fin d'année 2022. La démarche va se poursuivre en 2023, avec la détermination des axes prioritaires. Le volet investissement sera également abordé, avec l'enjeu de déterminer des priorités qui seront ensuite intégrées à un PPI communautaire.

- **Cité des Leuques**

L'accompagnement de l'association La Cité des Leuques est maintenu pour l'année 2023, avec une subvention de fonctionnement de 2 500 €. .

- **Enseignement musical - Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM)**

Depuis le transfert de la ville de Ligny-en-Barrois vers l'Agglomération, de l'école de musique, au 1er janvier 2017, les deux entités forment un établissement unique : le conservatoire intercommunal de musique, dont l'activité se décline sur deux sites permanents (Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois) et de nombreuses actions hors des murs (musiques d'ensembles – 200 amateurs, interventions dans les écoles – 800 élèves concernés).

Les effectifs des élèves fréquentant le CIM tout au long de l'année se répartissent entre :

- < 11 ans : 85 élèves
- De 11 à 17 ans : 107 élèves
- De 18 à 25 ans : 15 élèves
- De 25 à 64 ans : 136 élèves
- > 65 ans : 37 élèves

347 élèves sont issus du territoire communautaire, sur 380.
Pour son public d'habitués, le CIM n'a pas encore retrouvé les effectifs d'avant crise sanitaire qui étaient de 450 élèves. Le nouveau directeur du CIM porte de nouveaux projets pour recruter de nouveaux musiciens.
Si les fonctions comptables restent dissociées entre les 2 écoles de musique, l'ensemble du 012 est affecté au CIM, pour simplifier la gestion, car les enseignants sont identiques pour les 2 sites.

Pour 2023, le CIM poursuivra les projets initiés, parmi lesquels la mise en œuvre du dispositif « Orchestre à l'école », à l'école Camille CLAUDEL, à Bar-le-Duc (secteur REP+) et à l'école Raymond POINCARÉ, à Ligny-en-Barrois (se substituant à l'école THEVENIN, engagée les 3 années précédentes). L'animation est menée via des intervenants extérieurs qui vont amener de vrais instruments de musique et les confier aux enfants, autour d'un projet de musique d'ensemble qui aboutira en fin d'année scolaire.

Pour 2023, le budget du CIM s'établit à 1 M€, avec 896 500 € de masse salariale qui représente l'essentiel des dépenses (90%). Les recettes d'exploitation (200 000 €) constituées de la participation des élèves (107 000 €) et de subventions de fonctionnement allouées par la DRAC et le Conseil Départemental (85 000 €) et les participations financières des villes de Ligny-en-Barrois et de Bar-le-Duc pour les projets menés avec les écoles. Le coût net de l'établissement s'établit à 800 000 €, en tenant compte de l'évolution des coûts des fluides et du choix de ne recruter que sur une quotité de 1,5 ETP, suite au départ de 2 enseignants.

Evolution de la charge nette du CIM (Bar-le-Duc)										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	831 971,99	853 120,96	961 204,36	978 043,48	948 702,73	951 084,66	936 175,89	936 175,89	928 913,05	979 462
Recettes	222 911,98	317 012,32	202 972,03	200 909,13	247 802,46	140 275,04	67 774,33	67 774,33	211 023,79	185 000
Coût net	609 060,01	536 108,64	758 232,33	777 134,35	700 900,27	810 809,62	768 401,56	768 401,56	717 889,25	794 462

- **Ecole de musique de Ligny en Barrois (CLEM)**

Evolution de la charge nette du CLEM										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	129 287,89	121 981,12	23 168,30	16 300,70	17 430,17	11 656,13	14 126,55	19 828,63	189 671,15	21 720
Recettes	46 547,64	42 724,69	34 081,40	32 004,90	34 955,50	10 070,90	11 406,20	13 0802,00	28 199,28	12 000
Coût net	82 740,25	79 256,43	10 913,10	15 704,20	17 525,33	1 585,23	2 720,35	6 026,63	24 330,50	9 720

- **Médiathèques communautaires Jean Jeukens et Jeanne Ancelet-Hustache**

Depuis le 1er janvier 2017, le réseau des Médiathèques Intercommunales de l'Agglomération intègre la Bibliothèque Municipale de Ligny-en-Barrois, suite au transfert de cet équipement.

Le système informatique des 2 sites a été harmonisé afin de permettre de travailler sur une base commune, ce qui permet également de réserver un ouvrage disponible, parmi les 250 000 références, sur l'un ou l'autre des deux sites, de le restituer indifféremment à Bar-le-Duc ou à Ligny-en-Barrois. Ce sont plus de 3 000 lecteurs qui bénéficient des 2 médiathèques, dont 90% habitent le territoire de l'Agglomération.
Le transfert des documents entre les deux sites est réalisé deux fois par semaine par le vaguemestre.

Le budget de l'établissement (2 sites) représente 1 050 000 €, dont 600 000 € de masse salariale et un coût net de 920 000 €, contre 731 000 €, en 2022 (en raison de l'évolution du coût des fluides et de la location d'un système de chauffage, suite au sinistre subi à l'été 2021). Les recettes liées aux adhésions représentent un peu plus de 30 000 €, soit 3% des charges.

L'établissement propose également de nombreuses animations tout au long de l'année, sur les 2 sites (expositions, conférences, artistes en résidence, accueils de scolaires et animations hors des murs) et participe au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle porté par la communauté d'Agglomération.

Les problématiques identifiées sur le bâtiment (clos-couvert et fonctionnalités) ne peuvent être résorbées pour l'instant, car un préalable est l'aménagement d'un lieu pour les réserves et l'obtention des moyens pour réaliser des travaux.

Evolution de la charge nette de la Médiathèque Jean JEUKENS										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	641 773,94	628 343,09	664 749,62	674 952,65	657 658,66	672 828,82	751 308,87	797 548,58	648 658,07	909 044
Recettes	35 236,09	13 558,97	17 173,47	17 970,32	19 417,52	8 515,51	67 500,64	14 498,48	24 233,81	16 868
Coût net	606 537,85	614 784,12	647 576,15	656 982,33	638 241,14	664 313,31	683 808,23	783 150,10	624 424,26	892 176

- **Médiathèque Ligny en Barrois**

Evolution de la charge nette de la Médiathèque de Ligny en Barrois										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	104 600,53	95 422,41	98 842,89	108 303,38	110 656,07	111 871,93	120 991,30	136 103,36	110 848,96	140 058
Recettes	5 508,21	2 667,45	1 913,01	2 177,23	2 289,39	2 341,81	6 904,84	2 575,65	3 297,04	2 000
Coût net	99 092,32	92 754,96	96 929,88	106 126,15	108 366,68	109 530,12	114 086,46	133 527,71	107 551,92	138 058

- **Musée Barrois**

Le Musée barrois a fermé ses portes en 2021, afin d'engager un chantier de recollement des collections (plus de 30 000 objets à référencer), mobilisant l'intégralité de l'équipe, pour une période estimée à 3 ans.
En 2022, la Communauté d'Agglomération a acquis un bâtiment appartenant à l'Etat, situé à la cité administrative, accueillant précédemment le cadastre. Un programme de travaux devra être engagé pour adapter les locaux pour le stockage des réserves du musée dans des conditions conformes aux règles de conservation (température, hygrométrie, ventilation).
Afin de conserver sa visibilité, l'équipe du musée a développé sa présence sur les réseaux sociaux et surtout l'organisation d'animations hors-les-murs (interventions dans les écoles, dans d'autres établissements, en milieu carcéral, conférences, expositions...).

Le fonctionnement du Musée représente un budget de 307 400 €, dont 211 000 € de masse salariale, soit 69%.

Evolution de la charge nette du Musée Barrois										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	363 608,75	310 569,03	336 871,51	365 970,23	317 801,65	283 032,70	304 439,42	298 974,65	322 658,63	307 389
Recettes	20 935,16	12 440,37	20 194,28	24 246,47	13 462,52	12 189,35	16 567,92	17 311,03	17 168,24	6 000
Coût net	342 673,59	298 128,66	316 677,23	341 723,76	304 339,13	270 843,35	287 871,50	281 663,62	305 490,39	301 389

- **CTEAC – Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle**

Depuis le 1er janvier 2020, le Plan Local d'Education Artistique porté depuis 1993 par la Ville de Bar-le-Duc a été transféré à la Communauté d'Agglomération. L'enjeu principal étant de permettre à tous les écoliers du territoire de bénéficier de ce dispositif, si les communes ou SIS en charge des écoles le souhaitent. Les subventions obtenues auprès de la DRAC et du Conseil Départemental sont mises en commun et chaque commune ou SIS assume le coût résiduel de son projet.
La signature de la convention relative au CTEAC a été différée, d'un commun accord avec la DRAC, pour disposer préalablement d'un diagnostic intégré à l'étude schéma directeur de la culture, initiée en 2022. La convention pourra être signée au 1er semestre 2023.

Le CTEAC représente un budget de 77 000 €, pour la part communautaire, financé à hauteur de 71 000 € par les partenaires et complété par la participation des communes.
Pour 2023, le CTEAC va bénéficier de l'élaboration d'un support unique pour présenter les différents projets et organisera un temps fort, en juin, permettant de présenter les productions et de partager les expériences.

- **Salle La Barroise**

Après des débuts d'exploitation de la salle en pleine crise sanitaire, l'année 2022 a permis de retrouver le public et d'accueillir des événements dans les différentes configurations possibles, avec 27 manifestations et 27 000 entrées enregistrées.

La Communauté d'Agglomération n'a pas vocation à organiser des manifestations dans la salle, mais a souhaité disposer d'une programmation de spectacles, confiée, après procédure de marché public, à LABEL LN, prestataire reconnu dans le Grand Est, pour les 3 premières années, à raison de 10 manifestations par an. Suite à la crise sanitaire, un avenant a été conclu avec LABEL LN, pour prolonger le marché jusqu'en juin 2024, en maintenant le nombre de spectacles organisés.

Depuis l'intégration de la gestion des salles communautaires et communales, dans les missions des agents rattachés à la Barroise, avec une participation de la Ville de Bar-le-Duc, l'équipe est dorénavant constituée de : 1 responsable de service, 3 personnels techniques et 1 agent administratif), complétée par des vacations en cas de besoin.

Le budget de fonctionnement de la salle avait été arrêté à 500 000, en 2022, avec 190 000 € de masse salariale et un coût net de 450 000 €. La réalisation est sensiblement inférieure. Pour 2023, en raison de l'évolution du coût des énergies, le budget a été porté à 550 000 €, avec 190 000 € de masse salariale et un coût net maximal de 500 000 €.

		Evolution de la charge nette de La Barroise				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2019/2022	BP 2023
Dépenses	110 825,47	321 160,17	336 341,98	436 358,55	301 171,38	551 703
Recettes	4 668,00	70 027,07	11 156,00	27 037,02	28 222,01	50 000
Coût net	106 157,47	251 133,10	325 185,98	409 321,53	272 949,38	501 703

Fonction 3 – Sports et Jeunesse

Depuis les derniers transferts au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération gère en régie 8 équipements sportifs : 2 piscines (Ligny en Barrois et Bar-Le-Duc), 5 gymnases (2 à Bar-Le-Duc, 2 à Ligny-en-Barrois et 1 à Tronville-en-Barrois), un complexe dédié au tennis et 2 stades (Bar-Le-Duc).

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération dispose d'un schéma directeur des Sports qui permet d'avoir une lisibilité sur les pratiques, les forces et les faiblesses de l'offre. En termes d'équipements, le constat est fait que la plupart des équipements communautaires ont été construits il y a plus de 40 ans (hormis le gymnase Léo LAGRANGE, le stade Jean BERNARD et le pôle tennistique) et nécessitent de gros travaux, soit de requalification, soit de reconstruction. Le schéma a permis de déterminer des priorités dans les investissements, à intégrer dans un futur PPI communautaire.

Avec la reprise des activités post-COVID, l'utilisation des installations connaît un nouvel élan, avec des évolutions notoires pour les équipements rénovés :

- Terrain synthétique du stade jean BERNARD qui est devenu la référence pour la pratique du football (avec une moindre activité sur le stade de la Côte Ste Catherine et sur le terrain annexe)
- Pôle tennis : les nouveaux locaux ont permis d'accueillir un nouveau public, issu du quartier, grâce à l'association Fête le mur, créée en 2018 et qui compte plus de 400 licenciés. L'UTB, club résident, a obtenu l'organisation d'une compétition internationale Tennis Europe U14, dorénavant inscrite dans le calendrier de la Fédération Internationale de Tennis pour une nouvelle période de 3 ans.

Concernant le fonctionnement, le cadre a été fixé, avec un budget global de 1 220 000 €, dont 50% en masse salariale. L'évolution du budget (20%) est intégralement liée à l'augmentation du coût des fluides.

Les agents du service assurent en régie les interventions d'accueil, de gardiennage et d'entretien des installations, hormis pour les équipements transférés situés sur le secteur Centre-Ornain et le gymnase Beugnot, à Bar-le-Duc, où l'entretien des locaux a été externalisé, via une procédure de marché public.

- **Service des sports de l'Agglomération**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
	Ville	Communauté d'agglomération								
Dépenses	168 194,44	418 805,20	468 320,85	471 638,75	556 741,58	520 761,65	529 457,51	530 732,94	458 081,62	675 498
Recettes	8 815,00	0	426,43	0	1 112,92	629,8	40 836,37	55 081,90	13 362,80	79 200
Coût net	159 379,44	418 805,20	467 894,42	471 638,75	555 628,66	520 131,85	488 621,14	475 651,04	44 718,81	596 298

* à partir de 2016, intégration des frais de personnel des gymnases de Bar le Duc

- **Les gymnases et stades de Bar-Le-Duc, Tronville et Ligny en Barrois**

  - **Gymnases et stades de Bar-le-Duc**

En raison de désordres constatés au gymnase Bradfer, à Bar-le-Duc, avec une déformation du sol sportif et un risque pour la sécurité des pratiquants, ce bâtiment a été replacé en priorité 1 des investissements. L'exécutif a validé l'engagement de la maîtrise d'œuvre, dès 2023, pour une réalisation des travaux en 2024. Ce projet intégrera la dimension performance énergétique.

Les services vont engager une réflexion avec les usagers pour déterminer la période des travaux (1 an) et envisager des reports de l'activité sur d'autres salles, avec la difficulté de gérer 3 espaces (grande salle, dojo et salle d'escrime).

Pour les gymnases, les recettes correspondent à la contribution du Conseil Départemental pour l'accueil des élèves du second degré (collèges).

Evolution de la charge nette des gymnases et stades de Bar-le-Duc										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
	BLD	Communauté d'agglomération								
Dépenses	487 989,99	158 370,68	241 994,29	227 851,08	297 551,76	299 795,63	249 331,18	302 216,38	253 873,08	358 851
Recettes	20 057,99	1 585,00	17 640,00	18 490,30	18 480,00	40 722,52	25 490,74	39 654,30	23 151,86	24 396
Coût net	467 932,00	156 785,68	224 354,29	209 360,78	279 071,76	259 073,11	223 840,44	262 562,08	230 721,22	334 455

- **Gymnase de Tronville**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
	Ville	Communauté d'agglomération								
Dépenses	42 103,79	11 161,09	24 982,04	32 992,74	42 247,64	33 100,64	37 712,21	34 712,21	32 356,13	39 111
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût net	42 103,79	11 161,09	24 982,04	32 992,74	42 247,64	33 100,64	37 712,21	34 712,21	32 356,13	39 111

- **Gymnases de Ligny-en-Barrois**

  - **Gymnase Léo Lagrange**

Evolution de la charge nette du Gymnase Léo Lagrange										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	46 401,02	52 364,86	51 131,78	53 299,87	46 761,39	55 178,82	62 099,27	40 421,40	50 597,33	64 363
Recettes	10 669,71	891,78	10 670,02	9 164,00	5 916,00	7 665,00	13 322,28	20 952,70	9 906,50	5 916
Coût net	35 731,31	51 473,08	40 461,76	44 135,87	40 845,39	47 513,82	48 766,99	19 468,70	41 050,84	58 447

  - **Gymnase Vernet à Ligny-en-Barrois**

Evolution de la charge nette du Gymnase Vernet										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	52 543,28	27 681,83	34 876,41	52 843,83	61 088,73	42 640,85	57 293,11	47 037,54	47 000,71	68 622
Recettes	3 763,08	470,26	0,00	11 430,00	5 916,00	3 360,00	0,00	0,00	4 156,50	5 916
Coût net	48 780,20	27 211,57	34 876,41	41 413,83	55 172,73	39 280,85	57 293,11	47 037,54	42 844,21	62 706

- **Piscines communautaires**

Suite à la décision de mettre fin à la DSP pour la gestion de la piscine de LIGNY-EN-BARROIS, les 2 équipements sont gérés en régie. Les investissements réalisés sur le site de Ligny ont permis d'améliorer la qualité des eaux de baignade, avec des analyses dorénavant systématiquement conformes, alors que ce n'était pas le cas précédemment, avec plusieurs décisions de fermeture administrative.

Depuis 4 ans, le chef d'établissement en charge des 2 piscines était directement mobilisé sur le respect du coût net d'exploitation, fixé à 1,2 M€. En raison du contexte énergétique, ce montant est porté à 1,4 M€ pour 2023.
Grâce à l'impact des travaux réalisés sur les 2 piscines et à l'adaptation du suivi, il est constaté une réduction drastique des consommations d'eau et d'énergie, ce qui permet d'atténuer l'évolution des coûts.
Afin de garantir le respect du coût net maximum envisagé (1,4 M€), l'hypothèse d'une fermeture temporaire des 2 bassins, en fin d'année, n'a pas été écartée. Un suivi régulier des engagements permettra de déterminer la nécessité d'utiliser ce levier.

Les recettes, constituées des entrées et des locations de bassin, ainsi qu'une subvention obtenue pour l'organisation du dispositif classes bleues, à destination des élèves de maternelle (12 000 €), représentent un total de 250 000 €.

- **Centre Nautique de Bar-Le-Duc**

Evolution de la charge nette du Centre Nautique de Bar-Le-Duc										
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
Dépenses	915 261,10	904 515,84	888 070,12	855 746,48	991 995,08	764 037,01	759 639,39	827 223,58	863 311,00	1 005 210
Recettes	200 597,11	207 757,83	203 429,29	236 716,31	215 468,94	24 143,93	147 097,42	169 630,42	180 172,98	170 000
Coût net	714 663,99	696 758,01	684 640,83	619 030,17	776 526,14	739 893,08	612 541,97	657 593,16	683 137,01	835 210

- **Piscine de Ligny-en-Barrois (fin de la DSP EQUALIA et reprise en régie au 1er janvier 2017)**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne 2015/2022	BP 2023
	DSP		Régie							
Dépenses	413 708,71	571 090,14	531 336,24	496 514,46	562 934,72	529 394,10	521 456,92	553 679,03	522 581,62	634 714
Recettes	23 974,86	37 628,08	107 532,52	114 760,70	93 024,00	90 836,23	42 759,73	76 699,07	73 402,00	70 000
Coût net	389 733,85	533 462,06	423 803,72	381 753,76	469 910,72	438 557,87	478 696,19	476 979,96	449 179,62	564 714

Fonction 4 – Santé et action sociale

Le BP du CIAS a été adopté le jeudi 08 mars 2023.

La construction du budget 2023 repose à la fois :
1. sur une continuité de la subvention d'équilibre par rapport à son niveau de 2020 soit 1 380 121 €, afin de conserver le même niveau de services à la population, mais avec une reprise de l'excédent pour absorber les hausses actuelles.
2. la conduite un plan d'action en 2023 pour contenir le poids des multi accueils actuellement marqué par une hausse de la masse salariale mais aussi un surcout sur l'énergie. Cela passera par une recherche d'efficience entre les contrats et les ressources humaines affectée et améliorer le taux d'occupation sur l'amplitude horaire des structures.
3. réfléchir à des pistes d'économie à l'horizon 2023

- **Les multi accueils de l'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse**

Depuis 2017, le CIAS compte 3 multi accueils pour un total de 157 places réparties entre Bar le Duc pour 112 places et Ligny en Barrois pour 45 places, depuis le transfert en janvier 2017 du multi accueil les Mimosas.

Depuis 2017, le CIAS a œuvré à la mutualisation, au rapprochement des équipes, à la rédaction en commun du projet d'établissement afin d'avoir une vision globale et commune des 3 structures qui permet une projection budgétaire commune.
L'ensemble des principes de gestion est mis en place sur les 3 établissements : polyvalence des équipes, commandes groupées, coordination unique, bases harmonisées du fonctionnement des plannings…

La crise sanitaire a rendu encore plus complexe un modèle économique peu prévisible de par ses apports externes.

L'incertitude budgétaire repose :

- sur la fréquentation des multi-accueil en termes d'amplitude horaire des gardes d'enfants.
- sur la réalité de la typologie des familles qui impacte sur la participation réelle des familles en fonction de leur quotient familial
- sur les absences des personnels qui imposent d'être remplacés pour conserver les taux d'encadrement.
- Sur l'évolution de la réglementation et les exigences de autorités.

En 2022, les structures ont été marquées par des contrats avec des amplitudes plus courtes de la part de familles, une augmentation du point d'indice au 1er juillet et d'autres augmentations indiciaires réglementaire.
En 2023, les multi-accueils seront tous confrontés à l'évolution de la réglementation qui va imposer l'embauche de personnels supplémentaires. D'autre part, parmi les trois sites, un seul subira une hausse de l'augmentation des couts de l'énergie en 2023. Mais même en bénéficiant d'un amortisseur plafonnant cette augmentation, elle se montera à 50 069 €.

L'objectif étant de maîtriser au mieux **le poids budgétaire net** des multi accueils, l'objectif de l'année 2023 est :

- D'augmenter le taux de fréquentation sachant que l'aide de la CAF est d'autant plus importante que les familles participent financièrement et confient leurs enfants avec une amplitude forte.
- D'adapter plus finement les taux d'encadrement des personnels à la fréquentation. Une amélioration du taux d'occupation sur l'amplitude d'ouverture des structures demandera

néanmoins une optimisation des modalités d'admission et du règlement de fonctionnement. Ceci amène à envisager 2023 avec une certaine prudence, mais en se donnant l'objectif de conduite sur l'année un plan de réduction des couts et d'efficience accrue de l'organisation.

- **Le budget annexe de l'EHPAD**

Le CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est gestionnaire de l'EHPAD « La Sapinière », du SSIAD de Bar-le-Duc et de la Résidence Autonomie « Les Coquillottes » qui sont en budget annexe et ne pèsent pas sur la subvention d'équilibre.

Suite aux discussions entreprises en 2019, ces trois établissements sont dorénavant regroupés dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), effectif depuis le 1er janvier 2022. Cette contractualisation se traduit par une tarification EPRD à partir de l'exercice 2022 pour ces trois établissements, qui conservent néanmoins leurs budgets propres, non fongibles entre eux.

- **Utilisation des excédents**

Le CIAS a connu des exercices excédentaires qui lui ont permis de constituer des réserves.
Au-delà de prendre en charge les effets rétroactifs des augmentations salariales, les excédents d'activité seront mis à contribution pour équilibrer le budget 2023.

Il est proposé d'affecter leur reliquat pour financer un Plan Pluriannuel d'Investissement, comprenant notamment

- la reconstruction de la crèche Les Mimosas de Ligny-en-Barrois.
- La réfection de la toiture de la crèche Elisa de Bar-le-Duc.
- L'isolation de la Crèche Louise Marie de Bar le Duc.
- La Rénovation des locaux du CIAS de Bar-le-Duc.

L'ensemble de ces travaux conduirait à un cout résiduel de 1 300 000 € pour le CIAS qui est à projeter sur les 5 prochaines années, en tenant compte des financements et des nécessités d'emprunt pour assurer la trésorerie intermédiaire entre décaissement et encaissement.

Conclusion sur le budget du CIAS

En 2022, nous sommes passé d'une perspective plutôt positive avec une sortie de la crise Covid à portée de vue pensions-nous, et d'une situation économique en redressement à une situation empreinte d'incertitudes encore plus grandes qu'il y a deux ans. La guerre sur le sol européen, la crise énergétique, l'inflation, la remontée historique des taux d'intérêt accentuent les fragilités déjà présentes.

Néanmoins, si la situation sera tendue sur 2023 et présente de nombreux défis, dont celui de réaliser la conduite des projets avec les ressources actuelles, les incertitudes sur 2024 imposent de réfléchir sur l'année à une organisation plus efficiente afin de préparer les prochaines échéances.

Contrat Local de Santé

Outil stratégique et opérationnel, le contrat local de santé constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce contrat local de santé est constitué d'un plan d'actions, relevant des champs du sanitaire, du médico-social, de la santé environnementale et de la prévention et promotion de la santé, coconstruit avec les différents partenaires y prenant part. Issu d'un travail partenarial, fondé sur un diagnostic local de santé préalable, il est un dispositif cadre dont l'objectif est une meilleure adéquation entre les problématiques de santé repérées, le projet régional de santé et la politique de santé locale, mise en œuvre sur le territoire.

Le contrat local de santé valorise les actions existantes et tend à développer les actions de coordination entre acteurs tout en proposant des modes de prise de décision plus collaboratifs. Il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun.

L'objectif général du Contrat Local de Santé de l'Agglomération Meuse Grand Sud est : « Renforcer la qualité de vie des habitants du territoire de Bar le Duc Sud Meuse » d'ici 2027. Les dispositifs décidés se rassemblent en trois axes : l'amélioration du parcours de santé des habitants du territoire, du cadre de vie du territoire et des comportements favorables

L'accès aux soins de premiers recours – Projets de santé et maisons médicales

Depuis plusieurs années, les actions volontaristes de la collectivité ont permis de fixer 8 nouveaux médecins sur le territoire grâce à la construction d'une Maison de Santé à Ligny-en-Barrois, la création et le développement d'un cabinet médical sur la Cote Sainte-Catherine, un accueil des internes en médecine, une innovation de terrain salué par tous. A cette occasion, nous constatons enfin une remontée de leur nombre qui est passé à 23 étudiants en médecine générale au cours du dernier semestre sur notre territoire.

La communauté d'Agglomération a désigné un architecte pour la construction d'une première maison de santé sur Bar-le-Duc sur la Cote Sainte-Catherine. Nous finalisons avec les professionnels de santé le projet architectural pour des travaux qui débuteront en 2023.

La Communauté d'Agglomération a réalisé le recensement les besoins en termes de surface et d'organisation sur le Cœur de Ville avec les professionnels de santé. Des démarches ont également été entreprises afin de rechercher des locaux disponibles en tenant compte du critère défini avec les professionnels. Le site de l'ancien EHPAD Couchot est ainsi l'objet d'études de faisabilité techniques et financières et d'une négociation avec l'ensemble des professionnels de santé.

Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat

- **La politique de la ville**

Dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la ville, la Communauté d'Agglomération a mis au point avec tous les partenaires un programme sur toute l'Agglomération y compris le contrat de ville pour le quartier de la Côte Sainte Catherine pour la période 2015/2020. Un avenant le prolongeant doit être conclu début 2024.

Cette politique englobe les grands axes suivants :

- La prévention santé sur tout le territoire de l'Agglomération avec des actions concrètes dont les 2 plus significatives sont sur Ligny en Barrois et Bar-le-Duc
- L'ingénierie de projet au service des associations et communes du territoire
- La prévention de la délinquance avec, entre autres, l'animation du CISPD sur tout le territoire permet à la CA d'être reconnue comme acteur incontournable de la question.
- La médiation sociale
- Un observatoire territorial qui a animé l'élaboration d'une Analyse des Besoins Sociaux en 2020 / 2021
- Le suivi et l'animation du contrat de ville sur le quartier de la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc

La richesse du contenu de cette politique porte sur les agents de l'Agglomération et, grâce à la présence d'un contrat de ville sur le territoire, l'Etat cofinance cette ingénierie à hauteur de 10 000 Euros annuels.

Ce budget repose avant tout sur sa masse salariale qui représente 85% du budget et qui est consacrée pour tous les agents à l'action concrète et à la présence sur le terrain. L'essentiel des charges de fonctionnement est consacré au financement des actions.

- **Mission Locale Sud Meusien**

L'adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien génère une cotisation de basée sur un tarif à 1,20 €/habitant, montant acté par convention pour la période 2022-2024

Les cotisations ont évolué comme suit :

- 2013 : cotisation de 1,16 par habitant.
- 2014 : cotisation de 1,18 par habitant avec 37 990 habitants,
- 2015 : cotisation de 1,19 € par habitant avec 37 662 habitants soit 44 817,78 €
- 2016 : cotisation de 1,20 € par habitant avec 37 636 habitants soit 45 163,20 €
- 2017 : cotisation de 1,20 € par habitant avec 37 611 habitants soit 44 773,20 €
- 2018 : cotisation de 1.20 € par habitant avec 37 077 habitants soit 44 492,40 €
- 2019 : cotisation de 1.20 € par habitant avec 36 577 habitants soit 43 892,40 €
- 2020 : cotisation de 1.20 € par habitant avec 36 005 habitants soit 43 206 €
- 2021 : cotisation de 1,20 € par habitant avec 35 607 habitants soit 42 728.40 €
- 2022 : Cotisation de 1,20 € par habitant avec 35 368 habitants soit 42 441.60 €

- **Maintenance sur les défibrillateurs**

La CODECOM de Bar-le-Duc avait initié une campagne d'installation de défibrillateurs, avant la fusion, et prévu un contrat de maintenance de ces équipements. Cette compétence n'est pas mentionnée dans les statuts de la Communauté d'Agglomération, puisqu'elle ne s'exerce pas sur l'ensemble du territoire communautaire.

Avec une évolution de la réglementation sur les défibrillateurs, il a été décidé de ne conserver au niveau de la Communauté d'Agglomération que les équipements implantés dans les équipements communautaires.

L'option de commande groupée envisagée pour les défibrillateurs communaux ne sera finalement pas mise en œuvre en raison du manque d'intérêt financier de cette solution pour les communes.

- **Accueil de Jeunes**

La subvention versée à l'accueil des jeunes représente 8 350 €. Pour rappel, la répartition antérieure était de 3 850 € au titre de la CA et de 4 500 € au titre de la ville de Bar le Duc (transfert validé en CLECT depuis 2018).

- **Aires d'accueil des gens du voyage**

Le projet d'extension de la société EVOBUS, à Ligny-en-Barrois, va entrainer le déplacement de l'aire de Givrauval, voisine. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage permet de transformer les deux aires communautaires en une seule. Ce projet est engagé avec un terrain communautaire identifié à Givrauval, à quelques centaines de mètres de l'aire actuelle. Le concours de l'Etat serait significatif pour ce projet (70%).

L'aire de Bar-le-Duc sera pour sa part réaménagée pour accueillir des terrains familiaux, le schéma prévoyant 4 terrains à aménager sur le territoire communautaire. L'aire pourrait accueillir 3 terrains, ce qui laisserait un terrain à aménager sur le territoire.

Pour l'instant, l'aire de Bar-le-Duc reste fermée et l'accueil permanent se déroule exclusivement à Givrauval, avec un remplissage proche de 100% et de nombreux refus, faute d'emplacement disponible.

Des travaux d'adaptation doivent être réalisés sur l'aire de grands passages. Prévus en 2022, ces travaux n'ont pu être réalisés en raison de complexités techniques liées au caractère inondable du terrain. Il est à rappeler qu'en 2021, le terrain a été inondé lors des intempéries du mois de juillet.

Fonction 5 – Aménagement et service urbain, environnement

- **OPAH/OPAH-RU**

Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle finalisée en 2020, la Communauté d'Agglomération a pu établir deux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'OPAH-Renouvellement Urbain qui visent à favoriser la rénovation de logements privés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces opérations ont été lancées en 2021 avec le recrutement d'un prestataire de suivi-animation dont le rôle est de déployer la communication autour du dispositif, d'accompagner les particuliers dans leur projet et de réaliser les dossiers de demande d'aide. En complément, il a, sur la première année, approfondi le volet de renouvellement urbain en analysant les immeubles sur lesquels une action publique pourrait être nécessaire.

Pour 2023, le budget d'accompagnement des particuliers est revu à la baisse, en s'alignant sur une dynamique plus contrainte sur le second semestre 2022, notamment en raison du retour de l'inflation. Une enveloppe de 105 000 € est prévue et aucune augmentation par décision modificative n'est envisagée au cours de l'année. Ce choix nécessitera de revoir les conditions d'accompagnement de la collectivité si la dynamique repart en 2023. Deux orientations sont évoquées : une baisse du taux d'aide ou une limite du nombre de projets accompagnés.

Comme en 2022, des recettes sont attendues de la part de l'ANAH, de la Région et de la Banque des Territoires pour financer la prestation de suivi/animation.

- **Politique de l'habitat**

De manière complémentaire, la Communauté d'Agglomération maintien son enveloppe dédiée au ravalement de façades à hauteur de 36 000 €.

Des actions de déclinaison du Plan Local de l'Habitat (PLH) seront engagées en 2023, notamment la mise en place d'une Commission Intercommunale du Logement (CIL) et d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Enfin, la Communauté d'Agglomération, en lien avec le Pays Barrois s'est engagée dans le dispositif France Renov' qui a remplacé les anciens espaces info énergie (EIE).

- **Urbanisme**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014 comportent des dispositions nouvelles importantes sur la gestion de la compétence urbanisme dans les EPCI et les communes notamment par la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat.

- **PLU Intercommunal**

La compétence d'élaboration des documents d'urbanisme a été transférée au cours de l'année 2021. Suite à ce transfert, la Communauté d'Agglomération a recruté un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation de ce document avec pour objectif un premier arrêt du projet d'ici à 2026.

Le diagnostic étant en cours de finalisation, le PADD est en cours de lancement, en associant au maximum les communes. Les enjeux stratégiques dans le développement du territoire seront abordés pour dresser une perspective claire déclinable en projets opérationnels.

- **Instruction ADS pour les communes**

Depuis le 1er juillet 2015, le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération assure l'instruction pour 17 communes de son territoire : Behonne, Beurey-sur-Saulx, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Givrauval, Guerpont, Ligny-en-Barrois, Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson, Robert-Espagne, Savonnières-devant-Bar, Silmont, Trémont-sur-Saulx, Tronville-en-Barrois, Val-d'Ornain, et Velaines. Son périmètre s'est agrandi en 2016 avec l'intégration de la commune de Chanteraine suite à l'approbation de son PLU.

Il convient aussi de signaler qu'à compter du 1er janvier 2017, sur notre territoire, 7 communes dotées d'une carte communale approuvée avant l'entrée en vigueur de la loi ALUR, ont désormais recours aux services de l'Agglomération. Sont ainsi concernées : Chardogne, Loisey, Menaucourt, Nançois sur Ornain, Rumont, Saint-Amand et Salmagne.

Suite à l'achèvement de la convention avec la CODECOM des portes de Meuse, les recettes sont réajustées à 100 000 €.

La dématérialisation de l'instruction des demandes a été mise en place en 2022 pour les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois. Les différents acteurs se convertissent progressivement au dispositif. Pour les autres communes, une ouverture progressive du système en 2023 et 2024 est proposée sur la base du volontariat.

- **Numérisation du cadastre – SIG**

En 2014, dans le cadre d'une convention passée avec la DGFIP, nous avons lancé un marché de labellisation du cadastre de la CA de Bar-le-Duc au format national EDIGEO. Désormais l'ensemble des communes est labellisé dans notre SIG.

La convention de numérisation prévoit une mise à disposition du cadastre des communes par la CA de Bar-le-Duc. Depuis début 2016 il existe :

Cadastre géo référencé commune par commune avec propriétaires
Cela Correspond à l'obligation légale de diffusion du cadastre, en remplacement des CD-Rom de la DDFIP
La Mise à jour annuelle du cadastre et des propriétaires est faite par l'Agglomération en lien avec le conseil départemental et la DDFIP

L'année 2016 a permis l'intégration de nouvelles fonctionnalités dont :

- Le partage d'informations entre services,
- L'intégration de données des partenaires.
- L'Edition de relevés de propriétés
- L'ajout de couches communales
- L'ajout d'information géographique

- **Aménagement numérique**

La Communauté d'Agglomération a pris cette compétence depuis le 1er janvier 2014 et a défini l'intérêt communautaire en 2015.

C'est un enjeu considérable pour le territoire que d'assurer un déploiement le plus large possible du THD et à défaut de garantir des évolutions significatives de montée en débit selon les possibilités qu'offrent toutes les technologies actuelles.

Dans le cadre du schéma d'aménagement numérique porté par le Département, la Communauté d'Agglomération a défini en 2015 sa stratégie territoriale d'action.

Une partie de la Communauté d'Agglomération est fibrée par un opérateur privé (Orange) sans coût pour la Communauté d'Agglomération : il s'agit de la zone AMII (Appel à manifestations d'intentions d'investissement), définie par l'Etat en 2011, et correspondant à l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc.

L'autre partie sera faite par la Région Grand Est dans le cadre d'un partenariat avec un consortium d'entreprises privées, mené par Altitude Infrastructure et NGE Concessions. La Communauté d'Agglomération participera financièrement à ce déploiement, à hauteur de 50 € par prise, soit 291 500 € pour 5830 prises. Ce projet est baptisé Losange.

Une convention a été signée avec Orange et validée par le conseil d'agglomération du 18 septembre 2015 pour la mise en œuvre des engagements de déploiement de la fibre optique sur la zone AMII à l'horizon 2022.

La signature de la convention fait de la Communauté d'Agglomération l'interlocuteur unique d'Orange pour la partie règlementaire et institutionnelle et pour toutes les informations utiles à l'opérateur. Il est à noter que la convention a été signée en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Zone AMII

A fin décembre 2022, plus de 15 000 foyers sont raccordables à la fibre, sur 16 500 soit plus de 90 %.
Après avoir longtemps priorisé les communes les moins bien desservies, Orange et la Communauté d'Agglomération privilégient désormais le déploiement de la fibre au plus grand nombre. Ce qui veut dire que les habitations non raccordées sur des lots déjà faits seront traitées au second semestre 2023 et au plus tard en 2024.

Bar le duc est globalement raccordable à 90 %, de même que Fains-Véel à 91 %

Les communes de Naives-Rosières, Combles, Behonne, Resson, Beurey, val d'Ornain, Trémont-du-Saulx et Longeville sont raccordables en quasi-totalité.

Savonnières devant bar, Chardogne, Vavincourt et Robert-Espagne, sont également raccordables pour respectivement 77, 79,81 et 87 % ;

Il reste Rumont raccordables à 55 % mais dont la quasi-totalité devrait se faire en 2023.

Hors zone AMII

Cela représente 5 830 prises à fibrer à 100 € brut l'unité, soit 583.000 €. Après participation de 50% du GIP, le restant à charge de la CA est de 291 500 € payable sur 5 ans.
Les études et le déploiement ont commencé à l'été 2019.
Le prestataire nous a indiqué que l'ensemble des communes est raccordable à 100 %, à la fin de l'année 2022. S'il existe individuellement des problématiques de raccordement, cela est traité entre la commune concernée et le prestataire.

- **Hydraulique**

L'Ornain

Etabli sur une durée de 10 ans (2017-2027) à la suite d'une étude diagnostic engagée en 2015 et adopté par le conseil communautaire le 7 juillet 2016, **le programme de restauration et de gestion de l'Ornain** et de ses affluents a fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Intérêts Général selon les dispositions du Code de l'environnement. Celle-ci a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 2 août 2018 après que le dossier ait été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 5 février au 14 mars 2018 puis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique (CODERST) qui a émis un avis favorable daté du 22 juin 2018. La Déclaration d'Intérêt Général vaut pour une période de 5 ans renouvelable 1 fois et est assortie de la condition que les travaux soient substantiellement commencés dans les 2 ans suivant sa notification.

Cette autorisation a d'ores et déjà permis d'entreprendre la restauration du ruisseau de RESSON en fin d'année 2018 avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Fin 2020, un maître d'œuvre a été recruté pour étudier, planifier et suivre la mise en œuvre du programme d'action, notamment en application des préconisations du diagnostic relevant la nécessaire restauration de la continuité écologique au droit de 4 ouvrages, présents sur l'Ornain et un de ses affluents (ruisseau du Marval).
La Phase diagnostic est terminée, reste à finaliser les études topographiques et bathymétriques des différents ouvrages pour permettre de finaliser l'AVP en 2023.

La Saulx

Echue en octobre 2017, la Déclaration d'Intérêt Général portant sur la Saulx et ses affluents concernait un faible linéaire non dénué d'intérêts et d'enjeux situé sur les communes de TREMONT-SUR-SAULX, ROBERT-ESPAGNE et BEUREY-SUR-SAULX. Considérant la complexité des démarches à mener pour disposer d'une nouvelle autorisation et l'étendue du cours d'eau, un partenariat avec les établissements de coopération intercommunale voisins apparaît intéressant d'autant qu'une étude globale (diagnostic, fiches ouvrages, fiches tronçons, fiches zones humides, base de programme d'actions) a été réalisée, en 2012, sur 153,6 km, par la société ASCONIT pour le compte d'un groupement composé de la Communauté de communes du Pays de REVIGNY, de la Communauté de communes du Saulx-et-Perthois, de la Communauté de communes de la Haute-Saulx (ces 2 dernières ayant intégrées depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de communes des Portes de Meuse) et l'ex-Communauté de communes de Bar-le-Duc.

Si la partie aval est depuis couverte par une Déclaration d'Intérêt Général notifiée à la COPARY, il n'en est rien pour l'amont. De fait, des contacts ont été noués avec la Communauté de communes des Portes de Meuse et la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne pour envisager un travail en commun (réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un programme de restauration et de gestion sur la base de l'étude d'ASCONIT, maîtrise d'œuvre) avec l'appui des services du Conseil Départemental. La coordination de ce groupement est assurée par la Communauté de communes des Portes de Meuse et les dépenses réparties au prorata de la longueur de la rivière. Sur notre territoire les

deux actions prédominantes seraient la mise en œuvre d'un plan de gestion raisonnée de la Saulx et du ruisseau de Saint Sébastien, et un rétablissement de la continuité écologique sur le ruisseau de Saint Sébastien. Un cabinet d'étude vient d'être recruté et les études menées par FLUVIAL.IS sont toujours en cours ; le rapport phase Diagnostics a été rendu. Le Comité Technique s'est réuni le 02 février 2023 afin de présenter les sites à priorité fortes du programme d'actions, en amont de la phase de concertation auprès des propriétaires riverains/exploitants/usagers et élus. Rapport d'Avant-Projet est prévu pour fin 2023 après études complémentaires.

Le ruisseau du Souffre, affluent de la Chée

La Communauté d'Agglomération est par ailleurs concernée par le ruisseau du Souffre, affluent de la Chée, sur un parcours de 9.4 km qui traverse les finages des communes de VAL D'ORNAIN et CHARDOGNE. Une étude préalable menée en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de REVIGNY et la Communauté de Communes de TRIAUCOURT VAUBECOURT ayant conduit à la définition d'un plan d'actions, par délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2018 il a été décidé d'y donner suite et de constituer un groupement de commande avec la COPARY pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration qui en découle. Le document a été signé 14 mai 2018, l'EPCI cocontractant en assure la coordination. Les travaux de maîtrise d'œuvre ont débuté et un rendu de l'Avant-Projet initialement prévu sur 2021, a été décalé sur 2022 du fait de nécessité d'études complémentaires, notamment topographiques. La phase PRO en cours de rédaction, avec en parallèle la préparation du dossier loi sur l'eau et dossier DIG.

Les berges de l'Ornain avenue du 94ème RI à Bar-Le-Duc

Un groupement de commande a également été constitué avec le Conseil Départemental de la Meuse et la Ville de BAR-LE-DUC afin d'étudier la façon de protéger la berge de l'Ornain située le long de l'avenue du 94 Régiment d'Infanterie de l'érosion et d'effectuer les travaux utiles avant que la voirie départementale (RD 180) soit rétrocédée à la commune. Confiée à la société ARTELIA, la mission de maîtrise d'œuvre a débuté à l'automne 2018. L'« avant-projet » a été remis fin janvier. Une fois que celui-ci aura été validé un dossier de Déclaration Loi sur l'eau ou d'Autorisation environnementale sera établi et déposé auprès de l'autorité préfectorale. L'étude faune/flore/habitat est terminée. Cette étude a nécessité un avenant à la convention de groupement de commandes pour pouvoir englober le surcoût de cette étude naturaliste. Celle-ci va être intégrée dans l'AVP afin de le finaliser et qu'il puisse être validée par le COPIL mi-2023.

La Zone humide de La Héronnière à Fains-Véel

L'étude à d'élaboration du document de gestion et de valorisation de la zone humide de La Héronnière (FAINS-VEEL) et l'évaluation écologique de la zone humide de La Ballastière (LIGNY-EN-BARROIS) ont été entreprises en début d'année 2018. Les recherches bibliographiques et les investigations effectuées sur le terrain ont débouché sur la remise d'un diagnostic à l'automne 2019. Le rapport fait apparaître que le site de la Ballastière ne présente pas la biodiversité nécessaire pour prétendre à un classement en Espace Naturel Sensible. Nonobstant le travail poursuivi en 2019 pour déterminer les modalités de gestions et de valorisation les plus appropriées pour chaque site conduit à mettre en œuvre un plan de gestion. Ce plan de gestion est en cours en collaboration avec l'EPL Agro dans une démarche pédagogique suivant les calendriers de projet du Lycée. Il s'agit de rouvrir le milieu par un abattage raisonné afin de sauvegarder les plans d'eau de la zone humide. Cette action, réalisée par touche avec les élèves de l'EPL Agro, verra son aboutissement à la fin de l'année scolaire. Les actions de coupes et actions pédagogiques ponctuelles toujours en cours sur le site de la Héronnière.

La compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal (communes avec transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles sont rattachées) une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Le risque d'inondation ou les atteintes à la qualité des milieux ne connaissant pas les frontières administratives, la réforme encourage la solidarité territoriale et le regroupement des communes ou des EPCI à fiscalité propre au sein de structures dédiées ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences à la bonne échelle hydrographique, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

A la suite de plusieurs réunions à ce sujet dont la dernière qui s'est tenue le 10 décembre 2018, une étude de gouvernance visant à envisager la création d'un syndicat mixte est proposé aux 13 EPCI concernés par l'unité hydrographique Saulx et Ornain (Communauté d'Agglomération de SAINT-DIZIER Der et Blaise, Communauté de Communes Côte de Champagne et Val de Saulx, Communauté Perthois-Bocage et Der Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANCOIS Champagne et Der, Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise, Communauté de Communes Meuse Rognon, Communauté de Communes du Bassin de JOINVILLE en Champagne, Communauté d'Agglomération de BAR-LE-DUC Sud Meuse, Communauté de Communes de l'Aire d'Argonne, Communauté de Communes Portes de Meuse, communauté de Communes de COMMERCY – VOID – VAUCOULEURS, Communauté de Communes du Pays de REVIGNY et Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien).

Les réflexions ont conduit la création d'un groupement de commande dont la COPARY, éligible à l'assistance technique du Conseil Départemental de la Meuse 55, assurera la coordination tandis que la répartition des dépenses sera être basée sur le linéaire de cours d'eau, la superficie des bassins versants et la population. Notre assemblée a délibéré en ce sens le 30 septembre 2021. Seules les communautés de communes de COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS et de l'Ouest Vosgien n'ont pas souhaité rejoindre le groupement. Ceci ne remet pas en cause la pertinence de l'action, notamment l'accompagnement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. D'une durée d'une de 9 à 15 mois l'étude comportera : un état de lieux / diagnostic, la proposition de scénarii puis celle de mise en œuvre du scénario retenu. L'année 2023 devrait voir aboutir cette étude avec en perspective des propositions de gouvernance. L'étude de gouvernance est actuellement conduite par le cabinet SEPIA Conseils. La phase état des lieux en cours.

- **Qualité de l'air**

Devant établir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et souhaitant s'engager dans le programme de management et de labellisation Cit'ergie soutenu par l'ADEME, la Communauté d'Agglomération s'est rapprochée du Pays Barrois et a engagé un partenariat pour la mise en commun des démarches et des moyens.

La collectivité maintient par ailleurs son adhésion à l'association ATmo Grand Est qui contribue à la surveillance de la qualité de l'air et à l'évaluation des actions visant à l'améliorer.

Fonction 6 – Action Economique

- **Fonds de concours aux Communes**

Suite à l'abandon de l'enveloppe territoriale par le GIP Objectif Meuse en 2020 (700 000 € dont 180 000 € dédiés aux projets communaux), la Communauté d'Agglomération a fait le choix, pour 2021, de rétablir un budget dédié sur fonds propres à hauteur de 180 000 € pour accompagner les communes. En 2023, au regard des contraintes financières, ce budget devra être revu et s'établira à 90 000 €

Le règlement d'intervention a été retravaillé pour répondre au mieux aux attentes des communes.

- **Action économique hors gestion des zones**

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération a bouleversé ses pratiques, pour soutenir les entreprises de son territoire, via plusieurs dispositifs. Pour 2021, l'enveloppe de soutien aux entreprises a été reconduite à hauteur de 40 000 €.

La convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est reconduite. Elle permet de bénéficier de l'expertise d'un collaborateur, à mi-temps, pour un montant de 26 460€.

L'embauche d'un manager de commerce, réalisée a donné satisfaction et la convention liant l'agglomération à la CCI a été reconduite en 2022. Le manager de commerce est recruté par la CCI et mis à disposition de la Communauté d'Agglomération, pour un montant de 39 560€.

Une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage est lancée pour projeter l'aménagement futur du site SODETAL et projeter les équilibres financiers de l'aménagement.

- **FISAC**

En janvier 2019, la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce).

Il a fallu attendre le 24 décembre 2019 pour bénéficier du retour des services instructeurs. Le projet a été retenu, avec un financement accordé de 200 000€, pour 3 ans. Dans ce contexte, aucun engagement n'a été réalisé en 2019.

Pour 2023, la Communauté d'Agglomération procédera à la remontée des éléments à l'Etat pour toucher la subvention.

S'agissant du compte « adhésion et cotisation à des organismes professionnels », les engagements sont les suivants :

Initiative Meuse (prêt d'honneur aux entreprises) : 10 000 €
Citoyens et Territoires : 853 €
ENERGIC 52-55 : 1 500 €
Meuse Attractivité : 36 500 €

- **Zones d'activités et réserves foncières**

Les investissements concernant la requalification de l'entrée de la zone de 3 Fontaines ont été réalisés. Concernant la Zone de la Grande Terre, plusieurs projets ont vu le jour ces deux dernières années. Le Conseil Communautaire a été mobilisé, pour entériner la cession des parcelles pour mener à bien ces projets. Les travaux se sont réalisés (accès, réseaux…) sur les exercices 2021 et 2022. Pour permettre la

mise en œuvre de projet complémentaires d'implantations sur 2023, un budget d'investissement est prévu pour aménager les accès nécessaires en accompagnement.

Concernant la zone de Salvanges, les espaces publics dégradés nécessitent une reprise (chaussée, trottoirs et accotements, éclairage public). Une étude de Maitrise d'œuvre sera engagée sur 2023 pour proposer un plan de reprise sur les exercices 2024 et 2025.

Les autres principales actions consisteront au remplacement des luminaires d'éclairage public par des appareils à leds qui sera engagé dans l'optique de réduire les consommations d'énergie et d'économie, à l'amélioration de la signalisation et de la signalétique et l'élaboration des cartographies et du géoréférencement des réseaux.

- **Centre des Affaires**

Voir Budget annexe.

Ce budget est équilibré par les recettes perçues de la CCI, gestionnaire de l'équipement à travers un loyer annuel de 28 000 € HT en taux plein. Il peut être réduit de 2 500 € HT par an, en raison d'un taux d'occupation inférieur à 80%.

- **Développement touristique – Office de Tourisme**

En 2020, l'Office de Tourisme Bar-le-Duc Sud Meuse s'est transformé en Office de Tourisme Sud Meuse et couvre l'ensemble des 3 EPCI constituant le Pays Barrois (Communauté d'Agglomération + CODECOM Portes de Meuse et COPARY).

La subvention s'élève pour 2023 à 279 500 €, et intègre, comme l'année précédente, le fonctionnement lié à l'ouverture en saison de l'Eglise Ste Etienne à Bar-Le-Duc.

Elle permet d'accompagner l'association pour :

Les dépenses de fonctionnement,
Les actions du schéma de développement touristique,
Le site internet,
L'ouverture de l'église St Etienne en Ville Haute.

- **Développement touristique – hébergements :**
    - Gestion des équipements touristiques

Depuis plusieurs années, la gestion des équipements touristiques communautaires est confiée à l'Office de Tourisme, via une procédure de marché public.

Les dépenses de fonctionnement pour l'ensemble de la gestion des équipements sont évaluées à 120 000 €.

Il est à noter que le recouvrement des taxes de séjour s'est amélioré, ce qui a permis de maintenir la recette, malgré le choix de diminuer certains tarifs pour les adapter au marché. L'évolution réglementaire permet de recouvrer la taxe de séjour pour les hébergements bénéficiant de la plateforme AIRBNB, avec une contribution versée par l'opérateur.

- **Animation touristique**

L'enveloppe allouée pour l'attribution de subventions aux associations porteuses de manifestations touristiques sera de 10 500 €.

A ces dépenses, des charges diverses sont enregistrées pour :

La prise en charge de locaux de l'OTI 12 840 € pour Bar-le-Duc (bâtiment de la Ville de Bar-le-Duc).
La convention avec Voies Navigables de France (VNF) pour Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Fains Véel.

Fonction 7 – Environnement

- **Eaux pluviales urbaines**

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence de gestion des réseaux d'eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire.

Cette prise de compétence a été anticipée par la réalisation d'une étude confiée au cabinet Espélia. Le conseil communautaire, devant les enjeux financiers à engager a choisi un scénario équilibré qui délimite les actions entre communes exerçant la compétence voirie et la Communauté d'Agglomération.

Synthétiquement, la répartition de cette compétence se fait comme décrit dans le tableau ci-après :

Ouvrage	Création	Entretien	Renouvellement
Conduites enterrées et tampons / regards de visite et PR (postes de relevage)	C.A.	C.A.	C.A.
Branchements des particuliers	C.A. à la charge des particuliers	C.A.	C.A.
Avaloirs / grilles / bouches et canalisations de branchements associées aux avaloirs	Commune	Commune	Commune
Techniques Alternatives	Aménageur	Commune	Commune
Fossés	Commune	Commune	Commune
Bassins de rétention strictement EP	Aménageur	C.A.	C.A.

Afin d'exercer cette compétence, transférée des communes vers la Communauté d'Agglomération, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie en 2022 afin de statuer sur les conditions d'exercice de la compétence.

Par ailleurs, un contrat territorial a été validé auprès de l'agence de l'eau permettant un cofinancement pour le recrutement d'un technicien en charge de la compétence sur 2023.

Les termes de ce contrat, et son plan d'action, ont été validés en séance le 8 mars 2023.

Pour cette année 2023, le budget de fonctionnement est porté à hauteur de 105 000€. Quant au budget d'investissement, il est le suivant :

RELEVE DES RESEAUX EXISTANTS + SCHEMA DIRECTEUR + ZONAGE EP	66 000 €
PETITS TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DONT BRANCH NEUFS	50 000 €
RESEAU IMPASSE DE L'ETOILE	42 000€
RESEAU IMPASSE DYCKHOFF	82 000€
RENOUVELLEMENT RESEAU MUSSEY	100 000 €
POMPES	4 000 €
TAMPONS/TELEGESTION	4 000 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 400 €

Budgets annexes

Budget Annexe Transports

Budget Global = 3 625 265,99 €	
Investissement = 482 344,99 €	Fonctionnement = 3 142 921 €

La Communauté d'Agglomération intègre dans ses compétences obligatoires celle de gestion des transports urbains sur l'ensemble de son territoire.

Depuis la mise en œuvre de la DSP, le délégataire occupe une partie des locaux rachetés rue Bradfer à Bar-Le-Duc. Depuis le 7 mars 2018, le délégataire pour l'Agence TUB a intégré les nouveaux locaux réhabilités dans l'ancien Buffet de la Gare.

Une compétence entièrement exercée via une DSP depuis septembre 2014, renouvelée en 2022.

Le délégataire, Bus Est est aujourd'hui mobilisé sur :

- 4 Lignes urbaines
  - Ligne 1 – Bar-le-Duc – Ligny-en-Barrois
  - Ligne 2 – Bar-Le-Duc Petit Juré/Savonnières Auchan
  - Ligne 3 – Bar-Le-Duc Côte Ste Catherine/Grande Terre
  - Ligne 4 – Bar-le-Duc – Fains-Véel
- Les Lignes de transport scolaire
- Des lignes de transport à la demande (TAD)
- Vélos

Pour le financement de nos dépenses, outre les compensations du Département (transférés depuis à la Région) limitées aux seuls transports scolaires, la Communauté d'Agglomération perçoit le versement transport (VT) dont le taux de 0.60 % est au maximum pour un EPCI de notre strate.

La tarification n'a pas évolué depuis le 01 juillet 2015 contrairement aux services régionaux qui ont fait évoluer l'ensemble de leur grille tarifaire à la hausse. Cette tarification 2015 intégrait la création de nouveaux titres :

Pour les résidents du PTU

- 31 € pour les jeunes de moins de 26 ans contre 21 € pour le troisième enfant et gratuit à partir du 4^{ième}
- 50 € pour les autres usagers de plus de 26 ans
- Abonnement mensuel de 5 €

Pour les résidents hors PTU

- 200 € pour les jeunes de moins de 26 ans
- 315 € pour les autres usagers de plus de 26 ans
- Abonnement mensuel de 35 € pour les + de 26 ans et 25 € pour les – de 26 ans

De nouvelles dispositions réglementaire ont permis de revoir certaines dispositions dès la prise en main du nouveau contrat au 1er aout 2022, notamment la mise en œuvre d'un tarif social.

Lors de la DSP 2014/2022, la Communauté d'Agglomération a rationnalisé les lignes de transport dans le cadre d'un comité de pilotage. Certains arrêts ont été rajoutés accompagnant l'ouverture de nouveaux services, comme la desserte du quartier saint jean (cinéma, Gambetta et Coquillottes) ou l'arrêt Sapinière desservant l'Ehpad.

Concernant la nouvelle DSP, des compléments de dessertes ont été rajoutées avec comme exemple une desserte de l'arrêt "Piscine" et l'arrêt "tilleuls"

Le compte administratif 2022 du budget des transports

L'excédent de 394 782,15 € constaté ci-dessous est l'excédent de l'exercice 2022.

Cet excédent provient de dépenses moindres pour 201 073,51 € en chapitre 011, mais également de recettes supérieures. Ainsi le montant du versement mobilité perçu est de 1 997 412,55€, soit 97 412,55 € supérieur au montant budgété. De même la participation de la région s'élève à 1 115 467,51 €, soit 100 467,51 € supérieurs au montant budgété.

Par rapport à la prévision de déficit de 44 908 €, l'excédent est de 200 744,54 € soit un écart de 411 089,54 €. Cela provient des dépenses moindres de 70 229,08 € et des recettes supérieures pour 310 890,46 €.

Pour les dépenses moindres de 221 060,96 € cela provient du chapitre :

- 011 pour – 1201 073,51 €
- 012 pour – 17 999,82 €
- 65 pour – 400 €
- 66 pour – 583,99 €
- 67 pour – 1 000 €
- 042 pour – 3,64 €

Pour les recettes supérieures de 218 629,19 € cela provient du chapitre :

- 013 pour + 878,27 €
- 73 pour + 97 412,55 €
- 74 pour + 100 467,51 €
- 75 pour + 16 642,44€
- 77 pour + 3 229,34€
- 042 pour – 0,92 €

Compte tenu de ces éléments l'excédent qui était de 1 627 811,1 € en début d'exercice passe à 2 022 592,27 €.

Les orientations pour la gestion des transports en 2023

Compte tenu de l'encaissement du versement transport en 2022 celui-ci reste stable pour l'exercice 2023.

Les mesures de réorganisation des lignes ainsi qu'un ajustement des dépenses permettent une légère baisse des dépenses.

L'audit du contrat de délégation du service public qui a été réalisé en 2019 a permis d'apporter des éléments pour rationaliser et optimiser le réseau, les services offerts et les conditions de leur gestion. Ces travaux ont contribué à la passation d'un nouveau marché pour le renouvellement de la délégation effective depuis le 1er Aout 2022. Ce marché a été attribué à la Société Transdev pour une durée de 8 ans.

Dès le 1er aout 2022, des évolutions majeures ont permis une évolution du réseau, notamment par la création d'une ligne de renfort de la ligne 3 vers Behonne en période scolaire permettant d'optimiser les circuits scolaires et ainsi offrir une offre supplémentaire aux habitants du territoire, rationnalisant aussi l'injection de bus sur la ligne 3 lors des pointes dues aux besoins scolaires. Pour la ligne 1, un renforcement de l'offre via l'injonction (après réception du matériel) de bus de plus grande capacité. Pour la ligne 2 la création d'un arrêt "tilleuls" et pour la ligne 4, la desserte du parc Bradfer et le secteur du quartier Saint Jean.

La livraison de nouveaux bus devrait être effective avant l'été 2023, plus respectueux de l'environnement et offrant un confort accru aux voyageurs, conformément au nouveau contrat de DSP. Un nouveau véhicule 9 place équipe le service de TAD et le reste de la flotte sera remplacé par des véhicules électriques à l'avancement de la DSP suivant un calendrier négocié. Le parc de vélo mis à la location a été renouvelé par des cycles à assistance électrique.

Une révision de la grille tarifaire est en cours permettant une meilleure visibilité et intégrant un tarif social réglementaire. Celle-ci sera présentée au comité des partenaires qui se réunira en Avril 2023.

Dépenses BA Transports BP 2022

Nature	BP 2023
011 – Charges à caractère Général	2 803 216
012 – Masse salariale	110 000
65 – Autres charges de gestion courante	400
66 – Charges financières	9 932
67 – Charges exceptionnelles	1 000
023 – virement à la section d'investissement	67 120
042 – Opérations d'ordre (amortissement)	151 253
TOTAL DEPENSES	**3 142 921**

Recettes BA Transports BP 2023

Nature	BP 2023
002 – Résultat reporté	2 022 593,27
73 – Remboursements Subventions Participations	2 040 000
74 - Dotations et participations	1 010 000
75 – Autres produits de gestion courante	35 000
042 – Opérations d'ordre (amortissement)	57 921
TOTAL RECETTES	**3 142 921**

Budget Annexe Eau

Budget Global = 13 891 388,73 €	
Investissement = 7 655 568,73 €	Fonctionnement = 6 235 820 €

Les orientations pour l'année 2023 de la gestion de l'eau

Nous avons adopté les tarifs 2023 le 1er décembre 2022, le calendrier d'harmonisation des tarifs sur une durée de 7 ans de 2016 à 2022 étant échu, et l'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire étant effective.

L'étude diagnostic sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de BAR-LE-DUC a été achevée en 2014. Le programme d'actions qui en est issu a été poursuivi en 2022 et le sera encore en 2023.

Notamment, les études relatives à la mise en œuvre opérationnelle du remplacement de la conduite de Neuville-sur-Ornain Rive Droite ainsi que le doublement du forage de Neuville-sur-Ornain Rive Gauche s'étant achevée en 2022, dossier de consultation aux entreprises ayant conduit à leur recrutement, les travaux démarreront dès cette année 2023 et se conduiront sur deux exercices.

Concernant l'étude diagnostic d'eau potable sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Centre Ornain (CCCO) et des communes entrées en 2014 et 2016 (soit 22 communes au total), les marchés (plusieurs lots) ont été attribués fin 2018 et sont en cours de notification aux entreprises. L'étude a été engagée dès 2019 après retours d'accord des financeurs. Les DUP sont en cours d'instruction. En vertu des préconisations de travaux, des crédits de Maitrise d'œuvre ont été ouverts sur 2023 pour démarrer la mise en œuvre des travaux nécessaires au sujet.

Les investissements pour la gestion de l'eau

Les principaux engagements opérationnels porteront en 2023 sur :

- L'accompagnement des travaux de requalification de voirie des communes notamment
    - Poursuite de la déviation de la canalisation d'eau venue des tilleuls à Bar le Duc (giratoire RD635)
    - L'accompagnement du projet Centre-Ville de Ligny en Barrois
    - Renforcement du réseau Rue de l'Etoile à Bar le Duc
    - Extensions de réseau à Robert Espagne rue Longchamp
    - Renouvellement de réseau rue du Pannon à Salmagne
    - Dévoiement de réseau en accompagnement du projet RN135
- Etudes diagnostic des forages de Fains, Longeville et Robert Espagne
- Poursuite des études de protection en phase MOE,

et conformément aux études menées :

- le démarrage des travaux de doublement du forage de NEUVILLE-SUR-ORNAIN Rive Gauche,
- le démarrage des travaux de renouvellement de la canalisation de refoulement de NEUVILLE-SUR-ORNAIN Rive Droite.

Ces opérations seront complétées par les investissements dits « courants » soit de façon non exhaustive :

AUTOMATES DE TELEGESTION	15 000 €
RENOUVELLEMENT ANALYSEURS CHLORE PORTABLES	3 000 €
RENOUVELLEMENT ARMOIRE SECHANTE	3 000 €
RESEAUX : RENOUVELLEMENT APPAREILS REGULATION	10 000 €
UD MENAUCOURT : ANALYSEURS DE CHLORE	17 000 €
UD MENAUCOURT : POMPE CHLORATION	3 000 €
COMPTEURS	150 000 €
MATERIEL RECHERCHE DE FUITES	10 000 €
PETIT MATERIEL	12 000 €
REMORQUE PORTE-PANNEAUX	5 000 €
RENOUVELLEMENT DEBROUSSAILLEUSE AUTOPORTEE	15 000 €
RENOUVELLEMENT FOURGON (DUCATO)	28 000 €
RENOUVELLEMENT PL 12T + GRUE AUXILIAIRE	190 000 €
RENOUVELLEMENT VLU REX RESEAUX	21 000 €
TONNE A EAU SUR CHASSIS ROULANT (LR)	5 000 €
MATERIELS BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES	18 500 €

Budget Annexe Assainissement

Budget Global = 9 644 963,48 €	
Investissement = 3 811 676,52 €	Fonctionnement = 5 833 286,96 €

Les orientations pour l'année **2023 de la gestion de l'assainissement**

Comme pour la gestion de l'eau, les tarifs ont été adoptés le 01 décembre dernier en suivant les principes du calendrier d'harmonisation décliné sur la période 2016-2022 et selon la prospective de financement des investissements établie.

L'étude diagnostic obligatoire sur les communes de l'ex Communauté de Communes de BAR-LE-DUC et les communes entrées en 2014 et 2016 a abouti en 2022.

Concernant la station d'épuration de Tronville, le contrat de DSP étant arrivé à échéance au 1er janvier 2022, il a été décidé une reprise totale en régie.

Les investissements pour la gestion de l'assainissement

Les principaux engagements opérationnels porteront en 2023 sur :

- Poursuivre la mise aux normes des Stations d'épuration suivant les remarques de l'Agence de l'Eau, notamment la modélisation 3D des points A2

- D'accompagner les projets de requalification des communes notamment :

    - Le renouvellement du réseau à Mussey
    - Extensions de réseau à Bar le Duc sentier des Grèves et à Robert Espagne rue Longchamp.
    - Le renouvellement du réseau de Centre-Ville de Ligny et préparation de la requalification du Centre-Ville
    - Des renouvellements de réseau à Bar le Duc rue de Verdun, Bd Marizier, Allée de Vadémont.
    - Le dévoiement des réseaux en accompagnement du projet RN135
    - Lancement de la MOE Ovoïde Rue de Veel

Ces opérations seront complétées par les investissements dits « courants » soit :

ETUDES CPLT MOE STEU NANT-LE-GRAND	50 000 €
ETUDES CPLT MOE TRAVAUX ASST BARLEDUC OVOIDE RUE DE VEEL	150 000 €
ETUDES CPLT MOE TRAVAUX ASST LIGNY CENTRE VILLE	20 000 €
ETUDES GEOTECHNIQUES ET/OU TOPOGRAPHIQUES	40 000 €
SA HERONNIERE : MODELISATION 3D POINT A2	20 000 €
EXTENSION RESEAU EU - BARLEDUC SENTIER DES GREVES	20 000 €
EXTENSION RESEAU EU - ROBERT-ESPAGNE RUE A LONGCHAMP	50 000 €
EXTENSIONS	20 000 €
HERONNIERE : MOE TRAVAUX REHAB. LOCAUX PERSONNEL +CHAUFFAGE	20 000 €
PR : RENOUVELLEMENT DE TUYAUTERIE	10 000 €
PR VELAINES_R.PONT : REMPLACEMENT ARMOIRE ELEC	4 000 €
RESEAUX / BARLEDUC : RENOUVELLEMENT RESEAU EU RUE DE VERDUN	15 000 €
RESEAUX / BARLEDUC : RESEAU EU ALLEE VADEMONT / BD MARIZIER	50 000 €
RESEAUX / LIGNY : RENOUV RESEAU EU CENTR.VILLE -PROJ.REQUALI	200 000 €
RESEAUX / LIGNY-VELAINES : DEVOIEMENT RES.EU DEVIATION RN135	50 000 €
RESEAUX / TRONVILLE-VELAINES : CREATION REGARDS SUR INTERCO	20 000 €
RESEAUX / VAL D'ORNAIN : RENOUV. RESEAU EU MUSSEY PROJ.REQUA	660 000 €
RESEAUX / VAL D'ORNAIN : RENOUV. TAMPONS CONDUITE REJET STEU	12 000 €
RESEAUX : RENOUVELLEMENT DE TAMPONS ET DALLES REGARDS	20 000 €
RESEAUX : TRAVAUX INV COURANTS (BRANCH ET MODIF RESEAUX)	200 000 €
STEU MENAUCOURT : RENOUVELLEMENT LAME SIPHOIDE ENTREE STEU	6 000 €
STEU MUSSEY : RENOUV LAME CRENELEE + SIPHOIDE + ROULEMENT	30 000 €
STEU NANT-LE-GRAND : MOE TRAVAUX RENOUVELLEMENT STEU	10 000 €
HERONNIERE : RENOUVELLEMENT AGITATEUR	10 000 €
PR : AUTOMATES DE TELEGESTION	16 000 €
PR : POMPES	25 000 €
STEU LONGEAUX : EQUIPEMENT POINT A2	5 000 €
STEU MUSSEY : RENOUV AUTOMATE TELEGESTION + ECRAN	4 000 €
STEU NAIX : SONDE NIVEAU BOUES + AUTOMATE TELEGESTION +ECRAN	4 500 €
STEU NANT-LE-GRAND : EQUIPEMENT POINT A2	5 000 €
STEU SAINT-AMAND : EQUIPEMENT POINT A2	5 000 €
STRO : EQUIPEMENT POINT A2	5 000 €
STRO : PRELEVEUR EAUX BRUTES POINT A3	10 000 €
STRO : RENOUVELLEMENT SONDE RADAR + DEBITMETRE	3 000 €
STRO : SONDE RADAR POINT A4	1 000 €
STRO : SONDE SOLITAX POUR MESURE MES EN CONTINU	9 500 €

Budget Annexe Ordures ménagères (Financement TEOM)

Budget Global = 8 153 668,12 €	
Investissement = 1 308 683,17 €	Fonctionnement = 6 844 984,95 €

La compétence ordures ménagères est financée pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et pour les entreprises la redevance spéciale.

L'année 2023 est l'année de mise en œuvre de la TEOMi, les effets en recettes ne seront perceptibles qu'en 2024, toutefois, nous devrions cette année avoir une baisse des charges du fait de la baisse des tonnages, consécutive aux efforts de tri et de gestion des Ordures Résiduelles réalisés par nos administrés.

Les bases notifiées 'élèvent à 34 653 157 €.
Le taux de 11,19 % générera un produit de 3 877 688 €.

Le résultat de fonctionnement en 2022 est de 71 858,67 €. L'excédent cumulé de fonctionnement fin 2022 s'élève à 3 145 034,30 €. Il permet de financier des dépenses supérieures aux recettes en 2023. Ainsi, au budget primitif, la reprise sur excédent s'élève à 1 314 723,95 €. Cette reprise finance :

- 715 773 € en dépenses de fonctionnement, hors UVE.
- 127 500 € de dépenses de fonctionnement UVE.
- 471 450,95 € de la section d'investissement.

Si l'ensemble des dépenses s'exécute à 100 %, le disponible à la fin de l'exercice 2023 sera de 1 830 310,35 € (3 145 034,30 – 1 314 723,95).

Compte tenu des éléments précédents, et notamment de l'excédent important, il est proposé de maintenir le taux de 2023 à 11,19 %.

Le taux de TEOM a évolué comme suit entre 2014 et 2017 mais ne trouvait alors à s'appliquer que sur le territoire de l'ex Codecom de Bar-Le-Duc. A partir de 2017, il s'est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération :

- 2014 : 11,74 %
- 2015 : 11,85 %.
- 2016 : 11,73.%.
- 2017 : 11,53 %
- 2018 : 11,53 %
- 2019 : 11,31 %
- Depuis 2020 : 11,19%

Les investissements intégrés dans la prévision budgétaire

Les investissements porteraient sur (hors UVE) :

• Frais d'insertion	2 500,00 €
• Concessions et droits similaires	3 500,00 €
• Achat terrain pour extension déchetterie Ligny	100 000,00 €
• Installations, agencements et aménagements des constructions	145 000,00 €
• Installations, matériel, outillage technique	270 000,00 €
• Benne à ordures ménagères	370 000,00 €
• Matériel informatique	11 330,00 €
• Mobilier et coffre-fort	4 000,00 €
• Matériel de téléphonie	1 440,00 €
• Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €

Investissement UVE :

• Frais d'études	15 000,00 €
• Terrain	195 000,00 €

Budget Annexe Bâtiment industriel

Budget Global = 3 683 904,20 €	
Investissement = 1 491 126,20 €	Fonctionnement = 2 192 778 €

L'année 2020 a permis de solder ce dossier avec la signature de la cession du bâtiment à l'entreprise SARAYA Europe, dans les conditions prévues dans la convention initiale, permettant de mettre un terme définitif au contentieux avec l'entreprise Avenir Détergence Lorraine. Le protocole d'accord transactionnel avec SARAYA Europe a été respecté.

L'entreprise a confirmé ses engagements d'extension des bâtiments du site de Velaines, en déposant un permis de construire. En raison des besoins liés à la crise sanitaire, l'entreprise a porté ses effectifs à 85 salariés.

Lors de la vente en 2020, l'acte prévoyait que la Communauté d'Agglomération prendrait en charge des travaux de rénovation de l'étanchéité des espaces de stockage, ceux-ci présentant des fuites liées au vieillissement de l'installation. Le sujet ayant évolué suite à des échanges entre l'entreprise et l'Etat, avec la nécessité de mener des travaux plus importants, il a été convenu fin 2022 que les travaux seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'entreprise avec un financement de la Communauté d'Agglomération à hauteur 270 000 € Cet engagement sera confirmé en 2023 suite à la validation du programme de travaux par les services de la DREAL

Il est à noter que les emprunts seront soldés en 2023.

Enfin, le déficit du budget bâtiment industriel devra être supporté par le budget principal. Le montant estimé est de 302 500 €.

Budget Annexe Centre des Affaires

Budget Global = 202 025,73 €	
Investissement = 91 507,00 €	Fonctionnement = 110 518 73 €

Ce budget est équilibré par les recettes perçues de la CCI, gestionnaire de l'équipement à travers un loyer trimestriel qui devrait s'établir à 6 375 € HT.

La conception d'un programme de travaux d'économies d'énergie est envisagée sur le site en 2023 après un premier diagnostic rendu par le Conseiller en Energie Partagé du Pays Barrois en 2022. Les axes prioritaires évoqués sont une reprise du système de chauffage et la reprise des menuiseries.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003302500012

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL CA BLD (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 45
A1.01 - Opérations non ventilables 48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 65
A1.908 - Fonction 8 - Transports 68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 72
A2.01 - Opérations non ventilables 74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 96
A2.938 - Fonction 8 - Transports 99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	108
B3.1 - Etat des provisions constituées	111
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	115
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	116
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	118
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	119
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	120
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	121
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	122
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	124
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	125

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	35378

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	12074132.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	603.07
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	613.35
3	Dépenses d'équipement brut / population	138.32
4	Encours de dette / population (2) (3)	2.40
5	DGF / population	134.84
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35.70
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.61
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22.55
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.39
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.68

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	23 518 213,44	25 562 058,76	6 758 278,58	A1	8 802 123,90
Investissement	2 595 540,41	2 987 931,73	(3) 2 338 281,60	A2	2 730 672,92
Fonctionnement	20 922 673,03	22 574 127,03	(4) 4 419 996,98	A3	6 071 450,98

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	1 772 305,03	III + IV	881 285,90	B1 -891 019,13
Investissement	I	1 772 305,03	III	881 285,90	B2 -891 019,13
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	7 911 104,77
Investissement	A2 + B2	1 839 653,79
Fonctionnement	A3 + B3	6 071 450,98

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	1 772 305,03
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	515 998,83
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	852 162,25
21	Immobilisations corporelles (3)	349 561,15
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	54 582,80
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	881 285,90
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		863 438,40
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		17 847,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 621 441,00	3 781 787,21
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 772 305,03	881 285,90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 730 672,92
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	7 393 746,03	7 393 746,03

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	22 637 969,21	21 964 496,35
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 071 450,98
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	22 637 969,21	28 035 947,33
	TOTAL DU BUDGET (4)	30 031 715,24	35 429 693,36

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	486 940,00	515 998,83	996 730,00	996 730,00	1 512 728,83
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	383 700,00	852 162,25	1 246 512,00	1 246 512,00	2 098 674,25
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 662 430,00	349 561,15	1 865 558,00	1 865 558,00	2 215 119,15
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	114 700,00	54 582,80	784 700,00	784 700,00	839 282,80
Total des dépenses d'équipement		**2 647 770,00**	**1 772 305,03**	**4 893 500,00**	**4 893 500,00**	**6 665 805,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**50 000,00**	**0,00**	**62 500,00**	**62 500,00**	**62 500,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 697 770,00**	**1 772 305,03**	**4 956 000,00**	**4 956 000,00**	**6 728 305,03**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*275 484,00*		*265 441,00*	*265 441,00*	*265 441,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*500 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***775 484,00***		***665 441,00***	***665 441,00***	***665 441,00***
TOTAL		**3 473 254,00**	**1 772 305,03**	**5 621 441,00**	**5 621 441,00**	**7 393 746,03**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 393 746,03**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 815 468,00	863 438,40	864 120,00	864 120,00	1 727 558,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 815 468,00**	**863 438,40**	**864 120,00**	**864 120,00**	**1 727 558,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	258 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	34 104,95	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	17 847,50	0,00	0,00	17 847,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
Total des recettes financières		**292 104,95**	**17 847,50**	**1 215 000,00**	**1 215 000,00**	**1 232 847,50**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 107 572,95**	**881 285,90**	**2 079 120,00**	**2 079 120,00**	**2 960 405,90**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*34 670,00*		*264 173,21*	*264 173,21*	*264 173,21*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*865 116,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*500 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 399 786,00***		***1 702 667,21***	***1 702 667,21***	***1 702 667,21***

TOTAL	**3 507 358,95**	**881 285,90**	**3 781 787,21**	**3 781 787,21**	**4 663 073,11**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**2 730 672,92**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**7 393 746,03**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 037 226,21**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 011 767,00	0,00	4 536 826,00	4 536 826,00	4 536 826,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 491 180,00	0,00	7 616 497,00	7 616 497,00	7 616 497,00
014	Atténuations de produits	4 733 990,00	0,00	4 763 479,00	4 763 479,00	4 763 479,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 175 858,00	0,00	4 375 092,00	4 375 092,00	4 375 092,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**20 412 795,00**	**0,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**
66	Charges financières	4 000,00	0,00	40 408,00	40 408,00	40 408,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**20 419 795,00**	**0,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*34 670,00*		*264 173,21*	*264 173,21*	*264 173,21*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*865 116,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***899 786,00***		***1 302 667,21***	***1 302 667,21***	***1 302 667,21***

TOTAL	**21 319 581,00**	**0,00**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 637 969,21

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	110 000,00	0,00	81 980,00	81 980,00	81 980,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 478 533,00	0,00	1 340 930,00	1 340 930,00	1 340 930,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 247 386,00	0,00	8 581 539,00	8 581 539,00	8 581 539,00
731	Fiscalité locale	6 648 345,00	0,00	6 853 194,00	6 853 194,00	6 853 194,00
74	Dotations et participations (3)	4 727 574,00	0,00	4 770 265,35	4 770 265,35	4 770 265,35
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 200,00	0,00	71 147,00	71 147,00	71 147,00
Total des recettes de gestion courante		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*275 484,00*		*265 441,00*	*265 441,00*	*265 441,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***275 484,00***		***265 441,00***	***265 441,00***	***265 441,00***
TOTAL		**21 510 522,00**	**0,00**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**6 071 450,98**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**28 035 947,33**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 037 226,21**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*265 441,00*	265 441,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		62 500,00	*0,00*	62 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		1 512 728,83	*0,00*	1 512 728,83
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		2 098 674,25	*0,00*	*2 098 674,25*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		2 215 119,15	*300 000,00*	2 515 119,15
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		839 282,80	*100 000,00*	*939 282,80*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**6 728 305,03**	***665 441,00***	**7 393 746,03**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 393 746,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 536 826,00		4 536 826,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 616 497,00		7 616 497,00
014	Atténuations de produits	4 763 479,00		4 763 479,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 375 092,00	*0,00*	4 375 092,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	40 408,00	*0,00*	40 408,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	*0,00*	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*1 038 494,00*	1 038 494,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*264 173,21*	264 173,21
	Dépenses de fonctionnement – Total	**21 335 302,00**	***1 302 667,21***	**22 637 969,21**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 637 969,21

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		810 000,00	*0,00*	810 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		1 727 558,40	*0,00*	1 727 558,40
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*400 000,00*	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		17 847,50	*0,00*	17 847,50
28	*Amortissement des immobilisations*			*1 038 494,00*	1 038 494,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*264 173,21*	264 173,21
024	Produits des cessions d'immobilisations		405 000,00		405 000,00
	Recettes d'investissement – Total		**2 960 405,90**	***1 702 667,21***	**4 663 073,11**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 730 672,92**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 393 746,03**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	81 980,00		81 980,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 340 930,00		1 340 930,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 581 539,00		8 581 539,00
731	Fiscalité locale	6 853 194,00		6 853 194,00
74	Dotations et participations (8)	4 770 265,35		4 770 265,35
75	Autres produits de gestion courante (8)	71 147,00	*0,00*	71 147,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*265 441,00*	265 441,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**21 699 055,35**	***265 441,00***	**21 964 496,35**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**6 071 450,98**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**28 035 947,33**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 473 254,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**5 621 441,00**	**5 621 441,00**	**0,00**	**5 621 441,00**	**7 393 746,03**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	486 940,00	515 998,83	0,00	996 730,00	996 730,00	0,00	996 730,00	1 512 728,83
204	Subventions d'équipement versées (9)	383 700,00	852 162,25	0,00	1 246 512,00	1 246 512,00	0,00	1 246 512,00	2 098 674,25
21	Immobilisations corporelles	1 662 430,00	349 561,15	0,00	1 865 558,00	1 865 558,00	0,00	1 865 558,00	2 215 119,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	114 700,00	54 582,80	0,00	784 700,00	784 700,00	0,00	784 700,00	839 282,80
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 647 770,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**4 893 500,00**	**4 893 500,00**	**0,00**	**4 893 500,00**	**6 665 805,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00		62 500,00	62 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**62 500,00**	**62 500,00**	**0,00**	**62 500,00**	**62 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 697 770,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**4 956 000,00**	**4 956 000,00**	**0,00**	**4 956 000,00**	**6 728 305,03**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*275 484,00*			*265 441,00*	*265 441,00*		*265 441,00*	*265 441,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*500 000,00*			*400 000,00*	*400 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**775 484,00**			**665 441,00**	**665 441,00**		**665 441,00**	**665 441,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**7 393 746,03**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 473 254,00**	**881 285,90**	**3 781 787,21**	**3 781 787,21**	**4 663 073,11**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 815 468,00	863 438,40	864 120,00	864 120,00	1 727 558,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 815 468,00**	**863 438,40**	**864 120,00**	**864 120,00**	**1 727 558,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	258 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	17 847,50	0,00	0,00	17 847,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
Total des recettes financières		**258 000,00**	**17 847,50**	**1 215 000,00**	**1 215 000,00**	**1 232 847,50**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 073 468,00**	**881 285,90**	**2 079 120,00**	**2 079 120,00**	**2 960 405,90**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 670,00*		*264 173,21*	*264 173,21*	*264 173,21*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*865 116,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*500 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
Total des recettes d'ordre		***1 399 786,00***		***1 702 667,21***	***1 702 667,21***	***1 702 667,21***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**2 730 672,92**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**7 393 746,03**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 473 254,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**5 621 441,00**	**5 621 441,00**	**0,00**	**5 621 441,00**	**7 393 746,03**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	486 940,00	515 998,83	0,00	996 730,00	996 730,00	0,00	996 730,00	1 512 728,83
202	Frais réalisation documents urbanisme	15 000,00	181 432,37		54 540,00	54 540,00	0,00	54 540,00	235 972,37
2031	Frais d'études	460 940,00	329 058,92		927 390,00	927 390,00	0,00	927 390,00	1 256 448,92
2033	Frais d'insertion	11 000,00	839,54		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 839,54
2051	Concessions, droits similaires	0,00	4 668,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	12 468,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	383 700,00	852 162,25	0,00	1 246 512,00	1 246 512,00	0,00	1 246 512,00	2 098 674,25
204114	Voirie	0,00	0,00		1 109 012,00	1 109 012,00	0,00	1 109 012,00	1 109 012,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	97 588,72		0,00	0,00	0,00	0,00	97 588,72
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	20 000,00	5 238,50		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	15 238,50
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	160 000,00	374 691,03		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	454 691,03
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	6 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	110 500,00	34 838,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	62 338,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	80 000,00	339 806,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	359 806,00
21	Immobilisations corporelles	1 662 430,00	349 561,15	0,00	1 865 558,00	1 865 558,00	0,00	1 865 558,00	2 215 119,15
2111	Terrains nus	35 000,00	16 601,00		0,00	0,00	0,00	0,00	16 601,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	19 404,00		0,00	0,00	0,00	0,00	19 404,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	0,00		103 000,00	103 000,00	0,00	103 000,00	103 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	6 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	112 700,00	3 164,02		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	5 664,02
21318	Autres bâtiments publics	47 300,00	11 837,36		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	41 837,36
21351	Bâtiments publics	487 500,00	38 934,42		553 908,00	553 908,00	0,00	553 908,00	592 842,42
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2151	Réseaux de voirie	222 800,00	85 682,73		10 800,00	10 800,00	0,00	10 800,00	96 482,73
2152	Installations de voirie	0,00	17 192,67		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	65 192,67
21532	Réseaux d'assainissement	130 000,00	41 292,80		322 000,00	322 000,00	0,00	322 000,00	363 292,80
21534	Réseaux d'électrification	0,00	6 066,00		0,00	0,00	0,00	0,00	6 066,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	56 900,00	15 561,35		78 700,00	78 700,00	0,00	78 700,00	94 261,35
217314	Bâtiments culturels et sportifs	206 500,00	55 716,28		242 800,00	242 800,00	0,00	242 800,00	298 516,28
217318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
21838	Autre matériel informatique	145 360,00	3 283,20		116 400,00	116 400,00	0,00	116 400,00	119 683,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	120 100,00	23 428,80		158 260,00	158 260,00	0,00	158 260,00	181 688,80
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		2 870,00	2 870,00	0,00	2 870,00	2 870,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 770,00	11 396,52		163 920,00	163 920,00	0,00	163 920,00	175 316,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	114 700,00	54 582,80	0,00	784 700,00	784 700,00	0,00	784 700,00	839 282,80
2313	Constructions	74 700,00	15 206,72		259 700,00	259 700,00	0,00	259 700,00	274 906,72
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	40 000,00	37 519,41		525 000,00	525 000,00	0,00	525 000,00	562 519,41
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 856,67		0,00	0,00	0,00	0,00	1 856,67
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 647 770,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**4 893 500,00**	**4 893 500,00**	**0,00**	**4 893 500,00**	**6 665 805,03**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00		62 500,00	62 500,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00		62 500,00	62 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**62 500,00**	**62 500,00**	**0,00**	**62 500,00**	**62 500,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 697 770,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**4 956 000,00**	**4 956 000,00**	**0,00**	**4 956 000,00**	**6 728 305,03**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*275 484,00*			*265 441,00*	*265 441,00*		*265 441,00*	*265 441,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*275 484,00*			*265 441,00*	*265 441,00*		*265 441,00*	*265 441,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*63 699,00*			*63 699,00*	*63 699,00*		*63 699,00*	*63 699,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*30 144,00*			*30 144,00*	*30 144,00*		*30 144,00*	*30 144,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*24 823,00*			*24 892,00*	*24 892,00*		*24 892,00*	*24 892,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*146 623,00*			*137 469,00*	*137 469,00*		*137 469,00*	*137 469,00*
139178	*Autres fonds européens*	*3 086,00*			*3 086,00*	*3 086,00*		*3 086,00*	*3 086,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*2 196,00*			*1 238,00*	*1 238,00*		*1 238,00*	*1 238,00*
139361	*Dotation équip.territoires ruraux transf*	*4 913,00*			*4 913,00*	*4 913,00*		*4 913,00*	*4 913,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*500 000,00*			*400 000,00*	*400 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*400 000,00*			*300 000,00*	*300 000,00*		*300 000,00*	*300 000,00*
217314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*100 000,00*			*100 000,00*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**775 484,00**			**665 441,00**	**665 441,00**		**665 441,00**	**665 441,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 473 254,00**	**881 285,90**	**3 781 787,21**	**3 781 787,21**	**4 663 073,11**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 815 468,00	863 438,40	864 120,00	864 120,00	1 727 558,40
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	458 288,00	60 885,60	499 000,00	499 000,00	559 885,60
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	34 000,00	0,00	31 300,00	31 300,00	31 300,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	141 472,00	4 127,00	154 400,00	154 400,00	158 527,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	219 637,00	760 185,00	48 520,00	48 520,00	808 705,00
1322	Subv. non transf. Régions	110 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	660,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	468 161,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	38 240,00	38 240,80	0,00	0,00	38 240,80
13273	Subv. non transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	292 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 500,00	0,00	52 800,00	52 800,00	52 800,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	68 500,00	68 500,00	68 500,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	17 648,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 815 468,00**	**863 438,40**	**864 120,00**	**864 120,00**	**1 727 558,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	258 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
10222	FCTVA	258 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	17 847,50	0,00	0,00	17 847,50
2748	Autres prêts	0,00	17 847,50	0,00	0,00	17 847,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
Total des recettes financières		**258 000,00**	**17 847,50**	**1 215 000,00**	**1 215 000,00**	**1 232 847,50**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		**2 073 468,00**	**881 285,90**	**2 079 120,00**	**2 079 120,00**	**2 960 405,90**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 670,00*		*264 173,21*	*264 173,21*	*264 173,21*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*865 116,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
266	*Autres formes de participation*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*799,00*		*15 394,00*	*15 394,00*	*15 394,00*
28031	*Frais d'études*	*44 720,00*		*73 762,00*	*73 762,00*	*73 762,00*
28033	*Frais d'insertion*	*486,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804114	*Voirie*	*14 609,00*		*26 066,00*	*26 066,00*	*26 066,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*6 802,00*		*14 261,00*	*14 261,00*	*14 261,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*28 774,00*		*28 774,00*	*28 774,00*	*28 774,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*95 014,00*		*104 107,00*	*104 107,00*	*104 107,00*
280415321	*CCAS : Bien mobilier, matériel*	*921,00*		*921,00*	*921,00*	*921,00*
280415322	*CCAS : Bâtiments, installations*	*72 666,00*		*72 666,00*	*72 666,00*	*72 666,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*1 670,00*		*1 670,00*	*1 670,00*	*1 670,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*2 419,00*		*2 419,00*	*2 419,00*	*2 419,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*5 874,00*		*5 874,00*	*5 874,00*	*5 874,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*43 650,00*		*57 828,00*	*57 828,00*	*57 828,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*108 368,00*		*119 391,00*	*119 391,00*	*119 391,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 728,00*		*5 430,00*	*5 430,00*	*5 430,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 512,00*		*2 592,00*	*2 592,00*	*2 592,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*10 528,00*		*10 542,00*	*10 542,00*	*10 542,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*1 193,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*3 890,00*		*7 809,00*	*7 809,00*	*7 809,00*
281351	*Bâtiments publics*	*20 200,00*		*19 869,00*	*19 869,00*	*19 869,00*
28138	*Autres constructions*	*199,00*		*199,00*	*199,00*	*199,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*0,00*		*412,00*	*412,00*	*412,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*52 873,00*		*79 427,00*	*79 427,00*	*79 427,00*
28152	*Installations de voirie*	*2 686,00*		*2 686,00*	*2 686,00*	*2 686,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*8 754,00*		*8 754,00*	*8 754,00*	*8 754,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*10 485,00*		*12 265,00*	*12 265,00*	*12 265,00*
281533	*Réseaux câblés*	*722,00*		*722,00*	*722,00*	*722,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*3 522,00*		*3 522,00*	*3 522,00*	*3 522,00*
281538	*Autres réseaux*	*1 710,00*		*1 710,00*	*1 710,00*	*1 710,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*60,00*		*61,00*	*61,00*	*61,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*57 328,00*		*60 626,00*	*60 626,00*	*60 626,00*
28171	*Terrains gisement (m.à dispo)*	*1 363,00*		*1 363,00*	*1 363,00*	*1 363,00*
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	*29 303,00*		*29 159,00*	*29 159,00*	*29 159,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 216,00*		*656,00*	*656,00*	*656,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*627,00*		*627,00*	*627,00*	*627,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*497,00*		*497,00*	*497,00*	*497,00*
2817828	*Autres matériels transport (m. à dispo)*	*311,00*		*311,00*	*311,00*	*311,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*225,00*		*136,00*	*136,00*	*136,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*6 478,00*		*1 819,00*	*1 819,00*	*1 819,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*303,00*		*303,00*	*303,00*	*303,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*19 492,00*		*19 510,00*	*19 510,00*	*19 510,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281838	*Autre matériel informatique*	*79 476,00*		*103 734,00*	*103 734,00*	*103 734,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*58 957,00*		*64 870,00*	*64 870,00*	*64 870,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*58 706,00*		*75 750,00*	*75 750,00*	*75 750,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*500 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
2031	*Frais d'études*	*500 000,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
Total des recettes d'ordre		***1 399 786,00***		***1 702 667,21***	***1 702 667,21***	***1 702 667,21***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 319 581,00**	**0,00**	**0,00**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**	**0,00**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**
011	Charges à caractère général (3)	4 011 767,00	0,00	0,00	4 536 826,00	4 536 826,00	0,00	4 536 826,00	4 536 826,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 491 180,00	0,00		7 616 497,00	7 616 497,00		7 616 497,00	7 616 497,00
014	Atténuations de produits	4 733 990,00	0,00		4 763 479,00	4 763 479,00		4 763 479,00	4 763 479,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 175 858,00	0,00	0,00	4 375 092,00	4 375 092,00	0,00	4 375 092,00	4 375 092,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**20 412 795,00**	**0,00**	**0,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**	**0,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**
66	Charges financières	4 000,00	0,00		40 408,00	40 408,00		40 408,00	40 408,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**43 408,00**	**43 408,00**		**43 408,00**	**43 408,00**
Total des dépenses réelles		**20 419 795,00**	**0,00**	**0,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**	**0,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 670,00*			*264 173,21*	*264 173,21*		*264 173,21*	*264 173,21*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*865 116,00*			*1 038 494,00*	*1 038 494,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**899 786,00**			**1 302 667,21**	**1 302 667,21**		**1 302 667,21**	**1 302 667,21**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**22 637 969,21**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 510 522,00**	**0,00**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**
013	Atténuations de charges (2)	110 000,00	0,00	81 980,00	81 980,00	81 980,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 478 533,00	0,00	1 340 930,00	1 340 930,00	1 340 930,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 247 386,00	0,00	8 581 539,00	8 581 539,00	8 581 539,00
731	Fiscalité locale	6 648 345,00	0,00	6 853 194,00	6 853 194,00	6 853 194,00
74	Dotations et participations (2)	4 727 574,00	0,00	4 770 265,35	4 770 265,35	4 770 265,35
75	Autres produits de gestion courante (2)	23 200,00	0,00	71 147,00	71 147,00	71 147,00
Total des recettes de gestion des services		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*275 484,00*		*265 441,00*	*265 441,00*	*265 441,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**275 484,00**		**265 441,00**	**265 441,00**	**265 441,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**6 071 450,98**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**28 035 947,33**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 319 581,00**	**0,00**	**0,00**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**	**0,00**	**22 637 969,21**	**22 637 969,21**
011	Charges à caractère général (4)	4 011 767,00	0,00	0,00	4 536 826,00	4 536 826,00	0,00	4 536 826,00	4 536 826,00
60611	Eau et assainissement	126 000,00	0,00		96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00
60612	Energie - Electricité	614 450,00	0,00		1 212 600,00	1 212 600,00	0,00	1 212 600,00	1 212 600,00
60613	Chauffage urbain	167 000,00	0,00		205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
60622	Carburants	17 050,00	0,00		16 450,00	16 450,00	0,00	16 450,00	16 450,00
60623	Alimentation	4 000,00	0,00		3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
60624	Produits de traitement	15 500,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	13 790,00	0,00		19 070,00	19 070,00	0,00	19 070,00	19 070,00
60631	Fournitures d'entretien	36 450,00	0,00		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	57 600,00	0,00		72 200,00	72 200,00	0,00	72 200,00	72 200,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 300,00	0,00		7 450,00	7 450,00	0,00	7 450,00	7 450,00
6064	Fournitures administratives	11 290,00	0,00		10 930,00	10 930,00	0,00	10 930,00	10 930,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	76 800,00	0,00		60 600,00	60 600,00	0,00	60 600,00	60 600,00
6067	Fournitures scolaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100 400,00	0,00		89 816,00	89 816,00	0,00	89 816,00	89 816,00
611	Contrats de prestations de services	167 551,00	0,00		166 670,00	166 670,00	0,00	166 670,00	166 670,00
6132	Locations immobilières	40 804,00	0,00		37 840,00	37 840,00	0,00	37 840,00	37 840,00
61358	Autres	78 940,00	0,00		61 769,00	61 769,00	0,00	61 769,00	61 769,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	145 780,00	0,00		141 300,00	141 300,00	0,00	141 300,00	141 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	135 600,00	0,00		133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	37 720,00	0,00		32 550,00	32 550,00	0,00	32 550,00	32 550,00
615232	Entretien, réparations réseaux	51 750,00	0,00		47 300,00	47 300,00	0,00	47 300,00	47 300,00
61551	Entretien matériel roulant	6 150,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	37 770,00	0,00		34 376,00	34 376,00	0,00	34 376,00	34 376,00
6156	Maintenance	281 312,00	0,00		277 580,00	277 580,00	0,00	277 580,00	277 580,00
6161	Multirisques	85 410,00	0,00		80 910,00	80 910,00	0,00	80 910,00	80 910,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	88 800,00	0,00		88 300,00	88 300,00	0,00	88 300,00	88 300,00
6182	Documentation générale et technique	25 450,00	0,00		23 450,00	23 450,00	0,00	23 450,00	23 450,00
6184	Versements à des organismes de formation	55 300,00	0,00		56 211,00	56 211,00	0,00	56 211,00	56 211,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	345 300,00	0,00		341 800,00	341 800,00	0,00	341 800,00	341 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	254 500,00	0,00		290 663,00	290 663,00	0,00	290 663,00	290 663,00
6231	Annonces et insertions	10 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 200,00	0,00		10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	12 270,00	0,00		18 263,00	18 263,00	0,00	18 263,00	18 263,00
6236	Catalogues et imprimés	77 900,00	0,00		71 500,00	71 500,00	0,00	71 500,00	71 500,00
6238	Divers	1 400,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	18 500,00	0,00		22 990,00	22 990,00	0,00	22 990,00	22 990,00
6248	Divers	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	25 695,00	0,00		34 300,00	34 300,00	0,00	34 300,00	34 300,00
6261	Frais d'affranchissement	59 000,00	0,00		65 500,00	65 500,00	0,00	65 500,00	65 500,00
6262	Frais de télécommunications	34 800,00	0,00		43 170,00	43 170,00	0,00	43 170,00	43 170,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00		3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6281	Concours divers (cotisations)	312 770,00	0,00		317 430,00	317 430,00	0,00	317 430,00	317 430,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	135 701,00	0,00		89 080,00	89 080,00	0,00	89 080,00	89 080,00
6284	Redevances pour services rendus	4 710,00	0,00		4 710,00	4 710,00	0,00	4 710,00	4 710,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	1 100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	46 000,00	0,00		39 560,00	39 560,00	0,00	39 560,00	39 560,00
6288	Autres services extérieurs	87 344,00	0,00		87 788,00	87 788,00	0,00	87 788,00	87 788,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	0,00		12 300,00	12 300,00	0,00	12 300,00	12 300,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	7 491 180,00	0,00		7 616 497,00	7 616 497,00		7 616 497,00	7 616 497,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	317 826,00	0,00		78 000,00	78 000,00		78 000,00	78 000,00
6331	Versement mobilité	24 989,00	0,00		24 976,00	24 976,00		24 976,00	24 976,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 822,00	0,00		20 814,00	20 814,00		20 814,00	20 814,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	76 933,00	0,00		83 405,00	83 405,00		83 405,00	83 405,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 287 894,00	0,00		3 438 981,00	3 438 981,00		3 438 981,00	3 438 981,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	99 010,00	0,00		79 991,00	79 991,00		79 991,00	79 991,00
64113	NBI	0,00	0,00		27 563,00	27 563,00		27 563,00	27 563,00
64118	Autres indemnités	758 535,00	0,00		768 898,00	768 898,00		768 898,00	768 898,00
64131	Rémunérations	801 494,00	0,00		934 149,00	934 149,00		934 149,00	934 149,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	762 605,00	0,00		815 719,00	815 719,00		815 719,00	815 719,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 009 787,00	0,00		1 062 751,00	1 062 751,00		1 062 751,00	1 062 751,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 527,00	0,00		36 823,00	36 823,00		36 823,00	36 823,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	44 446,00	0,00		46 171,00	46 171,00		46 171,00	46 171,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 751,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	21 030,00	0,00		26 011,00	26 011,00		26 011,00	26 011,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 031,00	0,00		12 045,00	12 045,00		12 045,00	12 045,00
6478	Autres charges sociales diverses	203 500,00	0,00		145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
6488	Autres	6 000,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
014	Atténuations de produits	4 733 990,00	0,00		4 763 479,00	4 763 479,00		4 763 479,00	4 763 479,00
739211	Attribution de compensation	2 415 753,00	0,00		2 415 753,00	2 415 753,00		2 415 753,00	2 415 753,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	54 708,00	0,00		79 647,00	79 647,00		79 647,00	79 647,00
739221	FNGIR	2 263 079,00	0,00		2 263 079,00	2 263 079,00		2 263 079,00	2 263 079,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	450,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 175 858,00	0,00	0,00	4 375 092,00	4 375 092,00	0,00	4 375 092,00	4 375 092,00
65121	Rémunérations	0,00	0,00		3 396,00	3 396,00	0,00	3 396,00	3 396,00
65311	Indemnités de fonction	200 500,00	0,00		203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	22 500,00	0,00		65 250,00	65 250,00	0,00	65 250,00	65 250,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	42 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	1 298 631,00	0,00		1 371 565,00	1 371 565,00	0,00	1 371 565,00	1 371 565,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	178 000,00	0,00		141 000,00	141 000,00	0,00	141 000,00	141 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 380 121,00	0,00		1 380 121,00	1 380 121,00	0,00	1 380 121,00	1 380 121,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	433 000,00	0,00		605 600,00	605 600,00	0,00	605 600,00	605 600,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	415 940,00	0,00		386 980,00	386 980,00	0,00	386 980,00	386 980,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	166 416,00	0,00		17 030,00	17 030,00	0,00	17 030,00	17 030,00
65818	Autres	0,00	0,00		160 150,00	160 150,00	0,00	160 150,00	160 150,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**20 412 795,00**	**0,00**	**0,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**	**0,00**	**21 291 894,00**	**21 291 894,00**
66	Charges financières	4 000,00	0,00		40 408,00	40 408,00		40 408,00	40 408,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	0,00		40 408,00	40 408,00		40 408,00	40 408,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**43 408,00**	**43 408,00**		**43 408,00**	**43 408,00**
Total des dépenses réelles		**20 419 795,00**	**0,00**	**0,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**	**0,00**	**21 335 302,00**	**21 335 302,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 670,00*			*264 173,21*	*264 173,21*		*264 173,21*	*264 173,21*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*865 116,00*			*1 038 494,00*	*1 038 494,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*865 116,00*			*1 038 494,00*	*1 038 494,00*		*1 038 494,00*	*1 038 494,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**899 786,00**			**1 302 667,21**	**1 302 667,21**		**1 302 667,21**	**1 302 667,21**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 510 522,00**	**0,00**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**	**21 964 496,35**
013	Atténuations de charges (3)	110 000,00	0,00	81 980,00	81 980,00	81 980,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	95 000,00	0,00	67 480,00	67 480,00	67 480,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 478 533,00	0,00	1 340 930,00	1 340 930,00	1 340 930,00
7018	Autres ventes de produits finis	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
704	Travaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	196 000,00	0,00	178 500,00	178 500,00	178 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	265 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	48 847,00	0,00	4 230,00	4 230,00	4 230,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	270 186,00	0,00	201 850,00	201 850,00	201 850,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	422 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	191 000,00	0,00	205 850,00	205 850,00	205 850,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 247 386,00	0,00	8 581 539,00	8 581 539,00	8 581 539,00
73211	Attribution de compensation	2 547 506,00	0,00	2 547 506,00	2 547 506,00	2 547 506,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	512 883,00	0,00	506 316,00	506 316,00	506 316,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	5 186 997,00	0,00	5 527 717,00	5 527 717,00	5 527 717,00
731	Fiscalité locale	6 648 345,00	0,00	6 853 194,00	6 853 194,00	6 853 194,00
73111	Impôts directs locaux	3 242 363,00	0,00	3 407 175,00	3 407 175,00	3 407 175,00
73112	Cotisation sur la VAE	2 187 902,00	0,00	2 272 287,00	2 272 287,00	2 272 287,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	553 560,00	0,00	514 540,00	514 540,00	514 540,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	569 520,00	0,00	624 192,00	624 192,00	624 192,00
731721	Taxe de séjour	95 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 727 574,00	0,00	4 770 265,35	4 770 265,35	4 770 265,35
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 796 275,00	0,00	1 807 651,00	1 807 651,00	1 807 651,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 657 165,00	0,00	1 651 626,00	1 651 626,00	1 651 626,00
74124	Régularisation de l'exercice écoulé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74718	Autres participations Etat	109 100,00	0,00	202 759,00	202 759,00	202 759,00
7472	Participation régions	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Participation départements	132 817,00	0,00	127 024,10	127 024,10	127 024,10
74741	Participation communes membres du GFP	8 775,00	0,00	7 050,00	7 050,00	7 050,00
7478221	Participation Organismes assur. maladie	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	40 000,00	0,00	50 988,95	50 988,95	50 988,95
74788	Autres	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	221 185,00	0,00	154 276,30	154 276,30	154 276,30
748313	Dotation compensation de la TP	62 474,00	0,00	62 474,00	62 474,00	62 474,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	624 783,00	0,00	69 729,00	69 729,00	69 729,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	596 687,00	596 687,00	596 687,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 200,00	0,00	71 147,00	71 147,00	71 147,00
752	Revenus des immeubles	20 700,00	0,00	71 147,00	71 147,00	71 147,00
75888	Autres	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**21 235 038,00**	**0,00**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**	**21 699 055,35**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*275 484,00*		*265 441,00*	*265 441,00*	*265 441,00*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*275 484,00*		*265 441,00*	*265 441,00*	*265 441,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**275 484,00**		**265 441,00**	**265 441,00**	**265 441,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**69 500,00**	**147 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 337 138,00**	**492 390,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	151 800,00	226 690,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	141 200,00	0,00	0,00	0,00	660 338,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00	259 700,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 215 000,00**	**5 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**102 100,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	405 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	810 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	102 100,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**807 760,00**	**1 463 012,00**	**639 000,00**	**0,00**		**4 956 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		62 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	274 540,00	144 700,00	186 000,00	0,00		996 730,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 246 512,00	0,00	0,00		1 246 512,00
21	Immobilisations corporelles	533 220,00	71 800,00	453 000,00	0,00		1 865 558,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		784 700,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**496 220,00**	**49 000,00**	**211 200,00**	**0,00**		**2 079 120,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		405 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		810 000,00
13	Subventions d'investissement	496 220,00	49 000,00	211 200,00	0,00		864 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**69 500,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	62 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	7 000,00
	RECETTES	**1 215 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	405 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	810 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**115 260,00**	**0,00**	**960,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	109 060,00	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**5 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**980,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**147 200,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 500,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 600,00**
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**26 690,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**465 700,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	26 690,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	259 700,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**492 390,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 690,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 700,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**2 490,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 540,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 540,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 220,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 300,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 920,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	**730,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**760 000,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**807 760,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 540,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 220,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**496 220,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 300,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 920,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**1 434 512,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 500,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	144 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 239 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	50 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		**49 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 463 012,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 246 512,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**49 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**223 000,00**	**0,00**	**0,00**	**416 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	96 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	326 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**158 400,00**	**0,00**	**0,00**	**52 800,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	154 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	4 000,00	0,00	0,00	52 800,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**639 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**211 200,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 400,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**4 815 387,00**	**4 171 578,00**	**0,00**	**1 449 465,00**	**29 626,00**	**6 103 704,00**	**1 688 171,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	2 000,00	853 558,00	0,00	62 400,00	7 126,00	2 386 809,00	62 757,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 852 921,00	0,00	6 000,00	22 500,00	3 684 897,00	236 943,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 763 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 500,00	465 099,00	0,00	1 381 065,00	0,00	31 998,00	1 388 471,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	40 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**19 607 900,00**	**587 280,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**811 772,05**	**73 577,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	81 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	478 000,00	0,00	2 000,00	0,00	593 700,00	4 230,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 581 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 818 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 208 167,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	218 072,05	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 347,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 141 233,00**	**1 641 779,00**	**264 359,00**	**30 000,00**		**21 335 302,00**
011	Charges à caractère général	0,00	473 696,00	491 180,00	167 300,00	30 000,00		4 536 826,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	522 537,00	213 640,00	77 059,00	0,00		7 616 497,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 763 479,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	145 000,00	936 959,00	20 000,00	0,00		4 375 092,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 408,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**355 976,30**	**185 750,00**	**44 800,00**	**30 000,00**		**21 699 055,35**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		81 980,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	116 500,00	109 500,00	7 000,00	30 000,00		1 340 930,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 581 539,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		6 853 194,00
74	Dotations et participations	0,00	239 476,30	41 250,00	37 800,00	0,00		4 770 265,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		71 147,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**4 815 387,00**
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 500,00
661	Charges d'intérêts	40 408,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	4 763 479,00
	RECETTES	**19 607 900,00**
731	Fiscalité locale	6 818 194,00
732	Fiscalité reversée	3 053 822,00
735	Fraction de TVA	5 527 717,00
741	D.G.F.	3 459 277,00
744	FCTVA	20 000,00
748	Autres attributions et participations	728 890,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**3 546 847,00**	**0,00**	**147 419,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 810,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	60 400,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	40 992,00	0,00	1 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00
615	Entretien et réparations	106 085,00	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740,00
616	Primes d'assurances	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	52 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	151 663,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	16 663,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	83 900,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
628	Divers	135 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	41 615,00	0,00	1 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 750 484,00	0,00	52 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	656 715,00	0,00	21 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	37 069,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	115 820,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**419 300,00**	**81 980,00**	**34 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	67 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	392 000,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**456 502,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	751,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	71 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	21 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	281 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**52 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 171 576,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 916,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 265,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 461,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 963,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 663,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 680,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 831,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 874 276,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 814,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 750,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 069,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 280,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**587 280,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 480,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**12 000,00**	**50 400,00**	**1 387 065,00**	**0,00**	**0,00**	**1 449 465,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
628	Divers	12 000,00	43 200,00	0,00	0,00	0,00	55 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 371 565,00	0,00	0,00	1 371 565,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
RECETTES		**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
708	Autres produits	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**29 626,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	15 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 626,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	483,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 888,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 129,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**904 225,00**	**1 078 076,00**	**0,00**	**1 049 102,00**	**307 389,00**	**42 138,00**	**551 703,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 200,00	59 166,00	0,00	320 950,00	45 900,00	280,00	201 450,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 048,00	1 238,00	0,00	3 309,00	1 439,00	0,00	13 091,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	400,00	16 825,00	0,00	57 525,00	28 600,00	0,00	61 130,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	300,00	500,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	52 300,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	2 000,00	0,00	14 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	91 708,00	0,00	8 792,00	8 000,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	700,00	9 000,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	5 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	650,00	750,00	0,00	3 650,00	1 050,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	8 600,00	0,00	14 430,00	700,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 524,00	16 719,00	0,00	12 014,00	3 715,00	748,00	2 964,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	635 177,00	610 596,00	0,00	426 310,00	150 615,00	28 931,00	115 763,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	191 626,00	249 536,00	0,00	173 841,00	56 922,00	12 179,00	45 675,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 030,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 000,00	5 922,00	0,00	3 081,00	948,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**175 200,00**	**268 403,10**	**0,00**	**18 868,00**	**6 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	112 000,00	0,00	15 000,00	1 500,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	175 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	156 403,10	0,00	3 868,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**354 462,00**	**176 485,00**	**1 639 924,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	243 800,00	91 920,00	601 050,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 713,00	740,00	2 960,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	44 040,00	49 500,00	59 361,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	4 650,00	2 300,00	4 670,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	59 759,00	32 025,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	18 115,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	632 313,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	262 558,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	3 396,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	5 451,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**30 312,00**	**0,00**	**240 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	30 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 103 704,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	1 568 916,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 538,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 381,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 490,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 320,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 814,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 799,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599 705,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992 337,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 056,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 396,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 402,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**22 988,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**811 772,05**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 200,00
747	Participations	0,00	0,00	22 988,95	0,00	0,00	0,00	218 072,05

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	**86 418,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**36 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
613	Locations	10 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 215,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00
616	Primes d'assurances	300,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	41 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	17 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**4 230,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**69 347,00**	**0,00**
708	Autres produits	4 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	69 347,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 557 403,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 079,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	128 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	46 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 380 121,00	0,00	0,00	0,00	8 350,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 688 171,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 242,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 715,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 178,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 443,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 322,00
657	Charges interventº cpt prop. - Subventº	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388 471,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**73 577,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 230,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 347,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**364 208,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**395 700,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	12 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
618	Divers	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 800,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 700,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	228 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	91 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 476,30**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 476,30	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**186 681,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**194 644,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 700,00	0,00
613	Locations	721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 800,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
628	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	116 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 676,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	38 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 138,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**19 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 500,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 141 233,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 550,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 721,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 325,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 883,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 364,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 290,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355 976,30**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 476,30

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**1 139 625,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**502 154,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 200,00
611	Contrats de prestations de services	26 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
613	Locations	606,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 840,00
615	Entretien et réparations	92 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	131 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 904,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	152 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	613 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	19 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**156 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
708	Autres produits	80 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	41 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 641 779,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 460,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 446,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 690,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 674,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 643,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 914,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 083,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 259,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 700,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**185 750,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**79 005,00**	**0,00**	**0,00**	**138 954,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 600,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	31 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	654,00	0,00	0,00	724,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	32 141,00	0,00	0,00	24 051,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 310,00	0,00	0,00	9 179,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**12 800,00**	**0,00**	**0,00**	**32 000,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
747	Participations	12 800,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 400,00**	**0,00**	**14 000,00**	**264 359,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00	52 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	47 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	9 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 192,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 489,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**44 800,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 000 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
2555Principal	Société Générale	20/12/2019	27/12/2019	27/03/2020	1 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,41%, flooré à 0,41%	0,410	0,416	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 000 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**850 000,00**					**50 000,00**	**29 558,90**	**0,00**	**443,89**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		850 000,00					50 000,00	29 558,90	0,00	443,89
2555Principal	N	0,00	A-1	850 000,00	17,00	V	Euribor 3m + 0,41%, flooré à 0,41%	2,542	50 000,00	29 558,90	0,00	443,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**850 000,00**					**50 000,00**	**29 558,90**	**0,00**	**443,89**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2022-12-01
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Sub équip versées aux autres groupements, coll à statut particulier : biens mobiliers, mat ,études	5	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier : bât et instal	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres groupmts, coll statut part : projet infrastructures intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées aux autres organismes de transport : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres organismes de transport : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres organismes de transport : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équipements versées aux autres organismes publics divers : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres organismes publics divers : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres organismes publics divers : projet infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux pers de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées aux pers de droit privé : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scol publics pour leurs dép équipemt : biens mobiliers, matériel, études	5	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scol publics pour leurs dép équipemt : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scol publics pour leurs dép équipemt : projet infrastructure int national	40	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées en nature aux organismes publics : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées en nature aux organismes publics : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux organismes publics : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées en nature aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux pers de droit privé : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Attributions de compensation d'investissement	5	01/12/2022
L	Concessions et droits similaires	2	01/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	01/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain	15	01/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	01/12/2022
L	Immeubles de rapport	30	01/12/2022
L	Autres bâtiments privés	30	01/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés	15	01/12/2022
L	Construction sur sol d'autrui - immeuble de rapport	15	01/12/2022
L	Construction sur sol d'autrui - intallations générales, agencements, aménagements	15	01/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres constructions sur sol d'autrui	15	01/12/2022
L	Réseau éclairage public	30	01/12/2022
L	Réseau vidéoprotection et caméra	30	01/12/2022
L	Autres réseaux	15	01/12/2022
L	Matériel roulant	8	01/12/2022
L	Autre matériel	5	01/12/2022
L	Jeux extérieurs	5	01/12/2022
L	Matériel sportif	5	01/12/2022
L	Instrument de musique	3	01/12/2022
L	Matériel audiovisuel	3	01/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel	5	01/12/2022
L	Cuisine	10	01/12/2022
L	Autre	5	01/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Autres bâtiment privés reçus au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport reçues au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Const sur sol d'autrui - instal générales, agencemts, aménagemts const reçues au titre mise dispos	15	01/12/2022
L	Réseau éclairage public reçu au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Réseau vidéoprotection reçu au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Outillage et installations reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	6	01/12/2022
L	Gros utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Poids lourds reçus au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Vélos reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Autres matériels informatiques reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Mobilier et matériel de bureau reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Jeux extérieurs reçus au titre d'une mise à disposition	10	01/12/2022
L	Matériel sportif reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Jeux d'enfants et matériel pédagogique reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Instruments de musique reçus au titre d'une mise à disposition	3	01/12/2022
L	Matériel audiovisuel reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Electroménager hors établissement scolaire reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Fonds documentaire reçu au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10	01/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	01/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires	7	01/12/2022
L	Gros utilitaires	10	01/12/2022
L	Poids lourds	15	01/12/2022
L	Vélos	5	01/12/2022
L	Autres matériels informatiques	3	01/12/2022
L	Mobilier et matériel du bureau	10	01/12/2022
L	Téléphones	2	01/12/2022
L	Standard et matériel de téléphonie structurel	10	01/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles	5	01/12/2022
L	Fonds documentaires	8	01/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	16 969,79	-16 969,79
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	16 969,79	-16 969,79
Risque d'impayés	0,00	06/10/2022	0,00	0,00	16 969,79	-16 969,79
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	16 969,79	-16 969,79
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	16 969,79	-16 969,79

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**481 571,00**	**401 311,00**											**0,00**	**16 052,00**
Axentia	2018	C		Carsat Nord Est	481 571,00	401 311,00	24,85	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	16 052,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**11 977 949,24**	**11 504 483,57**											**218 405,78**	**202 583,97**
Axentia	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	3 423 210,24	3 225 060,81	34,27	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	3,110	A-1	EUR	68 048,78	58 455,13
Le Foyer Remois	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	714 762,00	694 932,48	38,27	T	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	10 986,20	11 230,00
Le Foyer Remois	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	6 609 477,00	6 444 197,43	38,27	T	V	Livret A + 1,06%	1,560	V	Livret A + 1,06%	3,060	A-1	EUR	131 034,57	92 263,95
OPH de la Meuse	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	96 000,00	88 645,55	22,02	A	V	Livret A - 0,25%	0,500	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	221,62	3 749,22
OPH de la Meuse	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00	40 000,00	27,60	A	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH de la Meuse	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	460 000,00	424 247,42	22,76	A	V	Livret A - 0,25%	0,250	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	3 181,86	15 916,90

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2021	X		Caisse des Dépots et Consignations	28 500,00	28 500,00	22,58	A	V	Livret A + 0,60%	1,100	V	Livret A + 0,60%	2,600	A-1	EUR	741,00	0,00
OPH de la Meuse	2020	X		Caisse des Dépots et Consignations	510 000,00	470 361,28	22,60	A	V	Livret A - 0,25%	0,250	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	3 527,71	17 646,99
OPH de la Meuse	2020	X		Caisse des Dépots et Consignations	96 000,00	88 538,60	22,60	A	V	Livret A - 0,25%	0,250	V	Livret A - 0,25%	1,750	A-1	EUR	664,04	3 321,78
TOTAL GENERAL					**12 459 520,24**	**11 905 794,57**											**218 405,78**	**218 635,97**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	16 052,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	79 558,90
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**95 610,90**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**20 367 186,94**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,47**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 12 rue lapique 55 000 Bar-le-Duc (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
-	DALKIA	SA		142 747,88
Détention d'une part du capital				
-	GESTION PUBLIQUE LOCALE	SPL		100,00
-	SAVECOM			30 000,00
-	X DEMAT	SPL		15,50
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
06/03/2017 -	Axentia	ESH	Privé	3 225 060,81
01/01/2018 -	Axentia	ESH	Privé	401 311,00
02/12/2019 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	88 645,55
24/07/2020 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	40 000,00
24/07/2020 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	28 500,00
24/07/2020 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	470 361,28
24/07/2020 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	88 538,60
23/09/2020 -	OPH de la Meuse	OPH	Public	424 247,42
24/12/2020 -	Le Foyer Remois	ESH	Privé	694 932,48
24/12/2020 -	Le Foyer Remois	ESH	Privé	6 444 197,43
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	CENTRE INSTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DE LA CA	CIAS		1 380 121,00
-	COMITE D ACTION SOCIALE DE LA CA	ASSOCIATION		30 519,00
-	OFFICE DU TOURISME	ASSOCIATION		309 676,25
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DE LA CA	01/01/2013		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/2013		20003302500020	SPIC	oui
EAU	EAU	01/01/2013		20003302500038	SPIC	oui
ORDURES MENAGERES	ORDURES MENAGERES	01/01/2013		20003302500053	SPIC	non
BATIMENT INDUSTRIEL	BATIMENT INDUSTRIEL	01/01/2013		20003302500061	SPIC	oui
TRANSPORT	TRANSPORT	01/01/2013		20003302500079	SPIC	oui
LOTISSEMENTS	LOTISSEMENTS	01/01/2013		20003302500046	SPIC	oui
CENTRE DES AFFAIRES	CENTRE DES AFFAIRES	01/01/2013		20003302500087	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**327 941,00**	I	**327 941,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**62 500,00**		**62 500,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	62 500,00		62 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**265 441,00**		**265 441,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*265 441,00*		*265 441,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**327 941,00**	**1 772 305,03**	**0,00**	**2 100 246,03**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 517 667,21**	III	**2 517 667,21**
Ressources propres externes de l'année (a)		**810 000,00**		**810 000,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	810 000,00		810 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2748	Autres prêts	0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 707 667,21**		**1 707 667,21**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
266	*Autres formes de participation*	*0,00*		*0,00*
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*15 394,00*		*15 394,00*
28031	*Frais d'études*	*73 762,00*		*73 762,00*
28033	*Frais d'insertion*	*0,00*		*0,00*
2804114	*Voirie*	*26 066,00*		*26 066,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*14 261,00*		*14 261,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*28 774,00*		*28 774,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*104 107,00*		*104 107,00*
280415321	*CCAS : Bien mobilier, matériel*	*921,00*		*921,00*
280415322	*CCAS : Bâtiments, installations*	*72 666,00*		*72 666,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*1 670,00*		*1 670,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*2 419,00*		*2 419,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*5 874,00*		*5 874,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*57 828,00*		*57 828,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*119 391,00*		*119 391,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 430,00*		*5 430,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 592,00*		*2 592,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*10 542,00*		*10 542,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*0,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*7 809,00*		*7 809,00*
281351	*Bâtiments publics*	*19 869,00*		*19 869,00*
28138	*Autres constructions*	*199,00*		*199,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*412,00*		*412,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*79 427,00*		*79 427,00*
28152	*Installations de voirie*	*2 686,00*		*2 686,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*8 754,00*		*8 754,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*12 265,00*		*12 265,00*
281533	*Réseaux câblés*	*722,00*		*722,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*3 522,00*		*3 522,00*
281538	*Autres réseaux*	*1 710,00*		*1 710,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*61,00*		*61,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*60 626,00*		*60 626,00*
28171	*Terrains gisement (m.à dispo)*	*1 363,00*		*1 363,00*
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	*29 159,00*		*29 159,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*656,00*		*656,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*627,00*		*627,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*497,00*	*497,00*
2817828	*Autres matériels transport (m. à dispo)*	*311,00*	*311,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*136,00*	*136,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*1 819,00*	*1 819,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*303,00*	*303,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*19 510,00*	*19 510,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*103 734,00*	*103 734,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*64 870,00*	*64 870,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*75 750,00*	*75 750,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	405 000,00	405 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*264 173,21*	*264 173,21*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 517 667,21**	**881 285,90**	**2 730 672,92**	**0,00**	**6 129 626,03**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 100 246,03**
Ressources propres disponibles	IV	**6 129 626,03**
Solde	V = IV – II (8)	**4 029 380,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		39 467 000,00	6,35	2,00	0,00	789 340,00	6,35
TFPNB		1 065 000,00	6,93	1,94	0,00	20 661,00	6,93
CFE		9 659 000,00	2,32	24,32	0,00	2 349 069,00	2,32
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABBAS GERARD	
ACHARD EMILIE	
AUBRY ALEXANDRE	
BEAUFORT LIONEL	
BENSAADI-TRAMONTANA ATIKA	
BERNARD PATRICK	
BERTRAND MARIE-France	
BOUCHOT JULIETTE	
BRIAT DANIEL	
BRIEY FRANCK	
CEREDA Isabelle	
CHARDIN JEROME	
COLLIGNON FABRICE	
DEJAIFFE BENOIT	
DELVERT BERNARD	
DEPREZ MARC	
EL HAOUTI FATIMA	
ENCHERY LYDERIC	
FAYS MICHEL	
FILLON GERARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

FLEURANT LUC	
FRANZ SEBASTIEN	
GALOPIN CHRISTOPHE	
GATINOIS FRANCOIS	
GERARD PHILIPPE	
GILLET SYLVAIN	
GUERQUIN ELISABETH	
GUYOT JEAN-MICHEL	
HACQUIN BENOIT	
HAUET ALAIN	
HIBOUR ATISSAR	
HORNBERGER MARIE-JOSEE	
JOLLY Sylvie	
JOLY MARTINE	
JOURON FRANCIS	
KNAVIE LOUP	
KUBANY Séverine	
LAGABE MICHEL	
LEMOINE JEAN-PAUL	
MAYEUR CELINE	
MICHEL GERALD	
MIDON JEAN-CLAUDE	
MOLET ANNE	
NAVELOT MARIE-FRANCOISE	
NICOLAS SERGE	
OBARA JEAN-LUC	
PANCHER BERTRAND	
PICHON PIERRE-ETIENNE	
PLATINI NATHALIE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

RAULOT MATHIAS	
REGNIER JEAN-PAUL	
REMOND VINCENT	
RIEBEL MICHEL	
ROUSSELOT MICHEL	
SIMON EMMANUELLE	
SUGG DIDIER	
VARINOT FABRICE	
VARNIER Cathie	
VERLANT FREDERIC	
VIARD MICHEL	
VUILLAUME HERVE	
YUNG ANTHONY	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500020	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : [M1] ASSAINISSEMENT CA BLD (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 32

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 833 286,96	3 949 009,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 863 438,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 833 286,96	9 812 447,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 225 611,00	3 148 660,96
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	586 065,52	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 663 015,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 811 676,52	3 811 676,52

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 644 963,48	13 624 123,63

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 039 135,00	0,00	1 780 595,00	1 780 595,00	1 780 595,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	772 740,00	0,00	935 150,00	935 150,00	935 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 000,00	0,00	123 500,00	123 500,00	123 500,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 848 875,00**	**0,00**	**2 839 245,00**	**2 839 245,00**	**2 839 245,00**
66	Charges financières	56 200,00	0,00	68 381,00	68 381,00	68 381,00
67	Charges exceptionnelles	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 020 075,00**	**0,00**	**3 072 626,00**	**3 072 626,00**	**3 072 626,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 553 070,00*		*1 687 458,96*	*1 687 458,96*	*1 687 458,96*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*941 151,00*		*1 073 202,00*	*1 073 202,00*	*1 073 202,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 494 221,00***		***2 760 660,96***	***2 760 660,96***	***2 760 660,96***
TOTAL		**4 514 296,00**	**0,00**	**5 833 286,96**	**5 833 286,96**	**5 833 286,96**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 833 286,96

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 710 391,00	0,00	3 294 300,00	3 294 300,00	3 294 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	47 000,00	0,00	115 200,00	115 200,00	115 200,00
75	Autres produits de gestion courante	12,00	0,00	12,00	12,00	12,00
Total des recettes de gestion des services		**2 757 403,00**	**0,00**	**3 417 512,00**	**3 417 512,00**	**3 417 512,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	30 178,00	30 178,00	30 178,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 757 403,00**	**0,00**	**3 547 690,00**	**3 547 690,00**	**3 547 690,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*359 071,00*		*401 319,00*	*401 319,00*	*401 319,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***359 071,00***		***401 319,00***	***401 319,00***	***401 319,00***
TOTAL		**3 116 474,00**	**0,00**	**3 949 009,00**	**3 949 009,00**	**3 949 009,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 863 438,11

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 812 447,11

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 359 341,96

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	292 500,00	6 345,00	282 500,00	282 500,00	288 845,00
21	Immobilisations corporelles	1 829 650,00	542 322,95	1 611 940,00	1 611 940,00	2 154 262,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	37 397,57	300 000,00	300 000,00	337 397,57
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 322 150,00**	**586 065,52**	**2 194 440,00**	**2 194 440,00**	**2 780 505,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	15 200,00	15 200,00	15 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	433 000,00	0,00	414 652,00	414 652,00	414 652,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**433 000,00**	**0,00**	**429 852,00**	**429 852,00**	**429 852,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 755 150,00**	**586 065,52**	**2 624 292,00**	**2 624 292,00**	**3 210 357,52**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*359 071,00*		*401 319,00*	*401 319,00*	*401 319,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***559 071,00***		***601 319,00***	***601 319,00***	***601 319,00***
TOTAL		**3 314 221,00**	**586 065,52**	**3 225 611,00**	**3 225 611,00**	**3 811 676,52**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 811 676,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	620 000,00	0,00	188 000,00	188 000,00	188 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**620 000,00**	**0,00**	**188 000,00**	**188 000,00**	**188 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	89 464,51	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**89 464,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**709 464,51**	**0,00**	**188 000,00**	**188 000,00**	**188 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 553 070,00*		*1 687 458,96*	*1 687 458,96*	*1 687 458,96*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*941 151,00*		*1 073 202,00*	*1 073 202,00*	*1 073 202,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 694 221,00***		***2 960 660,96***	***2 960 660,96***	***2 960 660,96***
TOTAL		**3 403 685,51**	**0,00**	**3 148 660,96**	**3 148 660,96**	**3 148 660,96**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**663 015,56**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 811 676,52**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**2 359 341,96**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 780 595,00		1 780 595,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	935 150,00		935 150,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 500,00		123 500,00
66	Charges financières	68 381,00	*0,00*	68 381,00
67	Charges exceptionnelles	115 000,00	*0,00*	115 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	50 000,00	*1 073 202,00*	1 123 202,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 687 458,96*	1 687 458,96
	Dépenses d'exploitation – Total	**3 072 626,00**	***2 760 660,96***	**5 833 286,96**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 833 286,96

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	15 200,00	*401 319,00*	416 519,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	414 652,00	*0,00*	414 652,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	288 845,00	0,00	288 845,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 154 262,95	0,00	2 154 262,95
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	337 397,57	200 000,00	537 397,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**3 210 357,52**	***601 319,00***	**3 811 676,52**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 811 676,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 294 300,00		3 294 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	115 200,00		115 200,00
75	Autres produits de gestion courante	12,00		12,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	30 178,00	*401 319,00*	431 497,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	100 000,00	*0,00*	100 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**3 547 690,00**	***401 319,00***	**3 949 009,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**5 863 438,11**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**9 812 447,11**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	188 000,00	*0,00*	188 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*200 000,00*	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 073 202,00*	1 073 202,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 687 458,96*	1 687 458,96
	Recettes d'investissement – Total	**188 000,00**	***2 960 660,96***	**3 148 660,96**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**663 015,56**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 811 676,52**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 039 135,00**	**1 780 595,00**	**1 780 595,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	178 000,00	935 000,00	935 000,00
6062	Produits de traitement	105 000,00	160 000,00	160 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 820,00	3 980,00	3 980,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	60 000,00	70 000,00	70 000,00
611	Sous-traitance générale	322 500,00	228 000,00	228 000,00
6135	Locations mobilières	10 925,00	13 925,00	13 925,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	27 140,00	29 140,00	29 140,00
6156	Maintenance	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	6 000,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	50 000,00	50 000,00	50 000,00
618	Divers	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6226	Honoraires	6 250,00	6 250,00	6 250,00
6228	Divers	72 500,00	75 000,00	75 000,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	300,00	300,00
6237	Publications	200,00	200,00	200,00
6241	Transports sur achats	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	400,00	2 200,00	2 200,00
6256	Missions	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	22 500,00	22 000,00	22 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	600,00	600,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	600,00	600,00
62878	Remb. frais à des tiers	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**772 740,00**	**935 150,00**	**935 150,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	91 000,00	166 000,00	166 000,00
6331	Versement de mobilité	2 134,00	2 134,00	2 134,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 778,00	1 778,00	1 778,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 757,00	6 757,00	6 757,00
6411	Salaires, appointements, commissions	384 145,00	429 145,00	429 145,00
6413	Primes et gratifications	107 235,00	122 235,00	122 235,00
6415	Supplément familial	10 193,00	10 193,00	10 193,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 438,00	70 438,00	70 438,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 251,00	1 251,00	1 251,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	86 841,00	99 801,00	99 801,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 868,00	3 868,00	3 868,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 250,00	2 250,00	2 250,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 050,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	14 000,00	14 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**37 000,00**	**123 500,00**	**123 500,00**
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6518	Autres	0,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	100 000,00	100 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 848 875,00**	**2 839 245,00**	**2 839 245,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**56 200,00**	**68 381,00**	**68 381,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	56 200,00	68 381,00	68 381,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**115 000,00**	**115 000,00**	**115 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	14 000,00	14 000,00	14 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	50 000,00	50 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 020 075,00	3 072 626,00	3 072 626,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 553 070,00*	*1 687 458,96*	*1 687 458,96*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*941 151,00*	*1 073 202,00*	*1 073 202,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*941 151,00*	*1 073 202,00*	*1 073 202,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*2 494 221,00*	*2 760 660,96*	*2 760 660,96*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*2 494 221,00*	*2 760 660,96*	*2 760 660,96*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 514 296,00	5 833 286,96	5 833 286,96

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 833 286,96

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**8 000,00**	**8 000,00**
64198	Autres remboursements	0,00	8 000,00	8 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 710 391,00**	**3 294 300,00**	**3 294 300,00**
704	Travaux	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 362 391,00	2 881 800,00	2 881 800,00
7062	Redevances assainissement non collectif	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7064	Locations de compteurs	215 000,00	279 500,00	279 500,00
7068	Autres prestations de services	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**47 000,00**	**115 200,00**	**115 200,00**
741	Primes d'épuration	47 000,00	100 000,00	100 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	15 200,00	15 200,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**12,00**	**12,00**	**12,00**
7588	Autres	12,00	12,00	12,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**2 757 403,00**	**3 417 512,00**	**3 417 512,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**30 178,00**	**30 178,00**
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénef)	0,00	30 178,00	30 178,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**100 000,00**	**100 000,00**
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**2 757 403,00**	**3 547 690,00**	**3 547 690,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***359 071,00***	***401 319,00***	***401 319,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*359 071,00*	*401 319,00*	*401 319,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***359 071,00***	***401 319,00***	***401 319,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**3 116 474,00**	**3 949 009,00**	**3 949 009,00**

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**5 863 438,11**
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**9 812 447,11**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**292 500,00**	**282 500,00**	**282 500,00**
2031	Frais d'études	280 000,00	280 000,00	280 000,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 829 650,00**	**1 611 940,00**	**1 611 940,00**
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 631 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00
2154	Matériel industriel	115 000,00	103 000,00	103 000,00
21562	Service d'assainissement	12 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	44 000,00	84 000,00	84 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 650,00	19 940,00	19 940,00
2184	Mobilier	2 000,00	3 000,00	3 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**200 000,00**	**300 000,00**	**300 000,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 322 150,00**	**2 194 440,00**	**2 194 440,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**15 200,00**	**15 200,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	15 200,00	15 200,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**433 000,00**	**414 652,00**	**414 652,00**
1641	Emprunts en euros	352 000,00	354 070,00	354 070,00
1681	Autres emprunts	81 000,00	60 582,00	60 582,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**433 000,00**	**429 852,00**	**429 852,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**2 755 150,00**	**2 624 292,00**	**2 624 292,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***359 071,00***	***401 319,00***	***401 319,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***359 071,00***	***401 319,00***	***401 319,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*233 974,00*	*232 179,00*	*232 179,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*2 386,00*	*2 386,00*	*2 386,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*45 697,00*	*45 697,00*	*45 697,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*271,00*	*271,00*	*271,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*4 405,00*	*4 405,00*	*4 405,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*5 113,00*	*4 656,00*	*4 656,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*67 225,00*	*111 725,00*	*111 725,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***
21532	*Réseaux d'assainissement*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*0,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***559 071,00***	***601 319,00***	***601 319,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 314 221,00**	**3 225 611,00**	**3 225 611,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**586 065,52**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 811 676,52**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	620 000,00	188 000,00	188 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	200 000,00	156 000,00	156 000,00
1313	Subv. équipt Départements	100 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	10 000,00	32 000,00	32 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	300 000,00	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	620 000,00	188 000,00	188 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 464,51	0,00	0,00
1068	Autres réserves	89 464,51	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	89 464,51	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	709 464,51	188 000,00	188 000,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 553 070,00*	*1 687 458,96*	*1 687 458,96*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*941 151,00*	*1 073 202,00*	*1 073 202,00*
28031	*Frais d'études*	*608,00*	*608,00*	*608,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*14 499,00*	*4 004,00*	*4 004,00*
28131	*Bâtiments*	*4 175,00*	*4 689,00*	*4 689,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*889,00*	*889,00*	*889,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*228 125,00*	*239 903,00*	*239 903,00*
28154	*Matériel industriel*	*58 809,00*	*63 153,00*	*63 153,00*
28155	*Outillage industriel*	*85,00*	*86,00*	*86,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*102 403,00*	*103 019,00*	*103 019,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*6 390,00*	*6 390,00*	*6 390,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*6 787,00*	*6 787,00*	*6 787,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*472 561,00*	*587 027,00*	*587 027,00*
28182	*Matériel de transport*	*43 749,00*	*52 659,00*	*52 659,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 278,00*	*2 517,00*	*2 517,00*
28184	*Mobilier*	*793,00*	*1 471,00*	*1 471,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*2 494 221,00*	*2 760 660,96*	*2 760 660,96*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
2031	*Frais d'études*	*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*2 694 221,00*	*2 960 660,96*	*2 960 660,96*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 403 685,51	3 148 660,96	3 148 660,96

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	663 015,56
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 811 676,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**4 965 160,65**									
1641 Emprunts en euros (total)					4 965 160,65									
206RAssA030065	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/06/2003	25/03/2004	824 000,00	V	Euribor 3m + 0,20%, floré à 0,00%	2,339	2,339	EUR	T	P	O	A-1
215Ass8506635	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		21/07/2004	25/10/2004	394 684,00	F	Taux fixe à 4,63%	4,630	4,630	EUR	A	P	O	A-1
221Ass86413238479	Crédit Agricole de Lorraine		02/05/2006	02/08/2006	177 476,65	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	3,980	EUR	T	P	O	A-1
223AssA060195	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/10/2006	25/01/2007	25 000,00	F	Taux fixe à 4,05%	4,050	4,050	EUR	A	P	O	A-1
259A260VAss0020155302F	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		01/02/2012	31/01/2013	2 000 000,00	V	LEP + 1,36%	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
300VAss9436686	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		05/09/2014	05/12/2014	35 000,00	V	Livret A + 1,15%	2,150	2,180	EUR	T	P	O	A-1
301Ass86412587461	Crédit Agricole de Lorraine		11/04/2006	11/10/2006	140 000,00	F	Taux fixe à 3,80%	3,800	3,800	EUR	S	P	O	A-1
302Ass86412589347	Crédit Agricole de Lorraine		11/04/2006	11/04/2007	119 000,00	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	3,700	EUR	A	P	O	A-1
303Ass86467088037	Crédit Agricole de Lorraine		14/04/2012	14/05/2012	100 000,00	F	Taux fixe à 4,44%	4,440	4,440	EUR	M	P	O	A-1
311Ass06073869	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	1 150 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**908 725,00**									
1681 Autres emprunts (total)					908 725,00									
001Ass0659731 01	Agence de l'Eau Seine Normandie		20/10/2009	19/10/2010	165 600,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
205Ass100495400	Agence de l'Eau Seine Normandie		15/10/2008	15/10/2009	72 305,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
270Ass10417842-01	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/02/2016	03/02/2017	150 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
273Ass1065050	Agence de l'Eau Seine Normandie		29/08/2017	29/08/2018	87 899,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
274Ass1041784	Agence de l'Eau Seine Normandie		11/04/2017	11/04/2018	90 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
309Ass1078292	Agence de l'Eau Seine Normandie		03/05/2019	03/05/2020	342 921,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 873 885,65**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**2 243 784,11**					**342 707,69**	**67 041,38**	**0,00**	**37 422,78**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 243 784,11					342 707,69	67 041,38	0,00	37 422,78
206RAssA030065	N	0,00	A-1	101 228,35	2,23	V	Euribor 3m + 0,20%, flooré à 0,00%	2,332	44 239,93	2 728,59	0,00	35,94
215Ass8506635	N	0,00	A-1	28 353,48	0,81	F	Taux fixe à 4,63%	4,630	28 353,48	1 312,68	0,00	0,00
221Ass86413238479	N	0,00	A-1	105 721,01	13,34	F	Taux fixe à 3,98%	3,980	6 042,22	4 118,26	0,00	650,18
223AssA060195	N	0,00	A-1	6 503,45	3,07	F	Taux fixe à 4,05%	4,050	1 530,37	263,39	0,00	187,98
259A260VAss0020155302F	N	0,00	A-1	762 652,10	4,08	V	LEP + 1,36%	5,960	135 399,82	36 377,46	0,00	34 372,73
300VAss9436686	N	0,00	A-1	6 679,04	1,68	V	Livret A + 1,15%	3,150	3 785,87	168,05	0,00	6,84
301Ass86412587461	N	0,00	A-1	62 866,91	8,28	F	Taux fixe à 3,80%	3,800	6 395,46	2 328,76	0,00	476,87
302Ass86412589347	N	0,00	A-1	17 374,67	1,28	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	8 529,58	642,86	0,00	236,36
303Ass86467088037	N	0,00	A-1	35 981,74	4,28	F	Taux fixe à 4,44%	4,440	7 701,04	1 442,12	0,00	59,30
311Ass06073869	N	0,00	A-1	1 116 423,36	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	100 729,92	17 659,21	0,00	1 396,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**509 836,48**					**60 581,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		509 836,48					60 581,66	0,00	0,00	0,00
001Ass0659731 01	N	0,00	A-1	22 080,00	1,80	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	11 040,00	0,00	0,00	0,00
205Ass100495400	N	0,00	A-1	4 820,33	0,79	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	4 820,33	0,00	0,00	0,00
270Ass10417842-01	N	0,00	A-1	90 000,00	8,10	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00
273Ass1065050	N	0,00	A-1	58 599,35	9,67	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	5 859,93	0,00	0,00	0,00
274Ass1041784	N	0,00	A-1	60 000,00	9,28	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	6 000,00	0,00	0,00	0,00
309Ass1078292	N	0,00	A-1	274 336,80	11,34	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	22 861,40	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 753 620,59**					**403 289,35**	**67 041,38**	**0,00**	**37 422,78**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 753 620,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Station d'épuration : génie civil et bâtiments divers	40	15/12/2014
L	Lagunes, lits filtrant et autres bassins	25	15/12/2014
L	Bâtiments légers, abris, baraquements	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2014
L	Canalisations principales	50	15/12/2014
L	Canalisations de branchements	25	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Poste de refoulement (hors équipements et pompes)	30	15/12/2014
L	Installations / équipements de traitement et transport des eaux usées (sauf CG et régulation)	15	15/12/2014
L	Pompes, appareils électro mécaniques	10	15/12/2014
L	Installation électriques et automatismes (dont régulation, capteurs)	10	15/12/2014
L	Installations thermiques : chauffage, ventilation, climatisation	15	15/12/2014
L	Matériel de laboratoire	10	15/12/2014
L	Petit matériel et outillage (dont électroménager).	5	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicule lourd et outillage de voirie	8	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Cheptel, emballages récupérables	3	15/12/2014
L	Agencements et aménagements de matériel et outillage	5	15/12/2014
L	Frais d'établissement	5	15/12/2014
L	Frais d'étude, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes public	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	**310 152,38**		**0,00**	**310 152,38**	**0,00**	**310 152,38**
Risque d'impayés	208 314,10	30/09/2021	0,00	208 314,10	0,00	208 314,10
Risque d'impayés	101 838,28	06/10/2022	0,00	101 838,28	0,00	101 838,28
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**310 152,38**		**0,00**	**310 152,38**	**0,00**	**310 152,38**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**815 971,00**	I **815 971,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**414 652,00**	**414 652,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	354 070,00	354 070,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	60 582,00	60 582,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**401 319,00**	**401 319,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*401 319,00*	*401 319,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**815 971,00**	**586 065,52**	**0,00**	**1 402 036,52**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 760 660,96**	**III**	**2 760 660,96**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 760 660,96**		**2 760 660,96**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*608,00*		*608,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*4 004,00*		*4 004,00*
28131	*Bâtiments*	*4 689,00*		*4 689,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*889,00*		*889,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*239 903,00*		*239 903,00*
28154	*Matériel industriel*	*63 153,00*		*63 153,00*
28155	*Outillage industriel*	*86,00*		*86,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*103 019,00*		*103 019,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*6 390,00*		*6 390,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*6 787,00*		*6 787,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*587 027,00*		*587 027,00*
28182	*Matériel de transport*	*52 659,00*		*52 659,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 517,00*		*2 517,00*
28184	*Mobilier*	*1 471,00*		*1 471,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 687 458,96*		*1 687 458,96*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 760 660,96**	**0,00**	**663 015,56**	**0,00**	**3 423 676,52**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 402 036,52
Ressources propres disponibles	IV	3 423 676,52
Solde	V = IV – II (6)	2 021 640,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**1,00**	**3,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**13,00**	**0,00**	**13,00**	**9,00**	**4,00**	**13,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**11,00**	**5,00**	**16,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**8 822,20**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A REGIE AUTONOME	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	1 891,51	A REGIE AUTONOME	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A REGIE AUTONOME	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**8 822,20**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500061	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BATIMENT INDUSTRIEL CA BLD (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 23
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 192 778,00	2 192 778,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 192 778,00	2 192 778,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 347 233,00	1 696 893,20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 143 893,20	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 491 126,20	1 696 893,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 683 904,20	3 889 671,20

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**7 000,00**	**0,00**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
66	Charges financières	12 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	356 778,00	0,00	626 778,00	626 778,00	626 778,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**375 778,00**	**0,00**	**639 778,00**	**639 778,00**	**639 778,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*34 813,49*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 553 000,00*		*1 553 000,00*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 587 813,49***		***1 553 000,00***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***
TOTAL		**1 963 591,49**	**0,00**	**2 192 778,00**	**2 192 778,00**	**2 192 778,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	235 835,49	0,00	551 246,00	551 246,00	551 246,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**235 835,49**	**0,00**	**551 246,00**	**551 246,00**	**551 246,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	907 323,00	0,00	907 323,00	907 323,00	907 323,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	444 299,00		444 299,00	444 299,00	444 299,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 587 457,49**	**0,00**	**1 902 868,00**	**1 902 868,00**	**1 902 868,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*289 910,00*		*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***289 910,00***		***289 910,00***	***289 910,00***	***289 910,00***
TOTAL		**1 877 367,49**	**0,00**	**2 192 778,00**	**2 192 778,00**	**2 192 778,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 263 090,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	907 323,00	0,00	907 323,00	907 323,00	907 323,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	239 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 147 823,00**	**0,00**	**907 323,00**	**907 323,00**	**907 323,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**144 000,00**	**0,00**	**150 000,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 291 823,00**	**0,00**	**1 057 323,00**	**1 057 323,00**	**1 057 323,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*289 910,00*		*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***289 910,00***		***289 910,00***	***289 910,00***	***289 910,00***
TOTAL		**1 581 733,00**	**0,00**	**1 347 233,00**	**1 347 233,00**	**1 347 233,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	143 893,20

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 491 126,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	69 643,51	0,00	143 893,20	143 893,20	143 893,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**69 643,51**	**0,00**	**143 893,20**	**143 893,20**	**143 893,20**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**69 643,51**	**0,00**	**143 893,20**	**143 893,20**	**143 893,20**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*34 813,49*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 553 000,00*		*1 553 000,00*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 587 813,49***		***1 553 000,00***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***
TOTAL		**1 657 457,00**	**0,00**	**1 696 893,20**	**1 696 893,20**	**1 696 893,20**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 696 893,20**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**1 263 090,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 000,00		7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	6 000,00	*0,00*	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	626 778,00	*1 458 300,00*	2 085 078,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*94 700,00*	94 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**639 778,00**	***1 553 000,00***	**2 192 778,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*289 910,00*	289 910,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 000,00	*0,00*	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	907 323,00	0,00	907 323,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**1 057 323,00**	***289 910,00***	**1 347 233,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	143 893,20

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 491 126,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	551 246,00		551 246,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	907 323,00	*289 910,00*	1 197 233,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	444 299,00	*0,00*	444 299,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**1 902 868,00**	***289 910,00***	**2 192 778,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 553 000,00*	1 553 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***1 553 000,00***	**1 553 000,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	143 893,20

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 696 893,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
6161	Multirisques	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**12 000,00**	**6 000,00**	**6 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	6 000,00	6 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**356 778,00**	**626 778,00**	**626 778,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	353 778,00	353 778,00	353 778,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	270 000,00	270 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**375 778,00**	**639 778,00**	**639 778,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***34 813,49***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***
675	*Valeur comptable éléments d'actif cédés*	*1 458 300,00*	*1 458 300,00*	*1 458 300,00*
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*94 700,00*	*94 700,00*	*94 700,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 587 813,49***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 587 813,49***	***1 553 000,00***	***1 553 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 963 591,49**	**2 192 778,00**	**2 192 778,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	235 835,49	551 246,00	551 246,00
74	Subventions d'exploitation	235 835,49	551 246,00	551 246,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	235 835,49	551 246,00	551 246,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	907 323,00	907 323,00	907 323,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	907 323,00	907 323,00	907 323,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	444 299,00	444 299,00	444 299,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	444 299,00	444 299,00	444 299,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 587 457,49	1 902 868,00	1 902 868,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 877 367,49	2 192 778,00	2 192 778,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 192 778,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	1 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**907 323,00**	**907 323,00**	**907 323,00**
2131	Bâtiments	907 323,00	907 323,00	907 323,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**239 500,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	239 500,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 147 823,00**	**907 323,00**	**907 323,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**144 000,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
1641	Emprunts en euros	144 000,00	150 000,00	150 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**144 000,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 291 823,00**	**1 057 323,00**	**1 057 323,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***289 910,00***	***289 910,00***	***289 910,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***289 910,00***	***289 910,00***	***289 910,00***
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*289 910,00*	*289 910,00*	*289 910,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***289 910,00***	***289 910,00***	***289 910,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**1 581 733,00**	**1 347 233,00**	**1 347 233,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**143 893,20**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 491 126,20**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	69 643,51	143 893,20	143 893,20
1068	Autres réserves	69 643,51	143 893,20	143 893,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	69 643,51	143 893,20	143 893,20
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	69 643,51	143 893,20	143 893,20
021	*Virement de la section d'exploitation*	*34 813,49*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
28131	*Bâtiments*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 587 813,49*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 587 813,49*	*1 553 000,00*	*1 553 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 657 457,00	1 696 893,20	1 696 893,20

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 696 893,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 365 479,24**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 365 479,24									
001BI11L02211	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/05/2012	25/05/2013	1 081 551,18	F	Taux fixe à 3,72%	3,720	3,720	EUR	A	P	O	A-1
002BI11L02211	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		01/09/2012	01/09/2013	283 928,06	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Total général					**1 365 479,24**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**149 597,80**					**149 597,80**	**5 933,94**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		149 597,80					149 597,80	5 933,94	0,00	0,00
001BI11L02211	N	0,00	A-1	117 239,50	0,39	F	Taux fixe à 3,72%	3,720	117 239,50	4 361,32	0,00	0,00
002BI11L02211	N	0,00	A-1	32 358,30	0,67	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	32 358,30	1 572,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**149 597,80**					**149 597,80**	**5 933,94**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	149 597,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes publiques	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014
L	Autres constructions	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrains	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagement de terrains	15	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Petit matériel et cheptel	3	15/12/2014
L	Autres installations, matériels et outillages techniques	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions régiementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		444 298,39	444 298,39	444 298,39	0,00
risque de non recouvrement de loyers	0,00	09/07/2015	164 921,65	164 921,65	0,00	164 921,65
risque de non recouvrement de loyers	0,00	07/06/2016	83 008,01	83 008,01	0,00	83 008,01
risque de non recouvrement de loyers	0,00	26/09/2016	123 306,81	123 306,81	0,00	123 306,81
risque de non recouvrement de loyers	0,00	14/12/2016	73 061,92	73 061,92	0,00	73 061,92
risque de non recouvrement de loyers	0,00	04/04/2019	0,00	0,00	444 298,39	-444 298,39
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		444 298,39	444 298,39	444 298,39	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CENTRE DES AFFAIRES (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	110 518,73	70 507,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 271 319,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	110 518,73	341 826,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	91 507,00	76 718,73
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 788,27
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	91 507,00	91 507,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	202 025,73	433 333,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 800,00	0,00	33 800,00	33 800,00	33 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**33 800,00**	**0,00**	**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**33 800,00**	**0,00**	**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*45 210,93*		*35 437,73*	*35 437,73*	*35 437,73*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*906,00*		*41 281,00*	*41 281,00*	*41 281,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***46 116,93***		***76 718,73***	***76 718,73***	***76 718,73***
TOTAL		**79 916,93**	**0,00**	**110 518,73**	**110 518,73**	**110 518,73**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	110 518,73

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
Total des recettes de gestion des services		**39 000,00**	**0,00**	**39 000,00**	**39 000,00**	**39 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**39 000,00**	**0,00**	**39 000,00**	**39 000,00**	**39 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*31 507,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***31 507,00***	***31 507,00***	***31 507,00***
TOTAL		**39 000,00**	**0,00**	**70 507,00**	**70 507,00**	**70 507,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	271 319,34

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	341 826,34

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	45 211,73

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*31 507,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***31 507,00***	***31 507,00***	***31 507,00***
TOTAL		**60 000,00**	**0,00**	**91 507,00**	**91 507,00**	**91 507,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 507,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*45 210,93*		*35 437,73*	*35 437,73*	*35 437,73*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*906,00*		*41 281,00*	*41 281,00*	*41 281,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***46 116,93***		***76 718,73***	***76 718,73***	***76 718,73***
TOTAL		**46 116,93**	**0,00**	**76 718,73**	**76 718,73**	**76 718,73**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**14 788,27**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**91 507,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**45 211,73**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excèdent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 800,00		33 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*41 281,00*	41 281,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*35 437,73*	35 437,73
	Dépenses d'exploitation – Total	**33 800,00**	***76 718,73***	**110 518,73**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**110 518,73**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*31 507,00*	31 507,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**60 000,00**	***31 507,00***	**91 507,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**91 507,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00		39 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*31 507,00*	31 507,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**39 000,00**	***31 507,00***	**70 507,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	271 319,34

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	341 826,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*41 281,00*	41 281,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*35 437,73*	35 437,73
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***76 718,73***	**76 718,73**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	14 788,27

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 507,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	300,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6161	Multirisques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	21 000,00	21 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**33 800,00**	**33 800,00**	**33 800,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***45 210,93***	***35 437,73***	***35 437,73***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***906,00***	***41 281,00***	***41 281,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*906,00*	*41 281,00*	*41 281,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***46 116,93***	***76 718,73***	***76 718,73***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***46 116,93***	***76 718,73***	***76 718,73***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**79 916,93**	**110 518,73**	**110 518,73**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**110 518,73**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	39 000,00	39 000,00
752	Revenus des immeubles	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7588	Autres	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	39 000,00	39 000,00	39 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	39 000,00	39 000,00	39 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	39 000,00	70 507,00	70 507,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			271 319,34
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			341 826,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	60 000,00	60 000,00	60 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*0,00*	*15 245,00*	*15 245,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*0,00*	*7 801,00*	*7 801,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*0,00*	*8 461,00*	*8 461,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*31 507,00*	*31 507,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	60 000,00	91 507,00	91 507,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 507,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*45 210,93*	*35 437,73*	*35 437,73*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*906,00*	*41 281,00*	*41 281,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*906,00*	*41 281,00*	*41 281,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*46 116,93*	*76 718,73*	*76 718,73*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*46 116,93*	*76 718,73*	*76 718,73*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	46 116,93	76 718,73	76 718,73

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	14 788,27

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	91 507,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	01/12/2022
L	Concessions et droits assimilés	3	01/12/2022
L	Immobilisations incorporelles reçues dans cadre d'une mise à disposition	10	01/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	10	01/12/2022
L	Infrastructures de câblage de bâtiments	15	01/12/2022
L	Autres réseaux	15	01/12/2022
L	Outillages et installations	5	01/12/2022
L	Constructions	30	01/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	01/12/2022
L	Matériel de transport	7	01/12/2022
L	Matériel de bureau et informatique	3	01/12/2022
L	Mobilier	10	01/12/2022
L	Autres	5	01/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET EAU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : [M4] EAU CA BDL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 235 820,00	6 235 820,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 118 038,42
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 235 820,00	8 353 858,42

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 629 447,00	6 886 570,65
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 026 121,73	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 768 998,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 655 568,73	7 655 568,73

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 891 388,73	16 009 427,15

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 256 925,00	0,00	2 107 935,00	2 107 935,00	2 107 935,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	990 695,00	0,00	982 520,00	982 520,00	982 520,00
014	Atténuations de produits	710 000,00	0,00	710 000,00	710 000,00	710 000,00
65	Autres charges de gestion courante	40 010,00	0,00	230 510,00	230 510,00	230 510,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 997 630,00**	**0,00**	**4 030 965,00**	**4 030 965,00**	**4 030 965,00**
66	Charges financières	230 000,00	0,00	330 408,00	330 408,00	330 408,00
67	Charges exceptionnelles	142 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00	142 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**3 369 630,00**	**0,00**	**4 603 373,00**	**4 603 373,00**	**4 603 373,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*841 852,00*		*858 368,00*	*858 368,00*	*858 368,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*702 374,00*		*774 079,00*	*774 079,00*	*774 079,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 544 226,00***		***1 632 447,00***	***1 632 447,00***	***1 632 447,00***
TOTAL		**4 913 856,00**	**0,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 235 820,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 401 318,00	0,00	5 626 500,00	5 626 500,00	5 626 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 812,00	0,00	13 300,00	13 300,00	13 300,00
Total des recettes de gestion des services		**4 442 130,00**	**0,00**	**5 685 800,00**	**5 685 800,00**	**5 685 800,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	277 737,00	277 737,00	277 737,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**4 442 130,00**	**0,00**	**6 163 537,00**	**6 163 537,00**	**6 163 537,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*64 416,00*		*72 283,00*	*72 283,00*	*72 283,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***64 416,00***		***72 283,00***	***72 283,00***	***72 283,00***
TOTAL		**4 506 546,00**	**0,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 118 038,42

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 353 858,42

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 560 164,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	173 500,00	59 563,00	118 500,00	118 500,00	178 063,00
21	Immobilisations corporelles	2 683 810,00	497 913,29	2 678 570,00	2 678 570,00	3 176 483,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00	468 645,44	2 500 000,00	2 500 000,00	2 968 645,44
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**4 857 310,00**	**1 026 121,73**	**5 297 070,00**	**5 297 070,00**	**6 323 191,73**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	962 500,00	0,00	1 058 294,00	1 058 294,00	1 058 294,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**962 500,00**	**0,00**	**1 060 094,00**	**1 060 094,00**	**1 060 094,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 819 810,00**	**1 026 121,73**	**6 357 164,00**	**6 357 164,00**	**7 383 285,73**
040	*Opéral° ordre transfert entre sections (4)*	*64 416,00*		*72 283,00*	*72 283,00*	*72 283,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***264 416,00***		***272 283,00***	***272 283,00***	***272 283,00***
TOTAL		6 084 226,00	1 026 121,73	6 629 447,00	6 629 447,00	7 655 568,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 655 568,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	840 000,00	0,00	1 797 000,00	1 797 000,00	1 797 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 500 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 340 000,00**	**0,00**	**4 797 000,00**	**4 797 000,00**	**4 797 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	488 751,49	0,00	257 123,65	257 123,65	257 123,65
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**488 751,49**	**0,00**	**257 123,65**	**257 123,65**	**257 123,65**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 828 751,49**	**0,00**	**5 054 123,65**	**5 054 123,65**	**5 054 123,65**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*841 852,00*		*858 368,00*	*858 368,00*	*858 368,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*702 374,00*		*774 079,00*	*774 079,00*	*774 079,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 744 226,00***		***1 832 447,00***	***1 832 447,00***	***1 832 447,00***
TOTAL		**6 572 977,49**	**0,00**	**6 886 570,65**	**6 886 570,65**	**6 886 570,65**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**768 998,08**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 655 568,73**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**1 560 164,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 107 935,00		2 107 935,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	982 520,00		982 520,00
014	Atténuations de produits	710 000,00		710 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	230 510,00		230 510,00
66	Charges financières	330 408,00	*0,00*	330 408,00
67	Charges exceptionnelles	142 000,00	*0,00*	142 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	100 000,00	*774 079,00*	874 079,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*858 368,00*	858 368,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**4 603 373,00**	***1 632 447,00***	**6 235 820,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 235 820,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	1 800,00	*72 283,00*	74 083,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 058 294,00	*0,00*	1 058 294,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	178 063,00	0,00	178 063,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 176 483,29	200 000,00	3 376 483,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 968 645,44	0,00	2 968 645,44
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**7 383 285,73**	***272 283,00***	**7 655 568,73**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 655 568,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 626 500,00		5 626 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	36 000,00		36 000,00
75	Autres produits de gestion courante	13 300,00		13 300,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	277 737,00	*72 283,00*	350 020,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	200 000,00	*0,00*	200 000,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**6 163 537,00**	***72 283,00***	**6 235 820,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 118 038,42**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 353 858,42**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	1 797 000,00	*0,00*	1 797 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000 000,00	*0,00*	3 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*200 000,00*	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*774 079,00*	774 079,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*858 368,00*	858 368,00
	Recettes d'investissement – Total	**4 797 000,00**	***1 832 447,00***	**6 629 447,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**768 998,08**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**257 123,65**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 655 568,73**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 256 925,00**	**2 107 935,00**	**2 107 935,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	316 000,00	1 061 000,00	1 061 000,00
6062	Produits de traitement	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 720,00	7 880,00	7 880,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6066	Carburants	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	118 000,00	125 000,00	125 000,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	43 005,00	43 005,00	43 005,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	300,00	300,00	300,00
614	Charges locatives et de copropriété	200,00	200,00	200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	2 500,00	2 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	260 000,00	299 000,00	299 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 250,00	15 250,00	15 250,00
6156	Maintenance	12 000,00	16 000,00	16 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	30 000,00	29 000,00	29 000,00
6226	Honoraires	3 500,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	34 000,00	22 500,00	22 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6241	Transports sur achats	400,00	400,00	400,00
6251	Voyages et déplacements	2 750,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6257	Réceptions	100,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	25 500,00	25 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	100,00	100,00
6288	Autres	31 000,00	34 000,00	34 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	280 000,00	280 000,00	280 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**990 695,00**	**982 520,00**	**982 520,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	131 000,00	56 000,00	56 000,00
6331	Versement de mobilité	2 852,00	3 019,00	3 019,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 377,00	2 516,00	2 516,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 034,00	9 564,00	9 564,00
6411	Salaires, appointements, commissions	559 313,00	601 082,00	601 082,00
6413	Primes et gratifications	53 612,00	56 753,00	56 753,00
6415	Supplément familial	1 152,00	1 220,00	1 220,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 679,00	79 845,00	79 845,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 851,00	1 960,00	1 960,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	138 078,00	136 168,00	136 168,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 977,00	2 093,00	2 093,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 020,00	10 000,00	10 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	950,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	17 000,00	17 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**710 000,00**	**710 000,00**	**710 000,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	460 000,00	460 000,00	460 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	250 000,00	250 000,00	250 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**40 010,00**	**230 510,00**	**230 510,00**
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6518	Autres	0,00	5 500,00	5 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	200 000,00	200 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 010,00	4 010,00	4 010,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**2 997 630,00**	**4 030 965,00**	**4 030 965,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**230 000,00**	**330 408,00**	**330 408,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00	330 408,00	330 408,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**142 000,00**	**142 000,00**	**142 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	2 000,00	2 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	120 000,00	120 000,00	120 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**100 000,00**	**100 000,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	100 000,00	100 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**3 369 630,00**	**4 603 373,00**	**4 603 373,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***841 852,00***	***858 368,00***	***858 368,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***702 374,00***	***774 079,00***	***774 079,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*702 374,00*	*774 079,00*	*774 079,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 544 226,00***	***1 632 447,00***	***1 632 447,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 544 226,00***	***1 632 447,00***	***1 632 447,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 913 856,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**6 235 820,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**10 000,00**	**10 000,00**
64198	Autres remboursements	0,00	10 000,00	10 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**4 401 318,00**	**5 626 500,00**	**5 626 500,00**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 151 318,00	4 220 000,00	4 220 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	460 000,00	460 000,00	460 000,00
704	Travaux	100 000,00	100 000,00	100 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	250 000,00	250 000,00	250 000,00
7064	Locations de compteurs	420 000,00	576 500,00	576 500,00
7068	Autres prestations de services	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**36 000,00**	**36 000,00**	**36 000,00**
748	Autres subventions d'exploitation	36 000,00	36 000,00	36 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**4 812,00**	**13 300,00**	**13 300,00**
752	Revenus des immeubles	4 800,00	4 800,00	4 800,00
7588	Autres	12,00	8 500,00	8 500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**4 442 130,00**	**5 685 800,00**	**5 685 800,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**277 737,00**	**277 737,00**
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénef)	0,00	78 421,00	78 421,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	199 316,00	199 316,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**200 000,00**	**200 000,00**
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**4 442 130,00**	**6 163 537,00**	**6 163 537,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***64 416,00***	***72 283,00***	***72 283,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*64 416,00*	*72 283,00*	*72 283,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***64 416,00***	***72 283,00***	***72 283,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**4 506 546,00**	**6 235 820,00**	**6 235 820,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**2 118 038,42**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 353 858,42**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**173 500,00**	**118 500,00**	**118 500,00**
2031	Frais d'études	160 000,00	100 000,00	100 000,00
2033	Frais d'insertion	3 500,00	3 500,00	3 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	15 000,00	15 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**2 683 810,00**	**2 678 570,00**	**2 678 570,00**
2111	Terrains nus	0,00	10 000,00	10 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	80 000,00	80 000,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	66 000,00	38 000,00	38 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 163 000,00	2 042 000,00	2 042 000,00
2154	Matériel industriel	67 000,00	51 000,00	51 000,00
21561	Service de distribution d'eau	175 000,00	172 000,00	172 000,00
2182	Matériel de transport	201 000,00	264 000,00	264 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 810,00	18 570,00	18 570,00
2184	Mobilier	3 000,00	3 000,00	3 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**2 000 000,00**	**2 500 000,00**	**2 500 000,00**
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	500 000,00	500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**4 857 310,00**	**5 297 070,00**	**5 297 070,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**1 800,00**	**1 800,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	1 800,00	1 800,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**962 500,00**	**1 058 294,00**	**1 058 294,00**
1641	Emprunts en euros	960 500,00	1 058 294,00	1 058 294,00
1681	Autres emprunts	2 000,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**962 500,00**	**1 060 094,00**	**1 060 094,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**5 819 810,00**	**6 357 164,00**	**6 357 164,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***64 416,00***	***72 283,00***	***72 283,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***64 416,00***	***72 283,00***	***72 283,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*42 032,00*	*41 056,00*	*41 056,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*6 993,00*	*6 995,00*	*6 995,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*148,00*	*148,00*	*148,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*9 434,00*	*9 434,00*	*9 434,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*2 548,00*	*1 958,00*	*1 958,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*1 743,00*	*3 074,00*	*3 074,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*1 518,00*	*9 618,00*	*9 618,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***264 416,00***	***272 283,00***	***272 283,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 084 226,00**	**6 629 447,00**	**6 629 447,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**1 026 121,73**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 655 568,73**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**840 000,00**	**1 797 000,00**	**1 797 000,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	500 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	300 000,00	300 000,00
1313	Subv. équipt Départements	20 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	10 000,00	97 000,00	97 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	300 000,00	300 000,00	300 000,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	10 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**3 500 000,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**
1641	Emprunts en euros	3 500 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**4 340 000,00**	**4 797 000,00**	**4 797 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**488 751,49**	**257 123,65**	**257 123,65**
1068	Autres réserves	488 751,49	257 123,65	257 123,65
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**488 751,49**	**257 123,65**	**257 123,65**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**4 828 751,49**	**5 054 123,65**	**5 054 123,65**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***841 852,00***	***858 368,00***	***858 368,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***702 374,00***	***774 079,00***	***774 079,00***
28031	*Frais d'études*	*5 092,00*	*100,00*	*100,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 959,00*	*5 237,00*	*5 237,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*916,00*	*916,00*	*916,00*
28131	*Bâtiments*	*8 476,00*	*8 478,00*	*8 478,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*5 351,00*	*5 351,00*	*5 351,00*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*2 086,00*	*2 086,00*	*2 086,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*256 722,00*	*273 484,00*	*273 484,00*
28154	*Matériel industriel*	*49 124,00*	*48 614,00*	*48 614,00*
28155	*Outillage industriel*	*97,00*	*12,00*	*12,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*85 913,00*	*88 779,00*	*88 779,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*680,00*	*680,00*	*680,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*9 473,00*	*6 979,00*	*6 979,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*240 317,00*	*299 932,00*	*299 932,00*
28182	*Matériel de transport*	*16 762,00*	*21 207,00*	*21 207,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 483,00*	*10 527,00*	*10 527,00*
28184	*Mobilier*	*1 538,00*	*1 312,00*	*1 312,00*
28188	*Autres*	*385,00*	*385,00*	*385,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***1 544 226,00***	***1 632 447,00***	***1 632 447,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***
2031	*Frais d'études*	*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***1 744 226,00***	***1 832 447,00***	***1 832 447,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**6 572 977,49**	**6 886 570,65**	**6 886 570,65**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**768 998,08**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 655 568,73**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1 (1)
LIBELLE :

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 500 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**17 972 982,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					17 972 982,00									
231EauA050253	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		12/12/2005	25/03/2006	25 000,00	F	Taux fixe à 3,78%	3,780	3,780	EUR	A	P	O	A-1
233EauMON280536EUR001	Société de Financement Local		26/04/2004	01/09/2004	70 482,00	F	Taux fixe à 4,58%	4,580	4,580	EUR	A	P	O	A-1
235Eau1158033	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/04/2005	25/04/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	3,860	EUR	A	P	O	A-1
236Eau1176133	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		21/03/2006	25/03/2007	562 500,00	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	3,490	EUR	A	P	O	A-1
237Eau1212444	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/05/2008	25/05/2009	1 600 000,00	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
238Eau00020545102	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		31/01/2011	31/03/2011	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	3,450	EUR	T	P	O	A-1
2557Eau	Société Générale	20/12/2019	27/12/2019	27/03/2020	1 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,41%, flooré à 0,41%	0,410	0,416	EUR	T	C	O	A-1
260Eau11L12142	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		06/01/2012	01/06/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
268EAU1181001	Société Générale		22/12/2014	22/03/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2,095%	2,095	2,124	EUR	T	P	O	A-1
269EAU00030294302	Banque Féderative du Crédit Mutuel		01/01/2016	31/03/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,85%	1,850	1,850	EUR	T	P	O	A-1
271VEau66390 5192152	Caisse des Dépots et Consignations		16/08/2017	01/11/2017	650 000,00	V	Livret A + 0,75%	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
272EAU66390 5192151	Caisse des Dépots et Consignations		16/10/2017	01/02/2018	650 000,00	F	Taux fixe à 1,81%	1,810	1,810	EUR	T	P	O	A-1
2756/001Eau	Société Générale	18/12/2020	28/12/2020	28/03/2021	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,10%	0,100	0,102	EUR	T	C	O	A-1
306Eau1161324	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		24/07/2005	25/08/2006	65 000,00	F	Taux fixe à 4,10%	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
308EauMPH525908EUR	Société de Financement Local	05/11/2018	21/11/2018	01/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,50%	0,500	0,507	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
310EauMON540519EUR	Société de Financement Local	10/01/2022	10/02/2022	01/06/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,65%	0,650	0,650	EUR	T	C	O	A-1
312Eau06073880	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	1 150 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**17 972 982,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**11 680 809,90**					**993 958,13**	**273 494,60**	**0,00**	**50 924,32**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 680 809,90					993 958,13	273 494,60	0,00	50 924,32
231EauA050253	N	0,00	A-1	4 889,58	2,23	F	Taux fixe à 3,78%	3,780	1 569,78	184,83	0,00	96,21
233EauMON280536EUR001	N	0,00	A-1	5 068,07	0,67	F	Taux fixe à 4,58%	4,580	5 068,07	231,96	0,00	0,00
235Eau1158033	N	0,00	A-1	202 209,79	2,32	F	Taux fixe à 3,86%	3,860	64 867,16	7 805,30	0,00	3 622,64
236Eau1176133	N	0,00	A-1	145 276,53	3,23	F	Taux fixe à 3,49%	3,490	34 472,15	5 070,15	0,00	2 964,76
237Eau1212444	N	0,00	A-1	633 392,60	5,40	F	Taux fixe à 4,47%	4,470	94 369,64	28 312,65	0,00	14 456,60
238Eau00020545102	N	0,00	A-1	580 246,01	8,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	64 115,31	19 194,93	0,00	49,46
2557Eau	N	0,00	A-1	850 000,00	17,00	V	Euribor 3m + 0,41%, flooré à 0,41%	2,542	50 000,00	29 558,90	0,00	443,89
260Eau11L12142	N	0,00	A-1	819 539,95	4,42	F	Taux fixe à 4,56%	4,560	149 625,58	37 371,02	0,00	17 819,72
268EAU1181001	N	0,00	A-1	1 299 961,41	11,98	F	Taux fixe à 2,095%	2,095	96 170,25	26 847,11	0,00	700,54
269EAU00030294302	N	0,00	A-1	1 382 220,67	13,01	F	Taux fixe à 1,85%	1,850	94 951,79	24 914,89	0,00	66,15
271VEau66390 5192152	N	0,00	A-1	513 500,00	19,59	V	Livret A + 0,75%	2,750	26 000,00	13 712,52	0,00	2 211,70
272EAU66390 5192151	N	0,00	A-1	542 216,70	19,85	F	Taux fixe à 1,81%	1,810	22 741,19	9 595,45	0,00	1 556,56
2756/001Eau	N	0,00	A-1	1 350 000,00	18,00	F	Taux fixe à 0,10%	0,100	75 000,00	1 340,16	0,00	555,87
306Eau1161324	N	0,00	A-1	13 365,23	2,65	F	Taux fixe à 4,10%	4,100	4 277,29	547,97	0,00	130,41

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
308EauMPH525908EUR	N	0,00	A-1	1 260 000,00	20,93	V	Euribor 3m + 0,61%, floor à 0,61%	2,742	60 000,00	45 013,17	0,00	4 358,96
310EauMON540519EUR	N	0,00	A-1	962 500,00	19,18	F	Taux fixe à 0,65%	0,650	50 000,00	6 134,38	0,00	494,27
312Eau06073880	N	0,00	A-1	1 116 423,36	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	100 729,92	17 659,21	0,00	1 396,58
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**11 680 809,90**					**993 958,13**	**273 494,60**	**0,00**	**50 924,32**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 680 809,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Ouvrages de génie civil et bâtiments divers pour le captage et le traitement de l'eau	40	15/12/2014
L	Ouvrage de génie civil pour le stockage de l'eau	50	15/12/2014
L	Bâtiments légers, abris, baraquements	20	15/12/2014
L	Terrains	20	15/12/2014
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	15/12/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	15/12/2014
L	Canalisations principales	50	15/12/2014
L	Canalisations de branchements	25	15/12/2014
L	Installations et agencement des locaux	15	15/12/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	10	15/12/2014
L	Installations / équipements de captage, transport et traitement de l'eau potable, compteurs	15	15/12/2014
L	Pompes, appareils électro mécaniques	10	15/12/2014
L	Installation électriques et automatismes (dont régulation, capteurs)	10	15/12/2014
L	Installations thermiques : chauffage, ventilation, climatisation	15	15/12/2014
L	Matériel de laboratoire	10	15/12/2014
L	Petit matériel et outillage (dont électroménager).	5	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicules légers et assimilés	6	15/12/2014
L	Matériel de transport : véhicule lourd et outillage de voirie	8	15/12/2014
L	Matériel informatique	3	15/12/2014
L	Mobilier	10	15/12/2014
L	Cheptel, emballages récupérables	3	15/12/2014
L	Agencements et aménagements de matériel et outillage	5	15/12/2014
L	Frais d'établissement	5	15/12/2014
L	Frais d'étude, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	15/12/2014
L	Subventions versées personnes public	15	15/12/2014
L	Subventions versées personnes privées	5	15/12/2014
L	Logiciels, licences	2	15/12/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	557 885,23		0,00	557 885,23	0,00	557 885,23
Risque d'impayés	428 162,15	30/09/2021	0,00	428 162,15	0,00	428 162,15
Risque d'impayés	129 723,08	26/06/2022	0,00	129 723,08	0,00	129 723,08
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	557 885,23		0,00	557 885,23	0,00	557 885,23

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 130 577,00**	I	**1 130 577,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 058 294,00**		**1 058 294,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	1 058 294,00		1 058 294,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**72 283,00**		**72 283,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*72 283,00*		*72 283,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**1 130 577,00**	**1 026 121,73**	**0,00**	**2 156 698,73**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 632 447,00**	**III**	**1 632 447,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**1 632 447,00**		**1 632 447,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*100,00*		*100,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 237,00*		*5 237,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*916,00*		*916,00*
28131	*Bâtiments*	*8 478,00*		*8 478,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*5 351,00*		*5 351,00*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*2 086,00*		*2 086,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*273 484,00*		*273 484,00*
28154	*Matériel industriel*	*48 614,00*		*48 614,00*
28155	*Outillage industriel*	*12,00*		*12,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*88 779,00*		*88 779,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*680,00*		*680,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*6 979,00*		*6 979,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*299 932,00*		*299 932,00*
28182	*Matériel de transport*	*21 207,00*		*21 207,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*10 527,00*		*10 527,00*
28184	*Mobilier*	*1 312,00*		*1 312,00*
28188	*Autres*	*385,00*		*385,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*858 368,00*		*858 368,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 632 447,00**	**0,00**	**768 998,08**	**257 123,65**	**2 658 568,73**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 156 698,73**
Ressources propres disponibles	IV	**2 658 568,73**
Solde	V = IV – II (6)	**501 870,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,61**	**2,61**	**2,61**	**0,00**	**2,61**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	0,61
FILIERE TECHNIQUE (c)		**18,00**	**0,00**	**18,00**	**13,00**	**5,00**	**18,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**20,00**	**0,61**	**20,61**	**15,61**	**5,00**	**20,61**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**8 579,70**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A Régie autonome	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	363	1 760,56	A Régie autonome	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**8 579,70**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL CA BLD (2)

Numéro SIRET : 20003302500046

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT CA BLD (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures 25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC	BP
55029	LOTISSEMENT CA BLD	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 578 690,50	866 120,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 912 666,73
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 578 690,50	1 778 786,73

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	202 500,00	1 344 690,50
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 142 190,50	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 344 690,50	1 344 690,50

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 923 381,00	3 123 477,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux anténeurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**200 000,00**	**0,00**	**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**
66	Charges financières	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**217 000,00**	**0,00**	**217 000,00**	**217 000,00**	**217 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 382 695,04*		*1 344 690,50*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*35 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 417 695,04***		***1 361 690,50***	***1 361 690,50***	***1 361 690,50***
	TOTAL	**1 634 695,04**	**0,00**	**1 578 690,50**	**1 578 690,50**	**1 578 690,50**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 578 690,50

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 280,79	0,00	642 120,00	642 120,00	642 120,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	Total des recettes de gestion courante	**356 280,79**	**0,00**	**832 120,00**	**832 120,00**	**832 120,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**356 280,79**	**0,00**	**832 120,00**	**832 120,00**	**832 120,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*510 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*35 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***545 000,00***		***34 000,00***	***34 000,00***	***34 000,00***
	TOTAL	**901 280,79**	**0,00**	**866 120,00**	**866 120,00**	**866 120,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	912 666,73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 778 786,73

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 327 690,50**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	454 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**454 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00	185 500,00	185 500,00	185 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**180 000,00**	**0,00**	**185 500,00**	**185 500,00**	**185 500,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**634 000,00**	**0,00**	**185 500,00**	**185 500,00**	**185 500,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*56 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***56 000,00***		***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
TOTAL		**690 000,00**	**0,00**	**202 500,00**	**202 500,00**	**202 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 142 190,50

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 690,50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	279 403,31	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**279 403,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**279 403,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 016 926,04*		*1 344 690,50*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 016 926,04***		***1 344 690,50***	***1 344 690,50***	***1 344 690,50***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		2 296 329,35	0,00	1 344 690,50	1 344 690,50	1 344 690,50
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 344 690,50

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 327 690,50

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	200 000,00		200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*17 000,00*	17 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	17 000,00	*0,00*	17 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*1 344 690,50*	1 344 690,50
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**217 000,00**	***1 361 690,50***	**1 578 690,50**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 578 690,50

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	185 500,00	*0,00*	185 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*17 000,00*	17 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**185 500,00**	***17 000,00***	**202 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 142 190,50

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 690,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	642 120,00		642 120,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*17 000,00*	17 000,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	*0,00*	190 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*17 000,00*	17 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		**832 120,00**	***34 000,00***	**866 120,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	912 666,73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 778 786,73

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*1 344 690,50*	1 344 690,50
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***1 344 690,50***	**1 344 690,50**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 690,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	200 000,00	200 000,00	200 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	200 000,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		200 000,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières (b)	17 000,00	17 000,00	17 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 000,00	17 000,00	17 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		217 000,00	217 000,00	217 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*1 382 695,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 382 695,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 382 695,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	35 000,00	17 000,00	17 000,00
608	*Frais accessoires sur terrains en cours*	35 000,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 417 695,04*	*1 361 690,50*	*1 361 690,50*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 634 695,04	1 578 690,50	1 578 690,50

\+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 578 690,50

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 280,79	642 120,00	642 120,00
7015	Ventes de terrains aménagés	166 280,79	642 120,00	642 120,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	190 000,00	190 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	190 000,00	190 000,00	190 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	356 280,79	832 120,00	832 120,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	356 280,79	832 120,00	832 120,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*510 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*510 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*35 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
796	*Transferts charges financières*	*35 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*545 000,00*	*34 000,00*	*34 000,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	901 280,79	866 120,00	866 120,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	912 666,73

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 778 786,73

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	454 000,00	0,00	0,00
3351	Terrains	454 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	454 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	185 500,00	185 500,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	185 500,00	185 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	180 000,00	185 500,00	185 500,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	634 000,00	185 500,00	185 500,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*56 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*56 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
33586	*Frais financiers*	*56 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*56 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	690 000,00	202 500,00	202 500,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 142 190,50
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 690,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	279 403,31	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	279 403,31	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	279 403,31	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	279 403,31	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*2 016 926,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
3351	*Terrains*	*634 231,00*	*0,00*	*0,00*
3355	*Travaux*	*1 382 695,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*2 016 926,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*2 016 926,04*	*1 344 690,50*	*1 344 690,50*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 296 329,35	1 344 690,50	1 344 690,50

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 344 690,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 936 334,40**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 936 334,40									
239VLot00020545104	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier	21/05/2019	31/03/2019	30/06/2019	538 627,11	F	Taux fixe à 1,70%	1,700	1,700	EUR	T	P	O	A-1
240Lot00020545103	Crédit Mutuel Meuse Sud Saint Dizier		01/01/2012	31/03/2012	1 050 000,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	3,450	EUR	T	P	O	A-1
241VLotA990009E	Caisse d'épargne de Lorraine Champagne-Ardenne		25/08/2001	25/11/2001	347 707,29	V	Euribor 3m + 0,18%, flooré à 0,00%	4,490	4,490	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 936 334,40**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**640 831,55**					**185 071,98**	**15 513,92**	**0,00**	**431,58**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		640 831,55					185 071,98	15 513,92	0,00	431,58
239VLot00020545104	N	0,00	A-1	247 018,22	3,00	F	Taux fixe à 1,70%	1,700	80 946,65	3 685,11	0,00	7,84
240Lot00020545103	N	0,00	A-1	269 309,22	3,00	F	Taux fixe à 3,45%	3,450	86 704,26	8 177,46	0,00	17,50
241VLotA990009E	N	0,00	A-1	124 504,11	6,16	V	Euribor 3m + 0,18%, floré à 0,00%	2,312	17 421,07	3 651,35	0,00	406,24
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**640 831,55**					**185 071,98**	**15 513,92**	**0,00**	**431,58**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	640 831,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le
,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL CA BLD (2)

Numéro SIRET : 20003302500053

POSTE COMPTABLE : BAR COLLECTIVITES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ORDURES MENAGERES A PARTIR DE 2018 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3.1 - Etat des provisions constituées	44
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	6 135 121,60	6 242 745,00	3 375 328,04	A1	3 482 951,44
Investissement	531 994,25	567 758,98	(3) 302 149,41	A2	337 914,14
Fonctionnement	5 603 127,35	5 674 986,02	(4) 3 073 178,63	A3	3 145 037,30

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	117 840,17	III + IV	18 757,60	B1 -99 082,57
Investissement	I	117 840,17	III	18 757,60	B2 -99 082,57
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	3 383 868,87
Investissement	A2 + B2	238 831,57
Fonctionnement	A3 + B3	3 145 037,30

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	117 840,17
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		117 840,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	18 757,60
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		18 757,60
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 190 843,00	952 292,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	117 840,17	18 757,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 337 632,62
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 308 683,17	1 308 683,17

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 844 984,95	5 530 261,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 145 037,30
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 844 984,95	8 675 298,30
	TOTAL DU BUDGET (4)	8 153 668,12	9 983 981,47

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	26 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	930 050,00	117 840,17	1 101 770,00	1 101 770,00	1 219 610,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**956 050,00**	**117 840,17**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**956 050,00**	**117 840,17**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*41 505,00*		*68 073,00*	*68 073,00*	*68 073,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***141 505,00***		***68 073,00***	***68 073,00***	***68 073,00***

TOTAL	**1 097 555,00**	**117 840,17**	**1 190 843,00**	**1 190 843,00**	**1 308 683,17**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**1 308 683,17**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 : RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	301 921,00	18 757,60	0,00	0,00	18 757,60
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**301 921,00**	**18 757,60**	**0,00**	**0,00**	**18 757,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	22 274,20	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**22 274,20**	**0,00**	**151 672,00**	**151 672,00**	**151 672,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**324 195,20**	**18 757,60**	**151 672,00**	**151 672,00**	**170 429,60**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*395 665,00*		*471 450,95*	*471 450,95*	*471 450,95*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*299 969,00*		*329 170,00*	*329 170,00*	*329 170,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***795 634,00***		***800 620,95***	***800 620,95***	***800 620,95***
TOTAL		**1 119 829,20**	**18 757,60**	**952 292,95**	**952 292,95**	**971 050,55**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**337 632,62**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 308 683,17**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**732 547,95**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 004 855,00	0,00	4 151 720,00	4 151 720,00	4 151 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 707 277,00	0,00	1 857 482,00	1 857 482,00	1 857 482,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20 582,00	0,00	33 162,00	33 162,00	33 162,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**5 732 714,00**	**0,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**5 735 714,00**	**0,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*395 665,00*		*471 450,95*	*471 450,95*	*471 450,95*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*299 969,00*		*329 170,00*	*329 170,00*	*329 170,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***695 634,00***		***800 620,95***	***800 620,95***	***800 620,95***

TOTAL	6 431 348,00	0,00	6 844 984,95	6 844 984,95	6 844 984,95
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					6 844 984,95

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 500,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	739 000,00	0,00	881 500,00	881 500,00	881 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 676 518,00	0,00	3 877 688,00	3 877 688,00	3 877 688,00
74	Dotations et participations (3)	500 800,00	0,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*41 505,00*		*68 073,00*	*68 073,00*	*68 073,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***41 505,00***		***68 073,00***	***68 073,00***	***68 073,00***
TOTAL		**4 980 323,00**	**0,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**3 145 037,30**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**8 675 298,30**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**732 547,95**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*68 073,00*	68 073,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		21 000,00	*0,00*	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		1 219 610,17	*0,00*	1 219 610,17
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**1 240 610,17**	***68 073,00***	**1 308 683,17**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 308 683,17

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 151 720,00		4 151 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 857 482,00		1 857 482,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	33 162,00	*0,00*	33 162,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	*0,00*	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*329 170,00*	329 170,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*471 450,95*	471 450,95
	Dépenses de fonctionnement – Total	**6 044 364,00**	***800 620,95***	**6 844 984,95**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 844 984,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		151 672,00	*0,00*	151 672,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		18 757,60	*0,00*	18 757,60
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*329 170,00*	329 170,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*471 450,95*	471 450,95
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**170 429,60**	***800 620,95***	**971 050,55**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	337 632,62

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 308 683,17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	28 000,00		28 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	881 500,00		881 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	3 877 688,00		3 877 688,00
74	Dotations et participations (8)	655 000,00		655 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	20 000,00	*0,00*	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*68 073,00*	68 073,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**5 462 188,00**	***68 073,00***	**5 530 261,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 145 037,30

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 675 298,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 097 555,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 190 843,00**	**1 190 843,00**	**0,00**	**1 190 843,00**	**1 308 683,17**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	930 050,00	117 840,17	0,00	1 101 770,00	1 101 770,00	0,00	1 101 770,00	1 219 610,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**956 050,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**956 050,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*41 505,00*			*68 073,00*	*68 073,00*		*68 073,00*	*68 073,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**141 505,00**			**68 073,00**	**68 073,00**		**68 073,00**	**68 073,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**1 308 683,17**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**1 097 555,00**	**18 757,60**	**952 292,95**	**952 292,95**	**971 050,55**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	301 921,00	18 757,60	0,00	0,00	18 757,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**301 921,00**	**18 757,60**	**0,00**	**0,00**	**18 757,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**151 672,00**	**151 672,00**	**151 672,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**301 921,00**	**18 757,60**	**151 672,00**	**151 672,00**	**170 429,60**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*395 665,00*		*471 450,95*	*471 450,95*	*471 450,95*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*299 969,00*		*329 170,00*	*329 170,00*	*329 170,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***795 634,00***		***800 620,95***	***800 620,95***	***800 620,95***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**337 632,62**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**1 308 683,17**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 097 555,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 190 843,00**	**1 190 843,00**	**0,00**	**1 190 843,00**	**1 308 683,17**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2033	Frais d'insertion	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	930 050,00	117 840,17	0,00	1 101 770,00	1 101 770,00	0,00	1 101 770,00	1 219 610,17
2111	Terrains nus	0,00	0,00		195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
2118	Autres terrains	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	305 000,00	77 928,41		270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	347 928,41
21828	Autres matériels de transport	370 000,00	39 600,00		370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	409 600,00
21838	Autre matériel informatique	3 050,00	311,76		11 330,00	11 330,00	0,00	11 330,00	11 641,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		1 440,00	1 440,00	0,00	1 440,00	1 440,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**956 050,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**956 050,00**	**117 840,17**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 122 770,00**	**0,00**	**1 122 770,00**	**1 240 610,17**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*41 505,00*			*68 073,00*	*68 073,00*		*68 073,00*	*68 073,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*41 505,00*			*68 073,00*	*68 073,00*		*68 073,00*	*68 073,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*5 971,00*			*5 971,00*	*5 971,00*		*5 971,00*	*5 971,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*6 420,00*			*6 420,00*	*6 420,00*		*6 420,00*	*6 420,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*19 557,00*			*46 125,00*	*46 125,00*		*46 125,00*	*46 125,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*9 557,00*			*9 557,00*	*9 557,00*		*9 557,00*	*9 557,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*100 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**141 505,00**			**68 073,00**	**68 073,00**		**68 073,00**	**68 073,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 097 555,00**	**18 757,60**	**952 292,95**	**952 292,95**	**971 050,55**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	301 921,00	18 757,60	0,00	0,00	18 757,60
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	143 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	18 757,00	18 757,60	0,00	0,00	18 757,60
1318	Autres subventions d'équipement transf.	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**301 921,00**	**18 757,60**	**0,00**	**0,00**	**18 757,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**151 672,00**	**151 672,00**	**151 672,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**301 921,00**	**18 757,60**	**151 672,00**	**151 672,00**	**170 429,60**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*395 665,00*		*471 450,95*	*471 450,95*	*471 450,95*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*299 969,00*		*329 170,00*	*329 170,00*	*329 170,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*2 816,00*		*2 816,00*	*2 816,00*	*2 816,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 922,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*246,00*		*246,00*	*246,00*	*246,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 155,00*		*1 155,00*	*1 155,00*	*1 155,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*1 158,00*		*1 158,00*	*1 158,00*	*1 158,00*
281351	*Bâtiments publics*	*29 438,00*		*29 269,00*	*29 269,00*	*29 269,00*
28138	*Autres constructions*	*21 676,00*		*21 676,00*	*21 676,00*	*21 676,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*25 415,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*119 367,00*		*161 075,00*	*161 075,00*	*161 075,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*83 933,00*		*102 073,00*	*102 073,00*	*102 073,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 235,00*		*3 177,00*	*3 177,00*	*3 177,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 488,00*		*1 725,00*	*1 725,00*	*1 725,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28188	*Autres immo. corporelles*	*5 120,00*		*4 800,00*	*4 800,00*	*4 800,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*100 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***795 634,00***		***800 620,95***	***800 620,95***	***800 620,95***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 431 348,00**	**0,00**	**0,00**	**6 844 984,95**	**6 844 984,95**	**0,00**	**6 844 984,95**	**6 844 984,95**
011	Charges à caractère général (3)	4 004 855,00	0,00	0,00	4 151 720,00	4 151 720,00	0,00	4 151 720,00	4 151 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 707 277,00	0,00		1 857 482,00	1 857 482,00		1 857 482,00	1 857 482,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20 582,00	0,00	0,00	33 162,00	33 162,00	0,00	33 162,00	33 162,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**5 732 714,00**	**0,00**	**0,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**	**0,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**		**2 000,00**	**2 000,00**
Total des dépenses réelles		**5 735 714,00**	**0,00**	**0,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**	**0,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*395 665,00*			*471 450,95*	*471 450,95*		*471 450,95*	*471 450,95*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*299 969,00*			*329 170,00*	*329 170,00*		*329 170,00*	*329 170,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**695 634,00**			**800 620,95**	**800 620,95**		**800 620,95**	**800 620,95**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**6 844 984,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 980 323,00**	**0,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**
013	Atténuations de charges (2)	2 500,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	739 000,00	0,00	881 500,00	881 500,00	881 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 676 518,00	0,00	3 877 688,00	3 877 688,00	3 877 688,00
74	Dotations et participations (2)	500 800,00	0,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes de gestion des services		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*41 505,00*		*68 073,00*	*68 073,00*	*68 073,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 505,00**		**68 073,00**	**68 073,00**	**68 073,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**3 145 037,30**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**8 675 298,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 431 348,00**	**0,00**	**0,00**	**6 844 984,95**	**6 844 984,95**	**0,00**	**6 844 984,95**	**6 844 984,95**
011	Charges à caractère général (4)	4 004 855,00	0,00	0,00	4 151 720,00	4 151 720,00	0,00	4 151 720,00	4 151 720,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	10 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	150 500,00	0,00		183 500,00	183 500,00	0,00	183 500,00	183 500,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	16 150,00	0,00		16 150,00	16 150,00	0,00	16 150,00	16 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	91 000,00	0,00		76 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 995 500,00	0,00		3 197 000,00	3 197 000,00	0,00	3 197 000,00	3 197 000,00
61358	Autres	79 905,00	0,00		76 690,00	76 690,00	0,00	76 690,00	76 690,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 400,00	0,00		5 430,00	5 430,00	0,00	5 430,00	5 430,00
6156	Maintenance	15 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	239 600,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 000,00	0,00		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	40 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6238	Divers	10 000,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	36 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	0,00		4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 707 277,00	0,00		1 857 482,00	1 857 482,00		1 857 482,00	1 857 482,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 400,00	0,00		3 400,00	3 400,00		3 400,00	3 400,00
6331	Versement mobilité	5 392,00	0,00		5 761,00	5 761,00		5 761,00	5 761,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 493,00	0,00		4 801,00	4 801,00		4 801,00	4 801,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 069,00	0,00		18 237,00	18 237,00		18 237,00	18 237,00
64111	Rémunération principale titulaires	555 924,00	0,00		593 977,00	593 977,00		593 977,00	593 977,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 647,00	0,00		8 170,00	8 170,00		8 170,00	8 170,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	166 730,00	0,00		178 143,00	178 143,00		178 143,00	178 143,00
64131	Rémunérations	382 045,00	0,00		438 196,00	438 196,00		438 196,00	438 196,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	193 383,00	0,00		211 620,00	211 620,00		211 620,00	211 620,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	184 010,00	0,00		201 605,00	201 605,00		201 605,00	201 605,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 809,00	0,00		15 823,00	15 823,00		15 823,00	15 823,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 535,00	0,00		2 709,00	2 709,00		2 709,00	2 709,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 040,00	0,00		8 040,00	8 040,00		8 040,00	8 040,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	20 582,00	0,00	0,00	33 162,00	33 162,00	0,00	33 162,00	33 162,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	6 970,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		3 350,00	3 350,00	0,00	3 350,00	3 350,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	1 112,00	0,00		312,00	312,00	0,00	312,00	312,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**5 732 714,00**	**0,00**	**0,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**	**0,00**	**6 042 364,00**	**6 042 364,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**3 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**		**2 000,00**	**2 000,00**
Total des dépenses réelles		**5 735 714,00**	**0,00**	**0,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**	**0,00**	**6 044 364,00**	**6 044 364,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*395 665,00*			*471 450,95*	*471 450,95*		*471 450,95*	*471 450,95*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*299 969,00*			*329 170,00*	*329 170,00*		*329 170,00*	*329 170,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*299 969,00*			*329 170,00*	*329 170,00*		*329 170,00*	*329 170,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**695 634,00**			**800 620,95**	**800 620,95**		**800 620,95**	**800 620,95**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 980 323,00**	**0,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**	**5 530 261,00**
013	Atténuations de charges (3)	2 500,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	739 000,00	0,00	881 500,00	881 500,00	881 500,00
7013	Ventes de produits résiduels	75 000,00	0,00	183 000,00	183 000,00	183 000,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	32 500,00	32 500,00	32 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 676 518,00	0,00	3 877 688,00	3 877 688,00	3 877 688,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 676 518,00	0,00	3 877 688,00	3 877 688,00	3 877 688,00
74	Dotations et participations (3)	500 800,00	0,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	126 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
747888	Autres	362 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**4 938 818,00**	**0,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**	**5 462 188,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*41 505,00*		*68 073,00*	*68 073,00*	*68 073,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*41 505,00*		*68 073,00*	*68 073,00*	*68 073,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 505,00**		**68 073,00**	**68 073,00**	**68 073,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées à l'état : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées à l'état : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées à l'état : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées à l'état : voirie	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées à l'état : Monuments historiques	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux régions : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux régions : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux régions : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux départements : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux départements : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux départements : projet d'infrastructures d'intérêt général	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux GFP de rattachement : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux GFP de rattachement : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux GFP de rattachement : projet infrastructures intérêt national	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres communes : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres communes : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres communes : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées à des éts publics à caractére adm : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées à des établissements publics à caractére adm : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées à des éts publics à caractére adm : projet d'infrastructures int national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées à des éts publics à caractére indus, commercial : biens mobiliers, mat et études	5	01/12/2022
L	Sub équip versées à des éts publics à caractére indus et commercial : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées éts publics à caractére indus, commercial : projet infrastructures int national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres grpemt et coll statut particulier : biens mobiliers, matériel, études	5	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres grpemt et collectivités à statut particulier : bât et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres grpemts et coll statut part : projet infrastructures intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées aux autres organismes de transport : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux autres organismes de transport : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres organismes de transport : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équipements versées aux autres organismes publics divers : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Subventions d'équipements versées aux autres organismes publics divers : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux autres organismes publics divers : projet infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel, études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équipements versées aux personnes de droit privé : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scol publics pour dép d'équipement : biens mobiliers, matériel, études	5	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement : bât et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées aux éts scol publics pour dépenses équip : projet d'infrastructures int national	40	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées en nature aux organismes publics : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Subventions d'équipements versées en nature aux organismes publics : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux organismes publics : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5	01/12/2022
L	Sub d'équipements versées en nature aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	30	01/12/2022
L	Sub équip versées en nature aux pers de droit privé : projet d'infrastructures d'intérêt national	40	01/12/2022
L	Attributions de compensation d'investissement	5	01/12/2022
L	Concessions et droits similaires	2	01/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	01/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain	15	01/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	01/12/2022
L	Immeubles de rapport	30	01/12/2022
L	Autres bâtiments privés	30	01/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés	15	01/12/2022
L	Construction sur sol d'autrui - immeuble de rapport	15	01/12/2022
L	Construction sur sol d'autrui - intallations générales, agencements, aménagements	15	01/12/2022
L	Autres constructions sur sol d'autrui	15	01/12/2022
L	Réseau éclairage public	30	01/12/2022
L	Réseau vidéoprotection et caméra	30	01/12/2022
L	Autres réseaux	15	01/12/2022
L	Matériel roulant	8	01/12/2022
L	Autre matériel	5	01/12/2022
L	Matériel audiovisuel	3	01/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel	5	01/12/2022
L	Cuisine	10	01/12/2022
L	Autre	5	01/12/2022
L	Plantation d'arbres et arbustes sur terrain reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Autres bâtiment privés reçus au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Constructions sur sol d'autrui - immeubles de rapport reçues au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Cons sur sol d'autrui instal gén, agencemts, aménagemts constructions reçues au titre mise à dispo	15	01/12/2022
L	Réseau éclairage public reçu au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Réseau vidéoprotection reçu au titre d'une mise à disposition	30	01/12/2022
L	Outillage et installations reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	6	01/12/2022
L	Gros utilitaires reçus au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Poids lourds reçus au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Vélos reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Autres matériels informatiques reçus au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Mobilier et matériel de bureau reçus au titre d'une mise à disposition	15	01/12/2022
L	Matériel audiovisuel reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Electroménager hors établissement scolaire reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Signalétique et matériel événementiel reçu au titre d'une mise à disposition	5	01/12/2022
L	Fonds documentaire reçu au titre d'une mise à disposition	8	01/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10	01/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	01/12/2022
L	Véhicules de tourisme et petits utilitaires	7	01/12/2022
L	Gros utilitaires	10	01/12/2022
L	Poids lourds	15	01/12/2022
L	Vélos	5	01/12/2022
L	Matériel informatique scolaire	3	01/12/2022
L	Autres matériels informatiques	3	01/12/2022
L	Mobilier et matériel du bureau	10	01/12/2022
L	Téléphones	2	01/12/2022
L	Standard et matériel de téléphonie structurel	10	01/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles	5	01/12/2022
L	Fonds documentaires	8	01/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00
Provisions pour litiges	0,00		206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00
Impayés	0,00	22/02/2018	206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		206 210,00	206 210,00	0,00	206 210,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
ADJOINT ADMNISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**27,00**	**0,00**	**27,00**	**25,00**	**2,00**	**27,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		30,00	0,00	30,00	28,00	2,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**3 256,32**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
TECHNICIEN	B	TECH	343	1 607,31	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**11 543,07**		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	340	1 649,01	332-8-2°	CDD CONTRAT A DUREE DETERMINEE
TOTAL GENERAL				**14 799,39**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de . ., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003302500079	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

POSTE COMPTABLE DE : BAR COLLECTIVITES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : [M3] TRANSPORTS CA BDL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 24
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 26
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 142 921,00	3 142 921,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 022 593,27
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 142 921,00	5 165 514,27

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	459 678,00	218 373,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	22 666,99	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 605 040,40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	482 344,99	823 413,40

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 625 265,99	5 988 927,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 711 045,00	0,00	2 803 216,00	2 803 216,00	2 803 216,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	119 521,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 830 966,00**	**0,00**	**2 913 616,00**	**2 913 616,00**	**2 913 616,00**
66	Charges financières	6 000,00	0,00	9 932,00	9 932,00	9 932,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 837 966,00**	**0,00**	**2 924 548,00**	**2 924 548,00**	**2 924 548,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*67 120,00*	*67 120,00*	*67 120,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*150 579,00*		*151 253,00*	*151 253,00*	*151 253,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***150 579,00***		***218 373,00***	***218 373,00***	***218 373,00***
TOTAL		**2 988 545,00**	**0,00**	**3 142 921,00**	**3 142 921,00**	**3 142 921,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 142 921,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	1 900 000,00	0,00	2 040 000,00	2 040 000,00	2 040 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 015 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes de gestion des services		**2 925 500,00**	**0,00**	**3 085 000,00**	**3 085 000,00**	**3 085 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 925 500,00**	**0,00**	**3 085 000,00**	**3 085 000,00**	**3 085 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*21 587,00*		*57 921,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***21 587,00***		***57 921,00***	***57 921,00***	***57 921,00***
TOTAL		**2 947 087,00**	**0,00**	**3 142 921,00**	**3 142 921,00**	**3 142 921,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 022 593,27

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 165 514,27

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	160 452,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	28 992,00	0,00	44 500,00	44 500,00	44 500,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	22 666,99	322 000,00	322 000,00	344 666,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**98 992,00**	**22 666,99**	**366 500,00**	**366 500,00**	**389 166,99**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	35 257,00	35 257,00	35 257,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**30 000,00**	**0,00**	**35 257,00**	**35 257,00**	**35 257,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**128 992,00**	**22 666,99**	**401 757,00**	**401 757,00**	**424 423,99**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*21 587,00*		*57 921,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***21 587,00***		***57 921,00***	***57 921,00***	***57 921,00***
	TOTAL	**150 579,00**	**22 666,99**	**459 678,00**	**459 678,00**	**482 344,99**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	482 344,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*67 120,00*	*67 120,00*	*67 120,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*150 579,00*		*151 253,00*	*151 253,00*	*151 253,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***150 579,00***		***218 373,00***	***218 373,00***	***218 373,00***
TOTAL		**150 579,00**	**0,00**	**218 373,00**	**218 373,00**	**218 373,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**605 040,40**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**823 413,40**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**160 452,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si repnse anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 803 216,00		2 803 216,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00		110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00		400,00
66	Charges financières	9 932,00	*0,00*	9 932,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*151 253,00*	151 253,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*67 120,00*	67 120,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**2 924 548,00**	***218 373,00***	**3 142 921,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 142 921,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*57 921,00*	57 921,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	35 257,00	*0,00*	35 257,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	44 500,00	0,00	44 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	344 666,99	0,00	344 666,99
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**424 423,99**	***57 921,00***	**482 344,99**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	482 344,99

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	2 040 000,00		2 040 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 010 000,00		1 010 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00		35 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*57 921,00*	57 921,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**3 085 000,00**	***57 921,00***	**3 142 921,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 022 593,27

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 165 514,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*151 253,00*	151 253,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*67 120,00*	67 120,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***218 373,00***	**218 373,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	605 040,40

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 413,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**2 711 045,00**	**2 803 216,00**	**2 803 216,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	28 800,00	7 700,00	7 700,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 800,00	5 500,00	5 500,00
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	2 602 000,00	2 697 000,00	2 697 000,00
6132	Locations immobilières	10 500,00	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	655,00	826,00	826,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	7 500,00	7 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 440,00	2 440,00	2 440,00
6156	Maintenance	16 500,00	20 350,00	20 350,00
6161	Multirisques	950,00	600,00	600,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	9 000,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	2 600,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	0,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	9 000,00	9 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	500,00	500,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres	9 000,00	9 400,00	9 400,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**119 521,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 000,00	5 000,00
6331	Versement de mobilité	137,00	25,00	25,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	113,00	20,00	20,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	438,00	418,00	418,00
6411	Salaires, appointements, commissions	51 658,00	43 798,00	43 798,00
6414	Indemnités et avantages divers	5 882,00	1 541,00	1 541,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 306,00	14 209,00	14 209,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 887,00	2 740,00	2 740,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	2 249,00	2 249,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**400,00**	**400,00**	**400,00**
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	300,00	300,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**2 830 966,00**	**2 913 616,00**	**2 913 616,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**6 000,00**	**9 932,00**	**9 932,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	9 932,00	9 932,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**2 837 966,00**	**2 924 548,00**	**2 924 548,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***67 120,00***	***67 120,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***150 579,00***	***151 253,00***	***151 253,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*150 579,00*	*151 253,00*	*151 253,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***150 579,00***	***218 373,00***	***218 373,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***150 579,00***	***218 373,00***	***218 373,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 988 545,00**	**3 142 921,00**	**3 142 921,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 142 921,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	1 900 000,00	2 040 000,00	2 040 000,00
734	Versement de mobilité	1 900 000,00	2 040 000,00	2 040 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 015 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 015 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	35 000,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	10 500,00	35 000,00	35 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	2 925 500,00	3 085 000,00	3 085 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	2 925 500,00	3 085 000,00	3 085 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 947 087,00	3 142 921,00	3 142 921,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 022 593,27

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 165 514,27

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	28 992,00	44 500,00	44 500,00
2031	Frais d'études	28 992,00	44 500,00	44 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	70 000,00	322 000,00	322 000,00
2131	Bâtiments	0,00	250 000,00	250 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	10 000,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	98 992,00	366 500,00	366 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	35 257,00	35 257,00
1641	Emprunts en euros	30 000,00	35 257,00	35 257,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	30 000,00	35 257,00	35 257,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	128 992,00	401 757,00	401 757,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*21 440,00*	*57 774,00*	*57 774,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*147,00*	*147,00*	*147,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*21 587,00*	*57 921,00*	*57 921,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	150 579,00	459 678,00	459 678,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	22 666,99
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	482 344,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*67 120,00*	*67 120,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*150 579,00*	*151 253,00*	*151 253,00*
28033	*Frais d'insertion*	*216,00*	*216,00*	*216,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*6 599,00*	*6 599,00*	*6 599,00*
28131	*Bâtiments*	*1 282,00*	*2 117,00*	*2 117,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*627,00*	*627,00*	*627,00*
28138	*Autres constructions*	*52 700,00*	*52 700,00*	*52 700,00*
28145	*Aménagements construction sol d'autrui*	*26 739,00*	*26 739,00*	*26 739,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*60 484,00*	*60 485,00*	*60 485,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*490,00*	*490,00*	*490,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*379,00*	*217,00*	*217,00*
28184	*Mobilier*	*563,00*	*563,00*	*563,00*
28188	*Autres*	*500,00*	*500,00*	*500,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*150 579,00*	*218 373,00*	*218 373,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		*150 579,00*	*218 373,00*	*218 373,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		150 579,00	218 373,00	218 373,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9			605 040,40
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			823 413,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**345 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					345 000,00									
313Transp06073887	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	08/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	345 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	1,650	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**345 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**334 927,00**					**30 219,00**	**5 297,76**	**0,00**	**418,97**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		334 927,00					30 219,00	5 297,76	0,00	418,97
313Transp06073887	N	0,00	A-1	334 927,00	11,01	F	Taux fixe à 1,65%	1,650	30 219,00	5 297,76	0,00	418,97
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**334 927,00**					**30 219,00**	**5 297,76**	**0,00**	**418,97**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	334 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2020-12-03

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, recherche, insertion si non réalisation du projet	5	30/09/2020
L	Subventions versées personnes publiques	15	30/09/2020
L	Subventions versées personnes privées	5	30/09/2020
L	Logiciels, licences	2	30/09/2020
L	Souterrain de métro, bandes de roulement	60	30/09/2020
L	Gares ferroviaires, routières	35	30/09/2020
L	Trains, tramways, voies ferrées	30	30/09/2020
L	Trolleybus	20	30/09/2020
L	Autobus	15	30/09/2020
L	Plantation d'arbres et d'arbustes sur terrain	15	30/09/2020
L	Matériel électrique	5	30/09/2020
L	Installation et agencements de locaux	15	30/09/2020
L	Installation éléctriques et téléphoniques	10	30/09/2020
L	Matériel informatique	3	30/09/2020
L	Mobilier	10	30/09/2020
L	Petit matériel et cheptel	3	30/09/2020
L	Equipement de cuisine	10	30/09/2020
L	Immeuble de rapport	50	30/09/2020

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**1 891,51**		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	1 891,51	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**1 891,51**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
-	TRANSDEV BAR LE DUC			2 645 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 62
Nombre de membres présents 54 Nombre de suffrages exprimés 53 VOTES :
Pour : 39
Contre : 14
Abstentions : 0

Date de convocation 23/03/2023

Présenté par Lia -Président (1), Mme Daley
A Tronville, le 06/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière
A Tronville, le 06/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABBAS GERARD	P☒ A☐ C☐ PR☐	
ACHARD EMILIE	P☒ A☐ C☐ PR☒	
AUBRY ALEXANDRE	P☐ A☐ C☒ PR☐	
BEAUFORT LIONEL	P☒ A☐ C☐ PR☒	
BENSAADI-TRAMONTANA ATIKA	P☐ A☐ C☐ PR☐	
BERNARD PATRICK	P☒ A☐ C☐ PR☐	
BERTRAND MARIE-France	P☒ A☐ C☐ PR☐	
BOUCHOT JULIETTE	P☒ A☐ C☐ PR☐	
BRIAT DANIEL	P☒ A☐ C☐ PR☐	
BRIEY FRANCK	P☐ A☐ C☒ PR☐	
CEREDA Isabelle	P☒ A☐ C☐ PR☒	
CHARDIN JEROME	P☒ A☐ C☐ PR☐	
COLLIGNON FABRICE	P☐ A☐ C☐ PR☐	
DEJAIFFE BENOIT	P☐ A☐ C☒ PR☐	
DELVERT BERNARD	P☒ A☐ C☐ PR☐	
DEPREZ MARC	P☒ A☐ C☐ PR☐	
EL HAOUTI FATIMA	P☒ A☐ C☐ PR☐	
ENCHERY LYDERIC	P☒ A☐ C☒ PR☐	
FAYS MICHEL	P☒ A☐ C☐ PR☐	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

FILLON GERARD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
FLEURANT LUC	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
FRANZ SEBASTIEN	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GALOPIN CHRISTOPHE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
GATINOIS FRANCOIS	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GERARD PHILIPPE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
GILLET SYLVAIN	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GUERQUIN ELISABETH	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
GUYOT JEAN-MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HACQUIN BENOIT	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HAUET ALAIN	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
HIBOUR ATISSAR	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
HORNBERGER MARIE-JOSEE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
JOLLY Sylvie	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
JOLY MARTINE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
JOURON FRANCIS	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
KNAVIE LOUP	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
KUBANY Séverine	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☒	
LAGABE MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
LEMOINE JEAN-PAUL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MAYEUR CELINE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MICHEL GERALD	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MIDON JEAN-CLAUDE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
MOLET ANNE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
NAVELOT MARIE-FRANCOISE	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
NICOLAS SERGE	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
OBARA JEAN-LUC	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
PANCHER BERTRAND	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
PICHON PIERRE-ETIENNE	P ☒ A ☐ C ☒ PR ☐	
PLATINI NATHALIE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
RAULOT MATHIAS	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
REGNIER JEAN-PAUL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
REMOND VINCENT	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
RIEBEL MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☒	
ROUSSELOT MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
SIMON EMMANUELLE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
SUGG DIDIER	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
VARINOT FABRICE	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
VARNIER Cathie	P ☐ A ☐ C ☐ PR ☐	
VERLANT FREDERIC	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
VIARD MICHEL	P ☒ A ☐ C ☐ PR ☐	
VUILLAUME HERVE	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	
YUNG ANTHONY	P ☐ A ☐ C ☒ PR ☐	

Certifié exécutoire par Le Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2023, et de la publication le 07/04/2023 A Bar-le-Duc, le 07/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Partie 1 : quote-part selon les thématiques

	TOTAL	Budget principal	Budget lotissement	Budget OM	Budget bâtiment industriel	Budget centre des affaires	Budgets assainissement	Budget transport	Budget eau
Effectifs 2021	231	163	0	31	0	0	16	1	20
Part dans l'effectif total	100%	70,56%	0,00%	13,42%	0,00%	0,00%	6,93%	0,43%	8,66%
Nombre d'écritures en dépense de fonctionnement 2022	25 329	16 884	22	1 443	10	12	2 938	537	3 483
Part dans le total	100%	66,66%	0,09%	5,70%	0,04%	0,05%	11,60%	2,12%	13,75%
Dépenses fonctionnement 2022	36 857 522,45	20 922 652,83	694 192,02	5 603 126,01	114 958,03	29 812,47	2 895 798,77	2 770 834,04	3 826 148,28
Part dans le total	100%	56,77%	1,88%	15,20%	0,31%	0,08%	7,86%	7,52%	10,38%
Nbr de marché notifiés en 2022	19,4	11,4	0	2	0	0	2	1	3
Part dans le total	100%	58,76%	0,00%	10,31%	0,00%	0,00%	10,31%	5,15%	15,46%

Partie 2 : montants répartis selon les quote-part présentés en partie 1.

Réalisé chapitre 012 de 2022	TOTAL	Budget principal	Budget lotissement	Budget OM	Budget bâtiment industriel	Budget centre des affaires	Budgets assainissement	Budget transport	Budget eau
Part ressources humaines	A répartir	Part RH	Part RH	Part RH	Part RH	Part RH	Part RH	Part RH	Part RH
	373 895,16	263 830,78	-	50 176,41		-	25 897,50	1 142,12	32 371,88
Part direction des finances	A répartir	Part finances	Part finances	Part finances	Part finances	Part finances	Part finances	Part finances	Part finances
	372 022,66	247 985,73	323,13	21 194,23	146,88	176,25	43 152,22	7 887,25	51 156,97
Part direction générale	A répartir	Part DG	Part DG	Part DG	Part DG	Part DG	Part DG	Part DG	Part DG
	372 732,15	211 586,26	7 020,21	56 663,20	1 162,55	301,49	29 284,58	28 020,85	38 693,01
Part marchés publics et juridique	A répartir	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU	Part MP/JU
	215 943,24	126 894,48	-	22 262,19	-	-	22 262,19	11 131,09	33 393,28
Total	1 334 593,21	850 297,26	7 343,34	150 296,03	1 309,42	477,74	120 596,50	48 181,32	155 615,14

Montant retenu				140 000,00			86 000,00	40 000,00	126 000,00
Transfert eau vers assainissement							75 000,00		- 75 000,00
Participation aux charges de communication				20 000,00			5 000,00		5 000,00

Total charges de centralités 2023				160 000,00	-	-	166 000,00	40 000,00	56 000,00

REVERSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES D'IMPLANTATION D'EOLIENNES
ANNEE 2023

COMMUNES	PRODUIT EOLIENNES 2022	REPARTITION DE L'ALLOCATION
MENAUCOURT	54 740	13 685
CHANTERAINE	119 880	29 970
RUMONT	120 428	30 107
VAVINCOURT	10 948	2 737
NAIVES ROSIERES	12 590	3 148
	318 586	79 647

ANNEXE 1

REGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE LIGNY EN BARROIS ENTRE 2017 ET 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COUTS ANNUALISES DES BATIMENTS						
Relais nautique et aire de camping car	501,00 €	501,00 €	501,00 €	501,00 €	501,00 €	501,00 €
Médiathèque	10 181,00 €	10 181,00 €	10 181,00 €	10 181,00 €	10 181,00 €	10 181,00 €
Office de tourisme	4 538,00 €	4 538,00 €	4 538,00 €	4 538,00 €	4 538,00 €	4 538,00 €
Gymnase Vernet	6 662,00 €	6 662,00 €	6 662,00 €	6 662,00 €	6 662,00 €	6 662,00 €
Crêche "les Mimosas"	0,00 €	0,00 €	1 147,00 €	3 259,00 €	3 259,00 €	3 259,00 €
Terrains de tennis	1 797,00 €	1 797,00 €	1 797,00 €	1 797,00 €	1 797,00 €	1 797,00 €
Camping "le Chartel"	4 913,00 €	4 913,00 €	4 913,00 €	4 913,00 €	4 913,00 €	4 913,00 €
MONTANT TOTAL DES COUTS ANNUALISES DES BATIMENTS	28 592,00 €	28 592,00 €	29 739,00 €	31 851,00 €	31 851,00 €	31 851,00 €
MONTANT TOTAL DES COUTS ANNUALISES DES MOBILIERS	1 469,83 €	1 469,83 €	1 469,83 €	1 469,83 €	1 469,83 €	1 469,83 €
TOTAL GENERAL	30 061,83 €	30 061,83 €	31 208,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €
MONTANT TOTAL DU RAPPEL DE 2017 A 2022	191 294,98 €					

PROJECTIONS DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE LIGNY EN BARROIS AVEC ETALEMENT DU RAPPEL

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes
Montant à déduire au titre de l'exercice courant	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €
Montant à déduire au titre du rappel	30 061,83 €	30 061,83 €	31 208,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	33 320,83 €	néant
Montant total à déduire de l'attribution de compensation	63 382,66 €	63 382,66 €	64 529,66 €	66 641,66 €	66 641,66 €	66 641,66 €	33 320,83 €
Montant de l'attribution de compensation	533 251,20 €	533 251,20 €	532 104,20 €	529 992,20 €	529 992,20 €	529 992,20 €	563 313,03 €

Document établi le 07/03/2023
Sous réserve de nouveaux transferts

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 MOFIFIEE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023

Commune	CODECOM Bar : attribution de compensation 2012 CCCO : attribution de compensation 2008 Communes entrantes : attribution de compensation 2014	Restitution Voirie (Clect 12/02/2015)	Restitution Balayage (Clect 12/02/2015)	Transfert de charges Gymnase Léo Lagrange (Clect 12/02/2015)	Subvention Office du Tourisme (Clect 12/02/2015)	Ajustement des contributions Incendie au SDIS (clect 13/05/2015) initialement prévues dans l'allocation de compensation 2014	Restitution Eaux pluviales (clect du 13/05/2015)	Transfert de charge du contingent incendie et secours (clect 01/07/2015)	Transfert compétence politique de la ville (clect 01/07/2015)	Mutualisation des services communs 012 et 011 (CLECT du 11/05/2016) + actualisation (clect du 21/11/2018)
BAR-LE-DUC	-178 291,86 €								-35 238,48 €	-1 410 765,34 €
BEHONNE	-9 804,62 €									
BEUREY-SUR-SAULX	12 213,00 €									
CHANTERAINE	-15 493,00 €	6 292,35 €	4 926,30 €					-5 619,00 €		
CHARDOGNE	-609,00 €									
COMBLES-EN-BARROIS	3 319,38 €									
CULEY	12 610,38 €					100,67 €				
FAINS-VEEL	143 174,24 €									
GIVRAUVAL	12 476,00 €	25 633,35 €	8 311,72 €					-8 451,00 €		
GUERPONT	-15 903,00 €	9 482,02 €	5 567,39 €					-6 152,00 €		
LIGNY EN BARROIS	1 030 673,00 €	127 441,81 €	41 783,56 €	-32 384,41 €	-51 146,67 €			-169 909,00 €		
LOISEY	25 220,75 €					201,33 €				
LONGEAUX	-13 300,00 €	6 437,33 €	4 150,24 €					-5 489,00 €		
LONGEVILLE-EN-BARROIS	156 694,48 €									
MENAUCOURT	-1 346,00 €	10 728,89 €	7 670,63 €					-7 318,00 €		
NAIVES-ROSIERES	-2 401,09 €									
NAIX AUX FORGES	-11 391,00 €	7 974,17 €	6 962,05 €					-4 841,00 €		
NANCOIS SUR ORNAIN	56 592,39 €					251,33 €				
NANT LE GRAND	6 075,62 €					-25,67 €				
NANTOIS	7 373,49 €					-51,33 €				
RESSON	-1 532,00 €									
ROBERT-ESPAGNE	15 733,00 €									
RUMONT	13 043,00 €									
SAINT AMAND SUR ORNAIN	-6 714,00 €	2 203,77 €	1 867,04 €					-1 894,00 €		
SALMAGNE	-18 045,00 €	4 233,56 €	2 733,08 €					-7 106,00 €		
SAVONNIERES-DT-BAR	319 797,19 €									
SILMONT	-10 561,00 €	3 189,67 €	2 148,23 €					-3 976,00 €		
TANNOIS	36 938,30 €					342,00 €				
TREMONT-SUR-SAULX	54 164,00 €									
TRONVILLE EN BARROIS	568 257,00 €	64 431,33 €	18 299,29 €					-86 057,00 €		
VAL D'ORNAIN	63 409,00 €									
VAVINCOURT	6 236,00 €									
VELAINES	356 544,00 €	21 921,73 €	8 053,03 €					-55 480,00 €		
GENERAL	2 615 152,65 €	289 969,98 €	112 472,56 €	-32 384,41 €	-51 146,67 €	818,33 €	0,00 €	-362 292,00 €	-35 238,48 €	-1 410 765,34 €

ANNEXE 2

Transfert compétence Tourisme (clect 11/05/2016)	Transfert financement CAUE (clect 11/05/2016)	Transfert Equipements Sportifs (clect 07/12/2016)	Transfert Service des Sports (clect 07/12/2016)	Transfert du financement de la Subvention à l'OT(clect 07/12/2016)	Transfert du financement des permanences sociales au commissariat (clect 28/06/2017)	Transfert Equipements Linéens - (clect des 28/06/2017, 26/11/2018 et 01/02/2023)	Actualisation coût annualisé des investissements CIM, Médiathèque, Musée, Centre nautique (Clect du 26/11/2018)	Transfert du financement de l'accueil des jeunes (clect du 26/11/2018)	Attribution de compensation 2023	Attribution de compensation à verser en 2023	Attribution de compensation à recevoir en 2023
		-280 891,26 €	-432 667,56 €	-11 850,00 €	-8 000,00 €		-112 637,85 €	-4 500,00 €	-2 474 842,35 €		2 474 842,35 €
									-9 804,62 €		9 804,62 €
									12 213,00 €	12 213,00 €	
									-9 893,35 €		9 893,35 €
									-609,00 €		609,00 €
									3 319,38 €	3 319,38 €	
-107,41 €	-70,05 €								12 533,59 €	12 533,59 €	
									143 174,24 €	143 174,24 €	
									37 970,07 €	37 970,07 €	
									-7 005,59 €		7 005,59 €
						-413 207,09 €			533 251,20 €	533 251,20 €	
-214,82 €	-140,10 €								25 067,16 €	25 067,16 €	
									-8 201,43 €		8 201,43 €
									156 694,48 €	156 694,48 €	
									9 735,52 €	9 735,52 €	
									-2 401,09 €		2 401,09 €
									-1 295,78 €		1 295,78 €
-270,48 €	-176,40 €								56 396,84 €	56 396,84 €	
-46,92 €	-30,60 €								5 972,43 €	5 972,43 €	
-67,62 €	-44,10 €								7 210,44 €	7 210,44 €	
									-1 532,00 €		1 532,00 €
									15 733,00 €	15 733,00 €	
									13 043,00 €	13 043,00 €	
									-4 537,19 €		4 537,19 €
									-18 184,36 €		18 184,36 €
									319 797,19 €	319 797,19 €	
									-9 199,10 €		9 199,10 €
-285,66 €	-186,30 €								36 808,34 €	36 808,34 €	
									54 164,00 €	54 164,00 €	
		-56 328,07 €							508 602,55 €	508 602,55 €	
									63 409,00 €	63 409,00 €	
									6 236,00 €	6 236,00 €	
									331 038,76 €	331 038,76 €	
-992,91 €	-647,55 €	-337 219,33 €	-432 667,56 €	-11 850,00 €	-8 000,00 €	-413 207,09 €	-112 637,85 €	-4 500,00 €	-195 135,67 €	2 352 370,19 €	2 547 505,86 €

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE du Pays Barrois

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois

Plan d'Actions du Pays Barrois

Version du 07 Décembre 2022

Projet soumis au vote du comité syndical du PETR du Pays Barrois

MEUSE GRAND SUD Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

Portes de Meuse

COPARY

Pays Barrois

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

ADEME Agence de la transition écologique

Table des matières

I. Un Plan d'Actions pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois 5

1. Présentation du plan d'actions 5
2. La construction du plan d'actions 5
   a. La concertation et la co-construction des fiches-actions 5
   b. L'évaluation environnementale et l'amélioration des fiches-actions 7
3. La réponse du plan d'actions aux objectifs de la stratégie 8
   a. Rappel de la stratégie 8
   b. Les leviers et actions permettant l'atteinte des objectifs stratégiques 9
4. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions 11

II. Les fiches-actions 12

1. Axe 1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover 12

Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités 13
Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable 31
Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants 49
Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles 70

2. Axe 2 : Accompagner l'évolution des filières économiques 93

Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale 94
Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables 106
Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques 124

3. Axe 3 : Agir ensemble 136

Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées 137
Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles 144
Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple 151
Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire 168

I. Un Plan d'Actions pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois

1. Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions définit les actions à mettre en œuvre secteur par secteur par les collectivités territoriales, les partenaires du territoire et l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux objectifs de la Stratégie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Il est accompagné du dispositif de suivi et d'évaluation, qui porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit pour chaque action les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

L'élaboration du plan d'actions du PCAET du Pays Barrois s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire et en portant une attention particulière à l'adéquation entre le plan d'actions opérationnel et les ambitions stratégiques. La structure du plan d'actions reprend ainsi les trois axes et onze orientations qui composent la stratégie, chaque action répondant aux enjeux de l'orientation en question.

Ce plan d'actions se décline selon différentes échelles : 43 actions seront réalisées à l'échelle du Pays Barrois dans son intégralité, tandis que 30 actions le seront à l'échelle d'une intercommunalité :

- 14 sur le territoire de Meuse Grand Sud ;
- 8 sur le territoire de la COPARY ;
- 8 sur le territoire des Portes de Meuse

Les actions déployées à l'échelle d'une intercommunalité seront néanmoins suivies dans le cadre du dispositif d'évaluation et de suivi au niveau « Pays Barrois », afin de conserver une vision globale de la mise en œuvre et afin de favoriser les échanges et retours d'expérience. Certaines actions portées sur un territoire pourraient ainsi être dupliquées ou étendues aux territoires voisins, en ayant pus capitaliser sur les points positifs ou négatifs.

Le plan d'actions d'une durée de 6 ans s'étend sur la période 2023-2028, même si un certain nombre d'actions sont déjà en cours de réalisation. Une évaluation globale à mi-parcours, en 2025, permettra de faire évoluer un bon nombre de fiches-actions : certaines fiches à l'état de réflexions aujourd'hui pourront détailler la mise en œuvre, tandis que celles mises en œuvre pourront être améliorées selon les premiers retours d'expérience.

2. La construction du plan d'actions

a. La concertation et la co-construction des fiches-actions

L'élaboration du plan d'actions du PCAET du Pays Barrois s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire.

En août et septembre 2021, cinq ateliers de concertation autour de la stratégie avaient été organisés : un premier atelier en visioconférence puis un atelier dans chaque intercommunalité avant une restitution finale dans la ville-centre de Bar-le-Duc. Ces ateliers grand public étaient annoncés par les moyens de communication numérique et des lettres d'informations ou affichettes dans les communes concernées. Les acteurs du territoire (collectivités, organismes publics ou parapublics, entreprises, associations…) ont été invités par courrier électronique. Environ 120 personnes ont participé à ces différents ateliers qui ont permis, outre la définition de la stratégie, de disposer d'un vivier de près de 150 contributions, base de travail du plan d'actions.

Le 23 mars 2022 à Velaines a eu lieu l'atelier grand public de lancement de l'élaboration du plan d'actions. La trentaine de participants a passé en revue, par petit groupes, le vivier de contributions pour regrouper les actions selon les axes stratégiques auxquelles elles répondaient, les préciser et identifier les porteurs potentiels ou les partenaires. Il était également possible de proposer de nouvelles actions là où elles pouvaient manquer.

C'est ainsi une centaine d'actions qui ont été retenues et proposées aux porteurs potentiels. Ces derniers ont été associés à l'élaboration du plan d'actions selon deux modalités :

- Par la participation à un des groupes de travail :

Trois groupes de travail ont été créés afin d'affiner le plan d'actions sur des thématiques particulières demandant une plus large concertation avec les différents acteurs.

  - Le groupe de travail « Activités économiques » s'est réuni une fois afin de mieux préciser le périmètre et l'échelle d'intervention des différents acteurs (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, agence d'attractivité...) et l'articulation avec les collectivités dans l'accompagnement des entreprises à la transition énergétique ;
  - Le groupe de travail « Acteurs du bâtiment » s'est réuni une fois afin de définir les types d'actions de formation et de sensibilisation qui devaient intervenir en priorité ;
  - Le groupe de travail « Forêts » s'est réuni trois fois afin de réfléchir aux différentes actions à mener pour les forêts publiques et privées et pour définir plus précisément les itinéraires sylvicoles à accompagner dans le cadre de l'action « 1.d.5. ».

- Par des discussions bilatérales ou trilatérales :
  - Suite aux concertations publiques et les éventuels groupes de travail, les partenaires identifiés de chaque action ont été contactés pour valider l'opportunité de l'action, la préciser le cas échéant, puis définir le meilleur porteur et obtenir son accord de principe.

Enfin, le porteur identifié a corédigé, avec le chargé de mission en charge du PCAET, la fiche-action. Pour faciliter le travail partagé, l'outil en ligne *Linea 21* était utilisé, à l'adresse suivante : www.planclimat-paysbarrois.com. Chaque porteur d'action a pu obtenir un identifiant pour ainsi remplir progressivement, dans un échange itératif, la ou les fiches-actions le concernant.

Les fiches-actions étaient ensuite envoyées pour relecture aux éventuels partenaires, puis validées par le comité de suivi de l'EPCI concerné le cas échéant et enfin par le comité de pilotage du PCAET.

Au total, ce sont 49 partenaires publics ou privés qui ont contribué de près ou de loin à la co-construction du plan d'actions, de mars à octobre 2022.

De plus, des points fréquents étaient faits avec les instances de suivi à chaque niveau :

- 3 Comités de Pilotage PCAET du Pays Barrois :
  - Février 2022 : Validation du document de Stratégie et du projet de co-construction du plan d'actions ;
  - Septembre 2022 : Validation de la liste des actions et des premières fiches-actions rédigées ;
  - Novembre 2022 : Validation des dernières fiches-actions et de la totalité du plan d'actions ;
- 2 Réunions du Bureau du PETR du Pays Barrois :
  - Avril 2022 : Point d'étape, compte-rendu des premières réunions de concertation ;
  - Juillet 2022 : Présentation de la liste d'actions ;
  - Novembre 2022 : Avis sur les actions portées par le PETR ;
- 3 Comités de Suivi du PCAET au sein de la CA Meuse Grand Sud (élus et techniciens concernés) :
  - Mars 2022 : Réflexions sur les pistes d'actions et présentation du dispositif de concertation ;
  - Juin 2022 : Validation de la liste des actions portées par la CA et par les communes ;
  - Septembre 2022 : Validation des fiches-actions portées par la CA et par les communes ;
- 2 points en commission Environnement de la CC Portes de Meuse :
  - Mars 2022 : Réflexions sur les pistes d'actions et présentation du dispositif de concertation
  - Août 2022 : Validation de la liste des actions portée par la CC et du contenu des fiches ;
- 2 points auprès du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Revigny :

- Mars 2022 : Présentation du dispositif de concertation et première liste des actions portées par la COPARY ;
- Novembre 2022 : Validation des fiches-actions portées par la COPARY.

b. L'évaluation environnementale et l'amélioration des fiches-actions

Dans une logique d'une prise en compte maximale des enjeux environnementaux, l'évaluation environnementale du plan d'actions s'est effectuée en deux étapes :

- La relecture critique des fiches-actions :

En septembre 2022, puis au fil de l'écriture des fiches-actions, celles-ci ont été envoyées au bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale afin d'en faire une première relecture critique, au regard des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement.

Cette analyse a permis de pointer des éventuelles incidences négatives ou des pistes d'amélioration, qui ont pu être reprises dans certaines fiches-actions, lorsque cela paraissait souhaitable. Ces reprises sont identifiées par la mention « Ajout suite à l'évaluation environnementale » dans les fiches-actions.

- L'évaluation environnementale du plan d'actions :

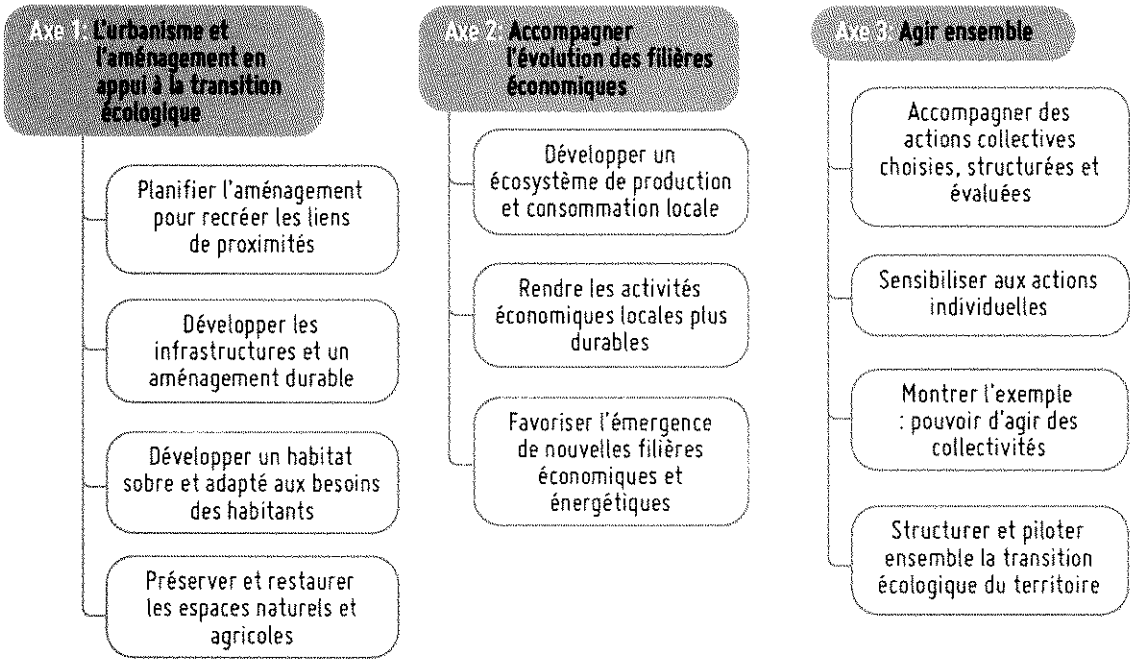
Le plan d'actions finalisé a fait l'objet de l'évaluation environnementale stratégique telle que définie par le Code de l'Environnement, que nous retrouvons dans le volume 4 du présent dossier de PCAET. Ce volume est composé de :

- L'état initial de l'environnement et les enjeux environnementaux ;
- L'explication des choix et scenarios retenus ;
- L'analyse des incidences de la stratégie et du plan d'actions du PCAET sur les composantes environnementales ;
- L'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 ;
- La présentation du dispositif de suivi ;
- La mise en perspective du plan d'actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD)

3. La réponse du plan d'actions aux objectifs de la stratégie

a. Rappel de la stratégie

La Stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial est définie en trois axes stratégiques déclinés en onze orientations.



- <u>Axe1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover</u>

L'urbanisme et l'aménagement touchent à plusieurs thématiques incontournables de la stratégie du PCAET :

- La qualité énergétique des bâtiments, résidentiels, tertiaires ;
- La localisation de ces bâtiments et plus largement des emplois, commerces et services, influant sur les transports quotidiens des personnes et des marchandises ;
- Le mode d'aménagement des espaces publics, ayant une influence sur les mobilités, le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique…
- La préservation des espaces naturels et agricoles, et donc les modes de cultures, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique…

De plus, l'urbanisme et l'aménagement constituent un des leviers principaux que les collectivités peuvent mobiliser, via les documents d'urbanisme et de planification et les aménagements publics.

- <u>Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques</u>

Les secteurs économiques, dont les secteurs agricoles, industriels ou tertiaires, ont un poids important dans le diagnostic climat, air et énergie du Pays Barrois, mais aussi un rôle évidemment incontournable dans la vie du territoire. Ils sont également nécessaires pour mener à bien la transition écologique de tous les secteurs du territoire. Par exemple, le secteur agricole a un rôle primordial dans la captation carbone et l'adaptation au changement climatique ; le secteur du BTP est indispensable à la réhabilitation des logements ; le secteur industriel peut permettre la production ou la transformation de produits nécessaires à la transition énergétique du territoire…

Ces filières économiques ont d'ores-et-déjà entamé leur transition énergétique, indispensable pour la lutte contre le dérèglement climatique autant que pour leur propre compétitivité, face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les acteurs privés ont et auront un rôle dans la mise en œuvre de cet axe stratégique, mais les acteurs publics et parapublics ont également leur rôle, dans l'accompagnement technique, méthodologique ou financier, dans l'aide à la structuration, la mise en lien…

- Axe 3. Agir ensemble

Le PCAET a pour objet de structurer l'action des collectivités et des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent donc s'organiser pour suivre et mettre en œuvre le futur plan d'actions associé.

La transition écologique concerne tous les acteurs du territoire : certaines actions, portées par le public comme par le privé, seront identifiées dans le programme d'actions du PCAET. Celles-ci, si elles se doivent de permettre l'atteinte des objectifs, ne pourront couvrir tous les sujets. Surtout, des projets de transition écologiques portés par les acteurs du territoire émergent régulièrement ; le Pays Barrois dans son ensemble se doit de pouvoir aider à leur concrétisation.

- Les principaux résultats du scénario volontariste

L'application de cette stratégie doit permettre de répondre au scénario volontariste du PCAET, qui affiche comme principaux résultats :

- Une **baisse de la consommation énergétique** de -22% en 2030 et -54% en 2050
- Une **baisse des émissions de gaz à effet de serre** de -31% en 2030 et -70% en 2050
- Une **augmentation de la production renouvelable** de +56% en 2030 et +194% (x3) en 2050
- **Un territoire à énergie positive à horizon 2032**, soit 8 ans plus tôt qu'avec le scénario tendanciel.
- Une baisse d'émissions de la totalité des polluants atmosphériques étudiés.

Les détails de ce scénario volontariste et de la totalité de la stratégie sont à retrouver dans le Volume 2 du Présent dossier : « Stratégie ».

b. Les leviers et actions permettant l'atteinte des objectifs stratégiques

Le scénario volontariste et les objectifs en termes de consommations et productions énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants et de séquestration carbone ont été fixés grâce à l'application de « leviers » agissant sur ces paramètres. Pour chaque orientation stratégique, le document de stratégie explicite les leviers qui devraient être activés et les effets attendus. Pour mémoire, les leviers identifiés par axe stratégique sont les suivants :

- Axe1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

  + Baisse du besoin de déplacements
  + Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun et modes doux
  + Baisse des transports routiers de marchandises
  + Changement des pratiques agricoles
  + Développement des énergies renouvelables
  + Offre de logements de qualité et amélioration des étiquettes énergétiques des logements
  + Décarbonation des moyens de chauffage des logements
  + Amélioration de la qualité de l'air

+ Préservation de la séquestration carbone
+ Adaptation au changement climatique
+ Attractivité du territoire

- Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

  + Baisse des transports routiers de marchandises
  + Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires
  + Amélioration des équipement électriques du tertiaire et de l'industrie
  + Changement de mix énergétique en industrie
  + Changement des pratiques agricoles
  + Développement des énergies renouvelables
  + Amélioration de la qualité de l'air
  + Baisse des émissions importées
  + Préservation de la séquestration carbone
  + Adaptation au changement climatique
  + Attractivité du territoire

- Axe 3. Agir ensemble
  + Baisse de la consommation dans les logements
  + Baisse de consommation de l'électricité spécifique
  + Covoiturage et autopartage
  + Renouvellement de l'éclairage public
  + Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires
  + Développement des énergies renouvelables
  + Amélioration de la qualité de l'air
  + Préservation et augmentation de la séquestration carbone
  + Attractivité du territoire
  + Économies de fonctionnement des collectivités

L'enjeu du plan d'actions est donc, pour chaque axe et orientation stratégique, de mettre en œuvre les actions qui contribueront à l'activation des leviers nécessaires. Les actions portées par les collectivités et acteurs du territoire présentes dans ce PCAET ne permettent pas toujours de répondre à l'intégralité des enjeux identifiés ; elles doivent en revanche permettre de déclencher ou décupler des initiatives ou tendances exogènes. Par exemple, l'objectif ambitieux de rénover 79% des logements du Pays Barrois entre 2018 et 2050 ne pourra être atteint que pas l'intervention de tous les acteurs : les actions propres au PCAET (sensibilisation, conseils aux particuliers, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, formation des artisans...) complètent les actions et tendances nationales (aides Ma Primes Rénov, interdiction de location des passoires thermiques...) ou régionales (filières de formations initiales, aides Climaxion...).

Dans la présentation des fiches-actions ci-après, vous trouverez pour chaque orientation stratégique l'analyse des réponses aux leviers par les actions.

4. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions

La mise en œuvre des diverses actions de ce Plan Climat Air Énergie Territorial dépend en grande partie d'un suivi et d'une animation dédiés au sein du PETR du Pays Barrois, la majeure partie des actions étant situées à l'échelle de ce territoire.
Ainsi, le PETR du Pays Barrois prévoit :

- De poursuivre la délégation du Vice-Président du Pays Barrois en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- De conserver, pour une durée de 3 ans renouvelable, un poste de chargé de mission Climat Air Énergie Territorial : le poste actuellement dédié à l'élaboration du PCAET sera fléché vers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions.

Le travail à l'échelle du Pays Barrois ne peut se faire qu'avec une très bonne articulation avec les trois intercommunalités. Ainsi, chaque intercommunalité désignera en son sein les responsables parmi les élus et les agents du suivi des actions portées par la collectivité et de la coordination avec les deux autres intercommunalités, le PETR et les autres porteurs d'actions au sein de son territoire. Au cas par cas, les autres élus et services des collectivités seront bien sûr sollicités pour les actions les concernant.

Un comité de pilotage de la mise en œuvre du PCAET sera constitué, regroupant élus et agents des trois intercommunalités et du PETR ainsi que des représentants de l'État, de la Région Grand Est, du Département de la Meuse et le cas échéants d'autres organismes publics tels que l'ADEME ou les Agences de l'Eau. Il se réunira autant que de besoin et au minimum une fois par an.

La collaboration avec les porteurs et partenaires identifiés, mais aussi avec d'autres acteurs du territoire intéressés, sera également au cœur de la mise en œuvre du plan d'actions. Le Conseil de Développement sera également sera également associé aux actions qui l'intéressent particulièrement, notamment celles nécessitant un travail approfondi avec les habitants et acteurs du territoire.

Le suivi et l'évaluation des actions se feront via les indicateurs précisés au sein de chaque fiche-action. Ces indicateurs se distinguent en deux catégories :

- Les indicateurs d'actions : composés d'indicateurs simples, tels que le nombre de réunions, le nombre de personnes rencontrées ou l'accomplissement de telle ou telle étape, ils servent à observer l'avancement dans la mise en œuvre des actions.
- Les indicateurs de réussite : plus complexes à comptabiliser, ils permettent de mesurer les effets de la mise en œuvre de l'action, soit de manière directe (ex : évolution de la consommation énergétique d'un bâtiment), soit rapportée à l'échelle du territoire (ex : évolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel). Ces indicateurs ont été pensés afin de pouvoir être mobilisés facilement.

Les indicateurs d'actions et certains indicateurs de réussite seront relevés par le porteur de l'action au fil de sa mise en œuvre. L'outil en ligne *Linea 21* utilisé pour la co-construction des actions sera utilisé pour les renseigne. Une fois par an, le chargé de mission en charge du suivi du PCAET fera un bilan global des indicateurs de réussite relevant de l'échelle territoriale.

Ces indicateurs viennent en complément de ceux proposés dans l'évaluation environnementale.

II. Les fiches-actions

1. Axe 1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

L'urbanisme et l'aménagement touchent à plusieurs thématiques incontournables de la stratégie du PCAET :

- La qualité énergétique des bâtiments, résidentiels, tertiaires ;
- La localisation de ces bâtiments et plus largement des emplois, commerces et services, influant sur les transports quotidiens des personnes et des marchandises ;
- Le mode d'aménagement des espaces publics, ayant une influence sur les mobilités, le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique…
- La préservation des espaces naturels et agricoles, et donc les modes de cultures, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique…

De plus, l'urbanisme et l'aménagement constituent un des principaux leviers que les collectivités peuvent mobiliser, via les documents d'urbanisme et de planification et les aménagements publics.

39 actions répondent à cet axe, réparties parmi les orientations comme suit :

- 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités - 8 actions dont :
  - 2 actions relatives à la Planification et l'Urbanisme
  - 5 actions relatives aux Mobilités
  - 1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat

- 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable - 8 actions dont :
  - 1 action relative à Planification et l'Urbanisme
  - 1 action relative aux Mobilités
  - 2 actions relatives à l'Aménagement durable
  - 4 actions relatives aux Énergies Renouvelables

- 1.c. Développer un habitat sobre et adapté aux besoins des habitants – 12 actions dont :
  - 12 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat

- 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles – 11 actions dont :
  - 4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
  - 4 actions relatives à l'Aménagement durable
  - 3 actions relatives à la Forêt

Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités

L'aménagement du Pays Barrois doit favoriser les mobilités alternatives, par les moyens suivants :

- Mêler l'économie et l'habitat (mixité fonctionnelle) ;
- Rapprocher les services et commerces de leurs usagers ; maintenir et proposer des commerces et services ambulants ;
- Désenclaver les territoires ruraux par le déploiement des transports doux et de la fibre ;
- Limiter l'étalement des zones résidentielles et zones d'activités

Les 8 actions de cette orientation répondent aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

<table>
<tr><th>Levier identifié</th><th>Objectifs fixés</th></tr>
<tr><td>Baisse du besoin de déplacements : baisse des véhicules particuliers</td><td>-2% véhicules.km en 2030

- 10% véhicules.km en 2050</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1a1. Inscrire les principes de proximités, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux, d'accès à la fibre, dans le SCOT et les PLUi
- 1a3 et 1a3b. Intégrer un plan de mobilité simplifié à la démarche PLUi
- 1a4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI
- 1a5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle
- 1a6. Mettre en œuvre les actions du Réseau Local de Mobilité Durable</td></tr>
<tr><td>Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux</td><td>- 4% de report vers TC et 5% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030
- 2% de report vers TC et 3% vers modes doux ailleurs en 2030

8% de report vers TC et 10% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030
- 5% de report vers TC et 10% vers modes doux ailleurs en 2030</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1a2. Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois
- 1a3 et 1a3b. Intégrer un plan de mobilité simplifié à la démarche PLUi
- 1a6b. Mettre en place des points de rencontre amenés à évoluer en nœuds de mobilités pour favoriser l'intermodalité</td></tr>
<tr><td>Baisse de transports de marchandises par route</td><td>-2% en véhicules.km en 2030
-6% en véhicules.km en COPARY, -3% ailleurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1a4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI
- 1a5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle</td></tr>
</table>

1.a.1. Inscrire les principes de proximité, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux et d'accès à la fibre dans le SCOT et les PLUi

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

L'objectif final de cette action est de limiter le nombre, la distance et en dernier lieu l'impact environnemental desdéplacements contraints (domicile-travail, achats...).

Description

Cette action concerne les futurs documents de planification et d'urbanisme, notamment :

- Le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays Barrois, entrant en révision en 2022 ;
- Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud (CAMGS) et de la Communauté de Communes du Pays de Revignysur-Ornain (COPARY), entrant en élaboration en2022 ;
- Les 3 PLUi de la Communauté de Communes des Portes de Meuse en cas de modification, ou le cas échéant le PLUiunique des Portes de Meuse.

L'aménagement a un rôle important à jouer dans l'objectif de sobriété énergétique : réduction des distances, réductiondes déplacements contraints, facilitation des déplacements, limitation des surfaces de chauffe...

Afin de garantir la réalisation des objectifs portés par le PCAET, la révision du SCOT précisera les orientations suivantes :

- Rappeler dans le PAS les principes de proximité, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux etd'accès à la fibre ;
- Dans le diagnostic, réaliser une étude sur la proximité des services publics et des commerces de premièrenécessité et sur leur accessibilité par des moyens alternatifs à l'automobile individuelle ;
- Dans le diagnostic, étudier les réseaux de transports en commun, de mobilité douce et de fibre ;
- Considérer ces critères de proximité, d'accessibilité et d'accès à la fibre dans les possibilités de développementrésidentiel et commercial ;
- Dans le diagnostic, réaliser une étude sur la proximité et l'accessibilité des zones d'activités économiques et desfriches ;
- Conditionner la création, la réhabilitation ou l'extension de zones d'activités à leur proximité et accessibilité depuis les principaux bassins de population ; limiter les zones hors agglomérations aux seules activités présentantdes risques et nuisances ;
- Dans le DOO, permettre et encourager les zones mixtes où pourraient se côtoyer logements, commerces etactivités économiques ;
- Dans le DOO, définir des seuils de densité pour l'habitat selon la typologie des communes, en extension comme en densification ; imposer également une densification des zones d'activités économiques, selon des critères à définir ;

- Dans le DOO, prescrire pour chaque OAP une étude de proximité et d'accessibilité aux services publics, aux commerces de première nécessité et aux pôles d'emploi et une justification des moyens mis en place.

Ces prescriptions inscrites dans le SCOT seront opposables aux PLUi.

Les PLUi pourront également renforcer ces principes avec :
- la définition d'emplacements réservés à des voies ou ouvrages publics favorables à la mobilité alternative (pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage…) ;
- la précision, dans les OAP, de l'organisation spatiale des différents types de bâtiments pour favoriser la densité à proximité des moyens de transports alternatifs ;
- la définition dans le règlement d'une densité minimale de constructions à proximité des transports collectifs existants ou programmés ;
- la définition de règles minimales d'emprise au sol et de hauteur pour favoriser la densité ;
- la définition de mesures afin de préserver ou de développer la diversité commerciale dans certains quartiers (interdiction ou encadrement des changements de destinations des bâtiments, distinction des règles applicables au rez-de-chaussée et aux étages, bonifications de droits à construire en faveur de la mixité fonctionnelle…).

Contenu et étapes

- Inscrire les études nécessaires au diagnostic dans le cahier des charges d'élaboration du SCOT ;
- Mener les études dans le cadre du diagnostic et inscrire les prescriptions dans le PAS et le DOO du SCOT ; Suivre la transcription de ces prescriptions dans les PLUi ;
- Accompagner à la mise en œuvre opérationnelle de ces principes.

Indicateurs d'actions

- Nombre de prescriptions intégrées au SCoT
- Nombre de prescriptions intégrées à chaque PLUi

Indicateurs de réussite

- Projets urbains de qualité respectant ces prescriptions

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY

Équipe projet :

Chargée de suivi du SCOT

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

Le coût marginal de l'inscription de ces principes dans les documents d'urbanisme est nul.

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.2. Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité

Cible(s)

- Habitants du Pays Barrois

Objectif(s)

- Aller vers une offre de transport commune à l'ensemble des habitants du Pays Barrois
- Renforcer l'offre intermodale routière et ferroviaire entre les trois intercommunalités

Description

Le PETR du Pays Barrois, sur la base du schéma de mobilité effectué en 2019, avec ses intercommunalités membres et la Région Grand Est mettra en réflexion les points suivants :

- **Mettre en concordance l'offre de transport** proposée aux habitants du Pays Barrois, à savoir les réseaux de transports encommun déjà en place de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et de la Région Grand Est et les offres de transports à la demande proposées par les intercommunalités. Cela peut concerner :
  - Les lieux et horaires des arrêts et lignes de transports en commun des différents réseaux ;
  - Les différentes pratiques pouvant être comparées et si nécessaire mises en cohérence ;
  - La billettique et les abonnements ;
  - L'information multimodale sur les sites existants (Fluo Grand Est) ou futurs.

Le renouvellement de la Délégation de Service Public des transports de la CA Meuse Grand Sud est l'occasion de revoir certaines pratiques.

- **Explorer les possibilités de renforcer l'offre de transport** routière et ferroviaire depuis et vers les territoires du Pays Barrois. La réhabilitation éventuelle de la ligne ferroviaire entre Gondrecourt et Nançois-Tronville, dans le cadre du projet Cigéo, pourrait nous permettre de remettre en action une ligne ferroviaire de transport de voyageurs permettant de relier à nouveau les intercommunalités du Pays Barrois entre elles.

Contenu et étapes

Le renforcement de l'offre de transport sur le territoire du Pays Barrois se fera selon les étapes suivantes :

1. Analyse de l'offre de transport actuelle sur les différentes intercommunalités composant le Pays Barrois, dans le cadre du diagnostic du SCOT du Pays Barrois (action 1.a.1) ;
2. Concertation entre les AOM et avec les délégataires sur les volontés de chaque partie prenante et les besoins réels en transport ;
3. Association des acteurs du transport (en particulier la SNCF et les délégataires) sur les réflexions à mener surla création de nouvelles lignes et sur une possible ouverture aux voyageurs de la ligne

ferroviaire vers Ligny- en-Barrois puis Gondrecourt-le-Château et sur le renforcement de celle reliant Bar-le-Duc à Revigny-sur- Ornain ;

4. Si opportun, définition et mise en place d'un réseau de transport mutualisé à l'échelle du Pays Barrois ;
5. Si opportun, création d'une plateforme d'information multimodale dédiée au transport sur le Pays Barrois.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions entre AOM et avec les acteurs de transport
- Nombre d'aménagement de « concordance » effectués
- Mise en place (Oui / Non) des outils spécifiques

Indicateurs de réussite

- Fréquentation des transports en commun
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 4 320
Partenaires : Région Grand Est, Communauté d'Agglomération MeuseGrand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY	Budget détaillé :
	Temps agent :
Équipe projet :	6 jours par an sur 3 ans : 1440€/an soit 4320 €
Chargée de mission Mobilités	Les étapes 4 et 5, mobilisées si opportunité, ne sont ici pas budgétées.

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.3. a. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi de la CA Meuse Grand Sud

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Il s'agit de prendre en compte les besoins de déplacement de tous les publics, en intégrant les enjeux liés à la ruralité.

Objectif(s)

Définir un document stratégique répondant aux enjeux de déplacement locaux, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Etabli en complément du PLUi en cours d'élaboration, le plan de mobilité simplifié proposera un plan d'actions à horizon de 5 et 10 ans en faveur de mobilité, en cohérence avec la politique intercommunale d'urbanisme et d'aménagement.

Description

Afin de disposer d'une projection à moyen terme dans la définition de sa compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération mettra à profit la démarche de concertation du PLUi pour déployer un plan de mobilité simplifié sur le territoire communautaire, dont les objectifs seront fixés à l'horizon de 5 et 10 ans. Il devra répondre au double enjeu de réponse aux besoins du plus grand nombre et de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les territoires voisins. À ce titre, les deux démarches de Plan de Mobilité Simplifié de Meuse Grand Sud et de la COPARY pourront se faire en concordance, avec des regards croisés, en lien également avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois et l'action 1.a.2. « Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois ».

Contenu et étapes

En parallèle de l'élaboration du PLUi, le travail démarrera en fin d'année 2022 et se déroulera en trois phases successives :

- Élaboration du diagnostic, en lien avec le diagnostic du PLUi. Il s'agira d'identifier les enjeux de mobilité sur le territoire et d'arrêter les objectifs opérationnels du PDMs.
- Établissement de propositions. Proposition de 3 scenarii d'organisation et de gestion de tous les déplacements sur le territoire de la CA à horizon de +5 et +10 ans en fonction des objectifs préalablement définis.
- Élaboration du programme d'actions, sur la base du scénario retenu. Ce document reposera sur trois éléments : un cadre stratégique reprenant les actions retenues ; des fiches actions détaillées et chiffrées ; une évaluation sociale, économique et environnementale à horizon +5 et +10 ans.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du Plan Mobilité simplifié

Indicateurs de réussite

- Mise en œuvre du plan d'actions (suivi et évaluation propres)
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	01-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Équipe projet :

CAMGS

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 37 300

Budget détaillé :

Coût global : 37 300,00 €

Phase 1 - Diagnostic : 8 250 €

Phase 2 - Etablissement de propositions: 10 500 €

Phase 3 - Elaboration du programme d'actions : 18 550 €

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.3.b. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi de la COPARY

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Tous les publics

Objectif(s)

En écho aux compétences « Documents d'Urbanisme » et « AOM » de la Communauté de Communes du Pays de Revigny : définir un document stratégique répondant aux enjeux de déplacement locaux, à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Revigny. Établi en complément du PLUi en cours d'élaboration, le plan de mobilité simplifié proposera un plan d'actions à horizon de 5 et 10 ans en faveur de mobilité, en cohérence avec les politiques intercommunales d'urbanisme, de mobilité et d'aménagement.

Les premiers objectifs ciblés sont :

- Développer la mobilité durable et partagée
- Impliquer la population à la stratégie de mobilité locale
- Développer l'intermodalité en milieu rural
- Promouvoir la mobilité pour tous et favoriser l'inclusion sociale : Accessibilité à l'emploi et aux services, en prenant en compte la population vieillissante ;

Description

Afin de disposer d'une projection à moyen terme dans la définition de sa compétence mobilité, la Communauté de Communes mettra à profit la démarche de concertation du PLUi pour déployer un plan de mobilité simplifié sur le territoire communautaire, dont les objectifs seront fixés à l'horizon de 5 et 10 ans. Il devra répondre au double enjeu de réponse aux besoins du plus grand nombre et de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire, en lien avec les territoires voisins. À ce titre, les deux démarches de Plan de Mobilité Simplifié de Meuse Grand Sud et de la COPARY pourront se faire en concordance, avec des regards croisés, en lien également avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois et l'action 1.a.2. « Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois ».

Contenu et étapes

En parallèle de l'élaboration du PLUi, le travail se déroulera en quatre phases successives :

- Élaboration du diagnostic de la mobilité, en lien avec le diagnostic du PLUi. Il s'agira d'établir un état des lieux de l'existant et d'analyser la demande, les manques et les contraintes sur le territoire.
- Élaboration de la stratégie de mobilité. Proposition de différents objectifs opérationnels, sous différentes temporalités, afin de répondre au mieux aux enjeux mobilité.
- Élaboration du programme d'actions. Le rendu sera composé de fiches actions détaillées et chiffrées, en cohérence avec les objectifs opérationnels retenus.
- Définition de l'outil du suivi et évaluation. Pour ce faire, un outil fonctionnel composé d'indicateurs facilement mobilisables devra être proposé afin de permettre un suivi de l'avancée des actions et de quantifier les retombées à horizon de + 1 an, + 5 ans et + 10 ans.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du Plan Mobilité simplifié (avancement par étape))

Indicateurs de réussite

- Mise en œuvre du plan d'actions (suivi et évaluation propres)
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	01-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté de Communes du Pays de Revign-sur-Ornain

Équipe projet :

COPARY

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : environ 25 000 €

Budget détaillé :

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	3	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

1) Porteurs de projets : Propriétaires de bâtiments, collectivités, chambres consulaires

2) Bénéficiaires : Travailleurs indépendants, petites entreprises, personnes souhaitant travailler à distance.

Objectif(s)

- Proposer des espaces de travail à des travailleurs indépendants ou petites entreprises

- Permettre aux personnes qui le peuvent et le souhaitent de travailler dans des espaces de travail partagés proches de leur domicile.

Description

L'action portée par le PETR du Pays Barrois s'articule en deux étapes :

1/ Etablir un maillage dans le cadre du SCOT

Le diagnostic du SCOT recensera les espaces de travail partagés et autres pépinières existants.
Le Projet d'Aménagement Stratégique identifiera, en cohérence avec la stratégie du SCOT, le maillage opportun d'espacesde travail partagés et ainsi les communes où il serait utile d'en ouvrir un. L'analyse recensera des bâtiments ouverts au public existants pouvant accueillir ce type d'activité, favorisant le multi-usage dans une optique de sobriété foncière et d'économies d'investissement et de fonctionnement.

2/ Le cas échéant, dans les communes identifiées, accompagner des porteurs de projet d'espaces de travail partagés

Ces porteurs de projet peuvent être les communes, les EPCI ou tout autre acteur public ou privé. Le PETR du Pays Barroisaccompagnera ces porteurs dans la gestion de projet, la mobilisation des acteurs territoriaux et la recherche de financement si nécessaire.

3/ Animer le réseau des espaces de travail et communiquer

Suite à l'ouverture du plusieurs espaces de travail partagés sur le territoire, un réseau sera structuré, permettant desoffres de services complémentaires et une communication commune. L'animateur de ce réseau sera choisi au moment opportun.

Contenu et étapes

2023-2024 : Maillage des espaces de travail partagés
2024-2027 : Accompagnement des porteurs de projet

Indicateurs d'actions

- Élaboration du maillage
- Nombre d'espaces de travail partagés

Indicateurs de réussite

- Fréquentation des espaces de travail partagés
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2027	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communes

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 8 640

Budget détaillé :
Inscription au SCOT : Coût inclus dans les coûts d'élaboration du SCOT

Accompagnement des porteurs : Animation portée par les chargés demission SCOT et PCAET

Temps agent estimé :
12 jours/an sur 3 ans, soit 2880€/an ; 8640€ au total

Pistes de financement pour les porteurs de projet et l'animation duréseau : Programme LEADER 2023-2027

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	X	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants
- Porteurs de projets

Objectif(s)

- Encourager le développement de formes d'habitat qualitatives et moins consommatrices en
- foncier; Proposer une offre qualitative répondant à des exigences environnementales,
- architecturales et de confort;Diversifier les typologies de logements sur le territoire en favorisant le développement de l'habitat intermédiaire;
- Promouvoir une approche globale du développement résidentiel, avec une attention particulière sur lecadre de vie recherché par les ménages.

Description

Le territoire est caractérisé par une homogénéité des formes urbaines mais aussi des typologies de logements (habitat individuel en propriété occupante). Cet état de fait est renforcé par la construction neuve presque exclusivement orientéevers la maison individuelle.
En articulation avec les ambitions nationales et les objectifs déclinés dans le SCoT du Pays Barrois, il s'agit pour le territoire de promouvoir un développement plus durable et économe en foncier.

Ainsi, via cette action inscrite dans son Plan Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud entendaccompagner cette dynamique, tout en conservant une attention particulière à répondre aux besoins et envies desménages, mais aussi en respectant les caractéristiques spécifiques de chacune des communes.

Contenu et étapes

- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information des élus sur les enjeux de diversification des formes urbaines ;
- Décliner, dans le cadre du PLUi, des objectifs en matière de densité et formes urbaines adaptés aux réalités territoriales ;
- Encourager le développement d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information
- Nombre de prescriptions inscrites au PLUi de Meuse Grand Sud

Indicateurs de réussite

- Exemples d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural.

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud **Équipe projet :** CAMGS	**Budget détaillé :** À définir

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.a.6. Mettre en œuvre les actions du Réseau Local de Mobilité Durable (RLMD)

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

-Grand public
-Entreprises
-Associations
-Partenaires institutionnels
-Collectivités territoriales

Objectif(s)

Mutualisation des déplacements locaux
Lutte contre l'utilisation de la voiture individuelle : réduction des émissions de GES
Offre des solutions de mobilités complémentaires aux solutions existantes

Description

Par la mise en place de ce RLMD, le déploiement d'un outil commun aux 3 PETR permettrait aux habitants des 14 EPCI membres de bénéficier d'un panel de solutions de mobilité visant à sortir de l'autosolisme et de permettre à chacun de réaliser quelques économies sur ces trajets du quotidien. Contenu du RLMD :

- Auto-stop organisé
- Communauté de covoitureures
- Points de rencontre (cf fiche 1a6a)

Contenu et étapes

Hiver 2022 : lancement du projet, suivi administratif et financier

Printemps/été 2022 : définition du nom, identité graphique...

À partir de septembre 2022 : lancement du projet, communication, kits de reconnaissance, définition d'une solution de covoiturage...

À partir de 2023 : suivi et évaluation...

Indicateurs d'actions

- Lancement de l'auto-stop organisé (oui /non)
- Lancement de la communauté de covoiturage (oui/non)
- Nombre de points de rencontre créés

Indicateurs de réussite

- Nombre de trajets effectués en auto-stop organisé et covoiturage
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2022	01-06-2024	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Département de la Meuse, Meuse Attractivité, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes desPortes de Meuse, COPARY, Communes

Équipe projet :

Groupe de travail et COPIL restreint :

PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine

Groupe de travail et COPIL élargi :

PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine, CAMeuse Grand Sud, CC Portes de Meuse, COPARY, (+EPCI des autres PETR), Département de la Meuse, Région Grand Est (+EPCI des autres PETR)

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 147 750

Budget détaillé :

Communication / animation : 9000€

Kits de reconnaissance : 30000€

Plateforme de covoiturage : 50000€

Frais de déplacements : 2000€

Charges connexes : 22750€

Temps agents : 50 jours/an pendant 3 ans, soit 12 000 €/an, 36 000 € entotalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.a.6. a. Mettre en place des Points de Rencontre amenés à évoluer en nœuds de mobilité

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

-Grand public

-Entreprises

-Collectivités territoriales

-Partanaires institutionnels

Objectif(s)

Favoriser et développer l'intermodalité sur le territoire du Pays Barrois

Description

Dans le cadre du Réseau Local de Mobilité Durable (cf. fiche 1.a.6), afin de faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les voyageurs, les PETR envisagent de déployer des points de rencontre de mobilité locale, au sein detoutes les communes, matérialisés par des panneaux reprenant l'identité visuelle (logo) du réseau.

Ces points de rencontre pourront être amenés à évoluer vers des noeuds multimodaux intégrant notamment une information multimodale complète, des places de stationnement pour le covoiturage, des emplacements sécurisés pour les vélos, de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.

Le maillage de ces points de rencontre pourra être intégré dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :
Il sera préféré des surfaces déjà artificialisées ou dégradées pour l'aménagement de ces points de rencontre. L'intégration paysagère et environnementale sera aussi étudiée : plantation de haies, gestion des eaux pluviales...

Contenu et étapes

Afin de déterminer la localisation de ces points de rencontre, les PETR organiseront dès 2023 des ateliers de concertationavec les citoyens et élus communaux du territoire. Il conviendra de prendre en compte l'existant.

Le déploiement est prévu pour 2023/2024.

Indicateurs d'actions

- Nombre de points de rencontre créés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	01-07-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Département de la Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse GrandSud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Communes

Équipe projet :

Atelier de concertation :

Communes, citoyens...

Groupe de travail et COPIL restreint :

PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de

LorraineGroupe de travail et COPIL élargi :

PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine, CAMeuse Grand Sud, CC Portes de Meuse, COPARY, (+ EPCI des autres PETR), Département de la Meuse, Région Grand Est

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 26 400

Budget détaillé :

Investissement : 24000 €

Les panneaux seront fournis par les PETR (par le biais d'un fabricant de signalisation routière) cependant l'autorisation pour la pose, la pose (support, attaches, etc.), et l'entretien seront à la charge des communes.

Animation : 2400 €

Temps agent : 5jours/an sur 2 ans, soit 1200 €/an, 2400€ en totalité.

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable

L'aménagement durable consiste à rendre les villes et villages agréables, en mettant en valeur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, en végétalisant les espaces publics, en réhabilitant les ruines et bâtiments vacants… Il répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser les transports doux : rendre les déplacements agréables, les sécuriser, offrir des services (attache-vélos, porte-vélos dans les transports, ateliers de réparation, bornes de mise à disposition…)
- Favoriser les transports doux : développer les infrastructures intercommunautaires : le long du canal de l'Ornain, l'ex-voie ferrée de la Saulx…
- Végétaliser les rues et places, en impliquant les riverains, favoriser la biodiversité en ville ;
- Faciliter les constructions et réhabilitations dans l'enveloppe urbaine, en levant quelques contraintes si nécessaires.

Les 8 actions de cette orientation répondent aux trois leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs chiffrés suivants :

<table>
<tr><th>Levier identifié</th><th>Objectifs fixés</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux</td><td>- 4% de report vers TC et 5% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030
- 2% de report vers TC et 3% vers modes doux ailleurs en 2030</td></tr>
<tr><td>8% de report vers TC et 10% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030
- 5% de report vers TC et 10% vers modes doux ailleurs en 2030</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1b1. Mettre en œuvre la stratégie cyclable du Pays Barrois
- 1b2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Adaptation au changement climatique</td><td>S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes</td></tr>
<tr><td>Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies…)</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1b2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre
- 1b3. Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics
- 1b7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Développement des énergies renouvelables</td><td><u>Photovoltaïque</u> : mobilisation de 10% du potentiel sur toiture et 30% des friches à horizon 2050
Autorisation de l'agrivoltaïsme sous conditions</td></tr>
<tr><td><u>Bois-énergie</u> : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Photovoltaïque :</u>
- 1b4. Inciter à l'installation de panneaux solaires sur toiture
- 1b4b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces artificialisés grâce à une démarche collective
- 1b5. Promouvoir et encadrer les projets d'agrivoltaïsme en respectant la charte départementale</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Bois-énergie</u> :
- 1b6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois</td></tr>
</table>

1.b.1. Mettre en œuvre la stratégie cyclable du Pays Barrois

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

-Grand public
-Public scolaire
-Touristes
-Acteurs économiques liés au vélo / tourisme à vélo
-Collectivités territoriales

Objectif(s)

Favoriser et développer les mobilités actives quotidiennes et touristiques sur le territoire.

Description

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA VELOROUTE V52
1.1/ Étude de faisabilité pour optimiser et développer la Véloroute V52
1.2/ Étude détaillée de la signalétique
1.3/ Mise en œuvre

AXE 2 : SCHEMA D'ACCUEIL VELO POUR DES USAGES QUOTIDIENS ET TOURISTIQUES
2.1/ Définition et mise en place d'un Schéma d'Accueil Vélo
2.2/ Définition des partenariats à mettre en place avec les acteurs existants
2.3/ Développement de solutions complémentaires et alternatives

AXE 3 : STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE VELO
3.1/ Développement de boucles touristiques et sportives
3.2/ Mise en place d'événements et animations
3.3/ Démarche de qualité d'accueil
3.4/ Définition et mise en oeuvre d'une stratégie de communication

AXE 4 : SENSIBILISATION À LA MOBILITE DURABLE

AXE 5 : CONDUITE DE PROJETS ET GOUVERNANCE

Contenu et étapes

2022 : Convention assistance à maîtrise d'ouvrage Vélo et Mobilités Actives Grand Est
2022 : Etude de faisabilité V52
À partir de 2023/2024 : maîtrise d'œuvre + travaux V52
2023 : Communication / sensibilisation (cf. fiche 3b4)

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre de la véloroute V52 : nombre de kilomètres réhabilités ou créés

- Mise en place du schéma d'accueil vélo
- Nombre de d'évènements et d'actions de sensibilisation

Indicateurs de réussite

- Fréquentation de la véloroute V50 et des autres voies cyclables
- Part modale du vélo
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2021	01-05-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Office du Tourisme Sud Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Communes, Département de la Meuse, VéloMobilités Actives Grand Est

Équipe projet :
Comité technique :
OT Sud Meuse, Inter-PETR meusiens, PETR Pays Barrois, CA MeuseGrand Sud, CC Portes de Meuse, Copary, Département de la Meuse, Vélo et Mobilité Actives Grand Est

Comité de pilotage « élargi » :
OT Sud Meuse, PETR Pays Barrois, CA Meuse Grand Sud, CC Portes deMeuse, Copary, Inter-PETR meusiens, CC Aire à l'Argonne, Meuse Attractivité, Département de la Meuse, Région Grand Est, VNF, Vélo etMobilité Actives Grand Est, Comité Départemental de Cyclotourisme

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 79 100

Budget détaillé :

Etude de faisabilité pour développer et optimiser la véloroute V52 : 61100 €

Temps agent : 25 jours par an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € en tout

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.b.2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre

Objectif(s)

- Favoriser les aménagements doux et désimperméabilisés lors de rénovations ou constructions de places, voies etespaces publics.

- Favoriser le réusage des bâtiments et leur éco-rénovation.

Description

Est appelé ici éco-aménagement les principes d'aménagements des espaces publics facilitant les déplacements à faibles émissions (espaces piétons, pistes cyclables, voies de transports en commun...), respectant la nature et la biodiversité(conservation et plantations de végétaux, création d'espaces végétalisés) et permettant l'adaptation au changementclimatique (îlots de fraîcheur, surfaces désimperméabilisées).

L'éco-rénovation consiste en l'amélioration thermique et fonctionnel des bâtiments, dans le respect de l'environnement par l'usage de matériaux biossourcés, d'énergie renouvelable...

Dans le cadre de la révision du SCOT, le PETR du Pays Barrois, avec ses partenaires, organisera dans un premier temps des réunions d'informations et de formations à destination des élus et agents des communes et EPCI sur les sujets d'éco-aménagement et éco-rénovation.

Dans un second temps, des principes d'éco-aménagement et d'éco-rénovation seront édictés en vue d'être inscrits dans des notices environnementales annexées aux cahiers des charges des projets des communes ou EPCI. Ils devront ainsi êtremis en oeuvre par les Maîtres d'Oeuvre en phase de conception et par l'ensemble des intervenants en phase chantier.

Concernant l'éco-rénovation, des performances en termes de qualité de réalisation pourront être attendues : performancede l'isolation thermique, étanchéité à l'air, produits à faible impact environnemental... Afin de faciliter la mise en application de ces principes, il sera possible de demander aux prestataires d'assister à une formation spécifique. Parexemple, la communauté de communes des Portes de Meuse, dans le cadre de la réhabilitation d'un logis abbatial, ademandé à tous les intervenants d'assister à une formation théorique d'une demie-journée sur la plateforme d'Ecurey puis d'une demie-journée sur le chantier. Cette démarche permet une meilleure qualité environnementale du projet ainsiqu'une montée en compétence des entreprises et artisans intervenant dans le secteur du Pays Barrois.

Contenu et étapes

2023-2024 : Réunions d'informations et de formations auprès des collectivités

2024-2025 : Définition des principes d'éco-aménagement et éco-rénovation à mettre en œuvre

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions d'informations mises en place
- Principes d'éco-aménagement et éco-rénovation définis (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Nombre de chantiers éco-responsables engagés
- Nombre de sessions de formations des artisans engagées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	**Budget global (en €) :** 14 640
Partenaires : CAUE, Ordre des architectes, Écurey Pôles d'Avenir	**Budget détaillé :**
Équipe projet :	Temps agent : 12 jours/an soit sur 3 ans soit 2880 €/an, 8640 € entotalité
Chargé de mission	Organisation de réunions et conférences : 6000 € (estimation)
SCOT Chargé de	Organisation des formations à destination des artisans et entreprises :à définir selon le chantier, inclus dans le coût global du projet
mission PCAET	

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**2**	**3**

XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
X	Eau	X	Énergie Climat
X	Biodiversité		Santé
X	Risques	X	Paysage

1.b.3. Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics ou privés

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Les communes et intercommunalités

Objectif(s)

Rendre les espaces publics, notamment les cours d'école, plus agréables et résilients face au changement climatique, parplus de végétaux et d'espaces en pleine terre.

Description

La désimperméabilisation et la végétalisation des espaces sont des leviers majeurs de l'adaptation des zones urbanisées au changement climatique. Elles permettent de limiter les effets d'ilots de chaleur, le ruissellement des eaux de pluie,voire d'améliorer la qualité de l'air.

Dans les documents de planification, le SCOT et les PLUi rappelleront les principes de perméabilité et de végétalité dans les PAS et PADD. Les règlements des PLUi imposeront des coefficients de biotope aux zones urbanisées.

Sur le plan opérationnel, le PETR du Pays Barrois, en lien avec les EPCI et d'autres partenaires, incitera à des travaux de désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et privés, en priorisant les cours d'écoles. Cela passera par des évènements de sensibilisation, des visites d'études et des discussions avec les communes, EPCI ou autres propriétaires des bâtiments ou espaces ouverts au public puis par un programme d'accompagnement des projets volontaires et sélectionnés, par exemple via un appel à projets. Ce programme pourrait proposer, avec l'aide d'un prestataire :

- Une aide à la définition du projet ;
- Un accompagnement à la concertation avec les usagers (dans le cas des cours d'écoles : les enseignants, lepersonnel, les élèves, les parents d'élèves, les élus...) ;
- La définition d'un avant-projet ;
- Une aide à la recherche de financements voire, selon les possibilités, une subvention
- directe ;Une éventuelle mise en commun de la maîtrise d'œuvre ou des travaux.

Contenu et étapes

- 2023 : définition précise du programme et recherche de financements ;
- 2023 : lancement du programme, communication et sensibilisation auprès des communes, EPCI et autrescibles éventuelles ;
- 2023-2024 : mise en œuvre du programme d'accompagnement ;
- À partir de 2024 : premiers travaux de désimperméabilisation et végétalisation ;
- À partir de 2024 : le cas échéant, relance du programme.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions d'informations mises en place

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets de désimperméabilisation accompagnés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Agences de l'eau, COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,Communes

Equipe projet :

Chargé de mission PCAET

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 58 000

Budget détaillé :

- Temps passé agent :
25 jours/an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € sur3 ans

- Prestations : 40 000 €

Possibilité de financement de l'accompagnement et/ou des travaux par le Projet "Life Biodiv'Est".

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**3**	**1**

XX	Sol	XX	Nuisances et pollutions
	Eau	XX	Énergie Climat
XX	Biodiversité	X	Santé
	Risques	X	Paysage

1.b.4. Inciter à l'installation de panneaux solaires sur toiture

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- ABF et services instructeurs ;
- Propriétaires : particuliers et collectivités

Objectif(s)

Augmenter la production solaire renouvelable, électrique ou thermique, de préférence en autoconsommation.

Description

L'installation de panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques, sur les toitures est un des moyens les plus simples et économes en espace pour la production décentralisée d'énergie, permettant également l'autoconsommation. D'après le cadastre solaire du Pays Barrois, plus de 4 Millions de mètres carrés de toiture pourraient accueillir des panneaux solaires.

Dans les documents de planification, le PAS du SCOT et les PADD des PLUi rappelleront l'intérêt et le souhait de développer les panneaux solaires sur toiture. Le DOO et les règlements prendront soin de ne pas fixer de règles quientraveraient de telles installations, hors immeubles ou sites classés et inscrits et leurs périmètres de protection.

Le PETR, avec les EPCI, engagera une discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE et d'éventuellesautres parties prenantes pour lever les freins à l'installation de panneaux solaires sur toiture ou dans les jardins, pourtrouver un équilibre satisfaisant entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation du patrimoine paysageret bâti. Cette discussion débouchera idéalement sur la délimitation et l'inscription dans les PLUi de périmètres au sein desquels la protection du patrimoine nécessite des mesures contraignantes quant à l'installation de panneaux solaires sur toiture ou dans les jardins. Par opposition, les secteurs hors de ces périmètres ne seront alors pas ou peu contraints.

Parallèlement, le PETR et ses partenaires accompagneront les particuliers à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, dans le cadre du programme France Rénov' (Action 1.c.1.), en s'appuyant sur un outil decadastre solaire. Celui-ci fera l'objet d'une communication particulière.

De la même façon, le PETR accompagnera les communes et EPCI à l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics. Cela pourra prendre la forme d'accompagnements à la demande ou celle d'un Appel à Projets.

Contenu et étapes

Planification :

- Engager les discussions avec l'ABF et le CAUE ;
- Inscrire l'objectif de développement du solaire sur toiture dans les PAS et PADD des documents deplanification ;
- Le cas échéant, délimiter dans les règlements graphiques des PLUi les secteurs de préservation dupatrimoine, et par dichotomie les secteurs d'installation facilités de panneaux solaires sur toiture ;
- Porter vigilance à ne pas entraver l'installation de panneaux solaires sur toiture dans les règlements écritsdes PLUi ;

Conseils et développement :

- Assurer la pérennité du cadastre solaire du Pays Barrois : poursuivre la prestation actuelle ou contractualiser avec un nouveau prestataire ;
- Définir les conditions d'accompagnement des particuliers et les mettre en
- œuvre ;Définir les conditions d'accompagnement des collectivités et les mettre en œuvre.

Indicateurs d'actions

- Intégration des éléments dans le SCOT et les PLUi

Indicateurs de réussite

- Nombre de particuliers accompagnés
- Nombre de collectivités accompagnées
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2023	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : CAUE, Architecte des Bâtiments de France

Équipe projet :

- Chargée de suivi du SCOT
- Conseillère France Rénov

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 34 640

Budget détaillé :

Outil de cadastre solaire :

Investissement : environ 20 000 € HT Fonctionnement : environ 2 000 € HT/an

Temps passé des agents :

12 jours par an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640 € en totalité

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	*Nuisances pendant le chantier*	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.b.4. b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces artificialisés grâce à une démarche collective.

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Toitures et espaces artificialisés des équipements publics, des industries, des commerces, de l'agriculture...

Objectif(s)

Augmenter la production électrique photovoltaïque collective en autoconsommation sans obérer la production agricole et la protection des espaces naturels.

Description

Les toitures ou espaces artificialisés publics, industriels, commerciaux et agricoles représentent une surface très importante qui pourrait être mise à profit pour l'installation de centrales photovoltaïques de moyenne taille, d'une dizaine à quelques centaines de kWc de puissance installée. Les sites visés sont les toitures des moyennes et grandes surfaces, des entrepôts et des bâtiments publics ou administratifs, les parkings et autres espaces artificialisés extérieurs, les hangars agricoles et leurs abords... Les espaces agricoles, naturels et forestiers ne sont pas concernés ici.

La création de grappes de sites de production potentielles, couplée à l'évaluation des besoins énergétiques des équipements concernés, permettra de pouvoir développer des projets collectifs d'autoconsommation dans le but de réduire la dépense énergétique des acteurs engagés et de réduire les charges de fonctionnement des équipements. La Communauté de Communes des Portes de Meuse a déjà entamé les réflexions et la Région Grand Est porte la démarche "Solar'Est" sur son propre patrimoine bâti (plusieurs bâtiments concernés à Bar-le-Duc).

Le PETR du Pays Barrois animera un groupe de travail avec les chambres consulaires, les EPCI et administrations pour :

- Identifier les sites (toitures, parkings et autres espaces artificialisés) qui semblent pertinents grâce au cadastre solaire et à la connaissance des acteurs ;
- Mettre en réseau les propriétaires concernés et intéressés ;
- Envisager une démarche commune : Appel à Manifestation d'Intérêt, codéveloppement, projet citoyen...

Le réseau GECLER – Grand Est Énergie Citoyenne sera associé à la démarche.

Contenu et étapes

1) Création du groupe de travail : PETR, EPCI, Chambres Consulaires, administrations d'État...

2) Diagnostic : identification des bâtiments et espaces les plus pertinents pour la production solaire, grâce au cadastresolaire, d'une part, et pour la consommation des équipements d'autre part ;

3) Mise en réseau des propriétaires concernés et volontaires et mise en place d'une démarche commune

Indicateurs d'actions

- Nombre de sites pertinents identifiés
- Nombre d'acteurs rencontrés

Indicateurs de réussite

- Nombre de propriétaires volontaires
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2023	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 93 000
Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, DDT de la Meuse, Région Grand Est	Budget détaillé : Temps passé : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € sur 3 ans Prestations : 75 000 €

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	3	2

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.b.5. Promouvoir et encadrer les projets d'agrivoltaïsme en respectant la charte départementale

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Développeurs photovoltaïques
- Exploitants agricoles et autres propriétaires fonciers
- Communes

Objectif(s)

Augmenter la production électrique photovoltaïque sans obérer la production agricole et en préservant les espacesnaturels

Description

Afin de développer massivement la production d'électricité renouvelable, les projets de champs photovoltaïques au sol sont de plus en plus nombreux, les communes et agriculteurs étant régulièrement approchés par les développeurs.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Barrois indique actuellement dans son DOO que « les unités deproductions photovoltaïques sont interdites sur des terrains à vocation agricole ou sylvicole ». Si la préservation desespaces naturels, agricoles et forestiers reste prioritaire, certaines techniques novatrices permettent de faire cohabiter modules photovoltaïques et production agricole ; c'est l'agrivoltaïsme.

La Chambre d'Agriculture de la Meuse et la Préfecture de la Meuse ont adopté une charte visant à fixer un cadre permettant le développement des énergies renouvelables photovoltaïques tout en préservant les terres agricoles d'une artificialisation.

En cohérence avec cette charte et en lien avec la Chambre d'agriculture, le PETR du Pays Barrois propose de :

- Retranscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT lors de sa révision les principes de lacharte, notamment :
  - Privilégier et inciter au développement du photovoltaïque sur toiture ;
  - Suggérer le développement du photovoltaïque aux abords de la ferme via des solutions innovantes ;
  - Autoriser les installations photovoltaïques sur terres agricoles, naturelles et forestières si etseulement si il y a coactivité agricole ; ; les critères pour juger d'une coactivité agricoles pourront être inspirées de la Proposition de Loi "en faveur du développement de l'agrivoltaïsme" et de la certification AFNOR.
- Préciser dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT lors de sa révision les conditions d'installation des centrales photovoltaïques, dans le respect des principes de la charte. Ces prescriptionsseront opposables aux règlements des PLUi ;
- Appuyer les activités de conseil et de vigilance de la Chambre d'Agriculture envers les exploitants
- agricoles ;Mener, avec la Chambre d'Agriculture et d'éventuels autres acteurs agricoles, des

actions de communication et de sensibilisation à l'adresse des exploitants agricoles pour favoriser l'installation depanneaux solaires sur les bâtiments agricoles ou leurs abords. (En lien avec l'action « 1.b.4b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces industriels, commerciaux et agricoles. »)

Indicateurs d'actions

- Intégration des principes de la charte départementale dans le SCoT
- Nombre d'actions de communication et sensibilisation réalisés

Indicateurs de réussite

- Nombre de propriétaires volontaires
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 5 600
Partenaires : Chambre d'Agriculture, DDT de la Meuse	Budget détaillé : Temps passé agent : 5 jours/an sur 3 ans, soit 1200 €/an, soit 3600 € en totalité Actions de communication et sensibilisation : 2000 €

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer l'usage du bois énergie sur le pôle de Ligny-en-Barrois

Pérenniser et développer le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois

Description

Le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois est entré en service en 2010. Alimenté par une chaufferie biomasse, il dessert desbâtiments publics et des logements gérés par l'OPH de la Meuse.

Ce réseau souffre d'un sous-dimensionnement initial qui conduit à un déficit structurel d'exploitation pouvant remettre en cause, au terme de la DSP, sa pérennité.

Afin de sécuriser le fonctionnement de cet équipement et la fourniture de chaleur, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place un schéma directeur qui identifiera les clients potentiels du réseau et qui analysera la pertinenceéconomique d'un raccordement au réseau existant.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec l'entreprise EVOBUS, implantée en proximité de la chaufferie, pour analyser les conditions d'un futur raccordement au réseau.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du schéma directeur (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Puissance supplémentaire raccordée
- Production et consommation d'énergie issue d'un réseau de chaleur

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-10-2022	31-12-2022	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 15 000

Budget détaillé :

Etude de schéma directeur : 15 000 €

Travaux sur la chaufferie et le réseau: à définir suivant schéma directeur

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Espaces urbanisés de la Ville de Bar-le-Duc

Objectif(s)

- Lutter contre les ilots de chaleur
- Désimperméabiliser les sols
- Rendre le cadre de vie plus agréable

Description

Cette action incluse dans le Projet Coeur de Ville de Bar-le-Duc et dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique du Pays Barrois a pour principe de mener une action de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des espaces urbains, dans l'optique de lutter contre les ilots de chaleur.

Cette opération permettra également de rendre le cadre de vie plus agréable pour les habitants et les touristes.

Entre autres actions de végétalisation, la plantation de 15000 arbres sur six ans est en projet. Plusieurs secteurs de la ville ont été pré-identifiés :

- la Place Reggio ;
- la Rue Rousseau ;
- la rue de Roat (en pieds d'immeuble) ;
- les cours d'école ;
- le cimetière municipal.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de végétalisation effectuées

Indicateurs de réussite

- /

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-03-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc	**Budget détaillé :**
Équipe projet :	À définir
Service "Espaces Verts" de la Ville de Bar-le-Duc	

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue					
1	**3**	**1**	X	Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
				Biodiversité		Santé
				Risques	X	Paysage

Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants

Le rôle du secteur résidentiel dans la transition énergétique s'articule de trois façons :

- Rénover efficacement une majorité de logements afin d'atteindre la « Basse Consommation » voire l'énergie positive en favorisant la production énergétique décentralisée ;
- Permettre un meilleur usage de l'énergie dans les bâtiments individuels (sensibilisation) et collectifs (concierge, économe de flux…)
- Limiter voire réduire les surfaces chauffées en changeant les modes d'habitat : cohabitations intra-familiales, colocations, habitats partagés…

Les 10 actions de cette orientation répondent aux quatre leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs chiffrés suivants :

<table>
<tr><th>Levier identifié</th><th>Objectifs fixés</th></tr>
<tr><td>Mix énergétique des logements pour les postes « chaleur » : baisse des logements au fioul en faveur du bois-énergie, des pompes à chaleur et du gaz de réseau (principalement biogaz) là où c'est possible</td><td>Objectif de 0 logement au fioul à 2050</td></tr>
<tr><td>Amélioration des étiquettes énergétiques des logements : rénovations globales des logements afin d'améliorer les étiquettes énergétiques (90% de logements en A, B et C en 2050</td><td>Rénovation de 19% des logements en 2030, 59% en 2050</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1c1. Sensibiliser, Informer et Accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements
- 1c1a. Structurer une offre de rénovation énergétique
- 1c1b. Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre d'une OPHA
- 1c2. Poursuivre l'offre de formations des artisans du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la plateforme d'Écurey
- 1c4. Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment et de leurs formations initiales
- 1c5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social
- 1c6. Inciter à des modes d'habitats collectifs sobres</td></tr>
<tr><td>Baisse de température de chauffage</td><td>80% des ménages baissent leur température d'un degré</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1c1. Sensibiliser, Informer et Accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements</td></tr>
<tr><td>Développement des énergies renouvelables</td><td><u>Photovoltaïque</u> : mobilisation de 10% du potentiel sur toiture et 30% des friches à horizon 2050</td></tr>
<tr><td colspan="2">- 1c3. Proposer une formation professionnelle sur l'installation de panneaux photovoltaïque sur toiture</td></tr>
</table>

1.c.1. Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Particuliers propriétaires occupants et bailleurs

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des logements
- Réduire la précarité énergétique
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur

Description

Le PETR du Pays Barrois, en partenariat avec le PETR Coeur de Lorraine, offre depuis 2021 les services d'une conseillère France Rénov. Elle accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique, en les conseillant dans les travaux à mettre en œuvre et les financements à solliciter. Sa mission est menée en complémentarité avec les conseillers France Rénov du PETR du Pays de Verdun et de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs, avec l'association SoliHa Meuse et avec les animateurs OPAH de Meuse Grand Sud et Portes de Meuse.

Cette fiche-action vise à améliorer la communication grand public et à approfondir la coopération des différents acteurs pour offrir à la population un accompagnement identique sur tout le territoire meusien et cohérent en matière de rénovation énergétique.

Le PETR du Pays Barrois participera aux réflexions de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour la création d'une Maison de l'Habitat (incluse dans l'action 1.c.1a) et pourra y intégrer le cas échéant les services de la conseillèreFrance Rénov.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :
Le bois-bûches est une source d'énergie très utilisée dans le Pays Barrois, parfois encore par l'usage de foyers ouverts, pour le chauffage principal ou d'appoint. Ces usages sont à l'origine d'une partie des émissions de particules (PM10 et PM2,5) et de composés organiques volatils.
Un volet spécifique de la communication « grand public » sensibilisera au bon usage des équipements de chauffage au bois pour l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur : préférer les chaudières labellisées aux foyers ouverts ou inserts, utiliser du bois sec, ne pas brûler de bois traité ou pourvu d'éléments en métaux…

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de communication grand public effectuées
- Nombre de conseils apportés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2023	n.c.	60%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : SoliHa, CAPEB, FFB, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, CAUE, Communauté de Communes des Portes deMeuse, COPARY

Équipe projet :

Conseillère France

RénovChargé de

mission PCAET

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 129 600

Budget détaillé :

Temps passé agent : 129 600 € sur 3 ans

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Porteurs de projets privés : propriétaires occupants et bailleurs.

Objectif(s)

- Lutter contre la précarité énergétique et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation énergétique deleur logement grâce à un accompagnement technique et financier ;
- Impulser une vraie dynamique de rénovation énergétique pour répondre aux ambitions d'un territoire durable.

Description

L'animation de l'offre de rénovation énergétique, qui permet d'accompagner l'amélioration des performances énergétiques des logements privés, avait été confiée à SAVECOM. La prise de compétence par la Région a entraîné la création de la plateforme régionale OKTAVE. Une réflexion est à mener pour savoir si c'est l'interlocuteur pertinent. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec le service France Rénov et l'initiative locale d'OPAH.

En parallèle, la CAMGS prévoit la mise en place d'une Maison de l'Habitat, devant assurer le rôle de guichet unique via l'association de nombreux partenaires.

Indicateurs d'actions

- Mise en place d'une offre de rénovation énergétique (Oui/Non)
- Mise en place d'une Maison de l'Habitat (Oui/Non)

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Équipe projet :

CAMGS

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 125 000

Budget détaillé :

125 000 € pour les 6 ans du PLH, dont :

25 000 € : Filière de la rénovation énergétique
100 000 € : Maison de l'Habitat

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.1b. COPARY - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires privés occupants et /ou bailleurs

Objectif(s)

- Apporter conseils et soutien financier aux propriétaires souhaitant s'engager dans la rénovation de leur logement, à l'échelle des 16 communes de la COPARY

Description

Dans le cadre de sa politique de développement local, la Communauté de Communes souhaite accompagner la rénovation de l'habitat et permettre l'accueil de nouveaux habitants dans le parc ancien. L'OPAH permettra de définir une politique globale d'adaptation de l'offre de l'habitat qui passe par des actions conjointes telles que :

- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- Améliorer thermiquement les logements (surtout sur les logements énergivores en classes E, F et G repérés à l'occasion du DPE initial)
- Inciter au recours à des énergies renouvelables et matériaux biosourcés,
- Traiter les logements insalubres et éventuellement agir dans le cadre d'une auto-réhabilitation accompagnée telle que définie par l'Anah,
- Éradiquer l'habitat indigne présentant un danger pour la santé et la sécurité des occupants,
- Produire des logements locatifs à loyer et charges maitrisés, grâce à la réalisation de travaux, notamment en sortie de vacance,
- Aider à la primo-accession dans l'ancien et lutter contre la vacance dans les cœurs urbains,
- La remise en valeur du patrimoine bâti et en particulier des centres anciens représente un enjeu pour le développement territorial de la Communauté de Communes. Il est donc essentiel de redonner à l'espace une image positive et valorisante au travers d'une politique du logement dynamique et volontariste.
- Requalifier le patrimoine dans le respect du bâti existant y compris à l'intérieur des immeubles,
- Renforcer l'attractivité du territoire de la COPARY,
- Étudier l'opportunité de mettre en place des actions coercitives pour remobiliser le parc existant,
- Restructurer des immeubles existants par des opérations de renouvellement ponctuelles pour répondre aux nouveaux besoins : restructurer des immeubles ou démolir des immeubles trop chers à remettre sur le marché par des travaux de rénovation et revente du terrain pour viabiliser pour une construction neuve, par exemple.
- Renforcer la connaissance des situations d'habitat indigne ainsi que l'accompagnement des Maires dans les prises d'arrêtés de péril, dans le cadre des opérations.

Indicateurs d'actions

- Mise en place de l'OPAH (O/N)
- Conventionnement avec l'ANAH

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel
- Nombre de dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH
- Volume financier mobilisé dans le cadre de l'OPAH
- Nombre de logements locatifs déployés
- Nombre de « dents creuses » éradiquées
- Nombre de dossiers « logements insalubres » traités

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/04/23	31/12/26	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	*À définir*

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	**Intensité 2**	**Durée 3**
Risques		Paysage

1.c.1b MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Propriétaires privés, occupants et bailleurs

Objectif(s)

Objectifs de l'OPAH : rénovation de 385 logements en 3 ans, dont 313 propriétaires occupants, 18 propriétaires bailleurs et 54 lots de copropriété.

Objectifs de l'OPAH-RU : rénovation de 204 logements en 5 ans, dont 70 propriétaires occupants, 79 propriétaires bailleurs et 55 lots de copropriété.

Description

Le parc de logements privés représente la majorité du parc sur le territoire et sa rénovation est complexe. L'Agglomération souhaite accompagner les propriétaires privés occupants et bailleurs dans leur stratégie de rénovationde l'habitat. Cela passera par la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) àl'échelle des 33 communes et d'une OPAH de renouvellement urbain dans les centres de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.Une évaluation et un bilan de l'OPAH seront nécessaires après 5 ans

Indicateurs d'actions

- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH
- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH-RU

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
14-06-2021	13-06-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud **Équipe projet :** CAMGS, CMAL SOLIHA	**Budget global (en €) :** 7 900 000 **Budget détaillé :** Anah : 6,6M € CAMGS : 1,3M €

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.1b. PDM - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires occupants privés
- Propriétaires bailleurs privés

Objectif(s)

- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique en réduisant les dépenses des ménages
- Lutter contre la perte d'autonomie
- Inciter au maintien d'une offre locative de qualité à prix maîtrisé
- Améliorer le confort de vie des ménages
- Faire travailler les entreprises locales du BTP

Description

La CCPM entrera bientôt dans sa 5ème et dernière année de "Suivi-Animation" de l'actuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Celle-ci accompagne les propriétaires occupants et bailleurs privés dans le montage dedossiers de subvention pour des aides aux travaux de rénovation thermique et au maintien de l'autonomie.

Sur la base de son bilan très positif, les reflexions autour de la mise en place d'une nouvelle OPAH débuteront d'ici la fin de l'année 2022. Deux pistes supplémentaires seront réfléchies :

- Comment inciter les propriétaires bailleurs ?

- Comment peut-on accompagner les auto-rénovations ? (prise en charge de l'AMO pour le suivi de chantiers et la"validation" des travaux principalement)

Contenu et étapes

OPAH actuelle :

2022 - 2023 : 5ème année d'animation

Prochaine OPAH :

2023 : Etude pré-opérationnelle (6 mois)

2023-2028 : Suivi-Animation (3 ans, avec possibilité de proroger cette phase de 2 ans maximum, soit au total 5 ans).

Indicateurs d'actions

- Mise en place de la nouvelle OPAH
- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
30-11-2018	30-06-2028	n.c.	70%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse

Équipe projet :

- Communauté de Communes des Portes de Meuse

- Opérateur SOLIHA (CMAL et CAL 54)

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

Entre 50 000 et 80 000 € de reste à charge par année pour la CCPM, pour l'ingénierie et les aides aux travaux.

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.2. Poursuivre l'offre de formations des artisans du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la plateforme d'Écurey

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Artisans du bâtiments

Objectif(s)

- Former des artisans du bâtiment aux gestes l'éco-rénovation et à la coordination des métiers
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Description

Écurey Pôles d'Avenir est une association dont l'objet est d'animer, faire vivre et rayonner le site d'Écurey, et le territoire des Portes de Meuse et du Pays Barrois, notamment dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER).

Cet espace public de vie, de convivialité, de rencontre, de culture et de développement économique accueille notamment, dans une ancienne halle de fonderie, une plateforme de formation à l'éco-rénovation et à l'éco-construction.

Créée en 2016 dans le cadre notamment du premier Plan Climat Territorial du Pays Barrois, elle est dédiée aux organismes de formation, aux industriels, aux grossistes en matériaux et aux artisans et entreprises. Elle permet d'appréhender l'enveloppe thermique globale du bâtiment (isolation, ventilation, ouvrants, chauffage...) et de promouvoir les matériaux bio-sourcés. Elle contribue ainsi à la rénovation du bâti ancien sur le Pays Barrois et au-delà.

Plus de 900 stagiaires ont été formés depuis 2016 par des organismes de formation très présents et des partenariats forts, notamment avec EDF, la CAPEB Meuse et la FFB. Cela en fait le plateau technique "Praxibat" le plus actif en Grand Est.

Le catalogue des formations évolue en fonction des demandes des partenaires, stagiaires ou organismes de formation. Ceux-ci se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail qui étudie les opportunités. La Communauté de Communes des Portes de Meuse, le PETR du Pays Barrois et l'ensemble des partenaires institutionnels ou privés continueront à soutenir la plateforme dans son fonctionnement et l'enrichissement de son catalogue de formations.

Indicateurs d'actions

- Nombre de stagiaires formés
- Nombre de nouvelles formations proposées

Indicateurs de réussite

- Nombre de professionnels du bâtiment ayant un label de qualité dans le Pays Barrois
- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2016	31-12-2029	n.c.	50%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS

Structure pilote : Écurey Pôles d'Avenir

Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Pays Barrois, EDF, CAPEB, FFB

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	3	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.3. Proposer une offre de formation sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Professionnels du bâtiment

Objectif(s)

- Augmenter le rythme d'installation de panneaux solaires sur toiture

Description

Alors que la stratégie du présent PCAET prévoit l'installation de plus de 1000 kWc de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture par an à horizon 2030, trop peu de professionnels du bâtiment sont répertoriés sur ce sujet sur le Pays Barrois et en proximité directe.

Des réflexions sont en cours pour pouvoir proposer une formation aux professionnels concernés au sein de la plateforme Écurey Pôles d'Avenir, qui dispose d'ores-et-déjà de facilités pour dispenser une telle formation.

À l'initiative de l'association Écurey Pôles d'Avenir, un groupe de travail a été créé en 2022. Son rôle est de réfléchir à :

- la conception de l'ingénierie pédagogique de la formation et du plan d'installation du matériel pédagogique
- l'acquisition du matériel nécessaire et son financement ;
- la dispense des formations, la communication auprès des artisans et l'éventuel accompagnement financier.

Indicateurs d'actions

- Mise en place de l'offre de formations (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Nombre d'artisans ayant un label de qualité pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Production annuelle d'électricité d'origine photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	29-12-2023	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Écurey Pôles d'Avenir	**Budget global (en €) :** 20 000
Partenaires : Pays Barrois, Communauté de Communes des Portes de Meuse, CAPEB, FFB, Organismes de formation, CFP MFR de Montiers-sur-Saulx, EDF	**Budget détaillé :** - Acquisition du matériel : entre 15 000 et 20 000 euros

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol			Nuisances et pollutions
Eau		X	Énergie Climat
Biodiversité			Santé
Risques			Paysage

1.c.4. Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment et de leurs formations initiales

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des principaux leviers d'atteinte des objectifs de baisse de consommation énergétique. Le scénario volontariste de ce PCAET envisage la rénovation globale de plus de 20 000 logements à l'horizon 2050, ce qui représente 76% des logements actuels du Pays Barrois et plus de 700 logements par an. Afin de tenir ce rythme, il est indispensable de former les artisans du bâtiment (voir fiche 1.c.3.) mais également de faire naître de nouvelles vocations.

C'est pourquoi les fédérations du bâtiment souhaitent renforcer l'attractivité de ces métiers en allant à la rencontre des jeunes. Au-delà de la participation aux forums pour l'emploi et du lien avec les organismes de formation et d'insertion, actes qui sont déjà effectués, il est envisagé :

- L'intervention d'artisans ou représentants de la filière dans les classes de collège ou lycée ;
- L'organisation plus fréquente de Journées Portes Ouvertes, par exemple sur des chantiers emblématiques ;
- D'autres animations au plus proche du public.

Les collectivités du Pays Barrois pourront contribuer à cette action en permettant et favorisant des visites de chantiers par le grand public, en priorité les jeunes, lors de rénovations de bâtiments emblématiques ou par exemple de logements communaux.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'interventions et autres actions de sensibilisation menées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'inscrits dans les filières de formation initiale dans le Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/09/2023	31/06/2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : PETR du Pays Barrois **Équipe projet :** Fédération Française du Bâtiment CAPEB Éducation Nationale Collectivités du Pays Barrois	*À définir* *Ce projet pourrait être éligible au fonds européen du Programme LEADER du GAL du Pays Barrois*

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol		Nuisances et pollutions
Eau	X	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Bailleurs sociaux
- Occupants du parc social

Objectif(s)

- Garantir à tous les publics du territoire la réalisation de leur parcours résidentiel et une adaptation de l'offreà leur besoin ;
- Encourager la production de typologies adéquates aux besoins de publics spécifiques (petits logements notamment) ;
- Participer à la rénovation énergétique du parc social.

Description

Les problématiques de vieillissement, de précarité énergétique et de dégradation des logements sont également observables sur le parc public. Cela conduit à une part importante de logements vacants dans le parc social, alors que le besoin en logements abordables est conséquent sur le territoire.
La CAMGS souhaite, au travers de cette action incluse au Plan Local de l'Habitat, encourager la transformation du parc public, afin que celui-ci soit plus qualitatif, notamment sur le plan thermique, et ainsi en conformité avec les attentes des ménages du territoire.

Contenu et étapes

- Travailler en lien avec l'OPH pour les opérations de démolition-reconstruction du parc ;
- Encourager la rénovation énergétique au sein du parc public ;
- Accompagner les bailleurs dans l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de la population.

Indicateurs d'actions

- Nombre de logements sociaux réhabilités sur le territoire de Meuse Grand Sud

Indicateurs de réussite

- Taux d'occupation des logements sociaux
- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	**A définir**
Équipe projet :	
CAMGS	
OPH Meuse	

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

1.c.6. Inciter à des modes d'habitats collectifs sobres

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Communes et intercommunalités
- Aménageurs et bailleurs

Objectif(s)

- Disposer d'habitats collectifs ou partagés sur le Pays Barrois

Description

Le desserrement des ménages et la décohabitation sont des phénomènes observés dans le Pays Barrois qui aboutissent àune augmentation du nombre de logements alors que la population est en baisse. Ce phénomène entraîne une consommation importante de surface et d'énergie. L'impact est également social, avec de nombreuses personnes vivant seules, par choix ou faute d'offres correspondant à leurs besoins. C'est le cas par exemple des personnes âgées non-dépendantes ou des jeunes étudiants ou travailleurs. Ainsi, la Communauté de Communes de Portes de Meuse identifie unmanque d'offres pour les jeunes travailleurs (stages, nouvelles embauches...), et la Communauté d'Agglomération MeuseGrand Sud souhaite dans son PLH "soutenir le développement d'opérations innovantes proposant une offre adaptée pourles personnes âgées et en situation de handicap".

Cette action propose de :

- Mener une réflexion dans le cadre du SCOT et des PLUi :

Le diagnostic du SCOT répertoriera l'offre d'habitats collectifs et partagés, selon différentes catégories : internats, foyers de jeunes travailleurs, habitats partagés, colocations, foyers-résidences, habitats intergénérationnels...

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT et le PADD des PLUi détailleront leur ambition sur l'offre et le maillage de ces habitats, selon leur catégorie.

- Impulser et faciliter des projets d'habitats collectifs ou partagés :

Le PETR, les intercommunalités et les communes volontaires faciliteront l'émergence de projets d'habitats collectifs ou partagés par de la communication et la présentation de retours d'expériences locaux (habitats partagés de Vavincourt parexemple), la mise à disposition de locaux...

Contenu et étapes

2022-2024 : Mener la réflexion dans le cadre du SCOT et des PLUi

2023-2026 : Impulser et faciliter des projets d'habitats collectifs ou partagés

Indicateurs d'actions

- Nombre d'habitats collectifs et partagés répertoriés
- Nombre d'actions de communication réalisées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'habitats collectifs et partagés réalisés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Département de la Meuse

Équipe projet :

Chargée de suivi SCOT

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 10 640

Budget détaillé :

Temps passé agents :
12 jours par an sur 3 ans, soit 2880€/an, 8640€ en totalité

Étude de diagnostic SCOT :
2000 €, inclus dans le coût global

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**1**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles

Les espaces naturels et agricoles contribuent à la séquestration carbone et à l'adaptation au changement climatique, en conservant des espaces de fraîcheur, en permettant l'infiltration des eaux, en permettant la conservation des essences forestières locales... Ils sont également indispensables pour permettre la production et consommation saines de produits locaux. Ainsi le Pays Barrois souhaite :

1. Maîtriser la consommation d'espaces pour le développement des énergies renouvelables : les champs photovoltaïques sont interdits sur les surfaces agricoles ou naturelles, sauf démonstration d'une activité agrivoltaïque équivalente à l'activité agricole qui précédait.
2. Restaurer les vergers et développer le maraichage, notamment sur les coteaux et en « ceinture verte » ;
3. Promouvoir une agriculture plus diversifiée, raisonnée avec conservation et restauration des prairies, des haies, des sols et de la biodiversité ;
4. Adapter les forêts pour qu'elles soient toujours aussi présentes et plus résistantes aux phénomènes extrêmes : gestion, protection, renouvellement des essences, lutte contre le gibier...
5. Proposer des espaces nourriciers accessibles "à tous" : vergers, jardins partagés dans les différentes communes

Les 11 actions de cette orientation permettent de répondre aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	**Objectifs fixés**
Changement des pratiques agricoles et sylvicoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
-1d1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et des enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme - 1d2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies - 1d3. Promouvoir l'agroforesterie - 1d4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers	
Développement des énergies renouvelables	Bois-énergie : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie
- 1d5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt - 1d6. Aider au regroupement et à la recherche du parcellaire forestier privé - 1d7. Perpétuer et sécuriser les affouages dans les communes forestières	
Adaptation au changement climatique	S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies...)
-1d1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et des enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme - 1d2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies - 1d3. Promouvoir l'agroforesterie - 1d5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt - 1d8. Mobiliser les acteurs de l'eau pour une politique commune de gestion de l'eau du bassin Saulx-Ornain - 1d9. Poursuivre les actions relatives au fuseau de mobilité de l'Ornain	

1.d.1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et les enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités :

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux

Objectif(s)

- Préserver les capacités de captage et stockage du dioxyde de carbone
- Prévoir les risques naturels et s'adapter au changement climatique
- Améliorer notre capacité de production alimentaire locale

Description

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Barrois débutera en 2023.

La phase de diagnostic sera l'occasion d'identifier les zones dont le potentiel agronomique ou forestier demande une vigilance particulière.

Au-delà des obligations réglementaires sur la trame verte et bleue et les espaces naturels classés (Natura 2000, ENS...), les principes de préservation des espaces naturels et agricoles seront inscrits dans le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, en cours de révision ou lors de leur mise en compatibilité avec le SCOT, déclineront ces objectifs dans leur règlement écrit et graphique.

Parmi ces principes, nous pouvons citer :

- la baisse de l'artificialisation des sols, surtout hors zone urbaine, en accord avec l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette ;
- la définition de "ceintures vertes" autour des villes et villages, visant la préservation ou la réimplantation de vergers ou zones de maraîchage, selon les opportunités et le potentiel agronomique ;
- l'inscription en espaces boisés classés ou autres protections réglementaires des forêts les plus intéressantes du point de vue de la géographie ou de la biodiversité ;
- des critères précis d'aménagement en zone "Naturelles" et "Agricoles", notamment concernant les installations de production d'énergies renouvelables (voir action 1.b.5.)

Contenu et étapes

- Diagnostic du SCOT : Identification des zones à haut potentiel agronomique ou forestier ;
- PAS et DOO du SCOT : Inscription des principes de préservation des zones naturelles et agricoles
- Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux : Reprise des principes du SCOT

Indicateurs d'actions

- Nombre de zones à haut potentiel agronomique ou forestier identifiées
- Inscription des principes de conservation dans les différents documents

Indicateurs de réussite

- Surface artificialisée hors zone urbaine

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget détaillé :
Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse,Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY	Réflexions incluses dans l'animation du Schéma de CohérenceTerritoriale
Équipe projet :	
Comité de Pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale	

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
	Eau	XX	Énergie Climat
XX	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

1.d.2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Exploitants agricoles
- Communes

Objectif(s)

- Perpétuer les haies anciennes et nouvellement plantées

Description

Les haies en milieu agricole constituent un élément primordial du paysage, de la biodiversité et de la lutte contre lesphénomènes météorologiques extrêmes : ruissellement, coulées de boue, sécheresses, vagues de chaleur… Elles sont également utiles à l'agriculture, pour la protection des cultures comme pour le bien-être des animaux d'élevage.

Après des années de disparition progressive des haies, le phénomène tend à s'inverser grâce à la volonté des acteurs et grâce aux aides apportées par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du plan de relance. Ce dernier sera relayé par d'autres aides financières, notamment le FEADER, ce qui tend à penser qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer la dynamique de plantation des haies dans le cadre de ce PCAET.

En revanche, il y a pour le moment peu d'offres de conseils pour le suivi, l'entretien ou l'enrichissement des haies, qu'elles soient historiques ou nouvellement plantées.

Cette action consiste donc à établir un « Point Info Haies » avec la Chambre d'Agriculture. Ce programme d'accompagnement des exploitants agricoles et propriétaires fonciers volontaires, notamment les communes, consisterait à :

- Apporter un conseil éclairé pour l'entretien des haies ;
- Améliorer la valorisation des produits de haie (paillage, fourrage...)
- Le cas échéant, proposer un enrichissement des peuplements, un plan de gestion…

La préfiguration de ce programme et la recherche de financements détermineront le niveau d'accompagnement possible :

- Conseils, maîtrise d'œuvre ou exécution des travaux ;
- Interventions gratuites ou non ;
- Aides aux financements des plants et travaux ?

Contenu et étapes

- Préfigurer le programme et le niveau de d'accompagnement
- Rechercher des financements
- Lancer le "Point Info Haies"
- Communiquer sur le programme auprès des exploitants agricoles et communes du Pays Barrois

Indicateurs d'actions

- Mise en place du Point Info Haies

Indicateurs de réussite

- Nombre de conseils apportés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2023	28-08-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Chambre d'Agriculture, Pays Barrois

Responsable(s) : Johan Laflotte (PaysBarrois-Johan)

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé : 21 600 €

Temps passé agent PETR :
6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité

Temps passé agent Chambre d'Agriculture
24 jours par an sur 3 ans, soit 5760 €/an, 17280€ en totalité

Possibilités de financement LEADER ou FEADER

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**2**	**2**

XX	Sol		Nuisances et pollutions
	Eau	X	Énergie Climat
XX	Biodiversité		Santé
	Risques		Paysage

1.d.3. Promouvoir l'agroforesterie

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Exploitants agricoles

Objectif(s)

Capitaliser sur les premières expériences d'agroforesterie afin de faire émerger de nouveaux projets d'agroforesterie

Description

L'agroforesterie recouvre l'ensemble des pratiques agricoles qui associent sur une même parcelle des arbres à une culture agricole ou de l'élevage. Une bonne intégration des arbres et des haies en agriculture permet à la fois d'augmenter laproduction, de diversifier les revenus et les services écologiques et d'assurer la préservation et le renouvellement desressources naturelles : l'eau, les sols et leur fertilité, la biodiversité…

Plusieurs parcelles du Pays Barrois sont l'objet de projets d'agroforesterie à différents stades. Cette action vise à mettre en lumière ces projets afin d'en encourager d'autres :

- Organisation d'un « rallye agroforesterie » sur différents projets : au lycée agricole de Barle-Duc, à Longeville-en-Barrois, Nançois-le-Grand, Couvertpuis, Revigny-sur-Ornain… Y associer si possible des classes scolaires
- Promotion de ces projets exemples via d'autres supports de communication, illustrant également l'évolution des plantations au fil des années (photo/vidéo) ;
- Organisation de réunion d'informations sur l'agroforesterie ;
- Le cas échéant, délivrance d'informations et conseils pour l'établissement d'un avant-projet ;

L'action sera menée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture à laquelle pourraient s'adjoindre d'autres organismes tels que Meuse Nature Environnement et Sylva Terra.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets d'agroforesterie

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Chambre d'Agriculture , Pays Barrois

Partenaires : Meuse Nature Environnement

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé : 11520 €

Temps passé agent PETR :
6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité

Temps passé agent Chambre d'Agriculture
12 jours par an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640 € en totalité

Possibilités de financement LEADER ou FEADER

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**2**	**2**

XX	Sol		Nuisances et pollutions
XX	Eau	X	Énergie Climat
XX	Biodiversité		Santé
	Risques		Paysage

1.d.4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

Au regard de leurs différentes compétences (Cycle de l'eau, planification...), les EPCI ont un intérêt fort pour la restauration et la valorisation des jardins, vergers et trames vertes et bleues du territoire. Cette action peut être de plusieurs ordres :

- Faire une étude qualitative sur la pérennisation des précédents programmes ;
- Accompagner les communes souhaitant acquérir ou aménager des jardins ou vergers, via un AAP par exemple ;
- Conseiller les communes sur les modes de gestion et d'entretien (chantiers participatifs, activités scolaires, jardins partagés...) ;
- Animer les réflexions quant à la préservation des terrains : inscription dans les plans locaux d'urbanisme, signature de contrats de type "Obligations Réelles Environnementales"

Cette action pourra être déclinée selon les stratégies différentes de chaque intercommunalité : Opération Programmée d'Amélioration des Vergers dans les Portes de Meuse, Projet Trame Verte et Bleue à Meuse Grand Sud, vergers conservatoires à la COPARY...

Indicateurs d'actions

- Étude qualitative effectuée
- Nombre de communes accompagnées

Indicateurs de réussite

- Nombre de jardins et vergers créés
- Nombre de terrains préservés par les PLUi ou les contrats « ORE »

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Meuse Nature Environnement

Équipe projet :

Chargé de mission SCOT

Chargé de mission PCAET

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé : 4320 €

Temps passé agent PETR :
6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**2**	**2**

XX	Sol		Nuisances et pollutions
XX	Eau	X	Énergie Climat
XX	Biodiversité	X	Santé
	Risques	X	Paysage

1.d.5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires privés et gestionnaires forestiers
- Communes forestières

Objectif(s)

- Augmenter la résilience des forêts face au changement climatique
- Permettre une meilleure valorisation bois des forêts

Description

Le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois a mis en évidence des problématiques de dépérissement et de difficile renouvellement de nombreux peuplements forestiers face au changement climatique et les rôles de puits de carbone, de biodiversité et de producteurs de bois de ces forêts.

Pour y répondre, le Pays Barrois a répondu favorablement à la proposition de la Région Grand Est d'expérimenter sur sonterritoire le programme SYLV'ACCTES, reposant sur deux piliers :

- Animer une large concertation forestière locale, occasion de positionner la forêt au cœur d'un projet deterritoire, de mettre l'ensemble des acteurs concernés autour de la table et de sensibiliser sur les enjeux de la gestion forestière durable via la formalisation d'un projet sylvicole territorial ;
- Identifier et financer des opérations sylvicoles répondant aux enjeux du massif et non financées par ailleurs en levant des fonds privés et publics.

Initié en janvier 2022, la démarche s'est dotée d'un comité sylvicole local (CSL), composé des acteurs forestiers que sont : l'Office National des Forêts, la Fédération meusienne des Communes Forestières, Fransylva, le Centre Régional de laPropriété Forestière, la Chambre d'Agriculture de la Meuse et le Département de la Meuse.

Une première large concertation regroupant tous les usagers de la forêt s'est également tenue le 3 mai 2022.

Sur cette base, le CSL proposera un Projet Sylvicol Territorial composé de trois itinéraires techniques répondant auxenjeux de préservation et de valorisation de la forêt. À date, ces trois itinéraires sont :

- Amélioration des peuplements réguliers ;
- Irrégularisation et amélioration des peuplements irréguliers ;
- Diversification des peuplements par enrichissement ;

Après validation du contenu technique et des critères d'accompagnement financiers, le PST sera discuté lors d'une seconde réunion de concertation, puis le cas échéant validé par les instances décisionnelles du Pays Barrois, la Région Grand Est et l'association Sylv'ACCTES.
Sur la base du PST et grâce à une levée de fonds auprès d'acteurs publics et privés, l'association Sylv'ACCTES instruira ensuite les dossiers de demande d'aide déposés par les propriétaires forestiers privées ou les communes. L'État ne peut

être accompagné pour ses forêts domaniales. Le PETR du Pays Barrois et les membres du comité sylvicole local contribueront à la communication auprès de ces propriétaires et du grand public.

Les financements accordés par Sylv'ACCTES concerneront principalement les travaux d'entretien ou de plantation. Le Département de la Meuse pourra compléter ces financements sur d'autres postes de dépenses, comme la protection desplants, l'accessibilité, la sensibilisation, etc grâce à son appel à projet "Forêts résilientes"

Contenu et étapes

- Janvier 2022 : Lancement de la démarche Sylv'ACCTES
- Mars 2022 : Constitution du Comité Sylvicole Local
- Mai 2022 : Concertation large des usagers de la forêt
- Automne 2022 : Validation du Projet Sylvicole Territorial
- À partir de l'Hiver 2023 : Communication et accompagnement des projets

Indicateurs d'actions

- PST adopté (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Surface (en hectares) de forêts accompagnées
- Capacité de captation carbone

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2022	30-04-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 317 280
Partenaires : Association Sylv'ACCTES, Région Grand Est, Départementde la Meuse, Chambre d'Agriculture, Fédération des Communes Forestières, Office National des Forêts, Fransylva, CRPF	Budget détaillé : Financement de projets via Sylv'ACCTES : environ 200 000 €
Équipe projet :	Appel à projets Forêts résilientes du Département de la Meuse : 100 000 €
Chargé de mission PCAET	Animation Pays Barrois - 12 jours/an sur 3 ans : 17280 €

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	3	2

X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
X	Eau	XX	Énergie Climat
XX	Biodiversité	X	Santé
X	Risques		Paysage

1.d.6. Aider au regroupement et à la recherche du parcellaire forestier privé

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Propriétaires forestiers privés

Objectif(s)

Regrouper les parcelles forestières privées morcellées, dans l'objectif d'améliorer la gestion, l'exploitation, la sécurité et l'adaptation au changement climatique.

Description

La forêt privée du Pays Barrois, qui représente 30 000 hectares soit plus de 50% de la surface forestière totale, se révèle très morcelée pour des raisons de déprise agricole, notamment les anciens vergers et vignes, de divisions par succession… Cela aboutit à un manque voire une absence d'entretien de certaines parcelles, à des surfaces de parcelles qui limitent l'intérêt de l'exploitation, voire à la présence de nombreux « biens sans maîtres ».

Plusieurs acteurs s'attèlent à répondre à cette problématique :

- La SAFER favorise les regroupements parcellaires en contactant systématiquement les propriétaires riverains des parcelles qu'elle met en vente et participe à des opérations de restructuration parcellaire à l'échelle des massifs ;
- Le Conseil Départemental de la Meuse, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et du CRPF, favorise le regroupement parcellaire par la prise en charge des frais de notaire en cas de vente et échange de parcelles forestières. Il porte également 2 ECIF (Echange et cession d'immeubles forestiers) sur le Pays Barrois, dont un est quasiment réalisé (Nant-le-Grand) et un en attente (Ancerville) ;

Ces initiatives se heurtent aux difficultés d'identification et de contact des propriétaires, aux souhaits de conserver unpatrimoine familial, au manque de communication et parfois au manque de moyens humains.

Le PETR du Pays Barrois, avec les partenaires notamment regroupés au sein du Comité Sylvicole Sylv'ACCTES, propose de :

- Produire des supports de communication auprès des propriétaires pour :
  - Exposer l'historique et l'état actuel du morcellement du Pays Barrois ;
  - Exposer les conséquences de ce morcellement sur la gestion forestière ;
  - Rappeler leurs obligations réglementaires en termes d'entretien, notamment dans un contextede dépérissement accru des arbres qui peuvent présenter divers dangers (chute, incendie...) pour les riverains ;
- Identifier les massifs et communes les plus concernés par la problématique du morcellement ;
- Présenter ces travaux aux élus municipaux et départementaux, par exemple à l'échelle des EPCI ou descantons ;
- Mener une campagne de sensibilisation offensive dans quelques communes sélectionnées, en lien avec le programme Sylv'ACCTES ;

Si ces campagnes de communication montrent une réelle volonté des propriétaires et élus de regrouper le parcellaire, un projet d'aménagement foncier forestier pourra être initié.

La nécessité d'aller vers un regroupement parcellaire des forêts sera également inscrit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT du Pays Barrois.

Les opportunités de renforcer les moyens humains dédiés à cet objectif seront également étudiées par chaque partenaire.

Indicateurs d'actions

- Nombre de propriétaires touchés par la communication
- Nombre de campagnes de sensibilisation offensive menées
- Inscription du principe de regroupement parcellaire dans le SCoT

Indicateurs de reussite

- Surface (en hectares) de parcelles regroupées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-10-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Département de la Meuse, Chambre d'Agriculture,Fransylva, CRPF, SAFER Grand Est, DDT de la Meuse

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 4 320

Budget détaillé :

Temps passé agent : 6 jours/an sur 3 ans, soit 1440 €/an, 4320€ entotalité

Possibilité de renforcer les moyens humains selon les volontés de mener des projets d'aménagement foncier. Le cas échéant, envisager ½ ETP sur 2 ans.

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**1**

X	Sol		Nuisances et pollutions
	Eau	X	Énergie Climat
XX	Biodiversité		Santé
	Risques	X	Paysage

1.d.7. Perpétuer et sécuriser les affouages dans les communes forestières

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Élus des communes propriétaires de forêts communales
- Affouagistes et habitants des communes propriétaires de forêts communales.

Objectif(s)

- Dynamiser le recours aux affouages dans les communes forestières ;
- Sécuriser les activités d'affouages ;
- Rendre les affouages plus vertueux ;

Description

L'affouage constitue la survivance de l'ancien droit où les villageois partageaient en commun certaines possibilités d'utilisation des terres indispensables à leur survie, dont la forêt. Actuellement, l'affouage est un droit accordé aux habitants de profiter chaque année d'une part des bois des forêts communales pour des besoins domestiques (bois de chauffage principalement).

La distribution de l'affouage présente un intérêt social. Il peut en résulter une amélioration des conditions de vie des habitants, spécialement des plus défavorisés, par la possibilité de se chauffer à moindre coût. Par ailleurs, l'affouage permet une gestion raisonnée des forêts communales puisqu'il permet une coupe sélective et la valorisation d'arbres qui ne sauraient être commercialisés.

Cette pratique traditionnelle dans l'Est de la France perd néanmoins de son attrait, pour diverses raisons parmi lesquelles la baisse de la part de l'usage du bois-bûches pour le chauffage des foyers et la baisse des connaissances et compétences des habitants en matière de travaux forestiers.

Pour tenter d'y remédier, le PETR du Pays Barrois et l'association départementale des communes forestières de Meuse, certifiée Qualiopi pour la formation, envisagent un cycle de réunions d'informations à destination des élus sur l'organisation des affouages. Le contenu reste à détailler mais pourrait aborder les rudiments de la gestion forestière, les particularités des affouages, les rôles et responsabilités des municipalités...

Il serait envisagé plusieurs réunions d'informations sur le Pays Barrois, au moins une par EPCI. Toutes les communes, membres ou non du réseau des communes forestières, pourraient y participer.

Selon les demandes et besoins identifiés lors de ces réunions d'informations, des démarches plus poussées pourront être menées avec les communes volontaires comme :

- L'aide à la communication pour recruter de nouveaux affouagistes ;
- L'organisation de formations à destination des affouagistes : connaissance de la forêt, principes de sécurité, méthodes de travail, préservation de l'environnement...
- Autres actions visant à favoriser ou sécuriser les affouages dans une commune.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :
Les formations à destination des affouagistes insisteront sur deux points :

- *Le respect des composantes environnementales lors de l'exploitation forestière : maintenir les bois morts et menus bois au sol, limiter le tassement du sol, se limiter strictement aux arbres martelés par l'agent forestier...*

- *Le bon usage des équipements de chauffage au bois pour l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur : préférer les chaudières labellisées aux foyers ouverts ou inserts, utiliser du bois sec, ne pas brûler de bois traité ou pourvu d'éléments en métaux... et plus largement préférer l'isolation globale du bâtiment.*

Contenu et étapes

1/ Organisation de réunions d'informations pour les élus communaux

2/ Sélection de communes souhaitant travailler davantage sur les affouages

3/ Mise en place d'actions spécifiques sur les communes sélectionnées

Indicateurs d'actions

- Nombre d'élus et affouagistes formés

Indicateurs de reussite

- Nombre d'affouagistes dans les communes concernées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Association des COFOR de la Meuse	**Budget détaillé : 2000 €**
Partenaires : Pays Barrois, Office National des Forêts	Organisation de réunions d'informations pour les élus communaux : 1000 € par an sur 2 ans. Mise en place d'actions supplémentaires sur les communes volontaires : à déterminer Possibilité de mobiliser les aides LEADER du GAL du Pays Barrois

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

X	Sol		Nuisances et pollutions
	Eau	X	Énergie Climat
	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

1.d.8. Mobiliser les acteurs de l'eau pour une politique commune de gestion de l'eau du bassin Saulx-Ornain

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Collectivités (Communes, EPCI à fiscalité propre, Syndicats) en charge de la compétence GEMAPI sur le bassin hydrographique Saulx-Ornain

Objectif(s)

- Optimiser la gestion des compétences GEMA et PI
- Créer, le cas échéant, une nouvelle structure compétente en GEMA et/ou PI.

Description

Suite à l'adoption, le 7 août 2015, de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les EPCI à fiscalité propre exercent de plein droit depuis le 1er janvier 2018 la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI.

Cette échéance n'a pas conduit, pour le moment, à des changements majeurs de la gestion de la compétence sur le territoire de la présente étude, celle-ci étant déjà assurée par plusieurs intercommunalités avant cette date.

Les EPCI à fiscalité propre du bassin versant de la Saulx et de l'Ornain, dont les trois composant le Pays Barrois, souhaitent toutefois se structurer au sein d'un groupement de collectivités afin de mener une intervention coordonnée et cohérente sur le bassin versant de ces deux cours d'eau, mais aussi bénéficier d'une meilleure représentation de leur territoire au sein du bassin versant de la Seine.

Cet objectif de regroupement a émergé lors d'une réflexion similaire de restructuration de l'Entente Marne, Établissement public territorial de bassin, qui souhaitait évoluer vers une structure répondant aux attentes des EPCI en matière de GEMAPI.

L'Entente Marne n'ayant pu aboutir à une évolution faisant consensus, elle a été dissoute au 31 décembre 2019.

Les EPCI à fiscalité propre du bassin versant de la Saulx et de l'Ornain souhaitent donc mener une réflexion pour optimiser la gestion des compétences GEMA et PI et créer, le cas échéant, une nouvelle structure compétente en GEMA et/ou PI.

Contenu et étapes

- État des lieux de l'exercice actuel de la compétence GEMAPI
- État des lieux des milieux aquatiques et du risque inondation
- Identification des enjeux spécifiques au bassin versant Saulx-Ornain
- Analyse des besoins des membres des collectivités concernées
- Proposition de scénarios de création d'une structure pour la gestion de la GEMAPI
- Définition de la gouvernance et des moyens à déployer
- Rédaction des statuts de la structure
- Création de la structure de gestion

Indicateurs d'actions

- Formalisation d'une gouvernance effective et création d'une structure de gestion de la GEMAPI (O/N)

Indicateurs de réussite

- Teneur des compétences octroyées à la structure de gestion
- Nombre d'ECPI intégrant la structure de gestion
- Linéaire final concerné par la structure de gestion

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
Juin 2022	Septembre 2023	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : COPARY

Partenaires : CC des Portes de Meuse, CA Meuse Grand Sud, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de la Meuse, Etat, EPCI de Départements limitrophes

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : environ 115 000 €

Budget détaillé :

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

X	Sol	X	Nuisances et pollutions
XX	Eau	X	Énergie Climat
X	Biodiversité		Santé
XX	Risques	X	Paysage

1.d.9. Poursuivre les actions relatives au fuseau de mobilité de l'Ornain

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

L'Ornain, cours d'eau domanial et mobile, traverse le territoire de la COPARY sur environ 21 km. Au cours des années 80 et 90, de lourds travaux de fixation du lit à l'aide d'enrochements et de seuils ont été réalisés. Constat a été fait que sur certains secteurs, ces travaux n'ont pas perduré et ont accentué l'érosion sur les berges qui sont restées sans protection.

Les élus de la COPARY ont donc souhaité initier en 2007, une démarche de définition des fuseaux de mobilité fonctionnels de l'Ornain afin de garantir sur le long terme les capacités d'ajustement morphodynamique du cours d'eau en conciliant les enjeux du territoire.

Les espaces de bons fonctionnements physiques et écologiques du cours d'eau ont été évalués pour définir l'état actuel du cours d'eau et ont démontré qu'il y avait un risque plus ou moins irréversible de perte de ses fonctions si aucune action n'était entreprise. Ce risque devrait s'aggraver avec le changement climatique et les différences de débit importantes observées selon les saisons.

Ainsi, des actions de grandes envergures vont être engagées pour restaurer la mobilité de la rivière dans les secteurs de « points noirs » identifiés en partenariat avec les propriétaires riverains, protéger les enjeux humains en évitant au mieux les artificialisations de berges, préserver la biodiversité du secteur et mettre en valeur des secteurs remarquables auprès du public.

Indicateurs d'actions

- Démarrage et avancement des travaux

Indicateurs de réussite

- Nombre de dégâts recensées avant et après travaux

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
2007	n.c.	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	À définir
Partenaires : Agence de l'eau Seine-Normandie	

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**3**	**1**

X	Sol		Nuisances et pollutions
X	Eau	X	Énergie Climat
X	Biodiversité		Santé
X	Risques	X	Paysage

1.d.10. Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en- Barrois

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants du quartier des Aouisses ;
- Élèves des écoles de Ligny-en-Barrois

Objectif(s)

- Créer un îlot de fraîcheur et de convivialité pour les habitants du quartier ;
- Créer un "puits carbone" par la plantation d'arbres et l'usage de matériaux biosourcés ;
- Développer les connaissances en associant les écoles et instituts de recherche.

Description

Le secteur des Aouisses est un vaste quartier de la Ville de Ligny-en-Barrois où cohabitent des habitats collectifs et des pavillons, légèrement excentré du coeur de ville.

Le projet de puits carbone prendra place sur un terrain de 36 ares, à l'emplacement de trois tours d'habitations démolies en 1999, au coeur du quartier des Aouisses dont il manque une cohérence d'ensemble, une véritable centralité et des îlotsde fraicheur. L'ensemble des parcelles appartient à la Ville de Ligny-en-Barrois.

La Ville est désormais prête à apporter un bel espace de vie à ce quartier avec l'implantation d'un jeune apiculteur et d'un puits carbone original, c'est à dire d'un espace largement végétalisé afin de piéger du CO2 et ainsi améliorer tant leconfort des riverains que la qualité de l'air. C'est également une amélioration paysagère donc du cadre de vie qui estvisée.

Une réflexion a été engagée afin d'identifier des variétés d'arbres et d'arbustes qui soient résistantes aux maladies et quine nécessitent pas beaucoup d'entretien. Le choix s'est aussi et surtout orienté vers des fruitiers, qui offriront aux habitants le plaisir de cueillir et de goûter des fruits qu'ils auront vu pousser à côté de chez eux.
Deux pergolas seront installées à l'emplacement de deux des anciennes tours. Elles supporteront des vignes grimpantes. Entre ces pergolas, une douzaine de pommiers seront plantés. Un bosquet de chênes sera planté à l'entrée du site.

Sous les pergolas, des espaces seront mis à disposition des écoles notamment Bernard Thévenin qui est à proximité, pour réaliser un potager avec des petits fruitiers (fraisiers par exemple), observer leur croissance et les récolter. C'est aussi par le partenariat avec l'INRAE de Colmar que le lien à la pédagogie se construit : les vignes qu'accueillera la seconde pergolaseront issues des travaux de greffe menée par cet institut, afin de permettre aux étudiants et chercheurs de poursuivre leurs expérimentations. Le projet souhaite également travailler
avec les partenaires sociaux (insertion, handicap...) du territoire.

L'ensemble des matériaux utilisés pour la réalisation du projet sera biosourcé et produit localement.
Les poteaux des pergolas seront réalisés en acacia, les tables, chaises et bancs installés au coeur des pergolas seront fournis par une entreprise située à Naix aux Forges avec du bois provenant de forêts à moins de 50 km (selon contrat de provenance avec l'ONF).

Contenu et étapes

- Mai 2022 : apport de la terre sur le siteJuin 2022 : découpage parcellaire
- Automne 2022 : plantations des végétaux et arbres
- Printemps 2023 : installation du mobilier urbain et ouverture au public
- 2025 : classement en Espace Boisé dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre de l'action
- Classement en espace boisé classé dans le PLUi

Indicateurs de réussite

- État et fréquentation du lieu

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-05-2022	30-06-2023	n.c.	30%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Ville de Ligny-en-Barrois

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 44 400

Budget détaillé :

Préparation du site : 20 000 €HT

Matériaux : 12 000 € HT

Végétaux et fournitures : 3600 € HT

Main d'oeuvre : 8 000 € HT

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**1**

X	Sol		Nuisances et pollutions
	Eau		Énergie Climat
X	Biodiversité		Santé
	Risques	X	Paysage

1.d.11. Aménager des espaces de biodiversité sur le site d'Arcelor Mittal Contrisson

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Site de Contrisson d'ArcelorMittal Construction France

Objectif(s)

- Améliorer la prise en compte de la biodiversité sur les emprises de l'entreprise ;
- Améliorer la zone tampon entre les activités industrielles et les espaces naturels et agricoles.

Description

Le site de Contrisson d'ArcelorMittal France s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares, dont des surfaces boisées ou en pleine terre, à proximité de plusieurs zones naturelles protégées ou zones d'inventaire.

Afin de mettre en oeuvre leur processus "Acier Responsable", la direction du site et le PETR du Pays Barrois ont réfléchi àplusieurs actions possibles afin d'améliorer les franges de transition entre le site industriel et les espaces naturels etagricoles voisins. Plusieurs propositions ont été faites en avril 2021 relatives aux haies et alignements d'arbres, aux bosquets et prairies, aux habitats de la petite faune sauvage et aux conditions de vie de la faune nocturne.

Sur cette base, ArcelorMittal France souhaite dans un premier temps planter 4 haies pendant les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024 pour une longueur totale d'environ 600 mètres. Le choix des essences sera fait dans le respect dela faune et la flore locales, privilégiant le nichage des oiseaux. Il devra également tenir compte des activités et de lasécurité du site, notamment le long de la voie ferrée.

L'installation d'un rucher est également à l'étude.

Contenu et étapes

- 2021-2022 : Études entre la direction du site et le PETR du Pays Barrois sur les potentielles actions à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité ;
- Octobre 2022 : Choix des premières actions à mettre en œuvre ;
- Hiver 2022-2023 : Plantation des premières haies ;
- 2023 : Installation d'un rucher (à confirmer) ;
- Hiver 2023-2024 : Plantation des nouvelles haies

Indicateurs d'actions

- Longueur de haies plantées
- Classement en espace boisé classé dans le PLUi

Indicateurs de réussite

- Longueur de haies subsistantes

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
05-04-2021	31-03-2024	n.c.	30%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
	À déterminer
Structure pilote : ArcelorMittal Construction France	Un nouvel Appel à Projet "Biodiversité et Industrie" devrait être proposé par la Région Grand Est en 2023
Partenaires : Pays Barrois	
Équipe projet :	
Service Environnement d'ArcelorMittal Construction	
FrancePETR du Pays Barrois	

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

XX

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	X	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

2. Axe 2 : Accompagner l'évolution des filières économiques

Les secteurs économiques, dans les secteurs agricoles, industriels ou tertiaires, ont un poids important dans le diagnostic climat, air et énergie du Pays Barrois, mais aussi un rôle évidemment incontournable dans la vie du territoire. Ils sont également nécessaires pour mener à bien la transition écologique de tous les secteurs du territoire. Par exemple, le secteur agricole a un rôle primordial dans la captation carbone et l'adaptation au changement climatique ; le secteur du BTP est indispensable à la réhabilitation des logements ; le secteur industriel peut permettre la production ou la transformation de produits nécessaires à la transition énergétique du territoire.

Ces filières ont déjà entamé leur transition énergétique pour la lutte contre le dérèglement climatique autant que pour leur propre compétitivité, face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les acteurs privés ont et auront un rôle dans la mise en œuvre de cet axe stratégique, mais les acteurs publics et parapublics ont également leur rôle, dans l'accompagnement technique, méthodologique ou financier, dans l'aide à la structuration, la mise en lien…

19 actions de ce plan d'actions répondent à cet axe stratégique :

- 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale – 5 actions dont :
  - 4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
  - 1 actions relatives à la Forêt

- 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables – 9 actions dont :
  - 5 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
  - 2 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
  - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables

- 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques – 5 actions dont :
  - 4 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
  - 1 actions relatives aux Énergies Renouvelables

Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale

Le Pays Barrois souhaite favoriser les circuits courts, pour l'alimentation mais également pour la transformation forestière, les matériaux biosourcés ou la production énergétique.

Les circuits courts permettent de limiter les transports de marchandises, sur le territoire (transports des grumes par exemple) mais surtout hors du territoire et des frontières nationales ; ainsi cette orientation, si elle est vertueuse, ne se mesure que partiellement dans le scénario volontariste qui ne s'intéresse qu'aux consommations énergétiques à l'intérieur du Pays Barrois.

Les circuits courts permettent aussi de mieux maîtriser, et donc d'améliorer, les étapes de production et de commercialisation des produits.

Enfin, les circuits courts permettent de dynamiser l'agriculture et la sylviculture locale et donc de préserver les terres agricoles et les forêts.

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Baisse de transports de marchandises par route	-2% en véhicules.km en 2030 -6% en véhicules.km en COPARY, -3% ailleurs
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a1a. Réfléchir à un ou des moyens de réutilisation des contenants (bouteilles, bocaux...) des produits locaux 2a2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire 2a2a. Créer une cuisine centrale sur Portes de Meuse	
Changement des pratiques agricoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire	
Baisse des émissions importées : productions moins vertueuses, transports...	Non-estimée dans le PCAET
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a1a. Réfléchir à un ou des moyens de réutilisation des contenants (bouteilles, bocaux...) des produits locaux 2a3. Assurer la transformation locale et l'usage des produits forestiers	

2.a.1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Agriculteurs
- Associations
- GIEE
- SCOP/ SCIC
- ...

Objectif(s)

- Créer localement la valeur ajoutée issue des productions agricoles locales
- Stimuler la création de petites et moyennes entreprises
- Créer de l'emploi
- Soutenir la filière agricole locale

Description

Cette action présente dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) n'a pour le moment pas trouvé de porteur.

L'alimentation est un sujet transversal porté par plusieurs champs de l'action communautaire : développement social, développement économique ou encore transition écologique. Le partage des réflexions amène à constater plusieurs points :

- La demande sociétale se renforce. Pour y répondre les territoires sont amenés à reterritorialiser la production au regard des consommations. Les enjeux sont alors de :
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les populations locales ;
- Maintenir l'agriculture et soutenir sa transition ;
- Permettre au territoire de se réapproprier son alimentation, son agriculture et les filières qui valorisent les productions.

Les réglementations et leurs programmes (loi EGAlim, Programme National Nutrition Santé, Programme National Alimentaire, etc.) amènent le territoire à répondre à de nouvelles demandes mais certains chaînons manquants sont à identifier et à compléter pour réussir cette transition. Certains acteurs ont besoin d'être accompagnés, notamment les agriculteurs, pour relever ces défis.

Pour répondre à ces attentes, le PAT vise à mettre en œuvre une stratégie alimentaire de territoire en lien avec le monde agricole. Il permet une approche décloisonnée avec un nombre diversifié d'acteurs afin de créer des synergies et faire système pour une alimentation plus durable à l'échelle du territoire.

Sur le sujet de la transformation, l'idée est de structurer l'offre locale et conforter les « chaînons » manquants sur le territoire.

Pour y parvenir, nous organiserons des groupes de concertation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial permettant l'échange et visant à créer des synergies entre acteurs.

Ces travaux peuvent être menés à l'échelle extra-territoriale, notamment avec le PETR Cœur de Lorraine qui porte également un Projet Alimentaire Territorial.

Indicateurs d'actions

- Nombre de discussions et participants sur le sujet dans le cadre du PAT

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques sur le sujet

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2022	31-12-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Chambre d'Agriculture, Meuse Nature Environnement

Équipe projet :

Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Teritorial.

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 8 640

Budget détaillé :

Actions de concertation incluses dans l'animation du PAT.

Temps passé agent : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640€ entotalité

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**2**

X	Sol		Nuisances et pollutions
X	Eau	XX	Énergie Climat
	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

2.a.1a. Réfléchir à un ou des moyens de réusage des contenants (bouteilles, bocaux…) des produits locaux

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Agriculteurs
- Transformateurs
- Usagers

Objectif(s)

- Renforcer la consommation locale
- Créer un réseau de "producteurs et vendeurs locaux"
- Diminuer les emballages
- Réduire les émissions GES
- Diminuer les coûts pour les producteurs/transformateurs/consommateurs

Description

Cette action répond également à l'ambition du Projet Alimentaire Territorial "Tendre vers le zéro gaspillage".
Elle pourrait prendre la forme d'un outil de lavage mutualisé entre plusieurs producteurs – transformateurs.

Contenu et étapes

- Prise de contact avec la Chambre d'Agriculture et éventuellement les syndicats agricoles
- Réunion avec les agriculteurs et transformateurs du secteur
- Benchmarking, voyage d'étude en Alsace où une action similaire est mise en place, montage du projet, business plan

Indicateurs d'actions

- Nombre de discussions et participants sur le sujet dans le cadre du PAT

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques sur le sujet

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 6 480
Équipe projet :	Budget détaillé :
Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial	Actions d'animation incluses dans le Projet Alimentaire Territorial. Temps passé agent : 9 jours/an sur 3 ans, soit 2160€/an, 6480 € en totalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.a.2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Collectivités compétence scolaire
- Restaurants collectifs
- Agriculteurs

Objectif(s)

- Approvisionner la restauration collective du Pays Barrois en aliments locaux et labellisés
- Avoir une production de repas locaux au plus proche des besoins du territoire
- Mettre en lien les restaurants collectifs et les cuisines centrales du territoire

Description

Le PETR, dans le cadre du projet alimentaire territorial, suit déjà la création des cuisines centrales. L'enjeu serait d'articuler leur fonctionnement, leurs approvisionnements et leurs aires de couverture pour un fonctionnement optimal. Le maillage pourrait apparaître dans le SCOT. Le périmètre des travaux est à définir, des liens sont tissés avec le PETR Coeur de Lorraine.
Le Département, via Agrilocal, pourrait être un partenaire important pour la partie approvisionnement.

Contenu et étapes

- Étude des capacités repas/jour par cuisine sur le périmètre retenu
- Problématiques d'approvisionnement local et "EGalim"
- Proposition de scénarii pour une restauration locale
- Démarchage pour l'approvisionnement local
- Mise en oeuvre par les partenaires

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions

Indicateurs de réussite

- Nombre de cuisines centrales sur le territoire
- Filières d'approvisionnement des cuisines centrales (qualitatif)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-02-2023	29-08-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, ADAPEIM, Département de la Meuse, PETR Coeur de Lorraine, Chambred'Agriculture, DRAAF, DDT de la Meuse

Équipe projet :

Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 8 640

Budget détaillé :
Action d'animation incluse dans le Projet Alimentaire Territorial.

Temps passé agent : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880€/an, 8640€ entotalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.a.2. a Créer une cuisine centrale sur Portes de Meuse

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Internes à la Codecom : Ecoles, collèges, crèches, centre de loisirs extrascolaires (mecredis récréatifs et accueils de loisirsdurant les vacances)
- Externes à la Codecom : entreprises (ANDRA,...)

Objectif(s)

- Relocaliser la production des repas en créant de l'emploi sur le territoire
- Maitriser la qualité, l'origine et le coût des repas (approvisionnement et préparation)
- Fournir des repas de qualité, cuisinés à partir de produits locaux, frais, sains, de saison, issus de l'agriculture de proximitéet en circuits courts
- Structurer par la demande des filières d'approvisionnement et de transformation des produits agricoles locaux
- Eviter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets fermentescibles résiduels
- Réduire l'impact environnemental global du service de restauration scolaire

Description

Etude en cours pour l'installation d'une cuisine centrale sur Portes de Meuse.

=> Construction d'une légumerie pour la transformation de produits en circuits-courts

=> Etude des offres d'approvisionnement dans un rayon de 50 km

Contenu et étapes

2022 : Etude de faisabilité et d'opportunité

2023 : Recrutement du maitre d'oeuvre et phase Etudes

2024 : Instruction administrative et recrutement des entreprises de travaux

2025/2026 : Phase travaux

2027 : Mise en service

Indicateurs d'actions

- Ouverture de la cuisine centrale (O/N)
- Nombre de repas servis chaque année

Indicateurs de réussite

- Filières d'approvisionnement de la cuisine centrale (qualitatif)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION **BUDGET ET MOYENS**

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de

Meuse Partenaires : Région Grand Est, Département de la

Meuse, Pays BarroisÉquipe projet :

En interne à la Codecom :

Responsable Grands Projets, Responsable Restauration scolaire, Coordinatrice Contrat Local de Santé

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.a.3. Assurer la transformation locale des produits forestiers

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés
- Transporteurs et transformateurs de produits forestiers

Objectif(s)

- Dynamiser la filière de transformation bois sur le Pays Barrois et à proximité directe
- Réduire les coûts environnementaux du transport de bois brut et transformé
- Valoriser la ressource biomasse locale dans une approche intégrée et en circuit-court

Description

La faiblesse et le déclin de la filière meusienne de transformation de bois est un constat établi depuis plusieurs années. LeDépartement de la Meuse a mené de larges concertations en 2021 autour de la Feuille de route départementale "Pour l'adaptation de la filière Forêt - Bois meusienne au changement climatique", signée par six partenaires de la filière.

Parmi les 6 axes d'intervention identifiés, 3 concernent directement les filières de transformation :

Axe 4 : Promouvoir les métiers de la Filière-Bois

Orientation 4.1 : Rendre les métiers de la filière Forêt-bois plus attractifs

Orientation 4.2 : Promouvoir les formations existantes (EPL Agro de Bar-le-Duc...)

Orientation 4.3: Créer et accompagner le développement des emplois / compétences de la filière Forêt-bois et encourager les démarches de réorientation professionnel vers ces métiers

Axe 5 : Préparer et accompagner l'adaptation des entreprises de la filière Forêt-Bois

Orientation 5.1: Accompagner les entreprises dans leur projet de développement et de transformation des nouvelles essences

Orientation 5.2: Encourager la mécanisation et la modernisation des entreprises afin de les rendre plus flexibles etrésilientes

Orientation 5.3: Structurer les entreprises de la filière Forêt-bois meusienne afin de mieux les coordonner et faciliter les synergies

Axe 6 : Développer l'utilisation du bois local par les acteurs du territoire

Orientation 6.1: Développer l'utilisation dans la construction et la rénovation des bâtiments publics de bois produits et transformés localement

Orientation 6.2: Agir auprès des collectivités sur le recours aux matérieux en bois dans les achats réguliers : agencements intérieurs, équipements...

Orientation 6.3 : Agir en faveur de la transition écologique en favorisant l'énergie bois locale

Orientation 6.4: Sensibiliser le grand public pour l'utilisation du bois dans la vie de tous les jours : construction, rénovation, chauffage, meubles...

L'axe 6 est déjà largement couvert par le plan d'actions du PCAET, que ce soit pour l'usage du bois-énergie (actions 1.c.1, 3.a.3, 3.c.2...) ou l'usage de bois et matériaux biossourcés dans les bâtiments (1.c.1, 3.c.1...). Le PETR du Pays Barroispoursuivra ces actions en lien avec les partenaires de la "Feuille de Route Forêt-Bois" afin d'optimiser les usages et circuitsd'achats.

De plus, le PETR du Pays Barrois pourra être relais local des actions de cette feuille de route, en lien étroit avec le Département de la Meuse et ses partenaires. Ces enjeux seront intégrés dans la mise en oeuvre des actions pertinentes du PCAET et le projet de programmation LEADER 2023-2027 du Pays Barrois, en cours d'analyse par les services instructeurs, prévoit :

- "encourager l'approvisionnement, la production et la consommation de bois local"
- "soutenir le développement des filières locales (chanvre, ortie, lin, bois...)"
- "soutenir les équipements favorisant les usages du bois".

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions sur le sujet

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2021	31-12-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 4 320
Partenaires : Département de la Meuse, Office National des Forêts,Fédération des Communes Forestières, Fransylva, CRPF, Chambre d'Agriculture, FiBois	Budget détaillé : Temps agent : 6 jours/an pendant 3 ans, soit 1440€/an, 4320€ entotalité.

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue					
2	**2**	**2**	X	Sol		Nuisances et pollutions	
				Eau	XX	Énergie Climat	
				Biodiversité		Santé	
				Risques		Paysage	

Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables

Face aux coûts de l'énergie et au changement climatique, les professionnels du Pays Barrois, agriculteurs, artisans, industriels ou commerçants, doivent rendre leurs activités plus durables.

Ainsi, le Pays Barrois souhaite :

- Promouvoir la production agricole raisonnée, augmenter la part de l'agriculture biologique et diversifier les pratiques agricoles : agroforesterie, agrivoltaïsme...
- Gérer durablement les forêts et relocaliser les activités de transformation ;
- Relocaliser l'activité industrielle en respectant l'environnement ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs process ;
- Réduire les déchets : poursuivre l'expérimentation « commerce 0 déchets », développer les commerces vrac et d'occasions, les ressourceries...

Les 9 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 7 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires	Réhabilitation de 11% des bâtiments tertiaires en 2030, 25% en 2050
2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques	
Amélioration des équipement électriques du tertiaire	-25% de consommation d'électricité spécifique du tertiaire en 2030 -35% pour les gros consommateurs en 2030 -51% de consommation d'électricité spécifique du tertiaire en 2050 -81% pour les gros consommateurs en 2050
2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques	
Amélioration des équipement électriques de l'Industrie	-12% de consommation d'électricité spécifique de l'industrie en 2030 -25% de consommation d'électricité spécifique de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie	
Changements de process dans l'Industrie	-24% de baisse des consommations d'énergie de l'industrie en 2030 -35% de baisse des consommations d'énergie de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie 2b6. Moderniser l'UVE de Tronville à une échelle interdépartementale 2b7. Changer le process d'application de la peinture à Arcelor Mittal Contrisson	

Changement de mix énergétique en industrie : baisse de la part de pétrole et gaz naturel en faveur du biogaz, du bois-énergie et autre renouvelables	1% de pétrole et 32% de Gaz Naturel (dont biogaz) dans le mix énergétique de l'industrie en 2030 0% de pétrole et 20% de Gaz Naturel (dont biogaz) dans le mix énergétique de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie 2b6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique 2b6a. Étendre le réseau de chaleur de Bar-le-Duc	
Changement des pratiques agricoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
2b4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de la baisse des émissions et consommations énergétiques	
Adaptation au changement climatique	S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies...)
2b4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de la baisse des émissions et consommations énergétiques	

2.b.1. Accompagner les industries dans l'efficacité énergétique et l'économie circulaire

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Industriels

Objectif(s)

- Baisse de la consommation énergétique des Industries
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants des industries

Description

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est porte, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, leprogramme NOÉE qui accompagne les entreprises industrielles sur les deux thématiques "Énergie" et "Économie Circulaire" (optimisation des factures d'énergie, des process de fabrication, valorisation des déchets, optimisation del'utilisation de matières premières, écoconception, achats durables, économie de la fonctionnalité...).

L'accompagnement va du diagnostic à l'engagement des premières actions simples puis vers des actions plus structurelles.

La CCI Grand Est envisage le recrutement d'un conseiller spécifique pour les Départements Meuse et Haute-Marne.

Le PETR du Pays Barrois et ses EPCI sont ouverts à une collaboration avec le service Développement Durable de la CCI Grand Est.

Indicateurs d'actions

- Nombre de visites et conseils effectués

Indicateurs de reussite

- Consommation énergétique du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur industriel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2025	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre des Commerces et de l'Industrie	**Budget détaillé :**
Partenaires : Pays Barrois	Action financée par le programme Climaxion de l'ADEME et la RégionGrand Est

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	3

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.2 Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Les entreprises artisanales du Pays Barrois.

Objectif(s)

• Réduire la consommation énergétique et les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des artisans

Description

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Grand Est via son établissement de la Meuse anime le "Pass Durable", démarche innovante dont le but est de proposer aux entreprises artisanales un accompagnement concret et ciblé enmatière de développement durable, pour faire de la transition écologique un levier de compétitivité. Elle propose notamment des diagnostics spécialisés (diagnostic éclairage, diagnostic énergie, diagnostic mobilité) qui proposent des solutions techniques pour réduire l'impact environnemental, notamment sur les consommations énergétiques des équipements et sur les process de production des artisans.

Outre ces diagnostics, la Chambre des Métiers mène des actions de sensibilisation collectives et des conseils de 1er niveau individualisés aux entreprises.

Les diagnostics réalisés en entreprise donnent lieu, le cas échéant, à un accompagnement technique et financier enfonction des besoins des artisans.

De son côté le PETR du Pays Barrois, porteur du programme France Rénov, conseille les artisans sur la rénovation thermique des bâtiments en particulier le petit tertiaire privé.

Cette action vise à combiner ces deux programmes afin de proposer aux artisans du Pays Barrois un accompagnement complet et des conseils exhaustifs sur toutes les thématiques environnementales.

Ainsi cette action prévoit :

- un état des lieux initial en vue de caractériser à la fois le tissu d'entreprises et les besoins du territoire. Ainsi pourra être calibrée une feuille de route en adéquation avec la politique portée par la collectivité
- un programme d'action qui fera l'objet d'un conventionnement entre la collectivité et la CMA Grand Est
- des prestations proposées aux entreprises : des sensibilisations collectives, des conseils de 1er niveau, des diagnostics éclairage, énergie et mobilité, des accompagnements techniques et financiers, des conseils concernant la rénovationthermique des bâtiments des entreprises
- une promotion des actions engagées sur le territoire via un plan de communication adapté
- un suivi global de l'action via des réunions techniques, des comités techniques ou de pilotage
- des visites de diagnostic communes des conseillers de la CMA et du Pays Barrois
- la délivrance d'un rapport de diagnostic commun, accompagné de préconisations techniques et de pistes de financement
- un suivi global de la démarche commune, comprenant le suivi de l'accomplissement des préconisations
- la mise en place d'une convention, permettant de cadre les engagements de chacune des parties. A ce titre, la collectivité assurera la prise en charge financière de 10% des prestations engagées par la CMA afin de contribuer à son implication sur le projet
- une définition précise de l'accompagnement proposé par les deux parties avec entre autres la formation du conseiller France Rénov sur les spécificités de l'artisanat et des financements possibles

- le lancement des diagnostics réalisés en communs
- une communication spécifique envers les artisans du Pays Barrois. Il est à noter que la participation financière liée aux actions de communication et d'évènementiel est à la charge de la collectivité.

Contenu et étapes

- la mise en place d'une convention, permettant de cadre les engagements de chacune des parties. A ce titre, la collectivitéassurera la prise en charge financière de 10% des prestations engagées par la CMA afin de contribuer à son implication surle projet
- une définition précise de l'accompagnement proposé par les deux parties avec entre autres la formation du conseiller France Rénov sur les spécificités de l'artisanat et des financements possibles
- le lancement des diagnostics réalisés en communs
- une communication spécifique envers les artisans du Pays Barrois.

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention (O/N)
- Nombre de visites et conseils effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur industriel
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2024	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Responsable(s) : Johan Laflotte (PaysBarrois-Johan)

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

- Diagnostics dans le cadre des programmes "Pass Durable" et "FranceRénov" ; prise en charge de 10% du programme par la collectivité.

- Actions de communication et d'évènementiel à la charge de lacollectivité.

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse/Haute-Marne propose depuis 2021 un diagnostic de transition écologique à destination des commerçants, portant sur le pilotage stratégique, la gestion des locaux, les déchets, les achats ouencore la mobilité des salariés.

48 commerces de Meuse et Haute-Marne ont été diagnostiquées en un an. Financé par le Plan de Relance, ce programme devrait prendre fin au plus tard à la mi-2023. Cette fiche-action vise à poursuivre le programme sur le Pays Barrois.

Il pourra être complété par :

- un diagnostic énergétique de l'enveloppe bâti et du mode de chauffage, par le conseiller France Rénov' du Pays Barrois ;
- des propositions de réduction et de gestion des déchets par les EPCI du territoire ;
- des propositions d'actions visant à la baisse du gaspillage alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial ;
- des propositions de solutions de mobilité pour les salariés via le réseau Roul'en Meuse, voire l'opportunité de mener unplan de déplacement (inter)-entreprises.

Contenu et étapes

- Signature d'une convention entre la CCI et le PETR du Pays Barrois, précisant les modalités de financement du programme ;
- Recherche de solutions spécifiques aux commerces sur les thématiques déchets, gaspillage alimentaire, mobilité des salariés ;
- Communication auprès des commerçants du Pays Barrois ;
- Mise en œuvre des diagnostics "Transition Écologique" auprès des commerçants du Pays Barrois : Objectif de 20 diagnostics renouvelable ;

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention (O/N)
- Nombre de diagnostics effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre de Commerce et d'Industrie, Pays Barrois	**Budget détaillé :** Diagnostic de Transition Écologique (CCI) : 650€ / diag Diagnostic Enveloppe bâtie : Financé par le programme SARE

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de l'air et de la baisse des émissions et consommations énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Exploitants agricoles

Objectif(s)

- Amélioration du stockage carbone grâce à l'agriculture
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques, notamment l'ammoniac
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole
- Baisse des consommations énergétiques du secteur agricole

Description

L'agriculture est un secteur économique clé pour la lutte contre le changement climatique : au-delà des baisses de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle doit opérer, elle contribue également à la séquestration du dioxyde de carbone grâce aux cultures et aux prairies.

Pour accompagner les changements de pratiques nécessaires, plusieurs démarches coexistent sur le Pays Barrois, proposée par la Chambre d'agriculture, les coopératives ou d'autres acteurs. Ces démarches ainsi que les travaux associés sont financés par le système des crédits carbone, pour "paiement des services environnementaux". De nombreuses actions (préservation des prairies, agriculture de conservation...) peuvent être faites et accompagnées par des organismes tels que les Agences de l'Eau, le Conservatoire des Espaces Naturels ou le programme « Life Biodiv'Est ».

Les diagnostics préalables à ces démarches demandent un engagement important de la part des exploitants, sans assurance d'aboutir à un plan d'actions réalisable, du fait de nombreux critères entrant en considération. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture de la Meuse a conçu l'outil "Vision 360" qui permet en une heure, sur la base d'une quarantaine de questions réparties en dix thématiques, d'établir un état des lieux de l'exploitation et ainsi d'orienter vers la bonne démarche. Cet outil est donc autant un moyen de sensibilisation que d'aide à la décision. De plus, les résultats obtenus dans chaque exploitation peuvent être agglomérés pour établir un profil du territoire et identifier les enjeux prioritaires.

L'action vise ainsi à :

- Établir une vingtaine de diagnostics "Vision 360" par an sur le Pays Barrois, grâce à une communication spécifique à destination des exploitants agricoles ;
- Rediriger les exploitants diagnostiqués vers les démarches de progrès appropriées ;
- Synthétiser chaque année les résultats obtenus à l'échelle du Pays Barrois ;
- Chaque année, faire le bilan de l'action et des enjeux rencontrés pour si besoin proposer de nouvelles démarches d'accompagnement.

Ces bilans annuels permettront également d'analyser l'efficacité de l'outil « Vision 360 » et si besoin de l'améliorer afin de mieux répondre aux enjeux locaux.

Des études territoriales pourraient être envisagées, telles qu'un diagnostic « Clim'Agri » pour connaître les enjeux locaux d'atténuation et un diagnostic « Canari » pour les enjeux de vulnérabilité au changement climatique et d'adaptation.

Contenu et étapes

- Mise en place de l'action via un partenariat Chambre d'Agriculture / PETR ;
- Réalisation des diagnostics d'exploitation sur l'année n ;
- Synthèse des diagnostics et bilan de l'année n ; le cas échéant, réitération ou adaptation de l'action pour l'année n+1.

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention de partenariat (O/N)
- Nombre de diagnostics effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur agricole
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur agricole

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre d'Agriculture Partenaires : Pays Barrois, Coopératives agricoles	Budget détaillé : Coût d'un diagnostic "Vision 360" à estimer

Notation environnementale

7 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	3	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, la production et le transport de l'énergie

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Lycéens, étudiants
- Stagiaires (formation continue)
- Salariés volontaires

Objectif(s)

- Former des techniciens en maîtrise de l'énergie, à même de répondre aux besoins des entreprises du Pays Barrois.

Description

Quelques industriels du Pays Barrois ont fait remonter leur difficulté à recruter des techniciens spécialisés en maîtrise et production de l'énergie et regrettent le fait qu'il n'y existe pas de formations initiales ou continues en la matière.

Plusieurs organismes de formation présents sur le Pays Barrois pourraient répondre à cette attente :

- le Pôle Formation de l'UIMM de Lorraine, qui prévoit d'augmenter son offre de formations à l'issue de son déménagement dans le Quartier Saint-Jean à Bar-le-Duc ;
- l'AMIFOP de Bar-le-Duc ;
- le GRETA-CFA Lorraine-Ouest,
- les lycées techniques et professionnels de Bar-le-Duc ou Ligny-en-Barrois ;
- le CFP MFR de Montiers-sur-Saulx ;
- ...

L'action prévoit la constitution d'un groupe de travail mené par le Pays Barrois et le Rectorat de l'académie Nancy-Metz et regroupant les chambres consulaires, la Région Grand Est et l'État avec pour objectif de :

1/ Identifier le besoin auprès des entreprises du Pays Barrois, voire au-delà ;

2/ Analyser les offres de formation et d'enseignement existantes avec les opérateurs de compétence et identifier laformation ou le titre professionnel répondant le mieux aux besoins identifiés ;

3/ Le cas échéant, créer un nouveau titre professionel sur le Pays Barrois

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'une filière de formation (O/N)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	01-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois, Académie Nancy-Metz **Partenaires :** Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Pôle Formation de l'UIMM, AMIFOP de Bar-le- Duc, CFP MFR de Montiers-sur-Saulx, Région Grand Est, Greta-CFA de Lorraine Ouest	**Budget détaillé :** Coût marginal nul pour la mise en place du groupe de travail

Notation environnementale

3 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	1	1

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Disposer d'un solution pérenne de traitement des déchets sur le sud meusien.

Moderniser l'incinérateur de Tronville-en-Barrois et assurer sa conformité avec la réglementation nationale.

Etablir une coopération territoriale interdépartementale pour le traitement des déchets.

Garantir une solution de traitement pour les Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) à l'échelle régionale.

Description

L'incinérateur de Tronville-en-Barrois est une unité qui assure le traitement des déchets principalement pour l'agglomération. Cette unité est gérée en propre par Suez, ce qui est un modèle unique dans le Grand Est. Devant le risque de fermeture de l'unité, la Communauté d'Agglomération a mobilisé les EPCI proches pour pérenniser l'activité et moderniser l'équipement.

Une convention de groupement d'autorités concédantes doit être signée à l'automne 2022 pour le lancement d'une Délégation de Service Public dans la foulée.

La mise en place d'un réseau de chaleur vers Bar-le-Duc permettant de valoriser la chaleur fatale sera analysée en parallèle.

Contenu et étapes

• 2022 : mise en place d'une méthode de gestion et acquisition du site ;

• 2023 : passage d'une concession ;

• 2024-2027 : Réalisation de travaux et réouverture du site.

Indicateurs d'actions

- Avancement des travaux (qualitatif)
- Ouverture du site

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'un réseau de chaleur (O/N)
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-10-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 65 520 000

Budget détaillé :

Montant global de la DSP: 65 520 000 € estimés.

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**1**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.b.6.a Déployer un réseau de chaleur sur la Communauté d'Agglomération

Projet parent : 2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer la distribution de chaleur sur Bar-le-Duc en dehors du secteur aménagé historiquement (Côte Sainte-Catherine)

Mettre en place un chauffage par énergie renouvelable ou énergie fatale en remplacement d'energies fossiles

Description

Dans le cadre du renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine, la Ville de Bar-le-Duc a étudié la pertinence de déployer la distribution de chaleur dans le reste de son périmètre territorial. Cette projection a rejoint des réflexions sur la pérennisation de l'UVE de Tronville-en-Barrois qui ciblaient l'enjeu de valorisation de l'énergie fatale produite.

Un schéma directeur a été réalisé en 2021, celui-ci a abouti à la faisabilité économique du déploiement d'un réseau de chaleur s'appuyant sur les installations publiques et sur le parc du bailleur social.

Ce schéma directeur a abouti à une faisabilité économique potentielle de deux solutions:

- un raccordement à l'UVE de Tronville pour valorisation de la chaleur fatale ;
- la création d'une chaufferie biomasse dédiée pour alimenter le réseau de chaleur.

Dans le cadre du projet d'UVE, ce schéma directeur sera un premier point d'appui pour projeter la valorisation de la chaleur produite. Une réflexion plus large interviendra dès lors au niveau communautaire pour déployer un réseau de chaleur visant également les consommateurs présents sur le trajet.

Indicateurs d'actions

- Avancement des travaux (qualitatif)
- Ouverture du site

Indicateurs de reussite

- Mise en place d'un réseau de chaleur
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc Responsable(s) : bdommange	Budget détaillé : Schéma directeur: réalisé Investissements : estimé par le schéma directeur à Déploiement du réseau de chaleur en ville: 10.6M€ pour 10 700 m deréseau Option 1; création d'une chaufferie biomasse: 3M € Option 2: liaison avec l'UVE de Tronville 10M € pour 10 000 m deréseau+ réalisation d'une chaufferie gaz de secours de 7MW 1M€

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

2.b.7. Changer le process d'application de la peinture à ArcelorMittal Construction

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Process de fabrication au sein du site ArcelorMittal Construction France

Objectif(s)

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;

- Baisse de la consommation énergétique ;

Description

ArcelorMittal Construction France détient deux sites d'exploitation dans le Pays Barrois, à Contrisson et Haironville. La transformation de l'acier est une activité énergivore qui fait de cette entreprise un des premiers consommateurs du PaysBarrois.

Conscient de cette problématique, le site de Contrisson a pour projet d'améliorer une de ses lignes de peinture actuelle par l'usage d'un procédé innovant à bombardement électronique, qui pourrait être appliqué pour 35% des peintures. Lesavantages de ce remplacement sont nombreux :

- Baisse de la consommation de gaz naturel d'environ 14 GWh/an (10% de la consommation industrielle de gaz naturel duPays Barrois) ;

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre d'environ 3500 teqCO2/an ;

- Sytème de peinture sans solvant, limitant les rejets dans les milieux et les émissions atmosphériques à la fabricationcomme à l'usage ;

Indicateurs d'actions

- Mise en place des éléments (O/N)

Indicateurs de reussite

- Consommation énergétique de l'entreprise et du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'entreprise et du secteur industriel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2023	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : ArcelorMittal Construction France	Budget global (en €) : 3 900 000
Partenaires : Région Grand Est	Budget détaillé :
	Budget prévisionnel de 3,9 Millions d'euros subventionnés à 60% par le FEDER

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques

La transition écologique est une opportunité de développement économique que le Pays Barrois peut et doit saisir. Il a pour cela de nombreux atouts, comme des industries exemplaires dans leurs domaines, des PME et collectivités en lien, des pôles d'innovation qui des espaces et matières premières disponibles pour le développement des énergies renouvelables...

Le Pôle d'Avenir d'Écurey est un lieu d'innovation et de formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique. Afin de répondre aux besoins de rénovations dans le Pays Barrois et au-delà, il doit intensifier ses activités et élargir ses domaines de compétences à la rénovation des maisons anciennes et du patrimoine.

Le développement des énergies renouvelables est largement en cours sur le Pays Barrois mais se concentre presque uniquement sur l'éolien industriel : les autres filières électriques (éolien domestique, photovoltaïque...) doivent être intensifiées, ainsi que la production de combustibles et carburants alternatifs, tels que le biogaz, l'hydrogène...

Enfin d'autres filières industrielles pourraient être prometteuses sur le Pays Barrois, telles que la transformation de bois ou la fabrication de matériaux biosourcés (laine, chanvre, ortie...). Il convient de favoriser l'émergence de ces filières par une meilleure intégration et émulation entre industries, PME, collectivités et citoyens.

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	**Objectifs fixés**
Développement des énergies renouvelables	Biogaz : Objectif de produire suffisamment de biogaz (chaleur, cogénération et injection) pour subvenir aux besoins de la consommation à horizon 2050
2c1. Accompagner et encadrer le développement des méthaniseurs	
Opportunités de développement économique par la transition écologique	Favoriser l'émergence de filières via l'écologie industrielle
2c2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL 2c3. Créer une dynamique d'écologie industrielle à Parc Innov 2c4. Réhabiliter la friche de Jeand'Heurs et envisager d'en faire un lieu d'émulation en faveur de la transition écologique 2c5. Accompagner le développement de l'association "HOLOSITECH"	

2.c.1. Accompagner et encadrer le développement des méthaniseurs

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Porteurs de projets de méthaniseurs
- Agriculteurs
- Industriels
- Collectivités

Objectif(s)

- Développer la production de biogaz sur le Pays Barrois dans le respect de l'environnement ;
- Valoriser les biodéchets agricoles, industriels et ménagers ;

Description

Quatre unités de méthanisation sont actuellement en activité sur le Pays Barrois à Villers-le-Sec, à Contrisson, Longeville- en-Barrois et Noyers-Auzécourt pour une production moyenne d'environ 11 GWh/an. La stratégie du PCAET a pour ambition de produire suffisamment de biogaz pour être autosuffisant à horizon 2050, soit environ 200 GWh/an, ce qui représente une dizaine d'unites de méthanisation en injection.

Cette action vise donc à poser les bases de développement des unités de méthanisation sur le Pays Barrois. Elle envisage :

- La création d'une charte avec les principaux acteurs institutionnels (collectivités, État, chambre d'agriculture...) précisant les bonnes pratiques à adopter ;
- La définition d'une marche à suivre pour chaque projet, demandant aux porteurs de projet de favoriser les échanges avec les riverains, les élus...

De plus, il est aussi envisagé le développement de méthaniseurs dans le cadre de projets territoriaux intégrés. Ainsi il est envisagé la création d'un ou plusieurs méthaniseurs en capacité de :

- Accepter les déchets organiques ménagers ou industriels, grâce à l'installation d'un hygièniseur ;
- Valoriser les boues issues des stations d'épuration, notamment en lien avec l'association Holositech (action 2.c.5) ;
- Valoriser les produits végétaux issus de l'entretien sous les lignes à haute tension, dans la suite de l'étude menée sur le potentiel méthanogène des fougères.

Indicateurs d'actions

- Création d'une charte (O/N)
- Nombre de méthaniseurs créés avec ou sans concertation préalable

Indicateurs de réussite

- Production de biogaz par an

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-10-2023	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 8 640
Partenaires : Chambre d'Agriculture, DDT de la Meuse	Budget détaillé : Temps passé agents : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640€ en totalité

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**3**

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Entreprises locales ou extérieures

Objectif(s)

- Favoriser le développement économique autour d'un projet de requalification d'une friche industrielle située à Tronville- en-Barrois. Viser à ce titre une forme de sobriété foncière dans les principes d'aménagement.
- Développer un écosystème innovant et cohérent en lien avec les entreprises présentes à proximité du site.
- Mettre en place une offre différenciante pour inciter des entreprises à s'installer sur le site
-

Description

Suite à la liquidation de l'entreprise SODETAL, le site industriel situé à Tronville-en-Barrois est désaffecté. Ce site situé au cœur de l'Agglomération donne directement sur la nationale 135, face au futur giratoire du contournement de Velaines, et est à proximité du site de l'UVE de Tronville, prochainement remplacé, permettant le raccordement d'un éventuel réseau de chaleur. Cette position lui confère un intérêt stratégique à moyen terme que la collectivité souhaite saisir.

Une étude a été portée par l'EPF Grand Est avec le soutien de la Communauté d'Agglomération pour définir le mode de traitement préférentiel. Le premier arbitrage issu de cette étude est la volonté de déconstruire le site, un réemploi du bâtiment de 55 000m² existant étant trop contraignant.

Le budget de déconstruction - désamiantage et dépollution est établi autour de 10M €. La Communauté d'Agglomération doit compléter ces premiers résultats par une étude de faisabilité qui permettra d'estimer les coûts d'aménagement.

Ces différents éléments permettront de définir les modalités de réussite du projet de requalification et un business plan réaliste. Dotée de ces éléments, la Communauté d'Agglomération pourra travailler en lien avec l'EPF à l'acquisition du site et au lancement de l'opération.

En parallèle de ces opérations de traitement foncier, des contacts sont établis avec des acteurs économiques pour identifier leurs besoins en cas d'implantation et pour mettre en œuvre les conditions de réussite de leurs projets. Les entreprises favorisant les domaines disruptifs en matière de développement économique seront favorisées :

- Numérique ;
- Énergies renouvelables ;
- Production d'hydrogène à partir de la chaleur fatale de l'UVE de Tronville pour alimenter les entreprises présentes à proximité et les services de transport.

Indicateurs d actions

- Avancement des phases déconstruction – désamiantage – dépollution
- Nombre d'entreprises installées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'entreprises utiles à la transition écologique installées
- Mise en place du réseau de chaleur (O/N)
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)
- Mise en place de la station de production d'hydrogène (O/N)
- Production d'hydrogène (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2021	01-01-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

Déconstruction - dépollution : 10 000 000 €.

Aménagement du site: A définir

Acquisition: A définir

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

Sol	Nuisances et pollutions
Eau	Énergie Climat
Biodiversité	Santé
Risques	Paysage

2.c.3. Créer une dynamique d'écologie industrielle à Parc Innov

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Industriels
- Entreprises tertiaires

Objectif(s)

L'objectif de ce parc est de créer un écosystème interdépartemental, structurant et renforçant l'attractivité du territoire, répondant à des besoins industriels identifiés et facilitant les mutualisations et les synergies entre acteurs afin de permettre des économies d'échelle et la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.

L'objectif est de permettre aux entreprises de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours et decréer des emplois au travers d'une implantation sur une zone qui optimisera leurs capacités.

Description

L'objectif de ce parc est de créer un écosystème interdépartemental, structurant et renforçant l'attractivité du territoire, répondant à des besoins industriels identifiés, facilitant les mutualisations et les synergies entre acteurs afin de permettredes économies d'échelle et la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.

Le parc sera dédié à l'accueil d'activités technologiques et industrielles mettant en œuvre des innovations dans les domaines de la sobriété et de la transition énergétiques, du traitement et recyclage des déchets et de la réduction del'empreinte environnementale, et s'inscrivant dans les perspectives de l'usine du futur.

Le déménagement de CarboFrance, dont l'usine actuellement installée à quelques kilomètres du parc est obsolète et énergivore, prévu pour 2024/ 2025, attire plusieurs entreprises intéressées pour valoriser l'énergie et/ou les co-produits issus de la fabrication du charbon de bois.

Les thématiques du parc sont :

La biomasse et les bioressources ;

La métallurgie du futur ;

L'accueil d'activités industrielles innovantes s'inscrivant dans le développement économique des territoires ;

Contenu et étapes

Juillet 2022 (réalisée) : Création du Syndicat Mixte Parc Innov, rassemblant l'ensemble des partenaires du projet (CCPortes de Meuse, CC Bassin de Joinville, Commune de Saudron, CD 55, CD 52 et Région Grand Est)

2024/2025 : Installation de CarboFrance et ouverture à l'installation d'autres entreprises

Indicateurs d'actions

- Nombre d'entreprises installées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'entreprises appliquant l'écologie industrielle
- Valorisation de l'énergie (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2019	31-12-2030	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse

Partenaires : Pays Barrois, Région Grand Est, État, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Département de la Meuse

Équipe projet :

Membres du Syndicat Mixte Parc Innov

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 15 000 000

Budget détaillé :

Budget (scenario de base)

Attention : les coûts d'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité ne sont pas estimés et pas intégrés dans ce bilan

Dépenses	Bilan en € HT	Recettes	Bilan € HT
Etudes pré-opérationnelles	330 475 €	Cessions	5 277 194 €
Foncier	500 000 €	Subventions	
Travaux	5 557 681 €	Participations	6 396 925 €
Etudes - Ingénierie	438 767 €		
Frais divers et financiers	978 055 €		
Provisoires et frais de gestion	848 759 €		
TOTAL	11 674 119 €	TOTAL	11 674 119 €

Ces éléments budgétaires sont issus de l'étude pré-opérationnelle menée par les 2 collectivité en 2020.

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

2.c.4. Réhabiliter la friche de Jeand'Heurs et envisager d'en faire un lieu d'émulation en faveur de la transition écologique

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Au profit de la population du territoire

- En partenariat avec de multiples acteurs : Etat (DRAC, DDT, DREAL, ARS) Etablissements publics (OFB, ADEME, AESN), Collectivités et groupement (Région, Département, commune, Pays Barrois), EPFGE, Chambres consulaires (Artisanat, Agriculture, Industrie), CAUE, Associations (Fédération de pêche, MNE, CENL, Connaissance de la Meuse), Office du tourisme

Objectif(s)

- Limiter l'artificialisation des sols en maîtrisant l'étalement urbain et en limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Revitaliser le bourg de L'Isle-en-Rigault et faire rayonner le site à l'échelle du territoire intercommunale
- Convertir un ancien site de production industrielle en un lieu tourné vers la transition écologique, l'humain et une autre approche économique

Description

Le projet consiste à requalifier la friche industrielle des anciennes papeteries Jeand'Heurs à L'Isle-en-Rigault. Pour cefaire, la Codecom a signé une convention pré-opérationelle pour la réalisation des études (sols, batiments, environnement) afin d'identifier les contraintes et les potentialités d'aménagement du site.

En parallèle, la Codecom mène une concertation avec la population locale au travers d'ateliers participatifs afin de définir les axes du programme d'aménagement. Le site pourrait accueillir diverses activités, centrées autour de la protection de l'environnement, l'économie sociale et solidaire et les services à la personne : hydroélectricité, maraichage, mise en valeur de la faune/flore, parcs/jardins, espaces partagés de travail (coworking, ateliers d'artisanat et de transmission), espace culturel (expos, théâtre, concert,...), lieu de tourisme local (pêche, guinguette, restauration, chambres d'hôtes, ...), espace dédié à la santé et au social (personnes âgées, lieu intergénérationnel, pharmacie, handicap, ...). Ces activités ne sont encore que des pistes de travail qui seront à nouveau débattues lors de concertations et dans les instances de décision.

Contenu et étapes

- 2022-2023 :
  - Convention pré-opérationnelle EPFGE (étude historique, documentaire et mémorielle + Campagnes de mesures de qualité des sols + Analyse Plomb, amiante + Évaluation quantitative des risques sanitaires, pré-plan de gestion + Étude structure des bâtiments, étude biodiversité
  - Concertation locale pour l'élaboration d'un programme d'aménagement
- 2024 : Recrutement du maître d'oeuvre et réalisation de la Phase Etudes (Début) et Phase Acquisition du site (Début)
- 2025 : Réalisation de la phase Etudes (Fin) et Phase Acquisition du site (Fin) + Recrutement des entreprises de travaux

- 2026 : Démarrage de la Phase Travaux

Indicateurs d'actions

- Nombre d'ateliers de concertation
- Avancement de l'action selon le calendrier envisagé

Indicateurs de reussite

- Nombre d'actions mises en œuvre répondant aux enjeux de la transition écologique

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse	À déterminer

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

X	Sol	X	Nuisances et pollutions
	Eau	X	Énergie Climat
	Biodiversité		Santé
	Risques		Paysage

2.c.5. Accompagner le développement de l'association "HOLOSITECH"

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Grand public
- Collectivités exploitantes de STEU
- Agriculteurs

Objectif(s)

- Cultiver des orties en association ou non avec d'autres végétaux soit sur la station de traitement elle-même, soit sur la zone de dispersion végétalisée de la station afin d'absorber les micropolluants organique ainsi que l'azote et le phosphore.
- Assainir les eaux usées pour des questions de salubrité publique, de protection des milieux naturels et de qualité de l'eau ;
- Rassembler les collectivités, entreprises, acteurs de la recherche et de l'enseignement et associations pour proposer unesolution innovante valorisant les ressources locales en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz àeffet de serre ;
- Développer l'économie circulaire par la valorisation des produits de l'épuration (azote et phosphore pour un usage agricole) l'utilisation raisonnée des ressources en eau et l'optimisation des procédés.
- Créer des emplois locaux non-délocalisables

Description

L'action est portée par l'association Holositech.

Implantée sur le site intercommunal d'Ecurey (commune de Montiers-sur-Saulx, siège de la Communauté de communes des Portes de Meuse), en lien étroit avec le développement des actions engagées dans le cadre de la labélisation au titres des Pôles d'Excellence Rurale, cette structure de préfiguration permettra de compléter efficacement les nombreusesactions déjà engagées sur ce site, notamment en lien avec la recherche appliquée dans le domaine de l'agriculture, laproduction alimentaire en agriculture biologique, l'insertion des publics fragiles et l'expérimentation des usages de l'ortie(plantation, culture, site de promotion grand public).

HOLOSITECH est donc un véritable projet innovant de développement de territoire de type coopératif, de transition écologique et économique, permettant de réunir une grande diversité d'acteurs.

Afin de protéger ce projet d'intérêt général, une démarche de protection intellectuelle a été engagée. Un dépôt de Brevet àl'INPI a ainsi été effectué en avril 2020. Il est actuellement en phase de dépôt à l'échelle internationale et pourra êtreexploité par HOLOSITECH dans le cadre d'une licence d'exclusivité à l'échelle de la France ou du Monde.

La place donnée à l'ingénierie et aux savoir-faire locaux est primordiale au sein de ce projet, de même la complémentaritéet la solidarité entre les acteurs permettra de répondre aux besoins formulés par des territoires, des exploitants de stations de traitement des eaux usées souhaitant s'engager dans la démarche.

A ce jour, les plantes issues des processus de traitement des eaux usées sont peu valorisées notamment en raison desmicropolluants organiques qu'elles contiennent.

Les eaux traitées sortant des stations de traitement et les eaux pluviales issues des surfaces urbanisées et des routes sont,dans la majeure partie des cas, rejetées dans des masses d'eaux superficielles comme les cours d'eau et les mers. Ellescontribuent ainsi à la dégradation des milieux naturels en partie due à la pollution qu'elles contiennent. Les micropolluants organiques représentent une part significative de cette pollution. C'est pour cette raison que les eauxusées traitées sont utilisées en agriculture, alors que l'azote et le phosphore qu'elles contiennent sont des élémentsfertilisants.

S'il existe déjà des techniques de traitement d'un large spectre de micropolluants organiques contenus dans les eaux usées, il n'en demeure pas moins que ces techniques sont complexes et coûteuses.

Dans le cas où les macropolluants et micropolluants organiques sont transférés des eaux usées vers des plantes cultivées à partir de ces eaux usées, alors ces plantes doivent à leur tour être traitées. Il existe différents traitements de ces plantes cultivées à partir des eaux usées, mais aucun ne peut éliminer un large spectre de micropolluants organiques, de plus sans exportation de déchets mais au contraire en valorisant un produit final conservant les nutriments accumulés par les tissus végétaux.

Pour cela, il est désormais nécessaire de donner une dimension opérationnelle à cette dynamique d'innovation territoriale.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un Appel à Projet proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, HOLOSITECH a souhaité pouvoir mener à bien un projet de recherche et développement basé sur diverses expérimentations approfondies, et mettre en œuvre une phase pilote permettant :

- **d'équiper, d'aménager** un panel encore plus conséquent de stations de traitement des eaux usées,
- de mettre en place un protocole et un **suivi scientifique rigoureux** de ce panel de stations, **intégrant de nouvelles pistes de traitement,**
- de procéder à la mise en place d'un pilote de **transformation et de valorisation des végétaux** cultivés sur les stations ainsi aménagées,
- de **promouvoir la démarche** et ses résultats auprès des acteurs du monde de l'eau et de l'assainissement.

Contenu et étapes

1) Équipement et suivi d'une Station d'Épuration des Eaux Usées (STEU) pilote plantée d'ortie et de roseaux à Montiers-sur-Saulx ;

2) Traitement des micropolluants organiques contenus dans les boues et eaux de sorties de la STEU ;

3) Traitement des micropolluants organiques contenus dans les zones de dispersion végétalisées ;

4) Mise en place d'un pilote pré-opérationnel de production d'extraits fermentés de végétaux issus de STEU ;

5) Élaboration d'un guide méthodologique d'implantation et d'entretien des orties implantées sur les STEU ;

6) Développement de la dynamique d'implantation d'orties sur un panel de STEU représentatives ;

7) Étude des impacts de l'utilisation des extraits fermentés de végétaux issus de STEU sur les grandes cultures, les cultures maraîchères et les espaces verts publics.

Indicateurs d'actions

- Nombre de stations d'épuration équipées

Indicateurs de réussite

- Résultats du suivi scientifique

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2021	31-12-2023	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : HOLOSITECH

Partenaires : Agences de l'eau, Pays Barrois, Région Grand Est, Chambre d'Agriculture, Département de la Meuse, DDT de la Meuse, Écurey Pôles d'Avenir, GIIE MAGIE, Commune de Stainville, Communede Montiers-sur-Saulx, SMESM, École d'horticulture de Roville-aux-Chênes

Équipe projet :

CNRS IBMP de Strasbourg

ENSAIA

Structures membres d'Holositech :
La Communauté de communes des Portes de Meuse.
L'Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés de la Meuse (ADAPEIM)
L'association LES JARDINS D'ECUREY
Les Chantiers du Barrois SAS

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 545 000

Budget détaillé :

Agence de l'Eau Seine Normande :

350 221 €Région Grand Est : 85 784

€

Lorraine Active : 30 000 €

Autofinancement (Holositech) : 79 000 €

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**1**

	Sol	X	Nuisances et pollutions
	Eau	X	Énergie Climat
XX	Biodiversité		Santé
	Risques		Paysage

3. Axe 3 : Agir ensemble

Le PCAET a pour objet de structurer l'action des collectivités et des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent donc s'organiser pour suivre et mettre en œuvre le futur plan d'actions associé.

La transition écologique concerne tous les acteurs du territoire : certaines actions, portées par le public comme par le privé, seront identifiées dans le programme d'actions du PCAET. Celles-ci, si elles se doivent de permettre l'atteinte des objectifs, ne pourront couvrir tous les sujets. Surtout, des projets de transition écologiques portés par les acteurs du territoire émergent régulièrement ; le Pays Barrois dans son ensemble se doit de pouvoir aider à leur concrétisation.

19 actions répondent à cet axe stratégique :

- a. Accompagner des actions collectives choisies, structurées et évaluées – 3 actions dont :
  - 1 action relative aux Mobilités
  - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables

- b. Sensibiliser aux actions individuelles – 3 actions dont :
  - 1 action relative aux Mobilités
  - 1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat
  - 1 action transversale

- c. Montrer l'exemple : pouvoir d'agir des collectivités – 8 actions dont :
  - 5 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat
  - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables
  - 1 action relative aux Déchets

- d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire – 5 actions dont :
  - 1 action relative à l'Aménagement durable
  - 1 action relative aux Mobilités
  - 3 actions transversales

Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées

Le Pays Barrois bénéficie d'un tissu citoyen, associatif et économique important, souvent à l'initiative de projets environnementaux innovants. Les acteurs publics soutiennent ces initiatives à la hauteur de leurs moyens.

Cet axe stratégique n'a pas vocation dans un premier temps à définir les actions citoyennes et collectives qui pourraient être accompagnées, même si certaines sont déjà envisagées ci-dessous, mais de permettre leur émergence. Pour cela il est important de conserver et favoriser le tissu associatif, puis de mieux repérer et mieux accompagner les initiatives vertueuses.

Les 3 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Développement des énergies renouvelables	Atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2032
3a1. Impulser la création de coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur…) **3a3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois**	
Baisse du besoin de déplacements : baisse des véhicules particuliers	-2% véhicules.km en 2030 - 10% véhicules.km en 2050
3a2. Favoriser le déploiement de Plan de Mobilité Entreprises	

3.a.1. Impulser la création de coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur...)

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants,
- Collectivités,
- Entreprises...

Objectif(s)

- Développer et se réapproprier les énergies renouvelables locales

Description

Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable permettent de sensibiliser aux enjeux énergétiques, environnementaux et climatiques. De par leur nature, ils mettent en place une démocratie locale et entraînent uneimplication forte des acteurs du territoire. De plus, une étude montre que ces projets, en plus des aspects sociaux, de dynamique locale et d'appropriation des enjeux, rapportent plus d'argent au territoire. En effet, les projets citoyensgénèrent de l'emploi et des bénéfices directs pour les acteurs locaux ayant pris des parts sociales dans le projet. Ainsi uneuro investi dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable rapporte en moyenne 2,5€ au territoire.

Le Pays Barrois connaît pour le moment une installation citoyenne de photovoltaïque sur toiture dans la commune de Vald'Ornain. D'autres réflexions sont menées, notamment sur la commune de L'Isle-en-Rigault. Afin d'essaimer ces projets sur le territoire, il est envisagé un partenariat avec le réseau GECLER afin de :

- Organiser des évènements de communication ou sensibilisation aux énergies citoyennes ;
- En cas d'émergence d'un collectif, former les porteurs de projet sur les plans techniques, financiers, de gestion deprojets...

Contenu et étapes

- Formaliser le partenariat avec GECLER ;
- Organiser deux à trois évènements de sensibilisation ;
- Le cas échéant, accompagner l'émergence de projets, faciliter le lien entre collectifs et collectivités.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions de sensibilisation
- Nombre de projets accompagnés

Indicateurs de réussite

- Production d'énergie renouvelable des projets accompagnés
- Production d'énergie renouvelable sur le Pays Barrois
- Part de la production d'énergie renouvelable sur la consommation énergétique totale

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2023	01-03-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 11 140 Budget détaillé : Animation et formations : 1500 € Communication : 1000 € Temps passé agent : 12 jours/an sur 3 ans, doit 2880€/an, 8640€

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	3

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.a.2. Favoriser le déploiement des Plans de Mobilité Entreprises et Administrations

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Entreprises volontaires du territoire du Pays Barrois

Objectif(s)

Optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés des entreprises, pour diminuer les émissions polluanteset réduire le trafic routier

Description

Un plan de mobilité s'articule ainsi :

1. Mettre en place les prémices du plan mobilité (stratégie de concertation et communication)
2. Réaliser un diagnostic
3. Établir plusieurs scénarios puis un plan d'actions
4. Mettre en oeuvre le plan de mobilité
5. Suivre et évaluer vos actions

Contenu et étapes

Afin de favoriser la mise en place de plans de mobilité à l'échelle du Pays Barrois, il faudra préalablement prévoir desdiscussions avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les administrations et les Autorités Organisatrices de Mobilité pour favoriser la réussite des projets.

Un lien devra être fait avec la solution de covoiturage retenue dans le cadre du RLMD (fiche action 1.a.6)

Indicateurs d'actions

- Nombre de Plans de Mobilité Entreprises engagés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports des particuliers
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur des transports des particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	01-01-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Région GrandEst, Chambre des Commerces et de l'Industrie Équipe projet : PETR Du Pays Barrois Techniciens mobilité EPCI et Région Grand EstPersonne référente Meuse CCI	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : Temps passé agent : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000€/an, 18 000 € Coût moyen d'un PME / PMA : 5000 €, pris en charge par l'entreprise.Possibles aides de l'ADEME et de la Région.

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**3**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois

Perimètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Les Chantiers du Barrois
- Les sites voisins : Centre de tri de La Poste, URSSAF...

Objectif(s)

- Production d'énergie renouvelable à partir de biomasse
- Maîtrise de l'énergie

Description

La SAS "Les Chantiers du Barrois" est une entreprise d'insertion créée en 1989, installée sur l'ancien site industriel de France Télécom à Bar-le-Duc depuis 2004. Elle emploie 45 salariés et agit dans 3 domaines : Les Rivières et milieux naturels, l'Assainissement et les Paysages.

En 2020, l'entreprise s'est engagée dans un plan d'actions dédié à la transition écologique en agissant sur trois domaines : l'énergie, la gestion intégrée de l'eau et la biodiversité. Ainsi sur le site de Bar-le-Duc, une centrale photovoltaïque sur toiture et un système de récupération et filtration des eaux ont déjà été installés, et une partie des espaces bétonnés a été végétalisée.

De nouveaux besoins en chaleur apparaissent à l'occasion de l'ouverture d'un garage solidaire. Pour y répondre, la SAS Les Chantiers du Barrois envisage la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois. Les activités de l'entreprise (élagages) permettraient de contrôler son approvisionnement en valorisant les co-produits du bois. Une étude de faisabilité à réaliser en 2023 permettrait d'étudier l'opportunité de raccorder les sites voisins (centre de tri de La Poste, URSSAF, voire centre technique du Département et habitations) et de procéder à de la cogénération électrique.

Contenu et étapes

- Identifier les besoins collectifs et réunir les parties prenantes selon une approche territoriale ;
- Mener l'étude de faisabilité ;
- Le cas échéant, dimensionner le projet et réaliser le réseau de chaleur.

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre du réseau de chaleur (O/N)

Indicateurs de reussite

- Valorisation énergétique de la chaudière bois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Les Chantiers du Barrois

Partenaires : Département de la Meuse, Région Grand Est, PaysBarrois, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

BUDGET ET MOYENS

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

	Nuisances en phase travaux	
Sol		Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles

Les actions individuelles sont au cœur de la transition écologique et inversement la transition écologique a des incidences importantes sur la vie quotidienne des personnes.

Dans leur logement, la température de chauffe et l'achat et l'usage d'appareils électriques peuvent varier la consommation énergétique. De même, le choix d'un mode alternatif de déplacements nécessite un changement d'habitude qui n'est pas facilement appropriable. D'autres « gestes » de la vie quotidienne (achats quotidiens, investissements, loisirs...) doivent être mis en valeur dans l'espace public, les médias, les informations publiques...

Le choix de modes de vie plus sobres est aussi plébiscité par des habitants du Pays Barrois et au-delà ; les caractéristiques rurales et naturelles du territoire permettraient d'attirer de nouvelles populations, souvent actives et à l'initiative d'actions écologiques et sociales.

Enfin, la crise écologique, le changement climatique, leurs impacts locaux et les réponses mises en œuvre dans le cadre de ce PCAET et au-delà doivent également faire l'objet de communications.

Les 3 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 3 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Baisse de la température de chauffage des logements : part de ménages sensibilisés à la baisse de température dans les logements (-1°C)	80% des ménages baissent leur température d'un degré
3b1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population 3b2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments	
Réduction de l'électricité spécifique	Sensibilisation de 50% des ménages
3b1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population 3b2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments	
Mobilités alternatives	-2% véhicules.km en 2030 - 10% véhicules.km en 2050
3b3. Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs	

3.b.1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population et des établissements scolaires

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Population du Pays Barrois

Objectif(s)

- Aller vers un consensus citoyen de la nécessité d'actions contre le changement climatique
- Permettre aux citoyens d'agir individuellement et collectivement

Description

L'idée de cette action est de renforcer la politique d'animation des EPCI et du PETR en faveur de la transition écologique, en bâtissant autour d'actions déjà existantes, sur les domaines de réduction des déchets par exemple, et en approfondissant sur d'autres domaines (animations autour de l'habitat, sur les mobilités, sur les économies d'eau).

Les agents des EPCI et du PETR se concerteront pour mutualiser certains matériels ou actions de sensibilisation.

En lien avec les actions 3.b.4 "Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs" et 1.b.3. "Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics", le PETR et les EPCI pourront également accompagner les établissements scolaires qui le souhaitent dans des interventions en classe voire dans des projets pédagogiques complets sur les sujets de la transition écologique, par exemple pour mettre en place des potagers pédagogiques dans les cours désimperméabilisées. Pour cela, ils pourront proposer des actions de sensibilisation ou se mettre en lien avec des acteurs locaux agréées.

Les actions pourront être portées en direct ou en mobilisant le tissu local, notamment associatif.

Contenu et étapes

- Réunir initialement puis régulièrement les agents des EPCI et PETR menant des actions de sensibilisation : ambassadeursdu tri, chargés de mission...
- Recenser les actions effectuées, le matériel et les argumentaires disponibles ;
- Le cas échéant, mutualiser certaines actions de sensibilisation et créer de nouvelles actions communes.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de réussite

- /

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2023	01-07-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY

Équipe projet :

Chargés de missions PETR et EPCI

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 18 000

Budget détaillé :

Temps passé agent : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000€/an, 18 000€ entotalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
XX	Eau	XX	Énergie Climat
X	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

3.b.2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Particuliers
- Usagers des bâtiments publics

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments par la sobriété et le meilleur usage des bâtiments

Description

Dans la poursuite des actions de conseils et sensibilisation à l'amélioration énergétique (actions 1.c1. et 1.c.1a.) et derénovation du bâtimentaire public (actions 3.c.1. et suivantes), le PETR du Pays Barrois souhaite mettre en place desactions de sensibilisation à la sobriété et au bon usage des bâtiments.

Cela pourra prendre la forme de :

- Actions de sensibilisation lors d'évènements publics ;
- Distribution de documents d'informations, affiches, supports de communication ;
- Formations auprès des usagers récurrents d'un bâtiment, par exemple en début d'année ou de période de chauffe, au moment de l'installation d'un nouveau matériel...

Le Pays Barrois réunira les acteurs concernés pour mettre en place cette séquence : conseillère France Rénov', animateursOPAH, association SoliHa, bailleurs publics ou privés, services techniques des EPCI et communes...

Contenu et étapes

- Mise en place du réseau d'acteurs
- Définition précise des actions et supports de communication
- Élaboration des documents et organisation des évènements

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de reussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-04-2023	27-06-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, SoliHa

Équipe projet :

Chargée de Mission PCAET

Conseillère France Rénov'

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 18 000

Budget détaillé :

Temps passé agent : 25 jours par an sur 3 ans, soit 18000€ en totalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.b.3. Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

-Public scolaire

-Grand Public

Objectif(s)

Favoriser l'utilisation de solutions de mobilités durables dès le plus jeune âge

Description

Dans le cadre de la Stratégie cyclable et du RLMD, cette action consiste à mettre en place une campagne de sensibilisation en direction des plus jeunes :

- Développement d'une école cyclo dans le sud meusien en partenariat avec la Fédération Départementale deCyclotourisme,
- Promotion de l'événementiel « La Meuse à vélo » qui encourage les écoles du territoire à participer à des sorties à vélo,
- « Savoir rouler à vélo » en partenariat avec l'Education Nationale,
- Evènements ponctuels : opérations de sensibilisation en partenariat avec la sécurité routière, ateliers pédagogique, challenge mobilité, parking day, défi photos...

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports des particuliers
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur des transports des particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2022	01-05-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Élu(s) référent(s) : Benoît Hacquin / Pierre Burgain	Budget global (en €) : 40 000
Structure pilote : Pays Barrois	Budget détaillé :
Responsable(s) : EliseBranget	- Environ 20 000 € Pays Barrois
Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Officedu Tourisme Sud Meuse, COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Département de la Meuse, Région Grand Est, Education Nationale	- Environ 20 000 € OT Meuse

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	**2**	**2**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple

Les collectivités sont à la manœuvre du PCAET et à l'initiative de nombreuses actions qui pourront être mises en place dans les différents secteurs économiques. Elles ont un rôle prépondérant à jouer sur certains services publics, comme l'installation de bornes de recharge électrique, l'ouverture de Maisons France Services et de tiers-lieux, les solutions de mobilités alternatives performantes, la mise en place de réseaux de chaleur, la gestion et le traitement des déchets…

Enfin les collectivités locales sont elles-mêmes consommatrices d'énergie pour leurs bâtiments, leurs flottes de véhicules, l'éclairage public… Les intercommunalités devront *a minima* se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation de leurs bâtiments intercommunaux.

Les 8 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 4 leviers identifiés dans la stratégie :

<table>
<tr><th>Levier identifié</th><th>Objectifs fixés</th></tr>
<tr><td>Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires</td><td>Réhabilitation de 11% des bâtiments tertiaires en 2030, 25% en 2050</td></tr>
<tr><td colspan="2">3c1. S'organiser pour la rénovation du bâtimentaire public en faveur d'une meilleure performance énergétique
3c1a. Engager un programme de travaux des bâtiments intercommunaux et des logements dans la suite des audits énergétiques (CC des Portes de Meuse)
3c1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement (CA Meuse Grand Sud)
3c1c. Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux</td></tr>
<tr><td>Renouvellement de l'éclairage public : économie d'éclairage public</td><td>-20% à horizon 2030
-50% à horizon 2050</td></tr>
<tr><td colspan="2">La dynamique mise en place par les syndicats d'électrification, notamment le syndicat départementale Fuclem, permet l'atteinte de cet objectif</td></tr>
<tr><td>Qualité de l'air</td><td>Améliorer la qualité de l'air intérieur (non chiffré)</td></tr>
<tr><td colspan="2">3c2. Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Développement des énergies renouvelables</td><td><u>Bois-énergie</u> : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie</td></tr>
<tr><td><u>Hydraulique :</u> Les projets hydroélectriques « au fil de l'eau » qui pourraient émerger seront suivis et si possible accompagnés.</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Bois-énergie</u>
3c3. Poursuivre le déploiement de chaufferies bois dans les bâtiments intercommunaux et envisager systématiquement la possibilité de créer des réseaux de chaleur (CC des Portes de Meuse)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Hydraulique :</u>
3c5. Installer plusieurs micro-centrales hydroélectriques en marge des projets d'aménagement de la Communauté de Communes</td></tr>
</table>

3.c.1. S'organiser pour la rénovation du bâtimentaire public : mettre en œuvre le programme Intracting

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Bâtiments des intercommunalités (en priorité) et des communes

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics
- Améliorer le confort thermique des usagers des bâtiments publics

Description

Le dispositif Intracting est un mécanisme financier permettant le financement d'un programme d'actions de performanceénergétique, mis en œuvre, dirigé et vérifié par une collectivité, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), et devant générer des économies d'énergie. Celles-ci sont affectées en premier lieu au remboursement d'une Avance Remboursable Intracting consentie par la CDC. Les économies d'énergie pourront ensuite permettre de financer la réalisation de nouveaux travaux d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier.

Sur la base d'un premier état des lieux, piloté par le PETR et effectué au sein des intercommunalités, le plan d'action énergétique proposera des actions à tous les niveaux : maintenance, exploitation, travaux neufs, informatique, gestion decontrat, gestion de l'occupation... Celles-ci seront ensuite hiérarchisées pour maximiser les économies d'énergies dès les premières années, afin de dégager les marges de manoeuvre financières suffisantes pour les travaux plus onéreux.

Contenu et étapes

- État des lieux énergétique des bâtiments communautaires et choix des bâtiments inclus dans le dispositif
- ;Élaboration d'un plan d'actions énergétique et priorisation des actions ;
- Signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts et des ConsignationsMise
- en oeuvre des actions par étape.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visé par le programme, par EPCI
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de reussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2022	31-12-2035	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	**Budget global (en €) :** 8 640
Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Caisse des Dépôts et des Consignations	**Budget détaillé :** Temps agent passé : 12 jours/an sur 3 ans, soit 8640€ L'étude est prise en charge par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le montant des travaux ne sera connu qu'à l'issue de cette étude.

Notation environnementale

8 / 9	X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
		Eau	XX	Énergie Climat
		Biodiversité	X	Santé
		Risques		Paysage

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

3.c.1a. Engager un programme de travaux des bâtiments intercommunaux et des logements dans la suite des audits énergétiques

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Locataires
- Salariés de la CC Portes de Meuse
- Usagers des bâtiments publics.

Objectif(s)

- Développer l'attractivité du parc immobilier locatif intercommunal.
- Réhabiliter le patrimoine bâti.
- Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et les coûts de fonctionnement du patrimoine bâti.
- Développer l'autonomie énergétique intercommunale.
- Améliorer les conditions de travail des usagers.

Description

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique et des conditions d'exploitation de son patrimoine bâti, ainsi quedans un objectif commun de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de valorisation des ressources renouvelables, la CC Portes de Meuse porte divers audits energétiques. Suite aux conclusions de ces audits, elle souhaite pouvoir engager un programme de travaux de réhabilitation à moyen terme.

Contenu et étapes

- Hiérarchisation des préconisations des audits.
- Définition du programme prévisionnel de réhabilitation
- Engagement des travaux.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de reussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	01-09-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

Budget à déterminer selon les choix de travaux effectués

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	3	3

X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
	Eau	XX	Énergie Climat
	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

3c1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Renforcer la place de la rénovation énergétique des bâtiments comme élément transversal des projets d'investissement de la collectivité.

- Rendre le parc bâtimentaire de la collectivité sobre énergétiquement.

- Mettre en place des opérations exemplaires sur le territoire.

Description

La Communauté d'Agglomération a adopté en juillet 2022 un projet de territoire qui prévoit les besoins en rénovation de nombreux établissements communautaires dans les différents champs de compétence de la collectivité. Le parc bâtimentaire est relativement ancien et peu performant énergétiquement.

Dans l'optique de l'évolution du cadre national (stratégie nationale bas carbone ; décret tertiaire ; décret BACS...), la collectivité souhaite faire des enjeux de sobriété énergétique un pilier de sa politique de rénovation.

Cette volonté doit se traduire par une prise en compte des enjeux de performance dans tous les projets majeurs de rénovation de la collectivité en réduisant les consommations énergétiques, en mettant en place des systèmes d'automatisation et en priorisant les interventions sur les bâtiments les plus énergivores de son parc.

Indicateurs d actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2022	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.c.1c. Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux du Pays de Revigny

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Renforcer la place de la rénovation énergétique des bâtiments comme élément transversal des projets d'investissement de la collectivité.

- Rendre le parc bâtimentaire de la collectivité sobre énergétiquement.

- Mettre en place des opérations exemplaires sur le territoire.

Description

Le parc bâtimentaire de la COPARY contient des éléments anciens et peu performants énergétiquement. Dans le contexte de transition énergétique et de hausse des coûts de l'énergie, la collectivité souhaite faire des enjeux de sobriété énergétique un pilier de sa politique de rénovation.

Cette volonté doit se traduire par une prise en compte des enjeux de performance dans tous les projets majeurs de rénovation de la collectivité en réduisant les consommations énergétiques et en priorisant les interventions sur les bâtiments les plus énergivores de son parc.

Les bâtiments cibles sont les suivants :
- Réhabilitation thermique et de confort des usagers du gymnase de la COPARY
- Réhabilitation et extension de la Résidence d'Artistes « Le Cabagnol », à Nettancourt
- Maison Médicale de l'Ornain (travaux d'extension programmés)
- Espace Culturel de la COPARY

Contenu et étapes

- Diagnostic énergétique pour chaque bâtiment
- Identification des travaux à mener
- Élaboration d'un programme de travaux pluriannuel

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
05/2023	n.c.	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	*À définir suite au diagnostic*

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.c.2. Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☐ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Usagers des bâtiments publics des communes et intercommunalités
- Gestionnaires des bâtiments publics des communes et intercommunalités

Objectif(s)

- Améliorer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics accueillant du public.

Description

Dans la poursuite des actions de mesures et sensibilisation mises en place en 2018 dans les écoles, le PETR du Pays Barrois souhaite mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans les bâtiments communaux etintercommunaux.

Cela pourra prendre la forme de :

- Mesures de qualité de l'air dans les bâtiments publics ;
- Prescriptions de travaux sur les ouvrants et appareils de chauffage et de ventilation ;
- Actions de sensibilisation auprès des usagers ;
- Distribution de documents d'informations ;
- Formations auprès des usagers récurrents d'un bâtiment, par exemple en début d'année.

Le Pays Barrois coordonnera ces interventions avec les agents des intercommunalités et les gestionnaires des bâtiments.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme

Indicateurs de reussite

- Nombre d'actions en faveur de la qualité de l'air mises en œuvre

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2024	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 18 000
Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY	Budget détaillé : Temps passé agents : 25 jours/an sur 3 ans, soit 18000 €

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	1

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	X	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.c.3. Poursuivre le déploiement de chaufferies bois dans les bâtiments intercommunaux et envisager systématiquement la possibilité de créer des réseaux de chaleur

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Patrimoine bâti de la Communauté de Communes des Portes de Meuse
- Autres bâtiments pouvant être intégrés au projet

Objectif(s)

- Faire des économies de fonctionnement (coût de l'énergie, moins d'interventions car mode de chauffage unique pourplusieurs bâtiments, diminution des entretiens...)
- Utiliser une énergie renouvelable,
- Faire travailler la filière locale,
- Montrer l'exemple

Description

Mise en place de chaufferies bois plaquette et réseau de chauffage pour chauffer et produire l'eau chaude de bâtiments intercommunaux, et autres bâtiments pouvant s'intégrer au projet.

La chaufferie bois du gymnase intercommunal à Haironville, qui chauffe également l'école, est opérationnelle.
La chaufferie bois de la Gendarmerie à Gondrecourt-le-Château, est posée et sera opérationnelle en Février 2023, lorsque le projet sera réceptionné.

Enfin il est envisagé de remplacer la chaufferie en gaz propane de l'ancien collège de Montiers-sur-Saulx par une chaufferie bois plaquettes. La décision sera prise dans le cadre du réaménagement global du bâtiment.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :
La communauté de communes ou l'éventuel autre gestionnaire d'une chaufferie-bois sera vigilante à s'approvisionner en bois issu de la filière locale, dans des forêts disposant d'un label de gestion durable.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme

Indicateurs de réussite

- Valorisation énergétique des bâtiments concernés
- Production d'énergie renouvelable de type biomasse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2026	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : Francis LEROUX

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse

Partenaires : Région Grand Est, GIP Objectif Meuse, ADEME

Équipe projet :

Communauté de Communes des Portes de Meuse + Equipe de maîtrised'oeuvre

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 150 000

Budget détaillé :

Coût d'une chaufferie bois : Entre 130 000 € et 155

000 €Subventions :
- Climaxion : 50 % (Région Grande Est 25 % + ADEME 25 %)
- GIP Objectif Meuse : 30 %

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	2	2

Sol	X	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité		Santé
Risques		Paysage

3.c.4. Poursuivre l'opération "Composteurs" pour diminuer le volume de déchets fermentescibles

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Réduire les volumes de déchets soumis à un traitement industriel
- Réduire les volumes de déchets en transit vers un site d'accueil puis de traitement
- Augmenter le volume de déchets traités in situ et à coût neutre

Description

Les déchets verts et déchets de cuisine représentent environ un tiers d'une poubelle d'un ménage. Plutôt que d'être mélangés aux autres déchets ménagers et de ce fait participer à l'augmentation des coûts économiques et énergétiques liés à leur gestion, la COPARY encourage la réduction de ce volume grâce à la technique du compostage individuel, dans un territoire composé majoritairement de logements avec jardins, où le composteur peut être installé et l'humus valorisé.

C'est ainsi que la COPARY anime depuis 20 ans un dispositif intercommunal de vente de composteurs et / ou lombricomposteurs à tarif réduit aux habitants. Un guide de bon usage du matériel et du compost produit est également fourni.

Afin de dynamiser ce programme, il est envisagé d'animer des actions de sensibilisation et de formations au sein des vergers conservatoires et jardins partagés du territoire, en lien avec l'action « 1d4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers ».

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre du programme intercommunal
- Nombre de composteurs vendus

Indicateurs de réussite

- Volumes de déchets verts entrant en déchetterie

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
2002	n.c.	n.c.	En cours

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	Environ 4000€/an

Notation environnementale

4 / 9

Intensité	Durée	Étendue					
1	**2**	**1**					
			X	Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
				Biodiversité		Santé
			X	Risques		Paysage

3.c.5. Installer plusieurs micro-centrales hydroélectriques en marge des projets d'aménagement de la Communauté de Communes

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Exploitation de la force motrice de l'eau en tant que ressource renouvelable d'énergie sans impact supplémentaire sur lemilieu aquatique

- Valorisation de l'énergie produite dans le cadre du projet d'aménagement

Description

Exploitation de la force motrice de l'eau au droit de seuils existants installés dans les cours d'eau du territoire via l'installation de turbine hydroélectriques, dans l'ordre de priorité :

- Seuil de la Pointerie dans la Marne à Ancerville dans le cadre du projet d'aménagement de la base d'eaux vives ;

- Seuil de la Saulx à L'Isle-en-Rigault dans le cadre du projet de reconversion de la friche industrielle des anciennespapeteries Jeand'Heurs ;

- Seuil de la Saulx à Ecurey dans le cadre du développement du maraichage biologique par les Jardins d'Ecurey (valorisation pour le chauffage des serres en hiver - pour le moment non possible en AB) ou de l'installation du siège de laCodecom (auto-consommation).

Contenu et etapes

Base d'eaux vives et Jeand'Heurs :

- 2023 : phase de réflexion

- 2023 : phase d'étude/décision

- 2024 : programme d'opération + recrutement du maître d'oeuvre + phase Etudes (début)

- 2025 : phase études (fin) + instruction réglementaire

- 2026 : instruction réglementaire + recrutement des entreprises de travaux

- 2027 : phase travaux

Ecurey : Pas de programme pour le moment.

Indicateurs d'actions

- Nombre de projets menés à termes

Indicateurs de réussite

- Production d'énergie renouvelable de type biomasse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse	À définir
Partenaires : Région Grand Est, Département de la Meuse, ADEME, Agences de l'eau	

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue	
2	**2**	**1**	*Impacts limités sur infrastructures existantes*

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire

Comme chaque politique publique, la mise en œuvre du PCAET doit bénéficier d'une feuille de route, d'un suivi et d'une évaluation pour être efficace.

L'intérêt et la difficulté du PCAET résident dans le fait qu'il est élaboré par le PETR du Pays Barrois alors que la mise en œuvre des actions sera bien souvent confiée aux intercommunalités, ou effectuée à l'échelle des intercommunalités, qui auront ainsi plus de facilité à les suivre. La coopération entre les trois intercommunalités et le PETR doit donc se poursuivre et se renforcer ; les EPCI devront aussi prendre en main le plan d'actions, et notamment nommer un chef de projet en leur sein.

La gouvernance de la transition écologique ne concerne pas uniquement les collectivités porteuses du PCAET : certaines filières doivent également renforcer leur coopération et structuration pour mener à bien les actions proposées et les objectifs fixés. Nous pensons ici à la filière de l'exploitation et transformation forestière, à la transformation et commercialisation en circuits-courts de produits agricoles, aux métiers de la rénovation de bâtiments...

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre à 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	**Objectifs fixés**
Changement de motorisations : baisse du recours au pétrole en faveur des véhicules électriques, biogaz et hydrogène	1% de pétrole pour le secteur des transports en 2050
3d3. Permettre le déploiement de véhicules à faibles émissions	
Contribution à la mise en œuvre de l'intégralité de la stratégie	/
3d1. Proposer un accompagnement des communes à la transition écologique et énergétique et à l'aménagement durable 3d2. Poursuivre les études sur la vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique et enrichir le plan d'actions du PCAET par des actions d'adaptation 3d4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (CA Meuse Grand Sud) 3d5. Conduire, coordonner et évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET	

3.d.1. Proposer un accompagnement des communes à la transition écologique et énergétique et à l'aménagement durable

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Communes du Pays Barrois

Objectif(s)

- Permettre aux communes, notamment les plus petites, de mener des réflexions, et le cas échéant des travaux, quant àl'aménagement et l'usage de leurs espaces et bâtiments publics.

Description

Cette action passera par un ou plusieurs Appels à Projets soumis aux communes du Pays Barrois pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement des espaces publics et/ou de rénovation de leurs bâtiments.

L'accompagnement consistera à :

- Établir un diagnostic des problématiques de la commune ;
- Mener des réflexions et concertations avec les habitants et usagers des communes ;
- Proposer des actions à mettre en œuvre sur la commune (travaux, services...) ;
- Accompagner la commune dans la mise en œuvre des actions et la recherche de financement.

Concernant la sélection des communes, plusieurs pistes sont à étudier :

- Lancer des AAP par thématique (aménagement de places publiques, voies piétonnes ou cyclables, reprise de dents creuses ou bâtiments vacants, rénovation de logements communaux...)
- Lancer des AAP généralistes et voir avec chaque commune les projets qui la concernent.

Contenu et étapes

- Sondage auprès des communes sur les problématiques rencontrées ;
- Élaboration du dispositif d'accompagnement, avec les partenaires et si nécessaire des prestataires ;
- Lancement de l'Appel à Projet auprès des communes ;
- Accompagnement à la définition du projet ;
- Accompagnement à la mise en œuvre des actions et à la recherche de financement.

Indicateurs d'actions

- Nombre de projets menés à termes

Indicateurs de réussite

- *Le cas échéant, quantifier les économies ou productions d'énergie*

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	31-08-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	**Budget global (en €) :** 32 400
Partenaires : CAUE, Ordre des architectes	**Budget détaillé :**
Équipe projet :	Temps passé agent :
Chargé de mission SCOT	45 jours/an sur 3 ans, soit 32400 € en totalité
Chargé de mission PCAET	

Notation environnementale

6 / 9	X	Sol	X	Nuisances et pollutions
		Eau	XX	Énergie Climat
Intensité **2** Durée **2** Étendue **2**	X	Biodiversité		Santé
		Risques		Paysage

3.d.2. Poursuivre les études sur la vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique et enrichir le plan d'actions du PCAET par des actions d'adaptation

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☐ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

PETR du Pays Barrois

EPCI et communes

Acteurs et habitant du Pays Barrois

Objectif(s)

Enrichir le plan d'actions du PCAET sur la problématique d'adaptation au changement climatique.

Description

Face aux évènements climatiques de plus en plus fréquents (canicules, sécheresses, épisodes de pluies fortes ou de grêles,gels tardifs...), notamment ces dernières années, la nécessité de s'adapter au changement climatique apparaît comme une préoccupation qui se renforce, à mesure même de l'élaboration de ce PCAET.

Pour appuyer les actions sur cette thématique sans retarder l'approbation du PCAET et sa mise en œuvre, le PETR s'engage à poursuivre les travaux afin de :

- Enrichir le diagnostic "vulnérabilité" afin de mieux caractériser et localiser les enjeux de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique sur le territoire grâce à la méthode
- TACCT proposée par l'ADEME ;Compléter la stratégie et le plan d'actions du PCAET, soit en adaptant certaines actions, soit en en créant denouvelles, en lien avec les EPCI et les acteurs du territoire ; Le PETR, lauréat de l'Appel à Manifestationd'Intérêt "Collectivités, adaptez votre territoire au changement climatique" sera aidé sur ce point par unbureau d'études proposé par l'ADEME Grand Est ;
- Alimenter les réflexions autour de la révision de notre Schéma de Cohérence Territorial ;
- D'accompagner les EPCI, les communes et d'éventuels acteurs du territoire qui souhaiteraient mettre enplace des actions d'adaptation.

Indicateurs d'actions

- Projet mené à termes (O/N)
- Nombre d'actions nouvelles

Indicateurs de réussite

- Nombre d'actions mises en œuvre

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2023	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Pays Barrois

Partenaires : ADEME

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 18 000

Budget détaillé :

Temps passé agent : 25 jours/an sur 3 ans, soit 18 000 € en totalité

Notation environnementale

5 / 9

Intensité	Durée	Étendue
1	2	2

X	Sol		Nuisances et pollutions
X	Eau	XX	Énergie Climat
X	Biodiversité		Santé
X	Risques		Paysage

3.d.3. Permettre le déploiement de véhicules à faibles émissions

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Flottes captives publiques ou privées
- Producteurs et distributeurs d'énergie (électricité, gaz, carburants)
- À terme, les habitants du Pays Barrois

Objectif(s)

- Transformer les flottes captives publiques ou privées en véhicules à faibles émissions ;
- Développer le maillage en infrastructures de recharge et ravitaillement selon les besoins identifiés ;
- Permettre un déploiement plus massif des véhicules à faibles émissions

Description

Le Pays Barrois est un échelon géographique intéressant pour étudier les besoins et opportunités de déploiement des véhicules et carburants alternatifs à faibles émissions.

Pour cela, le Pays Barrois souhaite mener une étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions avec pour objectifs de :

- Planifier la transformation des flottes captives publiques ou privées ;
- Identifier les usages et les carburants faibles émissions adaptés à ces dernières ;
- Définir les mutualisation envisageables sur la production et la distribution et planifier les investissements nécessaires ;
- D'inciter les distributeurs d'énergie à implanter des points multiénergies.

Pour mener à bien cette étude, le Pays Barrois pourra s'adjoindre l'aide de la Région Grand Est et de l'ADEME via ledispositif Climaxion et particulièrement l'Appel à projets "Études territoriales de mise en place de flottes à faibles émissions"

Contenu et étapes

- Définir le cahier des charges de l'étude
- Sélectionner un prestataire
- Mener à bien l'étude, en associant toutes les collectivités et tous les propriétaires de flottes captives le désirant
- Mettre en oeuvre s'il y a lieu les préconisations de l'étude

Indicateurs d'actions

- Nombre de flottes captives évaluées

Indicateurs de réussite

- Nombre de véhicules à faibles émissions déployés au sein des flottes concernées
- Nombre de stations de recharge installées
- Consommation énergétique du secteur des transports
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois **Partenaires** : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Région Grand Est, ADEME **Équipe projet** : Techniciens Pays Barrois : Chargés de mission Mobilité et Transition Écologique	**Budget global (en €) : 94 400** **Budget détaillé :** Coût de l'étude pour 3 EPCI : environ 80 000 € ; *Climaxion : 64 000 €* *PETR ou EPCI : 16 000 €* Temps passé agent : 20 jours/an sur 3 ans, soit 14 400€

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue	
2	**2**	**2**	*Impacts limités sur infrastructures existantes*

Sol	XX	Nuisances et pollutions
Eau	XX	Énergie Climat
Biodiversité	X	Santé
Risques		Paysage

3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique"

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération

Objectif(s)

Recruter un chargé de mission Climat-Air-Energie et Développement durable avec le soutien financier de l'ADEME.

Obtenir la labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie).

Description

Le programme territoire engagé transition écologique permet aux collectivités de piloter leur transition écologique et ainsi, d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité sur leur territoire. L'obtention du label est aussi un moyen de valoriser leur engagement et leur progression auprès des citoyens.

Ce programme est composé de deux labels : Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) et Economie circulaire.

La Communauté d'Agglomération souhaite dans un premier temps s'engager dans la démarche de labellisation Climat-Air-Energie qui lui permettrait de réaliser un état des lieux des actions déjà mises en oeuvre et d'évaluer son potentiel d'action pour définir des enjeux et un programme d'action.

La collectivité sera soutenue dans cette démarche par l'ADEME qui apportera des compétences techniques et un soutien financier pour le recrutement d'un chargé de mission dédié.

Contenu et étapes

Réaliser un pré-diagnostic de la politique climat-air-énergie de la collectivité : ses compétences, ses réalisations et sa volonté.

Recruter un chargé de mission dédié.

Réaliser un état des lieux de la politique climat-air-énergie pour évaluer le potentiel d'action de la collectivité.

Définir des enjeux et un programme d'action et en assurer le suivi et l'évaluation pendant 3 ans.

Labellisation Climat-Air-Energie.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions engagées

Indicateurs de réussite

- Niveau de labellisation
- Consommation énergétique du territoire de Meuse Grand Sud
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants de Meuse Grand Sud

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	01-09-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Partenaires :

ADEME

BUDGET ET MOYENS

Budget à déterminer

Notation environnementale

8 / 9

Intensité	Durée	Étendue
2	**3**	**3**

X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
X	Eau	XX	Énergie Climat
	Biodiversité	X	Santé
	Risques		Paysage

3.d.5. Conduire, coordonner et évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

☑ La lutte contre le changement climatique
☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La mise en œuvre des diverses actions de ce Plan Climat Air Énergie Territorial dépend en grande partie d'un suivi et d'une animation dédiés au sein du PETR du Pays Barrois, la majeure partie des actions étant situées à l'échelle de ce territoire.
Ainsi, le PETR du Pays Barrois prévoit :

- De poursuivre la délégation du Vice-Président du Pays Barrois en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- De conserver, pour une durée de 3 ans renouvelable, un poste de chargé de mission Climat Air Énergie Territorial : le poste actuellement dédié à l'élaboration du PCAET sera fléché vers la mise en œuvre des actions.

Le travail à l'échelle du Pays Barrois ne peut se faire qu'avec une très bonne articulation avec les trois intercommunalités. Ainsi, chaque intercommunalité désigne en son sein des interlocuteurs parmi les élus et les agents :

- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud :
  - Vice-Président en charge de l'environnement et Vice-Président en charge des partenariats territoriaux
  - Directeur général adjoint « Stratégie de développement » et Chargé de mission « Territoire engagé pour la transition écologique »
- Communauté de Communes du Pays de Revigny :
  - Présidente et Vice-Président en charge de l'environnement
  - Directrice générale des services
- Communauté de Communes des Portes de Meuse :
  - Vice-Président en charge de l'environnement
  - Directeur général adjoint « Aménagement et Développement Territorial »

Au cas par cas, les autres élus et services des collectivités seront bien sûr sollicités pour les actions les concernant. La collaboration avec les porteurs et partenaires identifiés, mais aussi avec d'autres acteurs du territoire intéressés, sera également au coeur de la mise en œuvre du plan d'actions.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions engagées

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du territoire du Pays Barrois
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du territoire du Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/01/2023	31/12/2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Chargé de mission PCAET : environ 40 000 € par an

Notation environnementale

6 / 9

Intensité	Durée	Étendue				
1	**2**	**3**	X	Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
				Biodiversité	XX	Santé
				Risques		Paysage

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois

Rapport de diagnostic

Pays Barrois

MEUSE GRAND SUD Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

Portes de Meuse

COPARY

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Table des matières

I. Introduction 6

1. Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois 7

2. Le contenu du diagnostic 7

II. Diagnostic territorial 9

1. Présentation du territoire 10

A. Les EPCI, les communes 10

B. La démographie et l'économie 11

C. Les réseaux énergétiques 13

2. Les consommations énergétiques 17

A. Les calculs de consommation énergétique 17

B. Évolution de la consommation énergétique sur le Pays Barrois 17

C. Consommation par secteur et par EPCI 19

D. Consommation par type d'énergie 22

3. La production d'énergie renouvelable 24

A. La production des différentes filières d'énergie renouvelable 24

B. L'éolien : Gisement, production, contraintes, opportunités, projets 28

C. Le solaire photovoltaïque : Gisement, production, contraintes, opportunités, projets 34

D. Le solaire thermique : Gisement et production 40

E. Le bois-énergie : Gisement et production 41

F. Le biogaz : Production et gisements 42

4. Les émissions de Gaz à effet de serre 44

A. Calcul des émissions de gaz à effet de serre 44

B. Évolution des émissions de gaz à effet de serre 44

C. Émissions par secteur et par EPCI 47

D. Émissions par catégorie 49

E. Emissions par type de gaz à effet de serre 51

5. La séquestration Carbone 53

A. Définition de la séquestration carbone 53

B. Estimations de séquestration des forêts, espaces naturels et agricoles 53

C. Evolution de la séquestration carbone sur le Pays Barrois 56

6. Les polluants atmosphériques et la qualité de l'air 57

A. Rappel sur les polluants atmosphériques et la qualité de l'air 57

B. Les particules fines PM10 57

C. Les particules fines PM2,5 61

D. Les oxydes d'azote 64
E. Les composés organiques volatils 67
F. L'ammoniac 68
G. Le dioxyde de soufre 70
H. L'ozone O_3 72
7. La vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique 73
A. Les scénarios de changement climatique 73
B. La vulnérabilité des milieux naturels 83
C. La vulnérabilité de la population 96
D. La vulnérabilité de l'agriculture 101
III. Diagnostics sectoriels 104
1. Secteur résidentiel 105
A. Le parc de logements 105
B. Modes de chauffage et combustibles 107
C. La consommation énergétique des logements 108
D. La précarité énergétique liée au logement 113
E. Les émissions de gaz à effet de serre 114
F. Les émissions de polluants atmosphériques 117
G. La vulnérabilité au changement climatique 118
H. Les enjeux du secteur résidentiel 119
2. Secteur tertiaire 120
A. La consommation énergétique du secteur tertiaire 120
B. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire 125
C. Les émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire 127
D. Les enjeux du secteur tertiaire 127
3. Industrie manufacturière et construction 128
A. La consommation énergétique industrielle du Pays Barrois 128
B. Les émissions de gaz à effet de serre 131
C. Les émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel 133
D. Les enjeux de l'industrie 133
4. Transports 134
A. Les transports du Pays Barrois 134
B. La consommation énergétique des transports 141
C. Les émissions de gaz à effet de serre des transports 143
D. Les émissions de polluants atmosphériques des transports 145
E. Les enjeux des Transports 146

5. Agriculture et sylviculture 147
A. L'agriculture et les forêts du Pays Barrois 147
B. La consommation énergétique des secteurs agricoles et sylvicoles 148
C. Les émissions et captations de gaz à effet de serre de l'agriculture et des forêts 149
D. La vulnérabilité au changement climatique 152
E. Les émissions de polluants atmosphériques 157
F. Les enjeux de l'agriculture et des forêts 158

I. Introduction

1. Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Il doit être élaboré par les EPCI à fiscalité propre existants au 1er janvier 2017 de plus de 20 000 habitants. Les autres EPCI peuvent engager une démarche volontaire.

Les EPCI sont les coordinateurs de la transition énergétique et doivent animer et coordonner les actions du PCAET sur leurs territoires.

Sur le Pays Barrois, la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud est obligée à l'élaboration d'un PCAET tandis que les communautés de communes de Portes de Meuse et du Pays de Revigny-sur-Ornain sont volontaires. Ces trois EPCI ont transféré la compétence d'élaboration au PETR du Pays Barrois à l'automne 2019. Ce choix est motivé par plusieurs raisons :

- Le Pays Barrois a porté un premier Plan Climat Territorial de 2007 à 2013 qui a orienté l'action du pays depuis cette date ;

- Le Pays Barrois porte ou a porté de nombreuses politiques de développement durable, telles que le service de conseiller en énergie partagé, la labellisation TEPCV, le programme d'approvisionnement territorial en bois, le schéma de mobilité…

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Barrois, approuvé en 2014, entrera en révision en 2021, ce qui permettra aux deux démarches de s'alimenter.

Les trois intercommunalités sont étroitement associées à l'élaboration du PCAET.

Le diagnostic constitue la première des trois étapes de la démarche. Il sera suivi par la définition de la stratégie, constituée d'axes de travail et d'objectifs chiffrés, puis par l'élaboration du programme d'actions qui sera décliné à l'échelle des trois intercommunalités.

2. Le contenu du diagnostic

D'après le décret du 28 juin 2016, le diagnostic comprend :

1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;

2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement,

3° Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;

4° La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;

5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, de chaleur, de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les secteurs considérés sont :

- Les transports routiers
- Les autres transports (ferroviaire, fluvial...)
- Le résidentiel
- Le tertiaire

- L'industrie (manufacturière, hors branche énergie) et le BTP
- L'industrie branche énergie (production et distribution d'énergie)
- le traitement des déchets

Les données présentées sont principalement issues de *l'Invent'Air V2020* élaboré par Atmo Grand Est dans le cadre de l'Observatoire Climat Air Énergie de la région Grand Est. L'année de référence du diagnostic est 2018, dernière donnée disponible.

Le diagnostic du PCAET du Pays Barrois présente ces éléments à l'échelle du Pays et de ses trois EPCI au sein du **diagnostic territorial**, puis fait un focus sur les cinq principaux secteurs socio-économiques dans **les diagnostics sectoriels** afin d'en déduire plus facilement les enjeux.

II. Diagnostic territorial

1. Présentation du territoire

A. Les EPCI, les communes

Le territoire du SCOT du Pays Barrois est situé au cœur de la Région Grand Est. Situé au sud-ouest du département de la Meuse, le territoire est structuré autour de Bar-le-Duc, préfecture du département.

Il est composé de 100 communes réparties au sein de trois intercommunalités :

- La Communauté de Communes du Pays de Revigny (COPARY) au nord : 16 communes ;
- La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse (Meuse Grand Sud) au centre : 33 communes ;
- La communauté de Communes des Portes de Meuse au sud : 51 communes ;

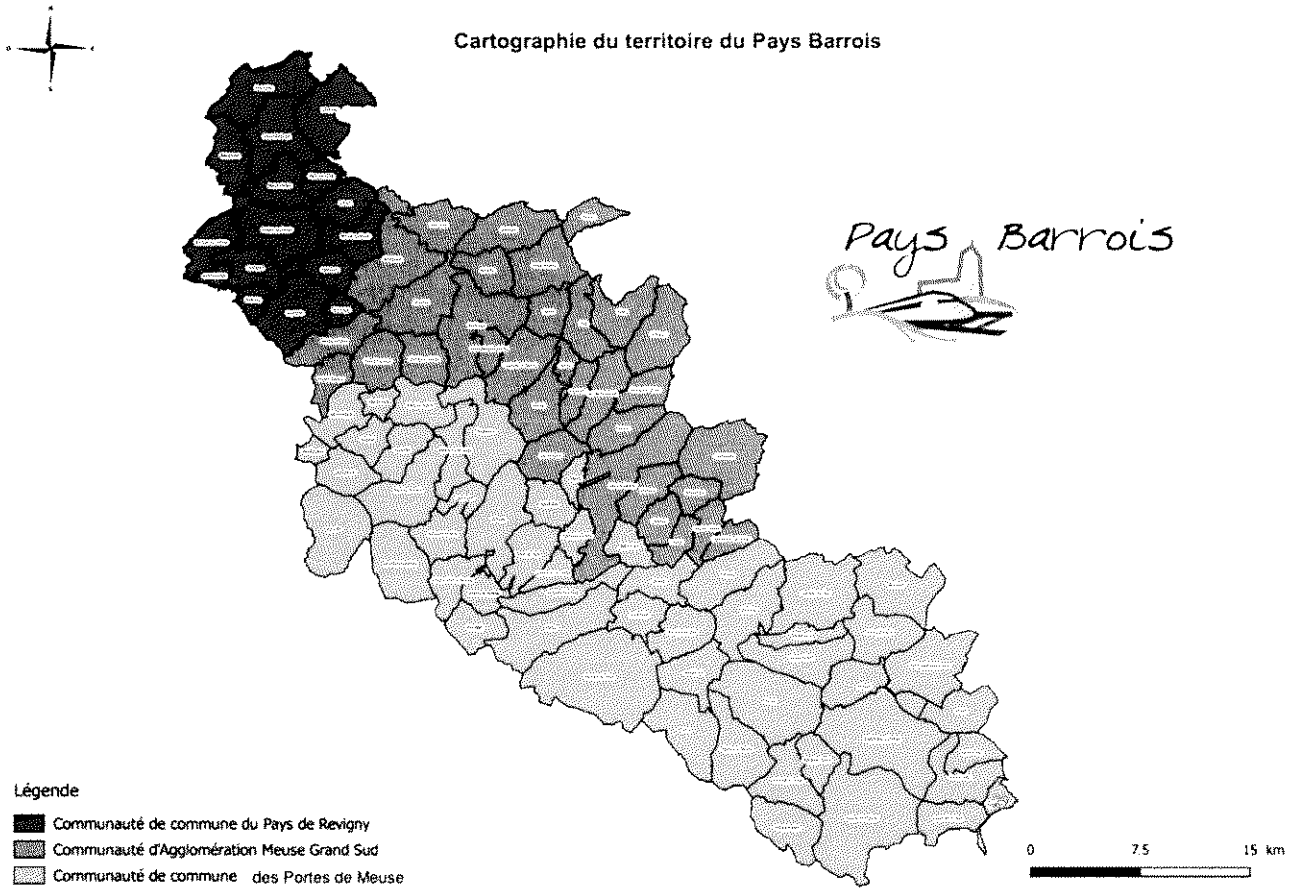
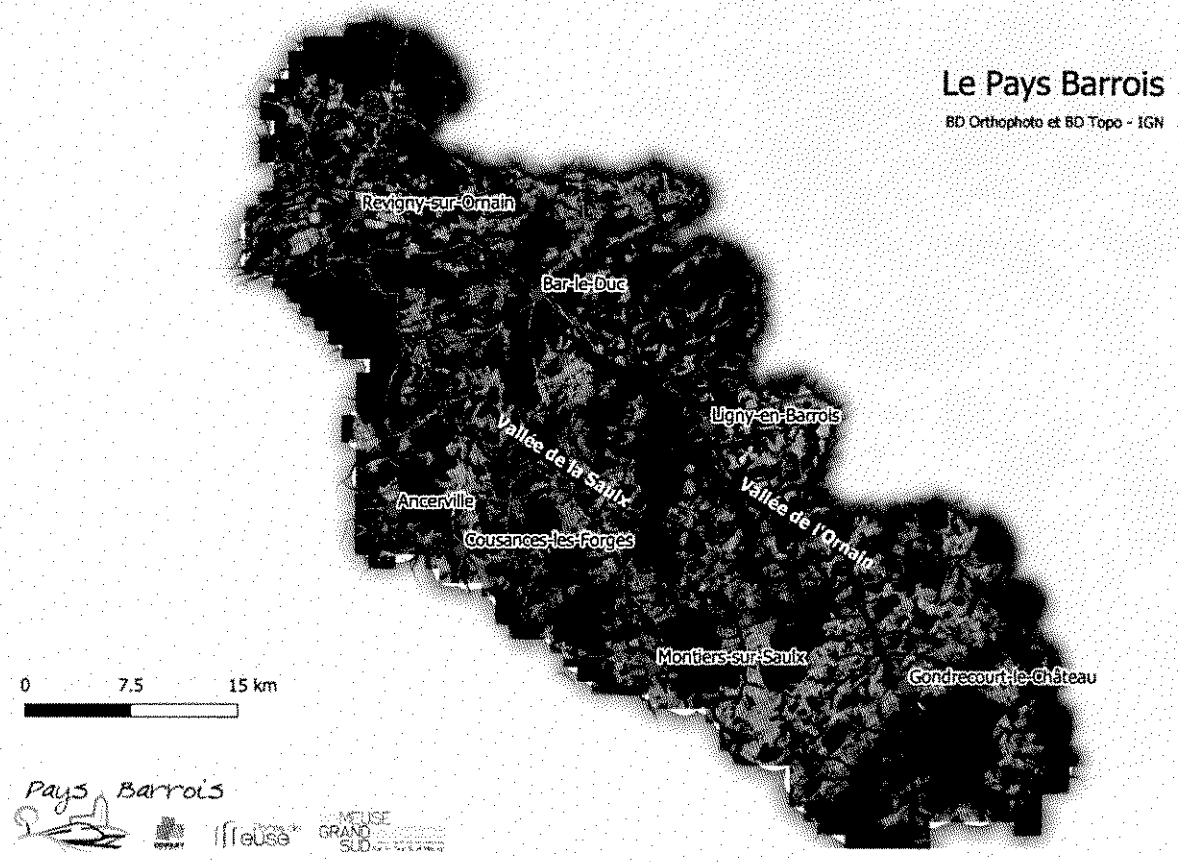


Figure 1 : Les intercommunalités du Pays Barrois

Le Pays Barrois est structuré géographiquement autour de deux vallées dont les cours d'eau s'écoulent du Sud-Est au Nord-Ouest : la vallée de l'Ornain, où l'on retrouve les principales communes du territoire de Gondrecourt-le-Château à Revigny-sur-Ornain en passant par Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, et la vallée de la Saulx le long de laquelle se trouvent de nombreux bourgs. Les axes Saint-Dizier/Ligny-en-Barrois et Saint-Dizier/Bar-le-Duc, structurés par la RN4 et la RD635, se démarquent également



Carte 1 : Le Pays Barrois

B. La démographie et l'économie

Le Pays Barrois est, à l'instar de ses voisins de Meuse, Marne, Haute-Marne et Vosges, un territoire faiblement peuplé, à l'écart des agglomérations d'envergure régionale que sont Reims et Troyes à l'ouest et Metz et Nancy à l'est. La densité de population est inférieure à 30 habitants au km². Ainsi le Pays Barrois compte 58 847 habitants en 2017, selon le dernier recensement à date. La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, avec près de 35 000 habitants, compte 59% de la population du Pays Barrois, quand les Portes de Meuse et la COPARY représentent respectivement 29 et 12% de la population.

La population décroit depuis les années 1980, de façon plus marquée dans les communes de Meuse Grand Sud que dans les autres intercommunalités. Les communes de plus de 1000 habitants sont les principales concernées par ce déclin de la population, alors que les villages ne déclinent que faiblement, voire progressent. De plus, la population du Pays est sensiblement plus âgée que les moyennes nationale et régionale mais se place au même niveau que le reste de la Meuse. Le développement et l'adaptation des services de santé et à destination des personnes âgées permettent de répondre à l'évolution des besoins, notamment liée au vieillissement de la population.

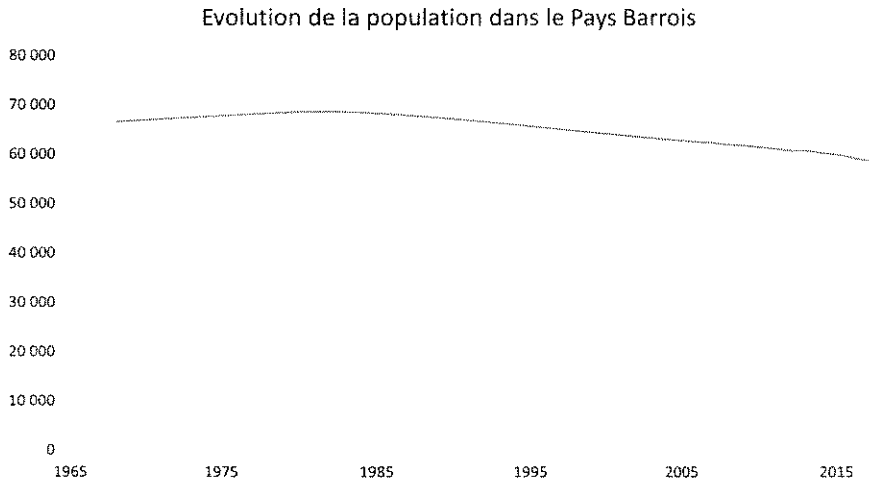


Figure 2 : Évolution de la population du Pays Barrois de 1968 à 2017
INSEE, population municipale

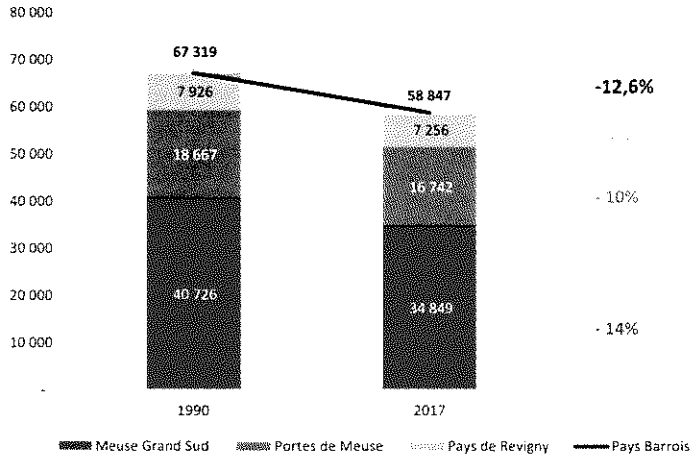


Figure 3 : Evolution de la population du Pays Barrois par EPCI entre 1990 et 2017
INSEE, population municipale

Les commerces de proximité souffrent sur le territoire, à la fois en raison de l'évolution de la population et des modes de vie et de la concurrence des zones commerciale du territoire ou des territoires voisins. Les commerces de proximité des centres villes apparaissent aujourd'hui largement fragilisés (Montiers, Dammarie, Ligny-en-Barrois, ...), et ont largement disparu des communes de moins de 2 000 habitants. Si on retrouve des formes de commerces adaptées aux problématiques de la faible densité, telles que les points multiservices, l'offre commerciale se concentre sur l'agglomération de Bar-le-Duc, ce qui rend les habitants des petites communes dépendants aux déplacements.

Le tissu économique du Pays a connu de profondes mutations lors des dernières décennies. La part de l'industrie, importante dans les vallées de l'Ornain et de la Saulx, a sensiblement reculé, et l'emploi tertiaire représente aujourd'hui presque 70% de l'emploi total. Bar-le-Duc et dans une moindre mesure Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain concentrent la majorité des emplois, ainsi que Saint-Dizier qui capte une part importante des emplois des habitants du Pays Barrois. Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois identifie la métallurgie, l'énergie, l'agro-alimentaire, le bois-ameublement et la logistique comme des secteurs économiques importants. Le développement du projet CIGEO d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure est également cité comme une opportunité de développement.

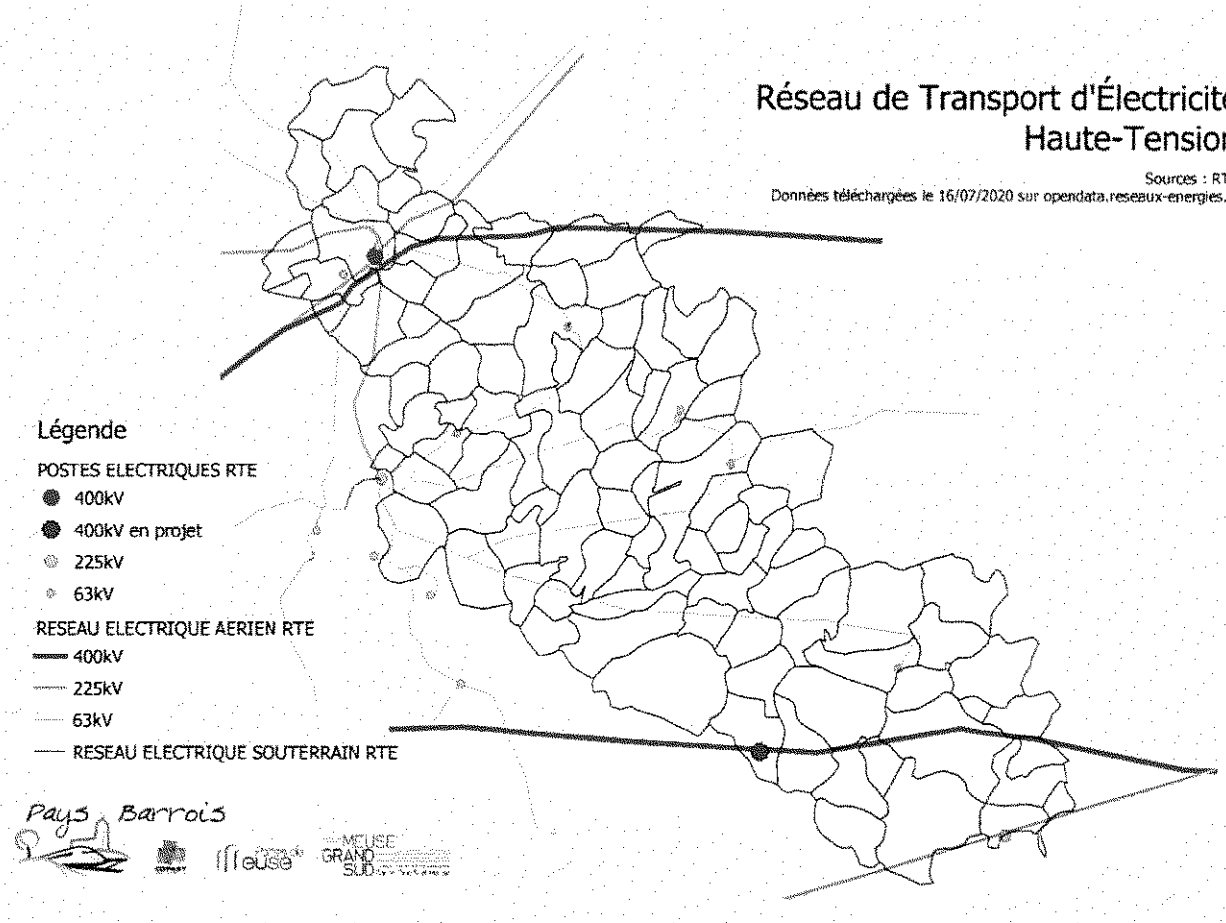
C. Les réseaux énergétiques

Le Pays Barrois est desservi par les réseaux nationaux d'électricité et de gaz, gérés respectivement par RTE et GRTgaz pour le transport longue distance de l'énergie et par Enedis et GRDF pour la distribution vers les points de consommation et de production décentralisée.

Le réseau électrique

Le Pays Barrois est traversé par deux lignes à haute-tension HTA de 400 kV :

- Au nord la ligne Creney – Revigny – Vigy relie la région de Troyes à la région de Metz, par le transformateur de Revigny. Celui-ci transforme la tension de 400 kV en 225 kV ou 63 kV pour joindre les postes de Saint-Dizier, Bar-le-Duc, Contrisson et au-delà.
- Au sud la ligne Houdreville – Mery-sur-Seine relie la région de Nancy à la Champagne en traversant notamment le territoire de Gondrecourt-le-Château. Il n'existe pour le moment pas de transformateurs sur le territoire, mais la commune de Bure devrait prochainement en accueillir un pour subvenir aux besoins du projet Cigeo.



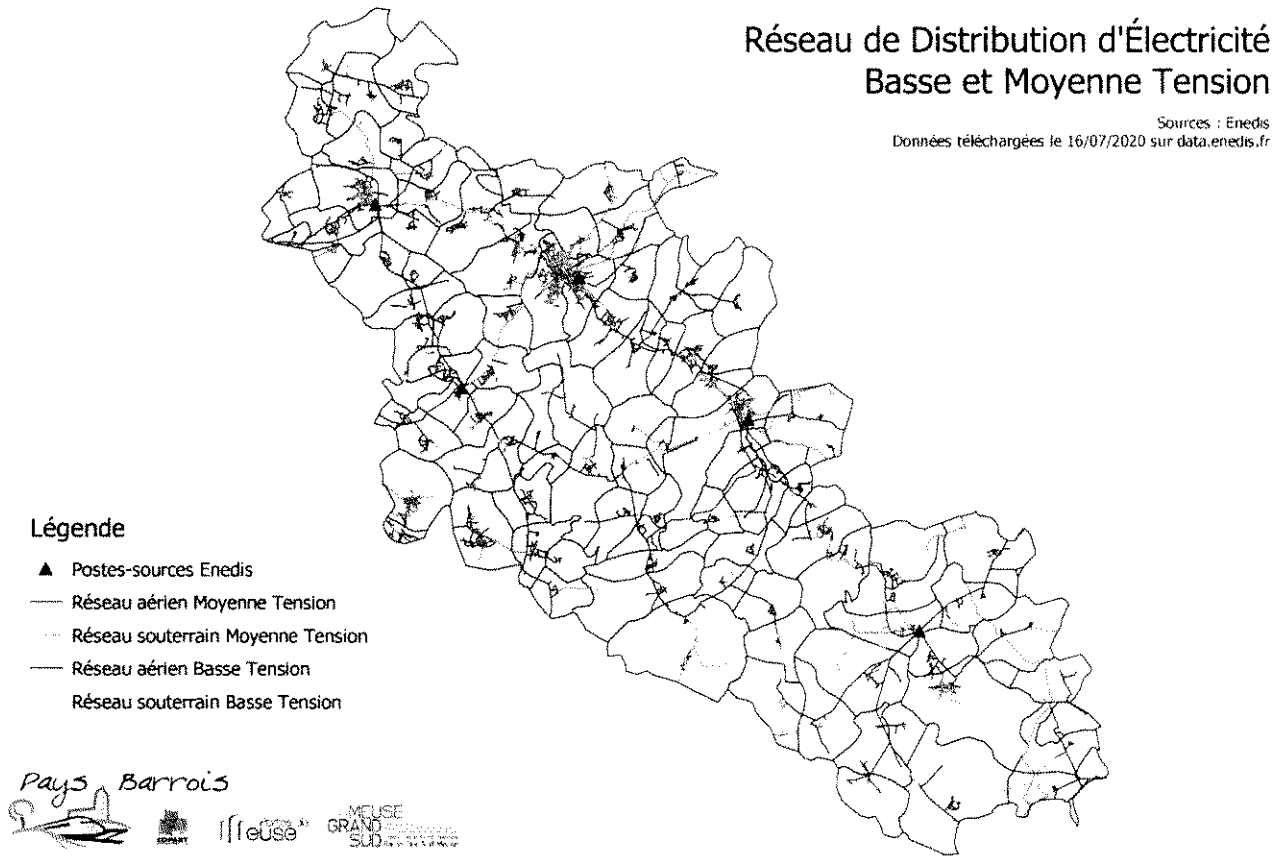
Carte 2 : le réseau de transport d'électricité du Pays Barrois

D'autres lignes à haute-tension de 63kV joignent les huit transformateurs HT/BT du Pays Barrois, afin d'irriguer le territoire grâce aux lignes basse-tension. Certains transformateurs sont aussi particulièrement sollicités pour l'injection sur le réseau des énergies renouvelables : c'est notamment le cas à Houdelaincourt, Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc qui reçoivent l'électricité produites par les champs éoliens environnants (voir partie 3. La production d'énergie renouvelable).

La très grande majorité des lignes haute-tension sont aériennes ; seules quelques dizaines de mètres de lignes en sortie du transformateur de Ligny-en-Barrois sont souterraines.

La distribution de l'électricité à chaque point de consommation ou de production décentralisée est une compétence de la Fuclem, syndicat d'électrification de la Meuse. La gestion du réseau est confiée par concession à Enedis. Les lignes dites de moyenne-tension lient un transformateur HT/BT (ou poste-source) aux transformateurs de secteur que nous retrouvons dans chaque commune. Chaque point de distribution est ensuite alimenté par une ligne dite de basse-tension.

Là encore, les lignes aériennes constituent la majorité des lignes électriques du Pays Barrois, mais la tendance à l'enterrement des lignes s'accentue. Nous retrouvons ainsi des lignes moyenne-tension souterraine le long de la RN4 entre Ligny et Nant-le-Petit, ou entre Revigny et Nettancourt. L'enfouissement des lignes basse-tension est également devenue la norme lors de travaux de réfection de voirie au sein des agglomérations.



Carte 3 : le réseau de distribution de l'électricité du Pays Barrois

Les réseaux de transport et de distribution de gaz

Sur les 100 communes du Pays Barrois, treize communes sont alimentées par le réseau dit de « gaz de ville » :

- Revigny-sur-Ornain sur le territoire de la COPARY ;
- Fains-Véel, Bar-le-Duc, Behonne, Savonnières-devant-Bar, Longeville-en-Barrois, Tronville, Nançois-sur-Ornain, Velaines et Ligny-en-Barrois sur la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud ;
- L'Isle-en-Rigault, Ancerville et Cousances-les-Forges sur la Communauté de Communes de Portes de Meuse.

En mai 2020, 11 732 clients particuliers sont alimentés en gaz naturel, soit 45% des ménages du Pays Barrois. Selon GRDF, 367 logements individuels se situeraient à moins de 35 mètres du réseau de gaz et pourraient donc s'y raccorder, ce qui correspondrait à une augmentation de 3% des raccordements.

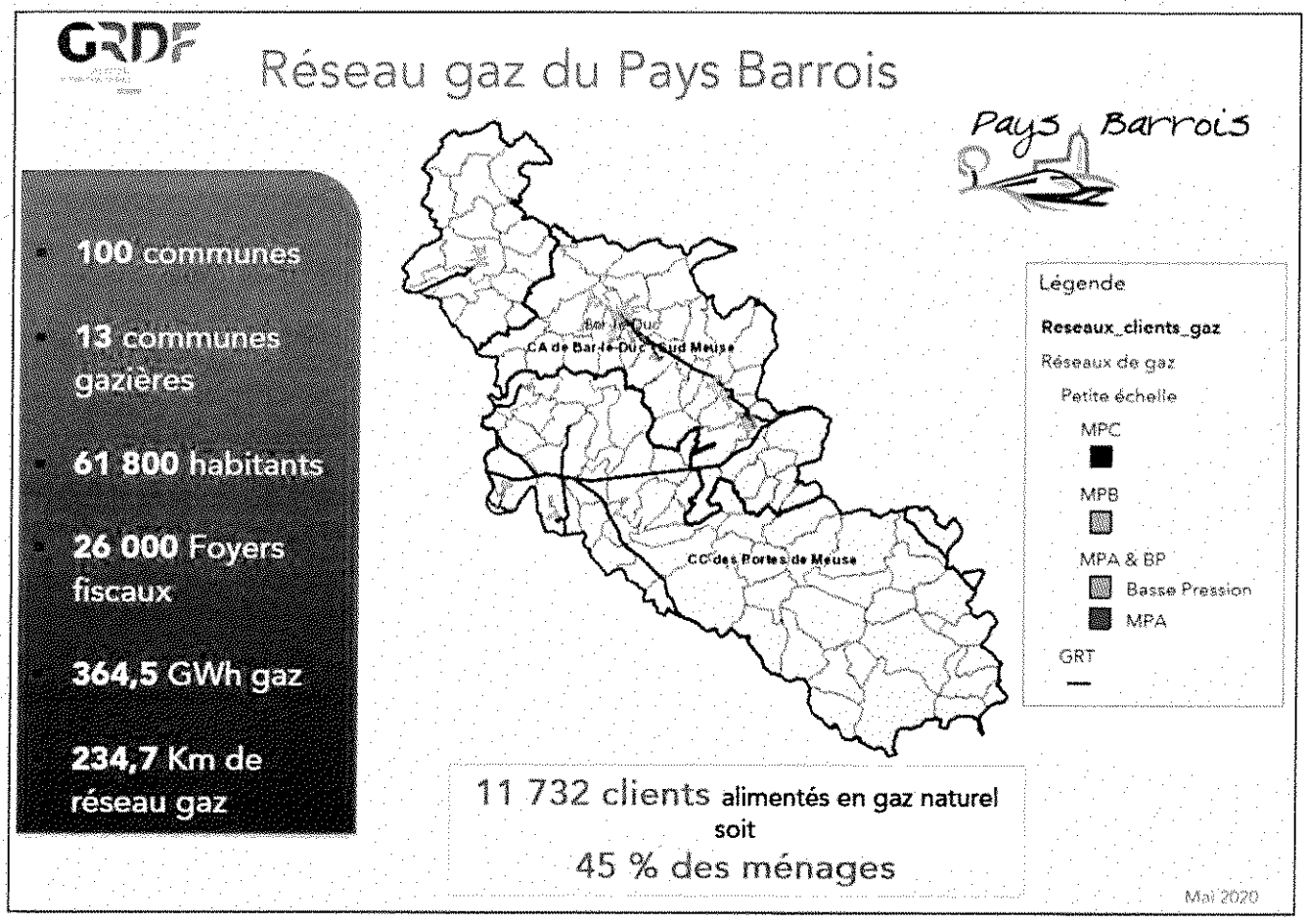


Figure 4 : Réseau de gaz du Pays Barrois – Présentation GRDF, Mai 2020

Les réseaux de chaleur

Deux réseaux de chaleur sont en fonctionnement sur le Pays Barrois, à Bar-le-Duc et à Ligny-en-Barrois.

À Bar-le-Duc, le réseau de chaleur propriété de la Ville se situe sur la Côte Sainte-Catherine. Il permet de desservir en eau chaude et chauffage de nombreux logements, dont les logements sociaux de l'OPH, et des équipements publics tels que le centre hospitalier et la crèche. Long de 4,2 kilomètres, il devrait être agrandi de 500 mètres pour desservir le futur EHPAD et le gymnase adjacent. Par ailleurs la moitié la plus ancienne du réseau devrait être remplacée dans les 10 prochaines années. Enfin, les chaudières gaz seront très prochainement remplacées par deux chaudières biomasse à plaquettes, le contrat de délégation de service public chiffrant à 83% le taux d'énergie renouvelable à atteindre.

Créé en 2010, le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois est quant à lui propriété de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Long de 2,9km, il alimente de nombreux établissements publics (l'école primaire, le collège, le centre nautique, le gymnase et le complexe sportif, la salle des fêtes, le centre technique municipal et la maison de retraite) ainsi que 120 logements sociaux propriétés de l'OPH. La chaufferie bois de 1500 kW doit fournir contractuellement 85% de l'énergie au réseau, mais les chiffres des années 2018 et 2019 sont autour des 64%, pour des raisons conjoncturelles mais aussi pour un problème structurel de faible densité du réseau.

En 2018 ces deux réseaux ont délivré 28 000 MWh de chaleur, soit environ 23 500 MWh à Bar-le-Duc et 4 500 MWh à Ligny-en-Barrois.

2. Les consommations énergétiques

A. Les calculs de consommation énergétique

S'il n'est pas fait référence à d'autres sources spécifiques, les données de consommation énergétique présentée dans ce chapitre proviennent de l'Invent'Air V2020 élaboré par Atmo Grand Est dans le cadre de l'Observatoire Climat Air Énergie de la région Grand Est. Les années considérées dans cet inventaire sont 1990, 2005, 2010, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Ces données sont des estimations, à l'échelle de l'EPCI, faites à partir de données nationales et de données locales, délivrées par exemple par les distributeurs d'énergie.

Sauf indication contraire, les consommations et productions énergétiques sont exprimées en GWh (ou ses multiples Wh, kWh, MWh) d'énergie finale PCI, comme définies par l'article 3 de l'arrêté du 4 août 2016.

L'énergie finale PCI (Pouvoir calorifique inférieur) est l'énergie dont bénéficie l'utilisateur final. Pour l'électricité, c'est l'énergie comptabilisée sur la facture. Pour les combustibles, elle correspond la chaleur libérée lors de la combustion.

Les consommations d'énergie sont calculées selon la méthode cadastrale : seule l'énergie effectivement consommée sur le Pays Barrois est comptabilisée. Plus précisément, selon les secteurs d'activité documentés :

- Résidentiel et Tertiaire : les consommations énergétiques des bâtiments installés sur le Pays Barrois sont comptabilisées (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité spécifique, climatisation, ventilation…). En revanche les consommations énergétiques indirectes des ménages ou des entreprises dues à l'importation de produits ne sont pas comptabilisées.
- Transports : les déplacements sur le territoire du Pays Barrois sont comptabilisés : les déplacements effectués par des habitants du Pays Barrois en dehors du territoire ne sont pas pris en compte. À l'inverse, les transports de transit (par exemple un poids-lourd traversant le territoire sur la RN4) le sont.
- Industries : les consommations énergétiques des bâtiments et process industrielles sur le territoire sont comptabilisées ; les matières premières, l'acheminement ou la distribution ne le sont pas.
- Agriculture : les consommations des engins et bâtiments des exploitations agricoles implantées sur le territoire sont comptabilisées.

B. Évolution de la consommation énergétique sur le Pays Barrois

La consommation énergétique sur le Pays Barrois s'élève, selon les données d'Invent'Air 2020 d'Atmo Grand Est, à 1 928 GWh d'énergie finale en 2018, toute énergie et tout secteur confondu. Cette consommation est en baisse régulière depuis 2005, lorsqu'elle s'élevait à 2 536 GWh, soit une baisse **de 24% en 13 ans**. A titre de comparaison, la consommation énergétique finale française a augmenté de 3% sur la même période, selon les données du Ministère chargé de l'environnement.

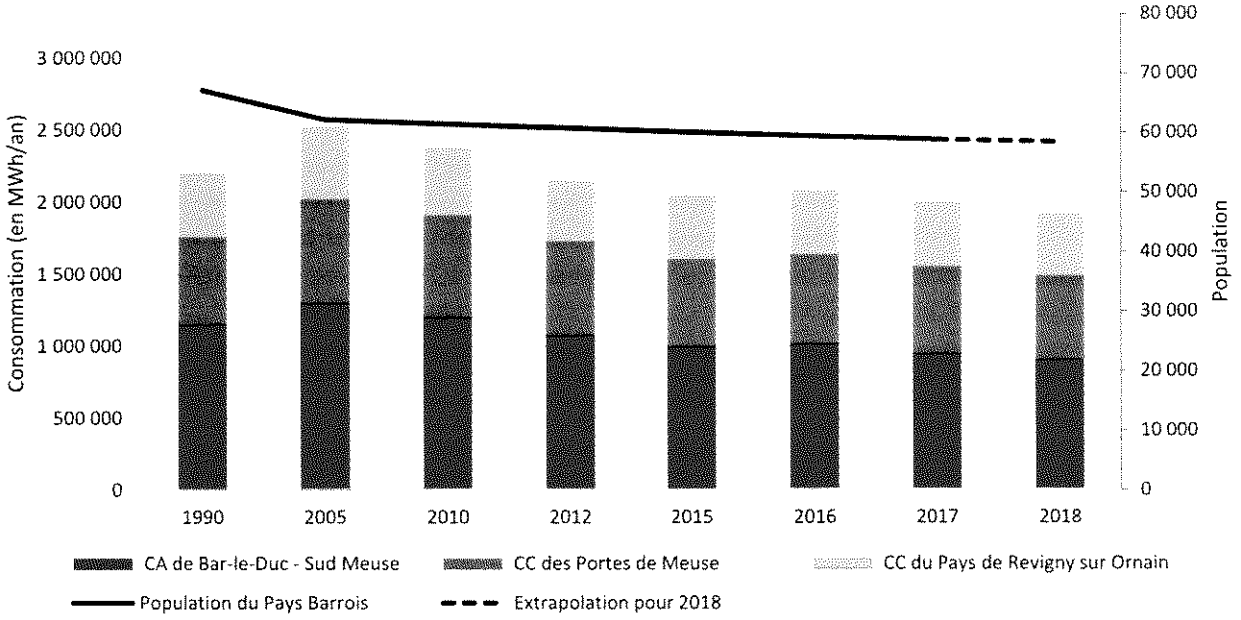


Figure 5 : Évolution de la consommation énergétique finale sur le Pays Barrois, de 1990 à 2018
Invent'air V2020, Atmo Grand Est ; Population municipale INSEE

Cette baisse ne s'explique qu'en partie par la baisse de la population, de l'ordre de 6%. **À population constante, la baisse de consommation énergétique dans le Pays Barrois entre 2005 et 2017 aurait été de 12%, alors qu'elle aurait été de 9% à l'échelle de la France métropolitaine**. Le Pays Barrois a donc bien entamé sa transition énergétique, avec une baisse structurelle de la consommation finale d'énergie sur son territoire.

La baisse progressive de la consommation par habitant depuis 2005 se vérifie à l'échelle des intercommunalités.

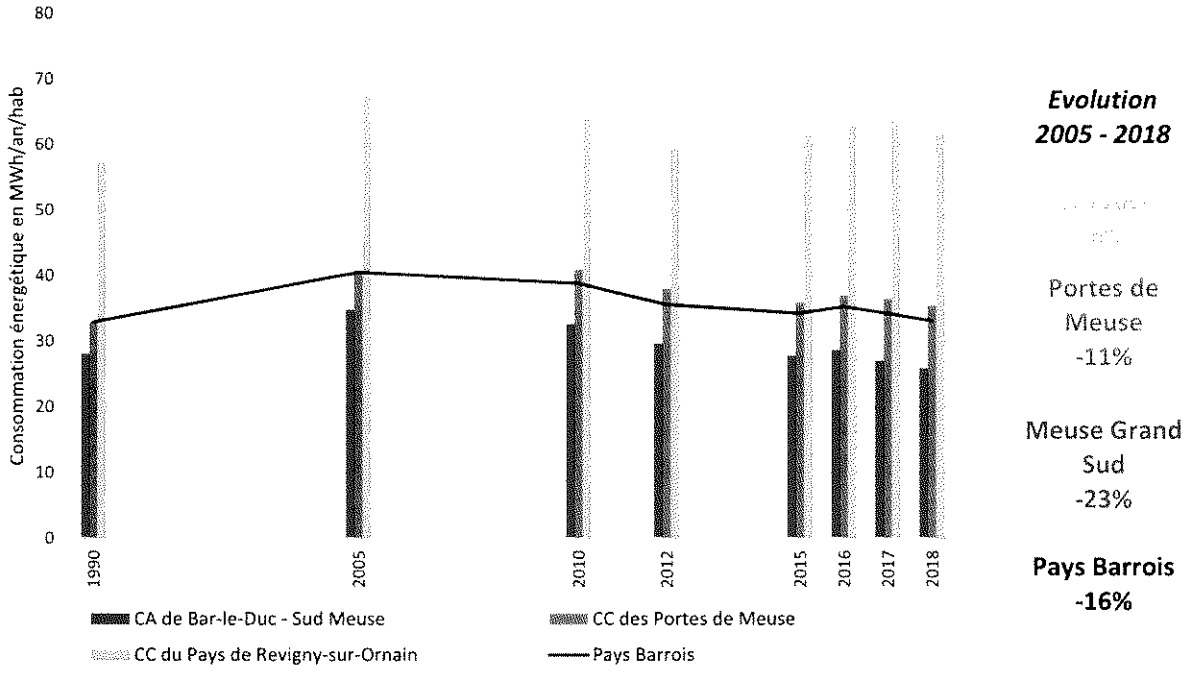


Figure 6 : Evolution de la consommation énergétique par habitant, de 1990 à 2018
Invent'air V2020

L'agglomération Meuse Grand Sud est celle qui réalise la plus grande baisse par habitant, avec -23% entre 2005 et 2018, suivi des Portes de Meuse avec -11%. La COPARY n'observe pas réellement de baisse tendancielle, mais une consommation annuelle en dents de scie. Cela s'explique par la forte part de l'industrie dans la consommation énergétique, dont l'évolution dépend alors de l'activité fluctuante d'un petit nombre de sites industriels.

Evolution par rapport à 1990

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres de baisser de 20% les consommations d'énergie finale en 2020 par rapport à 1990. En 2018, seule l'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse semble tenir cet objectif. Les deux autres intercommunalités et le Pays Barrois dans son entièreté sont en-deçà, compte tenu de la forte hausse de la consommation entre 1990 et 2005. Depuis 2005, la baisse est progressive dans chacune des intercommunalités.

Consommation totale en GWh/an	1990	2005	2018	Evolution 1990/2018	Evolution 2005/2018
Bar-le-Duc - Sud Meuse	1146	1296	895	-22%	-31%
Portes de Meuse	613	726	589	-4%	-19%
Pays de Revigny sur Ornain	455	515	444	-2%	-14%
Pays Barrois	**2 214**	**2 536**	**1 928**	**-13%**	**-24%**

Tableau 1 : Evolution de la consommation énergétique de 1990 à 2019 - *Invent'air V2020*

C. Consommation par secteur et par EPCI

En 2018, les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont respectivement les bâtiments résidentiels, le transport routier et l'industrie.

Secteurs	Consommation finale 2018 (en MWh)	Part (en %)
Résidentiel	666 210	34%
Transport routier	590 041	31%
Industrie	405 331	21%
Tertiaire	176 805	9%
Agriculture	74 339	4%
Autres transports	15 222	1%
Total Pays Barrois	1 927 948	

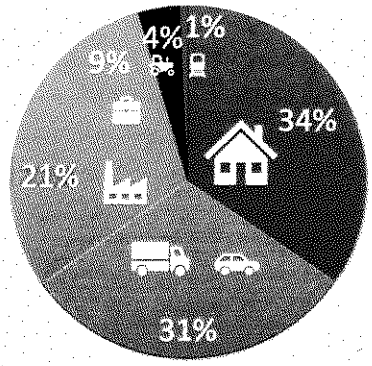


Tableau 2 et Figure 7 : Consommation énergétique finale par secteur en 2018
Invent'air V2020 – Atmo Grand Est

La répartition de ces consommations est sensiblement différente selon les EPCI.

Le cas du secteur industriel est particulièrement marquant : s'il pèse 10% de la consommation à Meuse Grand Sud et Portes de Meuse, il capte 58% de l'énergie finale consommée par le Pays de Revigny, du fait de la présence d'importantes usines métallurgiques. Sa part au niveau du Pays Barrois (21%) est équivalente à la part observée en France.

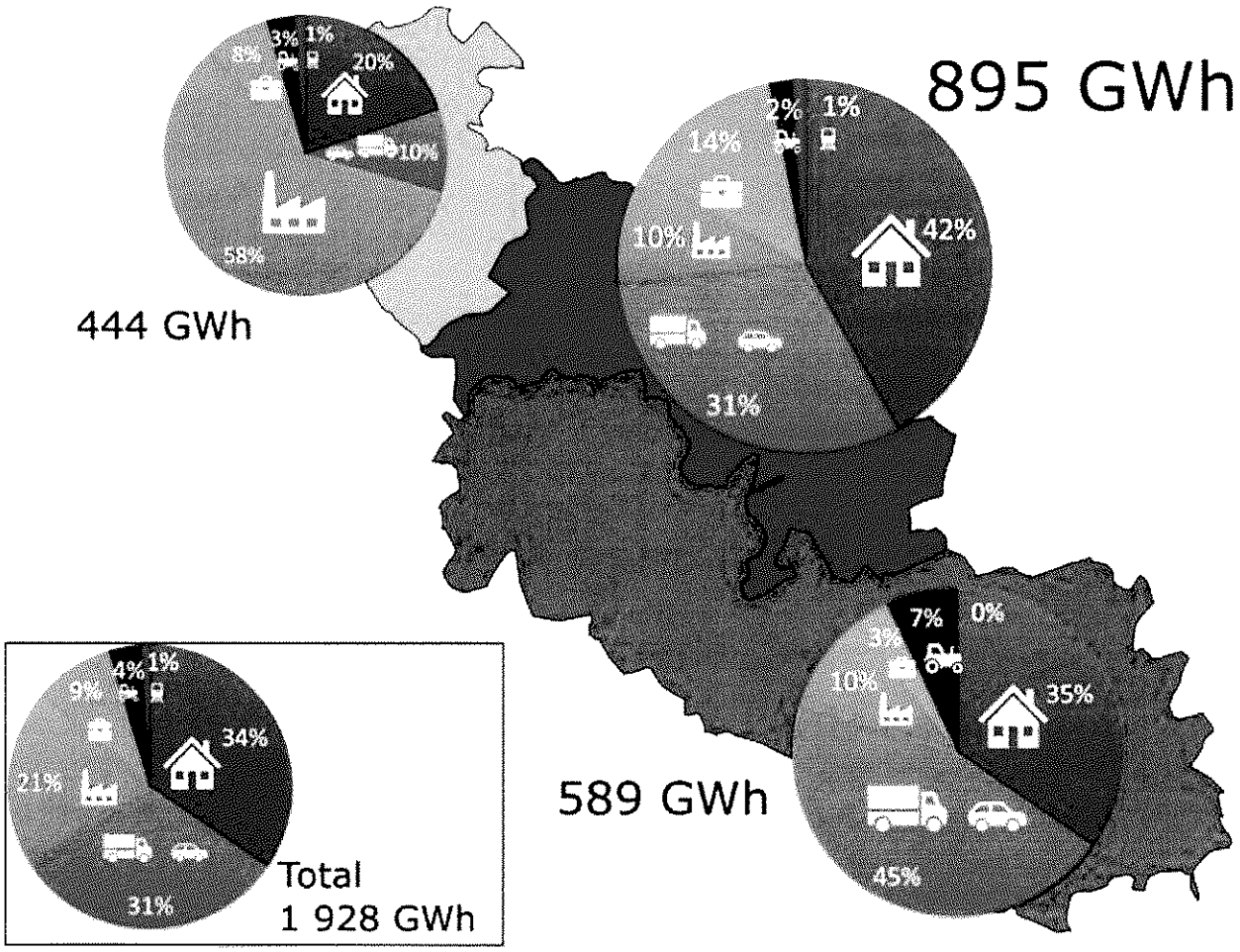


Figure 8 : Répartition de la consommation énergétique finale par secteur dans chaque EPCI

Hors industrie, ce sont les secteurs du bâti résidentiel et des transports routiers qui sont les plus consommateurs, là encore avec des disparités : le transport a un poids plus important dans les grands territoires peu denses comme les Portes de Meuse, alors que les bâtiments résidentiels pèsent 42% de la consommation énergétique sur Meuse Grand Sud, du fait notamment du nombre plus important et de la qualité thermique moindre des logements.

Une analyse plus précise de ces consommations par secteur est faite dans la partie 0

Diagnostics sectoriels.

D. Consommation par type d'énergie

En 2018, selon les données d'Invent'air, la source d'énergie la plus utilisée sur le Pays Barrois reste les produits pétroliers avec 751 GWh d'énergie finale par an, soit 39%% de la consommation totale. C'est la communauté de communes des Portes de Meuse qui, en cohérence avec sa surreprésentation du secteur des transports routiers, consomme la plus grande part de produits pétroliers (57%).

Source d'énergie	Consommation finale 2018 (en MWh)	Part (en %)
Produits pétroliers	751 204	39%
Électricité	434 762	23%
Gaz naturel	425 491	22%
Bois-énergie	201 346	10%
	87 139	5%
Réseau de chaleur et de froid	28 007	1%
Total Pays Barrois	1 927 948	

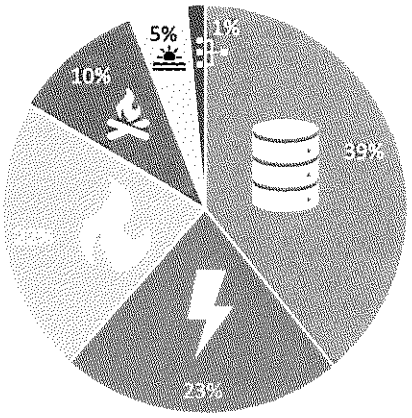


Tableau 3 et Figure 9 : Consommation énergétique finale par source d'énergie en 2018
Invent'air V2020 - Atmo Grand Est

A l'échelle du Pays Barrois, l'électricité et le gaz naturel sont consommés à des proportions équivalentes (23 et 22% respectivement), mais ces proportions ne se retrouvent pas au sein de chaque EPCI. Ainsi l'usage du gaz naturel est très faible dans les Portes de Meuse (5%) du fait de l'absence de réseau de gaz dans la majorité des communes. A l'inverse, la consommation de gaz est très importante dans la COPARY, pour un usage principalement industriel.

Le bois-énergie et les autres énergies renouvelables représentent 15% de la consommation énergétique totale, cette part étant plus importante dans les petites communes. Enfin les réseaux de chaleur et de froid, présents uniquement à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, représentent seulement 1% de la consommation totale du Pays Barrois (3% à l'échelle de Meuse Grand Sud).

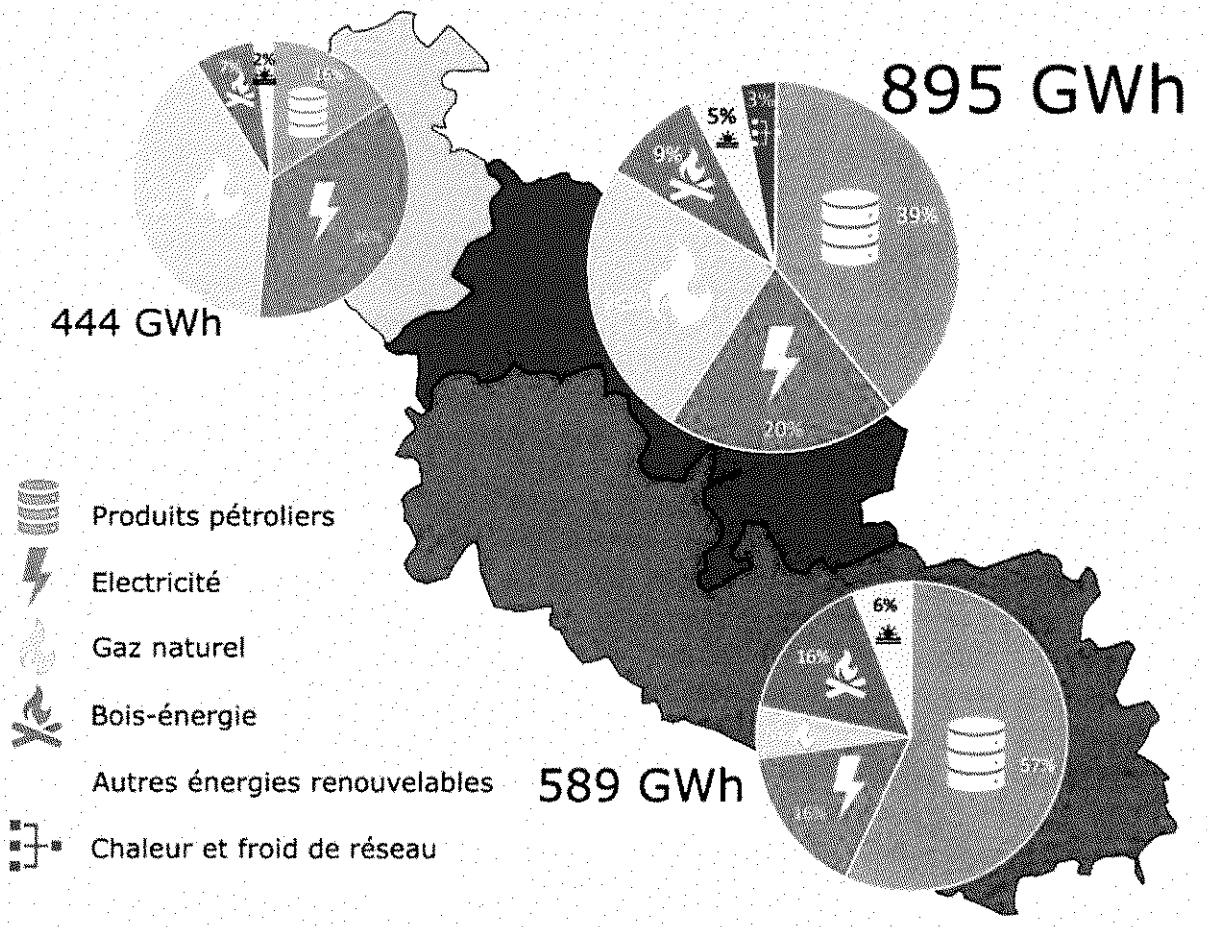


Figure 10 : Consommation énergétique finale par source d'énergie dans chaque EPCI

3. La production d'énergie renouvelable

A. La production des différentes filières d'énergie renouvelable

Selon l'*Invent'air V2020*, la production annuelle d'énergie renouvelable sur le Pays Barrois s'est élevée à 793 MWh en 2018.

Celle-ci se valorise sous trois formes :

- **La chaleur renouvelable**, qui est produite et consommée sur place : le bois-énergie est sans conteste le premier pourvoyeur de chaleur renouvelable, utilisé principalement pour le chauffage des bâtiments résidentiels. Les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques représentent 8% de la production de chaleur renouvelable, tandis que les géothermiques en représentent à peine 2%. L'incinération de la part renouvelable des déchets (déchets organiques), la méthanisation et le solaire thermique constituent le reste de la production de chaleur renouvelable.
- **La production de combustibles et carburants**, produits sur le Pays Barrois mais exportés pour un usage extérieur. En l'absence d'usine d'agrocarburants et d'injection de méthane sur le réseau de gaz ou de son utilisation en carburant, le seul combustible produit est le bois-énergie. Son exportation nette (combustible produit – combustible valorisé en chaleur) est de 164 GWh. Le Pays Barrois est donc bénéficiaire net sur le marché du bois-énergie.
- **L'électricité renouvelable**, produite dans le Pays Barrois quasi-exclusivement par l'énergie éolienne. Le photovoltaïque, l'hydraulique et la cogénération du biogaz représentent respectivement 1%, 0,6% et 0,4% de la production électrique renouvelable.

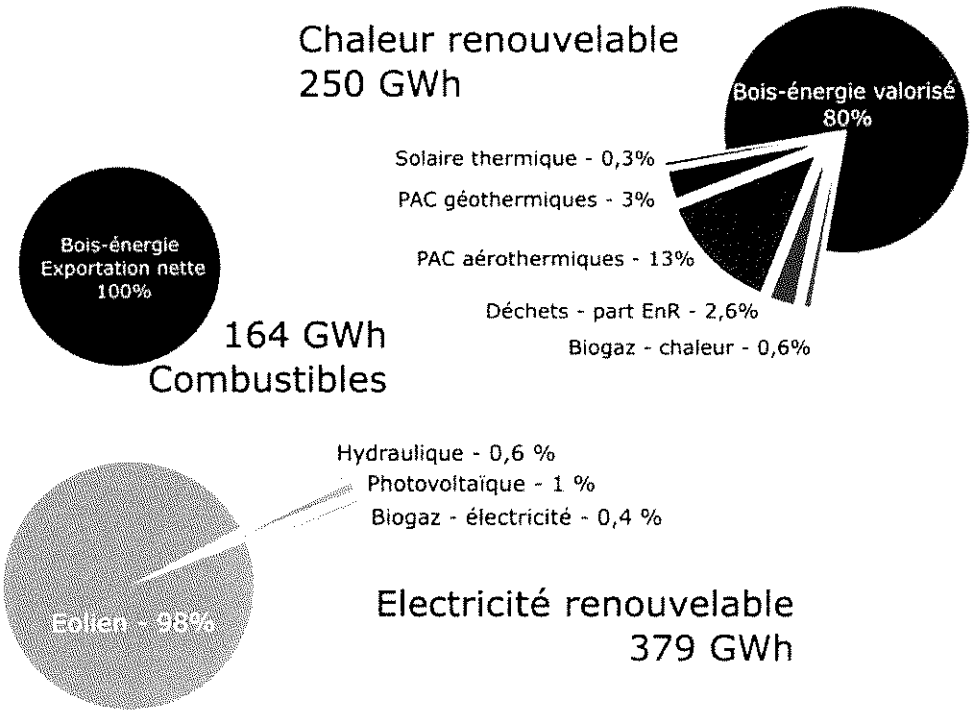


Figure 11 : Production d'énergie renouvelable en 2018, par type de filière

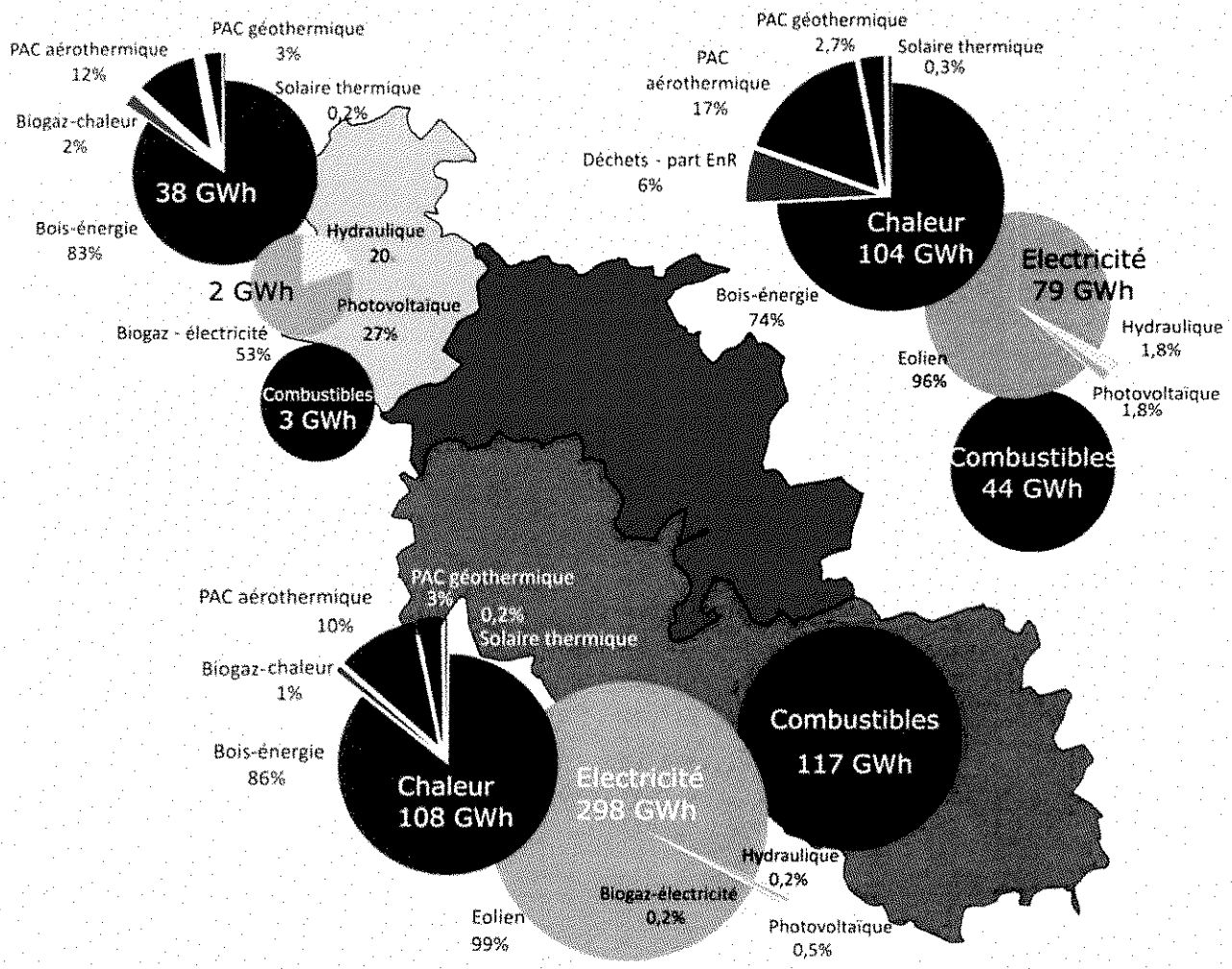


Figure 12 : Production d'énergie renouvelable par EPCI
Invent'air V2020

La répartition de la production par EPCI est très hétérogène. Ainsi la COPARY produit seulement 5% de l'énergie renouvelable du Pays Barrois du fait de l'absence totale d'éoliennes sur son territoire et de sa faible production de bois-énergie. Elle bénéficie néanmoins d'une installation de méthanisation qui constitue la première source d'électricité renouvelable. A l'inverse, la production d'énergie renouvelable est la plus importante dans les Portes de Meuse, pour deux raisons principales : la présence de plusieurs champs éoliens dans le sud-est de son territoire et la part importante de l'exportation de bois-énergie et du chauffage au bois dans les bâtiments résidentiels.

Evolution de la production énergétique renouvelable

La production énergétique renouvelable est en constante augmentation depuis 2005, et ce pour toutes les technologies de valorisation. Sans compter le bois-énergie exporté, de 198 GWh annuels en 2005, la production est passée à 505 GWh en 2012 et 289 GWh en 2018. Cette hausse est principalement soutenue par la production éolienne, absente en 2005 et représentant près de la moitié de la production aujourd'hui. Le bois-énergie a lui aussi progressé, confirmant la préférence des habitants du Pays Barrois pour son usage comme moyen de chauffage de leurs habitations. Les pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ont également multiplié la production par 5,5 et 3,5 respectivement.

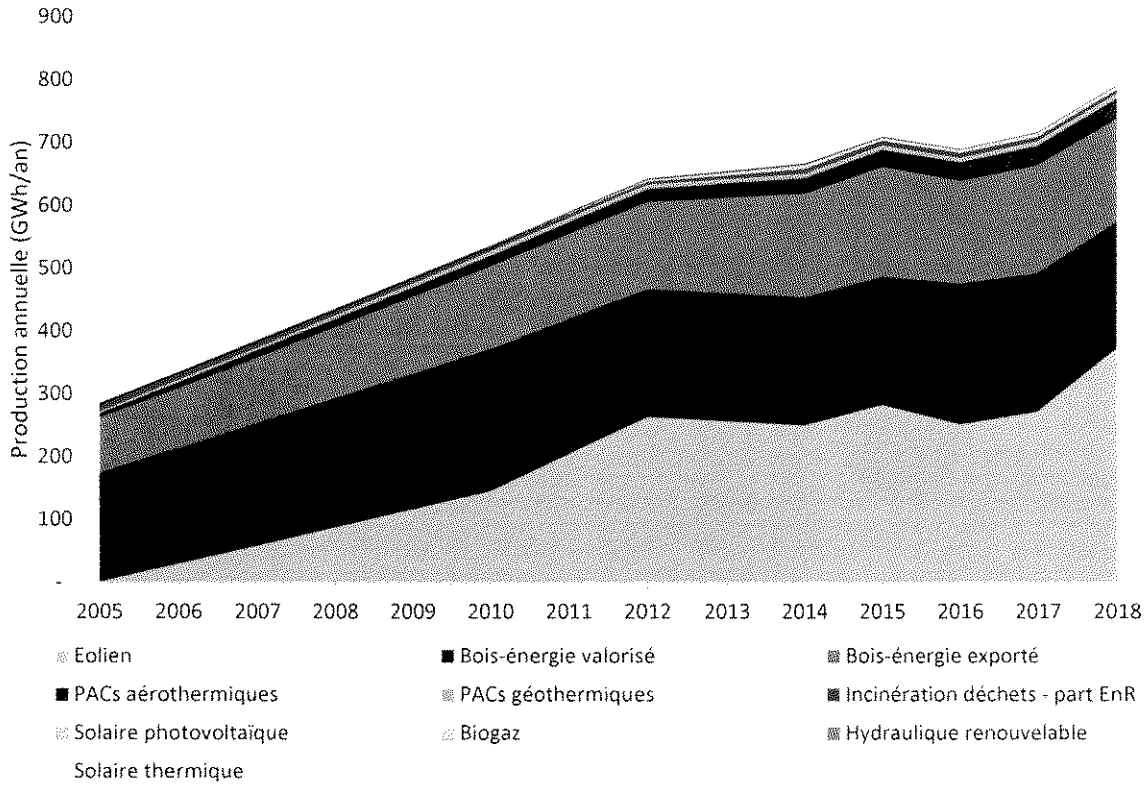


Figure 13 : Évolution de la production énergétique renouvelable
Invent'air V2020

Production en GWh/an	2005	2018	Evolution
Eolien	0	372	+372 GWh
Bois-énergie valorisé	174	201	+27 GWh (+15%)
Bois-énergie exporté	88	164	+78 GWh (+86%)
PACs aérothermiques	6	33	+27 GWh (+450%)
Incinération de déchets - part EnR	13	7	-6 GWh (-46%)
PACs géothermiques	2	7	+5 GWh (+250%)
Biogaz	0	3,1	+3,1 GWh
Solaire photovoltaïque	0	3,3	+3,3 GWh
Hydraulique renouvelable	2,7	2,3	-0,7 GWh (-15%)
Solaire thermique	0,1	0,6	+0,5 GWh (+500%)
Total	**286**	**793**	**+507 GWh (+178%)**
Total hors bois-énergie exporté	**198**	**629**	**+431 GWh (+218%)**

Tableau 4 : Évolution de la production énergétique de 2005 à 2018
Invent'air V2020

Objectifs de production renouvelable

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne fixait à la France un objectif de production d'énergie renouvelable à hauteur de 23% de sa consommation finale en 2020.

Son calcul à l'échelle du Pays Barrois demande de ne pas prendre en compte la production du bois-énergie exporté en dehors du Pays, afin d'éviter les double-compte au niveau national (l'énergie renouvelable est comptabilisée à l'endroit où elle est effectivement valorisée).

Il s'avère que les objectifs nationaux sont très largement atteints à l'échelle du Pays Barrois. Outre le carburant, le mix énergétique de l'électricité et de la chaleur est déjà largement renouvelable, avec 87% de l'électricité et 30% de la chaleur. **Toute énergie confondue, la part de production renouvelable sur la consommation énergétique finale est de 33% en 2018, soit 10 points au-delà de l'objectif national pour 2020.** Cette dynamique doit être poursuivie, et engagée dans le secteur des carburants, afin de contribuer aux objectifs du SRADDET d'une Région à énergie positive à 2050.

Ce chiffre cache des disparités entre les EPCI :

- Bar-le-Duc Sud Meuse, avec une part de 20% en 2018, se situe dans la lignée nationale. La part importante d'électricité renouvelable, mais également de chaleur, cache la carence en production de carburants renouvelables.
- La Codecom des Portes de Meuse est très largement excédentaire en électricité grâce à ses champs éoliens. La part de chaleur renouvelable, quasi-exclusivement de bois-énergie, atteint 57% des besoins en chaleur.
- Le Pays de Revigny est en revanche en-deçà des objectifs nationaux sur les trois vecteurs. Cela s'explique par l'absence de champs éoliens sur son territoire et par une forte consommation énergétique du secteur industriel.

Énergie exprimée en GWh/an Année 2018		Bar-le-Duc Sud Meuse	Portes de Meuse	COPARY	Pays Barrois	*Objectif SRADDET 2021*	*Objectif SRADDET 2050*
Electricité	Consommation finale	182	94	159	435		
	Production renouvelable	79	298	2	379		
	%	***43%***	***318%***	***1%***	***87%***	***41%***	***100%***
Chaleur	Consommation finale	415	189	230	834		
	Production renouvelable	104	108	38	250		
	%	***25%***	***57%***	***16%***	***30%***	***20%***	***100%***
Carburants	Consommation finale	298	306	55	659		
	Production renouvelable	0	0	0	0		
	%	***0%***	***0%***	***0%***	***0%***	***10%***	***95%***
Toute énergie confondue	Consommation finale	895	589	444	1 928		
	Production renouvelable	183	406	39	629		
	%	**20%**	**69%**	**9%**	**33%**	***25%***	***100%***

Tableau 5 : Part de production renouvelable sur la consommation finale - *Invent'air V2020*

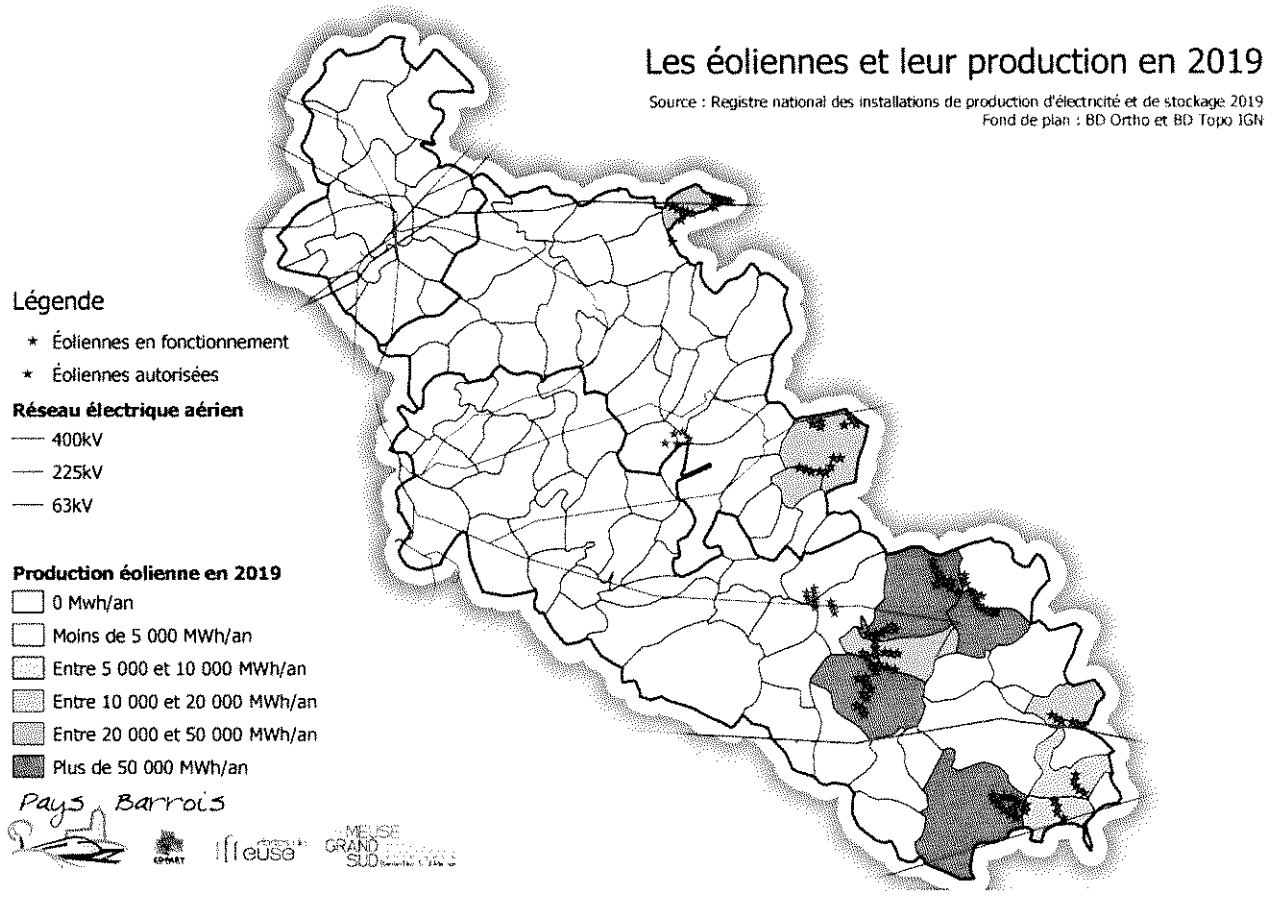
B. L'éolien : Gisement, production, contraintes, opportunités, projets

Les parcs et la production éolienne

Le Pays Barrois compte, au 31 décembre 2019, 6 parcs éoliens sur Meuse Grand Sud et 15 parcs sur la Codecom des Portes de Meuse, respectivement sur 4 et 8 communes. **La puissance raccordée au réseau s'élève à environ 217 MW.** La Communauté de Communes du Pays de Revigny ne compte aucune éolienne à l'heure actuelle.

	Nombre de parcs	Nombre d'éoliennes	Puissance installée	Production en 2019
Meuse Grand Sud	6	27	57,9 MW	122 450 MWh
Portes de Meuse	15	76	159,6 MW	356 995 MWh

Tableau 6 : Parcs éoliens du Pays Barrois au 31 décembre 2019
Registre national des installations de production d'électricité et de stockage



Carte 4 : Implantation des éoliennes et production en 2018 par commune

Le déploiement des éoliennes a été progressif de 2006 à 2012, du raccordement des deux premiers parcs à Rumont (26 MW), à ceux de Delouze-Rosières (24MW). Le développement a ensuite repris en 2017 et 2018 (Dainville-Bertheléville, Bonnet, Houdelaincourt, Demange-Baudignécourt, Chanteraine) et d'autres parcs sont en construction et devraient être raccordés en 2020, à Nant-le-Grand notamment. La puissance autorisée non encore construite au 31 décembre 2019 s'élève à environ 55 MW.

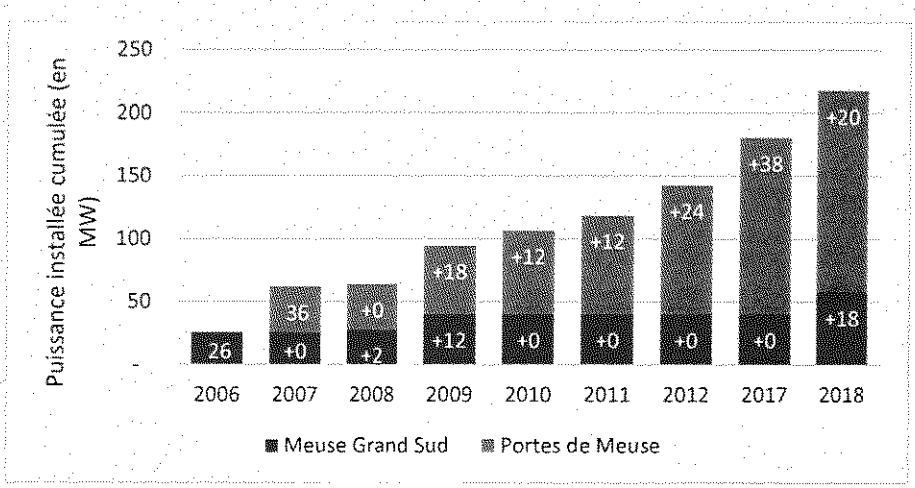
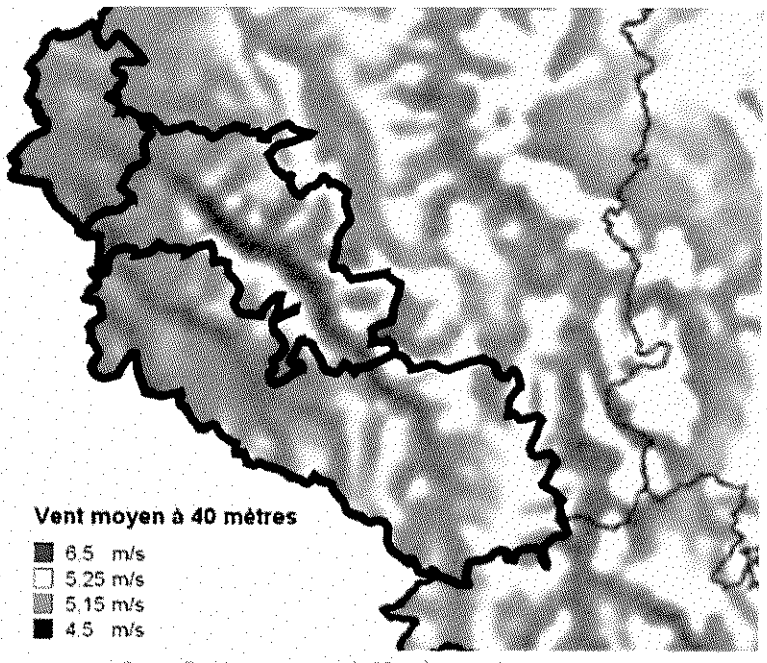


Figure 14 : Puissance éolienne installée chaque année, de 2006 à 2018

Les installations en projet, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisation, sont encore nombreuses. Dans les travaux préparatifs du Schéma Régional De Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), il est estimé que **les projets en prospection représentent une puissance entre 240 et 700 MW supplémentaires**, étant entendu que toutes les prospections n'aboutiront pas nécessairement. Ces parcs supplémentaires pourraient doubler, voire quadrupler la puissance installée actuelle.

Le gisement éolien dans le Pays Barrois

Les régimes des vents ont été étudiés à l'échelle de la Région Lorraine lors de l'élaboration du Schéma Régional Éolien en 2012. Si celui-ci n'est plus en application, l'extrait de carte ci-dessous est néanmoins valide. Elle résulte d'une analyse des vents sur la période 1999-2004 faite par Météo-France. Si le Pays Barrois ne présente pas un potentiel éolien aussi important que d'autres territoires en France, l'ensemble de son territoire présente des régimes de vent supérieurs à 4,5m/s à 40 mètres d'altitude, vitesse minimale pour la viabilité des éoliennes. Le Pays est plus globalement sur une vitesse moyenne de 5,15 m/s, hormis le fond de vallée de l'Ornain.



Carte 5 : Vent moyen à 40 mètres

Extrait de carte issu du SRE Lorraine, données Météo-France

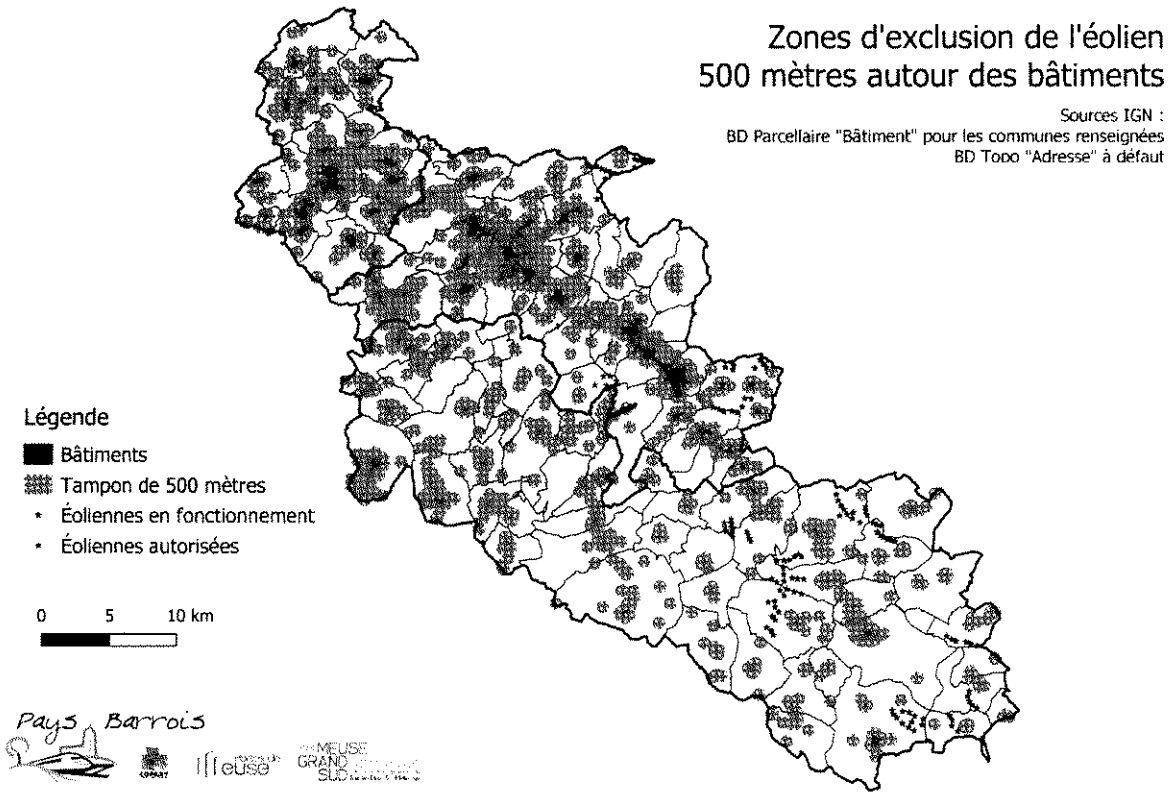
Les contraintes

L'installation de champs éoliens fait face à des contraintes diverses, qu'elles soient réglementaires, urbanistiques, paysagères ou environnementales. Celles-ci ont été étudiées dans le cadre du Schéma Régional Éolien de Lorraine en 2012.

Les enjeux règlementaires potentiellement présents sur le Pays Barrois sont :

- la servitude autour des radars de l'armée de l'air, de l'aviation civile ou de Météo-France : l'ouest du Pays Barrois se situe dans la zone d' « Altitude minimale de sécurité radar » dite servitude T7 dans un rayon de 24km autour de la base aérienne de Saint-Dizier Robinson. Cette AMSR demande une altitude maximale pour le haut des pâles des éoliennes, permettant une marge de franchissement d'obstacle aux aéronefs évoluant en guidage radar. Les installations d'éoliennes sont soumises à un avis de l'Armée.
- l'éventuelle servitude autour des récepteurs hertziens : le niveau de contraintes est différent selon les différents faisceaux pouvant exister sur le site. Cette problématique est à étudier au cas par cas en phase projet.
- la servitude autour des aérodromes et les couloirs de vols aériens : l'aérodrome des Hauts-de-Chée fait l'objet d'un plan de servitudes aéronautiques approuvé par arrêté préfectoral le 15 janvier 2019. Il concerne les communes de Les Hauts-de-Chée, Raival, Rembercourt-Sommaisne et Seigneulles frontalières du Pays Barrois, mais les communes voisines du Pays Barrois (Vavincourt, Rumont, Chardogne) ne sont pas impactées.

Les enjeux urbanistiques sont principalement les zones d'exclusion des éoliennes industrielles dans un périmètre de 500 mètres autour des zones d'habitation. À titre indicatif, la carte ci-dessous présente les zones d'exclusion de 500 mètres autour des bâtiments. Cela ne dispense pas d'une analyse plus précise au cas par cas, notamment pour caractériser l'usage de certains bâtiments.



Carte 6 : Périmètre de 500 mètres autour des bâtiments – carte indicative des zones d'exclusion de l'éolien

Les périmètres de protection rapprochée des captages excluent également l'installation d'éoliennes, en raison des risques de pollutions accidentelles, notamment pendant la phase travaux, et des nuisances potentielles des travaux et des fondations sur la nappe phréatique.

Les enjeux de patrimoine et de paysages sont également à prendre en compte. L'ensemble des sites inscrits et classés constitue un enjeu fort à prendre en compte. Il en est de même pour les paysages emblématiques : le Schéma Régional Éolien y identifie la Vallée de la Saulx. Le Schéma de Cohérence Territoriale 2014-2020 du Pays Barrois identifie également la Vallée de l'Ornain comme site paysager remarquable.

De plus la Direction Départementale des Territoires de la Meuse a mené en 2020 une « étude de la capacité des paysages de la Meuse à accueillir le développement de l'éolien ». Si celle-ci n'est pas contraignante, elle donne néanmoins une appréciation de la compatibilité, des points de vigilance et des préconisations à l'installation d'éoliennes dans chaque ensemble paysager. Le Pays Barrois est concerné par les ensembles paysagers suivants :

- Le Plateau Barrois Ouest pour lequel l'ouverture visuelle et les faibles amplitudes topographiques sont favorables à l'implantation d'éoliennes ;
- Les Côtes de Bar, où les plateaux agricoles sont propices à l'implantations d'éoliennes ;
- Le Plateau Barrois Est, moins favorables à l'installation d'éoliennes, surtout dans le « Pays aux Bois ».

Enfin, **les enjeux environnementaux** constituent une contrainte forte, bien qu'indispensable, au déploiement des éoliennes. Les enjeux réglementaires, qui interdisent de fait l'implantation d'éoliennes, sont :

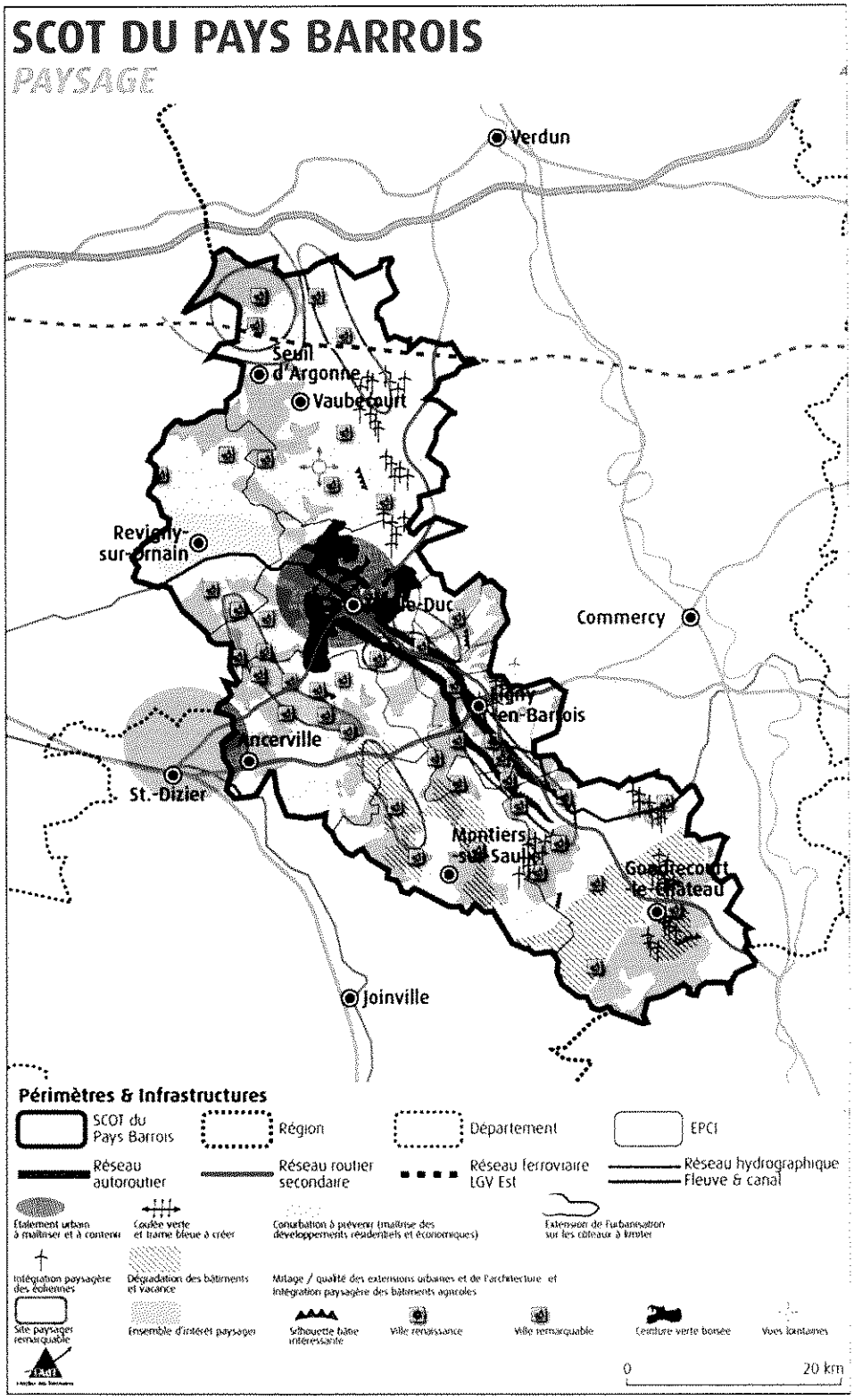
- les réserves naturelles nationales et régionales (Art. L. 332-1 et suivants du code de l'environnement) : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- les milieux protégés par un arrêté préfectoral de protection des biotopes et les aires de protection des habitats naturels : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- les forêts de protection (Art. L. 411-1 du code forestier) : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- les réserves biologiques (domaniales et forestières) : inexistantes sur le Pays Barrois.

Le Schéma Régional Éolien identifie d'autres enjeux forts en Lorraine, notamment pour la protection de l'avifaune, des chiroptères et de la biodiversité en général :

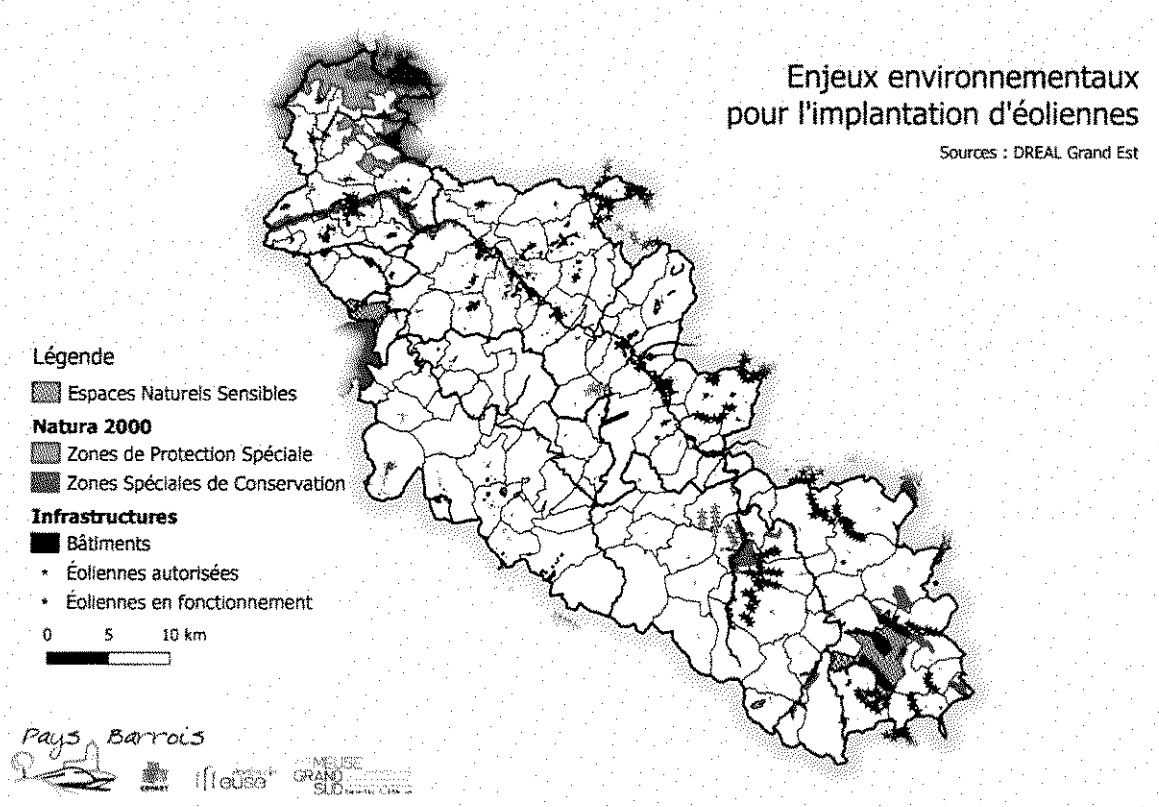
- Les Zones de Protection Spéciale qui découlent de la directive « Oiseaux » : une zone est présente sur le Pays Barrois : « Les Forêts et Étangs d'Argonne et la Vallée de l'Ornain »
- Les Zones Spéciales de Conservation qui découlent de la directive « Habitats » pour lesquels un enjeu vis-à-vis de la préservation de certains oiseaux ou des chauves-souris peuvent être présents. Il en existe quatre sur la Pays Barrois :
    - Les Forêts de Gondrecourt-le-Château,
    - Le Bois de Demange, Saint-Joire,
    - Les Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris,
    - Les Forêts des Argonnelles ;
- Les gîtes à chiroptères inscrits au réseau Natura 2000 : les carrières du Perthois sont particulièrement ciblées ;
- Les Espaces Naturels Sensibles : en Meuse, ceux-ci datent de 1994 et sont actuellement en cours de mise à jour.

L'ensemble des enjeux environnementaux sur le Pays Barrois est présenté sur la Carte 8. Nous observons que les éoliennes en fonctionnement ou autorisées sont bien toutes en dehors de ces espaces à enjeux. **Cette carte explique aussi l'absence de champs éoliens sur le Pays de Revigny** : une part importante de la communauté de communes est concernée par la servitude de la zone de Saint-Dizier mais aussi par la zone de protection spéciale « Forêts et Étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain » classée pour son intérêt ornithologique. Cette ZPS

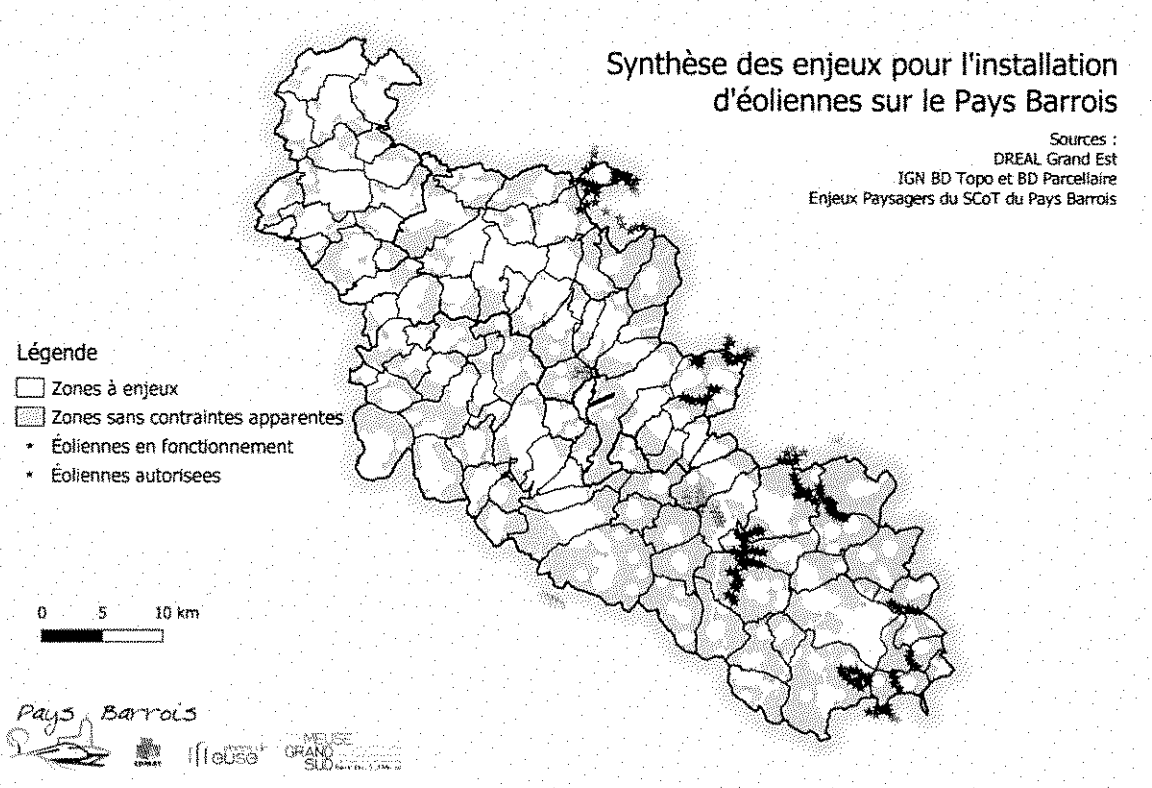
est l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales, mais constitue aussi une halte pour de nombreux oiseaux migrateurs, tels que la Cigogne noire, l'Oie cendrée et la Grue cendrée. Pour ces raisons, l'installation d'éoliennes dans cette zone Natura 2000 et dans son périmètre proche est très contraint.



Carte 7 : Les sites paysagers remarquables du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois



Carte 8 : Enjeux environnementaux pour l'implantations d'éoliennes



Carte 9 : Synthèse des enjeux urbains, paysagers et environnementaux

C. Le solaire photovoltaïque : Gisement, production, contraintes, opportunités, projets

Les installations et la production photovoltaïque

La production solaire photovoltaïque s'élève en 2018 à 3,3 GWh selon Invent'Air. Elle se répartit de la sorte :

	Production totale (GWh/an)	*Dont installations de plus de 36kWc*	Part du PV dans la production d'électricité renouvelable	Part du PV dans la consommation électrique totale
Bar-le-Duc - Sud Meuse	1,43	*0,94 (66%)*	1,8%	0,8%
Portes de Meuse	1,41	*1,20 (85%)*	0,5%	1,5%
Pays de Revigny sur Ornain	0,42	*0,30 (71%)*	27,3%	0,3%
Pays Barrois	**3,26**	***2,45 (75%)***	**0,9%**	**0,8%**

Tableau 7 : Production photovoltaïque en 2018
Invent'Air V2020 et Registre national des installations de production d'électricité et de stockage

Les installations de moins de 36kWc sont pour la plupart des installations décentralisées sur toiture, bénéficiant d'une obligation d'achat. Certaines, dans des proportions encore faibles, peuvent être en autoconsommation, sans injection de la production sur le réseau. Ces installations vont de moins de 3kWc (20 m²) à 36kWc (environ 240 m²). Selon Enedis, 354 installations de moins de 36kWc étaient raccordées au réseau en 2018, pour 14 installations de plus de 36kWc. Ces dernières sont pour leur totalité, jusqu'à présent, des installations à des fins de hangars agricoles ou d'entrepôts.

En 2018, le photovoltaïque représente moins de 1% de la production électrique renouvelable du Pays Barrois et moins de 1% de la consommation électrique totale. L'installation de panneaux photovoltaïque a fortement évolué entre 2010 et 2013, ayant pour résultat une production de 0,35 GWh en 2010 et de 3,83 GWh en 2014, **soit une production multipliée par 11 en 5 ans**. Le coup d'arrêt de cette augmentation s'explique par une baisse progressive mais importante du tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque depuis 2011. Ainsi la production électrique des panneaux photovoltaïques stagne depuis 2014 ce qui révèle un développement atone. Cette situation pourrait néanmoins changer grâce à la compétitivité accrue de la filière photovoltaïque sur les autres technologies, tant pour l'autoconsommation que pour la production à grande échelle.

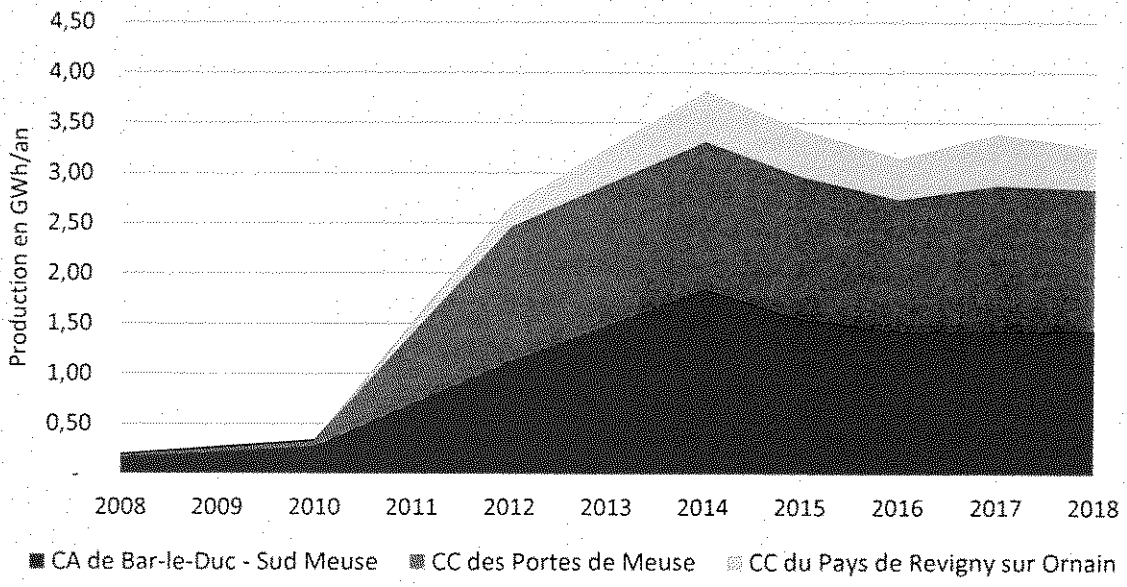


Figure 15 : Évolution de la production photovoltaïque de 2008 à 2018
Invent'air V2020

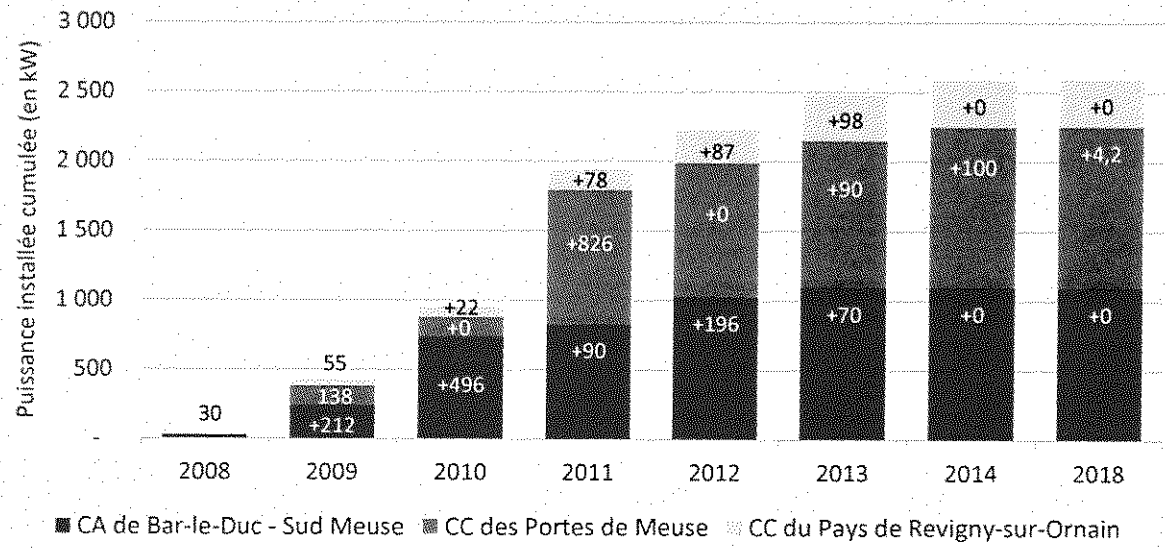
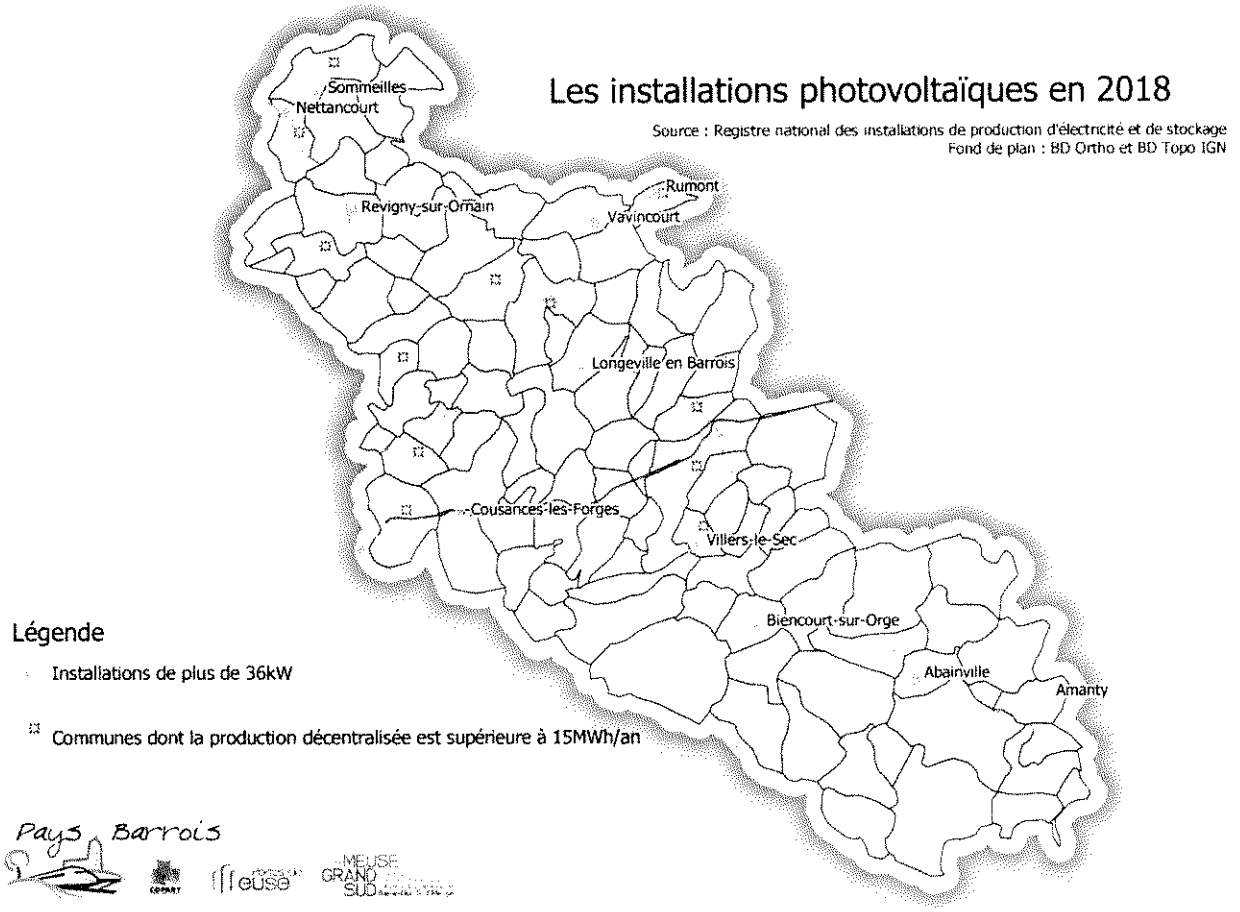


Figure 16 : Puissance photovoltaïque cumulée installée entre 2008 et 2018
Registre national des installations de production d'électricité et de stockage



Carte 10 : Les installations photovoltaïques de plus de 36kW en 2018
Registre national des installations de production d'électricité et de stockage

Le gisement solaire

Avec une irradiation globale horizontale de 128 W/m² en moyenne annuelle, le Pays Barrois est peu ensoleillé, à l'image de Paris, Metz ou Nancy. À titre de comparaison, cette valeur est de 176 W/m² à Marseille, 152 W/m² à La Rochelle et 120 W/m² à Lille.

Les disparités mensuelles sont très importantes, avec un facteur de 1 à 8 entre 30W/m² de moyenne en décembre et 230W/m² en juillet. Aux journées plus courtes et au soleil plus bas s'ajoute un temps plus couvert en automne et en hiver. En comparaison, ce facteur va de 1 à 4 à Marseille et de 1 à 5 à La Rochelle.

Ces difficultés peuvent être corrigées en adoptant un angle optimal pour l'installation de panneaux. Sur le Pays Barrois, l'angle optimal si le panneau est dirigé plein sud semble être de 36°. L'irradiation annuelle moyenne passe alors de 128W/m² à 150W/m² et la différence entre décembre et juillet passe d'un facteur 8 à un facteur 4.

Ces moyennes ont été observées de 2005 à 2016 en conditions optimales. Elles varient nécessairement selon l'emplacement, l'ombrage, la direction et l'angle exacts de l'installation. L'énergie solaire demeure néanmoins une filière à fort potentiel sur le Pays Barrois.

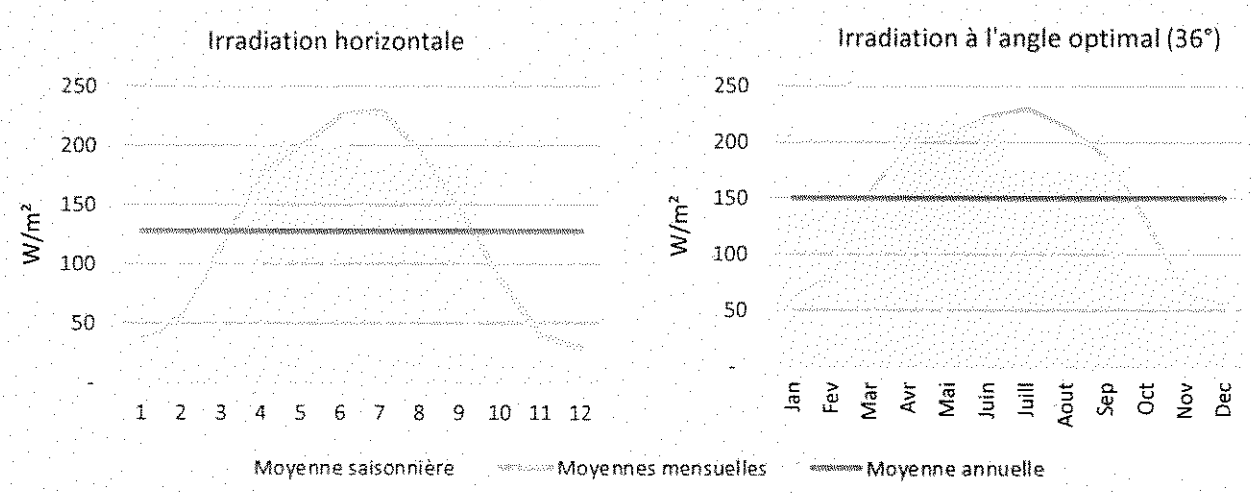
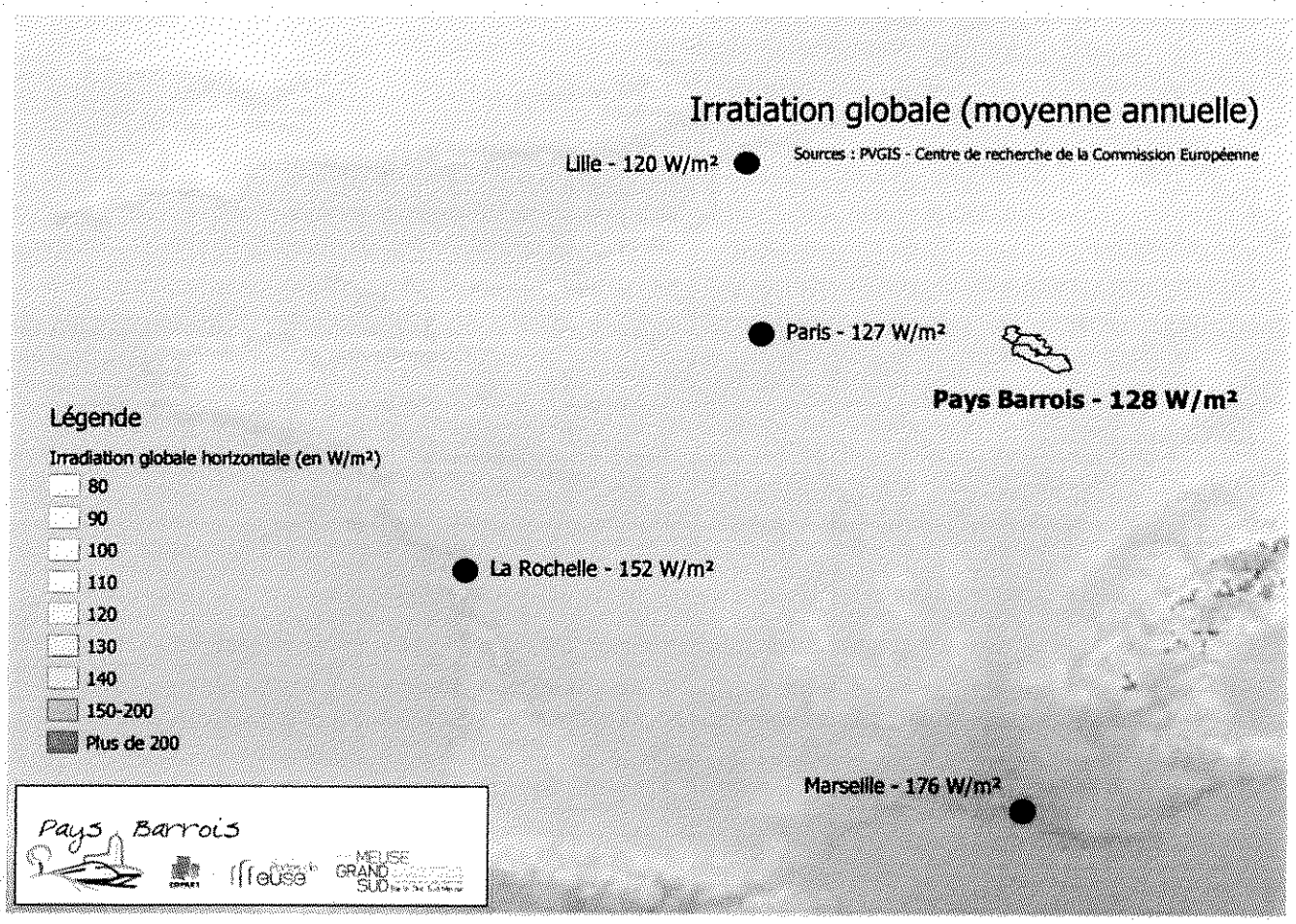


Figure 17 : Irradiation globale par mois (en W/m²)

PV GIS, développé par le centre de recherche de la commission européenne



Carte 11 : Irradiation globale horizontale

Installations sur bâtiments : opportunités et contraintes

Les petites installations photovoltaïques sont pour la plupart installées sur les toitures de bâtiments : maisons individuelles, immeubles, bâtiments publics, commerciaux ou industriels... Notons à titre d'exemples les panneaux photovoltaïques installées par des collectivités locales, sur la chaufferie du village de Bure, ou sur des logements communaux à Delouze-Rosières. En 2018, la surface de panneaux photovoltaïques en fonctionnement peut être estimée en prenant en compte la production photovoltaïque précédemment présentée et une productivité moyenne de 150 kWh/an par mètre carré de panneaux. Au total, elle s'élèverait donc à environ 21 700 m².

	Installations de moins de 36 kW	Installations de plus de 36kWc	Surface totale installée
Bar-le-Duc - Sud Meuse	3 200 m²	6 300 m²	9 500 m²
Portes de Meuse	1 400 m²	8 000 m²	9 400 m²
Pays de Revigny sur Ornain	800 m²	2 000 m²	2 800 m²
Pays Barrois	5 400 m²	16 300 m²	21 700 m²

Tableau 8 : Estimation de la surface de panneaux photovoltaïques en fonctionnement en 2018

Le PETR du Pays Barrois bénéficie d'un cadastre solaire développé par l'entreprise *InSunWeTrust*. Celui-ci permet entre autres de connaître la surface totale de toitures disponible sur le territoire, en prenant en compte l'orientation et la pente des toitures, ainsi que les ombrages. Cela permet ensuite de calculer la puissance et la production maximales mobilisables. Ces chiffres sont théoriques et doivent être interprétés avec précaution, compte tenu des spécificités de chaque toiture et de chaque emplacement. Ils donnent néanmoins une bonne indication du potentiel de développement de cette technologie.

	Surface disponible (m²)	Surface installée (m²)	Part de la surface installée (en %)	Production potentielle (MWh/an)
Bar-le-Duc Sud Meuse	1 932 000	9 500 m²	0,5 %	283 100
Portes de Meuse	1 629 000	9 400 m²	0,6 %	243 500
Pays de Revigny	627 000	2 800 m²	0,4 %	94 700
Pays Barrois	4 189 000	21 700 m²	0,5 %	621 400

Tableau 9 : Estimation de la surface de toiture disponible pour l'installation de panneaux solaires

Le cadastre solaire estime donc **la surface de toitures disponibles sur le Pays Barrois à plus de 4 millions de mètres carrés**. L'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse dispose à elle seule de la moitié de ces toitures. Seule 0,5% de cette surface serait à ce jour équipée de panneaux photovoltaïques. Le potentiel de développement en toiture est donc grand. À titre d'exemple, **si l'on souhaitait multiplier par 10 la puissance photovoltaïque installée, seule 5% de la surface disponible serait nécessaire**.

Rappelons que ces chiffres restent théoriques et chaque projet peut faire face à certaines contraintes :

- Contraintes techniques sur la toiture : ombrage imprévu, fragilités de la charpente...
- Contraintes patrimoniales ou paysagères : bâtiment ancien, périmètre de monument historique...
- Contraintes financières : projet pas assez rentable compte tenu des difficultés techniques ou de la surface disponible.

Installations au sol : opportunités et contraintes

Au mois d'août 2020, aucune installation au sol de type « champ photovoltaïque » n'est en fonctionnement ou en cours de construction sur le Pays Barrois. Néanmoins plusieurs sont en réflexion dans des communes des trois intercommunalités.

Ces champs photovoltaïques, bien qu'ils permettent la production à grande échelle d'électricité décarbonée, doivent être déployés avec précaution, afin de préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et pour limiter l'imperméabilisation des sols. Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois précise en ces termes :

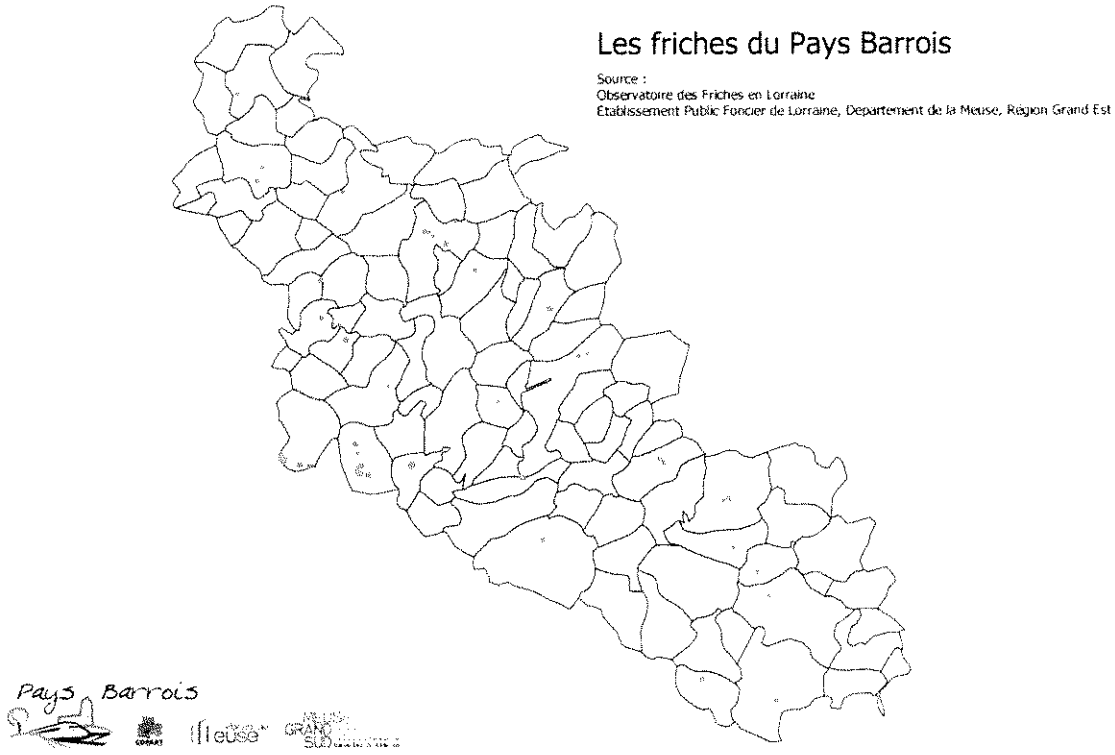
« Les unités de production photovoltaïque sont interdites sur des terrains à vocation agricole ou sylvicole, dans les réservoirs de biodiversité d'intérêt national ou régional ; autant que possible, elles seront à éviter en co-visibilité avec les paysages remarquables du SCoT. Elles seront prioritairement implantées sur des friches industrielles, commerciales ou militaires, des sites dégradés ou encore des espaces enclavés inutilisables pour d'autres usages. »

En 2017, l'Observatoire des Friches dans la Meuse, mené par l'Établissement Public Foncier de Lorraine, le Département de la Meuse et la Région Grand Est, révèle qu'il existe 47 friches industrielles sur le Pays Barrois, représentant 52,5 hectares de surface.

	Nombre de friches	Surface de friches (en ha)	Principales communes concernées
Bar-le-Duc Sud Meuse	11	7,7	Bar-le-Duc, Longeville-en-Barrois, Ligny-en-Barrois…
Portes de Meuse	33	43,8	Cousance, Ancerville, Savonnières-en-Perthois, Chassey-Beaupré, Tréveray, Dammarie-sur-Saulx…
Pays de Revigny	3	1	Revigny-sur-Ornain, Noyers-Auzécourt
Pays Barrois	47	52,5	/

Tableau 10 : Friches du Pays Barrois recensés par l'Observatoire des Friches de Lorraine

Ces friches peuvent être de différentes natures, bâties ou non, publiques ou privées, industrielles, militaires, ferroviaires… Toutes ne sont pas appropriées pour accueillir des champs photovoltaïques. D'autres à l'inverse, telles que les anciennes carrières, disposent d'un potentiel intéressant.



Carte 12 : Les friches recensées sur le Pays Barrois

D. Le solaire thermique : Gisement et production

L'énergie solaire thermique est obtenue par la transformation du rayonnement solaire en chaleur. Elle est le plus souvent utilisée pour l'eau chaude sanitaire mais peut également servir au chauffage des bâtiments ou à des procédés industriels.

La production solaire thermique, avec **environ 650 MWh/an soit moins de 0,5% de la chaleur renouvelable valorisée**, est très anecdotique sur le Pays Barrois. Elle est néanmoins en forte progression, avec une production multipliée par 10 entre 2005 et 2018 selon les estimations d'*Invent'air*.

Comme indiqué dans le chapitre C « solaire photovoltaïque », l'irradiation solaire moyenne sur le Pays Barrois est de 128 W/m², ce qui permet une production thermique d'environ 350 kW/m² par an. En reprenant ces chiffres et les surfaces de toitures disponibles présentées auparavant, le potentiel brut de production totale du solaire thermique en toiture serait **d'environ 1500 GWh/an, soit 2000 fois la production en 2018**. Plus encore que pour le potentiel photovoltaïque, **ce chiffre est à prendre avec beaucoup de précaution**, car la chaleur ne peut être transportée sur de grandes distances : ainsi le potentiel de production de chaleur thermique sur un logement doit rencontrer le besoin en eau chaude sanitaire ou en chauffage de ce logement ; il montre néanmoins une marge de progression de cette technologie très importante.

	Surface disponible en toiture (m²)	Potentiel de production (en GWh/an)	Production en 2018 (en GWh)	Production 2018/ Potentiel
Bar-le-Duc Sud Meuse	1 932 000	680	0,3	0,05%
Portes de Meuse	1 629 000	570	0,2	0,04%
Pays de Revigny	627 000	220	0,1	0,04%
Pays Barrois	**4 189 000**	**1 470**	**0,6**	**0,04%**

Tableau 11 : Estimation de la surface de toiture disponible pour l'installation de panneaux solaires

E. Le bois-énergie : Gisement et production

La production de bois-énergie sur un territoire peut être comptabilisée de deux façons :

- L'énergie produite (et donc consommée) par la combustion de bois sur le territoire ;
- L'énergie potentielle délivrée par le bois prélevé sur le territoire ;

Le prélèvement de bois-énergie sur le Pays Barrois étant supérieur à sa consommation, nous pouvons estimer que la grande majorité du bois valorisé provient du territoire. En effet, le marché du bois-bûches est majoritairement local. C'est en revanche moins le cas des nouveaux modes de valorisation du bois-énergie en pellets ou granulés, pour lesquels la chaîne de transformation est plus longue.

La valorisation du bois-énergie

En 2018, la valorisation du bois-énergie a représenté un peu plus de 200 000 MWh, soit 10% de l'énergie consommée par le Pays Barrois cette année. Le secteur résidentiel représente 93% de cette valorisation, suivi par l'industrie et le tertiaire.

La communauté de communes des Portes de Meuse est la première productrice d'énergie bois, pour des raisons de disponibilités du bois et de praticité d'usage dans les communes rurales.

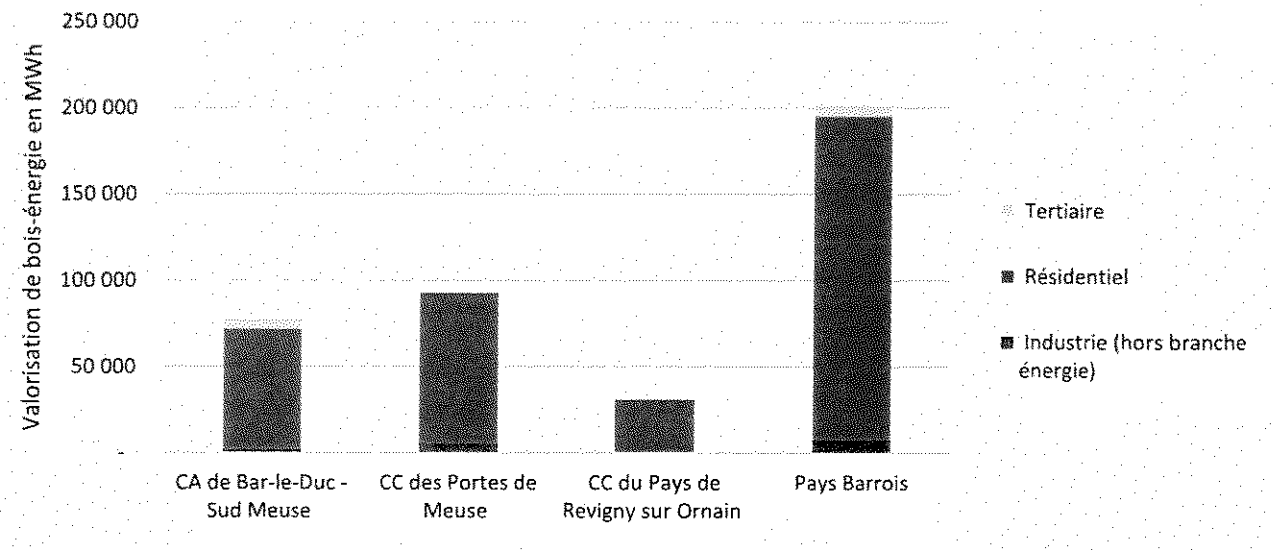


Figure 18 : Valorisation du bois-énergie dans le Pays Barrois en 2018
Source : ORCAE

Le bois-énergie, source de chaleur traditionnelle dans les communes rurales, était en perte de vitesse jusqu'aux années 2000 pour atteindre un pic bas, selon les inventaires d'Atmo Grand Est, en 2005. De 2005 à 2018, grâce aux effets cumulés des incitations financières, des améliorations des systèmes de chauffage et du coût des autres énergies de chauffage, l'usage du bois-énergie a progressé de 30% sur le Pays Barrois, pour atteindre un niveau supérieur à 1990 dans chacune des intercommunalités.

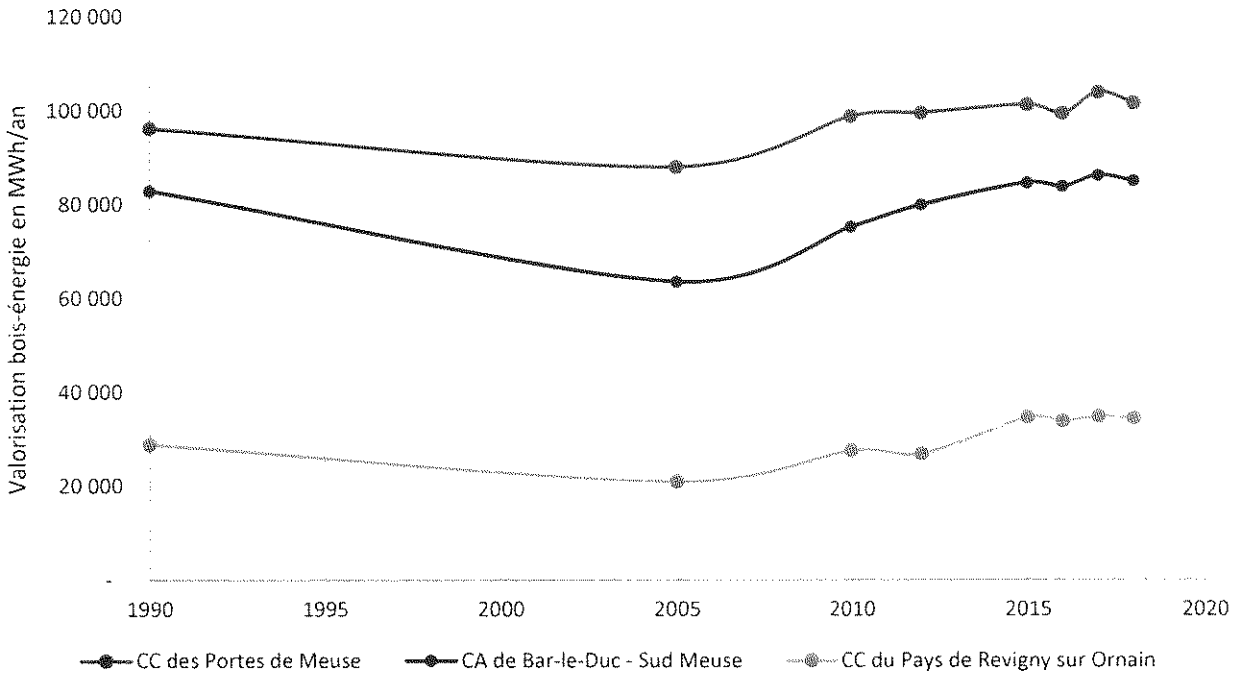


Figure 19 : Evolution de l'usage du bois-énergie dans le Pays Barrois, de 1990 à 2018, à climat corrigé (source : ATMO)

F. Le biogaz : Production et gisements

Le biogaz est obtenu par méthanisation de produits fermentescibles. Ce procédé de digestion anaérobie permet de produire du méthane à partir d'effluents d'élevage, de boues de station d'épuration et de déchets agricoles, verts et alimentaires. Les secteurs agricoles et agro-alimentaires, ainsi que les secteurs de traitement des déchets et des eaux usées sont donc particulièrement favorables au développement de cette technique.

Le biogaz produit en 2018 dans le Pays Barrois est obtenu par méthanisation sur deux sites ; un dans la communauté de communes des Portes de Meuse (Villers-le-Sec) et l'autre dans le Pays de Revigny (Noyers-Auzécourt). Ce biogaz est valorisé par cogénération sous forme de chaleur et d'électricité.

D'après les données d'Enedis, 1550 MWh d'électricité d'origine biogaz ont été injectés dans le réseau électrique en 2018. L'*Invent'Air V2020* d'Atmo Grand Est considère que la cogénération produit autant de chaleur que d'électricité. Ainsi sur le Pays Barrois en 2018, la méthanisation a permis la production de 1550 MWh de chaleur et 1550 MWh d'électricité. Cela représente moins de 1% de l'énergie renouvelable valorisée sur le Pays Barrois.

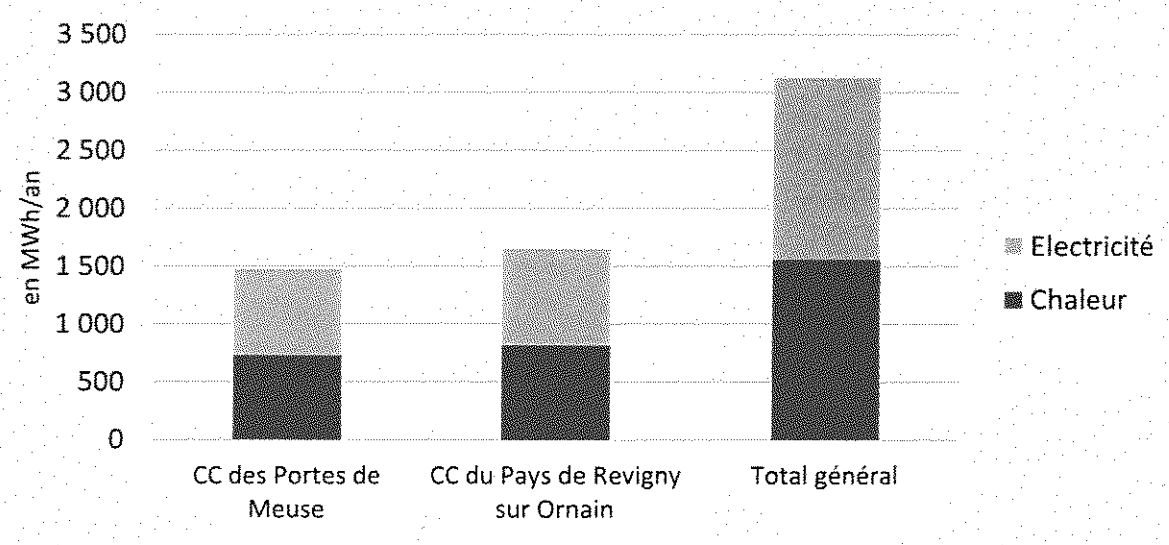


Figure 20 : Production et valorisation de biogaz en 2018
Source : Air 2027, Atmo Grand Est selon données ENEDIS

Depuis 2019, une nouvelle unité de méthanisation a vu le jour à Contrisson pour une production qui devrait avoisiner les 16 000 MWh/an en injection directe sur le réseau. Au moins quatre autres unités de méthanisation seraient en réflexion actuellement, pour un productible totale d'environ 23 000 MWh en injection.

Selon l'étude « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? » de l'ADEME avec GRDF et GRTgaz, le potentiel de production de méthanisation est d'environ **260 GWh PCS**. Cela représenterait 170 fois la production actuelle de biogaz et 70% de la consommation actuelle de gaz naturel du Pays Barrois.

Ce potentiel provient à 95% d'intrants agricoles : résidus de cultures, cultures intermédiaires, déjections d'élevage et herbe. Seul 3% du potentiel serait occupé par les biodéchets (déchets ménagers organiques) et 2% par les résidus de l'industrie agro-alimentaire. Ce gisement territorial important doit bien sûr être confirmé à chaque nouveau projet afin de justifier de la disponibilité des intrants, dans le but de ne pas concurrencer d'autres usages agricoles.

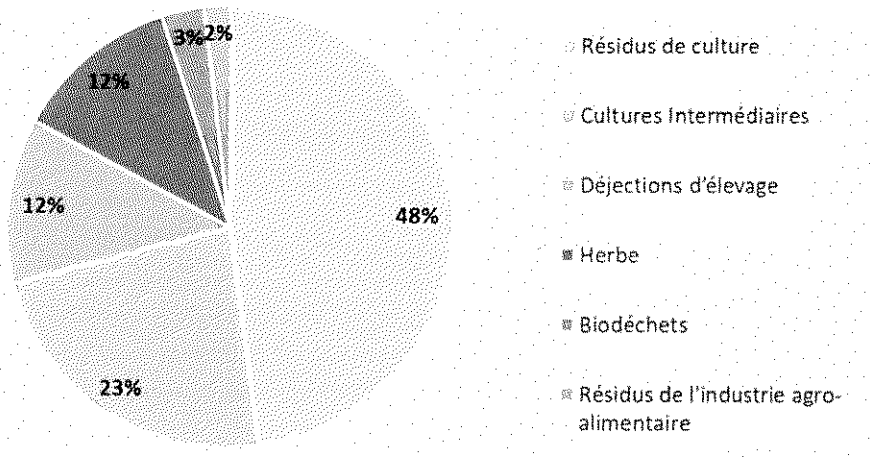


Figure 21 : Gisement méthanisable sur le Pays Barrois, par intrants – *ADEME, traité par GRDF*

4. Les émissions de Gaz à effet de serre

A. Calcul des émissions de gaz à effet de serre

S'il n'est pas fait référence à d'autres sources spécifiques, les données d'émissions de gaz à effet de serre présentées dans ce chapitre proviennent de l'Invent'Air V2020 élaboré par Atmo Grand Est dans le cadre de l'Observatoire Climat Air Énergie de la région Grand Est. Les années considérées dans cet inventaire sont 1990, 2005, 2010, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. Ces données sont des estimations, à l'échelle de l'EPCI, faites à partir de données nationales et de données locales, délivrées par exemple par les distributeurs d'énergie.

L'inventaire prend en compte d'une part toutes les émissions directes de gaz à effet de serre sur le Pays Barrois et indirectes liées à l'énergie (y compris l'électricité) de sources anthropiques situées sur le territoire. Ainsi la consommation d'un kilowattheure électrique sur le Pays Barrois induit une émission de GES selon les facteurs d'émissions nationaux, représentatifs du mix électrique français. Ces valeurs tiennent compte du mix de production utilisé durant la période de consommation (ex : les pics de consommation, nécessitant la mise en service de centrales d'appoint plus émissives, sont généralement associés aux périodes froides, ce qui conduit à un facteur d'émission lié au chauffage plus élevé que la moyenne).

Les émissions de GES de la biomasse sont en revanche comptabilisées à part et n'entrent pas dans le bilan final. En effet, ces émissions sont considérées comme naturelles et neutres car la quantité de CO_2 émise lors de la combustion est égale à la quantité de CO_2 captée par la plante lors de sa croissance.

Les gaz à effet de serre inventoriés sont les sept gaz à effet de serre pris en compte dans le cadre du protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_2O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF_6) et le trifluorure d'azote (NF_3). Ces quatre derniers seront présentés comme les « gaz fluorés » dans le rapport.

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun de ces gaz sur le changement climatique, les émissions sont exprimées en pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG total est calculé au moyen des Pouvoirs de Réchauffement Globaux respectifs de chacune des substances après 100 ans de présence dans l'atmosphère. Ces PRG sont exprimés en équivalent CO_2 ($eqCO_2$), le dioxyde de carbone étant le gaz de référence. Les PRG considérés sont les suivants :

- Pour le dioxyde de carbone, 1 tonne émise = 1 $teqCO_2$;
- Pour le méthane CH_4, 1t = 28 $teqCO_2$ (1 tonne de méthane a un pouvoir de réchauffement 28 fois plus important qu'une tonne de dioxyde de carbone) ;
- Pour le protoxyde d'azote N_2O, 1t = 265 $teqCO_2$;
- Les gaz fluorés ont un PRG allant de 138 à 23500 equivalent-CO_2.

B. Évolution des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le Pays Barrois s'élèvent en 2018 à 487 450 tonnes équivalent-CO_2 ($teqCO_2$). Il s'agit de la plus basse valeur depuis 1990 d'après les estimations de l'*Invent'Air V2020*. Ainsi le pic des émissions de GES se situe autour de l'année 2005, date après laquelle les émissions diminuent d'environ 2% chaque année, soit une baisse de près de 27% en 13 ans.

Sur ces 15 dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué plus vite que la population, ce qui tend à montrer un résultat des actions d'atténuation du changement climatique.

En cohérence avec les populations respectives, l'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse est l'EPCI le plus émetteur avec environ 43% des émissions, suivi des Portes de Meuse (36%) et le Pays de Revigny (21%).

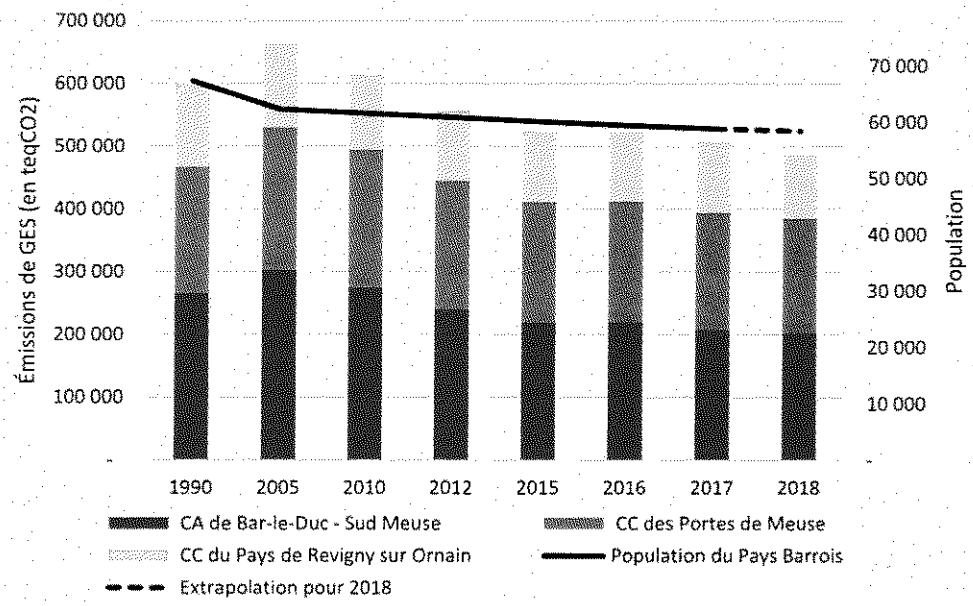


Figure 22 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2018
Invent'Air V2020 - Atmo Grand Est

Les émissions de gaz à effet de serre se chiffrent à **8,3 teqCO_2/hab en 2018**. Cette valeur est la plus basse depuis 1990, et les émissions par habitant sont en diminution quasi-constante depuis 2005. Néanmoins, elle reste 20% plus élevée que la moyenne nationale s'élevant à 6,9 teqCO_2/hab en 2017.



Pays Barrois
8,3teqCO_2/hab
France
6,9teqCO_2/hab

Figure 23 : Évolution des émissions de GES par habitant, de 1990 à 2018
Invent'Air V2020 - Atmo Grand Est – INSEE

Evolution par rapport à 1990 et atteinte des objectifs

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres objectifs de baisser de 20% les émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990. En 2018, le Pays Barrois s'approche très nettement de cet objectif, avec une baisse de 19% des émissions de GES par rapport à 1990. Dans le détail, Bar-le-Duc Sud Meuse et le Pays de Revigny ont passé la barre des 20%, tandis que la communauté de communes des Portes de Meuse affiche une baisse de 9%.

Émissions de GES en teqCO2	1990	2005	2018	Evolution 1990/2018	Objectif réglementaire en 2020	Objectif SRADDET 2030
Bar-le-Duc - Sud Meuse	265 648	303 253	202 942	- 24%	-20%	-54%
Portes de Meuse	200 900	226 519	181 869	- 9%		
Pays de Revigny sur Ornain	132 251	134 538	103 006	- 22%		
Pays Barrois	**598 800**	**664 310**	**487 450**	**- 19%**		

Tableau 12 : Evolution de la consommation énergétique de 1990 à 2018 - Inventaire v2020

L'objectif de baisse des émissions affiché par le SRADDET de la Région Grand Est à horizon 2030 est plus ambitieux, s'élevant à -54% par rapport à 1990.

La dynamique de baisse des émissions de GES du Pays Barrois est de 15 800 teqCO_2/an sur la période 2010-2018. **Si cette même tendance se poursuivait**, les émissions du Pays Barrois s'élèveraient à environ 300 000 teqCO_2 en 2030, soit **une baisse des émissions de -50% par rapport à 1990.**

Afin d'atteindre les objectifs du SRADDET de -54% à horizon 2030, les émissions de GES doivent atteindre 275 000 teqCO_2, soit **une dynamique de baisse de 17 700 teqCO_2 par an sur la période 2018-2030**.

Un effort supplémentaire dans la dynamique de baisse de GES est donc nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET.

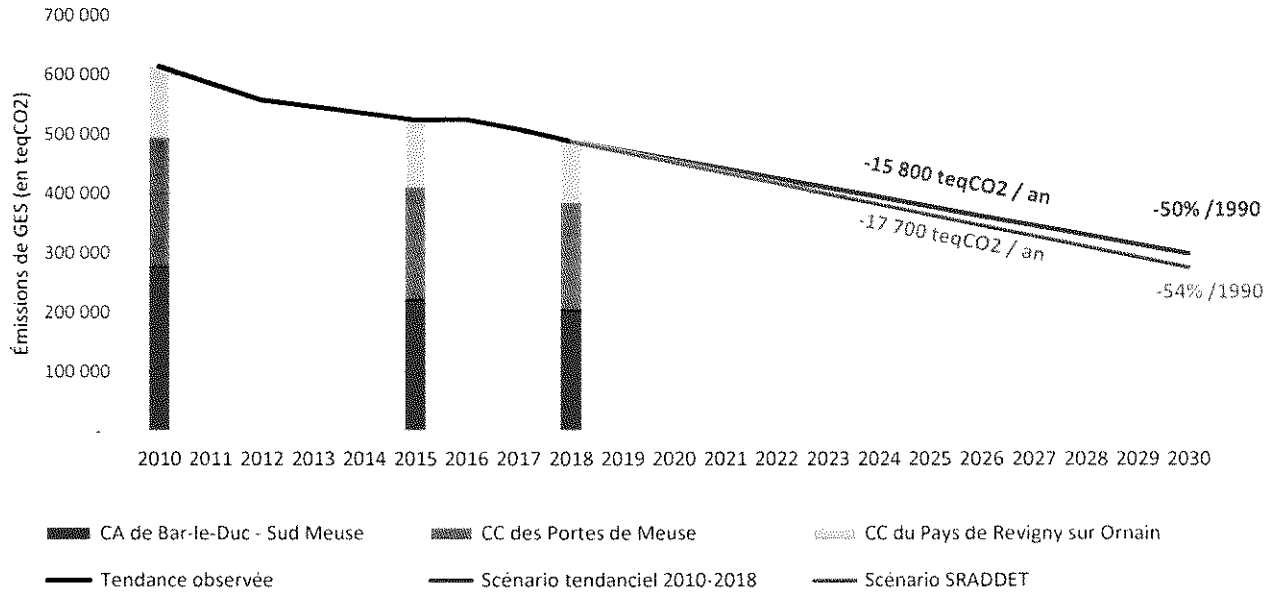


Figure 24 : Scenarii d'evolution des emissions de gaz a effet de serre a horizon 2030

C. Émissions par secteur et par EPCI

En 2018 sur le Pays Barrois, les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique se chiffrent à 487 450 $t_{eq}CO_2$. Les secteurs les plus émetteurs sont respectivement l'agriculture, les transports routiers et les bâtiments résidentiels.

Secteurs	Émissions de GES en teqCO2	Part (en %)
Agriculture	157 939	33%
Transport routier	151 100	31%
Résidentiel	79 166	16%
Industrie	52 114	11%
Tertiaire	30 326	6%
Déchets	14 204	3%
Energie	1 408	0,3%
Autres transports	1 193	0,2%
Total Pays Barrois	487 450	

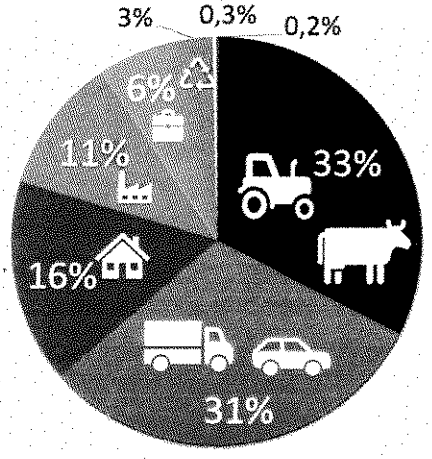


Tableau 13 et Figure 25 : Émissions de GES (en teqCO2) par secteur en 2018
Invent'air V2020 – Atmo Grand Est

Les EPCI les plus émetteurs sont respectivement l'agglomération Meuse Grand Sud, les Portes de Meuse puis le Pays de Revigny. Ces trois EPCI se caractérisent par des profils d'émissions de gaz à effet de serre diversifiés.

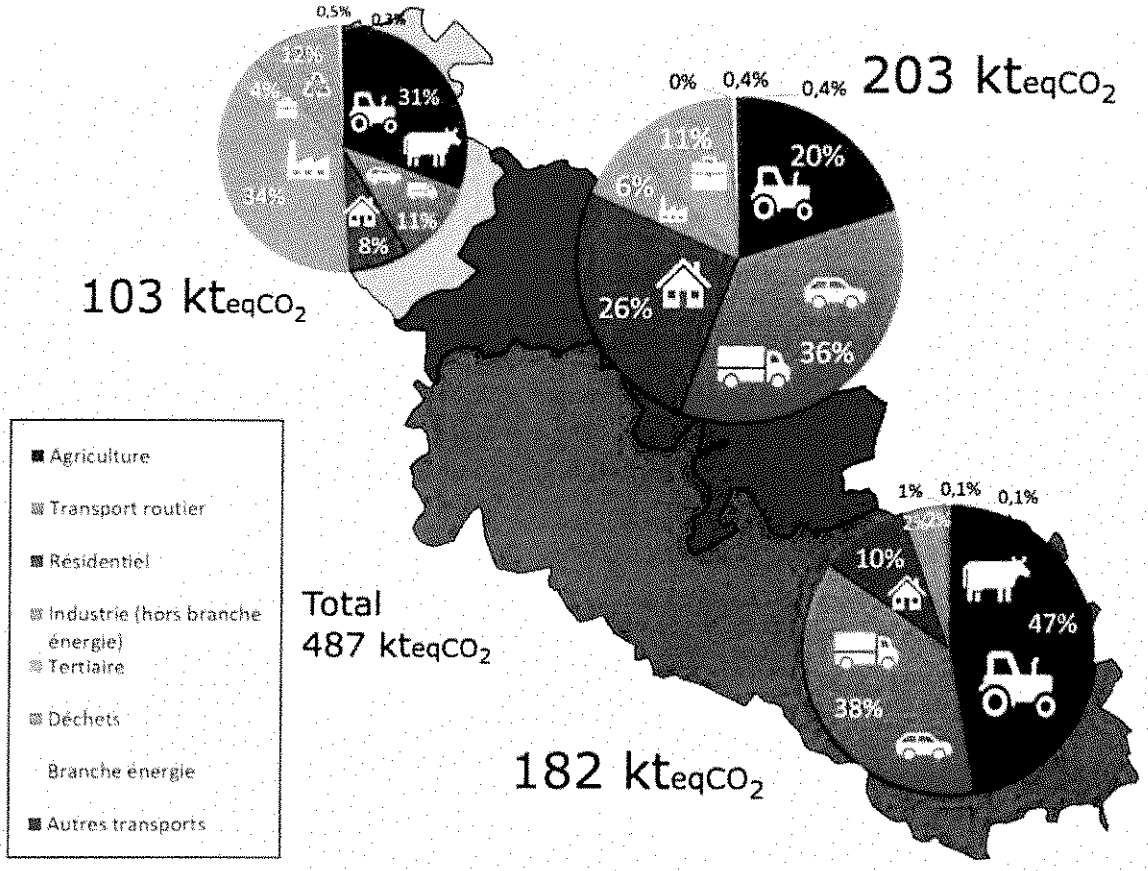


Figure 26 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans chaque EPCI

Le secteur agricole reste un important émetteur de gaz à effet de serre (GES) dans les trois EPCI, mais c'est dans les Portes de Meuse qu'il est prépondérant. Ces émissions dans l'agriculture sont en grande majorité dues aux usages non-énergétiques (élevage, épandage…) qui émettent du méthane et du protoxyde d'azote.

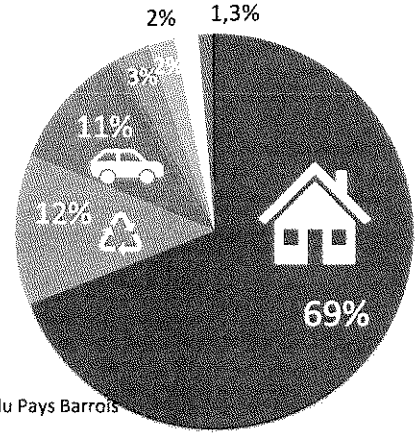
Les émissions des autres secteurs sont davantage liées à la consommation énergétique, mais nous retrouvons tout de même des différences avec les profils de consommation présentés en *Figure 8 : Répartition de la consommation énergétique finale par secteur dans chaque EPCI*. Ainsi, le secteur des transports est comparativement plus émetteur que le secteur résidentiel, du fait de l'usage quasi-exclusif de combustibles fossiles dans les transports alors que les bâtiments ont davantage recours à l'électricité et la biomasse, dont les émissions de GES ne sont pas comptabilisées ici.

Les détails des émissions de gaz à effet de serre par secteur sont donnés dans le chapitre 0 « Diagnostics sectoriel ».

Ces gaz à effet de serre proviennent de la combustion de l'énergie fossile, de la production et l'usage de produits chimiques et de la fermentation entérique des animaux d'élevage.

Les émissions de dioxyde de carbone d'origine biomasse sont également estimées mais n'entrent pas dans la comptabilisation finale des PCAET. Elles s'élèvent à 93 400 $t_{eq}CO_2$ et proviennent majoritairement du secteur résidentiel (chauffage au bois), du secteur des déchets (incinération et stockage) et des transports (agrocarburants, biométhane).

Secteurs	Émissions de GES en teqCO2	Part (en %)
Résidentiel	65 788	69%
Déchets	11 649	12%
Transport routier	9 973	11%
Industrie	2 829	3%
Tertiaire	2 178	2%
Énergie	1 718	2%
Agriculture	1 213	1,3%



Autres transports	56	0,1%
Total Pays Barrois	95 403	

Tableau 14 et Figure 27 : Émissions de dioxyde de carbone d'origine biomasse (en teqCO2) par secteur en 2018
Invent'air V2020 – Atmo Grand Est

D. Émissions par catégorie

En 2018 sur le Pays Barrois, les émissions de gaz à effet de serre proviennent à 60% de la combustion des énergies fossiles, particulièrement les produits pétroliers et le gaz naturel. S'ensuivent les sources d'émissions non-énergétiques principalement dues à l'agriculture. Selon Atmo Grand Est, les trois principales sources d'émissions non liées à l'énergie sur le Pays Barrois sont, par ordre d'importance, la fertilisation des cultures, la fermentation entérique des vaches laitières puis la fermentation entérique des autres animaux.

Les autres usages énergétiques (électricité, réseaux de chaleur et froid, bois-énergie) pèsent faiblement dans l'inventaire des émissions de GES.

Catégorie	Émissions de GES en teqCO2	Part (en %)
Produits pétroliers	204 282	42 %
Émissions non-énergétiques	167 108	34 %
Gaz Naturel	86 882	18 %
Electricité	16 833	3 %
Chaleur et froid issus de réseau	8 098	2 %
Bois-énergie (EnR)	4 092	0,8 %
Autres énergies renouvelables (EnR)	154	0,03 %
Total Pays Barrois	487 450	

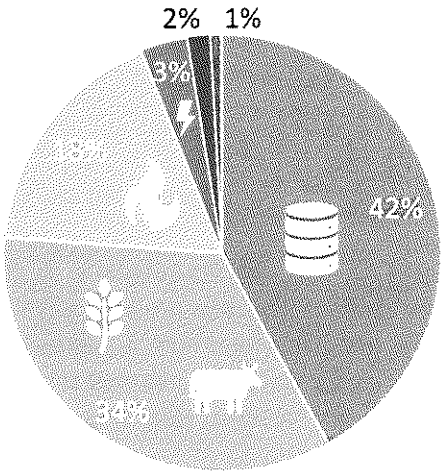


Tableau 15 et Figure 28 : Émissions de GES (en teqCO2) par secteur en 2018
Invent'air V2020 - Atmo Grand Est

Cette même répartition s'observe dans chaque intercommunalité, avec chacune leurs particularités :

La Communauté de Communes des **Portes de Meuse** émet la moitié de ses GES par la combustion de produits pétroliers, à cause de la prépondérance du secteur des transports et du faible approvisionnement en gaz naturel. Les émissions non-énergétiques sont également à l'origine de 43% des émissions, quasi-exclusivement du fait du secteur agricole.

La prépondérance des émissions non-énergétiques dans la Communauté de Communes du **Pays de Revigny** s'explique également par les pratiques agricoles, mais aussi pour 30% d'entre elles par les émissions de méthane provenant de l'enfouissement des déchets. Le gaz naturel a également une place importante par son usage dans l'industrie.

Enfin dans l'agglomération **Meuse Grand Sud**, la combustion des produits pétroliers dans les transports et du gaz naturel dans les habitations sont deux grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre.

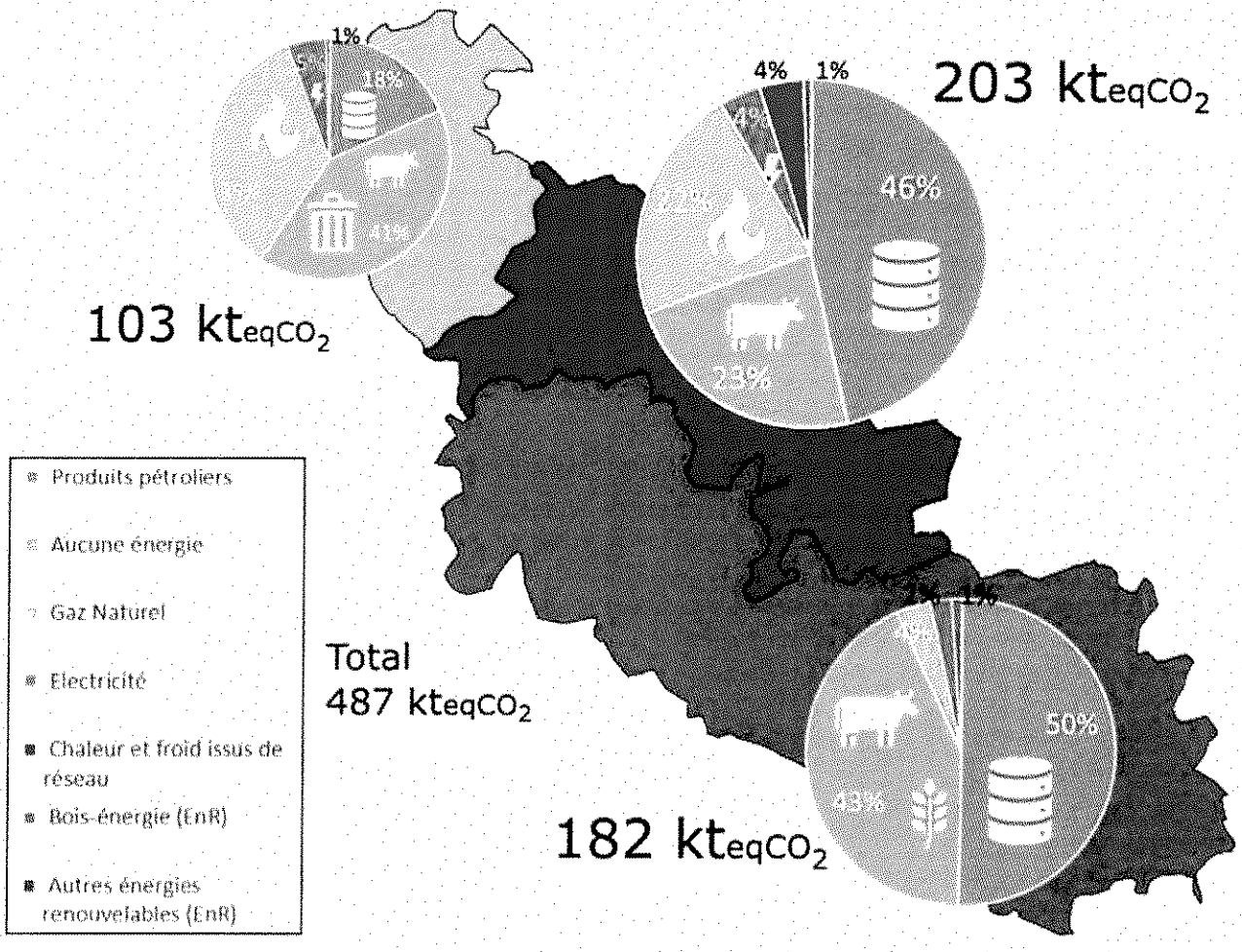


Figure 29 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par catégorie dans chaque EPCI
Invent'air V2020 – Atmo Grand Est

E. Emissions par type de gaz à effet de serre

Comme indiqué précédemment, il existe plusieurs gaz contribuant à l'augmentation de l'effet de serre, chacun avec un pouvoir de réchauffement global (PRG) différent. Ce PRG est exprimé en tonne-équivalent CO_2.

Sur le Pays Barrois, le dioxyde de carbone CO_2 est bien le principal gaz contributeur de l'effet de serre, à hauteur de 59%. Le méthane CH_4 et le protoxyde d'azote N_2O sont contributeurs respectivement à 16 et 17%. Les émissions de gaz fluorés le sont à hauteur de 3% et les consommations électriques, dont les émissions indirectes liées à la production d'électricité sont comptées, sont à l'origine de 5% du pouvoir de réchauffement global du Pays Barrois.

Gaz	Émissions en tonnes	PRG	Émissions en teqCO_2
CO2	287 987	1	287 987
CH4	2 780	28	77 853
N2O	316	265	83 795
Gaz fluorés	*Non détaillé*	Variable	12 883
GES indirects (électricité...)	24 931	1	24 931
Somme totale			487 450

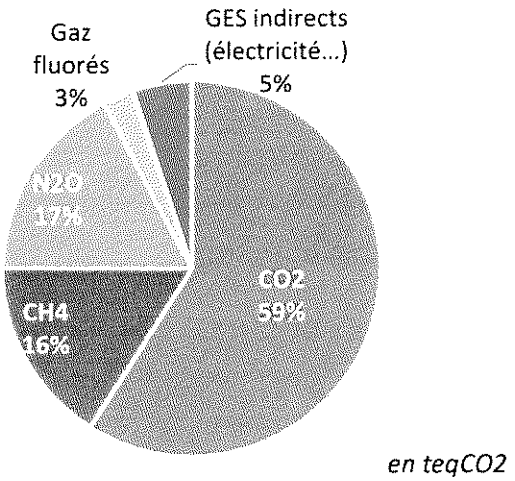


Figure 30 : Contribution de chaque gaz à effet de serre au Pouvoir de Réchauffement Global - Pays Barrois en 2018
Invent'air V2020 - Atmo Grand Est

Le transport routier, les bâtiments résidentiels et tertiaires et l'industrie émettent principalement du dioxyde de carbone, par la combustion de produits fossiles tels que le pétrole et le gaz naturel. Ces secteurs émettent également des gaz fluorés, principalement à cause des fuites des gaz frigorigènes utilisés dans les climatiseurs.

Le pouvoir de réchauffement de l'agriculture dépend plutôt des émissions de méthane dues principalement à l'élevage et de protoxyde d'azote dues à l'épandage des déjections d'élevage et à l'utilisation d'engrais azotés. Le secteur des déchets émet également du méthane, du fait de l'enfouissement de déchets fermentescibles. Ces émissions, importantes en termes d'équivalent-CO_2, sont relativement faibles en volume des gaz concernés. Une baisse des émissions de ces gaz aurait donc un effet important sur le pouvoir de réchauffement global du Pays Barrois.

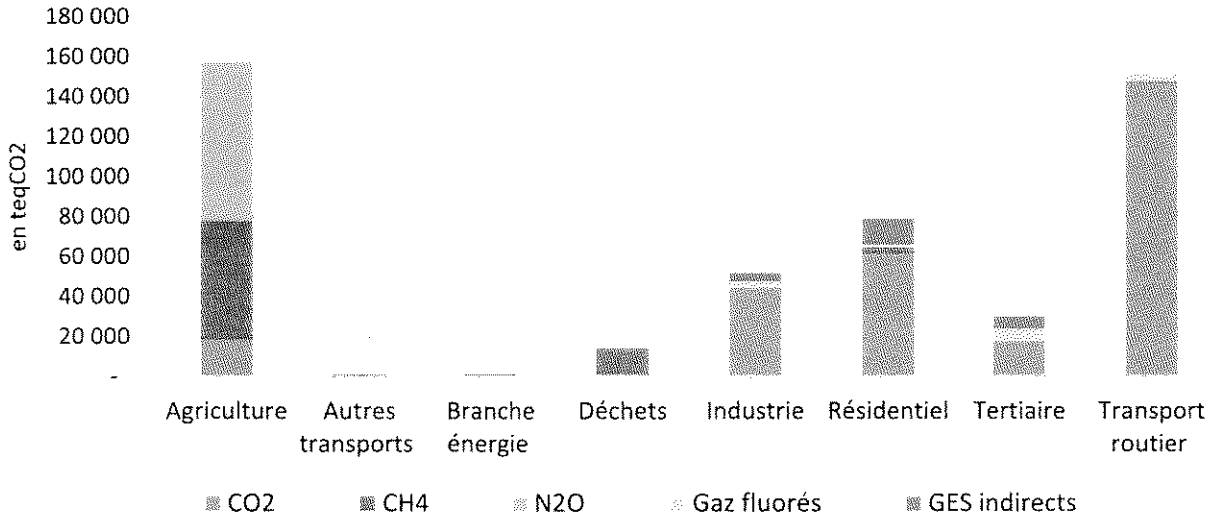


Figure 31 : Emissions des différents gaz à effet de serre par secteur - Pays Barrois en 2018
Invent'air V2020 - Atmo Grand Est

5. La séquestration Carbone

A. Définition de la séquestration carbone

La captation carbone, ou séquestration carbone, est un flux « négatif » qui permet de réduire la concentration de CO_2 dans l'atmosphère. Le flux de carbone peut provenir de deux principales sources :

- L'accroissement des forêts : les forêts captent le dioxyde de carbone de l'air et le stockent dans leur biomasse. L'accroissement est la différence entre la croissance des arbres et leur disparition ou exploitation ;
- Le changement d'affectation des sols : l'artificialisation des surfaces naturelles ou agricoles entraîne un flux positif car le carbone stocké dans le sol ou la biomasse est émis dans l'atmosphère. Il en est de même pour une mise en culture d'une prairie. En revanche, une reforestation de surface agricoles présente un flux négatif.

La séquestration de CO_2 est donc un flux opposé à celui des émissions. Pour simplifier, nous pouvons considérer la séquestration carbone comme des « émissions négatives ».

B. Estimations de séquestration des forêts, espaces naturels et agricoles

Dans le Pays Barrois en 2018, la captation carbone représente 269 $kt_{eq}CO_2$. La communauté de communes des Portes de Meuse compte pour plus de la moitié de cette séquestration.

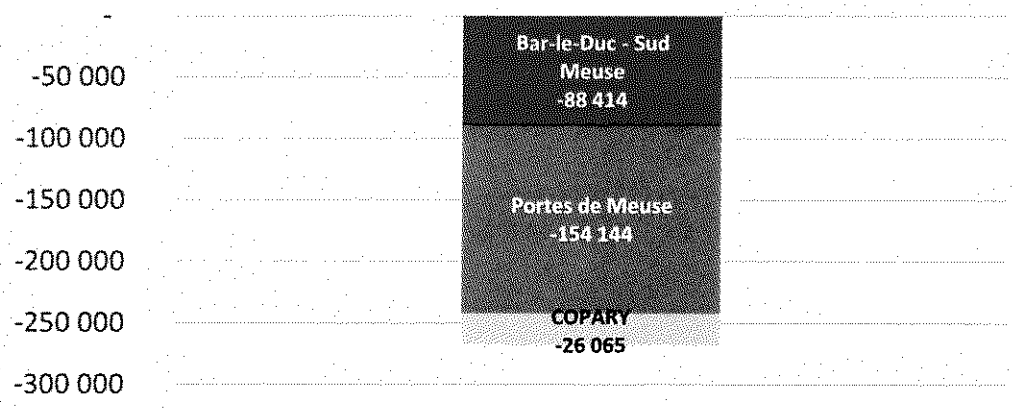


Figure 32 : Captation Carbone des surfaces forestières et agricoles, par EPCI en 2018
Inventaire V2020, Atmo Grand Est

À l'échelle du Pays Barrois, tout secteur émetteur confondu, nous observons que les captations Carbone représentent plus de la moitié des émissions. Dans les Portes de Meuse, 85% des émissions sont « compensées » par les captations carbone. Cette séquestration provient quasi-exclusivement de l'accroissement des forêts. Elle est donc conditionnée à la bonne santé des forêts barroises, alors que celles-ci sont de plus en plus vulnérables (voir chapitre 7B « La vulnérabilité des milieux naturels »).

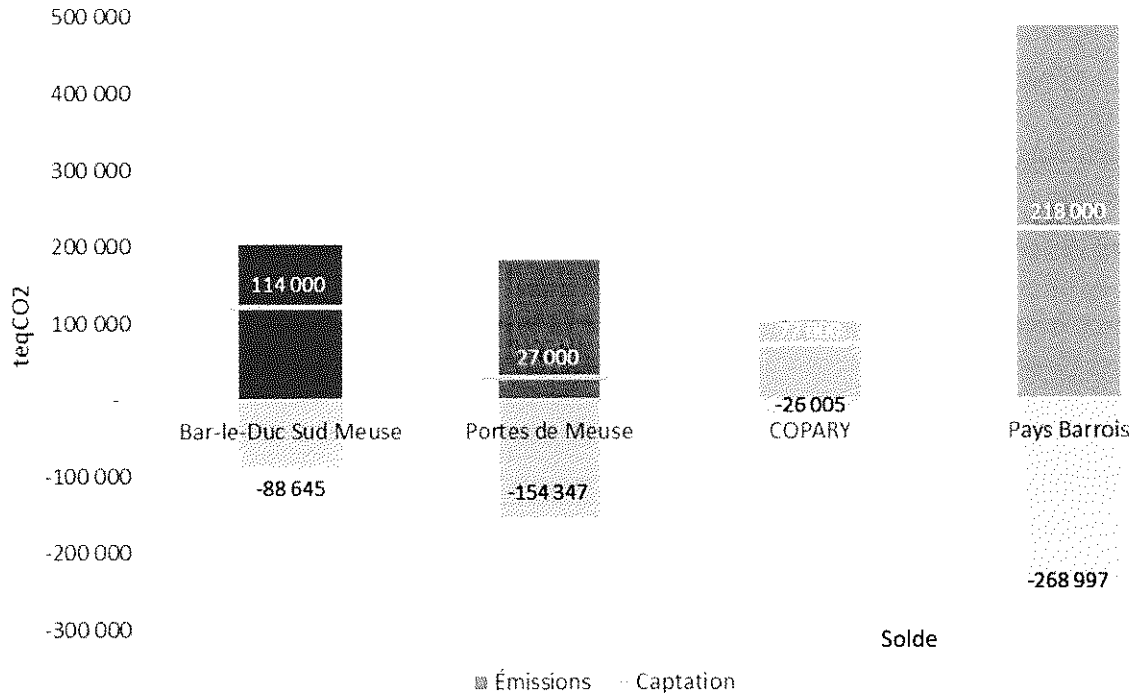


Figure 33 : Solde entre émissions et captations de CO_2 dans le Pays Barrois

Le changement d'affectation des sols quant à lui présente un solde légèrement émetteur, selon l'outil ALDO :

- La mise en culture de prairies ou zones naturelles émet chaque année 2600 teqCO_2,
- L'artificialisation de terres en surfaces imperméabilisées émet chaque année 1600 teqCO_2,
- L'artificialisation de terres en surfaces enherbées ou arbustives (jardin) capte 512 teqCO_2,

En solde, le changement d'affectation des sols émettrait chaque année environ 3700 teqCO_2, soit moins de 1% des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines.

Ces bons résultats s'expliquent par une dynamique assez faible d'artificialisation des terres sur le Pays Barrois au cours des dernières années. La préservation des terres naturelles, agricoles et forestières (NAF) est primordiale car leur biomasse (végétaux), leur litière (bois et feuilles mortes) et leur sol (terre superficielle sur 30 cm) stockeraient en totalité **53 Millions de tonnes équivalent-CO_2**, soit l'équivalent de plus d'un siècle d'émissions de CO_2 du Pays Barrois. Les forêts feuillues constituent le stock le plus important, suivies par les surfaces en culture et les prairies.

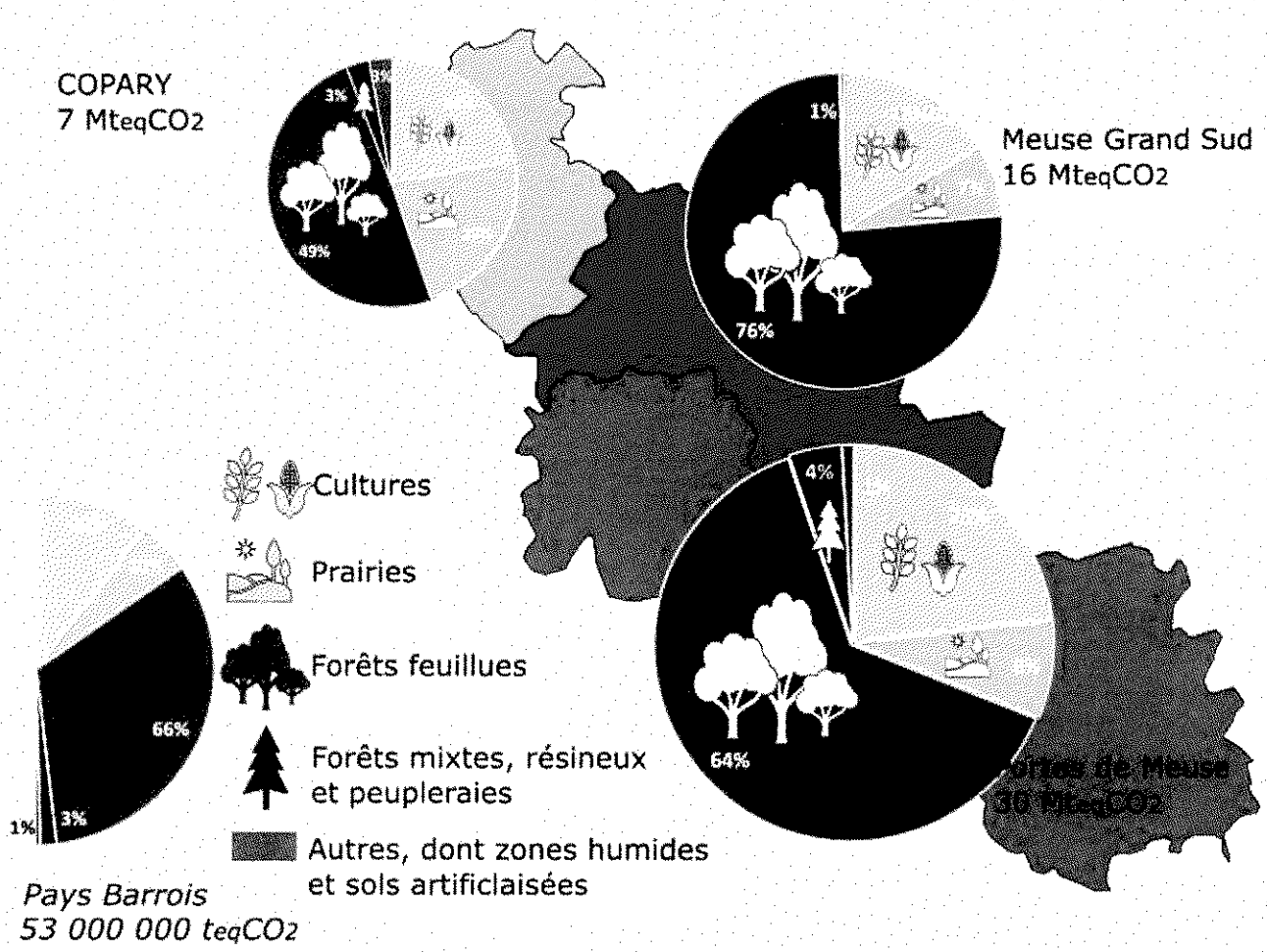


Figure 34 : Stocks de Carbone de la biomasse, la litière et le sol dans le Pays Barrois, par modes d'occupation des sols en 2012 – *ADEME, outil ALDO*

Les forêts constituent les zones qui stockent le plus de carbone pour une surface donnée. Ainsi les forêts feuillues comptent pour 41% des surfaces NAF mais pour 66% des stocks de carbone. Une fois encore, leur préservation face à l'artificialisation et au changement climatique est donc primordiale.

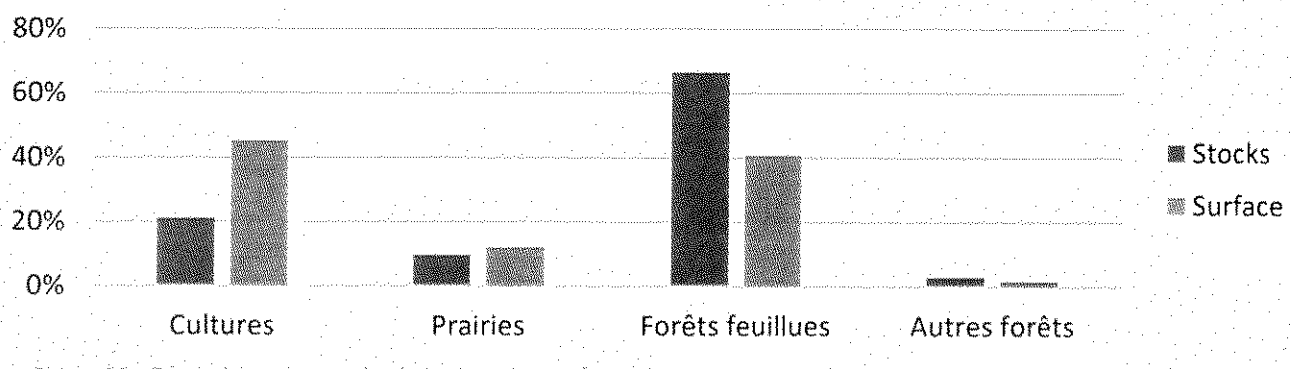


Figure 35 : Répartition des stocks de carbone et surfaces des zones naturelles, agricoles et forestières en 2012 – *ADEME, outil ALDO*

C. Evolution de la séquestration carbone sur le Pays Barrois

Comme dit précédemment, la séquestration carbone en 2018 s'élevait à -269 kteqCO_2. Cette valeur est la plus faible en valeur absolue estimée depuis 2005, après un « pic » de séquestration estimée autour de 2010.

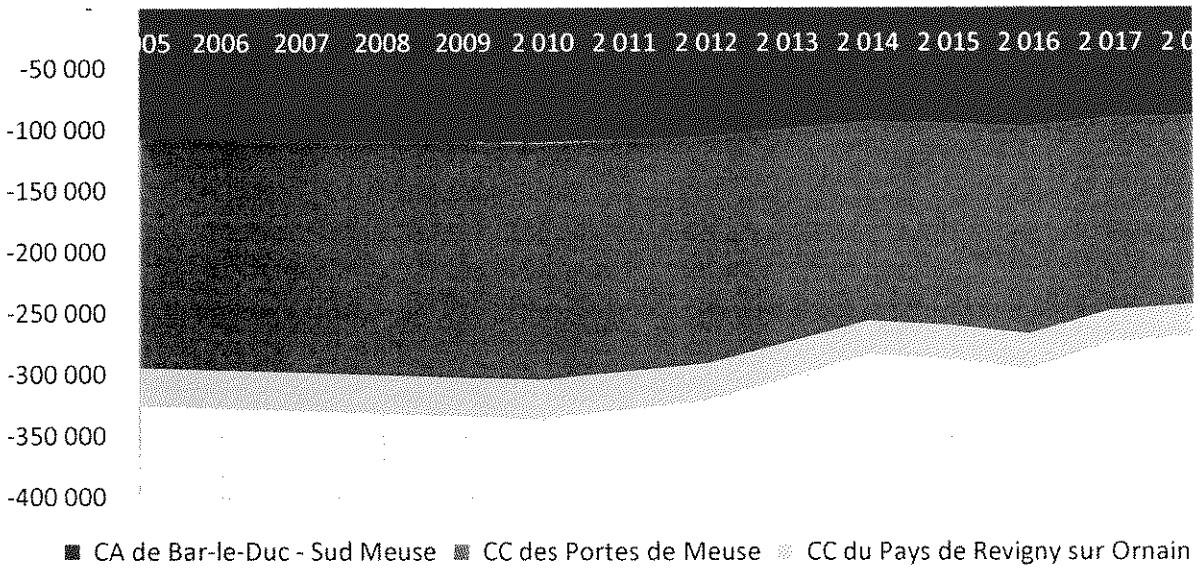


Figure 36 : Évolution de la séquestration carbone de 2005 à 2018 dans le Pays Barrois

Cette baisse de la captation carbone peut être due à un accroissement des forêts plus faible sur cette dernière décennie.

Néanmoins, la baisse de la séquestration annuelle de carbone est de l'ordre de 17% en 2018 par rapport à 2005, alors que les émissions de gaz à effet de serre ont-elles baissé de 27% dans la même période.

Ainsi, le solde entre émissions et captations reste positif, de l'ordre de 218 $kt_{eq}CO_2$ en 2018, mais est en baisse depuis 2005, où il était de 339 $kt_{eq}CO_2$. **Le Pays Barrois se dirigerait donc vers un territoire neutre en carbone.**

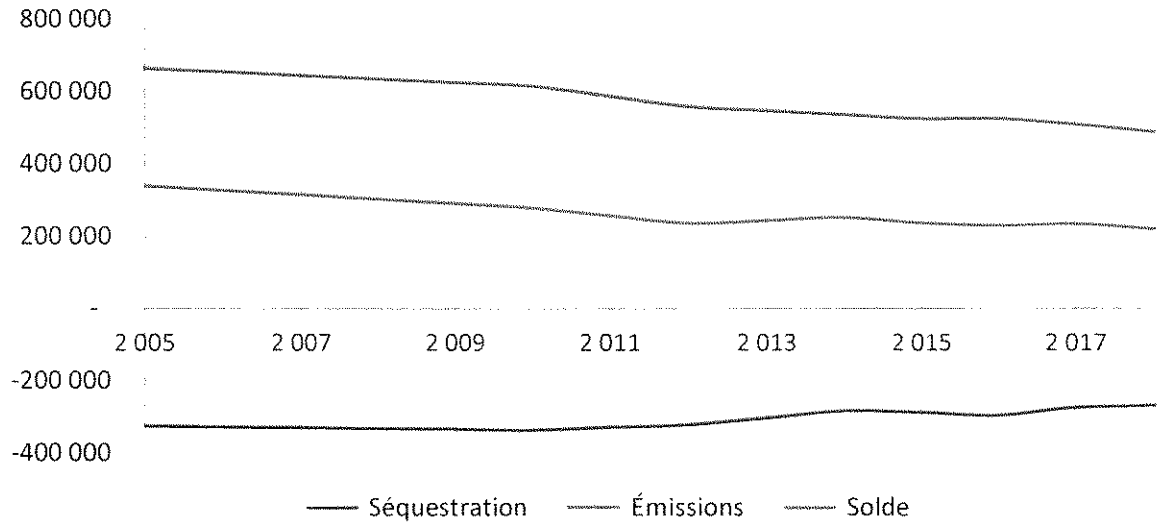


Figure 37 : Séquestration, emissions et solde entre 2005 et 2018

6. Les polluants atmosphériques et la qualité de l'air

A. Rappel sur les polluants atmosphériques et la qualité de l'air

Étudier les polluants atmosphériques sur un territoire peut et doit se faire selon deux prismes :

- Les émissions de polluants, exprimées en kg/an ou en t/an, représentent ce qui est émis par un bâtiment, une usine ou une automobile sur le territoire, sans que l'on puisse dire si ces polluants vont rester sur place, se déplacer sur un autre territoire ou se diluer dans l'atmosphère. Les émissions de polluants sont estimées par Atmo Grand Est dans *l'Invent'Air V2020.*
- Les concentrations en polluants, exprimées en µg/m^3, représentent la quantité de polluants mesurée à un endroit donné à un temps donné, sans que l'on puisse nécessairement déterminer leur provenance. Elles peuvent aussi être issues de modélisation pour couvrir l'entièreté d'un territoire. Les concentrations moyennes en polluants, qui déterminent la qualité de l'air, sont mesurées par Atmo Grand Est sur un point fixe de Bar-le-Duc, et modélisées par Atmo Grand Est pour les particules PM10 et les oxydes d'azote NOx.

Les émissions et les concentrations d'un polluant donné sont nécessairement liées, mais ce lien dépend de nombreux facteurs tels que le polluant considéré, le mode d'émission, les conditions atmosphériques ou la topographie.

Les polluants considérés ici sont :

- Les particules fines, PM10 et PM2,5
- Les oxydes d'azotes NOx
- Les composés organiques volatils
- L'ammoniac NH_3
- Le dioxyde de soufre SO_2
- L'ozone O_3, polluant secondaire par réaction chimique des oxydes d'azote

B. Les particules fines PM10

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Les PM10 correspondent aux particules de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres. Les émissions de PM10 proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le fioul, de certains procédés industriels et industries particulières (exploitation de carrières, travail du bois, chantiers et BTP, manutention de céréales, chimie, fonderies, cimenteries...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier... L'exposition à des particules fines PM10 peut entraîner des complications respiratoires.

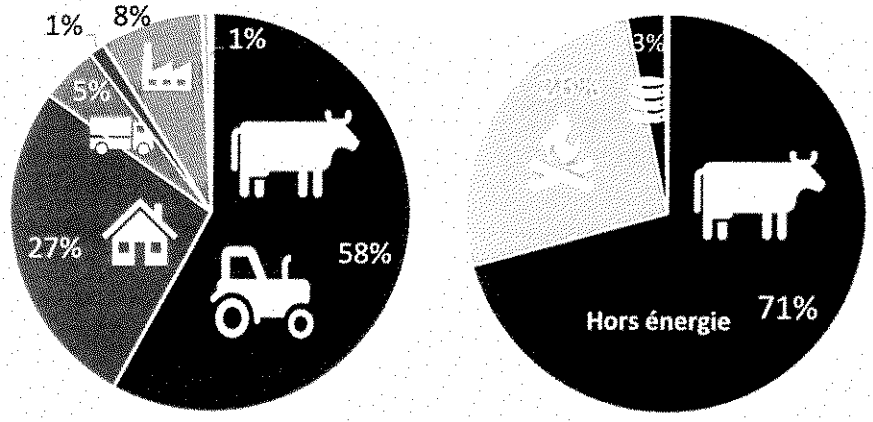


Figure 38 : Répartition des émissions de particules PM10 par secteur et par source d'émissions
Atmo Grand Est - Invent'Air V2020

Sur le Pays Barrois, le secteur de l'agriculture est le principal émetteur de particules PM10 (58%), particulièrement pour les émissions non-énergétiques, telles que celles provenant des pratiques culturales (épandages, moissons...) et de l'élevage. Le secteur résidentiel représente le deuxième secteur émetteur (27%), particulièrement du fait de la combustion du bois-énergie. Enfin arrivent les secteurs de l'industrie (8%) et des transports routiers (5%) et non routiers (1%), pour la combustion de produits pétroliers mais aussi pour des émissions non-énergétiques, comme des process industriels ou l'usure des pneus et des chaussées.

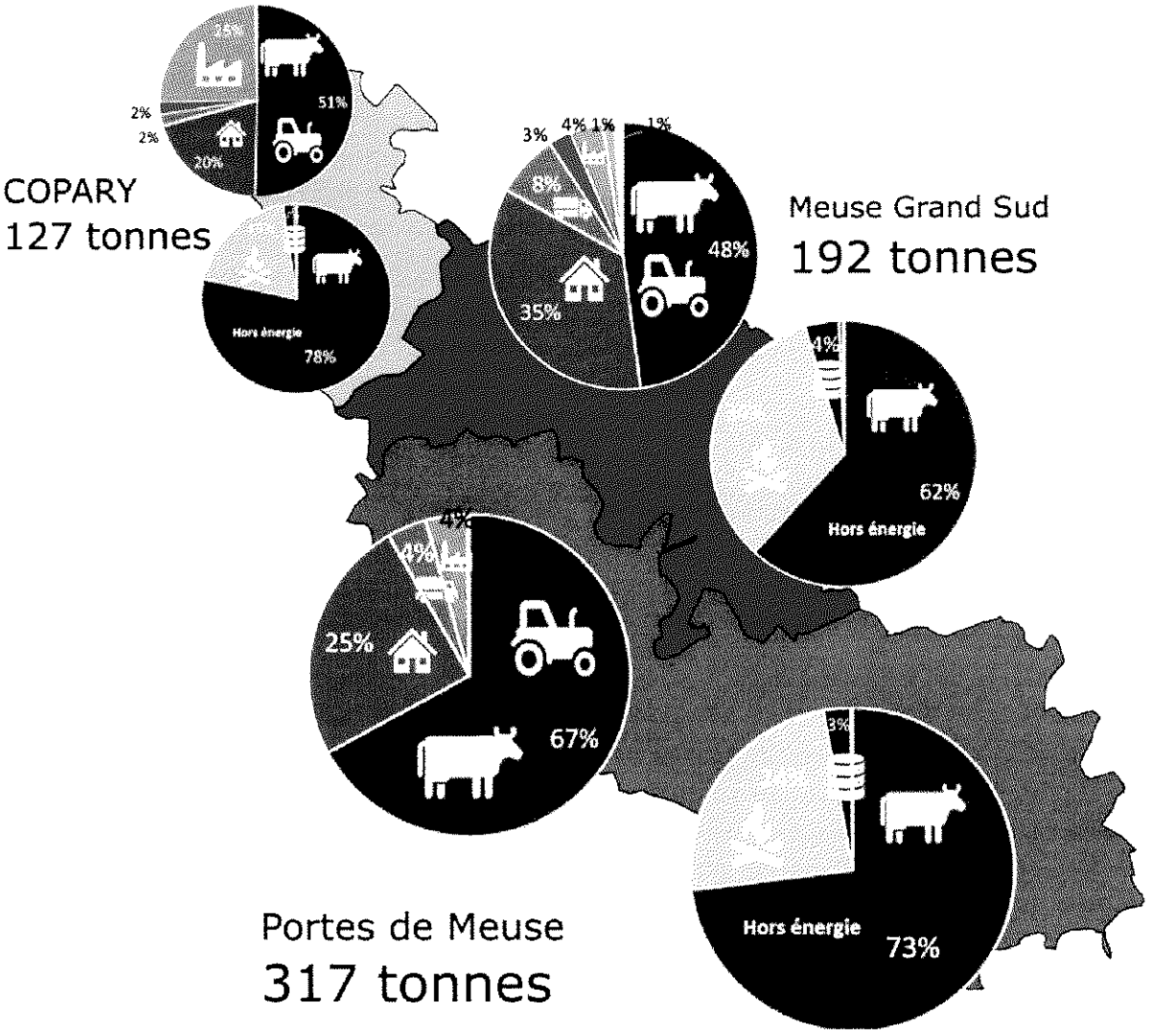


Figure 39 : Emissions de particules PM10 par EPCI – Répartition par secteur et par catégorie

À l'échelle de chaque EPCI, c'est bien le secteur agricole et plus largement toutes les émissions d'origine non-énergétiques qui constituent la majeure partie des émissions de PM10. La communauté de communes des Portes de Meuse, qui compte le plus d'exploitations agricoles, est en toute logique à l'origine de la moitié des émissions du Pays Barrois.
Le secteur résidentiel, notamment le chauffage à bois, est un enjeu dans chacun des EPCI tandis que les émissions non-énergétiques de l'industrie constituent la deuxième source d'émissions de la COPARY.

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Les émissions de particules PM10 ont baissé de l'ordre de 39% entre 1990 et 2018, chaque EPCI prenant sa part dans cette baisse. Si les émissions de l'agriculture sont restées globalement stables, les émissions de l'industrie ont baissé de 72% et celles du résidentiel et du transport routier de 59%.

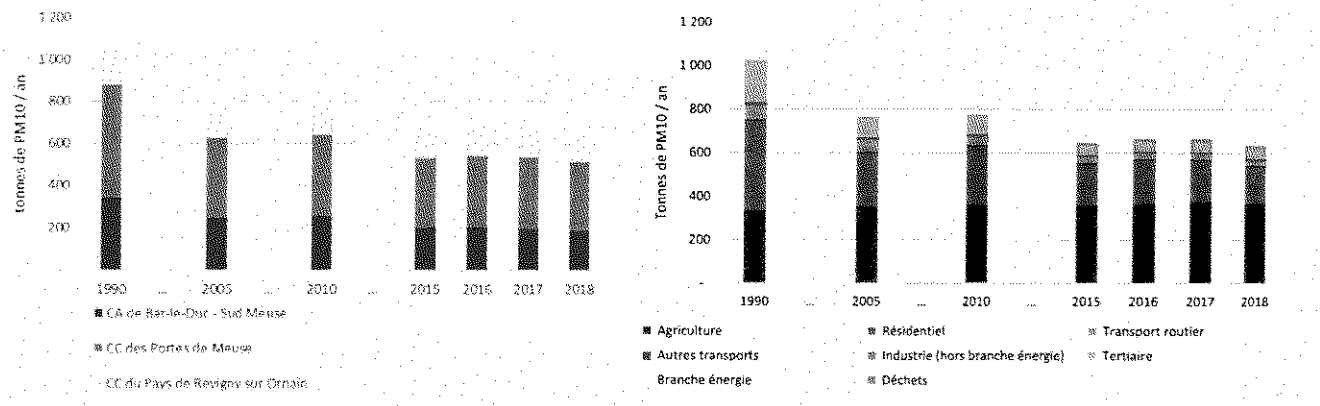


Figure 40 : Evolution des émissions de particules PM10 de 1990 à 2018

Ces trajectoires en baisse, principalement dues à l'adoption de techniques moins émettrices (foyers à bois fermés, nouveaux process industriels…) sont positives, même si les documents-cadres nationaux et régionaux de qualité de l'air ne donnent plus d'objectifs chiffrés pour ce polluant.

	Emissions de PM10 (en tonnes/an)			Evolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	345	249	192	-22,6%	/	/
Portes de Meuse	532	378	317	-16,2%		
COPARY	163	139	127	-8,8%		
Pays Barrois	**1 040**	**766**	**636**	**-16,9%**		

Tableau 16 : Evolution des émissions de particules PM10 de 2005 à 2018

Concentrations en PM10

Une seule station de mesure installée par *Atmo Grand Est* mesure la concentration en particules PM10 sur le Pays Barrois : celle dite de Bar-le-Duc centre, installée rue Jeanne d'Arc. La concentration moyenne annuelle est en baisse. Elle se situe entre 18 µg/m^3 en 2013 à 12 µg/m^3 en 2020, soit bien en-deçà des valeur-limite et objectifs de qualité fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

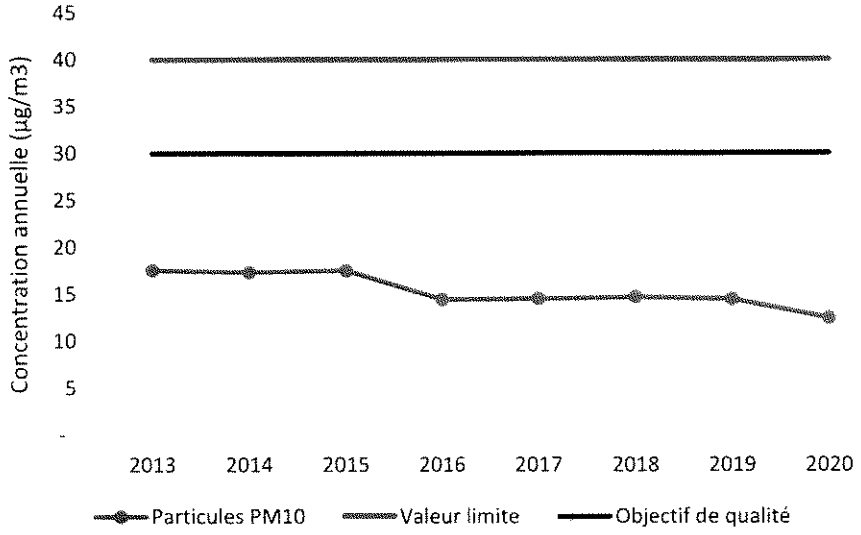


Figure 41 : Concentration moyenne annuelle en PM10 à Bar-le-Duc centre
Source : Atmo Grand Est

Les moyennes journalières présentées dans la Figure 42 de janvier 2019 à septembre 2020 se situent le plus souvent entre 5 et 20 µg/m³. Seules 14% des journées déplorent une concentration moyenne en PM10 supérieures à 20µg/m³. Durant cette période à Bar-le-Duc centre, **une seule journée a dépassé le seuil de mauvaise qualité de l'air due à une concentration en PM10 supérieures à 50µg/m³**.

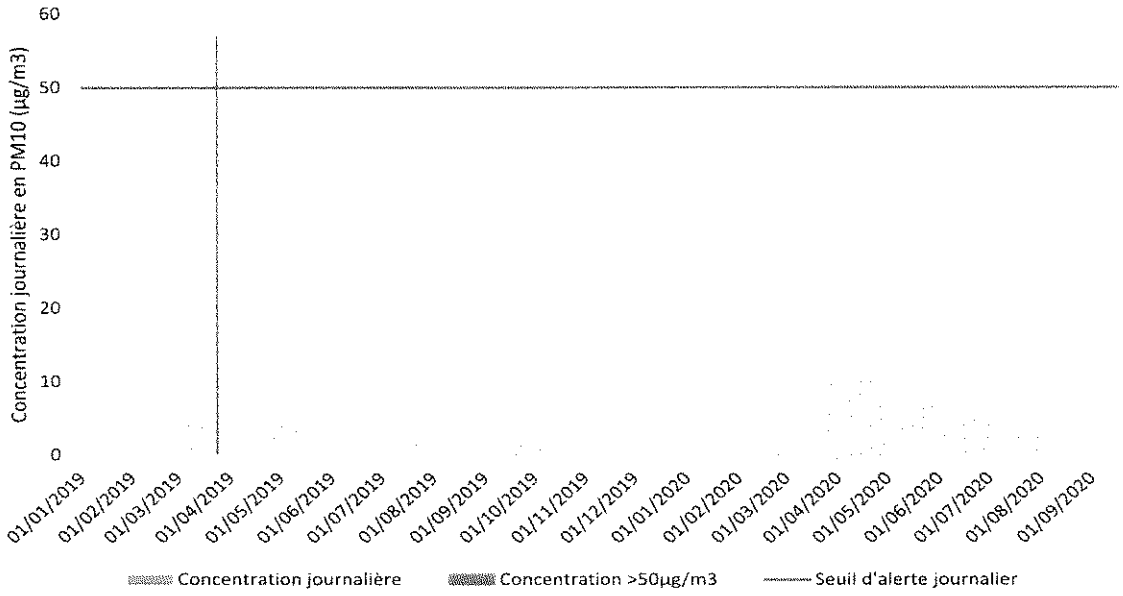


Figure 42 : Concentration moyenne journalière en PM10 à Bar-le-Duc centre, de janvier 2019 à septembre 2020
Source : Atmo Grand Est

Notons néanmoins que ces données localisées ne sont pas nécessairement représentatives du territoire du Pays Barrois, d'autant que le centre de Bar-le-Duc n'est pas ou peu exposé aux principales sources d'émissions principales de PM10 que sont les activités agricoles et la combustion du bois-énergie.

Une modélisation d'*Atmo Grand Est* pour l'année 2019 semble toutefois confirmer ces chiffres, avec une concentration moyenne annuelle sur le Pays Barrois comprise entre 8 et 16 µg/m³.

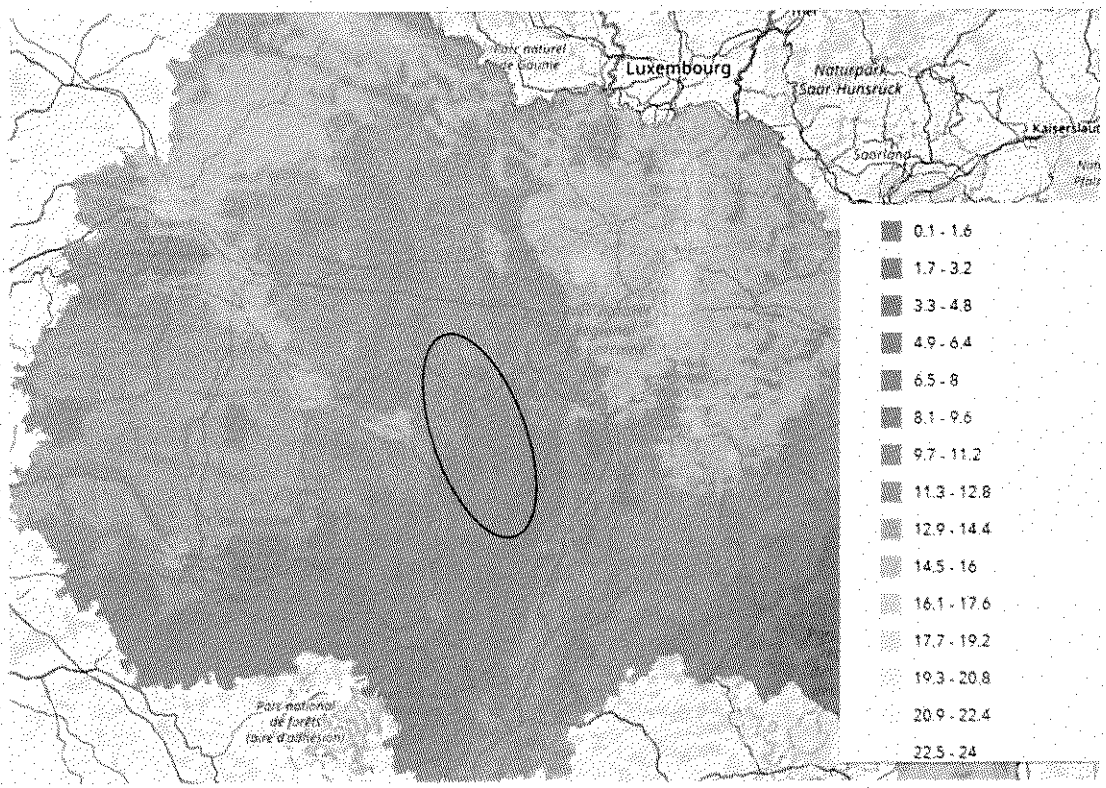


Figure 43 : Modélisation de la concentration moyenne en PM10 en µg/m3 en 2019
Source : Atmo Grand Est

C. Les particules fines PM2,5

Les PM2,5 correspondent aux particules de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres. Une grande partie d'entre elles résulte du brûlage du bois et des activités polluantes (travail du bois, moteurs diesel, suies, carrières, chantiers…). L'exposition à des particules fines PM2,5 peut entraîner des complications cardio-vasculaires et des cancers.

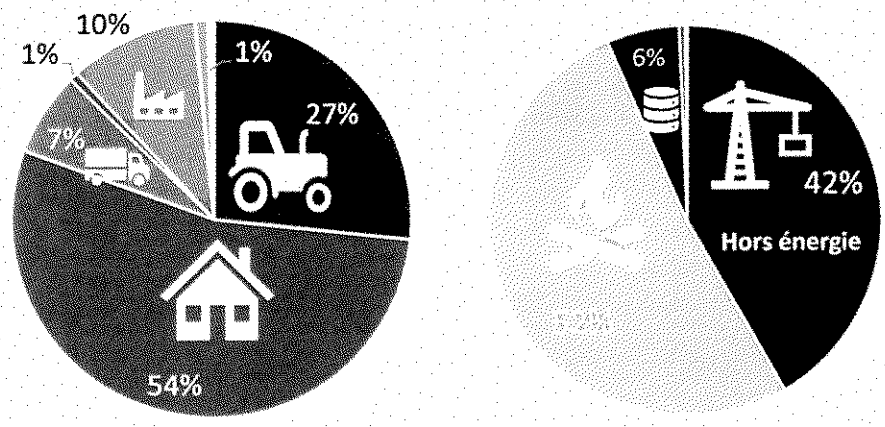


Figure 44 : Répartition des émissions de particules PM2,5 par secteur et par source d'émissions
Atmo Grand Est – inventaire 2019

Sur le Pays Barrois les PM2,5 sont principalement émises par la combustion du bois dans les logements, puis par les pratiques culturales hors énergie telles que les épandages.
Les process industriels et la combustion des produits pétroliers, diesel notamment, représentent une faible part des émissions de PM2,5 dans le Pays Barrois.
À l'échelle de chaque EPCI la répartition reste la même, avec une très forte représentation du secteur résidentiel puis de l'agriculture, hormis sur la COPARY où les process industriels sont les principaux émetteurs de PM2,5.

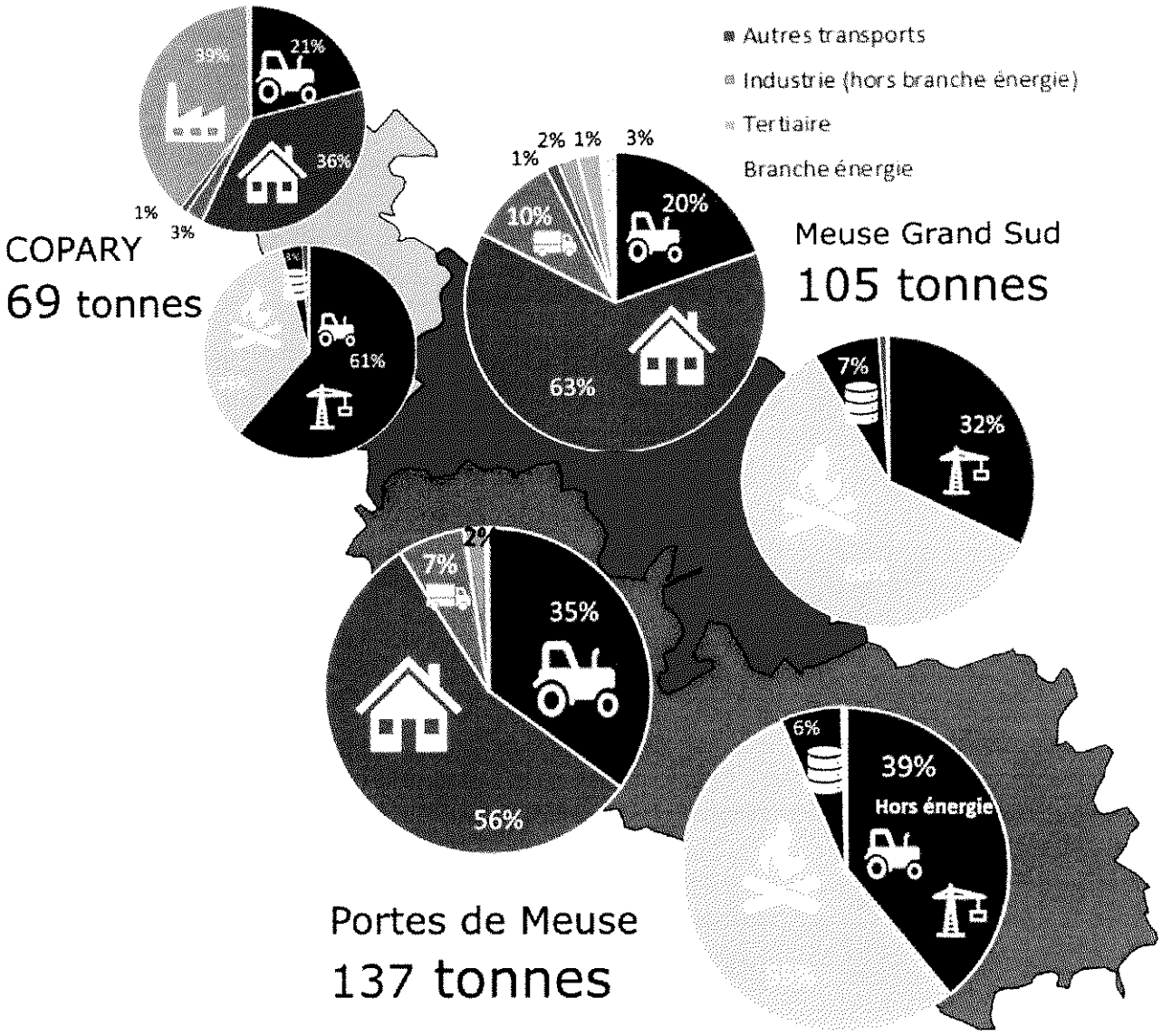


Figure 45 : Emissions de particules PM2,5 par EPCI – Répartition par secteur et par catégorie

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Les émissions de particules PM2,5 ont baissé de l'ordre de 53% entre 1990 et 2018, chaque EPCI prenant sa part dans cette baisse. Les émissions du secteur résidentiel ont particulièrement chuté (-59%), notamment grâce aux foyers, poêle et chaudières à bois de plus en plus performants, de même que celles des transports routiers (-68%) grâce aux normes automobiles. Les émissions de l'agriculture (-14%) et de l'industrie (-55%) baissent également.

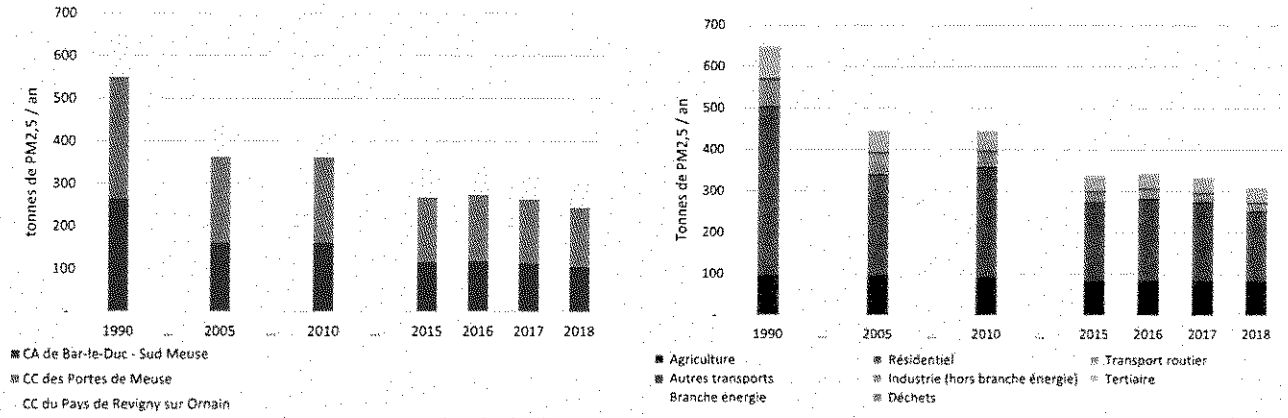


Figure 46 : Évolution des émissions de particules PM2,5 de 1990 à 2018

Ces baisses sont sur la trajectoire des objectifs de réduction des émissions de PM2,5 fixées par le SRADDET Grand Est et la réglementation nationale à horizon 2030. Un effort supplémentaire doit néanmoins être fourni pour les atteindre de manière certaine.

	Emissions de PM2,5 (en tonnes/an)			Evolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	264	161	105	-34%	-56%	-57%
Portes de Meuse	285	201	137	-32%		
COPARY	111	83	69	-17%		
Pays Barrois	**660**	**444**	**311**	**-30%**		

Tableau 17 : Évolution des emissions de particules PM2,5 de 2005 à 2018

Concentrations en PM2,5

Aucune station de mesure ni modélisation ne peut donner d'éléments chiffrés sur la concentration de particules PM2,5 dans l'air sur le Pays Barrois.

La station de mesures la plus proche se situe à Saint-Dizier, dans un contexte pouvant s'apparenter à celle de Bar-le-Duc. Les moyennes annuelles présentées ci-dessous font état d'une baisse des concentrations depuis 2013, bien en-deçà de la valeur-limite fixée par la Commission Européenne.

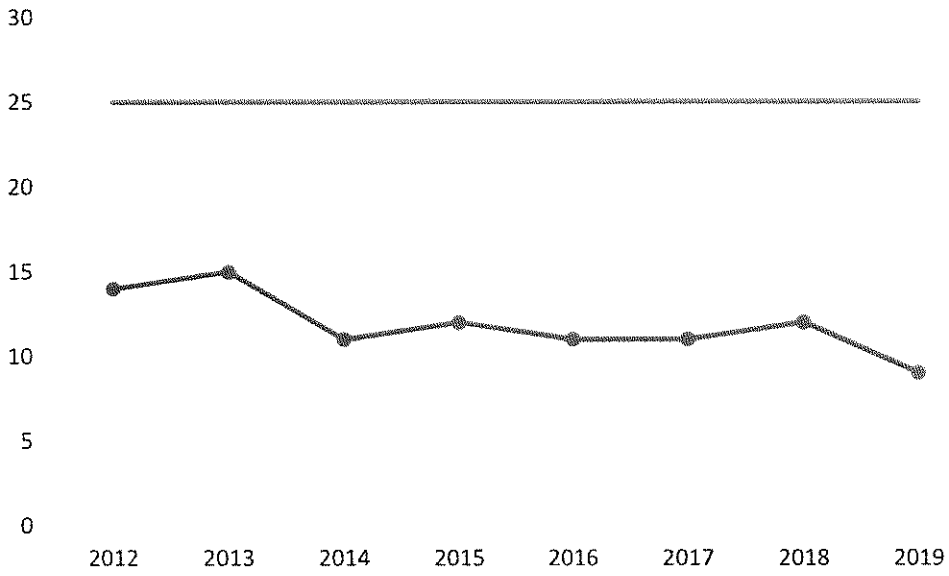


Figure 47 : Concentration moyenne annuelle en PM2,5 à Saint-Dizier
Atmo Grand Est

D. Les oxydes d'azote

Les rejets d'oxydes d'azote (NO et NO_2) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles fossiles (gazole, essence, charbons, fiouls, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Enfin quelques procédés industriels émettent des NO_x en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés. Les oxydes d'azote favorisent des problèmes respiratoires, une hyperréactivité des bronches chez les asthmatiques, et une augmentation de la sensibilité des bronches aux infections microbiennes chez les enfants.

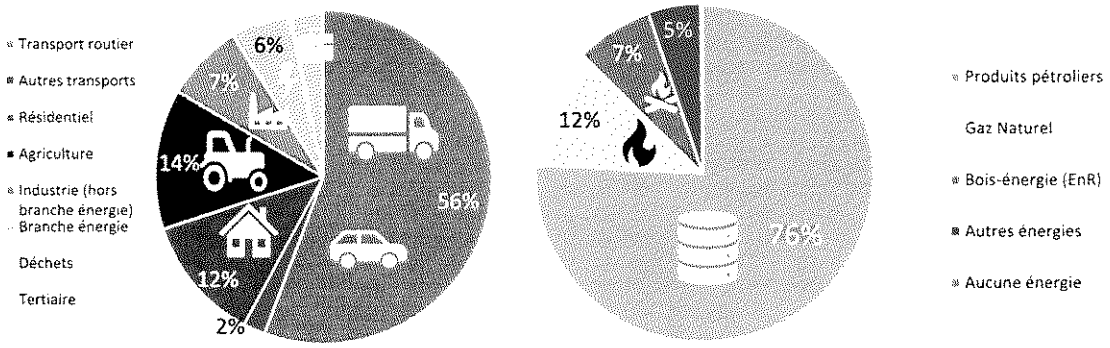


Figure 48 : Répartition des émissions d'oxydes d'azote NOx sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions
Atmo Grand Est – Inventaire V2019

Sur le Pays Barrois oxydes d'azote sont principalement émis par la combustion des carburants automobiles et d'autres combustibles fossiles tels que le fioul et le gaz naturel dans les logements et industries. Le secteur automobile routier est donc prédominant dans chaque EPCI. Il est surclassé par l'industrie à la COPARY, tandis qu'il est succédé par les logements et le secteur de l'énergie dans la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud.

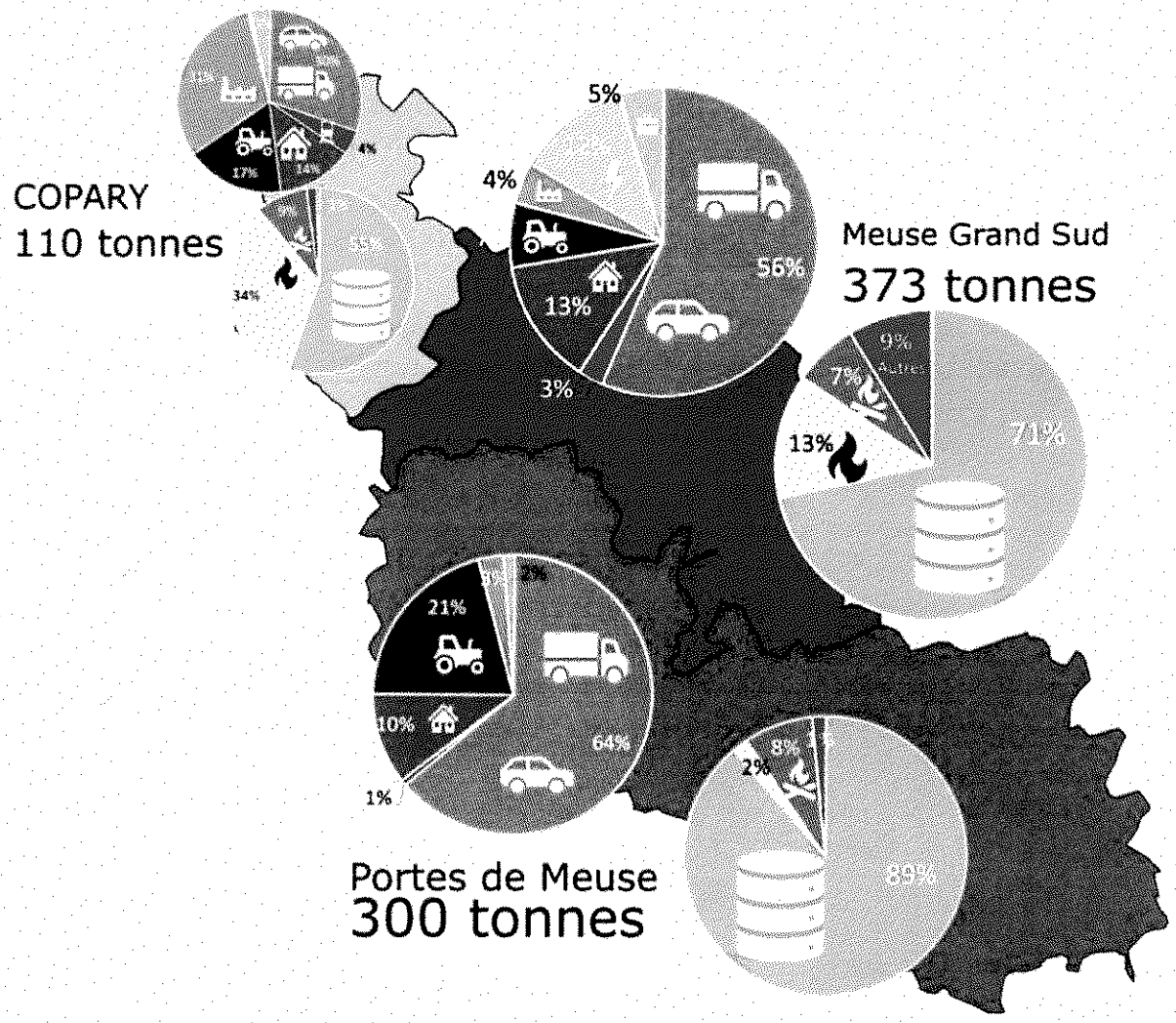


Figure 49 : Emissions d'oxydes d'azote NOx par EPCI – Répartition par secteur et par catégorie

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Les émissions d'oxydes d'azote baissent continuellement depuis 1990, et ce dans chaque EPCI. Les émissions des transports routiers (-72%), des industries -72%) et de l'agriculture (-68%) ont particulièrement baissé grâce aux améliorations techniques. Les émissions des bâtiments tertiaires et résidentiels baissent aussi dans une moindre mesure, respectivement -44% et -9%.

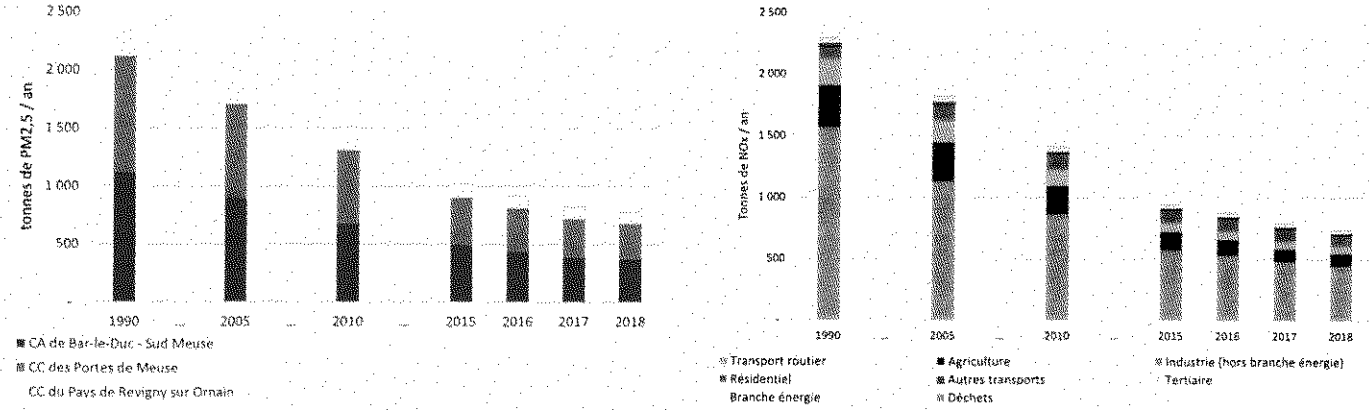


Figure 50 : Évolution des émissions d'oxydes d'azote NOx de 1990 à 2018

Ces baisses sont sur la trajectoire des objectifs de réduction des émissions de NOx fixées par le SRADDET Grand Est et la réglementation nationale à horizon 2030.

	Emissions de NOx (en tonnes/an)			Evolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	1 108	885	373	-58%	-72%	-69%
Portes de Meuse	1 006	813	300	-63%		
COPARY	257	217	110	-49%		
Pays Barrois	**2 372**	**1 916**	**783**	**-67%**		

Tableau 18 : Evolution des émissions d'oxydes d'azote NOx de 2005 à 2018

Concentrations en NOx

Deux stations de mesure du Pays Barrois fournissent des données de concentration en NOx, à Bar-le-Duc et Houdelaincourt. La concentration moyenne annuelle à Bar-le-Duc a tendance à diminuer, en passant de 35 µg/m³ en 2015 à 23 µg/m³ en 2020. Elle est ainsi passée sous le seuil critique fixé à 30 µg/m³.

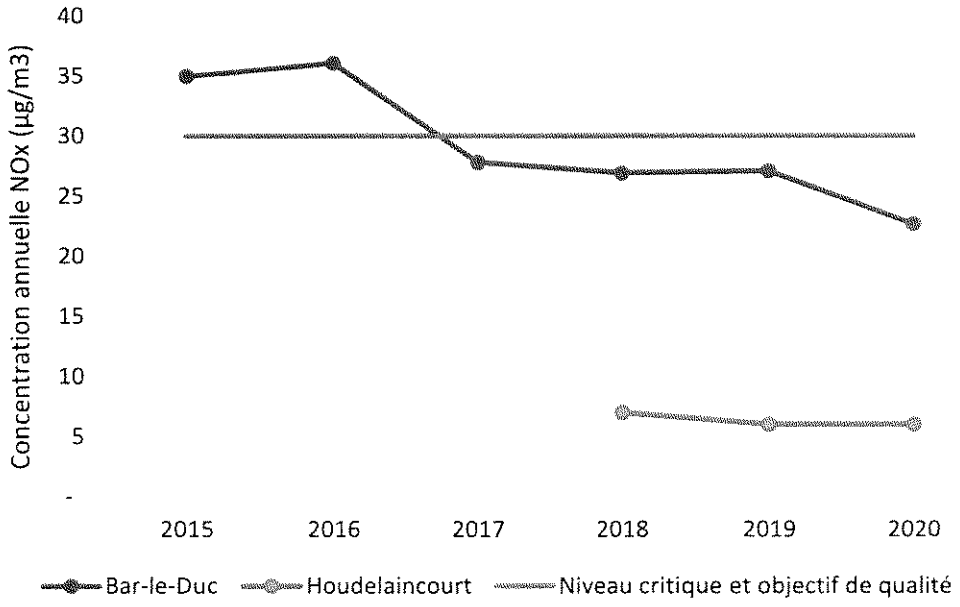


Figure 51 : Concentration moyenne annuelle en NOx à Bar-le-Duc et Houdelaincourt (Atmo Grand Est)

À Houdelaincourt en zone rurale, les concentrations en NOx sont bien plus faibles, avec une moyenne autour de 6 µg/m³. C'est également la concentration que nous observons sur le Pays Barrois dans la modélisation faite à l'échelle du Grand Est sur l'année 2019.

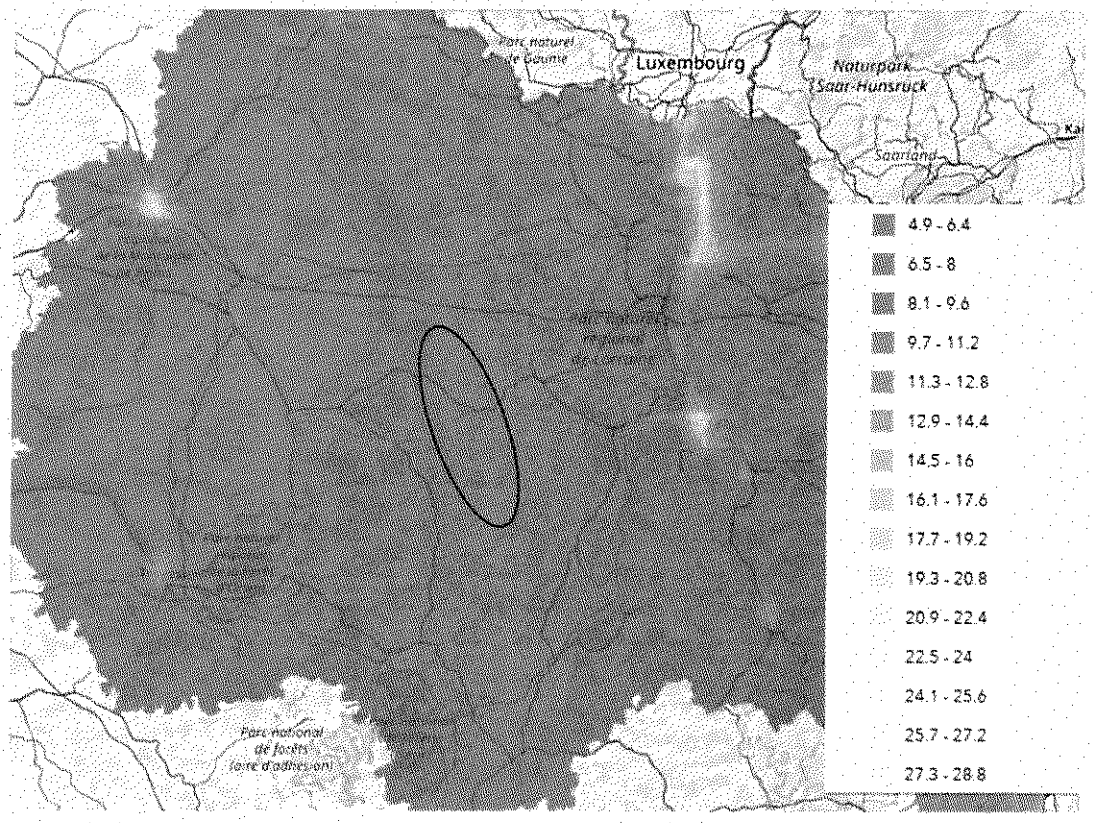


Figure 52 : Modélisation de la concentration moyenne en NO_2 en µg/m³ en 2019
Source : Atmo Grand Est

E. Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émissions importantes. Enfin, la consommation de combustibles (produits pétroliers ou bois-énergie) émet des COVNM mais plus faiblement que les activités citées précédemment.

Une exposition à ces composés peut entraîner des irritations des voies respiratoires, cutanées et oculaires. Certains COVNM sont cancérigènes (benzène, toluène…) ou peuvent entraîner des réactions allergiques.

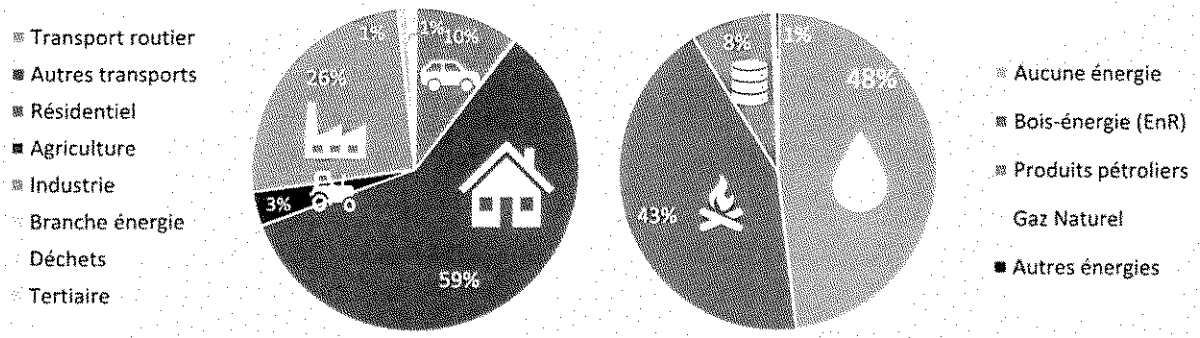


Figure 53 : Répartition des émissions de COVNM sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions
Atmo Grand Est - Invent'air V2020

Dans le Pays Barrois, les usages non-énergétiques et le bois-énergie représentent à eux seuls plus de 90% des émissions de COVNM, et ce sur chaque EPCI. Les usages non-énergétiques proviennent principalement de l'industrie, des ménages et dans une moindre mesure des transports routiers.

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Les émissions de composés organiques volatils ont drastiquement baissé entre 1990 et 2015 et semblent maintenant avoir atteint un palier. Les transports routiers sont les principaux contributeurs de cette baisse.

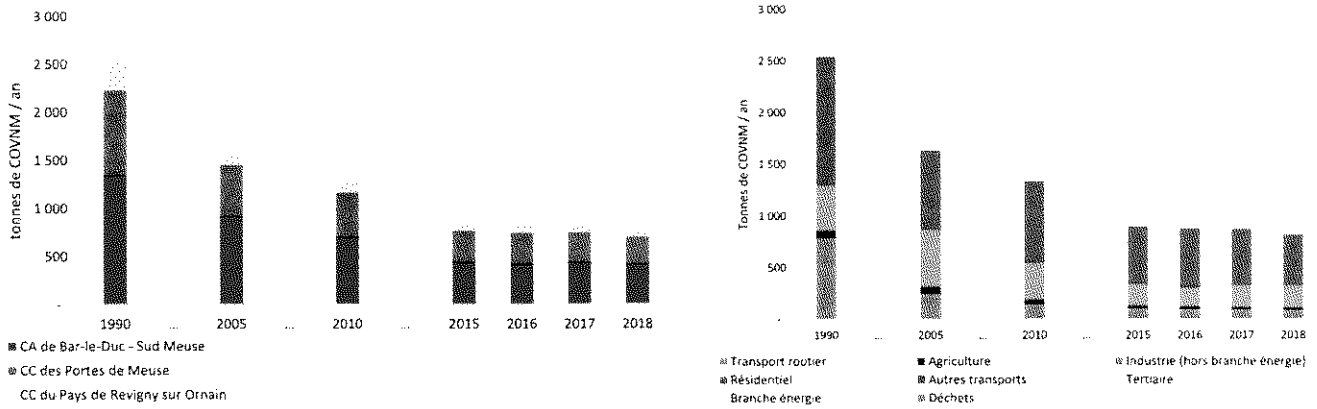


Figure 54 : Évolution des émissions de COVNM de 1990 à 2018

Les objectifs de réductions des émissions de COVNM à horizon 2030 du SRADDET Grand Est et de la réglementation nationale sont déjà presque atteints à l'échelle du Pays Barrois. La COPARY est dans une dynamique moins rapide du fait du poids de l'industrie.

	Emissions de COVNM (en tonnes/an)			Evolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	1 347	914	417	**- 54%**	-56%	-52%
Portes de Meuse	889	539	285	**- 47%**		
COPARY	369	203	134	**-34%**		
Pays Barrois	**2 604**	**1 656**	**836**	**-50%**		

Tableau 19 : Évolution des émissions de COVNM de 2005 à 2018

Il n'y a pas de mesures ni de modélisation de la concentration dans l'air des COVNM sur le Pays Barrois ou les territoires voisins.

F. L'ammoniac

L'ammoniac est principalement émis par les sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevage. Le secteur du traitement des déchets (station d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac. Ce gaz joue un rôle important dans la qualité de l'air atmosphérique, car il est à l'origine de la formation de particules fines (sels d'ammonium) qui pénètrent les voies respiratoires. Il contribue également à l'acidification des pluies, qui a un impact direct sur la végétation.

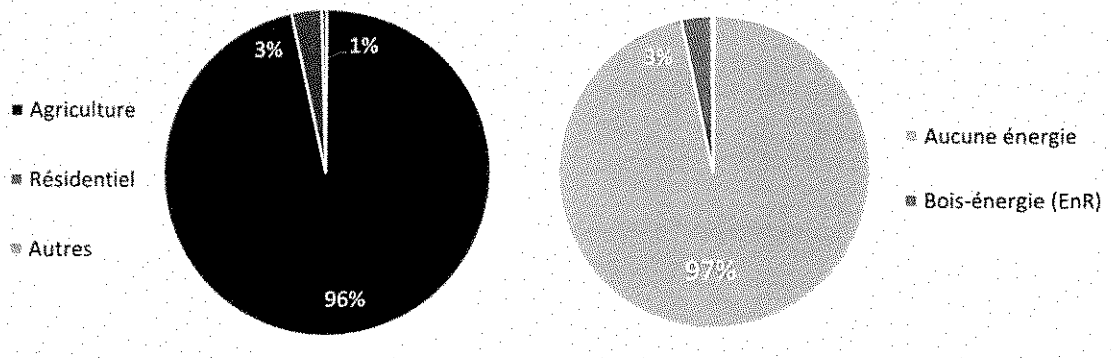


Figure 55 : Répartition des émissions d'ammoniac sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions
Atmo Grand Est - Invent'air V2020

Dans le Pays Barrois, les usages non-énergétiques représentent 97% des émissions d'ammoniac. L'agriculture, via l'épandage et l'élevage, en est la principale source, et ce dans chaque intercommunalité. Le bois-énergie utilisé dans le secteur résidentiel agit à la marge sur ces émissions.

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Les émissions d'ammoniac ont très peu évolué au cours des dernières décennies. Elles restent stables autour de 1500 tonnes par an. Aucun secteur économique n'a concrètement baissé ses émissions.

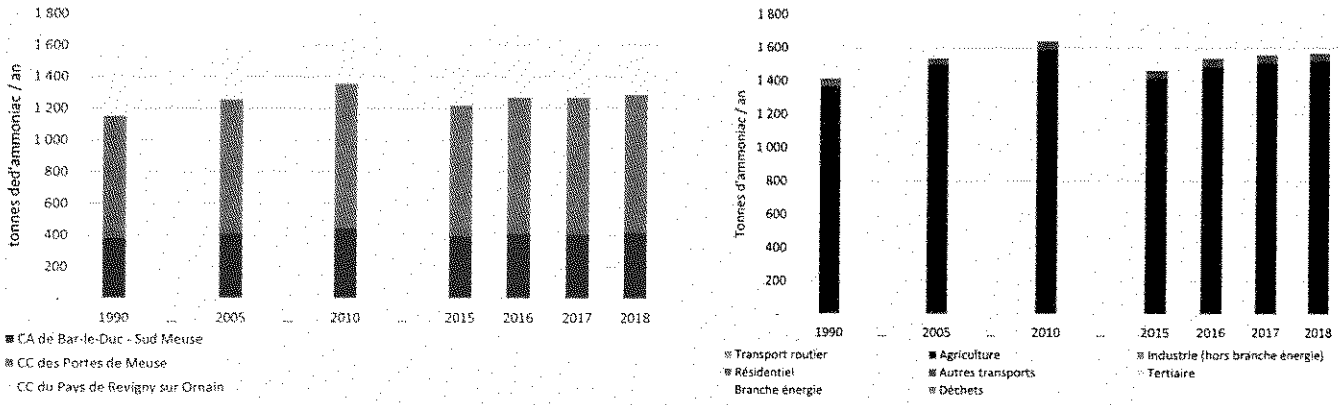


Figure 56 : Évolution des émissions d'ammoniac NH_3 de 1990 à 2018

Le Pays Barrois n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de réductions des émissions d'ammoniac à horizon 2030 fixés par l'État et la Région.

	Emissions de NH_3 (en tonnes/an)			Évolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	375	404	414	+3%	-14%	-13%
Portes de Meuse	773	849	867	+2%		
COPARY	264	283	288	+2%		
Pays Barrois	**1 413**	**1 536**	**1 569**	**+2%**		

Tableau 20 : Évolution des émissions de NH_3 de 2005 à 2018

La concentration en ammoniac ne peut pas être mesurée dans l'atmosphère.

G. Le dioxyde de soufre

Les rejets de SO_2 sont dus majoritairement à la combustion des combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls et dans une moindre mesure à la combustion du bois-énergie. Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, production d'énergie…).

Le dioxyde de soufre porte principalement atteinte au système respiratoire et, à grande concentration, sa solubilité dans l'eau lui permet d'être transporté par le sang et d'atteindre les organes et tissus cellulaires.

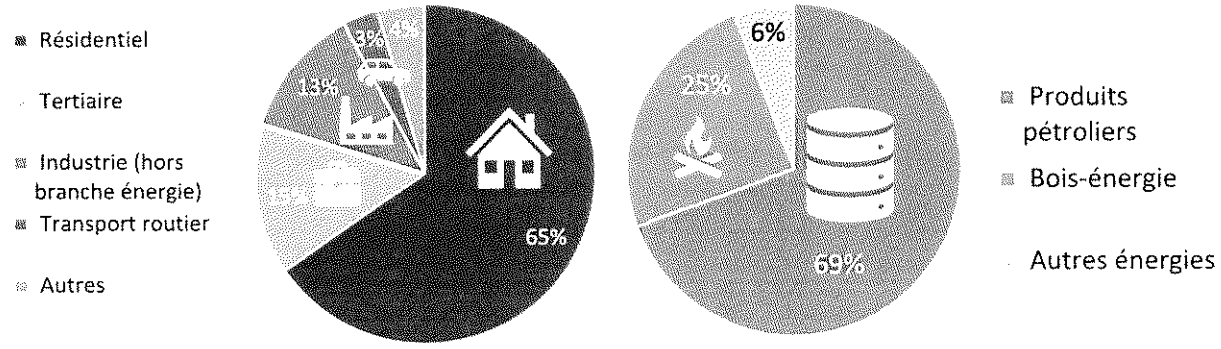


Figure 57 : Répartition des émissions de dioxyde de soufre sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions *Atmo Grand Est – Inventaire V1 2018*

Dans le Pays Barrois, ce sont les secteurs résidentiels et tertiaires qui sont majoritairement émetteurs de dioxyde de soufre pour le chauffage des bâtiments, malgré des baisses importantes respectivement de -74 et -92% entre 1990 et 2018. Les émissions de l'industrie et du secteur de production de l'énergie ont également drastiquement baissé depuis 1990, respectivement de -79 et -99,7%.

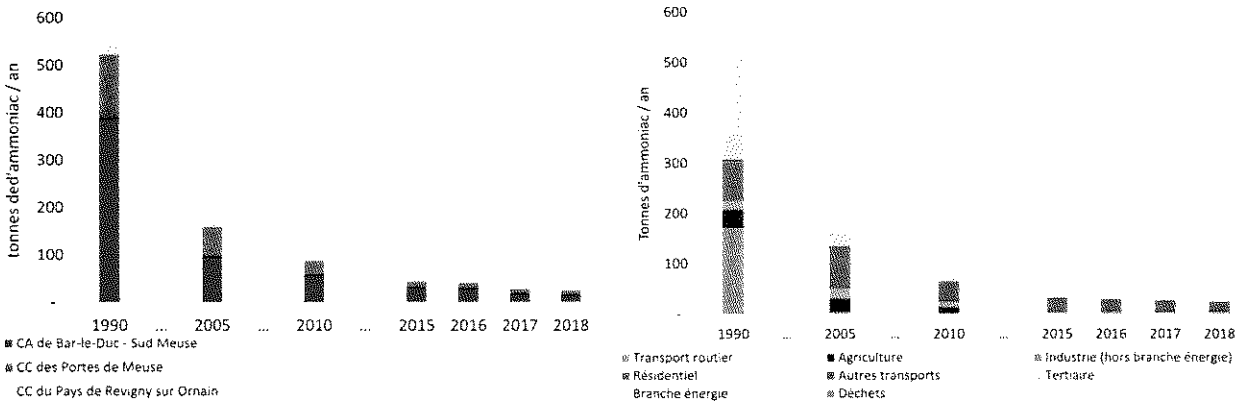


Figure 58 : Évolution des émissions de dioxyde de soufre SO_2 de 1990 à 2018

Evolution par rapport à 1990 et 2005

Le Pays Barrois a globalement atteint les objectifs de réduction d'émissions de polluants fixés par le SRADDET Grand Est à horizon 2030.

	Emissions de NH_3 (en tonnes/an)			Évolution 2005/2018	Objectifs 2005/2030	
	1990	2005	2018		SRADDET Grand Est	Réglementation nationale
Meuse Grand Sud	387	96	15	-83,8%	-84%	-77%
Portes de Meuse	137	63	10	-83,6%		
COPARY	34	22	4	-80,6%		
Pays Barrois	**558**	**180**	**30**	**-83,4%**		

Tableau 21 : Evolution des émissions de SO_2 de 2005 à 2018

Concentrations en SO_2

Seule la station d'Houdelaincourt mesure la concentration en SO_2 dans l'atmosphère. De janvier 2019 à septembre 2020, la concentration moyenne journalière oscille entre 0 et 3 µg/m³ quand la valeur-limite fixée par la réglementation française est de 125 µg/m³. Il en est de même pour la concentration moyenne annuelle de 2012 à 2019 qui oscille entre 2 et 3 µg/m³ quand l'objectif de qualité est fixé à 50 µg/m³. Il n'y a donc pas de pollution de fond due au dioxyde de soufre en zone rurale au Pays Barrois.

H. L'ozone O_3

L'ozone est un polluant atmosphérique dont les effets sont délétères sur la santé humaine (asthmes, maladies respiratoires, cancer du poumon...) et sur la végétation (baisse de la croissance et de la productivité des cultures). Il est dit polluant secondaire car il se forme dans les basses couches de l'atmosphère par transformation chimique du dioxyde d'azote NO_2 et du dioxygène O_2, sous l'effet du rayonnement solaire et de la chaleur.

$$NO_2 + O_2 + \text{rayonnement solaire} => NO + O_3$$

La production d'ozone a donc principalement lieu dans les lieux d'émissions du dioxyde d'azote, soit dans les aires urbaines. Néanmoins, l'ozone et le monoxyde d'azote NO se déplaçant facilement avec les masses d'air, ils peuvent rejoindre les zones rurales et reformer du dioxyde d'azote au contact des composés organiques volatils émis par la végétation et la combustion du bois-énergie. Ce dioxyde d'azote alimentera à nouveau la formation d'ozone sous l'effet du rayonnement solaire.

$$NO + COV = > NO_2 \quad // \quad NO_2 + O_2 + \text{rayonnement solaire} => NO + O_3$$

Ainsi, il est fréquent d'observer de longs épisodes de pollutions à l'ozone dans des zones rurales situées entre 20 et 50 km des pôles urbains.

Ce phénomène s'observe dans une moindre mesure sur le Pays Barrois, où la concentration en ozone est généralement plus importante à Houdelaincourt qu'à Bar-le-Duc. Sur l'année 2019, la concentration moyenne à Bar-le-Duc était de 50 µg/m^3 alors qu'elle était de 68 µg/m^3 à Houdelaincourt.

Dans le graphique ci-dessous, nous observons que la concentration journalière est globalement plus élevée en été qu'en hiver, et que plusieurs pics sont atteints d'avril à septembre. En 2019, deux pics de 150 et 160 µg/m^3 ont été enregistré à Houdelaincourt, en moyenne journalière.

Le seuil d'alerte est enclenché quand la concentration en ozone dépasse 240 µg/m^3 pendant trois heures d'affilé. Ce fut le cas pour la Meuse du 26 au 30 juin et du 24 au 26 juillet 2019.

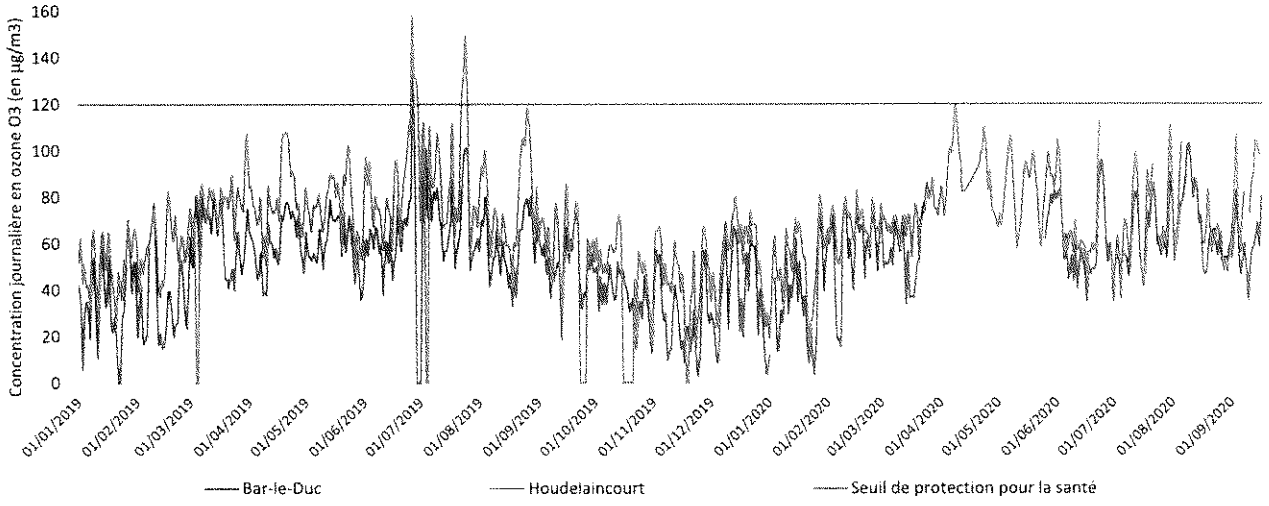


Figure 59 : Concentration journalière en ozone mesurée entre janvier 2019 et septembre 2020
Source : Atmo Grand Est

7. La vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique

A. Les scénarios de changement climatique

i. À l'échelle mondiale

Les différents scénarios de changement climatique

Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, publié en 2014 en préparation de la COP21, établit les différents changements climatiques à l'échelle du globe et les risques en découlant pour les systèmes naturels et humains.

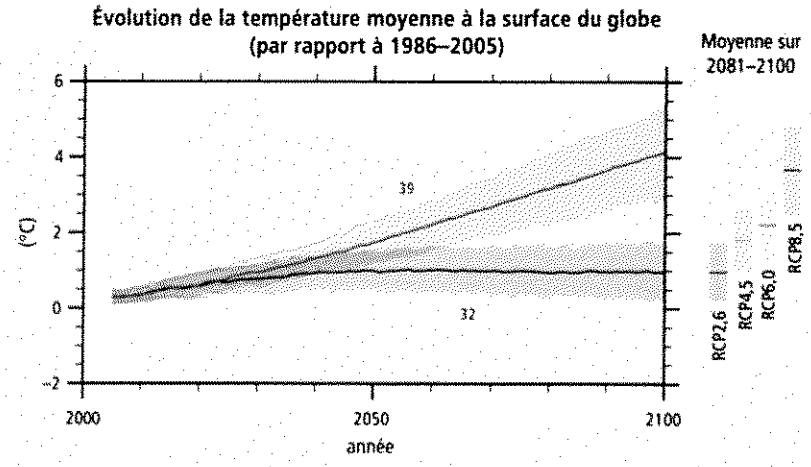


Figure 60 : Evolution de la température moyenne à la surface du globe entre 2006 et 2100, déterminés par des simulations multimodèles, par rapport à la période 1986-2005,
GIEC - Changements Climatiques 2014

Selon les différents scénarios du GIEC, le **réchauffement** moyen à la surface du globe vers la fin du XXIe siècle (2081-2100) par rapport à la période 1850-1900 pourra varier **entre +1,7°C et +4,8°C** :

- entre 0,3°C et 1,7°C selon le RCP2.6 (scénario intégrant les efforts pour limiter le réchauffement à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels)
- entre 1,1°C et 2,6°C selon le RCP4.5 (scénario optimiste)
- entre 1,4°C et 3,1°C selon le RCP6.0 (scénario médian)
- entre 2,6°C et 4,8°C selon le RCP8.5 (scénario pessimiste)

Le GIEC indique que **les extrêmes chauds seront plus nombreux** et **les extrêmes froids moins nombreux** à mesure que la température moyenne à la surface du globe augmentera. **Les vagues de chaleurs seront plus fréquentes** et dureront plus longtemps tandis que des extrêmes froids pourront continuer de se produire occasionnellement en hiver.

Par ailleurs, **les changements de précipitations ne seront pas uniformes**. La moyenne annuelle des précipitations augmentera probablement dans les régions humides des latitudes moyennes, les hautes latitudes et l'océan Pacifique équatorial dans le cas du RCP8.5. Dans de nombreuses régions des latitudes moyennes, comme en Europe, et dans les régions subtropicales arides, les précipitations moyennes diminueront probablement. Les épisodes de précipitations extrêmes deviendront très probablement plus intenses et fréquents sur une grande partie des continents des latitudes moyennes et dans les régions tropicales humides (Figure 61).

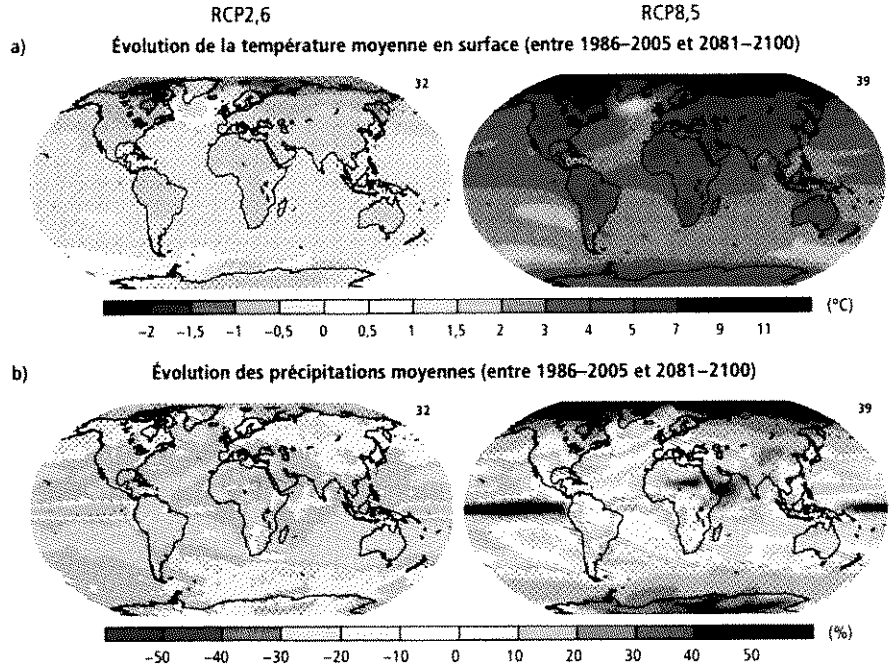


Figure 61 : Evolution de la température moyenne en surface (a) et evolution des précipitations moyennes (b) fondées sur des projections multimodèles moyennes pour la période 2081-2100 par rapport à la période 1986-2005, selon les scénarios RCP2,6 (à gauche) et RCP8,5 (à droite).
GIEC – Changements climatiques 2013

Les autres changements climatiques à l'échelle du globe incluent :

- le réchauffement des océans ;
- l'augmentation de l'acidification des océans ;
- la diminution de la banquise, du pergélisol de surface et des glaciers ;
- l'élévation du niveau de la mer variant entre 0,26 et 0,82m d'ici la fin du siècle suivant les différents scénarios.

Les conséquences de ces changements

Selon les experts du GIEC, les changements climatiques vont amplifier les risques existants et en engendrer de nouveaux pour les systèmes naturels et humains. Les bouleversements provoqués par ces changements climatiques à l'échelle mondiale incluent :

- La disparition de nombreuses espèces animales et végétales ;
- La destruction de certains écosystèmes, notamment dans les pôles, les systèmes côtiers et les basses terres littorales menacées par l'élévation du niveau de la mer ;
- La remise en cause de la sécurité alimentaire, du fait d'une baisse importante de la biodiversité marine, de l'incapacité de cultiver certaines céréales et de l'appauvrissement des ressources en eau ;
- Des problèmes de santé humaine aggravés ;
- Une amplification des risques naturels mettant en danger certaines infrastructures, activités humaines et services essentiels dans les zones urbaines et rurales ;
- Une accélération des pertes économiques et une augmentation de la pauvreté ;
- Une augmentation des déplacements de populations et des risques de conflits violents ;

ii. À l'échelle régionale et locale

Le Pays Barrois bénéficie actuellement d'un climat de type semi-continental, assez proche d'un climat de montagne malgré l'altitude plutôt modeste des plateaux calcaires. Ce climat est caractérisé par une température annuelle moyenne assez basse, inférieure à 10°C et une amplitude thermique importante entre des hivers rigoureux et des étés relativement chauds.

Les prévisions des changements climatiques à l'échelle du Grand Est et plus spécifiquement du Pays Barrois sont centrées sur les paramètres suivants :

L'évolution des températures

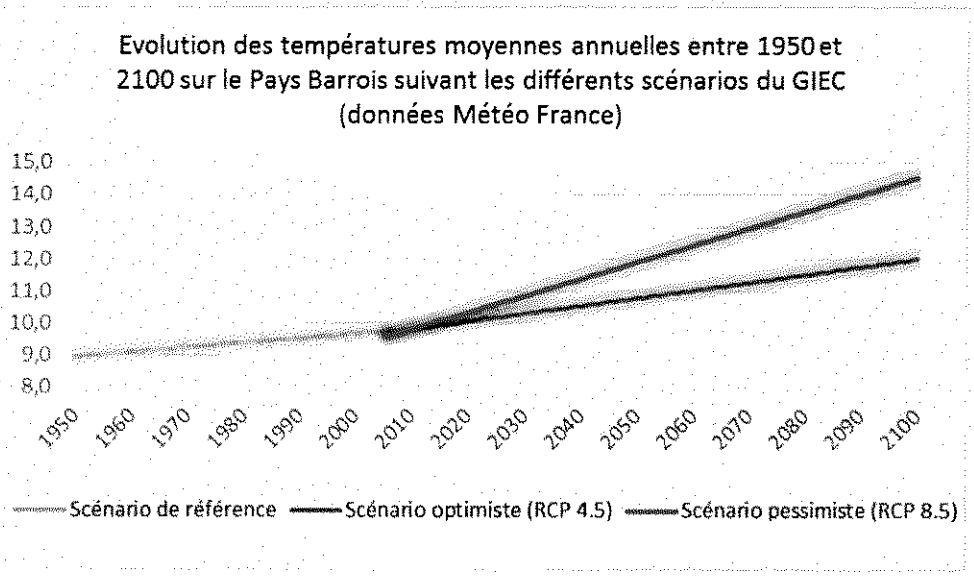


Figure 62 : Evolution des températures moyennes annuelles entre 1950 et 2100 sur le Pays Barrois suivant les différents scénarios du GIEC, *données CNRM 2014*

Le réchauffement climatique est déjà visible sur le Pays Barrois. On constate une augmentation de 1°C des températures annuelles moyennes entre 1950 et 2020, passant de 9 à 10°C.

Les températures moyennes annuelles vont continuer à croître tout au long du siècle. Selon les différents scénarios du GIEC, l'élévation des températures moyennes annuelles varie **entre +2 et +4,5°C** d'ici la fin du siècle sur le Pays Barrois, soit atteignant 12°C selon le scénario optimiste et 14,5°C selon le scénario pessimiste.

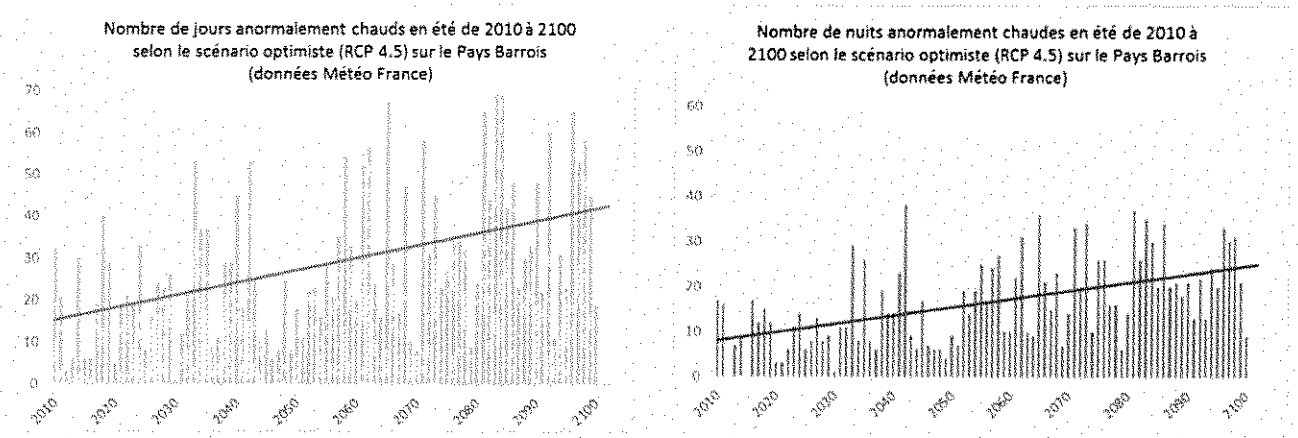


Figure 63 : Evolution de nombre de jours et de nuits anormalement chauds en été entre 2010 et 2100 selon le scénario optimiste (RCP4.5) du GIEC sur le Pays Barois, *données CNRM 2014*

L'élévation des températures sera plus importante en période estivale.

Une journée est dite anormalement chaude si la température maximale est supérieure de plus de 5°C par rapport à la normale. Sur la période 2010-2020 le nombre de jours anormalement chauds s'élevait en moyenne à 18 jours chaque été. Selon le scénario optimiste du GIEC, **le nombre de jours anormalement chauds en été va presque tripler d'ici la fin du siècle** sur le territoire du Pays Barrois pour atteindre 40 jours anormalement chauds en moyenne chaque été entre 2090 et 2100.

Le nombre de nuits anormalement chaudes en période estivale sur le Pays Barrois va connaître une augmentation similaire, passant en moyenne de 9 nuits sur la période 2010-2020 à 21 nuits sur la période 2090-2100.

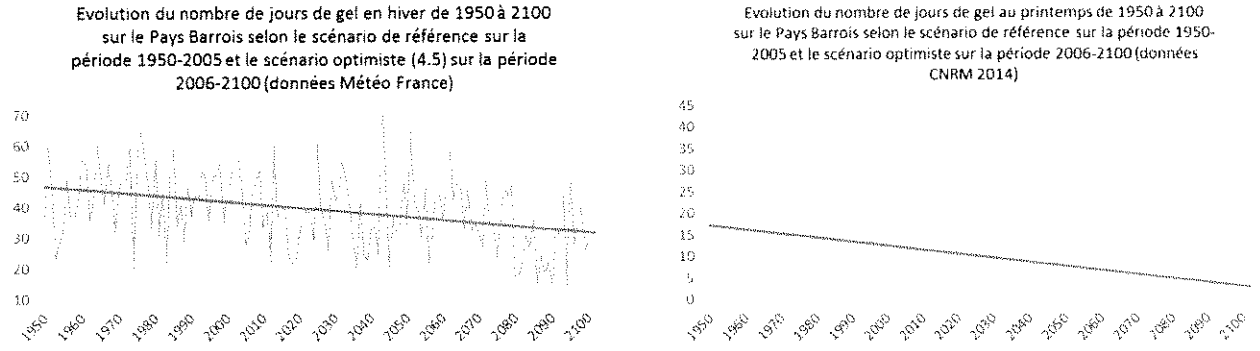


Figure 64 : Evolution du nombre de jours de gel en hiver (à gauche) et au printemps (à droite) sur le Pays Barrois selon le scénario de référence sur la période 1950-2005 et le scénario optimiste (RCP 4.5) sur la période 2006-2100 (Données CNRM 2014)

L'augmentation des températures sera accompagnée en période hivernale d'une **baisse du nombre de jours de gel.**

Le Pays Barrois connaît un nombre de jours de gel élevé, oscillant entre 60 et 80 jours en moyenne par an. En période hivernale, **14 jours de gel seront perdus en moyenne entre 1950 et 2100.**

Au printemps, 7 jours de gel ont déjà été perdus en moyenne entre 1950 et 2020. Selon les prévisions établies à partir du scénario optimiste du GIEC, le nombre de jours de gel continuera à diminuer tout au long du siècle, passant de 15 jours de gel au printemps en moyenne sur la période de référence à 4 jours en moyenne à l'horizon 2100. Il est difficile de prévoir la répartition temporelle de ces gels printemps ; la baisse du nombre de jours de gel au printemps ne signifie par la disparition des gels tardifs. Au contraire, nous pouvons estimer que les éventuels gels tardifs auront un impact plus important sur des cultures toujours plus précoces.

Les vagues de chaleur

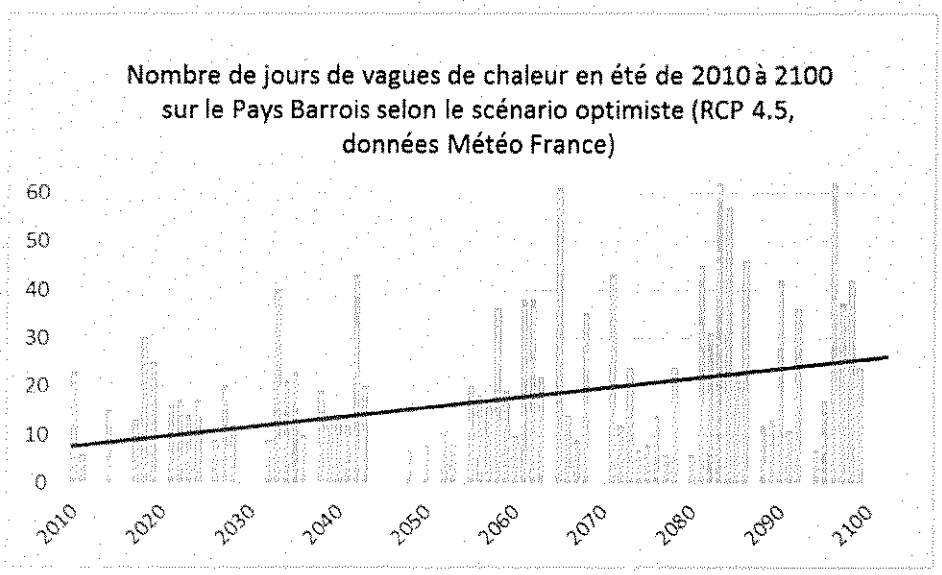


Figure 65 : Evolution du nombre de jours de vagues de chaleur en été de 2010 à 2100 sur le Pays Barrois selon le scénario optimiste (RCP4.5), données CNRM 2014

L'augmentation des températures sera accompagnée d'une **augmentation en fréquence et magnitude des vagues de chaleurs**, et par extension des canicules en période estivale.

Une vague de chaleur est définie comme une période anormalement chaude durant plus de cinq jours consécutifs. Selon le rapport Jouzel « Scénarios régionalisés », le nombre de jours de vagues de chaleur sur la période de référence 1976-2005 est en moyenne de six par an dans le Nord-Est de la France. Ce nombre va augmenter en moyenne de 10 jours à l'horizon 2050 par rapport à la période de référence sur le Pays Barrois. Cette augmentation sera encore plus importante à la fin du siècle, pouvant **atteindre 25 jours de vague de chaleur par an selon le scénario optimiste, et plus de 35 jours selon le scénario pessimiste**.

L'évolution des précipitations et des périodes de sécheresse

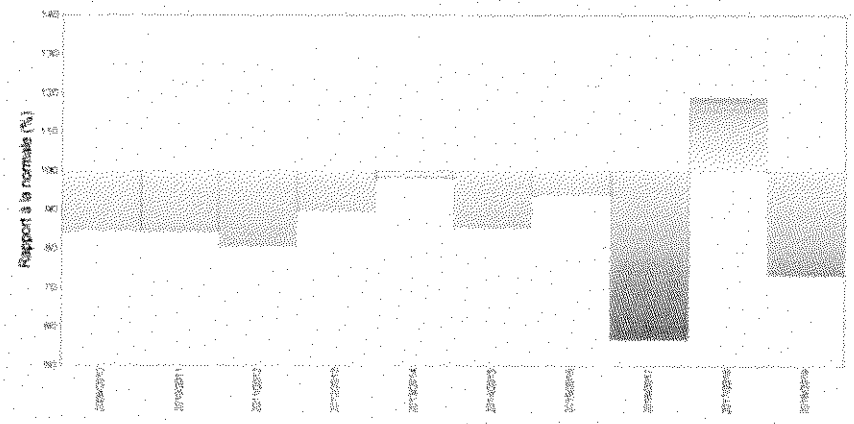


Figure 66 : Précipitations sur les saisons de recharge (septembre à mars) en Meuse de 2009/2010 à 2018/2019 *Données Météo France*

Le Pays Barrois est déjà impacté par les changements de précipitations. On constate **-15% de pluies « efficaces »** sur les 10 dernières saisons de recharge (seule 2017-2018 a été excédentaire).

Selon les prévisions du rapport Jouzel « Scénarios régionalisés », l'évolution des précipitations devrait être modérée d'ici 2030 mais les écarts devraient se creuser ensuite, à l'horizon 2050 puis encore plus fortement à l'horizon 2080. Les écarts saisonniers seront les plus importants du fait d'une baisse des pluies estivales et d'une hausse des précipitations hivernales. Les précipitations baisseront entre 5 et 15% par année en moyenne. Néanmoins, des épisodes de pluies intenses se produiront de manière plus fréquente.

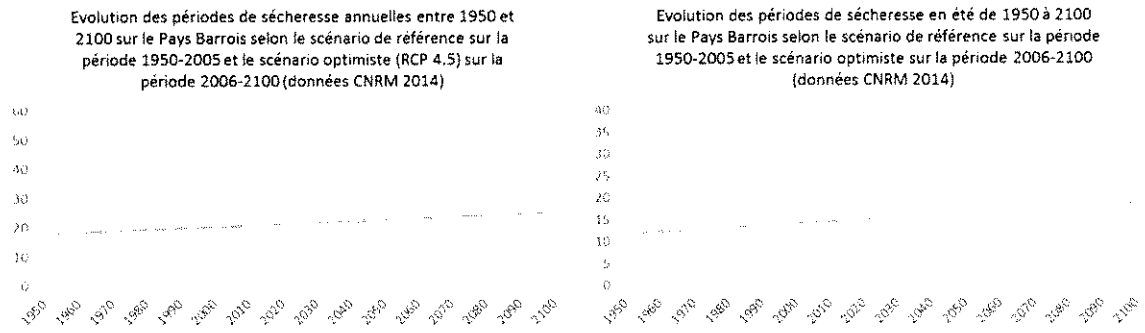


Figure 67 : Evolution des périodes de sécheresse à l'année (à gauche) et en été (à droite) de 1950 à 2100 sur le Pays Barrois selon le scénario de référence sur la période 1950-2005 et le scénario optimiste (RCP 4.5) sur la période 2006-2100 (données CNRM) 2014

La diminution des précipitations s'accompagne d'une augmentation des périodes de sécheresse. Une période de sécheresse est définie comme le maximum de jours consécutifs avec un cumul de précipitations inférieur à 1mm. D'après la figure ci-dessus, les périodes de sécheresse vont être de plus en plus longues, de 19 jours en moyenne en 1950 à 25 jours en 2100. Les extrêmes surtout seront plus importants : certaines années pourront voir des périodes de sécheresse dépassant les 60 jours. Selon les estimations du SRADDET, une part importante du Grand Est vivra en état de sécheresse entre 15 et 30% du temps à l'horizon 2030, à 35% du temps en 2050 et entre 60 et 80% du temps à l'horizon 2080.

Les épisodes de froid et d'extrême-froid

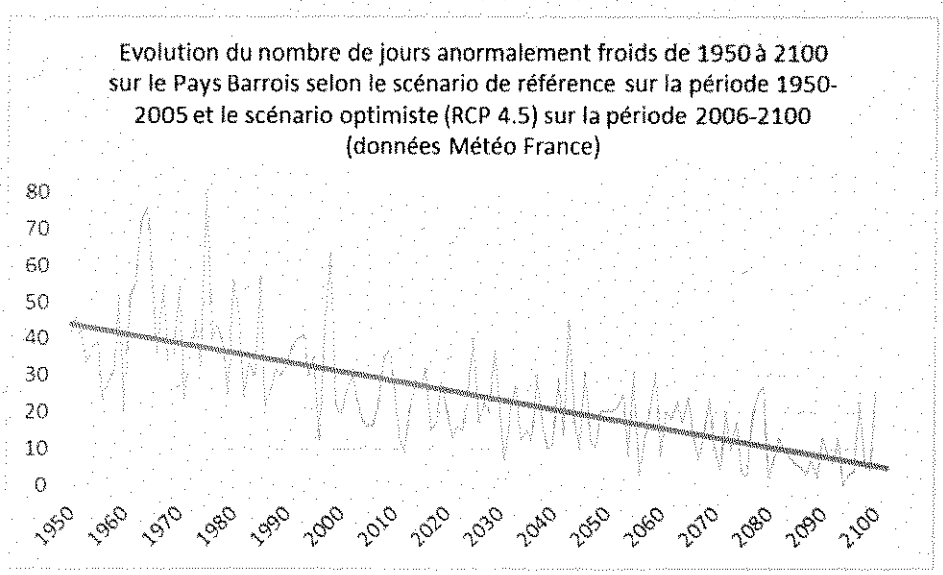


Figure 68 : Evolution du nombre de jours anormalement froids de 1950 à 2100 sur le Pays Barrois selon le scénario de référence sur la période 1950-2005 et le scénario optimiste (RCP4.5) sur la période 2006-2100
Données CNRM 2014

Le Pays Barrois connaît une **baisse des jours de froids et des épisodes d'extrêmes froids** qui viendra s'intensifier au fil du siècle avec le réchauffement climatique.

La période de référence 1950-2005 compte en moyenne 38 jours anormalement froids dans le Pays Barrois, et près de 10 jours très froids en moyenne sur la saison hivernale selon le rapport Jouzel. Quinze jours anormalement froids ont déjà été perdus entre 1950 et 2020. Cette diminution va se poursuivre tout au long du siècle, avec une baisse de huit jours supplémentaires à l'horizon 2050. Entre 2090 et 2100, le Pays Barrois ne comptera plus que 9 jours anormalement froids en moyenne chaque année.

iii. Évolution des phénomènes et risques naturels

Les principaux risques qui touchent le Pays Barrois sont les risques naturels d'inondation, les mouvements de terrain au sud-ouest de Bar-le-Duc, et l'accumulation de ces deux phénomènes. Le changement climatique peut également exacerber d'autres phénomènes naturels comme le retrait-gonflement des argiles, les tempêtes, ou encore les incendies.

Les inondations

Les inondations correspondent au débordement direct ou indirect d'un cours d'eau qui entraine la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

Au sein du Pays Barrois, les risques d'inondation sont assez fréquents notamment pour les rivières principales : l'Aire, l'Ornain, et la Saulx. Le territoire comprend soixante-huit communes situées à proximité de ces cours d'eau qui sont concernées par le risque d'inondation.

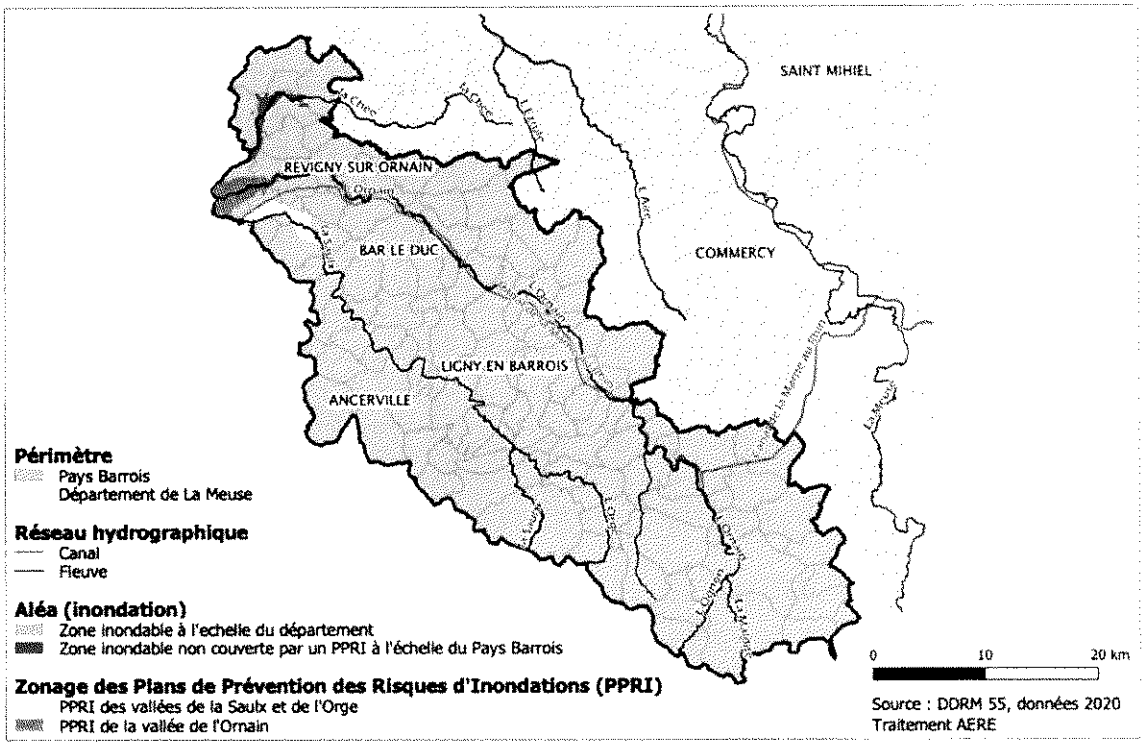


Figure 69 : Risques d'inondations sur le territoire du Pays Barrois

Sources : DDRM55 ; traitement par AERE pour le compte Département de la Meuse

La plupart des études établissent un lien entre l'augmentation et l'intensification des inondations et le changement climatique. Néanmoins, l'évolution du risque d'inondation est difficile à appréhender, au regard des prévisions météorologiques. Avec l'allongement des périodes sèches, **le risque pèse davantage sur l'assurance de disposer de suffisamment d'eau pour soutenir les débits d'étiage**, plutôt que sur leur remplissage maximal et en conséquence leur capacité à écrêter les crues.

Dans ce contexte d'incertitude, il est nécessaire d'intégrer la question du changement climatique en menant et/ou en poursuivant une politique de prévention des risques inondation afin d'anticiper les évolutions possibles des risques. La construction en zone inondable ainsi que l'imperméabilisation des sols contribuent à aggraver la vulnérabilité des zones inondables.

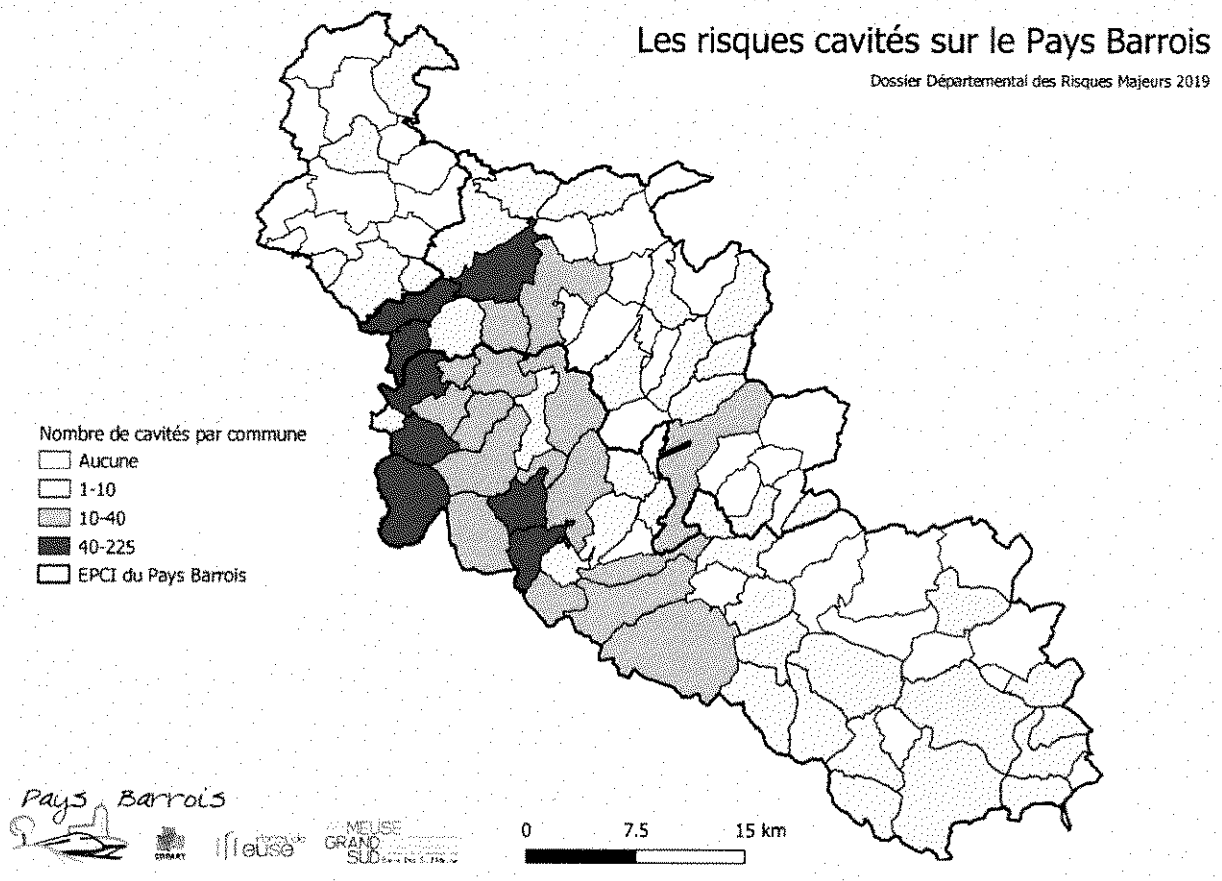
Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôle l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés pour la vallée de l'Ornain et pour les vallées de la Saulx et de l'Orge.

Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain correspond à un déplacement du sol, pouvant être plus ou moins brutal, et pouvant être à l'origine de dommages sur les biens ou les personnes.

Le Pays Barrois, et plus particulièrement le Perthois, est fortement concerné par le risque d'effondrements de cavités souterraines naturelles (cavités karstiques) et artificielles, principalement les anciennes carrières souterraines des pierres de Savonnières. La commune de Savonnières-en-Perthois dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'effondrements de ses cavités. À Bar-le-Duc, des inquiétudes apparaissent sur les cavités de la Ville-Haute.

La modification du régime des précipitations et l'évolution des températures pourraient avoir un impact sur la stabilité des cavités souterraines, du fait d'une **plus grande variabilité du niveau des nappes d'eaux souterraines**, de nature à **fragiliser les piliers de soutènement des cavités**.



Carte 13 : Recensement des cavités souterraines dans les communes du Pays Barrois

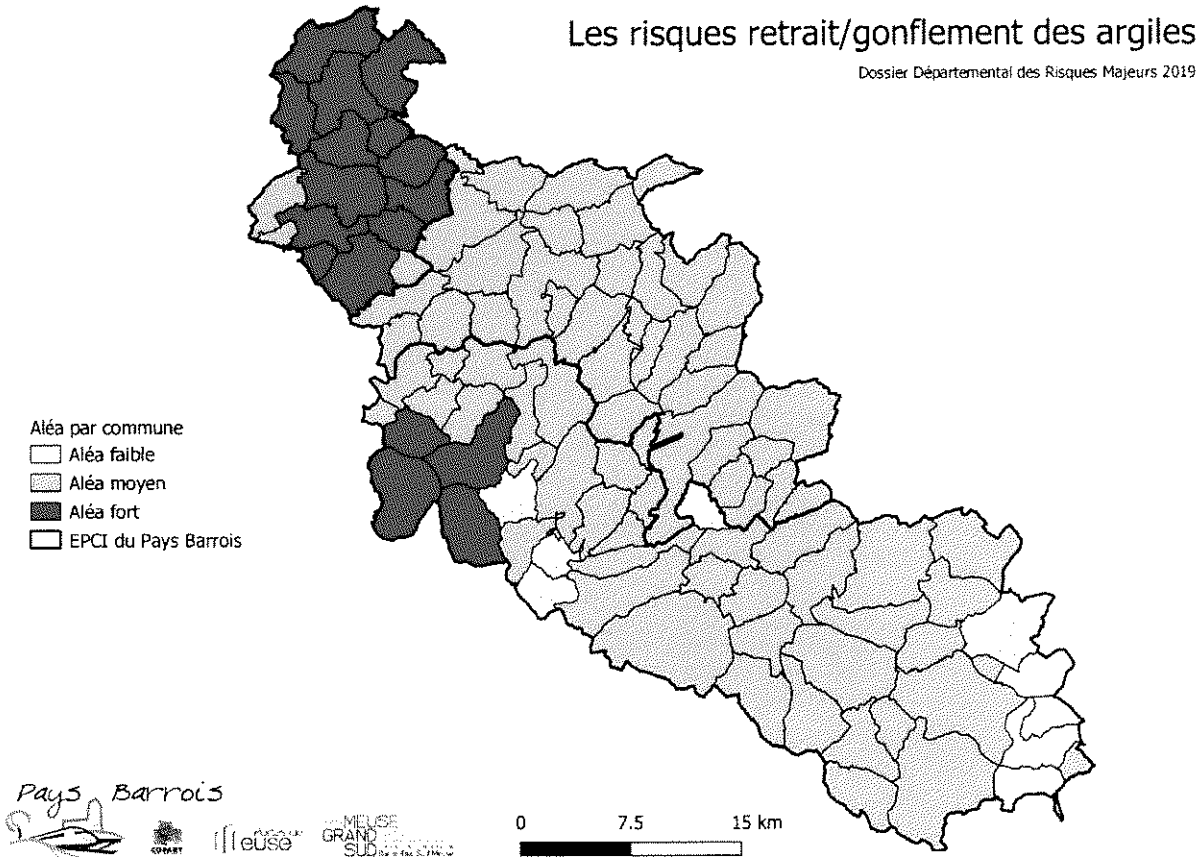
Des mouvements de terrain de type coulées de boue par ruissellement sont également à craindre en cas de précipitations intenses, particulièrement après une période de forte sécheresse. Ils touchent les zones agricoles arables où la pente et la surface sont des facteurs déterminant dans la virulence et l'étendue de ces coulées de boue.

Le retrait-gonflement des argiles

Le phénomène du retrait-gonflement des argiles résulte de la variation de la consistance des sols en fonction de leur teneur en eau.

En milieu tempéré, les sols sont souvent gorgés d'eau, les mouvements les plus importants sont souvent observés en période sèche avec la rétraction des argiles (tassement et fissures liés à l'assèchement). Dans le Pays Barrois, 74 des 100 communes sont concernées par un aléa moyen et treize communes de la COPARY et quatre communes du Perthois sont en aléa fort.

Ces secteurs pourraient être davantage affectés dans le futur étant donné que ce **phénomène risque d'être aggravé par l'allongement des périodes de sécheresse.**



Carte 14 : Recensement des cavités souterraines dans les communes du Pays Barrois

Les tempêtes

Les tempêtes résultent de la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, taux d'humidité relative). Ce phénomène génère alors des vents pouvant être très violents et destructeurs. Aux vents peuvent s'ajouter des pluies importantes pouvant être à l'origine d'inondations ou de coulées de boue.

Le Pays Barrois n'est pas spécialement concerné par les tempêtes. Le territoire se situe à l'écart de leurs trajectoires ordinaires qui touchent plus particulièrement la façade atlantique du territoire français. Toutefois l'ensemble du territoire national peut être exposé, comme cela a été le cas en décembre 1999, et connaître des dégâts importants notamment sur les forêts. **Même si ce risque reste modéré, le régime des tempêtes pourrait s'intensifier et mettre en péril la résilience des forêts**, déjà affaiblies par les épisodes de sécheresse et leur dégradation sanitaire.

Les incendies

Le Grand Est présente une vulnérabilité assez faible aux incendies et ce risque n'est pas abordé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs édité en 2019. Néanmoins, la fragilité des forêts suite à des épisodes de sécheresses intenses et les **évolutions dans la répartition géographique des essences,** notamment celles qui présenteraient un potentiel de combustion élevé, constitue des facteurs aggravants et doivent donc être surveillé. Le risque de feux de forêt d'ores et déjà constaté au début du printemps et en été dans les Ardennes pourrait s'étendre à l'ensemble des massifs forestiers de la région.

B. La vulnérabilité des milieux naturels

i. L'eau

L'eau est élément vital et irremplaçable pour tous les êtres vivants et pour les activités économiques (agriculture, industrie, production énergétique, tourisme...). Or, le changement climatique se traduit par une modification du cycle de l'eau, aussi bien spatialement que temporellement.

Sur le Pays Barrois s'appliquent deux Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux. La SDAGE Seine-Normandie couvre la majeure partie du territoire et sept communes à la pointe sud-est du Pays Barrois relève du SDAGE Rhin-Meuse.

Etat initial de la qualité des eaux sur le Pays Barrois

- **La qualité des eaux superficielles**

L'état des eaux superficielles repose sur deux volets : d'une part l'état écologique, qui évalue la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, et d'autre part l'état chimique déterminé au regard du respect des valeurs-seuils d'une cinquantaine de substances chimiques.

Selon l'état des lieux 2019 du Bassin Seine Normandie, l'état écologique des bassins versants de l'Ornain, la Saulx et leurs affluents varie de « mauvais » (niveau 1 sur 5) à « bon » (niveau 4 sur 5). Le bassin versant de l'Ognon de sa source à sa confluence avec l'Ornain est en mauvais état, tandis que le bassin versant de l'Orge est en état médiocre. L'évolution dans le temps est globalement positive, principalement grâce aux efforts entrepris sur les rejets des stations d'épuration, mais des efforts restent à faire pour diminuer les impacts de l'utilisation des pesticides.

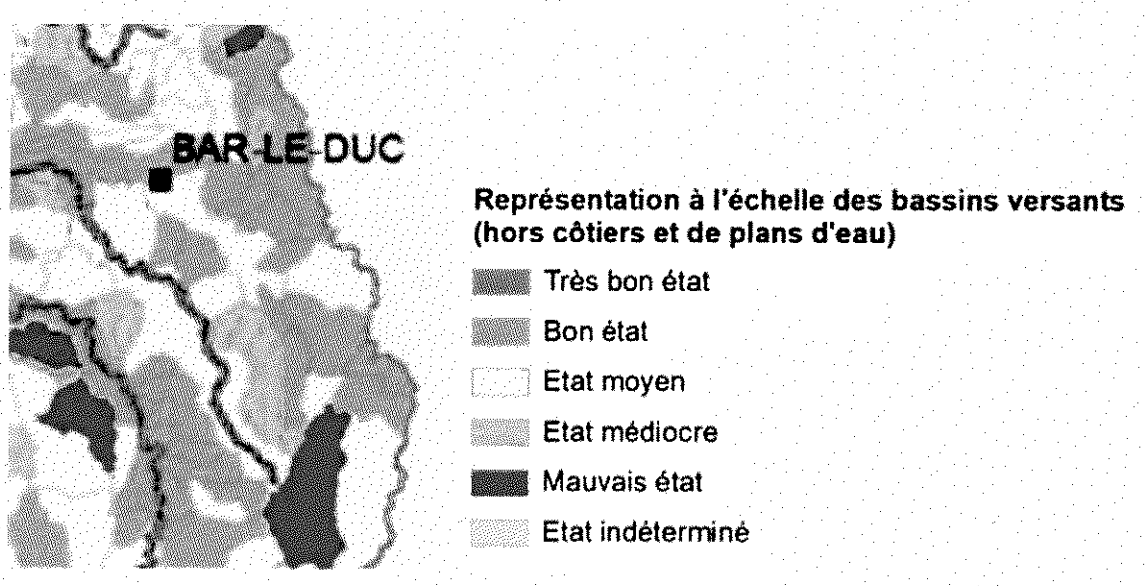


Figure 70 : Extrait de la carte « Etat écologique des cours d'eau du bassin selon les règles d'évaluation de 2019 » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'état chimique de l'eau varie fortement selon les paramètres que l'on prend en compte : ceux liés à la politique de l'eau et ceux dits ubiquistes que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (eau, air et sol). Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), polluants classés parmi les Composés Organiques Volatils dont le bilan des émissions dans le Pays Barrois est fait dans le chapitre 6

« Les polluants atmosphériques et la qualité de l'air ». Les HAP sont issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon du bois, des aciéries ou des incinérateurs. Ils sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. Si la politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, **le PCAET a en revanche un rôle à jouer**.

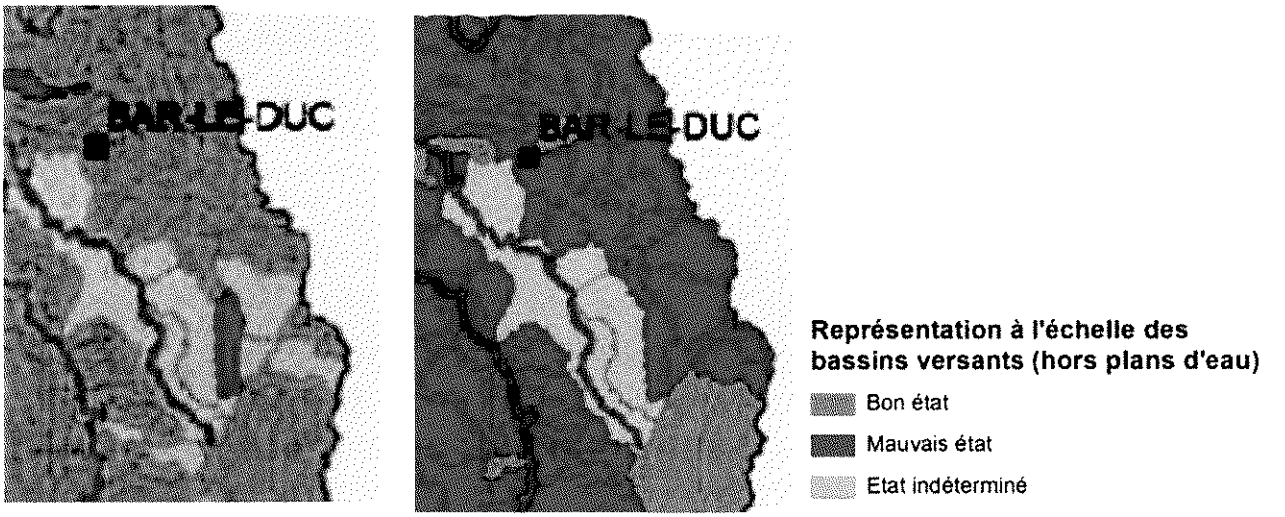


Figure 71 : Extraits des cartes « État chimique des cours d'eau du bassin » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à gauche « sans ubiquiste » et à droite « avec ubiquiste »

Nous observons que l'état chimique sans ubiquiste des cours d'eau est plutôt bon dans les bassins versants de l'Ornain et de la Saulx, en dehors de l'Orméanon (affluent de l'Ornain) et du ruisseau de Nausonce (affluent de la Chée). En revanche, **l'état chimique avec ubiquiste, en prenant donc en compte la pollution aux HAP présents dans l'air, est majoritairement mauvais**.

Au Sud-Est du territoire, les sources et les cours d'eau appartenant au Bassin Rhin-Meuse bénéficient d'un « bon état » pour la majorité des paramètres.

- **La qualité des eaux souterraines**

Les eaux souterraines affleurantes au Pays Barrois se répartissent sur X masses d'eau :

- Les masses d'eaux HG302 et HG305 dans les calcaires entre l'Ornain et l'Aire ;
- Les masses d'eaux HG303 et HG306 dans les calcaires entre Seine et Ornain.
- La masse d'eau B1G025 dans les argiles à l'est de l'Ornain (bassin Rhin Meuse)

Les masses d'eau souterraines entre Ornain et Aire ont une qualité chimique médiocre, tandis que celles entre Seine et Ornain et à l'est de l'Ornain sont de bonne qualité.

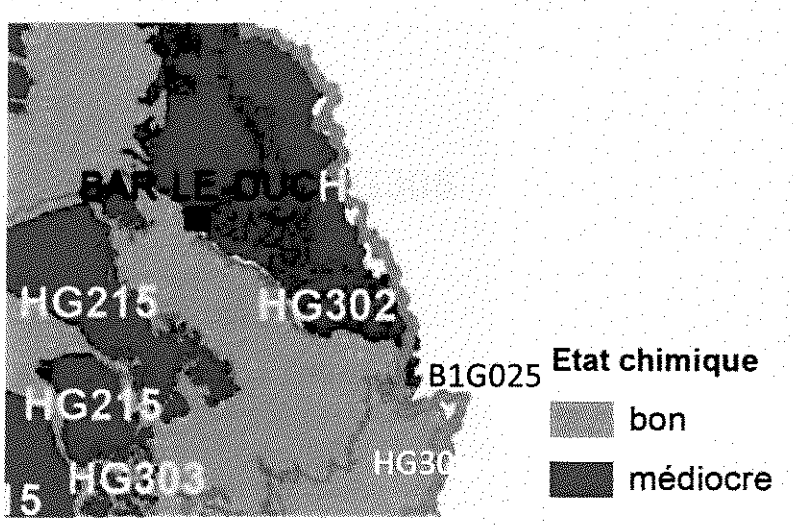


Figure 72 : Extrait de la carte de l'état chimique des masses d'eau souterraines affleurantes au Pays Barrois
Agence de l'eau Seine-Normandie – la masse d'eau B1G025 n'apparait pas originellement sur la carte car elle appartient au bassin Rhin-Meuse

L'état quantitatif est en revanche bon pour ces quatre masses d'eau. Au sein de celles-ci, il n'est pas repéré de déséquilibres quantitatifs en défaveur du Pays Barrois. La bonne disponibilité quantitative des masses d'eau souterraines est primordiale, car elles sont les premières pourvoyeuses des réseaux d'eau potable et sont également utilisées pour des usages agricoles et industrielles.

Impacts du changement climatique sur les ressources en eau

D'après les simulations réalisées par l'agence de l'eau Seine-Normandie, le changement climatique devrait avoir les impacts suivants sur le bassin Seine Normandie à l'horizon 2100 :

- Réduction des précipitations d'environ 12%
- Augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23%
- Augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface
- Réduction des débits de 10 à 30%
- Réduction de la recharge des nappes d'environ 30%
- Augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence)

Si le bassin Seine Normandie est un territoire historiquement peu touché par les sécheresses, les projections futures soulignent que les épisodes de sécheresse risquent de s'accroître sur le bassin Seine-Normandie à l'horizon 2030 - 2060.

La sécheresse peut être définie comme un déficit hydrique sur une période relativement longue par rapport à une référence. On distingue cependant plusieurs types de sécheresse (Météo France, 2014) :

- La sécheresse météorologique correspond à un déficit prolongé de précipitations ;
- La sécheresse hydrologique se manifeste lorsque les lacs, rivières ou nappes souterraines montrent des niveaux anormalement bas ;
- La sécheresse agricole se caractérise par un déficit en eau des sols superficiels (entre 1 et 2 m de profondeur), suffisant pour altérer le bon développement de la végétation.

Les simulations, réalisées à partir du scénario pessimiste (RCP 8.5) et de 14 modélisations climatiques régionalisées, indiquent notamment :

- **Des sécheresses agricoles** (humidité du sol inférieure à la décennale sèche) plus sévères et plus longues que dans le passé ;
- **Des sécheresses hydrologiques** (caractérisées par un débit inférieur au VCN3 – minimum du débit consécutif sur 3 jours) **jusqu'à dix fois plus longues** ;
- Un nombre important de mois passés en sécheresse **chaque année**, plutôt qu'une alternance d'années de sécheresses extrêmes entrecoupées d'années sans sécheresse.

Bien que ces simulations ne constituent en aucun cas des prévisions, elles montrent cependant que des situations de sécheresses bien plus extrêmes que lors des 100 dernières années sont probables d'ici 2030- 2060.

La combinaison des sécheresses agricoles et hydrologiques peut générer des tensions très importantes de la ressource en eau. En effet, bien que les prélèvements agricoles destinés à l'irrigation soient encore relativement faibles (ils concernent 3% des agriculteurs en 2000 et 6% en 2010), ils sont en augmentation tendancielle, et cette pression pourrait encore augmenter avec l'accroissement des sécheresses agricoles.

Impacts sur les écosystèmes	
Raréfaction de la ressource	Impacts sur les plantes et animaux dépendant de la ressource en eau et sur les espèces issues des milieux humides
Augmentation de la température des cours d'eau	Impacts sur les milieux aquatiques : Risques accrus de développement de bactéries et d'algues
Impacts sur la population	
Raréfaction de la ressource	Diminution des volumes d'eau disponibles à la consommation humaine, principalement dans les nappes captives dont le renouvellement est très limité
Impacts sur les secteurs d'activités	
Sécheresses agricoles	Contraintes sur les cultures et la capacité d'irrigation ; baisse de rendements
Raréfaction de la ressource	Contraintes sur les industries fortement consommatrices d'eau

Tableau 22 : Impacts de l'évolution de la ressource en eau sur les écosystèmes, la population et les activités

ii. Les forêts

Impacts globaux du changement climatique sur les forêts

Plusieurs constats, aussi bien positifs que négatifs ont été faits sur les forêts en réponse à ce changement climatique. Dans un premier temps, **l'augmentation de la concentration en CO2 peut stimuler la croissance de certaines espèces**. D'autres effets positifs sur cette croissance sont à prévoir, notamment l'allongement de la saison de végétation.

Néanmoins, le changement climatique agit également de manière négative sur la croissance des arbres. En effet, le débourrement plus précoce des bourgeons peut exposer davantage les arbres au risque de gel tardif. De plus, **l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse induit un stress hydrique**, qui sera de plus en plus fréquent et entraînera la **diminution de la productivité de certaines essences forestières** par l'altération de leurs processus physiologiques.

L'ensemble des phénomènes liés au changement de climat peut amener des modifications dans la compétition entre les différentes essences d'arbre et donc un changement dans la distribution, la structure et la composition des forêts. Des espèces, telles que le hêtre, l'épicéa et le sapin pectiné, seront susceptibles de régresser face à

l'augmentation des températures pour se limiter à quelques zones, tandis que d'autres pourront coloniser de nouveaux territoires devenus favorables avec le réchauffement, notamment les espèces méridionales qui vont probablement s'étendre sur le territoire français. Cependant, **les espèces ne pouvant ni migrer, ni s'acclimater seront vouées à disparaître et pourraient être remplacées par l'implantation d'espèces adaptées au climat plus chaud et plus sec.**

Parallèlement, il est possible que **le réchauffement climatique aggrave certains risques sanitaires en favorisant ou en éliminant certains pathogènes ou insectes ravageurs**. Les attaques d'insectes devraient croître à cause de l'augmentation des températures qui favorisera leur développement et leur reproduction. Les arbres stressés par le changement climatique seront d'autant plus vulnérables et faciles à attaquer.

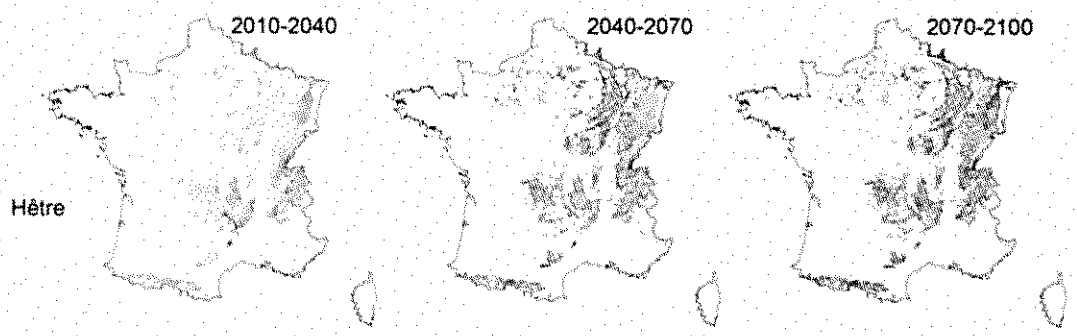
Etat initial des forêts du Pays Barrois

D'après le SCoT du Pays Barrois adopté en 2014, les massifs forestiers du Pays Barrois, localisés à l'ouest et au sud-ouest, sont très diversifiés. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux. Selon la topographie et la nature du sol, quatre régions forestières se dessinent :

- L'Argonne périphérique et le Perthois : les forêts se développent sur des sols argilo limoneux et se composent de chênes et de hêtres (45% respectivement)
- Le Barrois : cette région forestière recouvre l'essentiel du territoire du Pays barrois. Les massifs forestiers sont essentiellement composés de hêtres (55%) qui se développent sur des sols calcaires argileux. Au sein du Barrois, sur les limons profonds (placages valanginiens, les boisements sont composés de hêtres (55%) et de chênes (45%),
- Les côtes et collines de Meuse (ou plateaux calcaires au Sud du Pays Barrois (Gondrecourt)

Les forêts Meusiennes ont été touchées par la tempête de 1999. Le volume des dégâts après la tempête a été estimé à 1 500 000 m3 dont 800 000 m3 de résineux. Les espaces forestiers du territoire du SCoT du Pays Barrois ont été fortement affectés. Depuis 2019, ce sont les peuplement d'épicéas qui subissent les pertes les plus importantes à cause de la proliférations des scolytes.

Vulnérabilité du Hêtre et de l'Epicéa



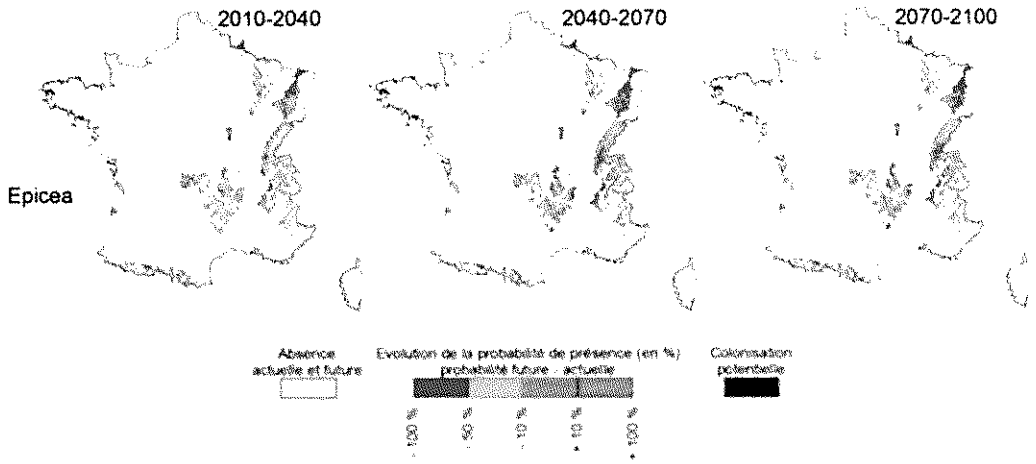


Figure 73 : Evolution prévisible de la distribution potentielle du hêtre et de l'épicéa entre 1961-1990 et les périodes 2010-2040, 2040-2070, et 2070-2100 (scénario GCM HadCM3 scénario A2, Piedallu et al. 2009)

A l'échelle nationale, les surfaces favorables au hêtre et à l'épicéa sont les plus lourdement affectées par le changement climatique et ce dès le début du siècle du fait de la diminution des précipitations estivales et de l'augmentation des températures. D'après les prévisions, **les surfaces propices à la présence du hêtre et de l'épicéa vont être divisées par deux entre les périodes 1961-1990 et 2011-2040, et diminueront de 80 à 93% pour le hêtre, et de 92 à 99% pour l'épicéa à l'horizon 2100.**

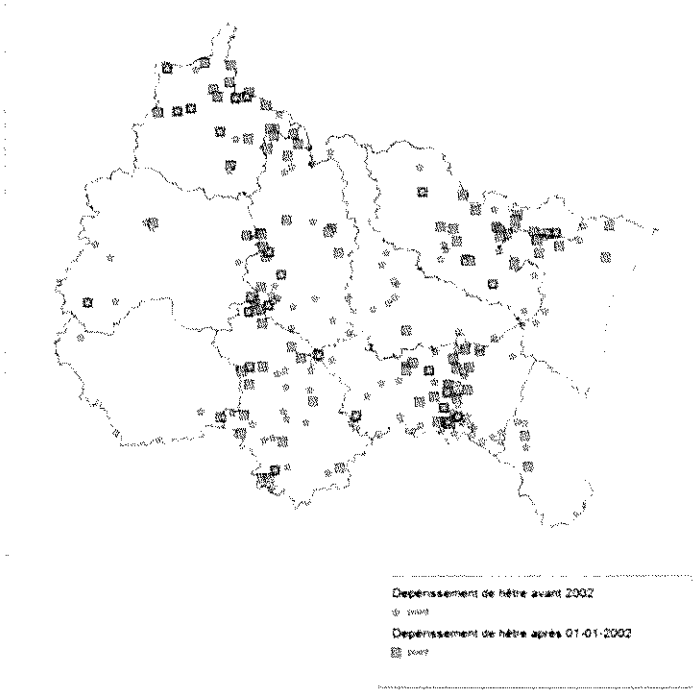


Figure 74 : Signalements des dépérissements de hêtres depuis 1989 dans le Grand Est, DSF Grand Est 2016

Le Département de Santé des Forêts reporte que les **épisodes de sécheresse et de canicule sont à l'origine des importantes phases de dépérissement de la hêtraie française depuis 1947**. Plus récemment, la succession d'étés chauds et secs depuis 2015, l'exceptionnel déficit hydrique en 2018 suivi des épisodes caniculaires et de sécheresse à la fois précoces et intenses en 2019 ont abouti aux dépérissements de grande ampleur de hêtres adultes constatés dès le printemps 2019.

Les symptômes sont nombreux et observables très tôt en saison : absence totale ou partielle de débourrement (développement des bourgeons au début du printemps), microphyllie (feuilles de petite taille), décoloration du feuillage, mortalités de branches, suintements corticaux, etc.

Si des facteurs prédisposants sont pressentis (tels que les sols calcaires à faible réserve en eau sur lesquels se développent les hêtraies du Pays Barrois), les périodes de stress hydriques, couplées à des températures caniculaires sont, avec des effets cumulés, les principaux facteurs de cette situation.

Cette situation, prévue de s'empirer au fil du siècle, est d'autant plus inquiétante du fait que ces dépérissements s'accompagnent d'une croissance de nouveaux **parasites de faiblesse**. C'est notamment le cas du **scolyte du hêtre** essentiellement rencontré au sein des peuplements fragilisés par les conditions abiotiques extrêmes (stress hydrique et canicule). **L'épicéa est également touché par une épidémie de scolytes** qui s'est particulièrement aggravée en 2019 du fait de la douceur exceptionnelle de l'hiver et des épisodes de sécheresse et de chaleur qui ont sévi tout au long de l'année. Ces conditions climatiques ont permis à la fois un affaiblissement des arbres et une accélération du cycle de développement des insectes.

Vulnérabilité du Chêne

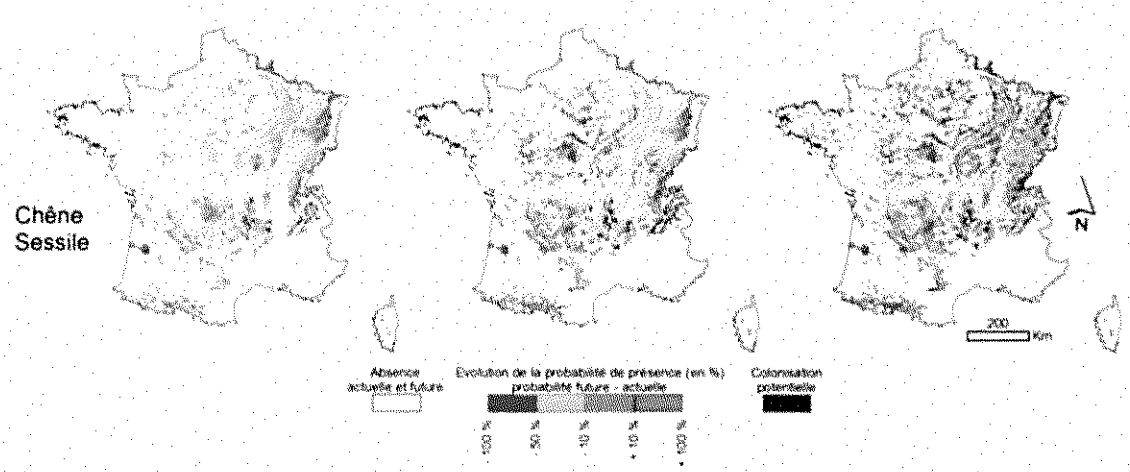


Figure 75 : Evolution prévisible de la distribution potentielle du chêne sessile entre 1961-1990 et les périodes 2010-2040, 2040-2070, et 2070-2100 (scénario GCM HadCM3 scénario A2, Piedallu et al. 2009)

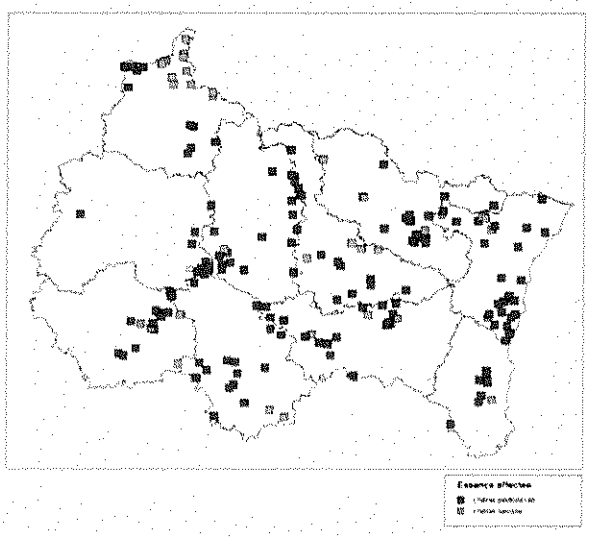


Figure 76 : Signalements des dépérissements de chêne depuis 1989 dans le Grand Est, DSF Grand Est 2016

Le chêne pédonculé est très largement, et depuis très longtemps, présent dans des milieux qui ne correspondent pas à son optimum écologique. Les chênaies sont fréquemment sujettes à des **dépérissements causés par de nombreux facteurs dont le stress hydrique et les chenilles défoliatrices**. Le chêne pédonculé doit être réservé aux sols les mieux alimenté en eau, tout au long de l'année. Les plateaux calcaires du Pays Barrois remettent en question la biodisponibilité de l'eau lors des futurs stress hydriques. Si le chêne sessile a quant à lui une amplitude écologique plus large que le chêne pédonculé et est généralement moins sujet aux dépérissements, il peut néanmoins être affecté localement dans les situations les plus défavorables. **La surface favorable au chêne sessile diminuerait plus tardivement que le hêtre ou l'épicéa**, l'impact du changement climatique paraissant limité jusqu'au milieu du 21e siècle (moins de 10% de pertes). **La perte attendue d'ici la fin du siècle varie entre 43 et 83% selon les différents scénarios.** Les zones de plaines seraient les premières affectées, et seules les zones de montagnes seraient épargnées à l'échéance de la fin du siècle.

Suite aux canicules de 2019, des phénomènes de chutes de feuilles vertes ou de décurtations (chute des rameaux vivants) ont pu être observés localement sur chênes. Les chênaies n'expriment pour l'instant que peu de réactions suite aux aléas climatiques des dernières années. Cependant, **les symptômes de dépérissements déclenchés par le climat peuvent survenir plusieurs années après l'événement** proprement dit.

Plus préoccupante est la situation de **développement de la chenille processionnaire du chêne** qui prospère avec des températures élevées. Les nombreux signalements permettent d'affirmer que la processionnaire du chêne est en **forte extension**, sans pour autant constater de fortes défoliations. Si l'arbre ne meurt pas - sauf dans le cas d'infestation extrême -, il est affaibli. La défoliation diminue la capacité de photosynthèse, ce qui entraîne le ralentissement de la croissance. Par conséquent, le chêne devient plus **sensible aux maladies et aux autres ravageurs**. Par ailleurs, le bombyx disparate a été observé à plusieurs endroits confirmant l'augmentation des populations dans le Grand Est.

État de santé de l'essence	Principaux problèmes sanitaires Et niveau de l'enjeu
Hêtre	Dépérissement (sécheresses - canicules)
Chêne rouvre	Processionnaire, bombyx
Chêne pédonculé	Processionnaire, bombyx, dépérissement
Charme	Dépérissement (sécheresses - canicules)
Sapin pectiné	Dépérissement (sécheresses - scolytes)
Epicea commun	Typographe, sécheresse
Frênes	Chalarose
Pin sylvestre	Dépérissement (Sphaeropsis, cambiophages)
Douglas	Manque d'aiguilles, Contarinia spp

État de santé de l'essence	Niveau de l'enjeu de chaque problème
Médiocre	Fort
Moyen	Moyen
Bon	Faible

Figure 77 : Tableau de synthèse résumant les evènements et les phénomènes les plus fréquemment signalés dans le Grand Est selon les différentes essences, DSF bilan sylvosanitaire 2019

Solutions envisagées

Suite aux problèmes de la chenille processionnaire du chêne, des scolytes (épicéas et hêtres), de la chalarose (frênes), et du dessèchement des sols qui dévitalise les hêtres et les sapins, un projet a débuté au sein de **la forêt communale de Velaines** afin de planter de **nouvelles essences plus résistantes**. Une parcelle d'épicéas touchée par les scolytes a été coupée à blanc sur laquelle l'acclimatation de trois espèces sera testée : le Calocèdre (cèdre blanc de Californie), le sapin de Bornmüller (Turquie) et le chêne pubescent.

iii. La biodiversité

Etat initial de la biodiversité du Pays Barrois

Le Pays Barrois dispose d'un riche patrimoine naturel et mérite une attention particulière. La biodiversité riche, diversifiée et préservée constitue un atout environnemental indéniable, une image territoriale positive favorable à la dynamique du territoire.

D'après le SCoT du Pays Barrois adopté en 2014, les espaces naturels rencontrés au sein du Pays Barrois se répartissent selon plusieurs typologies de milieux caractérisés par un cortège floristique et faunistique spécifique :

- **Les landes, pelouses sèches et falaises calcaires**, présents à l'est du Pays Barois, abritent une richesse biologique végétale. Ces milieux, qui sont le résultat d'une gestion agropastorale, sont **actuellement menacés** du fait de l'abandon de ces pratiques, qui s'est accompagné d'une fermeture progressive des milieux. Parallèlement, l'urbanisation, les plantations de résineux, la modification des pratiques agricoles tendent à réduire leurs surfaces.
- **Les vergers** et jardins constituent un élément remarquable du paysage et de l'identité régionale. Ces espaces entretenus constituent une zone de transition entre le bâti et les espaces naturels pouvant abriter une diversité biologique animale intéressante à l'échelle du territoire. Ces milieux sont menacés par le manque d'entretien ou par l'urbanisation.
- **Les milieux associés aux carrières** regroupent de nombreuses espèces végétales sur les sols des carrières à ciel ouvert, et des chiroptères dans les carrières souterraines. La pression humaine sur ces milieux pour l'exploitation, la fréquentation et la dégradation naturelle avec les effondrements constituent l'essentiel des menaces qui pèsent sur la préservation de ces espèces.
- **Les milieux aquatiques** (mares, étangs, cours d'eau, milieux humides, forêts alluviales et prairies humides) sont remarquables par la diversité biologique des espèces faunistiques. Ces milieux sont menacés par les sécheresses, les travaux hydrauliques, les rejets agricoles et industriels…

Le Pays Barrois présente plusieurs zones concernées par des **inventaires biologiques** et **mesures de protection du patrimoine naturel** :

- **Une trentaine de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF)
- **2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** sur le ruisseau de Montplonne et le ruisseau de la Biesme
- **Des Espaces Naturels Sensibles** (ENS) identifiés par le département afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels
- **5 sites Natura 2000** sur 36 communes correspondant à des milieux forestiers et humides, des pelouses et des gites à chauve-souris (le bois de Demange - Saint Joire, la forêt de Gondrecourt-le-Château, les forêts des Argonnelles, les carrières du Perthois, les forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain)
- **Plusieurs Sites Inscrits** (la Vallée de la Saulx) **et Classés** (arbres, parcs urbains, sites naturels)
- **La Trame Verte et Bleue** constituée de plusieurs corridors écologiques : les corridors aquatiques (particulièrement les vallées de l'Ornain et de la Saulx), les corridors terrestres et les corridors aériens (notamment les vallées de l'Ornain et de la Saulx qui représentent des axes migratoires majeurs pour l'avifaune, ainsi qu'à une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme la Grue cendrée et la Cigogne noire)

Impacts du changement climatique sur la biodiversité

Les milieux naturels sont soumis, depuis de nombreuses années, à des pressions anthropiques qui tendent à s'intensifier : urbanisation, pollutions, prélèvements en eau trop importants, irrigation et création de retenues d'eau. Selon une étude sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, **50% des habitats naturels, 38% des espèces animales et 54% des espèces végétales d'intérêt communautaire sont en état de conservation classé « défavorable-mauvais »** dans les régions continentales.

Avec le changement climatique, ce sont de nouvelles pressions que devront subir les écosystèmes, qui conduiront à une fragilisation et à un risque de disparition de certains milieux et notamment ceux qui sont déjà considérés comme fragiles. Les évolutions de la biodiversité sont particulièrement difficiles à prévoir, et au-delà de la perte de patrimoine écologique, elles pourraient avoir des conséquences importantes sur les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité. Les principales conséquences du dérèglement climatique sont les suivantes :

- **Modification de la phénologie des espèces**

La modification des stades phénologiques sur les espèces végétales et animales constitue un des principaux impacts du changement climatique. Pour les espèces animales, cette modification se traduit par une évolution des périodes de migration, de nidification et de reproduction. Pour les espèces végétales, une avancée des floraisons, du débourrement et de la dormance ainsi que le prolongement des cycles végétatifs sont à l'œuvre. La hausse de l'ensoleillement et des concentrations de CO2 dans l'atmosphère aura en effet pour conséquence un allongement de la période de photosynthèse.

La modification des stades phénologiques introduit un **risque d'asynchronie entre les espèces interdépendantes** (entre plantes en floraison et insectes pollinisateurs, entre proie et prédateur). Dans le cas des abeilles, la colonie adapte son développement sur celui du végétal. En déplaçant l'équilibre entre l'abeille et son environnement végétal, le changement climatique compromet le bon développement de la colonie. D'autre part, chez les animaux, une reproduction trop tardive par rapport au pic d'abondance de nourriture, pourrait compromettre la croissance et la survie des jeunes.

- **Modification des aires de répartition des espèces**

Le changement climatique entraine également une **modification des aires de répartition des espèces en particulier vers le nord** qui offre désormais un climat plus favorable.

Entre 1990 et 2008, les températures moyennes ont augmenté d'environ 1°C en Europe, ce qui revient à un décalage des températures vers le nord de 249 kilomètres. Les aires de répartition des papillons et des oiseaux se sont déplacées vers le nord et ceux-ci auraient dû se déplacer pour retrouver des conditions climatiques qui leur sont favorables. Mais ces animaux accumulent des retards de quelques dizaines voire centaines de kilomètres sur les températures.

Ainsi, les **modifications brutales des conditions climatiques associées à la réactivité trop faible des espèces pourraient causer la disparition** de celles qui n'auront pas réussi à se déplacer suffisamment vite pour rester dans leur « zone de confort » climatique. De plus, étant donné que toutes les espèces ne se déplacent pas à la même vitesse, **les équilibres créés entre les différentes espèces cohabitant dans un même milieu vont se trouver bouleversés**.

- **Prolifération des espèces invasives**

Le réchauffement climatique est en même temps plus favorable à la prolifération d'espèces envahissantes tant animales (insectes ravageurs, frelon asiatique) que végétales (ambroisie, berce du Caucase, jussie rampante, renouée du Japon...). Ces espèces dites "exotiques" ou exogènes sont souvent, en l'absence de leurs ennemis naturels, plus compétitives que les espèces indigènes. Ainsi, elles se développent mieux ou plus vite, au détriment

des espèces autochtones. Cette prolifération **questionne la capacité d'acclimatation des espèces les plus vulnérables** et menace tout particulièrement les espèces qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucune protection. La prolifération de ces espèces peut constituer un véritable problème du fait des **nuisances causées sur l'équilibre des écosystèmes**, sur la biodiversité (eutrophisation des milieux, disparitions d'espèces, etc), sur le milieu physique et sur la santé.

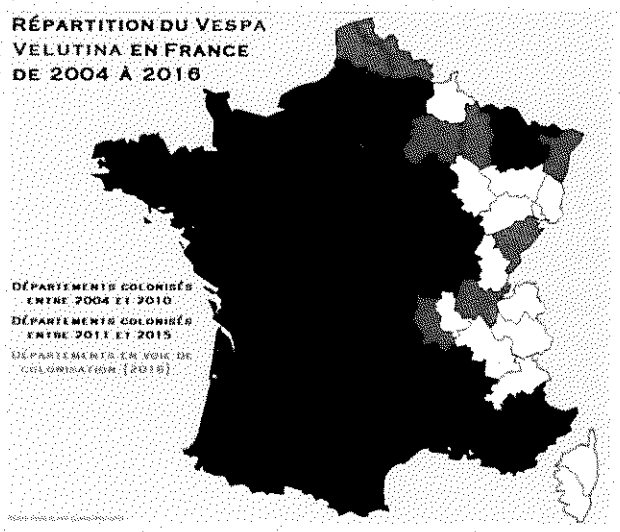


Figure 78 : Aire de répartition du frelon asiatique en France de 2004 à 2016

Par exemple, **le frelon asiatique** est une espèce envahissante qui pose particulièrement problème pour la biodiversité. Le frelon asiatique a été introduit accidentellement dans le Sud-Ouest de la France en 2004. Il s'est parfaitement installé et acclimaté aux conditions climatiques de cette région comparable à celles de l'Asie continentale. Son front d'invasion progresse chaque année d'environ 60km et, en 2017, **plus des trois quarts de la France étaient envahis**. Le frelon va continuer son invasion vers le nord jusqu'à ce que le climat empêche son développement. Du fait de l'élévation des températures, **le changement climatique risque d'accroître encore son expansion** en élargissant les zones climatiques qui lui sont favorables. Le frelon asiatique est un véritable problème car il s'agit d'un des frelons parmi les mieux **adaptés pour attraper les abeilles domestiques** en vol, ce qui ralentit considérablement le développement des colonies. De plus, parce qu'il attaque en masse les individus s'approchant trop près de leur nid, le frelon asiatique représente un **risque pour la santé publique.**

- **Le réchauffement des zones humides**

La modification du régime de pluie et l'élévation des températures aura un impact fort sur les zones humides. L'augmentation des périodes de sécheresse en nombre et en intensité peut conduire à un **déficit d'alimentation des zones humides**, alors qu'il s'agit des milieux naturels les plus riches de la région et déjà soumis à de fortes pressions, qui participent à l'épuration des eaux et à la protection contre les crues et l'érosion. Les tourbières sont tout particulièrement menacées de dégradation.

Cette question concerne notamment le site des Etangs d'Argonne dont une partie est présente au sein du Pays Barrois.

La protection des zones humides est également une **obligation légale** (loi sur l'eau 1992) affirmée par le SDAGE du Bassin Seine-Normandie et le SDAGE Rhin-Meuse. Sur le Pays Barrois ces zones humides correspondent à des zones forestières humides ou marécageuses et à des prairies humides (pâturées ou fauchées) situées au sein des lits majeurs d'écoulement des cours d'eau. Néanmoins, **la connaissance des zones humides est encore partielle et hétérogène**. D'autres sites n'ayant pas été inventoriés peuvent être présents au sein du Pays Barrois et sont

également protégés au titre de la loi sur l'eau de 1992. Il paraît donc nécessaire de mieux les répertorier afin de les protéger des risques à venir.

- **Le rôle central des corridors**

Face à ces différentes menaces, **les ruptures des corridors écologiques via l'urbanisation constituent le principal facteur d'aggravation** en ayant directement pour conséquence la diminution de la capacité de résilience des espèces.

Au sein du Pays Barrois, **la trame verte et la trame bleue du Schéma de Cohérence Territoriale ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité** en participant à la préservation, la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricole, en milieu rural. Les continuités écologiques qui constituent la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **principales fractures du continuum écologique** correspondent aux infrastructures lourdes : **les voiries les plus fréquentées,** notamment les routes nationales RN135 et RN4 et les voies ferrées. Par ailleurs, **les milieux urbanisés** (comme la vallée de l'Ornain aux environs de Bar-le-Duc) et **certains espaces agricoles** (terres labourées...) constituent aussi des milieux répulsifs notamment pour les sous-trames des milieux boisés et humides.

Impact sur les sites Natura 2000

- **Le Bois de Demange, Saint-Joire**

Le site, d'une surface de 463 ha, est constitué d'un complexe de forêts de ravins, de hêtraies et de prairies pâturées bordant la Vallée de l'Ormançon, et de milieux plus secs, vestiges de pelouses à orchidées avec des formations à genévriers.

Lors de la dernière évaluation du site en 2006, la gestion de celui-ci était considérée comme globalement satisfaisante pour le maintien de la qualité biologique du site. La principale pression observée concernait le pâturage qui pouvait causer des dégradations, notamment au niveau des berges et de la ripisylve de l'Ormançon.

Néanmoins, **le site étant couvert à 82% de hêtraies, il présente une forte vulnérabilité au changement climatique**. Les hêtraies souffrent déjà d'importants **dépérissements du fait du stress hydrique et des températures caniculaires** se succédant sur les dernières années. Fragilisés, les hêtraies sont plus à risque de subir les **dégâts provoqués par le scolyte du hêtre**. Selon les estimations, **la surface propice au hêtre diminuera de 80 à 93% à l'horizon 2100**, ce qui remet en question la pérennité du site à long terme.

- **La Forêt de Gondrecourt-le-Château**

Le site, d'une superficie de 1 063 ha abrite des milieux forestiers variés avec une formation à genévrier de 2,6 ha et une pelouse sèche. La forêt de Gondrecourt-le-Château se compose de pelouses à orchidées et de boisements forestiers dominant sur les versants et les fonds de vallons.

Une gestion adéquate est nécessaire pour préserver les milieux sensibles. Dans les secteurs forestiers, il s'agit de favoriser la régénération naturelle (conservation des essences à haute valeur patrimoniale, maintien de certains vieux arbres). Concernant les pelouses calcaires, la fermeture des milieux constitue la principale menace. Elle peut être maîtrisée grâce à l'exploitation des ligneux et à l'exportation des rémanents et de la biomasse.

Le site est composé à **84,3% de chênaies pédonculées** qui nécessitent un sol bien alimenté en eau tout au long de l'année. Le changement climatique, du fait de **l'augmentation attendue des périodes de stress hydrique, menace**

donc la pérennité du site. Par ailleurs, les chênaies sont attaquées par la **chenille processionnaire du chêne**, dont la forte expansion est favorisée par l'élévation des températures.

- **Les Forêts des Argonnelles**

Le site, d'une superficie de 1030 ha, abrite quatre habitats d'intérêt communautaire et notamment des secteurs alluviaux à Orme lisse.

La dernière évaluation du site de 2004 souligne que les zones les plus sensibles sont bien répertoriées et peu vulnérables si une sylviculture adaptée est mise en œuvre. Tous les habitats forestiers sont gérés de façon adaptée pour préserver la biodiversité : régénération naturelle, coupe progressives, diversification des essences. Les activités de labours ont pu perturber certains sorts (à Laheycourt notamment) et freiner le développement des semis naturels de Frêne et d'Erable sycomore. Concernant les étangs et milieux aquatiques, les problèmes environnementaux sont liés à la gestion piscicole et au maintien des plans d'eau et de leur équilibre biologique (faune-flore, intrants artificiels, artificialisation des plans d'eau). Certaines activités humaines (drainages et autres travaux hydrauliques) ont dégradé la valeur biologique de certains tronçons de ruisseau.

Les habitats forestiers du site sont composés principalement de **hêtraies (41%) et de chênaies pédonculées (41%)**. Ces deux essences sont particulièrement **vulnérables au changement climatique du fait des périodes de stress hydrique et des espèces invasives (scolyte pour le hêtre et chenilles processionnaires pour le chêne)**. Les symptômes de dépérissement des chênaies liés au changement climatique surviennent néanmoins plus tardivement que le hêtre.

- **Les Carrières du Perthois : Gîtes à Chauve-souris**

Le site est composé d'anciennes carrières d'exploitation qui servent de refuges pour les chiroptères. 14 espèces de chauve-souris parmi les 22 représentées en Lorraine y sont recensées en période d'hibernation.

Le changement climatique pourrait représenter une menace importante pour ces populations de chauve-souris. Une étude souligne que **les chauves-souris seraient particulièrement vulnérables au stress hydrique** du fait de la grande surface de leurs ailes qui évapore une quantité importante d'eau. De plus l'augmentation des températures réduit la période d'hibernation, **diminuant leurs réserves d'énergie**, ce qui augmenterait le risque de famine si la disponibilité de nourriture n'augmente pas simultanément. Certaines espèces seraient néanmoins plus prônes à s'adapter à ces changements que d'autres, d'où la difficulté d'estimer précisément leur vulnérabilité.

- **Les Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain**

Le site représente une superficie totale de 15 308 ha répartie sur la Meuse et la Marne. La partie meusienne comprend 8 600 hectares situés au nord-ouest du Pays Barrois comprenant la Vallée de l'Ornain entre Val-d'Ornain et Rancourt-sur-Ornain et les forêts d'Argonne de Villers-aux-Vents à Sommeilles.

Le site présente un très fort intérêt ornithologique. La vallée de l'Ornain se distingue des autres secteurs par la présence de la Grande aigrette, du Chevalier cul-blanc, du Chevalier guignette, du Cincle, de l'Hirondelle de rivage, du Petit gravelot et de la Rousserolle verderolle. L'intérêt biologique de la vallée de l'Ornain apparaît remarquablement élevé du fait notamment de la surface importante d'habitats alluviaux. L'hivernage récent de Grues cendrées et d'Oies cendrées mérite d'être souligné.

Les menaces pèsent principalement sur : le maintien de la quiétude des massifs forestiers (vis-à-vis de la Cigogne noire, notamment) ; la préservation des étangs et d'une pisciculture extensive ; le maintien des surfaces en herbe et des éléments fixes du paysages (haies, arbustes…) et le maintien de la dynamique du cours d'eau de l'Ornain et de ses habitats rivulaires (boisements, prairies, ripisylves…).

On constate une **augmentation du nombre de grues cendrées et de grandes aigrettes** recensées dans le Grand Est. Jusque dans les années 1980, les grandes aigrettes hivernaient soit dans le bassin méditerranéen oriental soit en Afrique du nord. Les températures hivernales représentaient un facteur limitant majeur à leur **expansion spatiale vers le Nord** (les périodes de froid intense avec prise en glace des plans d'eau ou de couverture neigeuse au sol sont des facteurs de mortalité importants). Désormais, elles hivernent régulièrement en Europe de l'Ouest. Dans le cas des grues cendrées, leur **migration est de plus en plus précoce**, une conséquence directe du changement climatique. Elles remontent d'ores et déjà trois semaines plus tôt par rapport aux années 1980-1990, et cette tendance est prévue de s'accentuer au fil du siècle. La gestion du site est d'autant plus importante pour continuer d'accueillir ces populations croissantes d'oiseaux.

Si les grues cendrées et la grande aigrette profitent plutôt du réchauffement, d'autres oiseaux pourraient s'y perdre. L'adéquation de la ressource alimentaire à l'éclosion des jeunes n'est pas toujours en adéquation avec les proies qu'ils consomment.

C. La vulnérabilité de la population

i. Caractéristiques démographiques du Pays Barrois

La population du Pays Barrois est particulièrement vulnérable aux différents impacts du changement climatique, notamment du fait du vieillissement de la population.

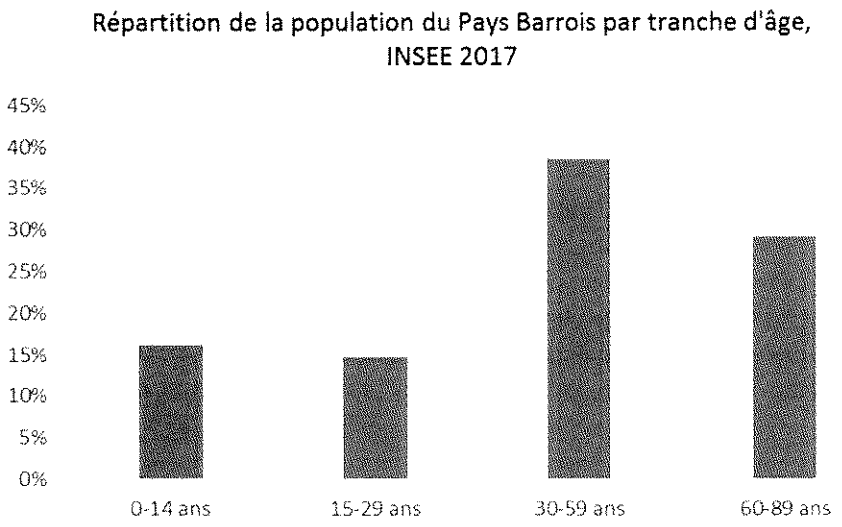


Figure 79 : Répartition de la population du Pays Barrois par tranche d'âge - *INSEE 2017*

La population du Pays est sensiblement plus âgée que les moyennes nationale et régionale. 29% de la population du Pays Barrois avait plus de 60 ans en 2017. Cette part de la population a augmenté de 4 points entre 2009 et 2017. Ce phénomène de vieillissement de la population est largement alimenté par la tendance au départ des jeunes du territoire, ce qui se traduit par un déclin important de sa population.

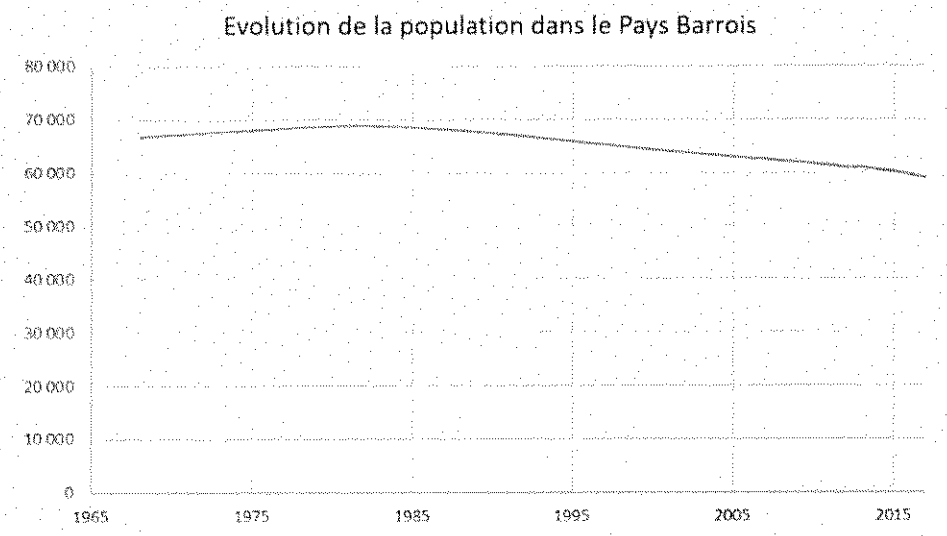


Figure 80 : Evolution de la population dans le Pays Barrois entre 1965 et 2015 - *Source : INSEE 2017*

Après une stagnation sur la période 1965-1982, la population du Pays se caractérise par un déclin continu qui se traduit par une perte de 6 000 habitants en trente ans.

Cette tendance démographique risque de se poursuivre lors des prochaines années d'après les projections de l'INSEE et souligne un besoin d'évolution des services (besoins de santé, services de proximité, logement, mobilité…).

Concernant les services liés à la santé, on constate :

- Une densité médicale faible sur le territoire (hormis à Bar-le-Duc), et un vieillissement des médecins qui pose la question cruciale de leur remplacement par de jeunes médecins. On note également une très faible présence de médecins spécialistes.
- La présence d'un hôpital et d'une clinique à Bar-le-Duc, et la structuration récente d'un pôle de santé développant une offre en direction des personnes âgées.
- Des services aux personnes âgées denses et reconnus : une offre de maisons de retraites suffisante mais à moderniser, et des services à domicile performant.

En cas de phénomène naturel, le territoire devra être en mesure de fournir des soins à sa population et de prendre en compte les difficultés rencontrées par les personnes âgées fragiles, pendant les épisodes de canicule notamment.

ii. Vulnérabilité aux fortes chaleurs

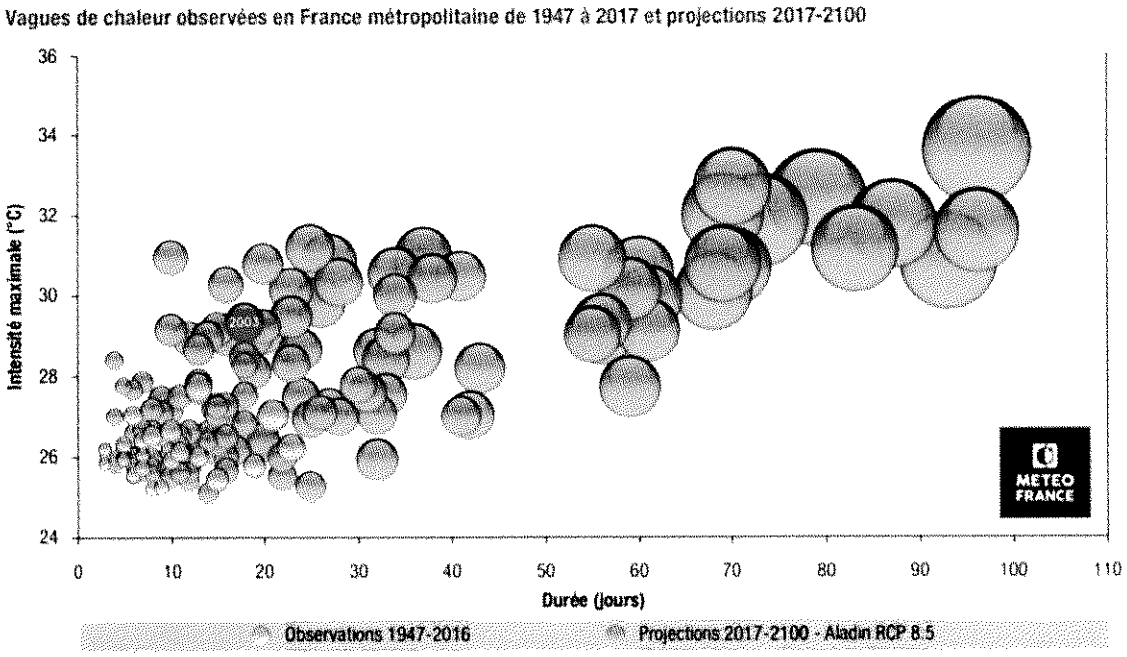


Figure 81 : Vagues de chaleur observées en France métropolitaine de 1947 à 2017 et projections 2017-2100 *Météo France*

L'augmentation des températures, bénéfique pour la population jusqu'à un seuil de +2°C en moyenne annuelle en hiver du fait d'une **diminution de la morbidité et de la mortalité hivernale**, a néanmoins des **effets néfastes en été** avec un accroissement de la mortalité en raison du stress thermique, notamment en milieux urbains.

Un réchauffement de plus de 3°C pourrait rendre prépondérante la mortalité en période estivale. Les fortes chaleurs sont à l'origine d'impacts sanitaires majeurs, comme il a pu être constaté durant la canicule de 2003, causant plus de 15 000 décès sur le territoire national.

La vulnérabilité des personnes est néanmoins variable selon des critères tels que l'âge, les conditions de santé, le niveau socioéconomique, l'isolement social et la localisation. Les personnes âgées, principalement celles vivant seules ou connaissant des problèmes de santé sont particulièrement vulnérables. 82% des décès attribués à la canicule de 2003 en France ont touché les personnes âgées de plus de 75 ans. Plus précisément, une surmortalité significative a été observée à partir de 45 ans, croissante avec l'âge : +20% chez les 45-54 ans ; +40% chez les 55-74 ans, +70% chez les 75-94 ans et +120% chez les plus de 95 ans (INSERM, Surmortalité liée à la canicule d'août 2003, 2004).

iii. Vulnérabilité aux maladies

Les maladies à vecteur

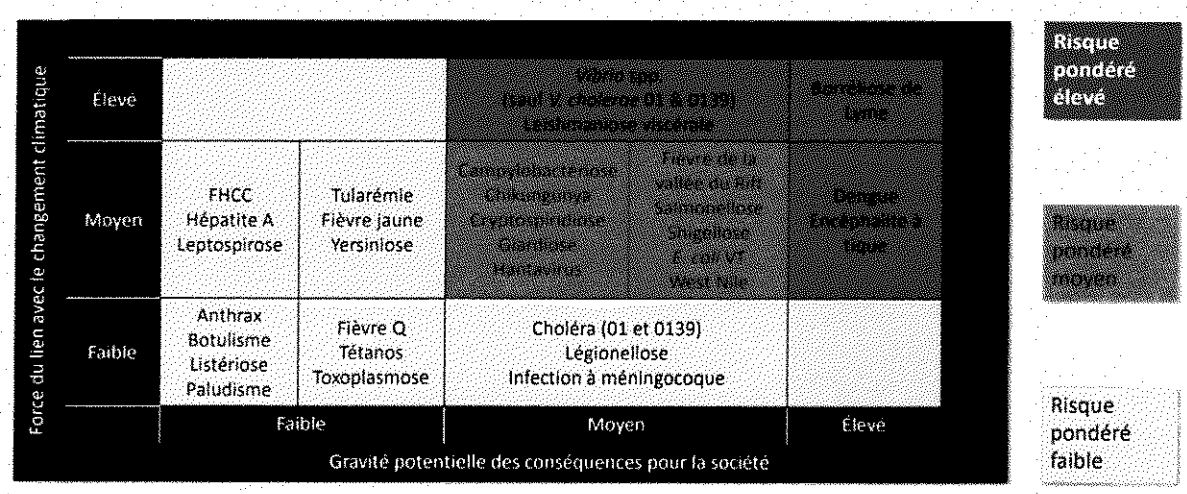


Figure 82 : Risques Pondérés des Impacts du Changement Climatique sur les Risques de Maladies Infectieuses en Europe - *(Chidiac, 2019)*

L'évolution des températures risque également de favoriser le développement des maladies à vecteur. La modification de la densité et de la répartition des vecteurs, l'allongement de la longévité des vecteurs et de leur capacité vectorielle seront autant de conséquences du réchauffement climatique.

Dans le Pays Barrois et à l'échelle régionale, on observe déjà le développement de la **maladie de Lyme** transmise par la tique et de la **méningo-encéphalite à tiques (MET)** transmise la plupart du temps par de petits rongeurs. Le développement de ces maladies est lié à la modification des régimes de précipitations saisonnières, l'augmentation des températures moyennes et les chaleurs extrêmes. Les forestiers et les chasseurs sont les principaux groupes à risque. Les adultes de 50-65 ans sont principalement concernés, car ils fréquentent davantage les milieux forestiers.

Les maladies allergiques

En France, **les pollens sont responsables de réactions allergiques chez près de 20% de la population.** Les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant et près de 2000 décès sont enregistrés chaque année à cause de l'asthme. Selon les calendriers polliniques ante-régionaux du Grand Est 2016, les trois anciennes régions se caractérisent par des risques allergiques très élevés pour ce qui concernent les pollens d'aulne (février), de bouleau (avril), de graminées (en juin) et de charme (avril).

La proportion de la population sensible aux allergies est amenée à augmenter avec l'allongement et l'augmentation de l'intensité de la saison pollinique provoqués par des hivers plus doux et la hausse de la quantité de CO_2 dans l'atmosphère qui permet aux plantes de produire davantage de pollens. La pollution favorise également la réponse allergique car les particules de pollution se fixent sur le pollen augmentant sa solubilité.

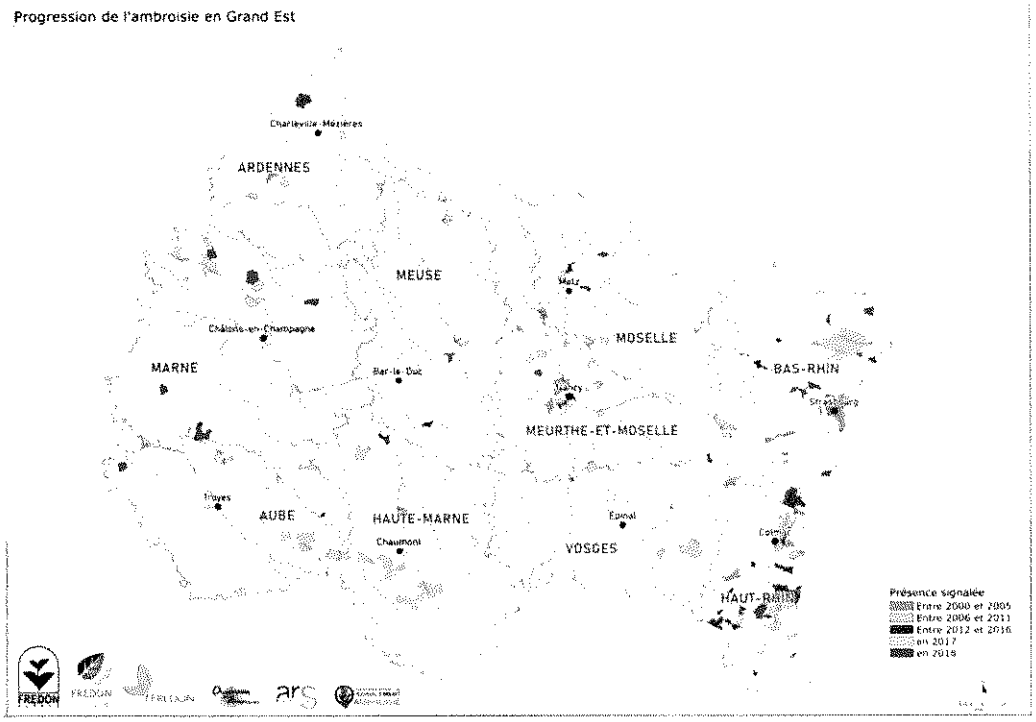


Figure 83 : Progression de l'ambroisie dans le Grand Est

Source : Réseau de santé végétal FNE, 2019

Les pollens d'ambroisie font l'objet d'une surveillance particulière, du fait de leur rapide progression et des fortes allergies causées. Parmi les symptômes, on compte le plus souvent une rhinite allergique associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), et également de l'urticaire ou de l'eczéma. 6 à 12% de la population exposée est sensible à l'ambroisie. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon l'ARS Grand Est, **les concentrations du pollen d'ambroisie dans l'air pourraient quadrupler en Europe à l'horizon 2050**. Selon l'Inserm, le changement climatique serait à l'origine des deux tiers de cette progression. Un seul signalement d'ambroisie a été répertorié dans le Pays Barrois entre 2012 et 2016. Néanmoins, des signalements à proximité ont été effectués en 2018 en Meuse, Marne et Haute-Marne. Le risque d'allergie pourrait donc s'accentuer si cette plante invasive s'implantait durablement sur ces territoires.

L'expansion de la chenille processionnaire du chêne pose également d'importants problèmes sanitaires qui pourront être exacerbés dans le futur. Les printemps chauds, secs et venteux permettent aux poils urticants des chenilles de se disperser au vent au lieu de s'accrocher aux feuilles des arbres dans des conditions plus humides. Chez l'homme, le contact génère des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes, irritations, démangeaisons) dans les cas les plus fréquents, voire des réactions plus importantes chez les personnes sensibles nécessitant un recours médical.

Les autres maladies

Les scientifiques prévoient un **accroissement des maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires**, en raison de niveaux plus élevés d'ozone troposphérique. L'augmentation des températures des cours d'eau, la diminution des débits et du niveau des nappes auront des conséquences sur la qualité de l'eau et pourraient avoir des répercussions sanitaires à considérer. Enfin, le changement climatique pourra être à l'origine de **l'apparition de nouveaux organismes nuisibles et de nouvelles maladies** qui pourront affecter à la fois les êtres humains mais aussi les plantes, le bétail et les poissons, d'où des risques nouveaux pour la santé publique, pour la salubrité des aliments et pour les rendements agricoles et sylvicoles.

D. La vulnérabilité de l'agriculture

Etat initial du secteur agricole dans le Pays Barrois

Le Pays Barrois recensait, en 2010, 561 exploitations agricoles dont plus de la moitié (305) au sein de la communauté de communes des Portes de Meuse. Le recensement agricole complet ayant lieu tous les dix ans, les chiffres de l'année 2020 ne sont pas encore connus, mais la tendance baissière du nombre d'exploitations semble se poursuivre au niveau local comme national.
Cette baisse est compensée par une hausse de la taille des exploitations. Nous observons néanmoins, entre 2014 et 2018, une diminution, certes faible, de la surface agricole utile. Ce sont les surfaces de prairies qui assument cette perte de surface, quand en revanche les surfaces de terres arables augmentent.

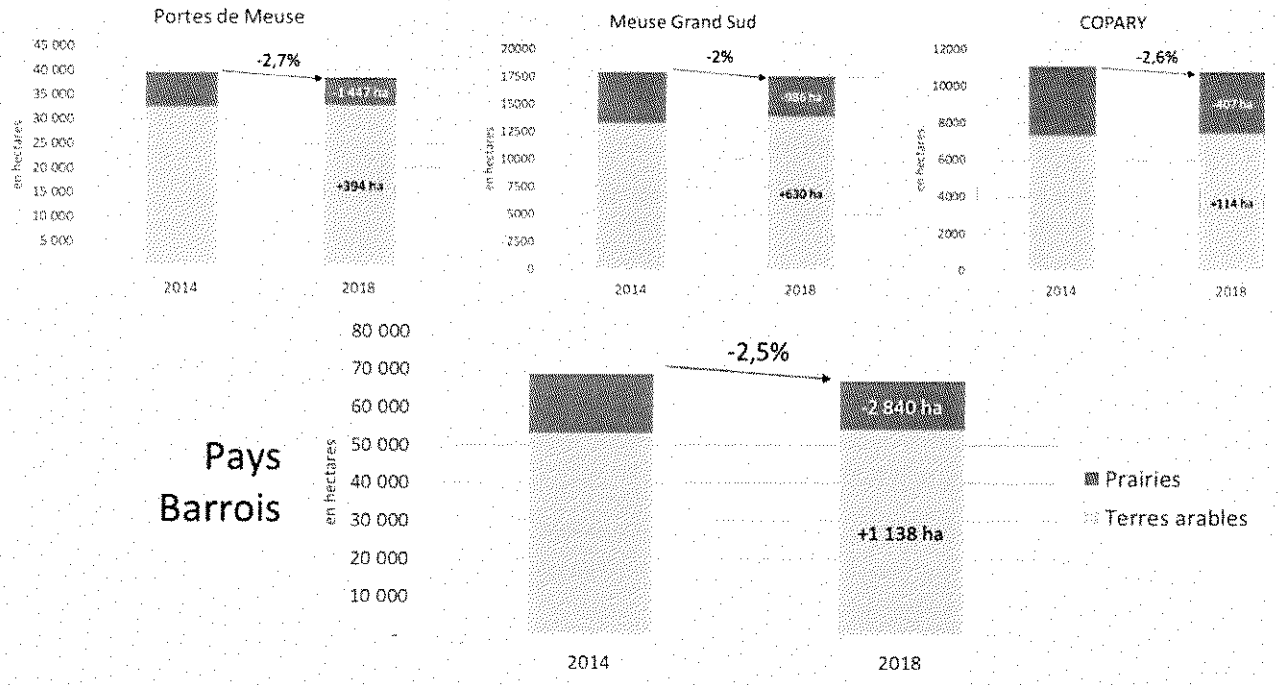


Figure 84 : Évolution des surfaces agricoles utiles de 2014 à 2018 - *Chambre d'Agriculture de la Meuse*

L'agriculture du Pays Barrois est également fragilisée par l'âge moyen des exploitants. En 2014, 26% des exploitants avaient plus de 55 ans. En Meuse Grand Sud, ce taux atteignait même à 43%.

Impacts des changements de températures

L'agriculture compte parmi les principaux secteurs d'activité qui seront touchés par le changement climatique. Composante importante du développement économique dans le Grand Est, l'agriculture devra faire face à des impacts très variables selon le type de culture (distinction notamment entre les cultures hivernales et printanières).

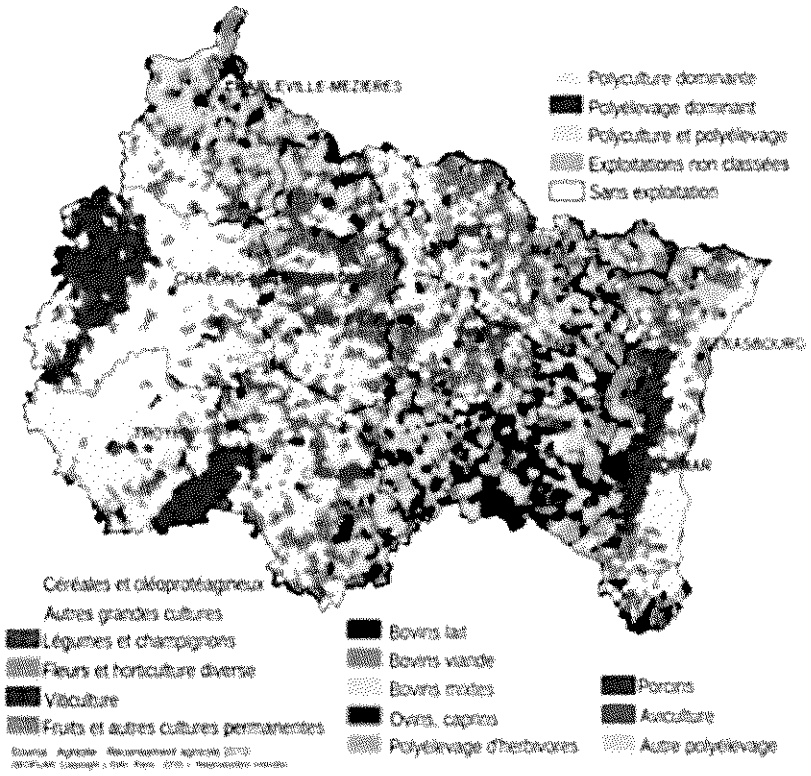


Figure 85 : Répartition des cultures et élevages en Grand Est, source AGRESTE

Trois grandes conséquences se dégagent : la modification du cycle des plantes, l'altération de la productivité des cultures et la variation de la qualité des rendements.

- **La modification du cycle des plantes** implique une modification des pratiques associées. A titre d'exemple, les dates de débourrement et de floraison ont lieu jusqu'à 15 jours plus tôt et celles de véraisons jusqu'à 23 jours plus tôt dans l'est de la région.
- **La productivité des cultures** est appelée à devenir plus variable avec les années car davantage exposée aux risques de sécheresse ou de maladies. Dans une certaine mesure, l'élévation des températures, la hausse de la teneur en CO_2 dans l'atmosphère et la diminution de la menace du gel pourront entrainer une augmentation du rendement. Cette augmentation s'observera jusqu'à atteindre un certain seuil variable selon le type de culture. Au-delà d'une certaine hausse des températures, les risques de stress thermique et plus spécifiquement d'échaudage au printemps et en été sont réels.
- **La qualité des rendements** sera impactée négativement en raison du stress thermique et du manque d'eau, du fait des moindres précipitations et de l'augmentation de l'évapotranspiration. Dans une certaine mesure, l'élévation des températures et la hausse de l'ensoleillement pourraient permettre par exemple une hausse de la teneur en sucre naturel dans les cultures.

Impacts liés à la baisse du nombre de jour de gel

La baisse du nombre de jours de gel en de l'automne au printemps aura des répercussions sur de multiples processus de production végétale : la qualité de la préfloraison chez le tournesol, le développement végétatif automnal chez le colza, arrêt de la pousse de l'herbe à l'automne, etc.

Cette baisse de fréquence des épisodes froids a des incidences sur les cycles de reproduction et de croissance de certains parasites, bien que ces effets soient plus difficiles à quantifier que les effets directs du froid sur la croissance et le développement des cultures.

Impacts sur les cultures :

- Colza : opportunités accrues liées à la diminution du risque de gel en automne et en hiver (diminution des accidents physiologiques sur les cultures d'hiver)
- Tournesol : culture devenant possible dans le nord de la zone du fait de l'augmentation de la disponibilité thermique qui autorise progressivement la culture d'espèces à besoins thermiques élevés (tournesol, maïs…).
- Maïs : selon les modèles climatiques, on peut s'attendre à une réduction de la durée des phases végétatives et de reproduction lors de la croissance du maïs de l'ordre de 5 à 20 jours de moins en 2020. La maturité serait atteinte 11 à 30 jours plus tôt en 2050. Cependant, une baisse de rendement est également prédite de 3 à 14% selon les modèles en 2020.
- Blé : l'analyse de l'évolution annuelle de la date de semis du blé montre une modification de l'allure de la courbe. Dans les années 80 la date fut avancée d'une dizaine de jours, avant un recul des dates de semis depuis le début des années 90. Le changement climatique semble bien être un des facteurs à l'origine des modifications de dates de semis et surtout de récoltes. On peut s'attendre à une réduction de la durée des phases végétatives et de reproduction lors de la croissance du blé de l'ordre de 5 à 20 jours de moins en 2020. La maturité serait atteinte 1 à 2 semaines plus tôt en 2050. Cependant, une baisse de rendement est également envisagée jusqu'à 7% selon les modèles en 2020.

  Après une augmentation très forte du rendement jusqu'au milieu des années 1990, on constate une interruption assez brutale de la dynamique, voire un début de chute de rendement. Sur les 15 q/ha de pertes de rendement sur les 15 dernières années, le climat serait responsable pour 40 à 60 % (soit 6 à 9 q), toutes régions confondues. Les pertes dues au climat correspondraient à des phénomènes rares (sécheresse au printemps, excès d'eau, rayonnement limitant, …). L'avancement des dates de semis, le choix de variétés précoces (dans les limites permises par l'agronomie) et la recherche de variétés tolérantes aux températures élevées sont les voies majeures d'adaptation devront être testées.

III. Diagnostics sectoriels

1. Secteur résidentiel

A. Le parc de logements

Selon le recensement 2017 de l'INSEE, le Pays Barrois compte environ 31600 logements en 2017. Parmi ceux-ci, 55% ont été construits avant 1970, les premières règlementations thermiques datant de 1975.

C'est la communauté de communes des Portes de Meuse qui détient le parc de logements le plus ancien, avec 36% de logements construits avant 1919, et 60% avant 1970.

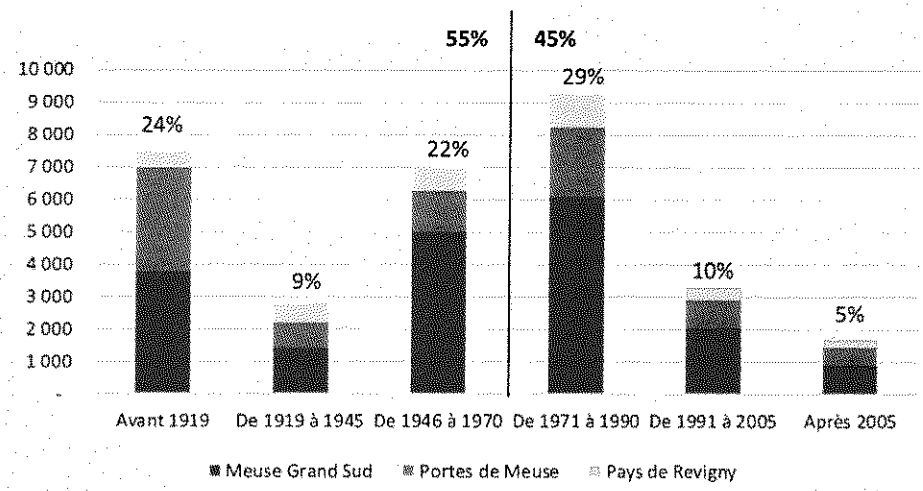


Figure 86 : Nombre de logements par période de construction – *INSEE, Logements 2017*

Sur ces 31 600 logements, environ 27 100 sont des résidences principales, réparties en 75% de maisons individuelles et 25% d'appartements. Les résidences principales font l'objet d'analyses plus détaillées de l'INSEE dans sa base de données RP2017.

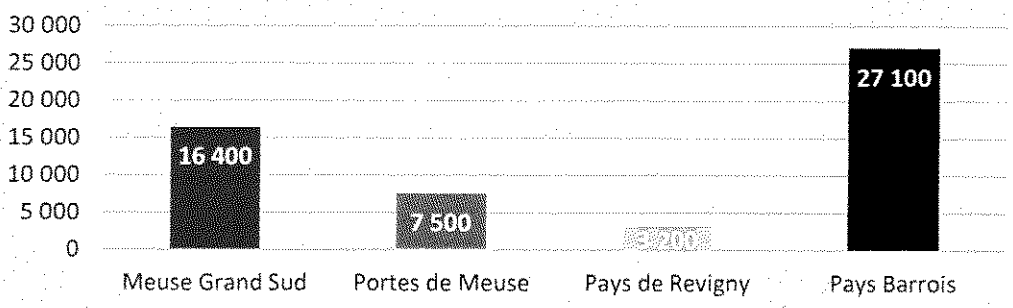


Figure 87 : Nombre de résidences principales dans chaque EPCI - *INSEE, RP2017*

L'agglomération Meuse Grand Sud représente 60% des résidences principales du Pays Barrois, les Portes de Meuse 28% et le Pays de Revigny 12%. Les logements sociaux comptent pour 15% de ces logements, 8 sur 10 se situant sur l'agglomération Meuse Grand Sud.

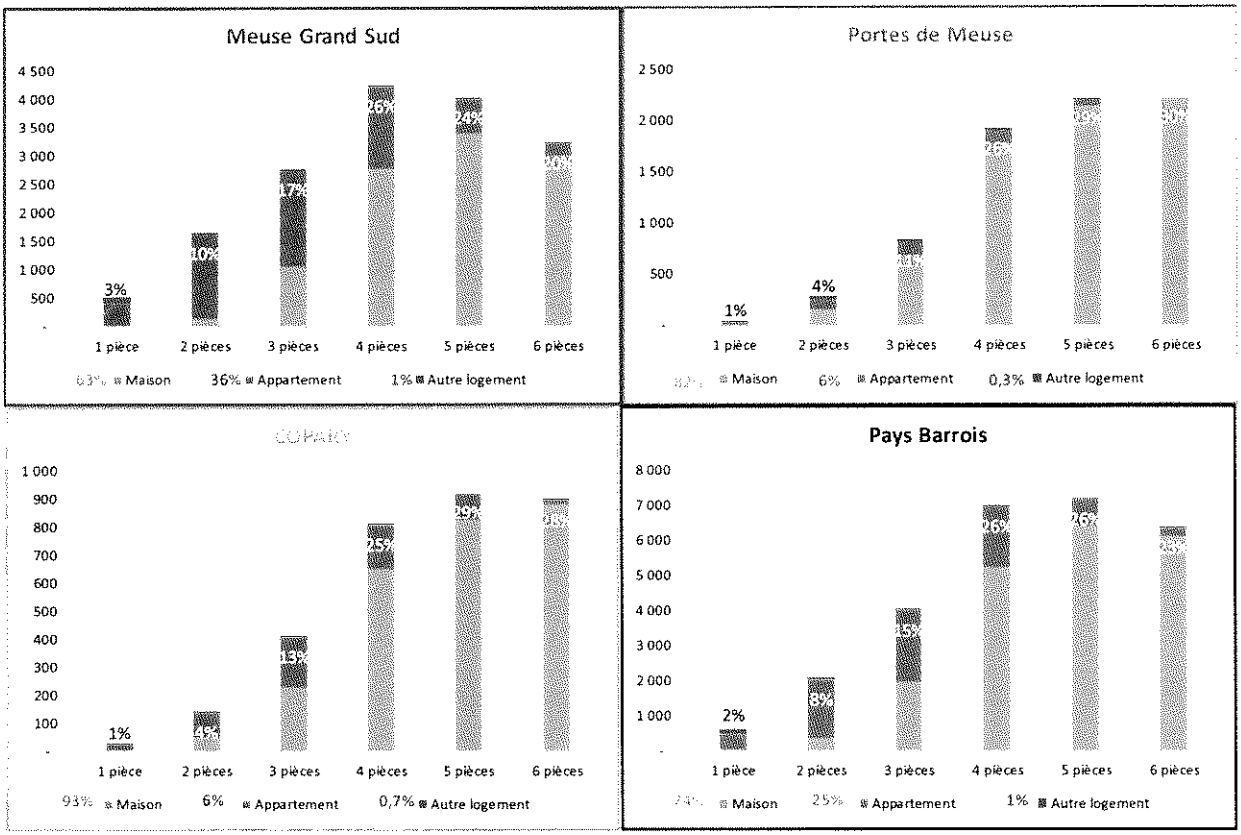


Figure 88 : Répartition des types de logements et nombre de pièces dans chaque EPCI

Le Pays Barrois se caractérise par la présence de nombreuses grandes résidences principales : 75% d'entres elles comportent quatre pièces ou plus et sont principalement des maisons. Dans les Portes de Meuse et la COPARY, environ une résidence principale sur trois compte au moins six pièces. En Meuse Grand Sud, ce sont les logements de quatre pièces qui sont les plus nombreux et les appartements sont plus fréquents.

Matériaux de construction

Selon l'étude *Etat des lieux de l'efficacité énergétique du bâti résidentiel lorrain* menée par la DREAL Lorraine en 2014, 57% des logements du Pays Barrois sont construits en pierre et meulière, contre 22% en béton et agglomérés, 21% en briques et 1% en bois. C'est dans les Portes de Meuse, là où les maisons sont les plus anciennes, que nous retrouvons le plus de bâtiments en pierre et meulière. À l'inverse, le Pays de Revigny qui compte la moitié de ses logements construits après 1970 présente 54% de ses logements en béton, agglomérés ou briques.

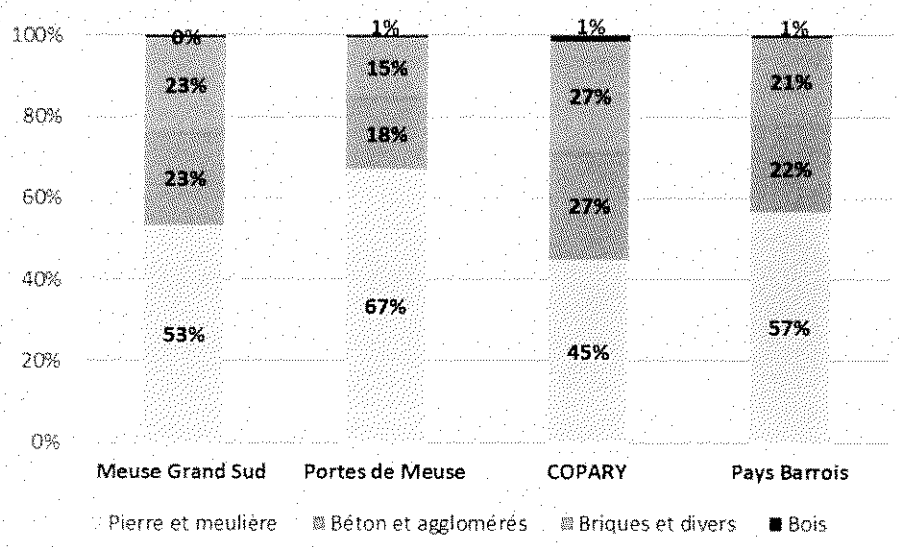


Figure 89 : Matériaux de construction des logements – *DREAL Lorraine 2014*

B. Modes de chauffage et combustibles

Selon le recensement INSEE 2017, plus de la moitié des résidences principales dispose d'un système de chauffage central, quel que soit l'EPCI. Le chauffage électrique concerne 15% des logements et le chauffage collectif 9%, principalement dans l'agglomération Meuse Grand Sud.

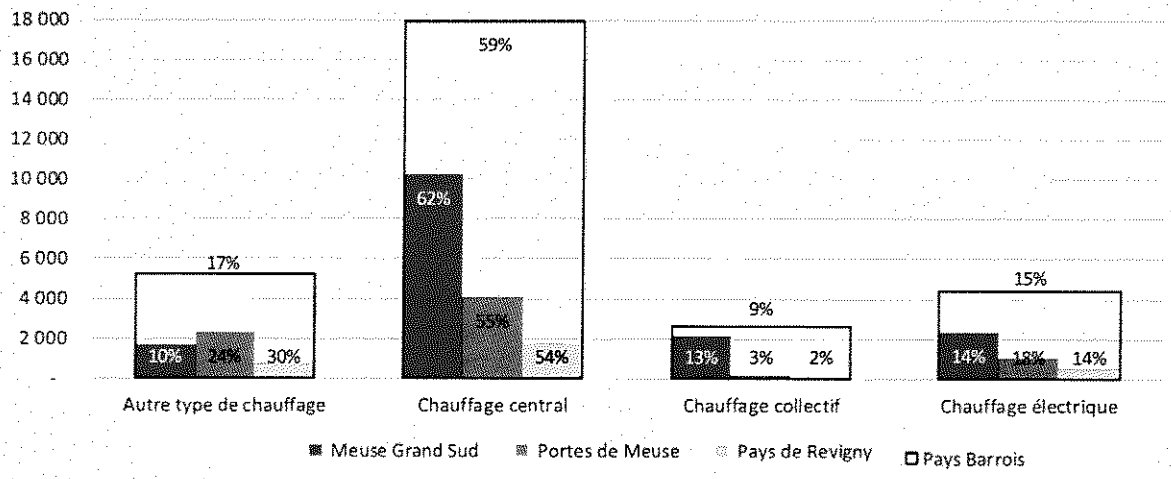


Figure 90 : Type de chauffage des résidences principales du Pays Barrois - *INSEE, RP2017*

D'« autres types de chauffage » se trouvent dans 17% des logements du Pays Barrois ; si le recensement ne précise pas de quels types de chauffage il s'agit, nous pouvons supposer que ce sont principalement des poêles ou foyers à bois.

En effet, selon le même recensement, près d'un quart des résidences principales du Pays Barrois sont chauffées grâce au bois-énergie ou autres combustibles. Cette proportion monte à 42% dans les Portes de Meuse et 31% dans le Pays de Revigny.

Le gaz réseau est présent dans 35% des résidences principales, 46% à l'échelle de l'agglomération Meuse Grand Sud. À l'inverse, seules trois communes des Portes de Meuse sont desservies par le réseau de gaz naturel, ce qui

explique le faible taux de raccordement dans cette communauté de communes. Les autres combustibles utilisés sont le fioul ou le gaz en bouteilles ou citernes.

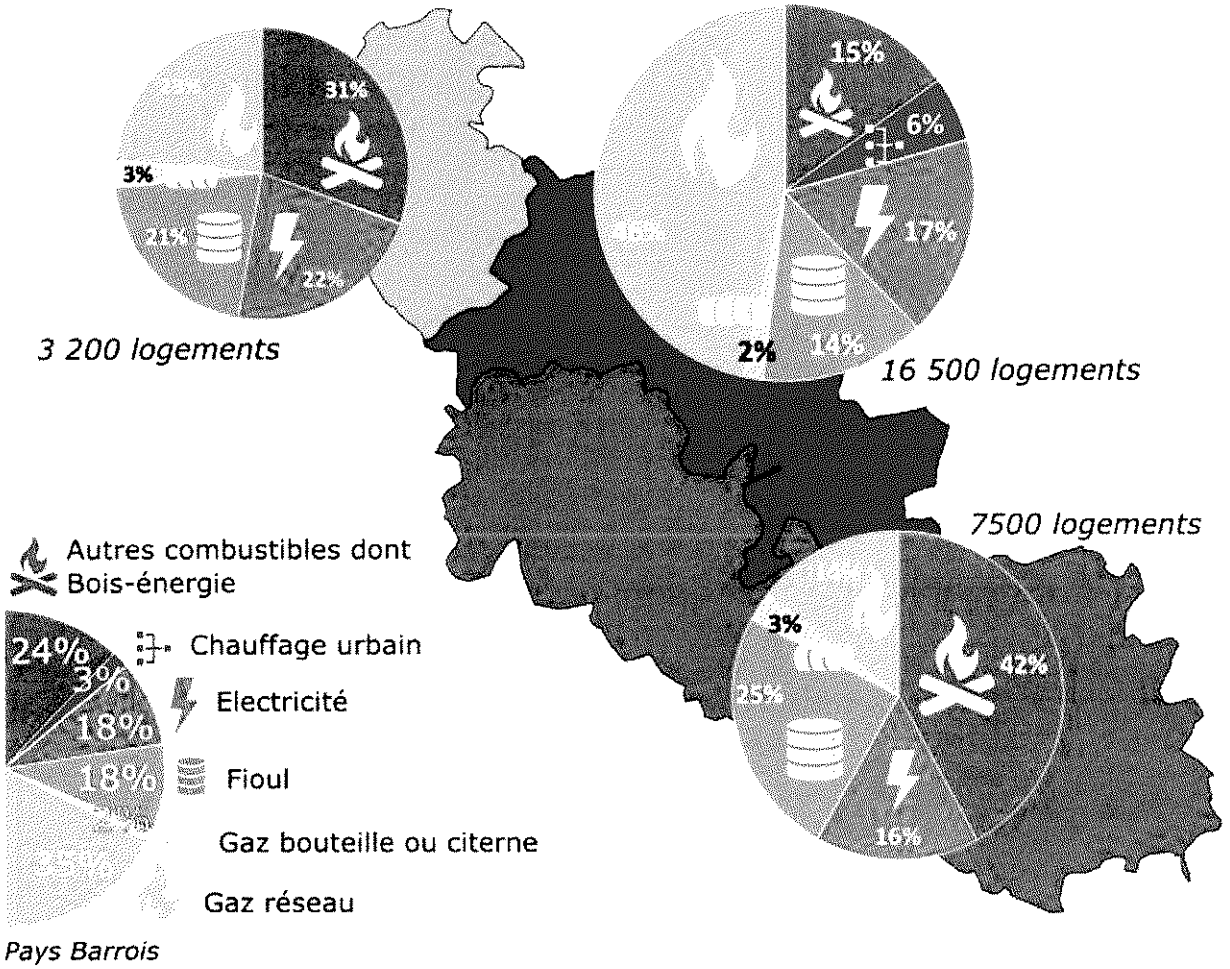


Figure 91 : Combustibles de chauffage utilisés dans les résidences principales dans chaque EPCI (ASEL, INSEE)

C. La consommation énergétique des logements

Les logements du Pays Barrois ont consommé en 2018, selon l'Invent'Air d'Atmo Grand Est, 666 GWh d'énergie finale, représentant 35% de la consommation totale du Pays.

Si la part relative des logements dans la consommation énergétique totale est très différente selon les EPCI, de 20% à la COPARY à 42% en Meuse Grand Sud, elle est majoritairement due aux disparités dans les autres secteurs, la consommation énergétique par logement étant équivalente dans chaque EPCI (voir plus loin).

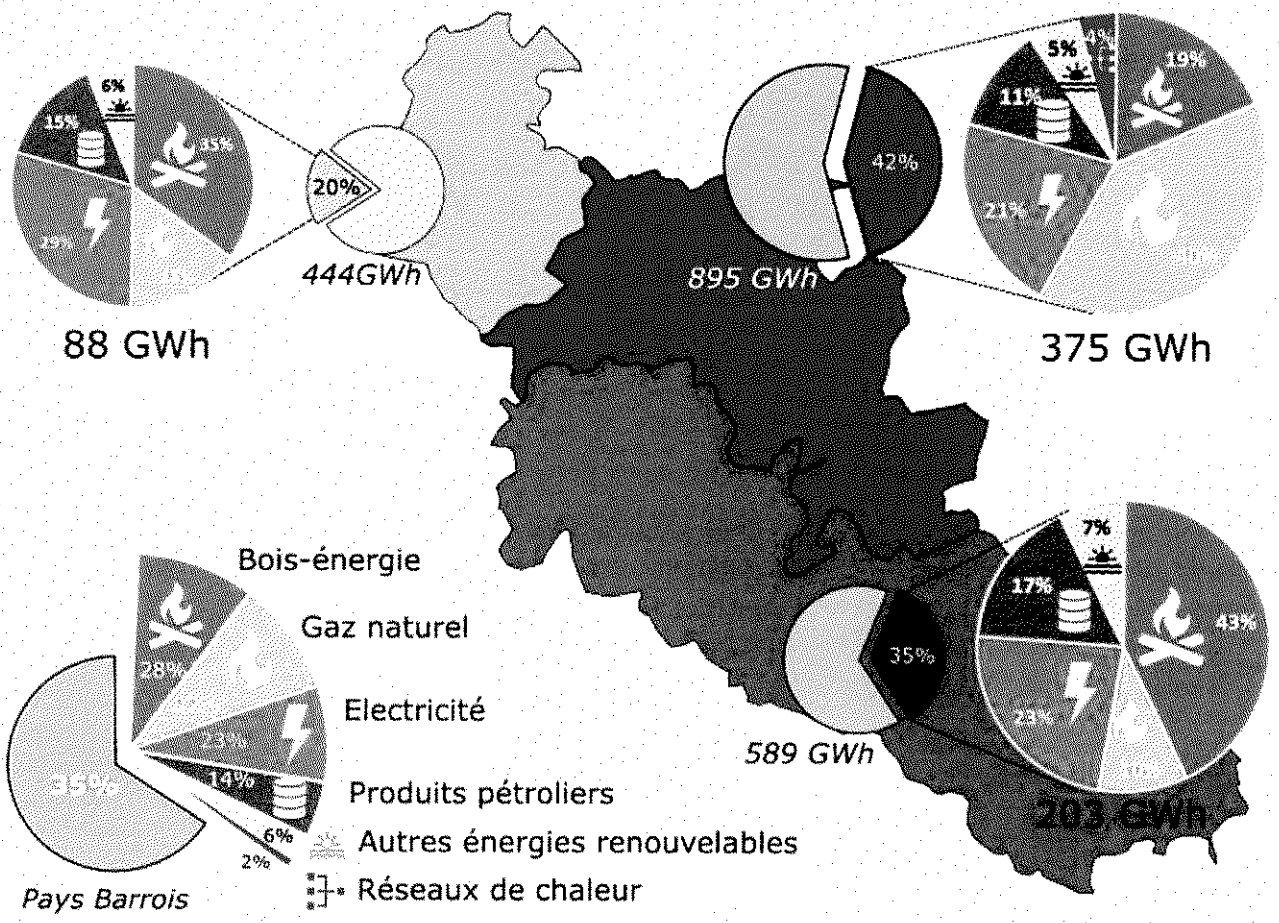


Figure 92 : Part des logements dans la consommation énergétique totale et type d'énergie consommée en 2018
Invent'Air 2020, Atmo Grand Est

Le bois-énergie est l'énergie la plus consommée dans le Pays Barrois en 2018, à hauteur de 187 GWh, soit 28% de l'énergie consommée dans les logements. Son usage est différencié selon le lieu d'implantation des logements : il représente seulement 19% de l'énergie consommée à Meuse Grand Sud, contre 43% dans les Portes de Meuse.

Deuxième source d'énergie des logements, le gaz naturel présente une consommation à peine plus faible de 181 GWh pour 27%. Là aussi son usage est très différent selon la localité. Rappelons que seules 13 communes sont raccordées au réseau de gaz naturel.

La consommation électrique en 2018 est de 152 GWh, soit 23% de la consommation totale des logements, part relativement équivalente dans chaque EPCI. L'électricité est la seule source d'énergie ayant un usage autre que la production de chaleur. Selon des données partielles d'ENEDIS, nous estimons qu'environ la moitié de l'électricité consommée par les logements du Pays Barrois est destinée au chauffage « tout électrique » des logements, à la production d'eau chaude sanitaire ou à la cuisson.

Finalement, la production de chaleur pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la cuisson représente environ 90% de l'énergie finale consommée par les logements du Pays Barrois.

La consommation énergétique moyenne d'un logement sur le Pays Barrois est d'environ 24 700 kWh en 2018 d'après l'*Invent'Air V2020* d'Atmo Grand Est. Les différences entre EPCI s'expliquent principalement par les tailles variables des logements qui sont en moyenne plus petits dans l'agglomération Meuse Grand Sud que sur les deux communautés de communes.

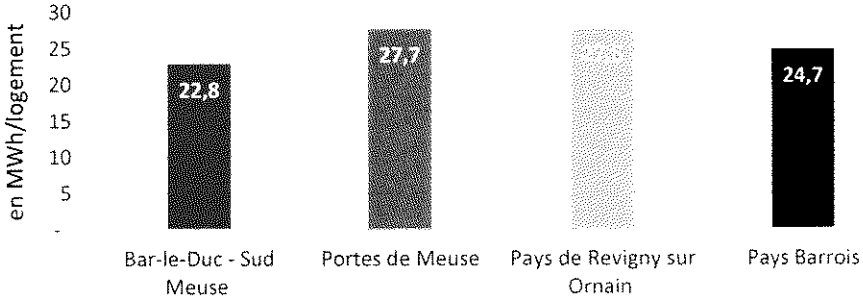


Figure 93 : Consommation énergétique par logement en 2018

Afin de connaître les performances énergétiques des logements, l'ADEME met en ligne la base de données des Diagnostics de Performance Énergétiques (DPE) effectués en France à l'occasion d'une mise en vente ou en location. Une analyse statistique a donc été faite sur environ 5000 DPE effectués sur le Pays Barrois d'avril 2013 à mars 2020. 3822 diagnostics ont permis de délivrer une étiquette de performance énergétique sur la base des consommations d'énergie primaire.

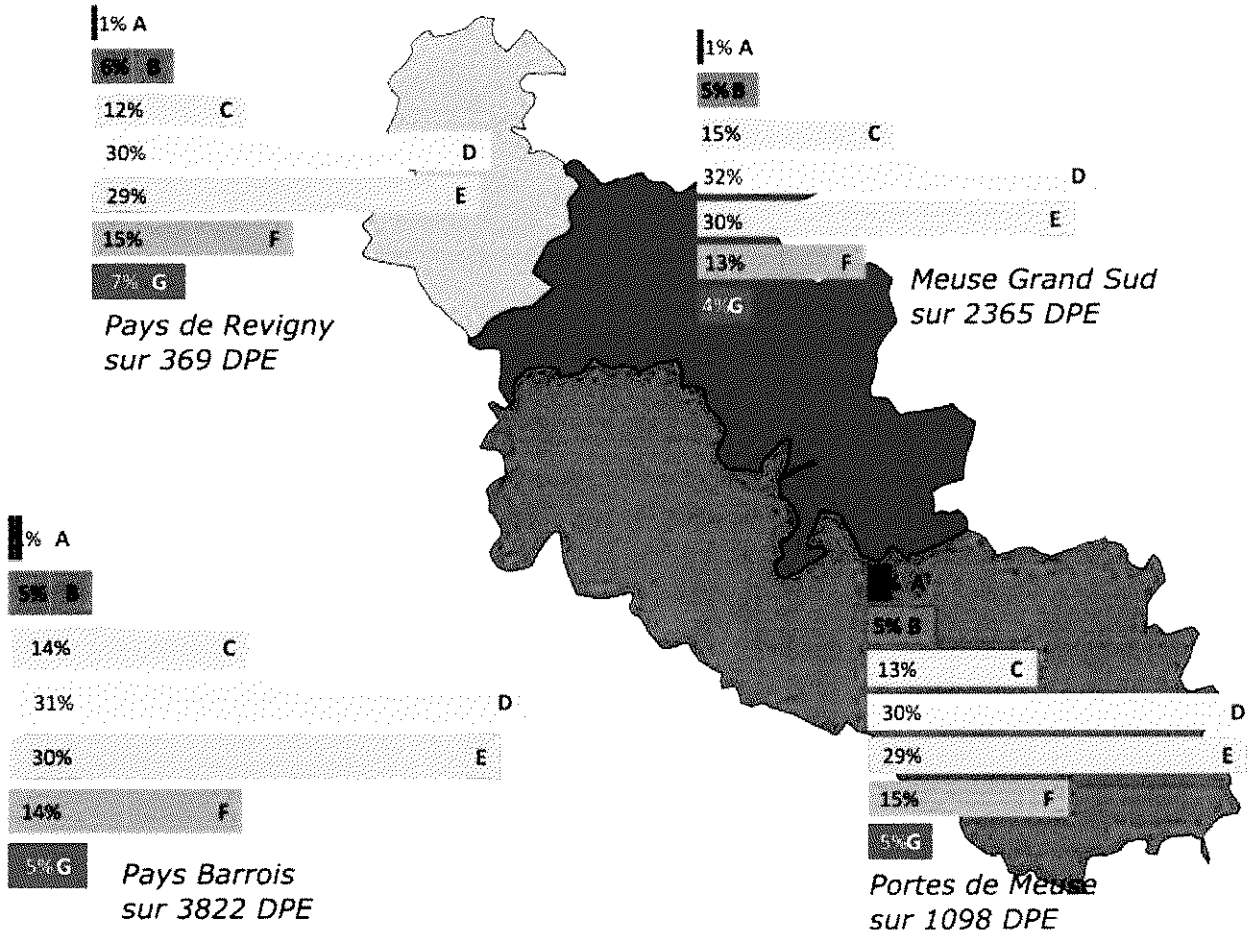


Figure 94 : Répartition des classes énergétiques des DPE effectués de 2013 à 2020, par EPCI

La majorité (plus de 60%) des logements audités sont en classes de performance D et E et 19% en classes F et G. La performance du bâti du Pays Barrois semble donc médiocre. La répartition des étiquettes est sensiblement identique selon les EPCI, ce qui validerait l'hypothèse que la variation de consommation entre les trois parcs dépend principalement de la taille de leurs logements.

L'échantillon de DPE n'étant pas entièrement représentatif du parc de logements du Pays Barrois (très peu de logements construits avant 1945 disposent d'un DPE), une correction peut être apportée pour estimer le nombre de logements par classe de performance dans chaque EPCI. Les résultats de cette estimation figurent ci-dessous.

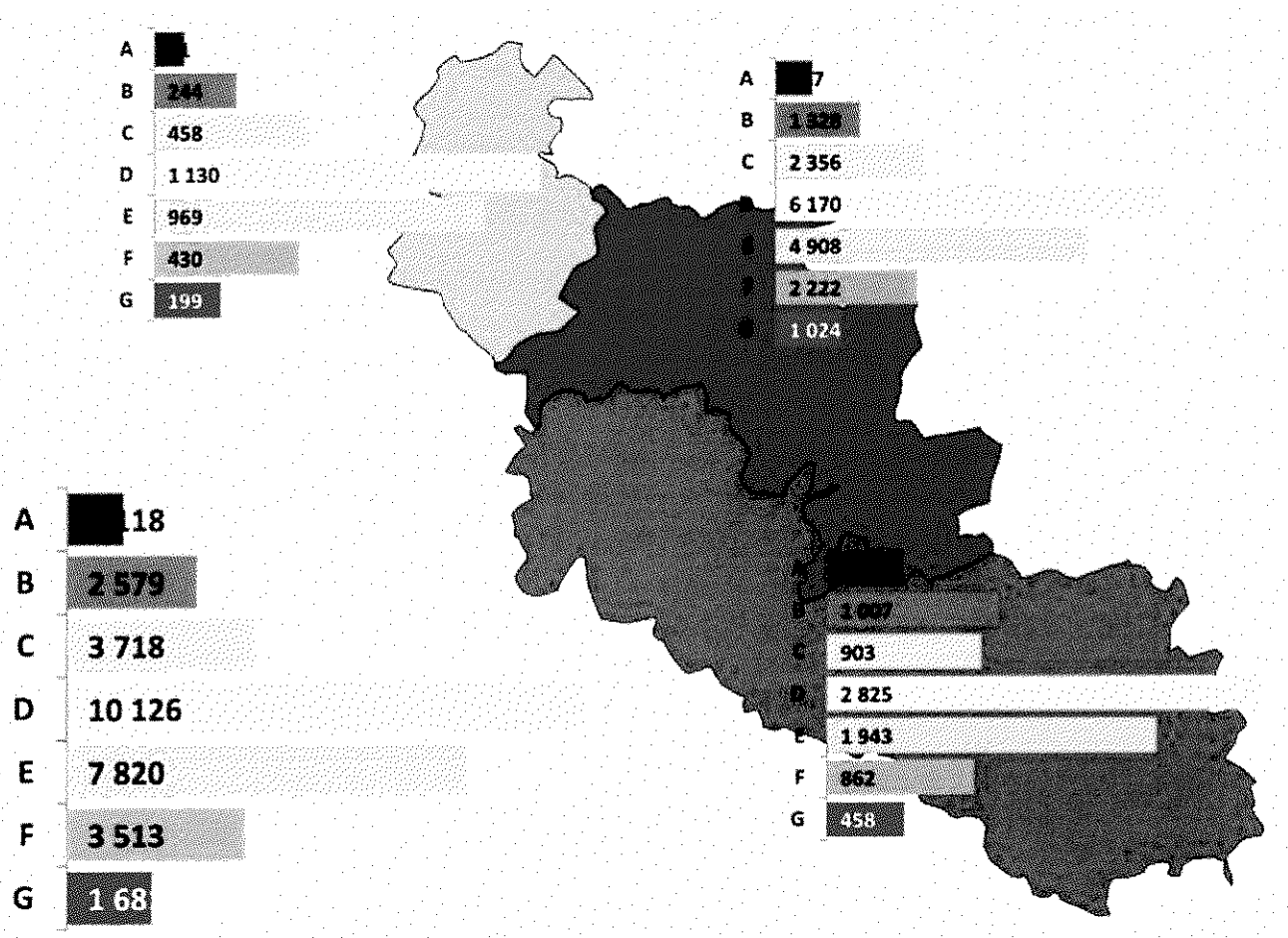


Figure 95 : Estimation du nombre de logements selon les classes énergétiques, par EPCI
Sources : Base de données DPE de l'ADEME, RP Logements 2017 INSEE – calculs Pays Barrois

D'après nos calculs, trois logements du territoire sur quatre sont en classe énergétique D, E, F ou G, représentant **plus de 23 000 logements**.

Évolution et objectifs de consommation énergétique

Grâce à l'*Invent'Air V2020* d'Atmo Grand Est, il est possible de suivre l'évolution de la consommation énergétique des logements de 1990 à 2018, selon deux comptabilisations :

- La consommation énergétique finale à climat réel ;
- La consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques : cette méthode permet d'atténuer les effets des variations climatiques d'une année à l'autre, particulièrement prégnants compte tenu du poids du chauffage dans les consommations énergétiques des logements, afin de mieux déceler les tendances structurelles.

Pour les deux paramètres étudiés, nous observons deux phases dans l'évolution de la consommation énergétique des logements du Pays Barrois : de 1990 à 2005, la consommation augmente largement (+25% en quinze ans) avant de stagner puis diminuer pour retrouver environ son niveau de 1990 en 2018.

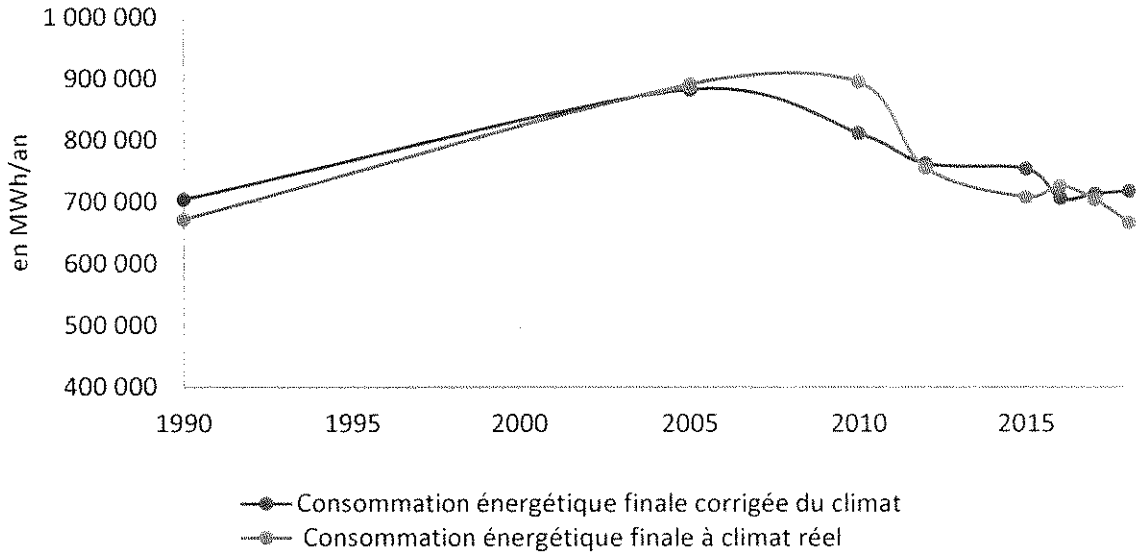


Figure 96 : Évolution de la consommation énergétique dans les logements de 1990 à 2018 *Invent'Air V2020 Atmo Grand Est*

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres de baisser de 20% les consommations d'énergie finale tout secteur confondu en 2020 par rapport à 1990. De son côté, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Grand Est a fixé un objectif de baisse des consommations résidentielles de 47% en 2030 par rapport à 2012.

Consommation des logements en MWh/an	1990	2012	2018	Evolution 1990/2018	Evolution 2012/2018
À climat réel	671 700	890 000	893 600	-1%	-12%
Corrigé du climat	704 500	762 100	717 300	+2%	-6%

Tableau 23 : Evolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel de 1990 à 2018 *Invent'Air V2020*

Les deux paramètres varient notablement mais permettent de dégager les mêmes tendances :

- Le secteur résidentiel du Pays Barrois n'a pas contribué à l'atteinte des objectifs européens de baisse des consommations énergétiques en 2020 ;
- L'évolution depuis 2012 montre une tendance baissière qui s'inscrit dans les objectifs du SRADDET à horizon 2050 ; l'effort reste néanmoins conséquent pour atteindre l'objectif -47% en 2030.

Hormis les objectifs chiffrés sur la consommation, le SRADDET demande à la stratégie territoriale des PCAET de prendre en compte ces objectifs régionaux et de contribuer à les atteindre, notamment en rénovant 40% du parc résidentiel en niveau BBC d'ici 2030 et 100% d'ici 2050, conformément à la loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte.

Sur le Pays Barrois, la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud et la communauté de communes des Portes de Meuse mènent des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat pour entre autres répondre à ces objectifs.

Ainsi l'OPAH 2020-2022 de Meuse Grand Sud vise à « accompagner les propriétaires occupants dans la transition énergétique de l'habitat » en aidant à la rénovation de 110 logements en trois ans, avec un gain énergétique d'au moins 35%. Ce programme s'inscrit dans la poursuite des aides déjà fournies par l'ANAH, qui a accompagné 300 rénovations de logements de 2016 à 2019.

De son côté, les Portes de Meuse portent deux OPAH, sur l'ancienne CODECOM de Saulx et Perthois et sur les anciennes CODECOM de Haute-Saulx et Val d'Ornois ; l'intégralité du territoire des Portes de Meuses est donc couverte. Sur la Saulx-et-Perthois, l'OPAH de 2015 prévoyait un rythme de rénovation de 18 logements par an, soit 54 en trois ans. Sur Haute-Saulx et Val d'Ornois, il est prévu d'accompagner la rénovation énergétique de 25 logements par an, soit 75 en trois ans.

Ces programmes d'actions portées en collaboration avec l'ANAH visent uniquement les propriétaires occupants modestes et très modestes. D'autres travaux de rénovation sont effectués par ailleurs, sans visibilité pour le moment sur leur accomplissement. Le PETR du Pays Barrois offre dès le printemps 2021 le service « FAIRE » de conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique, qui permettra d'amplifier les initiatives de rénovation et d'avoir une meilleure visibilité sur ceux-ci.

D. La précarité énergétique liée au logement

Selon la loi du 12 juillet 2010, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Dans sa méthodologie de recensement, pour des besoins statistiques, l'Observatoire régional de la précarité énergétique (ORPE) du Grand Est, fondé en 2019, considère qu'un ménage est en situation de précarité si son taux d'effort énergétique est supérieur au double du taux d'effort médian national. Celui-ci est de 8,2% : un ménage français moyen dépense 8,2% de ses ressources financières pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de son logement.

Dans ses fiches territorialisées, l'ORPE estime **que 7400 ménages du Pays Barrois sont en situation de précarité énergétique, soit 28% d'entre eux**. Ce taux est supérieur à celui de la région Grand Est, 24,3%, elle-même la région la plus touchée de France. Dans le détail, nous observons que ce sont souvent des personnes vivant seules, principalement des femmes, propriétaires de leur maison. La moitié de ces ménages ont plus de 60 ans et un tiers vit sous le seuil de pauvreté. Enfin, 34% de ces ménages se chauffent au fioul, alors que le taux d'équipement sur

le Pays Barrois n'est que de 18%. Les ménages en situation de précarité énergétique sont donc davantage exposés à la volatilité des prix du pétrole.

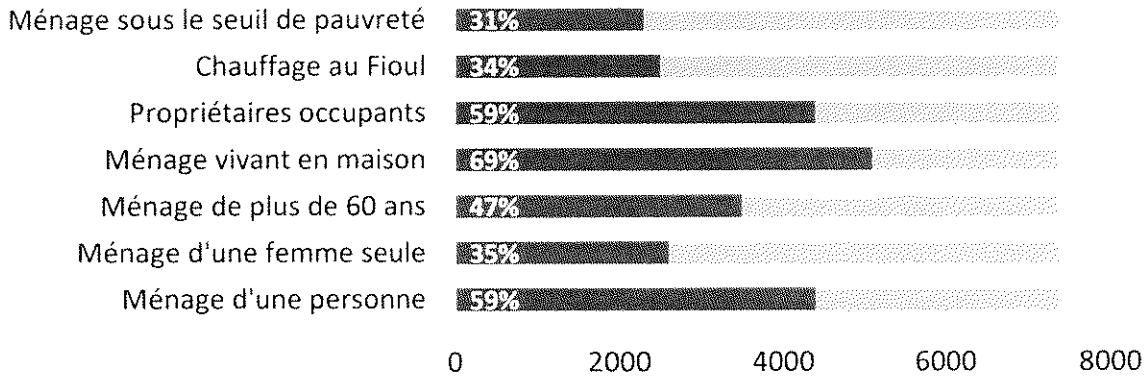


Figure 97 : portrait des ménages en précarité énergétique sur le Pays Barrois
Observatoire régional de la précarité énergétique du Grand Est

E. Les émissions de gaz à effet de serre

Les logements du Pays Barrois ont émis 79000 teqCO_2 de gaz à effet de serre en 2018, selon l'Invent'AirV2020 d'Atmo Grand Est.

Comme pour les consommations énergétiques, la part relative des logements dans les émissions totales est très différente selon les EPCI, de 8% à la COPARY à 26% en Meuse Grand Sud, cela étant majoritairement dû aux disparités dans les autres secteurs socio-économiques.

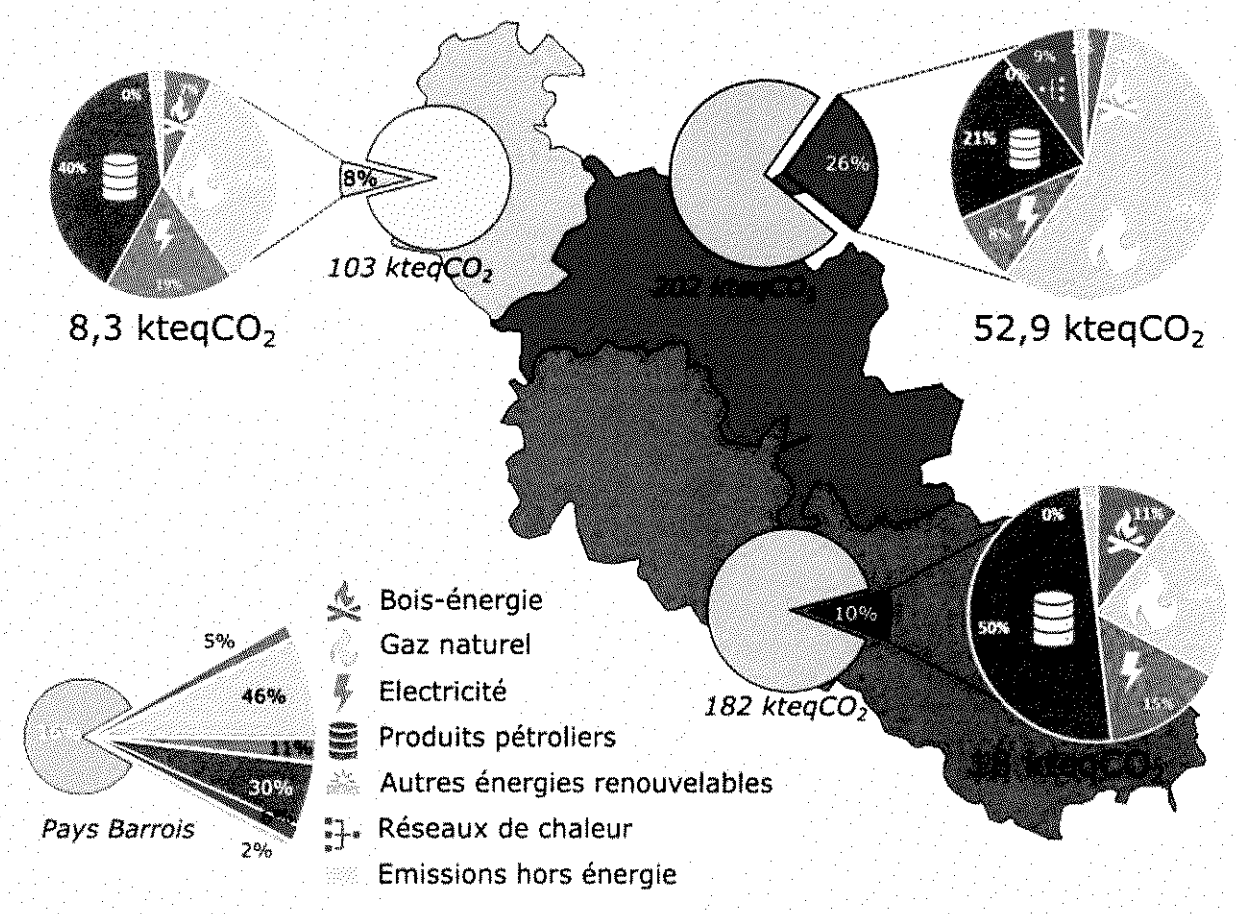


Figure 98 : Part des logements dans les émissions totales de gaz à effet de serre et origines de celles-ci, en 2018
(source Air 2020, Atmo Grand Est)

La combustion de gaz naturel constitue la plus grande source d'émissions de GES du Pays Barrois, à hauteur de 46%, avec de grandes disparités selon la présence ou non du réseau de gaz naturel dans les communes. **La combustion de produits pétroliers est à l'origine de 30% des émissions de GES** alors qu'elle n'est utilisée que dans 14% des logements, ce qui illustre bien le caractère polluant de cette source d'énergie. À l'inverse, les émissions de dioxyde de carbone CO_2 du bois-énergie n'étant pas comptabilisées puisqu'il s'agit d'une source renouvelable, cette énergie pèse peu dans le bilan de gaz à effet de serre : seules sont prises en compte les émissions de méthane CH_4 et de protoxyde d'azote N_2O qui apparaissent en cas de mauvaise combustion dans des cheminées ouvertes par exemple. De même, la consommation d'électricité pèse peu dans le Bilan Carbone compte tenu du mode de production du mix électrique en France.

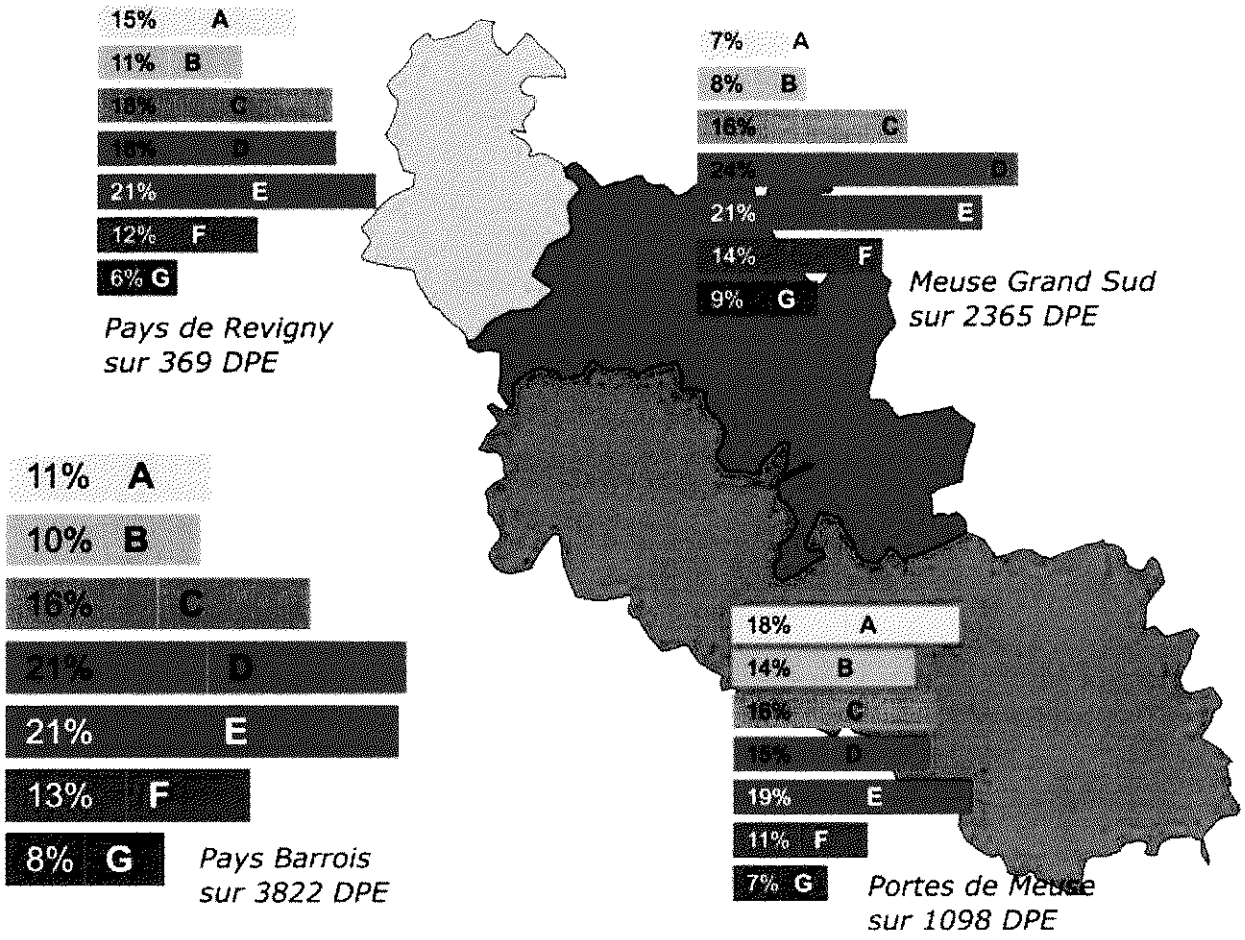


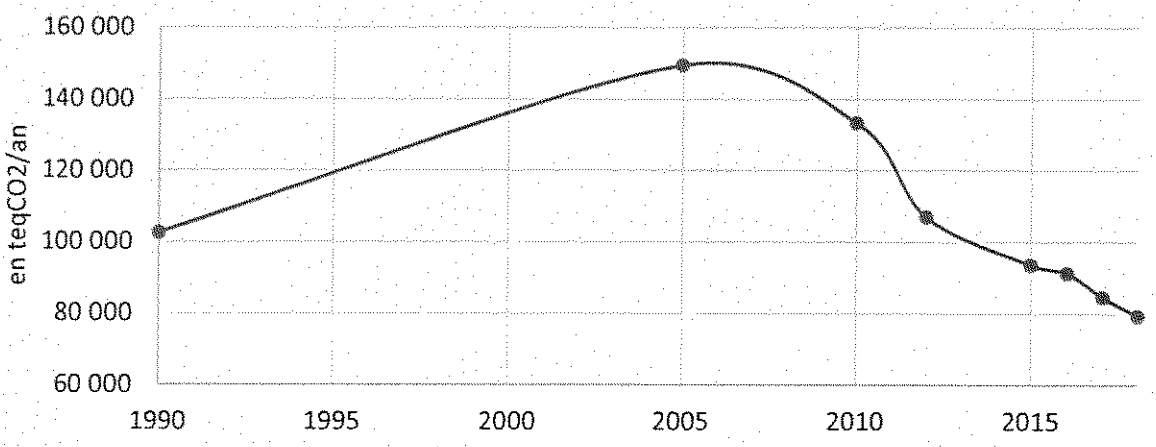
Figure 99 : Répartition des classes GES des DPE effectués de 2013 à 2020, par EPCI

Recensement des DPE ADeME

En regardant les classes GES issus des audits de DPE, les bâtiments résidentiels semblent un peu plus vertueux sur cette thématique en comparaison avec leur classe énergétique. Ces résultats sont obtenus grâce à l'usage du bois-énergie, très présent notamment dans les Portes de Meuse et le Pays de Revigny, qui permet de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre.

Évolution et objectifs d'émissions de gaz à effet de serre

À l'image de la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel ont évolué en deux phases : une augmentation importante dans les années 1990 et début 2000, avant une baisse importante depuis 2005. Cette baisse est plus importante que celle de la consommation énergétique. Ainsi les émissions de gaz à effet de serre des logements en 2018 sont 23% plus faibles qu'en 1990, et 26% plus faibles qu'en 2012. L'objectif du SRADDET Grand Est est de -54% en 2030 par rapport à 2012.



Émissions des gaz à effet de serre en teqCO2/an	1990	2012	2018	Evolution 1990-2018	Evolution 2012-2018
Secteur résidentiel Pays Barrois	102 467	106 956	79 166	-23%	-26%

Figure 100 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel – Invent'Air 2020, Atmo Grand Est

Cette baisse importante depuis 2005 et plus encore depuis 2010 a deux raisons principales :

- La baisse des consommations énergétiques des logements depuis 2005 (voir le chapitre « consommation énergétique des logements »
- Le changement du mix énergétique des logements, notamment pour le chauffage : les principaux combustibles fossiles et polluants (charbon, pétrole, gaz naturel) sont passés de 48% à 40% du mix de 1990 à 2018, en faveur des énergies renouvelables et de l'électricité.

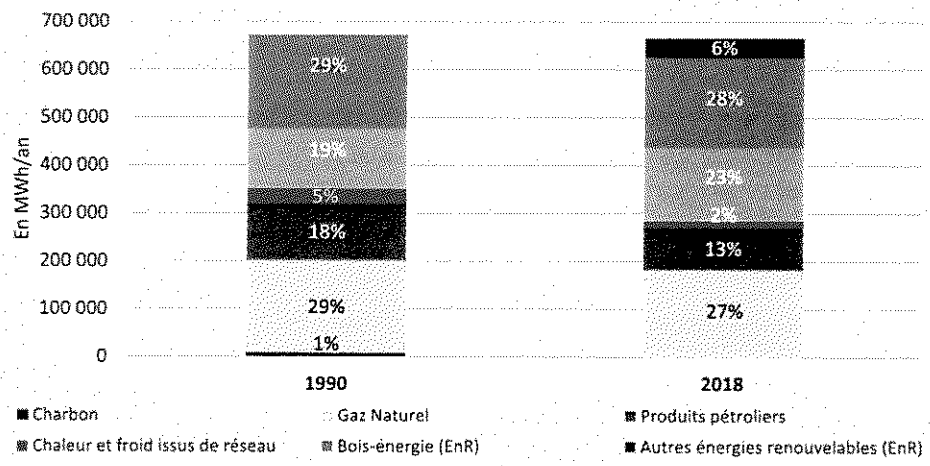


Figure 101 : Evolution du mix énergétique des logements du Pays Barrois – Invent'Air V2020, Atmo Grand Est

F. Les émissions de polluants atmosphériques

Le secteur résidentiel occupe une part très importante des émissions de polluants atmosphériques, notamment des particules fines PM10 et PM2,5, des Composés Organiques Volatils COV et du dioxyde de soufre SO_2.

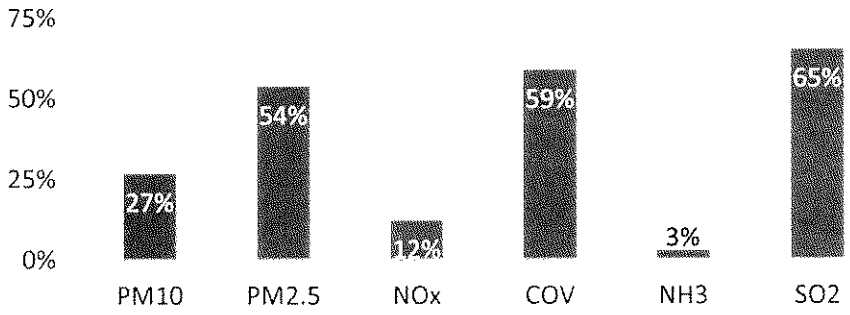


Figure 102 : Part du secteur résidentiel dans les émissions de polluants du Pays Barrois

La combustion du bois-énergie est responsable de 100% des émissions d'ammoniac des logements, de plus de 90% des émissions de particules, de 70% des émissions de COV, 50% des émissions d'oxydes d'azote NOx et 34% des émissions de SO_2. Si le bois est une opportunité pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il est important que la combustion se fasse de manière à limiter au maximum le rejet de polluants.

Les produits pétroliers sont à l'origine de 60% des émissions de SO_2 et de 25% des émissions de NOx, tout comme **le gaz naturel.**

G. La vulnérabilité au changement climatique

La vulnérabilité du secteur résidentiel face au changement climatique peut être vue de deux ordres :

- La vulnérabilité des occupants des logements face à la hausse des températures estivales
- La vulnérabilité des bâtiments face à l'évolution des risques naturels : retrait/gonflement des argiles, inondations, incendies, tempêtes…

La vulnérabilité des occupants face aux vagues de chaleur

Le réchauffement climatique est déjà visible sur le Pays Barrois. On constate une augmentation de 1°C des températures annuelles moyennes entre 1950 et 2020, passant de 9 à 10°C. Celles-ci vont continuer à croître tout au long du siècle selon les différents scénarios du GIEC : l'élévation des températures moyennes annuelles varie **entre +2 et +4,5°C** d'ici la fin du siècle sur le Pays Barrois, soit atteignant 12°C selon le scénario optimiste et 14,5°C selon le scénario pessimiste.

L'élévation des températures sera plus importante en période estivale.

Une journée est dite anormalement chaude si la température maximale est supérieure de plus de 5°C par rapport à la normale. Sur la période 2010-2020 le nombre de jours anormalement chauds s'élevait en moyenne à 18 jours chaque été. Selon le scénario optimiste du GIEC**, le nombre de jours anormalement chauds en été va presque tripler d'ici la fin du siècle** sur le territoire du Pays Barrois pour atteindre 40 jours anormalement chauds en moyenne chaque été entre 2090 et 2100.

Le nombre de nuits anormalement chaudes en période estivale sur le Pays Barrois va connaître une augmentation similaire, passant en moyenne de 9 nuits sur la période 2010-2020 à 21 nuits sur la période 2090-2100.

Les habitations doivent s'adapter à ces vagues de chaleur estivales.

Sur le Pays Barrois, plus d'un logement sur deux est construit en pierre et meulière, pour la plupart avant 1945. Ce type de constructions anciennes présente souvent une inertie thermique qui permet de conserver la fraîcheur en

été. En revanche, les habitations construites de 1960 à 2000, principalement en béton ou agglomérés, sont plus exposés à l'inconfort estival. Une attention particulière devra être portée sur ce sujet lors des réhabilitations des logements, mais aussi dans l'aménagement des espaces extérieurs.

La vulnérabilité des bâtiments face aux risques naturels

Comme vu dans le chapitre « Évolution des phénomènes et risques naturels », le Pays Barrois est particulièrement vulnérable au risque de retrait et de gonflement des argiles. Ce phénomène résulte de la variation de la consistance des sols en fonction de leur teneur en eau. Les mouvements les plus importants sont souvent observés en période sèche avec la rétraction des argiles (tassement et fissures liés à l'assèchement), qui peuvent déstabiliser gravement les bâtiments.

Dans le Pays Barrois, 74 des 100 communes sont concernées par un aléa moyen et treize communes de la COPARY et quatre communes du Perthois sont en aléa fort. Ces secteurs pourraient être davantage affectés dans le futur étant donné que ce **phénomène risque d'être aggravé par les périodes de sécheresse plus fréquentes et plus longues.**

De même, la plupart des études établissent un lien entre l'augmentation et l'intensification des inondations et le changement climatique. Au sein du Pays Barrois, les risques d'inondation sont assez fréquents notamment pour les rivières principales : l'Aire, l'Ornain, et la Saulx. Le territoire comprend soixante-huit communes situées à proximité de ces cours d'eau.

Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôle l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés pour la vallée de l'Ornain et pour les vallées de la Saulx et de l'Orge. Si les constructions sont maintenant interdites dans les zones inondables, plusieurs centres villageois sont actuellement concernés.

H. Les enjeux du secteur résidentiel

⇒ Une consommation énergétique des logements importante, surtout pour la production de chaleur
⇒ Une évolution des consommations intéressante et une marge de manœuvre encore importante grâce aux dispositifs d'aide et de conseil ;
⇒ Les logements principaux émetteurs de polluants, du fait majoritairement de la combustion du fioul et du bois ;
⇒ Un changement climatique à anticiper, notamment pour le confort d'été et le risque de retarit et gonflement des argiles.

2. Secteur tertiaire

A. La consommation énergétique du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire du Pays Barrois a consommé en 2018, selon l'Invent'Air d'Atmo Grand Est, 177 GWh d'énergie finale, représentant 9% de la consommation totale du Pays.

L'agglomération Meuse Grand Sud représente 69% de cette consommation énergétique, contre 12% pour les Portes de Meuse et 19% pour le Pays de Revigny. Cette répartition est similaire à celle des emplois salariés dans le secteur tertiaire.



Figure 103 : Répartition de la consommation énergétique (à gauche) et des emplois (à droite) du secteur tertiaire
Sources : Invent'Air V2019 ; Postes salariés des établissements actifs en décembre 2017 - INSEE

La part relative du secteur tertiaire dans la consommation énergétique totale est très différente selon les EPCI, de 3% dans les Portes de Meuse à 14% dans l'agglomération Meuse Grand Sud.

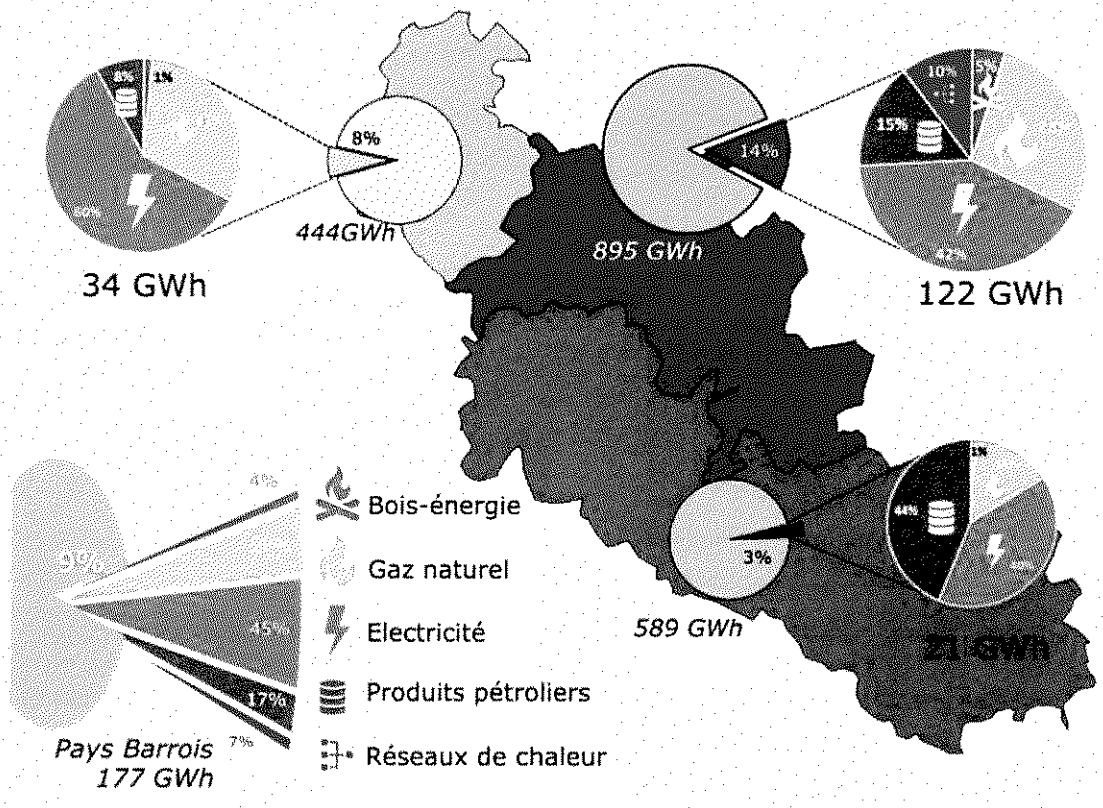


Figure 104 : Part du secteur tertiaire dans la consommation énergétique totale et type d'énergie consommée en 2018 (source Dec 2020, Alpes Climat Eco)

L'électricité est l'énergie la plus consommée par le secteur tertiaire en 2018, à hauteur de 80 GWh, soit 45%. Son usage est en grande partie dû à des besoins spécifiques : éclairage, informatique, production de froid dans les commerces… Le chauffage et la climatisation représentent sûrement une part non négligeable.

La production de chauffage est néanmoins majoritairement assurée par le gaz naturel dans les communes qui en bénéficient et par les produits pétroliers ailleurs. Le bois-énergie, très présent dans les logements, est beaucoup plus rare dans les bâtiments tertiaires.

Afin de connaître les performances énergétiques des bâtiments, l'ADEME met en ligne la base de données des Diagnostics de Performance Énergétiques (DPE) effectués en France pour les bâtiments publics ou à l'occasion d'une mise en vente ou en location. Une analyse statistique a donc été faite sur les 352 DPE effectués sur des bâtiments autres qu'habitations dans le Pays Barrois d'avril 2013 à mars 2020.

La classe « N » est indiquée lorsqu'il n'a pas été possible d'estimer la performance énergétique du bâtiment, faute de consommation énergétique ou d'éléments probants sur la qualité des installations.

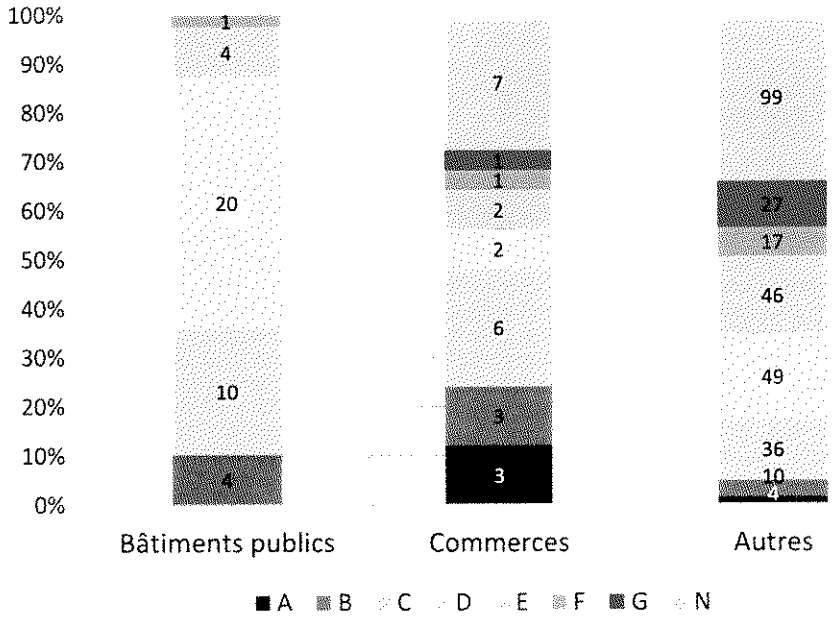


Figure 105 : Répartition des classes énergétiques issus des DPE effectués de 2013 à 2020

Près de 70% des logements audités sont en classes de performance de D à G. La performance du bâti du Pays Barrois semble donc médiocre. Les commerces semblent constituer la catégorie la plus vertueuse, avec 67% des bâtiments classés A, B ou C. L'échantillon assez faible (25 DPE) demande néanmoins à traiter cette information avec prudence.

Évolution et objectifs de consommation énergétique

Grâce à l'*Invent'Air V2020* d'Atmo Grand Est, il est possible de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 1990 à 2018, selon deux comptabilisations :

- La consommation énergétique finale à climat réel ;
- La consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques : cette méthode permet d'atténuer les effets des variations climatiques d'une année à l'autre, particulièrement prégnants compte tenu du poids du chauffage dans les consommations énergétiques des bâtiments, afin de mieux déceler les tendances structurelles.

Pour les deux paramètres étudiés, nous observons deux phases dans l'évolution de ces consommations énergétiques : de 1990 à 2005, la consommation augmente largement (+20% en quinze ans) avant de diminuer pour arriver en 2018 à un niveau 25% plus bas qu'en 1990.

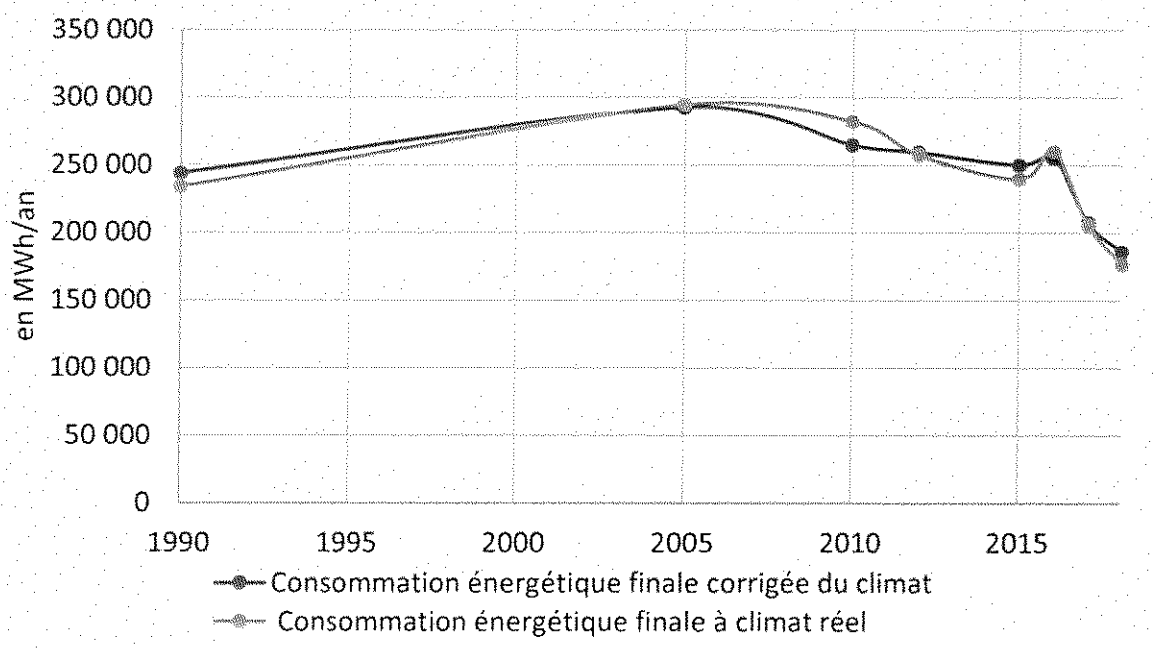


Figure 106 : Évolution de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 1990 à 2018 - *Inventaire 2020, Atmo Grand Est*

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres de baisser de 20% les consommations d'énergie finale tout secteur confondu en 2020 par rapport à 1990. De son côté, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Grand Est a fixé un objectif de baisse des consommations énergétiques de 55% en 2050 par rapport à 2012.

Consommation du secteur tertiaire en MWh/an	1990	2012	2018	Evolution 1990/2018	Evolution 2012/2018
À climat réel	234 170	257 798	176 805	-24%	-31%
Corrigé du climat	243 827	259 478	185 771	-24%	-28%

Tableau 24 : Evolution de la consommation énergétique du secteur tertiaire de 1990 à 2018 - *Inventaire 2020*

Les deux paramètres permettent de dégager les mêmes tendances :

- Le secteur tertiaire du Pays Barrois a largement baissé ses consommations énergétiques depuis 1990 ;
- La baisse se poursuit depuis 2012 et montre une tendance baissière qui s'inscrit dans les objectifs du SRADDET à horizon 2050 ;

Hormis les objectifs chiffrés sur la consommation, le SRADDET demande à la stratégie territoriale des PCAET de prendre en compte ces objectifs régionaux et de contribuer à les atteindre, notamment en rénovant de 10 à 40% du parc résidentiel en niveau BBC d'ici 2030 et de 20 à 80% (selon la catégorie) d'ici 2050.

Focus sur les consommations énergétiques de l'éclairage public

L'éclairage public est, derrière les bâtiments et leurs équipements, un des postes de consommation électrique du secteur tertiaire sur lequel les collectivités peuvent jouer un rôle important. En effet, l'éclairage public est géré par les communes en lien avec les syndicats d'électrification locaux quand ils existent, ainsi qu'avec le syndicat d'électrification départementale la Fuclem.

Selon Enedis, l'éclairage public a consommé, en 2018, 4 545 MWh d'électricité soit 2,6% des consommations d'énergie finale du secteur tertiaire. L'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse représente la grande majorité de ces consommations. C'est également elle qui présente la consommation par habitant la plus élevée, à 94 kWh/hab contre 53 et 53 kWh/hab pour les deux autres et une moyenne de 85 kWh/hab estimée par Atmo Grand Est à l'échelle régionale.

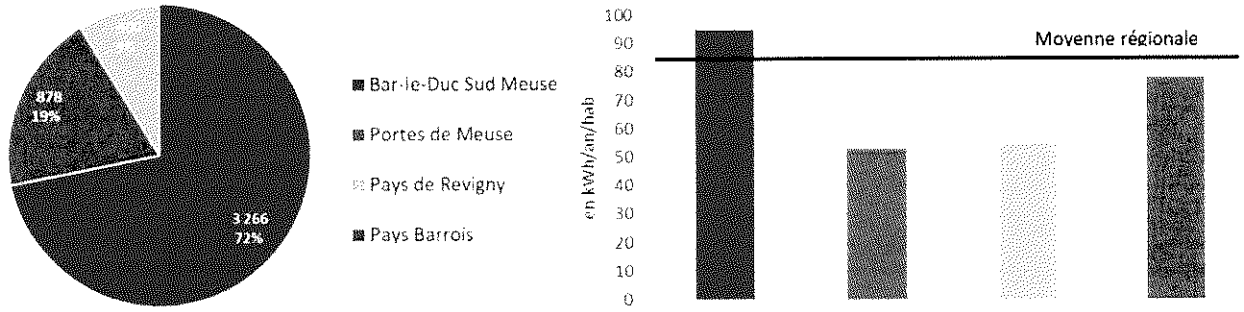


Figure 107 : Consommation de l'éclairage public en 2018 par EPCI (à gauche) et en kWh/an/hab pour chaque EPCI (à droite)

Source : Enedis

La consommation de l'éclairage public est en forte diminution depuis 2011, première année fournie par Enedis, et ce dans les trois intercommunalités.

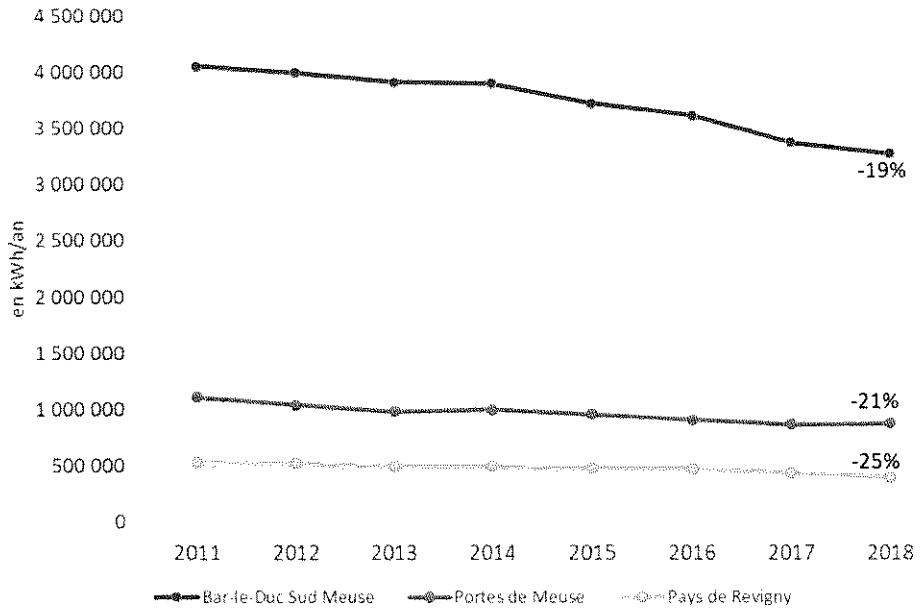


Figure 108 : Evolution des consommations énergétiques de l'éclairage public, de 2011 à 2018

Source : Enedis

Ces améliorations ont plusieurs raisons :

- Le renouvellement progressif des luminaires « fluorés » ou « halogènes » vers des luminaires LED ;
- L'équipement des réseaux d'horloge astronomique ou de capteurs permettant d'adapter au mieux les heures d'allumage ;
- Parfois, l'arrêt ou la baisse de l'éclairage public au milieu de la nuit.

À titre d'exemple, la Ville de Bar-le-Duc programme chaque année le remplacement d'au minimum 80 points lumineux parmi les plus consommateurs. De nombreuses communes profitent également de l'accompagnement du Conseiller en Énergie Partagé du Pays Barrois et des aides financières de la Fuclem notamment pour rénover tout ou partie de leur réseau d'éclairage public.

B. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Les bâtiments tertiaires du Pays Barrois ont émis 30 000 teqCO_2 de gaz à effet de serre en 2018, selon l'Invent'AirV2020 d'Atmo Grand Est.

Comme pour les consommations énergétiques, la part relative du secteur tertiaire dans les émissions totales est très différente selon les EPCI, de 2% dans les Portes de Meuse à 11% en Meuse Grand Sud.

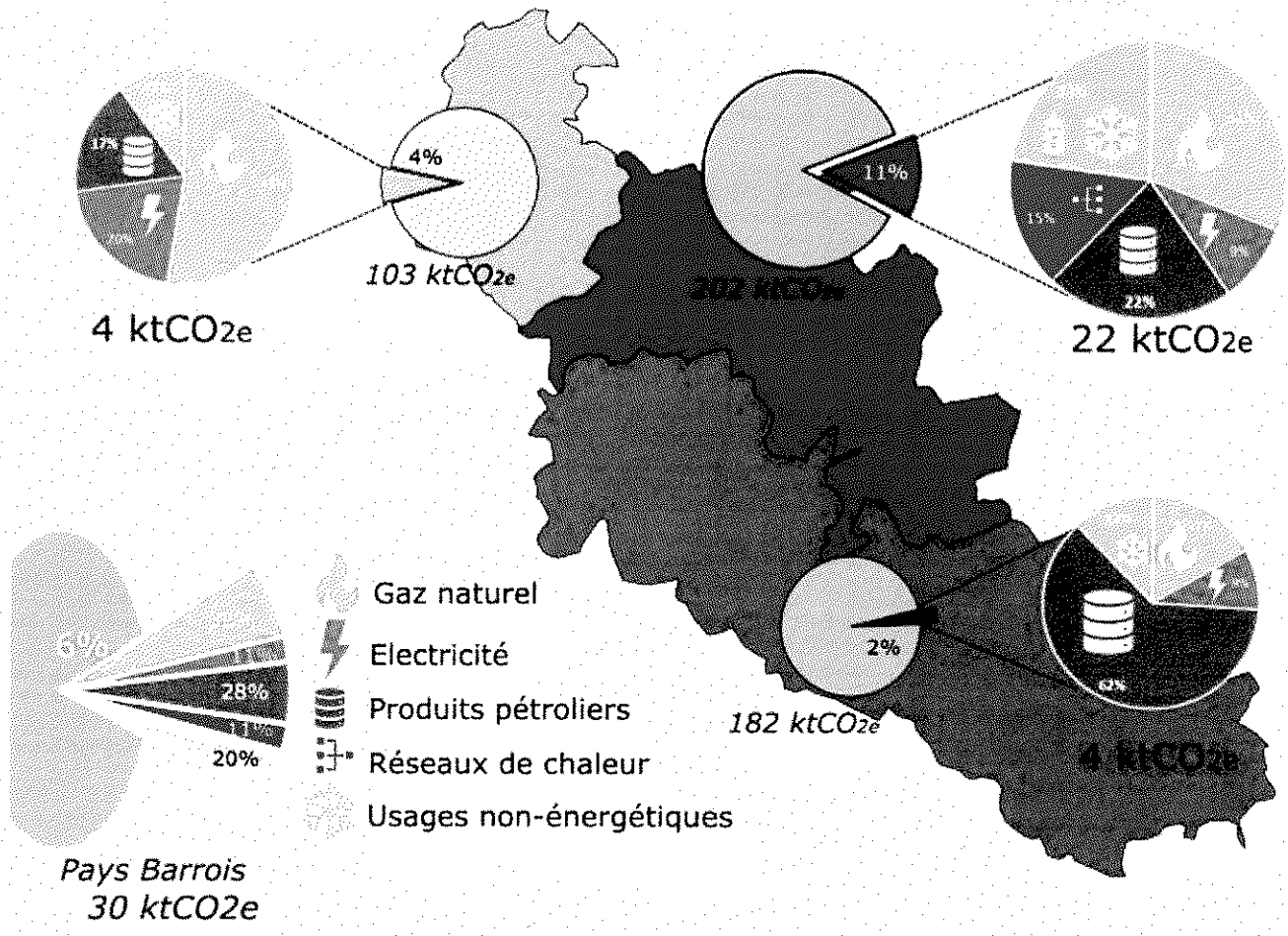


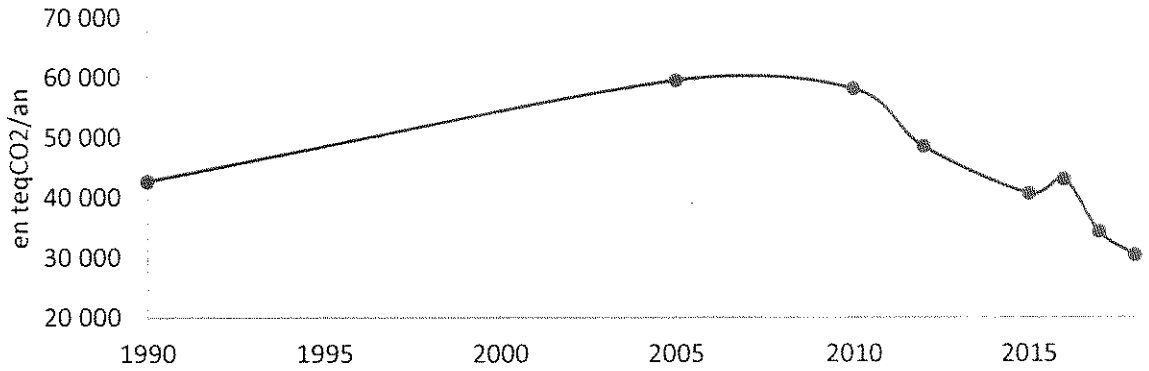
Figure 100 : Part du secteur tertiaire dans les émissions totales de gaz à effet de serre et origines de celles-ci, en 2018 (source : Atmo Grand Est)

La combustion de gaz naturel constitue la plus grande source d'émissions de GES du secteur tertiaire du Pays Barrois, à hauteur de 32%, avec de grandes disparités selon la présence ou non du réseau de gaz naturel dans les communes. **La combustion de produits pétroliers est à l'origine de 28% des émissions de GES** alors qu'elle ne produit que 17% de l'énergie consommée, ce qui illustre bien le caractère polluant de cette source d'énergie. À l'inverse, la consommation d'électricité pèse peu dans les émissions de gaz à effet de serre compte tenu du mode de production du mix électrique en France.

Enfin, les usages non-énergétiques occupent une part importante des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire. Celles-ci sont très majoritairement issues des fuites de gaz fluorés utilisés pour la production de froid dans les congélateurs, réfrigérateurs commerciaux et chambres froides, pour la climatisation des locaux et dans une moindre mesure dans les aérosols et extincteurs.

Évolution et objectifs d'émissions de gaz à effet de serre

À l'image de la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire ont évolué en deux phases : une augmentation importante dans les années 1990 et début 2000, avant une baisse importante depuis 2005. Cette baisse est plus importante que celle de la consommation énergétique. Ainsi les émissions de gaz à effet de serre des logements en 2018 sont 23% plus faibles qu'en 1990, et 26% plus faibles qu'en 2012. L'objectif du SRADDET Grand Est est de -54% en 2030 par rapport à 2012.



Émissions des gaz à effet de serre en teqCO2/an	1990	2012	2018	Evolution 1990-2018	Evolution 2012-2018
Secteur tertiaire Pays Barrois	42 743	48 464	30 326	-29%	-37%

Figure 110 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel

Cette baisse importante a deux raisons principales :

- La baisse des consommations énergétiques du tertiaire depuis 2005 (voir le chapitre « consommation énergétique du secteur tertiaire » ;
- Le changement du mix énergétique du secteur tertiaire entre 1990 et 2018, avec la disparition de l'usage du charbon, l'apparition, encore faible, du bois-énergie et la baisse importante des produits pétroliers et du gaz naturel en faveur de l'électricité et des réseaux de chaleur et de froid.

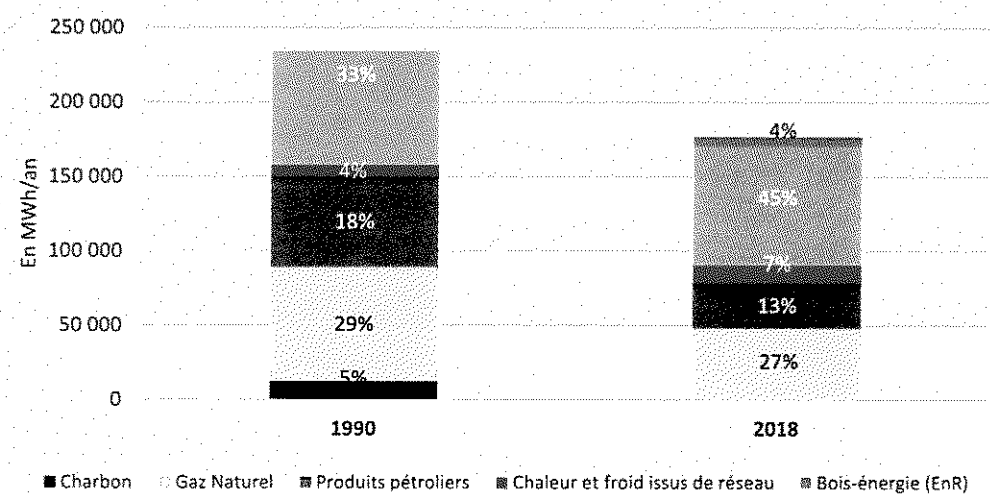


Figure 111 : Evolution du mix énergétique du secteur tertiaire du Pays Barrois – Invent'Air V2020, Atmo Grand Est

C. Les émissions de polluants atmosphériques du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est peu responsable de la pollution atmosphérique, représentant moins de 1% des émissions de la plupart des polluants.

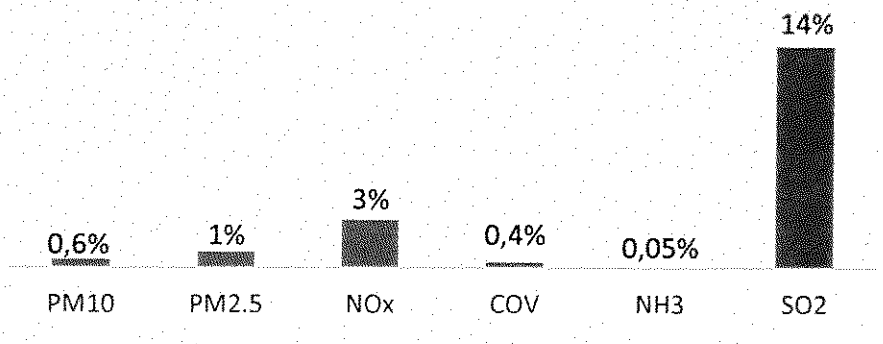


Figure 112 : Part du secteur tertiaire dans les émissions de polluants du Pays Barrois – Invent'Air V2020

Le secteur tertiaire est néanmoins responsable de 14% des émissions de dioxyde de soufre du Pays Barrois, principalement dues à la combustion de produits pétroliers.

D. Les enjeux du secteur tertiaire

⇒ Une consommation énergétique faible, marquée par les usages spécifiques de l'électricité (bureautique, production de froid…)
⇒ Une dynamique de baisse des consommations et des émissions positive.
⇒ Des marges de manœuvre pour les collectivités, dans la rénovation de leurs bâtiments et de leur éclairage public.

3. Industrie manufacturière et construction

A. La consommation énergétique industrielle du Pays Barrois

Dans l'inventaire effectué par Atmo Grand Est, conformément aux méthodologies de comptabilisation des PCAET, le secteur industriel comprend l'industrie manufacturière, l'exploitation des carrières et le BTP. S'il n'est pas fait de précision, le terme « secteur industriel » englobera donc ces différents métiers. Les secteurs de la production d'énergie et du traitement des déchets ne sont en revanche pas inclus.

Le secteur industriel du Pays Barrois a consommé en 2018 405 GWh d'énergie finale, représentant 21% de la consommation totale du Pays.

La communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain représente 64% de cette consommation énergétique, contre 22% pour l'agglomération Meuse Grand Sud et 14% pour les Portes de Meuse.

Cette répartition est très éloignée de celle de l'emploi salarié des secteurs de l'industrie et de la construction recensé par l'INSEE. Cela s'explique par des activités industrielles hétérogènes sur le territoire, certaines nécessitant un apport d'énergie très important.

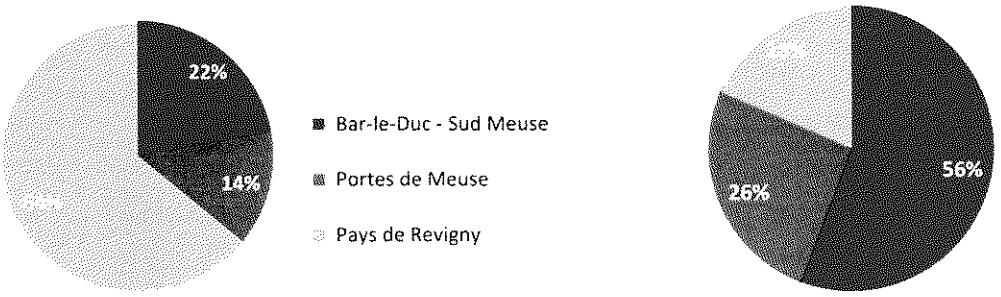


Figure 113 : Répartition de la consommation énergétique (à gauche) et des emplois (à droite) du secteur industriel et de la construction

Sources : Atmo Grand Est, 2018 ; Postes salariés des établissements actifs en décembre 2017 – INSEE

La part relative du secteur industriel dans la consommation énergétique totale est très différente selon les EPCI, de 9% dans les Portes de Meuse à 58% sur le territoire de la COPARY.

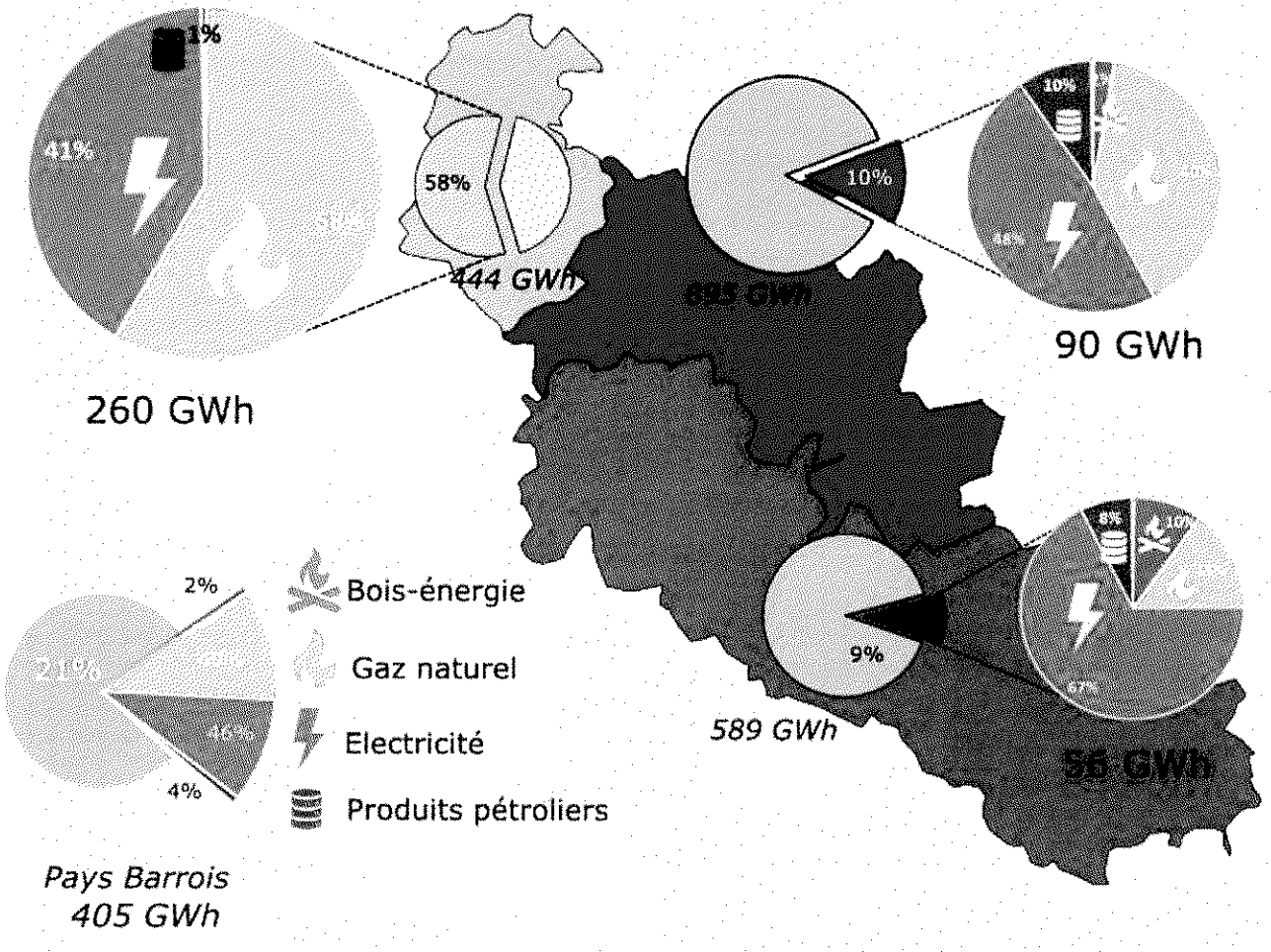


Figure 114 : Part du secteur industriel dans la consommation énergétique totale et type d'énergie consommée en 2018

Invent'Air 2020, Atmo Grand Est

Le gaz naturel et l'électricité sont les énergies les plus consommées par le secteur industriel en 2018, représentant à eux deux 94% du total. Leurs usages sont principalement dédiés aux procédés industriels et à la production de chaleur pour le gaz naturel, et au fonctionnement de la machinerie, des outils informatiques et de l'éclairage pour l'électricité.

Il est à noter que les produits pétroliers représentent une très faible part des consommations industrielles et que le bois-énergie et autres énergies renouvelables (biométhane, déchets…) sont utilisés, faiblement, depuis 2005.

Évolution et objectifs de consommation énergétique

La consommation énergétique du secteur industriel a diminué en continue depuis 1990, passant de 725 MWh/an en 1990 à 405 MWh/an en 2018, soit une baisse de 44% en 28 ans.

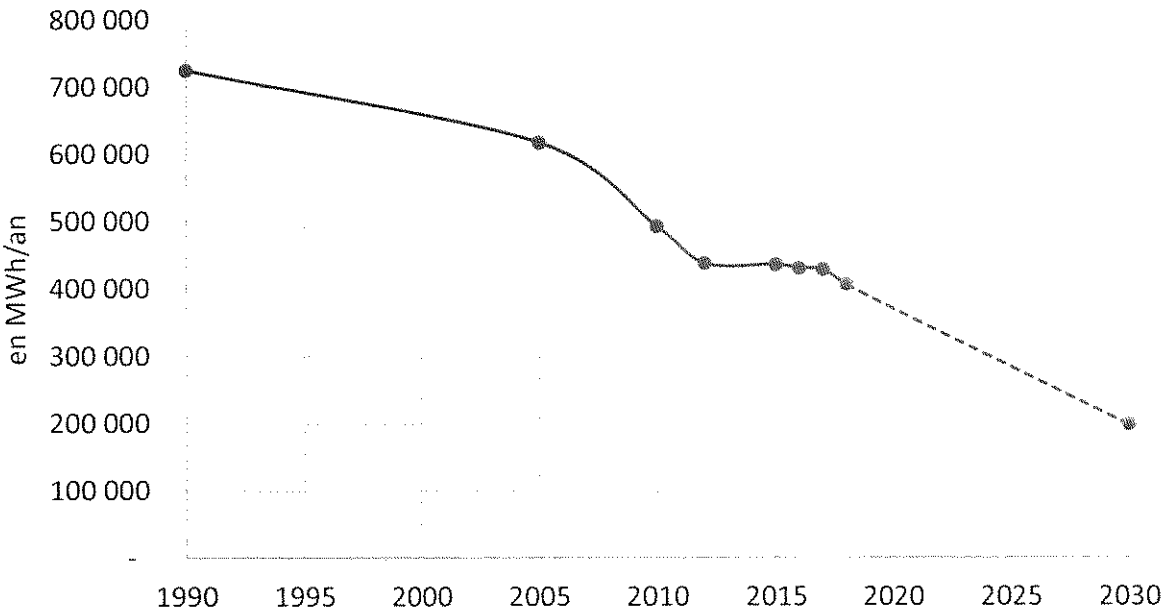


Figure 115 : Évolution de la consommation énergétique du secteur industriel de 1990 à 2018 et objectif du SRADDET pour 2030

Celle-ci provient en partie de la déprise industrielle importante sur le territoire mais l'efficacité énergétique des procédés industriels et des machines est aussi un levier primordial.

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres de baisser de 20% les consommations d'énergie finale tout secteur confondu en 2020 par rapport à 1990. De son côté, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Grand Est a fixé un objectif de baisse des consommations énergétiques de 55% en 2050 par rapport à 2012.

Consommation industrielle en MWh/an	1990	2012	2018	Evolution 1990/2018	Evolution 2012/2018
À climat réel	725 466	437 755	405 331	-44%	-7%

Tableau 25 : Évolution de la consommation énergétique du secteur industriel de 1990 à 2018 - Atmo Grand Est 2020

Si la tendance s'inscrit très largement dans les objectifs régionaux et européens, l'enjeu est maintenant de poursuivre cette baisse tout en préservant l'activité industrielle locale.

B. Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur industriel sont proportionnellement moins faibles que ses consommations énergétiques. Ainsi l'industrie compte pour 11% des émissions de GES du Pays Barrois, avec des disparités importantes selon les territoires : de 2% dans les Portes de Meuse à 34% sur la COPARY.

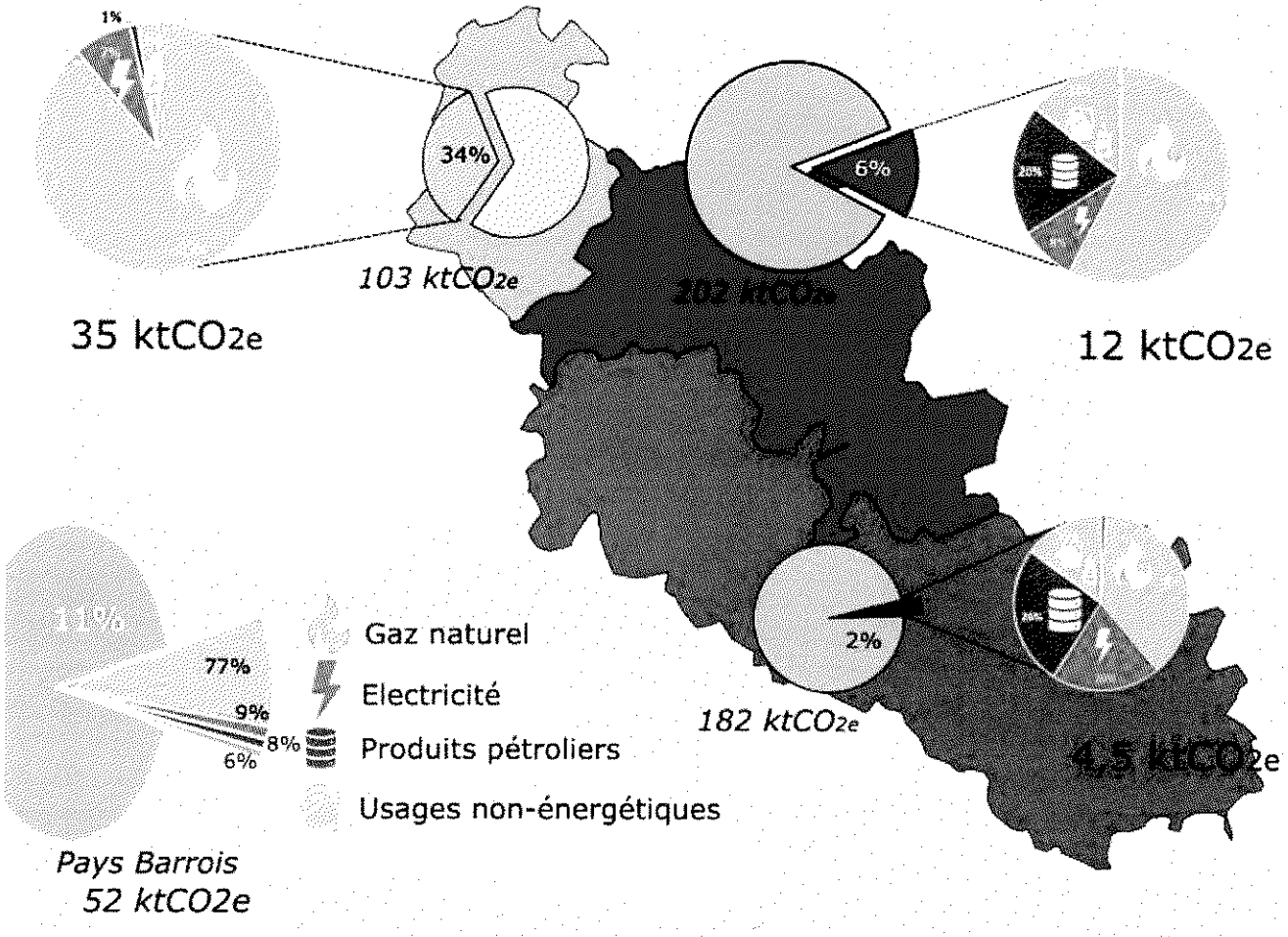


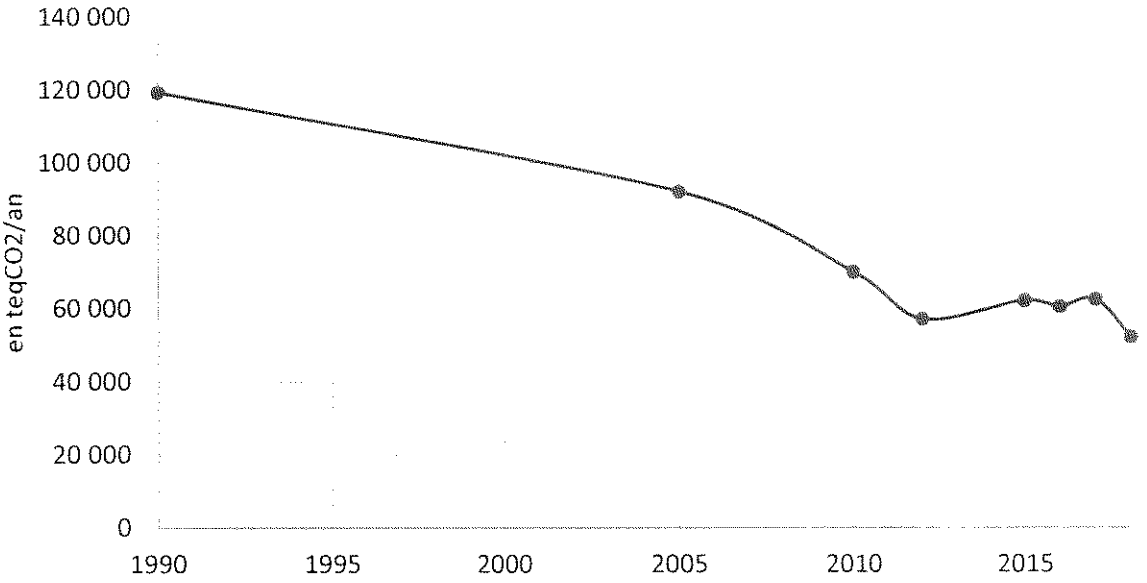
Figure 116 : Part du secteur industriel dans les émissions totales de GES et origines de celles-ci, en 2018 (source : Air PACO, Alpes Grésivaudan)

Le gaz naturel est à l'origine de 77% des émissions de GES de l'industrie, très loin devant l'électricité (9%) et les produits pétroliers (8%).

À seulement 6%, les usages non-énergétiques représentent une faible part des émissions de gaz à effet de serre, principalement des gaz fluorés. Ceux-ci proviennent de procédés industriels très spécifiques, mais aussi du BTP, comme l'enrobage des routes par exemples.

Évolution et objectifs d'émissions de gaz à effet de serre

À l'image de la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel ont drastiquement diminué depuis 1990 : -56% de 1990 à 2018.



Émissions des gaz à effet de serre en teqCO2/an	1990	2012	2018	Evolution 1990-2018	Evolution 2012-2018
Secteur industriel du Pays Barrois	119 407	57 066	52 114	-56%	-9%

Figure 117 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel

Cette baisse importante a pour raisons principales la baisse des consommations énergétiques et un recours plus faible aux produits pétroliers (-67%) et au gaz naturel (-60%). En revanche, les émissions non-énergétiques ont été triplées de 1990 à 2018.

Des efforts importants sont faits de la part de certains industriels du Pays Barrois, le réduction du « coût du CO_2 » étant également devenu un facteur de leur compétitivité.

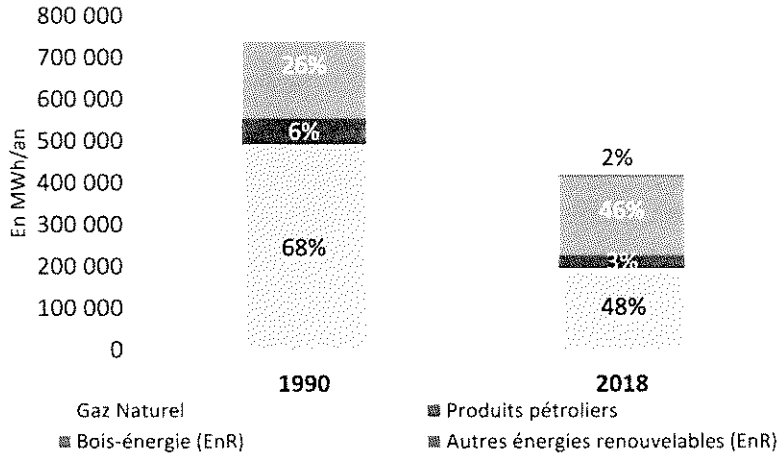


Figure 118 : Évolution du mix énergétique du secteur industriel du Pays Barrois

C. Les émissions de polluants atmosphériques du secteur industriel

L'industrie et la construction sont responsables de 8 à 25% des émissions des principaux polluants atmosphériques.

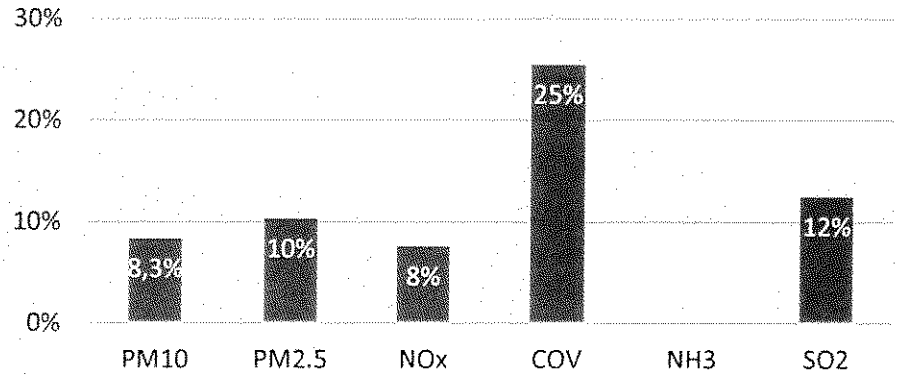


Figure 119 : Part du secteur industriel dans les emissions de polluants du Pays Barrois – Invent'Air V2020

Ces proportions sont assez faibles, notamment grâce aux baisses importantes des émissions de la plupart des polluants depuis 1990. Seules les émissions industrielles de NH_3 ont augmenté, mais restent insignifiantes par rapport aux émissions provenant de l'agriculture.

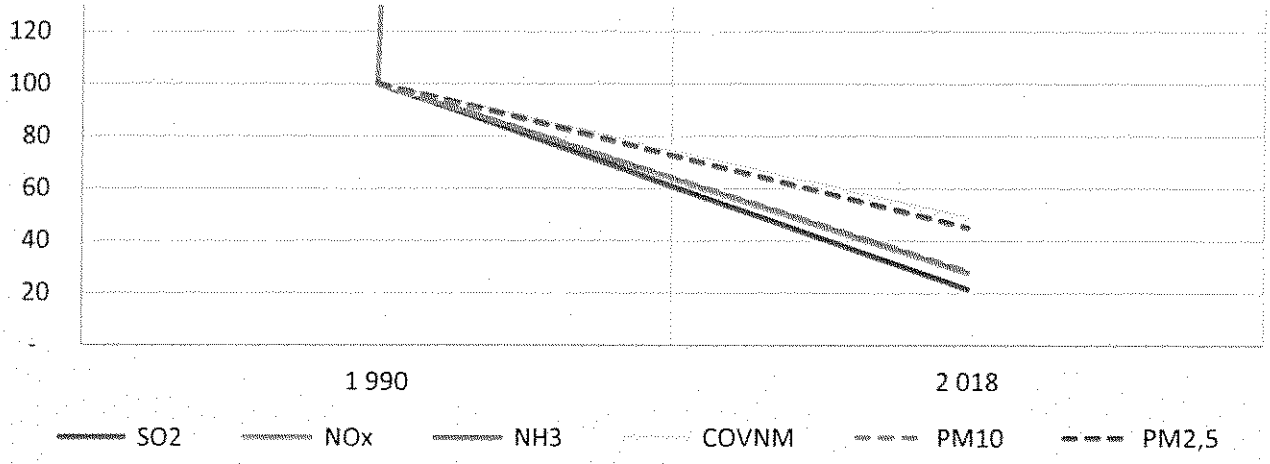


Figure 120 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques, de 1990 à 2018 – Invent'Air V2020

Les émissions d'origines non-énergétiques sont importantes parmi les composés organiques volatiles et parmi les particules fines. Celles-ci proviennent de certains procédés industriels mais aussi des chantiers du BTP.

D. Les enjeux de l'industrie

⇒ **Des consommations et émissions polarisées sur quelques grands sites qui sont autant de leviers d'amélioration facilement identifiables.**

⇒ **Une dynamique de baisse des émissions de GES et de polluants à poursuivre.**

4. Transports

A. Les transports du Pays Barrois

Dans ce diagnostic climat, air, énergie, les transports sont différenciés en deux principales catégories :

- Les transports routiers : véhicules particuliers, deux-roues motorisés, transports collectifs de personnes, poids-lourds…
- Les transports non-routiers : transports ferrés de personnes, fret, péniches, transport aérien…

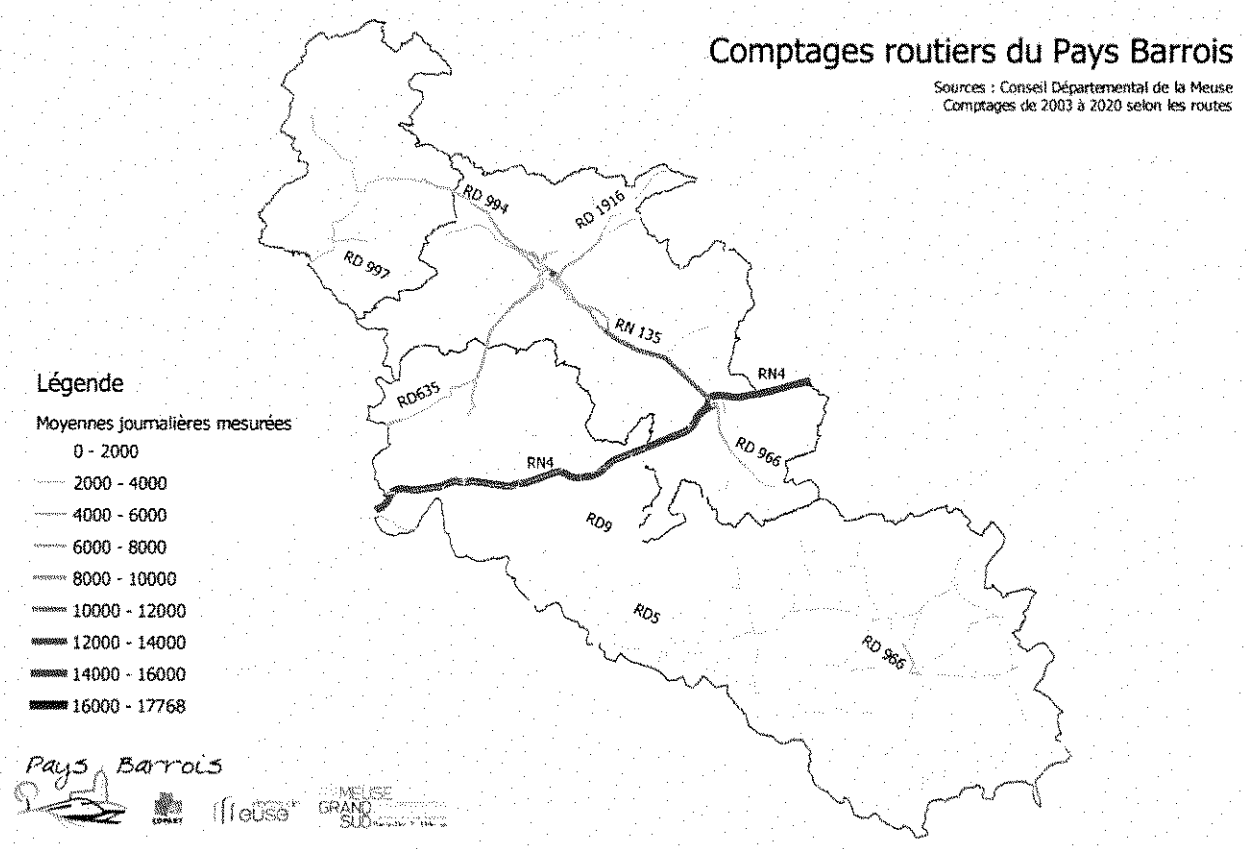
Les déplacements doux (piétons, vélos) n'apparaissent pas dans le diagnostic climat, air, énergie car ils ne sont pas consommateurs d'énergie ni émetteurs de polluants. L'analyse de leur usage sera néanmoins faite car ils constituent une alternative intéressante aux transports motorisés.

Les axes routiers du Pays Barrois

Le réseau routier du Pays Barrois se structurent autour d'axes forts qui sont :

- La route nationale 4 : reliant Paris à Strasbourg, la RN4 est localement un axe structurant entre Saint-Dizier et Ancerville à l'Ouest et Ligny-en-Barrois, puis Toul et Nancy à l'Est. Elle dessert transversalement les axes secondaires structurant des vallées de la Saulx et de l'Ornain.
- La route nationale 135 relie Bar-le-Duc à cette RN4 à Ligny-en-Barrois. Longeant l'Ornain, elle se prolonge au nord par la RD994 vers Revigny-sur-Ornain et au sud par la RD966 vers Gondrecourt-le-Château.
- La route départementale RD635 lie Bar-le-Duc à Saint-Dizier ; au Nord-Est, elle se prolonge par la RD1916 Voie Sacrée vers Verdun ;
- Enfin les routes départementales RD5, RD9 et RD997 longent la Saulx, de Montiers-sur-Saulx à Contrisson.

Au total, le Pays Barrois compte plus de 1000 km de routes départementales et nationales, dont plus de la moitié sur la communauté de communes des Portes de Meuse. Des comptages sont régulièrement effectués par le Conseil Départemental de la Meuse sur les routes dont il assure la gestion. La carte ci-dessous présente les résultats de ces comptages effectués de 2003 à 2020. La période des relevés étant longue et ceux-ci étant effectués à des périodes différentes de l'année, les résultats ne peuvent être que partiels mais permettent tout de même de dégager des tendances lourdes.

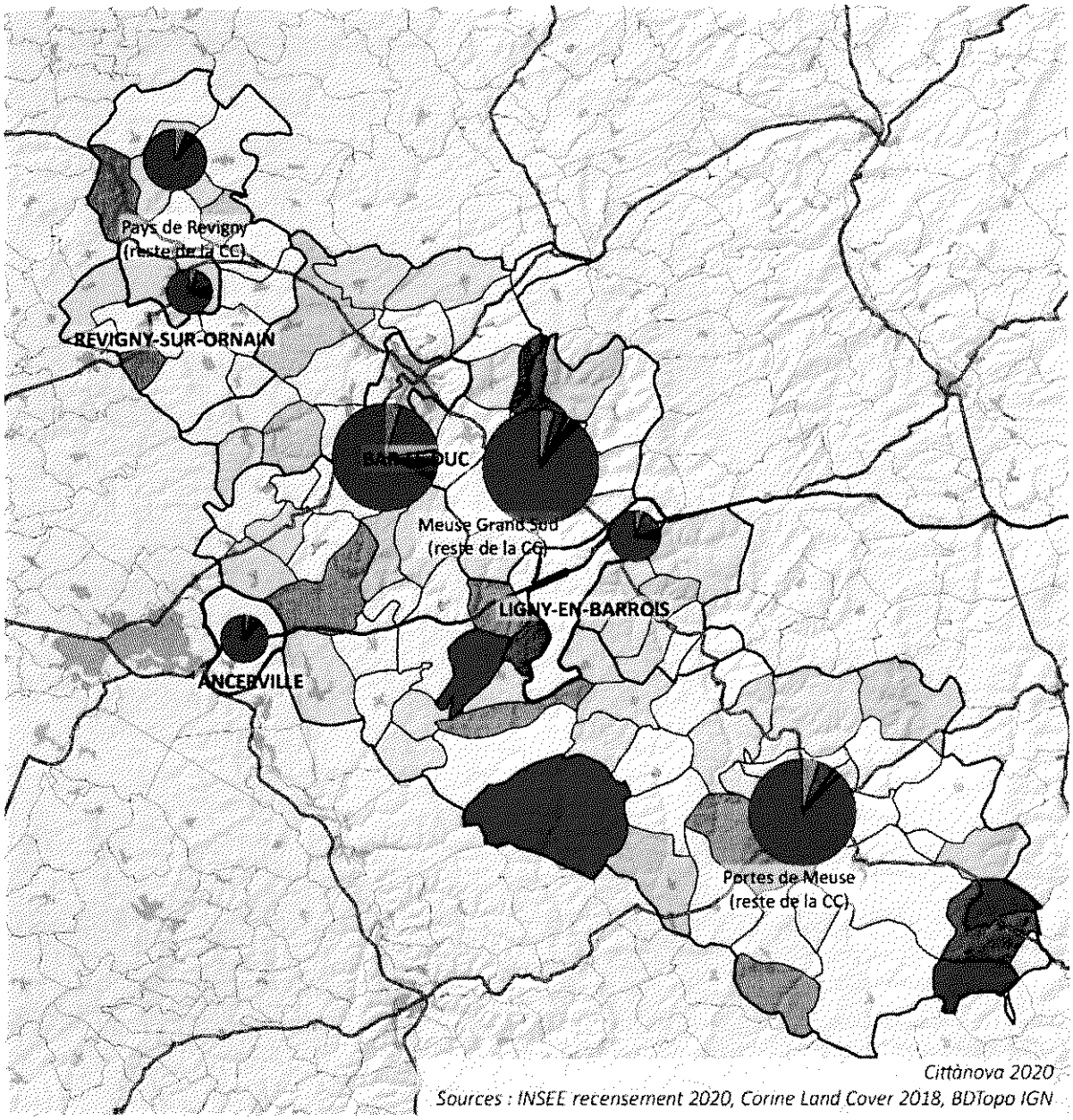


Carte 35 : Réseau routier du Pays Barrois et comptages effectués de 2003 à 2020 – *Conseil Départemental 55*

La circulation et les déplacements automobiles

Au sein du Pays Barrois, ou lors de déplacements extraterritoriaux, une large majorité des déplacements se fait à l'aide de la voiture individuelle. Avec plus de 81% de part modale à l'échelle du Pays Barrois, la voiture individuelle est de très loin le 1er mode de déplacement pour le travail. Elle est, sans surprise, plus utilisée dans les communes plus rurales, à distances des principaux pôles d'emploi (88% dans la CC Portes de Meuse, contre 68% dans la commune de Bar-le-Duc).

L'utilisation de l'automobile est en progression (+1,2 point de pourcentage) depuis 2014. Le second mode de déplacement domicile-travail est la marche à pieds (8,5%).



Part des modes de transport en 2017 parEPCI et par pôle de plus de 2500 habitants

- Automobile
- Transports en commun
- Deux roues motorisées
- Vélo
- Marche à pieds
- Aucun transport

Evolution de la part modale de la voiture entre 2014 et 2017 par commune

- -10% à -5%
- 5% à -1%
- -1% à 1%
- 1% à 5 %
- 5% à 10%
- 10% à 15%

Axe routier

- Liaison principale
- Type autoroutier
- Tissu urbain (CLC)

Limite communale

- Limite d'une commune de plus de 2500 habitants en 2017
- Contour des EPCI du Pays Barrois

Figure 121 : Part modale des déplacements quotidiens pour le travail en 2017 et évolution de l'utilisation de la voiture entre 2014 et 2017 – INSEE Recensement 2020

Sur la base des comptages du Conseil Départemental de la Meuse, il est possible d'estimer la circulation automobile, en véhicules.km, dans chaque intercommunalité, mais aussi d'isoler la part importante qui est due à la route nationale 4. Compte tenu des incertitudes sur ces données, les valeurs absolues sont moins intéressantes que les ordres de grandeur qui en découlent.

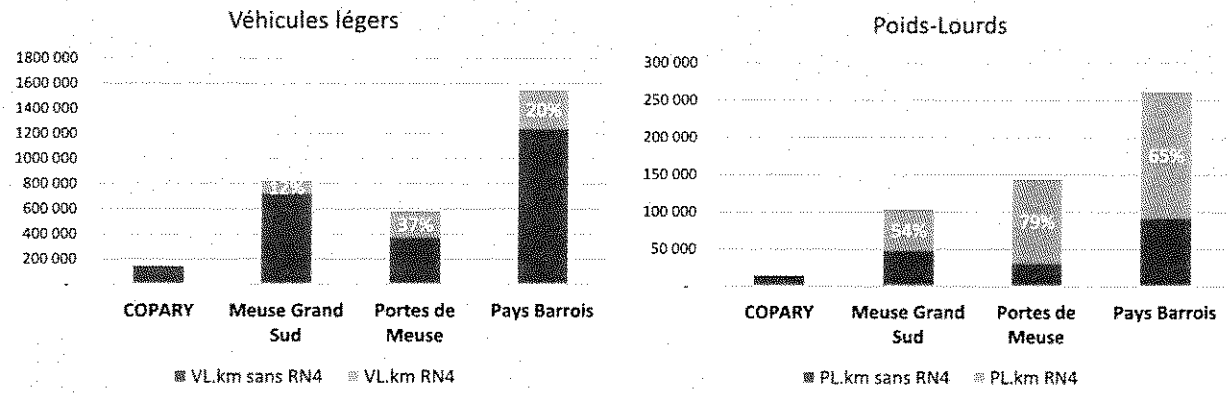


Figure 122 : Trafic automobile journalier en véhicule.km par EPCI, et part de la RN4 – *Données Conseil Départemental 55, calculs Pays Barrois*

C'est sur l'agglomération Meuse Grand Sud que la circulation est la plus importante avec plus de la moitié des véhicules.km, alors que la communauté de communes des Portes de Meuse, qui compte pourtant le plus long réseau routier, représente environ le tiers de la circulation des véhicules légers.

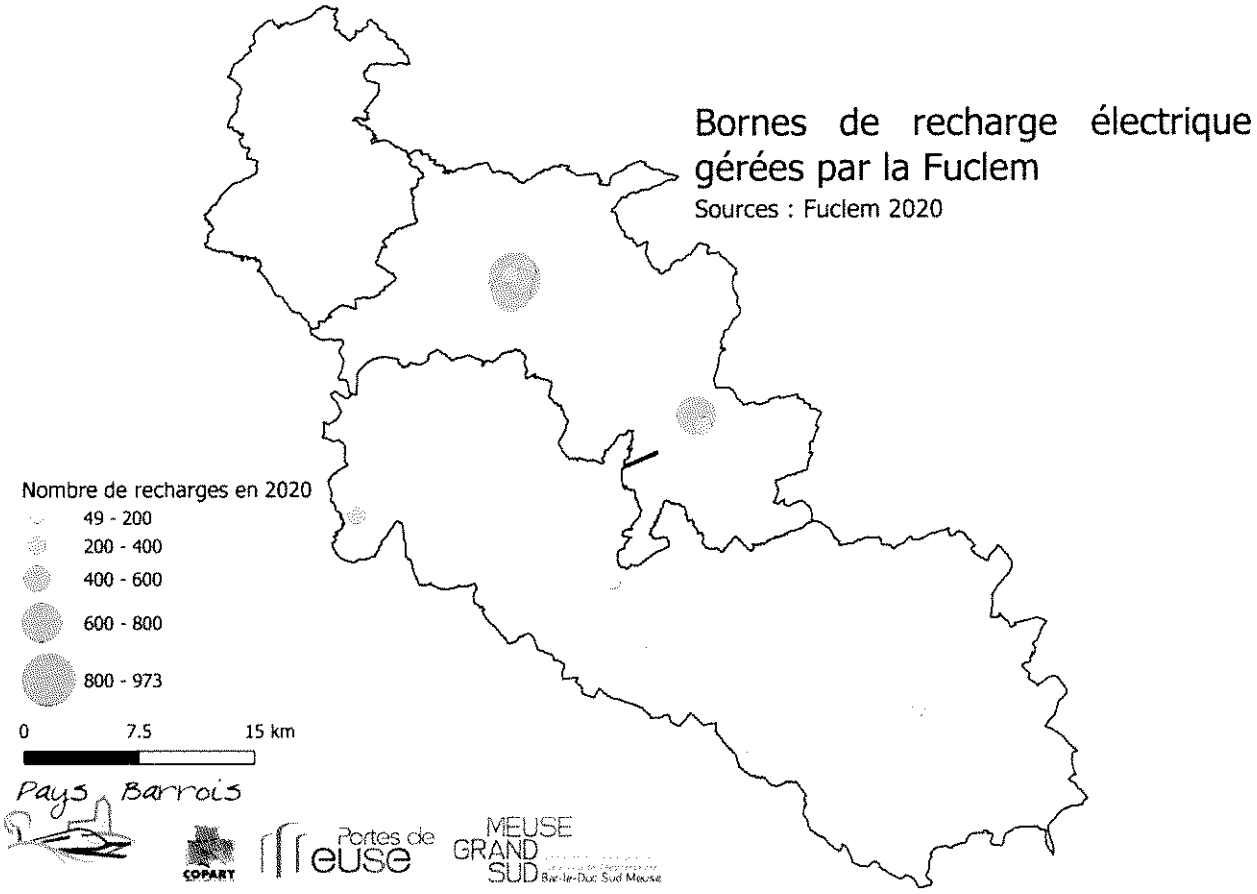
La circulation des poids-lourds se répartit différemment et se polarise sur les principaux axes : la Route Nationale 4 en capte 65%. En moyenne, un véhicule sur trois sur la RN4 est un poids-lourd.

Les carburants alternatifs aux énergies fossiles

L'automobile étant difficilement remplaçable dans la quasi-totalité des communes du Pays Barrois, les carburants alternatifs aux énergies fossiles peuvent faire partie des solutions au tout-pétrole.

Le syndicat d'électrification de la Meuse FUCLEM gère 13 bornes de recharge de véhicules sur la Pays Barrois : cinq à Bar-le-Duc, deux à Ligny-en-Barrois et six sur diverses communes des Portes de Meuse. La COPARY n'est pour le moment pas pourvue en bornes FUCLEM.

Ces bornes totalisent 4548 recharges individuelles en 2020, soit en moyenne une recharge par jour par borne, pour une consommation électrique de 73 MWh/an, soit 0,004% de la consommation énergétique des transports du Pays Barrois. L'usage est très variable d'une borne à l'autre.



Carte 16 : Localisation et usage des bornes de recharge électrique gérées par la Fuclem

De plus, des sites de production et/ou distribution de bio-GNV (biogaz naturel pour véhicules, issu de la méthanisation) ou d'hydrogène sont à l'étude mais aucun projet n'est pour l'instant officiellement lancé.

Les transports en commun

Au-delà du réseau routier, le Pays Barrois compte un axe ferroviaire, desservant les gares de Revigny, Bar-le-Duc et Nançois-Tronville. Les liaisons voyageurs permettent de lier ces gares à Châlons-en-Champagne et Paris à l'ouest et Commercy, Nancy ou Metz à l'est). Les autres communes du territoire ne sont pas desservies, notamment toute l'EPCI Portes de Meuse. La Région Grand Est complète l'offre de TER par le réseau départemental de bus interurbains *FLUO 55*. Sur les 7 lignes de bus régulières du département de la Meuse, 4 sont au départ de la gare multimodale de Bar-le-Duc, vers :

- Verdun (ligne 2, 7 allers-retours quotidiens en semaine),

- Gondrecourt-le-Château (ligne 18, 3 allers-retours en semaine environ 400 passagers hebdomadaires d'après un relevé en septembre 2019)

- Saint-Dizier (Ligne 19, 7 allers-retours quotidiens en semaine)

- Sermaize-les-Bains (Ligne 63, 6 allers-retours quotidiens en semaine avec desserte de la gare de Revigny).

Enfin la Région est également gestionnaire de la navette permettant aux usagers de la gare Meuse TGV de la rejoindre au départ de la gare multimodale de Bar-le-Duc.

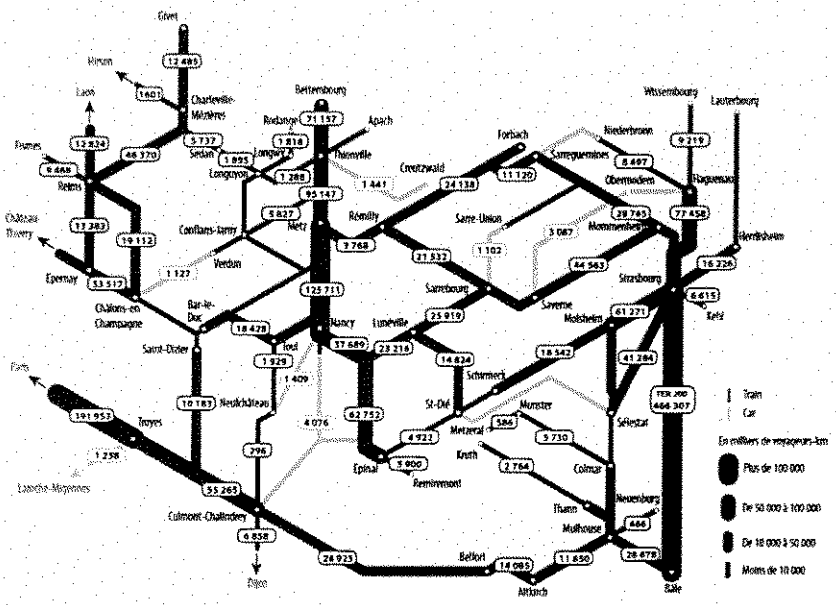


Figure 123 : Trafic voyageurs TER dans la région Grand Est en 2018 - ORTL *Grand-Est, Région Grand Est, SNCF*

Par ailleurs, l'agglomération Meuse Grand Sud est Autorité Organisatrice des Mobilités (ex-AOT) et a mis en place différents services de transports qui ont contribué à faciliter l'accessibilité de l'emploi et des services. Parmi ceux-ci, la ligne de bus 1 permet de relier Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois, notamment pour répondre aux besoins de transports des salariés de la zone de la Ballastière. Ce service a été mis en place en juillet 2014. La fréquentation était en hausse jusqu'en 2018 mais les années 2019 (grèves multiples) et 2020 (crise sanitaire) ont limité le recours aux lignes de bus.

Trois autres lignes, plus anciennes, contribuent également à la desserte du centre de Bar-le-Duc ainsi que celles de quelques pôles générateurs de déplacements, à l'image du Centre Hospitalier et du centre commercial Grande Terre.

Le transport scolaire est également du ressort de l'agglomération sur son territoire, qui a ainsi pris la relève du Conseil Départemental. L'offre de transport scolaire de l'agglomération se compose de 8 lignes dédiées, venant compléter les 4 lignes de bus régulières.

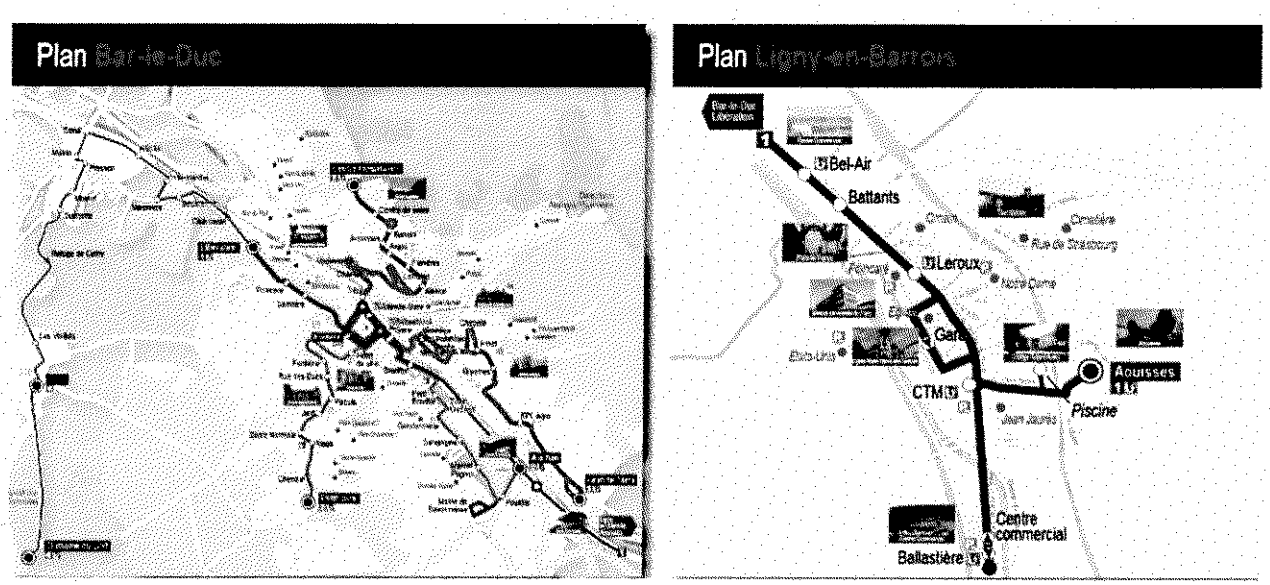


Figure 124 : Plan de réseau des lignes régulières des Transports Urbains du Barrois (TUB)

Les déplacements doux

La marche à pieds ou le vélo représentent moins de 5% des déplacements domicile-travail sur le Pays Barrois, à la différence notable de Bar-le-Duc, où ce taux avoisine les 25%.

Le territoire est partiellement parcouru par un tronçon de voie verte, sur l'itinéraire de l'axe Paris – Strasbourg – Prague. Du point de vue touristique, ce tronçon isolé pêche par l'absence de connexions avec les liaisons voisines, notamment vers Saint-Dizier et Nancy. Pour la mobilité du quotidien, cette voie verte est utilisée par certains travailleurs, notamment pour se rendre sur la zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois, mais cela reste limité par l'absence de connexions avec les points d'attraction, les centres-villes et les cœurs de village. Son positionnement le long de la Vallée de l'Ornain, de Rancourt-sur-Ornain à Demange-aux-Eaux, est une opportunité pour la création d'un réseau cyclable.

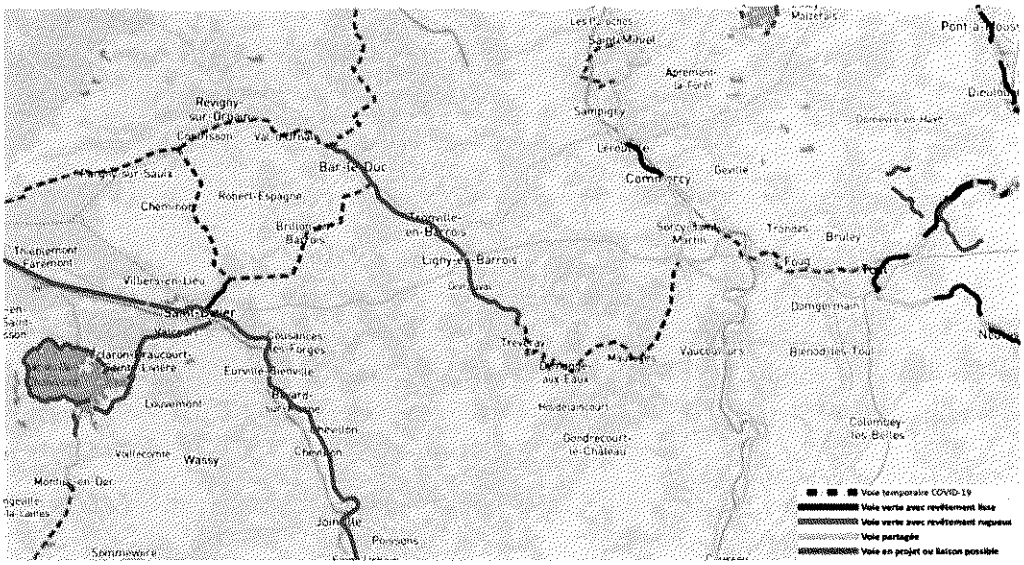


Figure 125 : Carte du schéma national des voies vertes et véloroutes
Association Française pour les Véloroutes et Voies Vertes

Les longues distances et la topographie compliquent l'aménagement cyclable du territoire. La prise en compte du vélo dans les autres modes de transport (train, bus) limite par moment son utilisation.

Le fret ferroviaire et fluvial

La voie ferrée Châlons-en-Champagne – Nancy est particulièrement stratégique pour le fret ferroviaire, avec une moyenne de 49 passages quotidiens de trains de fret en 2017 au point de comptage de Nançois-Tronville. La réouverture du tronçon Nançois – Gondrecourt-le-Château au fret est également prévu dans le cadre du projet Cigéo. Bien que de faible capacité, la ligne pourra éventuellement permettre le passage de quelques trains pour le fret local.

Le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Barrois identifie par ailleurs le canal de la Marne au Rhin et le port d'Houdelaincourt comme une opportunité de valoriser le transport de fret et de matériaux.

Ces deux moyens de transports de marchandises représentent pour le moment une part anecdotique du fret sur le Pays Barrois, dominé par le transport routier. Sur les routes du Pays Barrois, 6% des véhicules sont des poids-lourds. Ce taux monte à 35% sur la RN4, 13% sur la RD75 entre Laimont et Brabant-le-Roi et 12% sur la Voie Sacrée.

B. La consommation énergétique des transports

Dans l'inventaire effectué par Atmo Grand Est, conformément aux méthodologies de comptabilisation des PCAET, les transports sont pris en compte selon la méthode cadastrale :

- La circulation routière et non-routière sur le territoire est prise en compte, quelles que soient les origines et les destinations : le trafic de transit est donc comptabilisé ;
- Les déplacements des habitants ou salariés du Pays Barrois ne sont comptabilisées que sur le territoire : un déplacement quotidien d'un Barisien travaillant à Verdun n'est comptabilisé que jusqu'à la frontière du Pays Barrois.

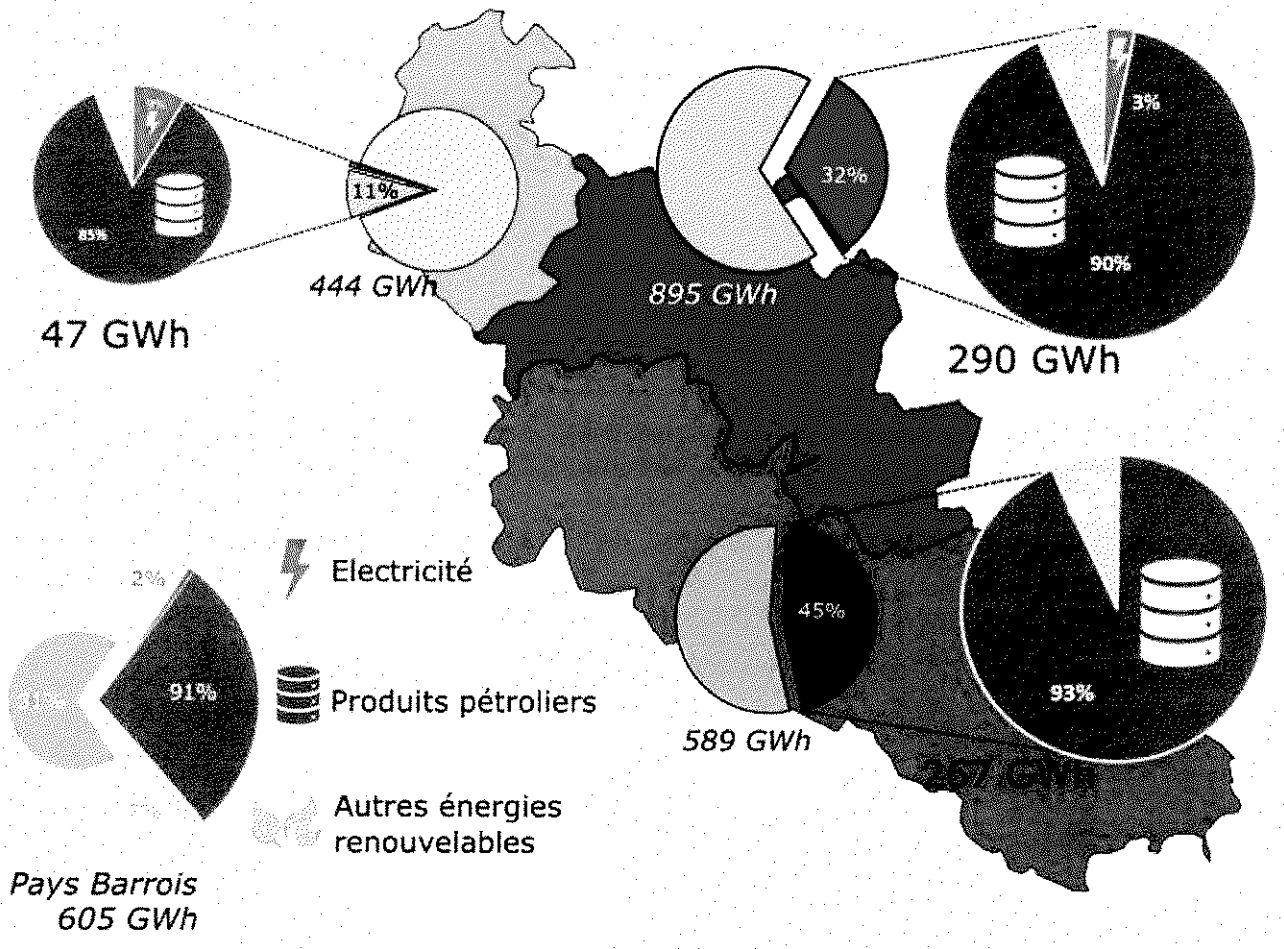


Figure 126 : Part des transports dans la consommation énergétique totale et type d'énergie, en 2018
Inventaire 2020, Atmo Grand Est

Le secteur des transports consomme 31% de l'énergie du Pays Barrois, dont plus de 30% pour les seuls transports routiers. Ceux-ci consomment quasi-exclusivement des produits pétroliers et des agrocarburants inclus dans les carburants conventionnels. La part d'électricité (2% à l'échelle du Pays Barrois) est principalement issue des transports ferroviaires. Les véhicules routiers électriques représentaient encore en 2018 une part infime de l'énergie consommée (seulement 0,4% dans les Portes de Meuse où il n'y a pas de voies ferrées en fonction), tout comme les véhicules au gaz naturel (seulement 0,1%).

Évolution de la consommation énergétique et objectifs

Contrairement aux autres secteurs, la consommation énergétique des transports routiers ne connaît pas pour le moment de baisse sensible : celle-ci demeure autour de 600 000 MWh/an depuis 2005.

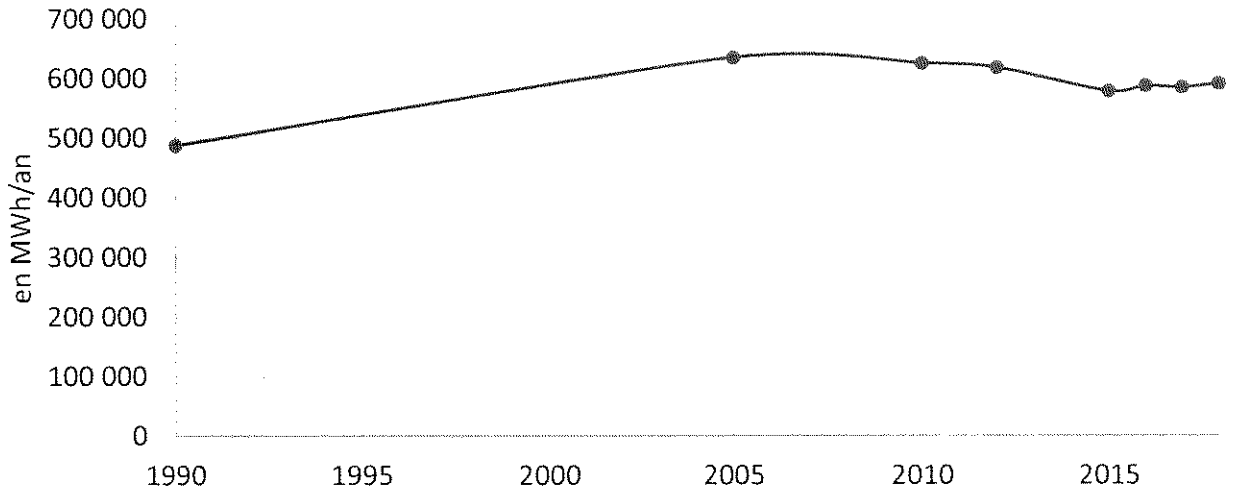


Figure 127 : Évolution de la consommation énergétique des transports routiers de 1990 à 2018

L'effet de l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules routiers semble ainsi neutralisé par une augmentation des déplacements.

De leur côté, les consommations des transports non-routiers sont variables depuis 2015.

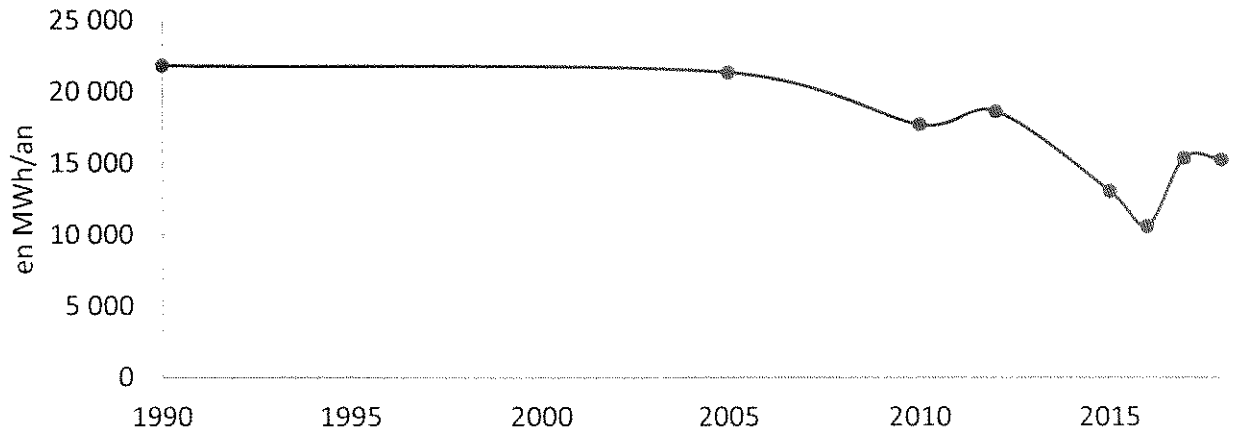


Figure 128 : Évolution de la consommation énergétique des transports non routiers de 1990 à 2018

Adopté en 2007, le Paquet énergie-climat 2020 de l'Union Européenne demandait entre autres de baisser de 20% les consommations d'énergie finale tout secteur confondu en 2020 par rapport à 1990. De son côté, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Grand Est a fixé un objectif de baisse des consommations du secteur des transports de 19% en 2030 par rapport à 2012.

Consommation des transports en GWh/an	1990	2012	2018	Evolution 1990/2018	Evolution 2012/2018
Transports routiers	488	618	590	+21%	-4%
Transports non routiers	22	19	15	-15%	-30%
Total	510	637	605	+19%	-5%

Tableau 26 : Evolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel de 1990 à 2018 - *Invent'air V2020*

Les consommations des transports routiers et non routiers n'évoluent pas de la même façon, mais le total permet de dégager des tendances :

- Le secteur des transports du Pays Barrois n'a pas contribué à l'atteinte des objectifs européens de baisse des consommations énergétiques en 2020, mais a au contraire augmenté de 19% ;
- L'évolution depuis 2012 montre une tendance baissière, pour le moment bien insuffisante pour suivre la trajectoire proposée par le SRADDET d'atteindre l'objectif -19% en 2030.

C. Les émissions de gaz à effet de serre des transports

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports représentent 31% des émissions totales du Pays Barrois.

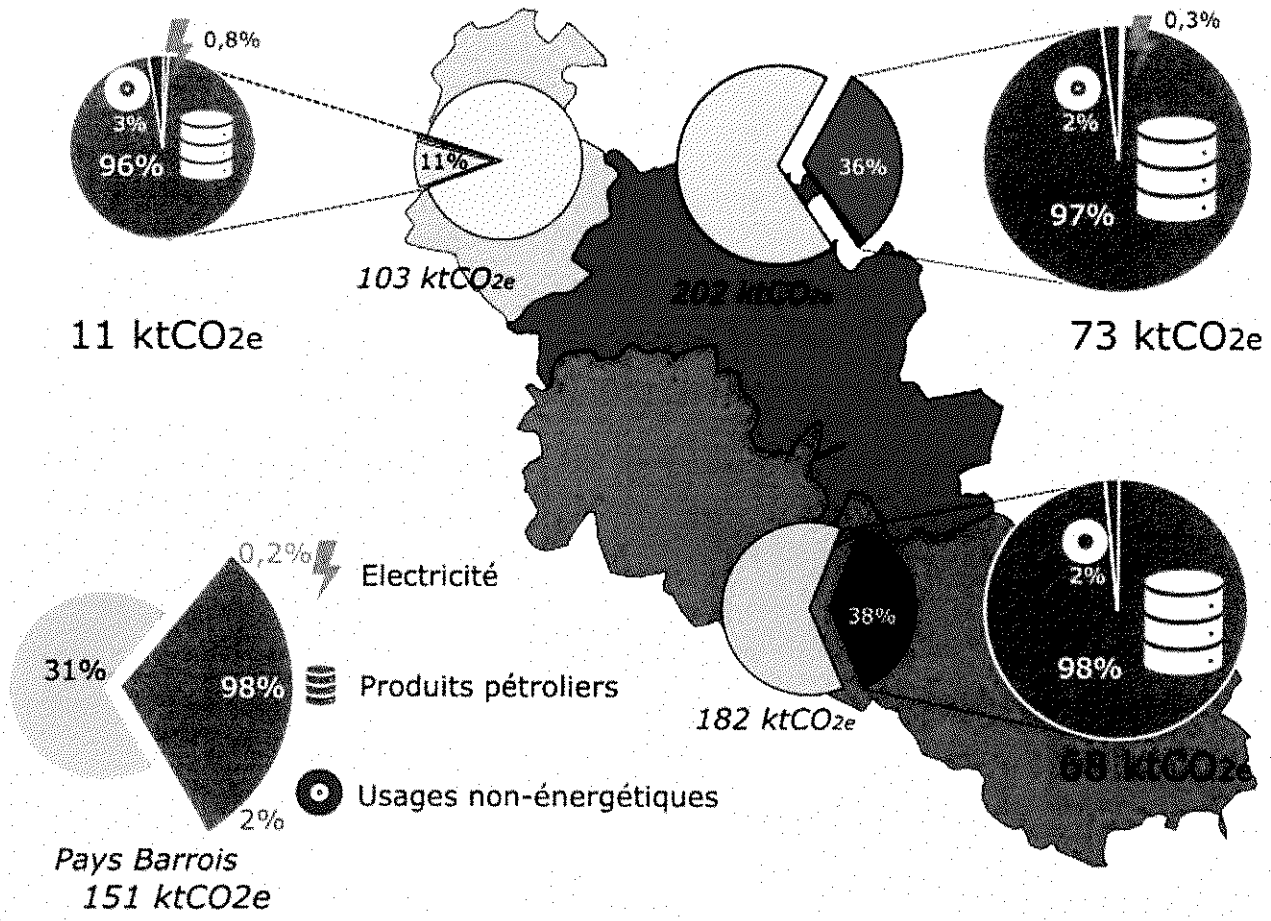


Figure 129 : Part des transports dans les émissions totales de GES et origines de celles-ci, en 2018
Invent'Air 2020, Atmo Grand Est

Les produits pétroliers représentent 98% de ces émissions, part équivalente dans chaque EPCI. Les transports émettent aussi, dans une part assez faible, des gaz à effet de serre d'origine non-énergétiques : cela peut provenir de l'usure des pneumatiques, plaquettes de freins et des routes, ainsi que de l'usage de solvants et fluides frigorigènes, pour les climatisations ou les camions frigorifiques.

Comme indiqué précédemment, ces chiffres prennent en compte toutes les émissions ayant lieu sur le territoire, y compris celles venant de véhicules en transit, par exemple sur la RN4. Pour avoir une idée de la part de ce transit, il est possible d'isoler les gaz à effet de serre émis par les véhicules légers et poids-lourds circulant sur la RN4.

Il apparaît ainsi qu'environ 30% des émissions de Bar-le-Duc Sud Meuse et 60% des émissions des Portes de Meuse ont pour origine la Route Nationale 4. En les excluant, les émissions routières du Pays Barrois passeraient d'environ 150 000 teqCO_2 à 88 000 teqCO_2. Ces estimations sont à prendre avec beaucoup de précautions, d'autant qu'une part non-négligeables, mais qu'il n'est pas possible d'estimer ici, de la circulation de la RN4 n'est pas du transit : un grand nombre de déplacements sur la RN4 ont leur origine et/ou leur destination au sein du Pays Barrois.

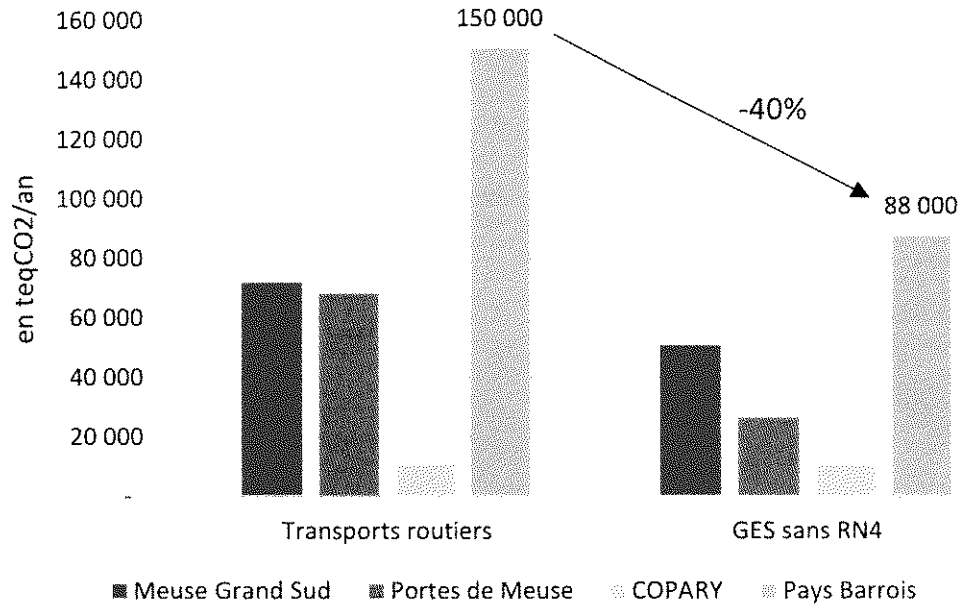


Figure 130 : Émissions de GES des transports routiers, avec et sans la RN4
Source Air 2020, Atmo Grand Est, comptages CDSE, calculs Pays Barrois

Évolution des émissions de gaz à effet de serre

Contrairement à l'évolution de la consommation énergétique qui est relativement restée stable, les émissions de gaz à effet de serre des transports ont diminué de 12% depuis 2005.



Figure 131 : Évolution des émissions de GES des transports routiers de 1990 à 2018 *Source : Air 2020, Atmo Grand Est*

Cette baisse s'explique en partie par une évolution du mix énergétique des transports routiers, les biocarburants et dans une moindre mesure l'électricité prenant une place de plus en plus importante.

D. Les émissions de polluants atmosphériques des transports

Les transports routiers et non-routiers sont à l'origine de 0 à 58% des émissions du Pays Barrois selon les polluants considérés. Avec 58% des émissions, les transports sont les principaux émetteurs d'oxydes d'azote NOx.

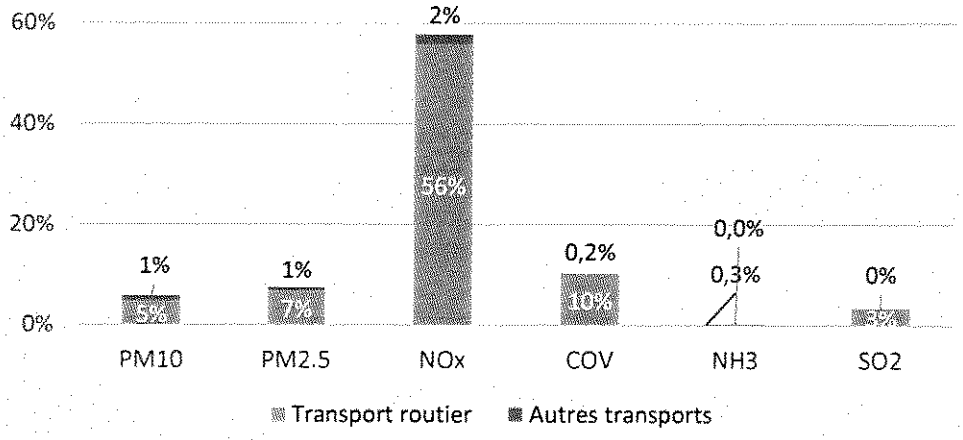


Figure 132 : Part des transports dans les émissions de polluants du Pays Barrois – *Source : Air 2020, Atmo Grand Est*

La faible part des transports dans ces émissions en 2018 s'explique entre autres par une baisse drastique de celles-ci depuis 1990. Ainsi les émissions de composés organiques volatils ont baissé de 89%, celles d'oxydes d'azote de 72% et celles de particules PM10 et PM2,5 de 55 et 67% respectivement. Les améliorations dans les motorisations des véhicules légers et des poids lourds en sont les principales raisons.

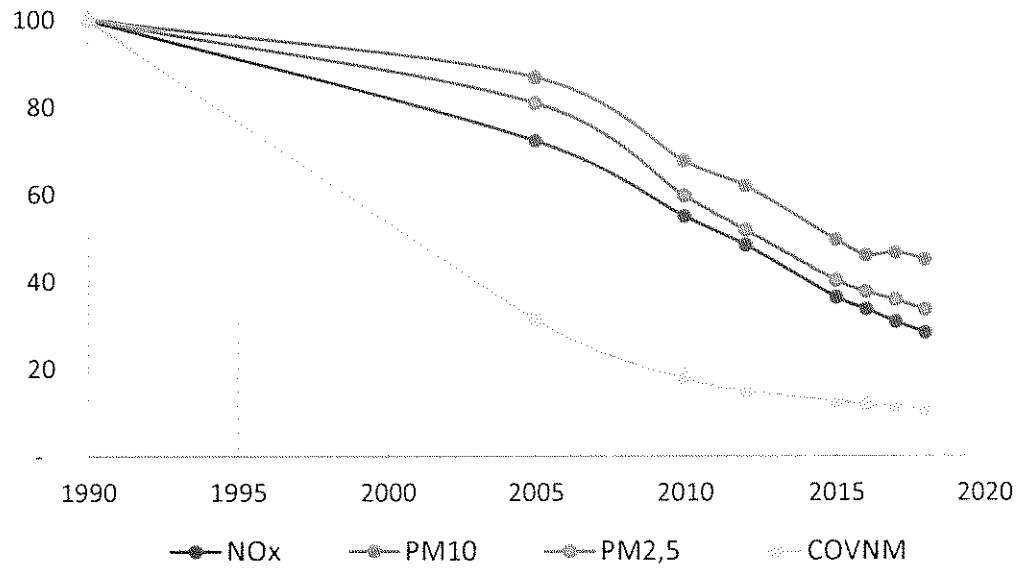


Figure 133 : Evolution des émissions de polluants des transports dans le Pays Barrois, en base 100

E. Les enjeux des Transports

⇒ Des consommations énergétiques et des émissions de GES stables depuis 15 ans, du fait de la dépendance aux transports routiers (personnes et marchandises)

⇒ Une part modale des transports alternatifs à la voiture faible et qui aurait tendance à baisser

⇒ Un impact très important du trafic de transit, particulièrement des poids-lourds, sur la RN4

⇒ Un déploiement des carburants alternatifs en cours (électrique) et en réflexion (bio-gaz naturel véhicules, hydrogène…)

5. Agriculture et sylviculture

A. L'agriculture et les forêts du Pays Barrois

Le Pays Barrois recensait, en 2010, 561 exploitations agricoles dont plus de la moitié (305) au sein de la communauté de communes des Portes de Meuse. Le recensement agricole complet ayant lieu tous les dix ans, les chiffres de l'année 2020 ne sont pas encore connus, mais la tendance baissière du nombre d'exploitations semble se poursuivre au niveau local comme national.

Cette baisse est compensée par une hausse de la taille des exploitations. Nous observons néanmoins, entre 2014 et 2018, une diminution, certes faible, de la surface agricole utile. Ce sont les surfaces de prairies qui assument cette perte de surface, quand en revanche les surfaces de terres arables augmentent.

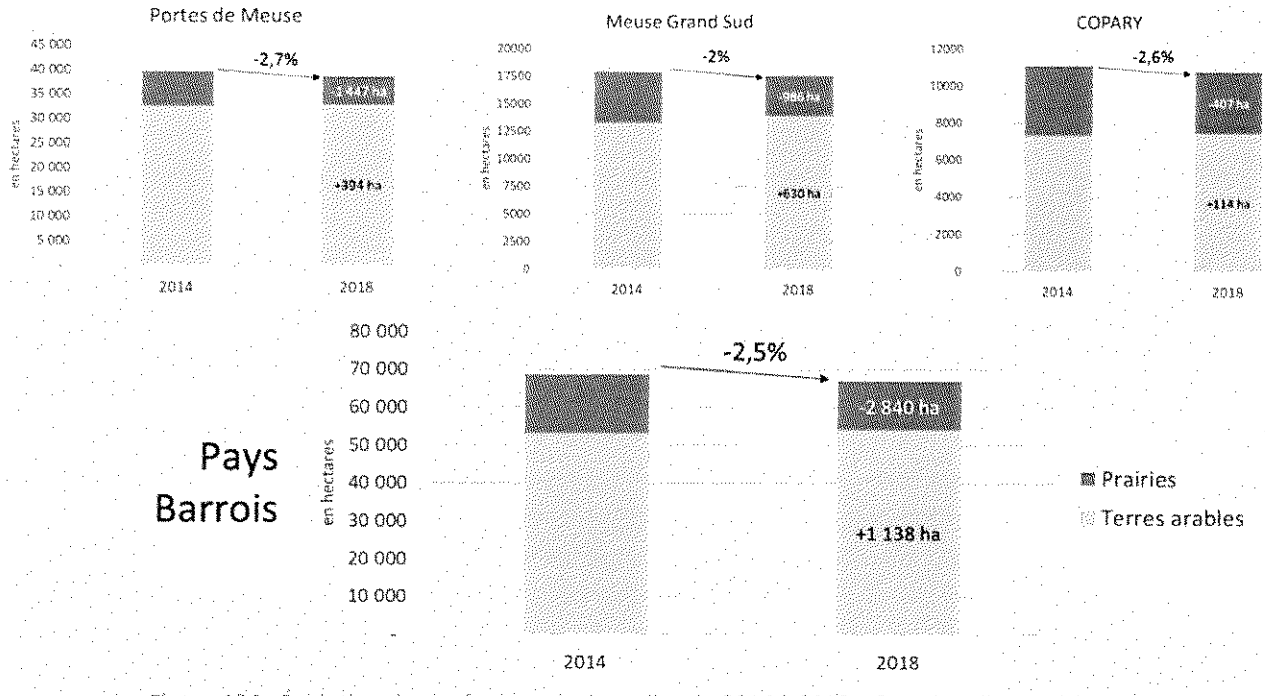


Figure 134 : Évolution des surfaces agricoles utiles de 2014 à 2018 - *Chambre d'Agriculture de la Meuse*

L'agriculture du Pays Barrois est également fragilisée par l'âge moyen des exploitants. En 2014, 26% des exploitants avaient plus de 55 ans. En Meuse Grand Sud, ce taux atteignait même à 43%.

Les massifs forestiers du Pays Barrois, localisés principalement à l'ouest et au sud-ouest, sont très diversifiés. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux. Selon la topographie et la nature du sol, quatre régions forestières se dessinent :

- L'Argonne périphérique et le Perthois : les forêts se développent sur des sols argilo limoneux et se composent de chênes et de hêtres (45% respectivement)
- Le Barrois : cette région forestière recouvre l'essentiel du territoire du Pays barrois. Les massifs forestiers sont essentiellement composés de hêtres (55%) qui se développent sur des sols calcaires argileux. Au sein du Barrois, sur les limons profonds (placages valanginiens), les boisements sont composés de hêtres (55%) et de chênes (45%),
- Les côtes et collines de Meuse (ou plateaux calcaires au Sud du Pays Barrois (Gondrecourt)

Les forêts Meusiennes ont été touchées par la tempête de 1999. Le volume des dégâts après la tempête a été estimé à 1 500 000 m3 dont 800 000 m3 de résineux. Les espaces forestiers du territoire du SCoT du Pays Barrois ont été fortement affectés. Depuis 2019, ce sont les peuplements d'épicéas qui subissent les pertes les plus importantes à cause de la prolifération des scolytes.

B. La consommation énergétique des secteurs agricoles et sylvicoles

Dans l'inventaire effectué par Atmo Grand Est, le secteur agricole consomme 4% de l'énergie totale du Pays Barrois, jusqu'à 7% dans les Portes de Meuse. Les produits pétroliers représentent une très large partie de cette consommation, pour le fonctionnement des machines agricoles. Les « autres énergies renouvelables » sont principalement constituées par des biocarburants, alors que l'électricité est utilisée dans les bâtiments (éclairage, séchage, traite...).
La répartition des consommations est équivalente dans chaque intercommunalité.

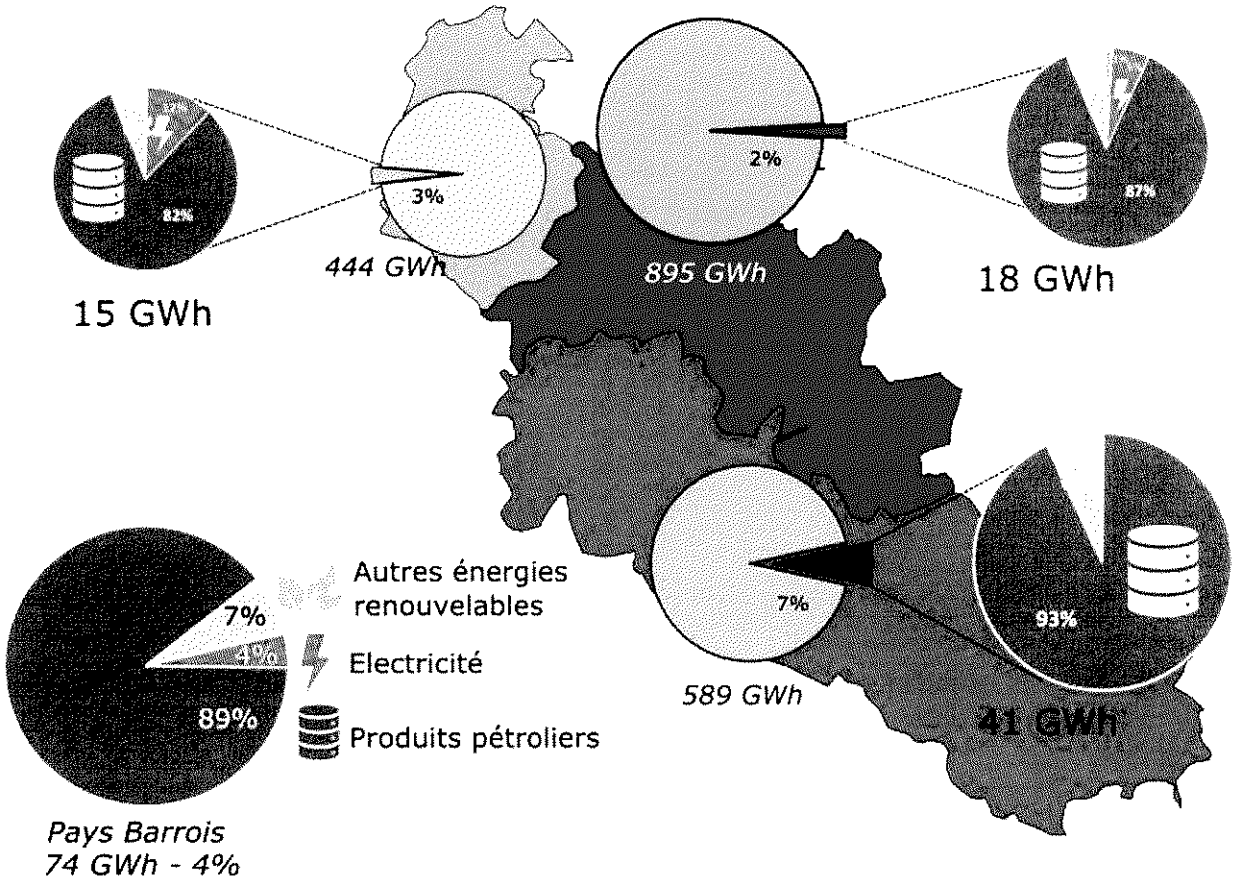


Figure 135 : Part de l'agriculture dans la consommation énergétique totale et type d'énergie, en 2018 (Atmo Grand Est, Terre Grand Est)

Évolution de la consommation énergétique

La consommation énergétique de l'agriculture a peu évolué depuis l'année 1990, située entre 72 et 81 GWh/an. Le SRADDET Grand Est ne fixe pas précisément d'objectifs de baisse des consommations énergétiques dans le secteur agricole.

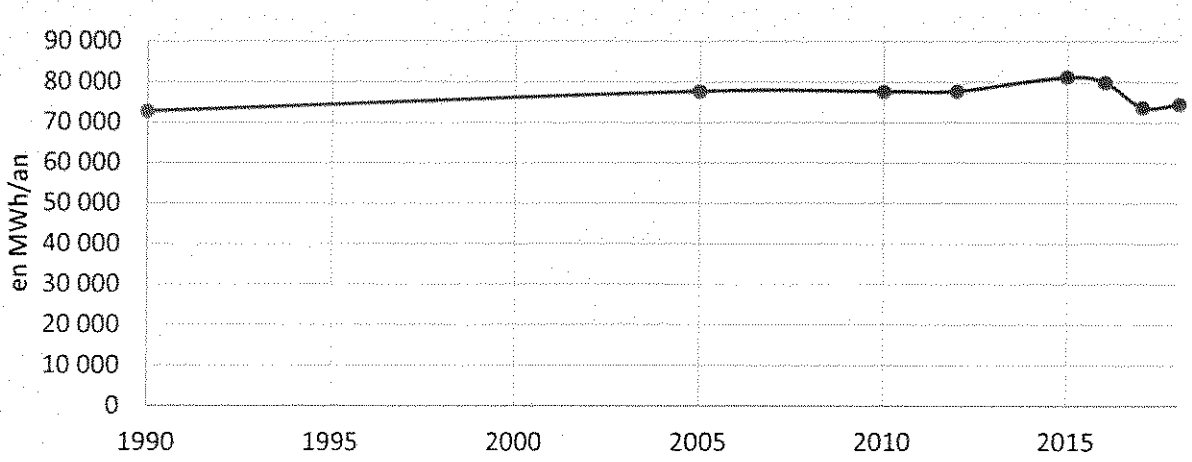


Figure 136 : Évolution de la consommation énergétique de l'agriculture de 1990 à 2018

Source : Air 2020, Atmo Grand Est

C. Les émissions et captations de gaz à effet de serre de l'agriculture et des forêts

Contrairement aux autres secteurs socio-économiques, les émissions de l'agriculture sont très majoritairement issues des usages non-énergétiques, à hauteur de 88%. Ceux-ci sont principalement constitués par l'utilisation d'engrais azotés et de pesticides ainsi que par la fermentation entérique des élevages de bovins et autres ruminants. Les émissions énergétiques sont dues quasi-exclusivement à la combustion de produits pétroliers.

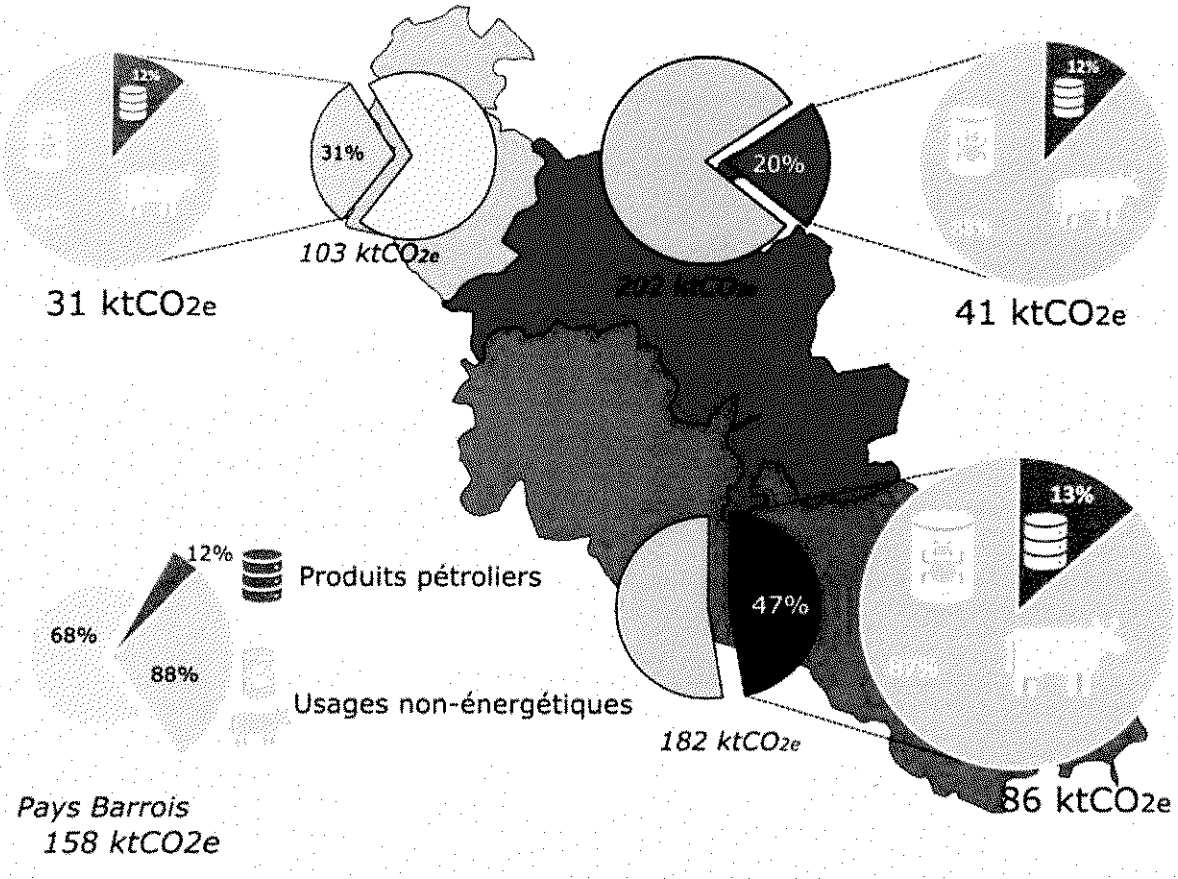


Figure 137 : Part de l'agriculture dans les émissions totales de GES et origines de celles-ci, en 2018

Source : Air 2020, Atmo Grand Est

Les gaz à effet de serre émis sont le dioxyde de carbone CO_2, le méthane CH_4 et le protoxyde d'azote N_2O. Compte tenu de leur potentiel de réchauffement global plus important que le CO_2, le N_2O et le CH_4 représentent respectivement 51 et 37% des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture.

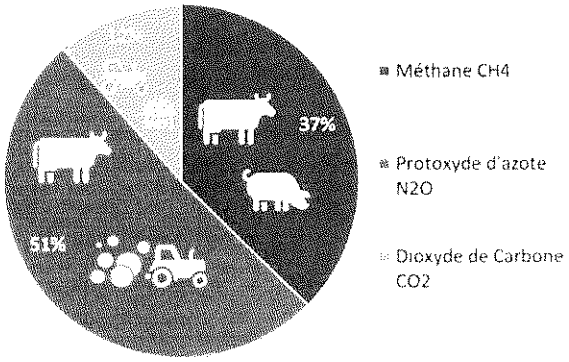


Figure 138 : Part des emissions, en teqCO_2, des trois principaux gaz à effet de serre de l'agriculture

Le **protoxyde d'azote** est généré principalement par l'épandage des **déjections d'élevage** et l'utilisation des engrais azotés, soit directement au sol, soit indirectement via la volatilisation de l'ammoniac et le lessivage des nitrates. L'estimation précise de leur émission est difficile compte tenu des nombreux facteurs locaux (météo, sol...).

Le **méthane** est généré principalement par le système digestif des ruminants et le stockage des déjections d'élevage en conditions anaérobie.

Les principales pistes de réduction de ces émissions sont une meilleure utilisation des engrais minéraux, l'introduction de cutures intermédiaires et de légumineuses ou encore une modification de l'alimentation animale. La méthanisation permet aussi de capter le méthane des effluents d'élevage pour le valoriser.

L'évolution des émissions de GES

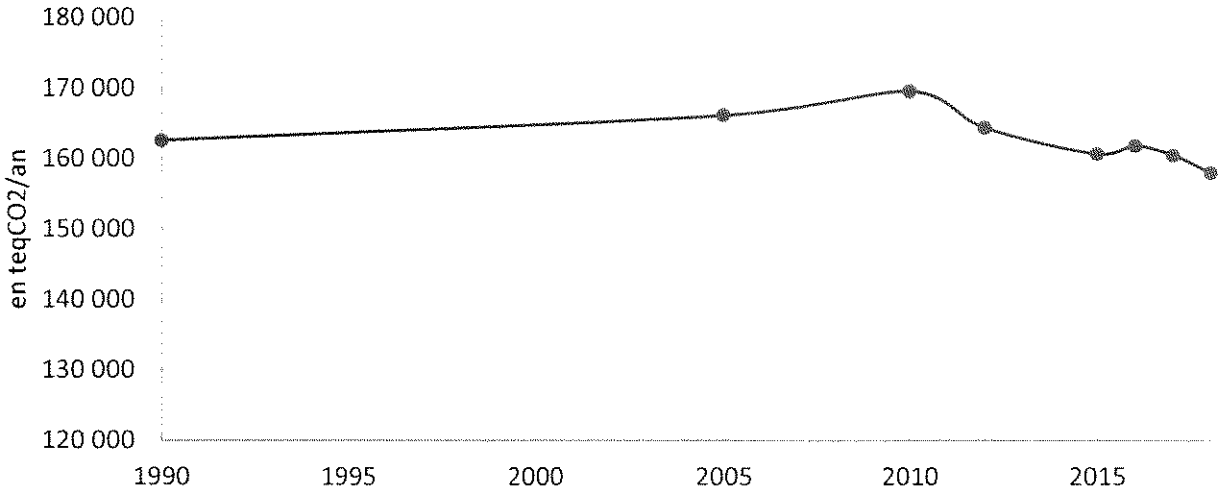


Figure 139 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole sont équivalentes à celles de 1990. Après une augmentation jusqu'en 2010, ces émissions ont baissé de 7% en huit ans.

Les captations Carbone des surfaces agricoles et forestières

L'agriculture et les forêts ne sont pas uniquement à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de captations, grâce aux développements des cultures, des prairies et des forêts.

L'estimation des captations est obtenue grâce à l'Invent'Air V2020 d'Atmo Grand Est. L'outil ALDO développé par l'ADEME permet également de croiser les données.

La captation carbone, ou séquestration carbone, est un flux « négatif » qui permet de réduire la concentration de CO_2 dans l'atmosphère. Le flux de carbone peut provenir de deux principales sources :

- L'accroissement des forêts : les forêts captent le dioxyde de carbone de l'air et le stockent dans leur biomasse. L'accroissement est la différence entre la croissance des arbres et leur exploitation ;
- Le changement d'affectation des sols : l'artificialisation des surfaces naturelles ou agricoles entraîne un flux positif car le carbone stocké dans le sol ou la biomasse est émis dans l'atmosphère. Il en est de même pour une mise en culture d'une prairie. En revanche, une reforestation de surface agricoles présente un flux négatif.

Dans le Pays Barrois en 2018, la captation carbone représente 269 $kt_{eq}CO_2$. La communauté de communes des Portes de Meuse compte pour plus de la moitié de cette séquestration.

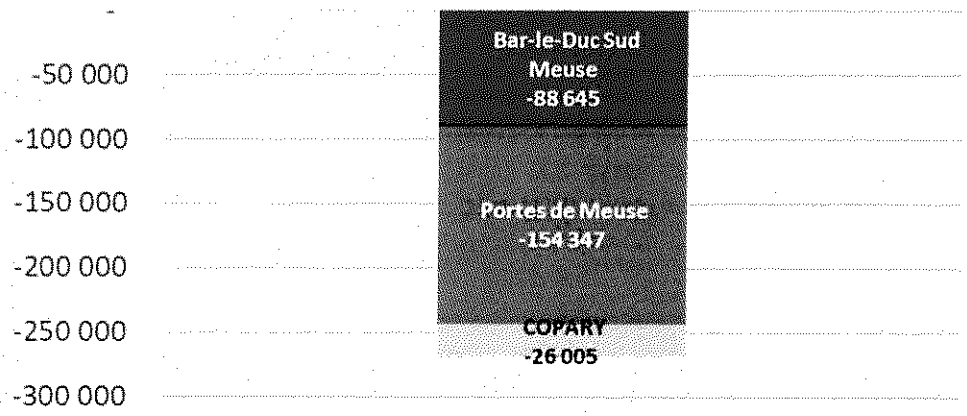


Figure 140 : Captation Carbone des surfaces forestières et agricoles, par EPCI en 2018
Invent'Air V2020, Atmo Grand Est

Cette séquestration provient quasi-exclusivement de l'accroissement des forêts. Notons que les zones agricoles et forestières captent 1,7 fois plus de carbone qu'en émet leur exploitation.

Le changement d'affectation des sols quant à lui est légèrement émetteur : selon l'outil ALDO, la mise en culture de prairies ou zones naturelles émet chaque année 2600 $teqCO_2$, soit 1,6% des émissions agricoles pour les autres usages.

Les initiatives de plantation ou replantation d'arbres et de haies sont nombreuses dans le Pays Barrois. Elles sont portées par les collectivités, les exploitants agricoles ou les propriétaires fonciers et sont soutenues notamment par les aides de France Relance et du Département de la Meuse. Elles permettront d'améliorer la captation carbone en plus de lutter efficacement contre les impacts du changement climatique.

D. La vulnérabilité au changement climatique

L'agriculture compte parmi les principaux secteurs d'activité qui seront touchés par le changement climatique. Composante importante du développement économique dans le Grand Est, l'agriculture devra faire face à des impacts très variables selon le type de culture.

Les scénarios de changement climatique sont présentés dans le chapitre 7. A.

Impacts des changements de températures et des sécheresses sur l'agriculture

Trois grandes conséquences se dégagent : la modification du cycle des plantes, l'altération de la productivité des cultures et la variation de la qualité des rendements.

- **La modification du cycle des plantes** implique une modification des pratiques associées. A titre d'exemple, les dates de débourrement et de floraison ont lieu jusqu'à 15 jours plus tôt et celles de véraisons jusqu'à 23 jours plus tôt dans l'est de la région Grand Est.
- **La productivité des cultures** est appelée à devenir plus variable avec les années car davantage exposée aux risques de sécheresse ou de maladies. Dans une certaine mesure, l'élévation des températures, la hausse de la teneur en CO_2 dans l'atmosphère et la diminution de la menace du gel pourront entrainer une augmentation du rendement. Cette augmentation s'observera jusqu'à atteindre un certain seuil variable selon le type de culture. Au-delà d'une certaine hausse des températures, les risques de stress thermique et plus spécifiquement d'échaudage au printemps et en été sont réels.
- **La qualité des rendements** sera impactée négativement en raison du stress thermique et du manque d'eau, du fait des moindres précipitations et de l'augmentation de l'évapotranspiration. Dans une certaine mesure, l'élévation des températures et la hausse de l'ensoleillement pourraient permettre par exemple une hausse de la teneur en sucre naturel dans les cultures.

Impacts liés à la baisse du nombre de jour de gel

La baisse du nombre de jours de gel de l'automne au printemps aura des répercussions sur de multiples processus de production végétale : la qualité de la préfloraison chez le tournesol, le développement végétatif automnal chez le colza, arrêt de la pousse de l'herbe à l'automne, etc.

Cette baisse de fréquence des épisodes froids a des incidences sur les cycles de reproduction et de croissance de certains parasites, bien que ces effets soient plus difficiles à quantifier que les effets directs du froid sur la croissance et le développement des cultures.

Impacts sur les cultures

- Colza : opportunités accrues liées à la diminution du risque de gel en automne et en hiver (diminution des accidents physiologiques sur les cultures d'hiver) ;
- Tournesol : culture devenue favorisée du fait de l'augmentation de la disponibilité thermique ;
- Maïs : selon les modèles climatiques, on peut s'attendre à une réduction de la durée des phases végétatives et de reproduction lors de la croissance du maïs de l'ordre de 5 à 20 jours de moins en 2020. La maturité serait atteinte 11 à 30 jours plus tôt en 2050. Cependant, une baisse de rendement est également prédite de 3 à 14% selon les modèles en 2020.
- Blé : l'analyse de l'évolution annuelle de la date de semis du blé montre une modification de l'allure de la courbe. Dans les années 80 la date fut avancée d'une dizaine de jours, avant un recul des dates de semis depuis le début

des années 90. Le changement climatique semble bien être un des facteurs à l'origine des modifications de dates de semis et surtout de récoltes. On peut s'attendre à une réduction de la durée des phases végétatives et de reproduction lors de la croissance du blé de l'ordre de 5 à 20 jours de moins en 2020. La maturité serait atteinte 1 à 2 semaines plus tôt en 2050. Cependant, une baisse de rendement est également envisagée jusqu'à 7% selon les modèles en 2020.

Après une augmentation très forte du rendement jusqu'au milieu des années 1990, on constate une interruption assez brutale de la dynamique, voire un début de chute de rendement. Sur les 15 q/ha de pertes de rendement sur les 15 dernières années, le climat serait responsable pour 40 à 60 % (soit 6 à 9 q). Les pertes dues au climat correspondraient à des phénomènes rares (sécheresse au printemps, excès d'eau, rayonnement limitant, ...). L'avancement des dates de semis, le choix de variétés précoces (dans les limites permises par l'agronomie) et la recherche de variétés tolérantes aux températures élevées sont les voies majeures d'adaptation devront être testées.

Impacts sur les forêts

Plusieurs constats, aussi bien positifs que négatifs ont été faits sur les forêts en réponse à ce changement climatique. Dans un premier temps, **l'augmentation de la concentration en CO_2 peut stimuler la croissance de certaines espèces**. D'autres effets positifs sur cette croissance sont à prévoir, notamment l'allongement de la saison de végétation.

Néanmoins, le changement climatique agit également de manière négative sur la croissance des arbres. En effet, le débourrement plus précoce des bourgeons peut exposer davantage les arbres au risque de gel tardif. De plus, **l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse induit un stress hydrique**, qui sera de plus en plus fréquent et entraînera la **diminution de la productivité de certaines essences forestières** par l'altération de leurs processus physiologiques.

L'ensemble des phénomènes liés au changement de climat peut amener des modifications dans la compétition entre les différentes essences d'arbre et donc un changement dans la distribution, la structure et la composition des forêts. Des espèces, telles que le hêtre, l'épicéa et le sapin pectiné, seront susceptibles de régresser face à l'augmentation des températures pour se limiter à quelques zones, tandis que d'autres pourront coloniser de nouveaux territoires devenus favorables avec le réchauffement, notamment les espèces méridionales qui vont probablement s'étendre sur le territoire français. Cependant, **les espèces ne pouvant ni migrer, ni s'acclimater seront vouées à disparaître et pourraient être remplacées par l'implantation d'espèces adaptées au climat plus chaud et plus sec.**

Parallèlement, il est possible que **le réchauffement climatique aggrave certains risques sanitaires en favorisant ou en éliminant certains pathogènes ou insectes ravageurs**. Les attaques d'insectes devraient croître à cause de l'augmentation des températures qui favorisera leur développement et leur reproduction. Les arbres stressés par le changement climatique seront d'autant plus vulnérables et faciles à attaquer.

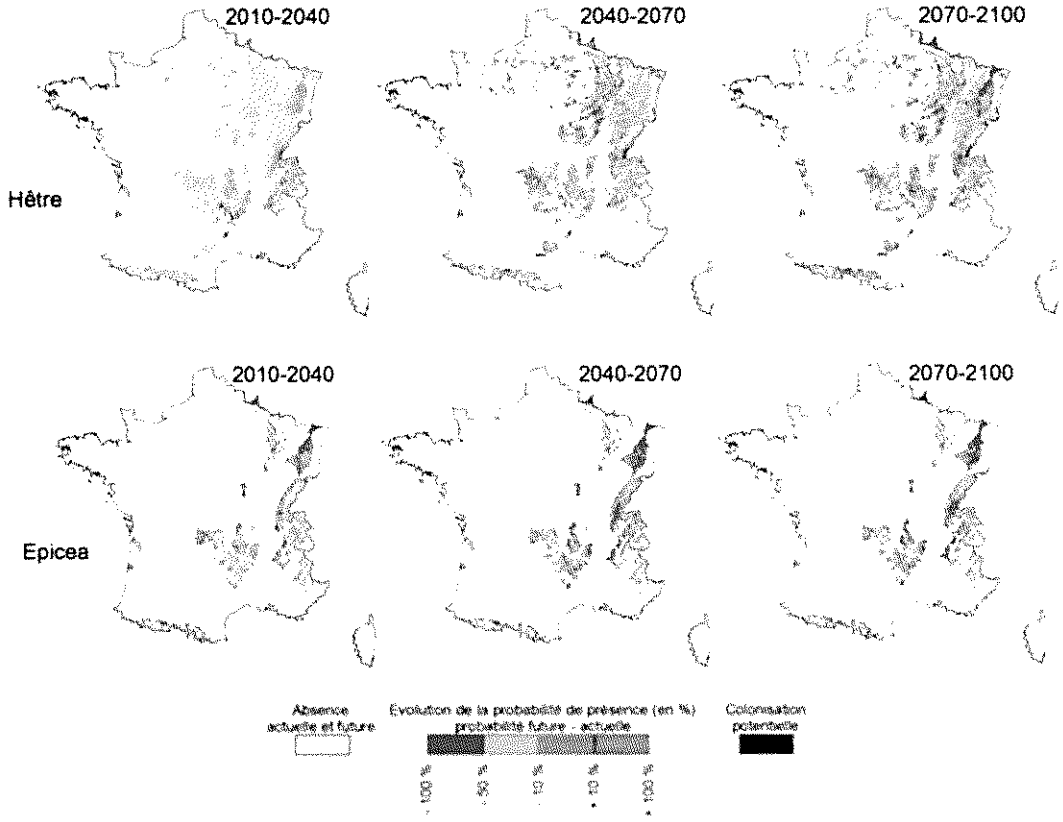


Figure 141 : Evolution prévisible de la distribution potentielle du hêtre et de l'épicéa entre 1961-1990 et les périodes 2010-2040, 2040-2070, et 2070-2100 (scénario GCM HadCM3 scenario A2, Piedallu et al. 2009)

A l'échelle nationale, les surfaces favorables au hêtre et à l'épicéa sont les plus lourdement affectées par le changement climatique et ce dès le début du siècle du fait de la diminution des précipitations estivales et de l'augmentation des températures. D'après les prévisions, **les surfaces propices à la présence du hêtre et de l'épicéa vont être divisées par deux entre les périodes 1961-1990 et 2011-2040, et diminueront de 80 à 93% pour le hêtre, et de 92 à 99% pour l'épicéa à l'horizon 2100**.

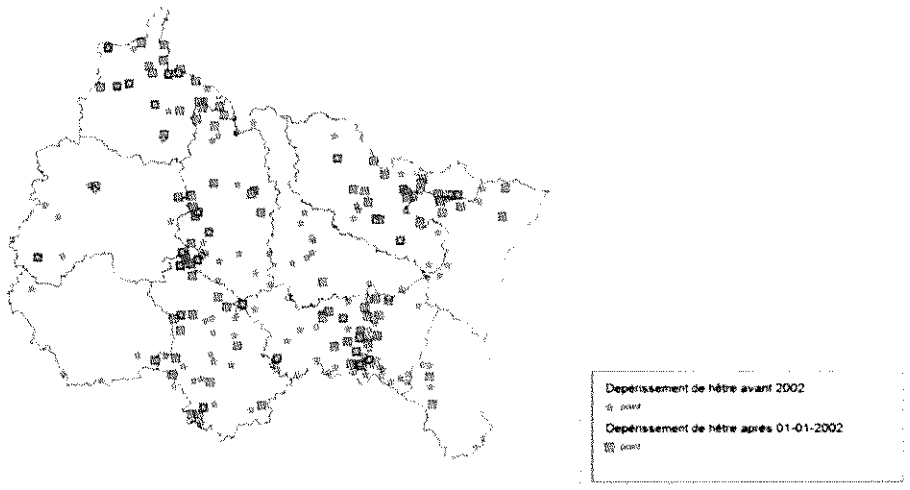


Figure 142 : Signalements des dépérissements de hêtres depuis 1989 dans le Grand Est, DSF Grand Est 2020

Le Département de Santé des Forêts reporte que les **épisodes de sécheresse et de canicule sont à l'origine des importantes phases de dépérissement de la hêtraie française depuis 1947**. Plus récemment, la succession d'étés chauds et secs depuis 2015, l'exceptionnel déficit hydrique en 2018 suivi des épisodes caniculaires et de sécheresse à la fois précoces et intenses en 2019 ont abouti aux dépérissements de grande ampleur de hêtres adultes constatés dès le printemps 2019.

Les symptômes sont nombreux et observables très tôt en saison : absence totale ou partielle de débourrement (développement des bourgeons au début du printemps), microphyllie (feuilles de petite taille), décoloration du feuillage, mortalités de branches, suintements corticaux, etc.

Si des facteurs prédisposants sont pressentis (tels que les sols calcaires à faible réserve en eau sur lesquels se développent les hêtraies du Pays Barrois), les périodes de stress hydriques, couplées à des températures caniculaires sont, avec des effets cumulés, les principaux facteurs de cette situation.

Cette situation, prévue de s'empirer au fil du siècle, est d'autant plus inquiétante du fait que ces dépérissements s'accompagnent d'une croissance de nouveaux **parasites de faiblesse**. C'est notamment le cas du **scolyte du hêtre** essentiellement rencontré au sein des peuplements fragilisés par les conditions abiotiques extrêmes (stress hydrique et canicule). **L'épicéa est également touché par une épidémie de scolytes** qui s'est particulièrement aggravée en 2019 du fait de la douceur exceptionnelle de l'hiver et des épisodes de sécheresse et de chaleur qui ont sévi tout au long de l'année. Ces conditions climatiques ont permis à la fois un affaiblissement des arbres et une accélération du cycle de développement des insectes.

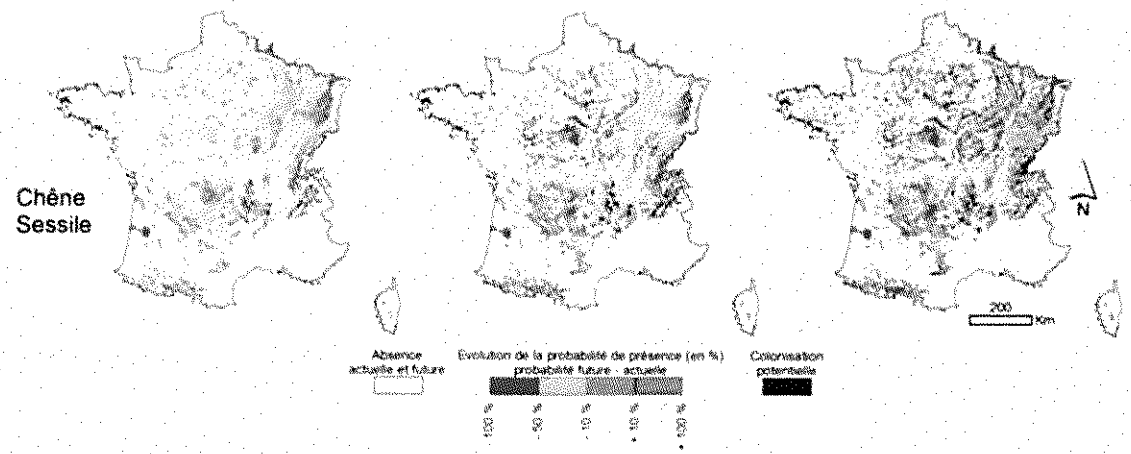


Figure 143 : Evolution prévisible de la distribution potentielle du chêne sessile entre 1961-1990 et les périodes 2010-2040, 2040-2070, et 2070-2100 *(scenario GCM HadCM3 scénario A2, Piedallu et al. 2009)*

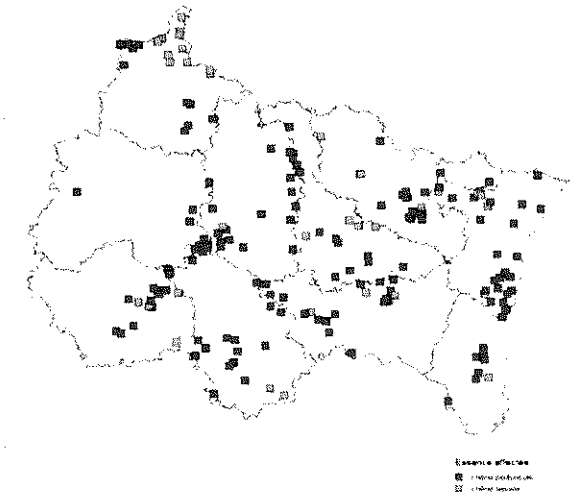


Figure 144 : Signalements des dépérissements de chêne depuis 1989 dans le Grand Est, [illegible]

Le chêne pédonculé est très largement, et depuis très longtemps, présent dans des milieux qui ne correspondent pas à son optimum écologique. Les chênaies sont fréquemment sujettes à des **dépérissements causés par de nombreux facteurs dont le stress hydrique et les chenilles défoliatrices**. Le chêne pédonculé doit être réservé aux sols les mieux alimenté en eau, tout au long de l'année. Les plateaux calcaires du Pays Barrois remettent en question la biodisponibilité de l'eau lors des futurs stress hydriques. Si le chêne sessile a quant à lui une amplitude écologique plus large que le chêne pédonculé et est généralement moins sujet aux dépérissements, il peut néanmoins être affecté localement dans les situations les plus défavorables. **La surface favorable au chêne sessile diminuerait plus tardivement que le hêtre ou l'épicéa**, l'impact du changement climatique paraissant limité jusqu'au milieu du 21e siècle (moins de 10% de pertes). **La perte attendue d'ici la fin du siècle varie entre 43 et 83% selon les différents scénarios.** Les zones de plaines seraient les premières affectées, et seules les zones de montagnes seraient épargnées à l'échéance de la fin du siècle.

Suite aux canicules de 2019, des phénomènes de chutes de feuilles vertes ou de décurtations (chute des rameaux vivants) ont pu être observés localement sur chênes. Les chênaies n'expriment pour l'instant que peu de réactions suite aux aléas climatiques des dernières années. Cependant, **les symptômes de dépérissements déclenchés par le climat peuvent survenir plusieurs années après l'événement** proprement dit.

Plus préoccupante est la situation de **développement de la chenille processionnaire du chêne** qui prospère avec des températures élevées. Les nombreux signalements permettent d'affirmer que la processionnaire du chêne est en **forte extension**, sans pour autant constater de fortes défoliations. Si l'arbre ne meurt pas - sauf dans le cas d'infestation extrême -, il est affaibli. La défoliation diminue la capacité de photosynthèse, ce qui entraîne le ralentissement de la croissance. Par conséquent, le chêne devient plus **sensible aux maladies et aux autres ravageurs**. Par ailleurs, le bombyx disparate a été observé à plusieurs endroits confirmant l'augmentation des populations dans le Grand Est.

État de santé de l'essence	Principaux problèmes sanitaires Et niveau de l'enjeu
Hêtre	Dépérissement (sécheresses - canicules)
Chêne rouvre	Processionnaire, bombyx
Chêne pédonculé	Processionnaire, bombyx, dépérissement
Charme	Dépérissement (sécheresses / canicules)
Sapin pectiné	Dépérissement (sécheresses + scolytes)
Épicea commun	Typographe, sécheresse
Frênes	Chalarose
Pin sylvestre	Dépérissement (Sphaeropsis, cambiophages)
Douglas	Manque d'aiguilles, Contarinia spp

État de santé de l'essence	Niveau de l'enjeu de chaque problème
Médiocre	Fort
Moyen	Moyen
Bon	Faible

Figure 145 : Tableau de synthèse résumant les événements et les phénomènes les plus fréquemment signalés dans le Grand Est selon les différentes essences, *DSF bilan sylvosanitaire 2019*

E. Les émissions de polluants atmosphériques

L'agriculture est le principal secteur émetteur d'ammoniac et de particules.

Elle est à l'origine de 96% de l'ammoniac, émis lors de la fertilisation des cultures ; sa concentration dans l'air est à l'origine de l'acidification des pluies et de la formation de particules secondaires. Les émissions d'ammoniac ont augmenté de 11% entre 1990 et 2018, dans des proportions équivalentes pour le secteur agricole et les autres secteurs.

De même, l'agriculture est la source de 58% des particules de moins de 10 µm de diamètre, et de 27% des particules de moins de 5 µm ; elles sont principalement émises lors du travail des sols et des récoltes ainsi que lors de la gestion des récoltes, pailles et effluents. De 1990 à 2018, les émissions de PM2,5, les plus nocives, ont baissé de 14% dans le secteur agricole, contre 60% dans les autres secteurs. En revanche, celles de PM10 ont augmenté de 10% dans le secteur agricole alors qu'elles ont baissé de 62% dans les autres secteurs.

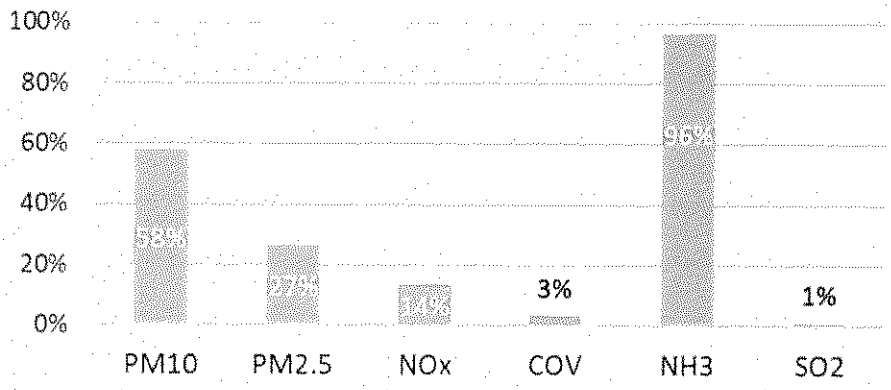


Figure 146 : Part de l'agriculture dans les émissions des principaux polluants – *Inventaire V2020 Atmo Grand Est*

L'agriculture est également à l'origine de 14% des émissions d'oxydes d'azote NO et NO_2, notamment pour la combustion de carburants. La baisse de 68% des émissions entre 1990 et 2018 est homogène à tous les secteurs.

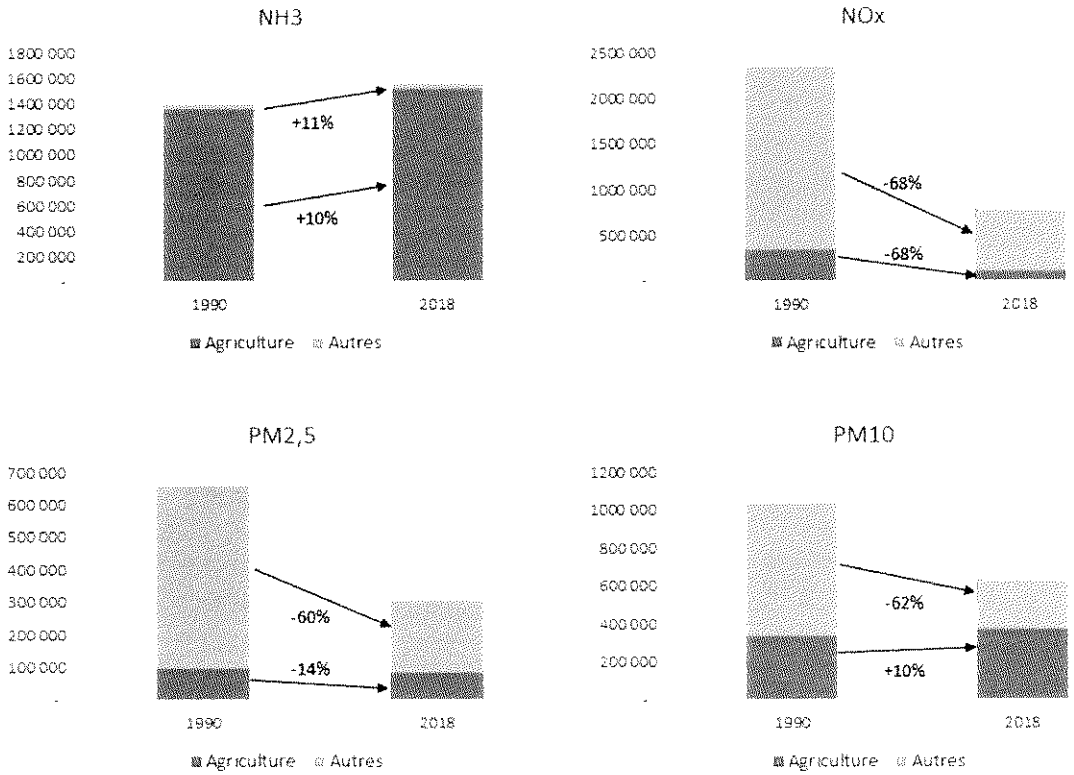


Figure 147 : Évolution des émissions agricoles des principaux polluants, entre 1990 et 2018

F. Les enjeux de l'agriculture et des forêts

⇒ Des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture peut corrélées à l'énergie, pour lesquelles une diminution demande des changements de pratiques importantes

⇒ Des cultures qui peuvent s'adapter aux nouveaux paramètres climatiques, mais vulnérables aux évènements extrêmes

⇒ Des initiatives de replantation et de changements de pratiques nombreuses et à soutenir

⇒ Une captation carbone quasi-exclusivement basée sur les forêts

⇒ Des forêts fortement menacées par le changement climatique et l'apparition de parasites et maladies

Plan climat du Pays Barrois

Index - accès rapide

1.a.3. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi 3
1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle 5
1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois 7
1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc 9
1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique 11
1.c.1b. MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH 13
1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social 15
1.d.10 Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en-Barrois 17
2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique 19
2.b.6.a Étendre le réseau de chaleur de Bar-le-Duc 21
2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL 23
3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois 25
3.c.1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement 27
3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (ex citergie) 28

1.a.3. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi

» Orientation : Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Il s'agit de prendre en compte les besoins de déplacement de tous les publics, en intégrant les enjeux liés à la ruralité.

Objectif(s)

Définir un document stratégique répondant aux enjeux de déplacement locaux, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Etabli en complément du PLUi en cours d'élaboration, le plan de mobilité simplifié proposera un plan d'actions à horizon de 5 et 10 ans en faveur de mobilité, en cohérence avec la politique intercommunale d'urbanisme et d'aménagement.

Description

Afin de disposer d'une projection à moyen terme dans la définition de sa compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération mettra à profit la démarche de concertation du PLUi pour déployer un plan de mobilité simplifié sur le territoire communautaire, dont les objectifs seront fixés à l'horizon de 5 et 10 ans. Il devra répondre au double enjeu de réponse aux besoins du plus grand nombre et de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les territoires voisins.

Contenu et étapes

En parallèle de l'élaboration du PLUi, le travail démarrera en fin d'année 2022 et se déroulera en trois phases successives :

- Elaboration du diagnostic, en lien avec le diagnostic du PLUi. Il s'agira d'identifier les enjeux de mobilité sur le territoire et d'arrêter les objectifs opérationnels du PDMs.
- Etablissement de propositions. Proposition de 3 scenarii d'organisation et de gestion de tous les déplacements sur le territoire de la CA à horizon de +5 et +10 ans en fonction des objectifs préalablement définis.
- Elaboration du programme d'actions, sur la base du scénario retenu. Ce document reposera sur trois éléments: un cadre stratégique reprenant les actions retenues; des fiches actions détaillées et chiffrées; une évaluation sociale, économique et environnementale à horizon +5 et +10 ans.

État de publication : Public / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	01-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : JP Regnier, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : Jérémy MOREAU (CAMGS-Transports), Hippolyte BRONIQUE (hbronique)

Équipe projet :

CAMGS

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 37 300

Budget détaillé :

Coût global : 37 300,00 €

Phase 1 - Diagnostic : 8 250,00 €

Phase 2 - Etablissement de propositions : 10 500,00 €

Phase 3 - Elaboration du programme d'actions : 18 550,00 €

Indicateurs

- Consommation d'énergie du secteur transport
- Emissions de GES du secteur transport
- Elaboration du PMs de la CAMGS
- Mise en oeuvre du plan d'actions du PMs de la CAMGS

1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle / non public

» Orientation : Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants
- Porteurs de projets

Objectif(s)

- Encourager le développement de formes d'habitat qualitatives et moins consommatrices en foncier;
- Proposer une offre qualitative répondant à des exigences environnementales, architecturales et de confort;
- Diversifier les typologies de logements sur le territoire en favorisant le développement de l'habitat intermédiaire;
- Promouvoir une approche globale du développement résidentiel, avec une attention particulière sur le cadre de vie recherché par les ménages.

Description

Le territoire est caractérisé par une homogénéité des formes urbaines mais aussi des typologies de logements (habitat individuel en propriété occupante). Cet état de fait est renforcé par la construction neuve presque exclusivement orientée vers la maison individuelle.
En articulation avec les ambitions nationales et les objectifs déclinés dans le SCoT du Pays Barrois, il s'agit pour le territoire de promouvoir un développement plus durable et économe en foncier.

Ainsi, via cette action inscrite dans son Plan Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud entend accompagner cette dynamique, tout en conservant une attention particulière à répondre aux besoins et envies des ménages, mais aussi en respectant les caractéristiques spécifiques de chacune des communes.

Contenu et étapes

- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information des élus sur les enjeux de diversification des formes urbaines;
- Décliner, dans le cadre du PLUi, des objectifs en matière de densité et formes urbaines adaptés aux réalités territoriales;
- Encourager le développement d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : G Abbas, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Équipe projet :

CAMGS

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

A définir

Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information (action 1a5)
- Nombre de prescriptions intégrées au PLUI MGS (action 1a5)
- Exemples d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural

1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois / non public

» Orientation : Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer l'usage du bois énergie sur le pôle de Ligny-en-Barrois

Pérenniser et développer le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois

Description

Le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois est entré en service en 2010. Alimenté par une chaufferie biomasse, il dessert des bâtiments publics et des logements gérés par l'OPH de la Meuse.

Ce réseau souffre d'un sous-dimensionnement initial qui conduit à un déficit structurel d'exploitation pouvant remettre en cause, au terme de la DSP, sa pérennité.

Afin de sécuriser le fonctionnement de cet équipement et la fourniture de chaleur, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place un schéma directeur qui identifiera les clients potentiels du réseau et qui analysera la pertinence économique d'un raccordement au réseau existant.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec l'entreprise EVOBUS, implantée en proximité de la chaufferie, pour analyser les conditions d'un futur raccordement au réseau.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-10-2022	31-12-2022	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 15 000

Budget détaillé :

Etude de schéma directeur : 15 000 €

Travaux sur la chaufferie et le réseau: à définir suivant schéma directeur

Indicateurs

- Élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois
- Puissance supplémentaire raccordée (action 1b6)
- Consommation d'énergie issue d'un réseau de chaleur

1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc / non public

» Orientation : Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Espaces urbanisés de la Ville de Bar-le-Duc

Objectif(s)

- Lutter contre les ilots de chaleur

- Désimperméabiliser les sols

- Rendre le cadre de vie plus agréable

Description

Cette action incluse dans le Projet Coeur de Ville de Bar-le-Duc et dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique du Pays Barrois a pour principe de mener une action de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des espaces urbains, dans l'optique de lutter contre les ilots de chaleur.

Cette opération permettra également de rendre le cadre de vie plus agréable pour les habitants et les touristes.

Entre autres actions de végétalisation, la plantation de 15000 arbres sur six ans est en projet. Plusieurs secteurs de la ville ont été pré-identifiés :

- la Place Reggio ;

- la Rue Rousseau ;

- la rue de Roat (en pieds d'immeuble) ;

- les cours d'école ;

- le cimetière municipal.

État de publication : Non publié / **Priorité :** moyenne / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-03-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc

Équipe projet :

Service "Espaces Verts" de la Ville de Bar-le-Duc

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

À définir

Indicateurs

- Nombre d'actions de végétalisation effectuées

1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique / non public

» Orientation : Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Porteurs de projets privés : propriétaires occupants et bailleurs.

Objectif(s)

- Lutter contre la précarité énergétique et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation énergétique de leur logement grâce à un accompagnement technique et financier;
- Impulser une vraie dynamique de rénovation énergétique pour répondre aux ambitions d'un territoire durable.

Description

L'animation de l'offre de rénovation énergétique, qui permet d'accompagner l'amélioration des performances énergétiques des logements privés, avait été confiée à SAVECOM. La prise de compétence par la Région a entraîné la création d'une plateforme régionale OKTAVE. Une réflexion est à mener pour savoir si c'est l'interlocuteur pertinent. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec le service France Rénov et l'initiative locale d'OPAH.

En parallèle, la CAMGS prévoit la mise en place d'une Maison de l'Habitat, devant assurer le rôle de guichet unique via l'association de nombreux partenaires.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : G Abbas, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : Hippolyte BRONIQUE (hbronique)

Équipe projet :

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 125 000

Budget détaillé :

125 000 € pour les 6 ans du PLH, dont :

- 25 000 € : Filière de la rénovation énergétique

CAMGS

- 100 000 € : Maison de l'Habitat

Indicateurs

- Consommation d'énergie du secteur résidentiel
- Emissions de GES du secteur résidentiel
- Mise en place d'une offre globale
- Mise en place d'une Maison de l'Habitat

1.c.1b. MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH / non public

» Orientation : Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Propriétaires privés, occupants et bailleurs

Objectif(s)

Objectifs de l'OPAH : rénovation de 385 logements en 3 ans, dont 313 propriétaires occupants, 18 propriétaires bailleurs et 54 lots de copropriété

Objectifs de l'OPAH-RU : rénovation de 204 logements en 5 ans, dont 70 propriétaires occupants, 79 propriétaires bailleurs et 55 lots de copropriété

Description

Le parc de logements privés représente la majorité du parc sur le territoire et sa rénovation est complexe.
L'Agglomération souhaite accompagner les propriétaires privés occupants et bailleurs dans leur stratégie de rénovation de l'habitat. Cela passera par la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle des 33 communes et d'une OPAH de renouvellement urbain dans les centres de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.
Une évaluation et un bilan de l'OPAH seront nécessaires après 5 ans

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
14-06-2021	13-06-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : G Abbas, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : Hippolyte BRONIQUE (hbronique)

Équipe projet :

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 7 900 000

Budget détaillé :

Anah : 6,6M €

CAMGS : 1,3M €

CAMGS, CMAL SOLIHA

Indicateurs

- Consommation d'énergie du secteur résidentiel
- Emissions de GES du secteur résidentiel
- Nombre de dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH MGS
- Nombre de dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH-RU MGS

1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social / non public

» Orientation : Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Bailleurs sociaux

Occupants du parc social

Objectif(s)

- Garantir à tous les publics du territoire la réalisation de leur parcours résidentiel et une adaptation de l'offre à leur besoin;
- Encourager la production de typologies adéquates aux besoins de publics spécifiques (petits logements notamment);
- Participer à la rénovation énergétique du parc social.

Description

Les problématiques de vieillissement, de précarité énergétique et de dégradation des logements sont également observables sur le parc public. Cela conduit à une part importante de logements vacants dans le parc social, alors que le besoin en logements abordables est conséquent sur le territoire.
La CAMGS souhaite, au travers de cette action incluse au Plan Local de l'Habitat, encourager la transformation du parc public, afin que celui-ci soit plus qualitatif, notamment sur le plan thermique, et ainsi en conformité avec les attentes des ménages du territoire.

Contenu et étapes

- Travailler en lien avec l'OPH pour les opérations de démolition-reconstruction du parc;
- Encourager la rénovation énergétique au sein du parc public;
- Accompagner les bailleurs dans l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de la population.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS

Élu(s) référent(s) : G Abbas, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : Hippolyte BRONIQUE (hbronique)

Équipe projet :

CAMGS

OPH Meuse

Budget détaillé :

A définir

1.d.10 Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en-Barrois / non public

» Orientation : Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles / Axe stratégique : Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants du quartier des Aouisses ;

- Élèves des écoles de Ligny-en-Barrois

Objectif(s)

- Créer un îlot de fraîcheur et de convivialité pour les habitants du quartier ;

- Créer un "puits carbone" par la plantation d'arbres et l'usage de matériaux biosourcés ;

- Développer les connaissances en associant les écoles et instituts de recherche.

Description

Le secteur des Aouisses est un vaste quartier de la Ville de Ligny-en-Barrois où cohabitent des habitats collectifs et des pavillons, légèrement excentré du coeur de ville.

Le projet de puits carbone prendra place sur un terrain de 36 ares, à l'emplacement de trois tours d'habitations démolies en 1999, au coeur du quartier des Aouisses dont il manque une cohérence d'ensemble, une véritable centralité et des îlots de fraicheur. L'ensemble des parcelles appartient à la Ville de Ligny-en-Barrois.

La Ville est désormais prête à apporter un bel espace de vie à ce quartier avec l'implantation d'un jeune apiculteur et d'un puits carbone original, c'est à dire d'un espace largement végétalisé afin de piéger du CO2 et ainsi améliorer tant le confort des riverains que la qualité de l'air. C'est également une amélioration paysagère donc du cadre de vie qui est visée.

Une réflexion a été engagée afin d'identifier des variétés d'arbres et d'arbustes qui soient résistantes aux maladies et qui ne nécessitent pas beaucoup d'entretien. Le choix s'est aussi et surtout orienté vers des fruitiers, qui offriront aux habitants le plaisir de cueillir et de goûter des fruits qu'ils auront vu pousser à côté de chez eux.
Deux pergolas seront installées à l'emplacement de deux des anciennes tours. Elles supporteront des vignes grimpantes. Entre ces pergolas, une douzaine de pommiers seront plantés. Un bosquet de chênes sera planté à l'entrée du site.

Sous les pergolas, des espaces seront mis à disposition des écoles notamment Bernard Thévenin qui est à proximité, pour réaliser un potager avec des petits fruitiers (fraisiers par exemple), observer leur croissance et les récolter. C'est aussi par le partenariat avec l'INRAE de Colmar que le lien à la pédagogie se construit : les vignes qu'accueillera la seconde pergola seront issues des travaux de greffe menée par cet institut, afin de permettre aux étudiants et chercheurs de poursuivre leurs expérimentations. Le projet souhaite également travailler
avec les partenaires sociaux (insertion, handicap...) du territoire.

L'ensemble des matériaux utilisés pour la réalisation du projet sera biosourcé et produit localement.
Les poteaux des pergolas seront réalisées en acacia, les tables, chaises et bancs installés au coeur des pergolas seront fournis par une entreprise située à Naix aux Forges avec du bois provenant de forêts à moins de 50 km (selon contrat de provenance avec l'ONF).

Contenu et étapes

Mai 2022 : apport de la terre sur le site
Juin 2022 : découpage parcellaire
Automne 2022 : plantations des végétaux et arbres
Printemps 2023 : installation du mobilier urbain et ouverture au public
2025 : classement en Espace Boisé dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-05-2022	30-06-2023	n.c.	30%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : Fabrice Varinot, Adjoint au Maire de Ligny-en-Barrois

Structure pilote : Ville de Ligny-en-Barrois

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 44 400

Budget détaillé :

Préparation du site : 20 000 €HT

Matériaux : 12 000 € HT

Végétaux et fournitures : 3600 € HT

Main d'oeuvre ; 8 000 € HT

Indicateurs

- Part de séquestration de carbone du territoire par rapport aux émissions

2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique / non public

» Orientation : Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables / Axe stratégique : Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Disposer d'un solution pérenne de traitement des déchets sur le sud meusien.

Moderniser l'incinérateur de Tronville-en-Barrois et assurer sa conformité avec la réglementation nationale.

Etablir une coopération territoriale interdépartementale pour le traitement des déchets.

Garantir une solution de traitement pour les Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) à l'échelle régionale.

Description

L'incinérateur de Tronville-en-Barrois est une unité qui assure le traitement des déchets principalement pour l'agglomération. Cette unité est gérée en propre par Suez, ce qui est un modèle unique dans le Grand Est. Devant le risque de fermeture de l'unité, la Communauté d'Agglomération a mobilisé les EPCI proches pour pérenniser l'activité et moderniser l'équipement.

Une convention de groupement d'autorités concédantes doit être signée à l'automne 2022 pour le lancement d'une Délégation de Service Public dans la foulée.

La mise en place d'un réseau de chaleur vers Bar-le-Duc permettant de valoriser la chaleur fatale sera analysée en parallèle.

Contenu et étapes

- 2022 : mise en place d'une méthode de gestion et acquisition du site ;

- 2023 : passage d'une concession ;

- 2024-2027 : Réalisation de travaux et réouverture du site.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Realisation (en %)
01-10-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : Marc Déprez, VP CAMGS

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 65 520 000

Budget détaillé :

Montant global de la DSP: 65 520 000 € estimés.

2.b.6.a Étendre le réseau de chaleur de Bar-le-Duc / non public

» Orientation : Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables / Axe stratégique : Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer la distribution de chaleur sur Bar-le-Duc en dehors du secteur aménagé historiquement (Côte Sainte-Catherine)

Mettre en place un chauffage par énergie renouvelable ou énergie fatale en remplacement d'energies fossiles

Description

Dans le cadre du renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine, la Ville de Bar-le-Duc a étudié la pertinence de déployer la distribution de chaleur dans le reste de son périmètre territorial. Cette projection a rejoint des réflexions sur la pérennisation de l'UVE de Tronville-en-Barrois qui ciblaient l'enjeu de valorisation de l'énergie fatale produite.

Un schéma directeur a été réalisé en 2021, celui-ci a abouti à la faisabilité économique du déploiement d'un réseau de chaleur s'appuyant sur les installations publiques et sur le parc du bailleur social.

Ce schéma directeur a abouti à une faisabilité économique potentielle de deux solutions:

- un raccordement à l'UVE de Tronville pour valorisation de la chaleur fatale ;
- la création d'une chaufferie biomasse dédiée pour alimenter le réseau de chaleur.

Dans le cadre du projet d'UVE, ce schéma directeur sera un premier point d'appui pour projeter la valorisation de la chaleur produite. Une réflexion plus large interviendra dès lors au niveau communautaire pour déployer un réseau de chaleur visant également les consommateurs présents sur le trajet.

État de publication : Non publié / **Priorité :** moyenne / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS

Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc

Responsable(s) : bdommange

Budget détaillé :

Schéma directeur: réalisé

Investissements : estimé par le schéma directeur à

Déploiement du réseau de chaleur en ville: 10.6M€ pour 10 700 m de réseau

Option 1; création d'une chaufferie biomasse: 3M €

Option 2: liaison avec l'UVE de Tronville 10M € pour 10 000 m de réseau+ réalisation d'une chaufferie gaz de secours de 7MW 1M€

2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL / non public

» Orientation : Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques / Axe stratégique : Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Entreprises locales ou extérieures

Objectif(s)

Favoriser le développement économique autour d'un projet de requalification d'une friche industrielle située à Tronville-en-Barrois.

Développer un écosystème innovant et cohérent en lien avec les entreprises présentes à proximité du site.

Mettre en place une offre différenciante pour inciter des entreprises à s'installer sur le site

Description

Suite à la liquidation de l'entreprise SODETAL, le site industriel situé à Tronville-en-Barrois est désaffecté. Ce site situé au cœur de l'Agglomération donne directement sur la nationale 135, face au futur giratoire du contournement de Velaines, et est à proximité du site de l'UVE de Tronville, prochainement remplacé, permettant le raccordement d'un éventuel réseau de chaleur. Cette position lui confère un intérêt stratégique à moyen terme que la collectivité souhaite saisir.

Une étude a été portée par l'EPF Grand Est avec le soutien de la Communauté d'Agglomération pour définir le mode de traitement préférentiel. Le premier arbitrage issu de cette étude est la volonté de déconstruire le site, un réemploi du bâtiment de 55 000m² existant étant trop contraignant.

Le budget de déconstruction - désamiantage et dépollution est établi autour de 10M €. La Communauté d'Agglomération doit compléter ces premiers résultats par une étude de faisabilité qui permettra d'estimer les coûts d'aménagement.

Ces différents éléments permettront de définir les modalités de réussite du projet de requalification et un business plan réaliste. Dotée de ces éléments, la Communauté d'Agglomération pourra travailler en lien avec l'EPF à l'acquisition du site et au lancement de l'opération.

En parallèle de ces opérations de traitement foncier, des contacts sont établis avec des acteurs économiques pour identifier leurs besoins en cas d'implantation et pour mettre en oeuvre les conditions de réussite de leurs projets.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2021	01-01-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

BUDGET ET MOYENS

Budget détaillé :

Déconstruction - dépollution : 10 000 000 €.

Aménagement du site: A définir

Acquisition: A définir

3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois

» Orientation : Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées / Axe stratégique : Axe 3. Agir ensemble

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Les Chantiers du Barrois

- Les sites voisins : Centre de tri de La Poste, URSSAF...

Objectif(s)

- Production d'énergie renouvelable à partir de biomasse

- Maîtrise de l'énergie

Description

La SAS "Les Chantiers du Barrois" est une entreprise d'insertion créée en 1989, installée sur l'ancien site industriel de France Télécom à Bar-le-Duc depuis 2004. Elle emploie 45 salariés et agit dans 3 domaines : Les Rivières et milieux naturels, l'Assainissement et les Paysages.

En 2020, l'entreprise s'est engagée dans un plan d'actions dédié à la transition écologique en agissant sur trois domaines : l'énergie, la gestion intégrée de l'eau et la biodiversité. Ainsi sur le site de Bar-le-Duc, une centrale photovoltaïque sur toiture et un système de récupération et filtration des eaux ont déjà été installés, et une partie des espaces bétonnés a été végétalisée.

De nouveaux besoins en chaleur apparaissent à l'occasion de l'ouverture d'un garage solidaire. Pour y répondre, la SAS Les Chantiers du Barrois envisage la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois. Les activités de l'entreprise (élagages) permettraient de contrôler son approvisionnement. Une étude de faisabilité à réaliser en 2022 permettrait d'étudier l'opportunité de raccorder les sites voisins (centre de tri de La Poste, URSSAF, voire centre technique du Département et habitations) et de procéder à de la cogénération électrique.

Contenu et étapes

- Identifier les besoins collectifs et réunir les parties prenantes selon une approche territoriale ;

- Mener l'étude de faisabilité ;

- Le cas échéant, dimensionner le projet et réaliser le réseau de chaleur.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

BUDGET ET MOYENS

Structure pilote : Les Chantiers du Barrois

Partenaires : Département de la Meuse, Région Grand Est, Pays Barrois, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

3.c.1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement / non public

» Orientation : Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple / Axe stratégique : Axe 3. Agir ensemble

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Renforcer la place de la rénovation énergétique des bâtiments comme élément transversal des projets d'investissement de la collectivité.

Rendre le parc bâtimentaire de la collectivité sobre énergétiquement.

Mettre en place des opérations exemplaires sur le territoire.

Description

La Communauté d'Agglomération a adopté en juillet 2022 un projet de territoire qui prévoit les besoins en rénovation de nombreux établissements communautaires dans les différents champs de compétence de la collectivité. Le parc bâtimentaire est relativement ancien et peu performant énergétiquement.

Dans l'optique de l'évolution du cadre national (stratégie nationale bas carbone ; décret tertiaire ; décret BACS...), la collectivité souhaite faire des enjeux de sobriété énergétique un pilier de sa politique de rénovation.

Cette volonté doit se traduire par une prise en compte des enjeux de performance dans tous les projets majeurs de rénovation de la collectivité en réduisant les consommations énergétiques, en mettant en place des systèmes d'automatisation et en priorisant les interventions sur les bâtiments les plus énergivores de son parc.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2022	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION | **BUDGET ET MOYENS**

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (ex citergie) / non public

» Orientation : Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire / Axe stratégique : Axe 3. Agir ensemble

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération

Objectif(s)

Recruter un chargé de mission Climat-Air-Energie et Développement durable avec le soutien financier de l'ADEME.

Obtenir la labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie).

Description

Le programme territoire engagé transition écologique permet aux collectivités de piloter leur transition écologique et ainsi, d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité sur leur territoire. L'obtention du label est aussi un moyen de valoriser leur engagement et leur progression auprès des citoyens.

Ce programme est composé de deux labels : Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) et Economie circulaire.

La Communauté d'Agglomération souhaite dans un premier temps s'engager dans la démarche de labellisation Climat-Air-Energie qui lui permettrait de réaliser un état des lieux des actions déjà mises en oeuvre et d'évaluer son potentiel d'action pour définir des enjeux et un programme d'action.

La collectivité sera soutenue dans cette démarche par l'ADEME qui apportera des compétences techniques et un soutien financier pour le recrutement d'un chargé de mission dédié.

Contenu et étapes

Réaliser un pré-diagnostic de la politique climat-air-energie de la collectivité : ses compétences, ses réalisations et sa volonté.

Recruter un chargé de misson dédié.

Réaliser un état des lieux de la politique climat-air-energie pour évaluer le potentiel d'action de la collectivité.

Définir des enjeux et un programme d'action et en assurer le suivi et l'évaluation pendant 3 ans.

Labellisation Climat-Air-Energie.

État de publication : Non publié / **Priorité :** haute / **Échelle :** Bar-le-Duc Sud Meuse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	01-09-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

Élu(s) référent(s) : Marc DEPREZ

Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Responsable(s) : bdommange

Partenaires : ADEME

Équipe projet :

Benjamin DOMMANGE

Arnaud MOREAU

Hélène OUDOT

Marc DEPREZ

BUDGET ET MOYENS

Titre du rapport :	
Date de création :	*01-03-2023 09:50:23*
Auteur du rapport :	
Mail de l'auteur :	
Service :	
Adresse complète :	
Projets sélectionnés :	*1.a.3. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi* *1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle* *1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois* *1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc* *1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique* *1.c.1b. MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH* *1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social* *1.d.10 Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en-Barrois* *2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique* *2.b.6.a Étendre le réseau de chaleur de Bar-le-Duc* *2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL* *3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois* *3.c.1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement* *3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (ex citergie)*
Rapport généré en (secondes) :	*0.85*

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE du Pays Barrois

Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois

Rapport de Stratégie

Version du 2 Février 2022

MEUSE GRAND SUD Bar-le-Duc Sud Meuse

Portes de Meuse

COPARY

Pays Barrois

Financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Table des matières

I. Une stratégie pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois 5
1. Présentation du document 5
2. Les éléments préalables à la construction de la stratégie 5
a. Les principaux enjeux issus du diagnostic 5
b. Les objectifs de la SNBC et du SRADDET 7
c. Le scénario tendanciel 9
3. La construction de la stratégie 16
a. Les ateliers de construction 16
b. La vision du Pays Barrois en 2050 17
c. Les objectifs chiffrés 20
d. Les axes stratégiques, les orientations et leur contenu 20
II. Les objectifs chiffrés à 2030 et 2050 22
1. La construction du scénario volontariste 22
2. Les principaux résultats du scénario volontariste 25
a. L'évolution de la consommation énergétique 25
b. L'évolution de la production d'énergie renouvelable 28
c. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre 33
d. L'évolution de la séquestration carbone 34
e. L'évolution des émissions de polluants atmosphériques 35
III. La stratégie du Plan Climat Air Énergie 37
Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover 37
Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques 42
Axe 3. Agir ensemble 46

I. Une stratégie pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois

1. Présentation du document

Ce document présente la stratégie de transition énergétique du Pays Barrois menée dans le cadre de son PCAET, conduit par le PETR du Pays Barrois au nom de ses trois intercommunalités membres : la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (Meuse Grand Sud), la communauté de communes des Portes de Meuse et la communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain (COPARY). Cette phase du Plan Climat Air Énergie a pour but de définir les grandes orientations et les objectifs en matière de transition énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Cette stratégie sera par la suite déclinée en programme d'actions. Les actions définies devront permettre d'atteindre les objectifs définis dans cette stratégie.

Le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 encadre la définition de la stratégie du PCAET :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique. »

2. Les éléments préalables à la construction de la stratégie

a. Les principaux enjeux issus du diagnostic

Le diagnostic du PCAET du Pays Barrois est décomposé deux parties principales : le diagnostic territorial et le diagnostic sectoriel.

Le diagnostic territorial présente une estimation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, une estimation de la séquestration de dioxyde de carbone, une analyse de la consommation énergétique finale du territoire, la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, un état de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire par filière, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le diagnostic sectoriel reprend ces mêmes paramètres, lorsqu'ils sont pertinents, à l'échelle des secteurs socio-économiques qui sont :

- Les transports routiers et les autres transports (ferroviaire, fluvial...)
- Le résidentiel
- Le tertiaire
- L'industrie (manufacturière, et énergie), le traitement des déchets et le BTP
- L'agriculture et les forêts

Les données exploitées sont principalement issues de *l'Invent'Air V2020* élaboré par Atmo Grand Est dans le cadre de l'Observatoire Climat Air Énergie de la région Grand Est. L'année de référence du diagnostic est 2018, dernière donnée disponible.

La consommation énergétique du Pays Barrois s'élève en 2018 à 1 928 GWh, soit 32 MWh/an/hab, dont 34% pour le résidentiel, 31% pour les transports routiers et 21% pour l'industrie. La consommation est en large baisse depuis 2005 : -31% sur Meuse Grand Sud, -19% sur les Portes de Meuse, -14% sur la COPARY, soit une moyenne de -24% sur le Pays Barrois.

Les productions d'énergie renouvelable sont en forte progression : la production d'électricité renouvelable équivaut à la consommation électrique du territoire ; ce taux est de 30% pour la chaleur, et de 0% pour les carburants.

Les émissions de gaz à effet de serre quant à elles se chiffrent à 487 $kt_{eq}CO2$ (tonnes-équivalent CO2), réparties à 33% pour l'agriculture, 31% pour les transports routiers, 16% pour les logements et 11% pour l'industrie. Elles sont en baisse depuis 1990, à hauteur de -19%.

Les logements consomment 666 GWh/an ; 90% de cette énergie est destinée à la production de chaleur (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson). 75% des logements (soit environ 23 000) sont en classe D, E, F ou G. 25% des ménages seraient en précarité énergétique. La consommation d'énergie est néanmoins en baisse de 12% entre 2012 et 2018. Les logements et leurs occupants sont aussi vulnérables au changement climatique, notamment à la hausse des températures estivales, aux épisodes de sécheresses ou précipitations intenses entraînant des retraits ou gonflement d'argile, et au risque accru d'inondations.

Les activités tertiaires ont une consommation énergétique plus faibles (177 GWh en 2018) et en baisse de 23% depuis 1990 . Le mix énergétique est également largement décarbonée, avec la disparition de la consommation de charbon et une part importante d'électricité (45%) et de chaleur issue du réseau (10% sur l'agglomération Meuse Grand Sud). Les bâtiments publics et l'éclairage public sont inclus dans ces chiffres ; la consommation de l'éclairage public a baissé de 20% en huit ans.

Les transports au sein du Pays Barrois consomment 605 GWh/an, soit 31% de la consommation totale. 91% de ces consommations sont les produits pétroliers, 7% sont de l'énergie renouvelables (principalement agrocarburants) et 2% de l'électricité. Une grande part de ces consommations provient de la Route Nationale 4, qui concentre notamment 65% du trafic de poids-lourds. Les émissions de polluants, toutes molécules confondues, sont en nette baisse depuis 1990.

L'industrie présente des consommations énergétiques en baisse, due en grande partie aux baisses d'activités, polarisées sur quelques grands sites, notamment sur la COPARY où elle représente 58% de la consommation totale. Le mix énergétique a entamé sa transition : seule 3% de l'énergie provient de produits pétroliers, contre 46% de l'électricité et 48% du gaz naturel.

L'agriculture est peu consommatrice d'énergie, mais émet 32% des gaz à effet de serre du Pays Barrois, par la fertilisation chimique, les épandages et l'élevage principalement. Ces pratiques sont également responsables d'importantes émissions de polluants tels que les particules fines et l' ammoniac. Les

cultures sont soumises au changement climatique et sont particulièrement vulnérables aux évènements extrêmes qui vont s'intensifier : sécheresses, grêles, fortes précipitations, gel tardif...

Les captations de carbone des espaces agricoles, naturels et forestiers « compensent » plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre du Pays Barrois. Celles-ci ne sont malheureusement pas assurées dans l'avenir compte tenu des menaces pesant sur la forêt : dépérissement d'espèces, maladies, difficultés de renouvellement des peuplements...

b. Les objectifs de la SNBC et du SRADDET

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2015, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Révisée en 2019, elle vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et la réduction de l'empreinte carbone des Français. Dans le détail, les objectifs fixés sont :

- **Bâtiments** : Une baisse de 49% des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015, et une décarbonation complète à horizon 2050 ;
- **Transports** : Une baisse de 28% des émissions de GES en 2030 et une décarbonation complète, hors transport aérien, en 2050 ;
- **Agriculture** : Une réduction des GES de 19% en 2030 et 46% en 2050 ;
- **Industrie** : Une baisse des GES de 35% en 2030, et 81% en 2050 ;
- **Energies** : Décarbonation complète de la production d'énergie en 2050 (sortie du charbon, du pétrole et du gaz).

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) de la Région Grand Est décline la SNBC au niveau régional. Il fixe notamment l'objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050. Ainsi la consommation énergétique doit baisser de 55% à horizon 2050, de 90% pour les seules énergies fossiles. Cela passe par l'accélération des rénovations énergétiques du bâti (100% du parc résidentiel en Basse Consommation en 2050), l'efficacité énergétique des entreprises, le développement des énergies renouvelables (41% des consommations en 2030, 100% en 2050), l'optimisation des réseaux de transport d'énergie, la généralisation de l'urbanisme durable ou encore le déploiement de l'intermodalité et des mobilités nouvelles au quotidien.

Des ambitions chiffrées sont affichées en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 2012. Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du SRADDET dans leur globalité même s'il permet quelques souplesses selon les enjeux du territoire et les volontés des collectivités. Le tableau ci-dessous rapporte ces objectifs à l'échelle du Pays Barrois et des EPCI, en prenant en compte le chemin déjà parcouru dans chaque EPCI entre 2012 et 2018.

	2018	2030			2050		
	Consommation (en MWh/an)	Objectif SRADDET par rapport à 2012	Objectif décliné sur le Pays Barrois, par rapport à 2018		Objectif SRADDET par rapport à 2012	Objectif décliné sur le Pays Barrois, par rapport à 2018	
Meuse Grand Sud	895 145	-29%	-15%	758 116	-55%	-46%	480 496
Portes de Meuse	588 779		-20%	468 242		-50%	296 773
COPARY	444 024		-30%	310 319		-56%	196 681
Pays Barrois	**1 927 948**		**-20,3%**	**1 536 678**		**-49,5%**	**973 951**

Tableau 1 : Objectifs de consommation énergétique du SRADDET déclinés pour chaque EPCI du Pays Barrois

	2018	2030			2050		
	Émissions de GES (teqCO2/an)	Objectif SRADDET par rapport à 2012	Objectif décliné sur le Pays Barrois, par rapport à 2018		Objectif SRADDET par rapport à 2012	Objectif décliné sur le Pays Barrois, par rapport à 2018	
Meuse Grand Sud	202 575	-54,5%	-40%	120 870	-77%	-70%	61 099
Portes de Meuse	181 869		-50%	91 410		-75%	46 207
COPARY	103 006		-42%	60 174		-70%	30 418
Pays Barrois	**487 450**		**-44,1%**	**272 454**		**-71,7%**	**137 724**

Tableau 2 : Objectifs des émissions de gaz à effet de serre du SRADDET déclinés pour chaque EPCI du Pays Barrois

Enfin le PCAET doit être « compatible » avec les règles du SRADDET, dont dix-huit concernent directement la stratégie du PCAET.

- R1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique
- R2 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement, la construction et la rénovation
- R3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant
- R4 : Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises
- R5 : Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)
- R6 : Améliorer la qualité de l'air
- R9 : Préserver les zones humides
- R11 : Réduire les prélèvements d'eau
- R12 : Favoriser l'économie circulaire

- R13 : Réduire la production de déchets
- R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets
- R18 : Développer l'agriculture urbaine et périurbaine
- R22 : Optimiser la production de logements
- R24 : Développer la nature en ville
- R25 : Limiter l'imperméabilisation des sols
- R26 : Articuler les transports publics localement
- R27 : Optimiser les pôles d'échanges
- R30 : Développer la mobilité durable des salariés

c. Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel (ou « au fil de l'eau ») est une estimation de ce qu'il se passerait à horizons 2030 et 2050 si le Pays Barrois et ses EPCI ne prenaient aucune mesure particulière. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui est observé sur le territoire. Il porte sur l'évolution des consommations énergétiques, des productions d'énergie renouvelable et des émissions de gaz à effet de serre.

Construction du scénario tendanciel

La construction du scénario de consommation énergétique se base sur deux méthodes principales :

- La « poursuite des courbes » de consommation du Pays Barrois ;
- Le suivi du scénario tendanciel français ;

La poursuite des courbes consiste à appliquer le même taux d'évolution annuelle de la consommation entre 2018 et 2030 par rapport à la période 2010-2018. Ainsi, quels que soient les critères pris en compte (par secteur socio-économique, par type d'énergie, par EPCI…), cette méthode mène vers une baisse de la consommation à horizon 2030 de l'ordre de 10 à 15%.

À horizon 2050 en revanche, l'évolution de la consommation énergétique calculée selon cette méthode semble peu plausible, avec des baisses de consommation avoisinant les 95% dans certains secteurs, sans cohérence avec des données qui viendraient avaliser ces hypothèses. En revanche, de nombreuses tendances de fond au niveau national devraient s'appliquer au Pays Barrois. Il semble ainsi plus pertinent de s'inspirer du scénario tendanciel national de 2030 à 2050, en appliquant un coefficient de correction pour les différences d'évolution de la population. Le scénario tendanciel français développé par l'association d'experts « Négawatt » est le plus appropriable et déclinable à toutes les échelles.

Le scénario tendanciel d'émissions de gaz à effet de serre est lié au scénario énergétique : un facteur d'émissions de GES est appliqué à chaque type d'énergie à chaque échéance.

Enfin le scénario de développement des énergies renouvelables et récupération se base sur le rythme d'installation nouvelle de puissance sur la période 2010-2018, par type d'énergie.

Le scénario tendanciel augure une baisse des consommations énergétiques sur le Pays Barrois, tout secteur économique ou géographique confondu.

Ainsi la consommation annuelle du Pays Barrois passerait de 1 900 GWh en 2018 à 1 700 GWh en 2030 (-12%) et à 1 500 GWh en 2050 (-22%).

Dans le détail, la consommation pourrait baisser plus rapidement dans les intercommunalités Meuse Grand Sud et Portes de Meuse qu'au Pays de Revigny-sur-Ornain, du fait de dynamiques économiques différentes sur les dernières années.

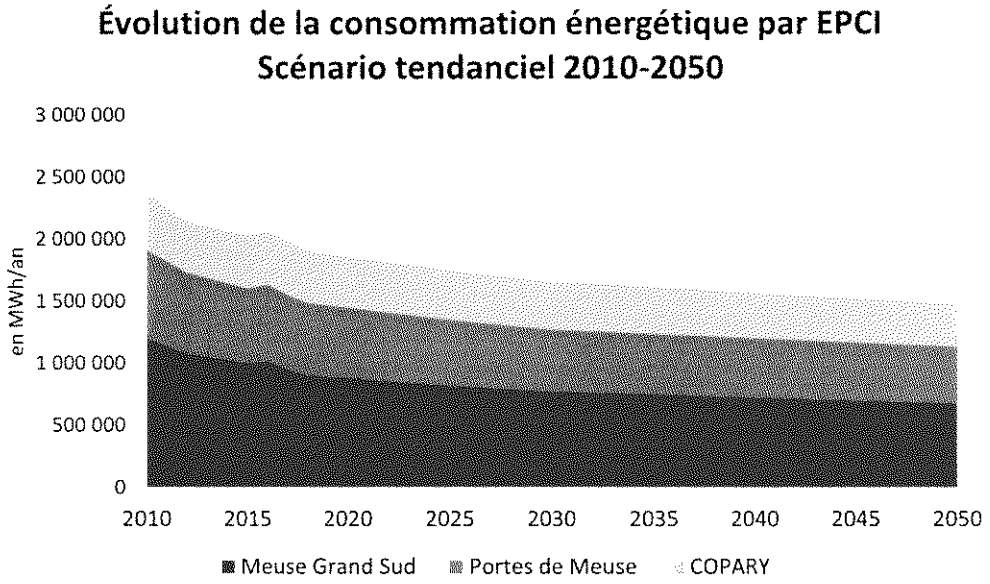


Figure 1 : Évolution de la consommation énergétique par EPCI selon le scénario tendanciel
Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

	2018	2030	2050
Meuse Grand Sud	895 145	-14,7%	-24,6%
Portes de Meuse	588 779	-14,2%	-23,3%
COPARY	444 024	-5,9%	-13,2%
Pays Barrois	**1 927 948**	**-12,5%**	**-21,6%**
Objectifs SRADDET		**-20,3%**	**-49.5%**

Tableau 3 : Évolution de la consommation énergétique par rapport à 2018, par EPCI selon le scénario tendanciel

Ainsi la dynamique de baisse des consommations énergétiques est déjà bien installée et permettrait de remplir la moitié des objectifs fixés par le SRADDET. L'agriculture et l'industrie présentent une baisse proche des objectifs régionaux, en partie pour des raisons de déprise économique malheureusement. Le secteur résidentiel et les transports ont en revanche des efforts bien plus conséquents à faire pour s'en approcher.

	Pays Barrois 2030	*Objectif SRADDET 2030*	Pays Barrois 2050	*Objectif SRADDET 2050*	Atteinte de l'objectif SRADDET ?
Agriculture	**- 8%**	*- 9%*	**- 19%**	*- 26%*	Effort modéré
Industrie	**- 17%**	*- 14%*	**- 21%**	*- 30%*	Effort modéré
Résidentiel	**- 14%**	*- 40%*	**- 25%**	*- 88%*	Effort très important
Tertiaire	**- 14%**	*- 7%*	**- 25%**	*- 37%*	Effort important
Transports	**- 9%**	*- 15%*	**- 17%**	*- 42%*	Effort très important

Tableau 4 : Évolution de la consommation énergétique par rapport à 2018, par secteur socio-économique selon le scénario tendanciel - Sources : Calculs

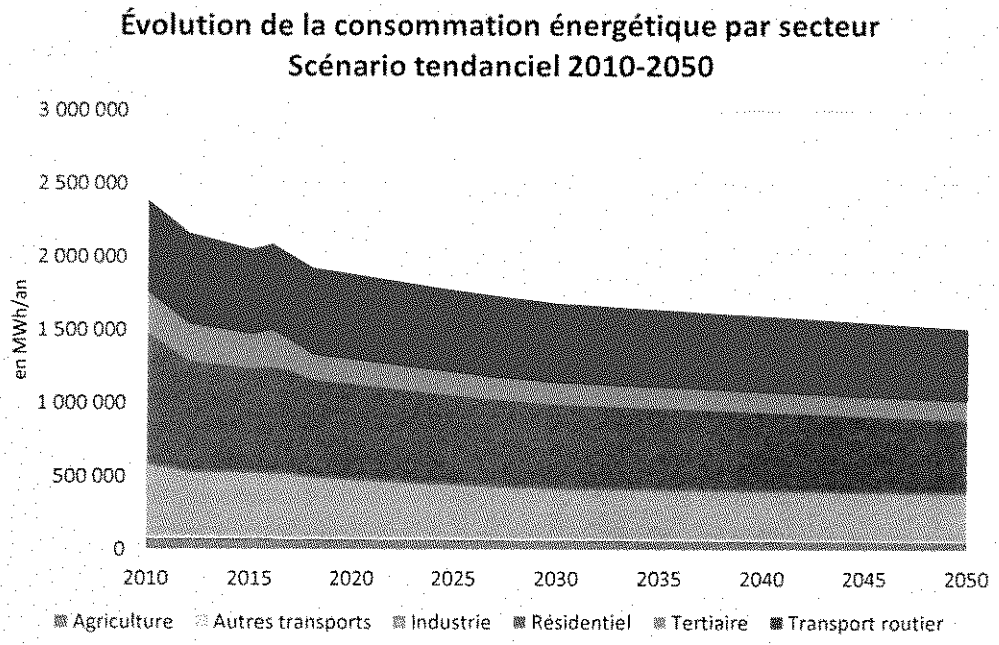


Figure 2 : Évolution de la consommation énergétique par secteur socio-économique selon le scénario tendanciel
Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

Les tendances sont globalement les mêmes pour les émissions de gaz à effet de serre, le Pays Barrois passant de 487 $kt_{eq}CO_2$ en 2018 à 441 $kt_{eq}CO_2$ en 2030 (-10%) puis 389 $kt_{eq}CO_2$ en 2050 (-20%).

Néanmoins le SRADDET, pour répondre aux enjeux du changement climatique et de l'Accord de Paris, fixe des objectifs de baisses des émissions de gaz à effet de serre par secteur bien plus ambitieux. Nous observons bien ici que la seule baisse de la consommation énergétique ne suffit pas, mais qu'il faut

également changer de mix énergétique et de pratiques agricoles. Il est à noter que les « efforts à faire » identifiés dans la dernière colonne ne dépendent pas uniquement du Pays Barrois et de son PCAET ; des mesures nationales devraient également y contribuer.

	Pays Barrois 2030	*Objectif SRADDET 2030*	**Pays Barrois 2050**	*Objectif SRADDET 2050*	Atteinte de l'objectif SRADDET ?
Agriculture	**- 7%**	***- 55%***	**- 19%**	***- 65%***	Effort très important
Industrie	**- 7%**	*- 49%*	**- 12%**	*- 77%*	Effort très important
Résidentiel	**- 11%**	*- 29%*	**- 22%**	*- 88%*	Effort très important
Tertiaire	**- 15%**	*- 6%*	**- 32%**	*- 57%*	Effort important
Transports	**- 9%**	*- 31%*	**- 17%**	*- 68%*	Effort très important

Tableau 5 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018, par secteur socio-économique selon le scénario tendanciel - Sources : Calculs

Enfin le développement des énergies renouvelables pourrait tendanciellement se poursuivre, avec une production annuelle qui pourrait atteindre les 2 000 GWh en 2050, soit une augmentation de 150%.

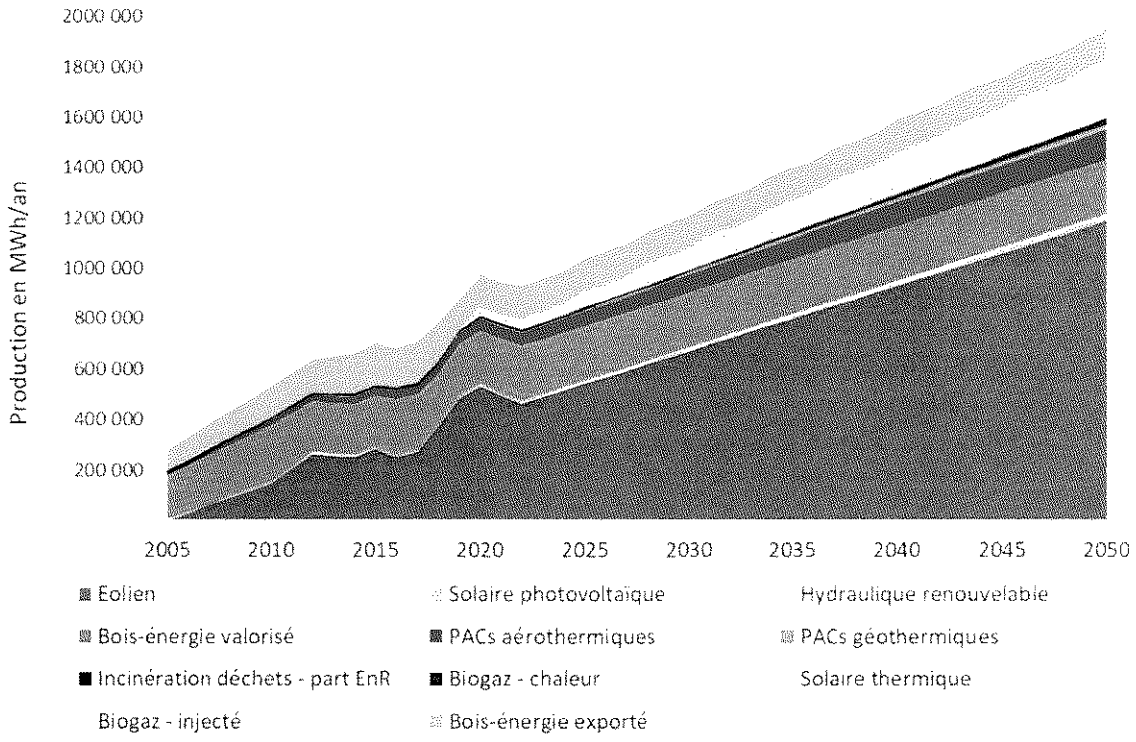


Figure 3 : Évolution de la production énergétique par filière selon le scénario tendanciel Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

Cette évolution révèle de grandes disparités selon les filières.

Ainsi, si l'éolien poursuit la dynamique observée depuis 2005, soit l'installation de 7 éoliennes supplémentaires chaque année, il atteindrait une production totale d'environ 1 185 GWh/an en 2050, soit trois à quatre fois plus que la consommation électrique supposée à cet horizon sur le Pays Barrois.

De même, le solaire photovoltaïque augmenterait largement d'ici 2050, passant de 3 à 23 GWh/an, mais cela resterait anecdotique en comparaison de la production éolienne et même du potentiel de développement du photovoltaïque sur toiture, qui avoisine le 620 GWh.

Les autres filières en fort développement seraient les pompes à chaleur, aérothermiques et plus accessoirement géothermiques, ainsi que la méthanisation pour la production de chaleur et d'électricité en cogénération, et plus encore pour l'injection de biométhane dans les réseaux. Ainsi, si le rythme d'installation de méthaniseurs en fonctionnement ou en projet se poursuit, le Pays Barrois pourrait atteindre une production annuelle de 272 GWh de biogaz, soit la totalité du potentiel estimé par l'étude « Répartition des potentiels de méthanisation à horizon 2050 par canton » citée dans le diagnostic.

Enfin, les filières de valorisation du bois-énergie et d'hydraulique renouvelable ne devraient pas évoluer compte tenu des observations des dernières années. Faute de visibilité sur la filière d'incinération des déchets, le postulat est de laisser celle-ci constante.

Ainsi, par grande famille d'énergie, la production d'électricité renouvelable augmenterait de 226%, celle de chaleur renouvelable de 54% tandis que la production de combustibles et carburants renouvelables augmenterait de 121%.

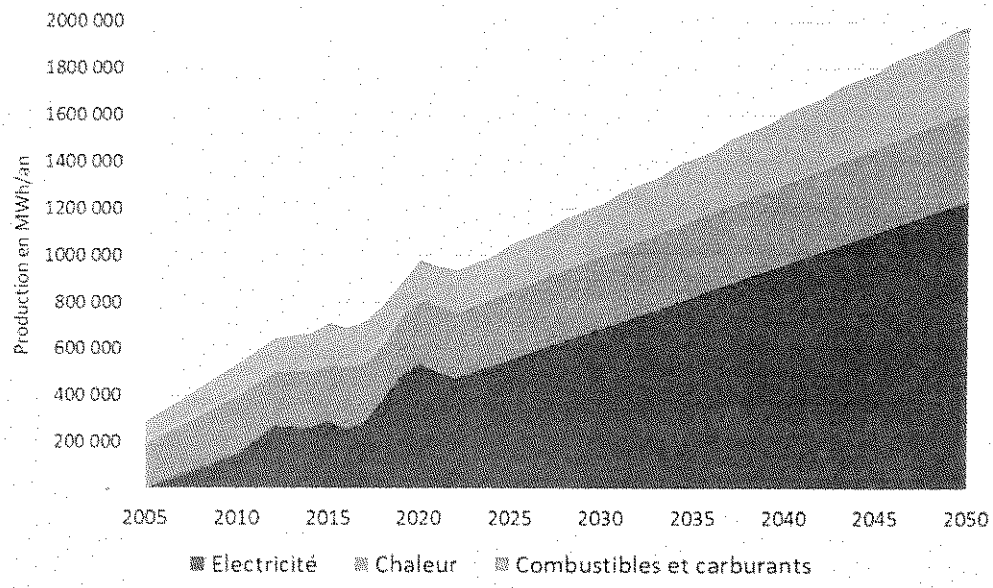


Figure 4 : Évolution de la production énergétique par famille d'énergie selon le scénario tendanciel
Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

Les scénarios tendanciels de production et de consommation énergétique combinés permettent d'observer que, sans efforts particuliers effectués, le Pays Barrois pourrait être « à énergie positive » à horizon 2040.

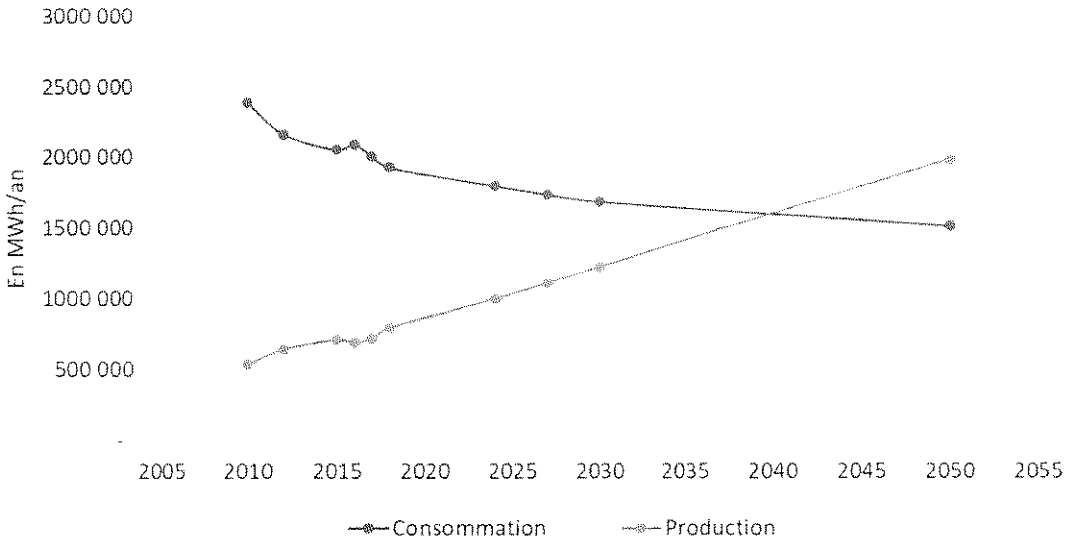


Figure 5 : Évolution de la consommation et de la production énergétique selon le scénario tendanciel
Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

Dans le détail, le Pays Barrois présente déjà une production équivalente à la consommation d'électricité depuis l'année 2020, et est largement excédentaire pour la production de bois-énergie. En revanche, la production de chaleur renouvelable et de récupération (biogaz-chaleur, pompes à chaleur, solaire thermique, incinération des déchets), ne suffirait pas à couvrir les besoins. De même, la production pourtant très importante de biogaz envisagée dans le scénario tendanciel ne permettrait pas de couvrir les consommations de gaz naturel.

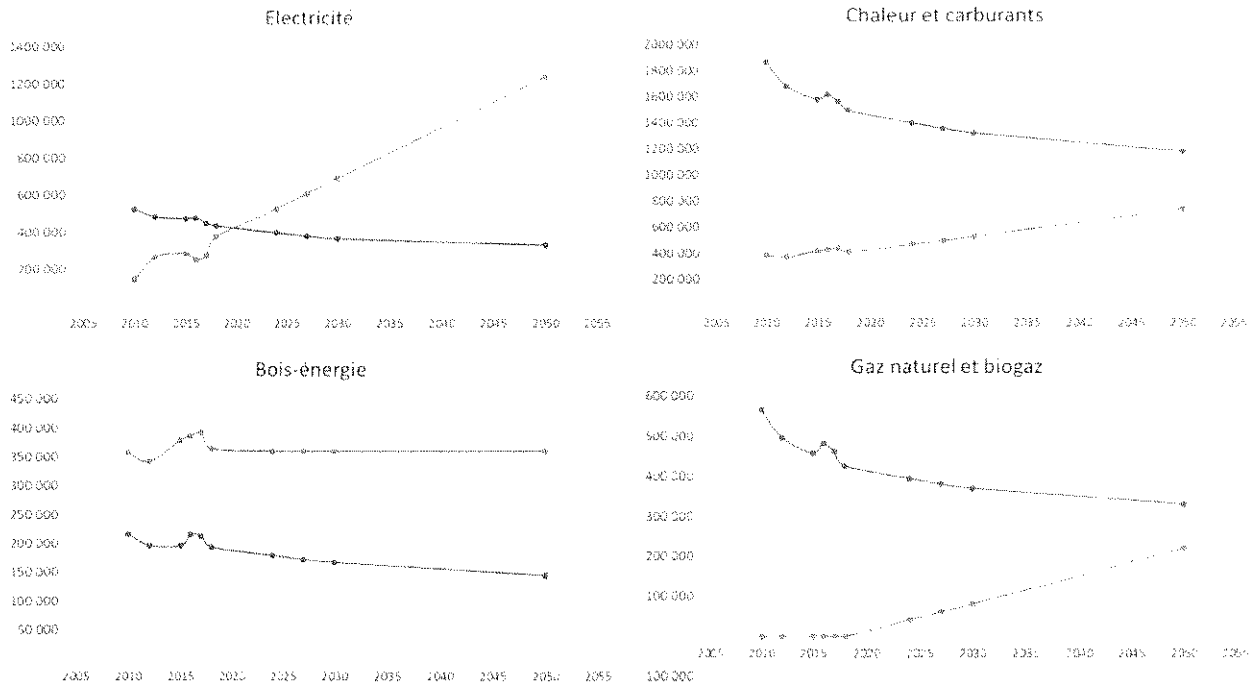


Figure 6 : Évolution de la consommation et de la production énergétique de différents vecteurs d'énergie, selon le scénario tendanciel
Sources : Atmo Grand Est de 2010 à 2018 – Calculs de 2018 à 2050

Au vu des résultats de ces scénarios tendanciels, nous pouvons esquisser les enjeux suivants autour du développement des énergies renouvelables.

	Constat du scénario tendanciel	Enjeux
Éolien	La production éolienne est équivalente aux consommations électriques dès 2022.	Le développement éolien ne semble pas strictement nécessaire pour atteindre les objectifs de développements des ENR du Pays Barrois
Photovoltaïque	Le développement tendanciel n'occupe qu'une faible part du potentiel disponible en toiture.	Le développement photovoltaïque pourrait s'intensifier en toiture.
Hydraulique	L'hydraulique se développe peu de façon tendancielle.	Le potentiel de développement hydraulique semble faible.
Bois-énergie	L'exploitation du bois-énergie reste stable de façon tendancielle. Le besoin de bois-énergie baisse de façon tendancielle.	La stabilité de la production et la baisse tendancielle du besoin de chauffage sur le Pays Barrois pourraient permettre d'accroitre le recours au bois-énergie sans augmenter l'exploitation.
Pompes à chaleur	Le recours aux pompes à chaleur augmente tendanciellement.	Les pompes à chaleur constituent une bonne alternative lorsque d'autres sources de chaleur renouvelable sont indisponibles.
Solaire thermique	L'augmentation tendancielle de la production semble importante (x3 en 30 ans) mais pèse très peu sur le bilan énergétique finale.	Le développement tendanciel du solaire thermique est très faible en comparaison à son potentiel.
Méthanisation	La poursuite du rythme actuel de développement de la méthanisation mène à une exploitation totale du gisement agricole estimé sur le Pays Barrois, sans assurer totalement les besoins en gaz.	La filière biogaz semble tendue ; une baisse de consommation de gaz naturel est un levier indispensable pour couvrir le maximum d'énergie grâce au renouvelable. Le gisement agricole pourrait être augmenté par la méthanisation des biodéchets, et à plus long terme par d'autres procédés (pyrogazéification…)

Tableau 6 : Enjeux du développement des énergies renouvelables selon le scénario tendanciel

3. La construction de la stratégie

a. Les ateliers de construction

La stratégie du PCAET du Pays Barrois s'est construite en plusieurs étapes au cours de l'année 2021 :

- La définition des enjeux issus du diagnostic ainsi que du scénario tendanciel ;
- L'organisation de plusieurs ateliers de concertation, dans divers lieux du territoire et à des horaires différents, permettant la construction itérative de la stratégie ;
- L'élaboration du scénario PCAET et de la stratégie finale, avant validation par le comité de pilotage.

Les ateliers de concertation se sont déroulés du 31 août au 28 septembre 2021, animés par les agents du Pays Barrois ainsi que par les prestataires *alter-éc(h)o* et *AERE* spécialisés notamment dans l'élaboration et les concertations de PCAET.

Les cinq ateliers étaient ouverts à toutes et tous : les élus, agents des collectivités et acteurs du territoire identifiés ont été invités à plusieurs reprises par courrier électronique ; la population a été invitée par voie d'affichage, de lettres d'infos des intercommunalités, de communiqués de presse et informations sur les sites Internet des collectivités et les réseaux sociaux.

Les affiches et autres cartons d'invitation ont été élaborés par l'agence de communication *Welcome Byzance*, membre du groupement des prestataires. D'autres documents de communication (plaquettes, vidéos) seront élaborés pour exposer les principaux résultats de la stratégie.



Figure 7 : Exemples d'éléments de communication pour les ateliers
À gauche, invitation diffusée électroniquement, à droite affiche pour la projection-débat

Les cinq ateliers publics ont permis une construction pas à pas de la stratégie du Pays Barrois :

- 31 août : Atelier 1 en visioconférence
  - Présentation des enjeux du territoire et de la concertation, atelier participatif pour dessiner le Pays Barrois de demain ;
  - 24 participants ;
  - 45 contributions écrites.
- 7 septembre : Atelier 2 - projection-débat à Revigny-sur-Ornain
  - Projection du film « Une Planète, une civilisation, suivie d'un débat puis d'un échange sur la vision du Pays Barrois à 2050
  - 15 participants ;
  - 20 remarques ou contributions écrites.
- 8 septembre : Atelier 3 à L'Isle-en-Rigault
  - Atelier sur la vision du Pays Barrois à 2050, puis travail sur les objectifs et les axes stratégiques
  - 26 participants ;
  - 4 ateliers en sous-groupes.
- 27 septembre : Atelier 4 à Velaines
  - Présentation de la vision issue des trois premiers ateliers, puis travail sur les axes stratégiques et les orientations ;
  - 32 participants, dont 5 élèves de l'école de Velaines ;
  - Présentation des propositions de la classe de CM2 de Velaines ;
  - 4 ateliers en sous-groupes.
- 28 septembre : Atelier à Bar-le-Duc
  - Arbitrage et finalisation de la stratégie détaillée ;
  - 24 participants ;
  - Trois sous-groupes thématiques.

Entre les ateliers 3 et 4, une réunion a été organisée dans chacun des trois EPCI pour échanger sur les premiers résultats des concertations et pour les mettre en regard avec leurs compétences, moyens et volontés politiques. Ces réunions ont permis d'orienter différemment certains axes et ajouter de nouvelles contributions servant de base à la suite des travaux en ateliers.

b. La vision du Pays Barrois en 2050

La « vision du territoire » a été construite grâce aux contributions des participants aux trois premiers ateliers. Elle laisse imaginer une vision positive du Pays Barrois en 2050, sous l'effet de la transition écologique ; au-delà des objectifs chiffrés et des orientations qui peuvent paraître contraignante, le résultat espéré est bien l'amélioration des conditions de vie des habitantes et habitants actuels et futurs.

Un territoire de proximité et de convivialité

Les habitants du Pays Barrois sont **épanouis** et vivent confortablement dans des **espaces naturels préservés** et adaptés aux climats présents et à venir (forêts, cours d'eau, etc.), y compris avec de la végétalisation des espaces urbains. La **convivialité** se traduit notamment par une activité associative et culturelle riche. Des espaces partagés sont accessibles à tous (notamment vergers, jardins, etc.). Les villes et villages sont agréables à traverser, à découvrir et à vivre.

Le territoire rassemble des **activités professionnelles et culturelles diverses et variées** avec des services de proximité, des activités économiques et des commerces sur l'ensemble du territoire. Les lieux conviviaux, culturels et artistiques (cafés, salle de projection, etc.) répartis sur le territoire permettent l'épanouissement des habitants des communes urbaines et rurales.

Les tiers-lieux (rassemblant espaces de travail partagés, fablab et autres espaces conviviaux), nombreux sur tout le territoire, permettent notamment ces synergies de proximité.

Une économie locale durable

L'**économie locale** s'est notamment développée autour des activités agricoles, de rénovation du bâtiment, d'économie circulaire, de services de proximité et de services à la personne. L'activité industrielle du territoire s'est maintenue, modernisée et même développée (robotique, hydrogène, agro-alimentaire, etc.) ; ses impacts environnementaux sont réduits.

Les **commerces de proximité** permettent une activité économique locale et proposent une offre zéro déchet (vrac notamment) et de seconde main (occasion, recycleries, ressourceries).

La production de déchets est faible et ceux qui sont produits sont valorisés dans une logique d'économie circulaire.

Un territoire nourricier

L'agriculture est diversifiée pour répondre aux besoins alimentaires des habitants du Pays Barrois tout en préservant les ressources (sols, sous-sols, biodiversité) avec des champs, des prairies, des vergers, des haies, etc.

Les productions locales, facilement identifiables, sont accessible en **circuit court** permettant un accès à des produits de qualité pour un prix raisonnable mais aussi rémunérateur pour les producteurs. Des coopératives permettent de répondre aux besoins collectifs (cantines scolaires, cuisines centrales, restaurants) et individuels avec des produits bruts et des produits transformés sur le territoire.

Des habitats sobres, durables et décarbonés

Les **modèles d'habitat** sont adaptés aux besoins des habitants avec notamment une offre diversifiée de logements (typologie, taille) et la possibilité de bénéficier d'un parcours résidentiel au cours de sa vie (offre de logements collectifs pour les personnes âgées notamment). L'offre de logements s'est concentrée sur les **espaces déjà urbanisés** (dents creuses, réduction de la vacance, adaptation des constructions existantes) pour préserver espaces naturels et terres arables.

Les nouveaux bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriels) sont **énergétiquement performants** (basse consommation et bâtiments à énergie positive) et les bâtiments anciens ont été rénovés avec une attention à la **préservation du patrimoine**.

La construction/rénovation s'est bâtie sur une économie circulaire en réutilisation des ressources locales (bois d'œuvre et chanvre notamment) et de récupération (déchets de la (dé)construction) pour limiter l'empreinte écologique de la construction.

Les logements utilisent des **énergies renouvelables locales** (notamment bois-énergie local, solaire thermique, solaire photovoltaïque).

Une mobilité diversifiée

Le territoire dispose d'une offre de mobilité diversifiée avec la possibilité de se déplacer par différents modes de transport (train, bus, vélo, marche, voiture), y compris des transports collectifs adaptés aux territoires ruraux et la possibilité de changer facilement de mode au cours d'un trajet (intermodalité avec notamment la possibilité de laisser son vélo en sécurité à proximité d'un arrêt de bus/train).

La diversité de l'offre de déplacement permet d'être adaptée à tous les besoins : travail, loisirs, événements sur le territoire, jeunes familles et personnes âgées ou à mobilité réduire.

Les déplacements sont sécurisés (notamment par des aménagements cyclables et piétons adaptés) et totalement décarbonés.

Des énergies renouvelables et locales

Une **production énergétique décentralisée, locale et diversifiée** (éolien, photovoltaïque mais aussi agrocarburants et micro-hydroélectricité) au moins équivalente aux consommations du territoire avec une bonne intégration en termes d'insertion (paysage, impacts environnementaux, conflits avec la production agricole, etc.).
Au-delà des installations individuelles, de **petits réseaux de chaleur** renouvelable alimentent les zones les plus denses et des coopératives citoyennes permettent aux habitants du territoire de détenir leurs moyens de production.

Un territoire de coopération

Les initiatives vertueuses du territoire, individuelles et collectives, sont connues au Pays Barrois et en dehors. Les bonnes idées qui germent ailleurs sont diffusées pour inspirer les acteurs du territoire.
Les coopérations entre territoires et entre acteurs (du Pays Barrois et au-delà, jusqu'aux Pays du Sud) permettent de développer des synergies vertueuses et du lien.

c. Les objectifs chiffrés

L'atelier 3 a été l'occasion d'une première approche des objectifs quantitatifs du PCAET. Sur chaque thématique, les participants à l'atelier ont pu donner leurs avis sur l'ambition qu'ils souhaitaient pour le Pays Barrois, en tenant compte de leurs sensibilités et de leurs connaissances des atouts et faiblesses du territoire pour atteindre un objectif plus ou moins ambitieux. Les niveaux de référence étaient les objectifs à 2050 fixés du SRADDET, sur les sept thématiques suivantes :

Critères	Évolution tendancielle	SRADDET	Niveau d'ambition des participants
	2050 par rapport à 2018		
Consommation d'énergie	-22%	-50%	Légèrement plus ambitieux que le SRADDET.
Taux de couverture d'énergie renouvelable	133%	100%	Plus ambitieux que le SRADDET – au moins à hauteur du tendanciel
Émissions de GES	-20%	-72%	Légèrement plus ambitieux que le SRADDET.
Séquestration Carbone	45% en 2018	100% en 2040 (CTE Meuse)	Plus ambitieux que le CTE Meuse
Consommation d'énergie des logements	-25%	-88%	Aussi ambitieux que le SRADDET
Émissions de GES des transports	-17%	-68%	Aussi ambitieux que le SRADDET
Émissions de GES de l'agriculture	-19%	-65%	Moins ambitieux que le SRADDET

Nous avons observé lors de cet exercice que si les participants aux ateliers souhaitaient fixer des objectifs globaux ambitieux, il était plus difficile de les atteindre en raisonnant secteur par secteur. Ces difficultés se confirmeront dans la construction du scénario chiffré, présenté dans le chapitre ***II. Les objectifs chiffrés à 2030 et 2050***.

Enfin, les participants se sont prononcés sur l'ambition de deux autres thématiques, plus difficiles à expliciter de manière chiffrée. Ainsi, ils souhaitent une grande ambition du PCAET sur la **qualité de l'air** et la **qualité des espaces naturels**.

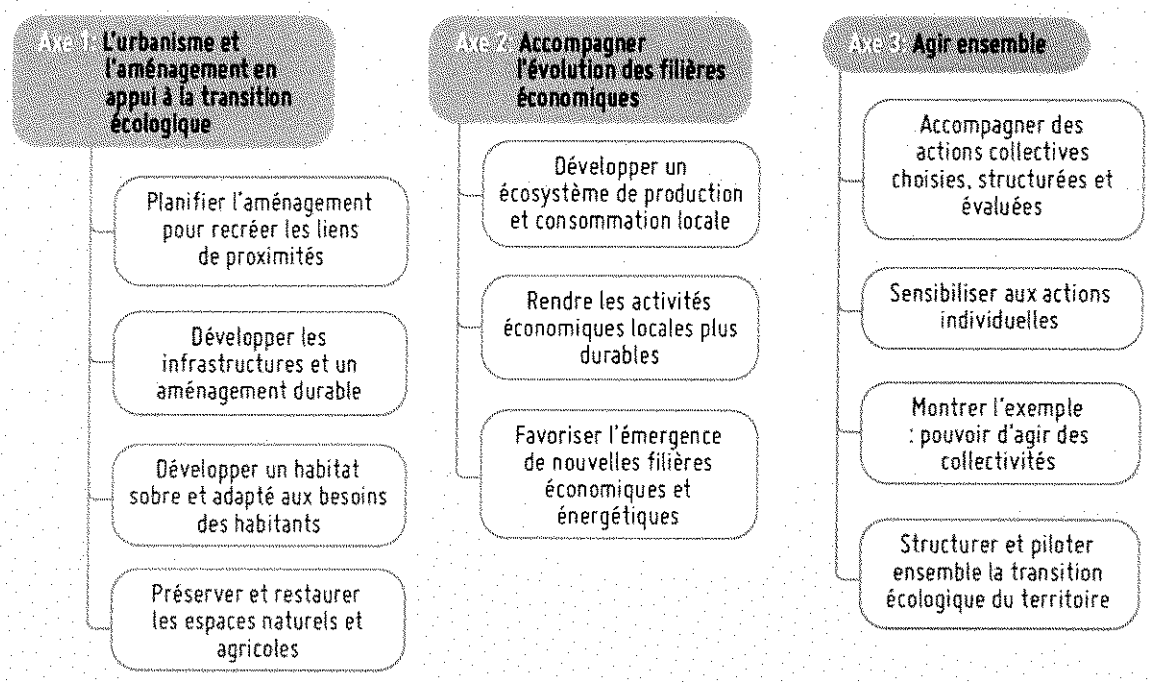
d. Les axes stratégiques, les orientations et leur contenu

À travers différents exercices, en plénière ou par petits groupes, les ateliers 1, 2 et 3 ont permis de déterminer un certain nombre d'orientations que souhaitaient prendre les participants.

À l'issue de cette première série d'ateliers, ces orientations ont été mises en cohérence les unes avec les autres, et séparées en trois grands axes stratégiques que sont :

1. l'urbanisme et l'aménagement,
2. l'évolution des filières économiques
3. le pouvoir d'agir ensemble.

Les ateliers internes à chaque EPCI, ainsi qu'une discussion brève avec les élus du Bureau du PETR du Pays Barrois, ont permis de pré-valider ces trois axes et les orientations les précisant.



C'est cette base de travail qui a été présentée aux participants pour les ateliers 4 et 5. Ils ont ainsi pu travailler à détailler et améliorer chaque orientation. Le contenu final, après validation en comité de pilotage, se trouve dans le chapitre ***III. La stratégie du Plan Climat Air Énergie***.

II. Les objectifs chiffrés à 2030 et 2050

1. La construction du scénario volontariste

Le scénario chiffré volontariste se base sur trois paramètres principaux :

1. L'évolution de la consommation énergétique,
2. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre, découlant majoritairement de l'évolution de la consommation énergétique,
3. L'évolution de la production d'énergie renouvelable, collant pour partie à l'évolution de la consommation.

Dans la mesure où la qualité de l'air du Pays Barrois, bien que primordiale pour l'environnement et la santé des habitants, ne constitue pas un enjeu prioritaire issu du diagnostic, les objectifs de baisse des émissions de polluants sont calculés sur la base des trois scénarios ci-dessus. Une correction pourra être apportée s'il s'avère *in fine* que ces premières mesures ne suffisent pas.

Les scénarios de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre ont été construits en plusieurs itérations, sur la base de nombreux éléments présentés ci-avant :

- Le diagnostic notamment issu des données d'Atmo Grand Est ;
- Le scénario tendanciel ;
- Les objectifs fixés par le SRADDET et le cas échéant les notes de calculs par levier fournies par la Région Grand Est pour y parvenir ;
- Les ambitions issues des concertations et de la volonté des élus du Pays Barrois et de ses EPCI ;

Ces éléments de base sont combinés avec les possibilités fournies par l'activation de leviers, dont le niveau d'ambition est fixé en cohérence avec la stratégie du PCAET. Ces leviers sont des « actes » qui peuvent être effectués par poste de consommation dans l'objectif de baisser ces consommations et les émissions de GES associées.

Le scénario d'évolution des émissions de gaz à effet de serre est complété par des leviers spécifiques aux émissions non-énergétiques, notamment dans le secteur agricole.

Les deux exemples ci-dessous illustrent les calculs faits pour l'activation d'un levier.

Exemple 1 : Levier « Baisse du besoin de déplacements »

- Étape 1 : Établir le diagnostic « consommation » et « émissions » des véhicules particuliers en 2018 ;

Pays Barrois	Consommation des véhicules légers en 2018 en MWh/an	Émissions de GES associées en tCO2/an
Meuse Grand Sud	207 529	46 863
Portes de Meuse	184 305	40 398
COPARY	27 617	4 624
Total	419 451	91 886

- Étape 2 : Fixer l'ambition du levier à horizon 2030 puis 2050 puis calculer les nouveaux paramètres, toute chose étant égale par ailleurs ;

Pays Barrois	Baisse des besoins à horizon 2030	Consommation des véhicules légers en 2030 en MWh/an	Émissions de GES associées en tCO2/an
Meuse Grand Sud	-2%	203 891	46 155
Portes de Meuse	-2%	181 075	39 788
COPARY	-2%	27 133	4 554
Total	/	412 099	90 497

- Étape 3 : Calculer les économies d'énergie et de gaz à effet de serre.

Pays Barrois	Économie d'énergie en 2030 en MWh/an	Économies de GES en 2030 en tCO2/an
Meuse Grand Sud	3 638	708
Portes de Meuse	3 230	611
COPARY	484	70
Total	7 352	1 389

Exemple 2 : Levier « Évolution du mix énergétique des logements pour les postes « chauffage, ECS et cuisson ».

- Étape 1 : Établir le mix énergétique des logements en 2018, sur la base du diagnostic ;

Pays Barrois	Consommation des logements en 2018 en MWh/an	Répartition des logements par énergie	Émissions de GES associées en tCO2/an
Produits pétroliers	5 395	20%	23 530
Gaz naturel	9 497	35%	36 904
Électricité - chaleur	4 723	17%	4 313
Réseau de chaleur	919	3%	4 712
Bois-énergie	5 073	19%	4 014
Pompes à chaleur	1 500	6%	579
Total	590 000	100%	74 053

- Étape 2 : Répartir ce mix énergétique en 2030 puis 2050 selon l'évolution tendancielle et les ambitions de la Stratégie du PCAET, toute chose étant égale par ailleurs.

Pays Barrois	Répartition des logements souhaitée	Consommation en 2030 en MWh/an	Émissions de GES associées en tCO2/an
Produits pétroliers	14%	56 282	14 906
Gaz naturel	30%	140 604	28 613
Électricité - chaleur	16%	63 060	3 571
Réseau de chaleur	5%	20 104	6 164
Bois-énergie	26%	237 739	5 101
Pompes à chaleur	11%	72 211	1 022
Total	100%	590 000	59 377

- Étape 3 : Calculer les économies d'énergie et de gaz à effet de serre. Dans le cas présent, le seul changement d'énergie de chauffage ne modifie pas substantiellement la consommation d'énergie totale. En revanche, cela modifie les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs d'émissions n'étant pas les mêmes selon les sources d'énergie.

Pays Barrois	Émissions de GES en 2018 en tCO2/an	Émissions de GES en 2030 en tCO2/an	Économies de gaz à effet de serre en tCO2/an	Évolution en %
Toute énergie pour le poste « chaleur »	74 053	59 377	**14 675**	**-20%**

Enfin, **le scénario d'évolution de la production d'énergies renouvelables** a été construit sur la base de trois raisonnements distincts selon les énergies :

- Le rythme d'installation de nouveaux moyens de production pour les énergies vectorielles : éolien, photovoltaïque, hydraulique, méthanisation pour injection ;
- Le recollement entre production et consommation pour les énergies calorifiques : bois-énergie, aérothermie, géothermie, solaire thermique, méthanisation pour chaleur ou cogénération ;
- L'énergie valorisée par l'incinération des déchets est intimement liée à l'avenir de l'incinérateur de Tronville-en-Barrois, dont les enjeux et le calendrier dépassent ceux du PCAET du Pays Barrois ; il est proposé de maintenir un chiffre moyen constant dans le scénario PCAET.

Les trois scénarios recombinés forment le scénario volontariste du PCAET, dont les résultats doivent répondre à la majorité des ambitions fixées au préalable.

Ces résultats sont présentés dans le chapitre ***2. Les principaux résultats du scénario volontariste.***

Dans la partie ***III. La stratégie du Plan Climat Air Énergie,*** chaque orientation est précisée par les leviers qu'elle permettrait d'actionner et par les résultats chiffrés attendus.

2. Les principaux résultats du scénario volontariste

Le scénario volontariste affiche comme principaux résultats :

- **Une baisse de la consommation énergétique de -22% en 2030 et -54% en 2050**
- **Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de -31% en 2030 et -70% en 2050**
- **Une augmentation de la production renouvelable de +56% en 2030 et +194% (x3) en 2050**
- **Un territoire à énergie positive à horizon 2032, soit 8 ans plus tôt qu'avec le scénario tendanciel.**

a. L'évolution de la consommation énergétique

Grâce à la stratégie mise en place par le PCAET, le scénario volontariste permettrait une baisse de la consommation d'énergie de 22% à horizon 2030, et de 54% à horizon 2050.

Cette baisse concerne tous les secteurs, comme l'illustrent le graphique et le tableau ci-dessous.

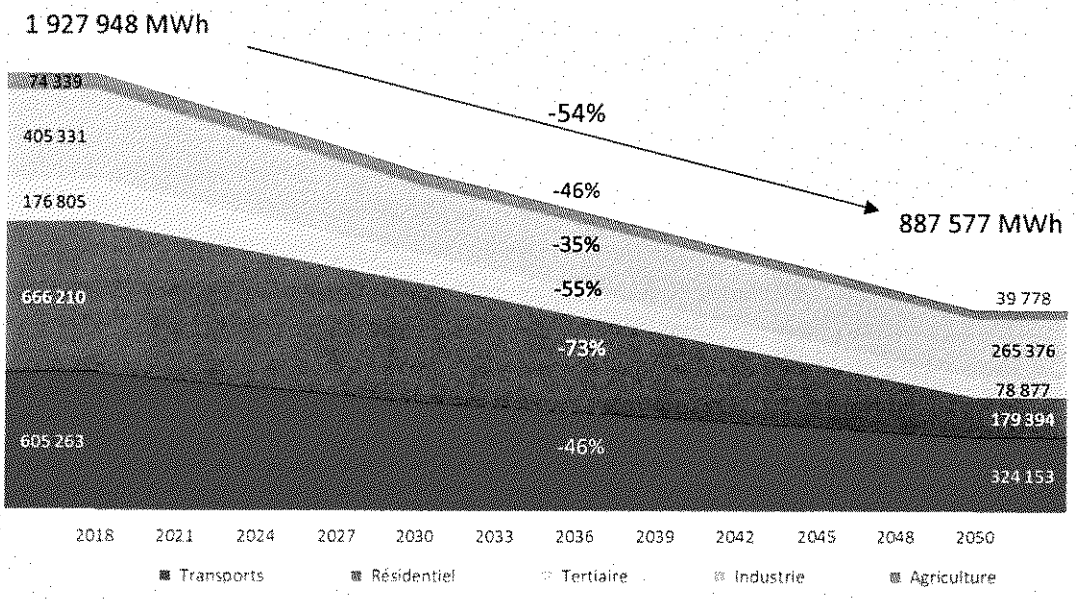


Figure 8 : Évolution de la consommation énergétique par secteur socio-économique selon le scénario volontariste

	2018	2030				2050			
	Conso en MWh/an	Tendanciel	Objectif SRADDET	Scénario volontariste	Conso en MWh/an	Tendanciel	Objectif SRADDET	Scénario volontariste	Conso en MWh/an
Transports	605 263	-9%	-15%	-22%	473 199	-17%	-42%	-46%	324 153
Résidentiel	666 210	-14%	-40%	-21%	527 142	-25%	-88%	-73%	179 394
Tertiaire	176 805	-14%	-7%	-30%	124 281	-25%	-37%	-55%	78 877
Industrie	405 331	-17%	-14%	-24%	308 992	-21%	-30%	-35%	265 376
Agriculture	74 339	-8%	-9%	-18%	61 077	-19%	-26%	-46%	39 778
Total	**1 927 948**	**-13%**	**-22%**	**-22%**	**1 499 345**	**-22%**	**-49%**	**-54%**	**887 577**

Tableau 7 : Évolution de la consommation énergétique par secteur socio-économique selon le scénario volontariste

Nous observons que le scénario volontariste permet l'atteinte des objectifs globaux de baisse de consommation énergétique du SRADDET Grand Est à horizons 2030 et 2050. Dans le détail, certains secteurs vont au-delà des ambitions régionales alors que d'autres rencontrent plus de difficultés :

- **Les transports** parviennent aux objectifs de baisse des consommations principalement grâce à un scénario tendanciel favorable, un changement accéléré de motorisations qui permet une meilleure efficacité énergétique et une baisse des déplacements grâce au covoiturage et aux services de proximité.
- Les efforts dans les **logements** (rénovation globale de près de 60% des logements à horizon 2050, baisse des températures de chauffage) ne suffisent pas à atteindre les objectifs du SRADDET, compte tenu des particularités des logements et milieu rural : habitats anciens difficilement réhabilitables, surfaces importantes…
- **Les bâtiments tertiaires** vont au-delà des objectifs régionaux, grâce à efforts importants sur la rénovation des bâtiments et le gros matériel électrique.
- **L'industrie** baisse largement ses consommations énergétiques grâce à un scénario tendanciel en baisse, malgré la volonté du Pays Barrois d'enrayer la désindustrialisation du territoire, et des actions volontaires ambitieuses de la part des plus gros consommateurs.
- La consommation énergétique **agricole** est également en baisse, principalement grâce à la réduction du recours aux carburants pour les engins agricoles (changement de motorisation, de pratiques agricoles…).

Concernant le mix énergétique, la stratégie PCAET permet de réduire drastiquement le recours aux énergies fossiles, tout en augmentant ou stabilisant le recours aux énergies les moins polluantes.

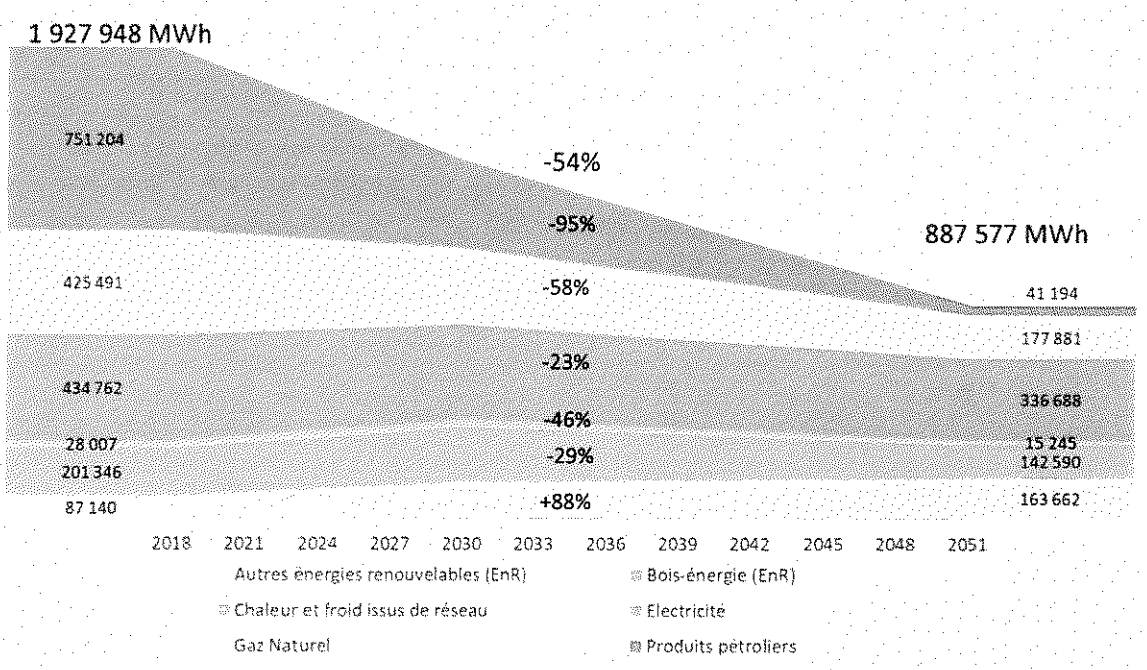


Figure 9 : Évolution de la consommation énergétique par source d'énergie selon le scénario volontariste

La transition énergétique du Pays Barrois s'articulerait en deux étapes :

- À horizon 2030, le recours aux énergies les plus polluantes est en baisse importante (-52% en 2030 pour le pétrole, -27% pour le gaz naturel) alors que les autres énergies restent relativement stables (électricité, bois-énergie) ou progressent (autres énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique…).
- À horizon 2050, la baisse des produits pétroliers se poursuit, ainsi que dans une moindre mesure celle du gaz naturel, qui provient de plus en plus de la méthanisation locale. Toutes les autres énergies, hormis les « autres énergies renouvelables », baissent également, à la faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique globale.

	2018	2030			2050		
	Conso en MWh/an	Tendanciel	Scénario volontariste	Conso en MWh/an	Tendanciel	Scénario volontariste	Conso en MWh/an
Autres énergies renouvelables (EnR)	87 140	-11%	+ 68%	145 990	-23%	88%	163 662
Bois-énergie (EnR)	201 346	-14%	16%	232 725	-26%	-29%	142 590
Chaleur et froid issus de réseau	28 007	-14%	-10%	25 264	-25%	-46%	15 245
Electricité	434 762	-16%	-10%	389 182	-24%	-23%	336 688
Gaz Naturel	425 491	-13%	-27%	311 809	-22%	-58%	177 881
Produits pétroliers	751 204	-10%	-52%	363 403	-18%	-95%	41 194
Total général	**1 927 949**	**-13%**	**-24%**	**1 468 373**	**-22%**	**-54%**	877 260

Tableau 8 : Évolution de la consommation énergétique par source d'énergie selon le scénario volontariste

Les trois intercommunalités profitent de la baisse des consommations énergétiques. Les différences de dynamique proviennent principalement des particularités actuelles des trois territoires :

- La baisse au sein de la COPARY est plus faible que la moyenne régionale, car la filière industrielle, très importante dans le Pays de Revigny, présente une baisse de la consommation moins importante que les autres secteurs ;
- À l'inverse, l'agglomération Meuse Grand Sud profite de la baisse importante des consommations des bâtiments résidentiels et tertiaires.

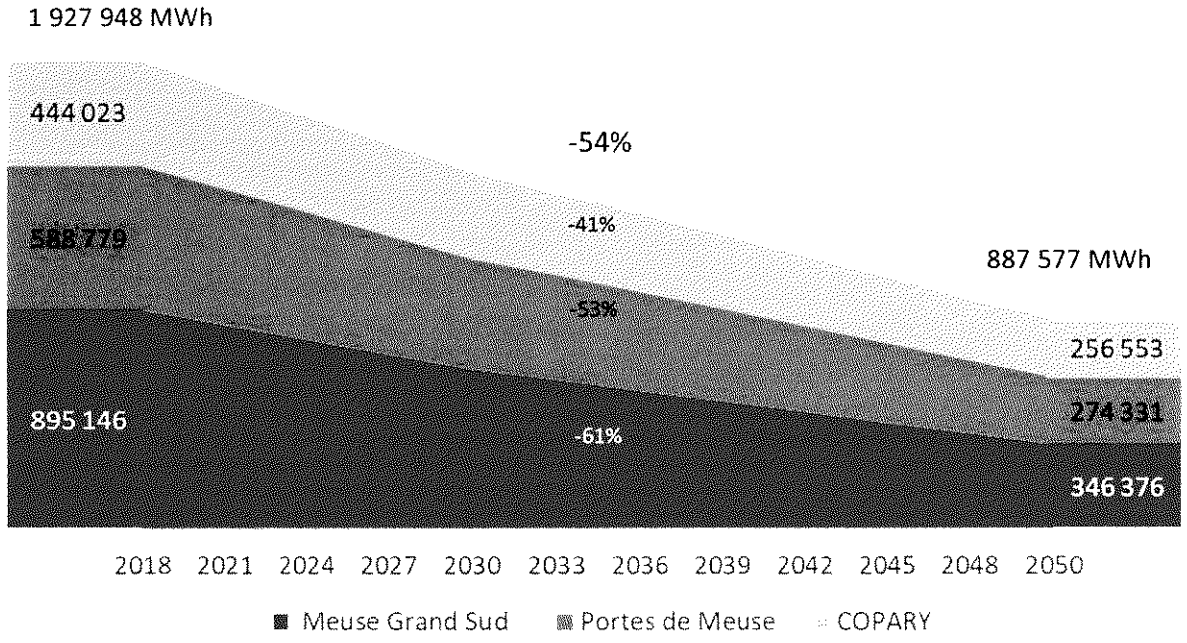


Figure 10 : Évolution de la consommation énergétique par EPCI, selon le scénario volontariste

b. L'évolution de la production d'énergie renouvelable

En termes de production d'énergie renouvelable, le scénario volontariste est mû par deux principes issus des ateliers de concertation :

- Un développement ambitieux de toutes les filières renouvelables, avec un effort accentué sur la production de chaleur et de carburants ;
- Un développement raisonné de certaines filières, afin de limiter les impacts négatifs sur les terres agricoles et naturelles, sur la production alimentaire, sur les paysages...

Reprenant le tableau des enjeux présentés dans le chapitre *Résultats du scénario tendanciel*, les choix suivants ont été faits :

	Enjeux	Choix du scénario volontariste
Éolien	Le développement éolien ne semble pas strictement nécessaire pour atteindre les objectifs de développements des ENR.	Poursuite de la courbe tendancielle à 2030 puis remplacement des éoliennes de plus de 25 ans (puissance x2)
Photovoltaïque	Le développement photovoltaïque pourrait s'intensifier en toiture.	Mobilisation de 10% du potentiel en toiture et 30% du potentiel sur friches à horizon 2050. Autorisation de l'agrivoltaïsme sous conditions (hypothèse 20ha à horizon 2050)
Hydraulique	Le potentiel de développement hydraulique semble faible.	Les projets hydroélectriques « au fil de l'eau » qui pourraient émerger seront suivis et si possible accompagnés.
Bois-énergie	La stabilité de la production et la baisse tendancielle du besoin de chauffage sur le Pays Barrois pourrait permettre d'accroitre le recours au bois-énergie sans augmenter l'exploitation.	La baisse de la demande en bois-énergie entre 2030 et 2050 permet d'augmenter, à volume constant, l'exportation de bois.
Pompes à chaleur	Les pompes à chaleur sont une bonne alternative lorsque d'autres sources de chaleur renouvelable sont indisponibles.	Suivi du scénario « consommation »
Solaire thermique	Le développement tendanciel du solaire thermique est très faible en comparaison à son potentiel.	Doublement du rythme d'installation
Méthanisation	La filière biogaz semble tendue ; une baisse de consommation de gaz naturel est un levier indispensable pour couvrir le maximum d'énergie grâce au renouvelable. Le gisement agricole pourrait être augmenté par la méthanisation des biodéchets, et à plus long terme par d'autres procédés (pyrogazéification…)	Objectif de produire suffisamment de biogaz (chaleur, cogénération et injection), par méthanisation des gisements agricoles et biodéchets ou autres procédés, pour subvenir aux besoins de la consommation à horizon 2050

Selon le scénario volontariste, la production renouvelable à horizon 2050 atteindrait alors 2 327 GWh/an, soit trois fois la production annuelle en 2018.

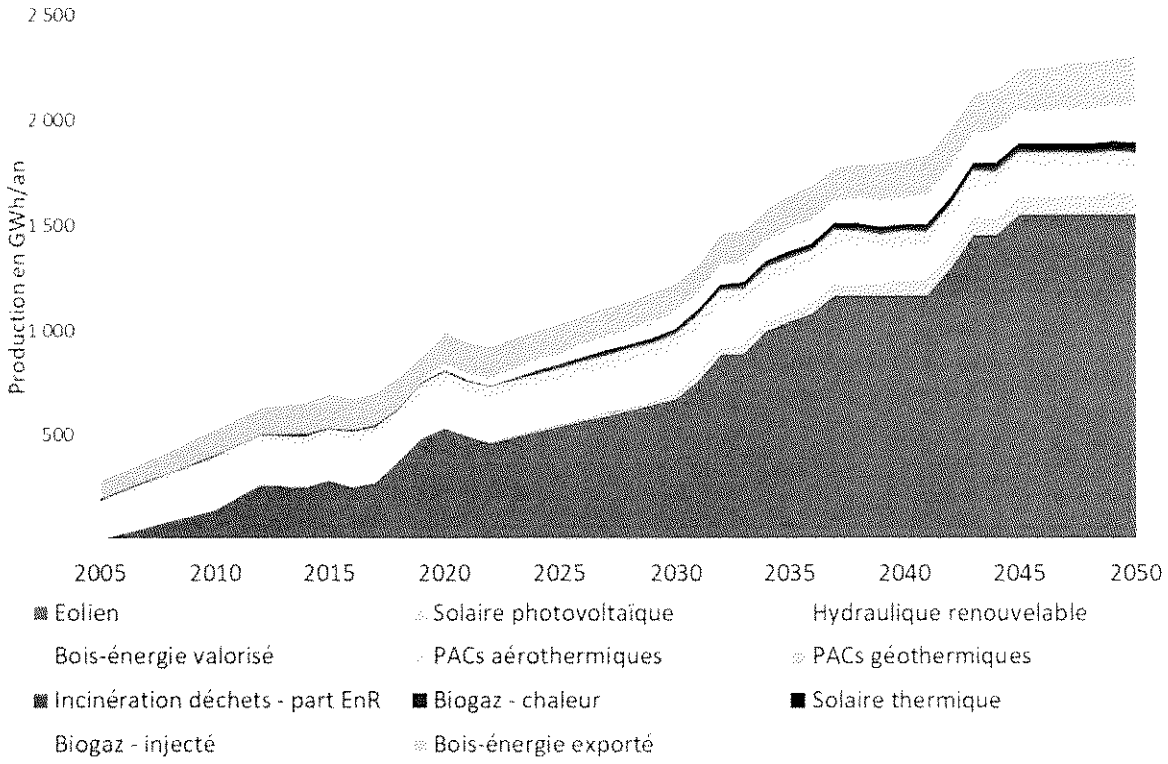


Figure 11 : Évolution de la production énergétique renouvelable par filière, selon le scénario volontariste

L'éolien reste le plus grand pourvoyeur d'énergie renouvelable, avec une production multipliée par quatre en 2050 (1543 GWh) par rapport à 2018. Ce bon résultat provient de deux effets :

- La poursuite d'installation d'éoliennes de 2018 à 2030, sur un rythme de 15MW/an, soit environ 5 éoliennes par an ;
- Le remplacement progressif des éoliennes atteignant l'âge de 25 ans à partir de 2030, les éoliennes nouvelle génération étant trois fois plus puissantes que les anciennes.

Le solaire photovoltaïque, l'hydraulique renouvelable et le biogaz en cogénération complètent cette production d'électricité, pour atteindre un total de 1692 GWh/an en 2050.

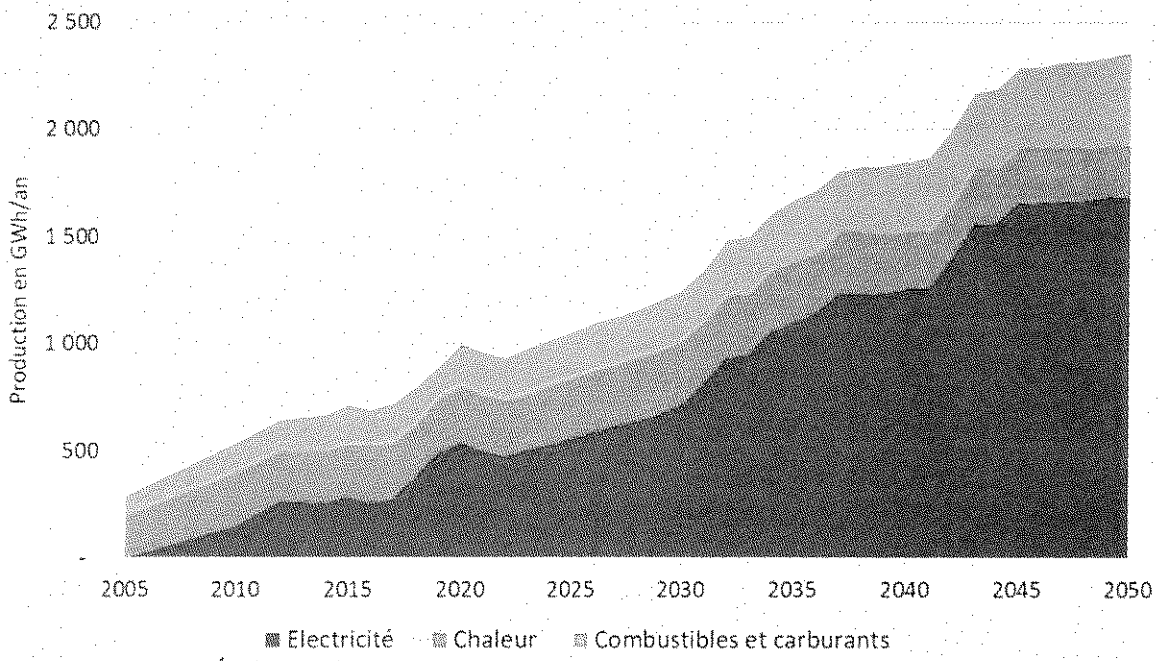


Figure 12 : Évolution de la production énergétique renouvelable par famille d'énergie, selon le scénario volontariste

La production de chaleur renouvelable reste globalement stable de 2018 à 2050, car le recours plus fréquent au bois-énergie, aux pompes à chaleur, au solaire thermique et à la méthanisation en cogénération est compensé par une baisse des besoins en chauffage dans les bâtiments ou en procédés industriels.
Enfin, la production de combustibles et carburants est multipliée par 2,5 grâce au développement modéré de la méthanisation et à l'exportation nette plus importante de bois-énergie, du fait des moindres besoins sur le Pays Barrois.

Les scénarios de consommation et de production combinés permettent d'envisager un territoire à énergie positive vers 2032 ; en 2050, le Pays Barrois pourrait produire 2,7 fois plus d'énergie renouvelable qu'il n'en consomme. Ce très bon résultat est dû à l'électricité, dont le bilan est positif dès 2020 et qui affiche une production 5 fois plus importante que sa consommation en 2050. De plus, et contrairement au scénario tendanciel, **la production de chaleur et de carburants renouvelables de la stratégie volontariste devient supérieure à la consommation du Pays Barrois vers 2046**.

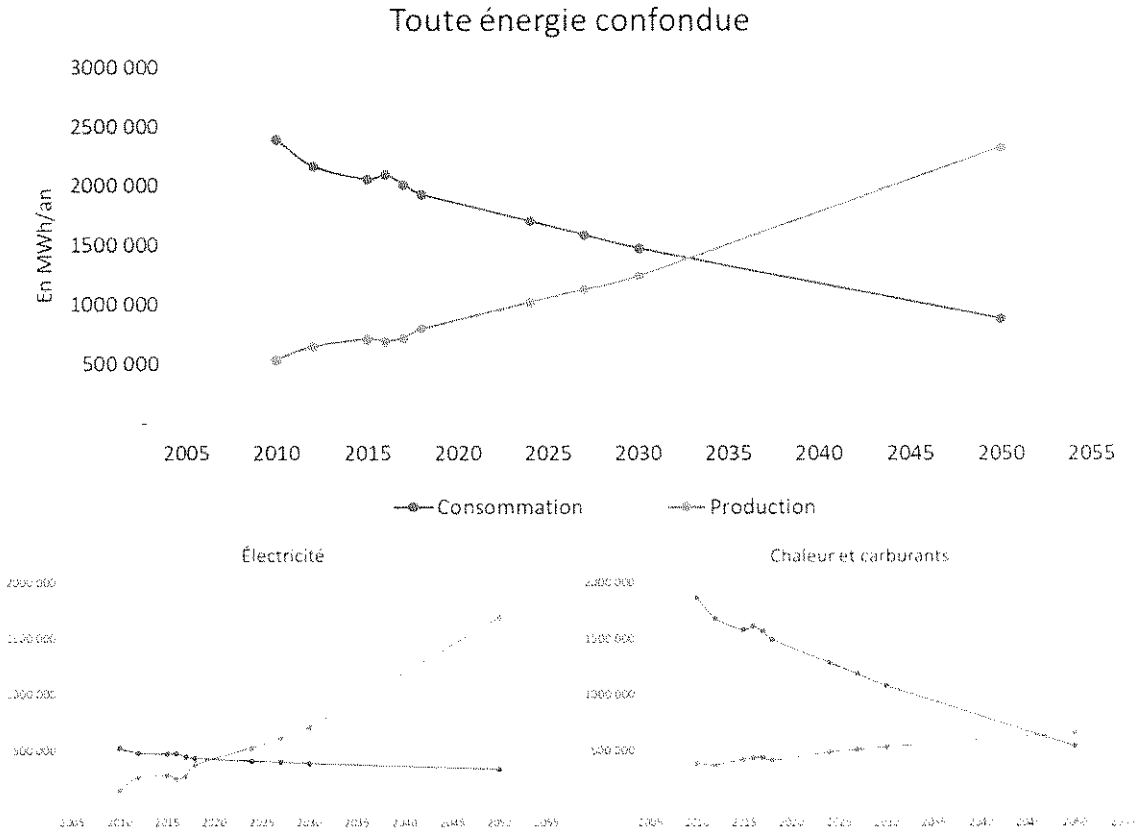


Figure 13 : Graphiques comparatifs de la consommation d'énergie et de la production renouvelable, selon le scénario volontariste

c. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre

Le scénario d'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) suit celui de la consommation énergétique, mais est renforcé par deux principaux critères :

- Le changement de mix énergétique, qui ne fait pas nécessairement baisser la consommation énergétique mais peut réduire les émissions de GES selon les facteurs d'émissions des énergies substituées et substituantes ;
- La baisse des émissions non-énergétiques, principalement dans l'agriculture qui est le principal secteur concerné.

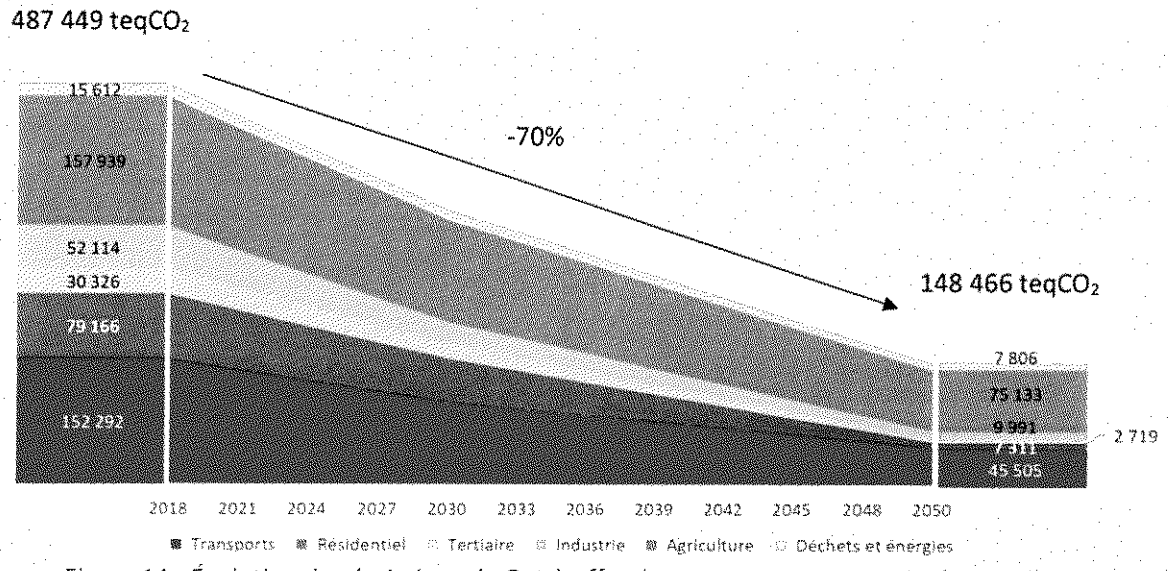


Figure 14 : Évolution des émissions de Gaz à effet de serre par secteur socio-économique, selon le scénario volontariste

La baisse des émissions de GES est donc plus importante que la baisse des consommations : -31% en 2030 par rapport à 2018, -70% en 2050.

Dans le détail, tous les secteurs socio-économiques parviendraient à atteindre voire dépasser les objectifs du SRADDET en 2050, sauf dans le secteur de l'agriculture, dont la forte présence, notamment dans l'élevage, limite les marges de manœuvre. *In fine*, le scénario parvient pratiquement à atteindre les objectifs du SRADDET, sans y arriver complétement.

	2018	2030				2050			
	Émissions GES en teqCO_2/an	Tendanciel	Objectif SRADDET	Scénario volontariste	Émissions GES en teqCO_2/an	Tendanciel	Objectif SRADDET	Scénario volontariste	Émissions GES en teqCO_2/an
Transports	152 292	-9%	-31%	-35%	100 495	-17%	-68%	-70%	45 505
Résidentiel	79 166	-11%	-29%	-32%	57 957	-22%	-88%	-91%	7 311
Tertiaire	30 326	-15%	-6%	-43%	17 235	-32%	-57%	-91%	2 719
Industrie	52 114	-7%	-49%	-48%	27 110	-12%	-77%	-81%	9 991
Agriculture	157 939	-7%	-55%	-21%	125 328	-19%	-65%	-52%	75 133
Total	**487 449**	**-12%**	**-44%**	**-31%**	**335 382**	**-20%**	**-72%**	**-70%**	**148 466**

Tableau 9 : Évolution des émissions de Gaz à effet de serre par secteur socio-économique, selon le scénario volontariste

Les trois intercommunalités participent de manière quasi-équivalente à la baisse des émissions. La communauté de communes des Portes de Meuse est légèrement en-deçà du fait de la place prépondérante de l'agriculture dans ses émissions de gaz à effet de serre.

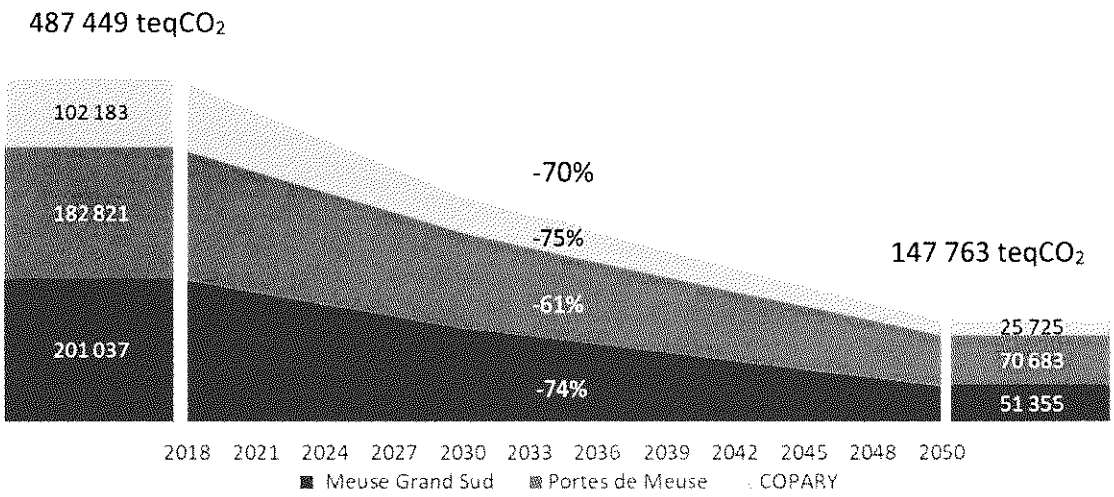


Figure 15 : Évolution des émissions de Gaz à effet de serre par secteur socio-économique, selon le scénario volontariste

d. L'évolution de la séquestration carbone

D'après les données de *l'Invent'Air V2020* présentées dans le diagnostic, la séquestration carbone s'élevait en 2018 à 269 000 teqCO_2/an, après une baisse régulière de la séquestration annuelle, estimée à 9200 teqCO_2/an en moyenne. Cette baisse de la captation carbone peut être due aux difficultés qu'ont connues les forêts du Pays Barrois ces dernières années.

La stratégie du PCAET permet de préserver et à terme augmenter la capacité de captation carbone des forêts, des prairies et des cultures. Compte tenu des multiples paramètres entrant en compte, il est

difficile de chiffrer l'évolution exacte de la captation carbone du Pays Barrois. Les grandes hypothèses suivantes sont posées :

- A horizon 2030 : les efforts de préservation des espaces naturels et agricoles et de revitalisation des forêts permettent de stabiliser les captations carbone à un flux de **270 000 teqCO_2/an** ;
- De 2031 à 2050 : la revitalisation des forêts et des espaces naturels déploie ses effets et permet de compenser les pertes observées de 2005 à 2018. Ainsi, la captation carbone augmente chaque année de 9200 teqCO_2/an, passant à **314 000 teqCO_2/an en 2040** puis **357 000 teqCO_2/an en 2050**.

Ce scénario de séquestration carbone couplé à l'évolution des émissions permet au Pays Barrois d'atteindre **la neutralité carbone en 2035.** Le solde des émissions et de la séquestration des gaz à effet de serre se chiffre à environ **- 209 000 teqCO_2/an en 2050**.

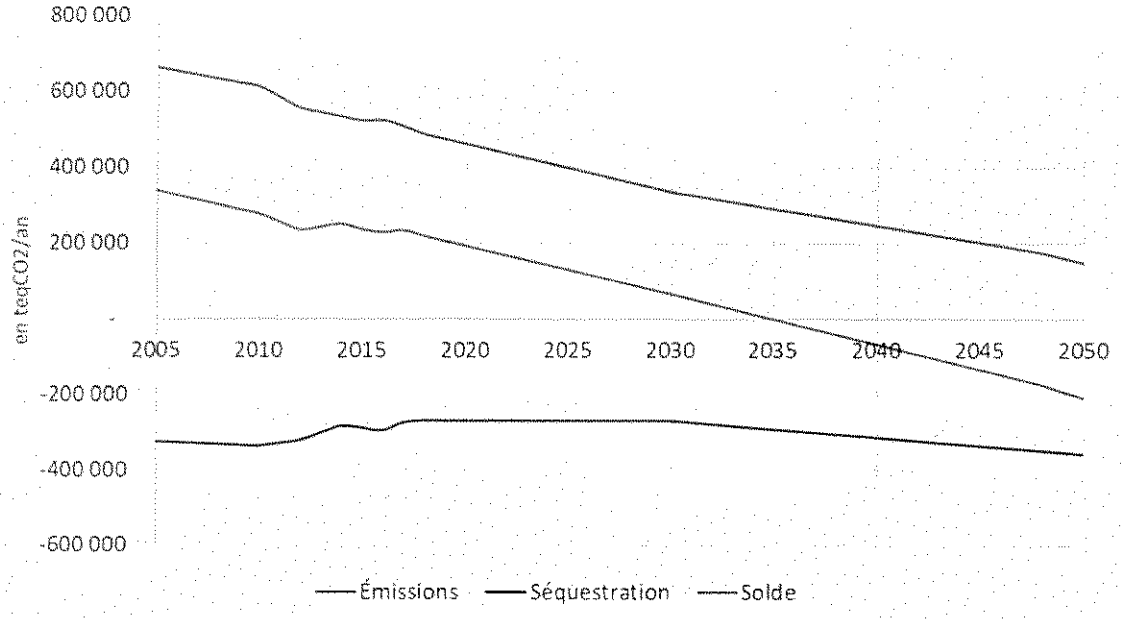


Figure 16 : Séquestration, émissions et solde entre 2005 et 2050
Invent'Air V2020 Atmo Grand Est – Calculs Pays Barrois

Les effets cumulés des scénarios d'émissions et de captations du PCAET permettraient ainsi de remplir l'objectif de neutralité carbone avant 2040, objectif fixé par le Contrat de Transition Écologique de la Meuse.

e. L'évolution des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de six polluants atmosphériques sont comptabilisées en 2018 et estimées jusqu'à 2050. Les émissions dues aux consommations énergétiques sont calculées selon l'évolution de la consommation de chaque énergie. Les émissions non-énergétiques sont estimées au cas par cas selon les leviers d'action esquissés dans la stratégie.

Tous les polluants voient une nette diminution de leurs émissions.

- Les émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote, principalement issues des énergies fossiles et dans une moindre mesure du bois-énergie, sont celles qui baissent le plus (respectivement -80 et -67% en 2050) ;
- Les émissions de composés organiques volatils, issues du bois-énergie mais aussi des usages non-énergétiques dans l'industrie et les bâtiments, observent une baisse de -66% à l'horizon 2050 ;
- Les particules fines (PM10 et PM2,5) sont principalement émises par le bois-énergie dans les logements ainsi que par les épandages en agriculture. La baisse totale est estimée à -56% à horizon 2050. À noter que l'amélioration des foyers fermés dans les logements pourrait faire baisser davantage ces émissions ;
- Enfin l'ammoniac, quasi-exclusivement émise par les usages non-énergétiques de l'agriculture, devrait voir ses émissions baisser de moitié à horizon 2050.

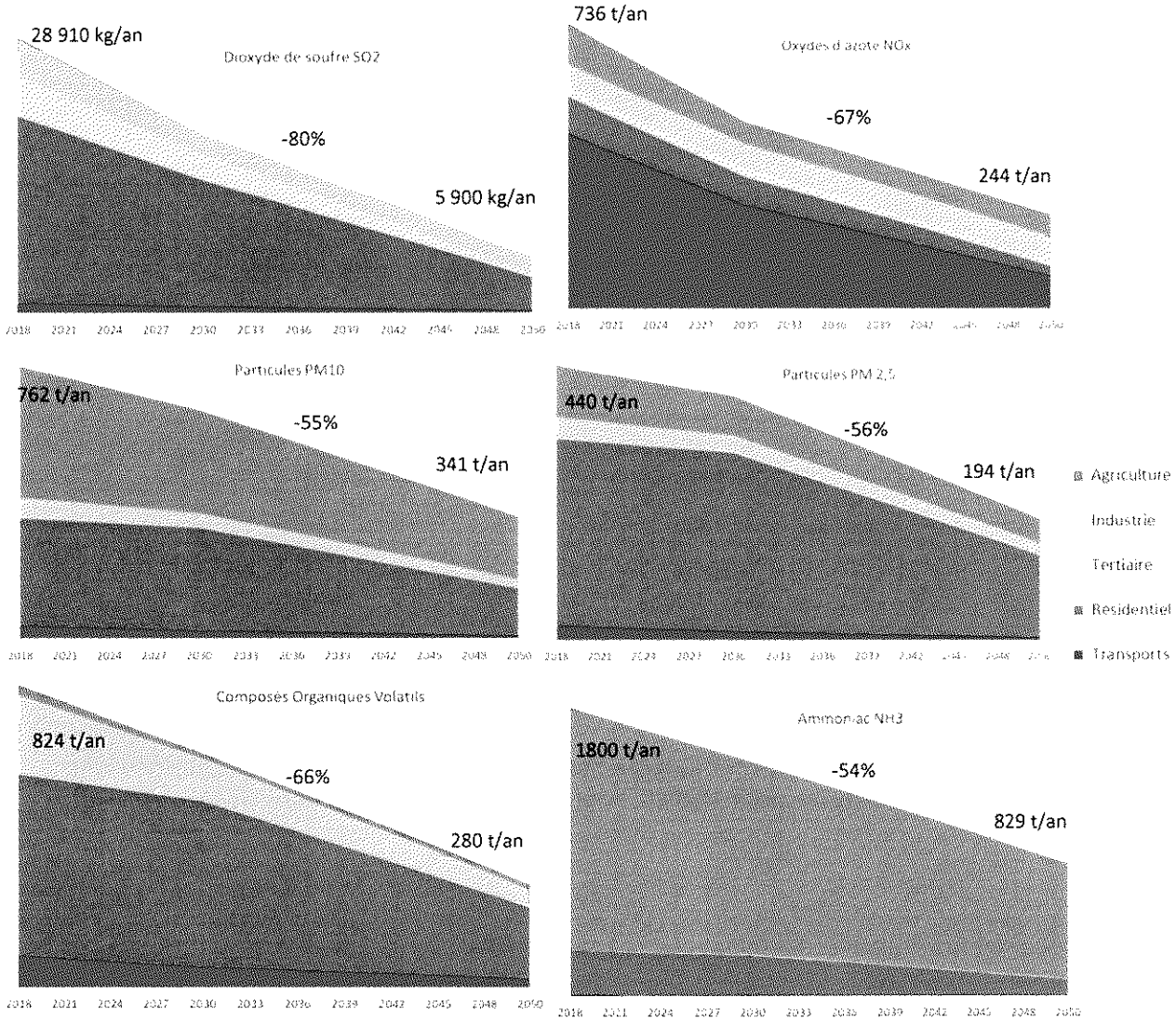


Figure 17 : Évolution des émissions atmosphériques de 2018 à 2050 selon le scénario volontariste

III. La stratégie du Plan Climat Air Énergie

La stratégie du Plan Climat Air Énergie répond au scénario volontariste : les axes stratégiques et orientations qui la constituent doivent permettre l'atteinte des objectifs chiffrés ci-avant.

Pour rappel, la stratégie est composée de trois axes stratégiques et onze orientations. Chaque orientation pourra faire l'objet, dans la phase suivante, d'une ou plusieurs actions qui permettront de mettre en œuvre la stratégie.

Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover
a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités
b. Développer les infrastructures et un aménagement durable
c. Développer un habitat sobre et adapté aux besoins des habitants
d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles

Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques
a. Développer un écosystème de production et consommation locale
b. Rendre les activités économiques locales plus durables
c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques

Axe 3. Agir ensemble
a. Accompagner des actions collectives choisies, structurées et évaluées
b. Sensibiliser aux actions individuelles
c. Montrer l'exemple : pouvoir d'agir des collectivités
d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire

Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

L'urbanisme et l'aménagement touchent à plusieurs thématiques incontournables de la stratégie du PCAET :

- La qualité énergétique des bâtiments, résidentiels, tertiaires ;
- La localisation de ces bâtiments et plus largement des emplois, commerces et services, influant sur les transports quotidiens des personnes et des marchandises ;
- Le mode d'aménagement des espaces publics, ayant une influence sur les mobilités, le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique…
- La préservation des espaces naturels et agricoles, et donc les modes de cultures, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique…

De plus, l'urbanisme et l'aménagement constituent un des leviers principaux que les collectivités peuvent mobiliser, via les documents d'urbanisme et de planification et les aménagements publics.

Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités

Contenu :

L'aménagement du Pays Barrois doit favoriser les mobilités alternatives, par les moyens suivants :

- Mêler l'économie et l'habitat (mixité fonctionnelle) ;
- Rapprocher les services et commerces de leurs usagers ; maintenir et proposer des commerces et services ambulants ;
- Désenclaver les territoires ruraux par le déploiement des transports doux et de la fibre ;
- Limiter l'étalement des zones résidentielles et d'activités, sauf celles directement liées au projet Cigéo.

Pistes d'actions :

- Inscrire ces principes dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Barrois et dans les PLUi ;
- Créer un service d'ingénierie de l'habitat et de l'urbanisme opérationnel, avec les partenaires existants ;
- Faire émerger les initiatives entrepreneuriales en zone rurale.

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Baisse du besoin de déplacements »		2030	2050
Critère	Baisse des véhicules particuliers (en veh.km)	-2%	-10%
Énergie	Secteur des transports	-1%	-6%
GES	Secteur des transports	-1%	-5%

Levier « Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux »		2030	2050
Critère 1	Report vers TC	4% à MGS[1] 2% ailleurs	8% à MGS 5% ailleurs
Critère 2	Report vers Modes doux	5% à MGS 3% ailleurs	10%
Énergie	Secteur des transports	-3%	-9%
GES	Secteur des transports	-2%	-7%

Levier « Baisse de transports de marchandises par route »		2030	2050
Critère	Baisse des transports de marchandises par route (en veh.km)	2%	6% en COPARY 3% ailleurs
Énergie	Secteur des transports	-0,6%	-2%
GES	Secteur des transports	-0,8%	-2%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

\+ Amélioration de la qualité de l'air

\+ Préservation de la séquestration carbone

\+ Adaptation au changement climatique

\+ Attractivité du territoire

! Fragilisation des centres de proximités

[1] MGS : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable

Contenu :

L'aménagement durable consiste à rendre les villes et villages agréables, en mettant en valeur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, en végétalisant les espaces publics, en réhabilitant les bâtiments dégradés, les friches et les bâtiments vacants.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser les transports doux : rendre les déplacements agréables, les sécuriser, offrir des services (attache-vélos, porte-vélos dans les transports, ateliers de réparation, bornes de mise à disposition...)
- Favoriser les transports doux : développer les infrastructures intercommunautaires : le long du canal de l'Ornain, l'ex-voie ferrée de la Saulx...
- Végétaliser les rues et places, en impliquant les riverains, favoriser la biodiversité en ville ;
- Faciliter les constructions et réhabilitations dans l'enveloppe urbaine, en levant quelques contraintes si nécessaires.

Pistes d'actions :

- Inscrire ces principes dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Barrois et dans les PLUi ;
- Créer un service d'ingénierie de l'habitat et de l'urbanisme opérationnel, avec les partenaires existants ;
- Inculquer une culture de l'aménagement cyclable et désimperméabilisé chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre : lors des rénovations de voirie ou espaces publics, de création de zones...

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux »		2030	2050
Critère 1	Report vers TC	4% à MGS 2% ailleurs	8% à MGS 5% ailleurs
Critère 2	Report vers Modes doux	5% à MGS 3% ailleurs	10%
Énergie	Secteur des transports	-3%	-9%
GES	Secteur des transports	-2%	-7%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Préservation de la séquestration carbone
+ Adaptation au changement climatique
+ Attractivité du territoire
+ Offre de logements de qualité

Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants

Contenu :

La sobriété du secteur résidentiel s'articule de différentes façons :

- Rénover efficacement une majorité de logements afin d'atteindre la « Basse Consommation » voire l'énergie positive en favorisant la production énergétique décentralisée ;
- Permettre un meilleur usage de l'énergie dans les bâtiments individuels (sensibilisation) et collectifs (concierge, économe de flux...)
- Limiter voire réduire les surfaces chauffées en changeant les modes d'habitat : cohabitations intra-familiales, colocations, habitats partagés...

Pistes d'actions :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH ;
- Permettre les auto-rénovations de qualité : proposer des formations aux particuliers, organiser des chantiers participatifs, proposer un accompagnement et des aides financières ; Cela peut être possible dans le cadre d'OPAH.
- Proposer des modes d'habitats collectifs sobres ;
- Organiser la sensibilisation des particuliers à l'usage énergétique des logements ;
- Organiser la sensibilisation des usagers à l'usage énergétique des bâtiments.

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier *Mix énergétique des logements pour les postes « chaleur »*		2030	2050
Critères	Baisse des logements au fioul en faveur du bois-énergie, des pompes à chaleur et du gaz de réseau (principalement biogaz) là où c'est possible	14% de logements fioul	0% de logements fioul
Énergie	Secteur résidentiel	0%	0%
GES	Secteur résidentiel	-16%	-42%

Levier *Amélioration des étiquettes énergétiques des logements*		2030	2050
Critères	Rénovations globales des logements afin d'améliorer les étiquettes énergétiques (90% de logements en A, B et C en 2050	17% des logements rénovés	59% des logements rénovés
Énergie	Secteur résidentiel	-16%	-61%
GES	Secteur résidentiel	-13%	-43%

Levier *Baisse de température de chauffage*		2030	2050
Critères	Part de ménage sensibilisés	30%	80%
Énergie	Secteur résidentiel	-2%	-5%
GES	Secteur résidentiel	-2%	-4%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Adaptation au changement climatique
+ Développement des énergies renouvelables
+ Offre de logements de qualité

Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles

Contenu :

Les espaces naturels et agricoles contribuent à la séquestration carbone et à l'adaptation au changement climatique, en conservant des espaces de fraîcheur, en permettant l'infiltration des eaux, en permettant la conservation des essences forestières locales… Ils sont également indispensables pour permettre la production et consommation saines de produits locaux. Ainsi le Pays Barrois souhaite :

1. Maîtriser la consommation d'espaces pour le développement des énergies renouvelables : les champs photovoltaïques sont interdits sur les surfaces agricoles ou naturelles, sauf démonstration d'une activité agrivoltaïque.
2. Restaurer les vergers et développer le maraichage, notamment sur les coteaux et en « ceinture verte » ;
3. Promouvoir une agriculture plus diversifiée, raisonnée avec conservation et restauration des prairies, des haies, des sols et de la biodiversité ;
4. Adapter les forêts pour qu'elles soient toujours aussi présentes et plus résistantes aux phénomènes extrêmes : gestion, protection, renouvellement des essences, lutte contre le gibier…
5. Proposer des espaces nourriciers accessibles "à tous" : vergers, jardins partagés dans les différentes communes

Pistes d'actions :

- Inscrire les principes de préservation des espaces naturels et agricoles dans le SCOT et les PLUi ;
- Intervenir au plus près des agriculteurs et forestiers en travaillant avec la Chambre d'agriculture, les coopératives agricoles, les associations sylvicoles…
- Accompagner les communes dans l'acquisition ou l'animation de jardins ou vergers nourriciers.

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Changement des pratiques agricoles » Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est		2035
Critère 1	Part de la production biologique	21%
Critère 2	Part de protéagineux	30%
Critère 3	Part de légumineuses	22%
GES	Secteur agricole	- 14%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

\+ Préservation et augmentation de la séquestration carbone

\+ Adaptation au changement climatique

\+ Attractivité du territoire

Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Les secteurs économiques, dans les secteurs agricoles, industriels ou tertiaires, ont un poids important dans le diagnostic climat, air et énergie du Pays Barrois, mais aussi un rôle évidemment incontournable dans la vie du territoire. Ils sont également nécessaires pour mener à bien la transition écologique de tous les secteurs du territoire. Par exemple, le secteur agricole a un rôle primordial dans la captation carbone et l'adaptation au changement climatique ; le secteur du BTP est indispensable à la réhabilitation des logements ; le secteur industriel peut permettre la production ou la transformation de produits nécessaires à la transition énergétique du territoire...

Ces filières économiques ont d'ores-et-déjà entamé leur transition énergétique, indispensable pour la lutte contre le dérèglement climatique autant que pour leur propre compétitivité, face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les acteurs privés ont et auront un rôle dans la mise en œuvre de cet axe stratégique, mais les acteurs publics et parapublics ont également leur rôle, dans l'accompagnement technique, méthodologique ou financier, dans l'aide à la structuration, la mise en lien...

Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale

Contenu :

Le Pays Barrois souhaite favoriser les circuits courts, pour l'alimentation mais également pour la transformation forestière, les matériaux biosourcés ou la production énergétique.

Les circuits courts permettent de limiter les transports de marchandises, sur le territoire (transports des grumes par exemple) mais surtout hors du territoire et des frontières nationales ; ainsi cette orientation, si elle est vertueuse, ne se mesure que partiellement dans le scénario volontariste qui ne s'intéresse qu'aux consommations énergétiques à l'intérieur du Pays Barrois.

Les circuits courts permettent aussi de mieux maîtriser, et donc d'améliorer, les étapes de production et de commercialisation des produits.

Enfin, les circuits courts permettent de dynamiser l'agriculture et la sylviculture locale et donc de préserver les terres agricoles et les forêts.

Pistes d'actions :

- Recenser et faire connaître les producteurs ;
- Développer les débouchés locaux des producteurs : permettre une tournée dans les villages, rendre les marchés attractifs...
- Assurer la transformation locale des produits agricoles et forestiers, notamment en mutualisant les outils ;
- Valoriser les déchets et sous-produits agricoles en matériaux d'isolation ou en énergie ;

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Baisse de transports de marchandises par route »		2030	2050
Critère	Baisse des transports de marchandises par route (en veh.km)	2%	6% en COPARY 3% ailleurs
Énergie	Secteur des transports	-0,6%	-2%
GES	Secteur des transports	-0,8%	-2%

Levier « Changement des pratiques agricoles » Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est		2035
Critère 1	Part de la production biologique	21%
Critère 2	Part de protéagineux	30%
Critère 3	Part de légumineuses	22%
GES	Secteur agricole	- 14%

Baisse des émissions importées : productions moins vertueuses, transports...	Non-estimée dans le PCAET

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Adaptation au changement climatique
+ Préservation et augmentation de la séquestration carbone
+ Développement des énergies renouvelables
+ Attractivité du territoire

Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables

Contenu :

Face aux coûts de l'énergie et au changement climatique, les professionnels du Pays Barrois, agriculteurs, artisans, industriels ou commerçants, doivent rendre leurs activités plus durables.

Ainsi, le Pays Barrois souhaite :

- Promouvoir la production agricole raisonnée, augmenter la part de l'agriculture biologique et diversifier les pratiques agricoles : agroforesterie, agrivoltaïsme...
- Gérer durablement les forêts et relocaliser les activités de transformation ;
- Relocaliser l'activité industrielle en respectant l'environnement ;
- Accompagner les artisans et commerçants vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs process ;
- Réduire les déchets : poursuivre l'expérimentation « commerce 0 déchets », développer les commerces vrac et d'occasions, les ressourceries...

Pistes d'actions :

- Aider les communes à gérer la forêt durablement : la forêt communale est parfois leur principale source de revenus ;
- Améliorer la synergie entre acteurs économiques (EPCI, Meuse Attractivité, CCI...)

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires »		2030	2050
Critère	Réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments	11%	25%
Énergie	Secteur tertiaire	-9%	-11%
GES	Secteur tertiaire	-20%	-25%

Levier « Amélioration des équipement électriques du tertiaire »		2030	2050
Critère 1	Amélioration des équipements électriques	-25% élec spé	-51% élec spé
Critère 2	Effort particulier pour les gros consommateurs	-10% élec spé	-30% élec spé
Énergie	Secteur tertiaire	-6%	-9%
GES	Secteur tertiaire	-1%	-2%

Levier « Amélioration des équipement électriques de l'Industrie »		2030	2050
Critère	Amélioration des équipements électriques	-12% élec spé	-25% élec spé
Énergie	Secteur industriel	- 2%	- 3%
GES	Secteur industriel	- 0,3%	- 1%

Levier « Changement de mix énergétique en industrie »		2030	2050
Critère	Baisse de la part de pétrole et gaz naturel en faveur du biogaz, du bois-énergie et autre renouvelables	1% de pétrole 32% de GN	0% de pétrole 20% de GN
Énergie	Secteur industriel	/	/
GES	Secteur industriel	- 29%	- 43%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Amélioration de la qualité de l'air

+ Attractivité du territoire

Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques

Contenu :

La transition écologique est une opportunité de développement économique que le Pays Barrois peut et doit saisir. Il a pour cela de nombreux atouts, comme des industries exemplaires dans leurs domaines, des PME et collectivités en lien, des pôles d'innovation qui des espaces et matières premières disponibles pour le développement des énergies renouvelables...

Le Pôle d'Avenir d'Écurey est un lieu d'innovation et de formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique. Afin de répondre aux besoins de rénovations dans le Pays Barrois et au-delà, il doit intensifier ses activités et élargir ses domaines de compétences à la rénovation des maisons anciennes et du patrimoine.

Le développement des énergies renouvelables est largement en cours sur le Pays Barrois mais se concentre presque uniquement sur l'éolien industriel : les autres filières électriques (éolien domestique, photovoltaïque...) doivent être intensifiées, ainsi que la production de combustibles et carburants alternatifs, tels que le biogaz, l'hydrogène...

Enfin d'autres filières industrielles pourraient être prometteuses sur le Pays Barrois, telles que la transformation de bois (matériau, plaquettes, pellets...) ou la fabrication de matériaux biosourcés (laine, chanvre, ortie...). Il convient de favoriser l'émergence de ces filières par une meilleure intégration et émulation entre industries, PME, collectivités et citoyens.

Pistes d'actions :

- Enrichir l'offre de formations d'Écurey Pôles d'Avenir, notamment pour la rénovation des bâtiments anciens et patrimoniaux ;
- Accompagner l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable innovantes : projets citoyens, photovoltaïque sur toitures et friches, production de biogaz, d'hydrogène... ;
- Accompagner l'émergence de projets économiques au service de la transition écologique ;
- Animer ou participer à des clubs d'émulation industrielle.

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Changement de motorisations »		2030	2050
Critère	Baisse du recours au pétrole en faveur des véhicules électriques, biogaz et hydrogène	54% pétrole	1% pétrole
Énergie	Secteur des transports	-5%	-12%
GES	Secteur des transports	-21%	-53%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Développement des énergies renouvelables
+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Attractivité du territoire

Axe 3. Agir ensemble

Le PCAET a pour objet de structurer l'action des collectivités et des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent donc s'organiser pour suivre et mettre en œuvre le futur plan d'actions associé.

La transition écologique concerne tous les acteurs du territoire : certaines actions, portées par le public comme par le privé, seront identifiées dans le programme d'actions du PCAET. Celles-ci, si elles se doivent de permettre l'atteinte des objectifs, ne pourront couvrir tous les sujets. Surtout, des projets de transition écologiques portés par les acteurs du territoire émergent régulièrement ; le Pays Barrois dans son ensemble se doit de pouvoir aider à leur concrétisation.

Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées

Contenu :

Le Pays Barrois bénéficie d'un tissu citoyen et associatif important, souvent à l'initiative de projets environnementaux innovants. Les acteurs publics soutiennent ces initiatives à la hauteur de leurs moyens.
Cet axe stratégique n'a pas vocation dans un premier temps à définir les actions citoyennes et collectives qui pourraient être accompagnées, même si certaines sont déjà envisagées ci-dessous, mais de permettre leur émergence. Pour cela il est important de conserver et favoriser le tissu associatif, puis de mieux repérer et mieux accompagner les initiatives vertueuses.

Pistes d'actions :

- Définir l'instance idéale permettant l'échange fructueux entre citoyens, associations, collectivités et acteurs publics, parapublics ou privés ;
- Faire émerger et accompagner des initiatives scolaires ;
- Mettre en évidence les dispositifs de financement, existants ou à créer, permettant la concrétisation des projets de transition écologique ;
- Accompagner les actions de coopération internationale notamment vers les pays du Sud, portées par des associations locales ;
- Créer des coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur…) ;

Contribution aux objectifs quantitatifs :

À ce stade de définition des actions à accompagner il est difficile de chiffrer les effets sur le bilan énergique ou CO_2 du Pays Barrois.

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Développement des énergies renouvelables
+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Attractivité du territoire
+ Préservation et augmentation de la séquestration carbone

Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles

Contenu :

Les actions individuelles sont au cœur de la transition écologique et inversement la transition écologique a des incidences importantes sur la vie quotidienne des personnes.

Dans leur logement, la température de chauffe et l'achat et l'usage d'appareils électriques peuvent varier la consommation énergétique. De même, le choix d'un mode alternatif de déplacements nécessite un changement d'habitude qui n'est pas facilement appropriable. D'autres « gestes » de la vie quotidienne (achats quotidiens, investissements, loisirs…) doivent être mis en valeur dans l'espace public, les médias, les informations publiques…

Le choix de modes de vie plus sobres est aussi plébiscité par des habitants du Pays Barrois et au-delà ; les caractéristiques rurales et naturelles du territoire permettraient d'attirer de nouvelles populations, souvent actives et à l'initiative d'actions écologiques et sociales.

Enfin, la crise écologique, le changement climatique, leurs impacts locaux et les réponses mises en œuvre dans le cadre de ce PCAET et au-delà doivent également faire l'objet de communications.

Pistes d'actions :

Accompagner les habitants sur les économies d'énergies dans les logements : température de chauffage, achat et usage des appareils électriques… et sur la qualité de l'air intérieur ;

- Changer d'usage en mobilité : mettre en place des expérimentations de covoiturage, d'auto-stop organisé ou autres…
- Etablir un label « produit localement » pour faciliter le choix du consommateur ;
- Accompagner les projets de vie des habitants ou des « néo-ruraux » ;
- Sensibiliser et former au changement climatique et aux actions d'atténuation, notamment dans les écoles et hors temps scolaire ;
- Communiquer sur les actions auprès du public

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Baisse de la température de chauffage des logements »		2030	2050
Critère	Part de ménages sensibilisés à la baisse de température dans les logements (-1°C)	30%	80%
Énergie	Secteur résidentiel	-2%	-5%
GES	Secteur résidentiel	-2%	-4%

Levier « Réduction de l'électricité spécifique »		2030	2050
Critère	Part de ménages sensibilisés	22%	50%
Énergie	Secteur résidentiel	-3%	-7%
GES	Secteur résidentiel	-1%	-3%

Levier « Covoiturage et autopartage »		2030	2050
Critère	Part de véhicules utilisés pour le covoiturage	7%	16%
Énergie	Secteur des transports	-4%	-9%
GES	Secteur des transports	-3%	-7%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Développement des énergies renouvelables
+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Attractivité du territoire
+ Préservation et augmentation de la séquestration carbone

Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple

Contenu :

Les collectivités sont à la manœuvre du PCAET et à l'initiative de nombreuses actions qui pourront être mises en place dans les différents secteurs économiques. Elles ont un rôle prépondérant à jouer sur certains services publics, comme l'installation de bornes de recharge électrique, l'ouverture de Maisons France Services et de tiers-lieux, les solutions de mobilités alternatives performantes, la mise en place de réseaux de chaleur, la gestion et le traitement des déchets…

Enfin les collectivités locales sont elles-mêmes consommatrices d'énergie pour leurs bâtiments, leurs flottes de véhicules, l'éclairage public… Les intercommunalités devront *a minima* se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation de leurs bâtiments intercommunaux.

Pistes d'actions :

- Organiser des services pour mieux s'adapter aux solutions de mobilité :
  - Développer l'offre de transports en commun, notamment sur les axes Ligny – Saint-Dizier, Bar-le-Duc – Saint-Dizier et (Revigny)-Bar-le-Duc – Ligny – (Gondrecourt)
  - Installer plus de bornes de recharge électrique
- Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI ;
- Développer, favoriser le maintien de services de proximité (numérique…) ;
- Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux ;
- Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics ;
- Poursuivre l'effort de renouvellement de l'éclairage public ;
- Réfléchir à un moyen de gestion et traitement des déchets organiques.

Contribution aux objectifs quantitatifs :

Levier « Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires »		2030	2050
Critère	Réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments	11%	25%
Énergie	Secteur tertiaire	-9%	-11%
GES	Secteur tertiaire	-20%	-25%

Levier « Renouvellement de l'éclairage public »		2030	2050
Critère	Économie d'éclairage public	-20%	-50%
Énergie	Secteur tertiaire	-0,5%	-2%
GES	Secteur tertiaire	-0,1%	-0,4%

Contribution aux autres objectifs et autres effets sur le territoire :

+ Développement des énergies renouvelables
+ Amélioration de la qualité de l'air
+ Attractivité du territoire
+ Préservation et augmentation de la séquestration carbone
+ Économies de fonctionnement des collectivités

Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire

Contenu :

Comme chaque politique publique, la mise en œuvre du PCAET doit bénéficier d'une feuille de route, d'un suivi et d'une évaluation pour être efficace.
L'intérêt et la difficulté du PCAET réside dans le fait qu'il est élaboré par le PETR du Pays Barrois alors que la mise en œuvre des actions sera bien souvent confiée aux intercommunalités, ou effectuée à l'échelle des intercommunalités, qui auront ainsi plus de facilité à les suivre. La coopération entre les trois intercommunalités et le PETR doit donc se poursuivre et se renforcer ; les EPCI devront aussi prendre en main le plan d'actions, et notamment nommer un chef de projet en leur sein.

La gouvernance de la transition écologique ne concerne pas uniquement les collectivités porteuses du PCAET : certaines filières doivent également renforcer leur coopération et structuration pour mener à bien les actions proposées et les objectifs fixés. Nous pensons ici à la filière de l'exploitation et transformation forestière, à la transformation et commercialisation en circuits-courts de produits agricoles, aux métiers de la rénovation de bâtiments...

Pistes d'actions :

- Élaborer, conduire, évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET
- Définir un pilote, chef de projet au sein de chaque EPCI sur le thème ;
- Développer des approches collectives entre acteurs : sortir des approches sectorisées « en silo » et faire le lien entre citoyens, collectivités et acteurs socio-économiques ;
- Organiser la gouvernance dans les domaines qui en ont besoin (forêt, circuits-courts...)
- Offrir une vision optimiste du territoire et valoriser les ressources ;

Contribue à la mise en œuvre de l'intégralité de la stratégie

PROJET

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

(Établie selon le modèle de la circulaire du Premier Ministre NOR : PRMX1001610C du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations. JO du 20)

Entre

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, représentée par sa Présidente, **Martine JOLY**, et désignée sous le terme « la collectivité », d'une part

Et **l'association Niger Ma Zaada**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 15, rue Henri THETARD - Le Petit Juré - 55000 BAR-LE-DUC, représentée par son Président, **Daniel MASSON**, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Tous deux régulièrement habilités à l'effet de signer les présentes, en vertu des pouvoirs que leur confèrent leurs fonctions respectives, en application de la délibération prise par le comité de la **Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse** réuni en séance plénière le 6 avril 2023.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par « l'association » pour améliorer en Afrique et en particulier au NIGER les services apportés aux populations, conforme à son objet statutaire.

Considérant les objectifs généraux et les valeurs développés par « l'association » sur le territoire en termes de sensibilisation à la solidarité internationale auprès des populations, du ressort de la **Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**.

Considérant que l'action ci-après présentée par « l'association » participe de cette politique.

PROJET

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, « l'association » s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule l'action suivante, comportant les obligations mentionnées à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Intitulé : renforcer la distribution d'eau et l'assainissement sur trois villages du NIGER.

Après les études techniques préalables, il s'agira de réaliser (sur trois villages) :

- 3 puits cimentés Ofedes rehaussés de poulies mécaniques pour faciliter le puisage et dotés d'un couvercle amovible pour assurer la sécurité et la salubrité de l'ouvrage.

et au niveau de l'hygiène :

- construire, dans chacun des trois villages, 2 blocs de latrines et douches sur fosses cimentées étanches (1 bloc fille et 1 bloc garçon),
- sensibiliser et former les populations à leur utilisation et entretien.

Ce projet concerne :

- le village de BADWEL (2 590 habitants),
- le village de DAREY KOIRA TEGUI (900 habitants),
- le village de DJABATI PEULH (550 habitants).

Ces villages sont situés au cœur de la réserve naturelle des dernières girafes d'Afrique de l'Ouest, et composés essentiellement de cultivateurs et d'éleveurs qui vivent tant bien que mal de leur terre et de l'élevage.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention a une durée de 1 an, au titre de l'année 2023.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

3.1 Le coût total estimé éligible de l'action sur la durée de la convention est évalué à 99 340 €, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 3.

3.2 Les coûts totaux estimés éligibles annuels de l'action sont fixés à l'annexe 3. Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de « la Collectivité », établis en conformité avec les règles définies à l'article 3.3, et l'ensemble des produits affectés.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de l'action conformément au dossier de demande de subvention présenté par « l'association ».

Ils comprennent notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe,
- sont nécessaires à la réalisation de l'action,
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion,
- sont engendrés pendant le temps de l'action,
- sont dépensés par « l'association »,
- sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre de l'action, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement.... Cette adaptation des dépenses réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionné au point 3.1, ne doit pas affecter la réalisation de l'action et ne doit pas être substantielle.

L'association notifie ces modifications à « la collectivité » par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

PROJET

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 « La collectivité » contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 17 000 €, équivalent à 17,11 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Les contributions financières de « la collectivité » mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- la délibération de « la collectivité »,
- le respect par « l'association » des obligations mentionnées aux articles 1er, 6 ,7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12,
- la vérification par « la collectivité » que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

« La collectivité » verse la subvention à la notification de la convention dans la limite du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.1 pour cette même année.
La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.
Le versement sera effectué sur le compte suivant :

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Titulaire du compte/Account holder	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays
ASS NIGER MA ZAADA **LE PETIT JURE** **15 RUE HENRY THETARD** **55000 BAR LE DUC**	

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identification Code)
FR76 1470 7000 2131 1218 6973 407				**CCBPFRPPMTZ**
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
14707	**00021**	**31121869734**	**07**	**BAR LE DUC**

PROJET

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

« L'association » s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

  Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif de l'action comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 et définis d'un commun accord entre « la collectivité » et « l'association ». Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du Code de Commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

Sécurité :
« La collectivité » ne pourra, en aucune manière, être appelée en garantie des activités ou de la gestion de l'Association.

Informations/modifications :
« L'association », soit communique sans délai à « la collectivité » la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par « l'association », pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer « la collectivité » sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par « l'association » sans l'accord écrit de « la collectivité », celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. « La collectivité » en informe « l'association » par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - EVALUATION

« La collectivité » procède, conjointement avec « l'association », à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.
L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt local conformément aux articles L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1 du code général des collectivités territoriales.

PROJET

ARTICLE 10 - CONTROLE DE LA COLLECTIVITÉ

« La collectivité » contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action prévue.
« La collectivité » peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.
Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par « la collectivité », dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. « L'association » s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10 et à une nouvelle délibération de « la collectivité ».

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par « la collectivité » et « l'association ». Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent en la matière.

Fait à Bar le Duc, le
(en trois exemplaires)

La Présidente de la Communauté d'Agglomération,

Le Président de l'association,

PROJET

Daniel MASSON

ANNEXE 1

L'action :

Renforcement de la distribution d'eau et d'assainissement au NIGER
dans les villages
de BADWEL (2 590 habitants), DAREY KOIRA TEGUI (900 habitants) et DJABATI PEULH (550 habitants).

Après les études techniques préalables, il s'agira de réaliser (sur trois villages) :

- 3 puits cimentés Ofedes rehaussés de poulies mécaniques pour faciliter le puisage et dotés d'un couvercle amovible pour assurer la sécurité et la salubrité de l'ouvrage,

et au niveau de l'hygiène :

- construire, dans chacun des trois villages, 2 blocs de latrines et douches sur fosses cimentées étanches (1 bloc fille et 1 bloc garçon),
- sensibiliser et former les populations à leur utilisation et entretien.

Obligations :

L'association s'engage à mettre en œuvre l'action comportant des obligations destinées à permettre la réalisation du Service visé à l'article 1 de la convention.

Coût de l'action	Subvention de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse		Taux de financement public global
	Montant	Taux de financement	
99 340 €	17 000 €	17,11 %	75,10 %
Charges les plus importantes			
Achats	89 340 €	89,9 %	
Autres services extérieurs	10 000 €	10,1 %	

a) Localisation : villages de BADWEL, DAREY KOIRA TEGUI et DJABATI PEULH au NIGER.

b) Objectifs : ces travaux permettront d'améliorer les conditions de vie des populations, en luttant contre les maladies hydriques et en allégeant le travail des femmes, notamment celui relatif à la corvée d'eau. Ils contribueront aussi à sensibiliser les populations à l'hygiène et sur l'importance d'assainir la zone de pompage.

Public visé : Ce projet concerne les habitants des villages de BADWEL (2 590 habitants), DAREY KOIRA TEGUI (900 habitants) et DJABATI PEULH (550 habitants). Ces villages du NIGER sont situés au cœur de la réserve naturelle des dernières girafes d'Afrique de l'Ouest, et composés essentiellement de cultivateurs et d'éleveurs qui vivent tant bien que mal de leur terre et de l'élevage.

c) Moyens mis en œuvre : appel à des entreprises locales de génie civil

PROJET

Annexe 2

Indicateurs quantitatifs :

Il s'agira de réaliser :

- 3 puits cimentés de type Ofedes rehaussés de poulies mécaniques pour faciliter le puisage et dotés d'un couvercle amovible pour assurer la sécurité et la salubrité de l'ouvrage,
- construire, dans chacun des trois villages, 2 blocs de latrines et douches sur fosses cimentées étanches (1 bloc fille et 1 bloc garçon),
- sensibiliser et former les populations à leur utilisation et entretien.

Indicateurs qualitatifs :

Les habitants des 3 villages et les gens de passage disposeront de l'eau potable.
Les règles d'hygiène et d'assainissement seront considérablement améliorées : hygiène corporelle, propreté des villages...

Conditions d'évaluation :

Le compte rendu financier visé à l'article 6 des présentes sera accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif de l'action comprenant les éléments ci-dessus.

Dispositif d'évaluation conjointe à la fin de la convention : dans le cadre de l'évaluation conjointe prévue par l'article 9 des présentes et subséquentes à la communication du bilan d'ensemble qualitatif et qualitatif susmentionné, « la collectivité » informe « l'association » de son évaluation par une réunion organisée au plus tard un mois avant la fin de la convention et lui indique, le cas échéant, le délai pour présenter ses conclusions contradictoires assorties des justificatifs nécessaires. « La collectivité » informe « l'association » de ses conclusions finales par lettre après avoir préalablement entendu ses représentants.

PROJET

Annexe 3

Budget global de l'action : année 2023

Budget prévisionnel de l'action projetée

Charges	Montant €	Produits	Montant €
60-Achats	89 340	**70-Ventes et prestations**	
Prestations de services		**74-Subventions d'exploitation**	99 340
Matières et fournitures	89 340	Etat :	
Fournitures		Agences de l'Eau	57 600
61-Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Région(s) :	
Assurances			
Documentation			
		Département(s) :	
62-Autres services extérieurs	10 000		
Honoraires	6 450		
Publicité	550	Intercommunalité(s) EPCI	
Déplacements, missions	3 000	Bar e Duc-Sud Meuse	17 000
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes			
64-Charges de personnel		Fonds Européens	
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges sociales		L'agence de services et de paiement	
65-Autres charges de gestion		Autres établissements publics	
66-Charges financières		Aides privées	24 740
67-Charges exceptionnelles		**75-Autres produits de gestion**	
68-Dotations amortissements		Dont cotisations, dons...	
		76-Produits financiers	
		77-Produits exceptionnels	
		78-Reprises sur amortissements	
TOTAL DES CHARGES	99 340	**TOTAL DES PRODUITS**	99 340
86-Emplois des contributions		**87-Contributions volontaires**	
Secours en nature		Bénévolat :	
Mise à disposition		Prestations en nature :	
Personnel bénévole		Dons en nature :	
TOTAL	99 340	**TOTAL**	99 340

Programme Action Cœur de Ville
Phase de déploiement
Bilan au 31 décembre 2022

N°	Action	Statut		Observation
Axe 1	**Amélioration et attractivité de l'habitat**			
A0	Campagne de requalification des façades privées	Réalisé	Phase opérationnelle	Campagne ville : l'animation et l'instruction de la campagne sont confiées au CMAL par convention pour la période 2018-2022. Au total, 21 dossiers ont été instruits sur la période pour 80 487,03€ de primes versées. Au regard des difficultés d'animation, il proposé de reprendre en régie la gestion du dispositif à compter de 2023 et de faire évoluer le règlement. Campagne CA : 17 primes attribuées en 2022 pour 29 042,74€. A compter de 2022 un commission technique composée de l'UDAP et du CAUE a été mise en place pour garantir la qualité de réalisation de projets.
A1	Mise en place d'une OPAH-RU sur la ville basse	Réalisé	Phase opérationnelle	La signature des convention OPAH et OPAH-RU le 14/06/2021 a marqué le démarrage de la phase opérationnelle et du suivi animation du dispositif. A ce jour, 135 logements ont été traités sur l'année 1 et 36 sur l'année 2 dans le cadre de l'OPAH pour un total de 2 212 213€ d'aides versées dont 114 000€ par la CA (107 dossiers).
A2	Déploiement du permis de louer	Réalisé	Phase opérationnelle	Permis de louer entré en vigueur au 1er janvier 2022 - 127 dossiers instruits à ce jour.
A3	Activation des outils ORI-RHI-THIRORI sur les ensembles dégradés	A engager		Il est nécessaire d'étudier les outils pertinents à activer en selon la situation de chaque immeuble ciblé.
A4	Aménagement de la friche du cinéma dans le quartier Notre Dame rive gauche	En cours	Phase pré-opérationnelle	Travail partenarial avec Action Logement et l'ENSA sur des scénarios de requalification de l'îlot. Présentation dans le cadre la journée "habiter le centre-ville" du 22 septembre 2021. Des échanges avec l'OPH ont été engagés et ont pu aboutir à l'acquisition par l'OPH de l'îlot de l'ancien restaurant chinois. Pour le site de l'ancien cinéma, un travail partenarial avec l'EPFGE doit permettre la réalisation des acquisitions.
A5	Création de logements dans le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	L'OPH de la Meuse a lancé un concours afin de recruter un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi de l'opération qui vise à créer 39 logements sur le quartier Saint Jean. Les discussions avec la Ville se poursuivent.
A6	Accompagnement des copropriétés dégradées	En cours	Phase pré-opérationnelle	Des contacts ont été établis avec les co-propriétaires et syndicats de copro lorsqu'ils existent pour démarrer un accompagnement. 17 copropriétés ont été contactées et 3 ont démarré un accompagnement dont 2 à Bar-le-Duc.
A7	Création de logements adaptés en centre-ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Action portée par l'ADAPEI de la Meuse, conception d'un programme et lancement de la maîtrise d'œuvre pour la création de logements adapté rue Werly.
Axe 2	**Favoriser un développement économique et commercial équilibré**			
B0	Mise en place d'un office de commerce au sein d'un tiers lieu en centre-ville	Non réalisé		Cette action a fait l'objet d'une réévaluation suite à la mise en place du COPIL Commerce pendant la crise COVID 19.
B1	Ouverture de commerces à l'essai	Réalisé	Action terminée	Commerce à l'essai mis en œuvre en 2018 via le dispositif régional Alexis Lorraine. Aucune demande d'occupation n'a été formulée. Le dispositif à pris fin en 2019.
B2	Création d'un poste de manager "Ville et Territoire"	Réalisé	Phase opérationnelle	Recrutement effectif au 18 janvier 2021 - Poste partagé entre la Communauté d'Agglomération et Chambre de Commerce et d'Industrie.
B3	Accompagement à l'accessibilité des commerces (physique et numérique)	Réalisé	Phase opérationnelle	Actions menées dans le cadre du Grand Est Business Act en partenariat avec la CCI : - Parcours individuel : diagnostics et préconisations pour la transition numérique des commerçants - Parcours collectif : réalisation d'ateliers et organisation du salon Digital Day
B4	Création d'une foncière de centre-ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Etude d'opportunité réalisée. Etude de faisabilité lancée - restitution prévue en début d'année 2023
B5	Accompagner la refonte du périmètre commercial	A engager		
Axe 3	**Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**			
C0	Aménagement de voies douces le long de l'Ornain	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion engagée avec le CAUE
C1	Déploiement de la fibre optique	En cours	Phase opérationnelle	
C2	Mise en place de bornes wifi en accès libre	Non réalisé		Après analyse des usages, la mise en œuvre de cette action n'a pas été jugée pertinente.
C3	Ouverture d'un campus connecté et implantantion d'une tiers-lieu (fab-lab/coworking)	En cours	Phase pré-opérationnelle	Candidature à l'appel à projet national Campus conencté non retenue mais maintien au travers d'un dispositif régional. Echange avec des porteurs de projet pour mise en place d'un tiers-lieux coworking.
C4	Requalification des berges du 94ème RI et de la voirie	En cours	Phase pré-opérationnelle	Etude faune/flore réalisée avec le département. Montage financier en cours pour la réalisation des travaux.
C5	Mise en place d'un axe structurant de traversée de la vallée pour relier Ville-Haute et Côte-Ste-Catherine	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion engagée avec le CAUE
Axe 4	**Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**			
D0	Aménagement du quartier Saint Jean	En cours	Phase opérationnelle	Travaux de la première phase finalisés avec l'aménagement de la voirie et du parking à l'arrière du cinéma. Démarrage des travaux de la deuxième phase d'aménagement en 2023.
D1	Rénovation de l'église Saint Antoine	Réalisé	Phase opérationnelle	Chantier terminé en juillet 2022.
D2	Rénovation de l'église Saint Jean	A engager		
D3	Aménagement de l'ancien théâtre des bleus	En cours	Phase opérationnelle	Travaux en cours de réalisation - Portage Association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar
D4	Mise en place d'un inventaire du patrimoine	En cours	Phase opérationnelle	Etude en cours de réalisation en partenariat avec le Région Grand Est

D5	Rénovation de l'église Notre Dame	En cours	Phase opérationnelle	Démarrage du chantier en janvier 2023
D6	Aménagement du collège Gilles de Trèves	En cours	Phase pré-opérationnelle	Intégration du Collège Gilles de Trèves dans le programme national "Réinventons nos cœurs de ville". Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études bâtimentaires et structurels et le lancement d'un appel à projet.
D7	Aménagement de la liaison Gilles de Trèves - Château	A engager		La réflexion sera intégrée dans le programme Réinventons nos cœurs de ville
D8	Requalifier la place Reggion et le rue Rousseau	A engager		Travail partenarial avec Action Logement et l'ENSA sur des scénarios de requalification de l'espace public en 2021.
Axe 5	**Fournir l'accès aux équipements et services publics**			
E0	Construction d'un cinéma sur le quartier Saint Jean	Réalisé	Action terminée	Ouverture du cinéma en décembre 2020
E1	Création d'un espace de bureau sur le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet porté par la SA Citanium
E2	Restructuration de la cité administrative	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet porté par l'Etat - Maîtrise d'œuvre en cours
E3	Création d'un nouveau site de production pour l'EPL Agro	Réalisé	Phase opérationnelle	Travaux réalisés par la Région Grand Est
E4	Structuration de l'offre de santé en ville basse	En cours	Phase pré-opérationnelle	Discussions en cours avec les professionnels de santé
E5	Aménagement d'un hall bouliste sur le quartier Saint Jean	En cours	Phase pré-opérationnelle	Implantation du boulodrome réorientée vers le quartier Libération. Maîtrise d'œuvre en cours. Démarrage des travaux au 1er semestre 2023.
E6	Requalification du gymnase Bradfer - Quartier Saint Jean	A engager		
E7	Restructuration du patrimoine scolaire de la ville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Reflexion menée en interne pour la restructuration du patrimoine scolaire
E8	Mise en place d'un hébergement pour étudiants	En cours	Phase pré-opérationnelle	Projet de construction d'une Maison des Etudiants et Professionnels de Santé en cours d'étude
E9	Création d'un tiers lieu en centre-ville	En cours	Phase opérationnelle	2021 : Réflexions pour la création de la Maison des Barisiens, étude programmatique réalisée en partenariat avec la Banque des Territoires 2022 : Déploiement opérationnel de la Maison des Barisiens. Recherche d'un local et conduite d'actions "hors les murs".
Axe 6	**Inscrire la transition énergétique et écologique au centre du projet communal**			
F0	Réalisation d'un schéma directeur pour le chauffage urbain	Réalisé	Phase opérationnelle	Rendu de l'étude en janvier 2022
F1	Déploiement d'un réseau de chaleur en ville basse alimenté par l'UVE de Tronville	En cours	Phase pré-opérationnelle	Réflexion sur la pérennisation de l'UVE de Tronville et le déploiement du réseau de chaleur en Ville Basse lancée au niveau de la CA en partenariat avec le CD55 et 6 EPCI meusiens et meurthe-et-mosellans.
F2	Végétaliser l'espace urbain	En cours	Phase pré-opérationnelle	Premières réflexions pour la végétalisation des pieds de façades menées par le CAUE dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire en partenariat avec la Ville. Enjeu de végétalisation intégré dans la conception des projets d'aménagements urbains sur la ville (quartier Saint Jean, îlot Sapinière, quartier Libération...)

DSDA, le 12 janvier 2023

Programme Action Cœur de Ville
BILAN 2020 - Phase d'initialisation

N°	Action	Situation	Observation
		Actions matures	
AM 1	Rénovation du marché couvert	Réalisé	Inauguré le 17 janvier 2020
AM 2	Création d'une salle multifonction	Réalisé	Inaugurée le 15 janvier 2020
AM 3	Création d'un espace ZAC Oudinot	Réalisé	Maison des associations inaugurée le 11 février 2020
AM 4	Rénovation de l'Eglise Saint Antoine	Réalisé	Fin du chantier en juillet 2022
AM 5	Création d'un commerce à l'essai	Réalisé	Commerce à l'essai mis en place en 2018 et 2019
AM 6	Programme de ravalement des façades privées	Réalisé	Programmes en cours sur la Ville et la Communauté d'Agglomération
AM 7	Extension du parking de la gare mutlimodale	Réalisé	Fin du chantier en avril 2019
AM 8	Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville	Réalisé	Ouverture de la résidence en juin 2019
AM 9	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus de Bar	En cours	Travaux en cours, portés par l'association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar
		Etudes	
		Volet transversal	
1	Projet de territoire communautaire	Réalisé	Projet de territoire communautaire adopté par délibération du 7 juillet 2019 et plan d'action adopté en juillet 2022
2	Etude de destination tourisme (PETR)	Réalisé	Etude Destination Barrois rendue en janvier 2015 Schéma de développement touristique adopté pour 2015-2019 et actualisé pour 2020-2026
3	Etude PCAET	Réalisé	Restitution du diagnostic en mars 2021 et adoption de la stratégie en février 2022
4	Diagnostic Cit'ergie	Réalisé	Prédiagnostic réalisé à l'échelle de la CA en mars 2018 et actualisé en octobre 2022
5	Etude pour la redéfinition du festival renaissanceS	Réalisé partiellement	Etude non réalisée mais évolution du festival réalisée
6	Analyse sur l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire	En cours	Analyse en cours dans le cadre de la procédure de renouvellement du label qui doit aboutir en 2023
		Volet habitat	
7	Etude OPAH-RU	Réalisé	Restitution de l'étude pré-opérationnelle en février 2020 (CAL SOLIHA 54) et conventions OPAH et OPAH-RU signées en juin 2021
8	Etude PLH	Réalisé	Restitution du diagnostic en octobre 2020 (ENEIS Conseil) et adoption du PLH en octobre 2022
		Volet économie et commerce	
9	Etude pour la mise en place d'une stratégie de développement économique et commercial	Réalisé	Etude réalisée en interne et finalisée en janvier 2019
10	Diagnostic FISAC	Réalisé	Etude réalisée en interne et finalisée en janvier 2019
11	Etude de stratégie de communication et de marketing territorial	Non réalisé	Etude non réalisée en raison de la création de l'Agence Meuse Attractivité qui a vocation réaliser ces missions
		Volet mobilité et connexions	
12	Schéma de mobilité (PETR)	Réalisé	Schéma de mobilité à l'échelle du Pays Barrois réalisé en avril 2018 (Mobhilis)
13	Etude sur la signalétique	En cours	Etude sur la signalisation d'intérêt local en cours - réalisée en interne
14	Plan de développement des déplacements doux	Réalisé partiellement	Accueil d'un stagiaire ayant réalisé une analyse des déplacements doux sur le territoire
15	Etude sur l'accessibilité du centre-ville depuis les quartiers	Non réalisé	
		Volet urbanisme, espace public, patrimoine	
16	Etude de stratégie foncière communautaire	Réalisé	Etude rendue en septembre 2018 (EPFL)
17	Révision du PLU de Bar-le-Duc	En cours	Délibérations des 04/05 et 20/06/2017 pourengager la démarche de révision du PLU Procédure remplacée par l'éléboration du PLUI lancée en 2021
18	Analyse et révision du SPR de Bar-le-Duc	En cours	Reflexion initiée dans le cadre de l'élaboration du PLUI
19	Inventaire scientifique du patrimoine bâti de Bar-le-Duc	En cours	Lancement de l'étude en 2019 , rendu prévu en février 2023
20	Etude d'organisation pour l'aménagement du quartier Saint Jean	Réalisé	Schéma directeur élaboré en décembre 2019 puis actualisé en novembre 2020, juillet 2021 et septembre 2021 (Intensité)
21	Etude opérationnelle d'aménagement du premier îlot du quartier Saint Jean	Réalisé	AVP des aménagements de la première phase rendu en mars 2019
22	Etude de destination du Collège Gilles de Trèves	Réalisé	Etude de définition fonctionnelle - rapport final remise en juillet 2019 (MEDIEVAL)
		Volet équipement et services publics	
23	Schéma directeur des équipements sportifs communautaires	Réalisé	Rendu de l'étude en juin 2021 (Mouvens/Noga)
24	Etude sur la création d'un réseau de maisons de santé pour la communauté d'agglomération	Réalisé	Diagnostic territorial de santé rendu en juin 2017 (Cabinet Mazars)
25	Etude sur la création d'un espace de coworking	Réalisé	Etude rendue en février 2017 (OCALIA)
26	Etude sur la création d'un FABLAB	Réalisé	
27	Etude sur la reprise du réseau de chaleur de la Côte Sainte Catherine et la création d'une chaufferie biomasse	Réalisé	Etude restituée en janvier 2016 (EPURE Ingenierie)
28	Etude de faisabilité pour la rénovation du Musée Barrois	Réalisé	Diagnostic faisabilité rendu en juin 2017 (SETECBA Ingénierie)
29	Etude de faisabilité pour la rénovation de la médiathèque Jean Jeukens	Réalisé	Diagnostic rendu en novembre 2017 (Ligne H)
		Suivi général de la convention	
	Rédaction et signature de la convention ORT	Réalisé	Convention signée le 1er octobre 2020
	Rédaction et signature de l'avenant n°1 à la convention ACV	Réalisé	Avenant n°1 signé le 21 décembre 2020

DSDA, le 12 janvier 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
Commune de LIGNY-EN-BARROIS

ENTRE

La Ville De Ligny-en-Barrois
Représentée par son maire, M. Jean-Michel GUYOT,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désignée par « la Ville »,

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Représentée par sa présidente, Mme Martine JOLY,
autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désignée par « la Communauté d'Agglomération » ou « la CAMGS »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par le Préfet du Département de la Meuse, Mme Pascale TRIMBACH,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil régional du Grand-Est
- Le Conseil départemental de la Meuse
- La Banque des Territoires
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse
- L'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

ci-après, les « Partenaires »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain **donne aux élus** des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, **les moyens de concrétiser leurs projets de territoire** pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue **une boîte à outils au service des territoires**, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à **une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués**, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est née de la fusion des communautés de communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois, le 1er janvier 2013. Elle regroupe 37 000 habitants et 33 communes. La Ville de Ligny-en-Barrois, quant à elle, compte 4000 habitants. Deuxième ville de l'agglomération après Bar-le-Duc, elle est la porte d'entrée « sud » du territoire, grâce à sa position stratégique le long de la RN4, reliant Nancy à Paris et connectant divers bassins économiques (Toul, Saint-Dizier, Vitry-le-François.

Ligny-en-Barrois a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 11 juin 2021.

Cette décision s'inscrit dans la continuité des nombreuses démarches entreprises par la commune et par la CAMGS, depuis sa création, pour le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Le 1er octobre 2020, les deux villes centres et la Communauté d'Agglomération ont signé une **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) multisites**, affirmant ainsi leur volonté d'agir ensemble contre le déclin démographique et économique du territoire. En

parallèle de cette démarche et du travail préparatoire qui a été nécessaire, une étude pré-opérationnelle a été menée en 2019 en vue de la mise en place d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec un volet Renouvellement Urbain** sur les centres-villes de Ligny-en-Barrois et de Bar-le-Duc. Cette démarche a abouti à la signature des deux conventions (OPAH et OPAH-RU) en juin 2021. Viennent s'ajouter à cela, le Programme Local de l'Habitat approuvé à l'échelle intercommunale début 2022 et l'élaboration en cours du PLUi, dont les diagnostics ont été établis en 2022.

L'ensemble de ces dispositifs s'articule naturellement avec les autres dispositifs et documents de planification en vigueur sur le territoire :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en cours de révision à l'échelle du PETR du Pays Barrois regroupant 3 EPCI ;
- Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), porté aussi par le PETR ;
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.

Après l'adhésion de Bar-le-Duc au dispositif Action Cœur de Ville (ACV), l'adhésion de Ligny-en-Barrois au dispositif Petites Villes de Demain (PVD) vient donc conforter la volonté des élus communaux et intercommunaux de s'engager dans une démarche de revitalisation construite, partenariale et complémentaire.

La présente convention vient préciser les termes de la stratégie de revitalisation se mettant en place sur la Commune de Ligny-en-Barrois. Elle décline, pour chaque orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention ne modifie en rien la convention ORT en vigueur sur les centres-villes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, mais précise le projet de revitalisation de Ligny-en-Barrois qui figuraient dans ses articles 5 et 6.

Les périmètres ORT et les outils s'appliquant sur ceux-ci restent les mêmes que dans la convention ORT multisites, signée le 1er octobre 2020.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

2.1. Le projet intercommunal

Depuis sa création au 1er janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a dû mener à bien toutes les démarches inhérentes à une fusion d'intercommunalités et à une création de communauté d'agglomération, tant du point de vue statutaire et financier, qu'organisationnel. Elle a dans un premier temps poursuivi les projets engagés par les anciennes intercommunalités et s'est inscrite dans une multitude de démarches et d'actions (citées en partie à l'article 1), portées par l'Etat ou d'autres acteurs publics et visant majoritairement à redynamiser son territoire.

La réflexion collective portée par les élus et le Conseil de Développement de la CAMGS a abouti à un projet de territoire qui conjugue les ambitions de multiples acteurs.
La stratégie de territoire articule les différents axes d'intervention de la collectivité autour d'un objectif partagé de renforcement de l'attractivité du territoire.

Trois piliers fondamentaux ont ainsi été définis : ils sont les marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son futur développement.

- **Une politique dynamique de développement économique, touristique et numérique.** Face aux constats du déclin démographique et de l'exode des étudiants et des jeunes actifs vers les pôles métropolitains, la Communauté d'agglomération se dote des moyens endogènes d'une dynamique pérenne de création de riches et de marges de manœuvre pour l'avenir. Pour assurer un développement harmonieux, la stratégie économique mobilise tous les champs d'activité économique.
- **Une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré.** L'attractivité d'un territoire repose également sur la qualité du cadre de vie et des services proposés à la population. Solidaire et soucieuse de ses habitants à chaque étape de leur vie, la CAMGS souhaite leur assurer l'égalité des chances quel que soit leur lieu de vie. Elle cherche à leur offrir l'opportunité de devenir des citoyens épanouis, libres de choisir leur projet de vie et de se construire en tant qu'individus et citoyens actifs. La collectivité a la responsabilité de « faire société » et de favoriser la cohésion sociale et l'identité républicaine. Un projet de société équilibré passe également par l'égalité de traitement des territoires et la promotion des modes de vie durables. Riche de son cadre de vie et de ses ressources naturelles, la CAMGS souhaite favoriser une consommation raisonnée de l'espace et le respect des équilibres écologiques. Un déploiement intelligent des services à la population, combiné à une politique durable d'aménagement du territoire, sera à même d'offrir aux habitants actuels et futurs une qualité de vie constante.
- **Une agglomération de partage, d'échanges et de dialogue.** La Communauté d'agglomération s'engage à conduire l'action publique de manière efficace et efficiente, sur un périmètre transcendant son seul territoire et faisant fi des frontières classiques entre secteur public et secteur privé. C'est à ce titre que l'action publique gagnera en pragmatisme et en performance.

Ces ambitions intercommunales ont débouché sur une série d'engagements et de projets, annoncés dans l'ORT de 2020, et dont une partie s'est déjà concrétisée :

- l'approbation du PLH et le lancement de l'OPAH et de son volet Renouvellement Urbain ;
- la création d'un poste de manager de commerce ;
- la mise en place d'un schéma de développement des sports et de la culture ;
- la création de maisons de santé (dont une ouverte à Ligny-en-Barrois en 2021) ;
- la labellisation de maisons France Service (Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc).

2.2. La stratégie de revitalisation de Ligny-en-Barrois

La question de **l'attractivité résidentielle** est centrale dans la stratégie de revitalisation de la ville de Ligny-en-Barrois.

Depuis près d'une dizaine d'années, il apparaît clairement que l'habitat doit être l'une des priorités de l'action publique à Ligny-en-Barrois et plus généralement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Toutefois, de récents diagnostics, comme celui effectué dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (intercommunal), attirent l'attention sur un point. Il y a certes **une inadéquation de l'offre et de la demande en logements**, et une lutte à mener contre la vacance et la dégradation du bâti ancien. Ce ne sont toutefois pas les seuls facteurs en jeu en ce qui concerne la difficulté du territoire à retenir ses habitants, vis-à-vis des intercommunalités limitrophes. Il y a plus généralement **des carences sur le plan des services, de la mobilité et du cadre de vie** – des éléments déterminants lorsqu'un ménage doit faire le choix de son lieu de résidence.

En d'autres termes, le territoire de la CAMGS a **des perspectives économiques plutôt encourageantes**, mais cela ne se traduira pas par une augmentation de la population si les communes, comme Ligny-en-Barrois, ne suscitent pas l'envie de s'installer et n'offrent pas de bonnes raisons de rester.

Le programme « Petites Villes de Demain » a offert aux élus une occasion de **s'interroger sur les conditions d'attractivité et d'habitabilité** du territoire, afin d'identifier les points forts et les points faibles, ainsi que les segments de population à cibler. Ainsi, la stratégie présentée dans cette convention-cadre embrasse des thématiques variées mais interdépendantes, qui ne peuvent être traitées sectoriellement ou les unes après les autres. La Ville de Ligny-en-Barrois choisit de mener un travail simultané « à 360° » afin d'améliorer sensiblement sa qualité de vie.

A l'attractivité résidentielle vient ensuite s'ajouter l'ambition de renforcer **l'attractivité touristique** de Ligny-en-Barrois. Au cours de différents ateliers et échanges avec les élus du Conseil Municipal, a été exprimée clairement la volonté de travailler plus activement sur les conditions d'accueil (d'hébergement notamment) des touristes. Labellisée « Village-Etape », la ville dispose d'un relais nautique accueillant des péniches, avec à proximité une aire d'accueil des camping-cars, ainsi que d'un camping. On compte un bureau d'accueil touristique et des visites guidées de la ville, ainsi que de certains monuments, sont proposées en été. Toutefois, une large part du patrimoine bâti (maisons remarquables) et paysager (parc des Luxembourg, Pilvétus, sentiers forestiers) sont peu mis en valeur et constituent un potentiel à explorer pour que Ligny-en-Barrois soit mieux identifiée à l'extérieur et puisse révéler ses nombreux atouts à celles et ceux qui décideront d'y faire étape.

Enfin, **l'émergence d'une identité différenciante** de la commune sera l'une des conditions essentielles à la fois du développement touristique de la commune et de son attractivité résidentielle. Deux ateliers ont été menés, à l'aide du cabinet Espelia, afin d'identifier quelle image de Ligny-en-Barrois pouvait être mise en avant. « Petite cité de l'optique » ou « petite ville forestière », plusieurs thématiques sont étudiées et seront approfondies lors d'un groupe de travail dédié, au cours de l'année 2023.

2.3 Les cibles

Plusieurs profils sont donc ciblés par la stratégie de revitalisation de Ligny-en-Barrois. Ceux-ci peuvent être considérés comme des filtres permettant de s'interroger sur la pertinence des projets en cours et à venir, et donc motiver leur déploiement ou à l'inverse, les requestionner.

LE TOURISTE DE PASSAGE

Le potentiel de développement touristique de Ligny-en-Barrois est offert principalement par sa proximité avec des axes de communication, en particulier la route nationale 4, reliant Nancy à Paris.

Le touriste de passage est un voyageur véhiculé, peut-être camping-cariste, faisant étape à Ligny-en-Barrois le temps d'un déjeuner, d'une nuitée ou d'un week-end. Il est curieux du patrimoine et souhaite profiter de sa halte pour découvrir la ville.

Il a besoin de trouver facilement et à distance les informations nécessaires pour planifier son étape : identifier les horaires des restaurants, réserver un gîte ou un hôtel, connaître le mode de fonctionnement de la halte camping-car. Il doit pouvoir trouver le bureau d'information touristique ouvert à son arrivée, ou au moins avoir la possibilité de retirer un plan de ville, il doit avoir accès aux principaux monuments et trouver des panneaux d'information le long de son parcours pour déambuler en toute autonomie.

LE MENAGE EN TRANSITION

Ligny-en-Barrois attire déjà des séniors, des familles monoparentales, des travailleurs isolés : des ménages qui ont en commun d'être en transition, familiale ou professionnelle, et qui pour ces raisons cherchent à s'installer sur la commune. Il s'agit là de la seconde cible du projet de revitalisation.

Ce ménage en transition souhaite s'implanter à Ligny-en-Barrois, en raison de la proximité des services et des commerces de première nécessité, de la desserte par les bus, de la présence des écoles, d'une crèche, d'une offre de soin, mais aussi peut-être tout simplement car il a un emploi sur la commune. Il a besoin d'un logement de petite typologie (entre T1 et T3), à un loyer bas, bien isolé pour limiter ses factures d'énergie.

LES « DÉJÀ-LÀ »

Si la revitalisation induit la volonté d'attirer des ménages, un enjeu à ne pas négliger est celui de faire rester celles et ceux qui vivent déjà là. Entre 2013 et 2019, le nombre de jeunes (0-29 ans) s'est maintenu (29%), même s'il reste inférieur aux « 60 ans et plus », par ailleurs en hausse (36%). Ce sont les catégories de population active qui ont connu la plus forte baisse (30-44 ans et 45-59 ans) – passant de 38 à 35%. Les ménages installés dans la vie active quittent la commune pour s'installer dans les villages voisins ou dans d'autres intercommunalités.

La cible « déjà-là » est donc un couple, avec des enfants en bas-âge, et deux emplois dans le bassin de vie leur permettant de vivre confortablement. Après avoir vécu dans un appartement du centre-ville, ils recherchent un bien à acquérir, de belle superficie, avec un jardin et sans travaux conséquents – si possible une maison individuelle. Ils ont deux voitures, et accordent une grande importance à l'offre scolaire et de loisirs disponibles sur la commune. Ils veulent pouvoir être fiers de leur commune lorsqu'ils reçoivent leur famille ou des amis à la maison.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques définies en croisant les besoins de ces trois cibles. Elles sont classées en 4 axes thématiques.

AXE 1 : MENER UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ADAPTEE AUX BESOINS TOUT EN LIMITANT

L'ETALEMENT URBAIN

Comme écrit précédemment, l'habitat est un axe prioritaire pour accueillir de nouveaux habitants et retenir la population active. Une politique du logement, différenciée selon les secteurs de la ville, permet de répondre aux besoins diversifiés en logement qui ne trouvent pas toujours satisfaction actuellement.

Dans le centre-ville, **la lutte contre la vacance du bâti ancien et l'habitat dégradé (O1.1)** doit se poursuivre et s'intensifier. Depuis 2020, de grandes maisons du centre-ville, vacantes depuis des décennies parfois, ont changé de propriétaires, et l'on peut donc espérer de les voir réhabilitées prochainement. Il faut désormais être vigilant sur la transformation de ces édifices et accompagner les propriétaires qui se retrouvent à assumer d'importants travaux de remise en état. Pour cela, l'OPAH et l'OPAH-RU sont opérationnelles depuis juin 2021 et la commune se tient également à disposition des porteurs de projet pour identifier d'autres aides auxquels ils pourraient être éligibles.

Dans le reste des zones urbanisées, au tissu urbain plus distendu, il s'agit de **favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses (O1.2)** à proximité du centre-ville. Malgré l'injonction au « Zéro Artificialisation Nette », le souhait des familles, encore bien ancré localement, est celui de la maison individuelle. Il convient alors de trouver des compromis pour permettre la construction neuve sans créer d'étalement urbain : la reconversion des friches et la densification des lotissements (processus BIMBY notamment) sont des pistes explorées par la collectivité.

Enfin, la troisième orientation sur le thème de l'habitat concerne les seniors. Ligny-en-Barrois dispose d'un EHPAD de 162 lits, avec une unité Alzheimer. Toutefois, les personnes âgées entrent désormais de plus en plus tard dans ces structures, et manquent parfois d'un logement adapté entre la grande maison familiale devenue difficile à entretenir et la décision d'entrer en établissement.
L'intention est de **développer une offre de logements à destination des seniors autonomes (O1.3),** souhaitant se rapprocher de la centralité linéenne pour les services de proximité et l'offre de soin qu'elle propose.

AXE 2 : CHANGER L'IMAGE DE LA VILLE EN S'APPUYANT SUR SON CADRE PAYSAGER REMARQUABLE

Dans le cadre de l'étude « centre-bourg » menée en 2018 par Studio Lada, une enquête « micro-trottoir » a été menée et il ressort des questionnaires une vision de la ville mitigée : si les interrogés (de tous âges) reconnaissent volontiers sa taille humaine favorisant le lien social, plusieurs citent son côté « endormi », et son manque de dynamisme, ainsi que la dégradation du bâti et des devantures commerciales, ne donnant pas l'envie de vivre ici.

Il est ressorti également, de ces entretiens et de l'étude menée par Studio Lada, que les espaces publics avaient besoin d'être retravaillés. Peu adaptés aux nouveaux usages, offrant peu de sécurité aux piétons et cyclistes, le centre-ville de Ligny-en-Barrois est aussi très minéral, avec des sols largement imperméables. Autant d'éléments militant pour **une amélioration de la qualité des espaces publics, et en particulier du confort d'été par la végétalisation (O2.1).** Les changements climatiques, avec des étés chauds et des pluies intenses sur de très courtes périodes, invitent en effet à faire évoluer les centres denses afin de garantir le bien-être des habitants et la résilience face aux aléas météorologiques.

Ligny-en-Barrois dispose en revanche d'un cadre paysager remarquable. Si le centre-ville est très minéral, la commune entretient toutefois un rapport privilégié avec la nature, puisqu'elle est traversée par l'Ornain et abrite un vaste parc municipal, le Parc des Luxembourg. Elle est aussi bordée, à l'est comme à l'ouest, par plus de 300 hectares de forêt communale. Il s'agit là d'un atout peu exploité alors pourtant que la forêt peut se prêter à de nombreuses activités ; c'est pourquoi la deuxième orientation stratégique vise à **rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales (O2.2)**.

Enfin, ces orientations sont complétées par une troisième, transversale, déjà mentionnées dans l'article 2. L'année 2023 devra permettre aux élus et à différents partenaires de **travailler à l'émergence d'une identité différenciante de la commune, et à sa traduction dans l'espace public (O2.3)**. Ceci afin de rendre la Ville plus facilement identifiable par les touristes et de véhiculer une image renouvelée de la ville au sein du territoire élargi.

AXE 3 : CONFORTER LE RÔLE DE CENTRALITÉ DE LA VILLE, SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET DES EQUIPEMENTS

Ligny-en-Barrois est une centralité au sein du bassin de vie. Outre les linéens, ce sont les habitants des communes environnantes qui alimentent les commerces et services. Si les activités commerciales sont fragiles et mises en difficulté par le COVID, puis désormais par la hausse des coûts de l'énergie, elles permettent d'offrir aux clients un bouquet presque complet de produits de première nécessité : boulangerie, boucherie, supérette, épiceries, pharmacie, salon de coiffure et institut de beauté. La Poste, la Maison France Service, la Maison de Santé viennent compléter cette offre par un bouquet de services. Tout cela ensemble participe du dynamisme de la ville et de son attractivité. C'est pourquoi la commune souhaite **agir pour le maintien des commerces et services de proximité (O3.1)**, en partenariat de la Communauté d'agglomération qui possède la compétence économique.

Dans le prolongement de cette idée, la commune entend aussi se tenir à l'écoute des acteurs économiques implantés sur sa commune et des porteurs de projet, afin de **faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi (O3.3)**. Plus près du terrain, elle peut se faire relais des initiatives locales auprès de la Communauté d'agglomération et des autres partenaires.

Enfin, le rôle de centralité de la commune repose également sur la présence d'équipements structurants. Ligny-en-Barrois a la chance d'avoir, par ses établissements publics et privés, une offre scolaire allant de la maternelle jusqu'au lycée professionnel. Elle dispose d'une piscine, de deux gymnases et de diverses installations sportives, renforcés par un tissu d'associations actives. Cet atout est à conforter. C'est pourquoi la Ville entend investir pour **améliorer la qualité des équipements, notamment en direction de la jeunesse (O3.2)**.

AXE 4 : DEVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS, VILLAGE-ETAPE

Plusieurs orientations stratégiques, présentées jusqu'ici, concourent déjà au renforcement de la vocation touristique de Ligny-en-Barrois. L'axe 2, relatif à l'amélioration de l'image de la ville et de ses espaces publics, y participe, tout comme le maintien des commerces de proximité contenu dans l'axe 3.

Il a toutefois été décidé d'afficher, comme un axe à part entière, la volonté de la commune de travailler activement pour construire une véritable attractivité touristique. Cela nécessitera un travail partenarial avec la Communauté d'Agglomération et en particulier l'Office de tourisme. Le développement touristique ne peut cependant être le seul fait de l'action publique, il s'appuie nécessairement sur le secteur privé, voire associatif. C'est pourquoi l'une des orientations principales de cet axe consiste à **accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique (O4.1)**, qu'il s'agisse de restauration, d'hébergements, d'activités culturelles.

Des actions sont également nécessaires afin de **mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine bâti (O4.2)**. Le touriste qui s'arrête pour une nuit doit pouvoir découvrir en autonomie la plupart des lieux d'intérêt, il faut qu'il puisse les identifier facilement et trouver des informations relatives à leur histoire. Au-delà de la signalétique (déjà en partie existante), c'est aussi l'entretien de ces édifices, voire leur restauration, qui est à prévoir, afin de véhiculer, ici encore, l'image d'une ville soignée, d'une commune soucieuse de la sauvegarde et de la transmission des traces de son passé.

Enfin, dans la continuité, la Commune souhaite **inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales (O4.3)**. Beaucoup de travaux de ravalement de façades et de remplacement de menuiseries sont aujourd'hui réalisés sans autorisation ou sans respecter les prescriptions s'imposant en périmètre des monuments historiques. Cela nuit à l'harmonie d'ensemble des rues de Ligny-en-Barrois et à la mise en valeur du cadre bâti et paysager. Il est donc important de mener des actions pédagogiques et incitatives auprès du public afin de lutter contre cette tendance.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

AXE	ORIENTATION STRATEGIQUE	ACTION
1. MENER UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ADAPTEE AUX BESOINS TOUT EN LIMITANT L'ETALEMENT URBAIN	**1.1.** Lutter contre la vacance du bâti ancien et l'habitat dégradé	**1.1.a.** Suivi de l'OPAH (2021-2024) et de l'OPAH-RU (2021-2026)
		1.1.b. Acquisition et réhabilitation des 3, 5 et 7 rue du Nord
		1.1.c. Réhabilitation et mise en location des 2 logements de La Poste
	1.2. Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité du centre	**1.2.a.** Reconversion des friches Essilor
		1.2.b. Observatoire des friches et dents creuses
		1.2.c. Projet d'habitat intergénérationnel sur la friche Maréchal de Luxembourg
		1.2.d. Evaluation des possibilités d'extension dans le cadre du PLH et PLUi
	1.3. Développer une offre de logements à destination des séniors autonomes	**1.3.a** Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'une résidence pour seniors autonomes

AXE	ORIENTATION STRATEGIQUE	ACTION
2. AMELIORER L'IMAGE DE LA VILLE EN S'APPUYANT SUR SON CADRE PAYSAGER REMARQUABLE	**2.1.** Améliorer la qualité des espaces publics et en particulier le confort d'été par la végétalisation	**2.1.a.** Requalification des espaces publics du centre-ville
		2.1.b. Puits carbone aux Aouisses
		2.1.c. Elaboration d'une charte pour permettre la végétalisation des pieds de façade
	2.2. Rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales	**2.2.a.** Création de nouveaux sentiers de promenade en forêt et installation de panneaux signalétiques
		2.2.b. Projet PaSCaLe : plantation de cèdres et de cormiers avec les jeunes en difficulté
	2.3. Travailler à l'émergence d'une "identité" différenciante de la commune et à sa traduction dans l'espace public	**2.3.a** Mise en place d'un groupe de travail afin d'approfondir la vision émergente à long terme
		2.3.b Traduction dans l'espace public de la vision retenue
3. CONFORTER LE RÔLE DE CENTRALITE DE LIGNY SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET DES EQUIPEMENTS	**3.1.** Agir pour le maintien des commerces et services de proximité	**3.1.a.** Suivi de proximité des commerçants assuré par la manager de centre-ville CA/CCI
		3.1.b. Acquisition d'immeubles avec cellules commerciales en centre-ville pour remise sur le marché
		3.1.c. Etude de faisabilité pour une foncière de revitalisation sur Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois
		3.1.d. Etude de faisabilité pour la mise en place d'une navette reliant Ligny et les communes voisines
	3.2. Améliorer la qualité des équipements en direction de la jeunesse	**3.2.a.** Restructuration et extension du groupe scolaire Raymond Poincaré
		3.2.b. Reconstruction du complexe sportif (Stade A. Lepage et tir à l'arc) suite à la cession EvoBus
		3.2.c. Création d'une cantine à proximité de l'école Bernard Thévenin
		3.2.d. Construction d'un pumptrack
	3.3. Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi	**3.3.a.** Cession des terrains de l'ancien stade Lepage à l'entreprise EVOBUS afin de permettre son extension
		3.3.b. Cession de bâtiments communaux sous-utilisés au profit de création d'activités
		3.3.c. Accompagnement des acteurs économiques (petits ou grands) dans la création ou le développement d'activités
		3.3.d. Fruitière numérique

AXE	ORIENTATION STRATEGIQUE	ACTION
4. DEVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS, VILLAGE-ETAPE	**4.1.** Accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique	**4.1.a.** Accompagnement des porteurs de projet pour le maintien d'une offre hôtelière de qualité et de restauration diversifiée sur la commune
		4.1.b. Mise à disposition d'un local pour aider à la création du Musée Militaire pour la Paix
	4.2. Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine	**4.2.a.** Restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus
		4.2.b. Projet de valorisation touristique du débarcadère en lien avec l'amélioration de la véloroute V52
		4.2.c. Mise en place d'une exposition permanente dans la Maison du Patrimoine
	4.3. Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville	**4.3.a** Elaboration d'une charte de ravalement de façades en partenariat avec l'UDAP et le CAUE
		4.3.b Maintien de la prime au ravalement de façade et extension aux projets de devantures commerciales
		4.3.c. Périmètre Délimité des Abords en vue d'un Site Patrimonial Remarquable à long terme

Chacune des 35 actions énoncées ci-dessus fait l'objet d'une fiche action, disponible en annexe 3. Celles-ci alimentent directement le plan d'action du PTRTE porté à l'échelle du PETR du Pays Barrois.

Un tiers des actions ne concernent pas des investissements matériels, mais correspondent à **un accompagnement des particuliers ou des entreprises**. Encouragés par l'annonce de l'adhésion au programme Petites Villes de Demain, propriétaires et porteurs d'activités consultent la mairie afin de chercher un appui pour leurs projets. Ils ont l'envie d'entreprendre et leurs intentions rejoignent celles de la collectivité, elles viennent même compléter l'action publique dans son effort pour redynamiser la ville. Par conséquent, la commune, à travers son maire et son/sa chef de projet, se rend disponible pour écouter les projets et orienter leurs porteurs vers les aides et les dispositifs pouvant apporter du soutien financier ou en ingénierie.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2 Le périmètre ORT

Le périmètre reste le même que celui définit dans la convention ORT initiale (voir annexe 2).
Les dispositions applicables au sein de l'ORT restent également les mêmes, et sont rappelées ci-dessous.

Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien
Les communes retenues de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'ancien, sur l'ensemble de leur territoire.
Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués sur le bien, avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et, à terme, d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes. Les communes peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien.

Information obligatoire du maire et du président d'EPCI avant la fermeture ou le déplacement d'un service public
La présente convention d'ORT instaure l'obligation d'information préalable du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public. Cette obligation emporte la nécessité de fournir toutes les informations justifiant cette fermeture ou ce déplacement, au moins six mois avant la date prévue pour sa réalisation, et d'indiquer les mesures envisagées pour permettre localement le maintien de ce service sous une autre forme.

Permis d'aménager multi-site dans le périmètre de l'ORT
Pour une durée de cinq ans à compter du 28/11/2018, un dispositif expérimental permet aux actions mentionnées dans l'ORT de faire l'objet d'un permis d'aménager multi-site, c'est-à-dire portant sur plusieurs unités foncières non contiguës.

Permis d'innover dans l'ORT
Les maîtres d'ouvrage des constructions ou des aménagements situés dans un secteur d'intervention de l'ORT peuvent demander à déroger aux règles opposables à leur projet à condition de démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé.

Dispense des Autorisations d'Exploitations Commerciales dans le périmètre
Par dérogation au Code du Commerce, les projets dont l'implantation est prévue dans un périmètre d'ORT ne sont pas soumis à autorisation d'exploitation commerciale, et ne doivent donc pas être déposés devant la CDAC. Ce dispositif imposé dans l'ORT permet de favoriser le développement du commerce en centre-ville.

Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie
Les collectivités signataires de l'ORT peuvent mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la convention.
Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la convention ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet, afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

Séparation des baux dans les locaux à usages mixtes
Les baux relatifs à un local commercial, conclus postérieurement à la signature de la convention (01 octobre 2020), ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent, à la fois, un ou

plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation, occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle, en rez-de-chaussée.

Maintien des accès dans les locaux à usages mixtes
Sont interdits, postérieurement à la signature de la convention ORT initiale, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

Mise en place du droit de préemption
Le droit de préemption urbain renforcé prévu à l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, prévu à l'article L.214-1 du même code, sont instaurés dans le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire défini à l'article 8.

Accompagnements spécifiques de l'ANAH
Les accompagnements spécifiques de l'ANAH, le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) et le contrat de Vente d'Immeuble à Rénover tels que définis dans l'article 157 de la loi ELAN et l'article 262-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, sont applicables dans le périmètre de l'ORT selon les modalités définies par le conseil d'administration de l'ANAH.

4.3. Projets en maturation

Parmi les projets listés à l'article 4.1., plusieurs sont « en maturation » et verront leur statut, leur montage financier ou juridique, les acteurs impliqués, évoluer au cours des années suivant la signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain ».

Leur évolution pourra faire l'objet d'un examen par les partenaires lors des comités de pilotage annuels, où seront notamment discutés leur compatibilité avec les objectifs du contrat, leur faisabilité, leur dimension collective et/ou leur effet d'entraînement.

PROJETS EN MATURATION	
1.2.d.	Evaluation des possibilités d'extension dans le cadre du PLH et PLUi
1.3.a.	Etude de faisabilité d'une résidence pour seniors autonomes à proximité de la maison de santé
2.3.a.	Mise en place d'un groupe de travail afin d'approfondir la vision émergente à long terme
2.3.b.	Traduction dans l'espace public (de la vision retenue)
3.1.c.	Etude de faisabilité pour une foncière de revitalisation sur Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois
3.1.d.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une navette reliant Ligny et les communes voisines
3.2.d.	Construction d'un pumptrack
3.3.d.	Fruitière numérique
4.2.b.	Projet de valorisation touristique du débarcadère en lien avec l'amélioration de la véloroute V52

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat,

collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, etc. pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Depuis la fin de l'année 2021, la chef de projet Petites Villes de Demain bénéficie d'un « accompagnement au management de projet » financé par la Banque des Territoires, et qui prévoit 50 jours de prestation répartis sur 18 mois. C'est le cabinet ESPELIA qui a été désigné pour remplir cette mission.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune de Ligny-en-Barrois assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner ou à recruter dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec

l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Commune et la Communauté d'Agglomération s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La Commune et la Communauté d'Agglomération s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'**ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise, comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La **Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'**Anah** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le **Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines

d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'**ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3, le cas échéant.

6.4. Engagements de la Région

La Région, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement de la commune de Ligny-en-Barrois, elle a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. À travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour la commune de Ligny-en-Barrois, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites villes de demain.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, en raison de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet.

Une maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque début d'année au Préfet de Département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

La maquette financière pluriannuelle figure en annexe 4, la maquette financière de l'année 2023 en annexe 5.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du programme ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme « Petites villes de demain », et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Axe 1 : Mener une politique du logement répondant aux besoins tout en limitant l'étalement urbain

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Réduction du taux de vacance des logements	14% en 2020	10% en 2026
Population en hausse au prochain recensement	4032 habitants en 2022	Au moins 4050 habitants en 2027
Augmentation du nombre de logements de plain-pied remis sur le marché	/	+ 15 logements neufs ou réhabilités d'ici 2026

Axe 2 : Changer l'image de la ville en s'appuyant sur son cadre paysager remarquable

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Cheminement du Parc au Débarcadère 100% à l'ombre	Rue de Strasbourg / Place de la République, rue des Etats-Unis peu végétalisées en 2022.	A atteindre en 2026.
Reboisement des pans de forêt décimés par le scolyte	300 arbres plantés en 2022	5500 arbres plantés d'ici 2026

Axe 3 : Conforter le rôle de centralité de la ville, sur le plan économique et des équipements

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Zéro commerce vacant autour de la Place de la République	3 cellules vides en 2022	0 en 2026
Pas de fermeture de classes dans les écoles primaires d'ici 2026	41 classes ouvertes à la rentrée 2022/2023 (14 primaires public + 4 privé / 15 collège public + 5 collège privé + 3 lycée pro privé)	41 classes au moins en 2026
Augmentation des licenciés du club de football	234 licenciés en 2022 (joueurs et staff)	300 licenciés en 2026

Axe 4 : Développer la vocation touristique de Ligny-en-Barrois, village-étape

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Maintien du label village-étape lors de la prochaine évaluation	Label renouvelé en 2022	Maintien en 2027
Augmentation de la fréquentation touristique	1625 personnes hébergées en 2021 (bateaux + camping-car + camping)	3000 personnes hébergées en 2026

Augmentation du nombre de demandes de prime au ravalement de façades	2 dossiers reçus en 2022	6 dossiers/an en 2026

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Bar-le-Duc.

Signé à Ligny-en-Barrois, le .....

Ville de Ligny-en-Barrois	Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	Etat
Monsieur Jean-Michel Guyot	*Madame Martine Joly*	
Conseil Régional de Grand Est	**Conseil Départemental de la Meuse**	**Banque des Territoires**
Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne	**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**	**Etablissement Public Foncier de Grand Est**

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Rappel du périmètre d'intervention de l'ORT à Ligny-en-Barrois

Annexe 3 – Fiches action

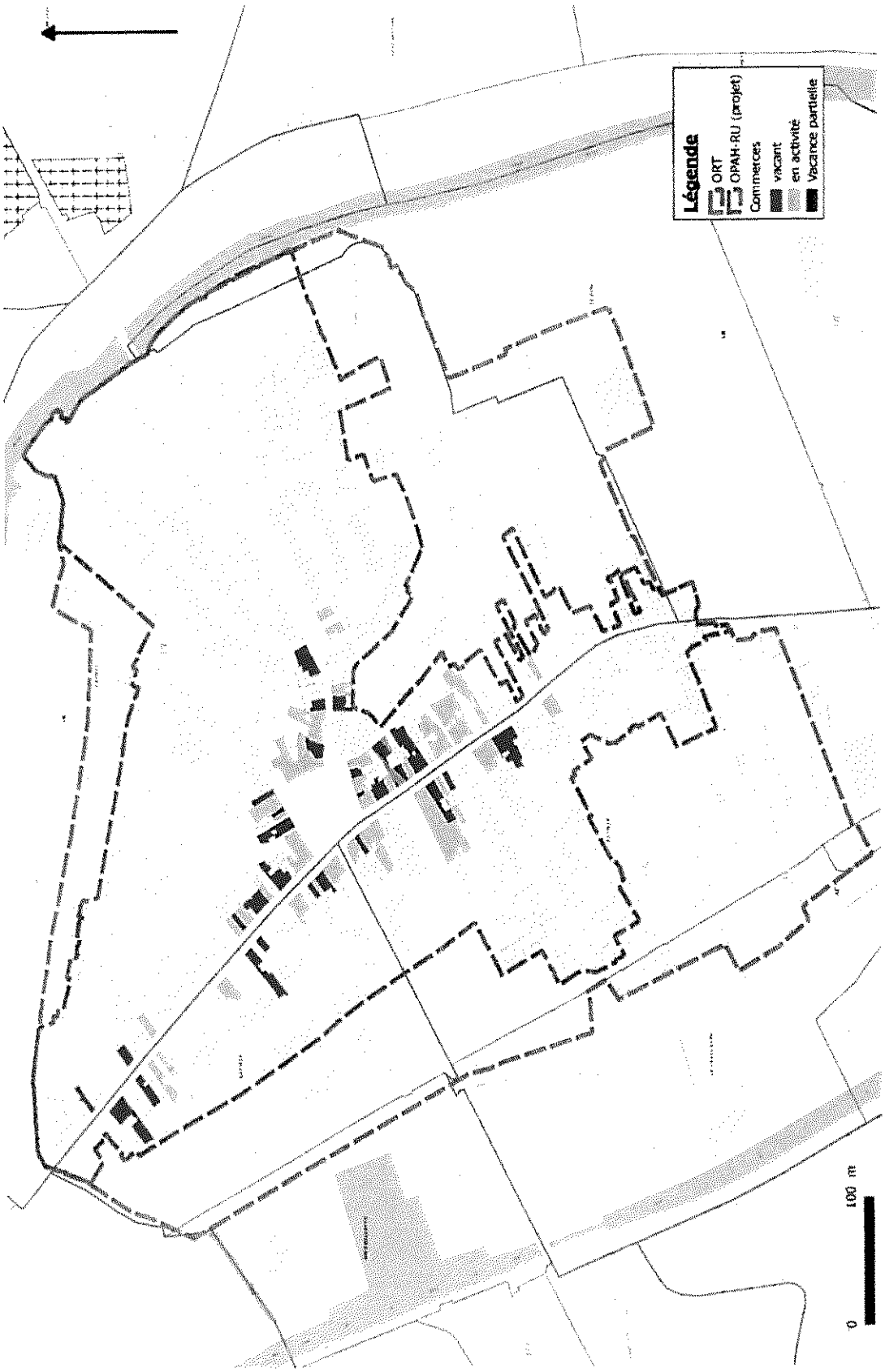
Annexe 4 – Maquette financière pluriannuelle

Annexe 5 – Maquette financière de l'année 2023

Annexe 1 – Orientations stratégiques

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
MENER UNE POLITIQUE DU LOGEMENT REPONDANT AUX BESOINS TOUT EN LIMITANT L'ETALEMENT URBAIN	CHANGER L'IMAGE DE LA VILLE EN S'APPUYANT SUR SON CADRE PAYSAGER REMARQUABLE	CONFORTER LE RÔLE DE CENTRALITE DE LA VILLE, SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET DES EQUIPEMENTS	DEVELOPPER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS, VILLAGE-ETAPE
Lutter contre la vacance du bâti ancien et l'habitat dégradé	O2.1 Améliorer la qualité des espaces publics du centre-ville et en particulier le confort d'été par la végétalisation	O3.1 Agir pour le maintien des commerces et services de proximité	O4.1 Accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique
Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité du centre-ville	O2.2 Rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales	O3.2 Améliorer la qualité des équipements en direction de la jeunesse	O4.2 Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine
Développer une offre de logements à destination des séniors autonomes	O2.3 Travailler à l'émergence d'une "identité" différenciante de la commune et à sa traduction dans l'espace public	O3.3 Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi	O4.3 Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville

ANNEXE 2 - Rappel du périmètre d'intervention de l'ORT à Ligny-en-Barrois



FICHE ACTION N° 1.1.a

SUIVI DE L'OPAH ET DE L'OPAH-RU

Orientation stratégique	Lutter contre la vacance du bâti ancien et de l'habitat dégradé
Action nom	**Suivi de l'OPAH et de l'OPAH-RU**
Action n°	**1.1.a**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud
Description de l'action	L'OPAH et son volet Renouvellement Urbain permettent de lutter activement contre la vacance et la dégradation du logement, en accompagnant les propriétaires bailleurs ou occupants souhaitant investir dans l'ancien et réaliser des travaux d'amélioration du logement. De plus, des immeubles sont ciblés dans les centres-villes de Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc. Le prestataire de suivi-animation, en partenariat avec la CAMGS et les Communes, assure une veille plus soutenue sur ceux-ci et adopte une posture proactive pour identifier puis inciter les propriétaires à engager des travaux.
Partenaires	SOLIHA (prestataire suivi-animation) Commune de Bar-le-Duc Commune de Ligny-en-Barrois Région Grand Est Département de la Meuse ANAH Action Logement (Bar-le-Duc uniquement)
Dépenses prévisionnel/définitif	32 000€/an inscrit au budget de la Commune de Ligny-en-Barrois
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable.
Calendrier	OPAH (2021-2024) OPAH-RU (2021-2026)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention OPAH et OPAH-RU en vigueur depuis le 14 juin 2021.
Indicateurs de suivi et d'évaluation (inscrits dans la convention OPAH-RU)	Nombre de demandes de financement déposées Nombre de logements indignes ou très dégradés mis aux normes de décence Nombre de logements mis aux normes de confort

	Nombre de logements pour lesquels un diagnostic énergie aura été réalisé Nombre de logement ou d'immeubles faisant l'objet de financements complémentaires Nombre de logements pour lesquels le locataire aura été maintenu après travaux Nombre de logements vacants remis sur le marché Variation des loyers moyens Nombre de logements conventionnés
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la remise sur le marché de logements décents répondant à un besoin existant notamment sur les petites typologies (T1, T2). Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien.
Annexes	Périmètre OPAH-RU reporté en annexe 2. Tout le reste de la ville est couvert par l'OPAH.

FICHE ACTION N° 1.1.b

ACQUISITION ET RÉHABILITATION DES 3, 5 ET 7 RUE DU NORD

Orientation stratégique	Lutter contre la vacance du bâti ancien et de l'habitat dégradé
Action nom	**Acquisition et réhabilitation des 3, 5, 7 rue du Nord**
Action n°	**1.1.b**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Les 3, 5 et 7 rue du Nord sont un ensemble de maisons ouvrières situées dans le centre ancien de Ligny-en-Barrois, témoin de son passé industriel. Suite à un arrêté d'insalubrité irrémédiable (3) et de péril imminent (5-7) n'ayant conduit à aucune action de la part des propriétaires, la Commune a engagé des démarches pour acquérir et réhabiliter ou reconstruire un petit ensemble de quelques logements à cet emplacement.
Partenaires	ARS (3 rue du Nord) Etat (DETR 2021)
Dépenses prévisionnel/définitif	270 000€ estimé en 2021 (hors acquisition)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Obtention d'une subvention DETR de 103 268,00€ en 2021 Pas d'autres financements sollicités à ce jour
Calendrier	Premier semestre 2023 : acquisition des bâtiments à l'amiable Deuxième semestre 2023 : reprise des études de maîtrise d'œuvre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Situé dans les périmètres OPAH-RU et ORT.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction du taux de vacance des logements en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la remise sur le marché de logements décents répondant à un besoin existant notamment sur les petites typologies (T1, T2). Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.1.c

RÉHABILITATION ET MISE EN LOCATION DES 2 LOGEMENTS DE LA POSTE

Orientation stratégique	Lutter contre la vacance du bâti ancien et de l'habitat dégradé
Action nom	**Réhabilitation et mise en location des 2 logements de La Poste**
Action n°	**1.1.c**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Dans le cadre de PVD, La Poste Immobilier propose de mettre à disposition des communes (par le biais d'un prêt à usage) les anciens logements des receveurs des Postes. Il y en a deux à Ligny-en-Barrois et la Commune souhaite contracter un bail avec la Poste Immobilier puis, après de menus travaux, les proposer à la location.
Partenaires	La Poste Immobilier
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non chiffré à ce jour
Calendrier	Avril 2023 : signature de la convention de mise à disposition Deuxième semestre 2023 : réalisation des travaux en interne ou avec l'appui des organismes d'insertion 2024 : mise en location de 2 logements communaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Situé en périmètre ORT et OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction du taux de vacance des logements en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la remise sur le marché de logements décents répondant à un besoin existant notamment sur les petites typologies (T1, T2). Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.2.a

RECONVERSION DES FRICHES ESSILOR

Orientation stratégique	Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité du centre-ville
Action nom	**Reconversion des friches Essilor**
Action n°	**1.2.a.**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La Commune est propriétaire depuis 2018 d'une friche industrielle d'environ 8000m² située rue de l'industrie. Elle était occupée avant par l'entreprise Essilor. Le projet consiste en la viabilisation d'une quinzaine de parcelles afin d'y faire construire – par un promoteur – des maisons individuelles ou mitoyennes. En 2019, SEBL et l'architecte Alain Casari ont produit une première simulation du projet.
Partenaires	SEBL ADEME Région Grand Est
Dépenses prévisionnel/définitif	430 000€ (aménagement + diagnostics pollution) Hors frais de dépollution éventuels
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR 2020 : 15 000€ ADEME (2021) : 50 942,98€ Ces deux subventions concernent les diagnostics de pollution.
Calendrier	Plan de gestion des pollution : octobre 2023 Approbation de la modification du PLU : mars 2023 Travaux de viabilisation des parcelles : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de logements de plain-pied
Conséquence sur la fonction de centralité	Répond à la demande de terrain à bâtir et d'habitat neuf
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.2.b

OBSERVATOIRE DES FRICHES ET DENTS CREUSES

Orientation stratégique	Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité du centre-ville
Action nom	**Observatoire des friches et dents creuses**
Action n°	**1.2.b**
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Il s'agit de repérer les dents creuses, les friches et les terrains sous-utilisés appartenant à des particuliers et d'engager une discussion avec eux sur l'évolution de ses espaces, leur éventuelle division et vente. L'objectif est d'identifier des terrains à bâtir pour répondre à la demande de maisons individuelles, sans créer d'étalement urbain.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Accompagnement uniquement
Plan de financement prévisionnel / définitif	Accompagnement uniquement
Calendrier	Opérationnel depuis 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l'Habitat Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en préparation
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Population en hausse au prochain recensement
Conséquence sur la fonction de centralité	Répond à la demande de terrain à bâtir et d'habitat neuf
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.2.c

PROJET D'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LA FRICHE MARECHAL DE LUXEMBOURG

Orientation stratégique	Favoriser l'habitat individuel sur les friches et dents creuses à proximité du centre-ville
Action nom	**Projet d'habitat intergénérationnel sur la friche Maréchal de Luxembourg**
Action n°	**1.1.c**
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Après le déménagement de l'école primaire catholique (rentrée 2024), c'est une friche de 3600m² au sol qui sera entièrement vide, au cœur du centre-ville. Pourrait alors s'y implanter un programme mixte d'activités et de logements, avec un objectif d'habitat intergénérationnel. L'ancien cinéma Lux pourrait devenir un espace de conférences.
Partenaires	Association Diocésaine de Verdun
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non chiffré à ce jour
Calendrier	2024 : déménagement de l'école primaire catholique et études de faisabilité 2025 : études de maîtrise d'œuvre 2026 : démarrage des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Situé en périmètre ORT et OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction du nombre de logements vacants en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la remise sur le marché de logements décents répondant à un besoin existant notamment sur les petites typologies (T1, T2). Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.2.d

EVALUATION DES POSSIBILITES D'EXTENSION DANS LE CADRE DU PLUi ET DU PLH

Orientation stratégique	Lutter contre la vacance du bâti ancien et de l'habitat dégradé
Action nom	**Evaluation des possibilités d'extension dans le cadre du PLUi et du PLH**
Action n°	**1.2.d**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Si depuis plusieurs années, la commune intensifie ses efforts en faveur de la réhabilitation du bâti ancien en centre-ville, elle n'exclut pas la possibilité de créer un ou plusieurs petits lotissements, aux portes de la Ville, sur des terrains à faibles intérêts agricole et forestier. Cela sera fait en concertation avec la CA Meuse Grand Sud, les services de l'Etat et dans le respect des objectifs inscrits dans le PLH.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non chiffré à ce jour
Calendrier	2025 : viabilisation de terrains
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la population au prochain recensement
Conséquence sur la fonction de centralité	Répond à la demande de terrain à bâtir et d'habitat neuf
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1.3.a

ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES

Orientation stratégique	Développer une offre de logements à destination des seniors
Action nom	**Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'une résidence pour seniors autonomes**
Action n°	**1.3.a**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Bien qu'il existe un EHPAD à Ligny-en-Barrois, le constat a été fait, avec les agences immobilières du secteur, du manque d'une offre de logement intermédiaire, entre la maison de famille devenue difficile à entretenir, et l'entrée en établissement de type EHPAD. La commune a rencontré au cours de l'année 2022 plusieurs organismes construisant et gérant des résidences pour personnes âgées, plus ou moins autonomes. Un terrain communal a été fléché près de la Maison de Santé et fait l'objet d'une étude de faisabilité avec la société Âges & Vie
Partenaires	Âges & Vie
Dépenses prévisionnel/définitif	Non concerné (le terrain sera vendu à l'organisme si le projet aboutit), générera uniquement des recettes.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	1er semestre 2023 : étude de faisabilité par la société Âges & Vie 2ème semestre 2023 : validation en Conseil municipal de la cession et signature d'un compromis de vente.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de logements de plain-pied
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la remise sur le marché de logements décents répondant à un besoin existant notamment sur les petites typologies (T1, T2). Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.1.a

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Améliorer la qualité des espaces publics et en particulier le confort d'été par la végétalisation
Action nom	**Requalification des espaces publics du centre-ville**
Action n°	**2.1.a**
Statut	Validée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La Commune a engagé en 2020 une réflexion sur la requalification du centre-ville, avec pour objectif de faire évoluer les rues et places principales du centre-ville, de les rendre plus conforme aux usages et adaptées au changement climatique. L'objectif est également d'apaiser la circulation routière et de donner davantage de places aux modes doux.
Partenaires	Etat / Région / Département / Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnelles	8 000 000 € HT (pour l'ensemble) – Rue Leroux 900 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	Subvention DETR 2021 : 468 585,00€ (rue Leroux + place du Tripot) Autres subventions à déposer.
Calendrier	2021/2022 : établissement d'un plan-guide général Février 2023 : dépôt de la Déclaration Préalable et lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la rue Leroux. Mai 2023 : démarrage des travaux 2024 : place du Tripot 2025 : rue de Strasbourg ou place de la République
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Situé en périmètre ORT et OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cheminement du Parc au Débarcadère 100% à l'ombre Augmentation des déplacements cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellissement du centre-ville, amélioration de l'image de Ligny-en-Barrois auprès des touristes et passants.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.1.b

CREATION D'UN PUITS CARBONE AUX AOUISSES

Orientation stratégique	Améliorer la qualité des espaces publics et en particulier le confort d'été par la végétalisation
Action nom	**Création d'un puits carbone aux Aouisses**
Action n°	**2.1.b**
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Le quartier des Aouisses est un quartier résidentiel à l'écart du centre-ville. En 1999, trois tours ont été démolies et, si le site était promis à devenir un espace arboré avec une maison d'action sociale, il n'en fut rien. Le terrain est resté une simple étendue de gazon. Le projet prévoit la création d'un puits carbone, un parc s'organisant autour de deux pergolas, avec vignes grimpantes, des banquettes de petits fruitiers à exploiter par les écoles, des tables et bancs, et la plantation de massifs d'arbres (chênes, pommiers...) afin que cet espace joue le rôle de « puits carbone » capable de piéger du CO2 et d'améliorer la qualité de l'air. Il s'agit également de créer un espace public structurant au cœur de ce quartier qui n'en dispose pas.
Partenaires	INRAE / école B. Thévenin / État / Région Grand Est
Dépenses prévisionnel/définitif	44 397,04€
Plan de financement prévisionnel / définitif	État (DETR 2022) : 19 305,00€ Région Grand Est : 8 880, 00€
Calendrier	Été 2022 : apport de terre sur le site 1er semestre 2023 : installation des pergolas, du mobilier urbain et plantations diverses.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité de vie dans un quartier principalement résidentiel
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.1.c

ELABORATION D'UNE CHARTE POUR LA VEGETALISATION DES PIEDS DE FAÇADES

Orientation stratégique	Améliorer la qualité des espaces publics et en particulier le confort d'été par la végétalisation
Action nom	**Élaboration d'une charte pour la végétalisation des pieds de façade**
Action n°	**2.1.c**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Suite à la réception de demandes de nombreux propriétaires souhaitant végétaliser les pieds de façades de leurs maisons, il a été décidé d'élaborer une charte afin d'encadrer cette pratique et de définir clairement ses modalités (dans quelles rues est-ce possible, qui entretient ses espaces, que se passe-t-il en cas de vente du bâtiment, quelles espèces planter, etc.).
Partenaires	CAUE de la Meuse
Dépenses prévisionnel/définitif	Non applicable
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	Premier semestre 2023 : engagement d'une étude avec le CAUE Deuxième semestre 2023 : rédaction de la charte 2024 : entrée en vigueur du document après validation en conseil municipal
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellissement du centre-ville Amélioration du confort d'été par la végétalisation
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.a

CRÉATION DE NOUVEAUX SENTIERS DE PROMENADE EN FORÊT ET AMÉLIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE

Orientation stratégique	Rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales
Action nom	**Création de nouveaux sentiers de promenade en forêt et amélioration de la signalétique**
Action n°	**2.2.a**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Le projet vise à mieux indiquer les sentiers de promenade existants autour du site de Pilvétus et étendre les parcours en direction des Culs de Chaudron, par l'acquisition de parcelles forestières appartenant à des privés. Des panneaux explicatifs et du balisage sont également prévus pour guider le promeneur.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	5097,82€ (acquisition + signalétique)
Plan de financement prévisionnel / définitif	ARS : 3219,2 € (prise en charge de la signalétique)
Calendrier	2022 : acquisition de parcelles forestières et implantation de la signalétique du parcours des Culs de Chaudron. 2023 : réflexion à engager sur des parcours supplémentaires.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'offre de loisirs pour les touristes séjournant à Ligny-en-Barrois
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.2.b

PROJET PASCALE

Orientation stratégique	Rendre la forêt plus accessible et support d'activités récréatives et sociales
Action nom	**Projet PASCALE : plantation de cèdres et de cormiers avec les jeunes en difficulté**
Action n°	**2.2.b**
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Le projet prévoit la replantation de cèdres et de cormiers sur une portion de forêt communale qui a été détruite par le scolyte. Outre l'opération de reconstitution de la forêt, la replantation est également support d'activités de formation pour les jeunes accueillis au Centre Éducatif Renforcé ou pour les scolaires (SEGPA du Collège Robert Aubry par exemple).
Partenaires	Reforestaction / CER (AMSEAA)
Dépenses prévisionnel/définitif	72 722,50€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Départemental : 5 250€ Région Grand Est : demande en cours d'instruction Reforestation : 18 000€ ANDRA : 30 000€
Calendrier	Automne 2022 : démarrage de l'opération de plantation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres plantés chaque année
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.a

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL AFIN D'APPROFONDIR LA VISION ÉMERGENTE À LONG TERME

Orientation stratégique	Travailler à l'émergence d'une "identité" différenciante de la commune et à sa traduction dans l'espace public
Action nom	**Mise en place d'un groupe de travail afin d'approfondir la vision émergente à long terme**
Action n°	**2.3.a**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Pour réussir sa revitalisation, Ligny-en-Barrois doit renouveler son image et la rendre plus positive. Pour cela, il est nécessaire de faire émerger une thématique, qui représente l'identité de la commune, et de le traduire ensuite par un ensemble d'actions permettant de la rendre visible dans l'espace public. Un groupe de travail, constitué d'une équipe d'élus accompagnés par des techniciens, se réunira afin de définir la thématique porteuse (l'optique, la forêt, l'eau, etc.) et le plan d'action afin de reconstruire une image positive de la commune autour de celle-ci.
Partenaires	ESPELIA
Dépenses prévisionnel/définitif	Non applicable
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	2022 : 2 ateliers « vision » à l'aide du cabinet Espelia 2023 : identification des élus volontaires et organisation d'une série de réunions de travail.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à une meilleure identification de la commune, à la fois par les touristes et par les habitants. Participe à la construction d'une image positive et dynamique de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2.3.b

TRADUCTION DANS L'ESPACE PUBLIC DE LA VISION RETENUE

Orientation stratégique	Travailler à l'émergence d'une "identité" différenciante de la commune et à sa traduction dans l'espace public
Action nom	**Traduction dans l'espace public de la vision retenue**
Action n°	**2.3.b**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Pour réussir sa revitalisation, Ligny-en-Barrois doit renouveler son image et la rendre plus positive. Pour cela, il est nécessaire de faire émerger une thématique, qui représente l'identité de la commune, et de le traduire ensuite par un ensemble d'actions permettant de la rendre visible dans l'espace public. Un groupe de travail, constitué d'une équipe d'élus accompagnés par des techniciens, se réunira afin de définir la thématique porteuse (l'optique, la forêt, l'eau, etc.) et le plan d'action afin de reconstruire une image positive de la commune autour de celle-ci.
Partenaires	ESPELIA
Dépenses prévisionnel/définitif	Non applicable
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	2024 : mise en œuvre d'actions pour rendre visible la vision construite dans l'espace public (mobilier urbain, manifestations...)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à une meilleure identification de la commune, à la fois par les touristes et par les habitants. Participe à la construction d'une image positive et dynamique de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.1.a

SUIVI DE PROXIMITÉ DES COMMERÇANTS PAR UNE MANAGER DE CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Agir pour le maintien des services et commerces de proximité
Action nom	**Suivi de proximité des commerçants par une manager de centre-ville**
Action n°	**3.1.a**
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud / CCI 55-52
Description de l'action	La manager de centre-ville, recrutée par la CAMGS et la CCI Meuse Haute-Marne, assure un suivi de proximité et un accompagnement aux commerçants installés à Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, pour leurs demandes de subventions notamment. Elle accompagne également les porteurs de projet souhaitant s'implanter dans le territoire.
Partenaires	CAMGS / CCI
Dépenses prévisionnel/définitif	Non financé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non financé par la commune
Calendrier	Opérationnel depuis 2021.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Zéro cellule commerciale vacante autour de la Place de la République
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe au maintien des commerces dans le centre-ville.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.1.b

ACQUISITION D'IMMEUBLES AVEC CELLULES COMMERCIALES EN CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Agir pour le maintien des services et commerces de proximité
Action nom	**Acquisition d'immeubles avec cellules commerciales en centre-ville (pour remise sur le marché après travaux)**
Action n°	**3.1.b**
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La commune se porte acquéreur de plusieurs immeubles mixtes (cellule commerciale au RDC, appartements dans les étages), vacants depuis plusieurs années, afin de les remettre en état et de les proposer à la location, à bas prix, pour des porteurs de projets souhaitant s'implanter dans la commune. Les deux immeubles fléchés sont le 2 place de la République et le 1 rue de Strasbourg. Une convention foncière a été passée avec l'EPFGE pour que celui-ci porte le foncier, pendant 6 ans, pour le compte de la commune.
Partenaires	EPFGE / SEBL
Dépenses prévisionnel/définitif	353 500€ (acquisitions + travaux RDC 1 rue de Strasbourg)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Pas de montage financier pour le moment car convention financière permet le remboursement différé.
Calendrier	Octobre 2021 : signature de la convention foncière avec l'EPFGE et acquisition du 2 place de la République. Mars 2022 : signature de la convention de mise à disposition, à la commune, du 2 place de la République. 2023 : recherche active d'un porteur de projet pour la cellule commerciale du 2 place de la République / acquisition et mise à disposition du 1 rue de Strasbourg.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Zéro cellule commerciale vacante autour de la Place de la République
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien. Participe à la remise sur le marché de cellules commerciales en bon état, et à l'installation de porteurs de projet.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.1.c

ETUDE DE FAISABILITE POUR UNE FONCIERE DE REVITALISATION SUR BAR-LE-DUC ET LIGNY-EN-BARROIS

Orientation stratégique	Agir pour le maintien des services et commerces de proximité
Action nom	**Etude de faisabilité pour une foncière de revitalisation sur Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois**
Action n°	**3.1.c**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Description de l'action	Une étude a été démarrée en 2022, à l'échelle de la CAMGS mais principalement centrée sur les centres-villes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, afin d'étudier la faisabilité de mettre en place une foncière de revitalisation. Celle-ci aurait vocation à porter du foncier, principalement des immeubles avec cellules commerciales, le remettre en état puis le revendre. Elle serait également multi-partenariale.
Partenaires	Banque des Territoires / SEBL / SCET + AID (prestataires étude)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non financé par la commune
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non financé par la commune
Calendrier	2022 : étude de faisabilité, diagnostics. 2023 : étude du montage financier et juridique possible
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction de la vacance (habitat et commerce) en centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la réhabilitation du centre-ville principalement composé de bâti ancien. Participe à la remise sur le marché de cellules commerciales en bon état, et à l'installation de porteurs de projet.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.2.a

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE RAYMOND POINCARÉ

Orientation stratégique	Améliorer la qualité des équipements en direction de la jeunesse
Action nom	**Restructuration et extension du groupe scolaire R. Poincaré**
Action n°	**3.2.a**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Constatant la sous-occupation des établissements scolaires du centre-ville, la commune a décidé d'engager le regroupement des écoles maternelle Mélusine et élémentaire Poincaré, sur le site de l'école Poincaré. C'est également l'occasion de procéder à la restructuration du groupe scolaire, ne répondant plus aux normes de sécurité, de lui offrir une rénovation énergétique, et de construire une extension qui accueillera le pôle maternelle. L'édifice libéré par ce regroupement, sis 11 rue des Buttes, sera ensuite cédé à l'Association Diocésaine pour qu'elle y déménage son école primaire, menacée de fermeture en raison de la vétusté de ses locaux actuels.
Partenaires	IEN / CD55 / GIP Objectif Meuse / Région Grand Est / État
Dépenses prévisionnel/définitif	5 539 723€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DETR 2023, à déposer) : 3 307 767,72€ Conseil Départemental (à déposer) : 339 000,00€ Montage financier à compléter au cours du 1er semestre 2023.
Calendrier	Printemps 2023: fin des études de maîtrise d'œuvre et démolition du bâtiment situé 9 Jules Ferry. Été 2023 : démarrage des travaux Été 2024 : livraison du pôle maternelle Décembre 2024 : livraison complète du bâtiment.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pas de fermeture de classe d'ici 2026.
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliore la qualité des équipements scolaires (facteur d'attractivité pour les familles)
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.2.b

RECONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF (STADE A. LEPAGE ET TIR A L'ARC)

Orientation stratégique	Améliorer les équipements en direction de la jeunesse
Action nom	**Reconstruction du complexe sportif (Stade André Lepage et tir à l'arc**
Action n°	**3.2.b**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La société EvoBus a sollicité la commune en 2020 pour acquérir les terrains composant son stade municipal, en vue d'une extension de leur site de production. Au regard de l'enjeu économique d'une telle opération, la commune a décidé d'accéder à la demande de l'entreprise et d'engager la construction d'un nouveau complexe sportif, au sud de l'avenue Louis Dodin et à proximité des autres équipements sportifs (gymnases, piscine). Le nouveau complexe comportera 2 terrains de football (1 dit d'honneur en gazon naturel, l'autre pour les entraînements en gazon synthétique), un bâtiment de gradins et vestiaires, un clubhouse et la réorganisation de l'aire de tir à l'arc, déjà présente sur le site.
Partenaires	État / Région / CD55 / FFF / ANS
Dépenses prévisionnel/définitif	4 102 659€ (projet complet avec clubhouse)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DETR 2021) : 1 588 992,00€ Conseil Départemental : 198 000,00€ Région Grand Est (en instruction) : 500 000€ FFF (Fonds d'Aide au Football Amateur – en instruction) : 110 000€
Calendrier	Octobre 2022 : dépôt du permis de construire Mars 2023 : lancement de la consultation des entreprises Juin 2023 : démarrage des travaux Septembre 2024 : livraison complète de l'opération
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'inscrits en hausse pour les clubs de sport concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliore la qualité des équipements sportifs (facteur d'attractivité pour les familles) Participe à la construction d'une image positive et dynamique de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.2.c

CRÉATION D'UNE CANTINE À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE BERNARD THÉVENIN

Orientation stratégique	Améliorer la qualité des équipements en direction de la jeunesse
Action nom	**Création d'une cantine à proximité de l'école Bernard Thévenin**
Action n°	**2.3.b**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, les élèves de l'école primaire Bernard Thévenin, située aux Aouisses, devaient se rendre au collège Robert Aubry pour leur pause déjeuner, à pied ou en bus en hiver. Afin de limiter leurs déplacements, la commune a décidé d'aménager une salle de cantine dans la Maison des Associations située à côté de l'école B. Thévenin. Les repas sont livrés et les enfants ont plus de temps à disposition pour manger et se détendre pendant leur pause méridienne.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	19 143,30 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Auto-financement complet de l'opération
Calendrier	Été 2022 : réalisation des travaux en régie par les Services Techniques. Rentrée 2022 : entrée en fonctionnement de la cantine.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliore la qualité des équipements scolaires (facteur d'attractivité pour les familles)
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.d

CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK

Orientation stratégique	Améliorer les équipements en direction de la jeunesse
Action nom	**Construction d'un pumptrack**
Action n°	**3.2.d**
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Ce projet a émergé des réflexions du Conseil Municipal des Jeunes. La création d'un tel équipement répond aux aspirations des enfants et adolescents de la commune. Un pumptrack est un aménagement permettant la pratique de plusieurs activités de plein air (vélo BMX, skateboard, rollers, etc.). Un emplacement a été ciblé pour cet aménagement, entre la piscine et l'avenue Louis Dodin.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non chiffré à ce jour.
Calendrier	2023 : Étude de faisabilité pour la création d'un pumptrack 2024 : Réalisation du pumptrack
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la diversification des activités récréatives possibles dans la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.3.a

CESSION DES TERRAINS DE L'ANCIEN STADE LEPAGE À L'ENTREPRISE EVOBUS

Orientation stratégique	Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi
Action nom	**Cession des terrains de l'ancien stade Lepage à l'entreprise EVOBUS afin de permettre son extension**
Action n°	**3.3.a**
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La société EvoBus a sollicité la commune en 2020 pour acquérir les terrains composant son stade municipal, en vue d'une extension de leur site de production. Au regard de l'enjeu économique d'une telle opération, la commune a décidé d'accéder à la demande de l'entreprise et d'engager la construction d'un nouveau complexe sportif, au sud de l'avenue Louis Dodin et à proximité des autres équipements sportifs (gymnases, piscine).
Partenaires	CAMGS / Daimler Evobus
Dépenses prévisionnel/définitif	Recette uniquement : 428 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir plan de financement du projet de complexe sportif
Calendrier	Décembre 2021 : signature du compromis de vente Décembre 2022 : signature d'un avenant prolongeant le compromis en attente de levée des clauses suspensives Juin 2023 : signature de l'acte authentique
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe au développement d'une entreprise industrielle créatrice d'emploi
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.b

CESSION DE BATIMENTS COMMUNAUX SOUS-UTILISES AU PROFIT DE CREATION D'ACTIVITES

Orientation stratégique	Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi
Action nom	Cession de bâtiments communaux sous-utilisés au profit de création d'activités
Action n°	**3.3.b**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La commune engage une réflexion sur la rationalisation de ses bâtiments communaux. Outre le regroupement des deux écoles du centre-ville, elle envisage la cession d'autres bâtiments lui appartenant et pouvant être acquis par des porteurs d'activités en recherche de locaux pour s'implanter. Le bâtiment sis 91 rue de Strasbourg, par exemple, a été mis en vente en 2022 et la cession devrait être effective au cours de l'année 2023, pour un projet de data center, box de location et logements.
Partenaires	Friedrich Immobilier
Dépenses prévisionnel/définitif	Recette uniquement 91 rue de Strasbourg : 80 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	2023 : cession du bâtiment sis 91 rue de Strasbourg
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'implantation de nouvelles activités économiques dans la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.3.c

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LA CREATION OU LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES

Orientation stratégique	Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi
Action nom	**Accompagnement des acteurs économiques (petits ou grands) dans la création ou le développement d'activités**
Action n°	**3.3.c**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Les élus rencontrent les porteurs de projet/d'activité qui se signalent en mairie, afin d'écouter leur projet et échanger avec eux sur les avantages qu'offrent la ville (centralité, proximité de la N4, revitalisation engagée, etc. Ils peuvent aussi les orienter vers les bons partenaires pour concrétiser leur projet.
Partenaires	CAMGS
Dépenses prévisionnel/définitif	Non applicable
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	Engagé depuis 2020
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'implantation de nouvelles activités économiques dans la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.3.d

CRÉATION D'UNE FRUITIÈRE NUMÉRIQUE

Orientation stratégique	Faciliter le développement des entreprises et la création d'emploi
Action nom	**Création d'une fruitière numérique**
Action n°	**3.3.d**
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Le projet consiste en l'implantation d'un lieu dédié au numérique (fablab, formation aux outils numériques, etc.) au sein de la commune, pouvant être également un espace de coworking.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non chiffré à ce jour
Calendrier	Projet en maturation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction de la fracture numérique, réponse à la demande de formation au numérique de certaines tranches de population.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.1.a

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION

Orientation stratégique	Accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique
Action nom	**Accompagnement des porteurs de projet dans l'hôtellerie et la restauration**
Action n°	**2.3.b**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Dans le but de maintenir le label « Village-Étape » et d'améliorer les conditions d'accueil touristique sur la commune, les élus souhaitent accompagner davantage les porteurs de projets pour retrouver une offre hôtelière de qualité et qu'une restauration diversifiée, avec des horaires élargis d'ouverture, puisse être proposée aux touristes et travailleurs en déplacement sur le secteur. Les élus sont par ailleurs en recherche active d'un repreneur pour l'Hôtel Valéran, fermé depuis l'été 2022.
Partenaires	CAMGS/CCI (manager de centre-ville)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non applicable
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non applicable
Calendrier	Engagé depuis 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Maintien du label village-étape lors de la prochaine évaluation Augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Propose une offre d'hôtellerie aujourd'hui inexistante
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.1.b

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA CRÉATION DU MUSÉE MILITAIRE POUR LA PAIX

Orientation stratégique	Accompagner les porteurs de projet dans le secteur touristique
Action nom	**Mise à disposition d'un local pour la création du Musée Militaire pour la Paix**
Action n°	**4.1.b**
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Une association s'est créé autour d'un collectionneur privé, disposant de plusieurs milliers d'objets issus des 2 guerres mondiales, et stockées dans un local inadapté à l'accueil du public. Elle a sollicité la commune afin d'obtenir un local dans lequel exposer la collection et l'ouvrir au public. La commune souhaite accéder à cette demande et entend proposer le rez-de-chaussée de l'ancienne gare pour ce projet. Cela lui permettra de se doter d'un musée, et donc d'élargir l'offre d'activités culturelles à proposer aux touristes de passage.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour (menus travaux avant mise à disposition)
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Printemps 2023 : menus travaux et mise à disposition du local Été 2023 : ouverture du musée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversifie les activités touristiques sur la commune
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.2.a

RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

Orientation stratégique	Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine
Action nom	**Restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus**
Action n°	**4.2.a**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Suite à une première tranche de restauration réalisée entre 2012 et 2014, la commune souhaite reprendre la restauration de son église, en proie à de nombreux désordres (infiltrations d'eaux récurrentes). Or, plus de vingt œuvres liturgiques, classées ou inscrites selon les cas, sont conservées à l'intérieur de l'église. Le classement de l'église a été demandé en 2020. Il convient désormais de réactualiser l'étude du bâtiment réalisée en 2012, avant de reprendre de nouvelles tranches de travaux.
Partenaires	DRAC / Département de la Meuse / Fondation du Patrimoine / Mission Bern / État
Dépenses prévisionnel/définitif	3 500 000€ (toutes phases) ; 1 000 000€ (3 phases urgentes)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC Grand Est : 40% après classement de l'église Département de la Meuse
Calendrier	2024 : reprise des études de maîtrise d'œuvre, actualisation 2025 : 1ère tranche de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'embellissement et à la construction d'une meilleure image de la commune. Participe à la préservation du patrimoine (immobilier et mobilier) de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.2.b

PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE DU DÉBARCADÈRE EN LIEN AVEC LA VÉLOROUTE V52

Orientation stratégique	Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine
Action nom	**Projet de valorisation touristique du débarcadère en lien avec l'amélioration de la véloroute V52**
Action n°	**4.2.b**
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois / CAMGS
Description de l'action	L'un des sites les plus appréciés des habitants et des touristes est le débarcadère, à la fois relais nautique pour les plaisanciers, halte camping-car, et lieu de détente avec tables de pique-nique et allée ombragée. Il ressort de plusieurs ateliers sur la vision à long terme de la commune une volonté des élus de travailler à l'amélioration de cette aire, par l'ajout de services supplémentaires et d'autres aménagements (guinguette par exemple). En parallèle, le Pays Barrois est maître d'ouvrage d'une étude pour l'amélioration du parcours cyclable le long du canal de la Marne au Rhin (V52)
Partenaires	Pays Barrois
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Projet en maturation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'embellissement et à la construction d'une meilleure image de la commune. Met en valeur le cadre paysager de la commune et diversifie ses usages.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.2.c

MISE EN PLACE D'UNE EXPOSITION PERMANENTE DANS LA MAISON DU PATRIMOINE

Orientation stratégique	Mettre en valeur les sites touristiques de la commune et le patrimoine
Action nom	**Mise en place d'une exposition permanente dans la Maison du Patrimoine**
Action n°	**4.2.c**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La Maison du Patrimoine est un petit local vitré, à deux pas de la mairie, destiné à accueillir des expositions. L'objectif du projet est de monter une exposition permanente, retraçant l'histoire de la commune et ses spécificités, afin d'apporter des informations aux touristes, même lorsque l'Office de Tourisme est fermé ou en hors-saison lorsqu'il n'y a pas de visites guidées de la Ville.
Partenaires	CAMGS
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	1er semestre 2023 : mise au point de l'exposition temporaire (récolte des informations, rédaction des textes, sélection des images, mise en page, impressions) Été 2023 : inauguration de l'exposition permanente
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversifie les activités à proposer aux touristes sur la commune
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.3.a

ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE RAVALEMENT DES FAÇADES

Orientation stratégique	Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville
Action nom	**Élaboration d'une charte de ravalement des façades**
Action n°	**4.3.a**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois / CAMGS
Description de l'action	Accompagné par le CAUE de la Meuse, la Ville a mis au point un guide au ravalement des façades, posant le contexte historique du bâti de Ligny-en-Barrois, rappelant les bonnes pratiques d'entretien du bâti ancien et proposant des fiches pratique selon le type de bâti à réhabiliter. Un nuancier, par type de bâti et adapté aux couleurs de la ville, a été validé par les services de l'UDAP et est désormais proposé aux propriétaires souhaitant engager un ravalement de façades et/ou le remplacement de menuiseries. Cela participe aux actions de sensibilisation à destination des habitants pour lutter contre la prolifération de travaux faits sans autorisation ou ne respectant pas les prescriptions architecturales.
Partenaires	CAUE/UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Guide et fiches disponibles en mairie depuis décembre 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réduction du nombre de travaux faits sans autorisation ou ne respectant pas les prescriptions architecturales
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'embellissement et à la construction d'une meilleure image de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.3.b

MAINTIEN DE LA PRIME DE RAVALEMENT DE FAÇADES ET EXTENSION AUX DEVANTURES COMMERCIALES

Orientation stratégique	Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville
Action nom	**Maintien de la prime de ravalement de façade et extension aux devantures commerciales**
Action n°	**4.3.b**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	Depuis une dizaine d'année, la commune octroie des primes aux propriétaires engageant un ravalement de façades qualitatif. Cette prime monte jusqu'à 25% des travaux avec un maximum de 1500€ par projet. Elle est étendue, depuis le 1er janvier 2023, aux projets de devantures commerciales, sous certaines conditions précisées dans le règlement actualisé et validé en conseil municipal.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000€/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	1er janvier 2023 : entrée en vigueur du nouveau règlement.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation d'un nombre de demandes de prime au ravalement de façades
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'embellissement et à la construction d'une meilleure image de la commune.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 4.3.c

INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS EN VUE D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE À LONG TERME

Orientation stratégique	Inciter à la rénovation des façades et des devantures commerciales en centre-ville
Action nom	**Instauration d'un Périmètre Délimité des Abords en vue d'un Site Patrimonial Remarquable à long terme**
Action n°	**4.3.c**
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Ligny-en-Barrois
Description de l'action	La commune souhaite instaurer un Périmètre Délimité des Abords (PDA) afin que soit défini de façon plus claire (tant pour les propriétaires que pour les services instructeurs) le périmètre au sein duquel les travaux sont soumis à l'avis obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce sera également l'occasion de mener des actions de pédagogie envers les propriétaires, afin de les sensibiliser davantage à la réhabilitation qualitative de leurs façades et des extérieurs de leur propriété. Le PDA constituera une première étape pour le passage du centre-ville, à plus long terme, en Site Patrimonial Remarquable.
Partenaires	UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023 : présentation par l'UDAP du principe de PDA en Conseil Municipal, accord de ce dernier. 2023-2024 : co-construction du périmètre par l'ABF et la Ville Fin 2024 : mise en application
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à l'embellissement et à la construction d'une meilleure image de la commune. Participe à la préservation du patrimoine (immobilier et mobilier) de la commune.
Annexes	

ANNEXE 4 - MAQUETTE FINANCIERE PLURIANNUELLE 2021-2026

Projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune (ou co-financés par celle-ci)

N°	Nom action	Montant total	Auto-financement		Financements publics					Financements privés		Observations
			montant	taux	Etat	Région*	CD55	GIP	ADEME	Partenaire	Montant	
1.1.a	OPAH/OPAH RU	192 000,00	192 000,00	/								32000€/an pendant 6 ans
1.1.b	Acquisition et réhabilitation 3-5-7 rue du Nord	270 000,00	166 732,00	61,8%	**103 268,00**							
1.1.c	Réhabilitation et mise en location des 2 logements de La Poste	50 000,00	50 000,00	100,0%								
1.2.a	Reconversion des friches Essilor	533 596,00	496 350,00	93,0%	**15 000,00**				**22 246,00**			subventions uniquement sur les études à ce stade / le montant ADEME reporté en est calculé au prorata des dépenses réelles
2.1.a	Requalification des espaces publics du centre-ville	1 700 000,00	880 415,00	51,8%	**468 585,00**	200 000,00	151 000,00					
	Rue Leroux	900 000,00	338 906,20	37,7%	**210 093,80**	200 000,00	151 000,00					
	Place du Tripot	800 000,00	541 508,80	67,7%	**258 491,20**							
2.1.b	Puits carbone aux Aouisses	44 397,04	16 212,04	36,5%	**19 305,00**	**8 880,00**						
2.2.a	Création de nvx sentiers en forêt et installation de panneaux signalétiques	5 097,82	1 878,62	36,9%		**3 219,20**						ARS pour signalétique
2.2.b	Projet PaSCoLe/Reforestaction	72 722,50	14 472,50	19,9%		5 000,00	**5 250,00**			Reforest'action	**18 000,00**	
										ANDRA	**30 000,00**	
3.1.b	Acquisition d'immeubles avec cellules commerciales en centre-ville	353 500,00	353 500,00	100,0%								montant issu de la convention foncière signée en 2021 avec l'EPFGE + estimation travaux RDC 1 rue de Strasbourg
3.2.a	Restructuration et extension du groupe scolaire Raymond Poincaré	5 539 723,00	1 895 355,28	34,2%	3 307 767,72		336 600,00					
3.2.b	Reconstruction du complexe sportif (foot et tir à l'arc)	4 102 659,00	1 705 667,00	41,6%	**1 588 992,00**	500 000,00	**198 000,00**			FFF	110 000,00	
3.2.c	Création d'une cantine à proximité de l'école Bernard Thévenin	19 143,30	19 143,30	100,0%								
4.2.a	Restauration de l'église Notre-Dame-des-Vertus	1 200 000,00	720 000,00	60,0%	480 000,00							pour les 3 phases urgentes / simulation DRAC 40%
4.3.b	Maintien prime ravalement de façade et extension aux devantures comm.	90 000,00	90 000,00	100,0%								15000/an pendant 6 ans
TOTAL (euros HT)		**14 172 838,66**	**6 601 725,74**		**5 982 917,72**	**717 099,20**	**690 850,00**	**0,00**	**22 246,00**		**158 000,00**	

LEGENDE : pour les financements publics et privés (hors ligne 'TOTAL') les montants **en gras** ont fait l'objet d'une notification du financeur, les autres montants sont des projections calculées à partir des règlements d'appels à projet ciblés.

* L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

ANNEXE 5 - MAQUETTE FINANCIERE 2023

Projets sous maîtrise d'ouvrage de la commune (ou co-financés par celle-ci)

N°	Nom action	Objet des dépenses engagées en 2023 (études, travaux, etc.)	Montant total	Auto-financement (ou part communale)		Part ETAT	Autres financeurs publics		Financements privés	
				montant	taux	montant	partenaire	montant	partenaire	montant
1.1.a	OPAH/OPAH-RU	aides aux propriétaires	32 000,00	32 000,00	/					
1.1.b	Acquisition et réhabilitation 3-5-7 rue du Nord	acquisitions + frais notaires	6 000,00	6 000,00						
1.1.c	Réhabilitation et mise en location des 2 logements de La Poste	travaux de remise en état	50 000,00	50 000,00						
1.2.a	Reconversion des friches Essior	diagnostics et plan de gestion	35 996,00	7 250,00	20,1%	6 500,00	ADEME	22 246,00		
2.1.a	Requalification des espaces publics du centre-ville :									
	Rue Leroux	travaux + MOE	900 000,00	273 906,20	30,4%	**210 093,80**	Région*	200 000,00		
							CD55	151 000,00		
							AESN	65 000,00		
	Place du Tripot : côté est	travaux + MOE	83 333,33	50 000,33	60,0%	**33 333,00**				
2.1.b	Puits carbone aux Aouisses	travaux	44 397,00	16 212,00	36,5%	**19 305,00**	Région*	8 880,00		
2.2.b	Projet PaSCaLe	travaux	12 000,00	7 000,00	58,3%		CD55	5 000,00		
3.2.a	Restructuration et extension du groupe scolaire Raymond Poincaré	travaux + MOE	4 725 382,46	1 078 614,74	22,8%	3 307 767,72	Région*			
							CD55	339 000,00		
							GIP			
3.2.b	Reconstruction du complexe sportif (foot et tir à l'arc)	travaux + MOE	4 104 497,50	1 707 505,50	41,6%	**1 588 992,00**	Région*	500 000,00	FFF	110 000,00
							CD55	**198 000,00**		
4.3.b	Maintien prime ravalement de façade et extension aux devantures comm.	aide aux particuliers et commerçants	15 000,00	15 000,00	100,0%					
TOTAL			**10 008 606,29**	**3 243 488,77**		**5 165 991,52**		**1 489 126,00**		110 000,00

LEGENDE : pour les financements publics et privés (hors ligne 'TOTAL'), les montants en gras ont fait l'objet d'une notification du financeur, les autres montants sont des projections calculées à partir des règlements d'appels à projet cibés.

* L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

REPARTITION DES CREDITS ALLOUES PAR L'ETAT

TOTAL CREDITS ETATS	DETR		DSIL	autres crédits (FNADT, plan de relance)
	déjà obtenue	demande en 2023		
5 132 658,52	235 898,80	3 307 767,72	1 588 992,00	0,00

MEUSE GRAND SUD
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

REGLEMENT D'INTERVENTION
FONDS DE CONCOURS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BAR-LE-DUC SUD MEUSE

DGSA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT - ATTRACTIVITE

ASSISTANCE AUX COMMUNES

BD/HB

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU FONDS DE CONCOURS

Contexte :

En vertu du principe de spécialité, une Communauté d'Agglomération ne peut pas intervenir dans le champ des compétences que les communes ont conservées. Il existe une dérogation à ce principe : le versement de fonds de concours entre une Communauté d'Agglomération et ses communes membres (CGCT article L 5216-5 VI). Le fonds de concours peut fonctionner dans les deux sens, de la Communauté d'Agglomération vers les communes ou des communes vers la Communauté d'Agglomération.

Le versement de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est autorisé si trois conditions sont réunies :

1- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer une opération d'investissement.

2- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder l'autofinancement du bénéficiaire. Principe : la commune réalise un projet pour un montant de 100€. Elle reçoit 40€ de subvention. Il reste 60€ à financer. La commune doit au minimum assurer le financement de 30€, les 30€ restants peuvent être financés par un fonds de concours apporté par la Communauté d'Agglomération.

3- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

FONDS DE CONCOURS - RÈGLEMENT D'INTERVENTION
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BAR-LE-DUC SUD MEUSE

Article 1 – Les bénéficiaires

Les communes constituant le territoire de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

Article 2 – Les conditions

Seuls les dossiers sous maîtrise d'ouvrage communale peuvent être soutenus.

Seules les dépenses relatives à l'investissement seront prises en comptes.

Chaque commune peut bénéficier d'un fonds de concours dans la limite d'un dossier par an sauf pour la mesure 3.1.1.

Les demandes seront examinées au regard notamment du nombre de dossiers déposés par chaque commune depuis 2020. Seront prioritaires les communes n'ayant jamais déposé de dossier au titre du fonds de concours.

Une commune ayant un projet en cours (subvention attribuée mais non soldée) a la possibilité de déposer une seule nouvelle demande de subvention. Ainsi, le nombre maximal de projets en cours accompagnés par le fonds de concours s'élève à deux.

Le nombre de dossiers est plafonné au montant de l'enveloppe de fonds de concours et par ordre d'entrée.

Pour les opérations d'investissement, nécessitant une procédure soumise au code des marchés publics, le projet doit en être au stade *de l'Avant-Projet Détaillé ou Définitif (APD), ou l'Avant-Programme (AP),* sauf pour la mesure 3.1.8.

Article 3 – Les opérations éligibles

Pour être éligible, le projet doit s'inscrire dans l'un des 8 domaines définis ci-après :

3.1.1 La création ou le développement d'équipement économique n'entrant pas dans le champ de compétences de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

3.1.2 La création et le renforcement d'équipements sportifs et d'aires de jeux de plein air.

3.1.3 La préservation et la mise en valeur du patrimoine.

3.1.4 L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

3.1.5 Les opérations de maitrise de l'énergie.

3.1.6 La création (première installation) d'un système de vidéo-protection, validé par les services de gendarmerie ou visant à protéger un équipement public.

3.1.7 L'indemnisation suite à un état de catastrophe naturelle dûment constaté par un arrêté ministériel paru au Journal Officiel.

3.1.8 Les opérations contribuant à la politique intercommunale de l'habitat de requalification de friches, ruines ou de bâti dégradé, hors programmes en extension du tissu bâti. L'éligibilité du projet sera étudiée sur la base d'un examen conduit avec le CAUE de la Meuse.

Article 4 – Modalités financières

Le montant total du fonds de concours ne peut être supérieur à la participation financière de la commune bénéficiaire sur le projet.

Le total des aides publiques obtenues par la commune, y compris le fonds de concours, ne doit pas dépasser 80% du montant global de l'opération.

Si la Communauté d'Agglomération intervient en cofinancement avec la Région, le Département, une commune ou un EPCI à fiscalité propre, pour le financement d'actions qui relèvent des compétences définies à l'article L.1111-9 du CGCT, la participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 30% du montant total des financements apportés par des personnes publiques. Les compétences définies à l'article L-1111-9 du CGCT sont les suivantes :

- Mobilité durable ;
- Organisation des services publics de proximité ;
- Aménagement de l'espace ;
- Développement local.

Le montant du fonds de concours varie en fonction de la taille de la commune *(population municipale)* :

- Pour les communes de 0 à 500 habitants, le montant maximum est de *40 000 €*.
- Pour les communes de 501 à 1 000 habitants, le montant maximum est de *30 000 €*.
- Pour les communes supérieures à 1 001 habitants, le montant maximum est de *20 000 €*.

Aucune subvention d'un montant inférieur à 1 000 € ne sera accordée.

Article 5 - Composition des dossiers

- Une attestation de non commencement de l'opération.
- Une délibération du conseil municipal actant le projet, sollicitant le fonds de concours.
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, sa durée, son coût prévisionnel global HT.
- Un plan de financement précisant l'origine ainsi que le montant des aides financières.
- Un état récapitulatif des devis conforme aux montants indiqués dans le plan de financement.
- Une copie des engagements écrits des cofinanceurs (publics et/ou privés).

En fonction de la nature du projet, des pièces complémentaires pourront être demandées pour l'instruction du dossier.

La demande de fonds de concours doit être faite uniquement par courrier adressé à *Madame la Présidente* de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, avec un dossier complet.

La commune doit solliciter tous les partenaires financiers envisageables pour la réalisation de son projet et justifier de ses recherches de subventions. Les accusés de réception et justificatifs de notification doivent être transmis dans le cadre de l'instruction de la demande. Le fonds de concours n'intervient que sur le reste à charge de la commune, après déduction des autres financements.

Article 6 - Décision d'attribution

L'attribution du fonds de concours fait systématiquement l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire prise sur proposition de la commission "Aménagement de l'espace – Politique de la ville – Habitat – Logement – Social – Développement local et soutien aux communes – Sport - Culture" et après un travail de préparation par une commission ad hoc.

Article 7 - Durée de validité de la décision

La décision d'attribution demeure valable pendant une durée maximum *d'un an* à compter de la date de notification de celle-ci. A défaut de démarrage de l'opération dans le délai suivant la notification, la décision d'octroi de subvention devient caduque et la subvention est perdue pour le bénéficiaire.

Article 8 - Modalité de paiement

Aucune avance ne peut être accordée.
Le versement sera effectué sur demande écrite de la commune bénéficiaire et après transmission des documents suivants :

- Attestation de fin de travaux ;
- Tableau récapitulatif des dépenses visé par le Trésor Public ;
- Tableau complété des subventions perçues pour l'opération.

Article 9 - Mesures d'information du public

La commune bénéficiaire du fonds de concours s'engage à assurer la publicité de la participation de la Communauté d'Agglomération, par voie d'affichage pendant l'opération.

MAITRE DE L'OUVRAGE	ASSISTANT AU MAITRE DE L'OUVRAGE
MEUSE GRAND SUD Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse **Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse** 12 rue Lapique BP 60559 55012 BAR-LE-DUC Cedex	

DESIGNATION DU PROJET	INTITULE DU DOCUMENT
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE **A BAR-LE-DUC**	**DOSSIER APS** **Date :** 06 Février 2023

MODIFICATIONS	DATE	INDICE

PHASE	DIAG	APS	APD	PC	DCE	ACT	DET	EXE	DOE
		X							

ARCHITECTE MANDATAIRE	ARCHITECTE ASSOCIE
Agence d'architecture DEFI-ARCHI 86 rue de Villers 54500 Vandœuvre-lès-Nancy Tél : 03.83.67.61.50 e-mail : defi-archi@orange.fr	**Agence d'architecture GREEN-ARCHI** 41 rue du Plateau 54520 LAXOU Tél : 03.83.30.01.74 e-mail : greenarchi.f@gmail.com

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE	BUREAU D'ETUDES ASSOCIE
BET Huguet **BET HUGUET** **Bureau d'études Fluides – SSI – Economiste de la construction** Immeuble Stanislas Plaza 16/18 Boulevard de la Mothe 54000 NANCY Tél : 03.83.30.04.80 e-mail : contacts@bet-huguet.com	ETICO Economie - Technicité - Ingénierie - Coordination **BET ETICO** **Bureau d'études Structures et économiste** 99 avenue Carnot BP 90084 54132 Saint-Max Tél : 03.83.20.10.00 e-mail : etico@etico.fr

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE	
VENATHEC **BET VENATHEC** **Bureau d'études acoustiques** 23 boulevard de l'Europe 54500 Vandœuvre-lès-Nancy Tél : 03.83.56.02.25 e-mail : f.cinet@venathec.com	

COORDONNATEUR SPS	BUREAU DE CONTROLE

SOMMAIRE

I INTRODUCTION 3
I.1 PRESENTATION DE L'OPERATION 3
II DESCRIPTIF ET EXAMEN DU SITE 3
II.1 DESCRIPTION DU SITE 3
II.2 REGLES ET CONTRAINTES APPLICABLES A L'OPERATION 5
III DESCRIPTIF ARCHITECTURAL APS 5
III.1 DESCRIPTIF ARCHITECTURAL DU PROJET 5
III.2 TABLEAU DES SURFACES PROJETEES 7
IV DESCRIPTIF TECHNIQUE APS 8
IV.1 LOT 01 – DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE / DEMOLITION 8
IV.2 LOT 02 – GROS-ŒUVRE 8
IV.3 LOT 03 – VRD 8
IV.4 LOT 04 – BARDAGE / ITE 9
IV.5 LOT 05 – ETANCHEITE / ZINGUERIE 10
IV.6 LOT 06 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / SERRURERIE 10
IV.7 LOT 07 – DOUBLAGE / CLOISONS / PLAFONDS 11
IV.8 LOT 08 – REVETEMENTS DE SOL SOUPLE ET DUR / FAIENCE 11
IV.9 LOT 09 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS 12
IV.10 LOT 10 – PEINTURE 12
IV.11 LOT 11 – CHAUFFAGE / VENTILATION 13
IV.12 LOT 12 – PLOMBERIE 16
IV.13 LOT 13 – ELECTRICITE 20
V NOTICE ACOUSTIQUE 22
VI ESTIMATION DES TRAVAUX APS 23

I INTRODUCTION

I.1 Présentation de l'opération

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse nous a confié la maitrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé à Bar-le-Duc.

Le présent dossier concerne la phase APS, dont l'objectif est :

- de proposer un projet répondant aux exigences du programme et aux besoins du maître d'ouvrage et utilisateurs,
- de proposer un projet conforme aux réglementations en vigueur,
- de proposer une estimation des travaux par lot.

Le présent dossier est constitué de 2 parties :

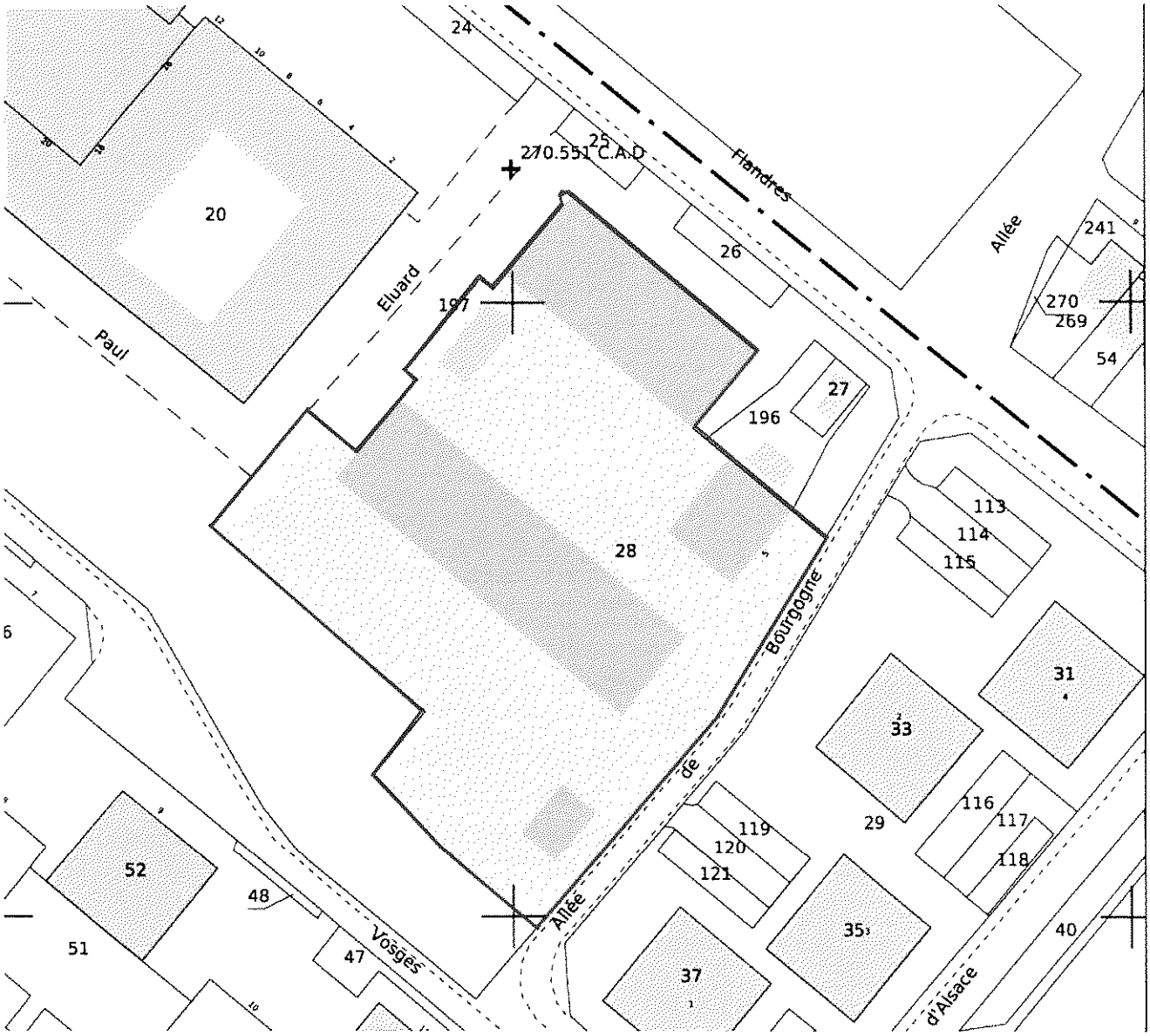
- une partie graphique : plan masse, plan de niveau, façades et coupe,
- une partie écrite : descriptif architectural, tableau de surfaces, estimation

II DESCRIPTIF ET EXAMEN DU SITE

II.1 Description du site

Le site retenu pour installer la maison de santé est situé dans le quartier de la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc. Ce quartier aménagé au cours des années 1960 suivant le modèle des grands ensembles est organisé autour d'un axe principal : le boulevard des Flandres. Les immeubles de 4 à 5 niveaux et les principales activités du quartier se développent le long de cet axe : commerces, établissements scolaires, parc et prochainement, la nouvelle maison de santé qui s'implantera sur le terrain de l'ancienne école Paul Eluard.





La parcelle est enregistrée au cadastre en section BM n°28, pour une surface de 5980 m².

Le terrain s'inscrit dans la forte déclivité du coteau et est constitué de 2 plateformes : une plateforme haute bordée par le boulevard des Flandres (Nord) sur laquelle est bâti un 1er bâtiment en RDC et une plateforme basse accessible depuis l'allée de Bourgogne (Est). Un second bâtiment est construit à la jonction des 2 plateformes, il se développe sur 2 niveaux depuis le bas du terrain et en simple RDC depuis la plateforme haute.
Sur le niveau haut de l'unité foncière, sont également implantés un préau en bordure Ouest et un bâtiment abritant à l'origine les logements de fonction côté allée de Bourgogne. L'ancienne cour de récréation se développe au centre de ces différentes constructions.
En 2018, la Communauté d'Agglomération a rénové les anciens logements de fonction en 2 cabinets médicaux puis a installé en complément deux bungalows pour permettre d'accueillir deux autres praticiens. Ces locaux sont accessibles depuis l'allée de Bourgogne.

Le boulevard des Flandres est bordé de places de stationnement, dont 15 places et 1 place PMR le long de l'ancienne école.
Un accès véhicule existe depuis le boulevard des Flandres, il se glisse entre le 1er bâtiment et les parcelles n°196 et 27, occupées par une antenne et des bâtiments techniques.



II.2 Règles et contraintes applicables à l'opération

La parcelle est située en zone UBc du règlement d'urbanisme de la ville de Bar-le-Duc.
Le terrain n'est situé ni en secteur sauvegardé ni dans le périmètre d'un monument classé ou inscrit.

III DESCRIPTIF ARCHITECTURAL APS

III.1 Descriptif architectural du projet

L'enjeu du projet de construction d'une maison de santé est de concevoir une architecture qui assumera un rôle moteur autour de l'idée d'assurer un service de qualité aux habitants du quartier.

La conception et l'implantation du projet s'appuie sur :
- la topographie et l'orientation du site
- les accès et aménagements extérieurs existants accessibles depuis le domaine public

Afin de minimiser les travaux et les coûts de démolition, le projet se développe exclusivement sur la plateforme haute du site. La démolition du bâtiment implanté en bordure du boulevard des Flandres et celle du préau sont indispensables. En revanche, il sera possible de conserver ou de ne démolir qu'une portion (le RDC) du second bâtiment. L'emprise du projet ne dépasse pas l'actuelle cour de récréation. Ainsi, le soutènement du terrain ne serait pas touché.

Le projet se développe en un bâtiment de plain-pied implanté en limite de propriété Nord. Le front bâti existant sera préservé.
Un parvis couvert menant à l'entrée principale de la maison de santé sera aménagé dans le prolongement du cheminement piéton existant. Une attention particulière sera portée à la lisibilité des accès et l'identification de l'entrée principale soulignée par un bardage vertical en bois, protégé par un auvent sur toute la longueur du parvis. Le revêtement de sol du parvis sera traité de façon homogène (pavés infiltrants) jusqu'au cheminement piéton existant et aux places de stationnement existantes, boulevard des Flandres.

L'accès véhicule existant sera conservé. Il permettra de desservir un parking complémentaire comptant 28 places, dont 2 places PMR, qui s'ajoutent aux 16 places aménagées en bordure du boulevard des Flandres.

Constitué de deux volumes perpendiculaires, le bâtiment s'étend sur toute la limite Nord de l'unité foncière et se retourne perpendiculairement au centre de la parcelle. Le hall d'entrée, placé à l'articulation des deux volumes sera traversant et permettra l'accès à l'accueil depuis la rue et depuis le parking créé.

Les espaces extérieurs, prolongements visuels des espaces intérieurs feront partie intégrante du projet. Ils seront conçus comme des espaces à part entière, reliés par des cheminements piétons matérialisés par des pavés et protégés, permettant notamment la liaison sécurisée vers les cabinets médicaux de la maison de santé actuelle. Les arbres existants seront préservés sur le boulevard des Flandres, excepté celui situé dans la cour, trop proche du bâtiment. L'aménagement paysager de cette cour intégrera des espaces enherbés et plantés afin que l'ombre portée des arbres créée un masque solaire pour les espaces orientés au Sud-Ouest. Des haies caduques d'essences locales souligneront les allées piétonnes vers le hall d'entrée afin de protéger des regards les cabinets médicaux.

Le bâtiment sera caractérisé par une structure en béton : murs et toitures, isolés par l'extérieur.
Les façades seront traitées avec des matériaux pérennes, protégeant les isolants extérieurs :
- du bardage bois Douglas grisé de type « Sivalpb », envisagé sur une partie de la façade principale et en particulier au niveau de l'entrée, protégée et soulignée par l'auvent,
- un bardage aluminium isolant à basé de produits recyclés de type « Myral » pour l'ensemble de l'ensemble des façades du bâtiment situé le long du boulevard des Flandres, avec un calepinage à joint debout.
- une ITE de type « zolpan » constituée d'un isolant biosourcé (panneaux de fibre de bois), perméable à la vapeur d'eau, d'excellente résistance au feu et avec un bon déphasage thermique protégé d'un enduit minéral
Les ouvertures seront munies de menuiseries en aluminium laqué mat, toutes complétées de volets roulants, et de brise-soleil fixes pour celles situées sur les façades Sud, support de végétaux.

L'entrée principale du public est située à la rencontre des deux pôles fonctionnels, médical et paramédical. Chaque entrée principale et secondaire est matérialisée par un volume vitré (sas) ; l'entrée principale le long du boulevard est protégée par un auvent au niveau du parvis. Clairement identifiable depuis le domaine public ; elle assure une liaison directe avec :

- le hall d'accueil, facilitant l'orientation des patients ,
- l'accueil /secrétariat situé en partie centrale et vitré sur 3 faces vers les 2 sas des deux entrées principale et secondaire,
- les espaces d'attentes situés de part et d'autre du hall et de l'accueil, répartis le long des circulations principales.

Le secrétariat est implanté à l'articulation des différents espaces et en vis à vis des deux entrées : ainsi il dispose d'une vision d'ensemble vers les entrées et sorties de la patientèle et de certains espaces d'attente. Il est associé à un bureau permettant d'assurer la confidentialité des échanges et des informations.

Le pôle infirmières / vacataires se situe à proximité immédiate de l'entrée principale. Il regroupe les 2 cabinets de vacataires, les 3 cabinets d'infirmières dont l'infirmière « ASALEE » et les espaces d'attente affectés spécifiquement à ces professionnels. Il s'agit d'une entité propre, articulée à l'accueil principal qui peut être isolée des autres locaux et permettre l'accueil de patients en dehors des horaires d'ouverture au public de la maison de santé.

Le pôle médical regroupant l'ensemble des cabinets des médecins généralistes, interne et des bureaux d'assistants médicaux se développe en cœur de parcelle. Les espaces d'attentes sont fractionnés en 2 espaces répartis à l'ouest de l'espace d'accueil central, facilement et directement accessibles depuis les sas des entrées principales et secondaires ; ils sont à proximité des sanitaires publics et sans vision directe sur les cabinets. La circulation s'élargit au droit des entrées des cabinets créant un espace confortable et participant à la confidentialité des flux de patients.

Les espaces communs réservés aux professionnels de santé sont regroupés à l'extrémité Est de l'établissement. Ils comprennent des sanitaires isolés des espaces ouverts au public, une salle de réunion avec une cuisine intégrée dans une niche. Cette salle bénéficie d'une grande terrasse ombragée privative. Les professionnels de santé profitent d'un accès secondaire isolé menant directement à ces espaces communs.

Les espaces techniques, de stockage sont positionnés le long de la façade Nord, accessibles de plain-pied depuis une entrée sécurisée et depuis la circulation réservée aux professionnels de santé et donc non accessibles au public.

Le stationnement des vélos est implanté au plus près de l'accès extérieur accédant à la cour réaménagée et accueillant l'ensemble des places de stationnement dédié aux professionnels de santé et au public, dont 2 places PMR.

Les espaces seront conçus à l'échelle de chaque fonction. Le confort thermique et le confort acoustique seront traités avec des matériaux performants, pérennes et faciles d'entretien. Le confort acoustique sera traité au niveau des plafonds et des sols. Un soin particulier sera apporté aux espaces principaux : lumineux, chaleureux et colorés, ces espaces offriront un cadre de vie confortable et agréable aux utilisateurs.

Le confort thermique se traduira par la mise en place d'une isolation extérieure des murs de façade protégée d'un bardage ou d'un enduit, d'une isolation horizontale répartie sous le dallage béton et d'une isolation complétée de

végétalisation en toiture ; l'ensemble des menuiseries extérieures bénéficieront de protections thermiques. L'aménagement de la parcelle optimise les surfaces enherbées et perméables (Evergreen sur les places de stationnement) ; les arbres et végétaux participeront à la régulation thermique de l'ensemble de cette cour afin d'éviter le phénomène « d'ilot de chaleur » en période de forte chaleur.

Un plénum technique d'au moins 50 cm est prévu au-dessus des faux-plafonds et abritera la distribution d'un système de ventilation de confort par centrale de traitement d'air double flux pour l'ensemble des espaces principaux dédiés au public et l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée à fonctionnement permanent dans les locaux sanitaires. Les espaces techniques dédiés à la CTA et à la PAC seront intégrés dans la construction et accessibles directement depuis l'extérieur. Aucun équipement ne sera visible en toiture.

III.2 Tableau des surfaces projetées

DESIGNATION DES LOCAUX	SURFACES PROJETEES
SAS 01	6,35 m²
SAS 02	6,20 m²
HALL / CIRCULATION	65,30 m²
ACCUEIL	13,45 m²
BUREAU	12,00 m²
INFIRMIERE 01	17,75 m²
INFIRMIERE 02	17,75 m²
ATTENTE INFIRMIERES	8,70 m²
VACATAIRE 01	24,90 m²
VACATAIRE 02	24,90 m²
ATTENTE VACATAIRES	11,20 m²
INFIRMIERE ASALEE	16,15 m²
ATTENTE GENERLISTES 01	12,90 m²
ATTENTE GENERLISTES 02	23,80 m²
GENERALISTE 01	25,40 m²
GENERALISTE 02	25,35 m²
GENERALISTE 03	25,35 m²
GENERALISTE 04	25,40 m²
GENERALISTE 05	25,35 m²
INTERNE	25,35 m²
ASSISTANT MEDICAL 01	14,40 m²
ASSISTANT MEDICAL 02	14,40 m²
CIRCULATION 01	24,00 m²
CIRCULATION 02	36,60 m²
SANITAIRE PUBLIC 01	5,25 m²
SANITAIRE PUBLIC 02	5,25 m²
SALLE DE REUNION	35,60 m²
SANITAIRE PERSONNEL FEMMES	5,25 m²
SANITAIRE PERSONNEL HOMMES	5,25 m²
DEGAGEMENT PROFESSIONNELS	16,80 m²
LOCAL POUBELLES	8,15 m²
LOCAL VENTILATION	3,60 m²
LOCAL MENAGE	3,30 m²
LOCAL TECHNIQUE	13,90 m²
TGBT	1,65 m²
BAIE INFORMATIQUE	4,00 m²
TOTAL PROJET	**610,95 m²**

SURFACES VEGETALISEES : 380 m² espaces verts + 545m² toitures végétalisées = 925 m²

IV DESCRIPTIF TECHNIQUE APS

IV.1 Lot 01 – Désamiantage / Déplombage / Démolition

La solution technique proposée prévoit la démolition des structures existantes pour permettre un projet de bâtiment neuf.

Les travaux dans ce contexte comprendront :
- ✓ La dépollution et la démolition des bâtiments existants dans l'emprise du projet (bâtiment en RDC et préau).
- ✓ La dépollution complète et la démolition partielle du bâtiment en R+1, hors emprise du projet.

Démolitions :
- Le désamiantage, le déplombage et le traitement des déchets, suivant rapport joint au dossier.
- Les démolitions des bâtiments en RDC et du préau, y compris infrastructures et purges des fondations.
- Les démolitions du bâtiment en R+1.
- Les évacuations des gravats vers un centre de valorisation (voire concassage sur le site).
- La mise à niveau des plateformes

IV.2 Lot 02 – Gros-œuvre

Les travaux comprendront :
- ✓ La création d'un bâtiment en RDC avec une conception de l'ensemble des infrastructures et des structures en béton armé.

Généralités :
- Les installations de chantier.
- Les clôtures de chantier.
- L'état des lieux avant travaux.

STRUCTURE DU BATIMENT

Infrastructures :
Dans l'attente d'une étude géotechnique, nous prenons comme hypothèse : portance du sol = 2 bars aux ELS à -1.00 m du TN.

Les infrastructures se composent de fondations superficielles avec dalle portée et isolant, suivant étude thermique. Il est prévu la mise en place d'un drainage.

Les réseaux du bâtiment sont prévus séparatifs jusqu'au regard de reprise à la périphérie des bâtiments pour branchement par le lot VRD sur les réseaux existants.

Superstructure :
Le projet architectural privilégie une structure en béton armé, avec :
- ✓ Voiles, poteaux et poutres en béton armé.
- ✓ Planchers hauts R.D.C., en béton armé dont une dalle pentée sur le corps central.
- ✓ Reprise des planchers et rebouchages des trémies du bâtiment R+1 après démolition du 1er étage.
- ✓ Réalisation des relevés et acrotères.
- ✓ Réalisation d'acrotère sur le bâtiment R+1 après démolition pour mise en place d'une étanchéité. L'étanchéité n'est pas à la charge du présent lot.

IV.3 Lot 03 – VRD

Terrassements et V.R.D. :
- Les terrassements seront réalisés par le lot VRD hors emprise des bâtiments.
- Les couches de forme pour la réalisation des enrobés, pavés drainants, evergreen, dallages extérieurs seront à la charge du lot VRD.
- Mise en œuvre de bordure béton, type P3, T2 et délimitation des parkings par des bandes de pavés.

- Les clôtures périphériques en panneaux soudés thermolaqués de type DIRICKX AXIS ou équivalent sur une hauteur d'environ 2.00m, y compris mise en sécurité de la future terrasse du bâtiment R+1 actuel.
- Réalisation de l'ensemble des réseaux :
  - ✓ Fouilles pour réseaux enterrés sur parcelle.
  - ✓ Les regards en attente sur voirie en limite de propriété pour branchement des concessionnaires.
  - ✓ Les réseaux enterrés, AEP, ERDF, FT, fourreaux pour alimentation des éclairages extérieurs et regards de branchement.
- Reprise enrobé sur rue pour branchement assainissement.
- Ouvrages divers : 1 massif pour borne IRVE.
- Gestion des eaux pluviales uniquement de la parcelle du projet (bassin de rétention et noue), en attente du rapport de sol et du cahier des charges du concessionnaire.
- La création des espaces verts (engazonnement et plantation de 5 arbres). L'implantation des arbres sera conforme aux recommandations du géotechnicien.

IV.4 Lot 04 – BARDAGE / ITE

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

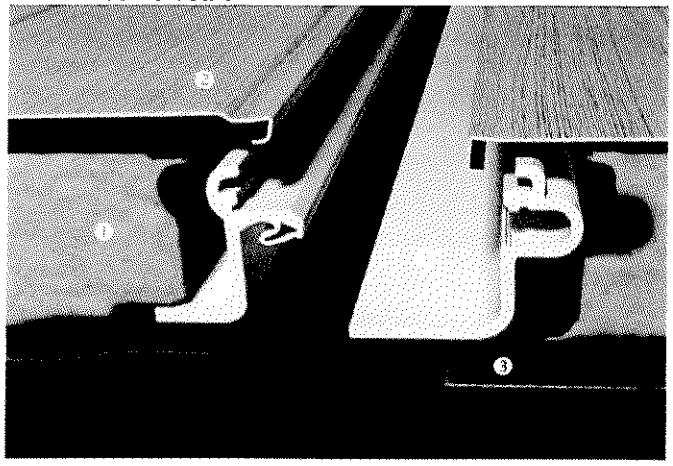
ITE :

- Sur les façades non recouvertes d'un bardage : mise en place d'une isolation thermique extérieure composée d'un isolant en laine de bois recouvert d'un enduit minéral.
- Compris ensemble des profilés de finition au niveau des JD, rail de départ et en pourtour des ouvertures.

BARDAGE :

- Mise en place d'un bardage bois ajouré sur mur et sous-face de l'entrée du bâtiment comprenant :
  - Isolant en laine de bois rapporté et fixé mécaniquement sur le support béton.
  - Une ossature primaire en bois porteuse du bardage rapporté fixée mécaniquement au mur à l'aide de cornière en acier galvanisé
  - Un bardage bois composée d'une ossature horizontale avec lames bois fixées verticalement Lame bois : essence DOUGLAS, finition grisé SIVALBP.
  - Mise en place d'un film pare pluie entre l'ossature primaire et l'ossature du bardage.
  - Ensemble des profilés de finition au niveau des ébrasements des ouvertures extérieurs

- Mise en place d'un bardage métallique à joint debout rapporté comprenant :
  - Panneau de bardage composé
    - d'un isolant P.I.R, composé de matériaux biosourcés à hauteur de 4%, de haute densité isolante et de très haut rendement, lambda 23 mW/m.K.
    - Parement extérieur en aluminium 5/10e ou 7/10e thermo-laqué haute durabilité selon norme NF en 1396.
    - Pare-vapeur en film aluminium.
    - Rives de fixation en PVC coextrudé, procédé exclusif d'emboîtement à rupture de pont thermique, assurant la fixation cachée des parements et l'étanchéité à l'eau, en pose horizontale ou verticale.

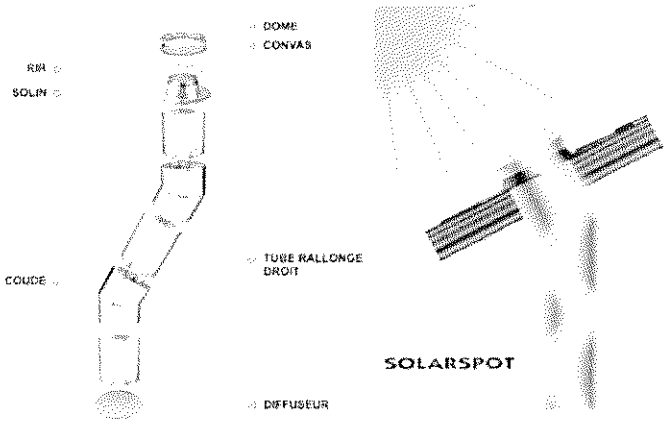


  - Un isolant complémentaire fixé mécaniquement au mur et collé
  - Fixation des panneaux de bardage mécaniquement au mur. Il sera installé entre chaque panneau un profil de joint debout

IV.5 Lot 05 – ETANCHEITE / ZINGUERIE

COMPLEXE D'ETANCHEITE COMPRENANT :

- un pare vapeur soudé.
- un isolant en mousse de polyuréthane ou laine de roche de classe C.
- un écran d'indépendance.
- la membrane d'étanchéité composée de deux couches d'étanchéité en bitume élastomère SBS dont une auto-protégée.
- Végétalisation composée de bacs pré-cultivés en PEHD recyclé avec fond à réserve d'eau, directement posés sur le revêtement d'étanchéité GRAVI. Les bacs de dimensions 60x40x9cm sont livrés pré-cultivés à base de Sédum.
- Rentrent dans ces travaux :
    - les relevés d'étanchéité ainsi que le recouvrement de la partie supérieure des acrotères réalisé au moyen de couvertines en aluminium laquée.
    - traitement des JD.
    - les ouvrages d'évacuation et de collecte des eaux pluviales par boite à eau.
    - le traitement des sorties de toiture.
    - mise en place de ligne de vie pour l'entretien des toitures et à la mise en place de barres de maintien de l'échelle avec crosse amovible.
- La mise en place de puits de lumière de type SOLARSPOT de diamètre 650mm composé :
    - Le capteur complet de RIR orientable sur le plan horizontal 2.
    - Une embase pour la couverture tuile.
    - Le tube convoyeur réfléchissant permet de s'adapter aux contraintes du bâtiment.
    - Le diffuseur de lumière carré.



- PSE n°1 : sur la dalle de l'ancienne école démolie, mise en place d'une étanchéité autoprotégée compris traitement des relevés d'étanchéité et mise en place de couvertines compris trop plein pour évacuation des eaux pluviales.

IV.6 Lot 06 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / SERRURERIE

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

- L'ensemble des menuiseries extérieures :
    - Châssis dans l'ensemble des locaux
    - Blocs portes vitrés simple ou double vantaux.
- la vitrerie extérieure tant transparente que translucide ou opaque ;
- les grilles de ventilation nécessaire encastrées en menuiseries ;
- les calfeutrements, et les couvre-joints ;
- les habillages rendus nécessaires par l'architecture retenue ;
- les volets roulants, coffres de volets ;

Les menuiseries extérieures seront réalisées en profilés d'aluminium laqué à rupture thermique. Ils serviront à la fabrication des portes, portes fenêtres, châssis oscillo-battants et de châssis fixes.

Les remplissages seront réalisés par des vitrages isolants à faible émissivité. Ils devront concilier les performances thermiques TR et acoustiques.

Les châssis vitrés et blocs portes d'entrée devront présenter un indice d'affaiblissement acoustique Rw+Ctr ≥ 30 dB.

Pour l'ensemble des menuiseries, les performances AEV requises seront A*2, E*4, V*A2.

Selon les implantations les volumes de vitrages seront réalisés au moyen de verres feuilletés répondant aux exigences particulières applicables aux ERP (allèges, portes et portes-fenêtres et chaque fois que la hauteur réglementaire requise ne sera pas satisfaite...).

Mise en place des bavettes en aluminium thermolaquées.

Au niveau des blocs portes, mise en place de seuil renforcé fabriqué à partir de tôle larmée antidérapante permettant l'habillage et la protection de la tête de l'isolant semi-enterré.

Les châssis seront dotés de fermetures par volets roulants à tabliers en aluminium et à commande électrique. Les coffres de volet roulant seront caractérisés par un isolement acoustique normalisé Dnew+Ctr ≥ 39 dB, de type Mezzo de SPPF

Mise en œuvre d'une structure métallique de type pergola composée d'une structure métallique en tube carré avec filins tendus en inox installé entre les pannes permettant l'accrochage de plantes grimpantes.

Mise en place de brises soleils horizontaux fixes composés de potences en acier thermolaquée + lames bois, essence Douglas.

Mise en place d'un rack pour vélo en acier galvanisé permettant le stationnement de 6 vélos.

Mise en place d'une boite aux lettres à double entrée à l'entrée du site.

IV.7 Lot 07 – DOUBLAGE / CLOISONS / PLAFONDS

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

- Certains murs de façades seront doublés par un doublage technique composé d'une ossature métallique et d'un parement en plâtre épaisseur 18mm. Ce doublage permettra d'encastrer les divers réseaux.
- Les cloisons de distribution entre locaux seront composées d'une ossature métallique, d'un isolant minéral et de parement plâtre. Les cloisons seront de trois types :
  - Cloisons 98/48 standard pour la distribution des locaux sanitaires, salle d'attente, locaux techniques, accueil, bureau
  - Cloisons acoustique 98/48 avec parement DUO'TECH de 25mm d'épaisseur permettant ainsi de respecter l'indice d'affaiblissement acoustique Ra=54 dB entre cabinets médicaux et circulations, entre infirmerie asalée et circulation et entre bureau et salle d'attente.
  - Cloisons acoustique SAA140/90 avec parement DUO'TECH de 25mm d'épaisseur permettant ainsi de respecter l'indice d'affaiblissement acoustique Ra=63 dB entre salle de réunion et local adjacent et entre les locaux nécessitant une confidentialité (bureau généraliste, cabinet infirmerie
- Dans les locaux humides (sanitaires, local ménage, local poubelle ainsi que les parements derrière les points d'eau dans les cabinets médicaux), les parements des cloisons et des doublages seront traités hydrofuges.

- Les plafonds s'articuleront de plusieurs manières :
  - plafonds en plaques de plâtre fixe dans la salle de réunion
  - plafond plâtre fixe avec parement perforé acoustique au niveau de la salle d'attente 2 médecin, sas d'entrée, salle de réunion, ...
  - plafond 600x600 démontable minéral et lavable dans les sanitaires, local poubelle, local technique, local ménage.
  - plafond 600x600 démontable en laine de verre haute densité, lavable et acoustique dans les cabinets médicaux, dégagements, salles d'attentes, accueil, bureau, ...
- Dans la partie du bâtiment en double hauteur, mise en place d'une isolation en laine minérale posée sur ossature métallique permettant de recouper le volume et ainsi éviter des déperdissions de chaleur.
- Certaines sujétions particulières telles que retombées de plafonds, caissons, gaines techniques, accessoires divers (trappe de visites) se grefferont au projet pour une parfaite finition

IV.8 Lot 08 – REVETEMENTS DE SOL SOUPLE ET DUR / FAIENCE

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

- Application d'un ragréage dans tous les locaux avec sol souple

- Application sur les parois murales avec faïence/carrelage et au sol d'un SPEC. (Sanitaires, local ménage, local poubelle)
- Dans l'ensemble des locaux, mise en place d'un revêtement de sol de type WINEO 1500 acoustique. Revêtement de sol en Bio polyuréthane de haute qualité fabriqué principalement à partir de matières premières renouvelables et de charges naturelles et sans l'ajout de chlore, de plastifiants et de solvants.
- Mise en place de carrelage 600x600mm dans les sanitaires, local ménage, baie informatique, local VMC et local poubelle avec plinthes droites.
- Mise en place d'un carrelage mural 60x60cm collé toute hauteur dans les sanitaires et au niveau de la crédence du point d'eau sur une hauteur de 1.50m dans le local ménage.
- Mise en place de divers accessoires de finition tels que des barres de seuils à chaque jonction entre deux types de revêtements de sols différents, siphon de sol PVC dans le local poubelle, tapis brosse dans les sas.

IV.9 Lot 09 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

Blocs portes :

- Blocs-portes battants isophoniques 40db pour les cabinets médicaux et bureau, à âmes pleines stratifiées
- Blocs-portes battants isophoniques 45db pour la salle de réunion, à âmes pleines stratifiées.
- Blocs-portes battants à âmes pleines stratifiées pour les sanitaires, accueil, locaux techniques.
- Blocs-portes à âmes pleines stratifiées coupe-feu pour les locaux à risques importants et particuliers
- Serrures des locaux avec canons sur organigramme,
- Quincaillerie avec label NSFQ (béquilles, butées, ferme porte)

Aménagements Divers :

- La réalisation d'un placard aménagé sur mesure avec portes coulissantes ou battantes comprenant des étagères réglables dans le bureau.
- La réalisation de meubles de rangement avec plan de travail postformé en résine dans les cabinets médicaux.
- La réalisation de meubles haut formant cuisine intégrée composée de divers meubles de 60, 90 ou 30 cm de large avec portes et/ou tiroirs dans la salle de réunion.
- La réalisation d'une banque d'accueil en bois avec plan de travail, finition par plaquage bois au niveau de l'accueil.
- La mise en place de façade de gaines techniques battantes en bois avec une finition stratifiée.
- La mise en place de châssis vitrés fixes ou ouvrants (accueil) toute hauteur ou installés dans une cloison ou adjacent à des blocs portes, performances acoustiques suivant besoin et nature du local.
- La mise en place de claustras en bois composés d'une lisse haute et basse avec montant verticaux ajourés, essence hêtre, vernis en usine.
- La mise en place de panneaux en bois massif en lamellé collé, essence bois, essence hêtre, vernis en usine permettant l'habillage de certains murs.
- Mise en place de cloison en bois avec panneaux en en bois massif en lamellé collé, essence bois, essence hêtre, vernis en usine, permettant de créer des zones attentes.
- Mise en place de divers accessoires de finitions tels que :
    - Signalétique,
    - Miroirs (sanitaires)
    - Encadrement en bois brut verni, essence hêtre, au niveau des ouvertures extérieures
    - Plinthe en bois, essence hêtre, hauteur 10cm.
    - Plan d'évacuation et d'intervention

IV.10 Lot 10 – PEINTURE

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

Le choix des matériaux de revêtement des murs sera fait en fonction de sa robustesse. Il est de plus précisé que les produits seront de préférence utilisés en phase aqueuse.

- Parois verticales intérieures sur cloisons et sur plafonds en plaques de plâtre, préparations et impression adaptée au support avec application d'une peinture biosourcée à 97%.
- Les murs bruts en béton recevront une lasure en trois couches : Application d'une couche d'impression opacifiante régulatrice d'absorption multiusages et Application d'une peinture de finition satinée acrylique en phase aqueuse en deux couches.
- Menuiseries intérieures : Lasure des huisseries des blocs portes, plinthes, encadrement des ouvertures
- Canalisations et métallerie peinture satinée.
- Nettoyage des locaux après travaux.

IV.11 Lot 11 – CHAUFFAGE / VENTILATION

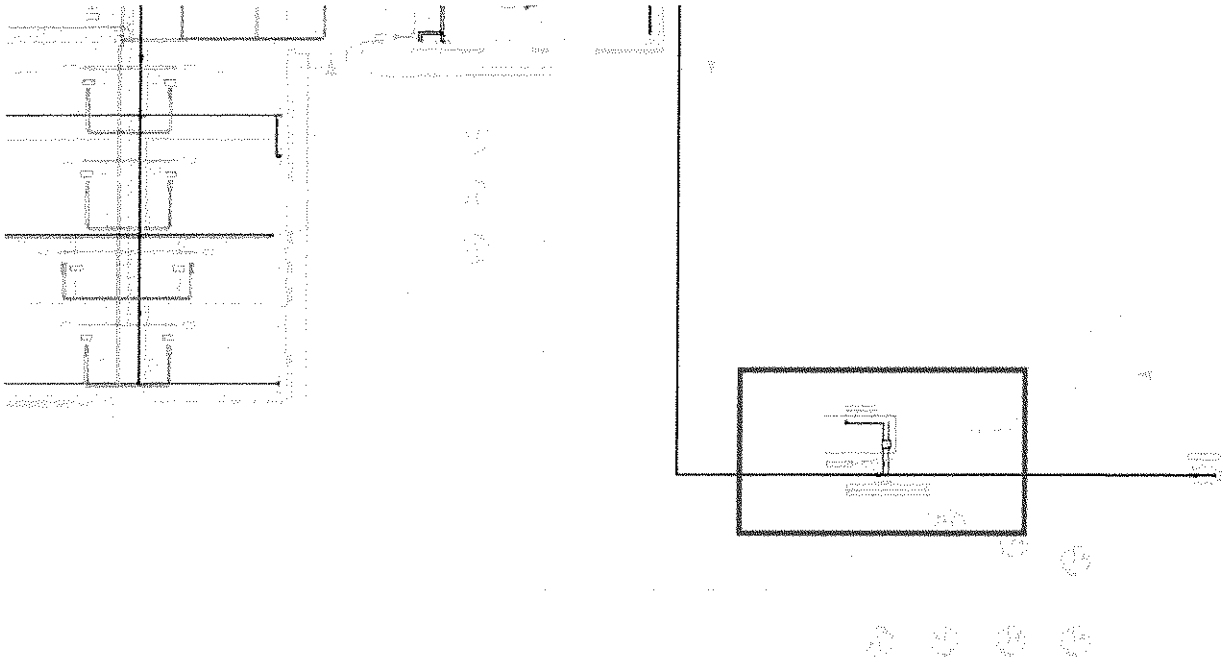
- **Production de chaleur**

La production de chaleur sera assurée par le réseau de chauffage urbain situé à proximité du bâtiment, alimentant d'ores et déjà la maison de santé actuelle.

Le réseau sera récupéré à proximité immédiate de la pénétration dans la sous-station de la maison de santé existante.

- **Local technique**
  - **Réseau primaire RCU**

Il sera prévu la création d'un regard de visite de dimensions adaptées à l'intérieur duquel sera prévu la pose de 4 vannes d'isolement (2 vannes pour isoler la sous-station existante et 2 vannes pour isoler le nouveau piquage qu'il faudra créer pour alimenter la nouvelle sous-station). Ce regard est à la charge du lot « Gros Œuvre/VRD ».

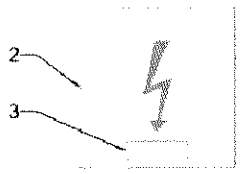


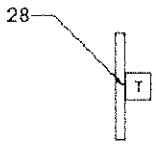
  - **Echangeur de chaleur**

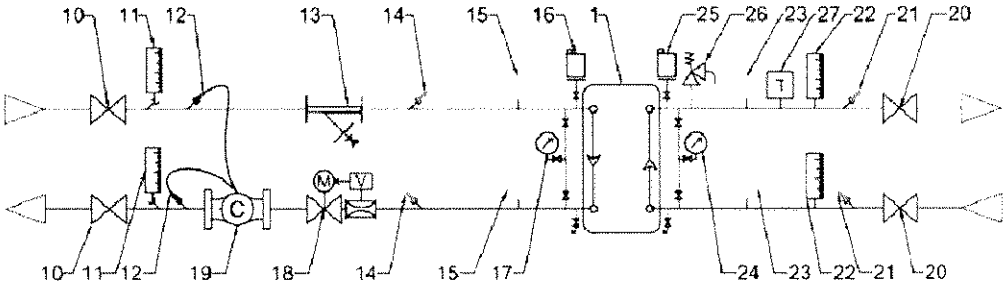
Il sera prévu l'installation d'un SKID eau/eau préfabriqué (échangeurs à plaques brassées ou à joints) avec régulation sur châssis. Le SKID assurera le transfert de chaleur entre le réseau de chaleur urbain et les utilisateurs finaux. La puissance thermique de l'échangeur devra être de 70 kW.

1 - Échangeur é plaques
2 - Coffret électrique
3 - Automate

Côté primaire	Côté secondaire
10 - Vanne	20 - Vanne
11 - Thermomètre	21 - Doigt de gant
12 - Sonde de température	22 - Thermomètre
13 - Filtre é tamis	23 - Manomètre
14 - Doigt de gant	24 - Manomètre différentiel
15 - Manomètre	25 - Purgeur d'air
16 - Purgeur d'air	26 - Soupape
17 - Manomètre différentiel	27 - Sonde de température départ
18 - Vanne de régulation PICV	28 - Sonde de tempérarture extérieure
19 - Compteur d'énergie	







- **Raccordements**

Les raccordements de l'installation se feront :

- En eau depuis l'attente du présent lot
- En évacuation avec siphon spécifique sur l'attente du présent lot
- En électricité depuis l'attente de l'électricien

- **Armoire de commande électrique**

Il sera prévu une armoire de commande regroupant toutes les protections, commandes et régulation du matériel neuf en local technique.
Tous les appareils seront protégés par disjoncteur 300 mA (les cartouches HPC ne seront pas admises) + coupure du neutre.
L'armoire utilisée sera en tôle 20/10ème avec fermeture à clé et joint d'étanchéité néoprène, avec peinture intérieure et extérieure (IP 217).
Les commandes du disjoncteur général s'effectueront manuellement depuis l'extérieur de l'armoire.
Sur le côté de l'armoire, il sera installé une prise de courant 220 Volts, avec protection par disjoncteur, différentiel de 30 mA.

- **Raccordement secondaire :**

Le raccordement entre le SKID et les circuits secondaires s'effectuera en interposition avec les éléments suivants :

- Un vase d'expansion
- Un collecteur aller/retour
- Un compteur d'énergie thermique
- Matériel hydraulique tel que les vannes d'isolement, d'équilibrage, filtre, ...

- **Circuit régulé radiateurs**

En local technique, création d'un circuit régulé spécifique radiateurs qui comprendra :

- 1 pompe double à variation de vitesses électroniques de classe énergétique A
- 1 ensemble pour mesurer la pression amont et aval de la pompe composé de :
- 1 vanne à trois voies motorisée mélangeuse à soupape avec possibilité de commande manuelle
- 1 séparateur d'air sur le départ

- 4 vannes d'isolement ¼ de tour à boisseau
- 4 thermomètres à doigt de gant de précision
- 1 robinet de réglage à lecture direct par prise de pression
- 1 clapet anti-retour sur le retour

○ Régulation :

Il sera mis en œuvre un module de régulation qui assurera :
- La régulation du circuit de chauffage radiateurs avec action progressive sur vanne 3 voies en fonction de la température extérieure compris programmation J/H de 3 niveaux : confort/réduit/hors gel

• Ventilation du local technique

Ventilation basse :
La ventilation basse sera créée par une ouverture en façade. Elle sera munie d'une grille extérieure en acier laqué, avec grillage anti rongeurs et d'une grille intérieure de propreté.

Ventilation haute :
La ventilation haute sera assurée par une ouverture en façade. Les caractéristiques des grilles seront identiques à celles de la ventilation basse.

• Distribution de chauffage :

La distribution se fera :
- En tube acier compris deux couches de peinture antirouille, pour les réseaux en plénum de faux-plafond
- En tube multicouche avec barrière antioxygène encastré dans les cloisons ou les doublages pour l'alimentation des radiateurs

Les tuyauteries situées hors volume chauffé, seront calorifugées par manchons de mousse 25 mm sans finition et arrêts de calorifuge par bagues métalliques de couleur.

Pour tous les percements inférieurs ou égaux à 125 mm, il sera envisagé les percements des murs, des dalles et cloison autant de fois que nécessaire. Ces percements sont à la charge du présent lot selon les directives des constructeurs. Les parois ainsi traversées seront rebouchées à l'identique par un matériau de qualité approprié, en prenant soin de restituer le degré coupe-feu requis dans les cas rencontrés.

• Emetteurs de chauffage :

Il sera prévu d'installer des radiateurs panneaux aciers horizontaux & verticaux avec finition par grille d'habillage et peinture époxy blanche

Chaque radiateur sera équipé d'un robinet thermostatique ayant les caractéristiques suivantes :
- Coquille anti-vol permettant résistance à la flexion jusqu'à une charge 100 kg
- Variation temporelle = 0,2 °C
- Picots cachés pour borner la plage de température avec un mini et un maxi
- Corps de robinetterie autorégulant : avec limiteur de débit quel que soit les variations de pression dans le réseau

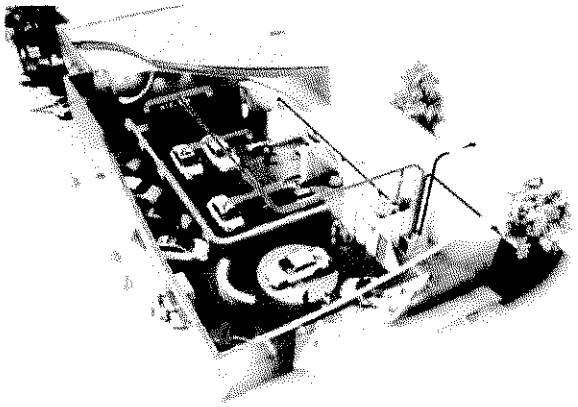


• Ventilation

○ Ventilation double flux

Il sera prévu l'installation d'une centrale de ventilation double flux avec récupérateur d'énergie située dans le local technique CTA.

Composition :



- Moteurs EC à basse consommation.
- Echangeur à plaques à contre-courant croisé en aluminium (efficacité de 85%) en matière synthétique
- Le caisson sera installé dans le local technique CTA et son débit sera régulé automatiquement en fonction des besoins par l'intermédiaire d'une sonde CO2 intégrée
- Batterie électrique de préchauffage sur l'air neuf
- Filtration M5 soufflage/reprise
- La grille de soufflage à effet Coanda permettra une diffusion optimale de l'air et un bon balayage de la pièce sans inconfort
- Le niveau de pression sonore Lp ne dépassera pas les 30 dB(A) à 1 m de l'appareil à 80% du débit nominal
- By-pass sur récupérateur d'énergie pour free-cooling

Le débit d'air traité sera asservi à une sonde de qualité d'air dans les salles d'attente et dans l'office. L'ensemble de l'installation sera piloté localement mais aussi de façon globale par l'intermédiaire d'un pupitre de commande tactile avec port USB qui permettra de programmer le caisson et de gérer son fonctionnement.

Pour tous les percements inférieurs ou égaux à 125 mm, il sera envisagé les percements des murs, des dalles et cloison autant de fois que nécessaire. Ces percements sont à la charge du présent lot selon les directives des constructeurs. Les parois ainsi traversées seront rebouchées à l'identique par un matériau de qualité approprié, en prenant soin de restituer le degré coupe-feu requis dans les cas rencontrés.

Un dispositif de sécurité manuel permettant l'arrêt d'urgence CTA sera installé à l'entrée du bâtiment.

- **VMC des sanitaires :**

Pour les sanitaires, il sera prévu la mise en place d'un système de ventilation mécanique autoréglable à fonctionnement permanent et qui comprendra :

- Un caisson de ventilation de type C4, moteur EC à faible consommations, à placer en sous-face du plafond du local technique.
- Des bouches d'extraction autoréglable dans les pièces humides
- Une compensation par l'intermédiaire de la centrale double flux (installation d'une bouche de soufflage à proximité des blocs sanitaires)
- Des conduits en acier galvanisé dans les faux-plafonds et gaines techniques

Pour tous les percements inférieurs ou égaux à 125 mm, il sera envisagé les percements des murs, des dalles et cloison autant de fois que nécessaire. Ces percements sont à la charge du présent lot selon les directives des constructeurs. Les parois ainsi traversées seront rebouchées à l'identique par un matériau de qualité approprié, en prenant soin de restituer le degré coupe-feu requis dans les cas rencontrés.

IV.12 Lot 12 – PLOMBERIE

- **Branchement général :**

L'alimentation en eau froide se fera à partir de l'attente due au lot « Gros Œuvre/VRD » située dans le local technique. A partir de celle-ci, il sera prévu une panoplie hydraulique de protection avec les éléments suivants :

- Raccord PEHD/cuivre électro-soudable
- Robinets d'arrêt ¼ de tour dont un muni d'une vidange
- Clapet anti-pollution
- Traitement d'eau par antitartre électronique
- Filtre à tamis 300 microns
- Manomètre avec robinet ¼ de tour d'isolement
- Compteur à jet à cadran sec
- Réducteur de pression limitant la pression d'alimentation à 3 bars maximum (marquage NF exigé), avec manomètre

- **Distribution d'eau chaude, de bouclage et d'eau froide**

La distribution sera faite à neuf et se fera en tube cuivre écroui, qualité sanitaire, d'épaisseur 10/10ème selon la norme NFA 51.120. Dans les locaux non-chauffés, les réseaux seront calorifugés par de la mousse synthétique. Elle se situera en faux-plafond et sous fourreau, encastrée dans les cloisons pour les alimentations des appareils depuis réseau principaux. Un bouclage sera également prévu sur l'installation ECS.

- **Production d'eau chaude sanitaire**

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par un cumulus électrique à accumulation de 300 litres sur socle. Celui-ci sera placé dans le local technique. Il sera réalisé une boucle de recyclage sur le réseau d'ECS, en tube cuivre pour permettre le respect de la norme anti-légionnelle. **Le bouclage devra avoir une température d'eau supérieure à 50°C** et une limitation de longueur des antennes non bouclées de 8 m maximum.

- **Evacuations**

Les évacuations d'eaux usées et d'eaux vannes se feront en canalisation PVC.

Le raccordement des Eaux usées/vannes, se fera sur les attentes laissées au sol par le lot « Gros Œuvre/VRD », compris ventilation de chute hors toiture.

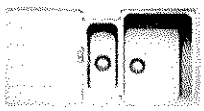
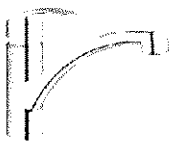
- **Appareils sanitaires**

Les appareils sanitaires prévus seront :

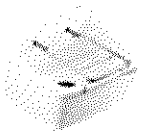
Désignation	Matériel	Illustration
WC suspendu + bâti support		
Cuvette suspendue, bâti-support autoportant avec réservoir 3/6 litres, plaque de commande double touche en ABS (Couleur au choix du maître d'ouvrage) et abattant en thermodur à descente progressive *Position* : dans chaque WC non PMR	JACOB DELAFON type ODEON ou équivalent	
WC suspendu longue + bâti support PMR		
Cuvette suspendue longue, bâti-support autoportant avec réservoir 3/6 litres, plaque de commande double touche en ABS (Couleur au choix du maître d'ouvrage), abattant en thermodur à descente progressive et barre de relèvement 135°C. *Position* : dans chaque WC PMR	JACOB DELAFON type ODEON ou équivalent	

Lavabos PMR		
Lavabo céramique autoportant spécifique PMR (70 x 56,5 cm) pour passage libre de 70cm de hauteur en dessous avec robinet temporisé de lavabo sur plage à déclenchement souple. Temporisation ~7 secondes. Débit préréglé à 3 l/min à 3 bar, ajustable de 1,5 à 6 l/min. Brise-jet antitartre inviolable. Corps en laiton massif chromé M1/2". Fixation renforcée par contre-écrou à 3 vis Inox. Adapté aux PMR. Alimentation en eau mitigée ou en froide. Il sera prévu l'installation d'un dosseret arrière antiprojection en faïence sur chaque lavabo.	Lavabo PMR type ODEON UP de chez JACOB DELAFON ou équivalent. Robinet temporisé type TEMPOSOFT 2 de chez DELABIE ou équivalent	 

Miroir dimensions 60x40cm à fixer au mur à l'aide de 4 points de fixation avec cache vis en laiton *Position* : dans chaque WC PMR		
Lavabo		
Lavabo céramique autoportant (56 x 44 cm), avec robinet temporisé de lavabo sur plage à déclenchement souple. Temporisation ~7 secondes. Débit préréglé à 3 l/min à 3 bar, ajustable de 1,5 à 6 l/min. Brise-jet antitartre inviolable. Corps en laiton massif chromé M1/2". Fixation renforcée par contre-écrou à 3 vis Inox. Adapté aux PMR. Alimentation en eau mitigée ou en froide. Il sera prévu l'installation d'un dosseret arrière antiprojection en faïence sur chaque lavabo. Miroir dimensions 60x40cm à fixer au mur à l'aide de 4 points de fixation avec cache vis en laiton *Position* : dans chaque WC non PMR	Lavabo PMR type ODEON UP de chez JACOB DELAFON ou équivalent Robinet temporisé type TEMPOSOFT 2 de chez DELABIE ou équivalent	 

Plan vasque cabinet de consultation :		
- Plan vasque à encaster (56 x 44 cm) en céramique, rectangulaire, avec à tirette avec bonde siphon, trop plein et 1 trou de robinetterie percé (Meuble hors lot). - Mitigeur électronique de lavabo sur plage. Boîtier électronique IP65 indépendant. Alimentation sur secteur avec transfo 230/12 V. Débit préréglé à 4 l/min à 3 bar, ajustable de 1,5 à 6 l/min. Brise-jet antitartre. Rinçage périodique paramétrable (préréglé à ~60 secondes toutes les 24 h après la dernière utilisation). Détecteur de présence infrarouge antichoc. Corps en laiton massif chromé. Flexibles PEX avec filtres et électrovannes M3/8". Fixation renforcée par 2 tiges Inox. Sécurité antiblocage en écoulement. Réglage de température latéral avec manette standard butée de température réglable. Électrovannes en amont de la chambre de mélange. Certifié NF Médical. Adapté aux PMR.	JACOB DELAFON type ODEON UP (Réf : E4756) ou équivalent DELABIE type TEMPOMATIC MIX 2 (Réf : 494000) ou équivalent	 
Evier office		
- Evier à encastrer inox 18/10 120x60 cm, 2 cuves + 1 égouttoir avec vidage gain de place et siphon bonde système turbo. Mitigeur monocommande à bec orientable avec aérateur de jet et butée économique - Mitigeur monotrou sur plage, cartouche en céramique C3 avec butée éco 1/2 débit et ouverture dans l'axe central en eau froide, bec tube pivotant, zone de rotation 140°et butée économique 1/2 débit.	Evier type HYDROS INOX de chez FRANKE ou équivalent Mitigeur type EUROSMART de chez GROHE	 

	ou équivalent	

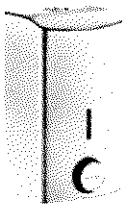
Poste de ménage		
- Poste d'eau (45 x 35 cm) en céramique avec grille porte seau et bonde à grille	JACOB DELAFON type NORMA (Réf : E1899)	
- Mitigeur monocommande. Montage mural apparent. Cartouche en céramique 35 mm Bec tube pivotant Zone de rotation à 360° Saillie 277 mm Limiteur de température intégré	GROHE type EUROSMART (Réf : 32224002)	

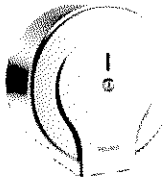
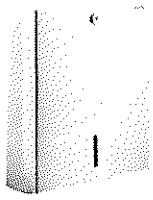
Hotte à recyclage :

Dans la kitchenette de la salle de réunion, il sera mis en œuvre au-dessus de la plaque de cuisson, une hotte de cuisine avec évacuation extérieure en toiture qui aura les caractéristiques suivantes :

- Type de hotte : Casquette
- Puissance du moteur : 120 W
- Nombre vitesse(s) aspiration : 3
- Type d'aspiration : Evacuation / Recyclage
- Type d'extraction d'air : Evacuation ou recyclage
- Nombre de moteur(s) : 1
- Débit d'air max en m3/h : 215 m³/h
- Débit d'air en recyclage (norme EN 61591) en m3/h : 260 m³/h
- Niveau sonore max : 68 dB
- Eclairage : Lampes à halogène
- Référence filtre à charbon : CR330
- Nombre de filtre(s) métallique(s) à graisse : 1
- Nombre de filtre(s) à charbon : 1
- Finition : Inox
- Dimensions maximum l x h x p : 60 (côte maxi) x 14 x 49.5 cm

- **Accessoires sanitaires**

Désignation	Matériel	Illustration
Distributeur de savon liquide		
▪ Déclenchement souple ▪ Modèle anti-vandalisme avec serrure et clé ▪ Capot en Inox 304 bactériostatique poli satiné ▪ Capot articulé monobloc pour un entretien facile et une meilleure hygiène ▪ Bouton poussoir à déclenchement souple. ▪ Antiblocage : une seule dose par appui même en cas d'appui prolongé ▪ Pompe doseuse antigaspillage, antigoutte ▪ Réservoir avec une large ouverture : ▪ Réservoir empêchant la stagnation permanente de savon ▪ Fenêtre de contrôle de niveau ▪ Finition Inox 304 poli satiné ▪ Épaisseur Inox : 1 mm. ▪ Contenance : 0,5 litre ▪ Dimensions : 90 x 105 x 185 mm. ▪ Pour savon liquide à base végétale de viscosité	Distributeur de savon liquide mural DELABIE ou équivalent	

maximum : 3 000 mPa.s ▪ Compatible avec gel hydroalcoolique *Position* : à chaque lavabo		
Distributeur de papier toilette		
▪ Distributeur de papier toilette mural. ▪ Grand modèle pour bobine de 400 m. ▪ Dévidoir de papier toilette en inox 304 poli satiné. ▪ Couvercle articulé monobloc pour un entretien facile et une meilleure hygiène. ▪ Avec fond : protège des imperfections murales, de l'humidité et de la poussière. ▪ Avec serrure et clé standard DELABIE. ▪ Contrôle de niveau. ▪ Dimensions : Ø 305, profondeur 135 mm *Position* : à chaque WC	Distributeur de papier toilette type jumbo de DELABIE ou équivalent	
Distributeur de papier essuie-mains		
▪ Distributeur mural d'essuie-mains. ▪ Inox 304 bactériostatique poli satiné ▪ Système de distribution feuille à feuille ▪ Avec serrure et clé ▪ Contrôle de niveau ▪ Contenance : 500 formats. ▪ Dimensions : 120 x 275 x 360 mm. ▪ Possibilité de commander séparément un paquet de 180 essuie-mains enchevêtrés (réf. 6606) ▪ Dimensions des essuie-mains : ▪ Format ouvert 230 x 250 mm, format fermé 115 x 250mm *Position* : à chaque lavabo	Distributeur mural d'essuie-mains de DELABIE ou équivalent	

- **Attentes diverses :**
- 2 robinets de puisage ¼ de tour avec système antigel automatique (Thermostatique immergé) et raccords au nez selon plans compris vanne d'isolement côté intérieur
- Une attente siphonnée en PVC sera mise à disposition à 20cm du sol pour la production d'eau chaude sanitaire
- Une attente siphonnée en PVC sera mise à disposition à 20cm du sol pour la centrale double flux
- Attente EF en local technique

IMPORTANT : ne sont pas prévus dans ce lot les prestations suivantes :

- Les réseaux EU/EV/EP sous dallage et enterré
- Fourniture et pose des ventilations primaires
- Les siphons de sol à charge du lot revêtement de sol
- Les extincteurs et plan d'évacuation
- Un robinet de puisage en extérieur de bâtiment
- Les accessoires sanitaires tels que porte serviette, brosse WC...

IV.13 Lot 13 – ELECTRICITE

Les prestations à la charge du présent lot sont les suivantes :

- Installation provisoire de chantier par coffrets portatifs de prises de courant et appareils d'éclairage pour l'exécution des différents travaux.
- Prise de terre, distribution et mise à la terre des masses métalliques.
- Branchement électrique :
  - Coffret de coupure et de branchement CCPI, en limite de propriété, fourni et posé par ENEDIS.
  - Puissance minimale de raccordement du bâtiment intégrant les IRVE :

PR = P (Usage Classique) + P (IRVE)
PR = 34.2 + 17.2
PR = 51.4 kVA

Soit une puissance de souscription de 54 kVA (Palier minimal de raccordement ENEDIS)
Cette puissance détermine un branchement Tripolaire en Tarif Jaune.
Nota : Un bilan de puissance approfondi sera à établir lors de la phase AVP

- Câble d'alimentation issu du coffret de coupure en limite de propriété vers le TGBT.
- Platines, compteur et TGBT
  - Le compteur électronique LINKY sera fourni et posé par ENEDIS, sur une platine.
  - Le disjoncteur général de branchement type " AGCP " + Interrupteur sectionneur seront fournis et posés par le titulaire du présent lot, sur platines.
  - Armoire électrique "TGBT" avec cellules de comptage d'énergie (Production d'eau chaude sanitaire - Éclairage - Prises de courant - CTA - Borne de recharge de véhicule électrique) Localisation : Dans le placard technique au centre du bâtiment.
- Coffret de coupure électrique chauffage.
- Boutons d'arrêt d'Urgence électrique et Ventilation.
- Câbles d'alimentations particulières des équipements depuis le TGBT.
  - Coffret de coupure chauffage, Force Armoire chauffage et éclairage local chauffage, Armoire sous-station, CTA, Batteries de préchauffage, Caisson de VMC, BECS, Hotte cuisine, Plaque de cuisson, Volets Roulants, Baie informatique, Amplificateur de sonorisation.
- Câblage des circuits terminaux sur chemins de câbles, sous colliers, en encastré sous gaines ICTA, sous tubes IRL et sous goulottes compartimentées au-dessus des plinthes des cabinets médicaux. Ces goulottes seront alimentées depuis des gaines ICTA verticales installées dans les parois des couloirs.
- Appareils d'éclairages à LED respectant les niveaux d'éclairement requis en fonction des utilisations de locaux.
  - 600x600mm DALI
    Accueil, Bureau, Cabinets médicaux



  - Downlight LED carré
    Circulations, Sanitaires



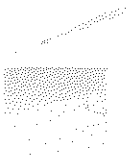
  - Spot encastré compact
    Au-dessus des plans de travail des cabinets médicaux



  - Profilé rectangulaire LED étanche
    Espaces d'attentes, Encastré entre les tasseaux bois du porche d'entrée



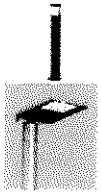
  - Applique LED, Classe II, IP20, IK05
    Au-dessus des lavabos



  - Polycarbonate étanche
    Local technique, local déchets, ménage



  - Tubulaire mural vertical à lamelles inclinées
    Pignons et façades du bâtiment

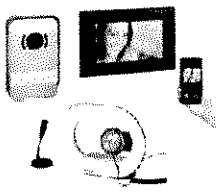


  - Borne extérieure
    Cheminement PMR

  - Mât de 4m équipé d'un projecteur
    Cheminement Piétons/véhicules et Parkings

- Appareils de commandes d'éclairages (Détecteurs de présence, interrupteurs, interrupteur crépusculaire pour l'extérieur).
- Prises de courant correctement réparties dans les locaux, aux entrées des locaux, en postes de travail. Prises de courant étanches dans les locaux humides.
- Éclairage de sécurité avec Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité pour le signalement des issues, Blocs Autonomes Portatifs Individuels dans le local technique électrique, câblage.
- Système de Sécurité Incendie de Type 4, Déclencheurs manuels rouges, Diffuseurs sonores, Diffuseur lumineux, Câblage et Mise en service.
- Baie téléphonique et informatique 42U dans le local baie info. Parafoudre Courants Faibles. Prises RJ45 pour les différents postes de travail et écrans des salles d'attentes. Prises HDMI dans la salle de réunion. Câblage des réseaux cat. 6 Classe E en étoile, repérage, étiquetage et recette des éléments.
- Onduleur de 1000VA pour secourir les éléments actifs installés dans la baie informatique.

- Sonorisation avec haut-parleurs dans les salles d'attentes, ramenés dans le bureau de l'accueil sur un amplificateur 4 zones et pupitre micro.
- Platine de rue équipée d'un bouton poussoir d'appel et d'une caméra, à chaque entrée de la MDS raccordé sur un écran intérieur 7 pouces, avec possibilité de transfert d'appel sur smartphone pour les gardes et les RDV hors horaires d'ouverture au public.
- Boucle magnétique mobile pour malentendants avec micro col de cygne, sur le bureau de l'accueil.
- Travaux de percements, carottages et rebouchements inhérents aux installations techniques.
- Nettoyage de chantier
- Essais, contrôles, formation du personnel et DOE



PSE n°1 : Borne de recharge 7.4 kW pour véhicule électrique

V NOTICE ACOUSTIQUE

Jointe en annexe

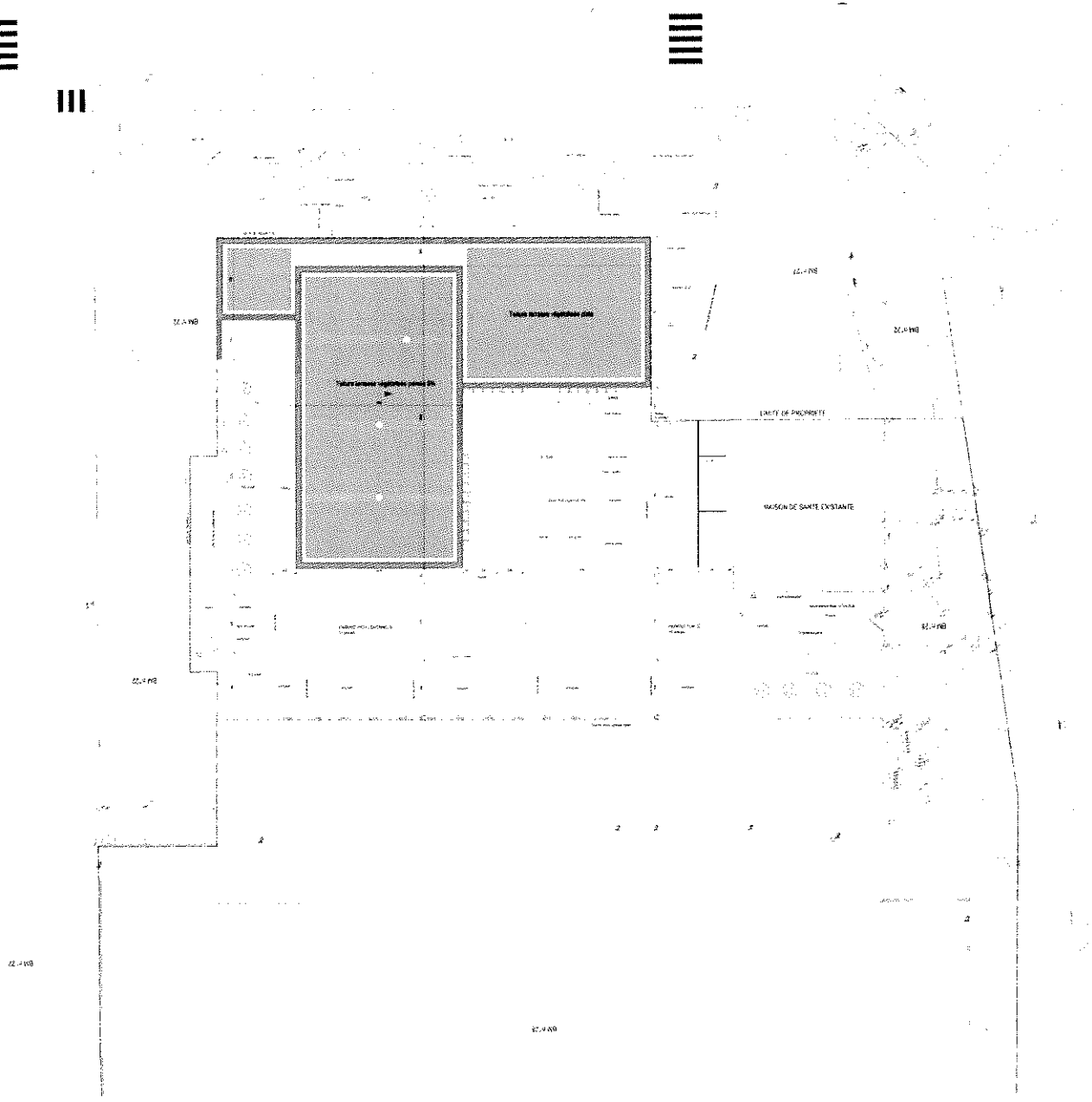
VI ESTIMATION DES TRAVAUX APS

N° LOT	DESIGNATION DES LOTS	MONTANTS DES TRAVAUX
1	DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE / DEMOLITION	216 100,00 €
	Bâtiment n°1	*95 600,00 €*
	Bâtiment n°2	*120 500,00 €*
2	GROS-ŒUVRE	635 000,00 €
	Bâtiment n°1	*586 000,00 €*
	Bâtiment n°2	*49 000,00 €*
3	VRD	285 000,00 €
4	ITE / BARDAGE	125 000,00 €
5	ETANCHEITE / ZINGUERIE	150 000,00 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / SERRURERIE	140 000,00 €
7	DOUBLAGE / CLOISONS / PLAFONDS	120 000,00 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	131 000,00 €
	Banque d'accueil	*6 000,00 €*
	Claustras	*6 000,00 €*
	Panneaux bois d'habillage mural	*13 000,00 €*
	Cloisons bois des espaces d'attente	*7 400,00 €*
	Meubles / placards des cabinets médicaux	*30 000,00 €*
9	REVETEMENTS SOLS DUR ET SOUPLES - FAIENCES	65 000,00 €
10	PEINTURE	44 000,00 €
11	CHAUFFAGE - VENTILATION	133 000,00 €
12	PLOMBERIE	30 000,00 €
13	ELECTRICITE	105 000,00 €

TOTAL H.T.	2 179 100,00 €
T.V.A. 20%	435 820,00 €
TOTAL T.T.C.	2 614 920,00 €

3	PSE 1 : RETENTION	45 000,00 €
5	PSE 1 : ETANCHEITE SUR DALLE ANCIENNE ECOLE (BATIMENT n°2)	70 000,00 €
13	PSE 1 : BORNE DE RECHARGE 7.4 kW POUR VEHICULE ELECTRIQUE	6 000,00 €

Coût travaux = 2 179 100 € HT dont 265 100 € HT pour la démolition, le désamiantage, le confortement du bâtiment n°2, soit 1 914 000 € HT pour la construction de la maison de santé => 3137 € / m², y compris VRD



MAITRE DE L'OUVRAGE	ASSISTANT AU MAITRE DE L'OUVRAGE
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse 12 rue Lapique BP 60659 55012 BAR-LE-DUC Cedex	

DESIGNATION DU PROJET	INTITULE DU DOCUMENT
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE **A BAR-LE-DUC**	**P01** **Plan masse** Nom du fichier : BARque01 Date : 5 Juin 2023 Echelle : 1/200

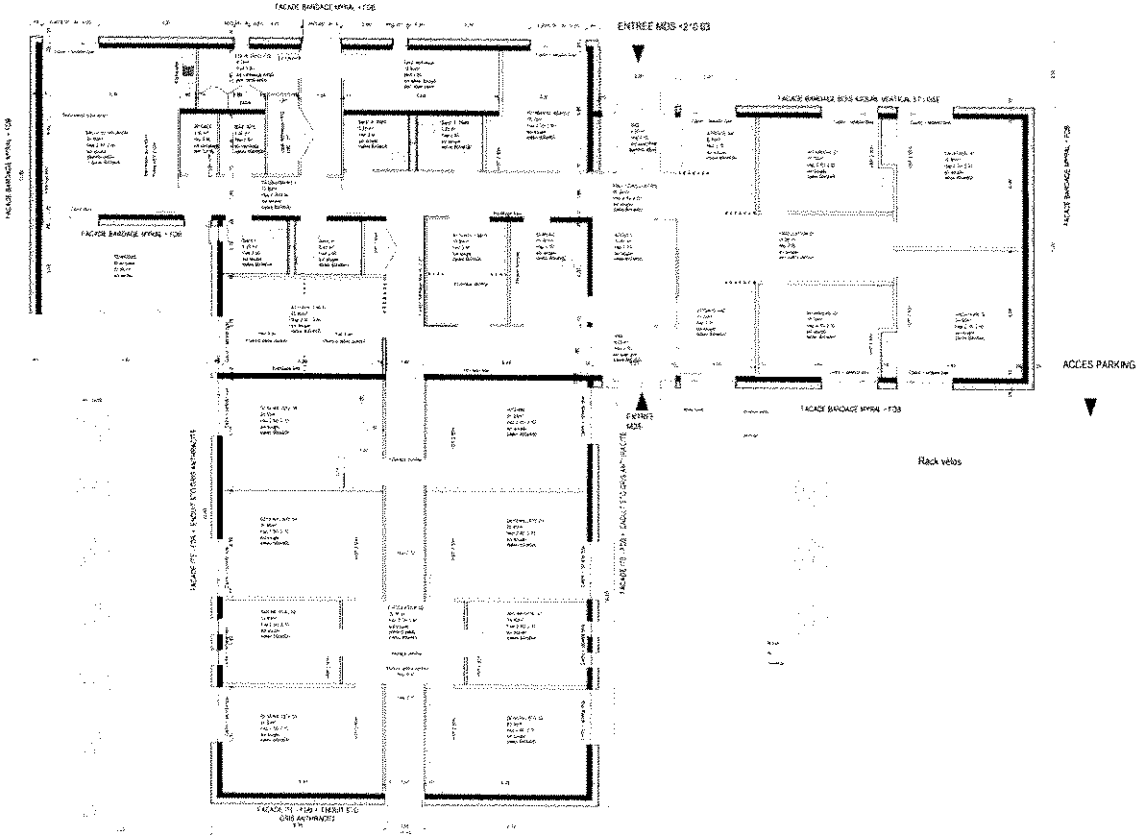
MODIFICATIONS	DATE	INDICE

PHASE	ESQ	APS	APD	PC	DCE	ACT	DET	EXE	DOE
	X								

ARCHITECTE MANDATAIRE	ARCHITECTE ASSOCIE
Agence d'architecture DEFI-ARCHI 46 rue de Villers 54 500 Vandoeuvre-les-Nancy Tél : 03 83 67 81 50 email : defi-archi@orange.fr	Agence d'architecture GREEN-ARCHI 41 rue du Rebaud 54520 Laxou Tél : 03 83 30 01 74 e-mail : greenarchi.fr@gmail.com

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE	BUREAU D'ETUDES ASSOCIE
BET HUGUET Bureau d'études Fluides - Economiste de la construction - SSI Immeuble Stanislas Plaza 167/9 pouvement de la Meurthe 54000 Nancy Tél : 03 83 30 04 50 email : contact@bet-huguet.com	BET ETICO Bureau d'études Structures et économiste 98 avenue Carnot - BP 90044 54132 Saint-Max Tél : 03 83 26 10 00 e-mail : etico@etico.fr

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE
VENATHEC Bureau d'études acoustiques 23 rue de l'Europe 54500 Vandoeuvre-les-Nancy Tel : 03 83 56 02 29 email : f.creel@venathec.com



MAITRE DE L'OUVRAGE	ASSISTANT AU MAITRE DE L'OUVRAGE
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc, Sud Meuse	12 rue Lapique BP 80569 55017 BAR-LE-DUC Cedex

DESIGNATION DU PROJET	INTITULE DU DOCUMENT
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A BAR-LE-DUC	P02 Plan RDC

Nom du Fichier : BARplanP2
Date : 6 février 2023 Echelle : 1:100

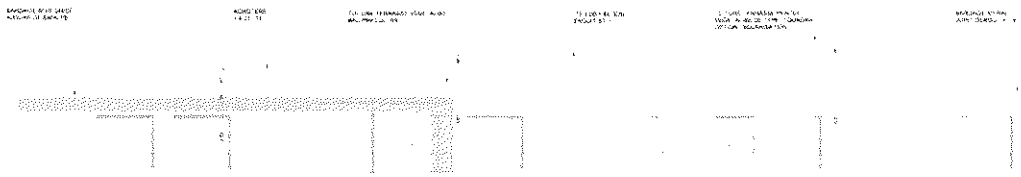
MODIFICATIONS	DATE	INDICE

PHASE	ESQ	APS	APD	PC	DCE	ACT	DET	EXE	DOE
	X								

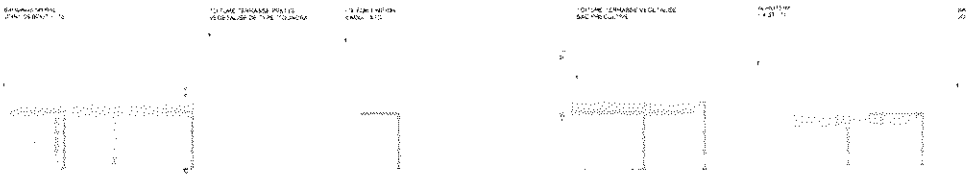
ARCHITECTE MANDATAIRE	ARCHITECTE ASSOCIE
Agence d'architecture DEFI-ARCHI 46 rue de Vitry 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy Tél : 03 83 67 61 50 email : defi-archi@orange.fr	Agence d'architecture GREEN-ARCHI 41 rue du Palais 54520 Laxou Tél : 03 83 30 01 74 e-mail : greenarchi@gmail.com

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE	BUREAU D'ETUDES ASSOCIE
BET HUGUET, Bureau d'études Fluides - Economiste de la construction - SSI Immeuble Stanislas Plaza 15/19 Boulevard de la Mésange 54500 Vittrimont Tél : 03 83 90 54 83 email : contact@bet-huguet.com	BET ETICO Bureau d'études Structures et économie 39 avenue Carnot BP 90084 54132 Saint-Max Tél : 03 83 20 10 00 e-mail : etico@etico.fr

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE
VENATHEC Bureau d'études acoustiques 23 bd de l'Europe 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy Tél : 03 83 56 32 25 email : contact@venathec.com



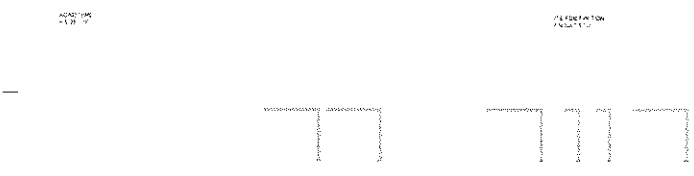
FACADE NORD - boulevard des Flandres



FACADE SUD - parking



FACADE EST



FACADE OUEST

MAITRE DE L'OUVRAGE — ASSISTANT AU MAITRE DE L'OUVRAGE

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
12 rue Lapique
BP 80568
55012 BAR-LE-DUC Cedex

DESIGNATION DU PROJET — INTITULE DU DOCUMENT

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

A BAR-LE-DUC

P03
Façades

Nom du fichier : 04Rapp01
Date : 6 février 2025 — Echelle : -

MODIFICATIONS	DATE	INDICE

PHASE	ESQ	APS	APD	PC	DCE	ACT	DET	EXE	DOE
	X								

ARCHITECTE MANDATAIRE

Agence d'architecture DEFI-ARCHI
86 rue de Villers
54000 Vandoeuvre-lès-Nancy
Tél : 03 83 67 61 30
email : defi-archi@orange.fr

ARCHITECTE ASSOCIE

Agence d'architecture GREEN ARCHI
47 rue St. Fiacre
54520 LAXOU
Tél : 03 83 30 01 74
e-mail : greenarchi1@gmail.com

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE

BET HUGUET
Bureau d'études Fluides - Economiste de la construction - SSI
Immeuble Stanislas Plaza
6 bis boulevard de la Mothe
54000 Nancy
Tél : 03 83 30 04 80
email : contact@bet-huguet.com

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE

ETICO
BET ETICO
Bureau d'études Structures et économie
20 avenue Carnot - BP 90084
54132 Saint-Max
Tél : 03 83 51 12 00
email : etico@etico.fr

BUREAU D'ETUDES ASSOCIE

VENATHEC
Bureau d'études acoustiques
23 bis de l'Escale
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Tél : 03 83 56 02 25
email : l.cres@venathec.com

Projet de règlement relatif aux conditions de fonctionnement de la commission locale du site patrimonial remarquable (SPR) de la Ville de Bar-le-Duc

I. Cadre juridique et compétences
II. Présidence
III. Secrétariat
IV. Initiative, périodicité, ordre du jour des séances
V. Convocations : délais, dossiers de saisine, invitation de personnes extérieures
VI. Délibération et expression des votes
VII. Modification du règlement

PROJET

Préambule

Le présent règlement est établi en application du dernier alinéa des article R.313-20 du code de l'urbanisme et D. 631- du code du patrimoine en vertu desquels « la commission locale approuve un règlement qui fixe ses conditions de fonctionnement ».

Il appartient, en conséquence, à la commission de procéder, par vote à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage à égalité des votes favorables et défavorables, à la validation du présent règlement ainsi qu'à toute modification qui lui serait apportée. Cette validation intervient, en particulier, à l'institution de la commission ainsi qu'à chaque renouvellement du mandat des membres résultant du renouvellement du conseil municipal de la commune intéressée.

Les SPR sont des servitudes d'utilité publique créées sur des sites dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les SPR se substituent aux secteurs sauvegardés, aux Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Le SPR peut être régi par un plan de gestion qui est soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).
Le quartier de la ville haute de Bar-le-Duc a été classé « secteur sauvegardé » en 1975 et son PSMV approuvé en 1993.

I. CADRE JURIDIQUE ET COMPÉTENCES

I.1 - Cadre juridique

La commission locale du site patrimonial remarquable a été constituée par délibération du conseil communautaire du 6 avril 2023. Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement de l'outil de gestion du SPR (PSMV ou PVAP). Sa composition est définie dans l'article D. 631-5 du code du patrimoine et comprend 4 collèges :

1. Des membres de droit
   - La Présidente de la Communauté d'Agglomération ;
   - Le maire concerné par un SPR ou son représentant ;
   - Le Préfet ou son représentant ;
   - Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
   - L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;

Un maximum de quinze membres nommés dont :

2. Un tiers de représentants élus désignés par le conseil communautaire
   Titulaires :
   -
   -
   -
   -
   -
   Suppléants :
   -
   -
   -
   -
   -

3. Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
   -
   -
   -
   -
   -

4. Un tiers de personnalités qualifiées
   -
   -
   -
   -
   -

Elle est une instance consultative permanente régie par les articles R. 313-20 et R.313-21 du code de l'urbanisme et l'article L631-3 du code du patrimoine.

Les membres suppléants seront invités à participer aux séances de la commission mais ne pourront toutefois participer aux délibérations et aux votes qu'en l'absence de leur titulaire.

I.2 - Compétences

La commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) est consultée, conformément à l'article L631-3 du code du patrimoine, sur tout projet d'élaboration, de révision ou de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Elle peut elle-même proposer la modification ou la mise en révision du PSMV ou du PVAP.

L'avis de la CLSPR sera exigé en cas de modification et de révision du SPR. La commission se prononcera sur le projet qui sera soumis pour arrêt à la délibération du conseil communautaire puis à l'examen de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), puis après enquête publique, sur le projet qui sera soumis à l'accord du Préfet du département puis à délibération du conseil communautaire pour approbation de la modification ou révision du SPR.

Gestion des SPR : la CLSPR est consultée, de manière facultative, sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure du PSMV ou du PVAP.

D'une manière générale, la CLSPR a pour mission d'étudier et de formuler des avis sur les affaires liées au SPR (PSMV et AVAP) qui lui sont présentées. Elle ne peut en aucun cas empiéter :

- Sur la compétence exclusive du Maire en matière de pouvoir de police administrative (délivrance des autorisations d'urbanisme, contrôle de la conformité, ...)
- Sur la compétence du conseil communautaire ou de son président par délégation en matière de planification (droit de délibération, de prise d'arrêtés, ...).

Les décisions de la commission sont prises à la majorité des voix. En cas de partage à égalité des votes favorables et défavorables, la voix du président est prépondérante.

II. PRÉSIDENCE

La présidence de la commission est assurée par la Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. En cas d'empêchement de ce dernier pour tout ou partie d'une séance, ce dernier peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif.

III. SECRÉTARIAT

La collectivité territoriale compétente assure le secrétariat de la commission. La commission peut désigner, en début de séance, un secrétaire qui sera chargé, en lien avec le service urbanisme et la mission Ville d'art et d'histoire, de rédiger un compte rendu des séances et de le diffuser, une fois validé par le président, par courrier ou par voir électronique, aux membres de la commission.

Adresse postale pour la correspondance :
Commission locale du site patrimonial remarquable
Hôtel de ville de Bar-le-Duc
12 rue Lapique
55 000 Bar-le-Duc

IV. INITIATIVE, PÉRIODICITÉ, ORDRE DU JOUR DES SÉANCES

IV.1 - Initiative

La commission est réunie à l'initiative de la Présidente ou du Préfet conformément aux dispositions des codes de l'urbanisme et du patrimoine et à chaque fois que ceux-ci le jugent utile. Elle est aussi réunie sur demande de la majorité des membres, non compris la Présidente et le Préfet.

La commission peut également être consultée à la demande de l'ABF :

- Sur tout dossier de demande d'autorisation de travaux,
- D'une manière générale, sur toute affaire dont il a connaissance, dont l'importance ou l'objet pourrait, selon lui, avoir des conséquences bénéfiques ou dommageables sur la gestion générale du SPR, ainsi que dans l'hypothèse où une évolution du PSMV lui apparaît devoir être envisagée.

IV.2 - Périodicité

Lors d'une modification du PSMV ou du PVAP, la commission locale sera réunie selon un calendrier établi lors de la première réunion. Lors d'une révision du PSMV, la commission sera réunie régulièrement au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'étude et de l'élaboration des documents, et au moins une fois tous les six mois, jusqu'à la présentation pour avis du projet complet de révision.

Nonobstant les conditions précédentes, dans le cadre du suivi du SPR, la commission sera réunie :

- Au moins une fois par an pour assurer le suivi permanent et régulier du SPR,
- Lors de l'élaboration ou de la modification du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Elle pourra également être réunie, pour avis :

- Pour tout projet d'aménagement ou de construction, public ou privé, qui par sa nature, son importance ou sa localisation, aurait un impact important sur l'économie urbaine ou l'aspect du SPR (création ou aménagement d'espaces et de voirie publics, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programme d'intérêt général, opérations de restructuration d'îlots, opérations de résorption de l'habitat insalubre ...),

Et pour information :

- Pour l'engagement ou l'évolution de toute politique de promotion à caractère opérationnel et d'animation culturelle du SPR, en particulier dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

IV.3 - Ordre du jour des séances

L'ordre du jour des séances est arrêté en accord entre la Présidente et le Préfet :

- À leur initiative,
- Sur proposition des services de la Préfecture et de la CA Meuse Grand Sud,
- À la demande de la majorité des membres, non compris la Présidente et le Préfet,
- Sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France,
- Sur proposition de l'architecte chargé de l'étude jusqu'à la présentation du projet complet du PSMV.

L'ordre du jour est fixé par la Présidente de la commission et comprend, notamment, la consultation de la commission sur le procès-verbal de la précédente séance.

La commission peut désigner, en début de séance, un rapporteur.

V. CONVOCATIONS : DÉLAIS, DOSSIERS DE SAISINE, INVITATION DE PERSONNES EXTÉRIEURES

V.1 - Délais

La convocation à chacune des séances de la commission est envoyée ou transmise aux membres dans le délai franc de 10 jours ouvrés avant la date de la séance. En cas d'urgence avérée, ce délai peut être, à la discrétion de la Présidente ou du Préfet, réduit à 5 jours ouvrés.
Chaque convocation comprend :

- Le procès-verbal de la séance précédente, pour avis,
- L'ordre du jour et les renseignements nécessaires à la présence des membres,
- Un dossier de saisine ou une note explicative.

V.2 - Dossiers de saisine

Le dossier de saisine comprend tous les éléments d'information et documents écrits, graphiques, photographiques, nécessaires aux membres pour la bonne compréhension des points annoncés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, l'expression en toute connaissance de cause de leur vote.
A défaut, en dehors de ceux ne nécessitant pas d'éléments d'information préalables, la séance ne peut valablement se tenir ou ne porter que sur les points sur lesquels le dossier de saisine comporte les éléments requis.

Sa constitution s'effectue sous la responsabilité des services de la Communauté d'Agglomération, services chargés du secrétariat de la commission. Selon l'objet, il comprend les éléments et documents fournis, par l'architecte chargé de l'étude, par les services compétents de l'État ou de la collectivité. En ce qui concerne les opérations d'aménagement ou de construction au titre des demandes d'autorisation, les opérateurs ou organismes concernés peuvent également fournir tous documents nécessaires.

V.3 - Invitation de personnes extérieures

Toute personne peut être auditionnée en raison de sa qualification au regard du point examiné, à l'exception des propriétaires, locataires ou exploitants lors de l'examen d'un projet opérationnel.
L'audition de personnes extérieures ne peut intervenir que sur invitation d'un commun accord entre la Présidente et le Préfet. Cette audition peut également intervenir à la demande de la majorité des membres.

Les invitations doivent respecter les mêmes délais que ceux applicables aux convocations.

VI. DÉLIBÉRATIONS ET EXPRESSION DES VOTES

Les délibérations de la commission ne peuvent valablement avoir lieu qu'en présence de la majorité des membres, y compris au moyen d'une conférence audiovisuelle. Elles sont conduites à

huis clos et sont prises à la majorité des voix ; n'y assistent pas en particulier les personnes invitées. La commission émet un avis consultatif.
Un relevé de décision ou compte rendu de chaque réunion sera établi. Il fait état du décompte des votes de manière anonyme. Les avis de la commission sont exprimés à la majorité des voix. En cas de partage à égalité de voix, la Présidente en exercice dispose d'une voix prépondérante.
Tout membre dans l'obligation de se retirer de la commission peut donner pouvoir à un membre présent ou à son suppléant s'il est présent. Chaque membre présent ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

VII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications :

- Pour intégrer les évolutions législatives ou règlementaires,
- À chaque remplacement de membres de la commission ou du renouvellement du conseil communautaire de la CA Meuse Grand Sud,
- À la demande de la moitié plus un des membres de la commission.

Les modifications sont approuvées selon les mêmes modalités que pour la validation initiale du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des membres

À Bar-le-Duc, le

La Présidente de la CA Meuse Grand Sud et de la commission locale du SPR de Bar-le-Duc
Martine JOLY

MEUSE GRAND SUD
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR LE DUC SUD MEUSE ET LE COMITE D'ACTION SOCIALE

- ANNEE 2023 -

Entre :

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, représentée par Madame Marie Josée HORNBERGER, Conseillère déléguée, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2023

d'une part,

Et

Le Comité d'Action Sociale (C.A.S), association de type Loi 1901, représentée par son Président, M. Michel HUGARD, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

L'action sociale vise, comme indiqué à l'article L 731-1 du code général de la fonction publique, **à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles,** notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'**à les aider à faire face à des situations difficiles.**

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de mise en œuvre. La gestion des prestations peut ainsi être assurée pour tout ou partie et à titre exclusif, par des associations locales type loi de 1901 (Titre 1) ou par la collectivité (Titre 2).

Titre 1 : Subvention et moyens mis à disposition

Article 1 : Concours de la Communauté d'Agglomération au C.A.S

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération entend apporter un concours en moyens financiers, humains et matériels aux activités menées par le C.A.S au profit de ses membres.

Le C.A.S a pour mission principale de chercher l'amélioration des conditions d'existence des agents en activité rémunérés par le budget principal et les budgets annexes.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ses actions pour la Communauté d'Agglomération, cette dernière décide d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers au C.A.S.

Le soutien de la Communauté d'Agglomération aux activités de l'association est lié à son objet. Conformément aux statuts du C.A.S, la Communauté d'Agglomération entend ainsi que soient proposées aux personnels de la Communauté d'Agglomération adhérents des prestations sociales définies dans le respect des textes applicables en la matière et en lien avec sa politique d'action sociale visant à garantir solidarité et équité.

Article 2 : Modalités de partenariat et d'échange

L'orientation de la politique sociale menée par le C.A.S et définie par ses instances fait l'objet d'une communication régulière auprès des représentants de la Communauté d'Agglomération.
A cet effet, une rencontre trimestrielle réunissant les représentants du C.A.S et de la Communauté d'Agglomération sera organisée.

Le C.A.S s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération un état d'activité semestriel présentant l'évolution du nombre de bénéficiaires, de la nature et des montants des prestations.

Le C.A.S s'engage à informer la Communauté d'Agglomération de toutes les modifications relatives au règlement des prestations

La Communauté d'Agglomération s'engage à communiquer au C.A.S les mouvements de personnel au sein de la collectivité.

Article 3 : Montant et versement de la subvention

Article 3-1 : *Montant*

Pour permettre au C.A.S. d'assumer ses différentes missions, la Communauté d'Agglomération lui attribue par délibération du Conseil Communautaire une subvention de 44 319 €uros, au titre du budget 2023. Ce montant pourra être réévalué en fonction de l'évolution du nombre d'adhérents effectifs.

Article 3-2 : *Modalités du versement*

La subvention de fonctionnement est versée au compte de l'association :

- Code banque 15135
- Code guichet 00500
- Numéro compte 080003338 66
- Clef RIB 74

Cette subvention s'ajoute à celles qui sont obtenues par d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la Loi.

Article 4 : Conditions d'utilisation de la subvention

Le C.A.S. a pour obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer les missions qui lui sont confiées.
La subvention allouée doit être exclusivement utilisée pour permettre au C.A.S. de remplir les différentes missions décrites dans ses statuts (notamment dans l'article 4). Son utilisation à des fins autres entraîne le remboursement et l'annulation de celle-ci.

Article 5 : Prestations en nature

La Communauté d'Agglomération met à disposition du CAS un secrétariat à 70% ETP.

Elle met également à disposition du CAS les moyens matériels suivants :

- Dans le domaine informatique : un ordinateur de type PC, une imprimante, une adresse de messagerie, une connexion Internet.
- Dans le domaine de la reprographie : édition de tous les supports papier nécessaires au C.A.S.

Titre 2 : Mandat de gestion de prestations d'Action Sociale

Article 6 : Arbre de Noël des enfants

La Communauté d'Agglomération donne mandat au C.A.S pour gérer l'arbre de Noël 2023 des enfants du personnel.
Le dispositif consistera en l'organisation d'une animation à destination des enfants de l'ensemble du personnel de la Communauté d'Agglomération ainsi que la remise d'un bon d'achat pour un cadeau d'un montant de 42.00 €uros pour les enfants âgés de moins de 16 ans et de 20.00 €uros pour les enfants âgés de 16 à 18 ans.

Article 7 : Dotations :

Les sommes destinées à permettre le financement des prestations confiées à la gestion du C.A.S par la Communauté d'Agglomération seront versées au C.A.S dans les conditions suivantes :

7.1 Avance :

Les sommes correspondant aux manifestations organisées par le C.A.S dans le cadre du mandat de gestion feront l'objet d'un financement spécifique. Une avance pourra être sollicitée.

7.2 Solde :

Le solde de la dotation sera versé au vu de l'état précis des prestations effectuées, certifiées par le C.A.S en fin d'exercice.

Afin d'en obtenir le versement, le C.A.S devra produire un état de l'emploi de la dotation de la collectivité.
Il y annexera un état nominatif des agents concernés faisant ressortir un décompte individuel des prestations dont a bénéficié chaque agent.
Le C.AS s'engage à reverser le cas échéant l'excédent de la dotation sur les prestations effectivement versées aux agents.

Titre 3 : Modalités générales de mise en œuvre de la convention

Article 8 : Documents financiers

Le C.A.S. doit :

- Formuler sa demande annuelle de subvention et joindre en annexe les pièces administratives et budgétaires.
- Pouvoir justifier à tout moment sur la demande de la collectivité de l'utilisation des aides financières reçues, comme fournir les documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention
- Tenir sa comptabilité conformément à la législation en vigueur et la faire valider par un cabinet d'expertise comptable.

Article 9 : Assurances

Le C.A.S souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il acquittera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la collectivité puisse être mise en cause.

ARTICLE 10 : Durée, résiliation

La présente convention est valable pour l'année 2023 et n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une des parties en cas de :

- Problèmes pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et locaux
- Non respect des clauses de la convention
- Tout autre cas de force majeure

La convention est résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter, restée sans effet.
Toute modification de son contenu fait l'objet d'un avenant.

Fait à Bar-le-Duc, le

La Conseillère déléguée
Marie Josée HORNBERGER

Le Président
Du C.A.S

MEUSE GRAND SUD

Subventions touristiques 2023

Structure	Intitulé du projet	Montant voté 2022	Montant 2023 demandé	Proposition d'attribution	Vote subvention 2023
GERSM	Découverte du monde sous-terrain	700 €	1 600 €	700 €	
La Cité des Leuques	Subvention de fonctionnement	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Be Real	Watts à Bar 2023	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Ouvrons l'oeil	Festival ouvrons l'oeil 2023	500 €	1 000 €	500 €	
UTB	Tournoi Tennis Europe	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
CFHVS	Subvention outillage	0 €	2 000 €	0 €	
ACDIM	Festival	0 €	2 000 €	0 €	
Total		**8 200 €**	**13 600 €**	**8 200 €**	

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

HALTE NAUTIQUE

N° 41111900033

Entre les soussignés

Voies navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, représenté par Monsieur Xavier MANGIN, Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau dûment habilité(e) à l'effet de la présente.

désigné, ci-après, par VNF, d'une part

Et

Code client : 0040949
Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC
Domiciliation : SUD MEUSE - Service Eau-Assai
nissement - 12 rue Lapique - BP 60559
55012 BAR LE DUC

désigné, ci-après l'occupant, d'autre part

PREAMBULE :

Suite à la mise en place d'un nouvel outil de gestion des actes domaniaux au sein de notre établissement et afin de ne pas occasionner de rupture au niveau de votre occupation, VnF a décidé de proroger votre occupation de 1 an.

OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant n°1 à la convention n°41111900033, entre VNF et l'occupant a pour objet de remplacer le(s) article(s) suivant(s) :

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention, consentie pour une durée de 1583 jour(s) prend effet à compter du 01 septembre 2019. Elle prend donc fin le 31 décembre 2023 ; en aucun cas, elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les articles de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Date d'effet du présent avenant : 01 janvier 2023

Fait en ... exemplaires,

A BAR-LE-DUC, le

Pour le Directeur général de VNF et par délégation

Monsieur Xavier MANGIN

Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau

Pour l'occupant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

(Cachet de la collectivité ou de la société, le cas échéant)

Nom et qualité du signataire

(à compléter)

Conformément aux articles 32, 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'intéressé est informé du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, de son droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant auprès du représentant local de Voies navigables de France.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

HALTE NAUTIQUE

N° 41112100007

Entre les soussignés

Voies navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, représenté par Monsieur Xavier MANGIN, Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau dûment habilité(e) à l'effet de la présente.

désigné, ci-après, par VNF, d'une part

Et

Code client : 0040949

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

Domiciliation : SUD MEUSE - Service Eau-Assai
nissement - 12 rue Lapique - BP 60559
55012 BAR LE DUC

désigné, ci-après l'occupant, d'autre part

PREAMBULE :

Suite à la mise en place d'un nouvel outil de gestion des actes domaniaux au sein de notre établissement et afin de ne pas occasionner de rupture au niveau de votre occupation, VnF a décidé de proroger votre occupation de 1 an.

OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant n°1 à la convention n°41112100007, entre VNF et l'occupant a pour objet de remplacer le(s) article(s) suivant(s) :

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention, consentie pour une durée de 1583 jour(s) prend effet à compter du 01 septembre 2019. Elle prend donc fin le 31 décembre 2023 ; en aucun cas, elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les articles de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Date d'effet du présent avenant : 01 janvier 2023

Fait en ... exemplaires,

A BAR-LE-DUC, le

Pour le Directeur général de VNF et par délégation

Monsieur Xavier MANGIN

Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau

Pour l'occupant

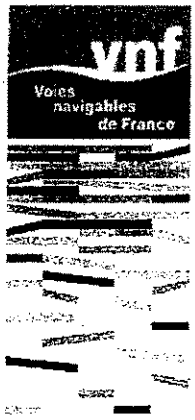
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

(Cachet de la collectivité ou de la société, le cas échéant)

Nom et qualité du signataire

(à compléter)

Conformément aux articles 32, 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'intéressé est informé du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, de son droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant auprès du représentant local de Voies navigables de France.



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

HALTE NAUTIQUE

N° 41111700011

Entre les soussignés
Voies navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, représenté par Monsieur Xavier MANGIN, Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau dûment habilité(e) à l'effet de la présente.

désigné, ci-après, par VNF, d'une part

Et

Code client : 0040949
Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC
Domiciliation : SUD MEUSE - Service Eau-Assai
nissement - 12 rue Lapique - BP 60559
55012 BAR LE DUC

désigné, ci-après l'occupant, d'autre part

PREAMBULE :

Suite à la mise en place d'un nouvel outil de gestion des actes domaniaux au sein de notre établissement et afin de ne pas occasionner de rupture au niveau de votre occupation, VnF a décidé de proroger votre occupation de 1an.

OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n°2 à la convention n°41111700011, entre VNF et l'occupant a pour objet de remplacer le(s) article(s) suivant(s) :

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention, consentie pour une durée de 7 année(s) prend effet à compter du 01 janvier 2017. Elle prend donc fin le 31 décembre 2023 ; en aucun cas, elle ne peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les articles de la convention non visés par le présent avenant demeurent inchangés.

Date d'effet du présent avenant : 01 janvier 2023

Fait en ... exemplaires,

A BAR-LE-DUC, le

Pour le Directeur général de VNF et par délégation

Monsieur Xavier MANGIN

Chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau

Pour l'occupant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC

(Cachet de la collectivité ou de la société, le cas échéant)

Nom et qualité du signataire

(à compléter)

Conformément aux articles 32, 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'intéressé est informé du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, de son droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant auprès du représentant local de Voies navigables de France.

MEUSE GRAND SUD
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

CONVENTION

ENTRE :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE, représentée par **Madame Martine JOLY,** sa **Présidente**, et désignée sous le terme **"Communauté d'agglomération",**

ET :

L'ASSOCIATION LA CITE DES LEUQUES, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Saint-Amand sur Ornain, représenté par son **Président, Monsieur Pierre LEGEAY,** désigné sous le terme **"l'Association"**, d'autre part,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER : OBJET :

La présente convention a pour objet de permettre le versement à **"l'Association"** de subventions de fonctionnement et d'investissement.

"L'Association" s'engage à réaliser le programme d'actions tel que présenté dans la demande de subvention et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la **Communauté d'agglomération** s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, dans la limite toutefois des inscriptions budgétaires.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue pour un an, soit du 01.01.2023 au 31.12.2023.

ARTICLE 3 : MONTANT DES SUBVENTIONS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

La **Communauté d'agglomération** s'engage à verser à **"l'Association"** une subvention d'investissement de 7 500 €.
La **Communauté d'agglomération** s'engage à verser à **"l'Association"** une subvention de fonctionnement de 2 500 €.

L'intégralité de ces subventions sera versée dès la notification de la présente convention.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS COMPTABLES :

L'ASSOCIATION S'ENGAGE A :

1. fournir le compte rendu financier propre aux programmes d'actions conformes à l'objet social de **"l'Association"** – signé par le président ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou au plus tard, avant le 1er juillet de l'année suivante ;

2. adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 6 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

3. se soumettre à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaires aux comptes ou faire appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, et s'engager à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci, dans les délais utiles.

ARTICLE 5 : AUTRES ENGAGEMENTS :

L'**association** communiquera sans délai à la **Communauté d'agglomération** copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informe également l'administration.

ARTICLE 6 : SANCTIONS :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la **Communauté d'agglomération,** des conditions d'exécution de la convention par "l'**Association"**, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 9, la **Communauté d'agglomération** peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie de la somme déjà versée au titre de la présente.

Article 7 : CONTROLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

L'**association** s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la **Communauté d'agglomération** de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 8 : EVALUATION :

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la **Communauté d'agglomération** apporte son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la **Communauté d'agglomération** et **l'association.**

Il s'agit des critères suivants :

- ⇨ pertinence des actions mises en place,
- ⇨ notoriété de la **Communauté d'agglomération,**
- ⇨ accroissement du nombre de visiteurs.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 9 : **CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION :**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et du dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévue à l'article 8.

Article 10 : **AVENANT :**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 11 : **RESILIATION DE LA CONVENTION :**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

BAR-LE-DUC, le

LA PRESIDENTE,
Maire de Bar-le-Duc,

Martine JOLY

LE PRESIDENT,
de la Cité des Leuques,

Pierre LEGEAY

Avenant n°1

Convention attribuant une subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme Sud Meuse

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE, représentée par sa Présidente, Madame Martine JOLY, et désignée sous le terme « Communauté d'Agglomération »,

Et :

L'OFFICE DE TOURISME SUD MEUSE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Bar-le-Duc, représentée par son Président, Monsieur Alain HAUET, désignée sous le terme « l'Association » d'autre part,

Vu la délibération du 07 avril 2022 autorisant la signature de la convention actant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme pour l'année 2022,

Vu la convention signée entre les deux parties,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la relation partenariale et financière entre la Communauté d'Agglomération et l'Association en application des engagements respectifs pris au titre de l'année 2022.

L'Association s'engage à réaliser les objectifs et le programme d'actions conformes à son objet social et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif.

La Communauté d'Agglomération et l'Association prennent l'engagement de mener au cours de l'année 2023 des travaux techniques et politiques destinés à permettre la formalisation d'une contractualisation sur la période 2024-2026 tant sur le plan des objectifs du partenariat en matière de développement touristique que de modalités de financement de ces objectifs.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour un an, soit du 01.01.2023 au 31.12.2023.

Article 3 : Montant de la contribution financière et conditions de paiement

La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à « l'Association » une subvention globale de 278 500€.

Elle se décompose de la manière suivante :

Objet de la subvention	Montant accordé
Fonctionnement	240 000,00€
Ouverture de l'Eglise Saint-Etienne	18 500,00€
Modernisation de l'accueil de l'Office de tourisme	20 000,00€
Total	**278 500,00€**

Le montant total de la subvention est imputé sur les crédits du **Chapitre 65, Fonction 633, Article 65748** du budget de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à « l'Association » la totalité de la subvention pour l'ouverture de l'église Saint-Étienne.

La ville de Bar-le-Duc prendra à sa charge la somme de 11 850,00€ telle que définie par les attributions de compensation 2023 approuvées par délibération du Conseil communautaire le 01/12/2022.

Une subvention de 278 500,00€ sera versée en un seul mandat suite au retour de la convention signée.

Article 4 : Autres clauses

Les autres clauses de la convention signée le 10 juin 2022 suite à la délibération du 07 avril 2022 restent inchangées.

Fait à BAR-LE-DUC, le .../.../...

LA PRÉSIDENTE,
Maire de Bar-le-Duc,

Martine JOLY

LE PRÉSIDENT
de l'Office de Tourisme Sud Meuse

Alain HAUET